

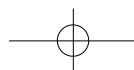
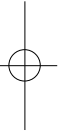


Doğan Özgüden

LE LIVRE NOIR

de la
"démocratie" militariste
en
TURQUIE

INFO-TÜRK
Bruxelles, Septembre 2010



Info-Türk est un collectif turco-européen. Constitué en 1974, il a pour but d'informer l'opinion mondiale de la vie sociale, économique, culturelle et politique en Turquie ainsi que des questions de l'immigration en provenance de ce pays. Il a l'honneur de publier en Europe le seul périodique bilingue portant sur la Turquie. En 36 ans sa publication n'a jamais été interrompue. Info-Türk a également publié sur les mêmes sujets plusieurs livres, brochures, dossiers, disques et cassettes en différentes langues (français, anglais, néerlandais, allemand et turc). Dénonçant la violation des droits de l'homme en Turquie, Info-Türk contribue ainsi à lutter pour la démocratie dans ce pays.

*Traduction en français: **Bahar Kimyongür***

*Layout: **Inci Tugsavul***

©Fondation Info-Turk

*Première édition en anglais - 1986
Deuxième édition en français 2010*

D/2010/2198/80

INFO-TÜRK
*Rue de Pavie 53 - 1000 Bruxelles
Tél: 32-2-215 35 76; Fax: 32-2-215 58 60
<http://www.info-turk.be>
fondation@info-turk.be*

Impression: Identic

AVANT-PROPOS

Deuxième édition en français

Le 12 septembre 2010 marque le 30e anniversaire noir du coup d'état militaire de 1980, deuxième phase d'un processus de militarisation dans tous les domaines du pays. Il s'agit également de la date d'un référendum portant sur la révision partielle de la Constitution imposée par la junte il y a 28 ans.

Quelle que soit l'issue de ce référendum, cette constitution militariste reste toujours en vigueur.

Nous tenons à publier en français ce document historique, publié déjà en anglais il y a plus de 20 ans pour dire qu'une véritable démocratisation doit se réaliser par une suppression totale de la Constitution de 1982 et non par quelques changements cosmétiques.

Auparavant, le coup d'état du 12 mars 1971 avait déjà aboli ou détruit plusieurs droits et institutions démocratiques par l'application d'une répression sans précédent. Le coup d'état de 1980 a complété la militarisation en imposant au pays une constitution raciste et despotique après une répression encore plus sauvage.

La constitution de 1982 nie les droits fondamentaux du peuple kurde et des minorités arménienne, assyrienne et grecque de Turquie. Les articles 3, 42 et 66 prônent la supériorité et le monopole de la race et de la langue turques. L'article 4 déclare que l'article 3 ne pourra jamais être modifié et que même sa modification ne pourra jamais être proposée.

Depuis 30 ans, malgré les manifestations des forces démocratiques, les pouvoirs politiques ont toujours passé sous silence la demande de traduire devant la justice les auteurs de ce putsch criminel. La constitution imposée par la junte reste toujours en vigueur. Les gouvernements successifs gèrent le pays en se soumettant toujours aux menaces et chantages de la hiérarchie militaire.

Rappelons qu'en plus des coups d'état de 1971 et 1980, l'armée turque a effectué depuis treize ans deux autres interventions directes dans la politique, le 28 février 1997 et le 27 avril 2007. Par ailleurs, comme il est constaté à la lecture de l'acte d'accusation du procès d'Ergenekon, les officiers auraient préparé trois plans d'intervention en 2003 et 2004.

Alors que ces derniers sont actuellement jugés simplement pour tentative de coup d'état, les militaires qui ont réalisé les coups d'état de 1971 et 1980 ainsi que les interventions directes de 1997 et 2007 restent toujours immunisés contre toute poursuite judiciaire.

C'est la raison pour laquelle, à l'occasion du 30e anniversaire du coup d'état militaire de 1980, plusieurs manifestations sont organisées dans les grandes villes de Turquie.

Les organisations démocratiques réclament que les putschistes de 1980 soient jugés pour les crimes suivants commis après le coup d'état:

En deux ans, plus de 650.000 personnes ont été arrêtées.

Des dizaines de milliers de personnes ont subi la torture et de mauvais traitements.

Des fichiers ont été ouverts sur 1.683.000 personnes.

210.000 procès politiques ont été ouverts devant les cours militaires.

98.404 personnes ont été jugées pour appartenance à une organisation politique.

71.500 personnes ont été jugées sous les articles 141, 142 et 163 de l'ancien code pénal.

6.353 personnes ont été jugées sous menace de la peine capitale.

517 personnes ont été condamnées à la peine capitale. 50 personnes (8 de gauche, 8 de droite, 1 militant d'Asala et 23 de droit commun) ont été exécutées.

21.764 personnes ont été condamnées à de lourdes peines de prison.

171 personnes ont perdu la vie sous la torture.

299 personnes ont perdu la vie en prison en raison de mauvais traitements ou lors d'une grève de la faim.

348.000 personnes se sont vues refuser l'obtention de passeports.

□ 4 □

30.000 personnes ont demandé l'asile politique à l'étranger.

14.000 personnes ont été déchues de leur citoyenneté.

Les universités ont été placées sous l'autorité du Conseil Suprême de l'Education (YOK), dépendant du pouvoir politique.

Plus de 4.000 enseignants et professeurs d'université ont été chassés de leurs postes.

Tous les partis politiques ont été dissous.

Les activités de 23.667 associations ont été arrêtées.

La presse a été soumise à la censure.

4.509 personnes ont été déportées par les commandants de la loi martiale.

937 films ont été interdits.

2.792 auteurs, traducteurs et journalistes ont été traduits devant les tribunaux.

Le total des peines de prison prononcées contre des journalistes et écrivains s'élevait à 3.315 ans et 3 mois.

31 journalistes ont été emprisonnés, des centaines de journalistes attaqués et trois abattus.

113.607 livres ont été brûlés.

39 tonnes de livres et de périodiques ont été détruites par des usines de papier de l'Etat.

La dernière initiative timide lancée en 2009 par le gouvernement sous l'appellation "ouverture démocratique" était tout à fait ridicule, car elle ne prévoit rien pour une véritable démocratisation digne des normes européennes par la modification radicale de la constitution de 1982.

Comme nous l'avons annoncé depuis des décennies, une des premières choses à faire dans le processus de démilitarisation est de soumettre le chef d'état-major à l'autorité du ministre de la défense nationale, de raboter les pouvoirs excessifs du Conseil de Sécurité Nationale (MGK) et du Conseil Militaire Supérieur (YAS).

Les mesures suivantes doivent être prises pour éradiquer tous les vestiges de la dictature fascisante de l'Armée:

Inculpation des responsables des coups d'état pour crimes contre l'humanité.

Interdiction de l'ingérence des commandants actuels dans la vie politique, sociale et culturelle du pays.

Eloignement immédiate de leurs postes des commandants qui poursuivent leurs menaces et provocations.

Entière modification de la constitution actuelle imposée par les militaires; suppression des articles 3, 4, 42 et 66 prônant la supériorité et le monopole de la race et de la langue turques.

Diminution du budget des dépenses militaires utilisé pour opprimer le peuple kurde et menacer les pays avoisinants.

Modification radicale du système électoral imposant un seuil national de 10% au détriment des partis politiques représentant des opinions différentes, notamment pro kurde ou de gauche.

Une amnistie générale doit être déclarée pour tous les prisonniers ou inculpés politiques.

Suppression de tous les articles anti-démocratiques du code pénal turc et de la loi anti-terror et d'autres lois répressives.

Arrêt des poursuites judiciaires contre des journalistes, écrivains, artistes, enseignants.

Reconnaissance sans exception et sans restriction des droits fondamentaux du peuple kurde et des minorités assyrienne, arménienne et grecque.

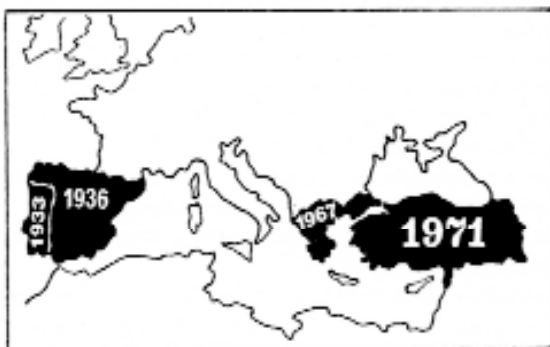
Reconnaissance du génocide commis au début du siècle contre les Arméniens et les Assyriens.

Arrêt de toute ingérence d'Ankara dans la vie politique et sociale des pays accueillant des ressortissants de Turquie.

Ceci est également un rappel aux dirigeants de l'Union européenne et des pays membres qui flirtent toujours avec le pouvoir politique en Turquie. Pour des intérêts stratégiques, économiques et commerciaux, ils n'hésitent pas à promouvoir les serviteurs du lobby turc dans les partis politiques et dans les organes législatifs et exécutifs au détriment des valeurs démocratiques acquises grâce aux luttes historiques des peuples européens.

Doğan Özgüden

PREFACE



□ 6 □

La république de Turquie figure aujourd'hui au sein de la famille de l'Europe occidentale comme le seul pays dirigé par un régime autoritaire. Suite à l'effondrement successif des dictatures en Grèce, au Portugal et en Espagne, la Turquie est demeurée la seule source d'inquiétude pour les institutions démocratiques européennes et suite au coup d'État militaire de 1980, elle est devenue carrément une honte pour les démocraties européennes.

Le terrorisme d'État qui a fait de ce pays un immense camp de concentration est surtout marqué par:

- l'arrestation de plus de 600.000 personnes
- la torture et les mauvais traitements systématiques à l'encontre des prisonniers
- des procès de masse qui ont vu plus de 200.000 inculpés comparaître devant des cours militaires
- l'exécution de 50 personnes tandis que plus de 6.000 autres attendent le même châtement inhumain
- la dissolution de tous les partis politiques qui ont existé avant le coup d'État militaire et une restriction des activités des nouveaux partis créés
- la mise sous scellés de tous les syndicats et de toutes les associations progressistes
- la censure et l'autocensure imposées à la presse et la persécution systématique des journalistes, écrivains, traducteurs, artistes et intellectuels dissidents
- le conditionnement idéologique de la vie culturelle, éducative et académique
- la discrimination, la répression, l'extermination et la déportation dans le Kurdistan turc
- la déchéance de la nationalité turque pour les opposants au régime contraints à l'exil
- la suppression de tous les moyens de défense de droits sociaux qui ont été acquis auparavant, causant une chute de 50 % du pouvoir d'achat des salariés
- l'adoption d'une nouvelle Constitution qui a jeté les bases d'un régime de répression permanente et permis au général Evren, l'auteur du coup d'État, d'occuper le fauteuil de président de la république pour un mandat de sept ans
- bien que les militaires aient annoncé un «retour à la démocratie» en 1983 en organisant une parodie d'élection, l'état d'exception a été rendu permanent par la création d'un Etat policier remplaçant la loi martiale.

C'est ainsi que s'est installée une «démocratie» militariste dans la partie sud-est de l'Europe.

Paradoxalement, les terres administrées aujourd'hui par la République de Turquie s'enorgueillissent d'avoir été le berceau antique de la démocratie ainsi que de nombreuses civilisations sur les fondations desquelles s'érigent les valeurs culturelles, morales, sociales et même politiques de l'actuelle communauté européenne.

Le sol de ce pays regorge de vestiges remontant au paléolithique et au néolithique, époques où l'homme faisait sa première apparition en Anatolie. Depuis, les Troyens, les Hittites de l'ancien et du nouvel empire, les Phrygiens, les Lydiens, les Lyciens, les Ioniens, les Gréco-romains, le royaume d'Ourartou, les Arméniens, les Assyriens, les Kurdes, les Arabes et bien d'autres peuples encore ont contribué à l'émergence d'une civilisation mondiale. Un grand nombre de découvertes intellectuelles, politiques et artistiques qui ont amélioré les conditions de vie de l'homme y ont vu le jour.

Mais quelques milliers d'années plus tard, sur les mêmes terres, en Anatolie et en Thrace orientale plus précisément, un régime répressif allait régner sans attacher la moindre importance à ces prouesses et chefs-d'œuvre de l'humanité.

Le pire est que cette trahison du patrimoine historique de ce pays ait été commise au nom de «l'occidentalisation» et de «l'eupéanisation» au grand dam des peuples opprimés de ce pays et des forces démocratiques européennes et avec la bénédiction de certains gouvernements et institutions européens.

En effet, la République de Turquie est un membre fondateur du Conseil de l'Europe, de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), de l'OCDE, un membre associé de la CEE et est signataire de l'Acte final d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La Turquie s'est engagée à signer tous les traités européens et internationaux qui garantissent la protection des droits et des libertés fondamentaux, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Mais en l'espace de 40 ans, cette même Turquie a dû endurer trois interventions militaires et conséquemment, la violation de tous les droits et libertés garantis par les déclarations et traités signés par les dirigeants turcs. Cet état de fait est pourtant toléré par les autres signataires de ces mêmes actes.

Si vous tendez l'oreille vers certains des arguments simplistes invoqués pour justifier cette bénédiction, vous entendrez que la présence turque dans ces pays et à fortiori, au sein de la famille européenne, serait une erreur historique mais aussi une situation de «fait accompli». Toujours d'après cette argumentation, personne ne devrait attendre de la part de ce peuple originaire d'Asie qu'il instaure un régime démocratique conforme aux normes européennes parce que «les Turcs sont violents par nature et ne sont pas aptes à instaurer ni à vivre en démocratie».

Puisqu'il n'est pas possible d'extirper les Turcs de ces terres ni de les adapter aux normes européennes, pourquoi le monde occidental devrait-il mettre en péril ses intérêts économiques et stratégiques dans la région en irritant les dirigeants turcs dans l'intérêt de défendre ces normes?

Prenons l'exemple de la torture, une pratique quotidienne du régime militaire turc. Dans son dernier rapport sur la Turquie, l'*Helsinki Watch Committee* expose dans les termes suivants l'approche diplomatique américaine sur le sujet:

«Nous nous demandons si quelqu'un de l'ambassade des États-Unis a interrogé des victimes de tortures en Turquie ou si ce quelqu'un s'est assis comme nous l'avons fait, dans des piéces bondées de parents de prisonniers politiques pour écouter leurs descriptions des conditions de détention. Si quiconque l'eut fait, il devrait non seulement réaliser que la pratique de la torture se poursuit, ce qu'ils admettent aujourd'hui, mais aussi qu'elle demeure monnaie courante, ce qu'ils nient. En rencontrant les victimes des tortures, en constatant la douleur et l'indignation avec laquelle elles relatent leurs expériences, ils (les États-Unis NDT) seraient à même de déterminer comme nous l'avons fait, que ce ne sont pas des fables inventées par des prisonniers «qui savent à quel point les étrangers sont sensibles aux histoires de tortures» comme l'a expliqué un officiel de l'ambassade. Cette notion récurrente sur "la nature violente du peuple turc" paraît pour le moins irrévérencieuse.

«A vrai dire, tous les membres du corps diplomatique ne croient pas à cet adage. Un émissaire en mission à Istanbul a assuré que "d'après mon expérience, le peuple turc n'a pas l'habitude et n'est même pas disposé à recourir à la torture». D'autres encore, tant à Washington qu'à Ankara, ont exprimé l'idée que les Turcs sont violents par nature comme si cela justifie l'usage de la torture dans la société turque" (Freedom and Fear –Human Rights in Turkey, March 1986, Washington-New York)

Une telle approche lombrosienne de la part de la diplomatie étasunienne pourrait s'avérer convaincante pour les amateurs d'idées préconçues, si l'histoire des États-Unis n'avait pas été truffée d'épisodes honteux tels que les chasses aux sorcières, les lynchages, le génocide des Amérindiens, Hiroshima, Nagasaki, le Viêt-Nam, le Chili et si des chefs tortionnaires de pays alliés comme la Turquie n'avaient pas systématiquement été entraînés aux États-Unis avec les méthodes et les équipements les plus sophistiqués.

Les adhérents européens à cette approche lombrosienne pourraient quant à eux être excusés du fait que de nombreux souvenirs douloureux de l'occupation turque qui dura plusieurs siècles demeure vivace dans leur mémoire collective, si l'histoire européenne n'avait pas été entachée par l'Inquisition, les massacres et les tortures infligées par les souverains européens contre leurs propres sujets et ce, y compris dans les dernières décennies en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Portugal et en Grèce.

Quelle que soit leur origine, leur fond historique et leurs caractéristiques nationales, tous les peuples sont égaux devant les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et ne doivent nullement en être discriminés.

Il faudrait ajouter que les peuples de Turquie qui se rebellent très souvent contre la tyrannie, luttent pour la justice, la liberté et la dignité humaine, ont prouvé qu'ils méritent une véritable démocratie et non une «démocratie» militariste.

C'est un fait que les Turcs forment un peuple originaire d'Asie et qu'ils ont adopté l'Islam avant leur arrivée en Anatolie. Quand ils pénétrèrent cette péninsule en 1071, ils trouvèrent une population constituée par les différentes races précitées et dominée par l'Empire chrétien byzantin.

□ 8 □

Les monts Altaï du flanc occidental du plateau mongolien sont considérés comme le foyer originel des Turcs.

Leur conversion à l'islam date approximativement de l'année 970 après JC. Renommés pour leurs prouesses guerrières, plusieurs milliers d'entre eux servirent de mercenaires pour le compte du califat abbasside de Bagdad.

Seldjouk, un Turc de la tribu Oghuz donna son nom à la première de ces tribus turques qui acquit une prééminence historique. En 1055, les Seldjoukides prirent Bagdad. L'Arménie chrétienne tomba aux mains des Turcs seldjoukides en 1064. Vers 1070, ils parcoururent les territoires de Syrie et de Palestine. L'Anatolie fut prise par les Seldjoukides des suites de la bataille de Malazgirt (Mantzikert) en 1071. Dans la foulée, les Seldjoukides établirent le Sultanat de Roum (dérivé de Rome) avec pour capitale Konya. Après un déclin graduel, le Sultanat finit par se soumettre à une autre tribu turque, celle des Ottomans à l'aube du XIV^e siècle.

Fondé en 1299, l'Etat ottoman devint très rapidement un immense empire s'étendant sur trois continents. Le processus d'expansion ottomane fut interrompu en 1402 par l'invasion mongole de l'Anatolie dirigée par Tamerlan. Mais ce processus reprit de plus belle en l'espace de quelques décennies. Après la chute de Constantinople (Istanbul) en 1453, le sultan Mehmed II et ses successeurs menèrent l'empire ottoman à son zénith.

L'expansion de l'empire ottoman a sans aucun doute été menée au prix d'incommensurables pertes humaines et au détriment du bien-être et des libertés des peuples habitant les territoires occupés. Le prix le plus lourd fut sans doute payé par les communautés chrétiennes. Mais les paysans et les artisans turcs eurent également à subir la cruauté de la dynastie ottomane lorsqu'ils se révoltèrent contre le pillage de la cavalerie et des Janissaires.

Néanmoins, les Seldjoukides et les Ottomans contribuèrent successivement à la formation d'une mosaïque de civilisations dans les terres qu'ils occupèrent avec une créativité étonnante imbibée de l'influence des cultures persane et arabe.

La période de l'Empire seldjoukide se distingue en tant que période de prospérité durant laquelle l'Anatolie fut dotée d'un système de voirie efficace, de ponts en pierre robustes et de bonne facture, de caravansérails seigneuriaux, d'hôpitaux, d'écoles et d'observatoires astronomiques.

Les monuments seldjoukides décorés par de fascinants ornements architecturaux sont à compter parmi les chefs-d'œuvre artistiques majeurs de la péninsule anatolienne.

Dans ses heures de gloire, le puissant empire ottoman a, à l'instar de son prédécesseur seldjoukide, joui d'une prospérité économique favorisant des grands progrès sur le plan culturel et scientifique.

Les Turcs de la période ottomane ont développé une architecture qui compte parmi les grandes réalisations artistiques de l'humanité tandis que leurs autres sphères d'activités artistiques produisirent les plus ravissants objets de l'époque.

Pour être correct, ni les Turcs de l'empire ottoman ni ceux de la république de Turquie n'ont une apparence identique aux Turcs venus d'Asie centrale. Au cours de leur occupation, les Turcs se sont mêlés à d'autres ethnies, tant par des mariages mixtes que par la conversion de ces dernières à l'islam. La population d'Anatolie, exceptés les Kurdes, les Arméniens, les Grecs, les Assyriens et quelques autres minorités qui ont survécu à ce métissage en conservant leur identité nationale et religieuse, est un alliage de différentes races assimilées à l'identité turque et aux croyances islamiques.

Cependant, la bourgeoisie et la haute bureaucratie de la société turco-islamique ont été séduites dès le début du XIX^e siècle par le rêve d'«occidentalisation» et d'«européanisation». Pour réaliser ce rêve, les dirigeants du pays ont recouru à de nombreuses réformes, souvent imposées par la force, et n'ont pas manqué une seule occasion pour adhérer aux institutions européennes. S'identifier à «l'Européen» est ainsi devenu une véritable obsession pour la bourgeoisie et la bureaucratie turques. Finalement, ce rêve s'est partiellement réalisé.

La république de Turquie est en effet membre de nombreuses organisations européennes. Quand bien même le pays est dépourvu des standards du mode de vie européen et est considérablement influencé par le monde islamique, les aspects de la société turque, surtout dans les

zones urbaines, sont davantage comparables au profil européen qu'aux normes islamiques ou asiatiques.

Ce processus «d'occidentalisation» ou «d'eupéanisation» est vraiment douloureux.

La bourgeoisie turque et ses alliés bureaucrates ont adopté ce processus comme un moyen de développement capitaliste basé sur la collaboration étroite avec le capital étranger et sur le *way of life* moderne. Mais cette même alliance a délibérément servi à miner la lutte des classes qui a marqué l'histoire du monde occidental, ainsi que l'existence des partis politiques de gauche et des syndicats progressistes si caractéristiques de l'Occident.

Parallèlement à cette attitude duplice de la bourgeoisie turque, il existe également des raisons historiques et structurelles à la lenteur de l'occidentalisation.

Tout d'abord, la structure de la société ottomane était très différente des sociétés occidentales. La société occidentale moderne a germé sur les ruines de la société féodale, ce qui l'a conduit à l'accumulation de capital nécessaire pour passer au stade capitaliste.

De même, la structure despotique centralisée de la société ottomane et son mode de production était loin du modèle occidental.

Dans la société ottomane, toutes les terres appartenaient à l'Etat et étaient confiées en usufruit à la cavalerie (les Spahis) qui formait le rempart de l'Empire naissant. Les Spahis exploitaient ces domaines appelés *timar* non en tant que propriétaires mais en tant qu'administrateurs au nom du *sultan* (le chef de l'Etat). Les Spahis allouaient ces terres aux *reaya* (les sujets) et en échange, ils prélevaient une taxe très élevée destinée à financer les expéditions militaires de l'empire martial.

Comme la propriété impériale des terres ne permettait pas aux Spahis d'opérer une accumulation capitaliste et aux *reaya* de quitter ces terres afin de devenir des «paysans libres», les prérequis fondamentaux du développement capitaliste n'existaient pas.

Bien que les grandes villes étaient dotées de manufactures et vivaient du commerce, ce système despotique centralisé empêcha ces manufactures de devenir des entreprises capitalistes.

Du reste, des facteurs externes ont également contribué à empêcher le développement de l'empire ottoman vers une société capitaliste. Premièrement, l'empire ottoman avait affaire avec les Etats européens dans une position de force. Mais au XVI^e siècle, l'empire entra dans une période de déclin. Son manque de dynamique interne fut accompagné d'une chute graduelle du commerce lorsque l'Europe se tourna vers l'Asie méridionale pour développer ses échanges commerciaux avec l'extrême Orient.

Alors que l'afflux d'or et d'argent enrichissait l'Europe occidentale des suites de nouvelles explorations, l'empire ottoman qui perdait toutes ses sources de revenus s'enlisa dans une crise financière.

Le manque de tributs de guerre alimenta la colère et la révolte du corps des janissaires qui fut le pilier de l'expansion ottomane. Ainsi, la supériorité militaire passa graduellement dans le camp de l'Europe occidentale qui bâtit des armées plus puissantes, mieux équipées et rompues aux innovations technologiques.

D'autre part, les privilèges accordés aux pays occidentaux en guise d'amitié durant la période de croissance de l'empire ottoman devinrent de véritables entraves au développement de ce dernier.

En 1525, les Ottomans répondirent à l'appel à l'aide lancé par le monarque français François Ier contre les Habsbourg.

L'influence française qui s'ensuivit dans l'empire ottoman fut marquée par un traité en 1535 appelé *capitulations*.

Ce qui commença comme une concession accordée par un empire parvenu au faite de sa puissance évolua en effet vers un vaste système de capitulations qui allait rapidement devenir une source de troubles dans les relations euro-ottomanes. Ces capitulations donnèrent aux pouvoirs européens des privilèges commerciaux et financiers qui, en ces temps, profitèrent particulièrement à la Grande Bretagne (1579), à l'Autriche (1615), à la Hollande (1680) et à la Suède (1737).

En 1830, les États-Unis et la Turquie signèrent un traité dont une clause consacrait les premiers en tant que «nation la plus favorisée».

□ 10 □

Une série de défaites turques dans la deuxième moitié du XVIIe siècle stimula l'intérêt ottoman en Europe. Au début du XIXe siècle, l'empire ottoman était considéré comme «l'homme malade de l'Europe». Les pertes territoriales se succédaient. Tout au long du XIXe et au début du XXe siècle, la Russie, la Grande Bretagne, l'Allemagne, la France et l'Autriche-Hongrie se sont intéressés à la question d'Orient.

Dans son essence, la question d'Orient est centrée sur le déclin de l'empire ottoman et le bénéfice anticipé que chaque état occidental attendait de l'affaiblissement constant de l'empire ottoman.

En effet, dans la seconde moitié du XVIe siècle, sous les effets dévastateurs de l'industrie et du commerce occidentaux, la société ottomane commença à changer. Avec l'approfondissement de la crise financière, le système de taxation fut complètement réajusté et le système de propriété publique des biens fonciers s'effondra.

Par conséquent, les *timar* devinrent des propriétés privées et la bureaucratie qui s'accapara ces biens vit son pouvoir s'accroître face à l'autorité despotique du sultan.

D'autre part, la jeune bourgeoisie montante au sein des populations non musulmanes de l'empire commença à agir de manière plus audacieuse grâce à son étroite collaboration avec le puissant capitalisme occidental.

Au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle, les mutations de la structure sociale et les échecs successifs, d'abord militaires, convinquirent les dirigeants ottomans de la nécessité d'opérer des réformes dans l'empire.

Ces réformes commencèrent effectivement sous le règne du sultan Selim II et de son successeur Murat II. Ces derniers introduisirent une série d'innovations. Les pouvoirs occidentaux appuyèrent ces réformes car elles devaient préparer l'infrastructure et le cadre légal nécessaires à l'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources économiques du pays et allaient accélérer la désintégration de l'empire, surtout grâce aux droits nationaux qui allaient être octroyés aux nombreuses composantes ethniques et religieuses de la société.

Le traité commercial de Baltalimani signé entre la Grande Bretagne et le sultan ottoman en 1838, soumit l'empire aux intérêts économiques de l'Europe. Des suites de cette soumission, tous les secteurs de la manufacture ottomane s'écroulèrent en l'espace de quelques décennies et l'empire devint un marché ouvert pour l'industrie et le commerce britanniques.

Ce traité s'ensuivit du *Gülhane Hattı Hümayunu* (noble édit de Gülhane) en 1839.

Etabli par le grand vizir Mustafa Resit Pacha, cet édit promettait aux puissances occidentales davantage de réformes garantissant les intérêts occidentaux et accroissant l'immunité des minorités chrétiennes.

Ce processus mena en 1876 à la proclamation du premier régime constitutionnel, *Mesrutiyet I*, et à l'établissement d'un parlement dans lequel toutes les minorités auraient leurs représentants.

Cependant, cet équilibre des pouvoirs ne dura que deux ans. L'augmentation de la dette extérieure et la dépendance économique vis-à-vis de l'Europe engendra une aggravation de l'appauvrissement de la population.

Pour les masses qui étaient sous l'influence du clergé musulman conservateur, cette paupérisation était le résultat des réformes de type occidental.

S'appuyant sur ce mécontentement, le sultan Abdülhamit II abolit la Constitution, dissout le parlement et arrêta les intellectuels qui soutenaient ces réformes pro-occidentales et le système parlementaire. Pourtant, durant son règne de 33 ans, l'effondrement de l'empire s'accéléra au lieu de s'arrêter.

En 1881, la *Düyunu Umumiye* (l'administration ottomane de la dette publique) composée de représentants de six états européens agissant comme le FMI de notre époque, se mit à contrôler toute la vie économique du pays.

Peu avant la première guerre mondiale, la dette ottomane s'élevait à plus de 700 millions de dollars. En 1912, le tiers du budget impérial était consacré au paiement de la dette publique. Durant la même période, les Allemands obtinrent une concession de 99 ans sur la construction du chemin de fer assurant la liaison Berlin-Bagdad.

Le gouvernement despotique d'Abdülhamit II suscita une opposition dans tout le pays et à l'étranger.

Les puissances européennes en particulier réprouvaient ses méthodes panislamiques de traitement des courants nationalistes parmi les minorités chrétiennes dont l'exemple le plus tragique fut l'extermination des Arméniens.

Ce mécontentement gagna également la bureaucratie civile et militaire montante représentée par le *Mouvement des Jeunes Turcs* lorsque le sultan monarque leur ôta leurs privilèges.

En 1908, les Jeunes Turcs prirent la tête de la contestation sociale comprenant les minorités chrétiennes, se révoltèrent et établirent le régime constitutionnel du Mesrutiyet II.

La préoccupation principale des Jeunes Turcs fut de renforcer l'Empire et de stopper les pertes territoriales.

Cette obsession mena à une accentuation de l'ottomanisme qui projetait de maintenir toutes les minorités dans l'intégrité territoriale de l'empire.

Cependant, la montée des mouvements nationalistes issus des diverses composantes de la société poussa les Jeunes Turcs à adopter une attitude nationaliste et même raciste. Leur organisation politique, *Ittihad Terakki* (Union et Progrès) tenta de promouvoir une bourgeoisie nationale de type occidental qui remplacerait la bourgeoisie non musulmane.

Pour leur fournir une main-d'œuvre bon marché et éliminer la compétitivité de la bourgeoisie non musulmane, les Jeunes Turcs trahirent leurs promesses de liberté, interdirent toutes les organisations politiques et démocratiques de la classe ouvrière et des communautés nationales. Les grèves furent écrasées par la force.

En agissant ainsi, les nouveaux dirigeants souhaitaient convaincre les puissances occidentales qu'il leur serait plus bénéfique de collaborer avec une bourgeoisie turque et musulmane plutôt que non musulmane. La raison principale du génocide des Arméniens en 1909 et 1915 était cette envie de se débarrasser des communautés chrétiennes en Anatolie.

Cette quête de collaboration fit tomber les Jeunes Turcs dans les bras de l'impérialisme allemand lors de la première guerre mondiale ce qui conduisit à la fin tragique de l'empire ottoman. En 1918, la plupart des territoires de l'Etat furent soumis à l'occupation de la Grande Bretagne, de la France, de l'Italie, des États-Unis et de la Grèce.

Bien que la monarchie retranchée à Istanbul se rendît aux puissances occidentales, les ouvriers, les paysans et les commerçants d'Anatolie et de Thrace orientale appuyés par de jeunes officiers, organisèrent en très peu de temps une guerre de guérilla contre les forces d'occupation. Cette résistance populaire fut soutenue par la suite par la bourgeoisie nationale avec l'espoir de pouvoir remplacer la bourgeoisie non musulmane après la victoire.

Mustafa Kemal Pacha, l'un des héros de la première guerre mondiale, rejoignit les forces de la résistance le 19 mai 1919 et les amena à fonder la grande assemblée nationale turque à Ankara et à constituer une armée régulière.

Grâce à l'appui matériel et diplomatique de la jeune république soviétique, l'armée régulière mit en déroute les forces d'occupation et reprit les territoires qui figurent dans la carte actuelle de la Turquie.

Suite à la victoire, la bourgeoisie nationale et l'armée, alliées aux grands propriétaires terriens proclamèrent la république de Turquie en lieu et place de l'empire ottoman.

Le califat fut aboli et une série de réformes de style occidental furent mises en pratique l'une après l'autre, de l'abolition de nombreuses institutions religieuses à l'adoption de l'alphabet, du calendrier, de l'écriture, du style vestimentaire et du code civil occidentaux.

En tant que fondateur de la nouvelle république, Mustafa Kemal Atatürk annonça que la Turquie allait renoncer à tous ces liens traditionnels avec le monde islamique et allait devenir un Etat européen doté du niveau de vie de l'ouest.

Sous la dictature à parti unique du *parti républicain du peuple* (CHP), de nombreux pas ont été franchis dans ce sens mais tous furent réduits à des réformes superficielles.

Sans doute que la physionomie du pays a considérablement changé en comparaison avec la période ottomane mais ni l'infrastructure économique, ni le régime politique ne se sont métamorphosés en conséquence.

Dès l'année 1921, alors que le mouvement socialiste turc était actif dans la guerre de libération nationale sur plusieurs fronts et que la Russie soviétique l'appuyait, les *pachas* ottomans dirigeant l'assemblée nationale et les forces de la résistance réprimèrent les organisations de gau-

□ 12 □

che, supprimèrent la guérilla populaire et assassinèrent 15 dirigeants du parti communiste de Turquie tout récemment créé.

Après l'élimination des forces sociales organisées, le Congrès économique organisé le 17 février 1923, annonça que le nouvel Etat allait poursuivre une ligne de développement capitaliste et que conséquemment, il céderait le contrôle total de l'économie du pays à l'alliance composée de la nouvelle bourgeoisie nationale et des grands propriétaires fonciers. Une telle politique économique qui n'attache pas d'importance aux besoins des travailleurs ne put que mener vers l'enrichissement d'une poignée de capitalistes, mais aussi de chefs du parti et de l'armée qui, grâce aux avantages accordés par l'Etat, devinrent des capitalistes ou des administrateurs d'entreprises d'Etat.

Mustafa Kemal Pacha qui reçut plus tard le surnom d'Atatürk (père des Turcs) et le titre de chef éternel fut confronté à l'opposition populaire malgré son charisme et ce, en raison de la politique anti-ouvrière menée par le parti qu'il dirigeait.

Les Kurdes qui prirent une part active à la guerre de libération sans ne jamais soulever la question de l'indépendance nationale, réalisèrent après quelques années, que l'attitude chauviniste du nouveau pouvoir politique les privait de leurs droits les plus fondamentaux tels que l'éducation dans leur propre langue.

Des suites de cette répression, les Kurdes se révoltèrent contre le gouvernement d'Ankara à plusieurs reprises. Parmi les révoltes kurdes, notons ceux de Nasturi en 1924, Raman et Raçkoyan en 1925, celle de Cheikh Saïd en 1925, celle de Koçusagi en 1926, Bicar en 1927, Zilan en 1930, celles d'Agri en 1927 et 1930-32 ainsi que celles de Dersim en 1937-38. Tous ces soulèvements ont été brutalement réprimés.

Utilisant les révoltes kurdes de 1925 comme prétexte, le pouvoir kémaliste interdit à coups de lois d'exception, toutes les organisations et les publications de gauche.

Même une fraction des classes dirigeantes opposée au pouvoir kémaliste ne put échapper à la répression. Deux partis politiques fondés par des amis proches d'Atatürk, le parti progressiste (TF) et le parti libéral (SF) ont été fermés, respectivement en 1925 et 1930, par crainte de voir les masses populaires mécontentes se cristalliser autour de ces partis.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, sous les pressions internes et externes, le président İnönü, successeur d'Atatürk, dut annoncer un passage vers un système multipartite et quatre députés qui étaient des figures de proue du CHP fondèrent le parti démocrate (DP) représentant les stricts intérêts de la bourgeoisie alliée aux grands propriétaires terriens. Ce fut à travers cette ouverture vers la «démocratie» que les travailleurs commencèrent à exprimer leur opposition à la dictature du parti unique et qu'ils créèrent leurs propres syndicats et partis politiques. Mais très vite, tant le CHP que le DP s'accordèrent à écraser ces premières tentatives d'ouverture à gauche: deux partis socialistes et deux syndicats récemment créés ont été fermés par la loi martiale tandis que l'intelligentsia socialiste se retrouvait à nouveau derrière les barreaux.

Durant la période 1946-50, l'influence US sur la Turquie augmenta rapidement. Le 22 mai 1947, la loi «d'aide à la Turquie et à la Grèce» fit une percée suivie le 12 juillet 1947, par un «accord d'aide à la Turquie» signé entre les États-Unis et la Turquie. Le but de cet accord était de convertir la Turquie en une source de matières premières et de denrées alimentaires pour l'Europe et en un marché pour les industries établies en Europe avec le capital étasunien. Pour toutes ces raisons, l'aide économique US prévoyait uniquement le développement du secteur agricole turc et non le secteur industriel. C'est ainsi que la Turquie tomba sous l'hégémonie économique, idéologique, politique et militaire des États-Unis.

Exploitant le mécontentement des paysans et des ouvriers inconscients de leurs intérêts de classe, le DP obtint une victoire écrasante en 1950.

Durant les 10 années de gouvernement DP, l'hégémonie US en Turquie s'est sensiblement consolidée. Dès son entrée en pouvoir, le DP envoya une brigade turque dans la guerre de Corée qui coûta à la Turquie 717 vies et 2.246 blessés.

En guise de récompense pour ce sacrifice, la Turquie fut reçue dans l'OTAN en 1952 et toutes les forces armées turques furent placées sous le contrôle du Pentagone. Plus de cent bases et installations militaires US furent établies en territoire turc.

La Turquie défendit les positions US dans tous les forums internationaux, participa à tous

les traités proaméricains tels que le pacte de Bagdad rebaptisé plus tard CENTO (traité d'organisation centrale), ou la RCD (organisation de coopération régionale pour le développement), adhéra à la doctrine Eisenhower en 1957, permit aux avions de guerre étasuniens de décoller depuis des aéroports turcs afin d'intervenir dans la crise libanaise en 1958 tant et bien que le pays s'isola complètement du Tiers-monde et finit par dépendre totalement des États-Unis.

Sur le plan idéologique, l'anticommunisme fut adopté en tant que politique d'Etat. La presse turque et la radio d'Etat offrirent les exemples les plus vulgaires de Maccarthysme.

Non seulement les socialistes mais également les libéraux qui osèrent critiquer l'hégémonie US furent exposés au terrorisme policier.

Le capital étranger bénéficia de nombreuses concessions par l'adoption en 1954 des lois sur l'encouragement à l'investissement du capital étranger et d'exploration et de production de pétrole.

Parallèlement à la capitalisation, des bidonvilles commencèrent à apparaître à la périphérie des grandes villes telles qu'Istanbul, Ankara, Izmir et Adana. Pour maintenir le contrôle sur une classe ouvrière qui gonflait de jour en jour, les syndicats existants se regroupèrent au sein de la Confédération turque des syndicats (Türk-İs) subsidiée et guidée par les centrales syndicales étasuniennes.

Néanmoins, les politiques économiques ultra-libérales du DP provoquèrent un déficit extérieur chronique, l'accroissement de la dette extérieure et une inflation débridée. Face à la montée de la colère populaire, le gouvernement DP restaura les mesures les plus répressives, emprisonnant intellectuels, étudiants, ouvriers, paysans et même des officiers de l'armée.

En avril 1960, la majorité au sein de l'assemblée nationale suspendit officiellement divers droits et libertés fondamentales et interdit les activités du CHP, le principal parti d'opposition.

La période DP prit fin le 27 mai 1960 suite à la première intervention militaire de l'ère républicaine. Durant ses dix années de règne, le DP a balayé les barrières bureaucratiques au profit de l'ultralibéralisme tandis que les militaires virent leur prestige diminuer. Le niveau de vie des militaires s'est profondément et largement dégradé au point que les officiers de l'armée se sont joints à la contestation sociale.

Il est clair que les États-Unis étaient bien au courant des intentions de l'armée de renverser le gouvernement DP mais ils donnèrent le feu vert, étant convaincus que les officiers de l'armée n'étaient pas opposés à l'OTAN et à la présence US en Turquie. En réalité, sous l'influence du lavage de cerveau de la guerre froide, les officiers de l'armée ne pouvaient voir l'énorme responsabilité des États-Unis dans les troubles qui secouaient le pays et se contentaient d'accuser uniquement les dirigeants du DP. Dans les premiers jours de leur prise de pouvoir, le *Comité d'unité nationale* (MBK) réaffirma que les intérêts de la Turquie passaient par le maintien de pactes passés avec des institutions telles que l'OTAN ou le CENTO. Ils signèrent même une série d'accords bilatéraux avec les États-Unis pour renforcer leur dépendance militaire et économique à l'égard des derniers.

Une autre raison du feu vert étasunien en faveur du coup d'État est que le premier ministre Menderes annonça ses intentions d'améliorer ses relations avec l'URSS et d'entreprendre incessamment une visite à Moscou.

Lorsque le pays s'enfonça dans un profond marasme économique, Menderes avait demandé des crédits au FMI ainsi qu'à d'autres institutions monétaires internationales. Ces derniers imposèrent alors de nombreuses mesures draconiennes en échange de crédits. Alors que le gouvernement mit en pratique une série de ses mesures, incluant une dévaluation brusque de la monnaie, en 1958, ces efforts ne furent pas récompensés par les crédits tant attendus.

Désabusé par l'attitude de l'ouest, Menderes initia des relations avec certains pays socialistes. Les USA ne le lui pardonnèrent pas.

Bien que dépendante des États-Unis, l'armée turque adopta une nouvelle Constitution garantissant les droits et les libertés fondamentales dans le but de satisfaire l'opposition sociale. Ainsi, une période de démocratie relative démarra en Turquie. C'est dans cette période que pour la première fois dans l'histoire de la Turquie qu'un parti socialiste, le *Parti ouvrier de Turquie* (TIP) fut légalement fondé et que toute la littérature de gauche commença à apparaître dans les vitrines des librairies.

□ 14 □

Des revues telles que Yön, Ant, Türk Solu, Aydinlik diffusaient des points de vue de gauche. Et une nouvelle confédération syndicale, la *DISK*, se mit à défier le syndicalisme étasunien en mobilisant des pans entiers de la classe ouvrière dans la lutte pour les droits sociaux. Même les intellectuels kurdes commencèrent à élever leur voix et à fonder leurs propres organisations malgré les obstacles légaux.

C'est aussi durant cette période que la Turquie fit son pas le plus important vers «l'occidentalisation» ou «l'eupéanisation» en signant en 1963 l'accord d'association avec la Communauté économique européenne (CEE) qui devint effectif en 1964.

Durant la crise de Chypre en 1964, la lettre du président Johnson adressée au premier ministre İnönü rappelant que la Turquie n'avait aucun droit d'utilisation du matériel militaire donné par les États-Unis sans permission, provoqua la montée des actions de protestation anti-US. Même le gouvernement turc réagit à l'insolence US en menant une ouverture vers les pays socialistes et du Tiers-monde et conclut un accord commercial avec l'Union soviétique en 1964.

Préoccupés par cette atmosphère antiaméricaine, les États-Unis lancèrent de nouvelles manœuvres pour remplacer le gouvernement de coalition dirigé par İnönü par une administration proaméricaine. Peu avant le congrès du Parti de la justice (AP), héritier du DP dissous, l'ingénieur Süleyman Demirel, entrepreneur de la compagnie US Morrison, fut littéralement catapulté par les mass médias proaméricains en tant que principal candidat à la présidence du parti. La photo de Demirel avec le président Johnson fut largement utilisée durant cette campagne.

Soutenu financièrement par le grand patronat et les propriétaires terriens, le parti AP de Demirel obtint une majorité absolue (52,87 %) lors des élections de 1965. C'est ainsi que s'accomplit le come-back de la droite turque.

Dès son accession au pouvoir, la droite planifia un piège pour apprivoiser les forces armées qui fut très vite fructueux. Ainsi, les officiers de l'armée allaient être intégrés à la classe capitaliste. En plus de leurs avantages salariaux considérablement plus élevés que ceux des employés du service public, les officiers sont devenus les actionnaires de OYAK, Mutuelle des forces armées qui traitait avec des capitalistes locaux et étrangers dans la perspective d'augmenter les dividendes des officiers.

Lorsque Demirel annonça que la Constitution de 1961 n'était pas conforme aux réalités du pays et qu'elle devait être modifiée dans le sens d'une restriction des droits et des libertés fondamentaux, les forces armées qui rédigeaient celle-ci préférèrent garder le silence.

Par ailleurs, le chef de l'état-major se mit à publier des circulaires adressées à toutes les unités de l'armée appelant ces derniers à se tenir prêts pour combattre le danger communiste.

Un département de guerre spéciale crée au sein de l'état-major turc appelé communément Organisation de contre-guérilla fut chargé de la préparation des plans prévoyant la constitution de forces subversives contre la formation éventuelle d'un gouvernement de gauche.

Après l'entrée des 15 députés socialistes à la grande assemblée nationale en 1965 et l'adoption par le CHP d'une politique de centre-gauche en 1966, une telle éventualité devint un véritable cauchemar pour les États-Unis et leurs alliés locaux en Turquie.

Alors que l'AP multipliait les mesures antidémocratiques et augmentait la répression policière, un autre parti de droite, le *Parti d'action nationaliste* (MHP) de l'ex-colonel Türkes, mit sur pied des groupes terroristes paramilitaires, les *Loups Gris*.

Lorsqu'en 1969, le pays connut une nouvelle crise économique et que le gouvernement AP échoua dans son exécution des mesures drastiques imposées par le FMI et par d'autres organisations monétaires internationales, tous les moyens subversifs furent utilisés par crainte de l'émergence éventuelle d'une alternative de gauche. La Turquie sombra dans la violence politique déclenchée par les Loups Gris. Alors que retentissait ça et là les appels du grand patronat à la stabilisation politique et à la restauration de la loi et de l'ordre, la hiérarchie militaire intervint le 12 mars 1971 et força l'assemblée nationale à former un gouvernement «d'unité nationale» chargé de stopper la violence politique, de rétablir l'ordre et de mettre à exécution les plans économiques du FMI et du grand patronat et à modifier la Constitution de 1961.

La loi et l'ordre furent rétablis par la proclamation de la loi martiale dans onze provinces importantes du pays et par l'arrestation de dizaines de militants de gauche, d'intellectuels et de délégués syndicaux. L'Organisation de la contre-guérilla tortura nombre d'entre eux dans des centres d'interro-

gatoires spéciaux. Plusieurs milliers de personnes furent traduites en justice et condamnées par des tribunaux militaires pour leurs opinions et trois jeunes leaders socialistes furent exécutés alors qu'ils n'avaient jamais commis le moindre acte punissable de la peine capitale.

Conformément aux aspirations du grand patronat et des commandants militaires, la Constitution de 1961 fut modifiée à deux reprises dans le sens d'une restriction des droits et libertés fondamentaux.

Mais après deux années de répression, il devint évident que l'armée n'était pas bien préparée pour l'établissement d'une «démocratie» militariste à long terme. Les pressions de l'opinion internationale d'une part et la résistance croissante des forces démocratiques dans le pays d'autre part forcèrent l'armée à retourner dans ses casernes, ne fût-ce que pour quelques années.

Le contexte de cette intervention militaire et de la terreur d'Etat qui s'ensuivit, a été exposé en détail dans *File on Turkey, Man-hunts in Turkey* et *Turkey on Torture*, publiés en 1972 et en 1973 par la *Résistance Démocratique de Turquie*. Ces documents ainsi que d'autres ont clairement démontré que les droits et libertés fondamentaux ont été constamment bafoués tant par les ailes tant «parlementaires» que militaires du pouvoir fasciste en Turquie alors que le pays a été l'un des signataires de tous les traités relatifs à la protection des droits humains.

Malgré ces violations flagrantes, les institutions internationales telles que le Conseil de l'Europe et la CEE qui ont fait de la protection des droits et libertés leur raison d'être n'ont jamais adopté une attitude ferme à l'encontre du régime turc. Si une poignée de députés socialistes ont soulevé la question turque à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la majorité des représentants ont préféré garder le silence. Le représentant suisse Reverdin déclara le 23 octobre 1972: «*Le problème du Conseil (s'il en est) serait de trouver des gens qui voudraient écarter la Turquie comme ce fut le cas pour la Grèce. La Turquie était une jeune démocratie et il y avait des problèmes dans le maintien d'une telle position. Il était impossible de demander à une jeune démocratie de se comporter de la même manière que la Norvège, la Suède ou la Suisse.*»

Le représentant belge Leynen justifia cette attitude en se référant aux pourparlers qu'il mena en Turquie entre le 20 et le 25 avril 1972: «*Dans toutes les conversations que nous avons eues avec les dirigeants politiques à Ankara, nous avons été frappé par le fait que pratiquement tout le monde pense que l'intervention des chefs de l'armée était nécessaire.*»

Selon un argument partagé par les politiciens de droite, tant qu'un parlement existe dans un pays, la démocratie existe aussi: lorsque les chefs de l'armée interviennent en politique, c'est par nécessité de protéger une jeune démocratie!

Cependant, devant les nombreux rapports et documents qui illustrent de manière irréfutable les violations constantes des droits humains en Turquie, vingt députés européens ont soumis une motion appuyant une résolution qui prévoit la formation d'un sous-comité chargé d'enquêter sur ces allégations.

Mais cette proposition fut rejetée par le comité pour les affaires politiques de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe réuni à Florence le 5 juillet 1973, selon l'argument qu'une telle intervention à un moment où la Turquie s'apprêtait à connaître des élections générales pourrait mettre en péril la restauration de la démocratie en Turquie. Le facteur principal qui mena à cette décision fut l'intervention de dernière minute du leader social-démocrate Ecevit dans les débats. Le député CHP Mustafa Üstündag déclara en son nom: «*Les élections générales vont bientôt avoir lieu. Nous enregistrons des progrès importants vers le rétablissement de la démocratie. Dans une telle période, il n'est pas utile de former un sous-comité pour la Turquie. Bülent Ecevit partage lui aussi cette opinion.*»

Bien que des élections générales aient été organisées en 1973 et que Bülent Ecevit soit venu au pouvoir en promettant de mettre un terme aux activités subversives de l'Organisation de la contre-guérilla et des Loups Gris, d'établir un ordre nouveau basé sur l'indépendance nationale, la justice sociale et le respect total pour les droits humains et les libertés, la situation s'est détériorée plus qu'elle ne s'est améliorée. Oubliant ses promesses, Ecevit en personne s'est plié aux exigences du FMI et des États-Unis d'Amérique. Lorsque les forces démocratiques résistèrent à la réouverture des bases militaires étasuniennes et aux mesures économiques rigoureuses du FMI, le gouvernement Ecevit n'a pas hésité à recourir aux arrestations et à l'interdiction des organisations, des syndicats et des publications.

□ 16 □

L'échec de la politique d'Ecevit suivie de la montée en puissance de la terreur fasciste, les manœuvres infâmes de l'administration US et de leurs collaborateurs locaux qui ont conduit au coup d'État militaire de 1980, sont exposés par ordre chronologique dans les pages qui suivent.

Après une nouvelle expérience de 10 ans, il paraît évident qu'un retour à une démocratie véritable dépendait d'un respect total de tous les critères de la convention européenne des droits de l'homme. La moindre exception faite à ces critères conduit irrémédiablement à la suspension de tous les droits et libertés.

En 1973, la social-démocratie turque et le Conseil de l'Europe commirent une erreur qui facilita la préparation d'un nouveau coup d'État, plus brutal que le précédent.

Il n'y a aucun doute que la défense des droits humains, la lutte pour la démocratie, l'indépendance nationale et la dignité humaine incombent prioritairement aux peuples de Turquie. Les forces démocratiques du pays poursuivent ce noble combat au prix de milliers de victimes.

C'est également la tâche de toutes les forces démocratiques de par le monde, surtout celles d'Europe, car la Turquie est un membre de la famille européenne et défendre la démocratie dans ce pays sans recourir au double standard est une affaire de défense de la démocratie dans toute l'Europe. Si le Conseil de l'Europe ou le parlement européen ou d'autres institutions européennes considèrent la Turquie comme un pays qui mérite une «démocratie de deuxième classe», ce pays du sud-ouest européen demeurera une honte pour la famille des démocraties européennes.

Ce livre est un ouvrage de documentation édité dans le but d'exposer les raisons du coup d'État de 1980, les agissements antidémocratiques et inhumains de l'armée, la réalité du prétendu «retour à la démocratie» et les attitudes contradictoires des institutions européennes vis-à-vis de la «démocratie» militariste.

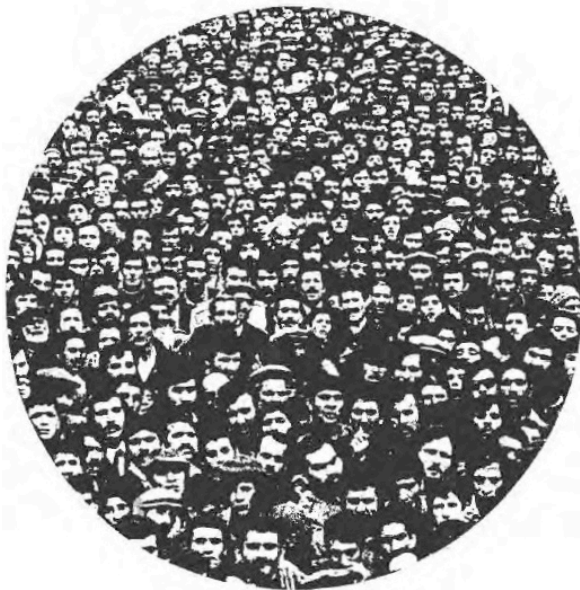
De nombreux faits énoncés dans les pages qui suivent ont déjà vu le jour dans le bulletin mensuel *Info-Turk*, le seul périodique édité à l'étranger depuis dix ans sans interruption et ce, dans le but d'informer le monde sur la vie sociale et politique en Turquie.

Nous les rééditons dans un ordre chronologique pour attirer l'attention sur la Turquie. Cet ouvrage est davantage une chronique qu'un livre sociopolitique édité systématiquement. C'est pourquoi, le lecteur pourrait y découvrir quelques répétitions ainsi que différents styles d'édition.

Tous les faits exposés dans ce livre conduisent à la conclusion que pour mériter le statut de démocratie européenne, la Turquie devrait accepter la légalisation de tous les partis de la classe ouvrière et des communautés nationales, de la centrale syndicale progressiste DISK, qu'elle devrait respecter les droits nationaux du peuple kurde et des minorités chrétiennes et reconnaître la liberté d'expression, d'association, d'éducation et de création artistique. Pour garantir tous ces droits et libertés, la Constitution de 1982 doit être modifiée en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme.

Nous sommes convaincus qu'en lisant ce document, vous aussi donnerez raison à Arthur Miller pour qui il y a soit démocratie, soit pas du tout.

Les peuples de Turquie ne méritent pas une démocratie de seconde classe.



INFO-TURK
Bruxelles, Juin 1986



PAYS: République de Turquie. Titre adopté en 1923 après que son nom précédent, l'empire ottoman, ait été aboli. Capitale: Ankara.

SUPERFICIE: 779.452 km2 (l'Anatolie située en Asie: 775.688 km2 - la Thrace située en Europe: 23.764 km2. Ressemble grossièrement à un rectangle de 650 km de large et de 1565 km de long. Passage naturel entre l'Europe et l'Asie.

FRONTIÈRE: 877 km avec la Syrie, 610 km avec l'URSS, 454 km avec l'Iran, 331 km avec l'Irak, 269 km avec la Bulgarie, 212 avec la Grèce. Au total: 2753 km.

COTES: mer Egée: 2805 km. Mer Méditerranée: 1577 km. Mer Noire: 1695 km. Marmara: 927 km. Autres: 927 km. Total: 8372 km.

TOPOGRAPHIE: Cinq régions naturelles: les côtes égéennes, un plateau densément peuplé situé en Turquie européenne; la région de la mer Noire, un littoral escarpé et rocheux couvert d'une végétation luxuriante; les rives méditerranéennes, plaines riches en ressources agricoles; le plateau central, un territoire aride couvert de pâturages, les montagnes orientales, une zone aussi rude que son climat.

CLIMAT: Climats contrastés: le pays est traversé par le climat méditerranéen chaud et tempéré, le climat caucasien froid et pluvieux, le climat désertique et steppique qui s'étend du Sahara à l'Asie centrale. L'Anatolie orientale et les parties intérieures du pays sont soumises à des hivers rigoureux en raison des chaînes littorales qui privent ces régions de l'effet régulateur des vents de la mer.

PRODUITS PRINCIPAUX:

Agriculture: blé, coton, tabac, raisin, noisette, diverses céréales, légumes à gousse, fruits, bétail.

Mines: charbon, lignite, minerai de chrome, de fer, de cuivre, pétrole.

Produits industriels: automobiles, ciment, usines de coton, filatures de coton, électricité, fertilisants, papier, lingots d'acier, sucre, PVC, tracteurs, textile.

DENSITE DE POPULATION (1985) 51.400.000

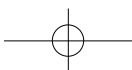
Population urbaine (47,5 %)24.385.000
Population rurale (52,5 %)27.015.000
Habitants par km265

Provinces les plus peuplées

Istanbul (dont plus de la moitié dans des bidonvilles)5.856.745
Ankara (dont plus de la moitié dans des bidonvilles)3.462.885
Izmir (dont plus de la moitié dans des bidonvilles)2.316.843

COMPOSANTES ETHNIQUES DE LA POPULATION: Principalement des Turcs, des Kurdes (plus de 10 millions), des Grecs, des Arméniens, des Assyriens, des Juifs (tous les non musulmans réunis sont à peine 100.000)

LANGUES PARLEES: le turc (langue officielle de l'Etat), le kurde (dont l'enseignement est interdit), l'Arménien, le Grec, le Hébreux, l'Araméen, l'Arabe.



□ 18 □

EMPLOI

Main d'œuvre (15 à 64 ans)	18.493.000
Population active	13.461.526
Population sans emploi	4.031.474
Taux de chômage	21,8 %

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE SECTEUR

Agriculture	60,4 %
Industrie	12,8 %
Construction	3,9 %
Commerce	4,9 %
Transport	3,4 %
Services	13,6 %

STATUT DE LA POPULATION ACTIVE

Fonctionnaires	45,2 %
Salariés	27,2 %
Indépendants	25,6 %
Employeurs	0,8 %
Inconnu	0,7 %

BENEFICIAIRES**D'UNE SECURITE SOCIALE** 5.732.830

Proportion par rapport à la population active ... 31,0 %

CARACTERISTIQUES

Espérance de vie	62 ans
Taux annuel de natalité	3,72 %
Taux annuel de mortalité	1,08 %
Taux de croissance annuel	2,64 %
Taux annuel de mortalité infantile	12,30 %

TAUX D'ANALPHABETISME ... 24,60%**SCOLARISATION**

Population en âge d'aller à l'école	15.600.000
Population scolarisée	8.919.000
Population privée de scolarité	6.681.000
Taux de scolarisation en primaire	85,0 %

Taux de scolarisation

en secondaire inférieur ... 50,8%

Taux de scolarisation

en secondaire supérieur ... 31,9 %

Taux de scolarisation

dans l'enseignement supérieur ... 8,2%

INDICES DE STANDARDS DE VIE

RFA Grèce Turquie

PIB par habitant (en dollars)	10.025	3.380	970
Consommation par habitant (en dollars)	6.287	3.570	769
Nombre d'automobiles pour 1000 habitants	412	108	18
Nombre de téléphones pour 1000 habitants	598	336	55
Nombre de téléviseurs pour 1000 habitants	367	158	110
Nombre de médecins pour 1000 habitants	2,4	2,6	1,5

POPULATION IMMIGREE DE TURQUIE (1983)

2.404.031

Travailleurs immigrés	1.015.544
Epouses	652.059
Enfants	736.428
De 0 à 6 ans	187.460
De 7 à 18 ans	548.968

REPARTITION DE LA POPULATION IMMIGREE

RFA	1.552.000
France	144.000
Pays-Bas	154.000
Belgique	70.000
Autriche	52.000
Libye	80.000
Australie	60.000
Autres pays	291.531



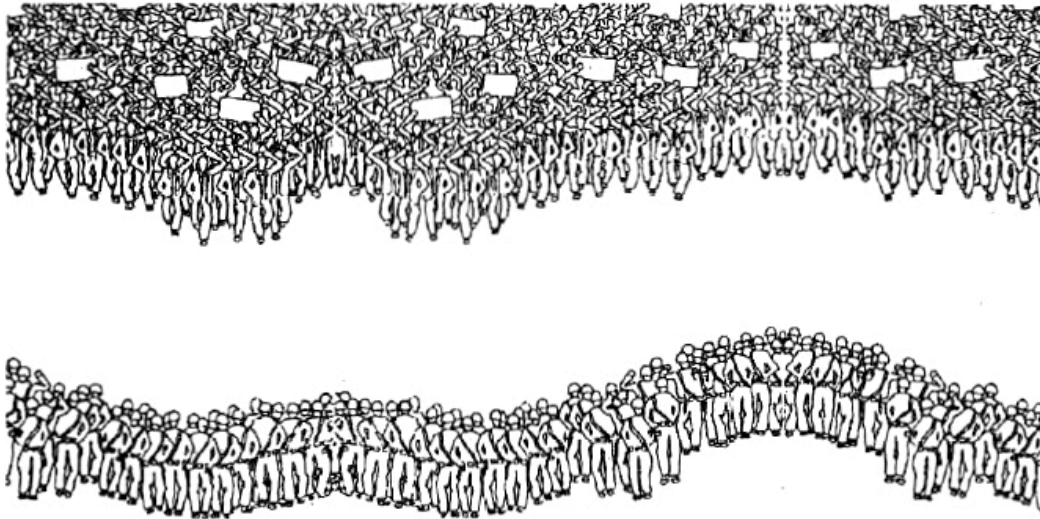
□ 19 □

AVANT 1980

TOILE DE FOND DU COUP D'ÉTAT DE 1980

Au cours de son histoire moderne, la Turquie a subi trois interventions militaires. La première, en 1960, mena vers un régime relativement démocratique. La seconde, en 1971, fut une revanche des classes dirigeantes mais fut mal préparée. Echouant dans leur projet d'établir un régime autoritaire, les militaires ont été obligés de rendre le pouvoir politique aux civils après deux ans de répression contre les forces démocratiques. Durant les six années qui précédèrent l'année 1980, la Turquie souffrit d'une violence politique sans précédent, instiguée et tolérée par les militaires et ce, dans le but de justifier la nécessité d'un coup d'État qui allait conduire à une «démocratie» militariste bien mieux structurée.

□ 20 □



La nouvelle période obscure commença le 12 septembre 1980 avec le coup d'État militaire dirigé par Kenan Evren, chef de l'état-major et des forces armées turques. Lorsqu'il apparut sur les écrans de télévision comme le nouvel homme fort d'Ankara, il était flanqué par les quatre autres membres de la junte: le général Nurettin Ersin, chef des forces terrestres, le général Tahsin Sahinkaya des forces aériennes, de l'amiral Nejat Tümer, des forces navales ainsi que le général Sedat Celasun de la gendarmerie.

Dans son premier discours, le général Evren qui avait laissé entendre qu'un mouvement de troupes serait envisageable lorsqu'en janvier 1980, il lança un ultimatum au Président de la république, déclara qu'il avait décidé d'agir parce que «la démocratie ne pouvait pas s'autocontrôler».

C'est ainsi qu'une nouvelle ère de «dictature» commença dans le flanc sud-est de la communauté atlantique.

Les tout premiers communiqués de la junte militaire firent comprendre sans ambages que la raison principale qui expliquait ce coup d'État ne reposait pas sur l'instabilité interne du pays mais que c'était plutôt l'instabilité de la région du Moyen-Orient. Dans son message personnel adressé le jour du coup

d'État, le général Evren réaffirmait la loyauté de la Turquie envers l'OTAN et cette loyauté se confirma plus tard dans tous les documents produits par le nouveau régime.

Le Times du 13 septembre disait: «Le message et son timing ont été bien accueillis par les Alliés dont l'inquiétude grandissait quand à la situation politique chaotique dans cet espace exposé mais si vital du flanc sud-ouest de l'OTAN».

Le même jour, le International Herald Tribune partageait la même opinion: «Les coups d'Etat militaires contribuent rarement à la stabilité internationale mais la Turquie semble prouver qu'elle est une exception proverbiale.

Le même journal rapportait que «l'un des dirigeants clés, le général Haydar Saltik qui fut nommé secrétaire général du nouveau comité de sécurité en fonction, a assisté à de nombreux séminaires et sessions plénières du commandement de l'OTAN et est décrit par une source de l'OTAN comme une «figure familière». Les officiels de l'OTAN ont aussi indiqué que les manœuvres en Thrace turque auxquelles doivent participer 3000 soldats de six pays de l'OTAN allaient avoir lieu comme prévu. Ces manœuvres dont le nom de code était Anvil Express 1980, sont programmés pour la fin du mois et sont destinés à tester la capacité de ripo-

ste de l'OTAN à une possible attaque des forces armées du Pacte de Varsovie stationnées en Bulgarie contre l'Ouest de la Turquie.»

Une visite officielle effectuée juste avant le putsch fut également lourde de sens. Le commandant des forces aériennes turques, le général Sahinkaya (diplômé de la US Air Force School et membre de la junta formée de 5 hommes) s'est rendu aux États-Unis quelques jours avant le coup d'État du 12 septembre.

Le général Sahinkaya n'est rentré à la maison que le 11 septembre après avoir consulté ses homologues étasuniens. Deux heures après la conférence de presse effectuée à l'aéroport de retour de sa visite aux États-Unis où il expliqua «les réunions très positives avec les officiers américains», le coup d'État était déclenché.

Dans une déclaration accordée au Newsweek, le conseiller de la Turquie auprès des Nations Unies, Coskun Kirca a quant à lui défendu que «la Turquie contribue aux intérêts de l'Occident au Moyen-Orient et renforce la présence américaine dans la région».

A la lumière de toute ces données, peut-on considérer qu'il y a eu une coïncidence entre les l'annonce des manœuvres de l'OTAN et la mise à exécution du coup d'État militaire le même jour?

Un autre point remarquable est que les officiels à Washington ont une connaissance anticipée du coup d'État et que les agences de presse occidentales ont été prévenues du coup d'État par ces sources.

Cela n'a jamais été une coïncidence surprenante que le premier ultimatum du général Evren ait été lancé juste après la publication d'informations concernant les plans étasuniens de création d'une nouvelle alliance pro-américaine dans le Moyen-Orient entre la Turquie, l'Égypte, Israël et l'Arabie saoudite. Les développements survenus en Iran et en Afghanistan ont été utilisés comme prétexte pour raviver le défunt pacte du CENTO sous une appellation différente et avec de nouveaux partenaires.

Le seul allié des États-Unis qui fut membre du tout premier pacte de ce genre et qui devait être réintégré était la Turquie.

On peut dès lors difficilement mettre en doute la thèse selon laquelle le coup d'État du 12 septembre 1980 constituait un pas supplémentaire dans l'escalade militaire en Turquie et d'une manière générale, dans l'ensemble du Moyen-Orient.

Cette escalade militaire se déclara dès le début de l'année 1980 à travers la conclusion d'un accord de coopération turco-américain en matière de défense dont les détails suivront dans les prochains chapitres.

Peut-être que l'aspect le plus notoire du coup d'État militaire du 12 septembre 1980 en Turquie, c'est qu'il était «attendu».

Ce n'est ni un ordre donné par une poignée de généraux fanatiques foudroyés par une crise de nerf en pleine nuit ni un renversement soudain des principes et de la politique en vigueur. Cela relève manifestement plus de la continuité. Ce putsch n'a pas été mené pour «sauver la démocratie» comme on l'a vendu à l'opinion publique turque et internationale mais pour supprimer les reliquats de droits démocratiques et d'indépendance nationale.

Le moment et la logique du coup d'État peuvent surtout être compris à l'aune des développements économiques et politiques en Turquie survenus durant les années 70 qui ont précipité la crise affectant toutes les secteurs du tissu social du pays.

La crise économique, sociale et politique fut le résultat de sa position, en tant que pays capitaliste, arriéré et dépendant.

L'industrie qui a connu un développement relatif durant les années 1960-70 fut confrontée à la menace de strangulation avec une corde à nœud double: celui du manque de sources financières et celui de l'étanchéité du marché. Le marché intérieur ne peut absorber toute la production industrielle. La grande inégalité au niveau de la distribution des revenus et le faible pouvoir d'achat des masses ne le permettent pas. Les hausses de prix sévères ont rapidement annulé les augmentations de salaire et du prix d'achat des produits agricoles par l'Etat. Dans le domaine des exportations, les produits turcs ne pouvaient être compétitifs sur le marché international étant donné leur qualité et leur prix.

□ 22 □

Dans sa quête de marchés pour ses produits industriels, la Turquie aurait pu se tourner vers le Moyen-Orient et d'autres pays du Tiers-monde mais elle ne l'a pas fait. Ce ne sont pas les coûts ou la qualité qui l'ont empêché de faire ce choix. Il était clair que les gouvernements de Turquie ont échoué dans leur promotion d'une politique commerciale cohérente et efficace.

Les propres ressources de la Turquie ne peuvent couvrir ses propres investissements industriels. Pour sa part, le système de crédit favorisa le commerce plus que l'industrie. Les banques préférèrent les crédits à court terme à taux d'intérêt élevé assignés pour le secteur commercial. Le manque de crédits bancaires favorisant spécifiquement l'industrie incita cette dernière à recourir au crédit commercial et cela se refléta bien entendu dans le coût des produits industriels et dans le fait que c'était l'un des principales sources d'inflation.

En 1975 et surtout après l'accès du «Front nationaliste» de droite au gouvernement, les importations jouèrent d'une hausse spectaculaire, dont une large part servit à financer les actions spéculatives. La distribution des crédits bancaires provoqua des conflits entre industriels et banquiers (conflits intensifiés par la compétition entre ces deux segments du capital dans leur tentative de s'emparer des épargnes de la population. Pour obtenir des fonds, l'industrie émit pendant plusieurs années, des titres et des actions au taux d'intérêt élevé. On espérait ainsi drainer les petites épargnes vers le secteur industriel sans devoir passer par les banques.

Cette même compétition pour la mainmise sur les sources de financement existe aussi entre les secteurs monopolistiques et non monopolistiques du capital industriel.

De même pour les ressources extérieures, ils ont été incapables de couvrir les besoins en devises étrangères. Les prêts accordés par les institutions internationales étaient complètement insuffisants. Les devises étrangères ainsi obtenues et les fonds envoyés par les travailleurs turcs de l'étranger étaient loin de pouvoir combler les deux milliards et demi de dollars de déficit commercial.

Dans les années 70, les travailleurs et autres salariés ont été écrasés par les taux d'inflation élevés (10% en 1975, 74% en 1979 et 95% en 1980), qui provoquèrent la chute des salaires réels (qui chutèrent de 15% entre 1976 et 1978) et augmentèrent gravement le chômage (de près de 15%).

Le déficit commercial annuel de la Turquie qui a été de 769 millions de dollars en 1973, a atteint 4,04 milliards de dollars en 1977 et la dette extérieure qui était de 2,62 milliards de dollars en 1973 dépassa les 16 milliards de dollars en 1979 (services non inclus).

Au début de l'année 1978, les réserves d'or et de devises convertibles n'ont jamais été aussi basses. Comme la capacité de remboursement était considérablement épuisée en raison de cette dette en souffrance, les créanciers de la Turquie parmi lesquels tous les principaux gouvernements occidentaux, les organisations financières internationales et plus de 200 banques privées ont déclenché une opération de sauvetage centrée sur les «mesures d'austérité» du FMI.

Ces «mesures d'austérité» et le plan économique à court et moyen terme intensément recommandés par le FMI et par l'Union turque des industriels et des hommes d'affaire (TÜSIAD), ont été mis à exécution par le gouvernement Demirel le 24 janvier 1980. Celui-ci fut désigné pour trouver une issue de secours à la pire crise économique de l'histoire de la Turquie en faisant passer la politique économique turque d'une industrialisation reposant sur l'importation de substitution vers un développement basé sur une économie d'exportation.

Avec l'importation de substitution, des entreprises produisant des biens de consommation nécessitant la mobilisation de grands effectifs ouvriers mais n'engendrant que de faibles profits dans les nations industrialisées, sont adoptées par les nations sous-développées.

Dans de telles économies sous-développées, la production est tournée vers la consommation domestique et l'industrie est gravement dépendante des matières premières et intermédiaires onéreuses et qui doivent toutes être importées.

Comme les revenus d'exportation sont souvent inférieurs aux dépenses d'importation nécessaires mais coûteuses, l'importation de substitution provoque des déficits chroniques et considérables de la balance des paiements.

En 1979, l'action des matières intermédiaires dans toutes les importations était de plus de 60% (2,8 milliards de dollars) et le déficit a augmenté de plus de 21% en comparaison avec l'année 1978.

Le déficit chronique nécessitait de constants emprunts auprès des institutions financières officielles et privées. Durant les six premiers mois de l'année 1980, la dette extérieure de la Turquie dépassa les 20 milliards de dollars (services inclus).

Des suites de la stagflation (inflation avec stagnation) mondiale et de la crise économique au sein des pays industrialisés, la structure économique dépendante de la Turquie a souffert de nombreux coups dans des proportions plus importantes.

En raison de la grave pénurie de devises étrangères et du prix élevé du pétrole et des matières intermédiaires, une grande partie de l'industrie turque a dû tourner en sous-capacité. La production a chuté dans quasi tous les secteurs. Des milliers d'ouvriers ont été licenciés. Le taux de croissance par habitant (qui était de 3,9% au-dessus de la moyenne entre 1973 et 1978) est tombé à — 0,8% pour la première fois depuis plusieurs décennies.

En 1979, les prix des produits industriels ont augmenté de 96% et celui des denrées alimentaires de 58% tandis que les salaires réels ont chuté de 11% et les traitements de 22%.

Au milieu de ce goulet d'étranglement économique, le FMI a mis la pression sur la Turquie pour que celle-ci accepte une série de «mesures d'austérité» et libéralise son économie à l'instar de la Corée du Sud, du Brésil et du Chili. Le 24 janvier 1980, le plan économique du gouvernement de Demirel concocté par Turgut Özal (qui fut l'ex-président de l'Union des industriels du métal et un stratège de la Banque mondiale) a été désigné pour répondre aux diktats du FMI relatifs à une transformation de l'économie turque basée sur

l'une importation de substitution en économie d'exportation.

La logique interne de ce modèle orienté vers l'exportation était d'abord d'augmenter la production et ensuite d'augmenter la quantité des produits d'exportation.

Pour parvenir à ce but, tous les contrôles des prix ont été levés afin de stimuler l'offre et créer un surplus exportable.

Cela devait entraîner l'élimination de la tarification double et de la spéculation. Cependant, étant donné la structure dépendante de l'économie turque, la production ne pouvait augmenter que par injection de capitaux et d'investissements étrangers et par importation de matières intermédiaires. Pour assurer cette partie du plan, le FMI et d'autres banques ont prêté 2,76 milliards de dollars à la Turquie pour les trois années suivantes et a rééchelonné un milliard de dollars sur sa dette. Pour attirer le capital étranger, tous les secteurs de l'économie (y compris les secteurs jusque là protégés par l'Etat tels que le pétrole, les mines et l'agriculture) ont été ouverts aux investisseurs étrangers.

Les taxes douanières ont été réduites de 25% à 1%. Les banques étrangères ont été autorisées à ouvrir de nouvelles succursales en Turquie et à rapatrier leurs bénéfices.

La dévaluation de 50% de la monnaie provoquée le 24 janvier 1980, sixième opération du genre en trois ans (la livre turque a perdu depuis lors 76% de sa valeur face au dollar) devait permettre de rendre les exportations turques plus attractives.

Afin de réduire les effets de la dévaluation sur le coût de production, on fit de nouveaux arrangements en matière de lois sur les taxes. Le plan envisageait également une politique d'investissement à long terme qui favoriserait les secteurs orientés vers l'exportation et augmenterait leur capacité de production.

Ces nouvelles lois visaient à encourager tant l'exportation que l'assouplissement des réglementations sur les licences d'exportation, ce qui devait permettre le maintien à l'étranger d'une certaine quantité de devises gagnées grâce aux exportations, d'augmenter le mon-

□ 24 □

tant des crédits aux exportateurs et d'établir une Agence d'encouragement à l'exportation.

L'effort investi pour augmenter la part de la production destinée à l'exportation a nécessité une réduction massive de la consommation domestique.

Avec le plan d'austérité du 24 janvier, les contrôles de prix ont été levés, ce qui a entraîné une flambée des prix dans des proportions astronomiques (l'indice des prix de gros a augmenté de 29,3% rien que durant le mois de février 1980).

Les prix de base des produits agricoles ont également été maintenus au minimum aux dépens des petits cultivateurs.

Les Entreprises économiques d'Etat (KIT), vestiges économiques de l'étatisme d'Atatürk, ont dominé jusqu'en 1980 plus de la moitié des secteurs de la manufacture et des services et surtout l'ensemble du secteur des mines et des énergies.

Ces entreprises étaient financées, contrôlées, exploitées et très généreusement subsidiées.

Après le plan du 24 janvier, les KIT ont été contraintes de fonctionner selon les conditions du marché. Leurs subventions ont été sévèrement réduites voire éliminées, et les décisions concernant les prix, les niveaux de production, les salaires, l'effectif salarial et les investissements devaient désormais être prises non par des gouvernements mais par les KIT nouvellement autonomisées.

Cela ne va pas uniquement permettre aux KIT d'augmenter leurs prix mais aussi de rendre le secteur privé bien plus compétitif avec ces KIT et en l'occurrence, de conquérir les secteurs qui étaient jusqu'alors le domaine exclusif des KIT.

Les exportateurs turcs, aussi inefficaces qu'ils ne le sont en technologie, en management, en contrôle qualité ou en études de marché, ne pouvaient devenir compétitifs sur les marchés internationaux qu'en maintenant artificiellement les salaires et les traitements au plus bas, ce qui leur permettait ainsi de réduire leurs coûts de production.

Le gel ou la baisse des salaires les aidait

également à restreindre la consommation intérieure.

Pour «traiter le problème des salaires», on a tenté d'éliminer les conventions collectives de travail en proposant de relier les salaires de millions de fonctionnaires de l'Etat à un arrangement dégressif (à critère variable, qui devrait refléter les indices de prix de consommation biannuels).

«Des contrats individuels pour chaque branche de l'économie» devint le mot d'ordre de la majorité des employeurs et des industriels.

On a même proposé l'établissement d'un syndicat contrôlé par l'Etat de type fasciste. Par ailleurs, un conseil central des conventions collectives a été formé pour exercer des pressions sur les syndicats.

Les effets du plan du 24 janvier ont été très fortement ressentis par les milieux extérieurs aux monopoles financiers et industriels (qui tiennent en bride l'économie turque).

Le mécanisme de contrôle monétaire serré, la levée de tous les contrôles sur les taux d'intérêt et l'exigence d'avoir un capital minimum de 50 millions de livres turques par ceux qui cherchaient à bénéficier des nouveaux encouragements à l'exportation ont contraint (dans les six premiers mois de l'année 1980) 515 entreprises possédant un capital total de 50 millions de livres turques à la banqueroute. Le nombre de billets à ordre manquant à leur engagement augmenta (dans les quatre premiers mois de 1980) augmentèrent de 72,4%, atteignant 14 millions de livres turques. Malgré toutes ces mesures, l'inflation a gravité autour des 120% et la production a chuté dans la majorité des secteurs.

Après la première période qui suivit le plan du 24 janvier, la plupart des clauses prévues par le plan prescrit par le FMI ont été mises à exécution. Dès lors que le capital étranger était sécurisé par de nouveaux accords, le lien crucial restant dans la chaîne des étapes nécessaires au respect ou à la rupture du plan était de maintenir les salaires et les traitements au strict minimum.

Une campagne massive a été déclen-

chée contre les ouvriers et les employés. Des milliers de travailleurs ont été licenciés ou contraints à quitter leur emploi et d'innombrables fonctionnaires de l'Etat ont été exilés vers les coins les plus reculés du pays.

Le placement de militants et de sympathisants fascistes dans les usines, les lieux de travail et les administrations, simplement destiné à remplacer ou à intimider les ouvriers démocrates n'a pas aidé à relever le niveau de production.

Durant les premiers huit mois du gouvernement Demirel, 77 grèves impliquant 122.140 travailleurs ont été suspendues (cf. durant les années 1977-79, au total seulement 71) et il y eut 54.000 ouvriers en grève répartis dans 215 entreprises en août 1980.

En plus des nombreuses protestations populaires organisées dans quasi toutes les villes du pays contre l'inflation, les mesures anti-démocratiques et les tortures, les grèves et les arrêts de travail qui émaillaient l'ensemble du pays étaient menées avec des revendications de plus en plus politiques, à telle enseigne que les travailleurs grévistes commençaient à joindre leurs forces à celle des étudiants et du reste de la population dans les bidonvilles environnants.

Le meilleur exemple de cette solidarité croissante entre les divers secteurs de l'opposition populaire fut sans doute les événements de TARIS à Izmir qui nécessita une mobilisation des forces armées pendant toute une semaine pour parvenir à la reddition suite à laquelle plusieurs milliers d'ouvriers furent arrêtés.

Les forces progressistes organisèrent la population dans les bidonvilles et les zones rurales au sein de «comités populaires» sur une base antifasciste et démocratique.

Le succès de ces comités et de la lutte opiniâtre de la population qui s'était armée pour son autodéfense, rendait les forces fascistes toujours plus sanguinaires. De nombreux massacres à grande échelle, dont ceux de Kahramanmaras, Corum, Ordu, Tarsus, Izmir, Merzifon et Aybasti se sont enchaînés.

C'est juste après le massacre de plus de

cent progressistes à Kahramanmaras à la fin de 1978 que le gouvernement social-démocrate d'Ecevit décréta la loi martiale dans les plus grandes provinces de Turquie et qu'il céda l'autorité dans les domaines de la sécurité aux chefs de l'armée. Mais au lieu de poursuivre les assassins d'extrême droite, les commandants de la loi martiale ont lancé des opérations d'intimidation et de persécutions contre les forces démocratiques et progressistes du pays.

Dans cette atmosphère d'intimidation et de massacres, toutes les institutions démocratiques, tous les journaux de gauche et les publications qui reflétaient la voix de l'opposition croissante ont été mis sous scellés par les commandants de la loi martiale alors que les Loups Gris bénéficiaient d'une immense mansuétude et d'un soutien manifeste.

Après la proclamation de la loi martiale en décembre 1978, pour une période de 20 mois, les militaires firent une répétition générale en arrêtant plus de 46.000 personnes dont la majorité était de gauche.

D'autre part, la torture s'était tant banalisée à travers le pays que, dans son rapport de juillet 1980, Amnesty International conclut: «la torture et les violations des droits humains sont devenus systématiques».

La plus vaste opération militaire précédant le coup d'État fut menée à Fatsa. Au cours de cette opération digne d'un état de guerre, qui a mobilisé 10.000 soldats, des tanks et des hélicoptères, cette petite ville de la mer Noire (qui était devenu le meilleur exemple d'une administration locale populaire) a été encerclée par les forces armées dans le but d'y «rétablir l'autorité de l'État». Malgré une déclaration commune de la population de la ville émanant d'un large spectre de courants politiques, y compris de représentants officiels du parti de la justice qui était alors au pouvoir, déclaration qui plaidait que Fatsa était une ville non violente et à l'abri des conflits politiques, la ville fut prise d'assaut le 11 juillet 1980. Le maire, Fikri Sönmez, arrêté lui aussi, fut torturé. Au total, quatre cent personnes furent capturées et dans les jours qui suivirent, les fascistes furent lâchés dans la ville.

□ 26 □

Deux mois après l'opération, on dénombre l'assassinat de plus de 20 personnes et une atmosphère de terreur et d'intimidation avait gagné toute la région. Les incidents de Fatsa sont l'illustration la plus cinglante du degré de terreur fasciste tant civile qu'officielle qui régnait dans le pays.

Le 12 septembre 1980, le général Evren tenta de justifier sa prise de pouvoir en prétextant qu'il s'agissait de juguler une violence politique qui avait coûté la vie à 5.355 personnes depuis 1975.

Au vu de la terreur politique survenue durant les dix derniers mois du gouvernement Demirel qui avait atteint près de 500 victimes par mois, on aurait pu lui donner raison.

Mais derrière cette violence, il n'y avait nul autre que l'armée même. Les forces armées étaient déjà en position de contrôle des zones les plus sensibles de la Turquie grâce à la loi martiale proclamée dans 20 provinces depuis décembre 1979.

En effet, malgré ce contrôle direct, la terreur politique avait considérablement augmenté au lieu de régresser.

C'est précisément cette attitude de «wait and see» des commandants de l'armée et les provocations ourdies par l'Organisation de contre-guérilla, une organisation militaire secrète, qui a encouragé la violence politique, laquelle deviendra plus tard le justificatif des militaires pour leur prise du pouvoir.

POSITION DE CLASSE DES OFFICIERS DE L'ARMÉE



Quelle est la raison qui motiva les commandants de l'armée à intervenir si souvent dans la politique? D'après certains observateurs, «c'est parce que les forces armées ont toujours joué le rôle d'arbitre dans la politique en Turquie. Lorsque le pays se retrouve confronté à une menace externe ou une crise interne, c'est l'armée qui défend la souveraineté nationale et qui restaure la loi et l'ordre.»

En fait, durant la chute de l'empire ottoman qui précéda l'actuelle république de Turquie, les forces armées turques furent l'une des principales forces motrices de la société turque. Par exemple, le mouvement progressiste des «Jeunes Turcs» né au XIXe siècle trouva ses plus ardents militants et défenseurs parmi les jeunes officiers de l'armée.

La raison en fut que les officiers de l'armée représentaient une part importante de l'élite cultivée parmi la population et qu'ils considéraient l'état grabataire de l'empire ottoman comme une honte pour l'armée turque traditionnellement conquérante.

Leur préoccupation prioritaire était de renforcer l'Etat et d'éviter les pertes territoriales. Cette préoccupation les conduisit à adopter une attitude anti-impérialiste d'une part et une posture bourgeoise révolutionnaire d'autre part.

La révolution bourgeoise de 1908 (Mesrutiyet), la guerre de libération nationale (1919-1922) et la proclamation de la république (1923) ont toutes été dirigées par les officiers de l'armée.

Grâce à cette position dirigeante, les généraux de l'armée sont devenus les leaders politiques du pays dès la fondation de la jeune république et le plus distingué parmi eux, le général Mustafa Kemal, a été élu président de la république à vie et surnommé plus tard «Atatürk» (le père des Turcs).

Bien que le plus lourd fardeau de la guerre de libération nationale reposât sur les épaules des ouvriers et des paysans, les militaires prirent toutes les mesures nécessaires permettant d'empêcher la classe ouvrière d'acquiescer une conscience sociale, d'organiser des partis politiques et des syndicats et d'être

représentés au parlement et ce, dans le but de garantir toutes les faveurs à la bourgeoisie locale naissante.

C'est l'alliance des militaires avec cette bourgeoisie locale naissante qui causa l'assassinat des 15 dirigeants du Parti communiste de Turquie nouvellement créée, la mise hors-la-loi de ce parti et l'élimination de tous les syndicats et des organisations démocratiques.

En outre, en adoptant une idéologie chauviniste qui correspondait aux ambitions de cette bourgeoisie, les militaires ont soumis la nation kurde de Turquie à une répression nationale.

Le progressisme de la bourgeoisie turque s'est manifesté sous cette dualité tout au long de la période républicaine.

Alors qu'ils adoptaient une attitude anti-impérialiste dans leur volonté de sauvegarder la souveraineté politique de l'Etat, les officiers de l'armée se sont toujours évertués sur le plan interne à renforcer la bourgeoisie locale aux dépens des masses ouvrières.

Après la seconde guerre mondiale, la grande bourgeoisie qui se développa grâce à l'appui des forces armées, trouva un nouvel allié puissant: les États-Unis d'Amérique qui tentaient d'inclure la Turquie et la Grèce dans leur camp militaire.

Le 22 mai 1947, la loi d'aide à la Turquie et à la Grèce et le 12 juillet 1947 ainsi que l'accord «d'aide à la Turquie» furent mis en application. Plus tard, la «loi sur l'aide extérieure» de 1948 et la loi d'aide mutuelle à la défense» ont converti les forces armées turques en mercenaires en charge de la défense des intérêts US dans la région. Le pas suivant dans cette voie fut «l'adhésion turque à l'alliance atlantique» en 1952.

Malgré cette dépendance à l'égard des USA, certains éléments des forces armées turques marquèrent leur opposition à la domination étasunienne et à celle du gouvernement de la bourgeoisie collaborationniste pour deux raisons.

D'abord, la grande majorité des officiers avaient pour origine la paysannerie pauvre et se voyaient proches du peuple. Cette position se

renforça également grâce à l'ingratitude de la bourgeoisie collaborationniste qui ne se préoccupait guère plus du bien-être de son allié historique, allant jusqu'à appauvrir certains officiers comme ils ne l'ont jamais été.

Ensuite, quasi tous officiers de l'armée se considéraient comme étant la seule garantie de l'indépendance nationale et leur mécontentement face à l'augmentation du contrôle US et de son influence sur les forces armées allait grandissant.

C'est dans ces circonstances que les forces armées turques encouragées par la résistance des masses populaires contre le régime autoritaire du Parti démocrate de centre-droit menèrent un coup d'État le 27 mai 1960 et imposèrent une nouvelle constitution garantissant les droits humains et les libertés fondamentales ainsi que certaines mesures de sécurité sociale.

UN PIÈGE BIEN FICELÉ: OYAK

Bien qu'ils fussent au courant des préparatifs du coup d'État, les États-Unis ne sont pas intervenus pour l'empêcher.

Car si les forces armées n'étaient pas intervenues, le mécontentement populaire aurait pu conduire à un véritable soulèvement populaire.

Mais juste après le changement de pouvoir, les conseillers américains ont imposé au Comité d'union nationale (la junte militaire de l'époque) le projet d'un fond spécifique qui vise à amadouer les officiers militaires.

Au début, ce projet semblait très innocent et il était impossible de détecter le piège sous-jacent. Conformément à l'article adopté le 1er mars 1961 par la junte, le Fond d'aide mutuelle aux forces armées (OYAK), visait certaines activités sociales telles que la fourniture aux officiers de biens de consommation bon marché et de crédits à taux d'intérêt réduit ainsi que la construction de résidences à bas prix pour les officiers et les sergents qui ont matériellement beaucoup souffert durant les dix années de gouvernement du Parti démocrate.

Par la force de la loi, tous les officiers de

□ 28 □

l'armée et les sergents furent obligés d'être affiliés à au fond OYAK et d'y verser 5% de leur salaire.

Leur cotisation annuelle atteint 20 millions de dollars par an. Le fond devait être géré par un conseil d'administration formé par des généraux et des officiers élus parmi les membres du commandement des forces armées turques.

Une fois par an, les représentants des actionnaires militaires se réunissent pour faire les comptes, déterminer leur stratégie et décider de l'usage de leurs fonds.

Conscients que les cotisations obligatoires des officiers ont créé une énorme accumulation de capitaux, les généraux ont décidé d'utiliser leurs fonds pour des investissements rentables dans l'industrie et le commerce.

Aujourd'hui, tous les officiers gradés et

non gradés des forces armées turques sont actionnaires de cet immense holding et en percevoient des bénéfices supplémentaires en plus de leur salaire.

Ainsi, les forces armées sont devenues non seulement les gardiennes du grand capital mais également une composante de ce capital à part entière.

Pour avoir une idée plus claire sur OYAK, l'on doit regarder les données statistiques concernant ses investissements en 1977 (tableau ci-dessous).

La reconversion des officiers de l'armée en capitalistes en uniforme a creusé un fossé économique et social entre eux et les masses ouvrières.

La contradiction croissante s'est reflétée durant les grèves massives des ouvriers indus-

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'OYAK

FIRMES	CAPITAL	% DU CAPITAL DETENU PAR OYAK
OYAK- Investissement et holding (Principale compagnie contrôlant les autres)	13.500.000 dollars	100 %
OYAK – Usine automobile Renault	16.700.000 dollars	42 %
TOE – Industries automobile	5.700.000 dollars	86,97 %
PETKIM – Industries pétrochimiques	100.000.000 dollars	9,33 %
Türkiye Petroleum	135.500.000 dollars	3,86 %
Pneus Goodyear	5.400.000 dollars	23 %
Usine de production de moteurs de véhicules	10.000.000 dollars	99,98 %
Compagnie de vente de moteurs de véhicules	2.700.000 dollars	77,26 %
Usine de fabrication de ciment à Cukurova	4.140.000 dollars	48,39 %
Usine de fabrication de ciment à Ünye	8.400.000 dollars	45,20 %
Usine de fabrication de ciment à Mardin	11.700.000 dollars	48,22 %
Usine de fabrication de ciment à Bolu	8.400.000 dollars	30,05 %
Usine Hektas (fertilisants et pharmaceutique vétérinaire)	2.000.000 dollars	39,66 %
OYAK - Compagnie d'assurances	400.000 dollars	66 %
TUKAS – Compagnie d'aliments en conserve de Turgutlu	1.000.000 dollars	58 %

Par ailleurs, quatre de ces 14 compagnies ont été au sommet des 100 entreprises turques de l'année 1975

CLASSEMENT	ROTATION ANUELLE	BENEFICE ANUELLE	EMPLOYES
5e PETKIM – Industries pétrochimiques	143.000.000 \$	21.400.000 \$	2.693
6e OYAK - Usine automobile Renault	142.200.000 \$	470.000 \$	2.688
36e Pneus Goodyear	38.000.000 \$	1.740.000 \$	920
40e TOE - Industries automobiles	33.500.000 \$	1.270.000 \$	1029

(Source: Enquête économique, Association turque des industriels et des hommes d'affaires, Istanbul, avril 1977)

PRODUCTION AUTOMOBILE EN TURQUIE

Années	Production totale	Renault	Murat	Anadol
1971	13.000	12 %	59 %	29 %
1972	30.000	26 %	59 %	15 %
1973	47.000	32 %	53 %	15 %
1974	60.000	39 %	48 %	13 %
1975	67.000	46 %	44 %	10 %
1976	63.000	48 %	41 %	11 %

(Source: quotidien Vatan, Istanbul, 8 octobre 1977)

triels les 15 et 16 juin 1970 ainsi qu'après l'intervention militaire du 12 mars 1971.

Le régime de loi martiale a exercé des pressions brutales sur la classe ouvrière et sur toutes les forces démocratiques pour la sauvegarde des intérêts du capital financier.

Comme pour les investissements des officiers de l'armée, la compagnie OYAK - Renault est devenue la plus puissante du secteur par rapport aux deux autres usines: MURAT, la version turque de FIAT et ANADOL, toutes deux détenues par le puissant holding financier KOC.

La concurrence entre OYAK et les autres entreprises s'est souvent reflétée dans les décrets gouvernementaux. En 1977, lorsque sous la pression de Koç Holding, le ministère de l'industrie et de la technologie refusa une demande d'introduire de nouveaux modèles d'automobiles Renault, OYAK n'avait pas hésité à exercer un chantage sur le gouvernement en menaçant de stopper la production. Finalement, le gouvernement céda et donna cette permission sous la pression des militaires.

Des pratiques similaires se sont rencontrées lorsque Renault demanda de pouvoir augmenter le prix de ses automobiles, et finalement, c'était toujours OYAK qui gagnait la bataille.

En 1976, l'usine automobile Renault - OYAK employait 2.688 travailleurs. Si l'on comptabilise tous les travailleurs employés dans les entreprises détenues par OYAK, on arrive à un chiffre de 10.000 travailleurs exploités par l'armée.

Les forces armées ont ainsi acquis une

position hostile à la classe ouvrière de Turquie non seulement en tant qu'instruments de répression des classes dominantes mais aussi en tant que contingent de la classe capitaliste.

En dépit du soutien apporté par les masses au coup d'État et les actes qui l'ont conduit à sa perpétration, on ne peut donc parler du caractère progressiste du coup d'État dans le terrain politique. La Constitution de 1961 en est la preuve.

Car si après l'adoption de la constitution, les Forces armées semblent s'être retirées de la politique, en réalité, les commandants supérieurs y sont restés en plein milieu. En vertu de cette Constitution rédigée par l'armée, le chef de l'état-major et les commandants des forces terrestres, aériennes et navales deviennent les membres d'un groupe de consultation, le Conseil national de sécurité, qui détermine la politique de sécurité nationale et coordonne toute les activités relatives à la mobilisation nationale et à la défense.

D'abord, le CNS n'était qu'une simple «équipe de consultants». Les commandants n'avaient le droit de parler des problèmes liés à l'actualité politique. Mais avec le temps, les membres militaires du Conseil ont commencé à interférer dans le travail du gouvernement et du parlement.

D'ailleurs, dès l'arrivée au pouvoir du Parti de la justice (AP) en 1965, le premier ministre Demirel établit de bonnes relations avec les hauts commandants et se servit d'eux comme une menace contre ses opposants. La cible principale de cette menace fut, bien entendu, le mouvement de gauche qui était en

□ 30 □

plein essor. Après que le Parti ouvrier de Turquie (TIP) aie gagné 15 sièges au parlement et que les mouvements démocratiques se soient développés, le général Cemal Tural, chef de l'état-major, donna aux unités militaires l'ordre de suivre une éducation anticommuniste. Il fit même publier un livre intitulé «manuel d'action anticommuniste» accusant les organisations et les publications de gauche d'être des «ennemies de l'Etat».

Ce même commandant défendit l'idée de créer une industrie de guerre avec le holding OYAK. Ainsi furent posées les fondations du complexe militaro-industriel en Turquie.

C'est durant la même période qu'une organisation conspiratrice agissant au sein des forces armées se livra à de sinistres complots afin de déstabiliser du pays.

Cette organisation se nommait «Département de guerre spéciale», appelée communément «organisation de contre-guérilla». Elle fut créée en 1959, suite à un accord militaire bilatéral entre la Turquie et les États-Unis.

Préoccupés par les événements du Liban, les États-Unis proposèrent d'accorder à la Turquie une aide spéciale destinée à empêcher «l'infiltration communiste». Le but apparent de ce département fut de mettre sur pied des forces de résistance en cas de «soulèvement» ou d'agression étrangère. Mais les directives de formation de l'institution et sa pratique indiquaient clairement que l'organisation pouvait agir contre les mouvements intérieurs participant à l'éveil social. Dans divers règlements écrits du Département, le mot «soulèvement» est décrit comme une «opposition politique et sociale contre l'ordre établi dans le pays».

Le Département de guerre spéciale avait ses quartiers généraux dans le bâtiment de la mission d'aide militaire US à Ankara. La formation des officiers de ce département était assurée par les services d'intelligence étasuniens.

D'après les documents officiels de ce département, dévoilés plus tard par un ex-juge militaire, Emin Deger, «le développement social dans sa tendance naturelle mènera à un résultat inévitable. Ainsi, il est nécessaire d'infiltrer les rangs de l'opposition sociale et à

travers les activités de provocateurs, mener l'opposition vers le terrorisme et y mettre un terme par une prise du pouvoir militaire.»

Les exécutants de ces actions provocatrices étaient déjà à l'œuvre. Il s'agissait des Loups Gris.

Incapable d'endiguer la résistance des masses populaires défendant leurs droits constitutionnels, la bourgeoisie turque se lança dans la formation de bandes paramilitaires d'extrême droite dans la perspective d'éradiquer celle-ci.

Le premier ministre Demirel osa même évoquer dans ses discours officiels sa volonté d'armer 200.000 militants du Parti de la justice.

A l'instar des organisations d'extrême droite, l'électorat de ce parti s'était constitué sur la base d'une idéologie chauviniste et fondamentaliste. Tandis que plus de 40.000 mosquées furent converties en cellules opérationnelles pour le mouvement fondamentaliste, le mouvement néofasciste s'articula autour du Parti d'action nationaliste (MHP) dirigé par l'ex-colonel Türkes. Ce parti toléré tant par le gouvernement que par les forces armées, créa une milice terroriste armée et en uniforme appelée *Ülkü Ocakları* (Foyers de l'Idéal).

Aidées et soutenues par le Département de guerre spéciale, ces bandes armées connues sous le nom de Loups Gris assassinèrent 42 militants de gauche durant les cinq années de règne du parti de la justice, jusqu'en 1971.

Après que la violence politique menée par les Loups Gris eût semé l'instabilité dans le pays, les forces armées jugèrent qu'il était temps d'intervenir directement en politique et d'étrangler l'opposition sociale.

La première confrontation directe entre les forces armées et la classe ouvrière eut lieu durant les manifestations massives de 1970 à Istanbul où plus de 100.000 ouvriers industriels tentèrent de défendre leur syndicat progressiste. Les soldats furent ameutés pour mater la manifestation. Trois ouvriers y laissèrent leur vie.

La loi martiale fut ensuite décrétée dans les régions d'Istanbul et de Kocaeli; les dirigeants des syndicats progressistes et des travail-

leurs furent arrêtés et nombre d'entre eux furent atrocement torturés. La raison économique qui expliquait cette répression était des plus claires puisque l'employeur d'un certain nombre de travailleurs résistants fut précisément le holding OYAK des officiers de l'armée. Quant au motif idéologique: les officiers de l'armée étaient convaincus que la manifestation des travailleurs était une action communiste.

Durant cette période, les forces armées demandaient non pas uniquement que soit écrasée la classe ouvrière mais aussi le peuple kurde vivant dans la partie orientale de l'Anatolie. En avril 1970, des villages kurdes furent encerclés par des milliers de gendarmes et des commandos de l'armée avec le soutien des forces aériennes. Toutes les habitations ainsi que tous les commerces furent perquisitionnés et les habitants torturés.

A l'issue de cinq mois de loi martiale, les ambitions politiques des commandants hauts gradés étaient loin d'être assouvies. Il arrivait que des hauts commandants envoient des memoranda confidentiels au président de la république exigeant l'abolition de tous les droits constitutionnels et l'instauration d'un pouvoir fort. Ils étaient soutenus et encouragés par les industriels les plus importants qui rêvaient de bénéfices faramineux, d'une industrie de guerre et de l'exploitation maximale des ouvriers sous un régime autoritaire.

Ainsi, l'aile militaire du Conseil national de sécurité outrepassa son rôle consultatif pour devenir un acteur politique prépondérant.

L'INTERVENTION DU 12 MARS 1971

L'année 1971 fut marquée par deux années de terreur d'État en Turquie. Les forces armées intervinrent le 12 mars 1971 et forcèrent le parlement à proclamer la loi martiale dans les villes industrielles les plus importantes et les provinces kurdes du pays. Ce fut également un coup de grâce pour les derniers vestiges d'officiers progressistes au sein de l'armée.

La corruption, la spéculation et la collaboration des hauts gradés de l'armée engendrèrent également une opposition de la part des

officiers qui n'avaient pas perdu leur connexion avec leur origine paysanne et pauvre et qui restaient pétris d'idéaux d'émancipation nationale.

Des centaines d'officiers pareils furent peu à peu liquidés et ce, même avant le coup d'État de 1971. En dépit de nombreuses liquidations, les cercles dirigeants de l'armée n'avaient pas été capables d'éliminer une certaine résistance au sein des forces armées. Le 8 mars 1971, les officiers radicaux de l'armée ont même publié un communiqué dans lequel ils dénonçaient le système de corruption et l'hégémonie des États-Unis et demandaient des réformes radicales. Cette réaction des officiers rétifs eut l'effet d'une gifle dans la figure des États-Unis et de leurs collaborateurs turcs. Tous les services d'intelligence furent immédiatement mobilisés pour jouer leur traditionnel rôle d'intriguant. Exhortés par ces derniers, les membres militaires du Conseil national de sécurité, présentèrent un ultimatum au président de la république le 12 mars 1971 sommant le premier ministre Süleyman Demirel de démissionner et l'Assemblée nationale de former un gouvernement «réformiste». C'est ainsi qu'ils prirent les choses en main, pacifièrent puis liquidèrent tous les officiers radicaux. Le gouvernement appuyé par les militaires persécuta la gauche sous prétexte de mettre fin à la violence politique. Plus de 100.000 progressistes furent arrêtés, torturés, condamnés ou licenciés. Le droit de grève fut suspendu, les publications de gauche interdites et la Constitution de 1961 amendée de manière à supprimer, du moins à restreindre de nombreux droits et libertés fondamentaux.

C'est durant ces deux années de répression que l'existence du Département de guerre spéciale défraya la chronique. Appelé communément «l'Organisation de contre-guérilla», le Département de guerre spéciale participa à toutes les campagnes répressives en collaboration avec les «Loups Gris».

Bien que ces années de terrorisme d'État aient permis aux grandes entreprises d'augmenter leurs bénéfices, la junte militaire de cette période-là n'était pas suffisamment

□ 32 □

préparée pour exercer une dictature à long terme. D'ailleurs, les ambitions personnelles de certains officiers supérieurs finirent par provoquer certaines querelles au sein même du commandement. Pour toutes ces raisons, en 1973, les militaires furent obligés de rendre le pouvoir aux politiciens.

Durant cette période nouvelle et relativement «libérale», la Confédération révolutionnaire des syndicats ouvriers (DISK) consolida sa position influente au sein de la classe ouvrière alors que d'autres forces démocratiques commençaient à se réorganiser. Quant aux employés d'État, la Constitution leur interdisant de se syndicaliser, de faire grève ou de s'engager officiellement dans des activités politiques, ils adhérèrent aux «organisations de masse démocratiques» alternatives.

La formation d'organisations étudiantes s'est elle aussi accélérée. Avec le temps, toutes ces organisations commencèrent à exercer leur influence idéologique dans l'arène politique, devenant l'une des figures de proue de l'opposition populaire.

Entre-temps, les résultats des élections législatives de 1973 montrèrent que l'opposition de centre-droit est apparue comme un «espoir» pour les masses alors que les partis de droite perdaient leur soutien populaire.

En réalité, dès avant le coup d'État de 1971, les contradictions apparues au sein de la coalition des classes dominantes avaient suscité l'émergence de nouveaux partis de droite opposés au principal parti de droite, le Parti de la justice (AP).

Cependant, le succès partiel du Parti républicain du peuple (CHP) aux élections législatives et locales de 1973 mena diverses franges de la bourgeoisie à mettre leurs différends de côté.

Pour éviter de perdre l'appui des grands propriétaires fonciers, les partis bourgeois bloquèrent une réforme agraire vague et symbolique bien que ce fût à l'avantage de la bourgeoisie industrielle.

Suite aux élections de 1973, faute de pouvoir obtenir la majorité absolue au parlement, Bülent Ecevit, leader du CHP, forma un gouver-

nement de coalition avec une mouvance intégriste, le Parti du salut national (MSP). Cependant, après l'invasion de Chypre en 1974, qui accrut la popularité du CHP, Ecevit et le président du MSP, Erbakan, ne pouvaient plus faire bon ménage. Trois autres partis de droite, le Parti de la justice (AP), le Parti d'action nationaliste (MHP) et le Parti républicain de la confiance (CGP) entraînèrent alors le MSP dans leur camp et formèrent une coalition de «Front nationaliste» sur base d'un programme gouvernemental inspiré par la grande bourgeoisie.

La terreur fasciste connut un élan sans précédent après la formation de ce gouvernement quadripartite en 1975. Afin de mieux illustrer l'atmosphère qui prépara le coup d'État militaire de 1980, nous reproduisons dans les chapitres suivant des extraits des Bulletins Info-Türk parus depuis 1977.

MARS 1977

L'ESCALADE DE LA TERREUR DES «LOUPS GRIS»

Tandis que le parti AP concentrait ses efforts pour la tenue d'élections générales en juin, cinq mois plus tôt, les «Loups Gris» continuent d'assassiner les progressistes et d'augmenter la tension politique juste à la veille de possibles élections anticipées dans le but de créer un climat propice à la défaite électorale du Front nationaliste et à son remplacement par un gouvernement militaire.

«Le rôle du plus petit partenaire au gouvernement et de ses Foyers de l'Idéal (Ülkü Ocakları) dans les assassinats politiques est devenu clair avec des preuves irréfutables. Le Parti de la justice (AP) s'appuie sur de bandits politiques dans le but de rester au pouvoir et de continuer à mener l'exploitation depuis qu'il a perdu tout espoir de parvenir au pouvoir à travers un vote populaire» disait Ecevit, le président du CHP.

Il déclara que les assassinats politiques dans le pays avaient atteint un niveau pire que sous des dictatures «où le peuple est empri-

sonné pour ses idées politiques mais non assassiné comme c'est le cas en Turquie».

D'autre part, quatre députés du CHP tinrent une conférence de presse commune le 28 février et déclarèrent que le MHP et ses organisations supplétives avaient mené 1051 assauts (notamment contre des meetings de partis), tuant 58 personnes et en blessant 1657.

Le député Süleyman Genç affirma: «Pour poursuivre leurs activités et protéger leurs intérêts partout dans le monde, des multinationales ainsi que la CIA ont utilisé des paranoïaques comme indicateurs légaux. Türkes a miné notre démocratie, notre paix nationale, l'avenir de notre société et notre jeunesse et continue de les ronger comme un vampire.»

Genç a même révélé que parmi les victimes du MHP figurent trois sympathisants qui auraient refusé de poursuivre leurs activités au sein du parti. «Tuez quiconque renie notre mouvement!» ordonnait Türkes. Ces renégats auraient été assassinés selon cet ordre. Genç se réfère aussi à un ordre d'Ali Barman, président des Foyers de l'Idéal qui préconise que les membres des organisations soient catalogués dans deux livres distincts, l'un officiel et l'autre officieux «en raison de certains périls».

Citant le quotidien allemand Stuttgarter Zeitung, il affirma aussi que Türkes a livré de fausses informations à la Cour constitutionnelle à propos des activités du MHP en Allemagne.

Le Stuttgarter Zeitung rapporte la conclusion du ministre de l'intérieur de Stuttgart selon lequel le MHP ne compte pas d'organisations officielles à Stuttgart mais des officines qui poursuivent des actions illégales.

Cet été, le MHP a été appelé à témoigner à la Cour constitutionnelle turque à propos des activités du parti parmi les travailleurs immigrés tures dans la république fédérale d'Allemagne.

Le parti fasciste a déclaré à la Cour que ses succursales situées à l'étranger étaient fermées.

Se référant également à la publication

allemande de gauche Konkret, Genç a souligné qu'en 1976, la police a fourni au MHP des pistolets automatiques prétendument achetés en Allemagne pour équiper la police turque dans la «chasse à l'anarchiste». Konkret affirme que les commandos du MHP sont «fort bien» soutenus par le gouvernement et la police et que leur parti MHP leur versait 300 livres turques pour chaque attentat qu'ils commettraient.

Le 8 mars, le président des Foyers de l'Idéal a publié un communiqué disant: «La jeunesse idéaliste considère comme un devoir majeur de maintenir l'État sur pied. Si les forces de l'État ferment les yeux sur cette nécessité, la jeunesse idéaliste cognera si fort la tête des traîtres que ni les troupes de Moscou ni celles de Pékin ne pourront empêcher ce destin. La tête de la foule communiste qui est source d'anarchie doit être écrasée.»

Le 9 mars, face à la colère croissante que suscitait la terreur du MHP, le chef du bureau du procureur consentit à diligenter une enquête contre ce parti en rapport avec le meurtre d'un membre du MHP à Istanbul. En cas de violation du Code des partis politiques, le Parquet devra saisir la Cour constitutionnelle en vue d'obtenir la dissolution du parti.

MAI 1977

INCIDENTS SANGLANTS LE 1er MAI ET ELECTIONS DU 5 JUIN

Trente quatre personnes ont été tuées le 1er mai 1977 à Istanbul à la fin de l'importante manifestation de la Fête du Travail organisée par la Confédération révolutionnaire des syndicats ouvriers (DISK).

Ces incidents tragiques survenus peu avant les élections du 5 juin ne peuvent être considérés comme «accidentels».

Pour dissimuler leur propre responsabilité, le premier ministre Demirel et ses ministres ont plaidé que ces incidents étaient la conséquence de conflits internes à la gauche turque.

Pour autant, ces incidents constituent un maillon supplémentaire dans l'enchaînement

□ 34 □

d'attaques armées provoquées et commanditées par le Gouvernement de Front Nationaliste, lequel ne reculait devant rien pour endiguer la contestation ouvrière et l'émergence d'un gouvernement démocratique à l'issue du scrutin du 5 juin 1977.

Les témoins oculaires des incidents sanglants affirment que:

Des inconnus ont tiré sur les manifestants depuis les toits de la compagnie municipale des eaux et de l'hôtel Intercontinental.

Suite aux tirs, une panique générale a commencé lorsque soudainement, on a aperçu des individus ouvrir le feu depuis leurs véhicules traversant la place Taksim. De nombreuses personnes ont été piétinées dans la panique.

D'autre part, la presse progouvernementale avait, peu avant le 1er mai, publié des articles provocateurs, affirmant que ce 1er mai serait l'occasion de nouveaux incidents sanglants. Durant ces incidents, les autorités ont également publié des communiqués allant dans ce sens.

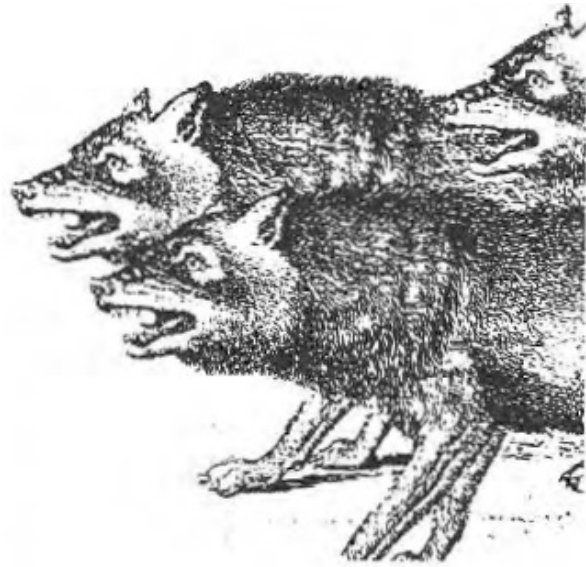
Il est probable que des agents provocateurs se soient infiltrés et aient agi selon des ordres donnés par les autorités.

La version selon laquelle les autorités auraient déclaré avoir trouvé des armes parmi les manifestants n'est pas convaincante.

Il est possible que certaines personnes aient porté des armes ce qui est tout à fait normal dans un pays où en peu de temps, près de deux cent personnes ont été assassinées par des unités de commandos fascistes et où l'ordre public ne peut être assuré par les forces de l'Etat.

Par ailleurs, Ecevit, ex-premier ministre et leader de la formation principale d'opposition est obligé d'être escorté par des gardes du corps armés des suites des trois attaques qu'il a essuyé au cours de sa campagne électorale qui ne dura qu'une semaine.

Du 1er avril 1975, date de la formation du Gouvernement de Front Nationaliste au 7 mai 1977, soit en 25 mois, plus de 2000 attaques ont été menées durant des meetings politiques ou sur les campus universitaires. Ces attaques armées ont tué 228 personnes et en ont blessé plus de 3000.



Le leader du CHP également victime

Le massacre du 1er mai à Istanbul et les attaques armées visant Ecevit, le leader du CHP, dans trois villes différentes au cours de sa tournée électorale constituent les exemples les plus marquants de l'insécurité qui a entouré les élections du 5 juin en Turquie.

Alors que les provocateurs et assassins identifiés comme tels, qui ont perpétré le massacre du 1er mai se soldant par 34 morts et plusieurs centaines de blessés étaient toujours en cavale, la révélation du contenu d'un enregistrement audio des commentaires d'Ecevit durant l'attaque qui le visa à Siran a eu un grand retentissement.

Le texte qui suit est un extrait de cet enregistrement: «Je demande aux forces de sécurité qu'elles fassent leur devoir... Je fais appel aux forces de sécurité. Vous ne pouvez laisser le public se faire lapider et matraquer.

Repoussez-les (les assaillants). Si vous ne le faites pas, je viendrai et le ferai à votre place. Nous ne laisserons pas nos enfants et le pays à la merci de ces bandits. (Bruit de tirs). Ne vous en faites pas. Mesdames, ne craignez rien. Je suis ici. S'ils veulent tuer, ils devront me tuer en premier.»

(Aux soldats de la gendarmerie disper-

sés): «Commandant... Votre devoir est d'empêcher ceux qui lapident la population. Ne permettez pas à cette poignée de gamins d'écraser le soldat turc. Allez-vous permettre que les soldats se fassent écraser par cette poignée de gars?»

De retour de campagne, Ecevit fit depuis Ankara, le commentaire suivant à propos de ces attaques: «Les dangers que j'ai encourus durant ma tournée sont naturels. Si la sécurité n'est plus assurée à Ankara, dans les rues, les écoles et les dortoirs, je n'ai pas le droit de demander la sécurité pour ma propre vie. Soit la vie de tous devrait être protégée soit la vie de personne. Je suis heureux d'être à nouveau parmi vous mais mon esprit reste égaré dans les parties reculées du pays où j'ai laissé des gens privés de sécurité, privés de l'Etat.»

Par ailleurs, l'ex-colonel Alparslan Türkeş, leader du MHP et premier député du Gouvernement d'Action Nationaliste a ouvertement déclaré que les unités de commandos des «Loups Gris» rétabliraient l'ordre des urnes sans hésiter à tirer si nécessaire. Le but de cette menace est en toute évidence d'empêcher les électeurs de gauche de se rendre aux urnes.

JUIN 1977

AUGMENTATION DE L'ELECTORAT DU MHP

Les élections du 5 juin n'ayant pu donner la majorité absolue à aucun parti, ceux qui rêvaient depuis des lustres d'un retour au régime à parti unique étaient à nouveau déçus.

La Turquie était à nouveau confrontée à un gouvernement de coalition de longue durée et n'était certainement pas à l'abri d'un coup d'État.

Cependant, juste après les élections générales, le président du Parti républicain du peuple Bülent Ecevit a déclaré que son parti a remporté au moins 220 des 450 sièges que compte l'Assemblée nationale et peut-être plus. Il provoqua ainsi une confusion au sein de la presse mondiale qui déclarait que le gouvernement social-démocrate en Turquie était assuré.

Il était si sûr de lui qu'il espérait former un gouvernement à parti unique avec le soutien de députés indépendants. Mais par cette déclaration, Ecevit commit l'une des plus graves erreurs de sa carrière politique car, le lendemain, les instances officielles ont révélé que le

RESULTATS COMPARATIFS DES ELECTIONS DE 1973 ET 1977

Partis	Année	Votes valides	%	Sièges
PARTI RÉPUBLICAIN DU PEUPLE (CHP)	1973	3 570 583	33,3	185
	1977	6 117 280	41,4	213
PARTI DE LA JUSTICE (AP)	1973	3 197 900	29,8	149
	1977	5 457 649	36,9	189
PARTI DU SALUT NATIONAL (MSP)	1973	1 265 771	11,8	48
	1977	1 271 620	8,6	24
PARTI D'ACTION NATIONALISTE (MHP)	1973	362 208	3,4	3
	1977	942.606	6,4	16
PARTI RÉPUBLICAIN DE LA CONFIANCE (CGP)	1973	564 343	5,3	13
	1977	277 059	1,9	3
PARTI DEMOCRATE (DP)	1973	1 275 502	11,9	45
	1977	273 426	1,8	1
PARTI DE L'UNION DE LA TURQUIE (TBP)	1973	121 759	1,1	1
	1977	58 139	0,4	-
PARTI OUVRIER DE TURQUIE (TIP)	1973	-	-	-
	1977	20 683	0,1	-
INDEPENDANTS	1973	303 218	2,8	6
	1977	367 172	2,5	4

□ 36 □

CHP n'a pu remporter que 213 sièges alors que l'opposition de droite en avait obtenu 229.

Les résultats définitifs de ces élections générales annoncées par le Conseil électoral suprême ont montré que des 21 207 303 électeurs, seuls 15 358 210 d'entre eux s'étaient rendus aux urnes. Le taux de participation était de 72,42%.

Les résultats comparatifs des élections de 1973 et 1977 montrent que le Parti de la justice (AP) comme le Parti républicain du peuple (CHP) sont parvenus à augmenter leurs voix alors que les religieux du Parti de salut national (MSP) ont gardé le même nombre de votants mais ont perdu la moitié de leurs sièges au parlement. De petits partis de droite, le Parti démocrate (DP) et le Parti républicain de la confiance (CGP) ont perdu des voix et des sièges à la faveur des grandes formations. Le Parti d'action nationaliste (MHP), néo-fasciste, fait la surprise en enregistrant une augmentation importante tant en nombre de voix que de sièges.

Voyant l'impossibilité de former un gouvernement à parti unique, Ecevit se tourna vers le MSP. Pour obtenir ce soutien, il fit profession de foi anticommuniste dans un discours résolu et enflammé: «Le fascisme monte en réaction au communisme. Au Portugal et en Espagne, des années de gouvernement fasciste ont révélé un communisme rouge vif dès que la pression a été à peine relâchée.» Par cette déclaration, il gagna l'appui des capitalistes turcs tels que Vehbi Koç, Sakip Sabanci et Feyyaz Berker qui ne tardèrent pas à plaider pour un gouvernement exclusivement CHP.

Ecevit va rapidement abandonner ses promesses électorales de poursuivre les tortionnaires et les auteurs d'assassinats politiques: «Ce n'est pas la tâche de notre gouvernement de demander des comptes pour les actes criminels» dira-t-il.

Rédigé dans ce même esprit de reniement, le programme gouvernemental qu'il présente le 28 juin 1977 ne contiendra rien qui puisse gêner les élites capitalistes. Pourtant, malgré ces concessions, le gouvernement Ecevit n'obtiendra pas le vote de confiance.

Une tentative de coup d'État militaire évitée

Voyant l'inéluctable progrès des forces démocratiques durant la campagne électorale, certains officiers de l'armée tentèrent de mener un coup d'État militaire peu avant les élections. Le général Namik Kemal Ersun, commandant des forces terrestres était de ces officiers putschistes.

Le général Ersun était connu comme officier fasciste et ardent défenseur du MHP. Durant la répression militaire de 1971-1973, il a recouru aux méthodes les plus brutales en tant que commandant de la loi martiale: tortures, isolement carcéral, etc.

Cependant, grâce à la vigilance de certains officiers antifascistes, cette tentative de coup d'État a été avortée et le général Ersun partit en retraite anticipée.

JUILLET 1977

LA TURQUIE A NOUVEAU SOUS LA FERULE DU «FRONT NATIONALISTE»

«Les actes de violence et les incidents anarchistes dans notre pays s'appuient sur les combats destinés à détruire la démocratie. Notre État est confronté aux assauts du communisme international venant de toutes parts. La sécurité intérieure, la loi et l'ordre seront rétablis.»

Cette citation est l'élément-clé du programme gouvernemental de la coalition tripartite du «Front nationaliste» en Turquie.

Comme ses nombreux prédécesseurs d'obédience fasciste, la nouvelle administration va lancer la deuxième phase de répression du «Front nationaliste» par une déclaration de guerre totale contre les forces de la démocratie, de l'indépendance et du socialisme en Turquie.

Après l'échec du gouvernement social-démocrate d'Ecevit, le nouveau gouvernement de «Front nationaliste» composé du Parti de la justice (AP) de centre-droit, du Parti du salut national (MSP) religieux et du

Parti d'action nationaliste (MHP), néofasciste, et placé sous la direction de Süleyman Demirel, président du parti AP, parvient à acquérir la confiance de 229 des 450 députés de l'assemblée nationale.

A l'exception de l'absence d'un quatrième petit parti, en l'occurrence le Parti républicain de la confiance (CGP), une formation kémaliste de droite, le rapiéçage de la nouvelle coalition Demirel est quasi identique au premier front du genre qui dirigea la Turquie durant 26 mois de manière répressive.

Le programme du nouveau gouvernement n'offre aucun changement radical par rapport à celui de la coalition précédente.

Deux semaines d'intenses négociations sur les portefeuilles ministériels ont démontré que le partenaire principal de Demirel, le parti religieux MSP, dont le nombre de sièges au parlement tombe de 48 à 24, ne s'est pas adouci en conséquence de ses lourdes pertes aux élections.

Le troisième partenaire, le MHP néofasciste, a reçu cinq postes ministériels conformément à sa percée électorale, faisant grimper son nombre de siège de 3 à 16 unités.

Le leader salvateur Necmeddin Erbakan et l'ex-colonel Türkes, chef du parti néofasciste obtiennent chacun un mandat de député.

Le parti AP remporte 16 portefeuilles pour 189 sièges à l'Assemblée nationale.

Juste après la formation du nouveau gouvernement de «Front nationaliste», on note une augmentation significative des actes de violence à travers toute la Turquie. Les attaques de bus pendant lesquelles les passagers sont évacués puis exécutés, l'assaut de tavernes par des hommes armés tirant sur la clientèle atteignent un pic durant les deux derniers mois.

En un mois, on dénombre plus de 55 assassinats politiques alors que le nombre total de meurtres depuis la formation du premier «Front nationaliste» en mai 1975 était de 334.

Même le ministre de l'intérieur du gouvernement «FN», Korkut Özal, a été obligé d'admettre que le nombre total d'assassinats politiques sous son gouvernement était 288.

Selon un communiqué officiel d'Özal, le nombre total des confrontations et d'assauts

à caractère politique s'élèverait à 1552 durant la même période. Il dénombre également 700 explosions, 114 attaques visant des bureaux de partis politiques et 4113 blessés.

La grande majorité des assassinats politiques ont été commis par les «Loups Gris», une organisation supplétive du Parti d'action nationaliste (MHP), le partenaire néofasciste du gouvernement «FN». L'autre partenaire de la coalition, le Parti du salut national (MSP) a également mis sur pied sa propre organisation paramilitaire sous le nom de Guerriers et a entraîné des centaines de jeunes religieux dans des camps militaires.

L'augmentation des assassinats politiques commis par les éléments néofascistes et religieux a également entraîné des actes de représailles de la part de groupes d'extrême gauche.

OCTOBRE 1977

MHP: UNE MENACE MEME POUR SES PARTENAIRES DE DROITE

Le MHP qui parvint à obtenir 16 sièges à l'Assemblée nationale et 6 sièges au gouvernement est devenu l'un des sujets les plus controversés de la lutte politique en Turquie.

Depuis le scrutin du 5 juin, Alparslan Türkes, le leader du parti néofasciste, a appelé dans quasi toutes ses déclarations, à la paix, à l'unité, au respect mutuel et a même invité le Parti républicain du peuple (CHP) à croire en la sincérité de ses vœux. Malgré une tendance qui s'est manifestée au sein du CHP à vouloir accueillir favorablement les appels de Türkes, le président du CHP Ecevit a exprimé sa méfiance.

Depuis que les «Loups Gris» se livrent aux assassinats politiques, les appels à la paix de l'ex-colonel Türkes qui est également le vice-premier ministre du gouvernement FN paraissent en effet peu convaincants.

D'autre part, l'attitude duplice de Türkes a également provoqué un malaise au sein de la coalition gouvernementale. Après avoir obtenu six sièges au Conseil des ministres, les

RESULTATS COMPARATIFS DES ELECTIONS LOCALES DE 1973 ET 1977

PARTIS	Votes 1973	%	Maires	Votes 1977	%	Maires
Parti républicain du peuple	3 708 687	(37,1%)	533	5 065 753	(42,09%)	715
Parti de la justice	3 232 365	(32,3%)	658	4 477 018	(37,18%)	710
Parti d'action nationaliste	133 089	(1,3%)	4	811 757	(6,73%)	58
Parti du salut national	620 140	(6,2%)	25	819 638	(6,81%)	46
Parti démocrate	1 075 304	(10,8%)	100	121 557	(1,02%)	4
Parti républicain de la confiance	289 683	(2,9%)	37	64 042	(0,53%)	7
Parti ouvrier de Turquie	-	-	-	58 683	(0,51%)	-
Parti de l'Union de la Turquie	41 092	(0,4%)	-	29 748	(0,28%)	1
Parti ouvrier socialiste de Turquie	-	-	-	28 850	(0,23%)	-
Parti de la révolution socialiste	-	-	-	2 982	(0,02%)	-
Indépendants	890 878	(8,9%)	287	555 663	(4,61%)	172

«Loups Gris» ont été placés aux postes administratifs de ces ministères.

Par exemple, le «Loup Gris» âgé de 26 ans Faik İcmeli qui était en jugement pour port d'arme, a été nommé conseiller en chef du ministère des monopoles d'Etat et des douanes occupé par un membre du MHP.

Par ailleurs, depuis que les «Loups Gris» sont nommés pour occuper les places des hommes du Parti de la justice qui ont été limogés, les rangs du partenaire principal de la tripartite ont vivement réagi face à l'influence et à l'autorité grandissantes du MHP.

Les députés et les chefs locaux du Parti de la justice (AP) ont accusé le Premier ministre Demirel d'avoir accordé de nombreuses concessions au parti néofasciste. Certaines figures importantes du parti vont même jusqu'à proposer un retrait de la tripartite et tentent de former une coalition avec le Parti républicain du peuple (CHP).

DECEMBRE 1977

LES ELECTIONS LOCALES CONDUISENT A UN CHANGEMENT GOUVERNEMENTAL

Les élections locales du 11 décembre dépeignent un revirement à gauche. C'est donc un coup dur pour le gouvernement de

«Front nationaliste» qui avait dirigé le pays pendant 31 mois. Comme le déclare le leader du Parti républicain du peuple (CHP) Bülent Ecevit, ces résultats vont bouleverser l'atmosphère politique générale de la Turquie et de la démocratie turque, entraînant des développements politiques lourds de conséquences.

Le Parti républicain du peuple qui entre en campagne avec 33 centres provinciaux à son actif en sort avec 42 mairies dans son escarcelle.

Le CHP remporte les mairies de Bursa et d'Aydın qui étaient les bastions traditionnels du Parti de la justice (AP). Le CHP cède pourtant Malatya et Diyarbakir à des candidats indépendants et Izmir à l'AP. Ces pertes paradoxales sont dues au veto posé par la direction du CHP sur les candidats de gauche qui se présentent dans lesdites provinces. De nombreux électeurs progressistes boycottent les élections en guise de protestation et entraînent ainsi la chute du CHP.

Le Parti de la justice (AP), principal partenaire du gouvernement de «Front nationaliste» possédait 22 mairies urbaines et n'en avait plus que 15 à l'issue du scrutin.

Le parti du salut national (MSP), composante pro-islamiste au sein de la coalition gouvernementale n'a pu obtenir que 3 mairies dans les villes.

Néanmoins, des trois partis du gouvernement, le Parti d'action nationaliste (MHP)

est le seul à avoir augmenté son score électoral. Il a réussi à conquérir les mairies de cinq arrondissements provinciaux alors qu'il ne possédait pas la moindre municipalité à la veille des élections. Trois de ces mairies étaient initialement AP et les deux autres, CHP.

Ainsi, en devançant le MSP, le MHP devenait le troisième plus grand parti.

Au total, sur 1712 circonscriptions électorales, le CHP a remporté 715 mairies, l'AP 710, le MHP 58, le MSP 46, trois petits partis se sont partagés 12 mairies tandis que les candidats indépendants en raflaient 172.

D'autre part, le décompte des votes pour les assemblées provinciales montrent que le centre-gauche continue d'augmenter son pourcentage de vote.

Ascension du parti néofasciste

Le tableau montre que les voix du Parti de la justice ont également augmenté au grand dam du Parti démocrate et du Parti républicain de la confiance, ce dernier étant une seule fois parvenu à glaner une partie de l'électorat traditionnel du Parti de la justice. Ces partis sont pratiquement éliminés de la scène politique turque. Cela signifie que l'AP n'a pas augmenté son nombre de voix mais a récupéré celles qu'il avait temporairement cédées aux autres partis de droite.

Mais l'origine des votes nouveaux en faveur du Parti néofasciste demeure controversée. Analysant les résultats, Ecevit déclare que le scrutin confirme le glissement de l'électorat AP vers le MHP: «Un déplacement des voix de l'AP vers le CHP est l'issue naturelle d'un changement dans la société. Mais la perte des voix de l'AP au profit du MHP est uniquement causée par les concessions que le leader de l'AP Demirel a faites au MHP dans le seul but de se maintenir au pouvoir».

Néanmoins, c'est un fait que le MHP a obtenu une certaine part de ses votes du CHP. Le leader fasciste Alparslan Türkeş a déclaré

lors d'une conférence de presse que contrairement aux affirmations du leader du CHP, le MHP a arraché des mairies au CHP à Erzincan, Yozgat et Elazığ.

En fait, ce déplacement de voix du CHP vers le MHP est aussi une issue naturelle aux concessions faites par Ecevit au MHP durant les élections pour le poste de président du parlement. Alors que les élections étaient dans une impasse, le MHP a dit qu'il soutiendrait le candidat CHP au poste de speaker de l'assemblée nationale si celui-ci était un «anticommuniste». Surprenant tous ces supporters de gauche, Ecevit accepta cette proposition et présenta les noms de 15 députés qu'il considérait comme «anticommunistes». De cette liste, M. Cahit Karakas a été choisi par Türkeş et puis, grâce aux voix des groupes parlementaires du CHP et du MHP, cet «anticommuniste» a été élu président de l'assemblée nationale.

La nouvelle attitude conciliante d'Ecevit a été critiquée par l'aile gauche du parti. Par exemple, le député d'Izmir Süleyman Genç a critiqué une collaboration entre le CHP et le MHP, s'indignant que «nous avons légitimé le MSP, est-ce à présent au tour du MHP?»

La réponse fut positive et, en plus d'autres raisons, grâce au crédit garanti par Ecevit, le MHP a réussi à obtenir 58 mairies dans toute la Turquie et fit passer ses voix du nombre de 133 089 (1,3%) à 811 757 (6,74%).

En tout cas, le fait que le CHP ait émergé des élections locales avec un nombre de voix en augmentation et que le MHP ait grappillé des voix à l'AP a eu un impact sur l'arithmétique du parlement, avec les démissions successives de certains députés AP de leur parti.

Devant l'influence croissante du MHP sur l'appareil d'Etat, ils ont décidé de quitter l'AP, de détruire la majorité absolue du «Front nationaliste» et de donner ainsi une chance à la formation d'un nouveau gouvernement débarrassé de la participation du parti néofasciste.

1977 EN BREF**Mars**

- Malgré la progression du fascisme, le CHP continue de rejeter toute coopération à long terme avec les partis de la gauche antifasciste.
- En un an, le gouvernement FN a interdit 94 grèves sous prétexte de «porter atteinte aux intérêts du pays et de la sécurité nationale».
- Un fasciste notoire dénommé Saban Karatas a été nommé directeur général de la chaîne turque de radio et télévision (TRT).
- Depuis le début de l'année, sept journalistes ont été attaqués par des assaillants de droite
- Un professeur d'université Server Tanilli est jugé devant une cour pénale d'Istanbul pour son ouvrage intitulé «L'histoire des civilisations.»
- Un professeur fasciste, Hasan Tan, a été nommé à la tête de l'Université technique du Proche-Orient (ODTÜ) à Ankara.
- Des avocats ont boycotté les procès dans de nombreux tribunaux du pays pour protester contre les manquements du gouvernement dans l'exécution des décisions de la cour suprême.
- Le chef de l'état-major Semih Sancar a été accusé par une commission d'enquête parlementaire d'avoir entravé l'enquête sur les suspects de l'affaire des pots-de-vin Lockheed.

Avril

- 100 000 citoyens turcs sont privés du droit de voyage à l'étranger. Leurs noms sont signalés dans tous les postes de contrôle des passeports.
- Quatre journalistes sont jugés par une cour militaire pour «avoir offensé les forces armées turques»
- Le président du Parti populaire de Chypre (KHP), M. Alper Orhon, a déclaré que les «Loups Gris» s'organisaient également à Chypre.

Juin

- Le puissant industriel turc Vehbi Koç: «Notre désir majeur est de voir se former un gouvernement fort après les élections. Le futur gouvernement devrait restaurer les relations entre la Turquie, les États-Unis et la CEE».
- Le président du CHP Ecevit avertit les candidats de son parti de ne pas s'approcher des groupes de gauche. Pour gagner la confiance des cercles dominants, il place sur ses listes le commandant suprême de la marine et un commandant de la loi martiale qui se sont distingués durant la période de la terreur (1971-73).
- Le navire de l'école militaire chilienne Esmeralda a essuyé une attaque à la bombe dans le port d'Antalya et certains marins chiliens ont été insultés et molestés par la population.

Juillet

- La Turquie affronte la plus grande grève d'ouvriers dans le secteur du métal. Près de 30 000 ouvriers vont en grève.
- La Turquie essuie un déficit massif de devises de près d'un milliard et demi par an. Le gouvernement sortant a appelé le FMI à l'aide que déjà le FMI a entamé ses sondages préliminaires. Il apparaît que le gouvernement turc va choisir trois chemins qui sont dans l'ordre de priorité suivant: 1. ralentir le taux de croissance. 2. Soutenir et appliquer un remboursement de TVA (tax-refund) sur les exportations. 3. Dévaluer la monnaie.

Octobre

- Dans un briefing sur la Turquie publié en mars 1977, Amnesty International a déclaré: «Dans les années qui suivirent l'intervention militaire de 1971, AI a reçu des centaines de plaintes pour tortures venant de Turquie... AI continue (aujourd'hui) de recevoir des témoignages démontrant que les prisonniers sont encore et toujours torturés... L'association de solidarité des prisonniers (TÜMADDER) a affirmé que dans l'année 1975, seules 270 personnes ont été torturées dans les commissariats et les prisons.
- Le ministère de l'intérieur a lancé une «chasse au livre» dans toute la Turquie. Plus de 300

ouvrages politiques ont été confisqués sur-le-champ par la police. A Diyarbakir, 4.300 copies d'un ouvrage en langue kurde ont été saisies.

- Un éditeur a été condamné à un emprisonnement ferme.
- Le nouveau gouvernement a publié un nouveau décret aggravant la censure qui vise les films.
- Le président de l'association des enseignants (TÖB-DER), M. Gültekin Gazioglu est empêché de voyager à l'étranger.

Novembre

- Les Loups Gris ont assassiné le professeur Bedri Karafakioglu âgé de 63 ans, doyen de la faculté d'ingénierie électrique de l'Université technique d'Istanbul et ainsi que le professeur Necdet Bulut, directeur du département d'informatique de l'Université technique.

- Les membres du conseil d'administration de l'association de tous les enseignements TÖB-DER, ont été déférés devant un tribunal criminel à Ankara pour avoir inséré de la «propagande communiste» dans un de leurs messages.

- Le Congrès de l'Internationale socialiste tenu au Canada a approuvé l'affiliation du Parti républicain du peuple (CHP) du Premier ministre Ecevit.

Décembre

- Au cours de la campagne d'élections locales, le nombre d'actes de violence a atteint un niveau record et en seulement 41 jours, 46 personnes ont été assassinées pour des raisons politiques.

- Le sénateur CHP Niyazi Ünsal a tenu à l'Assemblée nationale une conférence de presse sur la pratique de la torture par la police et présente à la presse une victime de la torture.

- Le député CHP Azimet Köylüoglu a présenté une motion demandant des explications sur les relations entre la CIA et l'organisation de la contre-guérilla de l'armée turque.

- Le président de l'association des avocats progressistes (CHD) Halit Celenk a déclaré que l'Organisation de contre-guérilla avait planifié la torture en Turquie.

- Après l'arrestation de six éditeurs depuis fin octobre, un septième éditeur est interpellé pour ses publications.

JANVIER 1978

L'ÈRE DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE COMMENCE

Les résultats des élections locales du 11 décembre ont mené à un changement gouvernemental qui exprime un virage à gauche.

A la veille du Nouvel An, le Front nationaliste de M. Demirel, responsable de la violence politique, de la corruption, d'impasses en politique étrangère et de problèmes économiques, a perdu suite aux désertions survenues au sein du Parti de la justice (AP) tandis que M. Ecevit, dirigeant du Parti républicain du peuple (CHP) social-démocrate formait un nouveau gouvernement.

C'était la seconde tentative de partenariat de M. Ecevit depuis les élections de juin dernier.

Son gouvernement minoritaire avait alors

raté son premier vote de confiance. Mais cette fois-ci, le 17 janvier, sa nouvelle coalition gouvernementale a obtenu un vote de confiance. L'assemblée nationale a confirmé à 229 voix contre 218 la formation de la coalition quadripartite dominée par les sociaux-démocrates d'Ecevit et composée de 22 députés de son parti, de deux députés de droite du Parti républicain de la confiance (CGP), d'un député de droite du Parti démocrate (DP) et de 10 indépendants qui ont quitté l'AP et dont le choix avait été motivé par le dilemme entre un coup d'État imminent et la coopération avec M. Ecevit.

Ecevit présenta au parlement un programme gouvernemental ambitieux qui promettait un large éventail de projets d'avenir, de la cessation de la violence politique à la réalisation d'une réforme agraire, de la lutte contre la corruption publique à l'économie d'énergie.

Concernant l'économie, la politique étrangère et la défense nationale, le programme

□ 42 □

souligne la nécessité de réduire la dépendance de la Turquie par rapport aux pays étrangers.

Ecevit se plaignait que la Turquie qui, pendant des années, avait fortement contribué à l'Alliance atlantique «bien au-delà de ses moyens économiques», avait du mal à se procurer auprès de ses alliés du matériel de défense, même avec ses propres ressources financières.

Alors que la source principale des troubles émaillant la Turquie fut sa dépendance aux USA et à l'OTAN, la politique étrangère du nouveau gouvernement ne connaît aucun changement radical.

Il affirme à la fois que son gouvernement allait développer un nouveau concept de défense nationale conforme aux besoins et aux ressources de la Turquie et que, sous ce nouveau concept, «la Turquie continuerait d'honorer son adhésion à l'OTAN».

Ecevit a en outre rappelé que certaines clauses des accords passés avec la Communauté européenne économique dont la Turquie est membre associé, forment un obstacle au développement de l'industrie turque et que celles-ci devraient être révisées.

Toutefois, Ecevit n'a pas clarifié si la politique étrangère en vigueur de longue date nécessiterait un plus grand rapprochement de la Turquie avec son voisin septentrional, à savoir l'Union soviétique, en vue d'un traité d'amitié.

Un gouvernement non pas populaire mais de conciliation

Malgré le fait que la candidature d'Ecevit ait été ardemment soutenue par l'ensemble des forces de gauche faisant fi de la nécessité d'un mouvement politique indépendant de la classe ouvrière, le gouvernement Ecevit préféra la conciliation et «l'unité nationale» au lieu d'un gouvernement populaire.

Pour cela, Ecevit invoqua deux prétextes:

a) Son gouvernement n'est pas à parti unique mais de coalition, incluant deux partis de droite et des transfuges du Parti de la justice, lui aussi de droite.

b) Ses projets en matière de politique économique et étrangère nécessitaient l'appui

d'une «unité nationale» pour le succès de son programme gouvernemental. C'est pourquoi, il ajouta que son gouvernement, le parlement et la nation avaient le devoir d'éradiquer les «activités anticonstitutionnelles» destinées à établir «un régime totalitaire de terreur et de coercition».

Bien que la population attendait du nouveau gouvernement qu'il stoppât les actes de violence le plus tôt possible, qu'il écarta de l'administration tous les responsables de ces actes et qu'il les poursuivit, les soupçons planaient sur ce gouvernement composé d'éléments notoirement de droite comme le vice-premier ministre quant à son intention de purger le parti CHP des forces de gauche sous prétexte de rétablir la «loi» et «l'ordre».

On se rappelle que le vice-premier ministre Faruk Sükan fut le ministre de l'intérieur du gouvernement Demirel avant 1970 et qu'il prit les mesures les plus sinistres à l'encontre des socialistes de l'époque.

De même, un autre vice-premier ministre, Turhan Feyzioglu, président du Parti républicain de la confiance, a toujours eu une attitude anticomuniste virulente et défendu les mesures répressives imposées par le régime militaire de 1971-1973.

Les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe se rappellent de ses attaques non seulement contre les socialistes de Turquie mais également contre les députés sociaux-démocrates et libéraux européens qui critiquaient la répression en Turquie...

La gauche angoissée, la bourgeoisie satisfaite

Alors que la grande bourgeoisie et les milieux de l'OTAN exprimaient leur satisfaction à l'égard du nouveau gouvernement, les organisations démocratiques de Turquie ont montré leur déception face à la composition du gouvernement et ont réagi contre le manque de certaines mesures concrètes dans le programme gouvernemental concernant l'abrogation des articles antidémocratiques du Code pénal turc qui a toujours menacé la pro-

pagation des idées marxistes et l'existence de partis socialistes.

Deux semaines après l'arrivée du gouvernement Ecevit au pouvoir, le secrétaire général de l'organisation de la Jeunesse révolutionnaire (Dev-Genç) a été arrêté au cours d'une manifestation d'associations démocratiques destinée à faire connaître les griefs des masses populaires. Son arrestation augmenta l'anxiété au sein de la gauche.

FEVRIER 1978

CONTROVERSES SUR L'ORGANISATION DE LA CONTRE-GUÉRILLA

Le statut de l'Organisation de la contre-guérilla au sein des forces armées turques est devenu le sujet principal de l'actualité en Turquie.

L'organisation a récemment été portée à l'attention du public par le sénateur du Parti républicain du peuple (CHP) M. Niyazi Ünsal et le député Süleyman Genç. Ils déclarèrent qu'en qualité d'antithèse du mouvement de gauche en plein essor, les centres de «contre-guérilla» avaient été installés dans le pays par un général de l'armée sur les conseils de la CIA. Ils affirmèrent aussi que l'organisation avait fourni des armes à des groupes terroristes comme les «Loups Gris», véritables troupes paramilitaires du Parti d'action nationaliste d'orientation néofasciste (MHP) et qu'elle les poussait à perpétrer des attentats.

Toutes les associations démocratiques de Turquie ont demandé au gouvernement d'Ecevit de dissoudre cette organisation illégale et de demander des comptes pour tous ses méfaits suivants: tortures, provocations, massacres et soutien aux groupes fascistes.

L'ex-premier ministre Demirel actuellement dirigeant du principal parti d'opposition, le Parti de la justice (AP), tente quant à lui d'exploiter la controverse dans le but de provoquer l'armée contre le nouveau gouvernement et les forces de gauche.

Se rappelant qu'Ecevit avait lui aussi inclus des revendications visant l'organisation de contre-guérilla dans le programme électoral du CHP, Demirel a dit qu'Ecevit devait soit réfuter ses premières déclarations impliquant les forces armées à qui l'on attribuait des assassinats politiques, soit monter au créneau avec des preuves irréfutables.

En fait, depuis les dernières élections générales, Ecevit a semblé oublier ses premières déclarations et n'a même plus jamais évoqué les activités illégales de la contre-guérilla sous son mandat.

Cependant, suite à la controverse, Ecevit a été obligé d'en parler mais au lieu de revenir sur ces exigences initiales, il a sommé de cesser tout débat sur ce sujet.

Lors d'une conférence de presse donnée le 4 février 1978, Ecevit a été jusqu'à renier ses premières déclarations, niant l'existence de l'organisation de la contre-guérilla entretenue par l'État et affirmant que les allégations initiales n'étaient que des suppositions: «d'après mes recherches, il n'y a pas d'organisation de contre-guérilla officielle ancrée au sein de l'État.» Le premier ministre insista: «nous devons tous être respectueux des forces armées turques et les aider dans leur désir de demeurer en dehors de la politique.»

Ecevit avait beau tenté d'apaiser le débat, Demirel n'a pas cessé pour autant de provoquer les forces armées en déclarant que ces attaques visaient l'ensemble des forces armées et que le premier ministre devait se distancier fermement des allégations provenant des milieux de gauche.

D'autre part, au parlement, l'ex-général Faik Türün, anciennement commandant infâme de la loi martiale et actuellement député du Parti de la justice, déclara qu'avec ces accusations concernant l'organisation de la contre-guérilla, la gauche venait de déclencher une guerre totale contre les forces armées. Il continua de provoquer l'armée, n'hésitant pas à rappeler le sort d'Allende, le président du Chili qui fut renversé et assassiné.

Sur quoi, le premier ministre Ecevit organisa une seconde conférence de presse

□ 44 □

dans laquelle il répéta qu'il fallait à tout prix éviter de porter atteinte à l'armée et la traîner dans le domaine politique.

«Demirel souhaite tirer le gouvernement actuel dans des débats obscurs comme il y en avait à l'époque où il était au pouvoir» renchérit Ecevit. «Depuis qu'il a réalisé qu'il ne pourra plus revenir au pouvoir, il mise aujourd'hui sur la destruction du régime.»

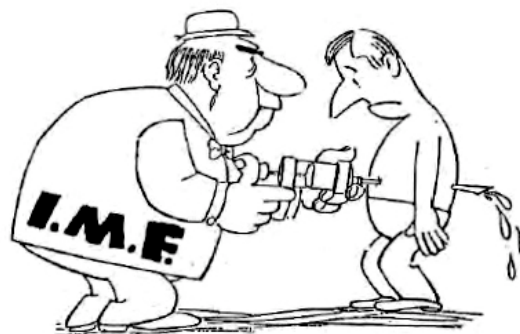
Cependant, l'attitude d'Ecevit ne satisfait ni les opposants de droite ni les forces de gauche qui souffraient tant des détentions arbitraires, que des pratiques de la torture et des provocations de l'Organisation de la contre-guerrilla. D'après lui, il serait plus raisonnable de cesser la controverse afin d'éviter toute provocation qui se solderait par un scénario semblable à celui du Chili, à moins que le nouveau gouvernement ne dissolve l'infâme organisation secrète enracinée au sein des forces armées. En cas d'attitudes déplaisantes à l'égard des États-Unis et de la haute bourgeoisie, celle-ci continuerait à provoquer des incidents sanglants et même à essayer de renverser le gouvernement.

MARS 1978

LE GOUVERNEMENT ECEVIT CÈDE DEVANT LE FMI ET DÉVALUE LA LIVRE TURQUE

Bien qu'il déclarait dans son programme gouvernemental être partisan d'une politique économique et financière indépendante, le nouveau premier ministre Ecevit a également cédé devant le Fond monétaire internationale (FMI), allant jusqu'à dévaluer la livre turque de manière drastique – près de 30% – dans une tentative destinée apparemment à endiguer l'énorme déficit commercial de la Turquie.

Le gouvernement précédent dirigé par Demirel s'était engagé dans de longues négociations avec le FMI mais n'avait pas conclu d'accord, considéré d'avoir inclus une dévaluation vigoureuse au moment où il perdit le pouvoir à la date du 31 décembre.



En réalité, déchirée économiquement, la Turquie est confrontée au moment le plus difficile de son histoire et a placé le gouvernement Ecevit dans une épreuve qui est probablement la plus fatidique.

Avec l'assèchement des devises étrangères, la Turquie doit actuellement faire face à un engagement de remboursement immédiat de 650 millions de dollars et pour le mois à venir, de 350 millions de dollars.

La dette extérieure de la Turquie atteint les 12,7 milliards de dollars et la presse rapporte que cette somme devrait s'élever à 15,7 milliards avec les intérêts de la dette.

Le gouvernement Ecevit fut obligé de prendre des mesures immédiates pour sortir du cyclone économique qui secoua le prestige intérieur et international de la Turquie et qui plongea les citoyens turcs dans la crainte d'un avenir sombre.

Au lieu de chercher de nouvelles possibilités qui pourraient être obtenues en brisant les chaînes de la domination impérialiste en Turquie, le gouvernement Ecevit préféra une solution assujettie au carcan de l'ordre impérialiste.

A présent, on s'attend à ce que des négociations sur l'octroi de crédits à la Turquie reprennent entre la Turquie et le FMI et ce, après un refus d'un an dû à l'incapacité d'apurer ses dettes.

Le gouvernement Ecevit espère également une augmentation de la rémunération des travailleurs jusqu'à un milliard, deux cent millions de dollars.

Mais l'espoir s'est assombri après une récente étude du ministère des finances sur l'ef-

fet du modèle de consommation des travailleurs au cours des dernières années, concluant que moins d'épargne devrait être prévue.

Pour surmonter ces problèmes sérieux, à la mi-février, le gouvernement turc a annoncé d'autres mesures restrictives limitant le tourisme des citoyens turcs à l'étranger et levant la garantie de taux de devises étrangères.

Mais toutes ces mesures ont été loin de protéger le monde du travail des effets destructeurs d'une inflation provoquée par la dévaluation.

Juste après la dévaluation, la hausse des prix a commencé: d'abord, les prix des produits pétrochimiques et sidérurgiques ont augmenté de 47 à 70%. Comme ces articles sont des matières premières, de nombreux biens de consommation ont été vendus à des prix de 70% plus élevés que les tarifs réguliers.

Abdullah Bastürk, le président de la Confédération révolutionnaire des syndicats ouvriers (DISK) a critiqué les décisions économiques du gouvernement, affirmant qu'elles servent les intérêts d'une poignée de capitalistes et accable les épaules des travailleurs de nouveaux fardeaux.

AVRIL 1978

LES «LOUPS GRIS» PROVOQUENT UNE GUERRE CIVILE

«Les Loups Gris», organisation de commandos paramilitaires du MHP, ont continué ces derniers mois à défier les mesures du gouvernement Ecevit destinées à endiguer la violence politique, provoquant des incidents sanglants qui pourraient causer une guerre civile en Turquie.

Depuis la chute de leur gouvernement de coalition de «Front nationaliste», les trois partis de droite, le Parti de la justice (AP), le Parti d'action nationaliste (MHP) et le Parti du salut national (MSP) ont lancé une véritable campagne de terreur exécutée par les «Loups Gris».

Récemment, le 18 avril 1978, une bombe à fragmentation envoyée par des personnes non identifiées au domicile de Hamit Fendoglu, le maire de droite de la ville de Malatya en Anatolie orientale, a tué celui-ci ainsi que trois membres de sa famille: sa belle-fille Hanife Fendoglu et ses petits-fils Ahmet et Bozkurt Fendoglu.

Suite à cet attentat, une foule en colère saccagea des magasins, les pilla et mit le feu à des bâtiments à l'aide de bombes incendiaires. Suspectant les militants de gauche d'avoir commandité l'attaque au colis piégé, les supporters de Fendoglu focalisèrent leurs attaques sur les mouvements de gauche. Le quartier général local du Parti républicain du peuple (CHP) du premier ministre social-démocrate Ecevit a également été la cible des émeutiers.

Ecevit a déclaré que la provocation était l'œuvre de militants de droite après que le lieu de fabrication de cette bombe ait été identifié, à savoir le centre de recherche nucléaire (à Ankara) qui était sous contrôle de «Loups Gris» qui avaient été nommés à ce poste à l'époque du gouvernement de «Front nationaliste».

Le même jour, trois étudiants de gauche, Özcan Türksever, Naci Erguvanli et Sait Hazar ont été sauvagement torturés et tués à Malatya. Leurs corps morcelés ont été retrouvés plus tard, attachés à des rails de train.

Comme Malatya a toujours été l'un des endroits où les différends interconfessionnels étaient fréquents entre Alévis et Sunnites, l'assassinat de Fendoglu, un sunnite, a provoqué l'attaque par les Sunnites, des Alévis généralement considérés comme de gauche.

Le 9 mars, l'ex-colonel Türkes, leader du parti néofasciste MHP, déclara dans une allocution lors d'une manifestation à Adana que la Turquie était au bord de la guerre civile.

Les incidents de Malatya ont constitué le dernier maillon dans la chaîne de meurtres politiques perpétrés par les «Loups Gris» destinés à faire monter la tension dans tout le pays.

Le 24 mars 1978 à Ankara, un assassin tira sept coups de feu sur Dogan Öz, un procu-

□ 46 □

reur de la république de la capitale, alors qu'il montait dans son véhicule pour se rendre au travail. La plupart des balles le touchèrent à la tête, provoquant ainsi une mort instantanée.

Öz avait récemment fait l'objet de critiques de la part du Parti d'action nationaliste pour avoir mené une perquisition nocturne dans un internat connu comme étant un bastion des militants d'extrême droite.

Le 8 avril 1978, à Istanbul, un professeur assistant de l'université d'Istanbul, Server Tanilli, est devenu à moitié paralysé suite à une agression armée. Tanilli a été sérieusement blessé par des individus non identifiés au moment où il se rendait à son domicile.

Server Tanilli a récemment été acquitté par une Cour criminelle dans un procès intenté à son encontre. Il était accusé d'avoir fait de la «propagande communiste» dans un manuel qu'il intitula «histoire des civilisations». Son procès s'est poursuivi des années durant et son acquittement fut interprété comme un succès de la liberté d'opinion en Turquie. En tirant sur lui, les «Loups Gris» ont montré qu'ils étaient décidés à punir physiquement les gens dont ils considéraient les idées comme hostiles. Tout au long de ce mois d'avril, 42 personnes ont été tuées pour des motifs politiques et depuis l'avènement du gouvernement Ecevit, le nombre total de victimes de ces incidents sanglants a atteint 146.

MAI 1978

MALGRÉ DES PREUVES ACCABLANTES, L'ORGANISATION DES «LOUPS GRIS» A TOUJOURS PIGNON SUR RUE

Les enquêtes au sujet des incidents sanglants de Malatya montrent que le MHP a créé de nouvelles organisations parallèles aux «Foyers de l'Idéal» regroupant des commandos paramilitaires de «Loups Gris» et ce, dans le but de provoquer une guerre civile en Turquie. Les nouvelles organisations terroristes illégales du parti néofasciste poursuivent

leurs provocations et agressions sous les noms d'«Armée de libération des Turcs asservis» et de «Commandos turcs de la foudre». De nombreux membres des «Foyers de l'Idéal» participent aux activités de ces nouvelles organisations. Celles-ci prétendent vouloir libérer les peuples d'origine turque de l'URSS.

Se basant sur ces intentions avouées, le procureur de la République de la province d'Ankara a fait appel à la Cour pénale d'Ankara en vue d'obtenir l'interdiction des «Foyers de l'Idéal». Mais la Cour a rejeté cette requête.

Après avoir multiplié les provocations devant entraîner une guerre civile en Turquie, le Parti d'action nationaliste (MHP) a récemment lancé une vaste campagne parmi les travailleurs turcs de l'étranger. Alors que l'ex-colonel Alparslan Türkeş, leader de ce parti néofasciste, visitait la République fédérale d'Allemagne et qu'il rencontrait certains de ces supporters, en Belgique, une organisation terroriste pro-MHP a été fondée par quelques «Loups Gris» et des membres ou sympathisants des unités de commando paramilitaires de ce parti.

Durant sa visite en RFA, Türkeş a également rencontré Josef Strauss, leader de la CSU allemande, à Munich. Cette visite suscita de vives réactions en Allemagne notamment par les organisations progressistes turques et l'Organisation des jeunes socialistes d'Allemagne (JUSO).

A Bruxelles, des partisans fascistes du MHP ont établi leur organisation dans la rue Verte, 30 à 1030 Bruxelles sous le nom de «Association culturelle turque: Foyer de l'Idéal». Immédiatement après la formation de cette organisation terroriste, ses membres ont commencé à attaquer les travailleurs et les étudiants turcs qui ne partageaient pas leurs «idéaux».

Selon les communiqués de presse de trois organisations turques progressistes, les membres de ce «Foyer» ont commis les agressions suivantes:

Le 20 avril 1978, deux progressistes qui se trouvaient dans le café Emirdag situé dans

la chaussée de Haecht ont été victimes de provocations et d'insultes de la part de membres du «Foyer de l'Idéal».

Le 22 avril, des fascistes armés de barres de fer et de hachettes ont attaqué un groupe de distributeurs de tracts appelant à la manifestation du 1er mai. L'un des distributeurs de tracts a été blessé.

Le 25 avril, une dizaine de progressistes qui se trouvaient dans le café Emirdag ont été encerclés par des agresseurs fascistes armés de revolvers, de poignards et de barres de fer. Quand le propriétaire fit appel à la police, ils dissimulèrent leur armes ce qui empêcha la police de retrouver les moyens qui servirent à l'agression.

Des organisations progressistes turques à Bruxelles ont demandé aux autorités belges d'interdire ce centre fasciste et d'en expulser les responsables de Belgique.

SEPTEMBRE 1978

NOUVELLES TACTIQUES DE VIOLENCE POLITIQUE: «FRAPPER ET FUIR»

Alors que le premier ministre Ecevit se félicite de la sécurité qui règne dans le pays, en déclarant que le gouvernement a obtenu des résultats positifs dans sa lutte contre l'anarchie, la Turquie est devenue un véritable champ de bataille jonché des centaines de victimes de la terreur politique.

Le 3 septembre 1978, la «fête du Sucre» supposée être une occasion pour les Musulmans de se réconcilier, est devenue un cauchemar pour les citoyens de la province de Sivas en Anatolie centrale. Une simple querelle entre des enfants sur la place du marché s'est transformée en bagarre politique puis en affrontement interconfessionnel qui a fait 10 morts, 105 blessés et 68 arrestations.

Les affrontements ont été provoqués par les commandos du Parti d'action nationaliste (MHP). Le mouvement néofasciste sema la

zizanie entre deux confessions musulmanes rivales. Or, les gens de gauche vivant dans la région sont des Alevis (d'inspiration chiite). Ils ont été attaqués par des militants de droite qui sont sunnites. Comme les Alevis sont majoritaires à Sivas, les forces de droite font régulièrement appel à des renforts des provinces voisines.

Le 1er septembre 1978, à Ankara, les forces de police attaquent une maison où se dissimulaient trois ouvriers progressistes et tuent ces derniers sans le moindre motif. Ibrahim Uzun, Sadi Okçuoglu et Mahmut Cal étaient membres de l'Association pour la lutte contre l'inflation et le chômage (PIM). Les voisins qui furent témoins du massacre, ont affirmé que la police a abattu les trois ouvriers durant leur sommeil.

La terreur a atteint son sommet les 8 et 9 septembre 1978 avec l'assassinat de sept membres du Parti ouvrier de Turquie (TIP). Ainsi, le nombre de victimes de la violence politique est de 108 pour le mois dernier et de 556 morts, en neuf mois, depuis la formation du gouvernement Ecevit. Comme l'a déclaré le Premier ministre Ecevit en personne, la terreur politique est provoquée par des forces «obscur» dont l'intention est de stopper la démocratisation de la Turquie et d'encourager les forces armées à mener un coup d'État.

Lors d'un briefing daté du 28 août 1978, le ministre de l'intérieur Irfan Özyaydinli a déclaré que les attaques terroristes avaient pris la forme d'opérations «frapper et s'enfuir» visant à perpétrer des «massacres». Il a ajouté que l'entraînement de la police serait modifié et que la discipline serait l'élément principal des nouvelles formations.

Le premier groupe d'officiers de la police turque qui a été envoyé pour un entraînement antiterroriste spécial en Grande Bretagne est revenu le 2 septembre 1978. Toujours dans le cadre du programme de sécurité du gouvernement destiné à améliorer la qualité des forces de police, des membres des escadrons spéciaux antiterroristes de la RFA ont été invités en Turquie.

□ 48 □

OCTOBRE 1978**TERREUR POLITIQUE
ENCOURAGÉE PAR UNE
HÉGÉMONIE US CROISSANTE**

Dans le but de mettre fin à l'embargo des États-Unis sur les armes, Ecevit a déjà fait de nombreuses concessions à l'administration Carter dans les domaines politique, économique et militaire et a par ailleurs accepté toutes les directives du Fonds monétaire international.

Peu après la levée de l'embargo sur les armes, le gouvernement Ecevit consentit à la réouverture de quatre bases militaires que les USA avaient utilisées jusqu'à leur fermeture en 1975 pour collecter des renseignements sur l'Union soviétique.

Les bases avaient été fermées par le gouvernement Demirel en représailles à l'embargo américain sur les armes imposé à la Turquie suite à l'invasion de Chypre.

Les quatre bases fraîchement ouvertes, (l'une à Sinop, sur les rives de la Mer noire, une autre à Diyarbakir dans l'est de la Turquie, près de la frontière soviétique, une troisième à Belbasi, près d'Ankara et enfin la dernière, à Kargaburun sur la Mer de Marmara) sont dotées d'équipements de surveillance électronique.

M. Ecevit exprima l'espoir qu'avec la levée de l'embargo sur les armes américaines, «une ère nouvelle et positive a commencé dans les relations américano-turques et qu'une revitalisation des relations américano-turques renforcerait non seulement la position défensive de la Turquie mais également son économie.

Dans ces circonstances, il ne serait pas réaliste d'attendre des mesures efficaces contre les activités illégales de la Contre-guérilla, ni celles de l'Organisation nationale des renseignements (MIT), puisque leur promoteur et collaborateur, l'impérialisme étasunien, a été, une fois de plus, bien accueilli en Turquie et que les officiers du renseignement américain ont pris en main les réseaux vitaux du renseignement.

Néanmoins, malgré cet alignement d'Ecevit sur l'impérialisme US, les forces

sociales progressistes de Turquie ont leur mot à dire quant à l'avenir de leur pays. Par exemple, plus de 50.000 personnes représentant différentes organisations de masse de Turquie participèrent aux funérailles des victimes des assassinats d'Ankara. Ils manifestèrent leur solidarité avec le Parti ouvrier de Turquie TIP et exprimèrent leur volonté de maintenir l'unité contre la menace de l'impérialisme américain et du fascisme. En outre, dans les déclarations de ces organisations protestant contre le massacre, on demanda au gouvernement Ecevit de prendre le plus tôt possible des mesures efficaces contre les organisations fascistes.

D'autre part et pour la première fois depuis leur formation, deux grands syndicats de Turquie, la Confédération progressiste des syndicats ouvriers (DISK) et la Confédération des syndicats turcs (TÜRK-IS), ont manifesté leur volonté d'agir en commun contre la menace croissante du fascisme et de pousser le gouvernement à prendre des mesures efficaces.

NOVEMBRE 1978**PROVOCATION DU PARTI
NÉO-FASCISTE MHP EN TURQUIE
ET EN ALLEMAGNE**

Après avoir visité la République Fédérale d'Allemagne et rencontré les milieux de la droite turque et allemande, l'ex-colonel Türkes, leader néo-fasciste du «Parti d'action nationaliste», lança un appel au peuple, le 19 novembre 1978, afin qu'il s'unisse en une «alliance nationale» contre le gouvernement d'Ecevit et qu'il commence une «résistance nationale».

Türkes déclara que «ceux qui prétendent que la Turquie est sous la menace du fascisme rêvent» et répéta que le gouvernement actuel tomberait à la suite des prochaines élections.

Dans une allocution antérieure datée du 2 octobre 1978, Türkes avait affirmé: «La situation actuelle est mûre pour l'application de loi martiale. Les responsabilités devraient être données aux militaires. Le pays ne peut aller aux urnes sous l'autorité du gouverne-

ment actuel; il est impossible de garder ce gouvernement au pouvoir.»

A la suite de ce discours, le Procureur de la République intenta un procès au MHP «pour avoir incité les forces armées à s'emparer du gouvernement».

D'autre part, le Premier ministre Ecevit accusa Türkes d'avoir tenté de pousser le pays vers un régime totalitaire et révéla le contenu d'un rapport secret des services de renseignement datant de 1970 et qui indiquait que le MHP, entraînait des troupes de commandos paramilitaires sous le nom de «Foyers de l'Idéal» organisés en forces de frappe.

Suite à ces accusations, l'ex-colonel Türkes commença à parler d'élections anticipées au lieu d'une «prise de pouvoir par les militaires».

En Allemagne, le 29 octobre 1978, les néo-fascistes turcs, prenant prétexte du 55e anniversaire de la proclamation de la République turque, organisèrent un meeting dans la salle des sports de Dortmund.

Des progressistes turcs et allemands protestèrent contre ce meeting à l'extérieur de la salle. Quelques jours plus tard, Türkes tenta une apparition lors d'un autre meeting organisé à Francfort par les Loups Gris. Cependant, grâce à l'action des syndicats allemands, Türkes fut empêché de prendre la parole dans ce meeting. Des centaines de manifestants conduits par l'Union allemande du travail (DGB) et par le syndicat des métallurgistes (IG Metall) portaient des calicots demandant une action contre «les démonstrations de force des fascistes turcs».

DECEMBRE 1978

1978: ANNÉE D'ACCÉLÉRATION DE LA TERREUR FASCISTE

Face à une inflation croissante, à un manque de stabilité économique, la population turque espérait au début de cette année que le nouveau gouvernement social-démocrate de M. Bülent Ecevit puisse résoudre une liste croissante de problèmes accumulés pendant les

quatre années du gouvernement de droite de la coalition «Front nationaliste».

Malheureusement, après un an, ne pouvant bénéficier des réformes promises par Ecevit avant son accès au pouvoir, les masses populaires étaient à nouveau désabusées.

Après 11 mois de pouvoir, non seulement le gouvernement n'a pas tenu ses promesses mais en plus sa politique a eu comme conséquence l'augmentation de la terreur fasciste, un niveau record de hausse des prix et une dépendance plus grande que jamais de la Turquie envers l'impérialisme.

Un tableau plus détaillé des 11 mois de pouvoir social-démocrate du Parti républicain du peuple (CHP) montre les motifs de déception des travailleurs:

«1. Le nombre total de victimes de la violence politique en 11 mois s'élève à 738 morts, tandis qu'il était de 446 en 32 mois de gouvernement de «Front nationaliste». Evidemment, cette violence politique est provoquée et exécutée par les forces «obscurées» d'extrême droite dans le but de pousser les Forces armées à prendre le pouvoir et à établir un régime dictatorial. Néanmoins, le gouvernement du CHP social-démocrate a été incapable de prendre des mesures efficaces contre ces forces. Au lieu de former une alliance démocratique avec d'autres forces progressistes contre les menaces du fascisme, le gouvernement a montré une attitude conciliante envers les milieux de droite.

2. Sous prétexte de prendre des mesures pour arrêter la violence politique, le gouvernement a promulgué de nouvelles lois visant à limiter la liberté d'expression. Tandis que les activités occultes de la sinistre organisation de contre-guérilla, cerveau de la violence politique, sont tolérées et que les commandos de «Loups Gris» du parti néo-fasciste MHP ne sont pas poursuivis de manière efficace, les associations progressistes sont dissoutes par ordre du gouvernement.

3. Malgré l'engagement d'annuler toutes les lois et pratiques anti-démocratiques, le gouvernement d'Ecevit a gardé des articles fascistes du Code pénal comme les articles 141 et 142 et des progressistes sont encore jugés et condam-

□ 50 □

nés devant les tribunaux sous le prétexte d'avoir «propagé le communisme». Le nom de «parti communiste» est encore hors-la-loi et la Turquie est actuellement le seul pays d'Europe à avoir une telle pratique anti-démocratique.

4. A cause de la politique inflationniste, les prix de nombreux biens de consommation ont augmenté d'environ 100% en 11 mois. Alors qu'il promettait dans son programme gouvernemental une politique économique et financière souverainiste pour la Turquie, le Premier ministre Ecevit a cédé aux pressions du Fonds Monétaires International (FMI) et a considérablement dévalué la livre turque, d'abord de 30%, puis dans des pourcentages plus réduits.

5. La dette extérieure de la Turquie s'élève à 19 milliards de dollars, pour 12,7 milliards de dollars l'année précédente. Au lieu de diminuer les dépenses militaires et de suivre une politique internationale de neutralité et de paix qui aurait pu assurer au pays une sécurité nationale, le gouvernement Ecevit a maintenu la dépendance de la Turquie envers l'OTAN, dépendance qui a causé de lourds sacrifices parmi la population.

Après avoir signé de nouveaux accords militaires avec les États-Unis et rouvert des bases militaires en Turquie, Ecevit a récemment accepté d'offrir à l'OTAN une nouvelle base dans la province de Konya pour les radars volants AWACS. Ainsi, Ecevit semble avoir oublié son si cher «concept de défense nationale» qui prévoyait la fin de la dépendance à l'égard des blocs militaires.

Aussi longtemps que la Turquie restera sous l'hégémonie de l'impérialisme des États-Unis et des blocs militaires, il sera impossible de venir à bout des problèmes économiques et financiers et d'arrêter l'accélération de l'escalade fasciste.

Dans ces circonstances, Ecevit et son parti ont perdu leur image «d'espoir» pour les masses populaires. Aussi, les masses déçues commencent à envisager d'autres options qui pourraient déboucher sur une alternative à long terme.

Cette situation aura pour conséquence l'année prochaine d'une part, l'accélération de l'escalade fasciste et d'autre part, la croissance du mouvement socialiste. Les couches désabusées de la population pourraient être attirées par les slogans de la «loi» et «l'ordre» du mouvement fasciste et le Parti d'action nationaliste (MHP) pourrait accroître son influence. C'est un grand danger pour l'avenir de la Turquie. Néanmoins, les ouvriers et les paysans pauvres chercheront une issue par le renforcement du mouvement socialiste et l'année prochaine verra la montée d'un parti socialiste.

Ainsi, la lutte des classes en Turquie se développera dans tous les domaines: politique, social et économique. Il n'y a pas de doute que le mouvement socialiste donnera à court terme son soutien au gouvernement chaque fois qu'il sera menacé par les forces fascistes quoiqu'il combattra aussi dans une perspective plus large contre l'attitude conciliante du pouvoir social-démocrate et pour un ordre socialiste.»

1978 EN BREF

Janvier

- La violence politique a gagné tout le pays sous forme d'attaques à la bombe et de hold-up perpétrés par les «Loups Gris» à la veille d'un vote de confiance dans le nouveau gouvernement Ecevit.

- Le nombre total des victimes de la violence en 32 mois de gouvernement des deux «Fronts nationalistes» successifs s'élève à 146 morts. Dans la même période 6739 personnes ont été blessées, 13.616 personnes ont été arrêtées et 1286 personnes déférées devant les tribunaux pour des motifs politiques.

- Le ministère public a lancé une plainte contre le conseil d'administration du syndicat des écrivains de Turquie (TYS). Son président, Aziz Nesin, humoriste mondialement connu ainsi que les autres membres du conseil, sont accusés d'avoir enfreint la loi sur les syndicats pour avoir organisé une soirée d'hommage à Nazim Hikmet, le grand poète communiste qui mourut en exil après 13 ans d'emprisonnement.

Février

- Le ministre des affaires étrangères Gündüz Ökçun a défini les principes de la politique étrangère du gouvernement Ecevit par les mots suivants: «Nos relations avec les USA qui ont été stagnantes ces trois dernières années n'ont pas uniquement affecté nos liens avec les Américains mais ont aussi placé notre sécurité nationale et même notre économie face à de graves difficultés. Nous accordons beaucoup d'importance à l'amélioration de nos liens.»

- Alors que le gouvernement Ecevit était d'abord salué par le président US Carter et par le premier ministre britannique Callaghan, le ministre des affaires étrangères norvégien Frydenlund a déclaré à Strasbourg qu'il était nécessaire pour les socialistes d'Europe occidentale de soutenir le gouvernement Ecevit économiquement et politiquement de manière à ce que la Turquie puisse vaincre ses problèmes.

Mars

- Ecevit a été l'invité d'honneur lors d'une réunion amicale privée parmi les sociaux-démocrates européens organisée en Suisse. M. Willy Brandt y a exprimé une fois de plus sa solidarité envers Ecevit.

- Les leaders socialistes et les intellectuels continuent d'être persécutés en Turquie. Les présidents de deux partis socialistes, Mme Behice Boran, du Parti ouvrier de Turquie (TIP) et M. Mihri Belli du Parti du travail de Turquie (TEP) ont été auditionnés et jugés pour des déclarations considérées comme de la «propagande communiste».

408 prisonniers politiques du pénitencier de la ville d'Adana et 1501 détenus de la prison de Buca à Izmir ont entamé une grève de la faim en revendiquant une amnistie générale.

- En guise de protestation contre les massacres commis par les «Loups Gris», près d'un million et demi d'ouvriers, d'enseignants, d'étudiants et d'employés ont mené une grève de deux heures à l'appel de la Confédération syndicale DISK. Ecevit a déclaré «illégal» l'action de la DISK. Un procureur a même intenté un procès contre les dirigeants de la DISK pour le même motif.

Avril

- Une campagne anti-OTAN menée depuis trois semaines par un parti socialiste a fait l'objet des violences de la police et un militant du parti a été abattu par les «Loups Gris».

Ecevit a déclaré que son parti allait développer un nouveau concept de défense nationale mais il a ajouté que l'existence de bases américaines en Turquie n'était pas nocive. Il a également dit: «Il faut préparer un nouvel accord de défense ou tout autre accord similaire sur la réouverture des bases étasuniennes en vue de mener des opérations».

Mai

- Ecevit a déclaré au cours de l'un de ses voyages dans les pays européens: «Notre nouvelle doctrine de défense sera compatible avec notre appartenance à l'OTAN».

- 30 prisonniers politiques condamnés à la perpétuité durant le régime militaire du 12 mars sont encore en captivité. Ils sont répartis dans diverses prisons de Turquie

- Le gouvernement Ecevit a présenté l'Assemblée nationale un nouveau projet de loi prévoyant l'augmentation d'un tiers les peines d'emprisonnement pour les «crimes de propagande et d'organisation communistes».

- Une cour pénale à Izmir a condamné un jeune militant de gauche à la peine capitale.

- Le ministère de la justice prépare un nouveau projet visant à établir des cours spéciales destinées à juger certaines infractions politiques. L'Union des associations du barreau de Turquie a accusé le gouvernement Ecevit de «n'avoir aucunement tenu compte de ses promesses d'élargir les limites de la démocratie.»

- Le ministre de l'intérieur a décidé de préparer un projet de loi interdisant les associations de la police.

- Des attaques sanglantes ont été perpétrées par des activistes de droite contre des progressistes à Malatya et Kars.

Juin

- Les déclarations d'Ecevit durant ses 13 jours d'odyssée à Bruxelles, Washington et New York ont contredit ses premières orientations en matière de politique étrangère qui prévoyaient une plus grande indépendance et ont, au contraire, marqué un rapprochement entre la Turquie, l'OTAN et la CEE. Répondant aux questions concernant l'embargo américain sur les armes, il a affirmé que «la Turquie

réagira de manière responsable, de façon à ne pas briser irrévocablement les relations turco-américaines ... Nous n'avons pas menacé de nous retirer de l'OTAN ou même de la structure militaire de l'OTAN, comme l'ont fait la Grèce et la France.» Il a également signé une déclaration commune concernant le programme de défense commune à long terme de l'OTAN.

- Lors d'un repas donné par le patron du magazine Forbes sur un yacht aux États-Unis, Ecevit a assuré aux hommes d'affaires américains que ce gouvernement allait encourager les investissements étrangers.

- Ecevit a accusé les syndicats d'agir de manière irresponsable pour avoir demandé des augmentations de salaire exagérées. La confédération ouvrière DISK, outrée par ces accusations, a décidé d'aller en grève dans 22 entreprises.

- Les Loups Gris ont placé une bombe à l'hôpital d'Ankara.

Juillet

- Bedrettin Cömert, professeur de beaux-arts de l'Université de Hacettepe à Ankara a été assassiné par les Loups Gris.

- Le nombre des assassinats politiques commis durant les 7 mois du gouvernement Ecevit a atteint 343.

Septembre

- Les Loups Gris ont pris d'assaut le siège du Parti ouvrier de Turquie (TIP) à Istanbul.

- Tous les membres du Conseil d'administration du Parti socialiste ouvrier de Turquie (TSIP) ont comparu devant une cour criminelle à Istanbul pour «propagande communiste».

Octobre

- L'éminent industriel turc, Vehbi Koç, a fustigé le gouvernement Ecevit pour ses politiques économiques et sociales: «Les investisseurs étrangers venus en Turquie quittent lentement le pays. Ne comptez pas sur de nouveaux.» Se plaignant de la violence politique, il ajouta: «Nous sommes en retard. Le pays ne peut se permettre d'attendre encore plus longtemps, nos partis politiques doivent enfin rechercher des moyens de s'unir pour faire face aux problèmes fondamentaux.»

- Une délégation turque a demandé à la CEE une aide économique de 8,1 millions de \$ pour les cinq prochaines années.

- De nouveaux procès contre les dirigeants de partis de gauche et des écrivains accusés de «propagande et d'organisation communistes» ont eu lieu.

Novembre

- Les Loups Gris ont assassiné le professeur Bedri Karafakioglu âgé de 63 ans, doyen de la faculté d'ingénierie électrique de l'Université technique d'Istanbul et ainsi que le professeur Necdet Bulut, directeur du département d'informatique de l'Université technique.

- Les membres du conseil d'administration de l'association de tous les enseignements TÖB-DER, ont été déférés devant un tribunal criminel à Ankara pour avoir inséré de la «propagande communiste» dans un de leurs messages.

- Le Congrès de l'Internationale socialiste tenu au Canada a approuvé l'affiliation du Parti républicain du peuple (CHP) du Premier ministre Ecevit.

Décembre

En attendant de nouveaux avantages économiques et financiers de la part des États-Unis comme récompense à la réouverture des bases militaires américaine en Turquie, le Premier ministre Ecevit a également demandé à la CEE une aide économique de 8,1 milliards de dollars pour les cinq prochaines années. Pendant les pourparlers avec les représentants de la CEE en octobre, la délégation turque a déclaré que ce dernier montant constituerait une «part importante» des 15,4 milliards de dollars de devise forte dont la Turquie a besoin pour réaliser les objectifs de son quatrième plan quinquennal. Les responsables de la CEE ont souligné que pour pouvoir bénéficier d'un tel crédit, la Turquie devait appliquer les mesures édictées par le FMI.

JANVIER 1979

LOI MARTIALE DANS 13 PROVINCES: UN PAS VERS LE POUVOIR MILITAIRE

Incapable de contrôler les événements sanglants qui se sont déroulés dans le sud-est de la Turquie, le gouvernement Ecevit a dû faire appel à l'armée. Décidé après le massacre de Kahramanmaras où 107 personnes au moins ont perdu la vie, l'état de siège a été décrété dans 13 provinces.

Cet état de siège effectif dans les centres urbains d'Ankara et d'Istanbul ainsi que dans 11 provinces orientales «sensibles», implique généralement le couvre-feu et, si nécessaire, la censure de la presse, une interdiction des grèves, des rassemblements de masse et des manifestations, l'instauration de tribunaux militaires pour juger des «crimes contre l'État», l'assouplissement des mesures légales en ce qui concerne la recherche de preuves et de témoins et la détention de suspects, qui peut se faire pendant une semaine avant leur comparution.

La décision a été prise par le premier ministre social-démocrate Bülent Ecevit, qui paraît à peine conscient que cette décision va à l'encontre de toutes les convictions politiques qu'il professe.

La presse turque a déclaré que les dirigeants militaires avaient voulu que leur autorité soit exactement définie lorsqu'Ecevit demanda un renfort de troupes pour restaurer la loi et l'ordre dans la ville dévastée de Kahramanmaras, et que dès lors, l'état de siège était inévitable.

Il y eut une forte opposition à la loi martiale au sein du groupe parlementaire du Parti républicain du peuple (CHP). En réalité, le massacre de Kahramanmaras constitue le dernier maillon d'une longue chaîne de provocations sanglantes menées par la mouvance fasciste dans le but de forcer le gouvernement à proclamer la loi martiale. Sans donner de noms, Ecevit a blâmé ceux qui ont «endoctriné et

entraîné la jeunesse turque pour commettre des génocides et des conflits interconfessionnels».

Cela a été interprété comme une référence voilée au Parti d'action nationaliste, parti néofasciste de l'ex-colonel Alparslan Türkeş, qui est responsable de l'organisation et de l'armement des commandos paramilitaires de droite, les «Loups Gris» chargés d'ensanglanter les conflits politiques en Turquie.

Les événements de Kahramanmaras ont nourri un conflit interconfessionnel entre les Alévis (Chiites) et les Musulmans sunnites, ces derniers étant considérés comme les agresseurs.

Le désordre civil a commencé après le meurtre de deux enseignants de gauche par des tireurs non identifiés. Au cours des funérailles des deux enseignants, des groupes de droite ont attaqué les gens qui assistaient aux funérailles en chantant «Turquie Musulmane» et «Mort aux communistes»; ils ont tué trois autres personnes et en ont blessé 39.

Le samedi 23 décembre 1978, malgré le couvre-feu sur la ville, environ 2000 manifestants de droite ont commencé à descendre sur la ville, brûlant et mettant à sac les immeubles des partis progressistes, les magasins et les habitations des citoyens.

La plupart des victimes ont été assassinées avec des fusils à longue portée ou des épées à double tranchant. Les agresseurs ont aussi attaqué l'hôpital public et les ambulances qui transportaient les blessés. Même la voiture du ministre de la santé, Mete Tan, n'a pas été épargnée. Selon les commentaires de la presse, de nombreux manifestants étaient masqués et conduits par Yusuf Özbas, député néofasciste du Parti d'action nationaliste. Les «Loups Gris» ont incité les Sunnites à tuer les Alévis et les partisans de gauche.

Il est aussi significatif de souligner que l'ancien général Faik Türün, député du Parti de la justice (AP) et l'un des anciens chefs du Département de la contre-guérilla avaient visité la région une semaine auparavant. Par ailleurs, avant et pendant les incidents, l'ancien colonel Türkeş et l'ancien premier ministre Demirel avaient demandé avec insistance la proclamati-

□ 54 □

on de l'état de siège et le renversement du gouvernement Ecevit avant la fin de 1978.

Les Loups Gris changent de tactique

Avec la proclamation de l'état de siège, le parti néofasciste a apparemment atteint l'un de ses objectifs. En provoquant les militaires, qui s'opposaient au contrôle par le premier ministre du commandement de la coordination de la loi martiale, le Parti d'action nationaliste (MHP) fit de son mieux pour se tailler une image de parti respectueux des règlements de l'état de siège.

Dans un premier temps, les «Foyers de l'Idéal» filiales du parti néofasciste, ont déclaré qu'ils avaient suspendu leurs activités, ceci pour faciliter l'exécution de l'état de siège.

En fait, il s'agissait d'une nouvelle manœuvre destinée à contourner l'interdiction que prévoit le règlement de l'état de siège.

Les preuves de l'implication des Loups Gris dans des actes criminels sont si abondantes qu'il aurait été fort difficile pour un tribunal de la loi martiale de garder les Foyers de l'Idéal ouverts.

D'autre part, les Loups Gris qui ont été identifiés comme auteurs d'attentats terroristes, quittent le pays et vont se réfugier à Chypre ou dans les pays européens. Les moyens leur permettant de fuir le pays leur sont fournis par le Département de contre-guérilla qui dépend directement du quartier général des forces armées turques.

L'assistance juridique permettant l'obtention du droit de séjour en tant que réfugié politique en République fédérale d'Allemagne est prodiguée par certains juristes allemands d'extrême-droite.

Selon un quotidien turc, deux de ces juristes sont Werner Beckman et J. Haun Volker d'Hanovre. Tout Loup Gris qui est parvenu à s'échapper de Turquie est d'abord accueilli par le club local des Idéalistes en RFA. Son cas est ensuite transmis aux juristes. L'administration de la police à Hanovre a déclaré qu'au cours de ces derniers mois, 150 ressortissants turcs avaient demandé l'asile politique. Quant au Parti

d'action nationaliste en tant que tel, il existe de nombreuses raisons de mettre ses locaux sous scellés. Tout d'abord, les Loups Gris incarcérés ont reconnu qu'ils avaient commis des assassinats politiques pour obéir aux ordres de leurs supérieurs dans le parti.

Voici un exemple récent:

Juste après les émeutes de Kahramanmaraş, pour échapper à leurs responsabilités dans les massacres, les dirigeants du parti néofasciste ont déclaré que les incidents avaient été provoqués par «des gauchistes qui avaient placé une bombe dans un théâtre où l'on projetait un film anticommuniste».

Mais le 16 janvier 1979, un Loup Gris, Ökkes Kenger, arrêté pour sa participation aux émeutes, a avoué que la bombe avait été déposée dans le cinéma par lui et ses compagnons et ce, pour exciter les Sunnites contre les Alévites et les gens de gauche.

D'autre part, le procureur général de la république a entamé une enquête sur base de la déclaration du Parti d'action nationaliste datée du 2 octobre 1978. Dans cette déclaration, le conseil d'administration du parti exigeait un gouvernement militaire et demandait la création de tribunaux d'exception pour en découdre avec les «anarchistes». La déclaration disait: «Le pays ne peut aller vers de nouvelles élections sous le présent gouvernement. Il est impossible de maintenir ce gouvernement actuel. Les responsabilités devraient être transmis aux militaires».

Selon le deuxième paragraphe de l'article 111 de la Constitution de la République turque, tout parti qui poursuit des objectifs contraires au principe du régime démocratique pluraliste peut être dissout par la Cour constitutionnelle.

Les actes et les déclarations du Parti d'action nationaliste étant en complète contradiction avec ce principe, l'ensemble des forces démocratiques demande aux magistrats suprêmes d'accomplir la tâche que la constitution leur a dévolue: dissoudre le Parti d'action nationaliste (MHP), bras politique des Loups Gris.

FEVRIER 1979

UN TOURNANT: L'ASSASSINAT DU JOURNALISTE ABDI IPEKCI

Après deux mois de loi martiale, incapable de maîtriser les actes de violence politique qui gagnaient tout le pays, le gouvernement turc a demandé au Parlement de prolonger l'état d'urgence de deux mois supplémentaires.

L'état de siège avait été initialement proclamé en décembre 1978 dans 13 des 67 provinces du pays. Il a été décidé à la suite des événements sanglants de Kahramanmaraş, ville du sud du pays où 107 personnes furent tuées.

Le prolongement de l'état de siège a coïncidé avec les appels de l'opposition de droite à une «lutte nationale visant à faire tomber le gouvernement Ecevit». En fait, les actes de violence récents ont eux aussi été provoqués par l'opposition de droite dans le but de pousser les autorités de l'état de siège à recourir à des mesures plus répressives et à agir de manière indépendante, sans tenir compte de l'intention du Premier ministre Ecevit d'empêcher l'intervention des militaires dans les affaires civiles.

Pour garder le contrôle politique sur les commandants de l'état de siège, le Premier ministre avait établi un Commandement de coordination de l'état de siège au sein de son cabinet mais avait déclaré clairement qu'il ne prônerait pas de mesures restrictives à leur égard. Afin de faire échouer cette intention d'Ecevit, l'opposition de droite a encouragé la terreur politique, et les «Loups Gris» ont joué un rôle majeur dans l'application de ce plan sinistre.

La terreur politique a récemment pris pour cible Abdi Ipekçi, un éminent journaliste de Turquie. Il a été assassiné le 1er février 1979 par un terroriste non identifié. Quand Ipekçi arrêta sa voiture devant un feu de signalisation près de son domicile, dans le quartier huppé de Maçka, l'assaillant apparut soudain devant son véhicule et ouvrit le feu avec un pistolet, sommant par ailleurs les passants sous le choc de sa coucher à terre.

Le Premier ministre a déclaré: «Ce meurtre prémédité d'Ipekçi, journaliste respecté à la fois chez nous et à l'étranger, vise à détruire la crédibilité et la démocratie de la Turquie.»

Après cet assassinat, Ecevit fit appel à toutes les organisations politiques, leur demandant de réduire les tensions dans la vie politique de la nation. Il réitéra son opinion selon laquelle le seul but des terroristes, de quelque idéologie qu'ils soient, était de détruire le régime démocratique de la Turquie.

Le nouveau ministre de l'intérieur, Hasan Fehmi Günes, ira plus loin, en déclarant que le moyen le plus rationnel de combattre les terroristes était de les écraser dans l'œuf et il ajouta même: «Ecrasez la tête du serpent avant qu'elle ne grandisse».

MARS 1979

LA LOI MARTIALE PROLONGÉE, LES MESURES D'AUSTÉRITÉ IMPOSÉES

Tandis que le Parlement approuvait un délai de deux mois supplémentaires pour la loi martiale dans 13 provinces, le gouvernement imposait de nouvelles mesures d'austérité dans le but d'augmenter les recettes prélevées sur les devises étrangères et d'éviter la pénurie en produits de base tels que le pétrole. En premier lieu, le prix du pétrole et des produits pétroliers augmenta d'environ 100 %. Cette hausse se répercuta naturellement et immédiatement sur tous les biens de consommation.

Les milieux progressistes s'opposèrent au maintien de la loi martiale en soulignant que les autorités de l'état de siège avaient paralysé les forces de gauche au lieu de prendre des mesures efficaces contre les milieux fascistes terroristes.

Le Parti d'action nationaliste, néofasciste, vota le renouvellement de la loi martiale en espérant que «si le Premier ministre cessait d'entraver les efforts des commandants de la loi martiale, ces derniers seraient capables de nettoyer le pays de ses ennemis».

□ 56 □

Le chef de l'état-major et général Kenan Evren a, quant à lui, rétorqué que les commandants de la loi martiale ne recevraient pas leurs ordres du «Conseil de coordination de la loi martiale», le fameux département créé par le Premier ministre Ecevit en vue de maintenir les chefs de la loi martiale sous son autorité. Les partis de droite parvinrent ainsi à opposer les Forces armées à l'autorité du gouvernement.

Ceci étant, le général Evren a assuré que les commandants de la loi martiale n'exécuteront jamais de mesures illégales telles que la torture et les perquisitions arbitraires et qu'ils exerceront leur autorité dans les limites légales.

De son côté, après le meeting de Coordination de la loi martiale tenu le 9 mars 1979, le Premier ministre Ecevit a affirmé qu'il y avait eu une diminution des actes terroristes dans les dernières semaines.

Les 71 victimes d'assassinats politiques

enregistrées le mois passé contredirent néanmoins cette déclaration optimiste d'Ecevit.

Ce qui était exact dans la déclaration d'Ecevit, c'est que le nombre de terroristes arrêtés était en hausse. Récemment, parmi d'autres suspects arrêtés, deux terroristes, Veli Can Oduncu et Mithat Simsek, tous deux âgés de 17 ans, avouèrent qu'ils avaient assassiné respectivement 7 et 8 progressistes.

Au cours de son interrogatoire au tribunal de la loi martiale à Istanbul, Oduncu déclara qu'il avait participé à de nombreuses actions armées organisées par les membres du «Foyer de l'Idéal» ou du Parti d'action nationaliste (MHP), alias les «Loups Gris».

Questionné au sujet de son idéologie politique, Oduncu répondit au tribunal: «Je suis de droite et je suis opposé à ceux de gauche et aux communistes. Mais en fait, je ne sais pas ce que signifie de droite ou de gauche.»

DOCUMENT

RÉVÉLATIONS SUR LA CONTRE-GUÉRILLA

Dans les pages précédentes, nous avons souligné l'existence d'un réseau occulte agissant au sein de l'armée turque qui a été utilisée ces dernières années pour provoquer des attentats sanglants en vue de préparer le terrain à un coup d'État militaire. Il s'agit de l'Organisation de contre-guérilla, appelée officiellement, Département de guerre spéciale. Avant le coup d'État du 12 septembre 1980, de nombreuses organisations démocratiques turques avaient appelé à son démantèlement et exigé l'ouverture d'enquêtes concernant ses forfaits: tortures, provocation d'incidents sanglants et soutien aux groupes fascistes. L'existence d'une telle organisation clandestine a, une première fois, été admise par un journaliste connu pour ses liens étroits avec les militaires, dans un livre paru en 1984. Bien que certains détails aient été censurés par les militaires, les faits révélés dans cet ouvrage constituent des preuves suffisantes pour confirmer le rôle sordide joué ces dernières années par cette structure de l'ombre qui opère sous le parapluie de l'armée turque. Ci-dessous, nous reproduisons quelques extraits de ce livre:

La controverse sur l'Organisation de la contre-guérilla lancée par le Parti républicain du peuple (CHP) dans le courant du printemps 1978 fut l'un des motifs de la détérioration des relations (entre Ecevit et les commandants de l'armée). C'est ce qui expliquait que l'état-major nourrissait une certaine méfiance à son égard. Le Département de guerre spéciale était chargé de commander une force de guerre non conventionnelle qui serait envoyée, en cas de guerre, derrière les lignes ennemies.

Une telle organisation a-t-elle existé? Si elle a existé, a-t-elle été utilisée dans les affaires intérieures? La controverse s'est focalisée sur ces deux questions connues pour être des questions hautement sensibles et taboues au sein de l'état-major. Plus la polémique s'amplifiait, plus le malaise gagnait les instances militaires. Ils étaient convaincus qu'Ecevit, en tant que chef du gouvernement, avait mis du temps à intervenir pour faire cesser la controverse. Cela n'empêcha pas ce dernier d'être pris d'angoisse. En 1974, après l'arrivée du Parti républicain du peuple au pouvoir, l'état-major lui demanda un jour de l'argent provenant de fonds d'état secrets. D'autre part, comme le QG du Département de guerre spéciale était situé à la JUSMATT (la Mission d'aide militaire US), les Américains ont ordonné de quitter les lieux. Le Premier ministre n'y comprit rien du tout. Il diligenta une enquête. Mais officiellement, une telle organisation n'existait pas. Dans le budget de l'Etat, il n'était pas

mention de dépenses menées à cette fin. Il chargea son cabinet d'organiser un briefing sur le sujet. Le briefing fut donné au cabinet du Premier ministre en présence d'Ecevit et du ministre de la défense Hasan Esat Isik. Avant la réunion, tout le personnel est passé au crible au moyen de dispositifs électroniques et ce, dans le but de détecter si un micro avait été illicitement introduit.

Le Département de guerre spéciale a été créé suite à des accords militaires bilatéraux conclus en 1959 entre la Turquie et les États-Unis. Préoccupés par les événements du Liban, les États-Unis avaient proposé à la Turquie une aide spéciale destinée à empêcher toute infiltration communiste. Le Département de guerre spéciale, installé en ce temps là, était une organisation exclusivement composée de civils.

Quel en était le rôle?

Combattre les activités subversives. Elle a aussi la mission d'organiser un mouvement de résistance soit contre une possible occupation étrangère du pays soit contre les forces susceptibles d'infiltrer le pays.

Comment s'acquitte-t-elle de cette mission?

Elle est composée de patriotes qui sont en possession de dépôts d'armes secrets. Ils ne font pas ce boulot pour gagner leur vie. Il n'y a pas un seul homme en uniforme parmi eux.

Selon Ecevit, une telle organisation n'est pas compatible avec les règles inhérentes à la démocratie. Ce jour-là, l'argent demandé fut obtenu et remis au chef de l'état-major mais Ecevit continua à suivre cette affaire de très près.

Le 6 mai 1977, il évoqua ce sujet lors d'un entretien avec le Président de la république Fahri Korutürk sur un ton indigné: «Il est inacceptable qu'une telle organisation dont l'existence n'est connue que par quelques membres de l'état-major puisse continuer à travailler de cette manière. N'importe qui pourrait infiltrer cette organisation, au départ avec des sentiments patriotiques, puis l'utiliser pour d'autres fins. Cette organisation devrait pouvoir être placée sous contrôle.» Korutürk demanda alors à Ecevit de noter les éléments qui alimentaient son inquiétude. Korutürk remettrait ensuite ces notes au premier ministre Demirel. Ce dernier rendit l'affaire publique mais d'une manière très ambiguë n'entraînant aucun changement.

Au lendemain de son échange avec Korutürk, Ecevit fit aussi allusion au Département de guerre spéciale lors d'une déclaration publique à Izmir: «Si une poignée d'aventuriers dépourvus de tout sens commun en venait à perpétrer des attentats à la place Tandogan à Ankara et à la place Taksim à Istanbul (1), pour entrevoir une solution, nous devrions dès lors conclure qu'en Turquie, l'État n'a plus d'autorité. Selon moi, certaines structures qui se sont nichées au sein de l'État et qui y occupent des postes-clé (échappant ainsi au contrôle de l'État démocratique) sont les instigateurs de ces incidents. Je suis convaincu que chacun des deux ailes du gouvernement (2) tentent de tirer profit de ces organisations au lieu de prendre les mesures requises contre elles.»

«Des preuves concrètes de l'existence de telles organisations et de complots ont été dévoilées durant la période du 12 mars (3). Aujourd'hui que les élections s'approchent, les preuves qui apparaissent au grand jour deviennent plus abondantes et plus inquiétantes.

«Une tâche importante échoit aux ministres de la justice et de l'intérieur et aux membres non gouvernementaux du Conseil national de sécurité pour lesquels j'éprouve une grande confiance. Il est nécessaire de mettre sans délai, sous contrôle, certaines forces et organisations dont les preuves d'existence se sont déclarées au grand jour, pour la première fois, durant la période du 12 mars et qui se situent aujourd'hui hors du contrôle de l'État démocratique. Durant la courte période où nous avons été en charge des affaires gouvernementales, nous avons prouvé qu'un tel contrôle est possible. Mais aujourd'hui, les deux ailes du gouvernement engagent des efforts pour tirer profit de ces réseaux et de ces forces au lieu de les mettre sous contrôle.»

De retour au pouvoir en 1978, Ecevit discuta de ce problème avec le chef de l'état-major aussi: «J'en suis très préoccupé. Démantelez cette organisation civile ou convertissez-la en une structure compatible avec les règles de l'État démocratique. Nul ne peut deviner ce qu'un jeune d'aujourd'hui pourrait faire dans 20 ans.»

Evren s'était contenté de répondre: «Il n'y a rien à craindre. Ne t'inquiète pas!» (Mehmet Ali Birant, 12 Eylül-Saat 04.00, Ed. Karacan, Istanbul, 1984, p. 88)

(1) Le 1^{er} mai 1977, près de 40 personnes ont été assassinées durant des troubles causés par les tirs d'agents et de provocateurs non identifiés (cf.: Bulletin Info-Türk, mai 1977).

(2) Le gouvernement de coalition de l'époque était composé de quatre partis de droite: le Parti de la justice (AP), le Parti du salut national (MSP), le Parti républicain de la confiance (CGP) et le Parti d'action nationaliste (MHP).

(3) Le 12 mars, jour du coup d'État militaire de mars 1971.

□ 58 □

Il déclara aussi que les fusils avec lesquels il avait commis 7 meurtres politiques lui avaient été fournis par des membres du MHP.

Mithat Simsek, qui fut le meurtrier du Prof. Necdet Bulut, membre du Parti ouvrier de Turquie (TIP), ainsi que de 7 autres victimes, confirma devant le tribunal de la loi martiale d'Ankara qu'il avait été armé par des membres du parti néofasciste et de ses sympathisants.

Bien que quelques-uns de ceux qui tirèrent les coups de feu aient été arrêtés, les principaux responsables, ceux qui leur fournissaient les armes et les poussaient à tuer des progressistes n'ont pas encore été inquiétés par la justice.

L'instigateur principal de la violence politique en Turquie, l'ex-colonel Alparslan Türkeş, président du parti néofasciste et d'autres chefs de «Loups Gris» étaient toujours en liberté et continuaient leurs provocations, protégés par leur immunité législative.

AVRIL 1979

LA TERREUR FASCISTE FRAPPE LES DIRIGEANTS DES PARTIS SOCIALISTES

Malgré le régime de loi martiale en vigueur dans 13 provinces de Turquie, la terreur fasciste continue et frappe désormais directement les chefs des partis socialistes.

Le 17 avril 1979, le dentiste Yasar Dirgen, président local du Parti ouvrier de Turquie (TIP) a été tué par les «Loups Gris» dans le district de Tarsus.

Auparavant, le 27 mars 1979, le siège du Parti ouvrier socialiste de Turquie (TSIP) avait été attaqué par les «Loups Gris» et M. Aydogan Gezer, secrétaire pour l'organisation du parti avait été blessé par des fusils automatiques.

Le 7 avril 1979, Mihri Belli, président du Parti du travail de Turquie (TEP) a été attaqué par un Loup Gris dans le centre d'Istanbul. L'agresseur lui demanda d'abord s'il était Belli. Après sa réponse affirmative, l'agresseur lui tira dessus et le blessa sérieusement. M. Belli identifia l'assaillant comme Cengiz Ayhan, un Loup Gris évadé.

Apprenant que M. Belli n'était pas mort, le sénateur Ali Elverdi du Parti de la justice déclara: «Ils ont tiré sur Mihri Belli; «hélas, ils n'ont pas pu envoyer ce damné en enfer» (Ali Elverdi, ancien général, fut le président d'un tribunal militaire de loi martiale entre 1971 et 1974 et avait condamné à mort trois dirigeants de la jeunesse: Deniz Gezmiş, Yusuf Arslan et Hüseyin İnan. Ils furent exécutés le 6 mai 1972. Dans ce même discours, Elverdi insulta aussi le Premier ministre Ecevit en disant: «De temps en temps, Dieu envoie de tels scélérats parmi les humains. Ecevit est l'un d'eux. Après être sorti de l'université avec un chapeau de prêtre sur la tête, il est allé aux États-Unis. Il a arpenté les rues au lieu de s'éduquer. Maintenant cet Ecevit essaie d'apporter le communisme en Turquie.»

Le secrétaire général de l'Association des enseignants (TÖB-DER) Kemal Uzun a déclaré qu'au cours des deux dernières années, 42 enseignants membres de cette association avaient été assassinés.

Le 17 avril 1979, un Loup Gris du nom de Mehmet Uçar, accusé d'un meurtre politique, déclara devant le Tribunal de loi martiale d'Ankara que le député du Parti d'action nationaliste, Sadi Somuncuoğlu lui avait donné l'ordre d'abattre le militant de gauche dénommé Senol Güler.

Au cours de ce mois, 94 personnes ont perdu la vie dans des actes de violence politique. Quant au bilan de la terreur en 15 mois de gouvernement Ecevit, il était de 1201 victimes.

Provocation de 6 ministres indépendants

Un groupe de six ministres indépendants annonça le 14 avril 1979 qu'il existait de sérieuses divergences au sein du gouvernement. Leurs critiques se sont concentrées sur trois problèmes majeurs: le traitement de la violence politique, la nationalité kurde en Turquie orientale et la crise économique.

Six des dix ministres indépendants du gouvernement Ecevit demandèrent que des mesures sérieuses soient prises contre le mouvement nationaliste kurde et contre les activités des groupes «d'extrême-gauche» mais aussi de

ne pas tenir compte des tentatives de certains membres du parti d'Ecevit d'annuler les articles 141 et 142 du Code pénal turc qui limitent les droits à l'organisation de la classe ouvrière et à la propagation des idées socialistes.

Les six ministres se sont aussi plaints de ne pas avoir été consultés à propos de mesures économiques importantes et ont exigé que le gouvernement prenne toutes les dispositions nécessaires «pour obtenir des crédits extérieurs et réorganiser les relations extérieures en adéquation avec les intérêts nationaux», c'est-à-dire nouer des relations plus étroites avec les puissances occidentales.

Après ce conflit inattendu dans son propre cabinet, M. Ecevit fut obligé de tenir un conseil des ministres marathon de 17 heures. A la fin de ce conseil, il fit une fois encore un certain nombre de concessions.

D'après les déclarations de M. Ecevit effectuées après le meeting:

-Le gouvernement est déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires contre les tendances séparatistes, à savoir celles des nationalistes kurdes et des mouvements démocratiques.

-Toutes les forces de sécurité seront mobilisées dans le but d'éliminer les activistes «extrémistes» et de les chasser de l'appareil d'État.

- Les membres du gouvernement sont unanimes pour faire supporter les nouvelles mesures d'austérité par des crédits étrangers. M. Ecevit a aussi déclaré que son nouveau gouvernement n'avait aucunement l'intention d'annuler les articles 141 et 142 du Code pénal turc. Il a ajouté qu'il n'y a qu'une seule nation turque dans le territoire de la Turquie et que parler de l'existence de minorités ethniques, comme la nation kurde, revenait à contrevenir aux intérêts nationaux de l'État turc.

Comme première mesure de cette nouvelle orientation gouvernementale, certaines organisations de Kurdes progressistes ont été interdites par les autorités; le Conseil des ministres a décidé de prolonger la loi martiale de deux mois dans 13 provinces et de la proclamer dans 6 autres provinces à majorité kurde.

Avec ce virage à droite, le gouverne-

ment Ecevit perdit toute crédibilité parmi les forces progressistes de Turquie. Il ira toujours plus loin dans la conciliation au profit des milieux impérialistes et réactionnaires pour s'accrocher au pouvoir. C'est l'échec d'une politique sociale-démocrate incompatible avec les réalités d'un pays sous-développé comme la Turquie.

MAI 1979

ARRESTATION MASSIVE DE DIRIGEANTS OUVRIERS LE 1ER MAI

Devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le 10 mai 1979, le premier ministre turc Bülent Ecevit a dû répondre à la question suivante:

«D'après les informations publiées dernièrement dans la presse mondiale, des patriotes, des syndicalistes, des démocrates et des travailleurs ont été emprisonnés le soir du 1er mai. Le Premier ministre de Turquie considère-t-il ces agissements comme relevant d'un comportement démocratique?»

La réponse du Premier ministre de Turquie a été davantage démagogique que porteuse de vérité. D'après Ecevit, la célébration du 1er mai n'était pas interdite en Turquie, sauf dans certaines provinces soumises à la loi martiale. Il reconnut que certaines personnes avaient été arrêtées pour avoir désobéi à cette interdiction à Istanbul, mais ajouta qu'elles avaient entretemps été libérées (Voir: procès-verbal, 6e session du 10 mai 1979). En réalité, à ce moment-là, 728 personnes étaient enfermées dans les prisons militaires du Commandement de la loi martiale à Istanbul. Parmi elles, il y avait notamment les dirigeants de la Confédération progressiste des syndicats ouvriers et du Parti ouvrier de Turquie. Tandis que le Premier ministre discourait à la tribune, le Comité européen pour la libération des prisonniers du 1er mai en Turquie distribua un tract illustré montrant l'arrestation par la police et l'armée de Mme Behice Boran, présidente du TIP et M. Abdullah Bastürk, président de la DISK.

□ 60 □

Sous le titre «Démocratisation de la vie politique en Turquie?», le tract disait: «Le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en promettant de mettre fin à la violence politique et de démocratiser la vie politique. Mais la terreur politique continue avec un bilan mensuel d'environ 100 assassinats. Si certaines personnes ont été arrêtées sous l'accusation d'avoir commis des meurtres politiques, les auteurs et commanditaires de la violence politique, c'est-à-dire les chefs des commandos paramilitaires «Loups Gris» du Parti d'action nationaliste sont toujours libres et continuent de comploter contre le processus de démocratisation de la vie politique. Cédant à leur pression, le gouvernement a proclamé la loi martiale dans 19 des 67 provinces de Turquie et l'armée a de nouveau pris le contrôle des régions les plus peuplées. Les intellectuels progressistes sont encore jugés sur base d'articles antidémocratique du Code pénal turc qui prévoient des peines allant jusqu'à 15 ans d'emprisonnement ferme.

«Dernièrement, la célébration du 1er mai à Istanbul, principal centre industriel du pays, a été interdite par les autorités de la loi martiale et près de 1700 personnes ont été arrêtées pendant cette journée puis rassemblées dans le stade de la ville. Plusieurs d'entre elles ont été battues et maltraitées par les forces de sécurité. Les 8 dirigeants de la DISK et 330 membres du Parti ouvrier de Turquie sont encore dans les prisons militaires. Tel est le bilan de 17 mois de démocratisation de la vie politique en Turquie.»

JUIN 1979

«LE GOUVERNEMENT POIGNARDÉ DANS LE DOS» PAR LA DROITE

«Le gouvernement est poignardé dans le dos au moment où aboutissent des négociations cruciales au sujet d'emprunts auprès du Fonds Monétaire International et de l'OCDE.»

Telle est l'accusation du Premier ministre à l'égard de la campagne lancée par les milieux d'affaires exhortant les partis de droite à renverser son gouvernement de centre-gauche.

Une publicité sans précédent recouvrant une page entière payée par l'Association des hommes d'affaires et des industriels signalait que la Turquie subit une crise économique grave avec une inflation de 60% et un chômage de 14% et accusait l'administration Ecevit de dévier par trop des conditions d'un «marché libre» et d'étrangler ainsi, par son intervention excessive, l'enthousiasme pour la libre entreprise.

M. Demirel, leader du principal parti d'opposition de droite, le Parti de la justice (AP), déclarant avec allégresse que ceci annonçait la mort du gouvernement, lança une campagne nationale pour le renversement du gouvernement en utilisant tous les moyens, parlementaires et non parlementaires. Mais ce n'est pas tout. Le Premier ministre Bülent Ecevit avait aussi des difficultés avec le mouvement ouvrier pour avoir interdit le rassemblement du 1er mai à Istanbul et emprisonné des leaders ouvriers, et pour avoir mis en pratique de nouvelles mesures d'austérité frappant principalement les travailleurs.

Signe de ce malaise croissant au sein du gouvernement: des ministres indépendants quittent l'équipe tandis que des députés indépendants iront même jusqu'à rejoindre le Parti de la justice de Demirel

Avec la perte de ses députés indépendants, le gouvernement n'a plus que 221 sièges à l'Assemblée nationale. Ces défections font monter à 175 le nombre des députés du Parti de la justice et à 223 sièges, l'ensemble de l'opposition de droite. Même parmi les membres de son propre parti, les désaccords politiques s'accroissent. C'est ce que révèlent les résultats du congrès du parti qui s'est tenu à la fin du mois de mai 1979.

Malgré sa réélection à la tête de son parti à la Convention, trois groupes d'opposition distincts au sein du parti l'interpellèrent sur des questions autres que la présidence. Ils demandèrent un changement dans les statuts sous la forme d'un retour à une assemblée de 40 membres au lieu du bureau exécutif central de 20 membres, élargissant ainsi la représentation de différentes régions dans l'organe suprême.

Au cours de ces trois jours de convention, les travaux furent marqués par des coups de poings entre les blocs opposés de délégués. Bien qu'Ecevit prit une position ferme contre l'amendement de la charte du parti, 571 des 1340 délégués votèrent en faveur du changement.

Parmi ceux qui se rangèrent du côté de l'opposition sur cette question, se trouvaient une majorité du groupe parlementaire d'Ecevit et cinq ministres de son cabinet.

Les leaders de l'opposition, le ministre de l'énergie M. Deniz Baykal et le ministre des affaires rurales M. Ali Topuz, rejetèrent un compromis offert par Ecevit d'une liste commune pour la composition du bureau exécutif central comprenant 20 membres. Ce développement laissait Ecevit «complètement seul pour endosser la responsabilité» de tout échec de son gouvernement ou d'une perte éventuelle dans les élections.

Par ailleurs, l'«anarchie», un cauchemar permanent pour le gouvernement CHP d'Ecevit a été au centre des préoccupations d'Ecevit durant sa propre convention. Tout commença par un échange d'injures et se mua en échange de coups de poing. Cela se termina par un accès de rage du leader du parti. Quand la rixe éclata, le président Ecevit se précipita à la tribune en criant: «Il n'y aura jamais de combat à une Convention du CHP. La police devrait intervenir.» Après que des jeunes crièrent «fascistes» à l'attention des leaders du CHP, le président de la Convention répliqua: «Taisez-vous. Il n'y a pas de fascistes ici...» Alors, M. Ecevit monta à la tribune, visiblement enragé et cria: «Personne ne peut traiter quiconque de fasciste aussi longtemps que je serai ici. Je ne le permettrai pas...» Entre-temps, la police avait interpellé 18 délégués. Après ces incidents, des policiers furent déployés dans les endroits sensibles de la tribune...

La Convention du CHP a prouvé que le premier ministre Ecevit avait perdu son prestige non seulement devant l'opinion publique turque, mais aussi au sein de son propre parti. Il est possible que dans une assemblée future, l'opposition l'attaque aussi au sujet de sa présidence.

AOÛT 1979

LE PARTI D'ACTION NATIONALISTE EN FLAGRANT DÉLIT

Selon le deuxième paragraphe de l'article 111 de la Constitution de la République turque, tout parti politique poursuivant des objectifs contraires au principe du régime démocratique pluraliste et recourant à la violence armée en formant des groupes paramilitaires est passible d'interdiction par la Cour constitutionnelle et ses dirigeants sont passibles de lourdes peines d'emprisonnement.

En Turquie, la loi sur les partis politiques charge le procureur de la République de mener une action en justice contre un tel parti et de convoquer ses leaders devant la Cour constitutionnelle.

Les découvertes effectuées lors de récentes opérations policières dans toute la Turquie ne laissent planer aucun doute quant à la responsabilité du Parti d'action nationaliste et de l'ancien colonel Alparslan Türkeş, d'obédience fasciste.

Alors que depuis 1968, le public savait, et les leaders du MHP eux-mêmes admettaient que ce parti avait formé des organisations paramilitaires parallèles telles que «Foyers de l'Idéal» (Ülkü Ocakları), l'«Association de la jeunesse idéaliste» (Ülkücü Gençler Derneği), l'«Armée de libération des Turcs captifs» (ETKO) et des Commandos turcs Tonnerre (TUK), et que la grande majorité des assassinats politiques en Turquie avaient été commis par les membres de ses organisations, le Procureur de la République a benoitement déclaré qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes contre ce parti et ses membres.

Cette fois, les preuves des agissements criminels de ce parti étaient si accablantes que même les commandants des tribunaux militaires de la loi martiale à Ankara et à Istanbul ont dû admettre la responsabilité du MHP et de ses dirigeants et se résolurent à faire appel au Procureur de la République afin qu'il entamât une action en justice contre cette organisation néofasciste. Selon le bureau du Procureur de

□ 62 □

la République, six dossiers différents contre le MHP avaient déjà été déposés par diverses cours pénales et militaires.

Le «Führer» turc et ses «Loups Gris»

Les unités de commandos paramilitaires et les escadrons du MHP néofasciste ont assassiné plus de mille personnes au cours de la période de vingt mois de pouvoir du Premier ministre Ecevit. Parmi les victimes, on compte un procureur de la république, Dogan Öz, un éditeur célèbre, Abdi İpekçi, et deux professeurs d'université, Bedrettin Cömert et Necdet Bulut. Un autre professeur d'université, Server Tanilli, avait été blessé par balles par les commandos et était resté complètement paralysé. Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1979, les Loups Gris massacrèrent dans la capitale de la Turquie sept membres du Parti ouvrier de Turquie.

Les militants du parti néofasciste ont adopté pour eux-mêmes le nom de «Loups Gris» parce que cet animal incarne dans leur mythologie l'émancipation de la race turque. Le MHP prône d'ailleurs ouvertement des principes racistes et en particulier, la supériorité de la race turque.

Le chef du parti est l'ancien colonel Alparslan Türkeş qui fut, durant les années 40, un ardent partisan de la domination nazie sur le monde.

Il fut parmi les officiers de l'armée qui réalisèrent le coup d'État militaire du 27 mai 1960, mais quelques mois plus tard, il fut exilé à cause de ses tendances autoritaires. Après son retour d'exil, il s'empara d'un parti mineur qu'il transforma en parti néofasciste en 1965. Il se proclamait lui-même «Basbug», c'est-à-dire «führer» en langue turque, et appelait ses fidèles «mes Loups Gris».

Son parti ne comptait que trois députés au Parlement mais il obtint tout de même le poste de vice-premier dans un gouvernement de coalition de droite et n'hésita pas à plaer ses militants à des postes gouvernementaux. Grâce à ces opportunités, le MHP accrut son influence sur les franges désespérées de la population. Aux élections générales de 1977, il obtint 16 sièges au parlement.

Les membres du MHP et de ses organisations parallèles sont entraînés dans des camps militaires où ils reçoivent une formation de commandos.

A court terme, le MHP veut provoquer la violence politique dans le pays et inciter les officiers réactionnaires de l'armée à prendre le pouvoir par la force et à établir une dictature fasciste.

Mais son but ultime est de libérer les peuples turcophones d'URSS et d'autres pays et de les unir dans un empire fondé sur une base raciale.

Türkes et son parti sont les plus ardents défenseurs d'une politique pro-US en Turquie. Rappelons que le colonel Türkeş était à la tête du Département de l'OTAN au quartier général des forces armées turques quand il prit part à la junte militaire de 1960. Après avoir créé ses réservoirs terroristes en Turquie, le MHP lança une vaste campagne de propagande et d'intimidation parmi les travailleurs turcs à l'étranger. Durant ses visites fréquentes en Allemagne fédérale, Türkeş entra en contact avec Josef Strauss, leader de la CSU (allemande) et avec d'autres politiciens d'extrême droite. Grâce à l'appui de ces milieux, le MHP ouvrit des organisations paravent dans des pays européens tels que l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la France etc. ce qui lui permit d'embrigader de jeunes immigrés turcs désorientés dans des unités de commandos paramilitaires actives dans ces pays.

Les Loups Gris pris en flagrant délit

De récentes opérations de police menées en Turquie ont permis d'en savoir plus sur l'entraînement militaire des Loups Gris et sur leurs actes de violence. Une quantité importante de munitions et d'armes à feu a ainsi été trouvée dans les bureaux du MHP et de ses filiales. Certains Loups Gris qui avaient été arrêtés pour avoir commis des actes de violence déclarèrent lors de leurs interrogatoires qu'ils avaient reçu l'ordre de tuer par balles certains progressistes inscrits sur une liste noire établie par leurs supérieurs. L'un des Loups Gris fut condamné à mort par le tribunal militaire du commandement de loi martiale d'Ankara pour avoir assassiné le

procureur de la République Dogan Öz. Dans son jugement, le tribunal déclara que ce fasciste avait été chargé par trois leaders du MHP de tuer le Procureur Öz qui menait des enquêtes sur les organisations fascistes. A la suite de cette découverte, le tribunal militaire fit appel au Procureur militaire de loi martiale pour qu'il intente un procès aux trois leaders du MHP: Ihsan Kabadayi, député de la province de Konya, Nevzat Köseoglu et Yasar Okuyan, sous-secrétaire du parti.

D'autres affaires sont examinées par les tribunaux militaires de loi martiale et toutes montrent clairement la responsabilité du MHP dans la violence politique en Turquie:

-19 membres du Conseil d'administration du MHP sont jugés par le tribunal militaire de loi martiale d'Ankara pour avoir publié une déclaration par laquelle ils exigeaient la cessation du pouvoir politique aux forces armées.

-Le Président de la section jeunesse du MHP à Istanbul, Kâzim Ayaydin a été arrêté par le Procureur militaire du commandement de loi martiale d'Istanbul pour avoir assassiné Ali Ihsan Özgür, éditeur en chef du journal progressiste Politika.

-Neuf Loups Gris, Ibrahim Ciftçi, Ahmen Ercüment Gedikli, Duran Demirkiran, Ömer Yavuz, Baci Ömeroglu, Abidin Sahiner, Memhet Kundakçi, Kadir Temir et Ömer Özcan sont jugés par le tribunal militaire de loi martiale d'Ankara pour avoir assassiné sept membres du Parti ouvrier de Turquie.

-Mehmet Ali Agca et Yavuz Caylan ont été arrêtés à Istanbul par les autorités de loi martiale pour voir assassiné M. Abdi Ipekçi, éditeur en chef du quotidien Milliyet. Durant leur interrogatoire, ils reconnurent leur crime et déclarèrent que, après le meurtre, ils se rendirent à la section du MHP située à Aksaray.

- Les meurtriers du professeur d'université Necdet Bulut furent arrêtés. Le procureur de la République déclara que Mikdat Simsek qui tua Bulut est membre du MHP et qu'il avait agi à l'instigation du président de la section jeunesse du MHP de Trabzon.

- Au cours d'une enquête menée au QG de la Confédération nationaliste des syndicats

ouvriers (MISK), organisation parallèle au MHP, qui fut détruite par une explosion, on se rendit compte que les explosifs avaient été confectionnés par les militants de cette organisation et que l'un d'entre eux périt accidentellement dans la déflagration. De plus, la police trouva des listes secrètes indiquant les sommes distribuées aux militants terroristes du MHP et de ses organisations parallèles. Finalement, le président et six membres de la MISK furent arrêtés pour «formation d'une bande armée».

- Le procureur militaire du commandement de loi martiale d'Istanbul trouva une grande quantité d'armes et de munitions à la section de Bakirköy du MHP et fit appel au Procureur de la république afin qu'il lançât une procédure contre ce parti.

- Un avocat de droite qui défendait les membres du MHP devant les tribunaux militaires avait été arrêté alors qu'il essayait d'introduire des armes dans la prison. On révéla que ce juriste, Can Özbay était un agent du service de renseignement national (MIT).

-Aux aciéries de Seydisehir, l'Union des travailleurs de l'acier (Celik-Is), une autre organisation parallèle au MHP, est accusée d'avoir loué des tueurs professionnels pour



□ 64 □

tuer par balles des leaders de syndicats progressistes. A la suite de cette accusation, le président de la Celik-Is a disparu.

- Le «Loup Gris» Rifat Yildirim qui tua par balles le professeur d'université Bedrettin Cömert a été arrêté dans la ville de Burdur.

- Un autre «Loup Gris», Veli Can Oduncu, a avoué devant le tribunal militaire du commandement de la loi martiale d'Istanbul qu'il avait assassiné huit progressistes. A la prison militaire d'Istanbul, il assassina un membre du Syndicat des métallurgistes (Maden-Is).

- Au cours du procès des accusés du massacre de Kahramanmaras qui causa la mort de 111 personnes, les survivants témoignèrent qu'ils avaient vu les accusés porter des fanions du MHP sur les lieux du massacre.

Manœuvres visant à sauver le MHP

Malgré l'existence de preuves irréfutables et les décisions des juges, les milieux de droite et même les autorités gouvernementales ont recouru à tous les moyens possibles pour empêcher l'interdiction du MHP.

Tout d'abord, le procureur de la république, Kâzim Akdogan ne semble pas être très pressé de s'occuper des dossiers concernant le MHP que diverses cours et des procureurs subalternes avaient constitués. Il essaie de reporter l'examen des dossiers jusqu'à la fin de septembre, date à laquelle sa retraite est prévue.

Officiellement, il déclara que les preuves étaient compliquées et que ses services devraient les étudier pendant quelques mois au moins.

Le premier ministre Ecevit lui aussi, essaie de rejeter la responsabilité des actions terroristes du MHP sur le leader du Parti de la justice (AP), M. Demirel, d'influencer ainsi la justice et d'empêcher ce dernier au moins pendant trois mois d'intenter un procès contre le MHP. M. Ecevit pense que, si le MHP est interdit avant les élections partielles du 14 octobre, près d'un million de voix de ce parti iraient au Parti de la justice.

Par ailleurs, certains groupes «gauchistes» irresponsables servent les intérêts des organisations fascistes par leurs actes de vio-

lence. Ces derniers jours, peu après les condamnations des Loups Gris, quelques groupes armés se prétendant «révolutionnaires» ont perpétré, sous le couvert de «vengeance» ou «propagande armée», des hold-up et des assassinats politiques.

Le plus spectaculaire de ces actes irresponsables fut l'occupation, pendant deux jours, de l'Ambassade d'Egypte à Ankara. Elle eut lieu juste après l'arrestation du tueur fasciste du célèbre journaliste Abdi Ipekçi. Quand on apprit que le tueur était en rapport avec le MHP, même les gens neutres commencèrent à admettre la nécessité d'interdire ce parti. Mais l'affaire de l'ambassade d'Egypte éclipsa la culpabilité du MHP et retourna l'opinion publique contre la gauche.

Plus tard, les preuves recueillies durant l'enquête au sujet de l'occupation de l'ambassade d'Egypte montrèrent que les quatre «guérilleros» palestiniens avaient été en contact avec un trafiquant d'armes, Haci Faruk Erden, connu comme étant un des plus 'ultras' du MHP du district de Gebze et que les armes utilisées lors de l'occupation de l'ambassade avaient été fournies par ce fasciste.

Ainsi, l'occupation de l'ambassade fit du tort non seulement à la cause juste du peuple palestinien, mais aussi à la lutte démocratique du peuple turc contre le fascisme.

Néanmoins, les masses populaires sont conscientes du fait que le MHP est le principal coupable du terrorisme politique en Turquie et que ni les actes irresponsables de soi-disant «révolutionnaires», ni les manœuvres électorales de politiciens sociaux-démocrates ne peuvent sauver ce parti de l'interdiction. Comme l'a affirmé Mme Behice Boran, leader du Parti ouvrier de Turquie (TIP), la réplique des forces démocratiques aux fascistes est le développement et l'implantation de leurs propres organisations politiques au sein de la classe ouvrière et des masses travailleuses. Les socialistes de Turquie refusent la terreur individuelle comme méthode de lutte.

Les démonstrations de masse de la seconde moitié d'août 1979 et la campagne électorale des partis de gauche avant les élec-

tions d'octobre 1979 expriment cette même volonté: le MHP et ses organisations doivent être mis sous scellés, le «führer» fasciste Alparslan Türkeş et ses compagnons doivent être emprisonnés!

OCTOBRE 1979

ESCALADE DE LA DROITE AUX ELECTIONS PARTIELLES

«Ce test crucial ne semble guère enchanter le gouvernement Ecevit tant son audience a chuté. La principale raison de l'impopularité du gouvernement réside dans l'échec de Ecevit à vaincre la violence politique et le désastre économique, principalement au niveau de l'inflation.» (Extrait du bulletin INFO-TÜRK de septembre 1979).

Confirmant cette évaluation, les élections parlementaires partielles du 14 octobre 1979 se sont soldées par la défaite du gouvernement Ecevit dans lequel les masses populaires placèrent de grands espoirs en le hissant au pouvoir au début de l'année 1978 soit à peine 21 mois plus tôt.

Dans son forçage vers la droite, le Parti de la justice (AP) de Süleyman Demirel a gagné les cinq sièges vacants à l'Assemblée nationale, donnant aux partis d'opposition de droite une nette majorité sur les partisans d'Ecevit.

Au Sénat, sur les 50 sièges en jeu, le Parti de la justice a gagné 33 sièges tandis que le Parti républicain du peuple (CHP) de M. Bülent Ecevit n'en a obtenu que 12. Le Parti du salut national (MSP) du fondamentaliste islamique Necmettin Erbakan en a gagné 4.

Le Parti d'action nationaliste n'en a obtenu qu'un, son score passant de 5,20 à 6,60%.

Le Parti de la justice a fait des progrès spectaculaires surtout grâce aux voix des électeurs déçus par la politique dite «de gauche» du gouvernement Ecevit et d'autre part, grâce à la non-participation aux élections partielles de l'un de ses principaux concurrents de droite, le Parti démocratique (DP), entraînant ainsi l'électorat de ce dernier dans son sillage.

Néanmoins, comme nous l'avons vu ci-dessus, alors que le Parti républicain du peuple et les candidats socialistes d'opposition ont obtenu au total 34,34 %, les quatre partis de droite réunis en ont eu près de 63,13 %.

Comment peut-on expliquer qu'une petite partie des électeurs déçus ait voté en faveur des partis socialistes alors qu'une majorité votait pour les candidats de droite?

Tout d'abord, pour la grande partie des électeurs non avertis, la «gauche» est représentée par le Parti républicain du peuple. Comme en 21 mois, ce parti ne leur a apporté qu'un surplus de violence et de problèmes économiques, ils n'ont plus eu envie de voter pour un autre parti de «gauche». Deuxièmement, les candidats socialistes étaient dispersés dans 5 voies différentes (Parti ouvrier de Turquie, Parti ouvrier socialiste de Turquie, Parti de la révolution socialiste et candidats indépendants soutenus par le Parti communiste de Turquie clandestin et d'autres groupes de gauche.) De nombreux électeurs n'ont pas voulu voter pour une gauche divisée.

DECEMBRE 1979

MESURES RÉPRESSIVES DU NOUVEAU GOUVERNEMENT DE DROITE

Le nouveau gouvernement de droite fondé par Demirel avec l'appui d'autres partis de droite a annoncé une série de mesures destinées à restaurer la loi et l'ordre en Turquie:

L'amendement de l'acte sur les fonctions et l'autorité de la police: il autorisera la police à entrer dans n'importe quel domicile et à chercher n'importe qui sans devoir obtenir une autorisation préalable du tribunal.

L'amendement de l'acte sur les administrations provinciales: il autorisera les gouverneurs des provinces et des districts à faire appel à l'armée pour établir l'ordre dans leurs régions.

L'amendement de l'acte sur les rassemblements et les défilés: il autorisera les administrateurs à reporter tout rassemblement et à

□ 66 □

changer, même au dernier moment, le trajet d'une manifestation.

L'amendement de l'acte sur les associations: il empêchera les employés de l'État de former des associations et interdira celles qui sont déjà formées par les employés de l'État. Les activités des organisations estudiantines seront limitées aux domaines du sport et des loisirs.

L'amendement du Code pénal turc: en addition aux articles 141 et 142 du Code pénal turc, des peines pour «crimes» contre l'État seront aggravées, limitant sensiblement les libertés individuelles.

Le ministre de l'intérieur Mustafa Gülcügil a déjà clairement fait comprendre que la cible visée par ces mesures était la gauche. Après un briefing organisé par le Directoire général de la sûreté, Gülcügil déclara qu'il y avait actuellement 47 organisations ou fractions terroristes clandestines actives en Turquie. Il affirma que le nombre des organisations clandestines luttant pour l'établissement d'un État kurde indépendant en Anatolie orientale avait atteint dix; que 24 «organisations terroristes» visaient à établir un régime socialiste ou communiste par la lutte armée et que 11 organisations désiraient introduire la «charia» (l'autorité de la religion). Quant aux organisations d'extrême droite, le ministre de l'intérieur n'en mentionne que deux: l'armée de libération des Turcs captifs (ETKO) et la Brigade de vengeance turque (TIT), alors que les principaux instigateurs et exécutants de la terreur politique en Turquie ont toujours été les organisations d'extrême droite telles que le Parti d'action nationaliste (MHP) de l'ex-colonel Türkes, de tendance fasciste et ses succursales: aux côtés de ETKO et de TIT, il y a le Commandos turcs du tonnerre

(TYK), les Foyers de l'Idéal (ÜÖ) et l'Association de la jeunesse idéaliste (ÜGD).

Bien que les organisations clandestines de gauche ayant recours à la terreur soient nombreuses, elles sont complètement dispersées à cause de conflits internes ou des provocations. Les organisations terroristes d'extrême droite, par contre, sont dirigées par un seul chef: l'ex-colonel Türkes.

Malgré cela, comme Demirel a formé son gouvernement actuel grâce au soutien du Parti d'action nationaliste, les nouvelles mesures prennent non pas le MHP et ses organisations parallèles pour cible mais uniquement les mouvements de gauche et le peuple. Demirel a d'ailleurs déjà payé le prix de ce soutien en nommant de nombreux «Loups Gris» à des postes importants dans l'appareil d'État.

Au cours des débats sur les nouveaux projets gouvernementaux, l'administration Demirel recevra des députés de l'ex-colonel Türkes l'appui parlementaire le plus constant ainsi que celui du Parti de salut national (MSP) de Necmettin Erbakan qui prône un Islam intégriste.

Mais ce dernier déclara qu'il n'appuierait l'ensemble des mesures contre le terrorisme que si les crimes imputés aux activités religieuses sont maintenues hors de portée des cours de sûreté de l'État. Interrogé au sujet de son opinion sur les nouvelles mesures antiterroristes que le gouvernement allait soumettre au Parlement, Ecevit, président du Parti républicain du peuple déclara: «Nous examinerons ces projets à l'aune de notre conception démocratique et ferons ensuite part de nos opinions.»

Cette position modérée d'Ecevit ne surprend pas tellement ceux savent que ces pro-

RÉSULTATS COMPARATIFS DES 29 PROVINCES

Partis	1977		1979		Différence
Parti républicain du peuple (CHP)	2.724.434	40,66 %	1.633.973	29,14%	- 11,52 %
Parti de la justice (AP)	2.467.414	36,82%	2.720.811	46,83%	+ 11,01 %
Parti du salut national (MSP)	595.444	9,10%	533.072	9,70%	+ 0,60%
Parti d'action nationaliste (MHP)	354,728	5,20 %	365.429	6,50%	+ 1,40%
Partis et candidats socialistes	40.122	0,53%	267.660%	5,20%	+ 4,67%

jets antidémocratiques avaient déjà été envisagés par le gouvernement Ecevit. Le quotidien *Hürriyet* publia la nouvelle concernant le paquet de mesures sous le titre suivant: «Le Parti de la justice adopte le paquet de mesures préparé par le Parti républicain du peuple.»

La direction du CHP n'est donc pas dans une position qui lui permettrait de refuser l'agenda du gouvernement AP.

Par ailleurs, la «stratégie d'opposition» que la direction du CHP décida de poursuivre dans cette nouvelle période est aussi marquée par l'influence de la position droitiste d'Ecevit. Le texte sur la «stratégie d'opposition» dit ceci: «Il faut souligner la différence entre la conception de la gauche propre au CHP et celle des autres organisations de gauche. Le CHP doit adopter une attitude active et ne doit pas se tenir sur la défensive en ce qui concerne sa politique démocratique de gauche. Il doit essayer d'expliquer le réalisme, l'efficacité et la justesse de cette conception. Il doit prendre une position franche contre la conduite antidémocratique venant des organisations de gauche externes au CHP.

Il doit poursuivre sa lutte démocratique efficace contre le séparatisme ethnique et confessionnel.

Le CHP doit poursuivre sa lutte démocratique et pacifique dans le but de préserver la société d'activités terroristes antidémocratiques et d'actions provocatrices. Le CHP doit accorder de l'importance à la lutte légale contre le terrorisme et l'oppression.» En se conformant à ces principes, la direction du CHP semble soutenir bon nombre de mesures antidémocratiques introduites par le gouvernement Demirel. Le secrétaire général du CHP Mustafa Üstündağ déclara le 10 décembre 1979 que le parti soutiendrait le projet sur l'établissement de cours de sûreté de l'État de même que d'autres mesures contre le «terrorisme» si le gouvernement prenait en considération quelques réserves du CHP. L'une de ces réserves se rapporte à la procédure de nomination des juges civils et militaires des cours de sûreté de l'État.

Néanmoins, les députés du CHP ne partagent pas la position droitiste d'Ecevit. L'aile gauche du parti manifesta son opposition au

projet sur l'établissement des cours de sûreté de l'État, considérant que la formation de ces cours constituerait une violation de la Constitution.

D'autre part, le Parti ouvrier de Turquie, le Parti socialiste ouvrier de Turquie et la Confédération progressiste des syndicats ouvriers de Turquie ainsi que toutes les autres organisations démocratiques, ont déjà manifesté leur opposition à de nouvelles mesures répressives et ont affirmé leur volonté d'avoir recours à toutes les voies démocratiques de résistance pour empêcher la promulgation de nouveaux projets de loi.

Les intellectuels progressistes tués un à un

Dès la formation du gouvernement de droite de Demirel, la violence politique s'est intensifiée et en seulement 19 jours, 160 personnes ont perdu la vie. Ainsi, la moyenne quotidienne des assassinats politiques a atteint huit. Le 10 décembre 1979, le nombre total des victimes de la terreur s'élevait à 2430.

L'assassinat du professeur d'université Cavit Orhan Tütengil, le 7 décembre 1979 a montré clairement que les escadrons de la mort d'extrême droite visaient à la liquidation de tous les intellectuels progressistes. Ce jour-là, le professeur Tütengil qui enseignait à la faculté d'économie de l'Université d'Istanbul, tomba dans une embuscade tendue par trois tueurs en face de sa maison, alors qu'il quittait celle-ci pour se rendre à l'université.

En deux ans, les «Loups Gris» ont assassiné sept professeurs d'université: Orhan Yavuz, de l'université d'Erzurum (le 21 juin 1977), Bedrettin Cömert, de l'université de Hacettepe (le 11 juillet 1978), Bedri Karafakioglu, de l'université de technique d'Istanbul (le 20 octobre 1978), Necdet Bulut, de l'université de Karadeniz (le 26 novembre 1978), Fikret Ünsal de l'université d'Adana (le 12 septembre 1979), Ümit Yasar Dogançay, de l'université d'Istanbul (le 20 novembre 1979).

En outre, les «Loups Gris» blessèrent par balles le professeur d'université Server Tanilli le 8 avril 1978 à Istanbul. Le profes-

□ 68 □

ur Tanilli en restera paralysé. Il est encore en traitement en Allemagne fédérale.

D'autre part, le directeur de l'éducation nationale à Istanbul révéla que 15 professeurs d'école supérieure ont été tués par des terroristes politiques en un an.

Le député du Parti républicain du peuple Rahmi Kumas soumit au Parlement une interpellation écrite demandant au ministre de l'intérieur de donner des informations au sujet de l'existence d'une «liste noire» contenant les noms d'intellectuels progressistes.

Selon des nouvelles parues dans le journal Cumhuriyet du 26 novembre 1979, le ministre de l'intérieur aurait envoyé à tous les gouverneurs une circulaire datée du 24 septembre 1973 et numérotée Em. Sb.1.88175, déclarant que les dirigeants du Parti d'action nationaliste auraient dressé une «liste noire» où figuraient 120 personnes à abattre une par une.

Le journal prétend que parmi les auteurs de la «liste noire» se trouverait notamment Sadi Somuncuoglu, actuel vice-président et parlementaire du Parti d'action nationaliste.

1979 EN BREF

Avril

- Le 10 avril 1979, le gouvernement a réalisé une opération de change de devises et a dévalué la livre turque de 5,7 % par rapport au dollar américain. Après avoir cédé aux pressions du FMI, le gouvernement Ecevit attend un crédit de près de 1,5 milliard de dollars.

- En récompense à ces «donations», l'administration US tente d'obtenir de la Turquie le prolongement du délai de la présence des bases américaines dans le pays.

- Le premier secrétaire de l'ambassade des USA, M. Robert Alexandre Peck a été de nouveau aperçu durant une visite du district de Suluova dans la province d'Amasya où ont eu lieu des actes de violence sanglants commis par des éléments néofascistes.

- Le tribunal militaire au quartier général des forces armées turques a condamné le 9 avril 1979 un ancien chef du service national de renseignement à une peine de 17 ans de prison pour avoir fourni des informations secrètes à la CIA. Dans sa défense, M. Sabahattin Savasman a déclaré: «Fournir des informations secrètes à ces services étrangers, c'est la pratique quotidienne de l'Agence nationale du renseignement (MIT). Dans la MIT, il y a 20 fonctionnaires de la CIA. De plus, le personnel américain des 26 bases US en Turquie est en contact permanent avec plus de 30.000 Turcs... Si je suis coupable, cela signifie que la MIT est aussi coupable.»

- Selon le quotidien Cumhuriyet, le nombre d'éditeurs de divers journaux condamnés à des peines d'emprisonnement s'élève à 17.

Juillet

- Comme la Turquie entre dans une campagne électorale animée qui pourrait conduire à un changement de gouvernement en novembre 1979, les puissances occidentales promettent au gouvernement Ecevit une aide de 1.700 millions de dollars. Environ 900 millions de dollars ont été promis par les membres de l'OCDE et 400 millions de dollars par un syndicat des banques.

- Une somme de 300 millions de dollars a été débloquée par le FMI. L'aide est cependant conditionnelle et dépend de la promesse du gouvernement d'accepter les directives économiques du FMI tandis qu'Ecevit a conclu son second accord sous la pression occidentale. Il a dévalué la livre turque de 43% par rapport au dollar et a augmenté le prix du pétrole et d'autres marchandises afin de limiter le déficit. Conformément à la lettre d'intention remise au FMI, Ecevit entreprit aussi de convaincre les syndicats de ne pas demander d'augmentation de salaires durant les conventions collectives. Ces mesures qui constituent le deuxième paquet d'austérité en 17 mois, ont gravement terni la popularité d'Ecevit.

Novembre

- Suite à la défaite politique du parti de centre gauche d'Ecevit, le pouvoir politique est à nouveau repris par la droite, c'est-à-dire par le Parti de la justice de Demirel. Lors d'une session extraordinaire à l'Assemblée nationale tenue le 25 novembre 1979, 229 des 446 députés ont voté en faveur du nouveau gouvernement tandis que 208 ont voté contre.

- Quelques jours avant les élections partielles, le gouvernement Ecevit a prorogé d'un an le statut qui avait été accordé aux installations étasuniennes chargées de surveiller l'URSS.
 - Les résultats des élections partielles du 14 octobre dernier ont conduit le CHP à l'une des crises les plus importantes de son histoire. Lors de la convention extraordinaire du 4 novembre, la course pour le nouveau bureau administratif fut serrée. 723 délégués ont voté pour la liste proposée par Ecevit tandis que 604 délégués ont opté pour la liste de l'opposition.

JANVIER 1980

ULTIMATUM DES GÉNÉRAUX DE L'ARMÉE TURQUE

Le chef de l'état-major de l'armée turque Kenan Evren et les commandants des quatre forces militaires ont lancé un ultimatum au président de la république et «averti» tous les dirigeants politiques.

Quand l'ultimatum des généraux de l'armée turque fut rendu public, le premier jour de l'année nouvelle, tous les commentateurs en interprétèrent certaines phrases sur la violence politique comme étant une expression de bonne volonté et un avertissement visant à mettre fin aux actes terroristes qui, en quelques années, avaient déjà causé la mort de plus de deux mille personnes. Certains observateurs prédirent même qu'une prise de pouvoir par les militaires serait inévitable si les partis politiques n'arrivaient pas à s'unir pour combattre le terrorisme.

En bref, l'Ultimatum remis par le chef de l'état-major et quatre commandants de l'armée au président de la république stipulait: «La nation turque ne peut plus tolérer, ceux qui, profitant des libertés reconnues par la constitution, substituent l'Internationale communiste à l'hymne national, ont la nostalgie de la loi théocratique ou aspirent à remplacer la démocratie par le fascisme, l'anarchie, la destruction et le séparatisme.»

L'Ultimatum exprime aussi une certaine inquiétude quant à la situation internationale: «Les développements au Moyen-Orient sont tels qu'un conflit armé peut survenir à tout moment. Les anarchistes et les séparatistes sont en train de faire la répétition générale d'une insurrection à l'échelle du pays.»

Et l'Ultimatum avertit: «Dans ce contex-

te, il incombe à la Grande assemblée nationale de prendre les mesures nécessaires à court et à long terme en vue d'assurer d'urgence d'une part, l'unité nationale et de l'autre, la sécurité des personnes et des biens. C'est pourquoi, les Forces armées ont décidé de mettre en garde les partis politiques qui, par leurs querelles constantes, ont été incapables d'empêcher le terrorisme d'atteindre des proportions alarmantes et menaçantes pour l'unité du pays.»

Cependant, il faut se rappeler que les 19 provinces de Turquie, les plus peuplées et les plus promptes à réagir étaient déjà sous l'autorité de commandants militaires chargés d'empêcher le terrorisme. Après les incidents sanglants de Kahramanmaras, le gouvernement Ecevit avait proclamé la loi martiale, d'abord dans 13 provinces, l'étendant ensuite à 19 provinces.

L'établissement d'un régime militaire dans 19 provinces n'a pas pour autant fait baisser l'intensité de la terreur politique. Selon les chiffres officiels, sur un an de loi martiale, 1.126 personnes ont perdu la vie dans des incidents politiques et près de 10.000 personnes ont été blessées.

Si la préoccupation principale des généraux eût été la terreur, les politiciens avaient déjà autorisé l'armée à s'attaquer à ce problème. En fait, les objectifs cachés derrière l'ultimatum étaient autres. Si les généraux de l'armée ont ainsi été mis en avant, c'est en vue d'appliquer les plans sinistres des USA et des classes dominantes de Turquie.

La Turquie devient à nouveau un tremplin pour les USA

On ne s'étonnera pas de la coïncidence entre le lancement de l'ultimatum de l'armée et la révélation de plans US visant à mettre sur pied une nouvelle alliance militaire proaméricaine au Moyen-Orient avec la participation de

□ 70 □

la Turquie, de l'Égypte, d'Israël et de l'Arabie saoudite. Les événements en Iran et en Afghanistan servaient de parfait prétexte à ressusciter le défunt pacte du CENTO sous un nom et avec des partenaires différents. Exception faite de la Turquie qui est le seul pays à apparaître dans l'ancien et le nouveau pacte avec les USA.

Le premier pas vers la formation d'un nouveau pacte fut d'obtenir la signature de la Turquie pour l'accord turco-américain de coopération militaire. Cet accord allait poser les principes de base de relations de défense bilatérales et assurer aux USA l'utilisation de leurs principales bases en Turquie. (La Turquie, en représailles à l'embargo sur les armes des USA, avait abrogé unilatéralement en 1975 un ancien traité de défense et avait fermé toutes les bases militaires américaines, excepté une base aérienne stratégique de l'OTAN à Incirlik.)

Quoique l'ancien Premier ministre Ecevit ait rouvert quatre bases clé en octobre 1978 lorsque le Congrès américain eut levé l'embargo sur les armes, un statut permanent pour toutes les bases et les installations des USA et de l'OTAN rencontra une forte opposition des forces démocratiques, y compris de la part de l'aile gauche du Parti républicain du peuple d'Ecevit.

A la suite de l'ultimatum de l'armée, les représentants du gouvernement US se pressèrent d'aller en Turquie. Quelques jours après, soit le 9 janvier 1980, le gouvernement turc conclut un accord de coopération militaire garantissant aux États-Unis l'utilisation de 26 bases, dont les plus importantes sont des stations de renseignements à Sinop sur la côte de la Mer Noire et à Diyarbakir dans l'Est.

Selon des sources bien informées, l'accord a également facilité l'établissement de bases nucléaires sur le sol turc.

Collaboration Demirel-Ecevit dans le cadre de mesures antiterroristes

Une autre conséquence de l'ultimatum de l'armée a été le rapprochement entre les leaders des partis du centre gauche et du cen-

tre droit de Turquie au sujet de mesures antidémocratiques.

Le 14 janvier 1980, le Président du Parti républicain du peuple Ecevit et le Premier ministre Süleyman Demirel (AP), eurent une entrevue de trois heures au cours de laquelle Ecevit se déclara prêt à soutenir le gouvernement Demirel dans ses efforts pour faire passer les amendements sur les actes relatifs au rétablissement de la loi et de l'ordre.

Ecevit s'est même déclaré favorable à la constitution d'une large coalition entre son CHP de centre-gauche et l'AP de centre-droit. Par cette attitude conciliante, Ecevit a forcé les groupes parlementaires de son propre parti à voter au Parlement en faveur des nouveaux projets de lois antidémocratiques. Les députés de l'aile gauche du parti qui tentèrent de faire obstruction aux débats sur ces mesures furent envoyés au Conseil disciplinaire du groupe qui leur donna un «avertissement».

Néanmoins, malgré la pression d'Ecevit, les clauses antidémocratiques de certains projets de loi furent rejetées au Parlement grâce aux votes des députés démocrates du CHP et du Parti de salut national.

Rien ne justifiait le durcissement des lois étant donné que la police et les militaires disposaient déjà de pouvoirs extraordinaires pour combattre les terroristes. Le but réel de ces amendements était en fait de supprimer les vestiges des droits et libertés démocratiques.

Le gouvernement adopte des mesures drastiques imposées par le FMI

L'une des conséquences immédiates de l'ultimatum lancé par les commandants de l'armée a été l'adoption par le gouvernement Demirel de mesures économiques drastiques imposées depuis longtemps par le FMI.

Selon un décret du gouvernement daté du 24 janvier 1980, la Turquie doit mettre en pratique un plan d'austérité résumé comme suit:

Endiguer l'inflation en réduisant le pouvoir d'achat des travailleurs

Relever le taux d'intérêt afin de stimuler l'épargne

Développer l'exportation par l'octroi de

crédits à taux d'intérêt faible et par d'autres mesures d'incitation fiscale

Instaurer la loi et l'ordre dans le pays pour drainer les investissements et les crédits étrangers.

Par l'application de ces mesures impopulaires M. Turgut Özal, sous-secrétaire au cabinet du Premier ministre qui a conduit les négociations avec le FMI et la Banque mondiale, s'est imposé en tant que nouveau «tsar économique» du pays.

Dans le cadre de ces nouvelles mesures, la livre turque a été dévaluée une fois de plus, cette fois-ci, de 35 %.

FEVRIER 1980

RÉSISTANCE POPULAIRE CONTRE LES NOUVELLES MESURES ÉCONOMIQUES ET RÉPRESSIVES

Suite à l'adoption du nouveau plan d'austérité imposé par le FMI et les mesures répressives dictées par les militaires, les masses populaires ont adopté différentes actions de résistance pour défendre leurs acquis.

De nombreux journaux européens et agences de presse internationales vilipendèrent la résistance active des ouvriers d'Izmir aux forces gouvernementales en la présentant comme la répétition générale d'une insurrection visant à renverser le gouvernement et à installer un régime de gauche ou de type Khomeiny.

Or, pour les ouvriers, cette résistance était un acte de légitime défense face à un triple outrage du gouvernement qui repose sur:

1. Le remplacement de tous les ouvriers et employés progressistes des entreprises et institutions étatiques par des militants et sympathisants du Parti de la justice, de droite, du Parti d'action nationaliste, fasciste;

2. L'application de nouvelles mesures d'austérité économiques frappant les ouvriers et les employés;

3. L'adoption de nouvelles lois répressives visant à restreindre et même à supprimer des libertés et droits fondamentaux.

Le remplacement d'éléments progressistes par d'autres, réactionnaires, avaient déjà commencé juste après la formation du gouvernement Demirel dans les ministères et autres départements d'Etat. Tous les gouvernorats, les services de police et l'administration avaient été soumis à ce remaniement.

Plus tard, les échelons inférieurs de l'État connurent pareilles purges. A son tour, la nouvelle administration du complexe agro-industriel étatique TARIS à Izmir annonça dans les journaux le licenciement de onze mille ouvriers dans trois de ses usines.

En Turquie, il n'existe aucun système de sécurité sociale en cas de perte d'emploi. Par conséquent, si un(e) ouvrier(e) est renvoyé(e) de son travail, il (ou elle) et sa famille seront condamné(e)s à une misère totale.

Soulignons aussi que le taux de chômage complet a atteint les 20% en 1979.

En considérant que le sous-emploi frappe 20 % de la population active, près de quatre citoyens turcs sur dix sont pratiquement privés du minimum vital.

La deuxième raison qui incita les ouvriers à entrer en résistance fut le nouveau plan d'austérité proclamé le 25 janvier 1980 sous la pression du FMI. A la suite de la nouvelle dévaluation d'environ 35 % et de la hausse des prix de près de 100 % sur les biens de consommation élémentaires et les services publics, l'inquiétude et la colère parmi la population ouvrière devinrent explosives.

Troisième raison: à l'initiative du gouvernement Demirel, le Parlement avait commencé à ratifier les lois antidémocratiques visant à restreindre les droits et libertés fondamentaux.

C'est pour ces trois raisons que les masses ouvrières et paysannes ont eu recours à la résistance passive et active partout en Turquie. Les syndicats affiliés à la Confédération progressiste des syndicats ouvriers (DISK) et même ceux qui étaient membres de la centrale syndicale progouvernementale se mirent en grève. Les paysans occupèrent des lieux de travail publics tandis que les usagers des transports publics ont pu voyager sans payer leur ticket.

□ 72 □

C'est dans ce contexte que les onze mille ouvriers de TARIS occupèrent les trois usines d'où ils avaient été licenciés.

Soutenant la résistance, la DISK annonça une grève générale et organisa un rassemblement de masse à Izmir. Les étudiants de l'université d'Egée ont recouru au boycott des cours pour manifester leur solidarité avec les ouvriers.

Le gouvernement ne tarda pas à envoyer ses troupes composées de plus de 10.000 commandos soutenus par des véhicules blindés, des hélicoptères et des avions de chasse.

Pour se défendre, les ouvriers dressèrent des barricades devant les unités de commando et de et furent parfois obligés d'échanger quelques coups de feu. Les échauffourées continuèrent pendant plus d'une semaine et ne s'arrêtèrent que lorsque les forces de l'État reprurent les trois usines.

Des milliers d'ouvriers et d'étudiants furent arrêtés et détenus dans le stade d'Izmir. Ce n'était pas la première fois que les forces armées turques optaient pour des pratiques relevant de la méthode chilienne. L'année précédente, des milliers de progressistes avaient été détenus dans le stade de la ville d'Istanbul pour avoir transgressé le couvre-feu imposé par l'armée en vue d'empêcher la célébration du 1er mai.

Comme les troubles continuaient à Izmir, Demirel poursuivit ses provocations en disant: «Les événements n'avaient rien à voir avec les problèmes et les droits des ouvriers. La seule réponse doit être d'écraser ces gens et de mettre fin à leurs actions.»

Pour sa part, Kenan Evren, chef d'état-major des forces armées turques, intervint une fois de plus dans la politique en menaçant ouvertement les ouvriers résistants et les forces démocratiques: «Au lieu de combattre des ennemis extérieurs, nous sommes obligés de combattre des ennemis intérieurs. Pourquoi ne les écrasons-nous pas à l'aide de la loi martiale? Parce que nous ne désirons pas verser le sang. Si nous le décidons, nous pouvons en finir avec eux en un mois.»

A la fin de son discours prononcé au cours d'exercices militaires effectués dans la

région kurde du pays, il leva son verre et déclara: «Heureux sont ceux qui se disent 'Je suis Turc'!»

Cette devise constitue la première leçon d'éducation militaire imposée à chaque citoyen turc dès l'âge de 7 ans.

Cette première leçon impliquait que le malheur attendait ceux qui oseraient dire «Je suis Kurde».

Deux jours après ce discours, le Conseil national de sécurité composé des commandants de l'armée et de quelques membres du gouvernement décida d'étendre la loi martiale et d'y inclure les provinces d'Izmir et de Hatay, respectivement à l'Ouest et au Sud de la Turquie.

Comme le climat économique et social continuait à entretenir l'insécurité, le régime de loi martiale ne servit à restaurer ni la loi ni l'ordre. En dépit des mesures répressives prises par le gouvernement Demirel, la terreur politique emporta 706 vies en seulement trois mois tandis que le nombre total des victimes de la terreur politique s'éleva à 2916.

On ne peut nullement considérer cette escalade militaire comme un moyen d'arrêter la violence politique puisque les semeurs de terreur siégeaient au cœur-même de l'état-major des forces armées turques, dans ce que l'on appelait le Département de contre-guérilla, une officine qui soutenait et protégeait les «Loups Gris» du colonel Türkes.

La raison réelle de l'intervention militaire dans la politique était de supprimer les vestiges des droits et libertés démocratiques, de sorte que les forces démocratiques de Turquie ne soient plus aptes à résister à la politique imposée par l'impérialisme et ses collaborateurs locaux.

Après avoir conclu un accord de coopération militaire et fait de la Turquie un tremplin pour l'impérialisme étasunien dans le Moyen-Orient, Washington décida de lier la Turquie au bloc occidental et ce y compris dans les domaines économique et politique.

Dans l'éditorial du 11 janvier 1980 de l'International Herald Tribune, on pouvait ainsi lire: «En couvrant 35% des renseignements

électroniques que les USA collectent à propos de l'Union soviétique, la Turquie constitue un appui considérable. Sa situation géographique au Sud de la région pétrolière de l'Union soviétique, au Nord de la péninsule arabique, à l'Ouest de l'Iran et à l'Est de la Bulgarie, souligne son importance de manière spectaculaire. L'intérêt pour 26 installations militaires en Turquie s'est accru l'an dernier suite à la fermeture des bases US en Iran. Pour que la Turquie puisse jouer pleinement son rôle de protecteur du flanc Sud-est de l'OTAN, il lui faut être stable. Le premier pas vers une stabilité politique qui manque actuellement en Turquie, est la stabilité économique. Un groupe de pays de l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale ont accordé un soutien économique à la Turquie, mais cela reste insuffisant.»

Les États-Unis commencèrent alors à plaider pour un accroissement de l'aide européenne à la Turquie voire pour une adhésion complète de la Turquie à la CEE. L'exécution de cette mission difficile a été confiée à l'Allemagne fédérale.

Ce que confirmera le Chancelier allemand Helmut Schmidt dans une interview accordée au Der Spiegel au début du mois de février 1980: «La Turquie a reçu, dit-il, le coup le plus dur. Mais la Turquie est aussi le plus important partenaire et allié de l'Allemagne. Nous ne sommes pas le pays le plus puissant du monde occidental, mais nous sommes celui qui a apporté le plus d'assistance à la Turquie. Nous sommes dans la meilleure position pour établir les meilleures relations avec la Turquie.»

MARS 1980

GRÈVES MASSIVES DANS TOUTE LA TURQUIE

A l'appel de la Confédération progressiste des syndicats ouvriers de Turquie (DISK), une série de grèves ont éclaté, impliquant près de 100.000 travailleurs de l'industrie et du secteur public.

Au début du mois de février 1980, la DISK avait décidé de s'insurger contre les récentes mesures économiques et politiques du gouvernement Demirel lors d'une réunion de ses organes administratifs et des conseils exécutifs des syndicats qui lui sont affiliés.

Exprimant leur détermination à se battre de la manière la plus efficace contre cette attaque des classes exploitantes contre les travailleurs, les dirigeants de la DISK ont annoncé que si c'était nécessaire, une grève générale serait décrétée à travers toute la Turquie.

La DISK a aussi planifié d'autres actions telles que des grèves régionales, des grèves de solidarité, des meetings de masse et des manifestations contre l'oppression et le traitement antidémocratique réservé aux travailleurs. La première de ces actions a été menée avec succès lors de la résistance héroïque d'Izmir. Il s'agissait de protester contre le licenciement de 11.000 ouvriers du complexe agro-industriel TARIS, appartenant à l'État.

Parallèlement à la résistance d'Izmir, trois syndicats affiliés à la DISK ont annoncé qu'ils allaient mener des grèves dans leur secteur, qui couvre 71.500 travailleurs. Le syndicat des métallurgistes a décidé de faire grève le 3 mars dans 115 usines employant au total 35.000 ouvriers et le syndicat textile a entamé une grève le 17 février dans 77 usines, impliquant 30.000 personnes.

Au cours de la même période, 6.500 employés de la Turkish Airlines continuaient de faire grève sur les lignes intérieures et extérieures turques.

Bien que l'administration de l'autre confédération syndicale, TÜRK-İS s'opposait aux décisions de la DISK, l'une de ses plus grandes filiales, à savoir le Syndicat des travailleurs dans les monopoles alimentaires (TEK-GIDA-İS) a entamé une grève le 21 février, avec l'appui de 64.000 ouvriers.

Quant aux négociations sur les conventions collectives, elles allaient bientôt commencer pour 600.000 ouvriers des entreprises d'État et il est possible qu'elles entraînent d'autres grèves.

Le président des syndicats des employ-

□ 74 □

eurs de l'industrie textile, Halit Narin, a déclaré: «Ces actions font partie de la stratégie de lancement d'une grève générale propre à la DISK. Elles ont des motivations et des implications idéologiques...»

Sur dénonciation des employeurs, le procureur de la République lança une enquête contre l'administration de la DISK pour avoir décidé la poursuite de la grève générale tandis que le commandant de la loi martiale de la province d'Istanbul publiait un communiqué menaçant les syndicats de poursuites judiciaires en cas d'infraction au règlement de la loi martiale.

AVRIL 1980

LES AUTEURS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE TURQUE SUR LA CORDE RAIDE

Lorsque l'administration américaine demanda à la Turquie de coopérer avec ses alliés afin de restreindre les relations, notamment économiques, avec le régime iranien de Khomeiny, les hommes chargés de la politique étrangère de la Turquie se sont retrouvés sur la corde raide.

Il était bien difficile pour la diplomatie turque d'éviter de contrarier l'Iran et en même temps, d'essayer d'améliorer les relations avec les États-Unis. Le ministre des affaires étrangères turc a alors déclaré que la demande des États-Unis devait être examinée à la lumière des «relations particulières» existant entre l'Iran et la Turquie. La Turquie et l'Iran avait préalablement entamé une série de réalisations économiques centrées tout particulièrement sur l'approvisionnement turc en pétrole iranien.

A son tour, l'Iran avait décidé d'augmenter ses importations en provenance de la Turquie pour pallier les sanctions économiques américaines.

On apprit qu'il y eut une sérieuse augmentation du volume des transports par camion entre la Turquie et l'Iran.

En fait, le Premier ministre lui-même avait été obligé d'admettre qu'une atmosphère



re de grande anxiété se développait en Turquie à cause de la querelle américano-iranienne sur la question des «otages» et des escarmouches frontalières entre l'Iran et l'Irak qui se sont graduellement étendues vers d'autres régions.

Le gouvernement turc avait beau feindre de jouer la carte de la neutralité sur ces questions, surtout depuis qu'il avait signé de nouveaux accords militaires avec les USA, cela n'empêchait pas le Pentagone et ses alliés du Moyen-Orient de claironner leurs projets concernant la Turquie.

Le 23 mars 1980, le ministre de la défense israélien Ezer Weizmann déclara: «La Turquie est la plus grande puissance face à l'expansion soviétique au Moyen-Orient.» Le premier ministre israélien Menachem Begin renchérit le 30 mars 1980 dans une interview accordée au même hebdomadaire où il dit: «Israël et la Turquie servent actuellement de frein efficace à l'expansion soviétique dans cette région.»

Le quotidien turc Hürriyet avait déjà révélé le 27 décembre 1979 que les USA essayaient d'instaurer une alliance militaire pro-occidentale au Moyen-Orient avec la participation de la Turquie, d'Israël, de l'Égypte et de l'Arabie saoudite.

Selon le quotidien Cumhuriyet du 17 mars 1980, les États-Unis ont demandé au gouvernement turc d'accorder un passage aérien au-dessus de la Turquie pour permettre aux Américains une intervention éventuelle dans le Golfe persique.

D'après le même journal, les diplomates américains visitaient fréquemment les provinces turques frontalières avec les pays du Moyen-Orient.

Le 6 avril 1980, une délégation de cinq membres du Sénat américain vint en Turquie pour y rencontrer les principales figures politiques du pays.

Un crédit très coûteux pour la Turquie

Suite à la visite des sénateurs, une délégation de 8 membres du FMI, renforcée par les experts de la Banque mondiale a imposé à la Turquie de nouvelles mesures d'austérité: un plafonnement plus strict des crédits accordés par la Banque centrale au secteur public, une limitation des avances à court terme au Trésor, la restriction de l'utilisation des fonds budgétaires par les institutions publiques et spécialement les entreprises d'État, de nouvelles augmentations de prix pour les produits et les services de certaines entreprises, un ralentissement des augmentations de salaires et une dévaluation plus fréquente de la livre turque.

Auparavant, le conseiller financier principal du premier ministre, Turgut Özal, avait écrit à Mc Namara, président de la Banque mondiale, une lettre lui promettant de donner le contrôle de l'économie turque à cette organisation financière internationale, et ce, dès le 8 février 1980. Suite à cette lettre, 66 députés républicains ont demandé une enquête parlementaire en accusant le gouvernement d'abandonner la souveraineté turque à des étrangers.

Quant aux pays industrialisés les plus riches de l'OCDE réunis en séance plénière à Paris le 16 avril 1980, ils ont accordé, suite aux concessions turques, une aide de 1,16 milliard de dollars «afin de restaurer l'économie turque chancelante». La participation des divers pays à cette aide se répartissait comme suit: USA 295 millions, RFA 295 millions, Italie 115 millions, Japon 100 millions, France 100 millions, CEE 100 millions, Suisse 37,5 millions, Belgique 10 millions, Luxembourg 1 million.

Cette manne financière débloquée par l'OCDE ne permettra cependant pas d'améliorer

l'économie turque à court terme. Car, outre les crédits nouveaux, la dette extérieure de la Turquie a atteint 18 milliards 200 millions de dollars. On ne pourrait employer librement que 650 millions de dollars, une somme qui ne pourrait même pas suffire pour le paiement des importations de pétrole pendant 3 mois.

«Maintenant, il faut trouver de l'argent pour acheter du pétrole». Tels étaient les mots prononcés par Özal après la décision de l'OCDE. Le même jour, le premier ministre Demirel avait entamé dans la capitale turque, des conversations secrètes avec Adnan Kashoggi, connu pour ses opérations occultes dans le domaine du pétrole et de l'armement. Le principal leader de l'opposition Ecevit accusa alors Demirel de traiter avec «une personnalité douteuse».

Offensive générale contre la classe ouvrière

L'un des objectifs principaux des mesures d'austérité imposées par le FMI était le ralentissement des augmentations de salaire. C'est ce qu'a d'ailleurs affirmé le secrétaire général de la Confédération des syndicats des employeurs, Rafet Ibrahimoglu, soutenu par le FMI, en plaidant pour une politique nationale des salaires. Face à cette double pression, le ministre du travail, Cavit Erdemir, déclara que la loi sur les syndicats était presque terminée et que les conventions collectives seraient réorganisées «en fonction des nécessités du pays».

Le ministre Erdemir a également établi que «les grèves générales, le boycott et les occupations étaient des actes illégaux» et que «le vide juridique qui permettait la tenue des manifestations illégales des travailleurs serait comblé».

Même avant l'adoption des nouvelles mesures, le Conseil des ministres avait fait suspendre des grèves dans le secteur du métal, de l'énergie et de l'alimentation. Selon une enquête publiée dans le quotidien Cumhuriyet, en 17 ans, les gouvernements successifs ont interdit ou suspendu 160 grèves en se basant sur l'article 21 de la loi sur les conven-

□ 76 □

tions collectives, les grèves et les lock-out. Cet article avait été emprunté à la loi américaine sur le travail appelée Taft-Hartley Act.

D'autre part, pendant les 4 mois d'existence du gouvernement Demirel, 100.000 ouvriers d'entreprises étatisées ont été licenciés par des motifs politiques.

Malgré ces mesures antidémocratiques, les grèves lancées par les syndicats affiliés à la Confédération progressiste des syndicats de Turquie ont continué à gagner de l'ampleur.

Les mesures d'austérité économiques obligent également les syndicats à prendre des positions plus radicales. Après l'accord conclu avec la délégation du FMI, le gouvernement turc a dévalué la livre turque de 5,3 % le 13 avril et de 4,9 % le 30 avril 1980. Selon la presse turque, de nouveaux réajustements seraient prévus à court terme.

Les chiffres publiés par l'Organisation nationale des statistiques montrent que la classe ouvrière est écrasée par l'hyperinflation qui s'élève désormais au taux annuel de 140 %. Ce taux est le plus élevé jamais atteint depuis la naissance de la République turque il y a 57 ans. La raréfaction des biens, de l'huile de cuisine aux lampes électriques, conduit au marché noir et à des prix encore plus élevés que les prix officiels annoncés.

Pour montrer la force de réaction des ouvriers, la DISK a décidé cette année de célébrer le 1er mai dans 6 provinces de Turquie: Istanbul, Ankara, Izmir, Trabzon, Bitlis et Mardin.

Une nouvelle opportunité pour gagner du temps: les élections présidentielles

Dans ce contexte tendu, les partis politiques représentés au Parlement ont préféré gagner du temps avant l'entame des élections présidentielles. Parvenant au terme de son septennat, le 6e président de la République de Turquie, Fahri Korutürk est remplacé le 6 avril 1980, par le sénateur Ihsan Sabri Caglayangil, un président temporaire tel que le prescrit la Constitution.

Aucun candidat des présidentielles ne

pouvait obtenir, dans cette situation, les 315 voix nécessaires sur les 635 de la Grande assemblée nationale, composée des deux chambres du Parlement.

Aucun des deux grands partis n'était à même de faire élire son candidat, ni le Parti de la justice (gouvernement), ni le Parti républicain du peuple (opposition) disposant respectivement de 264 et 266 voix. Le CHP de Ecevit nomma l'ancien commandant des forces aériennes, le général Muhsin Batur, mais il ne parvint à obtenir que 263 voix, soit 72 de moins que le nombre de voix nécessaires pour être élu. De même, le candidat du Parti de la justice, Saadettin Bilgiç, n'a pu obtenir que 185 voix, soit 150 voix de moins que la majorité.

En réalité, il était contradictoire pour le parti d'Ecevit de nommer un candidat qui fut l'un des quatre auteurs de l'intervention militaire du 12 mars 1971, intervention qui entraîna une répression sans précédent. Ecevit fut pour cette raison taxé d'hypocrite par les autres partis politiques.

De son côté, conscient que le Parti du salut national, d'obédience islamique, planifierait de mettre la question gouvernementale à l'ordre du jour une fois que le nouveau président serait élu, le Parti de la justice de Demirel mit tout en œuvre pour allonger la campagne présidentielle.

Le gouvernement opte pour l'escalade de la terreur

Incapable de trouver des solutions à long terme aux problèmes sociaux et économiques du pays, le gouvernement Demirel se mit à chercher des crédits à court terme auprès de personnalités douteuses d'une part, et à adopter des mesures répressives afin de détruire l'opposition progressiste d'autre part.

Les «Loups Gris» qui étaient tolérés voire soutenus par le gouvernement avaient récemment intensifié leurs attaques sanglantes. Le bilan mensuel des assassinats politiques avait conséquemment atteint 300. Parmi les victimes de la terreur du mois précédent, on comptait Ümit Kaftancıoğlu, écrivain et producteur à la chaîne radiotélévisée turque R-TV (Ankara, le

11/4/1980), les procureurs de la République Nurhan Aksu (Turgutlu, le 15/3/1980) et Nihat Gerçek (Niksar, le 9/4/1980), un journaliste de droite, Ismail Gerçeksöz (Istanbul, le 4/4/1980), un capitaine des forces armées (Mardin, le 29/3/1980), l'avocat progressiste Aytekin Olcay (Konya, le 23/3/1980), un lieutenant (Diyarbakir, le 20/3/1980) et un agent du Service national du renseignement (Istanbul, le 29/3/1980).

Le 4 avril 1980, les «Loups Gris» attaquèrent une manifestation pacifique d'associations progressistes à Eskisehir et abattirent 7 personnes à coups de fusil.

Prétextant cette terreur, le gouvernement prolongea la loi martiale de 2 mois dans 19 provinces et imposa ce régime d'urgence à la province orientale et frontalière d'Agri.

Le 13 avril 1980, les cadets de l'école militaire furent également mêlés à la terreur politique. Hurlant des slogans anticommunistes, des centaines d'entre eux déferlèrent sur le Parc de la jeunesse à Ankara et frappèrent les membres d'un groupe folklorique qui y travaillait. Le commandement de la loi martiale à Ankara publiera un communiqué justifiant cette agression.

Nouveaux projets de loi répressifs

Décus de l'inefficacité de la loi martiale, les cercles dirigeants forcèrent le gouvernement à lancer de nouvelles lois et mesures répressives, notamment:

- Un projet de loi approuvé par la Commission de la justice du Parlement permettant aux tribunaux de la loi martiale de fonctionner et de juger des affaires même lorsque la loi martiale aura été abolie.

- Un projet de loi du gouvernement prévoyant la proclamation de l'état d'urgence en cas de guerre ou de crise. Si cette loi est adoptée, les forces de sécurité seront autorisées à massacrer des groupes d'opposition considérés comme des «ennemis intérieurs».

- Un autre projet de loi concocté par le gouvernement stipulant que les entreprises privées seraient autorisées à recruter des milices privées.

- Un décret du ministre de l'intérieur autorisant les forces de sécurité à tirer à vue sur toute personne «recherchée».

- La délivrance par le même ministre de licences de port d'armes à feu aux dirigeants du Parti d'action nationaliste, organisation néofasciste des «Loups Gris».

- La restauration, sur demande du Conseil national de sécurité au gouvernement et au Parlement, des «cours de sûreté de l'Etat» qui avaient été abolies il y a trois ans par la Cour constitutionnelle.

JUN 1980

MOTION DE CENSURE POUR RENSERISER LE GOUVERNEMENT DEMIREL

Pour évincer le gouvernement Demirel, le Parti républicain du peuple, principal parti d'opposition, présenta une motion de censure devant le Parlement. Cette motion signée par l'ancien premier ministre Ecevit affirmait que la terreur individuelle et organisée était devenue du terrorisme de masse, que les meurtres augmentaient dans la rue et les zones d'habitation, mais aussi que des brutes avaient transformé les villes et les institutions d'État en «zones libérées».

Elle s'alarmait de l'évolution des conflits confessionnels, du séparatisme et de l'hostilité qui avaient débouché sur une véritable guerre civile et reprochait au gouvernement de n'avoir été capable que de multiplier les interdits et les couvre-feux, paralysant toujours plus la vie du pays. Cette motion soulignait aussi l'augmentation effrayante de l'inflation, l'inertie et la régression économique, l'appauvrissement de la population, l'augmentation du capital des possédants, l'intensification de l'exploitation des travailleurs, les inégalités salariales, la hausse des prix, la libéralisation des taux d'intérêt et le règne de l'anarchie condamnant le pays à une situation explosive, l'abandon des marchés étrangers à la faveur des pays occidentaux, les concessions accordées à ces pays en échange de prêts.

Elle remarquait qu'aucune mesure

□ 78 □

n'avait été prise pour garantir l'avenir de la Turquie tandis que l'on multipliait les efforts de pleine adhésion à la CEE. Elle concluait que le modèle économique adopté était contraire à la démocratie, à la constitution turque et en particulier aux principes sociaux garantis par la constitution turque.

D'après la motion de censure, aussi longtemps que l'actuel gouvernement serait au pouvoir, les fondements de l'État, l'essence de la démocratie et les autres valeurs de la société continueraient de se dissoudre tandis que d'autres puissances se substitueraient à l'État.

A l'issue des débats, 226 voix étaient nécessaires pour renverser le gouvernement. Les voix du Parti républicain du peuple n'étant pas suffisantes pour réussir cette opération, Ecevit chercha le soutien du Parti du salut national, islamiste fondamentaliste.

Massacres commis par les «Loups Gris» et les forces de sécurité

Malgré les vœux de rétablissement de l'ordre en Turquie, depuis la proclamation de la loi martiale, le bilan des assassinats politiques commis par les commandos paramilitaires du parti néofasciste, s'est sensiblement accru, atteignant 337 décès par mois. Outre cette escalade, les forces de sécurité placées sous le commandement des autorités de la loi martiale commencèrent à recourir à la violence politique et à tuer des gens qui n'étaient même pas impliqués dans des activités terroristes.

Le massacre le plus marquant fut celui que les forces de sécurité commirent le 13 juin 1980 à Izmir. Ils encerclèrent un dortoir où les étudiants célébraient la fin de l'année scolaire et ouvrirent le feu. Cinq étudiants furent tués sur le coup et près de 20 autres furent grièvement blessés.

D'autre part, les «Loups Gris» assassinèrent plusieurs politiciens de gauche endéans le mois. Le 24 mai 1980, ils attaquèrent la résidence de Vecdi Özgüner, membre du comité exécutif du Parti du travail de Turquie (TEP), qui avait été interdit par la Cour constitutionnelle. Ils ouvrirent le feu sur lui et son épouse. Dans cette attaque, il fut grièvement blessé,

tandis que sa femme, membre de l'Union des médecins turcs, y perdit la vie.

Quelques jours plus tard, le 27 mai 1980, Gün Sazak, membre du Comité exécutif du Parti d'action nationaliste était tué en face de chez lui par des inconnus. Cet assassinat a été interprété comme un acte de vengeance à l'assassinat du docteur Özgüner. Bien que le meurtre du politicien de droite fût mis sur le compte de luttes intestines au sein du parti néofasciste, les «Loups Gris» s'en servirent comme prétexte pour lancer une campagne de terreur dans tout le pays. Ils attaquèrent les domiciles, les bureaux et les magasins de progressistes dans de nombreuses provinces, tuant une trentaine de personnes. La tension atteignit son comble dans les provinces de Corum, Kayseri, Eskisehir et Nevsehir. Parmi les victimes de l'offensive fasciste, figurait le secrétaire de la section d'Üsküdar du Parti ouvrier de Turquie.

L'attaque la plus audacieuse se déroula à Nevsehir. Les «Loups Gris» tuèrent d'abord le président de la section de Nevsehir du Parti républicain du peuple, Zeki Tekiner, le 16 juin 1980. Le lendemain, le président du parti Bülent Ecevit et d'autres parlementaires qui assistaient aux funérailles à Nevsehir furent la cible des tirs des «Loups Gris». Bülent Ecevit échappa de peu à la mort mais quatre parlementaires furent grièvement blessés. A la suite de la fusillade, Ecevit et ses partisans furent obligés de se réfugier dans l'Hôtel de Ville et téléphonèrent au premier ministre et au ministre de l'intérieur pour leur demander d'assurer la sécurité. Mais ces derniers n'étant pas dans leur bureau, Ecevit contacta le chef de l'état-major pour lui demander l'envoi de troupes à Nevsehir qui lui assureraient une protection.

AOUT 1980

ÉLECTIONS ANTICIPÉES: UN PAS VERS LE FASCISME PARLEMENTAIRE

Pendant que la terreur politique, responsable de 904 morts dans les deux derniers mois, continuait sa progression, la question des élections anticipées devint l'un des points

chauds des débats menés dans la capitale turque. Le premier ministre Demirel fit part de l'intention de son parti d'organiser des élections anticipées entre le 15 octobre et le 15 décembre de la même année mais le président du Salut National (MSP), islamique fondamentaliste, soumit à l'Assemblée nationale une proposition fixant la date des élections anticipées au 26 octobre 1980. Quant au Parti d'action nationaliste (MHP) du colonel fasciste Türkeş, il souligna qu'il était aussi partisan d'élections anticipées.

En revanche, le Parti républicain du peuple (CHP) du social-démocrate Ecevit et les forces progressistes de Turquie s'opposaient à l'idée d'élections anticipées.

Motif de ce désaccord:

Premièrement, des élections anticipées auraient offert une dernière chance au Parti de la justice (AP) du premier ministre Demirel d'ambitionner une nouvelle législature. A l'inverse des déclarations gouvernementales, la situation économique n'ayant pas été brillante, un nouvel hiver avec le gouvernement minoritaire au pouvoir détruirait toutes les chances de l'AP si les élections se déroulaient au printemps de 1981.

Deuxièmement, la violence politique avait atteint un tel niveau que si des élections anticipées devaient avoir lieu, la possibilité d'une intervention militaire serait plus grande. Un régime non parlementaire soutenu par les militaires remplacerait alors le gouvernement Demirel. Au lieu d'une telle intervention, une partie importante du grand capital préférerait un fascisme parlementaire. Des élections anticipées se déroulant avant que Demirel ne perde ses chances électorales, pourraient aboutir à une majorité absolue pour les partis de droite.

Demirel espérait que les partis de droite obtiendraient la majorité absolue lors d'élections anticipées pour les raisons suivantes:

Pour inonder le marché de certains produits de consommation qui avaient disparu pendant le gouvernement Ecevit, le gouvernement Demirel gaspilla toutes les devises issues des nouveaux crédits internationaux et des transferts de travailleurs turcs immigrés à

l'étranger et ce, surtout durant le mois du Ramadan. Il avait ainsi gagné une position avantageuse au moins pour quelques mois.

En encourageant et en protégeant les terroristes de droite, le gouvernement Demirel semait parmi les masses un climat de peur et d'intimidation. Les «Loups Gris» avaient pris sous leur contrôle, les principales provinces de l'Anatolie centrale. Les chefs locaux de ce parti déclarèrent aux journaux que l'ordre serait garanti par leurs militants. Il serait dès lors impossible aux électeurs progressistes de plusieurs provinces de se rendre aux urnes. Profitant de cette atmosphère d'intimidation et de peur, Demirel espérait que le Parti de la justice et son allié, le Parti d'action nationaliste obtiendraient la majorité absolue.

Une majorité absolue de ces deux partis de droite pourrait faire accepter les mesures économiques et politiques imposées par les milieux capitalistes internationaux et locaux, notamment:

Une révision de la Constitution dans une optique antidémocratique qui augmenterait le pouvoir du gouvernement et réduirait l'autorité des institutions de contrôle démocratique telles que la Cour constitutionnelle et le Conseil d'État.

L'élection directe du président de la république. Jusque là, le président de la République ne pouvait être élu par le Parlement à cause de l'équilibre des forces entre les partis du gouvernement et de l'opposition. Comme M. Ihsan Sabri Caglayangil qui occupait le poste de président de la République était un membre du Parti de la justice, Demirel voulait poursuivre le blocage des élections présidentielles. Néanmoins, si les élections législatives anticipées se terminaient par une majorité absolue de la droite, un politicien d'idéologie fasciste aurait pu être élu à ce poste.

Le rétablissement des Cours de sûreté de l'Etat qui avaient été annulées par la Cour constitutionnelle.

La promulgation de la loi donnant pouvoir et autorité aux commandants de la loi martiale.

□ 80 □

La révision du Code militaire pénal et de la loi sur la procédure pénale.

La révision de la loi sur les syndicats et les conventions collectives.

La ratification du nouvel accord de coopération de défense turco-américain.

Après de tels changements, il faudra résolument cesser de présenter la Turquie comme démocratique mais bien la qualifier de fascisme parlementaire régnant sur le flanc Sud-est de l'Alliance atlantique et de la Communauté européenne.

Afin de garder l'image d'une «démocratie», le Parlement turc continuera d'exister mais il s'agira d'une institution fantoche recevant ses directives des milieux capitalistes internationaux et locaux.

C'est la raison pour laquelle les forces progressistes de Turquie s'opposent à des élections législatives anticipées et préfèrent attendre le printemps suivant où le prestige du gouvernement minoritaire actuel de Demirel aura fait faillite.

La terreur de droite encouragée par la réunion de l'OTAN à Ankara

Durant les deux derniers mois qui précédèrent l'avènement d'un régime fasciste, parlementaire ou militaire, les bandes terroristes de droite ont considérablement accru la cadence de leurs tueries. Avec 904 assassinats politiques entre le 16 juin et le 15 août 1980, le nombre total des victimes de la terreur en 9 mois de gouvernement Demirel a atteint le chiffre de 2685. En 4 ans et 7 mois, on dénombrait ainsi 4.895 victimes.

Outre la bénédiction et la protection du gouvernement Demirel, les terroristes de droite reçurent aussi un satisfecit à la réunion ministérielle de l'OTAN à Ankara les 25 et 26 juin 1980. En fait, depuis 1960, l'Alliance atlantique n'avait plus osé organiser des réunions en Turquie à cause de la résistance anti-OTAN et anti-américaine des forces progressistes du pays. Mais après la proclamation de la loi martiale à la fin de l'année 1978, les milieux atlantistes et proaméricains gagnèrent

de l'influence dans l'appareil d'État. Ils commencèrent à employer des extrémistes de droite infiltrés dans les forces armées ou la police pour éliminer les éventuels éléments anti-impérialistes et antifascistes.

La réunion de l'OTAN à Ankara marquait cette américanisation des institutions du pays.

On ne s'étonnera pas d'apprendre que, quelques jours plus tard, soit le 5 juillet 1980, des troupes militaires placées sous l'autorité du Commandement de la loi martiale aient envahi le congrès de la fédération d'Ankara du Parti ouvrier de Turquie (TIP) et aient emprisonné 588 membres de ce parti, dont la présidente Behice Boran et le secrétaire Nihat Sargin. Les militants arrêtés ont été accusés d'avoir scandé les slogans: «Turquie socialiste!» et «Nous vaincrons le fascisme!»

Parallèlement à la terreur pratiquée par les forces de l'État, les bandes fascistes assassinèrent un parlementaire de centre-gauche, Köksaloglu. Ce meurtre s'ensuivit d'un autre assassinat mystérieux: celui de l'ancien premier ministre Nihat Erim, tué par des personnes non identifiées apparemment en représailles au meurtre du député républicain. Comme Erim était l'un des exécutants du régime répressif militaire des années 1971 et 1972, son assassinat a été présenté au public comme un acte terroriste de la gauche.

Le 22 juillet 1980, défiant les mesures de sécurité exceptionnelles prises pour les funérailles de M. Erim, des fascistes abattirent M. Kemal Türkler, président du syndicat des métallurgistes, alors qu'il quittait son domicile situé dans un faubourg d'Istanbul, avant de prendre la fuite.

L'assassinat de cet ancien président de la Confédération des syndicats progressiste (DISK) avait manifestement pour but d'entraîner la classe ouvrière dans l'engrenage de la violence.

La terreur de masse émailla plusieurs provinces d'Anatolie centrale. Rien que dans la province de Corum, les tueurs fascistes assassinèrent plus de 40 personnes en un mois. Des carnages semblables eurent égale-

ment lieu dans les provinces d'Ordu, Ankara, Urfa, Adana, Gaziantep, Samsun, Bursa, Diyarbakir et Mardin. La principale tactique utilisée par les fascistes pour augmenter le nombre de victimes a été de dresser les membres d'une confrérie religieuse contre une autre, comme lors des incidents de Kahramanmaraş à la fin de l'année 1978.

A Fatsa dans la province d'Ordu, les forces de l'ordre recoururent à une nouvelle tactique de terrorisme de masse. Ils envahirent cette petite ville côtière de la Mer Noire, arrêtaient des milliers d'habitants ainsi que le

maire progressiste de la ville. Suite à cet assaut, des centaines de personnes, dont le maire Fikri Sönmez, furent soumises à la torture.

La classe ouvrière répondit à ces pressions et provocations par une grève massive. Le 23 juillet 1980, près d'un million de travailleurs débrayèrent dans tout le pays. Les funérailles du syndicaliste Kemal Türkler auxquelles participèrent 600.000 personnes, devinrent une démonstration de force affirmant la résolution de la classe ouvrière à défendre les droits démocratiques.

1980 EN BREF

Janvier

- Le 6 janvier 1980, encouragé par l'ultimatum des militaires, Vehbi Koç, président du Conseil d'administration de la Koç Holding, appela les leaders politiques turcs à geler les salaires, les loyers et les bénéfices pour «sauver le pays de la crise économique actuelle». Le capitaliste le plus puissant de Turquie dressa un tableau très sombre de l'économie turque et déclara que si «un gouvernement fort prenait quelques décisions courageuses concernant à la fois le retour à l'ordre et les problèmes économiques», le pays pourrait sortir de la crise.

- Sept dirigeants syndicaux ont été arrêtés par le tribunal militaire d'Istanbul sous l'accusation d'«avoir fait de la propagande communiste» et ce, pour avoir chanté l'Internationale lors de l'ouverture du 23^e congrès du Syndicat des métallurgistes (Maden-Is).

- Aziz Nesin, humoriste turc mondialement connu et président du syndicat des écrivains turcs (TYS), déclara que beaucoup de membres de son organisation recevaient des menaces de mort. «Dans ces circonstances, défendre la démocratie équivaut à défendre notre vie» avait-il ajouté.

Février

- Une fois de plus, le général Evren intervint dans la politique et menaça ouvertement les ouvriers résistants et les forces démocratiques: «Au lieu de combattre des ennemis extérieurs, nous sommes obligés de combattre des ennemis intérieurs. Pourquoi nous ne les écrasons pas en dépit de la loi martiale? Parce que nous ne désirons pas verser le sang. Si nous le décidons, nous pouvons en finir avec eux en un mois.»

Avril

- Lors d'une visite en Turquie, le chef de l'état-major des forces armées US David Jones a déclaré: «La Turquie est l'alliée la plus fiable des États-Unis. Les forces armées turques méritent des félicitations pour leurs efforts à défendre l'intégrité du pays et la survie de la démocratie.»

Mai

- Alors que les travailleurs de tous les pays célébraient le 1^{er} mai par des réunions et des manifestations, la plus grande ville de Turquie, Istanbul, ressemblait à une ville fantôme. Des hélicoptères vrombissaient dans les airs et des tanks patrouillaient aux carrefours-clés de cette ville de plus de quatre millions d'habitants. Des précautions semblables ont été prises dans 30 autres provinces de Turquie dont Ankara, la capitale, et Izmir, la troisième grande ville turque. Près de 400 militants syndicaux et officiels ont été arrêtés pour avoir bravé l'interdiction de célébrer le «Jour du Travail».

- Les «Loups Gris» prennent désormais pour cible les dirigeants du Parti républicain du peuple (CHP), le parti de l'ancien premier ministre Ecevit. Le mois précédent, deux présidents provinciaux de ce parti avaient été tués par les balles des Loups Gris, suite à quoi, Ecevit accusa le gouvernement d'encourager la terreur.

- Alors que Procureur de la République refusait de prendre en considération les dizaines d'accusations portées à l'encontre des dirigeants du parti néofasciste MHP pour leurs actions criminelles, le 8 mai 1980, le Parti du travail de Turquie (TEP) est interdit par la Cour constitutionnelle pour avoir défendu dans son programme le droit du peuple kurde à une éducation dans sa langue maternelle.

- Le Commandement de la loi martiale de la province d'Istanbul a déclaré que 15 journaux et périodiques de plus ont été interdits d'impression et de distribution dans les régions soumises à la loi martiale.

Juin

- Une mission d'enquête d'Amnesty International a visité la Turquie du 19 au 30 mai et a découvert que «les autorités turques emploient la torture de manière systématique et généralisée contre les détenus politiques». Au moins trois personnes seraient mortes suite aux tortures subies au cours d'interrogatoires. Se basant sur les données avancées par la presse turque, AI a affirmé que 47.000 personnes avaient été arrêtées pour des motifs politiques entre janvier et avril de cette année.

- Empêtré dans les difficultés économiques dues au plan en vigueur, le gouvernement Demirel se soumit une nouvelle fois au FMI. Ces concessions destinées à réduire l'inflation à 50% pour juin 1981, à 35% l'année suivante et à 25% pour juin 1983 entraîneront des mesures drastiques. Dans sa lettre d'intention, le gouvernement envisagea une dévaluation de la livre turque de 22% face au dollar américain.

- A la veille du sommet de l'OTAN à Ankara où les pays-membres devaient prendre la décision soit d'opter pour la détente et la négociation soit d'aller plus loin dans l'escalade nucléaire, 47 députés du CHP social-démocrate, ont demandé une enquête parlementaire à propos du gouvernement. Ils ont déclaré: «Nous craignons que l'actuel gouvernement turc n'accepte aussi les exigences américaines concernant la bombe à neutrons en Turquie, faisant ainsi de notre pays un cimetière nucléaire en cas de guerre.» Au cours des débats à l'Assemblée nationale sur l'Accord de coopération de défense turco-américain, Ecevit a accusé le gouvernement de faire de la Turquie un «paratonnerre de l'OTAN» afin de garantir l'assistance des nations occidentales.

Juillet

- En sept mois de temps, le gouvernement turc a suspendu 55 grèves dans les secteurs de l'alimentation, l'énergie, les transports, la métallurgie, le verre, les communications, les services publics, le ciment, les chemins de fer, la pétrochimie et la navigation. Le nombre de grèves suspendues en 17 mois de temps serait d'environ 200.

- Alors que se poursuivaient les spéculations sur l'affiliation de la Turquie à la CEE, la Confédération européenne des syndicats (CES) avertit le gouvernement turc que la reconnaissance des droits fondamentaux démocratiques et syndicaux serait une condition préalable à une telle adhésion et que dès lors, des incidents comme l'arrestation de syndicalistes le 30 avril, pourraient amener le mouvement syndical européen à s'opposer à la demande turque d'adhésion.»

- A l'occasion du 6^e anniversaire de l'invasion de Chypre, le général Evren a déclaré: «Je dois malheureusement dire que nous combattons des traîtres à l'intérieur du pays. En tant que chef des forces armées, je déclare que ces traîtres seront soumis à un châtiment qu'ils ont d'ores et déjà mérité.»

Août

- Le général Evren a tancé la classe politique pour avoir omis de faire fonctionner correctement le Parlement et d'élire le nouveau Président de la république. Il a en outre déclaré que les forces armées étaient fermement déterminées à se dresser contre le terrorisme.

Septembre

- Le 9 septembre, 32 députés de gauche du CHP ont adressé une lettre à leur président du parti, Ecevit, à l'occasion du 57^e anniversaire de la fondation du parti. Accusant Ecevit d'être en retrait par rapport aux gens et au temps, ils ont déclaré: «Un CHP qui vire à droite en supprimant le travail démocratique de ses propres instances et qui devient un parti centriste liquidant, via des moyens suspects, des organisations qui ont porté les lourds fardeaux du parti dans les périodes difficiles, perdra inévitablement le droit et l'occasion de défendre la paix, la démocratie et l'indépendance de notre peuple».


**YILDIRIM
BASKI**
**BÜTÜN YURTTA SIKIYÖNETİM
İLAN EDİLDİ**

Ordu yönetime el koydu



Genelkurmay Başkanı Evren - Başbakan ve Millî Güvenlik Konseyi Başkanı

**Hükümet ve Parlamento feshedildi,
Siyasal partilerin faaliyetleri durduruldu.
Parlamentoların dokunulmazlıkları
kaldırıldı. Saat 05.00'ten itibaren sokağa
çıkma yasağı başladı**

Genelkurmay Başkanı Evren'in başkanlığında Kara, Hava, Deniz Kuvvet Komutanları ile Jandarma Genel Komutanı Millî Güvenlik Konseyi'nde görev aldı

DISK ve MİSK'e bağlı bütün sendikalar faaliyetten men edildi. Bütün dernekler kapatıldı

Bu hafta hiç bir spor faaliyeti yapılmayacak
Bankalar ikinci bir emre kadar çalışmayacaklar
Yurt dışına çıkış yasaklandı. Yurt dışında çalışan
işçiler ve turistler yurt dışına çıkabilecekler



Genelkurmay Başkanı Evren



Genelkurmay Başkanı Evren



Genelkurmay Başkanı Evren



Genelkurmay Başkanı Evren

12 Eylül 1980 tarihinde Türkiye'de askerî darbe yapıldı. Darbe, Millî Güvenlik Konseyi Başkanı ve Genelkurmay Başkanı Evren'in başkanlığında Kara, Hava, Deniz Kuvvet Komutanları ile Jandarma Genel Komutanı tarafından yapıldı.

12 Eylül 1980 tarihinde Türkiye'de askerî darbe yapıldı. Darbe, Millî Güvenlik Konseyi Başkanı ve Genelkurmay Başkanı Evren'in başkanlığında Kara, Hava, Deniz Kuvvet Komutanları ile Jandarma Genel Komutanı tarafından yapıldı. Darbe, Millî Güvenlik Konseyi Başkanı ve Genelkurmay Başkanı Evren'in başkanlığında Kara, Hava, Deniz Kuvvet Komutanları ile Jandarma Genel Komutanı tarafından yapıldı.

İlk bildirimler:

1 numaralı bildiri

12 Eylül 1980 tarihinde Türkiye'de askerî darbe yapıldı. Darbe, Millî Güvenlik Konseyi Başkanı ve Genelkurmay Başkanı Evren'in başkanlığında Kara, Hava, Deniz Kuvvet Komutanları ile Jandarma Genel Komutanı tarafından yapıldı. Darbe, Millî Güvenlik Konseyi Başkanı ve Genelkurmay Başkanı Evren'in başkanlığında Kara, Hava, Deniz Kuvvet Komutanları ile Jandarma Genel Komutanı tarafından yapıldı.

*L'éloge du plus grand quotidien de Turquie, Hurriyet,
au coup d'état du 12 septembre 1980*

□ 84 □



BÜLTEN BULLETIN

INFO-TÜRK AJANSI
INFO-TÜRK AGENCY
AGENTSCHAP INFO-TURK
AGENCE INFO TÜRK
INFO-TÜRK AGENTUR

COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION
SQUARE CH.M. WISER, 13/2 - 1040 BRUXELLES
TEL: (32-2) 230 34 72 - DEPOT LEGAL 2198
COMPT. BANQUE D'INFO-TURK 310-0148714-02

PERIODIQUE MENSUEL
4ème année - Septembre 1980
Français 47
Abonnement annuel
Belux 200 FB
Etranger 250 FB

Reproduction de nos articles
autorisée avec la
mention de la
référence Info-Türk

COUP D'ETAT DE L'OTAN

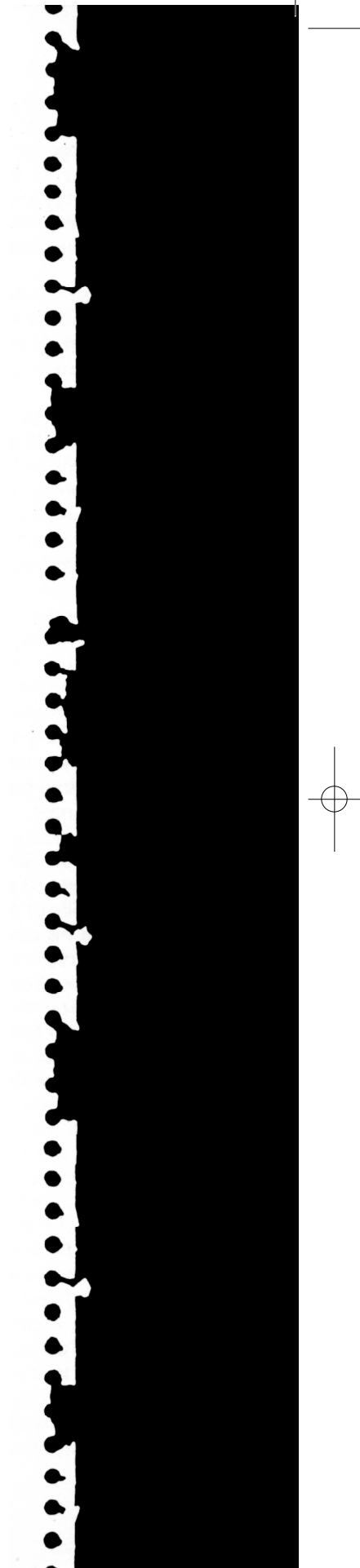
Le 30 septembre 1980 à 15 heures la radio turque a annoncé que le gouvernement qui venait d'être formé par l'Amiral en retraite, Bülend Ulusu, avait finalement obtenu le vote de confiance et que son programme avait été approuvé unanimement par l'organe législatif. Si on se rappelle les défaites d'Reavit ou de Demirel dans le même bâtiment colossal de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, respectivement en 1977 et 1978, ce résultat semble être une victoire incroyable. Le bâtiment est bien le même, mais ses habitants sont différents. Auparavant, il y avait près de 450 députés de différentes formations politiques dans le même grand hall de l'Assemblée Nationale. Cette fois, il n'y a que cinq généraux en uniforme qui avaient pris le pouvoir et commencé à exercer les fonctions législatives pendant que les dirigeants politiques complétaient leurs jours sous surveillance. Quant au premier ministre, ce n'est nul autre que celui qui se trouvait parmi eux comme Commandant de Marine il y a à peine un mois. Il a simplement été son uniforme et a été nommé premier ministre civil car la Junta n'avait pas réussi à trouver un véritable civil pour ce poste.

L'opposition d'Info-Türk au coup d'état du 12 septembre 1980

1980-81

COUP D'ÉTAT DE 1980 ET DICTATURE MILITAIRE

12 septembre 1980. Le coup d'État minutieusement préparé des années plus tôt, a été annoncé au monde entier par le Département d'Etat US à partir de Washington avant même que les généraux turcs ne l'annonçaient à la radio turque. La «loi et l'ordre» ont immédiatement été instaurés. Alors que les forces démocratiques du pays étaient soumises à un terrorisme d'État sans précédent, les mesures économiques drastiques du FMI et de nouveaux accords militaires avec les États-Unis furent imposées sans rencontrer d'opposition.



LES MILIEUX INDUSTRIELS RÉCLAMENT LA STABILITE POLITIQUE

Quelques jours avant le 12 septembre 1980, les rapports publiés sur l'économie turque des premiers sept mois de l'année 1980 étaient peu reluisants. Les exportations qui s'élevaient alors à 1,4 milliards de dollars, chutèrent contre toute attente, face aux importations qui, elles, totalisaient 3,1 milliards de dollars. La production de 68 des 113 denrées de base mentionnées par l'Organisation de planification de l'État (DPT) est tombée à 5,9%.

L'association des industriels et des hommes d'affaires de Turquie (TÜSIAD) soulignait dans *Economie turque* à la mi-1980, qu'«à moins d'une augmentation des exportations, les mesures de stabilité ne vont pas réussir.» Le patronat demandait à l'unisson des mesures immédiates et draconiennes.

TÜSIAD indiquera plus tard, dans *Economie turque* 1980, qu'à l'approche des dates de contrats pour 122.140 ouvriers (dont la grève avait été reportée par le gouvernement Demirel) «les augmentations de salaires seraient restreintes». La même opinion a aussi été exprimée dans les publications d'organisations telles que la Confédération des syndicats des employeurs de Turquie (TISK), la Chambre de l'industrie d'Istanbul (ISO), la Chambre du commerce d'Istanbul (ITO) et l'Union des chambres de Turquie (TOB). Le président de la TOB a déclaré que «les plus grands obstacles à l'augmentation du niveau de production sont l'instabilité et l'anarchie» et a plaidé pour la mise en pratique d'une «paix sociale».

Dans une lettre de recommandation adressée à ses affiliés, la TISK a demandé de «ne pas étendre les avantages sociaux existants et de procéder aux conventions collectives en groupes et, progressivement, en fonction des diverses branches de l'économie plutôt qu'au niveau de chaque entreprise.»

Avec une verve plus militante, Halit Narin, le secrétaire général de la TISK, a fait savoir via la publication du syndicat des employeurs du textile que «l'augmentation du

niveau de production dépend du rétablissement des Cours de sûreté de l'Etat (chargées de juger les crimes anti-État). Sûr de lui, il ajouta: «Je ne pense pas qu'il existe quelqu'un qui ait une meilleure solution».

Par ces mots, Narin exprimait l'idée que les décisions économiques impliquant les divers niveaux de la production devaient aussi être politiques. Alors que les changements fondamentaux de l'économie turque n'avaient pu se matérialiser dans la première moitié de l'année 1980, les mécanismes de l'État avait dans leur ensemble rapidement perdu leur «autorité». Ce fut un rare jour où le Parlement réunit un quorum; en réalité, après d'innombrables séances de votes. L'élection du président de la république ne put aboutir même après plusieurs mois. L'État fut incapable d'entériner de nouvelles mesures concernant la taxation et les salaires (exigées par les industriels et les employeurs) et des lois permettant de renforcer leur autorité. En bref, le Parlement «ne fonctionnait pas». Le «mécanisme démocratique chancelant» et l'«absence d'autorité» indiquaient de manière alarmante que «l'État avait besoin d'être réparé».

L'inertie de l'État reflétait de manière cinglante la crise politique générale qui s'amorça dès le début des années 1970.

Les lois électorales et le système parlementaire en Turquie ayant permis à de petits partis d'être représentés à l'Assemblée nationale de manière disproportionnée en regard de leur soutien social et politique, à partir de 1973, une série de gouvernements éphémères se sont constitués. Ces coalitions et gouvernements moribonds ont été incapables d'offrir quoi que ce soit ni d'exister suffisamment longtemps que pour pouvoir appliquer des programmes économiques et politiques cohérents.

Le décret du 24 janvier peut donc être considéré comme le plus audacieux des programmes économiques défendus et imposés par les classes dirigeantes. Du jamais vu depuis plusieurs décennies. Cependant, aussi radical fut-il, ce programme ne pouvait être pleinement exécuté en raison de l'équilibre fragile des forces régnant au Parlement.

En fait, (après avoir survécu à plusieurs votes de confiance) le gouvernement Demirel était sur le point de tomber au début du mois de septembre 1980.

Quelques mois plus tôt, la presse de droite critiquait «l'affaiblissement des pouvoirs administratifs et exécutifs de l'État».

En avril, le quotidien *Tercüman* qui était la voix commune de la droite turque, organisa un séminaire de grande ampleur autour du thème «comment revitaliser le régime politique» et concentra ses attaques sur les «déficiences et les limites» de la Constitution en vigueur. Le séminaire conclut que les mesures nécessaires à prendre devaient inclure les objectifs suivants: la stabilité politique à travers la formation d'un parlement élu par la majorité des électeurs, l'adoption d'un «système présidentiel» qui élirait le président de la république par un vote populaire et la transformation du pouvoir exécutif dont la «fonction routinière consiste à exécuter des ordres» en «réel pouvoir basé sur la volonté de la nation turque.»

Le 2 septembre, reflétant la préoccupation des pays et des institutions créanciers, Turgut Özal a indiqué que «la stabilité politique est un préalable pour recevoir des capitaux et des investissements étrangers». La

presse occidentale a, quant à elle, évoqué la possibilité d'une prise de pouvoir par les militaires en Turquie pour assurer cette stabilité. *The Economist* a posé la question suivante: «Les militaires perdent-ils patience?»

UN RAPPORT US SUR UN POSSIBLE COUP D'ÉTAT

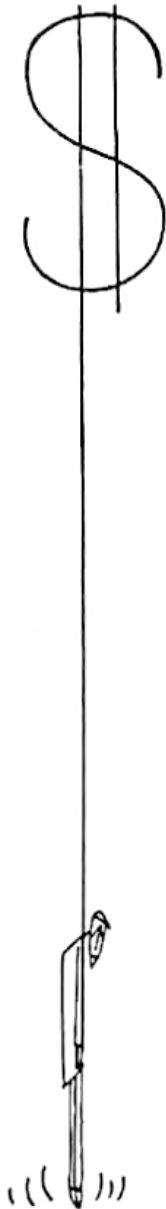
Un rapport dressé peu avant le coup d'État militaire par le sous-comité sur l'Europe et le Moyen-Orient du Comité des affaires étrangères de la Chambre américaine des représentants a considéré le putsch militaire comme la première des alternatives pour le système politique turc, en cas d'absence de réactivité du système parlementaire face aux avertissements des militaires.

«L'opposition à l'égard des États-Unis a une base idéologique et les auteurs de crimes antiaméricains sont généralement des groupes politiquement et socialement isolés. L'épisode le plus récent s'est déroulé le 14 décembre 1979 lorsque quatre Américains ont été tués par un groupe autoproclamé «Unité de propagande armée marxiste-léniniste du Parti et Front de libération populaire de Turquie.»

«Durant la crise iranienne, une manifestation antiaméricaine a eu lieu en face de la résidence du consul à Izmir. Mais, contrairement aux événements qui ont eu lieu en Libye, au Pakistan et en Thaïlande, il n'y a eu ni victimes, ni dégâts matériels. Les troupes turques dispersèrent la foule, estimée à 1.500».

«Le gouvernement US ne considère pas la violence antiaméricaine comme une menace sérieuse à l'encontre des touristes américains et n'a publié aucun consigne de voyage à cet effet. Mais la communauté américaine de Turquie, dominée par un personnel diplomatique et militaire qui ne dépasse pas les 5.000 âmes, est préoccupée par la tournure des événements et a pris ses précautions contre le danger d'être visée en tant que symbole américain».

«Des officiels des États-Unis et des gouvernements turcs vont vite en besogne lorsqu'ils assurent que l'attitude du public à l'égard des États-Unis est toujours très favor-



LES CAPITALISTES DE TURQUIE EXIGENT QUE...

- 18/04/79** *Le tout puissant capitaliste Vehbi Koç a souhaité la formation d'un gouvernement fort.*
- 05/06/79** *Le capitaliste Sabanci «La situation va de mal en pis. Nous devons installer des gouvernements forts.»*
- 22/07/79** *Le capitaliste Rahmi Koç a déclaré que le pays s'impatiente d'avoir un nouveau pouvoir fort.*
- 20/09/79** *L'association turque des industriels et des hommes d'affaires a accusé les syndicats d'avoir acquis un énorme pouvoir économique et politique en Turquie.*
- 7/10/79** *Le capitaliste Selçuk Yasar a plaidé pour le remaniement de toutes les lois sociales.*
- 11/11/79** *Le conseil des entreprises libres a réclamé la stabilité politique.*
- 14/12/80** *L'Union des chambres du commerce et de l'industrie a demandé un contrôle strict des salaires.*
- 7/01/80** *Vehbi Koç, le principal capitaliste de Turquie, a exigé le gel sans délai des salaires et des prix.*
- 17/02/80** *Le conseil des entreprises libres a fait valoir qu'une poignée de traîtres a plaidé pour l'établissement d'une dictature en Turquie*
- 8/04/80** *Le président du syndicat des patrons a demandé des changements législatifs pour*

able. Un reporter chargé d'enquêter sur l'anti-américanisme pour un journal US en 1979, a trouvé dans un échantillon aléatoire de visiteurs américains qu'ils ne rencontrèrent aucune hostilité et trouvèrent les Turcs très amicaux et serviables».

Il apparaît que l'inquiétude croissante face aux actes anti-américains isolés a été encouragée par les événements survenus en Iran. Des comparaisons de la présence américaine et de l'instabilité politique conduisant à l'anti-américanisme dans les deux pays révèlent qu'il n'y a pas de parallélismes solides: en général, l'opinion publique turque n'associe pas son gouvernement ou ses problèmes économiques aux États-Unis.»

«Malgré les réalités troublantes de la vie politique en Turquie, apparemment alourdies par l'instabilité et le conflit, la Turquie n'en est pas moins une république démocratique depuis 1923 et le peuple turc est fier et attaché à ses traditions démocratiques. Les intempéries dues aux récents changements de régime indiquent que le système parlementaire a la force de rester intact. Il est cependant utile de considérer certaines des alternatives futures dans le système politique interne à la Turquie.

Les militaires ont traditionnellement été perçus comme une force de maintien de l'ordre et de la stabilité face à l'instabilité politique

chronique en Turquie. Par deux fois dans l'histoire récente, les militaires sont intervenus dans le système politique. L'avertissement du 2 janvier lancé par les forces armées aux partis politiques du pays a augmenté la perspective d'un coup d'État militaire.

D'après certains observateurs, les perspectives d'un tel développement ont augmenté en raison des troubles dans l'Iran voisin. Les objectifs d'un coup d'État en pareil moment seraient d'éviter un chaos semblable à celui que l'Iran a connu, d'endiguer le séparatisme turc, et de répondre à l'impuissance des partis politiques. Les partisans de ce point de vue se réfèrent aux émeutes d'Izmir et d'Istanbul dans les premiers jours de la crise des otages comme un effet de débordement de la révolution iranienne.

«On peut considérer que ces émeutes ont été rapidement matées, que la violence et les dégâts matériels étaient mineurs comparés aux débordements dans les autres pays islamiques, et que les événements de la région ont conduit les Turcs à se souder. L'avertissement des militaires doit avoir été suffisant pour inspirer le système parlementaire à une plus grande réactivité. Le puissant consensus antisoviétique dans le sillage de l'Afghanistan est une preuve de cohésion au plus fort des tensions face aux menaces extérieures. (Texte complet: Les intérêts US en Turquie, Info-Türk, 1982, Bruxelles)

LE COUP D'ÉTAT MILITAIRE OUVRE UNE ÈRE DE DICTATURE

«Ce n'est pas un coup d'État militaire tel que l'on peut en lire dans les livres d'histoire. Cette opération a été menée par les militaires selon la volonté de la nation consistant à mettre fin aux attaques contre la démocratie.»

Ce sont par ces mots que le général Evren, chef de l'état-major, a caractérisé le coup d'État du 12 septembre 1980.

Lors de cette première conférence de presse survenue quatre jours après le coup d'État militaire, le général Evren a expliqué que «le but de cette opération est de protéger l'unité nationale; garantir la sécurité et la propriété en éliminant l'anarchie et la terreur; rétablir et protéger l'autorité de l'Etat, maintenir la paix sociale, la volonté nationale et l'unité; restaurer la validité du régime républicain basé sur la justice sociale, les droits et les libertés individuels, les droits de l'homme et la laïcité; et, finalement, œuvrer au retour d'un gouvernement civil en temps raisonnable après l'application de mesures nécessaires...

La lumière qui nous guide sera le kémalisme et ses principes.»

Durant la même conférence de presse, les remarques du général Evren selon lesquelles le coup d'État a été mené pour mettre un terme à l'atmosphère de terreur et d'anarchie dans le pays et pour rétablir l'unité nationale ont eu un effet extrêmement positif sur les classes moyennes qui jusqu'alors, avaient été terrorisées dans des proportions jamais égales. Dans sa phase initiale, l'intervention militaire a donc gagné l'appui de ces couches modérées.

A l'exception de quelques remarques sommaires, il n'a rien dit de la longue liste des massacres planifiés et exécutés par des forces fascistes bien organisées.

Dans ce panorama remaquillé des forces politiques à la veille du 12 septembre, le général Evren a restreint le label de «droite» à la rhétorique fondamentaliste du Parti du salut national (MSP) et a concentré ses attaques sur la gauche, ceux-là même qui ont «corrompu les innocents ouvriers turcs» en les forçant à porter «des drapeaux rouges et des portraits d'étrangers.»

Après avoir énuméré ses mesures d'ur-



gence, le général Evren a déclaré: «Dans la mesure où aucune intervention similaire ne sera nécessaire à l'avenir, le Conseil national de sécurité (MGK) est déterminé à éliminer tous les obstacles qui ont jusqu'à présent empêché l'ordre démocratique et le régime de fonctionner correctement... Nous ne tolérerons la moindre éclosion et propagation de l'anarchie au nom de la liberté et de l'indépendance, à l'école, à l'université et dans les syndicats.»

Les actions menées par le MGK durant les 15 premiers jours du coup d'État militaire ont clairement annoncé la couleur de la «démocratie en voie de restauration.»

Le MGK dirigé par 5 généraux a commencé à fonctionner comme un «parlement», publiant de nombreux décrets destinés à restreindre les droits démocratiques et les libertés et à étendre l'autorité du commandement de la loi martiale d'une manière telle que celui-ci ne pourrait agir que de manière arbitraire.

La première étape de la détention arbitraire a été marquée par l'arrestation des dirigeants de partis. Le premier ministre déchu, M. Demirel, et le leader de l'opposition, M. Bülent Ecevit, ont été emmenés sur une île située en mer de Marmara.

Le dirigeant du Parti du salut national ultra-islamiste, M. Necmeddin Erbakan, a été transféré vers une base navale près d'Izmir. Quant à l'ex-colonel Alparslan Türkeş, chef du MHP néofasciste, il se cacha parmi les hommes de la 28e division de l'armée en attendant que ses supporters des forces armées opèrent un contre-putsch. Mais quelques jours plus tard, après s'être rendu à l'évidence de l'autorité exercée par la junte d'Evren, Türkeş fut obligé de se rendre.

Les membres de gauche du Parlement ont eux aussi été arrêtés et les militaires déclarèrent qu'ils seraient jugés par des tribunaux militaires pour leurs activités politiques. Tous les administrateurs municipaux élus légalement, ont été limogés et remplacés par du personnel militaire.

Toutes les organisations et leurs activités ont été interdites sine die; les responsables officiels ont été capturés. Tous les dirigeants

syndicaux ainsi que près de 2000 délégués syndicaux ont également été arrêtés.

Alors que la Confédération progressiste des syndicats ouvriers (DISK) qui comptait plus de 650.000 membres à travers la Turquie a été de facto interdite, la centrale syndicale jaune appelée Confédération turque des syndicats (TÜRK-IS) est demeurée virtuellement intacte. Par ailleurs, Sadik Side, le secrétaire général de Türk-Is, a été nommé ministre de la sécurité sociale dans le nouveau cabinet.

Les nouvelles mesures répressives que la junte militaire a mises en pratique, ont provoqué la résistance armée de certains groupes politiques. Utilisant ces actes comme prétexte, les forces de sécurité ont commencé une chasse à l'homme dans tout le pays, en particulier en Anatolie orientale où vit le peuple kurde. Les unités de l'armée menèrent des assauts dans les domiciles et les lieux de travail, et massacrèrent les gens qu'elles considéraient «dangereux». Par exemple, le 28 septembre, soit en un seul jour, les forces de sécurité ont abattu 8 personnes dans le district d'Aybasti et de Denk.

Bien que les premières déclarations du Conseil national de sécurité assuraient que «la liberté de la presse et le fonctionnement libre des journaux et des agences de presse» seraient garantis, trois quotidiens, Aydinlik, Demokrat et Hergün, ont été indéfiniment suspendus sans le moindre motif, ni la moindre annonce publique.

Le coup d'État a eu un tel choc sur les médias turcs que même la presse de l'establishment commença à s'imposer une auto-censure très stricte.

Alors que la plupart des chroniqueurs avaient tendance à écrire à propos de faits qui n'avaient pas de rapport avec le coup d'État, ceux qui s'y référaient terminaient généralement leur article en rappelant à leurs «lecteurs» qu'Atatürk a un jour dit: «Le meilleur remède au problème créé par la liberté de la presse est tout de même la presse libre.»

Le 22 septembre, 26 nouveaux ministres désignés par les militaires ont prêté serment.

Cinq membres clés du cabinet, y compris

37 DES 76 ANNÉES SOUS RÉGIME MILITAIRE

Le général Evren a soutenu que l'intervention militaire du 12 septembre 1980 n'était pas un coup d'État mais une simple mesure destinée à défendre la démocratie. En réalité, comme on l'aperçoit ci-dessous, depuis la révolution bourgeoise de 1908, 37 années sont passées sous la loi martiale. Chaque période de loi martiale a entraîné la suspension par les forces armées des droits fondamentaux et des libertés.

ANNÉES	DURÉE			PRÉTEXTE DE LA LOI MARTIALE
1909-1912	3 ans	2 mois	2 jours	Insurrection religieuse
1912			42 jours	Activités antigouvernementales
1912-1919	7 ans		17 jours	Guerre des Balkans et 1. guerre mondiale
1920-1922	2 ans	6 mois	19 jours	Guerre de libération nationale
1925-1927	2 ans	8 mois	26 jours	Insurrection en Anatolie orientale
1940-1948	7 ans	1 mois	11 jours	Deuxième guerre mondiale
1955-1956		8 mois		Émeutes anti-grecques à Istanbul
1960-1961	1 an	7 mois	2 jours	Coup d'État militaire du 27 mai
1963-1964	1 an	1 mois	28 jours	Insurrection militaire
1970		3 mois		Résistance ouvrière
1971-1973	2 ans	3 mois		Intervention militaire du 12 mars
1974-1975	1 an		11 jours	Opération militaire à Chypre
1978-1980	1 an	8 mois	23 jours	Massacre de Kahramanmaras
1980-1985	5 ans	3 mois	19 jours	Coup d'État militaire du 12 septembre

le Premier ministre, avaient été des officiers de l'armée. Le Premier ministre Bülent Ulusu avait été commandant des forces navales. Six membres du gouvernement avaient servi dans différents postes supérieurs durant la période du coup d'État militaire 1971-1973. Le ministre de la culture avait été un journaliste de droite. Le ministre de la sécurité sociale avait été le secrétaire général de la confédération syndicale qui prône la collaboration de classe. L'un des ministres d'État avait servi dans l'un des premiers cabinets formés suite à la prise de pouvoir par les militaires en 1971 et avait été le chef des opérations au quartier général de la loi martiale d'Istanbul. Enfin, deux des ministres avaient été d'éminents conseillers d'entreprises monopolistiques du pays.

Une soumission totale au FMI et à l'OTAN

Le plus frappant était que Turgut Özal, cerveau économique du gouvernement d'austérité de Demirel, le Premier ministre déchu, a été le seul survivant politique et qu'il a été nommé vice-premier ministre du gouvernement appuyé par les militaires. Peu après le coup d'État, le

Financial Times du 13 septembre 1980 a publié la note suivante de son correspondant à Washington: «Les négociations du FMI et de la Banque mondiale ont été menées en étroite collaboration avec un petit groupe de conseillers de l'ex-premier ministre Demirel, en particulier M. Turgut Özal, le sous-secrétaire du bureau du Premier ministre. Le sort de Özal sera un indicateur qui montrera si les relations avec le FMI et la Banque mondiale vont continuer sans heurts en Turquie.»

Le nouveau gouvernement a dressé un programme conforme aux directives du FMI et de la Banque mondiale, qui a été approuvé par les 5 chefs de la junte.

Les premiers communiqués publiés par le MGK ainsi que le programme du gouvernement ont démontré que les militaires ont accordé la priorité aux problèmes économiques. Contrairement aux coups d'État de 1960 et 1971, les objectifs sociaux et économiques du régime militaire ont été clairement définis.

Lors de la première déclaration publique, le MGK a annoncé son adhésion aux précédents accords internationaux militaires et économiques et à l'OTAN.

Philip Kaplan, général des quartiers généraux du Sud-est de l'OTAN aurait un jour déclaré (d'après un article paru dans le quotidien *Günaydin*): «Je pense que le changement politique en Turquie était attendu par l'OTAN et par tous les autres pays.» En effet, le général Sahinkaya, Commandant des forces aériennes turques (diplômé de la US Air Force School et membre de la junte à 5 têtes), s'est rendu aux États-Unis seulement quelques jours avant le coup d'État. Après avoir consulté les officiers américains, le général Sahinkaya est rentré au pays le 11, et deux heures après une conférence de presse qu'il donna à l'aéroport et dans laquelle il relata ses «entretiens très positifs avec les officiels US», le coup d'État commençait. Dans une déclaration faite au *Newsweek*, le conseiller de la Turquie aux Nations Unies, Coskun Kirca, dit: «La Turquie contribue aux intérêts de l'Occident dans le Moyen-Orient et renforce la présence américaine dans la région.»

Tous les pays occidentaux et les États-Unis ont accueilli le coup d'État avec satisfaction. Le chancelier ouest-allemand Schmidt et le sous-secrétaire d'Etat américain Warren Christopher ont convenu de la poursuite du programme d'aide accordé à la Turquie. Ils ont été rejoints par Gaston Thorn, le président du Conseil de la CEE, qui exprima des sentiments très similaires. Le *Times* et la *BBC* ont soutenu que «la Turquie et les forces armées turques ne correspondent pas au modèle latino-américain.»

Lors d'une conférence de presse, le général Evren souligna que «les mesures de stabilité en cours seraient maintenues.»

La présence d'Özal, l'architecte du plan d'austérité du 24 janvier, à un poste clé dans la nouvelle administration, a été la nouvelle la plus réjouissante pour l'Ouest.

Le quotidien *Milliyet* a rapporté le 14 septembre les propos suivants tenus par un officiel du consortium de prêts bancaires: «Nous respectons beaucoup Özal. Il n'est pas possible de concevoir le transfert du travail qu'il a accompli à une autre équipe... Par ses compétences en tant que conseiller suprême en économie, Özal va garantir la continuité de la politique économique.»

De la même façon, un responsable de haut niveau du FMI a déclaré (d'après le quotidien *Hürriyet*): «Pour que le plan économique conçu par Turgut Özal puisse réussir, il faut être prudent quant à la politique de change flexible, l'équilibre budgétaire interne, le maintien des salaires à un niveau minimum et la réforme fiscale. La Turquie a suivi un programme économique performant après avoir signé un accord avec le FMI. Cependant, comme le parlement dissout ne fonctionnait pas, deux des principes exposés ci-dessus n'ont pas été mis en application. Nous espérons que l'administration actuelle résoudra les problèmes de salaires et de réforme fiscale.»

Quelques jours après sa nomination au poste de vice-premier ministre, *Associated Press* a présenté Özal comme «le cerveau économique derrière les mesures d'austérité». Les observateurs disaient que sa capacité à se maintenir à la surface était un crédit à sa magie économique et à son discernement politique.

Il fit des études supérieures aux États-Unis et travailla plus de deux ans et demi pour la Banque mondiale à Washington D.C.»

L'agence de presse AP citant Özal: «Je leur ai dit (les généraux) très clairement que je voulais travailler avec eux. Je n'ai pas d'autre choix. C'est une dernière chance pour la Turquie. Je sais une chose: les fondations actuelles ne sont pas très solides. Tout le système s'est désintégré. Si ce mouvement ne réussit pas, la Turquie encourra un grand danger. Nous allons peut-être perdre la Turquie. Peut-être qu'un régime différent s'établira en Turquie.»

Après la formation du nouveau gouvernement, le tsar économique de Turquie s'est rendu aux États-Unis. Il y a rassuré le FMI et la Banque mondiale en déclarant que «les mesures de stabilité seront appliquées sans la moindre concession au moins pour les prochaines quatre ou cinq années.»

La satisfaction des capitalistes turcs atteignit son paroxysme lorsque le général Evren ordonna une augmentation de la production et l'interdiction de toutes les grèves et des conventions collectives. Mehmet Yazar, président de l'Union des Chambres du Commerce et de

l'Industrie (TOB), qualifia la décision de suspendre les grèves, comme appropriée et déclara que le système de conventions collectives devait être révisé.

Le 22 septembre, on déclara au meeting de l'Union des employés de la métallurgie (MESS) que «les travailleurs sont à présent sous l'influence du facteur de la peur. Nous devrions les orienter vers les syndicats modérés.»

Le 26 septembre, le commandement de la Loi martiale d'Istanbul annonça que les grèves du zèle seraient considérées comme un crime.

Alors que les dirigeants et les délégués des syndicats progressistes étaient arrêtés, le gouvernement appuyé par les militaires a décrété une restriction sur les droits à la retraite et a élaboré de nouveaux projets de loi destinés à restreindre tous les autres droits sociaux et économiques de la classe ouvrière.

A peine un mois après le coup d'État militaire, la production avait augmenté de 90 %. Les prédictions d'Özal selon lesquelles «les mesures exceptionnelles seraient en vigueur pour au moins cinq ans» ont satisfait tant les patrons turcs que le FMI et la Banque mondiale. Pour accélérer le processus de participation étrangère à l'économie turque, le 16 octobre, des représentants du secteur privé ont fondé une association appelée «Association de Coordination de l'investissement étranger».

C'était l'avènement d'un nouvel âge d'Or pour le capital. Le président de la Chambre des industriels d'Istanbul déclara: «Nous avons une grande confiance dans le général Evren.»

Sur le plan militaire, la première conséquence de l'intervention armée a été l'accomplissement sans trouble, des manœuvres de l'OTAN au nom de code Anvil Express 1980. La junte militaire a ainsi prouvé que toutes les forces anti-américaines de Turquie avaient été anéanties au moins pour un certain temps.

Profitant de cette stabilité, le commandant en chef des forces de l'OTAN en Europe, le général Rogers visita la Turquie par deux fois, respectivement les 7 et 18 octobre, et réalisa une série de rencontres avec le général Evren.

Le résultat immédiat de ces visites a été

le retour de la Grèce dans les rangs de l'OTAN. Bien que le plan Rogers ait donné lieu à des actions de protestation par l'opposition en Grèce, la majorité pro-américaine du parlement grec l'a approuvé. Côté turc, le ministre des affaires étrangères a dit: «Par le retour de la Grèce dans la structure militaire de l'OTAN, la solidarité au sein de la structure de défense de l'OTAN va se renforcer et le vide situé dans le flanc sud-ouest de l'alliance va être comblé. Dans le présent contexte mondial, les développements actuels sont conformes aux intérêts de la Turquie.»

Les pourparlers au sommet menés dans le cadre des accords complémentaires relatifs à l'Accord de coopération défensive américano-turque constituaient une autre conséquence de la «stabilisation» en Turquie. Le communiqué publié après la réunion du 17 octobre arrivait à la conclusion suivante: «Les dialogues menés dans une atmosphère amicale ont donné une indication claire sur les perspectives concrètes de l'avancement de l'industrie militaire turque à travers des efforts mutuels et montré que les progrès à faire dans ce domaine contribueraient à augmenter la coopération à des niveaux tant bilatéraux que multilatéraux, particulièrement dans le cadre de l'alliance atlantique.»

Grâce à leurs appuis économiques internationaux et locaux, à l'OTAN et aux États-Unis, les militaires sont parvenus à avancer dans «l'institutionnalisation» de la dictature.

Après avoir accordé un «vote de confiance» au gouvernement dans le bâtiment imposant de la Grande assemblée nationale, la junte de cinq hommes, agissant comme un pouvoir législatif, finit par entériner le 27 octobre 1980, la «Loi sur l'ordre constitutionnel».

Avec cette loi, la Constitution de 1961 restait en vigueur, mais certains de ses articles ont été indéfiniment suspendus. Par exemple, les pouvoirs législatifs et exécutifs n'appartiendraient désormais plus à l'Assemblée nationale élue et à son gouvernement, mais au «Conseil national de sécurité» et à son gouvernement. On peut ainsi dire qu'une situation de fait accompli a été «constitutionnalisées».

□ 94 □

Bien que cette loi n'ait pris aucune mesure contre la présence de certains organes juridiques comme la Cour constitutionnelle et le Conseil d'État, les pouvoirs constitutionnels de ces organes ont été totalement suspendus... des pouvoirs comme celui de contrôler et d'annuler les lois et décrets adoptés par les organes législatifs et exécutifs.

Ainsi, les cinq généraux devinrent les dirigeants absolus de la Turquie et concentrèrent entre leurs mains tous les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Premières réactions européennes contre le coup

Bien que l'intervention militaire ait été applaudie avec enthousiasme par les milieux étasuniens et l'OTAN, les institutions démocratiques européennes, surtout les centrales syndicales, ont réagi avec véhémence contre l'installation d'un régime répressif en Turquie.

Le 15 septembre 1980, la Confédération européenne des syndicats (CES) envoya une lettre d'urgence au président en titre du Conseil de l'Europe, dans laquelle M. Hinterscheid exprimait ses doutes quant aux intentions de l'armée turque et appela urgemment les institutions européennes à utiliser tous les moyens à disposition pour rétablir

immédiatement les libertés fondamentales et les règles démocratiques et libérer les dirigeants politiques et syndicaux arrêtés.

«Nous sommes surpris d'entendre les arguments avancés par l'armée turque afin de justifier le putsch depuis que nous savons que dans les faits, l'armée est effectivement au pouvoir depuis plusieurs années et que les gouvernements civils ont tenté plus ou moins d'étouffer l'affaire» a-t-il précisé. Et de demander: «Pourquoi donc l'armée n'a pas été capable de restaurer l'ordre et de combattre le terrorisme de droite et de gauche sans avoir à supprimer toutes les règles démocratiques et les libertés?»

Dans un mémorandum adressé à la Commission de la CEE, aux parlementaires européens et aux secrétaires généraux de l'OCDE et de l'OTAN, la confédération mondiale du travail (CMT) a déclaré: «Dans les circonstances actuelles, si quelqu'un attache une réelle importance à la démocratie et à la défense des droits de l'homme, cela devrait se concrétiser de la manière suivante:

«- pour la Communauté européenne: geler les négociations et les décisions du Conseil d'association CEE-Turquie, plus particulièrement ceux qui ont été définis en juillet 1980;

«-pour l'OTAN, dont les statuts de fondation précisent la tâche de défendre la liberté

DOCUMENT

RÉVÉLATIONS SUR LA PRÉPARATION DU COUP D'ÉTAT ET INSTIGATION ÉTASUNIENNE

Le général Evren, auteur du coup d'État de 1980, eut beau affirmer dans sa première allocution que les forces armées avaient été contraintes d'intervenir en politique en raison de l'incapacité des gouvernements successifs à stopper la terreur politique, de nombreux observateurs restaient perplexes devant son argumentation. Car avant le coup d'État, l'armée était de fait au pouvoir dans les zones les plus sensibles de la Turquie depuis 20 mois et les commandants de la loi martiale disposaient de toute l'autorité nécessaire pour endiguer la violence politique.

M. Süleyman Demirel, premier ministre à l'époque du coup d'État militaire, trouvait suspect que les militaires aient apporté une paix étonnante à peine quelques semaines après leur prise du pouvoir alors que pendant deux ans, ils semblaient être impuissants face à la violence. D'après Demirel qui a été interviewé cinq ans plus tard par Arthur Miller, les militaires avaient délibérément laissé le chaos s'étendre jusqu'à ce que leur intervention soit généreusement acceptée. (The Nation, mai 1985)

Un ouvrage paru cinq ans après le coup d'État fit de nombreuses révélations à propos de la préparation du coup d'État militaire et de l'engagement étasunien dans cette intervention.

Ce livre, écrit par Mehmet Ali Birant, correspondant bruxellois au quotidien Milliyet, était basé sur le journal intime à couverture rouge du général Evren et sur les conversations de l'auteur avec certaines personnes qui furent impliquées dans les derniers événements qui précédèrent le coup d'État. Nous reproduisons ci-dessous certains extraits de ces articles:

«Les commandements de l'armée, leurs quartiers généraux et surtout leur chef d'état-major n'étaient pas satisfaits de la situation. Le mécontentement du sommet de la hiérarchie était dû à l'accroissement des actes de terreur dans le pays, à l'incohérence et aux pratiques partisans du gouvernement MC (Front nationaliste). Outre ces plaintes qui faisaient l'unanimité, l'état proprement dit des forces armées constituait une autre source de mécontentement. Car comme le signalait le général Heig – SACEUR (Commandant suprême des forces armées de l'OTAN)- les armes et équipements de l'armée étaient en état de ruine. Malgré l'adoption d'une loi spéciale en 1972 qui prévoyait une dépense supplémentaire de 5 milliards de dollars au cours de la période 1975-77, un million de dollars seulement furent consacrés à la mise en œuvre du projet de réorganisation et de modernisation de l'armée (REMO). (...) Vers la fin de 1977, le chef d'état-major se vit dans l'obligation d'avertir le gouvernement de l'époque: «Ne créez jamais des situations pouvant déboucher sur un conflit armé avec la Grèce, car notre capacité de riposte diminue graduellement.» (...)

Dans les premiers temps qui suivirent son avènement à la tête du gouvernement, Ecevit incarnait l'espoir de l'armée. On aurait cru qu'il aurait pu changer la situation. Mais après le premier semestre de 1978, certaines mesures du gouvernement Ecevit suscitérent de nouvelles inquiétudes et, de l'avis général, la situation devenait pire qu'avant. Ecevit avait déjà déçu les hautes sphères de l'armée. Durant l'automne 1978, l'état-major mit sur pied une équipe spéciale de deux personnes pour chercher la réponse à la question suivante: «A ce stade-ci des événements, une intervention de l'armée est-elle nécessaire?» Par la suite, cette équipe fut élargie et ses travaux se sont poursuivis jusqu'en 1980. (...)

«Après le massacre de Kahramanmaras, alors que la loi martiale était proclamée au début de 1979, le chef d'état-major Kenan Evren multiplia ses visites parmi les unités militaires ainsi que ses entretiens avec les chefs de l'armée (...)

«Alors que le général Evren était à Bruxelles pour la réunion du comité militaire de l'OTAN, le 12 décembre (1979), le message suivant atterrit en Turquie: «Le chef d'état-major partira demain pour la Turquie». Ce n'était là que confirmation d'une chose déjà connue. Le même jour, tous les commandants des forces armées, les commandants des quatre armées et de certains corps de l'armée partirent pour Istanbul. (...)

«La réunion portait sur la situation du pays et l'attitude de l'armée face à cette situation. Il y avait des mois que l'on s'était entendu sur la nécessité de l'intervention de l'armée. Il fallait à présent déterminer le timing et la forme que devait prendre cette intervention. Mais au cours des discussions, il fallut conclure qu'il n'y avait pas unanimité sur ces sujets. Evren disait: «Il faut que tout le monde soit d'accord sur le fait que l'intervention de l'armée était la dernière chance et qu'il ne restait pas d'autre solution. Avant d'intervenir, laissons aux politiciens une dernière chance et envoyons-leur une lettre d'avertissement.» (...) Personne à cette réunion ne croyait que cette lettre aurait pour effet de créer l'union de tous les politiciens en vue d'améliorer la situation. La prise du pouvoir n'était que partie remise. (...)

Le 27 décembre 1979, après avoir fait parvenir sa lettre d'avertissement au Président de la république (Fahri Korutürk), le chef d'état-major Evren se mit à noter quotidiennement toutes ses observations. Il inscrivait les événements du jour avec l'écriture ancienne (alphabet arabe) dans un agenda de format moyen à couverture rouge. Le soir du jeudi 3 janvier, il nota les lignes suivantes:

«A 17h, j'ai fait ma visite régulière hebdomadaire au président de la République. Il m'a dit que Demirel (le premier ministre de l'époque) serait très fâché à cause de cette lettre et il a ajouté: «Il songe à démissionner». J'ai répondu: «Nous n'avons pas remis cette lettre dans le but de changer le gouvernement. Elle n'est pas uniquement destinée au gouvernement. Nous avons attiré l'attention de tous les partis politiques et des institutions constitutionnelles, y compris du gouvernement.» (...)

Par la suite, Birant révèle les détails des entretiens de Demirel, d'abord avec le chef d'état-major seul, le 4 janvier 1979, puis, avec tous les commandants et ce, à deux reprises, les 7 et 10 janvier 1979. Au cours de ces entretiens, les commandants auraient formulé leurs exigences concrètes dans un rapport de six pages, notamment:

- *Le renforcement des pouvoirs des commandants de la loi martiale*
- *L'extension des pouvoirs des tribunaux de la loi martiale*
- *La révision du Code pénal et de la loi sur les associations*
- *La prolongation de la durée de garde à vue de 15 à 30 jours*

- *Le renforcement des réseaux de renseignements de l'État*
- *La priorité à la satisfaction des besoins des forces armées*
- *L'inclusion des procès relatifs aux trafics d'armes dans la catégorie des procès relevant des tribunaux de la loi martiale*

Lorsque les entretiens qui avaient suivi la lettre d'avertissement prirent fin et que les remous provoqués par cette lettre s'apaisèrent, le chef d'état-major entama sa tournée des unités militaires. Du 15 février au 16 mai (1980), il fit le tour de toutes les armées et de tous les corps d'armée importants. (...)

Au sein de l'armée, il y avait unanimité au sujet de la lutte contre la terreur:

- Il n'est pas possible de réussir cette tâche si on a le souci du respect de la démocratie et des droits de l'homme. Liquide une dizaine d'entre eux et tu verras comment ils s'arrêteront...

- Il n'y a qu'une seule solution: il faut constituer des tribunaux qui jugent l'inculpé sur-le-champ et qui le condamnent s'ils le jugent coupable.

- Derrière la terreur rampante se trouve la gauche. Ils sont chargés de diviser le pays et pour cela, ils reçoivent leurs ordres de Moscou. C'est tout à fait clair. Ceux qui sont de droite ne sont pas si importants. Une partie de ces derniers sont sincères et agissent par sentiment nationaliste. Il faut écraser la tête de la gauche.

A Washington, les inquiétudes devenaient plus vives. La lettre d'avertissement fut le premier signe laissant présager une intervention militaire. Mais des mois s'étaient écoulés depuis la remise de cette lettre sans que l'on ne remarquât le moindre mouvement dans l'armée. Pour Washington, la nécessité de l'intervention militaire était apparue au début de 1979.

Les signes avant-coureurs de cette intervention avaient été enregistrés au cours de l'été 1979.

De plus, en septembre de la même année, quand Paul Henze, chargé des affaires turques à la Maison Blanche, était venu à Istanbul pour une conférence, il n'avait pas jugé nécessaire de se rendre à Ankara. Il savait bien que, quoiqu'il advienne, l'armée allait prendre le pouvoir.

Mais au cours de certaines réunions de comités à Washington et devant l'absence de remous qui suivit la lettre d'avertissement, la CIA et le Pentagone commencèrent à avancer l'hypothèse que les généraux craignaient peut-être de prendre le pouvoir... Selon eux, pareille situation pourrait laisser le champ libre à une tentative des colonels. Or, les conséquences d'une telle tentative pourraient dégénérer dans n'importe quelle direction. Au cours des quatre premiers

mois de 1980, toutes ces craintes et inquiétudes avaient été signalées à l'ambassade américaine à Ankara. Mais les réponses de l'ambassade étaient toujours identiques: «Nos contacts dans les forces armées turques nous apprennent qu'il n'existe ni mouvement ni réunion en dehors du contrôle des commandants suprêmes. (...)

A partir de mai 1980, Washington décida de multiplier les signaux destinés à Ankara. Le premier message fut remis au général Evren et le deuxième, au général Saltik à Bruxelles. Le 11 mai 1980, à l'issue de la réunion du comité militaire de l'OTAN, le général Rogers, SACEUR, se querella avec le général Saltik, chef adjoint de l'état-major turc, au sujet des problèmes soulevés par le contrôle de la région de l'Egée et la réintégration éventuelle de la Grèce dans l'aile militaire de l'OTAN. Lorsqu'il fut question de la situation en Turquie, le SACEUR demanda: «L'armée turque, entend-elle faire face au désordre qui règne dans votre pays?»

Saltik s'attendait à cette question. Il répondit aussitôt: «Comme toujours, nous exerçons nos fonctions.» (...)

Au cours d'un cocktail offert en l'honneur des chefs d'état-major qui avaient participé à la réunion, ce fut le tour d'Evren. Le chef d'état-major des États-Unis, le général Jones dit à son homologue turc: «Nous suivons avec inquiétude les récents événements en Turquie. Il est très difficile de comprendre tout ce qui s'y passe. Depuis des mois, vos politiciens n'ont pu élire un président de la République.»

Le général Evren était fort embarrassé par cette remarque. En effet, au cours de la réunion, un grand nombre de chefs d'état-major lui avaient posé la même question. Après avoir répondu sommairement, il quitta le cocktail...

L'amiral Sherer, Commandant américain du quartier général Sud-est des forces armées de l'OTAN, vint à Istanbul au printemps de 1980 pour y donner une conférence à l'académie militaire. Après avoir traité d'autres sujets, il aborda les problèmes de l'aile sud et les derniers développements dans la région.

Puis il évoqua la situation en Turquie: «Alors que le taux d'inflation en Turquie atteint 100%, une défense puissante ne peut être assurée. Le programme de stabilisation économique qui a été mis en place (les mesures d'austérité dans le domaine économique imposées le 24 janvier 1980 par le FMI, IT) revêt une grande importance.

Il faut l'appliquer à l'abri des troubles. Or, il règne dans le pays une anarchie et une instabilité sournoises.

Face à un si grand danger, je voudrais vous demander: «Qu'est-ce que vous faites? Qu'est-ce que vous avez l'intention de faire?»

Ce message fut répété avec plus de clarté dans le numéro de juin 1980 de l'US Armed Forces, une revue des forces armées américaines suivie de près par les milieux militaires du monde occidental: 'Les récents développements en Turquie ont atteint un point tel qu'il n'est pas d'autre issue que l'intervention des forces armées turques... Les forces armées turques interviendront mais elles ne pourront améliorer la situation à long terme', pouvait-on lire.

Le 1er juillet (1980), au cours d'un cocktail à Ankara, l'attaché militaire de la force aérienne des États-Unis tint des propos identiques à ceux d'un ancien membre du Comité de l'union nationale, autre nom de la junte qui, en 1960, perpétra le premier coup d'État: «Ces mesures économiques, dit-il, sont extrêmement importantes. Pour pouvoir les appliquer, la Turquie a besoin d'une période de stabilité de 4 à 6 ans».

Le 17 juin (1980), tous les commandants se réunirent à l'occasion de la réunion du Conseil national de sécurité (MGK) élargi avec la participation des commandants de la loi martiale. A présent, tout le monde était d'accord. Il fallait déclencher l'opération dès que possible. Le chef d'état-major eut un entretien particulier avec le chef adjoint d'état-major et les commandants des quatre forces armées. Il leur remit un ordre d'opération écrit: «A tous les commandants d'armée: La date d'exécution du plan «Drapeau» le 11 juillet. L'heure: 04h00.»

Birant raconte qu'après la formation du nouveau gouvernement Demirel, l'état-major décida de reporter l'application du Plan à une date ultérieure.

Le 9 août, le chef d'état-major Evren avait convoqué tous les commandants des forces armées ainsi que le nouveau chef adjoint d'état-major Öztörün pour une réunion dans ses quartiers. Depuis l'annulation du premier ordre d'intervention, on avait observé d'importants bouleversements dans les milieux politiques. Mais il n'y avait aucun résultat concret. La réunion au cabinet du général Evren ne dura qu'une demi-heure. Evren fut très bref: «La date d'intervention est le 12 septembre. Distribuez à nouveau le plan «Drapeau» aux unités et effectuez vos préparations conformément à ce plan.» Le chef d'état-major signa l'ordre d'opération. Les commandants le saluèrent et la réunion s'acheva. Une ère nouvelle commençait pour la Turquie.»

Le 10 septembre à Washington, le chef d'état-major américain J. Allen offrit un dîner en l'honneur du général Tahsin Sahinkaya, Commandant de la force aérienne turque qui avait terminé une tournée aux États-Unis en vue

de l'achat de nouveaux avions. Sahinkaya était de bonne humeur. Après le dîner, en prenant le café, Paul Henze, chargé des affaires turques au Conseil de sécurité nationale américain, approcha Sahinkaya qui devait partir le lendemain. Il voulait lui transmettre un dernier signal: «J'espère que vous ne permettrez pas que l'on perde le contrôle de la situation en Turquie.» Sahinkaya répondit en souriant et en turc: «Ne vous inquiétez pas.» Et il quitta le dîner.

Le 11 septembre à 16h. Toutes les bases aériennes et navales de Turquie se mirent en état d'alerte. A la tête de la délégation de l'Aide américaine (JUSMATT) se trouvait le général Thompson. Il se dit: Enfin, cette fois-ci, ça y est!»

Le motif officiel de l'alerte était la nécessité de prendre des mesures de sécurité dans les bases américaines en relation avec le début des man?uvres militaires de l'OTAN. Le général américain transmit son premier message au Pentagone avant de mettre au courant l'ambassadeur américain: «Les forces armées viennent d'être mises en alerte. Il est fort probable que l'intervention attendue depuis longtemps ait été déclenchée.»

JUSMATT avait des relations très étroites avec les forces armées turques. Il connaissait très bien l'état de leur équipement et pouvait sentir les pouls de l'armée. Pour assumer cette tâche, le personnel de JUSMATT comprenait des officiers américains capables de parler le turc comme si c'était leur langue maternelle. La fonction la plus importante de ces officiers était d'établir des liens d'amitiés avec les officiers turcs.

Car, dès le début, ils pouvaient suivre étroitement les tumultes au sein de l'armée turque. Dans les bases militaires, les officiers américains furent avertis et reçurent la consigne de ne pas se balader dans la rue, eux et leur famille, jusqu'à nouvel ordre.

Le 12 septembre, à 3h30 (20h. à Washington)... Paul Henze venait de rentrer chez lui. Il contacta par téléphone la «Situation Room» à la Maison Blanche.

- Paul, your boys have done it... (Tes gars l'ont fait)

- Qui sont mes gars? De quoi parles-tu?

- Tes généraux, ils ont fait un coup d'État en Turquie.

- Tiens, je suis très content. D'où vient cette nouvelle?

- Du JUSMATT... Est-ce que tu veux que nous mettions le Président au courant?

- Attends un peu. Ne vous dépêchez pas. Aujourd'hui, des charges explosives auraient été placées à Ankara et il y avait des man?uvres de l'OTAN. Peut-être que les nôtres se sont trompés

en voyant des soldats patrouillant dans la rue. Dis leurs qu'ils vérifient encore une fois.

- Après une demi-heure vint la confirmation.

- Tout à l'heure, l'état-major turc aurait informé JUSMATT. D'autre part, nous avons informé Zbig (Zbigniew Brzezinski, Conseiller du président Carter chargé des affaires de sécurité nationale).

Le président Carter assistait à la représentation d'un «violon sur le toit» au Kennedy Center. Le téléphone, placé à côté de sa loge, sonna. La standardiste de la Maison Blanche dit que le ministre des affaires étrangères Muskie voulait parler au Président. Le Président prit le téléphone: «Le Commandement de l'armée turque vient de pren-

dre le pouvoir à Ankara. Il n'y a aucune raison de s'inquiéter. Ceux qui sont dignes d'intervenir sont intervenus...

Le Président Carter le remercia, lui souhaita bonne nuit et retourna à sa loge.

La BBC, de même que les agences de presse diffusaient la dépêche en se référant au porte-parole du Département d'Etat américain.

Entre-temps, à Ankara, on attendait toujours dans les studios de Radio Ankara le réchauffement des antennes pour pouvoir transmettre le communiqué annonçant le coup d'État. (Mehmet Ali Birant, 12 Eylül-Saat 04.00, Karacan Yayinlari, Istanbul, 1984).

et la démocratie: mettre un terme à la coopération avec la Turquie;

«-au FMI, à la Banque mondiale et à l'OCDE: geler les crédits;

«-aux gouvernements occidentaux: stopper les livraisons d'armes.

«La démocratie ne peut se maintenir et progresser qu'à travers les pratiques démocratiques, notamment, la liberté d'association et ce, quelle que soit la nature du régime politique. La démocratie signifie aussi une distribution équitable des ressources, des revenus ainsi que du pouvoir économique et politique. Sans tout cela, les autres critères ne sont que fiction.»

Otto Kersten, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, a envoyé le message suivant au Conseil national de sécurité de la Turquie du général Kenan Evren: «La Confédération internationale des syndicats libres réunissant 70 millions de travailleurs organisés dans le monde libre, est profondément préoccupée par les récents événements et demande qu'en toute circonstance, l'inaliénable liberté d'association et surtout les droits syndicaux soient intégralement respectés comme le prévoient les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail, l'OIT. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) abhorre la violence politique en tant qu'ennemie de la démocratie mais nous protestons contre les arrestations des syndicalistes tout en considérant que seules les personnes dont la culpabilité est avérée devraient aller en prison.

La démocratie ne peut être défendue que par des moyens démocratiques et nous demandons la restauration rapide du processus démocratique en Turquie.»

Au Conseil de l'Europe et au Parlement européen

Suite à ces protestations et ces appels vigoureux des organisations syndicales, les institutions européennes commencèrent à débattre au sujet du coup d'État militaire en Turquie.

Le 17 septembre, le Parlement européen à Strasbourg adopte une résolution proposée par le groupe des socialistes, des chrétiens-démocrates et des libéraux. Cette résolution demandait le rétablissement des libertés en Turquie et estimait que «le maintien de mesures non démocratiques» entraînait en contradiction avec les engagements de la Turquie à l'égard des institutions européennes. La majorité au Parlement européen a toutefois refusé la proposition de condamner la junte militaire.

Les députés communistes et progressistes soumièrent alors une autre résolution condamnant la junte militaire et demandant une suspension immédiate des relations entre la Turquie et la CEE. Mais cette résolution fut elle aussi rejetée par la majorité des députés européens.

A Bruxelles, le conseil des ministres de la CEE se réunit pour discuter de la situation en Turquie. Malgré les appels des organisations démocratiques, le conseil annonça que la CEE maintiendrait sa coopération avec la

Turquie, se disant «réjoui des garanties données par la junte militaire».

D'autre part, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopta le 1er octobre une motion exigeant de la junte militaire qu'elle rétablisse rapidement le système démocratique. Le texte stipulait que si cette demande n'était pas satisfaite, le processus d'exclusion de la Turquie du Conseil de l'Europe serait amorcé.

Au cours des débats, certains députés communistes et socialistes avaient plaidé pour l'exclusion immédiate de la Turquie du Conseil mais leurs propositions n'ont pas été prises en considération par la majorité au Parlement européen.

Dans la résolution qui fut adoptée, l'assemblée parlementaire exigeait le respect de la Convention européenne des droits de l'homme, la libération des politiciens détenus et la reconstitution des partis politiques et des syndicats.

Le Parlement turc avait été dissous et de nombreux députés arrêtés. Pour autant, la junte militaire envoya insidieusement quatre ex-politiciens, Turan Günes, Cevdet Akçali, Metin Tokker et Besim Üstünel au meeting de l'assemblée européenne consultative, comme si ces derniers représentaient toujours le Parlement turc. Lorsqu'ils prirent place dans la salle de l'assemblée consultative, les dirigeants des partis politiques ainsi que de nombreux parlementaires se trouvaient encore dans des prisons militaires tandis que cinq généraux jouaient aux législateurs dans le bâtiment de l'Assemblée nationale à Ankara. L'assemblée consultative fit malheureusement abstraction de cette imposture et leur permit de parler dans ce forum international.

PREMIÈRE EVALUATION DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Bénéficiant de l'aide d'organisations financières et militaires et comptant au moins pour un certain temps sur la position du «wait and see» des eurodéputés et des institutions gouvernementales, la junte militaire mit rapidement en pratique une série de mesures répressives et instaura, en l'espace de quelques mois, un

régime ouvertement dictatorial. Toutes ces mesures placèrent la Turquie en violation flagrante de toutes les conventions internationales dont elle était l'une des premières signataires.

Pour informer le monde de la situation alarmante en Turquie, Info-Türk a publié dans son numéro d'octobre 1980, l'appel suivant, en se référant aux articles pertinents de la Convention européenne des droits de l'homme:

La junte des cinq a manifestement violé toutes les normes dignes d'un régime démocratique: Le Parlement était dissous, les dirigeants des partis et les députés ont été arrêtés, les syndicats et les organisations démocratiques ont été fermées et leurs activités ont au moins été suspendues pour une durée indéfinie, les partis politiques n'exercent plus leur fonction démocratique.

La Cour constitutionnelle et le Conseil d'Etat étaient privés de leur pouvoir de contrôle des décisions législatives et exécutives. Un homme cumulant les titres de «chefs de l'Etat», «chef de l'état-major», «chef du Conseil national de sécurité», «chef du conseil militaire suprême» avait établi son autorité individuelle. Son pouvoir absolu avait été «constitutionnalisé» à partir du 27 octobre.

L'arrestation d'Alparslan Türkeş, chef du Parti d'action nationaliste d'extrême droite ne signifiait pas que la junte avait un caractère antifasciste. Türkeş et ses «Loups Gris» avaient été utilisés dans le but d'augmenter la violence politique et d'ainsi créer le climat nécessaire à une intervention militaire. Après avoir accompli leur mission, Türkeş et ses acolytes ont été écartés du jeu. Et même s'ils eurent été liquidés, il faut se souvenir du destin des SA de Hitler!

Le projet à long terme de la junte était d'installer un régime autoritaire avec un président doté de pouvoirs extraordinaires à la tête de l'État flanqué de deux partis politiques centristes qui composeraient un Parlement tampon. Toutes les formations socialistes seraient exclues.

Mais pour réaliser ce projet, la junte militaire fasciste aurait besoin d'au moins cinq ans comme l'explique le conseiller principal Özal.

□ 100 □

1. DROIT A LA VIE: L'article 3 de la Convention européenne sur les droits de l'homme dit: «Le droit à la vie de chacun est protégé par la loi. Nul ne peut être privé de sa vie intentionnellement...»

Toute la Turquie subissait encore ce régime d'exception qu'était la loi martiale. Les forces de sécurité avaient été autorisées par la junte militaire à tirer sur n'importe qui soupçonné de terrorisme. En un mois, plus de 500 personnes ont été tuées dans différentes régions du pays. Par exemple, en un seul jour, le 28 septembre 1980, 8 personnes ont été abattues à Ordu et Mardin par les forces militaires.

L'application de la peine de mort a été ravivée par la junte militaire. Actuellement, ils ne sont que cinq généraux à décider si la peine capitale devait être appliquée ou non. Le 8 octobre 1980, deux jeunes condamnés, le gauchiste Necdet Adali et le militant de droite Mustafa Pehlivanoglu ont été pendus à l'aube à Ankara. Ces exécutions s'ensuivirent de la condamnation à mort d'un autre militant de gauche, Serdar Soyergin, le 26 octobre 1980. Cinquante peines de mort étaient encore en attente de ratification par le Parlement du général Evren.

Le droit à la vie a été aussi violé par les tortionnaires de la junte militaire dans les centres de police et les cachots. Les détenus politiques y ont été sauvagement torturés ou tués.

2. LE DROIT À LA LIBERTÉ: L'article 5 de la Convention européenne dit: «Nul ne peut être privé de sa liberté, sauf dans les cas et selon la procédure prescrite par la loi».

La junte militaire autorisa les commandants de l'état de siège à pratiquer la détention préventive pour une durée allant jusqu'à un mois sans mandat d'arrêt. Ceci fut mis en application par la publication de listes noires et par l'organisation de chasse à l'homme. Le secrétaire général de sécurité, le général Haydar Saltik révéla que depuis le coup d'État, 10.800 personnes avaient été incarcérées et 746 d'entre elles condamnées. D'autre part, le département de coordination de l'état de siège annonça que pendant la même période, 1588 activistes de gauche avaient été détenus alors

que le nombre de détenus d'extrême droite n'était que de 437. Le nombre exact de détenus était estimé à plus de 50.000. En plus des institutions de détention militaire qui existaient déjà avant le coup d'État, les casernes de Selimiye, Davutpasa, Maltepe, Alemdar, Samandira, Hasdal et Metris avaient été transformées en prisons militaires à Istanbul. Il était devenu impossible de communiquer avec les régions orientales de la Turquie où vivent les populations kurdes; le nombre d'arrestations dans ces régions était estimé supérieur à celui des parties occidentales. Hormis les détenus officiels, il y avait aussi les personnes qui avaient été arrêtées sous prétexte de les «garder sous la protection de l'armée». En fait, ceci n'était qu'un autre moyen de restreindre les libertés. Tous les détenus étaient obligés de se faire raser le crâne et de porter l'uniforme de prison comme c'était le cas dans les camps de concentration nazis. Les militaires ouvrirent des maisons de détention spéciales pour les femmes. Elles s'y faisaient insulter par les gardiens. La majorité des femmes détenues étaient des ouvrières et représentaient leurs syndicats sur leur lieu de travail.

3. DROIT A UN PROCÈS ÉQUITABLE:

Les articles 6 et 7 de la Convention disent: «Chacun a droit à une audition publique équitable dans un temps raisonnable par un tribunal indépendant et impartial légal.»

Or, tout citoyen turc accusé pour ses opinions ou ses actions politiques était cité par les tribunaux de l'état de siège qui étaient sous l'autorité militaire de la junte. D'après un nouvel amendement à la loi sur l'état de siège, même les dirigeants des partis politiques pourraient être jugés devant un tribunal militaire alors que la Constitution de 1961 qui stipule qu'ils ne peuvent être jugés que par la Cour Constitutionnelle était encore en vigueur! La junte avait aussi l'intention de rétablir les tribunaux d'exception de sûreté de l'État qui avaient été déclarées non conformes par la Cour de la Constitution à la suite de réactions des forces démocratiques il y a quatre ans. D'ailleurs, les commandants militaires pouvaient détenir n'importe qui sans mandat.

4. LE DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET FAMILIALE, DU DOMICILE ET DU COURRIER: L'article 8 de la Convention dit: «L'autorité publique n'empêchera pas l'exercice de ce droit.»

Les communiqués de la junte autorisaient les commandants de l'état de siège à fouiller n'importe où, jour et nuit, de contrôler toute correspondance, le courrier, les appels téléphoniques et les communications par télex. Des services spéciaux ont été mis en place afin d'appliquer cette censure.

5. LA LIBERTÉ DE PENSÉE, DE CONSCIENCE ET DE RELIGION: L'article 9 de la Convention dit: «Toute personne a droit la liberté de pensée, de conscience et d'opinion.

Pourtant, des dizaines de milliers de personnes ont été détenues à cause de leurs opinions politiques ou à cause de leur foi. Même des parlementaires et des dirigeants syndicaux ont été embastillés. Par exemple, les dirigeants et les députés du Parti du salut national (MSP) se sont retrouvés en prison et ont été traînés en justice parce qu'ils ont exprimé leur foi.

6. LA LIBERTÉ D'EXPRESSION: L'article 10 de la Convention dit: «Ce droit inclut la liberté d'avoir des opinions, de recevoir et de communiquer des informations et des idées sans ingérence de la part de l'autorité publique.»

La presse, la radio et la télévision ont été strictement censurées par la junte militaire. Plus de cinquante journaux, revues, publications progressistes auraient déjà été interdits avant le coup d'État par les autorités de la loi martiale. Après le 12 septembre, trois quotidiens en plus ont cessé de paraître.

7. LES LIBERTÉS D'ASSOCIATION ET SYNDICALES: L'article 11 de la Convention dit: «Chacun a le droit de se réunir paisiblement et de s'associer à d'autres; chacun a le droit de former un syndicat ou d'y adhérer dans le but de défendre ses intérêts.»

- Le Parlement a été dissous.
- Toutes les activités des partis politi-

ques ont été suspendues. Les dirigeants et députés de ces partis ont subi les persécutions des militaires. Comme on l'explique dans le communiqué du Comité européen pour l'Unité et la Démocratie en Turquie, la présidence du Parti ouvrier de Turquie (TIP), Madame Behice Boran, âgée de 70 ans, a été mise sous surveillance alors qu'elle était souffrante d'insuffisance coronaire.

Les procureurs militaires étaient alors occupés à préparer des dossiers contre tous les partis progressistes et les organisations démocratiques qui avaient été interdits par la junte.

La Confédération ouvrière des syndicats progressistes (DISK) a été interdite le premier jour du régime militaire et ses dirigeants, y compris Abdullah Baskürk, son président, étaient encore et toujours détenus dans les geôles de l'armée. Les militaires ne détenaient pas que des dirigeants syndicaux, ils placèrent plus de 5.000 délégués syndicaux en détention préventive. Le droit de grève et celui des conclure des conventions collectives ont été suspendus tandis que des dizaines de milliers de travailleurs ont été obligés de travailler sous la menace des baïonnettes.

La junte des cinq planchait sur des lois concernant les partis et organisations politiques ainsi que sur les syndicats.

D'après une nouvelle loi décrétée par la junte, tous les partis politiques, les syndicats, les organisations interdites par les militaires ont été mis sous l'autorité administrative d'interimaires.

Dans une interview accordée à l'Associated Press, le secrétaire général du Conseil national de sécurité, le général Haydar Saltik, a déclaré que même en cas de retour au régime parlementaire, Bülent Ecevit et Süleyman Demirel, respectivement présidents du CHP et de l'AP pourraient être privés du droit de participer à la vie politique.

8. ET LA TORTURE...: L'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme dit: «Nul ne sera soumis à la torture ou à des traitements inhumains ou dégradants.»

La torture était tellement d'actualité pendant la période de répression militaire entre 1971 et 1973 que même le Conseil de l'Europe avait mis à l'agenda une proposition d'exclusion de la Turquie de cette institution européenne pour ce motif. Après le retour au règne civil en 1974, les allégations de torture avaient disparu.

Néanmoins, quatre ans plus tard, après la proclamation de la loi martiale dans 13 provinces de la Turquie, les cas de torture réapparaurent dans la presse.

Les représentants de deux organisations démocratiques internationales, l'Association internationale des juristes démocrates et la Fédération mondiale des syndicats, qui ont visité la Turquie du 31 mars au 4 avril 1980, ont rapporté ce qui suit:

«Les témoins de la mission qui sont issus de milieux syndicaux, de journalistes, de médecins, d'écrivains, de juristes et de différentes personnalités veulent alerter l'opinion publique mondiale. La mission peut témoigner du danger que court la démocratie dans une ville qui se trouve sous la loi martiale – il s'agit d'Istanbul. Depuis novembre 1979, 46.000 personnes ont été arrêtées, détenues et beaucoup d'entre elles ont été torturées...»

Plus tard, des centaines de personnes ont assisté à des scènes de torture. Les quotidiens ont fait l'écho de leurs témoignages. Malgré cela, les institutions internationales des droits de l'homme s'en sont toujours désintéressées. Actuellement, après le coup d'État du 12 septembre, la torture a pris des proportions plus importantes et de nombreuses personnes sont mortes dans des conditions inhumaines et sous la torture.

Après cette première évaluation, *Info-Türk* a fait l'appel suivant:

«Si les organisations internationales et les institutions européennes en particulier continuent à observer le silence autour de ce qui se passe en Turquie, la dictature militaire fasciste profitera de cette tolérance et réussira à installer un appareil de répression sanglant dans ce pays du Sud-est européen.

Les généraux élimineront petit à petit

tous les vestiges de contrôle constitutionnel, liquideront tous les progressistes, patriotes et démocrates et poseront les bases d'un «régime parlementaire fasciste» avec un dictateur militaire fasciste comme président de la république à la tête de l'État. La junta ne permettra qu'à deux partis politiques centristes de jouer le «jeu de la démocratie». Comme l'a déclaré le général Saltik, même le social-démocrate Ecevit et le conservateur Demirel ne pourront participer à la vie politique.

Conscients du danger, Ecevit lui-même a été obligé de rompre le silence qu'il avait gardé jusqu'au coup d'État militaire et a démissionné de son poste de président du CHP au motif qu'il ne lui était plus possible d'exercer ses droits politiques.

Les peuples turc et kurde de ce pays sont emprisonnés, torturés, exécutés, privés de tous leurs droits fondamentaux.

C'est la tâche inévitable de toutes les organisations des droits de l'homme et les institutions européennes d'intervenir immédiatement.

En cas de poursuite de ces pratiques anti-démocratiques, le régime fasciste des généraux devrait être exclu immédiatement du Conseil de l'Europe et le Parlement européen devrait suspendre les relations entre la CEE et la Turquie.

Sinon, demain, il sera trop tard!»

CIBLE PRINCIPALE: LES FORCES DÉMOCRATIQUES DU PAYS

Agissant comme un pouvoir législatif, le Conseil national de sécurité (DGM) adopta de nouvelles «lois» destinées à augmenter les pouvoirs des commandants de la loi martiale. Celles-ci consistaient à placer les procureurs civils sous l'autorité de ces commandants, à renforcer le pouvoir des gouverneurs afin qu'eux aussi agissent en commandants de la loi martiale dans un pouvoir civil, à établir des tribunaux militaires avec à leur tête un seul juge, militaire de surcroît, chargé de traiter des affaires politiques, et à autoriser les commandants de la loi martiale à détenir quiconque pendant 90 jours sans mandat d'arrêt.



Le 7 novembre, le gouvernement appuyé par les militaires annonça que 58 lois fondamentales concernant la vie politique, économique et sociale du pays devaient être amendées par le Conseil national de sécurité ou par «l'Assemblée constituante» elle-même nommée par le DGM. Parmi ces lois, certaines scellaient le sort des partis politiques, des associations, des syndicats, du système électoral, du Code pénal turc etc.

Le général et secrétaire général du Conseil national de sécurité, Haydar Saltik, qui était considéré comme le «cerveau» de la junte militaire dit: «Les forces armées turques ont repris l'administration pour:

La préservation de l'existence et de l'indépendance de l'État turc,

La préservation de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale,

L'établissement de l'unité et de la solidarité du peuple turc.

La liquidation des mouvements destructeurs et séparatistes,

La garantie du respect total des principes kémalistes,

La restauration de l'autorité de l'État qui a diminué ou qui a carrément disparu.

Le général Evren lui-même déclara, au cours de ces voyages, que le DGM ne devrait pas regagner ses casernes avant d'avoir accompli ces tâches.

Aux critiques de certains milieux de droite qui défendaient que l'arrestation des dirigeants du MHP ne serait pas compatible avec les objectifs déclarés du coup d'État, le général Evren répondit: «Il faut garder à l'esprit que, chaque jour, des centaines voire des milliers de personnes de gauche sont capturées ou abattues durant les opérations. S'il y en a d'autres dont nous ne connaissons pas les activités, vous devriez nous aider à les appréhender et ainsi permettre l'accomplissement de cette opération de liquidation.»

Les nouvelles arrestations et les procès de masse ont clairement montré que la directive du général Evren était exécutée par des unités militaires et des groupes terroristes paramilitaires issus d'organisations fascistes. Malgré la détention pour certaines raisons tactiques, de leurs dirigeants, les milices paramilitaires des «Loups Gris» agissaient sous le commandement de la junte militaire pour «combattre le communisme».

Des procureurs militaires ont été chargés de préparer des procès de masse à l'encontre de toutes les organisations progressistes. Le ministre de l'intérieur informa la populati-



□ 104 □

on que du 12 septembre 1980 à la fin novembre, 5.850 personnes recherchées avaient été arrêtées et qu'elles devraient être déférées devant des tribunaux militaires dès que leurs dossiers seraient complets.

Par ailleurs, 66 parlementaires furent jugés dans des tribunaux civils et militaires pour leurs actes ou leurs propos. 34 de ses parlementaires étaient toujours en état d'arrestation.

Les leaders des deux principaux partis politiques et ex-premiers ministres, Ecevit et de Süleyman Demirel furent jugés, sous diverses accusations, sans être sous mandat d'arrêt.

Le Conseil national de sécurité annonça qu'il userait d'une législation provisoire afin d'empêcher des politiciens de servir de présidents de parti au-delà d'une certaine période.

Suite à cette déclaration, Ecevit démissionna de la présidence du CHP. «J'ai décidé ce départ qui était en toute évidence devenu inévitable» a-t-il écrit dans une déclaration dont la publication par les journaux fut interdite par la junte.

Hormis l'interdiction de plus de 50 journaux et périodiques progressistes et une censure stricte sur la presse progouvernementale, la publication du quotidien Cumhuriyet fut suspendue dès le 11 novembre 1980, par le Commandement de la loi martiale. Un bref communiqué émanant du commandement accusa le quotidien d'avoir calomnié Mustafa Kemal Atatürk, le fondateur de la république et d'avoir publié «de l'information erronée et exagérée».

En réalité, l'interdiction de Cumhuriyet pour calomnies envers Mustafa Kemal était loin d'être convaincante, d'autant que ce quotidien, l'un des plus anciens de Turquie, fut fondé par Mustafa Kemal lui-même. Depuis lors, Cumhuriyet fut toujours considéré dans la presse comme un instrument de propagande du kémalisme. La seule raison de cette interdiction était l'information publiée par Cumhuriyet les 10 et 11 novembre 1980 sur la dégradation de la situation économique et sociale en Turquie.

D'autre part, certains milieux qui avaient encouragé et organisé le terrorisme politique en Turquie se trouvaient fort embarrassés par les révélations de Cumhuriyet sur le trafic

d'armes et les activités de l'Organisation de la contre-guérilla. Quelques jours plus tôt, l'un des principaux trafiquants d'armes entama une procédure afin de réclamer un dédommagement de 35 millions de livres turques.

D'après Cumhuriyet, le plan de stabilité du 24 janvier avait été plus qu'une simple «pilule amère» comme cela avait été décrit par ses concepteurs et ses partisans. Ce plan engendra les conséquences suivantes:

- Malgré les mesures d'encouragement, les investissements diminuèrent de 20% en une année,

- Le taux de croissance économique fut de 2,2% inférieur au taux précédent.

- Le taux d'inflation devrait aller au-delà des 100% malgré des mesures radicales.

- Le nombre des chômeurs augmenta de 50% en un an.

- La moyenne des salaires baissa de 40% en un an.

- Le revenu par tête d'habitant qui dépassait les 1.000 dollars en 1979 chuta à 990 dollars.

- Et finalement, le déficit de la Turquie en devises étrangères durant les neuf premiers mois de l'année atteignit les 1200 millions de dollars selon les données de la Banque centrale. Le chiffre était de 314,3 millions de dollars supérieur à celui de l'année précédente.

Pour améliorer la situation au détriment de la population travailleuse, la junte suspendit toutes les activités syndicales, interdit le syndicat progressiste DISK et emprisonna tous ses leaders.

Plus de 300.000 ouvriers qui avaient annoncé d'aller en grève ou qui avaient déjà débrayé pour obtenir des augmentations de salaire conformes au taux d'inflation, furent forcés de travailler selon des barèmes salariaux vieux de trois ans, ce qui équivalait à une augmentation de 70% alors que le taux d'inflation de la même période dépassait les 300 %.

Un nouveau décret de la junte limita le droit à la retraite.

Comme tous les prisonniers politiques, les dirigeants de la DISK furent soumis à des traitements inhumains et aux tortures dans les

prisons militaires. Le document qui suit, publié en janvier 1981 dans un rapport d'Info-Türk, révéla les épreuves qu'ils eurent à subir:

Les dirigeants de la DISK torturés

«Je suis un membre de la DISK (Confédération des syndicats ouvriers progressistes de Turquie) et j'ai travaillé dans l'une des plus grandes usines d'Istanbul. J'étais aussi un représentant ouvrier jusqu'au 12 septembre 1980. Après la prise du pouvoir du 12 septembre, tous les membres exécutifs et administratifs de la DISK et ses syndicats affiliés ainsi que les délégués principaux des ouvriers des usines de la province d'Istanbul où la DISK était organisée, ont été aimablement priées de se rendre aux autorités de la loi martiale via une annonce spéciale.

Le 17 septembre 1980, quelque 2.000 membres de la DISK se rendirent de leur propre chef, démontrant ainsi leur confiance dans les déclarations du Conseil national de sécurité (CNS) et dans l'espoir d'une libération prochaine. Nous fûmes tous jetés dans les prisons militaires d'Istanbul, Metris, Hasdal, Alemdag et Maltepe. Abdullah Bastürk, président de la DISK fut arrêté le matin du 12 septembre 1980. Pendant ce temps, les domiciles de nombreux détenus furent perquisitionnés.

Au début, rien ne se passa. Nous attendions dans l'anxiété. Nous étions dans l'impossibilité de voir nos familles, lesquelles attendaient au dehors afin de nous faire parvenir quelques messages écrits, de l'argent ou des cigarettes. Par la suite, il fut déclaré que nous serions gardés comme «hôtes» du CNS jusqu'au 6 octobre. Jusque là, personne ne pouvait, selon la loi en vigueur, être détenu plus de 30 jours. Cependant, suite à un amendement apporté à la loi, le CNS prolongea la détention jusqu'à 90 jours. Fin octobre, ils relâchèrent 1.300 à 1.400 membres des syndicats. Les interrogatoires ne débutèrent pas avant le 27 octobre 1980. Deux mois plus tard, je sus toute la vérité.

Le 27 octobre 1980, Bastürk et six dirigeants syndicaux furent transféré de la prison de Metris aux casernes de Davutpasa, située dans la 26e division de Merter à Istanbul. Dans les

casernes de Davutpasa, ils furent jetés dans le Otag Hümayun (qui signifie en ottoman, «tente de l'Empire») et appelé par les syndicalistes le «Cami» (la mosquée). Là, ils furent atrocement torturés. Jusqu'au 3 novembre, ils furent privés de sommeil pendant 7 jours et 7 nuits, assis sur des chaises métalliques. Certains reçurent des électrochocs, d'autres ont été sauvagement battus, le corps lancé contre les murs. Bastürk, 52 ans, ancien membre du Parti républicain du peuple à l'assemblée nationale de 1969 à 1977, fut aussi soumis à des électrochocs et matraqué à la tête pendant 7 heures. On les obligea à s'insulter les uns les autres et à crier des slogans auxquels ils ne croyaient pas. Durant les interrogatoires, les yeux des prisonniers étaient bandés, afin de ne pas reconnaître leurs tortionnaires.

Mais le sentiment général étaient que ceux-ci appartenaient à la MIT (Agence nationale du renseignement), au bureau du procureur militaire et à la Section 1 du bureau des syndicats, la police de sécurité d'Istanbul.

Par la suite, d'autres membres de la DISK furent transférés de Metris à Davutpasa Otag Hümayun et furent quotidiennement interrogés sous la torture. Nous étions 545 syndicalistes et à l'exception de quelques uns, nous fûmes tous soumis à la torture. Outre les électrochocs, ils firent l'objet de toutes sortes d'humiliations physiques et morales, furent battus, forcés à jurer qu'ils ne reprendront plus aucune activité syndicale, les faisant s'uriner sur eux-mêmes. Ils arrachèrent les cheveux, les moustaches, les menacèrent de pendaison, de les jeter des fenêtres d'une hauteur de 20/30. Un jour, ils emmenèrent l'un de mes amis à cet endroit, lui dirent que Bastürk avait été exécuté par pendaison, ainsi que d'autres et que maintenant, son tour était arrivé. Ils lui demandèrent s'il désirait un imam (prêtre musulman). Lorsqu'il réclama l'imam, il lui fut présenté un imposteur. Ils lui découvrirent les yeux pour la première fois et lui demandèrent ses dernières volontés. Certain d'être pendu, il désirait adresser une lettre à ses enfants. Ses yeux à nouveau bandés, il fut installé sur une chaise, la corde au cou et fut poussé. Il est difficile de traduire les sentiments vécus par un syndicaliste au seuil de la mort et

□ 106 □

certain de son innocence. A sa surprise, il tomba et entendit l'un de ses tortionnaires dire: «Quel dommage, voilà que cette corde se rompt à nouveau, pour la 5e fois aujourd'hui. Et nous ne disposons pas de corde de rechange. Emmenez-le et rapportez-le demain matin.» Et le jour suivant, il signa un document, les yeux bandés, dans l'impossibilité de lire ce qui avait été signé, ni de savoir combien de pages, contenait la «confession».

Je fus l'une des victimes durement battues et soumise aux électrochocs. Je n'ai pas envie de raconter les effets des divers types de tortures, tant sur le plan physique que sur le plan moral. Ces effets sont bien connus. La plupart des membres des syndicats parlaient durant leur sommeil la nuit. Ils avaient brisé la jambe de l'un des travailleurs se trouvant actuellement incarcéré à Davutpasa après avoir été interpellé le 6 janvier 1981.

Certains membres et dirigeants syndicaux urinaient du sang. Les médecins en étaient très effrayés. La torture était chose si courante qu'au matin, les soldats qui servaient d'infirmiers criaient à la porte de la cellule: «Qui a été torturé hier? Préparez-vous pour le pansement des blessures.»

Ils tentaient de nous arracher des «confessions» sur nos camarades en nous faisant rejeter la responsabilité sur autrui. Ils voulaient nous faire confesser que la DISK était le parti communiste! Ils voulaient savoir si nous avions participé à la manifestation du 1er mai, ou si nous nous étions rendus aux funérailles de Kemal Türkler, ex-président de la DISK abattu par un fasciste actuellement incarcéré. En fait, tous ces meetings et manifestations étaient autorisés. On nous demanda si nous avions participé aux programmes de formation des syndicats et ce que nous y avions appris. Leur intérêt portait principalement sur ceux qui participaient aux activités internationales des syndicats. Mais en fin de compte, ils cherchaient avant tout à humilier les dirigeants et les membres des syndicats en vue de les gêner dans leurs activités futures. En définitive, il fut porté un coup sévère au mouvement syndical progressiste de Turquie.

Après 60 jours d'interrogatoire où nous côtoyions l'horreur, la menace, la torture, nous fûmes déférés devant la 3e Cour martiale, placée sous le commandement de la première armée de la loi martiale d'Istanbul.

Les procureurs militaires commirent une sérieuse erreur légale. Sans tenir compte des dépositions des détenus faites après les interrogatoires de la «police», ils nous envoyèrent devant la Cour martiale où certains d'entre nous furent arrêtés pour «crimes» fondés sur des «aveux» qui manifestement ne constituent en rien des documents légaux. Plusieurs des détenus ainsi que Bastürk et quelques autres membres représentatifs de la DISK, refusant leurs «déclarations de police» eurent leur plainte pour tortures portée dans les registres des procès verbaux et dès lors, les confessions de leurs dossiers furent annulées. Beaucoup de détenus relatèrent 8 à 10 pages de leurs tortures aux magistrats ou juges militaires de la 3e Cour martiale. A présent, toutes ces histoires de tortures sont reprises dans les dossiers. En date du 27 novembre 1980, la 3e Cour martiale présidée par un juge militaire, le major Ismet Aytug, relaxa 438 détenus sur 506. Bastürk et quelques autres membres importants de la DISK furent arrêtés, de même que l'ancien maire d'Istanbul, Ahmet Isvan, pour avoir soutenus la DISK durant la fête du 1er mai. Le 6 janvier 1981, 15 dirigeants syndicaux sur 39 ont été arrêtés. Entre-temps, en date du 5 janvier, le commandant de la loi martiale à Istanbul déplaça le major Aytug à un autre poste; les efforts d'Aytug consistaient uniquement à agir aussi légalement que possible.

Pour le moment, les syndicalistes sont embastillés à la prison de Davutpasa Askeri Ceza ve Tutukevi, Davutpasa/Bayrampasa, Istanbul/Turquie. Les dirigeants et membres des syndicats qui sont aux environs de 2.000 seront poursuivis sur base des articles 141, 142, 146 du Code pénal turc portant sur les tentatives de coup d'État, de prise de pouvoir et d'organiser de façon illégale la prise de pouvoir et l'établissement d'une dictature de classe. Quelle farce!

Ils investirent les locaux de la DISK à

plusieurs reprises et chaque recoin fut inspecté dans l'espoir de retrouver des fusils, des revolvers, des bombes «cachés», aux seules fins d'accuser la DISK d'être une organisation terroriste, alors qu'elle a toujours dénoncé le terrorisme de manière déterminée. Jusqu'à présent, rien n'a été trouvé, à leur grande déception. Tout fut confisqué, aussi bien le matériel de bureau, les dossiers, le courrier, tout se trouve actuellement entre leurs mains. Pourtant, la DISK opérait au grand jour et légalement. Et toutes ses activités étaient consignées en détail dans ses documents, bulletins, magazines et rapports.

Par ailleurs, le CNS procéda au démantèlement de la DISK et de la MISK (la Confédération des syndicats nationalistes qui opérait conjointement avec le Parti d'action nationaliste) mais pas de la Türk-Is. En procédant de la sorte, ils voulaient faire croire à l'Ouest qu'ils combattaient uniquement les organisations extrémistes: une organisation d'extrême gauche, la DISK et une organisation d'extrême droite, la MISK, mais non contre les syndicats modérés. Il est absurde de vouloir comparer la DISK (forte de 500.000 membres) et la MISK (5.000 membres) au siège duquel des armes et des bombes utilisées par des fascistes furent découvertes.

Ils mirent également un terme aux grèves et aux conventions collectives et déclarèrent qu'aucun ouvrier ne serait renvoyé. En fait, des centaines d'ouvriers furent aussitôt mis à la porte. Une semaine plus tard, le CNS annonça une augmentation de 70% pour les travailleurs soumis aux conventions collectives. Pourtant, comme vous le savez, en Turquie, le taux d'inflation pour 1979 frôlait les 100% et 120% en 1980. Malgré cela, beaucoup d'employeurs n'ont jusqu'à présent, pas encore accordé l'augmentation de 70 %.

Depuis que le secrétaire général de la Türk-Is s'est retrouvé dans le nouveau gouvernement au poste de ministre de la sécurité sociale, il a sans cesse porté atteinte aux droits des travailleurs. Avec les nouvelles lois sur les impôts, il a procédé à une réduction de ceux-ci au lieu d'une augmentation des salaires acquise

grâce aux conventions collectives. Par une loi extraordinaire, le sort des ouvriers est confié à la Cour suprême au sein de laquelle la Türk-Is détient 2 des 9 sièges. Ainsi donc, la Türk-Is, quoique non démantelée, est dénuée de toute réalité sociale. Tandis que les administrateurs passifs de ce syndicat continuent à percevoir leurs appointements, les membres syndiqués de la Türk-Is travaillant dans les entreprises sont d'autant plus violemment mis en cause.

En Turquie, les conventions et les recommandations de l'OIT sont devenues caduques, de même que sont rejetées la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte européenne. Et à présent, la DISK est sur le point d'être interdite pour toujours.

Cette lettre est uniquement destinée aux syndicalistes qui combattent pour les droits syndicaux quelles que soient les conditions et aux honnêtes gens à travers le monde, qui par leur silence et leur indifférence contribuent au maintien et à l'extension de la torture, à la suppression des droits fondamentaux comprenant le droit d'organisation, le droit aux conventions collectives et le droit de grève.

Quatre-vingt deux syndicalistes sont actuellement emprisonnés à la prison militaire de Davutpasa. Tant que ces syndicalistes seront maintenus en prison, vous ne pourrez vous sentir désintéressé.

Montrons que la solidarité internationale n'est pas un vain mot.

“Que nos desseins de paix et de liberté se réalisent. — Le 9 janvier 1981.”

Discipline de caserne en prison

Comme les autres prisonniers politiques, ils étaient sous les mêmes conditions ou même pires. Les exécutions ont repris après un intervalle de 10 ans. Trois jeunes militants avaient été exécutés un mois après le coup d'État. La torture était devenue une pratique quotidienne dans les salles d'interrogatoires et les prisons militaires. Amnesty International annonça qu'en un mois, huit détenus politiques sont morts durant leur interrogatoire, principalement à cause de la torture.

□ 108 □

Un article publié par le quotidien Milliyet les 7-10 décembre 1980 montre comment la discipline militaire était imposée aux détenus politiques:

- «-Attention...!
- Repos! Vous pouvez fumer...
- Merci mon commandant!
- ...
- En avant marche...
- Un... deux... trois... quatre... un... deux...
- Tout pour la patrie... Tout pour la patrie...
- Merci à toi seigneur... Vive la nation...
- Bon appétit...
- Merci mon commandant...
- Vous pouvez manger.
- Merci mon commandant...

Des suites de l'augmentation des actions terroristes ces dernières années, Mamak était remplie de gens qui avaient participé à de telles actions. La densité de la population carcérale avait fortement augmenté depuis l'intervention militaire du 12 septembre. C'est pourquoi, ils se mirent à construire de nouveaux baraquements.

A la prison de Mamak, tout est basé sur la discipline, et ceci est valable tant pour les détenus que pour les officiers de la direction. Il y a également une grande discipline dans l'armée entre les rangs. Par exemple, lorsque les gardiens apparaissent dans le corridor, un officier crie: «attention...». Et lorsque cela est entendu dans la cour, tout le monde doit se mettre dos au mur. Ils doivent demeurer ainsi, sans bouger, jusqu'à nouvel ordre. Le gardien doit les voir dos tournés, au moment où il entre dans la cour. S'il le veut, par un autre ordre, ils pourront se mettre en position de repos, mais sinon, ils doivent rester droit, lorsqu'il donne des ordres ou explique quelque chose. Sans la permission du gardien, ils ne peuvent exprimer le moindre souhait ni faire le moindre geste.

Les surveillants sont majoritairement des caporaux et des sergents, mais ils doivent être appelés «commandants» par les prisonniers. Ils ne peuvent parler de manière amicale avec eux. Tous les soldats ont une matraque en main.

D'après les autorités, après le 12 septembre, à l'aide d'une discipline d'acier, les prisonniers ont accepté cette situation. Ces derniers ayant compris que les militaires ne rigolaient pas, il n'est plus nécessaire de recourir à la force et aux passages à tabac... ceux qui désobéissent ou font preuve d'indiscipline sont interdits de sortir pour faire des exercices, voient leur temps de discussion avec leurs familles raccourcies ou doivent effectuer certains travaux de nuit. Les punitions sont pareilles si les fautes sont commises par toute la cour. Tous les détenus ont la tête rasée comme les soldats.

Ils sont d'ailleurs considérés comme des soldats selon la loi et c'est la raison qu'ils ne peuvent porter ni moustache ni barbe; leur aspect général doit d'ailleurs être soigné.

D'autre part, le port de vêtement est soumis à certaines règles, comme ne pas porter de ceintures pour éviter les tentatives de suicide et bien boutonner sa chemise. On peut rencontrer de nombreux prisonniers portant une cravate.

L'un des grands problèmes rencontrés à la prison de Mamak est le manque d'espace dans les dortoirs. Par exemple, au lieu de 25 prisonniers, 70 ou 80 s'entassent par chambre.

Pour éviter les évasions, le commandant de la prison a pris certaines mesures de précautions: les gardiens ne peuvent pas rester dans le même dortoir au-delà d'un certain temps. De cette manière, les prisonniers n'ont pas le temps de se lier d'amitié avec eux. La prison est entourée de murs élevés, de barbelés et de mines. Il y a par ailleurs des gardiens sur le qui-vive 24 heures sur 24 tant dans le jardin que dans les miradors.

Projecteurs, chiens spécialement entraînés et haut-parleurs sont aussi d'une grande aide pour empêcher les évasions nocturnes. Un contrôle strict est de rigueur même lors de simples visites. Ils vous fouillent jusqu'au fond de vos chaussures.

Dès que les détenus pénètrent la prison, ils sont soumis à une éducation militaire de groupe. Les règles de base de cette éducation sont comment obéir et répondre aux ordres et

commandements tels que «formation en rang», «rompez», «à droite», «en avant marche». Durant la «récréation», tous les prisonniers accomplissent des exercices physiques en groupe pendant cinq minutes. Les cinq minutes suivantes sont réservées aux entraînements militaires de base. S'ensuivent dix minutes de marche rythmées par des chants militaires.

Le reste du temps, les prisonniers ont quartier libre et c'est là leur meilleur moment car ils peuvent se procurer tout ce qui leur manque dans les dortoirs surpeuplés durant la journée: l'air frais et quelques exercices.

Si vous entrez dans les pavillons durant le cours «d'éducation théorique», vous allez entendre les différentes voix s'élevant des chambrées. Derrière les portes fermées, il y a toujours un prisonnier au garde à vous droit et lisant les principes énoncés dans le livre d'Atatürk aux autres détenus. Pendant ce temps, les gardiens peuvent l'interrompre à tout moment pour poser des questions sur Atatürk ou le kémalisme aux prisonniers et lorsque ces derniers répondent, ils doivent se tenir le plus droit possible. Si le prisonnier se trompe, les gardiens le corrigent.

Nous avons vu et entendu la plupart des prisonniers répéter des discours d'Atatürk par cœur avec une émotion forte. L'ordre est à peine lancé qu'ils se mettent à déclamer le «discours adressé à la jeunesse» ou le «discours prononcé à l'occasion du 10e anniversaire de la république.»

L'éducation au kémalisme ne s'arrête pas à la mémorisation des discours écrits: on fournit également des enregistrements sur cassette recueillis via la radio ou la télévision. Les cassettes écoutées dans toutes les chambrées à l'aide de haut-parleurs contiennent soit des séquences de la vie d'Atatürk, soit des sons recueillis lors de ses apparitions publiques, soit encore des exposés concernant sa personnalité.

Il n'y a ni radio ni télévision, juste la station audio centrale. Ils ne peuvent qu'écouter des chansons de geste ou des marches militaires. Ils ne peuvent lire de revues, si ce n'est les quotidiens et les livres sur Atatürk.

Selon le règlement du Commandement

de la prison, les détenus ne sont pas autorisés à suspendre des ornements qui soient autres que le drapeau turc et les portraits d'Atatürk. Non seulement, ils ne peuvent pas suspendre d'autres images mais en plus, ils ne peuvent même pas les introduire dans leur chambrée.

Le regroupement des prisonniers appartenant à des camps politiques opposés dans les mêmes dortoirs serait dans l'intérêt de tout le monde. Les porte-parole des prisonniers expliquent que comme ils craignent en permanence d'être dénoncés aux matons par l'un ou l'autre détenu, les prisonniers suivent les règles de la prison à la lettre. Il n'y a donc pas de bagarres entre détenus et l'ordre règne dans les chambrées.

La distribution des repas est effectuée sous la supervision du gardien et du représentant des détenus. Les fourchettes et les couteaux sont interdits pour des raisons de sécurité. Ils ne peuvent utiliser que des cuillers en bois et des verres en plastic. On commence à manger sur ordre militaire et après avoir fait sa prière. Le repas s'achève de la même manière. La vaisselle est lavée par les détenus. Plus le nombre de prisonniers augmente et plus leur temps de parler est raccourci. Le parler retombe parfois à cinq minutes par semaine.

Chaque bloc de la prison ne peut accueillir de visiteurs qu'une fois par semaine. D'après les règles en vigueur dans les prisons militaires, seuls les parents de même sang et ceux qui portent le patronyme du détenu peuvent bénéficier du parler. Ils sont obligés de parler en turc et à haute voix de façon à être entendus par les gardiens. (Source: Emin Cölasan, Milliyet, le 7 décembre 1980.)

LA MACHINERIE D'ÉTAT DU RÉGIME MILITAIRE

La première analyse légale de la nouvelle machinerie de l'État turc fut l'œuvre de la Commission internationale de juristes à Genève. Cette étude fut présentée plus tard, en avril 1981, en tant que mémorandum au comité des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

□ 110 □

Comme il a été expliqué dans les chapitres précédents, à l'exception des centrales syndicales, aucune institution internationale n'adopta de position critique à l'égard du régime militaire, préférant suivre la politique du «wait and see» et se contenter de quelques remarques. Nous reproduisons ci-dessous, de larges extraits de l'étude légale:

Le bras législatif

Le parlement et le gouvernement établis en respect de la Constitution de 1961 ont été dissous et remplacés par le Conseil national de sécurité (CNS) le 12 septembre 1980.

Le Conseil est composé du chef de l'état-major et des commandants en chef de l'armée de terre, des forces aériennes, navales et de la gendarmerie.

Le général Evren a annoncé le même jour que le CNS qu'il a présidé en sa qualité de chef d'état-major, s'est «provisoirement» investi des pouvoirs législatif et exécutif en attendant l'établissement d'un nouveau parlement et gouvernement (1).

La force légale a été donnée à cet accord par les trois instruments que le CNS a adoptés, le premier étant «les règlements internes de la CNS sur sa capacité de légiférer», le second, «la loi sur l'Ordre constitutionnel» qui stipule que les «pouvoirs et les fonctions conférés par la Constitution (de 1961) à la Grande Assemblée nationale de Turquie... seront, à partir du 12 septembre 1980, temporairement exercés par le Conseil national de sécurité» (3); et le troisième, une loi du 12 septembre 1980, confirmant les membres du CNS dans leurs postes en spécifiant qu'ils continueront à s'acquitter de leur fonction de membres du Conseil jusqu'à ce que la Grande assemblée nationale de Turquie reprend effectivement son travail.» (4)

Le CNS s'est également octroyé le pouvoir de réviser la Constitution de 1961 qui, comme le précise la loi de l'ordre constitutionnel, reste en vigueur (art. 1). La même loi stipule que s'il est des divergences et des contradictions entre les dispositions de la Constitution d'une part et les lois, les décisions et les communiqués édictés par le CNS, ces derniers doi-

vent être considérés comme des «amendements constitutionnels» (art. 6). Il convient aussi de souligner que la même loi interdit tout recours à la Cour constitutionnelle pour l'annulation des instruments de la CNS (art. 3)

Il apparaît clairement que le CNS jouit pleinement du pouvoir de légiférer et d'amender la Constitution, au moins dans cette période initiale de régime transitoire.

La seconde phase de cette période commencera apparemment avec le rassemblement de l'Assemblée constituante prévue (sauf obstacles imprévus) en septembre ou octobre 1981, comme le général Evren l'a publiquement annoncé. Il a également fait savoir que les partis politiques, dont les activités ont été suspendues et qui vont demeurer ainsi jusqu'à l'adoption de la nouvelle Constitution et des lois indiquées ci-dessous, ne seront pas autorisées à siéger à l'Assemblée constituante. (5)

L'Assemblée constituante pourra aider à l'élaboration du projet de la nouvelle constitution et des lois régissant le système électoral, les partis politiques, les associations, les réunions publiques et les démonstrations ainsi que les relations au travail (grève, lock-out, conventions collectives, etc.) Le projet qu'il esquisse sera soumis à l'approbation du CNS qui aura de toute façon le dernier mot. (6)

D'autre part, il faudrait noter qu'il existe une autre loi, dont la portée n'est pas moins significative que celles des lois précitées et qui ne figure pas parmi celles qui seront élaborées avec, à tout le moins, la «participation» à l'Assemblée constituante. Il s'agit de la loi sur les pouvoirs d'urgence qui octroient les pleins pouvoirs au gouvernement qu'il peut utiliser dans les situations d'urgence ou de désastres nationaux et/ou en temps de crise économique et qui lui permettent d'imposer un ensemble d'obligations civiques et matérielles et des responsabilités aux citoyens. Cette loi, élaborée par le ministre de la justice, sera bientôt soumise à l'évaluation du gouvernement. (7)

Elle est susceptible de devenir une loi avant même que l'Assemblée constituante ne soit convoquée.

Il convient en outre de noter que, con-



La première apparition cérémoniale de la junte militaire: (de gauche à droite) le général Kenan Evren, le général Nurettin Ersin, le général Tahsin Sahinkaya, l'amiral Nejat Tümer et le général Sedat Celasun.

trairement aux déclarations du général Evren et du général Saltik mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus, les lois régissant les associations, la liberté de se réunir et de former des associations et le projet de loi modifiant la législation du travail sont en cours d'élaboration par le gouvernement. Il semble donc qu'elles vont être adoptées par le Conseil de salut national avant même la convocation de l'Assemblée constituante.

Le bras exécutif

L'exécutif dans le système présent comme celui du système précédent est bicéphale et se compose de la tête de l'Etat et du Conseil des ministres. Mais le partenaire principal est la tête de l'Etat, d'abord, parce qu'il est le chef de l'état-major général du Conseil national de sécurité et, ensuite, les pouvoirs et les devoirs précédemment conférés au président de la république sont expressément confiés par l'article 2 de la loi sur l'ordre constitutionnel. D'autre part, la même loi ne reconnaît pas catégoriquement le Conseil des ministres comme un organe de l'Etat. Ses seules

références se situent dans les articles 4 et 5 de la loi et les articles 18 et 19 des «règles de procédure» et sont, de surcroît, indirectes.

Tant qu'il s'agit des relations entre le CNS et le gouvernement, les «règles de procédure» placent le second sous le contrôle du premier. (8)

Par ailleurs, la responsabilité juridique du Conseil des ministres est largement révoquée ou suspendue pendant la période de transition, car la loi sur l'ordre constitutionnel interdit tous les appels à l'annulation des décrets du Conseil des ministres (art. 4).

De même, il est désormais interdit de demander au Conseil d'Etat (la plus haute juridiction administrative) de suspendre la mise en œuvre des décisions ministérielles touchant le statut du personnel de la fonction publique (art. 5).

A propos du gouvernement, il faut tenir compte tout d'abord de la nouvelle relation qui s'est établie entre le gouvernement central et les autorités locales autonomes, et puis de l'évolution de la relation entre les autorités civiles et militaires.

□ 112 □

Dans le premier domaine, l'indépendance locale est réduite ou retirée par le gouvernement central: le CNS a, en réalité, destitué tous les maires et annoncé la dissolution de toutes assemblées municipales et provinciales. (9)

Ceci serait une mesure temporaire pour la durée du régime «de transition». Le but du CNS serait ainsi de créer des autorités locales impartiales et «non partisans». A cette fin, les nouveaux maires ont été nommés par le ministère de l'intérieur, dont le directoire du gouvernement local a annoncé fin novembre que les nominations ont été effectuées dans 54 des 67 administrations provinciales. (10)

Bien que ces mesures soient temporaires et devraient être expliquées par l'urgence du moment, la tendance à vouloir les perpétuer est manifeste.

Ainsi, d'après un rapport du CNS sur la «réorganisation de la fonction publique», le Comité des affaires administratives du CNS recommande l'abolition des élections municipales et l'adoption d'un système de nomination des maires. (11)

A propos des changements dans les rapports entre les autorités civiles et militaires, il faut d'abord mentionner la mesure temporaire qui place le directoire de sûreté générale sous le contrôle de la gendarmerie. (12)

Mais le changement dans l'équilibre des forces des deux autorités ressort beaucoup plus clairement de la nouvelle législation sur les commandants de la loi martiale.

Les caractéristiques essentielles de cette législation qui n'est plus temporaire, sont les suivantes:

Premièrement, les responsabilités des commandements de la loi martiale pour la sécurité et la censure ont été étendues. La loi du 19 septembre 1980 qui modifie la loi martiale (13) habilite les commandants à exiger le renvoi immédiat de tout membre d'un gouvernement national ou local le de maintien de l'emploi serait indésirable ou «sans valeur». (art. 1); à censurer ou à suspendre toute sorte de publication (journaux, magazines, livres etc.); à interdire la circulation et la communi-

cation d'imprimés; à ordonner la saisie de toute sortes d'imprimés, y compris des enregistrements et des cassettes musicales; à cesser les activités des imprimeries et des firmes musicales qui ont imprimé ou publié ce genre de matériel; à interdire des grèves, des lock-out, des activités syndicales, des réunions publiques et des manifestations, tout comme des activités d'associations; à suspendre les cours en écoles secondaires et universitaires; à exiger que les autorités de pareilles institutions renvoient les écoliers et les étudiants dont la présence dans une région où la loi martiale est en vigueur est jugée incompatible avec le maintien de l'ordre public, etc. (art.2)

La nouvelle loi assouplit les restrictions sur l'usage des armes à feu par la police (art. 3). La durée de détention sans inculpation est d'abord relevée à 30 jours (14) et peut aller jusqu'à 90 jours, en vertu d'un récent amendement de la loi martiale (15).

Deuxièmement, il faut souligner les changements dans la hiérarchie dont les commandants de la loi martiale sont responsables.

Contrairement au système précédent où le premier ministre était responsable pour la coordination parmi les commandants de la loi martiale dans les diverses régions et dans lesquelles les commandants étaient directement responsables devant le premier ministre, une nouvelle loi remplace le premier ministre par le chef de l'état-major général. (16)

Désormais, les commandants de la loi martiale seront responsables et leurs activités seulement coordonnées par la hiérarchie militaire (art. 2 et 3).

Un second changement rendu par la loi du 15 novembre 1980 concerne la responsabilisation des commandants de la loi martiale, rendant impossible toute procédure d'appel devant les tribunaux contre les actes administratifs des commandants. La loi stipule qu'aucune «Aucune procédure peut être engagée en vue de l'annulation des mesures administratives prises par les commandants de la loi martiale en vertu des dispositions de la présente loi, et ils ne peuvent être tenus civilement responsables de la faute personnelle.» (art. 7)

Le bras judiciaire

Le changement le plus frappant dans ce domaine est la suspension virtuellement complète de la révision judiciaire du processus législatif et exécutif. La loi sur l'ordre constitutionnel interdit tout appel à la Cour constitutionnelle à défier la constitutionnalité des «communiqués, décisions, décrets et lois» promulgués par le CNS (art. 3).

Tout droit d'aller en appel au Conseil d'État contre les actes du CNS, contre les décrets du Conseil des ministres et contre les «ordonnances émises par l'un des ministères est également révoqué». (art. 4)

La loi contient une disposition sur les décisions ministérielles concernant le statut personnel des fonctionnaires, dont l'effet est de priver celui-ci, si pas du droit d'appel devant le Conseil d'État pour qu'une décision soit inversée, au moins du droit de demander un report de l'application des décisions administratives qui les affecte (art. 15). Il s'agit simplement d'une réglementation temporaire qui ne survivra pas au régime transitoire.

En ce qui concerne la justice pénale, on pourrait prendre en considération le schéma quelque peu différent qui émerge de la législation adoptée depuis la prise de contrôle militaire et qui est susceptible d'influer sur le successeur du gouvernement militaire.

D'abord, il y a une tendance à étendre le ressort de la justice militaire aux dépens de la justice civile. Ceci est dû en partie au fait que les provinces turques sont à présent soumises à la loi martiale.

Le CNS est donc tenu, juste après la prise de pouvoir, de mettre en place de nouveaux tribunaux militaires dans les régions de la nouvelle loi martiale. (17)

La nouvelle loi a également étendu le fond et la compétence territoriale des tribunaux militaires avec l'entrée en vigueur de la loi martiale. La décision précitée du CNS donne non seulement aux tribunaux de la loi martiale une compétence à l'égard des infractions décrites dans la loi martiale, mais ajoute également une autre liste de crimes, y compris «toute sorte de crime contre la République, contre le CNS ou

ses communiqués, ordres et décisions, contre l'intégrité, l'indivisibilité et l'indépendance de la patrie et la nation, et contre la sécurité nationale, ainsi que des crimes de nature à subvertir les droits et libertés fondamentaux.» (art. 18) L'extension de la portée de la justice militaire est légalisée et même accentuée par la loi amendement la Loi martiale (19), qui a été suivie par une autre de portée semblable. (20)

Par ailleurs, la cour de cassation militaire a renforcé cette tendance par sa décision selon laquelle les tribunaux militaires devraient être habilités à juger les «offenses idéologiques» prévues par les articles 141 et 142 du Code pénal turc. (21)

La seconde tendance concerne la relation entre les pouvoirs judiciaire et l'exécutif et consiste à augmenter la subordination du premier au deuxième, notamment en ce qui concerne la justice militaire.

Peu de temps après la prise de pouvoir, le CNS a pris le contrôle de la nomination et de la révocation des juges dans les tribunaux de la loi martiale. (22) Ce pouvoir a été par la suite légué au ministère de la défense, qui doit agir en consultation avec le Chef de l'Etat-major général. (23)

“ Mais rien de tout cela n'empêche la CNS d'agir directement, soit lorsqu'il nomme de nouveaux juges pour les tribunaux militaires ou lorsqu'il les transfère, à chaque fois qu'il estime qu'une telle mesure s'impose. (24)

Toujours dans le domaine de la justice pénale, un autre nouveau départ depuis la prise de contrôle militaire a été d'accroître la sévérité des peines en modifiant le Code pénal turc. (25) Pour conclure, examinons brièvement les modifications à la fois civiles et militaires de la procédure pénale résultant d'une série de nouvelles lois qui modifient la législation antérieure:

Sous le coup de la loi du 19 septembre 1980 Le commandant de la loi martiale est habilité à interpréter les dispositions de la loi et à décider si une affaire doit être portée devant un tribunal civil ou militaire (art. 8 modifiant l'art. 15/2,3 et 4 de la Loi martiale).

Les peines de prison données par des tribunaux militaires sous la loi martiale ne

□ 114 □

peuvent ni être suspendues ni converties en amendes (art. 10 amendant l'ancien art. 17)

L'identité d'un informateur dans une affaire ne peut pas être dévoilée, même durant le procès, sans son consentement (art. 11, amendant l'art. 19/c)

Les crimes pour lesquels la peine est une condamnation à la prison qui ne dépasse pas trois ans peuvent être traités par contumace (art. 11, amendant l'art. 18/1)

Le droit d'appel à la cour suprême contre les peines de prison ne dépassant pas trois ans est aboli (art. 11, modifiant l'art. 18/n/)

Sous le coup de la loi du 14 novembre 1980

Les tribunaux de la loi martiale dans lesquels siège un seul juge sont établis et habilités à juger des infractions pour lesquels la peine maximale est de cinq ans d'emprisonnement (art. 4)

Le pouvoir discrétionnaire des juges pour alléger les sentences des inculpés faisant preuve de bonne conduite durant les audiences est aboli (art. 5)

La durée d'ajournement des audiences et celle que la défense dispose pour préparer ses plaidoiries est réduite respectivement à 30 jours et à 15 jours (ou 30 jours en cas de procès de masse) (Art. 6 / k)

La loi du 7 janvier 1981

Cette loi amende le Code de procédure criminelle et opère deux changements essentiels. Tout d'abord, elle révisé la procédure de récusation des juges, l'objectif étant de prévenir les questions excessives posées par l'accusé ou son avocat. Deuxièmement, il permet de continuer le procès en l'absence de l'accusé.

La loi du 21 janvier 1981

Cette loi modifie la procédure pénale devant les juridictions militaires et étend simplement les modifications apportées par la loi du 7 janvier 1981 dans le domaine de la justice militaire.

Notes et références

- (1) Emission radio et télévisée du général Evren, 12 septembre 1980
- (2) Le journal officiel turc du 28 septembre 1980 – 17119
- (3) Art. 2 de la loi du 27 octobre 1980, n° 2324 (Journal officiel, 28 octobre 1980 - 17145)
- (4) Loi sur le Conseil national de sécurité, 12 décembre 1980, n° 2356 (Moniteur, 12 décembre 1980 – 17188 (b))
- (5) Extrait du discours du général Evren à Konya (cf. la presse turque du 16/1/1981)
- (6) Les conférences de presse données par le général H. Saltik le 26 octobre 1980 et le 1er novembre 1980 (cf. Le Monde du 30 octobre 1980 et le quotidien turc Milliyet des 2 et 3 novembre 1980) et le discours du général Evren prononcé à Konya (voir plus haut)
- (7) cf. communiqué publié par le ministère de la justice (quotidien turc Cumhuriyet du 29 janvier 1981.
- (8) articles 18 et 19 sur les règles de procédures, amendées par la décision n° 10 du CNS daté du 25 février 1981 (Journal officiel, 3 mars 1981 – 17268)
- (9) Loi du 25 septembre 1980, n° 2303 (Journal officiel, 29 septembre 1980 – 17120) et loi du 25 septembre 1980, n° 2304 (Journal officiel, 29 septembre 1980 - 17120)
- (10) Milliyet, 25 novembre 1980
- (11) Milliyet, 1er février 1981
- (12) Communiqué n° 9 et décision n° 1 du CNS (Journal officiel, 12 septembre 1980 – 17103 (b) et 14 septembre 1980 – 17105)
- (13) Loi n° 2301 (Journal officiel, 21 septembre 1980 – 17108)
- (14) Décision du CNS n° 8/12 – 1633 (Journal officiel, 17 septembre 1980 – 17108)
- (15) Loi du 7 novembre 1980, n° 2337 (Journal officiel, 8 novembre 1980 – 17154)
- (16) Loi du 14 novembre 1980, n° 2342 (Journal officiel, 15 novembre 1980 – 17161)
- (17) Décision du CNS n° 7 datant du 14 septembre 1980 (Journal officiel, 15 septembre 1980 – 17106)
- (18) Ibid.
- (19) Loi n° 2301 du 19 septembre 1980 (Journal officiel, 21 septembre 1980 - 17112). Cf. en particulier les amendements concernant les articles 12, 13, 14, 15 et 16 de la loi martiale de 1971.
- (20) Loi n° 2310 du 8 octobre 1980 (Journal officiel, 10 octobre 1980 – 17131 / b)
- (21) Décision de la 4e chambre de la Cour de cassation militaire, 7 octobre 1980 (Cumhuriyet, 24 octobre 1980)
- (22) Décision n° 6 du CNS, 14 septembre 1980 (Journal officiel, 15 septembre 1980 – 17106)
- (23) Art. 4 de la loi du 19 septembre 1980, n° 2301, amendant l'article 11/2 de la loi martiale (Journal officiel, 21 septembre 1980 – 17112)
- (24) Quelques exemples: Décision CNS n° 41 / 25496, 19 janvier 1981 (Journal officiel, 21 janvier 1981 – 17227)
Décision CNS n° 42, 23 janvier 1981 (Journal officiel, 28 janvier 1981 – 17204)
Décision CNS n° 43, 5 février 1981 (Journal officiel, 19 février 1981 – 17247)
Décision CNS n° 46 (Journal officiel, 3 mars 1981 – 17268)
- (25) Loi du 12 janvier 1981, n° 2370 (Journal officiel, 10 janvier 1981 – 17216)
- (26) Loi du 7 janvier 1981, n° 2369 (Journal officiel, 10 janvier 1981 – 17216)
- (27) Loi du 27 janvier 1981, n° 2376 (Journal officiel, 23 janvier 1981 – 17229)

1980-81 EN BREF**Septembre 1980**

12: Coup d'État militaire. Le général Evren s'empare du pouvoir politique. Le Conseil national de sécurité confisque l'autorité du gouvernement et du parlement que les militaires avaient dissous. Les activités des partis politiques et des syndicats sont interdites. Les dirigeants des trois partis parlementaires, Demirel (AP), Ecevit (CHP) et Erbakan (MSP) sont placés en «résidence surveillée». Le chef du MHP Türkes disparaît de la circulation. Les maires des principales villes comme Istanbul et Ankara sont remplacés par des officiers de l'armée. C'est le début d'une vaste opération de traque des progressistes.

13: le général Evren est nommé chef de l'Etat.

14: Le chef du MHP, Türkes, se rend de lui-même aux autorités militaires. Les dirigeants des deux confédérations syndicales, la DISK et la MISK, sont appelés à se rendre aux autorités. Les grèves sont interdites. Les perquisitions s'enchaînent dans les faubourgs.

16: les dirigeants de la DISK et de la MISK se rendent aux autorités.

17: Le Conseil national de sécurité (CNS) augmente la durée de la garde à vue de 30 à 90 jours.

18: Le général Evren s'installe à la tribune du Parlement. 50 parlementaires sont placés en résidence surveillée.

20: L'amiral à la retraite Ulusu est nommé premier ministre

21: L'autorité des commandants de la loi martiale est étendue. Les peines pour offenses sous le règlement de la loi martiale sont doublées.

24: Le général Evren s'installe dans le Palais présidentiel.

Octobre 1980

1: La junte formée de cinq hommes donne un vote de confiance au gouvernement appuyé par les militaires

2: Le nouveau gouvernement ordonne que tous les fonctionnaires de l'État soignent leur tenue et interdit les longs cheveux pour les hommes ainsi que les maquillages, les minijupes ou les pantalons pour les femmes dans les bureaux de l'État.

3: Le gouvernement annonce que tous les travailleurs dont les délais des conventions collectives ont expiré vont bénéficier d'une augmentation de salaire de 70 % selon un décret du Conseil national de sécurité. Au même moment, le taux d'inflation a atteint une augmentation de 200 %.

6: Les interrogatoires des anciens parlementaires commencent.

7: Deux activistes politiques sont exécutés.

9: Le président du Parti du Salut National (MSP) Erbakan et le président du MHP Türkes sont ramenés à Ankara où ils sont placés dans une prison militaire après avoir séjourné dans une résidence surveillée à Uzunada près d'Izmir.

10: Le Conseil national de sécurité nomme des curateurs pour évaluer les possessions des syndicats, des partis et des associations.

11: Demirel et Ecevit qui étaient sous «protection» au dépôt d'armes de Hamzaköy près de Gelibolu, sont relaxés et retournent chez eux. Le tribunal militaire d'Ankara décide d'arrêter Türkes pour avoir «incité à la guerre civile» tandis qu'Erbakan est relaxé.

14: Evren explique lors d'un meeting à Diyarbakir que «Nous ne partirons pas tant que nous n'aurons pas éradiqué le terrorisme et l'anarchie.»

15: Erbakan et 24 autres responsables du MSP sont arrêtés pour avoir agi contre les principes laïques de la Turquie.

16: Une réunion portant sur un accord américano-turc de coopération en matière de défense s'ouvre à Ankara. En plus de ses multiples titres tels que «chef du Conseil national de sécurité», «chef de l'état-major», «chef de l'Etat», Evren prend également le titre de «chef du Conseil militaire suprême».

17: Les gouverneurs de 27 provinces sont remplacés par les militaires.

22: 500 responsables syndicaux sont libérés.

24: Un activiste politique est exécuté. Demirel et Ecevit sont interrogés à leur domicile.

27: Le Conseil national de sécurité adopte une «constitution provisoire» et constitutionnalise les pouvoirs arbitraires de l'armée.

29: Le secrétaire du Conseil national de sécurité déclare que la nouvelle loi sur les partis politiques ne permettra pas que les dirigeants de parti restent en poste au-delà d'une certaine période.

Novembre 1980

4: Le représentant du Conseil de l'Europe Fellermaier dit: «Nous avons une totale confiance dans les promesses du général Evren sur un retour imminent à la démocratie».

7: Tous les «crimes» de propagande commis par des organisations communistes seront jugés par des tribunaux militaires. 44 anciens députés sont placés en détention.

8: Le Conseil national de sécurité met sur pied une commission destinée à poursuivre les activités anti-régime menées par des citoyens turcs à l'étranger.

10: L'éditeur İlhan Erdost est tué sous la torture à la prison militaire d'Ankara.

11: Les locaux du principal quotidien d'opinion Cumhuriyet sont fermés par les militaires.

17: Evren déclare: «Nous sommes déterminés à aller de l'avant et à écraser tout obstacle qui se dresse devant nous.»

18: Le président du TIKP et 12 de ses collègues sont arrêtés.

26: Les pourparlers entre la CEE et la Turquie commencent à Ankara

Décembre 1980

1er: L'amiral Falls, chef du Comité militaire de l'OTAN est à Ankara.

7: L'interrogatoire de 577 responsables de la Confédération syndicale DISK commence.

12: Les membres de la Cour de sûreté de l'Etat sont exempts de la retraite qui est de 62 ans pour les généraux et les amiraux.

13: Un militant politique est exécuté.

22: Le secrétaire général de l'OTAN Luns déclare: «La défense du Golfe persique passe par la Turquie».

24: Ecevit est interrogé dans le cadre de deux enquêtes.

27: 68 responsables de la DISK ainsi que l'ex-maire d'Istanbul Ahmet İsvan sont arrêtés.

30: Le taux d'inflation pour 1980 est annoncé à 108 %.

Janvier 1981

6: 15 délégués de la DISK sont arrêtés.

8: 19 responsables du MHP sont relaxés.

13: 31 parlementaires seraient toujours sous mandat d'arrêt.

16: On annonce qu'à l'avenir, les ex-dirigeants politiques ne pourront plus participer aux activités politiques.

17: Le président Carter dit apprécier les efforts de la junte militaire turque.

20: Les pourparlers d'adaptation Turquie-CEE s'ouvrent à Bruxelles.

22: Satisfait des performances économiques de la Turquie, le FMI accorde un crédit de 125 millions de dollars.

29: Le Conseil de l'Europe décide de reporter au mois de mai, les discussions sur l'adhésion de la Turquie.

Février 1981

1er: Un accord américano-turc de coopération en matière de défense est ratifié.

3: Une nouvelle mesure répressive: des opposants au régime en exil seront déchus de leur nationalité turque s'ils ne rentrent pas au pays.

12: Le président du Comité des forces armées au Sénat américain Tower déclare: «Les relations américano-turques sont entrées dans leur âge d'or.»

16: La présidente du Parti ouvrier de Turquie (TIP) Behice Boran, vivant à l'étranger, a été condamnée à 8 ans et 9 mois de prison pour propagande communiste. Elle est déchue de sa nationalité, de même que Gültekin Gazioglu qui est le président de l'association des enseignants (TÖB-DER).

24: Ouverture du procès du MSP. Erbakan risque une condamnation à 36 ans de prison.

27: La nouvelle loi sur le passeport entre en vigueur. Les citoyens turcs qui mènent des activités contre le régime seront désormais privés de leur passeport.

Mars 1981

3: Des rapports attestent que le président de la DISK Abdullah Bastürk et ses camarades sont torturés.

17: Le Conseil national de sécurité décrète que les fêtes du 1er mai et de la liberté (27 mai) ne pourront plus être célébrées en Turquie.

26: Evren déclare qu'un week-end de deux jours est un luxe pour la Turquie.

28: La participation de la délégation turque à l'assemblée atlantique est étendue.

Avril 1981

10: Le Parlement européen décide de suggérer que le Conseil de la CEE suspende les relations entre l'Europe et la Turquie si la démocratie n'y est pas restaurée endéans les deux mois.

15: Ouverture du procès contre 58 représentants du syndicat des enseignants TÖB-DER.

24: Ouverture du procès contre Erbakan et 34 autres représentants du MSP.

29: Procès contre Türkes et 587 hauts responsables du MHP. 220 inculpés risquent la peine capitale.

Mai 1981

6: Ouverture du procès contre des représentants des coopératives agricoles (Koy-Koop).

11: L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe décide d'expulser la délégation turque

13: Agca tente d'assassiner le pape Jean-Paul II à Rome.

14: Le Haut-conseil des juges est dissous.

Juin 1981

2: Le Conseil national de sécurité publie un décret rappelant l'interdiction de toutes sortes de commentaires public ou privés concernant les décisions et les actes de l'administration au pouvoir.

3: Ecevit se voit interdire de publier des articles.

4: Un activiste politique est exécuté.

9: Changement dans le Code de la loi martiale. Les condamnations qui vont au-delà de 3 ans sont désormais sans appel.

12: Evren déclare: «Aucun des précédents cadres politiques ne sera autorisé à participer au prochain scrutin.»

25: Le procès à l'encontre de la Confédération DISK s'ouvre à Istanbul. Bastürk ainsi que 51 autres délégués risquent la peine capitale.

29: La loi sur l'Assemblée constituante composée du Conseil national de sécurité et de 160 membres désignés par le Conseil national de sécurité est adoptée.

Juillet 1981

2: La CISL suspend l'affiliation de la Confédération des syndicats turcs (Türk-Is) dont le secrétaire général Sadik Side est le ministre de la sécurité sociale du gouvernement militaire.

13: Des tribunaux militaires sont autorisés à traiter les «crimes» commis avant la prise du pouvoir par l'armée.

24: Erbakan et 9 responsables du MSP sont libérés.

Août 1981

19: Un militant de gauche est exécuté.

25: Le secrétaire général du Conseil national de sécurité Haydar Saltik est remplacé par le général Necdet Ürug. Le premier est chargé du commandement de la première armée et de la loi martiale dans la zone d'Istanbul.

Septembre 1981

4: Evren menace les ex-dirigeants politiques de les traîner devant les tribunaux.

5: La période de détention sans mandat d'arrêt est ramenée à 45 jours.

7: La publication d'un nouveau journal ou d'une revue dépendra d'une permission délivrée par les autorités de la loi martiale.

20: Les chefs d'état-major des pays de l'OTAN se rencontrent à Istanbul. Evren déclare aux participants: «Si nous n'étions pas intervenu le 12 septembre 1980, vous n'auriez pas pu être ici aujourd'hui.»

29: Le vice-premier ministre Özal déclare: «il n'y a plus de risque de nationalisation pour les investissements étrangers en Turquie.»

□ 118 □



1981-82

UNE NOUVELLE CONSTITUTION TAILLEE SUR MESURE

*La deuxième année du régime militaire
débuta par la nomination d'une
«Assemblée constituante» approuvée
sans discussion et la dissolution
des partis politiques.*

*La nouvelle constitution imposée par
les militaires et conçue par ladite assemblée
posa les bases d'une «démocratie» militariste.*

*En réalité, cette nouvelle constitution
assurait une harmonisation
de toutes les lois et décrets antidémocratiques
édictees par la junte militaire.*

□ 120 □

INAUGURATION D'UNE ASSEMBLEE BLANC-SEING DISSOLUTION DES PARTIS POLITIQUES

Considérant que la junte militaire n'avait aucune intention de respecter les avertissements et les suggestions des institutions internationales, le 11 mai 1981, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe décida d'exclure la délégation turque de cette institution européenne. Suite à cela, le général Evren fut obligé d'annoncer que le Conseil national de sécurité voulait partager le pouvoir législatif avec une «assemblée consultative».

Conformément au calendrier établi par le général Evren, la junte militaire entama sa deuxième année de règne avec la nomination d'une prétendue «assemblée consultative» et la dissolution de tous les partis politiques dont l'activité avait déjà été interdite. Il s'agissait là de deux pas supplémentaires vers l'institutionnalisation de la «démocratie» militaire en Turquie.

La création d'une «assemblée consultative» servit de matériel de propagande à la junte des 5 qui mobilisait ainsi tous ses moyens pour convaincre l'opinion publique européenne que les militaires étaient décidés à restaurer la «démocratie» après en avoir fini avec «la terreur politique et le désastre économique» dans le pays. Mais la façon dont la nomination des 160 membres de «l'assemblée consultative» s'était déroulée, montrait déjà qu'elle ne constituerait non pas un corps législatif élu démocratiquement et travaillant librement mais une assemblée «blanc-seing» de la junte militaire.

Ci-dessous, les commentaires parus dans le numéro d'octobre 1981 du Bulletin Info-Türk:

Le «décret de l'assemblée constituante» annoncé le 30 juin 1981 prévoyait que l'assemblée comprendrait le Conseil national de sécurité (CNS) des cinq ainsi qu'une «assemblée consultative» de 160 membres constituée de représentants de diverses provinces.

L'Assemblée consultative sera composée de 120 membres qui seront nommés par le Conseil national de sécurité parmi des candidats désignés par les gouverneurs provin-

ciaux, les 40 autres étant directement désignés par le CNS lui-même.

A première vue, le CNS semble avoir à sa disposition des «matières premières» en quantité, puisque le nombre de candidats pour les sièges s'est révélé supérieur à 11.000 quand les délais eurent expiré à minuit le 15 août 1981. Dans un premier stade, les gouverneurs provinciaux devront désigner 360 candidats parmi ceux-ci.

Le nombre de sièges accordés aux représentants des 67 provinces de Turquie a été attribué proportionnellement à leur population. Tous les membres devront être diplômés de l'université et avoir au moins 30 ans. Toutefois, un aspect important de la loi réside dans le fait que «ceux qui étaient membres des partis politiques à la date du 11 septembre 1980 (un jour avant le coup d'Etat) seront exclus de l'Assemblée.

Ainsi, toutes les forces dynamiques du pays sont écartées des travaux législatifs. Qui-conque voudrait conserver les règles démocratiques de la Constitution, aujourd'hui abolie, ne serait pas admis à prendre part aux travaux de l'Assemblée consultative même en n'ayant été affilié à aucun parti politique à la date du 11 septembre 1980.

Deuxièmement, la loi, comme Evren l'a expliqué clairement auparavant, donne plein pouvoir au CNS au sein de l'Assemblée constituante, qui devrait fonctionner comme un Sénat. Les projets de loi qui devront être proposés par l'Assemblée consultative, le gouvernement et le CNS devront être entérinés avec l'accord du CNS. La junte aura le pouvoir d'apporter des amendements qui seront obligatoires et définitifs.

La loi donne pour première tâche à l'Assemblée Constituante d'élaborer une Constitution qui sera soumise à un référendum et c'est seulement après que l'assemblée aura pour tâche d'établir une législation en matière de partis politiques, ceci en respectant «la ligne des articles de la future Constitution».

La loi sur les élections viendra ensuite et l'Assemblée constituante continuerait alors un travail de corps législatif normal jusqu'à ce



qu'elle transmette son pouvoir au prochain parlement élu «démocratiquement».

En fait, malgré l'inauguration de l'Assemblée consultative, le général Evren reste le véritable maître du pays, comme il l'a clairement exprimé dans son discours à l'occasion du premier anniversaire du 12 septembre 1980.

Le général Evren répéta cet état de fait lorsqu'il donna des directives aux 160 membres de l'Assemblée consultative le 23 octobre 1981 lors de la cérémonie d'inauguration.

Dans son discours, le général Evren a mis l'accent sur l'un des principaux devoirs de cette assemblée, à savoir l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Il affirma que la Constitution devrait permettre de préserver la force de l'Etat et a mentionné une liste des caractéristiques qu'il espère retrouver dans cette nouvelle Constitution:

«J'aimerais insister pour que vous gardiez toujours à l'esprit que tout en essayant d'étendre et de protéger les droits et les libertés humaines, l'Etat lui-même a également certains droits et obligations en ce qui concerne sa continuité et son avenir.

Nous n'avons pas le droit de mettre l'Etat dans une situation d'impuissance et d'inactivité. L'Etat ne peut être transformé en

une institution impuissante gouvernée par des associations.

La présidence de l'Etat ne peut se limiter à n'exister que sous forme d'une autorité protocolaire uniquement habilitée à signer des décrets. L'Etat ne peut demeurer, pendant 6 mois, sans président à sa tête.

Le Parlement ne peut être mis dans une position où il ne peut pas remplir sa fonction législative et de contrôle pendant des mois. Les organes judiciaire et exécutif ne peuvent être laissés dans une position où ils s'entravent mutuellement.

Vous devriez tenir compte du fait que dans notre pays, des partis basés sur des principes communistes et religieux ne peuvent être fondés. Il n'est donc pas possible d'organiser des manifestations et des rassemblements en abusant de certaines dates et de certaines fêtes comme cela se fait dans ces régimes. En bref, les droits et les libertés des individus ne peuvent pas être illimités.

Nous avons vu que la loi précédente sur les partis politiques s'est soldée par la dictature des chefs de partis, ce qui avait pour conséquence qu'une fois qu'une personne arrivait à contrôler le parti et à en devenir le chef, il était presque impossible de l'éjecter de son poste.

Nous avons tous vécus et été les témoins de la manière dont les petits partis engendrent des problèmes dans les gouvernements de coalition et des concessions qui leur étaient accordées uniquement afin de rester au pouvoir. La nation attend de vous l'établissement d'un système électoral qui empêchera que se renouvelent les tristes expériences du passé et qui formera le noyau dur d'un système qui éliminera la multiplication des partis en étant conscient que le citoyen n'est pas un robot.»

En fait, avant cette déclaration condamnant les partis politiques, la junta militaire avait déjà dissous tous les partis politiques dans une attaque surprise le 16 octobre 1981, soit un jour après que l'administration ait divulgué les noms des membres de «l'Assemblée consultative». La loi décrétée par le «Conseil national de sécurité» confisqua également les biens des partis politiques

□ 122 □

et donna lieu à la dissolution des organisations qui leur étaient affiliées.

Les activités de tous les partis politiques avaient été suspendues le jour où les militaires avaient pris le pouvoir. Mais la décision de dissoudre ceux-ci tomba quatorze mois plus tard.

Kemal Atatürk, le fondateur de la république de Turquie fut aussi le fondateur du Parti républicain du peuple (CHP). Il avait légué une grande partie de sa fortune au CHP, notamment des terres et des actions dans la principale banque commerciale de Turquie: la Is Bankasi. La loi précisait que les biens du CHP seraient remis au secrétariat général du «chef de l'Etat».

La communauté diplomatique à Ankara réagit à cette loi comme «sous l'effet d'une bombe» selon l'agence de presse *Associated Press*.

Dans la partie introductive de cette loi, la junte affirmait que certains administrateurs de partis et anciens politiciens continuaient leurs activités malgré les interdictions annoncées le 12 septembre.

Le chef de la junte, le général Evren fit savoir dans un discours à la radio que «l'As-

semblée consultative» préparerait des lois sur les partis politiques sur le modèle de la nouvelle Constitution. Mais il soulignait que les nouveaux partis ne pouvaient se constituer que selon les principes de «l'Atatürkisme».

Dans son discours inaugural, le général Evren alla un cran plus loin, faisant bien comprendre que «des partis basés sur des principes communistes et religieux ne pouvaient être fondés.»

Même un journaliste progouvernemental Cüney Arcayürek, se demanda dans un article publié par le quotidien *Hürriyet* du 26 octobre 1981: «Quid des partis basés sur des principes fascistes?»

En fait, le principe de l'Atatürkisme était une version turque du fascisme mise en pratique par la junte militaire.

Les discours d'Evren laissaient entendre que seuls les partis basés sur ce principe seraient libres après l'adoption de la nouvelle Constitution et le chef de l'Etat serait le vrai dirigeant du pays. Il ne fait pas de doute que le premier chef d'Etat de cette ère nouvelle ne sera nul autre que le général Evren.

DOCUMENT

PARTIS INTERDITS PAR LES MILITAIRES

PARTIS PARLEMENTAIRES

Le Parti républicain du peuple (CHP): créé au début de l'année 1923 sous la direction de Mustafa Kemal Atatürk. Ce parti gouverna la Turquie jusqu'en 1946 en parti unique et exerça un pouvoir dictatorial incarnant l'alliance des propriétaires fonciers, de la bourgeoisie locale émergente et de la bureaucratie d'Etat. Les élections de 1950 furent un désastre pour le CHP. Par contre, le Parti démocrate (DP), se proclamant être le véritable représentant de la bourgeoisie, obtint une majorité écrasante et ce, jusqu'en 1960. Le coup d'Etat militaire de 1960 permit au CHP de regagner une partie de son influence. Devant le renforcement continu du mouvement de la classe ouvrière et le succès du Parti ouvrier de Turquie (TIP) lors des élections de 1965, le CHP adopta une politique de centre-gauche; après la Convention de 1972, M. Bülent Ecevit remplaça M. İsmet İnönü qui était le président du parti depuis la mort d'Atatürk. Le CHP gouverna le pays de 1961 à 1965, de 1973 à 1974 et de 1978 à 1979 en coalition avec quelques petites formations ou des députés indépendants.

Le Parti de la justice (AP): Fondé en 1961, l'AP était l'héritier politique du Parti démocrate (DP), représentant la bourgeoisie et les notables ruraux, qui gouvernèrent la Turquie pendant 10 ans, de 1950 à 1960.

Le 12 mars 1971, les militaires obligèrent l'AP à se retirer du gouvernement. Bien que battu par le CHP lors des élections de 1973, l'AP gouverna le pays à deux reprises, de 1975 à 1977 et de 1979 à 1980, en coalition avec d'autres partis de droite. Lors du coup d'Etat militaire de 1980, c'était encore l'AP qui était au pouvoir.

Le Parti du salut national (MSP): Fondé en 1972, le MSP était l'héritier politique du Parti de l'ordre national (MNP), interdit par la Cour constitutionnelle en 1971 pour ses activités «anti-laïques». Poursuivant une ligne fondamentaliste, le MSP était soutenu tant par les Musulmans orthodoxes que par les notables provinciaux et la bourgeoisie locale d'Anatolie. Il partagea le pouvoir avec le CHP de 1973 à 1974 et avec l'AP de 1975 à 1977.

Le Parti d'action nationaliste (MHP): Continuation du Parti républicain national des paysans (CKMP), le MHP était le principal responsable des assassinats politiques qui précédèrent le coup d'Etat militaire de 1980.

Alors qu'il était un parti petit-bourgeois centriste, le CKMP fut conquis par l'ex-colonel Alparslan Türkeş et ses comparses à travers de sordides manœuvres.

Lorsqu'il fut rebaptisé en MHP, le parti était soutenu par des artisans et des commerçants de province ainsi que par la jeunesse raciste.

Mais après avoir formé ses unités de commando paramilitaires appelées Loups Gris, le MHP reçut l'appui de la grande bourgeoisie afin qu'il intimidât les forces démocratiques du pays.

Il prit part aux gouvernements de coalition dits «Front nationaliste» de 1975 à 1977 et, grâce à cette participation, il installa ses sbires fascistes dans des postes-clé de l'Etat. Ces éléments infiltrés et les Loups Gris créèrent un climat favorable au coup d'Etat militaire en attisant l'escalade de la violence à travers tout le pays.

Les deux autres partis de droite de l'époque, le Parti démocrate (DP) et le Parti républicain de la confiance avaient disparu de la scène politique avant 1980 bien qu'ils aient participé aux gouvernements de coalition entre 1975 et 1979.

PARTIS EXTRAPARLEMENTAIRES

Outre les six partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, il y avait également de nombreux groupes et partis politiques de gauche en Turquie. Certains, légalement enregistrés, avaient participé aux élections sans succès tandis que d'autres avaient soit été décrétés illégaux même avant le coup d'Etat soit travaillaient clandestinement pour échapper aux articles antidémocratiques du Code pénal turc qui interdisaient toute organisation ou toute propagande de classe ou ethnique.

Le Parti communiste de Turquie (TKP) était l'un des deux plus vieux partis politiques du pays. Fondé en 1920 lors d'un congrès qui s'était tenu à Bakou, le parti adhéra à l'Internationale communiste. Cependant, à peine créé, le TKP fut interdit par le pouvoir kémaliste. Ses 15 dirigeants furent assassinés en Turquie durant la nuit du 28 au 29 janvier 1921.

Depuis, le TKP est demeuré dans la clandestinité et ne put être influent dans la politique turque jusqu'en 1974. Durant cette longue période, ses officiels s'installèrent dans les pays socialistes. Après 1974, le TKP commença à influencer certains syndicats et organisations démocratiques par le biais de ses sympathisants dont un grand nombre furent arrêtés après le coup d'Etat militaire de 1980.

Le Parti ouvrier de Turquie (TIP): après l'adoption de la Constitution de 1961, 12 dirigeants syndicaux indépendants du TKP fondèrent le Parti ouvrier de Turquie (TIP). Celui-ci obtint 15 sièges à l'Assemblée nationale lors des élections de 1965. Mais quelques années plus tard, le TIP perdit lui aussi son influence sur son électorat et fut même interdit en 1971 par la Cour constitutionnelle sous l'accusation d'«activités séparatistes». Après l'amnistie générale de 1973, de nombreux membres et sympathisants du TIP se sont dispersés en adhérant à divers partis politiques et groupes de tendances différentes.

Le second TIP, fondé en 1975 par le dernier président du premier TIP, fut l'un de ces partis. Quelques années plus tard, il se rapprocha de la ligne du TKP.

Le Parti socialiste ouvrier de Turquie (TSIP): fondé en 1974 par un groupe d'anciens activistes du TIP eux aussi proches de la ligne du TKP.

Le Parti de la révolution socialiste (SDP): fondé en 1976 par l'un des présidents de l'ancien TIP. Proche de l'eurocommunisme, ce parti contestait la ligne du TKP.

Le Parti du travail de Turquie (TEP): fondé en 1975 par l'un des ex-dirigeants du TKP. Il contesta l'actuelle direction du TKP installée dans les pays socialistes.

Le Parti communiste de Turquie/Union (TKP/B): fondé par une scission du TSIP qui considérait ce dernier comme «pacifiste et légaliste».

Le Parti des ouvriers et des paysans de Turquie (TIKP): fondé en 1975 par un groupe proche de la ligne des dirigeants actuels chinois.

Le Parti communiste de Turquie / Marxiste-léniniste (TKP/ML): fondé par un groupe qui restait loyal aux idées de Mao Zedong.

Le Parti communiste révolutionnaire de Turquie (TDKP): fondé par un groupe d'anciens dirigeants étudiants proche de la ligne du leader albanais Enver Hoxha.

Le Parti communiste du travail de Turquie (TKEP): fondé par un groupe de dirigeants paysans et étudiants des années '60. Ce parti s'approcha plus tard de la ligne du TKP.

Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK): de toutes les organisations kurdes, le PKK, prônant la lutte armée, était le plus puissant.

Le Parti socialiste du Kurdistan turc (TKSP): fondé en 1975 par certains ex-membres du TIP d'origine kurde.

Le Parti du travail du Kurdistan (KIP): fondé à la même période par quelques militants kurdes qui contestaient la représentativité du TKSP.

Libération nationale du Kurdistan (KUK): héritier du Parti démocrate du Kurdistan, une organisation défunte rattachée au leadership de Barzani.

Le Parti de l'Union de la Turquie (TBP): fondé dans les années '60 par certains leaders de la confrérie alévie. Ce parti adopta une ligne progressiste.

De tous ces partis extraparlimentaires turcs et kurdes, seuls le TIP, le TSIP, le SDP, le TEP, le TBP et le TIKP étaient enregistrés légalement et avaient participé aux élections sans succès.

En outre, il y avait de nombreux groupes politiques qui ne portaient pas le nom de «parti» mais qui avaient une grande influence sur les progressistes. Principalement:

Le Sentier révolutionnaire (Dev-Yol): Indépendant de tous les centres idéologiques du monde. De tous les partis et groupes de gauche, il était le plus influent au sein de la population.

La Gauche révolutionnaire (Dev-Sol): Une scission de Dev-Yol. Cette organisation prônait la propagande armée.

Libération (Kurtulus): Fondé par un groupe d'anciens dirigeants étudiants. Cette organisation était fidèle aux idées de Staline.

Il faut également signaler parmi ces groupes Le Sentier du peuple (HY), l'Union du peuple (HB), les Unités de propagande armée marxiste-léniniste (MLSPB), l'Avant-garde révolutionnaire du peuple (HDÖ), le Chemin du partisan (PY), un petit groupe trotskyste ainsi que cinq autres mouvements kurdes: Rizgari, Ala Rizgari, Kawa, Denge Kawa et Tekosin.

Premières réactions à ces nouvelles mesures antidémocratiques

En Turquie, les premières réactions à ces nouvelles mesures antidémocratiques prises par la junte militaire vinrent de l'ancien premier ministre Bülent Ecevit et en Europe, de la Communauté européenne économique et du Parlement européen.

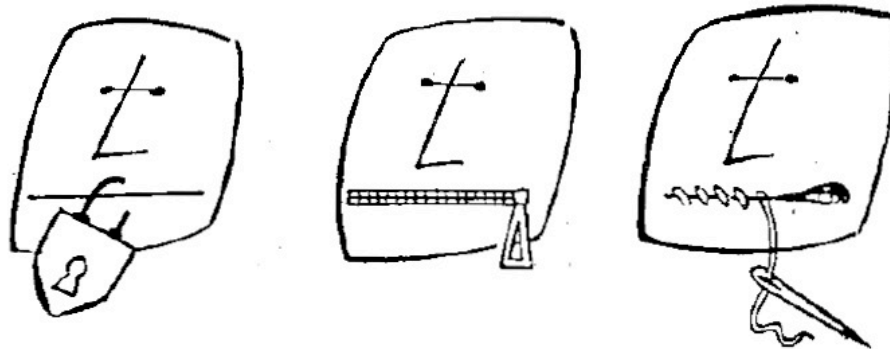
Déclarant qu'il n'approuvait pas le régime actuel des militaires, Ecevit affirma également son opposition au régime ordonné par le Conseil national de sécurité pour l'avenir de la Turquie. Cette déclaration ne fut pas reprise dans la presse turque. En revanche, elle fut répercutée par les journaux et les radios étrangères en Europe.

Selon le *Guardian* du 23 octobre 1981, la Commission de la CEE décida de geler les 600 millions d'ECU d'aide financière destinée à la Turquie et de retarder l'introduction de nouveaux accords financiers du fait que l'état d'avancement des travaux de restauration de la démocratie était insatisfaisant.

Le Procureur de la loi martiale, le colonel Nurettin Soyer annonça au même moment qu'il entamerait des poursuites contre le chef du Parti républicain du peuple (CHP), Mr. Bülent Ecevit, pour avoir violé les règlements militaires interdisant toute déclaration politique de la part des anciens dirigeants du pays. Le colonel Soyer déclara qu'il demanderait une peine d'emprisonnement de 3 mois à une année pour M. Ecevit.

LA JUNTE ET SON CALENDRIER POUR LA RESTAURATION DU POUVOIR CIVIL

Le Conseil national de sécurité annonça fin 1981, un calendrier pour la «restauration du pouvoir civil» en Turquie. De son côté, le général Evren déclara que si la nouvelle constitution rédigée par l'Assemblée consultative était prête à la fin de l'été, un référendum aurait lieu en novembre 1982 et des élections seraient organisées en automne 1983. Il indiqua également que le respect de ce calendrier



dépendait aussi bien des développements internationaux que de la rapidité avec laquelle la nouvelle constitution serait élaborée.

Cette annonce eut lieu juste avant la visite de la délégation du Conseil de l'Europe qui était chargée de préparer un rapport détaillé devant servir de base à la décision que devait prendre cette institution européenne quant au sort de la Turquie.

Une enquête sur la composition sociale des 160 membres de l'Assemblée consultative montra d'emblée que la constitution qu'elle était appelée à élaborer serait un texte conforme aux intérêts des milieux dirigeants.

Voici la composition sociale des membres de l'Assemblée consultative désignés par le Conseil national de sécurité:

Catégories	Nombre	(%)
Ouvrier	0	0
Paysan	0	0
Syndicaliste	2	1,25
Journaliste	1	0,63
Artist	1	0,63
Profession libérale	15	9,37
Généraux et officiers de l'armée retraités	22	13,75
Hommes d'affaires et directeurs	17	10,62
Cadres supérieurs et membres universitaires	102	63,75
TOTAL	160	100

La composition professionnelle du Comité de 15 membres pour l'élaboration de la constitution: le président *Orhan Aldikaçi* (professeur de droit, rédacteur de la Constitution de l'Etat fédéral turc de Chypre)

Tevfik Fikret Alparslan (général de l'ar-

mée à la retraite, commandant des opérations lors de l'intervention militaire turque à Chypre).

Ihsan Göknel (général de l'armée à la retraite. Il servit aussi dans les quartiers généraux de l'OTAN et du CENTO).

Feridun Ergin (professeur d'économie. Il fut également administrateur du FMI)

Rafet Ibrahimoglu (homme d'affaires, secrétaire de la confédération des patrons turcs).

Parmi les membres du comité, il y avait également 4 professeurs de droit, 1 professeur de médecine, 1 professeur d'économie, 1 professeur de construction civile, 1 haut fonctionnaire et 2 juges.

Le président de l'Assemblée consultative, le professeur Sadi Irmak, prit la parole lors du symposium organisé à Bonn sur le «kémalisme» et déclara: «*Notre nouveau régime aura deux caractéristiques principales: il sera démocratique et basé sur l'idéologie kémaliste.*»

Les agissements et les déclarations des généraux turcs sur la «restauration de la démocratie» furent loin de convaincre les institutions démocratiques européennes.

Pour convaincre la mission du *Conseil de l'Europe* qui s'était rendue en Turquie du 7 au 14 janvier 1982, le général Evren et la presse turque censurée lui avaient réservé un accueil chaleureux. En vain. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopta le 28 janvier une résolution condamnant sévèrement les violations des droits de l'homme en Turquie et recommandant l'application d'une procédure en vertu de laquelle n'importe quel pays membre pourrait traduire le régime turc devant la Commission des droits de l'homme pour y ré-

□ 126 □

pondre des accusations portées à son encontre.

De son côté, le 22 janvier, le Parlement européen adopta une résolution demandant que la Commission européenne et les ministres des pays membres suspendent toute aide financière à la Turquie.

Suite à quoi, Evren, ne mâcha pas ses mots: «*Si certains de ces gouvernements transforment leurs intérêts dans les développements en Turquie en ingérence dans nos affaires intérieures, notre réaction sera catégorique et définitive.*»

Le 7 février 1982, le Chef de l'état-major annonça une nouvelle mesure répressive en représailles aux résolutions des institutions du Parlement européen:

Pour empêcher toute influence à l'encontre de la sécurité intérieure et extérieure de la Turquie, et pour que les lois et ordonnances que les autorités ont décrétées soient bien comprises à l'avenir, il a été décidé que:

1. Les associations, groupements professionnels, syndicats, fondations et autres institutions, ne pourront plus inviter de représentants ou de délégations d'organisations étrangères officielles ou privées ni organiser des réunions sans en avoir obtenu l'autorisation du commandant de leur secteur.

2. De telles délégations venant en Turquie sans y être invitées ne pourront plus faire de rencontres, prendre des contacts, ni participer à des réunions etc., sans avoir obtenu l'autorisation du commandant de la loi martiale.

3. Il ne sera permis de mentionner, citer, distribuer ou de publier aucune des émissions, publications ou articles produits par la radio ou la presse étrangère s'ils contiennent, même par duplication, des allégations, accusations, mensonges ou jugements fallacieux contre l'actuelle administration turque.

Cette nouvelle défiance envers les milieux démocratiques européens vit le jour après la publication dans la presse occidentale d'une déclaration que l'ancien premier ministre Ecevit avait faite à sa sortie de prison. M. Ecevit, un social-démocrate de 56 ans, avait été condamné à trois mois pour avoir violé l'interdiction du régime militaire concernant

les déclarations publiques des politiciens.

Dans son message que la presse turque n'a pas pu reprendre, M. Ecevit déclara:

«*J'ai été libéré mais aussi longtemps que ma liberté d'expression sera limitée, je me sentirai en prison partout.*»

Affirmant que par cet article d'opinion, il prenait des risques en critiquant implicitement les dirigeants militaires, Ecevit ajouta: «*Je suis plein d'espoir pour l'avenir car je sais qu'une majorité de Turcs ne veut pas sacrifier la liberté au nom du retour à la sécurité et ne pense pas qu'un tel sacrifice soit nécessaire.*»

Questionné sur les récentes critiques du Conseil de l'Europe au sujet du respect des droits de l'homme en Turquie, M. Ecevit répondit: «*Selon moi, les vrais amis du peuple turc sont ceux qui considèrent que les Turcs méritent la même démocratie que la leur et qui refusent une démocratie de second rang.*»

Le 13 février 1982, soit deux semaines plus tard, la junte militaire publia un nouveau décret, le 65^e, permettant aux membres des partis politiques dissous d'exprimer leur opinion personnelle sur la nouvelle constitution concoctée par «l'Assemblée consultative».

Mais dans le même décret, les législateurs militaires rappelèrent que les dirigeants et les responsables de ces partis ne bénéficiaient pas de ce droit.

Ce furent à nouveau les Etats-Unis qui assumèrent la défense du régime turc face aux forces démocratiques européennes. Lors de la réunion de l'OTAN, le ministre danois des affaires étrangères, Kjeld Olesen, mit en garde l'alliance contre son application de la règle des «deux poids, deux mesures» par sa critique du régime militaire de Pologne et son indifférence face à la Turquie.

Suite à cette prise de position, le général Haig attaqua le Danemark en déclarant: «*de telles attitudes sont non seulement incompréhensibles mais aussi dangereuses. N'est-il pas grand temps que les critiques occidentales mettent fin à leurs ambiguïtés et n'est-il pas grand temps d'arrêter le démantèlement masochiste de nos valeurs face au le totalitarisme dictatorial?!*»

Le secrétaire général de l'OTAN Luns

appréciait lui aussi les généraux turcs au sujet desquels il dit: «les généraux turcs travaillent à créer les conditions de retour à la démocratie».

Cependant, d'autres institutions américaines, comme par exemple l'International Herald Tribune, pensaient différemment:

Les généraux turcs n'ont pas l'air de démocrates

A un moment où les Etats-Unis offrent un immense colis d'aide militaire à la Turquie et appellent à une coopération accrue en matière de défense, il y a en Europe une attention particulière concernant l'écœurement manifeste de la junte militaire à faire des pas concrets vers la restauration de la démocratie qu'elle avait promise au début de son règne le 12 septembre 1980.

L'attitude US semble partir dans une direction très différente. Le 21 février, le commandant suprême des forces de l'OTAN, le général Bernard W. Rogers, a sollicité une aide urgente pour la modernisation des forces armées en Turquie de 5 à 6 milliards de dollars. Au cours de l'année fiscale 1980, l'aide américaine à la Turquie atteignait les 450 millions de dollars, en 1981, ce montant était de 547 millions de dollars, et pour l'année fiscale 1982, le Président Reagan a demandé au Congrès 703 millions de dollars, dont 403 millions en aide militaire. La récente louange adressée à la junte par le secrétaire à la défense, Caspar Weinberger s'apparente plus au «1984» orwellien qu'à de la démocratie.

Aujourd'hui, 15 mois après le coup d'Etat militaire en Turquie, la démocratie n'est pas en voie de consolidation. Seules règnent la dictature et la loi martiale, laissant tout le pouvoir au Conseil national de sécurité. On peut également discerner les fondations d'une société totalitaire en gestation dans laquelle les militaires pourraient retourner formellement dans leurs casernes tout en conservant le pouvoir au travers d'un certain nombre d'institutions et d'organes qu'ils contrôlent directement. L'autonomie universitaire a en effet été écrasée; un Conseil d'inspection de l'Etat doté d'un pou-

voir élargi a été mis sur pied pour diriger le fonctionnement de toutes les institutions et organisations d'Etat; une loi répressive sur le travail est en cours d'élaboration; le contrôle militaire sur l'éducation et la justice a été imposé; les partis et les syndicats indépendants ont été abolis et la presse a été muselée. L'Assemblée constituante triée sur le volet n'a aucun pouvoir. «*Le terrorisme dans les rues a pris fin, c'est vrai, mais il a été remplacé par le terrorisme d'Etat*» m'a-t-on dit récemment en Turquie. L'idée principale qui sous-tendait l'alignement de la Turquie sur l'Europe était la modernisation de la société sous l'influence de l'Europe par l'introduction, via les généraux, des méthodes empruntées à l'Amérique latine. La torture systématique s'abat sur les dissidents politiques et syndicaux.

Le peuple de Turquie ne veut pas être traité comme une nation de seconde classe. Ils veulent que leurs soient appliqués les mêmes critères qu'aux Américains et aux Européens de l'Ouest.

Ils veulent que ceux qui persistent dans leur soutien de la junte pour des raisons stratégiques le disent ouvertement au lieu de continuer à jouer au jeu de la pseudo démocratie militaire.

Des journalistes turcs qui se sont rendus récemment aux Etats-Unis m'ont dit, à leur retour en Turquie, que le Pentagone voudrait mettre en place une Force de déploiement rapide dans leur pays. Ils ont également entendu dire: «*En Europe, votre religion c'est la démocratie. La nôtre, c'est la stabilité.*» Voilà un point de vue qui n'a rien d'encourageant à entendre par un démocrate turc, ni par un démocrate de Grèce, du Portugal ou d'Espagne.» (*International Herald Tribune*, 16 déc. 1981)

LA COLERE DES GENERAUX

Lorsque les dirigeants de la *Communauté économique européenne* pressaient les autorités militaires turques de rester fidèles à leur calendrier de restauration de la démocratie et insistaient sur le fait qu'un tel retour «présuppose, en particulier, la libération des personnes arrêtées pour leurs opinions et leurs

□ 128 □

activités syndicales, et la fin de la loi martiale», *The Guardian* estimait que «la junte militaire turque serait probablement irritée par le ton insistant du communiqué.»

Le discours extraordinaire tenu par le général Evren le 4 avril 1982 à Bursa, donna tout son sens à cette estimation. Le chef d'Etat militaire de Turquie accusa «ses amis européens» d'avoir été manipulés par «certaines personnes» qui, selon ses propos, essayaient de pousser l'Europe à employer l'arme de l'assistance économique. Il déclara que «la souveraineté de la Turquie n'allait en aucun cas se laisser acheter» et que «si l'Europe se laissait influencer par 51 votes sur 434 sièges que comporte le Parlement européen, il n'y avait qu'à la laisser faire et à expulser la Turquie. L'Europe portera l'entière responsabilité des conséquences d'un tel geste.»

Le Bulletin INFO-TÜRK commenta cette réaction dans son numéro d'avril 1982 dont nous publions les extraits ci-dessous:

Cette colère à l'encontre des milieux européens est-elle l'expression d'une réaction sincère face à «l'ingérence étrangère dans les affaires de la Turquie»? Peut-elle être considérée comme le signe d'un attachement à la fierté nationale? Eu égard aux concessions accordées par la junte militaire turque aux Etats-Unis pendant une période de 18 mois, il n'est pas possible de répondre positivement à ces questions. Comme l'expliquait une autre étude (*Info-Türk, US Interests in Turkey*, mars 1982), c'est la même junte militaire qui ratifia l'accord pour la réouverture des bases militaires américaines en Turquie en échange d'une assistance militaire et économique américaine et c'est aussi cette même junte militaire qui a permis que des drapeaux américains flottent dans les territoires turcs. Ces concessions ne semblent pas offenser les sentiments «nationalistes» du général Evren, puisque Washington a apporté son soutien à toutes les mesures antidémocratiques prises par la junte et n'a jamais demandé le rétablissement de la démocratie en Turquie. Quant aux pays européens, ils ont toujours insisté sur le fait que si les dirigeants turcs désiraient rester au sein de la famille européenne, ils devaient respecter les

droits et les libertés démocratiques telles qu'elles sont définies dans la Convention européenne des droits de l'homme. En outre, le général Evren pense que la junte militaire n'a plus besoin du crédit de 600 millions de dollars accordé par la CEE, puisque les Etats-Unis ont augmenté leur «aide» militaire et économique à la Turquie, et que les pays socialistes voisins et les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient lui ont accordé des relations économiques et commerciales plus importantes. Plus particulièrement après leur visite de l'Iran, de l'Irak, du Koweït, de la Syrie et du Pakistan, les dirigeants turcs se sont mis dans l'idée qu'ils pourraient jouer un rôle déterminant dans ces régions et exploiter facilement les possibilités financières des pays producteurs de pétrole. Aussi, décidèrent-ils qu'il était temps de mettre l'Europe au défi.

Afin de prouver qu'il n'était pas opposé au régime démocratique, le général Evren affirmait: «Nous voulons rester au sein de l'Europe et nous savons que la première condition en est un régime démocratique. Nous ne nions pas que le régime actuel n'est en rien une démocratie. Cependant, c'est un des régimes militaires les plus démocratiques et les plus doux que l'on n'ait jamais vu. C'est toujours un régime militaire, et il n'y a pas de doute qu'il le restera jusqu'à ce que la démocratie soit rétablie dans les termes que le calendrier s'est fixés.»

Mais quand elle sera rétablie, quelle sorte de démocratie sera-ce?

La réponse se trouve à nouveau dans le discours du général Evren: «La nouvelle constitution interdira le communisme, le fascisme et la théocratie religieuse. La Turquie n'a rien à faire d'un parti communiste!»

Il ne s'agit pas seulement du parti communiste, car le chef de la junte militaire a également déclaré qu'ils avaient l'intention d'interdire toute autre activité politique du dirigeant du mouvement social-démocrate turc.

Il attaqua ouvertement Ecevit, président de l'ancien Parti républicain du peuple:

«Si certaines personnes pensent devenir des héros en allant en prison, nous n'hésiterons pas à exaucer leurs désirs. Nous préfé-

rons qu'ils soient des héros en prison plutôt qu'ils ne le deviennent en liberté. Ayant, semble-t-il, oublié que leurs partis avaient été dissous (en octobre dernier), ces anciens politiciens berçaient l'illusion de diriger encore les mêmes partis mais sous des noms différents. Il est des rêves agréables, et c'est joli de vivre avec des rêves. Mais je les préviens, pour la dernière fois, qu'il est temps qu'ils abandonnent pareils fantasmes. Ce pays a été capable de se libérer de leurs griffes et n'a pas l'intention de se laisser prendre à nouveau. J'affirme ici que s'ils ne tiennent pas compte de nos avertissements, nous n'hésiterons pas un seul instant à prendre les mesures les plus sévères à leur égard. Et s'ils comptent sur le soutien de certaines personnes ou institutions en Europe avec lesquelles ils entretiennent des amitiés personnelles, ils verront tous leurs espoirs anéantis.»

Avant même que le général ne prononce cette attaque verbale, la junte militaire avait déjà lancé une campagne de terreur et d'intimidation contre les dirigeants et parlementaires sociaux-démocrates, parmi lesquels les mandats d'arrêt établis visant les membres dirigeants du *Comité turc pour la paix*, la fermeture de l'hebdomadaire social-démocrate *Arayis* dont Bülent Ecevit avait été le rédacteur en chef, l'interrogatoire auquel a été soumis Ecevit concernant ses déclarations à sa sortie de prison et l'enquête dirigée contre 132 autres députés du parti d'Ecevit concernant leur présumé soutien à la confédération syndicale interdite DISK.

Le résultat immédiat de ces nouvelles mesures semblait alimenter les spéculations quant à l'existence de différences au sein du «Conseil national de sécurité» et quant au fait que les «faucons» tels le général Nurettin Ersin, membre du CNS et commandant de l'armée de terre, avaient établi leur domination.

Mais le général Evren nia ces suppositions lors de son discours de Bursa. Il souligna que les cinq membres du CNS étaient solidaires dans l'accomplissement de leur mission et qu'ils partageaient les mêmes idées.

Il n'en resta pas là et alla même jusqu'à prendre la défense de quelques ex-commandants de l'armée tels que le général Faik Türün qui s'était fait une réputation pour ses tendances fascistes et ses pratiques répressives lors d'une précédente période de régime militaire, entre 1971 et 1973.

Pendant que le général intensifiait ses attaques contre les politiciens et les intellectuels démocrates, la grande majorité des dirigeants du parti fasciste, MHP, étaient déjà remis en liberté. Il ne restait en prison que le colonel Türkes et cinq de ses compagnons. Mais la requête de leur mise en liberté était aussi à l'agenda du tribunal militaire. Il n'eût pas été surprenant de les voir prochainement libres puisque, comme le colonel Türkes et ses compagnons l'avaient rappelé devant le tribunal militaire, leur incarcération était injuste étant donné que le pouvoir appliquait leurs propres idées. Ce n'est pas seulement l'avis du colonel fasciste turc, mais également celui d'un colonel fasciste espagnol. Au cours de son procès, le 17 mars 1982, le lieutenant-colonel Antonio Tejero Molina qui avait pris d'assaut le parlement espagnol en tête de la Guardia Civil l'année précédente, déclarait que leur tentative était à l'image du «Coup d'Etat turc» et qu'ils avaient projeté d'établir un gouvernement militaire semblable à celui établi en Turquie. Le discours du général Evren, à Bursa, donnait tant raison au colonel Türkes qu'au colonel Antonio Tejero Molina...

UNE «CONSTITUTION» SUR MESURE

Alors que l'état de terreur s'amplifiait avec l'arrestation de l'ancien premier ministre démocrate Ecevit, les dirigeants militaires de la Turquie accélèrent les préparatifs pour la nouvelle constitution qui établirait les bases d'un régime civil autoritaire devant succéder à l'actuel régime militaire.

Suite au violent discours de Bursa qui donna au procureur militaire le feu vert pour arrêter de nouveau Ecevit, le général Evren doubla voire tripla ses attaques contre les politiciens démocrates au cours de deux autres discours.

□ 130 □

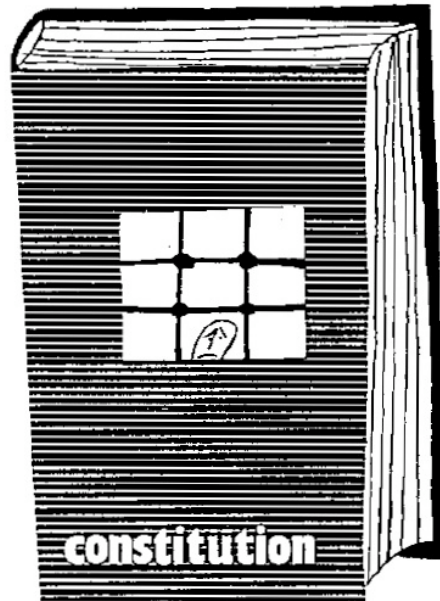
Le 18 avril, lors du discours prononcé à Balıkesir, rappelant que dans l'actuelle «période de transition», les activités politiques étaient interdites, le chef de la junte militaire déclara: «Ceux qui s'obstinent à faire le contraire (s'engager politiquement) et recherchent des engagements politiques futurs seront poursuivis légalement et recevront le châtement qu'ils méritent».

Dans le même discours, le chef de la junte soulignait que même après être revenu à un régime civil, les militaires n'hésiteraient pas à intervenir de nouveau en cas de nécessité: «Beaucoup de citoyens voudraient savoir ce qui arrivera si après notre départ. Le pays en arrivera au même point (une situation de crise). N'ayez pas peur... Vous serez débarassé des responsables (de crises nouvelles). Rappelez-vous aussi qu'il y a d'autres forces à vos côtés qui protégeront le pays.»

Cinq jours plus tard, dans un message prononcé pour le 62^e anniversaire de l'Assemblée nationale turque qui était alors dissoute, le général Evren attaqua de nouveau les politiciens démocrates tels qu'Ecevit, dont l'arrestation avait été dénoncée par les forces démocratiques européennes: *«Je suis avec colère et indignation les efforts de ceux qui ont jadis réclamé leur pleine indépendance... Oubliant comment ils ont conduit le pays au bord de l'abîme, ils essaient de ramener la Turquie à leur idée de la démocratie en demandant à des étrangers de faire pression sur la Turquie et en donnant de fausses informations contre le propre pays.»*

Respectant l'ordre des dirigeants militaires qui les avaient désignés comme législateurs, les membres de l'Assemblée consultative commencèrent en avril à composer le texte de la nouvelle constitution.

Depuis sa nomination en novembre 1981, la Commission constitutionnelle eut des activités de «compilation de données». 31 des 160 membres de l'Assemblée consultatives, les gouverneurs de 51 provinces de Turquie, 37 universités et écoles supérieures, des cours suprêmes, la confédération syndicale progouvernementale (Türk-İs), des associations d'employeurs comme la TISK, la TÜSIAD et



l'Union des Chambres de commerce, certaines banques et associations professionnelles donnèrent leur opinion sur la nouvelle constitution.

Pour recueillir l'opinion des citoyens, la Commission décida de mener une enquête impliquant 200.000 personnes, mais le Conseil national de sécurité (CNS) opposa son veto à cette ouverture partielle en prétextant que le budget de l'Institut national des statistiques n'avait pas de fonds suffisants en 1982 pour réaliser ce sondage.

Comme on le sait, les anciens dirigeants de la Turquie furent privés de leur droit d'exprimer leur opinion sur la nouvelle constitution.

Le CNS autorisa la Commission constitutionnelle à recueillir le point de vue des membres de partis politiques qui n'avaient pas fait partie de la direction de leur parti. Cependant, aucun membre de parti politique ne fut contacté.

Au contraire, les organisations patronales purent librement exprimer leur opinion via des brochures imprimées.

L'Union turque des chambres de commerce, d'industrie et des bourses défendait par exemple l'idée qu'il fallait accroître l'autorité du pouvoir exécutif et qu'un Conseil de la république devrait remplacer le défunt Sénat. Les hommes d'affaire demandaient également que le régime turc soit fermé au communisme

et que l'Etat turc soit dirigé selon les principes d'Atatürk et du nationalisme turc.

Ils affirmèrent que: «La position du chef de l'Etat devrait être plus puissante que sous la constitution de 1961 et il devrait être à même de suspendre temporairement la constitution en déclarant l'état d'urgence lorsqu'il y a impossibilité de résoudre des menaces internes et externes.

Le chef de l'Etat devrait aussi avoir le pouvoir de contrôler certaines institutions autonomes... Et la nouvelle constitution devrait protéger les droits de l'entreprise et de la propriété privée.»

D'autres organisations patronales comme la Confédération des syndicats d'employeurs (TISK) et l'Association des industriels et des hommes d'affaires de Turquie (TÜSIAD) émirent des propositions similaires pour la Constitution. Parmi celles-ci, notons les restrictions des droits des travailleurs de s'associer en syndicats et de faire grève.

Ces propositions suivaient en fait à la lettre les directives que le chef de la junte donna dans son discours inaugural et à d'autres occasions.

Le président de la Cour constitutionnelle, Aldıkaçtı, répéta d'ailleurs le 6 avril qu'il était impossible de rejeter certains des principes énoncés par le général Evren lors de ses discours.

LA CONSTITUTION D'EVREN PRISE EN FLAGRANT DELIT DE FASCISME

Le projet de constitution fut adopté le 16 août 1982 dans sa totalité par l'Assemblée consultative blanc-seing. Des 160 membres, 135 votèrent pour et un seul contre. Quant aux 24 autres membres, ils étaient absents.

25 membres classés officieusement parmi les «sociaux-démocrates» ou les «radicaux» critiquaient la Commission constitutionnelle de l'Assemblée pour avoir élaboré un texte antidémocratique, mais un seul d'entre eux eut le courage de voter contre, les 24 autres préférant manifester leur désapprobation par un vote d'abstention. Ce projet fut la preuve

concrète du type de système politique que les militaires estimaient adéquat à la Turquie.

Sous prétexte de «prévenir le genre de troubles qui ont perturbé la Turquie au cours de la dernière décennie et qui ont entraîné deux interventions militaires», le projet renforça ouvertement la branche exécutive de l'Etat, limita la liberté d'expression, de presse et d'organisation, et attribua aux militaires un rôle constitutionnel dans les affaires de la nation.

Peu avant les débats sur le projet, le général Kenan Evren, chef du Conseil national de sécurité, délivra le 25 juillet 1982, à Erdek le message suivant, dans le but de forcer les membres de l'Assemblée consultative à adopter le texte: «Ce projet, dit-il, n'a pas été rendu définitif. Toutefois je voudrais simplement souligner que les difficultés que nous avons rencontrées viennent de la Constitution précédente (1961) et que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour empêcher la répétition des erreurs passées. Une fois parachevé, personne ne pourra réprocher la nouvelle constitution. L'idéologie du peuple turc repose sur les principes et les idéaux d'Atatürk. Nous enseignerons cette idéologie aux générations à venir et nous intégrerons cette idéologie dans le programme scolaire. Les individus ont des droits et des libertés mais ils les ont tous confiés à l'Etat. Bien sûr, il y aura des associations mais celles-ci limiteront leurs activités à leur raison d'être originelle.»

Quant aux pouvoirs sans limite accordés au Président de la République, le général Evren déclara: «Si nous ne pouvons pas avoir confiance dans un président élu au sein de la nation, alors, qui aura notre confiance? Les associations?»

Au cours des débats à l'Assemblée constituante, le général Evren se rendit plusieurs fois, à l'instar des quatre autres chefs de la junte, à l'Assemblée blanc-seing et suivit les travaux afin d'influencer ses 160 membres. Lors de sa première visite à l'Assemblée, l'un des membres déclara à l'auditoire que le seul candidat au poste de premier Président de la république de ces temps nouveaux était le général Evren.

Bien qu'il fut interdit aux dirigeants et députés des anciens partis politiques alors

□ 132 □

poursuivis, d'exprimer leurs opinions quant au nouveau projet de constitution, de nombreux intellectuels turcs, des éditorialistes et des personnalités bien connues réagirent publiquement contre les clauses antidémocratiques du projet. En voici quelques exemples:

Sevket Yilmaz, président de la confédération du travail Türk-Is: «La nouvelle constitution va mettre un terme au mouvement ouvrier de Turquie.»

Le quotidien *Cumhuriyet*: «Quelques articles du projet concernant les droits sociaux sont la reproduction même des propositions émanant de la Confédération des employeurs turcs.» (En fait, parmi les 15 membres de la Commission constitutionnelle se trouvait le secrétaire général de la TISK, alors qu'il n'y avait aucun représentant du mouvement ouvrier).

Nail Güreli, président du syndicat des journalistes turcs (TGS): «Le projet de constitution est conservateur et arriéré. Il limite la liberté de la presse, les libertés et les droits fondamentaux et altère les caractéristiques sociales de l'Etat turc.»

Erdem Aksoy, professeur et ancien président de l'Université technique de la Mer Noire: «La nouvelle constitution entretient l'insécurité, la stagnation et manque de tenir compte des réalités de la Turquie.»

Ismail Cem, éditorialiste au quotidien *Günes*: «Je me demande ce que mon professeur de droit, suisse, penserait de cette constitution. Si j'avais produit pareil texte comme devoir, mon professeur suisse m'aurait sûrement recalé aux examens.»

Mümtaz Soysal, professeur de droit constitutionnel et éditorialiste du quotidien *Milliyet*: «Ce manteau estimé trop large pour le public est maintenant devenu trop serrant. Le peuple turc n'est pas à ce point arriéré ni primitif pour être condamné à pareille constitution.»

Atilla Sav, président de l'Union des barreaux turcs: «Cette constitution particulière qui ne se fie pas assez à la justice et qui, d'autre part, dote l'administration d'une autorité excessive, peut facilement ouvrir la voie à un régime autoritaire.»

Ülkü Azrak, professeur de la faculté de droit d'Istanbul: «La clause sur les nominations présidentielles va tout à fait à l'encontre de la notion d'Etat contemporain régi par l'autorité de la loi.»

Ugur Mumcu, éditorialiste du quotidien *Cumhuriyet*: «Cette évolution est un faux pas malheureux dans la tradition constitutionnelle vieille de deux siècles en Turquie.»

Oktay Eksi, éditorialiste du quotidien *Hürriyet*: «Ce projet est ce qu'on appelle 'donner d'une main et reprendre de l'autre'.»

Server Tanilli, professeur de droit, paralysé depuis 1978 à la suite d'une agression armée des Loups Gris fascistes: «Avec cette constitution, la démocratie ne pourra être rétablie en Turquie. Tout au plus pourra-t-on y trouver le fascisme.»

Raillant les critiques des pays occidentaux à l'encontre du projet de constitution, le général Evren déclara le 29 août 1982 à Afyon: «Il est de notre devoir de préparer une constitution qui corresponde à la structure, à l'originalité et aux conditions de notre société, ainsi qu'à la situation stratégique de notre pays. Nous ne sommes pas tenus de nous conformer aux constitutions occidentales. Nous n'avons jamais prétendu que la nouvelle constitution donnerait plus de libertés que celles de 1961. En Occident, les filles jouissent de toutes les libertés dès qu'elles ont 18 ans. Dans notre pays, à l'âge de 18 ans, nos filles pas plus que nos fils ne se voient offrir une carte blanche. En conséquence, nous ne pouvons calquer notre constitution sur le modèle occidental. La constitution de 1961 était trop permissive pour notre pays (...).

A l'approche de la transition vers un ordre démocratique normal, les nostalgiques de l'ancien régime, ceux qui sont à la botte du communisme, les anarchistes et les terroristes restés en liberté, les traîtres, les ennemis de la nation et de la mère patrie dissimulés parmi nous, s'évertuent, tantôt ouvertement, tantôt en cachette, à diffamer ce gouvernement. Les collaborateurs des puissances étrangères ont tout mis en œuvre pour mettre fin à l'assistance étrangère à la Turquie; quand ils ont compris qu'ils n'arriveraient pas à leurs fins,

ils ont déclenché une campagne destinée à empêcher l'approbation de la nouvelle constitution. Ceux qui collaborent aux activités antiturques ont coordonné leurs actions à l'intérieur du pays, en parallèle avec une station radio communiste.»

LE GENERAL EVREN DONNE L'ESTOCADÉ

Devant les nombreuses critiques et protestations émanant même des milieux favorables aux militaires, une partie de l'opinion publique attendit de la junte quelques assouplissements au projet de «constitution» soumis par «l'Assemblée consultative». C'était oublier un peu trop vite la manière dont avait été constituée cette assemblée. La charpente de la constitution fut édictée par les lois édictées par la junte dès sa prise du pouvoir. Si l'on se souvient que d'après un décret de la junte, «ces lois ne peuvent en aucun cas être déclarées contraires à la constitution», on assiste à une «première mondiale» en matière de constitution, la constitution devant se plier aux lois et non le contraire.

La junte militaire finit par adopter le texte final le 19 octobre 1982 sans y apporter de modification significative.

L'ajout de certaines dispositions permettant au général Evren de devenir «président de la république» et faisant des autres membres de la junte, des membres du «Conseil présidentiel» ainsi que la privation pour les dirigeants des partis politiques dissous pendant dix ans de leur droit de retour en politique et pendant cinq ans pour les membres de la dernière assemblée législative, constituaient les plus importantes modifications apportées par la junte.

Selon un autre amendement, aucune responsabilité ne pouvait être imputée aux membres de la junte, à leur Assemblée consultative ni à leurs gouvernements, pour leurs actions qui suivirent le coup d'Etat et aucune poursuite ne pouvait être lancée contre eux. D'autre part, elle prit un gros risque en mettant de facto tous les anciens cadres politiques et même les conservateurs pourtant favorables

aux militaires, dans les rangs de l'opposition. Toutefois, c'est bien sûr un risque calculé puisque tant le texte de la constitution que la manière dont se déroulerait le référendum ne laissaient aucune liberté d'expression ou d'action à une quelconque opposition.

Cette interdiction politique ne se limita pas seulement aux dirigeants de partis mais aussi, dans une certaine mesure, aux membres mêmes de ces partis puisque d'après un article provisoire, il était interdit que les membres d'un parti dissous puissent être majoritaires dans les nouveaux partis qui seraient prochainement formés. Cette mesure visait particulièrement le Parti républicain du peuple (CHP) d'Ecevit, étant donné que ce parti était le seul à avoir enregistré tous ses membres dans un ordinateur, les membres des autres partis s'étant égarés dans des archives locales.

Le mouvement syndical progressiste décapité et jugé avec demande de peine de mort pour 62 de ses dirigeants était «hors du coup» pour le moment. Le syndicat progouvernemental Türk-Is, qui avait élevé la voix contre certaines des restrictions aux libertés syndicales, reçut en guise de pot-de-vin, la disparition de la clause supprimant le «check off» dans le texte final. Toutefois, les dirigeants de la Türk-Is qui s'étaient dépêchés de déclarer leur soumission au pouvoir et leur foi en cette nouvelle «constitution», ne pouvaient, malgré tous leurs efforts, dissimuler le fait que la «constitution» reprenait quasi totalement les souhaits exprimés par le congrès du syndicat patronal tenu en avril 1982, au sujet de la réglementation de la vie au travail.

Ainsi, le lock-out devint droit constitutionnel. Les syndicats ne pourraient s'occuper de politique ni être en rapport avec un parti politique, ni en soutenir un, ni être soutenu par l'un d'entre eux. Ils ne pouvaient non plus entretenir des liens avec des associations démocratiques ou professionnelles. Le droit de grève, bien qu'admis sur papier fut soumis à diverses restrictions et ne put exister qu'en cas de litige salarial: les grèves de solidarité, politiques, générales etc., étaient interdites. Les litiges sociaux seraient jugés par un Conseil suprême d'arbitrage et les syndicats seraient

□ 134 □

sous contrôle financier et politique de l'Etat. Par ailleurs, la junte rajouta un article selon lequel il fallait désormais avoir travaillé pendant 10 ans comme ouvrier effectif pour devenir un dirigeant syndical. Cet article n'allait pas faciliter l'organisation des syndicats, d'autant que que cette mesure valait tant à l'échelon national qu'au niveau de chaque entreprise.

Le Conseil supérieur de l'Education, le tristement célèbre YÖK, coupable d'assassinat de la vie académique et de l'autonomie des universités, fit également son apparition dans la «constitution» par la main des militaires qui l'ajoutèrent au dernier moment. C'est que les généraux tenaient à leur YÖK. Ils confirmaient ainsi que la jeunesse et la science étaient l'ennemi héréditaire de l'obscurantisme militariste.

Pour la première fois depuis l'existence de la Turquie laïque, les cours d'instruction religieuse et de morale firent leur apparition dans la constitution et devinrent obligatoires dans les écoles primaires et secondaires. Les «fidèles» représentants de l'idéologie et des principes kémalistes et les «dignes» successeurs d'Atatürk étaient ainsi pris en flagrant délit de démagogie, puisque la laïcité de l'enseignement constituait justement l'un des traits les plus importants des réformes d'Atatürk.

La liberté de presse disparut de facto de la «constitution» car, désormais, même la police pourrait saisir toute publication – même en phase d'impression – sans attendre une décision de justice. Par ailleurs, la junte introduisit dans l'article 28 sur la presse, l'interdiction de toute publication dans une langue interdite par la loi. Il s'agissait là bien entendu, d'interdire «constitutionnellement» toute publication en langue kurde.

La Turquie devint ainsi l'un des seuls pays au monde à interdire à tout un peuple de s'exprimer dans sa langue maternelle, en l'occurrence le kurde pour les 8 à 10 millions de Kurdes vivant en Turquie.

Les pouvoirs despotiques accordés au président de la république demeurèrent tels quels. Seuls les présidents de la TRT (radioté-

lévision turque), de la banque centrale et des affaires religieuses ne seraient plus nommés par le président de la république comme le prévoyait le projet. Celui-ci conserva néanmoins tous ses pouvoirs, entre autres, celui de nommer les membres de la Cour constitutionnelle, du Conseil de contrôle de l'Etat, du Conseil supérieur de l'éducation (YÖK), le quart des membres du Conseil d'Etat, les membres de la Cour de cassation militaire, les membres du Conseil supérieur des juges et des procureurs, les recteurs d'université, etc.

Ce qui est encore plus grave, c'est que ce «chef», une fois élu – le texte prévoyait qu'Evren deviendrait automatiquement président de la république pour les sept années à venir – ne serait soumis à aucun contrôle judiciaire et pourrait donc agir à sa guise.

Ce régime présidentiel, qu'un ancien politicien qualifia de retour au sultanat, remit donc entre les mains d'un seul homme et de l'appareil exécutif qu'il nommera, la quasi-totalité des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, ne formant plus qu'un amalgame flou et arbitraire.

L'arbitraire est en effet le maître-mot pour qualifier les articles de cette constitution rédigée avec une ruse grossière, puisque chaque paragraphe décrète tout d'abord que telle ou telle liberté existe et est sous la garantie constitutionnelle, mais le paragraphe suivant, énumère toute une série de circonstances où l'exécutif peut arbitrairement décider leur limitation ou même leur pure suppression... pour des raisons touchant la sécurité de l'Etat... ou la morale générale... ou en cas de crise économique (!) etc., etc.

L'exécutif fut d'ailleurs sérieusement renforcé aux dépens des organes législatif et judiciaire qui virent leurs pouvoirs extrêmement diminués et limités. L'exécutif avait aussi le pouvoir de décréter une situation d'état d'urgence ou tout simplement la loi martiale, pour toute une série de raisons arbitraires, et durant ces périodes (et il y en aura, si l'on se souvient que sur les 72 dernières années, la Turquie en a vécu 32 sous régime militaire...) l'exécutif et la police auraient des droits illimités et pourraient

suspendre ou annuler toutes les libertés prévues par la constitution.

«L'ancienne constitution était un vêtement trop large pour la population turque», c'est pourquoi le général Evren en confectionna un autre beaucoup plus serré que même les affidés du parti conservateur de Demirel trouvaient trop serré. Pour faire ratifier ce texte de légitimation de la dictature en lui accordant une base juridique, et ainsi «retourner à la démocratie» avec des militaires sans uniforme, la junte organisa, le 7 novembre, une mascarade de référendum. Il était hors de doute que même en cas de majorité de «non», le sort de la Turquie ne changerait pas de mains à court terme. Afin d'éviter cependant toute surprise désagréable, les militaires prirent toutes les précautions maximales:

- Aucun dirigeant des partis politiques dissous n'avait le droit de s'exprimer sur la constitution.

- Il fut interdit de mener une campagne contre la constitution.

- Il fut interdit de critiquer les déclarations du général qui inaugurèrent la campagne de présentation de la constitution.

- Ceux qui ne se rendraient pas aux urnes seraient passibles de lourdes peines, la participation au référendum étant obligatoire.

- Ceux qui auraient dit «non» à la constitution auraient été traités de terroristes et de suppôts de forces étrangères subversives.

- Les bulletins comportant des inscriptions ne seraient pas annulés. (Cette mesure est une manœuvre sournoise pour forcer les gens à faire connaître leur choix, et ne manquerait pas d'être efficace, surtout dans les petites localités.) La clause annulant tout vote portant des inscriptions, nom ou autre marque, et figurant dans l'ancienne loi sur les élections fut annulée par la junte, sans doute, à cet effet.

Evren qui, sous peu, allait devenir automatiquement président de la république pour les sept années à venir (les autres membres de la junte allaient constituer un conseil présidentiel qui ferait office de sénat), entama sa campagne pour la constitution en usant de la violence. Il s'attaqua en des termes très durs aux «traîtres» qui refuseraient la «constitution». Il se montra

personnellement garant de la constitution non sans narguer les modérés qui, tout en soutenant Evren, formulaient quelques critiques timides à l'égard de ce texte final.

ARTICLES PRINCIPAUX DE LA CONSTITUTION ANTIDEMOCRATIQUE

«Suite à l'opération menée le 12 septembre 1980 par les forces armées turques en réponse à l'appel de la nation turque avec laquelle elles forment un corps unique et indissociable (...), la Constitution a été élaborée par l'Assemblée consultative, représentante légitime de la nation turque, finalisée par le Conseil national de sécurité, adoptée, approuvée et directement édictée par la nation turque et s'est vue confiée par la NATION TURQUE la garde du patriotisme de ses fils et de ses filles épris de démocratie» peut-on lire dans le préambule de la Constitution.

Alors que la précédente Constitution mettait en avant le principe de «l'Etat social», ce principe a été exclu et remplacé par un autre qui allait devenir le pilier du nouveau régime: «l'attachement au nationalisme et aux principes et réformes introduites par Atatürk».

Un système présidentiel despotique

Le président de la république était désormais habilité à agir en tant que chef suprême du pays alors que la constitution précédente ne lui octroyait que certaines fonctions cérémonielles.

Désormais, il exercerait les fonctions et les pouvoirs suivants:

- Convoquer l'Assemblée en cas de nécessité, promulguer des lois, renvoyer les projets de loi devant l'Assemblée pour des compléments d'examen; s'il le juge nécessaire, soumettre à référendum des lois amendant la Constitution, porter à la Cour constitutionnelle des demandes d'annulation de lois, de décrets législatifs et de règles de procédure de l'Assemblée, ou d'autres dispositions spécifiques et par conséquent, sur base de l'inconstitutionnalité de fond ou de forme, convoquer de nouvelles élections pour l'Assemblée.

□ 136 □

- Agir en tant que président du Conseil des ministres ou convoquer des réunions du Conseil des ministres sous sa présidence quand il le jugerait nécessaire.

- Exercer la fonction de commandant en chef des forces armées turques au nom de la Grande assemblée nationale de Turquie, décider de l'usage des forces armées turques, nommer le chef d'état-major général, convoquer le Conseil national de sécurité, agir en tant que président du Conseil national de sécurité, décréter la loi martiale ou l'état d'urgence et édicter des décrets législatifs conformément aux réunions du Conseil des ministres placé sous sa présidence.

- Nommer les membres et le président de la Commission de contrôle de l'Etat, charger la commission de contrôle de l'Etat de diligenter des enquêtes et des vérifications.

- Nommer les membres du Haut conseil de l'éducation (YÖK), nommer les recteurs d'université.

- Nommer et congédier les ministres sur l'avis du Premier ministre.

- Nommer les membres de la Cour constitutionnelle, le quart des membres du Conseil d'Etat, l'avocat général et ses adjoints à la Cour de cassation, les membres de la Cour de cassation militaire, les membres de la Cour administrative suprême des forces armées et les membres de la Commission des services judiciaires. (Art. 104)

- Aucun appel ne sera fait devant les tribunaux, pas même devant la Cour constitutionnelle, contre les décisions et décrets signés *proprio motu* par le président de la république. (Art. 105)

Selon des articles provisoires:

Dès la proclamation de l'adoption de la Constitution, le général Evren assumera le titre de président de la république et exercera cette fonction pour une période de sept ans. Quant aux quatre autres membres du Conseil national de sécurité, ils deviennent les membres du Conseil présidentiel pour une période de six ans.

Les fonctions du Conseil présidentiel:

«Evaluer les lois adoptées par l'Assemblée et soumises au Président de la République,

examiner et émettre son avis sur les questions relatives à la tenue de nouvelles élections générales, à l'exercice de pouvoirs et mesures exceptionnels à prendre durant l'état d'urgence, examiner et enquêter sur des questions relatives à la sécurité intérieure et extérieure et d'autres sujets jugés nécessaires, et soumettre ses conclusions au Président de la République.»

Selon une autre disposition, toutes les personnes et les organes en fonction depuis le 12 septembre 1980 à la date de formation de la Grande Assemblée Nationale de Turquie ont été exemptés de toute responsabilité légale, et leurs décisions comme leurs actes ne pourront jamais être portés devant la Cour constitutionnelle.

Les pouvoirs de l'armée

De nombreuses dispositions de la nouvelle Constitution dotent l'armée de pouvoirs extraordinaires y compris en période de régime civil. Le président de la république, nommément le général Evren, reste le commandant en chef de l'armée:

«Le poste de commandant en chef sera tenu par le Président de la République. Le chef de l'état-major sera nommé par le Président de la République sur la proposition du Conseil des ministres.» (Art. 117)

La Constitution, créé aux côtés du Conseil présidentiel composé de quatre membres de la junte militaire, un nouveau Conseil national de sécurité qui dispose du pouvoir de dicter des ordres au Conseil des ministres:

«Le Conseil national de sécurité (CNS) sera composé par le Premier ministre, le chef de l'état-major, les ministres de la défense nationale, de l'intérieur et des affaires étrangères, les commandants de l'armée de terre, de la marine, des forces aériennes et de la police militaire. Le CNS devra informer le Conseil des ministres de ses points de vue sur les décisions à prendre à propos de l'établissement, de la formulation et de la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale de l'Etat et à propos des mesures requises pour assurer la coordination nécessaire. Le Conseil des ministres donnera la priorité aux décisions du CNS concernant les mesures qu'il

juge nécessaire pour la pérennité et l'indépendance de l'Etat, l'intégrité et l'indivisibilité du pays, la paix nationale et l'ordre public. L'agenda du CNS sera défini par le Président de la République, qui devra tenir compte des propositions du Premier ministre et du chef de l'état-major. (Art. 118)

Comme on le voit dans cet article, l'armée possède la majorité absolue au sein du CNS.

Etat d'urgence

«En cas de désastre naturel, d'épidémie dangereuse ou de crise économique sérieuse, la réunion du Conseil des ministres placée sous l'égide du Président de la République devra déclarer l'état d'urgence, dans une ou plusieurs régions ou dans tout le pays pour une période qui n'excèdera pas six mois. La loi sur l'état d'urgence devra réguler les obligations financières et matérielles et les obligations sur le travail, la procédure régissant la restriction ou la suspension des droits et des libertés fondamentaux.» Durant l'état d'urgence, la réunion du Conseil des ministres présidée par le Président de la République devra édicter des décrets législatifs.» (Art. 121)

Loi martiale

«La réunion du Conseil des ministres présidé par le Président de la République devra décréter, après consultation du CNS, la loi martiale dans une ou plusieurs régions ou dans tout le pays. Durant cette période de loi martiale, la réunion du Conseil des ministres présidé par le Président de la République devra édicter des décrets législatifs dans des domaines relatifs à la loi martiale. Les commandants de la loi martiale assumeront leurs fonctions sous l'autorité du Bureau du chef de l'état-major général.» (Art. 122)

Les cours de sûreté de l'Etat

«Les cours de sûreté de l'Etat (CSE) seront établis pour juger les infractions commises contre l'intégrité indivisible de l'Etat, de son territoire et de sa population, l'ordre démocrati-

que et libre de la République ou directement contre la sécurité interne et externe de l'Etat. Les cours de sûreté de l'Etat seront composés d'un président, deux membres, deux assesseurs, un procureur et un nombre suffisant de procureurs adjoints. Un membre et un substitut seront nommés parmi les juges militaires du plus haut rang, et les procureurs adjoints, parmi les ministères public et les juges militaires. En cas de décret de la loi martiale, la CSE sera transformé en tribunal militaire.» (Art. 143)

La Cour constitutionnelle

«La Cour constitutionnelle sera composée de onze membres réguliers et de quatre adjoints, tous nommés par le Président de la République.» (Art. 146)

Restriction sur les droits et les libertés fondamentaux

«Les droits et libertés fondamentaux devraient être restreints par la loi selon l'esprit de la Constitution afin de sauver l'unité indivisible de l'Etat avec son territoire et son peuple, sa souveraineté nationale, la République, la sécurité nationale, l'ordre public, l'intérêt public, la pudeur publique et la santé publique.» (Art. 13)

«Aucun des droits et des libertés ne sera exercé en vue de violer l'intégrité de l'Etat avec son territoire et son peuple ou de mettre en danger l'existence de l'Etat turc et la République, d'assurer la domination d'une classe sociale sur d'autres, de pratiquer la discrimination sur base de la langue, de la race, de la religion ou de la confession, ou d'établir par toute autre moyen, un système basé sur les concepts et les opinions indiquées ci-dessus.» (Art. 14)

Ces articles prennent pour cible toute tentative d'association sur base de la classe sociale, du groupe ethnique ou linguistique. En d'autres termes, la classe ouvrière, la population kurde du pays et les autres minorités religieuses et ethniques sont privées du droit de s'organiser et de diffuser leurs opinions.

«En temps de guerre et de mobilisation,

□ 138 □

de loi martiale ou d'état d'urgence, l'exercice des droits et libertés fondamentaux devront être partiellement ou complètement suspendus.» (Art. 15)

Autorisation d'assassiner des citoyens

«La mort ne doit pas être considérée comme une violation du droit à la vie lorsque celle-ci résulte de l'exécution d'une peine de mort, de l'exercice de la légitime défense, d'une utilisation légale et nécessaire d'armes pour mener à bien un mandat d'arrêt ou un ordre de détention, d'une entrave à l'évasion d'une personne détenue en attente de jugement ou après la condamnation, de la répression d'une révolte ou d'une rébellion ou, en vertu de la loi martiale ou pendant un état d'urgence, de l'exécution des ordres délivrés par les autorités compétentes.» (Art. 17)

Travail forcé et obligatoire

«Le travail forcé et obligatoire n'inclura pas le travail requis au cours d'une détention, l'attente d'un procès ou les suites d'une condamnation, les services exigés des citoyens en période d'état d'urgence, ou des activités physiques ou intellectuelles faisant partie des obligations civiques normales dans les domaines dictés par les besoins du pays.» (Art. 18)

Détention sans mandat d'un tribunal

«Les personnes arrêtées ou détenues devront comparaître devant un tribunal endéans les 48 heures, ou dans le cas d'infractions collectives, endéans les 15 jours. Ces délais seront étendus sous état d'urgence, sous la loi martiale ou en temps de guerre.» (Art. 19)

Restriction de la liberté d'expression

«Le droit à s'exprimer et à diffuser ses pensées et opinions sera restreint en vue d'empêcher le crime, de punir les délinquants condamnés, d'empêcher la divulgation d'informations légalement déclarées secret d'Etat ou d'assurer le bon fonctionnement du pouvoir judiciaire.» (Art. 26)

«Le droit de diffuser de l'information ne sera pas exercé dans la perspective d'assurer l'amendement de dispositions concernant l'Etat, le caractère de la République et l'intégrité de l'Etat, la langue officielle, le drapeau, l'hymne national et la capitale.» (Art. 27)

Restriction de la liberté de la presse

«Rien ne pourra être publié dans une langue interdite par la loi.» (*C'est-à-dire le kurde, les langues assyriennes etc. – Note de l'éditeur*)

«Les personnes qui écrivent, font faire une impression, impriment ou transmettent à quiconque et à cet effet de l'information, du matériel ou tout autre description menaçant la sécurité intérieure et extérieure ou l'unité indivisible de l'Etat avec son territoire et son peuple, incitant à commettre une infraction, une rébellion ou une révolte, ou relative à des secrets d'Etat seront passibles de poursuites en vertu de dispositions légales appropriées.»

«La distribution sera interdite selon une mesure préventive en vertu d'une ordonnance du tribunal, ou dans les cas où un retard est considéré comme préjudiciable, d'un ordre de l'autorité expressément habilitée par la loi.»

«Les périodiques et autres publications seront saisis en vertu d'une ordonnance du tribunal d'un ordre de l'autorité expressément habilitée par la loi dans les cas où un retard est considéré comme nuisible pour la protection de l'unité indivisible de l'Etat.»

«Les périodiques seront temporairement suspendus en vertu d'une ordonnance du tribunal en cas de condamnation pour des publications incompatibles avec l'unité indivisible de l'Etat, les principes fondamentaux de la République, de la sécurité nationale ou de la pudeur publique. Toute publication manifestant une continuation claire avec un périodique suspendu sera interdite et saisie en vertu d'une ordonnance du tribunal.» (Art. 28)

«Les maisons d'édition et les locaux associés ne seront pas saisis ou confisqués (...) à moins que ceux-ci ne soient reconnus coupables d'une infraction commise contre l'unité indivisible de l'Etat, les principes fon-

damentaux de la République ou la sécurité nationale.» (Art. 30)

Restriction du droit et de la liberté d'association

«Les associations ne peuvent pas contrevenir aux restrictions générales énoncées à l'article 13, ni poursuivre des objectifs politiques, ni se livrer à des activités politiques, ni soutenir ni être appuyées par des partis politiques, ni mener des actions conjointes à cette fin avec les syndicats, les organisations professionnelles constituées en vertu de droit public ou les fondations. Les associations qui s'écartent de leur état et de leur objectif initiaux ou qui ne s'acquittent pas de leurs obligations statutaires seront considérées comme dissoutes de leur propre initiative. Dans les cas où un retard serait considéré comme nuisible pour la protection de l'unité indivisible de l'Etat, la sécurité nationale, la souveraineté nationale, l'ordre public ou la prévention du crime, les activités d'une association peuvent être suspendues par une ordonnance ou l'autorité expressément habilitée par la loi.» (Art. 33)

«L'autorité compétente pourrait interdire un meeting ou une manifestation particulière ou reporter celle-ci pour une durée maximale de deux mois s'il y'a une forte probabilité que de graves perturbations se produiront, que les exigences de sécurité nationale seront outrepassées ou que des actes visant à détruire le caractère fondamental de la République auront lieu. Les associations, les fondations, les syndicats et les organisations professionnelles constituées en vertu du droit public ne feront pas de meetings ou de manifestations qui dépassent leur portée et leurs objectifs.» (Art. 34)

Restrictions dans l'éducation

«Nulle autre activité que celles qui ont attrait à l'apprentissage, l'enseignement, la recherche et l'étude n'aura lieu dans les établissements scolaires. Nulle autre langue que le turc ne sera enseignée aux citoyens turcs comme langue maternelle, dans les établissements scolaires.» (Une interdiction de l'ap-

prentissage officiel du kurde, de l'araméen etc. – Note de l'éditeur) (Art. 42)

Restrictions dans les droits syndicaux

«Les statuts, la gestion et le mode opératoire des syndicats et des fédérations syndicales ne seront pas incompatibles avec les principes démocratiques ou le caractère de la République.

Les dirigeants des centrales ou des fédérations syndicales sont tenus d'avoir été effectivement employés comme travailleurs pendant au moins 10 ans.» (Art. 51)

Les syndicats ne peuvent contrevenir aux restrictions générales énoncées à l'article 13, ni poursuivre des objectifs politiques, ni se livrer à des activités politiques, ni soutenir ni être appuyées par des partis politiques, ni mener des actions conjointes à cette fin avec les associations, les organisations professionnelles constituées en vertu de droit public ou les fondations.» (Art. 52)

«Le droit de grève et le lock-out ne seront pas exercés selon un mode contraire aux principes de bonne volonté ou qui porterait atteinte à la communauté ou à la richesse nationale. Le syndicat sera tenu pour responsable des dommages matériels causés à l'entreprise durant une grève par des actions des ouvriers ou des syndicats, fussent-elles délibérées ou accidentelles.

Le Conseil national d'arbitrage règlera les différends en cas d'interdiction de grève et de lock-out ou s'il y a report, après la date d'échéance de celui-ci.

Les grèves et les lock-out politiquement motivés, les grèves et les lock-out solidaires, les grèves et lock-out généraux, les grèves avec occupation, les grèves perlées et les grèves du zèle ainsi que toute autre forme d'entrave seront interdits.



□ 140 □

«Les grévistes ne feront absolument rien qui empêche les non grévistes de se rendre à leur entreprise et de travailler.» (Art. 54)

Conditionnement de la jeunesse

«L'Etat prendra les mesures nécessaires pour garantir la formation et le développement de la jeunesse à laquelle le maintien de notre indépendance et notre République sont confiés, à la lumière de la science positive, conformément aux principes et réformes d'Atatürk et en opposition aux idées visant la destruction de l'intégrité indivisible de l'Etat.» (Art. 58)

Restrictions dans les universités

«L'Etat surveillera et inspectera les universités et leurs annexes et assurera leur sécurité. Les recteurs d'université seront nommés par le président de la République et les doyens, par le Haut conseil de l'éducation (YÖK). Les universités, les membres du corps enseignant et leurs assistants seront libres de s'engager dans la recherche scientifique et dans les publications en tout genre. Néanmoins, cela n'inclut pas la liberté de s'engager dans des activités dirigées contre l'existence et l'indépendance de l'Etat ou contre l'intégrité et l'indivisibilité de la nation et du pays. Le Haut conseil de l'éducation sera composé de membres nommés par le président de la république parmi des candidats désignés par les universités, le conseil des ministres et le chef de la République lui-même.» (Art. 131)

Restrictions sur les médias radio et télédiffusés

«Les stations de radio et de télévision seront exclusivement installées par l'Etat et gérées par une société publique impartiale. La loi garantira que les diffusions soient conçues de manière à sauvegarder l'existence et l'indépendance de l'Etat turc, l'unité indivisible du pays et de la nation, la paix nationale, la pudeur publique et le caractère fondamental de la République telle que définie dans l'article 2 de la Constitution.» (Art. 133)

Académie Atatürk de culture nationale

«L'Académie Atatürk de culture, de langue et d'histoire nationale sera placée sous l'égide morale d'Atatürk, sous la supervision du président de la République, et avec son soutien, mènera des recherches scientifiques, produira des publications et diffusera de l'information sur la pensée, les principes et les réformes d'Atatürk ainsi que sur l'histoire culturelle et la langue turques.» (Art. 134)

Organisations professionnelles

«Les organisations professionnelles ne participeront pas aux activités autres que celles pour lesquelles elles ont été formées, ni ne s'engageront en politique ni ne se joindront aux partis politiques, aux syndicats et aux associations. Les partis politiques, les centrales et les fédérations syndicales ne présenteront pas de candidats aux élections qui désigneront les représentants des organes professionnels ou de leurs organisations faïtières, ni ne s'engageront dans les activités de l'un ou l'autre candidat, ni dans la propagande en soutien ou en opposition à l'un ou l'autre d'entre eux.» (Art. 136)

Privation de la nationalité

«Nul citoyen turc ne sera privé de sa nationalité à condition de ne pas s'engager dans un acte déloyal envers sa patrie.» (Art. 66)

Discrimination dans la procédure d'amnistie

Pour priver de nombreux prisonniers politiques d'une éventuelle amnistie, les militaires ont inséré l'article suivant dans la Constitution:

«La Grande assemblée nationale de Turquie a le pouvoir de proclamer des amnisties et des grâces, excepté pour les personnes condamnées d'infractions à l'article 14 de la Constitution.» (Art. 87) Ledit article mentionne des actes contre l'intégrité de l'Etat, la mise en danger de l'existence de l'Etat turc, la proclamation du pouvoir d'une classe sociale

sur d'autres classes et la discrimination sur base de la langue, de la race, de la religion ou de la confession.»

Ces actes sont condamnables en vertu des articles 140, 141, 142 et 146 du Code pénal turc.

VIOLATION CONSTITUTIONNELLE DES DROITS DE L'HOMME

Le 8 octobre 1982, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution affirmant que la nouvelle constitution élaborée par l'Assemblée consultative ne répondait pas aux normes d'une véritable démocratie tout en appelant les autorités turques à réviser celle-ci.

La nouvelle constitution a également été critiquée dans le rapport sur le flanc méridional soumis à la réunion de l'Assemblée parlementaire de l'Atlantique nord qui s'est tenue à Londres.

Le membre socialiste du Conseil de l'Europe Claude Dejardin a étudié, en collaboration avec Jacques Deboek de l'Université de Liège, la conformité de la Constitution turque avec la Convention européenne des droits de l'homme, et a préparé un rapport qu'il soumettra à l'Assemblée parlementaire du Conseil.

«La Constitution turque n'est pas parfaitement conforme à la Convention européenne des droits de l'homme.

«1. Concernant tous les droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme:

«L'article 13 de la Constitution énumère les hypothèses de restriction légitime des droits fondamentaux. Il prévoit par ailleurs que ces «motifs généraux» de restriction prévus (...) sont applicables à tous les droits et libertés fondamentaux.

«Cette disposition est contraire à la CEDH car:

«a) Certains droits garantis ne souffrent aucune exception: il s'agit du droit à ne pas être soumis à la torture ou à des traitements dégradants (art. 2 de la CEDH), du droit garanti par l'art. 7 de la CEDH, du droit de se marier (art.

12 de la CEDH), du droit à l'octroi d'un recours effectif en cas de violation du droit garanti (art. 13 de la CEDH) et du droit à l'égalité de traitement dans l'exercice des droits garantis (art. 14 de la CEDH), ainsi que du droit garanti de manière absolue par l'article 6 de la Convention. Il ne fait aucun doute, à l'égard de ces droits, que l'art. 13 de la Constitution turque, énoncé de manière générale et sans restriction, est contraire à la Convention.

«b) D'autres droits sont garantis de manière moins absolue par le CEDH. La Convention prévoit des possibilités de dérogations, mais elles sont prévues de manière très précise. Il s'agit du droit à la vie (art. 2 de la CEDH), du droit garanti par l'art. 4 de la CEDH et du droit à ne pas être privé de sa liberté (art. 5 de la CEDH). L'article 13 de la Constitution est formulé de manière telle qu'il autorise certes les dérogations prévues par les articles 2, 4 et 5 de la CEDH dans l'exercice de ces droits, mais il en permet également d'autres. Dans cette mesure, il est contraire à la CEDH (...)

«2. Concernant les articles 9, 10 et 11 de la CEDH – libertés de pensée, de conscience, de religion, d'expression et d'association. (*)

«I. Article 9, 10 et 11 de la CEDH

«La Constitution turque manifeste la volonté de privilégier et de protéger par tous les moyens une doctrine philosophique et politique.

«a) Protéger la doctrine d'Atatürk.

«Les «*principes, réformes et modernisme*», ou le «*nationalisme*» d'Atatürk constituent l'essence de la République turque (art. 2). Les idées qui y sont contraires ne méritent aucune protection (paragraphe 9 du préambule – NB art. 176)

«L'art. 2 donne à cette doctrine une valeur équivalente à celle des droits fondamentaux, une position qui ne pourra jamais être modifiée (art. 4), et assure une légitimité aux restrictions de tout droit fondamental lorsqu'elles sont justifiées par la sauvegarde de la doctrine d'Atatürk (art. 13).

«Cette volonté de protection viole de plein fouet la liberté de pensée et les libertés

□ 142 □

qui en découlent, à savoir les libertés d'expression et d'association. La Constitution elle-même sanctionne ces violations.

«b) Conséquences sur les libertés d'expression et d'association.

«La liberté d'expression ne peut être utilisée dans le but de mettre en péril la République, donc surtout la doctrine d'Atatürk (art. 14). Certes, la liberté des sciences et des arts et la liberté d'expression par voie de la presse ou de la télévision sont garanties, mais uniquement dans la mesure où «les caractères fondamentaux de la République tels qu'ils sont définis à l'art. 2 de la Constitution» soient préservés (art. 27, 28 et 133). La liberté d'association lorsqu'elle se concrétise en des syndicats ou des partis politiques est également garantie pourvu que leurs statuts soient conformes «aux principes de la République» et qu'ils n'utilisent pas la liberté d'expression dans le but de mettre la République en péril (art. 68, 69 et 51).

«Dans le cas où ils n'observeraient pas ces prescriptions, ces syndicats et partis politiques seraient dissous. De plus, le président et les parlementaires, lors de leur entrée en fonction, prêtent serment «de rester attaché (...)» aux principes et réformes d'Atatürk» (art. 81 et 103). Le parlementaire verrait son immunité parlementaire levée en cas d'infraction à ce serment (art. 83). Dans ces conditions, que reste-t-il des libertés de presse, d'expression individuelle et d'expression collective?

«c) Moyens utilisés.

«Assurant les libertés de conscience, de religion et d'enseignement d'une part, la Constitution turque impose préventivement d'autre part une éducation et une formation «dispensées dans l'esprit des principes et des réformes d'Atatürk». (...) Enfin, celui qui malgré tout tenterait de montrer l'impertinence de la doctrine d'Atatürk ou le bien-fondé d'une autre doctrine serait sanctionné par un tribunal d'exception: la Cour de sûreté de l'Etat. En effet, la Constitution institue «des Cours de sûreté de l'Etat chargée de reconnaître (...) des crimes et des délits, tels que définis dans la Constitution, dirigés contre la République (...)» (art. 143)

«II. Art. de la CEDH: de la liberté d'expression en particulier

«a) La liberté d'expression par voie écrite, de disques, d'enregistrements, de magnétoscopes ou de pensée est garantie, mais certaines langues interdites par la loi ne peuvent être utilisées (art. 23 et 28). Une langue constitue le véhicule de la pensée et l'interdire porte atteinte à la liberté d'expression et par extension, à la liberté de pensée, par exemple, dans le cas de personnes qui, se trouvant sur le territoire turc, ne parleraient qu'une des langues interdites (par exemple: le kurde)

«D'autre part, assurer la liberté d'expression aux individus qui parlent des langues autorisées et ne pas l'assurer à ceux qui parlent une langue interdite revient à faire une discrimination dans l'exercice de la liberté d'expression, discrimination contraire à l'art. 14 de la CEDH.

«b) Pour interdire la publication d'événements d'actualité ou pour suspendre, confisquer ou saisir les publications périodiques ou non périodiques, une décision de justice suffit (art. 28 et 29). L'art. 10 de la CEDH exige qu'une telle décision ne soit prise que lorsqu'elle est nécessaire à la poursuite d'un des objectifs énumérés à l'art. 10 § 2 de la CEDH.

«c) Art. 67: «Les soldats et sous-officiers en service actif, les élèves des académies militaires ainsi que les détenus et les condamnés se trouvant en prison ou en maison d'arrêt ne peuvent voter». (...)

«La déchéance du droit de vote constitue alors une sanction sans jugement (violation de l'art. 6 § 1 de la CEDH) et une violation du principe selon lequel «toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie (art. 6 § 2 de la CEDH).

«d) L'art. 76 prévoit des conditions pour pouvoir être élu comme député.

«Son alinéa 2 dispose que «quiconque (...) a été condamné pour (...) participation à des actions idéologiques (...) ne peut être élu député même s'il a bénéficié d'une grâce». A défaut de précisions sur la notion d'«actions idéologiques», cet alinéa de l'art. 76 ouvre la

porte aux pires abus et est susceptible de fonder des violations des libertés de pensée et d'expression garantis aux articles 9 et 10 de la CEDH(...)

«III. Art. 11 de la CEDH: de la liberté d'association en particulier

«1. Les syndicats (art. 51)

«Les conditions prévues par la loi sont de suspendre et d'interdire durement les activités syndicales. L'alinéa 2 de l'art. 51 n'est pas conforme à l'art. 11 de la CEDH dans la mesure où des suspensions ou interdictions pourront être ordonnées dans des cas autres que ceux prévus à l'art. 11 du paragraphe 2 de la CEDH.

«D'autre part, les statuts des syndicats ne peuvent enfreindre notamment «les caractères de la République tels qu'ils sont définis par la Constitution (art. 2 et 51). Cette obligation pourrait être également sanctionnée par l'alinéa 2. L'alinéa final est également contraire à la Convention puisque la doctrine d'Atatürk, caractère fondamental de la République, ne peut être intégrée dans l'un des intérêts de l'art. 11 p. 2 de la CEDH.

«2. Les partis politiques (art. 68)

«Ici aussi, des restrictions apparaissent, car les statuts des partis doivent être conformes notamment «aux principes de la République». A défaut, la Cour constitutionnelle pourra prononcer leur dissolution (art. 68 et 69). Cette restriction en tant qu'elle peut être faite pour la sauvegarde de la doctrine d'Atatürk n'est pas conforme à l'art. 11 de la CEDH puisqu'elle ne rentre pas dans celles prévues par le paragraphe 2 de l'art. 11 de la CEDH.

«De plus, les juges et procureurs, les membres des organes judiciaires supérieurs, le personnel enseignant des établissements supérieurs, les agents de l'Etat et d'institution ou d'établissement public sauf ceux qui peuvent être considérés comme ouvriers, les étudiants et les membres des forces armées *ne peuvent adhérer à des partis politiques.*

«Cet alinéa final de l'art. 68 viole de plein fouet la liberté d'association garantie par l'art. 11 de la CEDH. Rien ne peut justifier, au sens de l'art. 11 § 2 de la CEDH, une telle restriction à la liberté d'adhérer à un parti politique à l'égard de ces personnes.

«Si, contre toute logique, on venait à admettre que l'art. 68 présente une ingérence justifiée, il faudrait alors admettre qu'il y a dans ce cas violation de l'art. 14 de la CEDH qui garantit l'égalité de traitement dans l'exercice des droits fondamentaux. Il y aurait en effet discrimination entre:

- les membres des organes judiciaires supérieurs et ceux des organes judiciaires inférieurs;

- le personnel enseignant des établissements de l'enseignement supérieur et celui des autres établissements scolaires;

- les agents de l'Etat pouvant être considérés comme ouvriers et les autres;

«De plus, la constitution elle-même organise la sanction de l'obligation imposée par l'alinéa final de l'art. 68 par les art. 140 pour les magistrats, 129 pour les agents de l'Etat et 130 pour le personnel enseignant des établissements d'enseignement supérieur.

«3. Les organisations professionnelles de caractère public

«L'art. 135 semble viser les associations d'individus par profession, individus qui ne pourraient être considérés comme salariés ou employeurs au sens de l'alinéa 1 de l'art. 51: les personnes exerçant des professions libérales, les indépendants, et le personnel de l'Etat.

«Les organisations professionnelles de caractère public sont instituées par la loi: les individus n'auraient donc pas de droit d'initiative à cet égard. Dans ce cas, il y a violation de l'art. 11 de la CEDH, puisque les personnes visées n'ont pas la possibilité de fonder un syndicat.

«D'autre part, contrairement à ce qui précède, les personnes visées par l'art. 135 autres que le personnel de l'Etat seraient obligées d'adhérer à ces organisations et, en ce qui les concerne, la liberté s'associer ne leur serait pas garantie.

«4. Les autres associations. (art. 33)

«Ici également, des restrictions interviennent dans la mesure où les conditions pour la dissolution prévues par la loi doivent à peine être remplies.

«Cet article n'est pas conforme à l'art. 11 de la CEDH au cas où la dissolution inter-

□ 144 □

viendrait en d'autres circonstances que celles prévues à l'art. 11 § 2 de la CEDH. D'autre part, la sanction de cette obligation prévue à l'alinéa 5 n'est pas favorable à la sécurité juridique. Elle est même contraire à l'art. 6 de la CEDH au cas où la dissolution serait automatique, sans intervention d'un juge.

«Enfin, cet article n'empêche pas d'imposer d'autres restrictions au droit du personnel des forces armées, des forces de sécurité et de la fonction publique à former des associations ni de leur interdire l'exercice de ce droit.

«Il aurait au moins fallu préciser que ces restrictions ou interdictions ne pouvaient exister que pour la sauvegarde d'un des objectifs de l'art. 11 § 2 de la CEDH. Dans la mesure où des restrictions ou interdictions peuvent exister au-delà de ce que l'art. 11 § de la CEDH permet, il y a violation de l'art. 11 de la CEDH. L'art. 11 de la CEDH est violé, s'il n'y a pas de justification conforme à l'art. 11 § 2; en fait, rien, parmi les objectifs de l'art. 11 § 2, ne pourrait justifier de telles restrictions ou interdictions.

«Liberté d'expression des associations
«1. Les syndicats

«Art. 51: '... le fonctionnement des syndicats et unions syndicales ne doit pas enfreindre... les caractéristiques de la République telles qu'elles sont définies par la Constitution'. Cela signifie que, si la doctrine d'Atatürk implique des choix en matière économique et sociale, les syndicats ne pourront les critiquer. Dans ce cas, vu que la doctrine d'Atatürk ne peut être comprise dans l'art. 11 § 2 de la CEDH, il y a violation de la liberté d'expression des associations.

«Art. 52: 'les syndicats... ne peuvent poursuivre des objectifs politiques, se livrer à des activités politiques, soutenir ou être soutenus par des partis politiques, ni collaborer à cette fin avec des associations, des fondations et des organisations professionnelles de caractère public'. Il s'agit là d'une disposition que l'on retrouve également pour les partis politiques (art. 69), les organisations professionnelles à caractère public (art. 133) et les autres associations (art. 33). En d'autres termes, la Constitution turque, loin de reconnaître la

liberté d'expression des associations et la liberté de s'associer comme deux principes généraux, reconnaît quatre types d'associations, et chacune d'elles vit ou fonctionne dans un «monde» étanche vis-à-vis des autres. Elles ne pourraient, lorsqu'elles ont un objectif identique, s'allier et exprimer leur opinion identique d'une même voix. Il s'agit là d'une éclatante violation de leur liberté d'association et de leur liberté d'expression.

«D'autre part, ces dispositions sont loin d'être claires. En particulier:

- pour les syndicats, cela signifie qu'un syndicat ne peut avoir de coloration politique. Où en est alors la pluralité syndicale? Cela signifie qu'un syndicat ne pourrait s'élever contre une mesure gouvernementale défavorable aux travailleurs. A quoi alors se réduisent leur liberté d'expression et leur rôle?

«- pour les partis politiques, cela veut-il dire qu'un parti ne pourrait avoir comme objectif l'intérêt des travailleurs? Si oui, alors la Constitution turque n'accepte pas l'existence d'un parti socialiste tel qu'il en existe en Europe occidentale.

«Art. 52 et art. provisoire 14: '... la loi réglemente le contrôle financier des syndicats par l'Etat, leurs recettes et leurs dépenses... Ils déposeront tous leurs revenus dans une banque nationale.» En contrôlant leurs recettes, il leur est tout à fait facile de prendre les mesures nécessaires à les rendre inopérants. Contrôlant leurs dépenses, le gouvernement peut empêcher le syndicat de poursuivre une politique sociale: sa liberté d'expression en est entravée. Enfin, connaissant leurs recettes et leurs dépenses, l'Etat connaîtra leur capacité de résistance en cas de grève (si la grève est possible!).

«Ainsi, en Turquie, tout se passe dans la perspective d'un rôle purement et simplement consultatif des syndicats, sans permettre à ceux-ci une quelconque résistance.

«L'alinéa 1 de l'art. 54 reconnaît le droit de grève aux travailleurs, mais cette reconnaissance est complètement vidée de son contenu.

«L'alinéa 2: le droit de grève ne peut

être pratiqué «d'une manière contraire aux principes de probité ou préjudiciable à la collectivité ou à la richesse nationale».

«Une telle restriction utilisant des termes aussi flous permet à elle seule d'empêcher toute grève quelle qu'elle soit. La Constitution n'en reste cependant pas là. L'alinéa final de l'art. 54 interdisant directement un bon nombre de grèves, interdit en réalité toute forme de grève.

«Il est exact que la CEDH ne garantit pas le droit de grève, mais elle garantit la liberté d'expression des associations. Or, à quoi sert d'être libre d'exprimer une idée si on ne peut convaincre du bien-fondé de cette idée? Justement, la grève est un instrument dont disposent les syndicats et les travailleurs pour convaincre le patronat ou l'Etat. Et il s'agit du seul instrument efficace (cf. la Charte sociale européenne).

«Dès lors que la grève est réprimée, la liberté d'expression des associations est violée.

«2. Les partis politiques

«- Selon l'alinéa 4 de l'art. 68, les partis ne peuvent prôner une autre doctrine que celle d'Atatürk. L'art. 11 de la CEDH est violé.

«- L'alinéa 2 de l'art. 69 est en violation de l'art. 11 de la CEDH.

«- L'alinéa 6 de l'art. 68 est contraire à l'art. 11 de la CEDH dans la mesure où de telles restrictions sont possibles en-dehors du cadre de l'art. 11 § 2 de la CEDH.

«-L'alinéa final de l'art. 83: «les groupes politiques parlementaires ne peuvent débattre de l'immunité parlementaire, ni prendre de décision à son sujet lorsqu'il est question de la lever vis-à-vis d'un parlementaire déterminé. Une telle ingérence dans l'exercice de la liberté d'expression des associations n'est pas permise par l'art. 11 § de la CEDH. Il y a à nouveau violation de cet article de la Convention.

«- Il en va de même pour l'alinéa 2 de l'art. 84, et de l'alinéa 4 de l'art. 135

«- SANCTIONS DU RESPECT DE CES OBLIGATIONS: art. 69, alinéas 6 et 7

«3. Les organisations professionnelles à caractère public et les autres associations.

«Des commentaires identiques à ceux concernant les syndicats et les partis politiques sont à émettre en ce qui concerne les dispositions similaires applicables à ces associations.»

() L'art. 11 de la CEDH garantit à la fois la liberté individuelle de s'associer et la liberté collective des associations, à savoir la liberté d'expression des associations.*

1981-82 EN BREF

Octobre 1981:

1: Révélations sur le secrétariat général du Conseil national de sécurité (CNS). Il engloberait 11 départements composés de plus de 70 officiers et employés civils chargés de répondre aux divers besoins du CNS.

2: Le comité des affaires politiques du Conseil de l'Europe recommande le maintien de l'adhésion turque jusqu'en janvier prochain.

6: Necmettin Erbakan est à nouveau arrêté sur base de la découverte de nouvelles preuves relatives à son procès.

12: Une délégation d'anciens parlementaires turcs participe à l'assemblée parlementaire de l'OTAN qui doit durer quatre jours.

15: Les noms des 160 membres de l'Assemblée consultative sont rendus publics.

16: Le CNS crée la surprise en annonçant la dissolution de tous les partis politiques.

17: Erbakan est à nouveau arrêté. Le célèbre acteur et cinéaste turc Yilmaz Güney qui avait été condamné, victime d'un complot, à 19 ans de prison aurait fui la Turquie durant un congé pénitentiaire de 6 jours accordé à l'occasion des fêtes religieuses.

19: Evren déclare: «Nous avons puni tous les partis politiques».

21: Ecevit est interrogé par le procureur militaire en rapport avec la déclaration qu'il a faite à la presse étrangère.

23: L'Assemblée consultative est inaugurée par Evren. Il a déclaré: «Les libertés ne peuvent être illimitées».

□ 146 □

27: Les postes vacants de la présidence du Conseil d'inspection de l'Etat et de la Direction générale des postes, télégrammes et téléphones sont repris par deux généraux de l'armée.

31: Une école primaire fraîchement construite située dans le district d'Osmaniye en province d'Adana reçoit le nom de Kenan Evren.

Novembre 1981

2: Pour la première fois dans l'histoire de la République de Turquie, la Banque centrale imprime des billets de banque d'une valeur de cinq milles liras turques, en raison du taux élevé d'inflation.

3: Une cour de la loi martiale condamne Ecevit à quatre mois de prison pour avoir outrepassé les interdictions prévues par la Loi martiale.

4: Le CNS adopte une nouvelle loi sur l'éducation supérieure. L'autonomie administrative et académique des universités est levée et l'éducation supérieure est placée sous la compétence d'un Haut conseil à l'éducation (YÖK) composé de 15 personnes toutes nommées par le général Evren.

5: Le Parlement européen approuve par 218 voix contre 53 et 9 abstentions, un amendement sur le vote par appel nominal qui prévoit le gel provisoire du 4e protocole financier CEE-Turquie.

14: A Bruxelles, la Commission européenne décide de retarder l'application du 4e protocole financier entre la Turquie et la CEE jusqu'à ce que la situation soit éclaircie par les autorités turques.

16: Des mesures de sécurité extraordinaires sont prises durant la visite d'Evren à la faculté d'agronomie d'Ankara. Il y déclara: «J'ai ressenti une certaine gêne en agissant ainsi. Mais, qu'attendiez-vous donc? La situation dans le monde et en Turquie est claire... Ces mesures ont été prises pour sauver l'Etat.»

21: 300 des 1623 maires de Turquie sont, à présent, des officiers de l'armée; les autres sont des civils sans étiquette politique.

22: En se rendant au Pakistan, Evren effectue sa première visite à l'étranger.

29: Le Daily Telegraph annonce qu'un système présidentiel sera installé en Turquie et que le premier président de la République sera Evren.

Décembre 1981:

1: Suite à la modification de la législation relative à l'appareil judiciaire, de nombreux juges ont été obligés de démissionner de leur poste. Le pessimisme règne parmi les juges en raison de la constitution du Conseil suprême des juges et des procureurs qui dépend du «chef de l'Etat».

2: 450 professeurs d'université publient une déclaration critiquant la nouvelle législation sur les universités.

3: Ecevit entame sa peine de prison de quatre mois à Ankara.

4: Annonce de la formation d'un Conseil de défense turco-américain.

5: La Commission européenne regrette fermement l'emprisonnement d'Ecevit.

7: Ulusu annonce que son gouvernement va rompre ses relations avec les pays européens si ces derniers retirent leur soutien à la Turquie.

8: Les ministres des affaires étrangères des Dix annoncent que la CEE va suspendre son aide économique à Ankara à moins que la démocratie soit restaurée et que les anciens dirigeants politiques comme Ecevit soient libérés.

24: Le procès de la DISK débute à Istanbul. Les inculpés sont jugés selon les règles exceptionnelles en vigueur en période de guerre.

25: Le Haut conseil d'arbitrage décide d'une hausse du salaire brut de 25 % pour l'année 1982 alors que l'inflation annuelle est toujours de 50 %.

26: Un tribunal militaire ferme l'Union des enseignants de Turquie (TÖB-DER). 50 membres de l'association sont menacés de peines de prison qui vont de un à neuf ans.

27: La municipalité d'Istanbul décide de changer le nom de «Hürriyet Meydani» (Place de la liberté) en Place Beyazit.

L'endroit fut nommé «Place de la liberté» après la résistance des étudiants universitaires au régime répressif de Menderes en 1960.

29: Rappelant au cours d'une cérémonie d'inauguration à Kirikkale d'une statue d'Atatürk, que certaines personnes –celles qui veulent qu'Atatürk soit oublié- critiquant l'abondance des statues d'Atatürk, proposent d'utiliser l'argent qui leur sont consacrées à d'autres fins, Evren déclare: «Nous devons main tenir notre développement d'une part et entretenir la mémoire d'Atatürk d'autre part.»

30: Evren annonce que les élections générales de Turquie se dérouleront à l'automne 1983 ou au printemps 1984.

Janvier 1982:

- 1: Tous les leaders officiels du MHP sont relaxés à l'exception de six d'entre eux.
- 14: Le président de la Commission européenne Gaston Thorn exprime l'angoisse de la Commission et du Conseil ministériel de la CEE sur le sort des dirigeants syndicaux de Turquie.
- 17: Avec les nouvelles lois édictées à partir de la prise de pouvoir par les militaires, le général Evren s'est vu octroyer le pouvoir de désigner les membres de nombreux conseils et départements importants, à commencer par le nouveau Conseil suprême des juges et des magistrats, le procureur général de la République et ses assesseurs, le Conseil d'inspection de l'Etat et le Haut conseil à l'éducation. Il a récemment été autorisé à nommer les membres du Conseil d'Etat, des tribunaux administratifs locaux et des cours de l'impôt.
- 18: Au cours des débats sur le budget de 1982, l'Assemblée consultative adopte unanimement une résolution qui exprime sa gratitude et sa loyauté envers le chef de l'Etat, le général Evren.
- 22: Le Parlement européen adopte une résolution condamnant le régime militaire d'Ankara et décide de ne pas renouveler le mandat des membres turcs du comité parlementaire mixte de l'Association Turquie-CEE.
- 28: L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte une nouvelle résolution condamnant fermement les violations des droits humains en Turquie et recommande l'application d'une procédure permettant tout pays membre de conduire le régime turc devant la Commission des droits de l'homme pour répondre aux accusations qui lui sont adressées.

Février 1982:

- 1: Ecevit est libéré.
- 6: L'état-major général publie un communiqué interdisant toute invitation ou visite de délégations étrangères en Turquie qui ne serait pas accompagnée d'une permission des autorités de la loi martiale. On rapporte que les missions du Conseil de l'Europe ne seront plus acceptées en Turquie.
- 8: Les conseillers juridiques des ministres des affaires étrangères de cinq pays européens, la Norvège, le Danemark, la France, la Hollande et la Suède étudient les divers moyens permettant de porter plainte contre le régime turc devant la Commission européenne des droits de l'homme.
- 19: Pour mettre l'atatürkisme en pratique, le CNS décide de constituer ATA-BIRLIK (Union-Ata). Présidée par le général Evren, cette nouvelle association va implanter des sections locales partout en Turquie.
- 20: Des membres de l'Association turque pour la paix sont arrêtés.
- 24: Selon des données provenant de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) à Paris, 170.958 personnes ont été détenues en Turquie entre le 12 septembre 1980 et le 24 janvier 1982. Parmi ces détenus, il y a 102 membres du Parlement, 79 écrivains et journalistes, 92 procureurs et juges, 35 gouverneurs de district, 1.485 maires et représentants municipaux, 6.191 enseignants et 6.758 employés publics. Actuellement, 46.721 personnes sont jugées devant des tribunaux militaires. 3.359 peines de mort ont été requises, 139 ont été prononcées et 10 activistes politiques ont déjà été exécutés. 70 personnes ont été assassinées en prison sous la torture.
- 25: Alors que 44 membres de l'Association pour la paix sont arrêtés pour avoir prôné l'établissement de bonnes relations avec les pays socialistes, le général Evren entame une visite officielle en Bulgarie où il est décoré par Jivkov de l'Ordre de l'«Etoile des Grands Balkans».

Mars 1982:

- 10: La demande de passeport introduite par Ecevit est refusée. Il est interrogé par un procureur militaire.
- 11: La Commission européenne transmet une note au représentant turc à Bruxelles et proteste contre l'arrestation des membres de l'Association pour la paix. La note est rejetée par le gouvernement turc.
- 11: Le Parlement européen discute des récentes violations des droits humains en Turquie.
- 13: L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe demande au Comité ministériel du Conseil d'agir immédiatement pour la libération des personnes arrêtées en Turquie. Le gouvernement turc rejette la demande d'enquête du Conseil de l'Europe en Turquie.
- 16: Le porte-parole du gouvernement turc déclare que seules 15 personnes sont mortes dans les prisons.
- 26: Un activiste politique est exécuté.
- 27: 132 parlementaires de gauche sont interrogés par les procureurs militaires pour avoir collaboré avec la DISK.

Avril 1982

1er: La municipalité de Denizli décide de changer les noms des rues conformément à l'orientation idéologique imposée par le régime militaire. Des noms comme «paix», «travail», «liberté», «révolution» seront remplacés par les noms de certaines figures historiques de la période ottomane.

5: Le général Evren entame une visite en Roumanie.

6: Un général en retraite est nommé à la tête du Département à l'éducation et à la formation du ministère de l'éducation nationale. Il décide d'inscrire les discours d'Atatürk dans les manuels d'école à tous les niveaux d'étude.

9: L'invitation turque à participer aux cérémonies du 20e anniversaire de la Cour constitutionnelle n'a été acceptée que par un seul pays européen: la Suisse.

10: Ecevit est mis en garde à vue pour un article qu'il a écrit dans un journal norvégien.

11: La Confédération des syndicats des employeurs de Turquie (TISK) déclare que le principe de l'«Etat social» devrait être exclu de la nouvelle Constitution.

15: Le procès du défunt Parti ouvrier de Turquie (TIP) commence à Istanbul.

16: Le Conseil des ministres décrète que les membres de l'Assemblée consultative seront autorisés à porter des armes à feu tant qu'ils occuperont ce poste.

17: La Turquie rejette la demande du premier ministre danois Joergensen de rendre visite à Ecevit.

22: Un activiste politique est exécuté.

23: La Confédération européenne des syndicats (CES) adopte une résolution demandant la suspension immédiate de la candidature turque au Conseil de l'Europe.

26: Un juge militaire à Ankara lance un deuxième mandat d'arrêt contre Ecevit pour une lettre qu'il est soupçonné d'avoir écrit à un journaliste néerlandais.

Mai 1982

1: Un activiste politique est exécuté.

2: La lire turque est dévaluée de 47,8 % face au dollar.

8: Plusieurs hommes d'affaires et industriels turcs déclarent que le salaire minimum actuel est loin de pouvoir rencontrer les exigences des travailleurs. La baisse du pouvoir d'achat provoque un ralentissement de la production industrielle.

13: Durant une visite en Turquie, le secrétaire d'Etat américain Haig déclare: «La Turquie est un ami estimé et fidèle des Etats-Unis et un membre irremplaçable de l'OTAN.»

20: Le cinéaste Yilmaz Güney en exil, remporte la palme d'or du Festival de Cannes pour son film «Yol». Le gouvernement turc proteste contre la France pour avoir fait échouer son extradition vers la Turquie.

Juin 1982

1: Un nombre indéfini d'officiers et de cadets de l'armée sont exclus des Forces armées pour leurs liens avec des organisations illégales. Six d'entre eux se retrouvent en garde à vue.

3: Ecevit est libéré.

4: Les ambassadeurs de cinq pays européens en Turquie reçoivent un avertissement en riposte aux efforts de leur pays à porter plainte auprès de la Commission européenne en matière de violation des droits de l'homme en Turquie.

5: Durant une visite dans une école supérieure à Istanbul, Evren déclare: «Si l'ennemi dispose d'une arme que l'autre partie ne possède pas, comment peut-on gagner une guerre? Pourquoi ne devrions-nous pas posséder la bombe atomique comme d'autres pays?»

6: Le commandement de la loi martiale d'Istanbul annonce que 133 membres de feu le CHP sont interdits de voyager à l'étranger.

16: Près de 2000 juges et procureurs démissionnent en déclarant que l'indépendance de la justice n'existe plus.

21: La réponse du général Evren à certaines plaintes des paysans dans un village du district de Bala: «Si Dieu le veut, nous pourrions rencontrer vos souhaits...»

22: D'après une nouvelle loi sur le personnel de l'Etat, les employés nouvellement nommés commencent leur travail par un serment d'allégeance à l'ataturkisme, en posant la main sur une table couverte du drapeau turc et en regardant le buste d'Atatürk.

24: Le procès du Comité turc pour la paix débute à Istanbul.

25: Suite à des affirmations selon lesquelles ses voyages dans le pays rappelleraient ceux d'une

campagne électorale, le général Evren: «Nous n'avons pas besoin d'être élus. Nous servirons le pays tant que nous vivrons et serons en bonne santé, mais nous n'avons pas besoin de mendier des voix.»

27: «Le premier ministre Ulusu annonce que depuis la prise de pouvoir militaire, 411 projets de loi ont été soumis au pouvoir législatif par le gouvernement, et 282 d'entre eux ont été approuvés par la CSE. Du reste, 96 lois ont été promulguées sur la proposition des membres de la CSE, donc, 378 lois sont entrées en vigueur.

Juillet 1982

1er: Cinq pays européens annoncent leur plainte contre la Turquie devant la Commission européenne des droits de l'homme.

5: Nouveau procès contre les dirigeants de la DISK.

6: La mairie d'Ankara décide de modifier les noms de toutes les rues qui avaient pris les noms des victimes de la terreur des Loups Gris.

7: Ecevit est à nouveau condamné à deux mois et 27 jours de prison.

8: Le Parlement européen adopte le rapport Von Hassel en faveur du régime militaire. Résultat: 104 députés ont voté pour, 100 ont voté contre et 9 se sont abstenus.

14: Turgut Özal démissionne de son poste de vice-premier ministre.

16: Le président de l'Assemblée consultative déclare: «Le général Evren est le seul candidat pour les présidentielles».

17: Le président du Comité constitutionnel de l'Assemblée consultative présente le projet de Constitution à l'Assemblée.

18: La Banque centrale de Turquie décide de modifier la pièce de cinq liras turques. Le croissant et l'étoile sur la pièce seront tournés à droite alors que jusque là, ils étaient tournés à gauche.

25: Evren désigne de nouveaux présidents pour 27 universités turques.

Août 1982:

9: On rapporte qu'il y a 77.295 prisonniers ou détenus répartis dans des centres de détention civils ou des prisons.

12: Un activiste politique est exécuté.

15: Le ministère de la justice annonce que la Turquie a demandé à différents pays l'extradition de 118 nationaux turcs.

20: Ecevit entame sa peine de prison de 34 jours pour une déclaration qu'il a faite au journal Der Spiegel.

25: La publication de nouveaux journaux et magazines est soumise à la permission des autorités de la Loi martiale.

Septembre 1982:

6: Une délégation de l'OTAN composée de 39 personnes est en visite en Turquie.

13: La peine de mort est requise pour dix inculpés de plus de la DISK.

14: Le maire d'Istanbul est remplacé par un autre général de l'armée.

23: Le Conseil général de l'Assemblée consultative adopte le projet de Constitution avec 135 voix contre une. 24 membres votent l'abstention ou ne participent pas au scrutin.

Octobre 1982:

1er: Evren lance sa campagne pour l'adoption de la Constitution par référendum.

7: L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte une résolution stipulant que la nouvelle Constitution ne correspond pas aux critères requis pour une réelle démocratie et appelle les autorités turques à une révision de celle-ci.

11: Ouverture du procès contre les dirigeants du Parti ouvrier socialiste de Turquie (TSIP).

12: Le Département de coordination de l'état-major de la loi martiale annonce que les tribunaux militaires ont prononcé des verdicts dans 20.526 dossiers pénaux sur un total de 37.200 endéans la période qui va du 12 septembre 1980 au 25 août 1982.

15: Ecevit est libéré.

16: Le chef de la CIA William Casey effectue une visite de 36 heures en Turquie peu avant le référendum sur la Constitution.

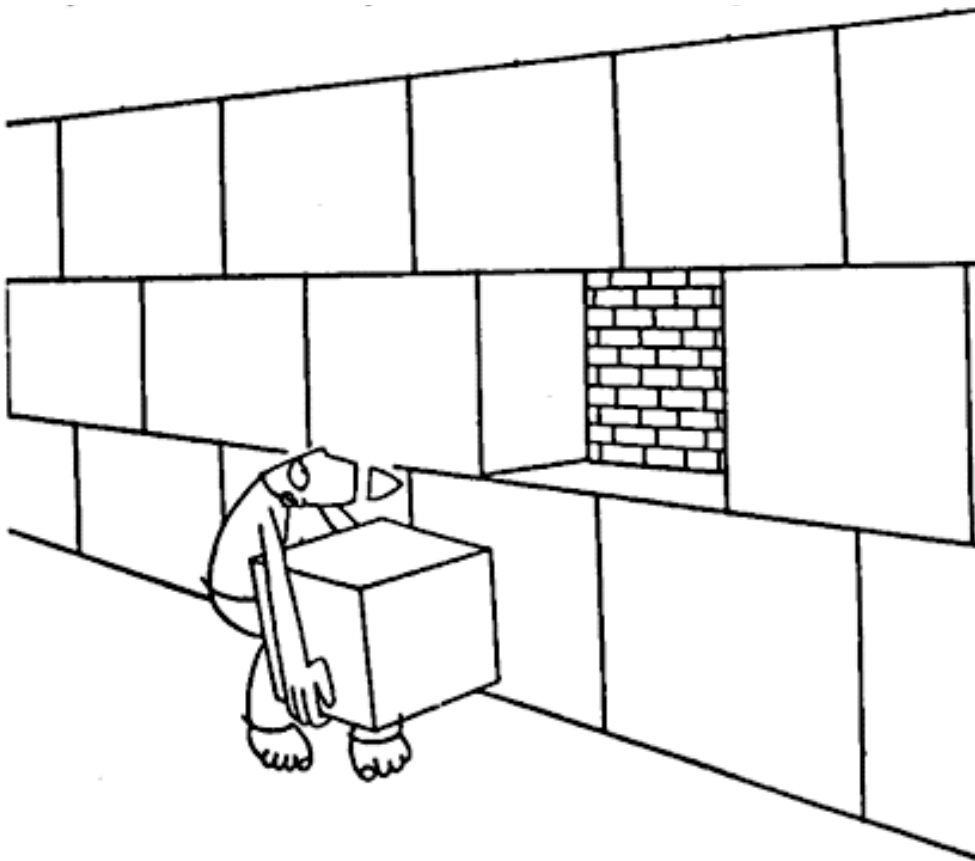
□ 150 □

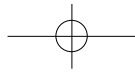
19: Le CNS publie le texte final du projet de Constitution qui sera soumis à référendum. Il décrète par ailleurs l'interdiction totale de toute critique proférée à l'encontre des discours d'Evren et de la Constitution.

21: Le ministère de l'éducation nationale annonce que 4.968 enseignants ont été licenciés depuis la prise du pouvoir par les militaires.

24: Evren déclare: «Je me porte garant de la Constitution».

28: Le lauréat de la Palme d'or Güney est déchu de la citoyenneté

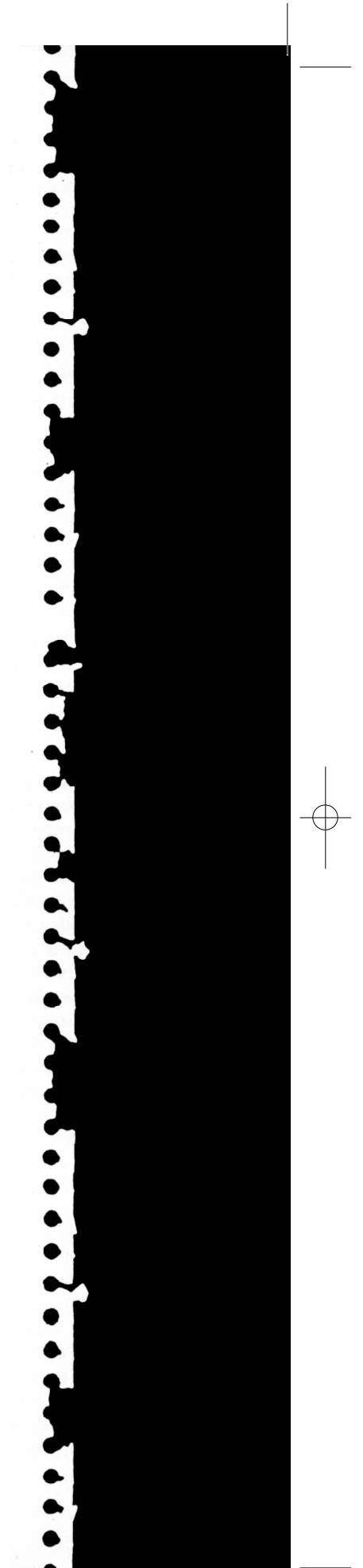
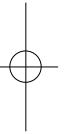
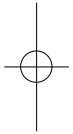




1982-83

LE PASSAGE DES MILITAIRES A UN REGIME CIVIL

Interdisant toute critique avant la parodie de référendum qui se tint le 7 novembre 1982, les militaires obtinrent l'adoption d'une nouvelle constitution par un vote majoritaire. Cette supercherie allait permettre au général Evren de devenir «président de la république». En assumant ses fonctions législatives, la junte adopta une série de lois antidémocratiques contre les partis politiques, les syndicats, les associations et la presse prévoyant que seuls ceux qui avaient la bénédiction des militaires seraient autorisés à fonder de nouveaux partis politiques.



UN REFERENDUM SANS CHOIX

«Le résultat est probablement acquis d'avance. Avec des électeurs sujets à l'intimidation et une interdiction de toute critique, les généraux vont probablement obtenir un appui à leur constitution autoritaire et, simultanément, d'une manière d'ailleurs contestable, un mandat de sept ans pour leur leader, le général Evren...»

Ce commentaire du quotidien anglais *The Guardian* du 29 octobre 1982 qui partage notre analyse parue dans le dernier numéro du Bulletin Info-Türk, se confirma par le résultat du référendum du 7 novembre: 91,27 % des 20,7 millions d'électeurs ont déposé leur bulletin de vote. Le taux d'approbation a été de 91,37 %. Cela voulait dire que sur les 20,7 millions de citoyens turcs âgés de plus de 21 ans, 17,2 millions avaient voté pour la «constitution», 1,6 million contre, et 1,9 million avaient refusé de voter malgré le fait que le vote était obligatoire.

Si l'on prend en considération que la campagne clandestine contre la constitution portait sur deux points, «Non à la constitution» et «Boycotez le référendum», 3,5 millions des 20,7 millions d'électeurs ont donc manifesté leur opposition à la «constitution» et donc, à la présidence du général Evren.

Le 12 novembre 1982, après avoir mis son haut-de-forme et son frac de «président de la République», le général Evren remercia la nation pour avoir «*montré une magnifique unité nationale et un très haut niveau de maturité et de conscience lors du référendum*». Il ajouta: «*Vous avez renouvelé et renforcé le prestige et la respectabilité de l'Etat turc aux yeux du monde entier.*»

La réalité fut diamétralement opposée aux dires d'Evren comme le révéla la presse mondiale.

L'expression d'une maturité et d'une conscience politique dépend d'abord de l'existence d'une liberté au niveau de la procédure du vote. Quelques démonstrations formelles comme le vote secret et le dépouillement ouvert ne suffisent pas à assurer une procédure démocratique. Pour cela, l'électeur devait avoir au moins deux choix.

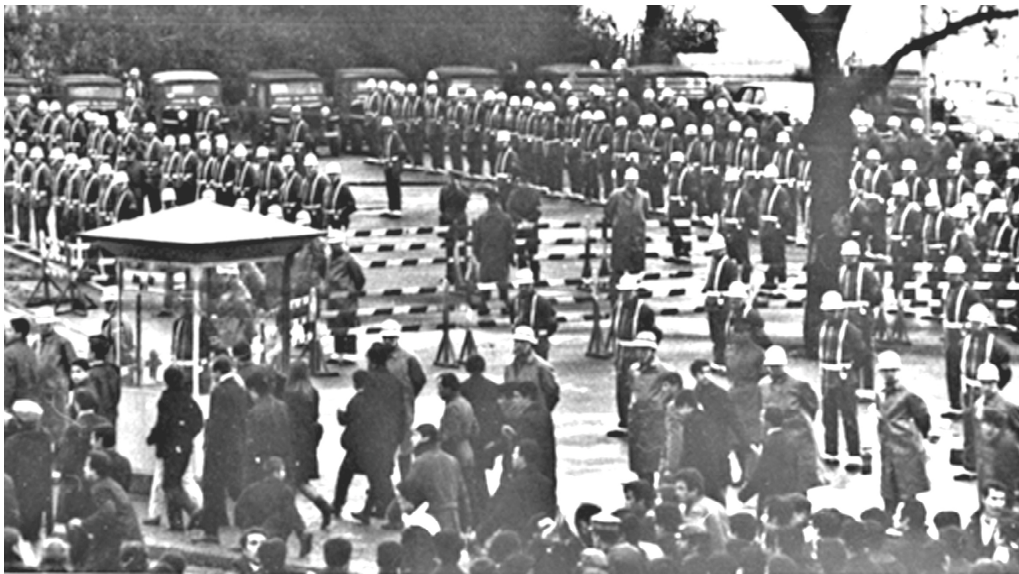
Or, au référendum du 7 novembre, la junte militaire empêcha à l'opposition de présenter une alternative à la constitution ou un autre candidat à la présidence de la République. Durant sa campagne électorale, le général Evren avait forcé le peuple à choisir entre un régime autoritaire et le chaos régnant avant le coup d'Etat du 12 septembre 1980.

Profitant de l'interdiction de mener campagne contre la constitution, le général Evren se livra à un one-man-show où il présenta lui et ses pairs comme des héros qui avaient arrêté la violence politique et comme l'unique rempart à d'éventuelles violences futures.

Dans l'opinion mondiale, cet argument d'Evren a été interprété comme l'un des principaux facteurs ayant assuré les 91,37 % de voix favorables. Tout cela est bien mais...

L'on ne doit jamais oublier que ce sont les mêmes militaires qui ont planifié et organisé la violence politique en Turquie afin de créer un prétexte nécessaire à un coup d'Etat militaire. C'est l'Organisation de contre-guérilla, basée dans les quartiers de l'état-major des forces armées turques qui encouragea et protégea les «Loups Gris» et le Parti d'action nationaliste (MHP) néofasciste. Forts de cette protection, ils bénéficièrent d'une réelle impunité malgré leur rôle majeur dans la violence politique. Ainsi, le nombre des Loups Gris arrêtés ne dépassa pas le millier alors que près de 50.000 progressistes et de démocrates étaient encore sous les verrous et soumis à une répression inhumaine. Le procès du colonel Türkes, chef du parti néofasciste et de ses compagnons n'était qu'une manipulation afin de faire croire à l'opinion publique mondiale que la junte était impartiale. Alors que des milliers d'intellectuels éminents étaient jugés et condamnés pour leurs opinions, les chefs du parti néofasciste, à l'exception de Türkes et de deux autres, avaient déjà été relâchés.

Avant le référendum, un quotidien anglais rapporta sous le titre «Les généraux ont viré à droite» les faits suivants: «Le pouvoir militaire célèbre son deuxième anniversaire au 12 septembre. Les programmes de la télévision d'Etat ont clairement reflété la nouvelle idéologie et les alliances des généraux. Pour la pre-



mière fois depuis le coup, la gauche a été présentée comme portant seule la responsabilité de l'état de semi guerre civile qui précéda le coup d'Etat. La droite a été dépeinte comme un mouvement nationaliste en légitime défense face aux attaques de la gauche communiste. Ce point de vue constitue un changement de cap radical dans la politique des généraux. (...) Ce changement de ton était à prévoir par d'autres développements allant dans le même sens. Fin juillet, de nouveaux recteurs ont été nommés aux universités par le chef de l'Etat.

Ces nominations étaient surprenantes de la part d'un gouvernement dont le but avoué était d'établir la paix sociale, puisque cinq d'entre eux étaient connus comme membres actifs du mouvement fasciste.

La plupart d'entre eux avaient été mêlés aux actions du Parti de la justice, de droite, actuellement dissous, un parti qui collabora avec les fascistes.

«Les promotions et les nominations au sein des forces armées ont eu lieu en août. Ceux qui ont été mis en retraite ont été les modérés qui préconisaient un prompt retour au régime civil, une constitution plus libérale et une attitude claire contre les fascistes. Ainsi, il apparaît que le nouvel homme fort est le commandant de l'armée et général Nurettin Ersin. Au même

moment, les commandants de la Loi martiale connus pour leurs sympathies envers les fascistes, ont été retenus à leur poste.

«Le premier ministre de la junte a publiquement déjeuné avec le cerveau de l'ancien Parti d'action nationaliste, le deuxième homme, alors que son leader Alparslan Türkeş était toujours en prison. Les discours officiels deviennent de plus en plus nationalistes, militaristes et xénophobes. La répression s'accroît, non seulement à l'encontre des intellectuels de gauche mais aussi contre ce qui reste des organisations de la classe ouvrière au niveau local.» (The Guardian, 29 octobre 1982).

Ce processus met également Türkeş en relief, bien qu'il soit toujours en prison. Dans une pétition qu'il a envoyée lui-même le 8 octobre au tribunal militaire où il soulignait les ressemblances entre ses déclarations précédentes au coup d'Etat et les déclarations actuelles du général Evren, Türkeş dit: «Toutes les demandes formulées dans le manifeste électoral du Parti d'action nationaliste sont aujourd'hui mises en pratique.» Et d'ajouter que son parti soutenait toutes les étapes de la création d'un «Etat fort».

Cette «constitution» et la présidence de la République du général Evren représentent ainsi «l'Etat fort» dont rêvait le colonel Türkeş.

□ 154 □

Mais comment est-il possible que les idées d'un parti qui, avant le coup d'Etat, fut incapable d'obtenir plus de 6,4 % aux élections, reçoivent un satisfecit de 83 % lors du référendum?

Cela peut d'abord s'expliquer par la répression à sens unique sans précédent qui émailla la campagne de propagande:

- La contre-propagande était officiellement interdite. Ceux qui avaient osé outrepasser cette interdiction se sont retrouvés en prison. Un premier exemple: le 27 octobre, la presse annonça que 50 militants de 3 organisations de gauche et une de droite avaient été arrêtés à Istanbul alors qu'ils distribuaient des tracts contre la «constitution». Cet événement avait été médiatisé à outrance, visiblement à des fins d'intimidation.

Le jour du référendum, même l'un des membres de la garde rapprochée du premier ministre a été arrêté pour avoir déclaré qu'il avait voté non. Peu après, il a été licencié. A Diyarbakir, un autre garde a été arrêté pour ne pas avoir appréhendé des gens qui déchiraient des affiches favorables à la «constitution». A Gaziantep, un employé chargé du dépouillement des bulletins de vote a été arrêté pour avoir incité un électeur à voter contre.

- Alors que les précédentes élections étaient placées sous la surveillance des représentants des partis politiques, cette fois-ci, seuls les employés nommés par la junte ont pu contrôler le déroulement des élections et le dépouillement des voix.

- Dans plusieurs urnes, il n'y avait que des bulletins «blancs». Les partisans de la junte avaient placé au sommet de certains iso-loirs des miroirs afin de contrôler le vote de l'électeur.

- Le bulletin bleu avait un reflet nettement sombre à l'intérieur de l'enveloppe, et par ailleurs, ces bulletins étaient plus épais et pouvaient donc être perçus par les officiels.

- On annonça à l'avance que les bulletins signés ne seraient pas annulés contrairement à l'usage. Cette mesure était une manœuvre adroite pour forcer les gens à faire connaître leur choix.

Notons ici le courage des 9 % d'électeurs qui ont préféré ne pas se rendre aux urnes et des 8 % qui ont voté non malgré ces mesures répressives. Ce défi a surtout été enregistré dans les provinces du Kurdistan de Turquie où la répression était plus forte. A Diyarbakir, il y a eu 14 % d'abstentions, 17 % de non, 69 de oui. Ces pourcentages sont respectivement: 13-19-68 à Bingöl, 21-14-65 à Hakkari, 226-14-64 à Tunceli, et 12-13-75 à Elazig.

A côté de tous ces facteurs cités, la principale raison d'un nombre si élevé de oui à la «constitution» était l'absence totale d'une alternative crédible face au pouvoir de la junte.

Durant ces deux années de répression, les forces démocratiques de Turquie n'ont malheureusement pas été capables de former une union démocratique dotée d'un programme concret apte à contrecarrer les diktats de l'armée.

La gauche marxiste menait certes une campagne résolue contre la junte militaire au prix d'énormes sacrifices, mais le Parti républicain du peuple d'Ecevit, social-démocrate, préférait rester inactif et poursuivre une politique du «wait and see». Dans l'arène internationale, au lieu de soutenir les actions menées pour isoler la junte, Ecevit s'est érigé en champion de la politique de conservation des relations entre la Turquie et le Conseil de l'Europe. Récemment, il défendit cette thèse devant le député néerlandais Van de Bergh venu en Turquie pour observer le référendum au nom du Conseil de l'Europe. Quand au Parti de la justice, les hommes d'affaires qui l'ont toujours soutenu lors de la période précédant le coup d'Etat, ont déclaré leur entière satisfaction devant la nouvelle «constitution» et ont empêché les leaders de leur parti de mener campagne contre elle.

Le parti néofasciste de Türkes s'est naturellement prononcé en faveur de la «constitution» pour les raisons expliquées ci-dessus.

En dehors de la gauche marxiste, seul le Parti du Salut national d'Erbakan, d'orienta-

tion intégriste, mena campagne contre le plan de coercition de la junte.

Comme les deux principaux partis de masses de Turquie n'ont pas adopté une attitude résolue contre la junte, la majorité des gens ont préféré voter pour le seul choix possible. L'allusion faite par le général Evren lors de sa campagne électorale à l'idée que même si la «constitution» était refusée, la junte militaire n'aurait pas quitté le pouvoir, a aussi joué un rôle décisif dans le résultat du référendum. Les électeurs ont été obligés de voter la constitution dans l'espoir que seul un tel vote pourrait assurer le remplacement du régime militaire actuel par un civil même si celui-ci devait être autoritaire.

En bref, les électeurs ont voté pour un moindre mal...

REACTION EUROPEENNE CONTRE LA NOUVELLE CONSTITUTION

Trois jours après le référendum sur la constitution, les ministres des affaires étrangères des 21 adoptèrent une attitude attentiste lors de leur assemblée à Strasbourg, évitant toute position définitive sur la question turque.

«Quel que soit l'avenir des institutions turques, il ne nous sied pas de juger le système constitutionnel adopté par le pays» déclara le ministre français chargé des affaires européennes André Chandernagor.

Par ailleurs, suite à l'accord passé entre le chancelier allemand Helmut Kohl et le président américain Reagan concernant le soutien au régime turc, le ministre des affaires étrangères Genscher, annonça le 19 novembre lors de sa visite en Turquie, que le Parlement allemand allait débloquer à la Turquie, une aide économique de 400 millions de DM dans le cadre de l'OCDE. En retour, les autorités turques ont accepté de rapatrier 100.000 immigrants turcs vivant en RFA.

La réaction des parlementaires européens à l'égard de la nouvelle Constitution n'était toutefois pas aussi complaisante que celle des milieux gouvernementaux.

Le 28 janvier, à l'issue de deux jours de

débat, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopta à une large majorité, une résolution qui «prend sérieusement en considération» l'éventualité de l'exclusion de la Turquie du conseil ministériel de l'organisation.

La résolution adoptée par 97 voix contre 15 et 5 abstentions demandait au gouvernement turc de ne plus faire usage de son droit de vote jusqu'à ce que la démocratie eut été pleinement rétablie en Turquie, et jusqu'à ce que la Turquie fut à nouveau représentée au sein de l'organe parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le rapporteur de la Commission des affaires politiques, M. Ludwig Steiner (démocrate-chrétien autrichien) indiqua que «cette résolution constituait à ce jour la plus sévère mise en garde adressée par le Conseil de l'Europe aux autorités turques» et que «les pressions nombreuses, exercées ces derniers temps par le gouvernement d'Ankara pour tenter d'empêcher son adoption, ont échoué devant la fermeté du Conseil».

Les jours précédant ce vote, des «amis» de la junte turque avaient acheté des pages de publicité dans la presse des pays européens sur le thème: «La Turquie: une rupture avec l'Europe serait irréparable!»

Malgré cette campagne, les parlementaires européens démasquèrent le visage hideux de la «dictature constitutionnelle».

La résolution du Conseil de l'Europe déclarait ceci:

«L'Assemblée,

«Regrettant qu'aucune campagne électorale et aucun débat libres concernant la version définitive de la Constitution n'aient été autorisés au cours de la période comprise entre son approbation par le Conseil national de sécurité et le jour du référendum, et que la question posée ait été rendue ambiguë par le fait que la même consultation tendait à confirmer le général Evren dans sa fonction de chef de l'Etat pour sept années;

«Considérant qu'un certain nombre de risques et d'insuffisances sont inhérents à la nouvelle Constitution, notamment les restrictions importantes s'appliquant à ses dispositions relatives aux droits de l'homme, les pouvoirs

□ 156 □

étendus du Président de la République et les lacunes manifestes concernant l'indépendance de l'ordre judiciaire;

«Considérant que la Turquie n'a pas encore retrouvé une situation pleinement compatible avec le Statut du Conseil de l'Europe et la Convention européenne des droits de l'homme, et que cela ne se produira que le jour où un régime démocratique parlementaire librement élu fonctionnera, au vu et au su de tous, de manière satisfaisante et le plein respect des droits de l'homme sera garanti;

«Souligne que le maintien de la Turquie au sein du Conseil de l'Europe n'est concevable qu'à condition que tous les droits politiques et autres droits et libertés fondamentaux, y compris les droits des minorités conformément aux obligations internationales de la Turquie, soient respectés et que les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme soient pleinement appliquées;

«Décide de prendre sérieusement en considération la possibilité d'adresser au Comité des ministres une recommandation visant à l'application de la procédure prévue par l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe;

«Entre-temps, lance un appel pressant au Gouvernement turc:

« i. en faveur d'une application pleinement démocratique de la nouvelle Constitution;

«ii. pour qu'il permette l'instauration d'un débat libre dans toutes les phases concernant la législation qui devra assurer la mise en œuvre démocratique de la Constitution, notamment la loi électorale et la loi sur les partis politiques;

«iii. pour qu'il s'abstienne de faire usage de son droit de vote au Comité des ministres jusqu'à ce que la Turquie soit à nouveau représentée au sein de l'organe parlementaire du Conseil de l'Europe;

«iv. pour qu'il lève la loi martiale et mette fin aux dérogations qu'il a prescrites en application de l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme;

«v. pour qu'il reconnaisse, conformément aux fréquents appels qu'elle avait lancés

aux Etats membres dans le passé, la possibilité de reconnaître les clauses facultatives de la Convention européenne des droits de l'homme, à savoir le droit de recours individuel (art.25) et la juridiction obligatoire de la Cour européenne des droits de l'homme (art. 46);

«Invite les gouvernements des Etats membres à ne négliger aucune occasion de sensibiliser le gouvernement turc, à tous les niveaux, à la nécessité d'améliorer réellement la situation sur le plan des droits de l'homme et de rétablir rapidement une démocratie véritable. »

Au cours des débats, les parlementaires européens ont exprimé les opinions suivantes sur la situation en Turquie:

RICHARD MULLER (Suisse): «Le régime mis en place en Turquie le 12 septembre 1980 ne remplit pas les conditions d'appartenance au Conseil de l'Europe. Ce régime viole semaine après semaine la Convention européenne des droits de l'homme en pratiquant sur une grande échelle la répression, la torture, les condamnations à mort et la censure de la presse... La Constitution adoptée est incompatible avec les statuts du Conseil de l'Europe. Les élections prévues en automne ne seront pas véritablement démocratiques. La constitution n'a rien fait sinon renforcer le gouvernement autoritaire.»

M. ALEMIR (Suède): «Les insuffisances de la constitution, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, sont bien connues. L'interdiction qui est faite aux anciens parlementaires de participer à la vie politique est difficile à comprendre. Rien ou presque dans la nouvelle Constitution ne correspond aux statuts du Conseil de l'Europe ni à la Convention européenne des droits de l'homme. Ce qui est en jeu n'est pas la Turquie ni ses relations avec le Conseil de l'Europe mais la crédibilité même du Conseil.»

M. BUDTZ (Allemagne): «La Turquie n'a pas encore recouvré une situation pleinement compatible avec les statuts du Conseil de l'Europe. Les droits de l'homme sont violés presque chaque jour – et j'ose même dire à chaque heure – en Turquie. La terrible vérité

PASSAGE DU GENERAL EVREN AU REGIME CIVIL

Alors que la «chasse aux sorcières» frappe des centaines d'universitaires progressistes, le Conseil fantoche de l'enseignement supérieur (YÖK) a attribué le 14 janvier 1983, au nom de l'ensemble des universités turques, les titres de «docteur honoris causa» et de «professeur honoraire» au général Evren pour «son succès extraordinaire dans la restauration de l'ordre et la paix dans le pays et son respect des lois en accomplissant cette tâche». Tous les recteurs d'université et les doyens de faculté qui avaient été nommés il y a quelques mois par le général Evren lui-même, ont assisté à la cérémonie.

D'autre part, après l'installation du général Evren au palais présidentiel par ordre de la junte militaire, des travaux de construction d'un «Quartier d'Etat» ont commencé dans les environs du palais présidentiel sur les hauteurs de la capitale, Ankara. Selon la presse turque, seuls les quatre membres de la junte militaire actuelle qui deviendront automatiquement des vice-présidents de la République après les élections législatives ainsi que les hauts fonctionnaires d'Etat auraient le privilège d'y résider.

est que les généraux en sont fiers. C'est pour-quoi, nous sommes obligés d'agir. Pour des raisons manifestes, nous devons sérieusement envisager de faire une recommandation au Comité des Ministres visant à l'application de l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe.

Nous devrions exercer les pressions nécessaires sur le gouvernement turc pour que celui-ci revienne à une démocratie véritable et lui expliquer que s'il ne le fait pas, leur pays devra quitter l'organisation.»

M. HESELE (Autriche): «Il y avait de graves lacunes dans la manière à laquelle le référendum avait été mené et en même temps, la Constitution a imposé de sérieuses restrictions en matière des droits de l'homme.»

LADY FLEMING (Grèce): «Depuis le coup d'Etat de 1980, il y a eu d'innombrables violations atroces des droits de l'homme. Le nouveau projet de Constitution a donné de nombreuses illusions de libertés à la population turque. Il n'y a pas eu de campagne libre pour le référendum destiné à approuver la Constitution et son effet le plus significatif a été de confirmer le maintien du président actuel à son poste pendant sept ans. Il y a encore et toujours des exécutions et des emprisonnements politiques, une limitation stricte à la liberté d'expression et des représailles brutales contre les actes de dissidence et de rébellion. Le devoir des démocrates est de défendre nos collègues démocrates en Turquie. Il est dans l'intérêt de la Grèce de voir une Turquie éclairée et progressiste. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe perdra sa crédibilité s'il se laisse induire en erreur par le score de

92% dans cette parodie de référendum en faisant croire qu'une telle Turquie est en perspective. J'appelle le Conseil de l'Europe à être à la hauteur de ses principes, à exprimer sa solidarité avec la Turquie privée de ses politiciens démocrates et à immédiatement expulser la Turquie de ses rangs.»

M. van den BERGH (Pays-Bas): «Je serai le plus heureux de l'Assemblée à voir la Turquie revenir à la démocratie. Malheureusement, l'Assemblée a beau faire preuve de patience concernant les problèmes avec la Turquie, la situation y est toujours très mauvaise. Après avoir passé en revue toutes les options possibles, le Parti du travail néerlandais est arrivé à la conclusion que le Conseil de l'Europe n'a d'autre alternative que celle d'entamer une procédure de suspension de la Turquie. Lors de mes deux voyages en Turquie, j'ai commencé à admirer ce pays, convaincu que le sens de la démocratie est fort enraciné dans la population. Il serait tragique de devoir exclure la Turquie du Conseil de l'Europe, mais je pense que nous devons respecter les principes inébranlables de cette institution.»

M. GUETERRES (Portugal): «La position des socialistes portugais sur la Turquie a déjà été exprimée: seul un pays où tous les droits de l'homme sont respectés devrait appartenir au Conseil de l'Europe. Je ne pense pas que le référendum, la constitution ou les élections aient été satisfaisants. C'est dans ce sens que j'ai présenté certains amendements au nom des socialistes portugais dont la patience est vraiment à bout...»

□ 158 □

M. EASTHAM (Royaume Uni): On nous laisse entendre que le projet de Constitution a été massivement approuvé par le peuple turc. J'en doute sérieusement. Pour être franc, je pense que toute l'affaire est truquée. J'ai toujours été sceptique à l'égard de ceux qui, invités en tant qu'observateurs étrangers, reviennent en rapportant que tout s'y passe bien et que donc, nous pouvons être optimiste. Ce genre de rapports sont plutôt irritants. Les hommes politiques turcs devraient pouvoir venir, s'adresser à des gens comme nous et nous donner des explications de première main sur la situation dans leur pays. Les syndicalistes pourraient également s'exprimer. Nous avons été plusieurs fois amenés à être critiques vis-à-vis des activités en Pologne et les délégués ont légitimement exprimé leurs inquiétudes à propos des droits et libertés du peuple polonais. La situation en Turquie n'est pas différente. Le régime actuel est un énorme simulacre condamné d'avance.»

M. SENES (France): «Si le terrorisme a été jugulé, c'est au prix d'une dictature féroce assortie de poursuites contre des milliers de syndicalistes et de contestataires de gauche privés de leurs droits élémentaires. Le référendum n'a rien résolu. Si le résultat n'avait pas été celui d'un glissement de terrain, les observateurs n'auraient pas mis en doute les circonstances dans lesquelles le vote a eu lieu. Les Etats-Unis ont applaudi le résultat car ils étaient plus soucieux de la loi et de l'ordre que de la démocratie, en particulier lorsque la défense est en cause. »

M. VOYATZIS (Grèce): «Le Conseil doit se demander s'il peut conserver sa propre morale en continuant à porter en son sein un pays qui bafoue les règles démocratiques de manière aussi flagrante. Il ne peut y avoir de compromis sur des principes aussi élémentaires et les brèches effectuées dans ces principes par la Turquie largement documentées et guère reniées par les autorités turques rendent difficile la justification de son adhésion. Bien que la Constitution turque ait ouvert la voie aux élections législatives, la poursuite d'une administration par décret reste possible. Une approche prudente est sage mais je crois que

la Turquie devrait être exclue du Conseil de l'Europe jusqu'à ce qu'elle envoie des représentants législatifs au Conseil.»

M. DEJARDIN (Belgique) a, quant à lui, déclaré que personne ne nie que la Turquie ait manqué de se conformer à la Convention européenne des droits de l'homme. Il a énuméré tous les articles de la Constitution turque qui ne répondent pas aux exigences des statuts du Conseil de l'Europe. Il a souligné que l'exigence de se conformer à la doctrine de Kemal Atatürk est aussi antidémocratique que celle qui force à embrasser le marxisme. Il a en outre signalé que la nouvelle Constitution nie les droits des minorités, particulièrement les droits des Kurdes. (cf. «Violation constitutionnelle des droits de l'homme» dans les chapitres précédents)

M. VECCHIETTI (Italie): «J'assure aux membres de l'Assemblée que si vous aviez été témoins des élections fascistes italiennes, vous les auriez trouvées régulières dans la forme et si les résultats furent un raz-de-marée, c'est en raison du prestige dont jouissait Mussolini. Il n'est pas correct de combattre le terrorisme au moyen du terrorisme d'Etat. L'Italie a montré que le terrorisme peut être vaincu par des moyens démocratiques.»

M. BLAAUW (Pays-Bas): «La nouvelle Constitution ne contient aucune garantie démocratique même si son adoption par l'électorat a été techniquement correcte. Nombreux sont ceux qui ont cru que la prise du pouvoir par les militaires allait aider la Turquie à se remettre sur les rails de la démocratie mais aujourd'hui, nous devons reconnaître que ce n'est pas le cas. Si la Turquie souhaite rester un membre intégral et honorable, elle doit se tenir aux règles.»

M. BARTHE (France) a déclaré que le besoin d'un nouveau débat sur la Turquie est motivé par le fait que les conditions démocratiques n'y prévalent pas encore. Il a en outre soulevé des questions fondamentales relatives à la poursuite de la candidature turque au Conseil de l'Europe. Il pense que le climat de répression dans lequel le référendum a eu lieu invalidait ses résultats favorables à la Constitution.

M. ANASTASSAKOS (Grèce) a affirmé que rien n'a changé en Turquie. La seule chose positive concernant le référendum aurait été sa révélation d'une opposition populaire à la junte. Les statuts du Conseil de l'Europe étant incompatibles avec un pays doté d'une telle Constitution, il a recommandé l'expulsion immédiate de la Turquie en arguant que le peuple turc attendait du Conseil un signal fort, en l'occurrence, une condamnation du gouvernement turc pour ses agissements.

M. FERNANDO MARQUES (Portugal) a déclaré que la délégation portugaise défendrait les droits du peuple turc. Ils ne pourraient dès lors accepter la Constitution turque, le référendum ou les procédés terroristes usités par le gouvernement turc – arrestations massives, exécutions sommaires et disparition inexplicquée de dissidents. Pour des raisons historiques, le peuple portugais ne pourrait pas permettre à une dictature militaire de continuer à sévir. Par conséquent, la délégation soutiendrait l'amendement n° 9.

M. KAZAKIS (Grèce): «La constitution de l'armée turque a prouvé que celle-ci est plus autocratique que celle des colonels grecs aujourd'hui en prison... Nous qui avons souffert de régimes plus doux que celui de la Turquie, notre courage et la déception que nous ressentons ont une limite.

M. EDWARDS (Royaume-Uni): «En ma qualité de président d'un syndicat international, j'ai participé à de nombreuses rencontres syndicales en Turquie, où j'ai pu appuyer la création de syndicats. Un grand nombre de mes collègues syndicalistes sont actuellement en prison en Turquie et y sont soumis aux tortures les plus indignes. Ils ont le crâne rasé et sont obligés d'entonner des chants patriotiques».

M. HARDY (Royaume Uni): «Si la démocratie n'existe plus dans un pays membre, ce pays n'a plus sa place parmi nous et ce, quoi qu'en disent les membres conservateurs de cette Assemblée. Il est inadmissible qu'un pays reste membre du Conseil de l'Europe sans qu'il ne donne la moindre garantie démocratique.»

M. BEIX (France): «En Turquie, de nombreuses libertés fondamentales ont été

restreintes, les violations des droits de l'homme augmentent et l'opinion publique a été induite en erreur par un référendum. Suggérer humblement à la Turquie de renoncer à son droit de vote au sein du Comité des ministres est une requête sensible.»

Le Parlement européen s'oppose aussi à la Constitution

Après le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, lui aussi, a été le théâtre d'un débat houleux sur la Turquie au cours de sa session du 8 mars 1983.

Gérard Israel (Fr, Pr Dem) a ouvert le débat sur la situation politique en Turquie en se référant aux 15 personnes qui ont été torturées et à l'emprisonnement des syndicalistes. Il a exigé l'abolition immédiate de la peine capitale et a mis en doute la capacité de la nouvelle constitution à fournir des garanties suffisantes aux droits de l'homme.

Georges Fischmann (Fr, Com) a fait remarquer les déficiences de la constitution, de telle sorte que sous l'article 21, certains citoyens sont privés du droit à l'adhésion à un parti politique, le droit à la grève est sévèrement restreint et la liberté des syndicalistes et des professeurs est limitée. Il a exprimé le vœu que le 4^e protocole financier restât suspendu.

Ernest Glinne (Bel, Soc) a soutenu que les prochaines élections législatives ne suffiraient pas, que les prisonniers politiques doivent relâchés et que le licenciement des enseignants et des professeurs et les intimidations devaient cesser. Il s'est montré inquiet du nouvel accord passé entre la Turquie et la RFA.

En répliquant au nom du Conseil, Hans Dietrich Genscher a affirmé que le Conseil avait décidé de réexaminer la situation en Turquie en mai ou en juin.

Il a exprimé sa conviction que des progrès vers la restauration de la démocratie ont été faits et il a ajouté que seul le temps pourrait dire si le parlement qui serait élu serait un vrai ou un faux et que cela influencerait l'attitude du Conseil concernant le protocole financier.

Quant à l'adhésion de la Turquie à la

□ 160 □

Communauté, cela ne serait décidé qu'au moment où l'on recevrait une candidature et jusqu'à présent, on ne l'a pas reçue. A présent, les relations entre la Communauté et la Turquie se situent au niveau des ambassadeurs et pas des ministres.

Il récusait le point de vue d'après lequel les erreurs des gouvernements précédents pourraient justifier la violation des droits de l'homme.

Les opinions se sont divisées dans le débat, entre les orateurs comme Kai Uwe von Hassel (RFA, PP) et James Spicer (Wessex, Dem) qui considèrent que les généraux ont adhéré au calendrier de retour à la démocratie et qu'ils ne voudraient pas voir un retour à la terreur d'avant 1980, et Vassilikos Ephremidis (Gr, Com), Jaak Vandemeulebroucke (Bel, Cord), Spyridon Plaskovitis (Gr, Soc) et d'autres qui se sont montrés inquiets à propos des restrictions actuelles sur les droits démocratiques.

M. Ephremidis a estimé que toute aide au régime turc provenant de la CEE devait être coupée en soulignant que 18 peines capitales ont été exécutées et qu'il existe encore 87 personnes qui attendent leur exécution.

Par ailleurs, Luc Beyer de Ryke (Bel, Lib) a reconnu l'existence d'une terreur d'Etat mais il a déclaré ne pas être en faveur d'une rupture totale puisque la Turquie représente un pont entre l'Occident et l'Orient.

M. Vandemeulebroucke s'est inquiété du sort des 6 millions de Kurdes qui sont privés des droits démocratiques fondamentaux.

Marco Panella (It, Cord) et Ioannis Pasmazoglou (Gr, Ind) ont comparé la situation actuelle avec celle de la Grèce sous les colonels et ont exigé la suspension de toute date.

Winnie Ewing (Highlands and Islands: la Haute Ecosse avec ses îles, Pr Dem) a exprimé son soutien au président du Comité turc pour la Paix, M. Apaydin, qui doit faire de nouveau face à la menace de détention alors même qu'il vient d'être libéré.

Leonidas Kyrkos (Gr, Com) a dit qu'il ne croyait pas que M. Genscher veille aux intérêts de la Communauté. «Il devrait défendre la démocratie en Turquie» a-t-il dit.

Ernest Glinne, au nom du groupe socialiste et Von Hassel, au nom des sociaux-chrétiens allemands avaient déposé à la présidence du Parlement avant la session des projets de motion sur la Turquie.

Dans le projet de motion du groupe socialiste, on pouvait lire que: «seule une appréciation globale de la validité démocratique des élections au cours de l'automne 1983 et des progrès réalisés parallèlement en direction du rétablissement de la liberté de la presse et des activités syndicales, ainsi que du respect total des droits de l'homme, permettra de juger si la Turquie est redevenue un pays démocratique.»

La motion de Von Hassel était en revanche, en faveur du régime turc et suggérait une normalisation immédiate des relations turco-européennes.

D'intenses discussions menées par le lobby turc ont conduit au retrait de la motion de Von Hassel de sorte que les socialistes ne proposèrent pas leur motion. Résultat: il n'y aurait pas de décision du Parlement européen sur la Turquie avant les sessions estivales qui devront se tenir après la réunion du Conseil des ministres prévue en mai ou juin.

Débats aux Nations Unies

La Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme décida de poursuivre l'enquête sur le régime turc lors de sa réunion à Genève le 11 mars 1983.

Durant la réunion, des rapports sur la violation des droits de l'homme en Turquie émanant de diverses organisations de droits de l'homme et de centrales syndicales ont été rendus publics.

Le délégué français fit savoir que jusqu'à présent, l'opinion publique a pu être informée de 542 cas de torture dont seulement 119 ont été transmis aux organes judiciaires et 16 ont fait l'objet de poursuites.

Le délégué pakistanais a déposé une motion pour l'arrêt de l'enquête en prétendant que «la situation en Turquie est redevenue normale et qu'il n'est pas question de violation de droits de l'homme».

La motion rédigée par le délégué pakistanais a été rejetée par 14 voix contre 10 et 16 abstentions.

Deux pays socialistes, Cuba et le Nicaragua ont voté pour la poursuite de l'enquête alors que la République populaire de Chine a soutenu pour la motion pakistanaise. L'URSS et la Bulgarie se sont abstenues.

Le comité exécutif de l'Organisation internationale du travail (OIT) a également examiné le rapport du Comité turc sur la liberté d'association lors de sa réunion qui s'est déroulée du 1^{er} au 4 mars 1983. A la fin de la réunion, le Comité a exigé la libération de tous les syndicalistes détenus ainsi que la poursuite et la condamnation des tortionnaires turcs, en faisant valoir que l'on ne peut suspendre les droits syndicaux sous prétexte de terrorisme.

PARTIS POLITIQUES DE L'ARMEE

Après l'adoption de la Constitution, le Conseil national de sécurité décida de franchir un nouveau cap en autorisant «une reprise contrôlée et graduelle des activités politiques» suite à l'annonce, le 24 avril 1983, de la nouvelle loi sur les partis politiques.

Ce prétendu «retour à la démocratie» ne représentait qu'une caricature de la vie politique, car la junte avait décidé une série d'interdictions qui ne permettaient nullement de parler d'ouverture:

« - Les membres des anciens partis dissous ne pourront faire aucune déclaration publique susceptible, aux yeux des militaires, de «raviver le climat de tension qui régnait avant le 12 septembre 1980». De même, les nouvelles formations ainsi que leurs dirigeants devront s'abstenir de tout jugement à l'égard de partis dissous.

« - Les décisions de la junte, ainsi que les propos que le «Président de la république», le général Evren, avait tenus ou qu'il tiendra lors de ses tournées en province, et les mesures prises par les commandants de la loi martiale ne pourront faire l'objet d'aucun débat ni d'aucune critique.

« - Les anciens dirigeants, interdits d'activité politique pendant dix ans, ne pourront

émettre la moindre opinion «ni oralement, ni par écrit» sur la situation politique ou juridique passée ou future de la Turquie. L'interdiction est étendue aux présidents, secrétaires généraux et membres des bureaux nationaux ou régionaux des anciens partis, au pouvoir ou dans l'opposition, de la période précédant la date du coup d'Etat du 12 septembre.

« - La loi interdit également à tout ancien parlementaire de postuler ou d'accéder pendant les cinq prochaines années à une quelconque responsabilité au sein des nouvelles formations.

« - La junte que préside le général Evren se réserve à ce propos le «droit d'étudier» la liste des membres fondateurs des prochaines formations et de décider éventuellement du remplacement de tous ceux qui seraient «jugés inacceptables». Les fondateurs (qui devront être au moins trente pour pouvoir constituer un parti) pourront proposer d'autres noms pour remplacer ceux qui auraient été écartés par la junte.

« - Les partis politiques ne pourront avoir d'orientation communiste, fasciste, national-socialiste, théocratique ou séparatiste. Les partis ne seront autorisés à avoir le moindre lien avec les associations et syndicats ni à en recevoir des fonds.

« - Les personnes condamnées par le passé pour délits de droit commun ou «idéologique» ne pourront devenir membre d'un parti.

« - La loi fixe les limites de la réélection des chefs de parti. Un président de parti, élu pour deux ans, ne sera rééligible que cinq fois consécutivement, soit au total douze ans.»

La loi adoptée par la junte militaire n'est qu'une deuxième édition plus détaillée du chapitre de la Constitution sur les partis politiques. Selon les deux textes législatifs, «les partis politiques ne peuvent prôner une autre doctrine que celle d'Atatürk». Cela veut dire que la source et l'option idéologiques des partis politiques autres que celles de la junte, seront interdites. En d'autres termes, il n'y aura aucun véritable pluralisme.

De plus, les «juges et procureurs, les membres des organes judiciaires, le personnel

□ 162 □

enseignant des établissements supérieurs, les agents de l'Etat, d'institutions ou d'établissements publics (sauf ceux qui peuvent être considérés comme ouvriers), les étudiants et les membres des forces armées ne peuvent adhérer à des partis politiques.»

Quant aux ouvriers, ils sont privés du droit de fonder leur propre parti de classe et sont, par conséquent, forcés de mener leurs activités politiques dans des partis qui prônent la doctrine d'Atatürk: «Ni la classe ouvrière ni le peuple kurde, seule la nation turque sans classes et sans différences ethniques et linguistiques...»

Par ailleurs, les organisations syndicales ne pourront participer à la vie politique, puisqu'ils n'ont ni le droit d'établir des liens avec des partis, ni de soutenir un parti politique, ni de faire élire un de leur représentant à un poste politique ou parlementaire.

Notons aussi que le Conseil national de sécurité a refusé d'accorder des subsides de l'Etat aux partis et a interdit à ceux-ci de recevoir des fonds des syndicats et associations. Les fondateurs de nouveaux partis seront obligés de récolter des dons de particuliers pour lesquels le plafond est fixé à 1 million de liras turques (environ 5.000 dollars) par an.

Il est évident que seuls des hommes d'affaire pourront faire des dons si élevés dans un pays dont le PNB par habitant ne dépasse pas 1.000 dollars.

Par conséquent, les nouveaux partis seront dominés par les élites économiques du pays.

En effet, en adoptant une telle loi, les généraux ont visé à créer de nouveaux cadres politiques qui ne représentent que les intérêts de ces élites.

A la veille de l'adoption de la loi sur les partis, le général Evren avait déclenché une campagne personnelle comme il l'avait fait à l'automne, pour défendre le projet constitutionnel dans le but d'indiquer cette fois aux masses, ne serait-ce qu'indirectement, les hommes et mouvements politiques «nouveaux» qui jouiront de la confiance de la junte.

«Nous ne permettrons jamais que les anciens partis ressuscitent sous de nouvelles éti-

quettes. La nation turque est résolue à marcher à la lueur, non pas d'anciens leaders politiques, mais des projecteurs d'hommes et de formations nouveaux.

En tant que «président de la république», le général Evren avait souligné que la «structure solide de l'armée turque» garantissait, malgré des interventions dans la vie politique de temps à autre, que la démocratie reprenait le «bon chemin». «Mais, dit-il, il ne peut pas en être toujours ainsi. Il est possible la prochaine fois qu'interviennent des gens qui ne croient pas en la démocratie autant que nous.»

C'était une menace claire et nette sous laquelle, dans les labyrinthes de la nouvelle législation, les gens «acceptables» tenteraient de créer de nouveaux partis politiques «atatürkistes» qui auraient la mission d'appliquer les mesures antidémocratiques et antipopulaires déterminées par la junte militaire. Et cette mascarade s'appelait «retour à la démocratie».

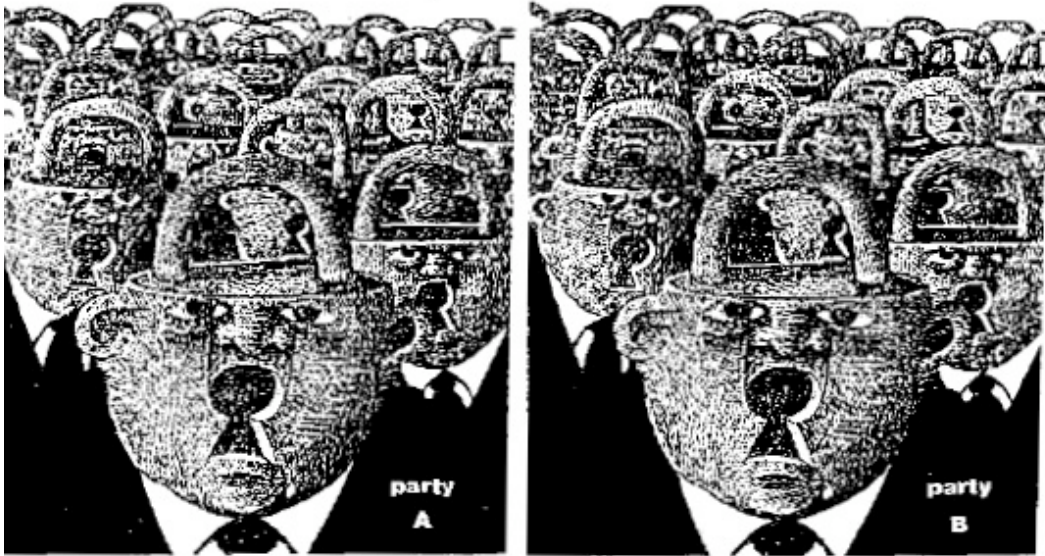
Le général Evren avait plusieurs fois déclaré avant les élections que la nouvelle vie parlementaire devrait se baser sur un système bipartite: un puissant parti atatürkiste au gouvernement et un second parti atatürkiste dans l'opposition. Néanmoins, malgré toutes les précautions strictes prises par les militaires, les forces dynamiques du pays ne tardèrent pas à se montrer sur la scène politique en se servant de la moindre possibilité légale.

La fondation du premier parti politique fut annoncée le 16 mai 1983 par un ex-général de l'armée aux opinions fascistes, Turgut Sunalp, et appuyé par la junte militaire. C'était le *Parti de la démocratie nationaliste* (MDP).

En réalité, malgré la propagande bien organisée en faveur de ce parti, c'est le Parti de la Grande Turquie (BTP) qui a été accueilli avec enthousiasme par les membres du défunt Parti de la justice (AP).

Entre-temps, un troisième parti de droite, le Parti de la Mère Patrie (ANAP) était propulsé par l'ex-premier du gouvernement militaire Turgut Özal qui avait aussi été l'auteur et l'exécutant des décrets économiques draconiens du 24 janvier 1980.

La décision de l'ancien premier minis-



tre Demirel de soutenir le BTP fut un coup inattendu pour le général Evren et ses plans politiques.

La réponse de ce dernier ne tarda pas puisque le CNS décida de dissoudre le BTP dès le 31 mai 1983.

Le même décret réservait l'exil et la résidence surveillée pour les principaux fondateurs de ce parti, dont Demirel ainsi que 13 autres anciens politiciens et ce, jusqu'à ce que le nouveau parlement ait élu et ouvert sa première session.

Par ailleurs, le champ des interdictions politiques s'est élargi: les dirigeants des fédérations au niveau des provinces et des districts des partis dissous, ainsi que les anciens maires élus ne pourront plus devenir fondateurs ou dirigeants des nouveaux partis. Une dérogation est toutefois prévue en cas d'autorisation spéciale de la junte.

Finalement, les sympathisants du défunt AP et du BTP fraîchement dissous, fondèrent un autre parti: le *Parti de la juste voie* (DYP).

Le 13 juin 1983, la junte militaire approuva une nouvelle loi électorale apportant une série de restrictions et d'interdictions afin d'éviter tout dérapage de contrôle de nouveaux partis:

- En plus du pouvoir de veto sur les

fondateurs et les dirigeants des nouveaux partis politiques, le CNS s'est aussi arrogé le droit de refuser les candidats des partis qui se présenteraient aux élections et ce, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait ouvert sa première séance et élu son président. Il avait finalement le droit de veto sur les candidats mais aussi sur les députés élus. Un élu pourrait ainsi être éjecté du parlement s'il ne convenait pas aux cinq généraux.

- Par ailleurs, ne pourront se porter candidats, ceux qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études primaires; ceux qui sont interdits de la fonction publique, qui ont dévoilé des secrets d'Etat ou qui ont commis des délits politiques ou idéologiques.

Cette nouvelle loi électorale prévoyait un système de double barrage qui empêcherait à plus de deux partis de siéger dans le parlement.

Malgré ces restrictions, les foules qui votèrent pour les défunts partis de gauche ont commencé à espérer l'apparition d'un nouveau parti par lequel elles pourraient exprimer leur mécontentement à propos du régime militaire ainsi que leurs revendications les plus urgentes.

Mais lors de l'ouverture de la période d'enregistrement des nouveaux partis, les rangs du Parti républicain du peuple d'Ecevit, se sont trouvés dans un désordre total. Contrairement à

□ 164 □

la position déterminée de Demirel, Ecevit montrait une fois de plus sa faiblesse.

Au lieu d'orienter les cadres de son parti vers une cible unique, Ecevit a préféré se faire le propagandiste du nouveau «projet de démocratie» américain. S'adressant au Congrès de l'Internationale socialiste qui s'était tenu le 9 avril 1983 au Portugal, Ecevit critiqua les sociaux-démocrates européens pour avoir effectué une campagne internationale contre le régime militaire, en déclarant qu'une telle campagne «peut créer une réaction dans la population», et que «cette réaction pourrait en revanche être exploitée par les régimes autoritaires et totalitaires en dressant la démocratie contre le nationalisme, et la liberté contre l'indépendance.»

Au lieu de ce genre de campagne, il a suggéré de se consacrer à la propagande des mérites de la démocratie et a lancé la proposition suivante: «le secrétaire d'Etat américain George Schultz a exprimé sa détermination à déclencher et à poursuivre un «projet de démocratie», à soutenir et à diffuser la propagation de la démocratie dans le monde, principalement par un programme d'éducation et d'enseignement. (...) Le très recommandable «projet pour la démocratie» des Etats-Unis, doit être soutenu et enrichi par des apports actifs et des initiatives des pays et des organisations démocratiques en dehors des Etats-Unis. Je crois que l'Internationale socialiste pourra jouer un rôle inestimable pour mener et coordonner ce projet.»

Selon la presse, le projet américain prévoyait une aide annuelle de 65 millions de dollars pour la formation des dirigeants syndicaux, politiques, académiques et financiers des pays sous-développés comme la Turquie.

Les efforts d'Ecevit ont pleinement satisfait les USA. L'ambassadeur des Etats-Unis Strausz-Hupe rendit même visite, le 13 mai 1983, à l'ancien leader social-démocrate turc, à Ankara. Tout ceci a fortement déçu les couches populaires qui s'attendaient à un leadership ferme et décidé.

Voyant qu'Ecevit avait perdu son prestige, incapable d'indiquer une issue, les cadres

de l'ancien CHP prirent des initiatives différentes pour créer un parti de centre-gauche.

Necdet Calp, un ancien haut fonctionnaire qui fut au service du régime actuel jusqu'à ces derniers jours profita lui aussi de ce désarroi pour fonder un parti fantôme de «centre-gauche», le *Parti populiste* (HP).

Les chances de ce parti, considéré par la presse comme un «bébé-éprouvette», se sont totalement dissipées à la fin mai, quand il est clairement apparu que le centre-gauche se regrouperait malgré toutes ses divisions, autour du professeur *Erdal İnönü*, fils d'İsmet İnönü, compagnon d'armes de Kemal Atatürk et second président de la République.

Bien que son nom fut le Parti social-démocrate, le SODEP était loin d'être l'héritier du CHP, tant par la personnalité de ses fondateurs et ses dirigeants que par son programme.

Avant même la fondation du parti, Erdal İnönü déclara que: «le respect et la soumission à la Constitution et aux lois sera notre principe fondamental». Il s'engageait ainsi à n'agir que dans le cadre imposé par la junte.

Les milieux des affaires étaient si satisfaits de la tournure des événements que le quotidien stambouliote de droite *Tercüman* a titré: «Nous sommes unis comme un poing contre les étrangers», soulignant les similitudes entre les programmes du MDP, de l'ANAP, du HP et celui du SODEP qui venait d'être rendu public.

Sur les 15 formations qui se sont constituées depuis l'adoption de la nouvelle Loi sur les partis politiques, le Parti de la Grande Turquie (BTP) fut officiellement dissous par la junte, tandis que les onze autres n'ont pas réussi à faire approuver leur participation au scrutin en raison du veto de la junte.

D'après la Loi sur les élections, pour pouvoir enregistrer sa candidature aux élections, tout parti politique devait avoir au moins 30 fondateurs qui n'avaient pas fait l'objet de veto de la part du CNS.

Jusqu'au 25 août 1983, date ultime de l'enregistrement des listes électorales, la junte posa son veto concernant 453 des 750 membres fondateurs des partis sans pour autant

recourir à la moindre justification concrète. Parmi les ostracisés figurait le SODEP ainsi que le DYP qui, lui, avait reçu l'appui des électeurs de feu le CHP et l'AP.

Au final, seuls trois partis politiques ont été autorisés à s'inscrire aux élections: le Parti de la démocratie nationaliste (MDP) dirigé par le général en retraite Turgut Sunalp, le Parti de la mère patrie (ANAP) dirigé par l'ancien premier ministre du gouvernement militaire, Turgut Özal, et le Parti populiste (HP), dirigé par l'ancien sous-secrétaire du même gouvernement, Necdet Calp.

Les trois partis partageaient le même programme dont les grandes lignes avaient été tracées par la junte militaire. Ces partis étaient dirigés par des représentants des couches privilégiées de la société turque. Il ressort d'une enquête que sur les 1200 candidats des trois partis, il y avait 231 hommes d'affaires, 206 avocats, 198 architectes et ingénieurs, 190 bureaucrates militaires et civils, 54 médecins et pharmaciens, ainsi que 31 journalistes. Il figurait dans les listes de ces trois partis candidats 30 responsables syndicaux, mais il convient de rappeler que ceux-ci avaient appuyé le régime militaire, alors que des milliers de responsables et de délégués syndicaux croupissaient dans les prisons militaires.

Mais même les candidats de ces partis fantoches n'avaient pu obtenir l'entière confiance des généraux qui radièrent 89 candidats du HP, 81 de l'ANAP et 74 du MDP. Par ailleurs, les candidats indépendants – qui atteignirent un nombre record – furent virtuellement éliminés. Sur les 483 candidatures présentées, à peine 55 furent approuvées. Tous les candidats liés au Parti de la justice et au Parti républicain du peuple d'avant le coup d'Etat, furent rejetés.

Ces trois partis remplacèrent aussitôt leurs candidats exclus, mais parmi les nouveaux venus, 21 se heurtèrent eux aussi au veto des généraux. Ainsi, pour les 400 sièges à pourvoir au Parlement, le MDP vint en tête avec 394 candidats, l'ANAP avec 389 et l'HP avec 378.

Dans ces conditions, il ne resta plus qu'un seul moyen pour l'opposition: appeler

la population à ne pas se rendre aux urnes ou, si on l'y forçait, de rendre son vote invalide.

Le Parti de la juste voie et le Parti de la social-démocratie firent savoir qu'ils ne soutiendraient aucun des trois partis qui participeraient aux élections.

Sur ce, la junte lança une nouvelle campagne de menaces et d'intimidation, dans le but de forcer les citoyens à se rendre aux urnes et à effectuer un vote valide.

Tout d'abord, le 16 octobre 1983, le ministère de l'intérieur publia un communiqué annonçant que toute propagande et activité visant à inciter le peuple à ne pas voter serait considérée comme un crime, et que ceux qui commettraient ce crime seraient poursuivis.

Cinq jours plus tard, la presse turque rapporta que «les forces de sécurité ont arrêté 17 membres présumés du Parti communiste, accusés d'avoir mené une campagne de propagande visant à inciter le peuple à boycotter les élections.»

Finalement, au lieu du «one-man-show» qu'il avait mené au cours de la campagne de propagande antérieure au référendum sur la Constitution, le général Evren lança un «four-men-show», qu'il mit en scène pour son propre compte et pour celui des dirigeants des trois partis fantoches.

Dans un discours prononcé le 20 octobre, le général Evren brandit des menaces contre tous ceux qui songaient à boycotter les élections: «Le Parti communiste illégal distribue secrètement des tracts exhortant la nation à ne pas voter et à ne pas croire en l'actuel gouvernement turc. La nation ne devrait pas tolérer pareille propagande. Ne les croyez pas. Ne vous laissez pas duper... Je m'attends à une participation au scrutin d'au moins 90 % des électeurs.»

Le lendemain, il proféra une autre menace: «Des rumeurs circulent disant que la loi martiale serait levée après les élections. Ne les croyez pas. Il est indispensable de maintenir la loi martiale pour une certaine période encore, car les organisations n'ont pas encore été complètement écrasées. Tant qu'elles ne seront pas exterminées, la loi martiale ne pourra pas être levée.»

□ 166 □

Cette campagne d'intimidation fut accompagnée d'un programme télévisé en couleurs qui dura deux semaines et qui devait servir à populariser les «dirigeants» du nouveau parti et à pousser la population à voter pour n'importe lequel d'entre eux.

EUROPE: PAS DE CERTIFICAT DE DEMOCRATIE POUR LE PROCHAIN PARLEMENT TURC

A l'approche des élections législatives prévues pour le 6 novembre, plusieurs institutions européennes déniaient toute valeur démocratique au futur parlement turc après examen des derniers développements en Turquie.

Conseil de l'Europe

L'Assemblée parlementaire des 21 membres du Conseil de l'Europe déclara dans une résolution adoptée le 30 septembre 1983 que «le parlement qui sera élu en Turquie le 6 novembre prochain ne pourra être considéré comme représentant démocratiquement le peuple turc et ne saurait donc constituer valablement une délégation pour participer aux travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.»

L'Assemblée a néanmoins rejeté un amendement présenté par le député socialiste belge Claude Dejardin réclamant l'exclusion de la Turquie du Conseil de l'Europe, où elle siège encore au Comité des ministres, préférant attendre la prochaine session de janvier pour évoquer cette question.

D'autre part, l'assemblée parlementaire s'est prononcée contre un appel présenté par les députés socialistes à la suite du suicide du réfugié turc Cemal Altun en RFA – demandant aux gouvernements européens «de ne pas procéder à l'extradition des ressortissants turcs, demandeurs d'asile».

Parlement européen

Le 13 octobre à Strasbourg, le Parlement européen condamna cette fois-ci, le régime militaire turc, en exigeant le respect

des droits de l'homme et en rejetant d'avance les résultats des prochaines élections du 6 novembre que certains parlementaires n'avaient pas hésité à qualifier de «farce».

Dénonçant la poursuite de la pratique de la torture, des arrestations politiques arbitraires, des pressions exercées sur la presse, le Parlement européen adopta par 124 voix contre quatre votes négatifs et onze abstentions, une résolution qui déplorait principalement «les règles qui présideront aux élections du 6 novembre empêchant ces dernières d'être une véritable expression de la démocratie.»

Les députés des Dix demandèrent aussi aux autorités militaires de renoncer à appliquer la peine de mort pour des délits politiques et de mettre fin à l'usage de la torture.

Parlementaires atlantiques

Par contre, l'Assemblée de l'Atlantique Nord – qui rassemble quelque 200 parlementaires des pays membres de l'Alliance – réunie à La Haye, repoussa le 6 octobre 1983 un projet de résolution qui avait «l'audace» de déplorer les restrictions imposées à la vie politique et à la liberté de la presse, et qui invitait les autorités militaires turques à veiller à ce que «les élections du 6 novembre soient aussi libres, aussi ouvertes et aussi démocratiques que possible». Le projet fut rejeté sur l'insistance particulière des délégués américains et britanniques qui jugeaient cette initiative inopportune.

Commission européenne des droits de l'homme

La Commission européenne des droits de l'homme attendait toujours la réponse du gouvernement turc aux plaintes pour violations des droits de l'homme en Turquie lancées par cinq pays européens: le Danemark, la France, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

L'audience qui avait été prévue à la session d'octobre, fut ajournée à la demande du gouvernement turc, au motif que l'un des conseillers, dont la présence à l'audience était jugée indispensable, était tombé gravement malade.

Confédération européenne des syndicats

Le Comité exécutif de la CES qui se réunit les 13 et 14 octobre 1983 à Bruxelles a décidé qu'il convenait d'exercer un maximum de pressions sur le gouvernement turc, pour que «l'on mette un terme aux procès intentés contre la DISK et ses dirigeants, pour que les syndicalistes emprisonnés soient relâchés, pour que les droits syndicaux normaux soient réinstaurés en Turquie et que de rapides progrès soient réalisés dans le sens de la démocratie».

Au cours d'une conférence de presse, le Président George Debonne déclara que «la CES ne peut pas accepter plus longtemps un régime dictatorial qui dénie au peuple les droits de l'homme fondamentaux et la démocratie et qui est de surcroît membre du Conseil de l'Europe.»

A cette occasion, la CES informa le grand public que les «prétendues élections du 6 novembre 1983 en Turquie, ne constituaient guère une élection qui ramènerait la Turquie dans la voie de la démocratie».

Le Comité exécutif décida également de poursuivre son aide humanitaire aux familles des syndicalistes emprisonnés.

Confédérations internationales des syndicats

Le 8 septembre 1983, la Confédération internationale des syndicats libres et la CES organisèrent une table ronde commune sur la Turquie dans les salles de l'IPC, à Bruxelles, avec la participation de dirigeants syndicaux et de journalistes, ainsi que du représentant de

la DISK Yücel Top. A cette occasion, John Vanderveken, secrétaire général de la CISL fit la déclaration suivante:

«Etant donné que la participation aux prochaines élections est limitée à trois partis politiques seulement, auxquels les militaires ont aimablement donné l'autorisation de participer, de manière à empêcher le nouveau parti social-démocrate de se présenter, le scrutin prévu pour novembre, n'est plus guère pris au sérieux. La CISL fait une fois de plus appel aux gouvernements des pays démocratiques afin qu'ils fassent dépendre leur aide économique et financière à la Turquie du rétablissement des droits démocratiques et syndicaux.»

Au cours de la table ronde, les dirigeants de la CISL annoncèrent que la centrale syndicale américaine AFL-CIO qui s'était réaffiliée à la CISL, avait décidé elle aussi, de contribuer à l'aide humanitaire accordée par la CISL aux syndicalistes emprisonnés en Turquie et à leurs familles.

Pour sa part, la Confédération mondiale du travail basée à Bruxelles, condamna le régime militaire de Turquie, à l'occasion du troisième anniversaire du coup d'Etat.

Quant à la Fédération syndicale mondiale (FSM), dont le siège se trouvait à Prague, elle publia une brochure intitulée «Halte au fascisme en Turquie», avec une préface de son secrétaire général Ibrahim Zakaria, disant: «La FSM est persuadée que les admirables actions de solidarité avec les travailleurs et le peuple de Turquie, qui se réalisent à l'heure actuelle, iront se renforçant, jusqu'au jour où la démocratie sera rétablie en Turquie et que les syndicats pourront fonctionner librement.»

1982-83 EN BREF

Novembre 1982:

5. Le YÖK met en application le nouveau règlement sur les universités; de nombreux professeurs sont congédiés.

7: La nouvelle Constitution est adoptée; Evren devient «président de la République».

12: Evren assume officiellement un mandat présidentiel.

26: La junte autorise Ecevit à voyager à l'étranger avec un passeport diplomatique.

29: La Turquie et les Etats-Unis signent à Bruxelles un protocole d'accord initié à Ankara et finalisent l'accord de modernisation de plus de 10 aérodromes en Turquie et le stockage d'armes US.

30: Le premier ministre soviétique et le ministre turc des affaires étrangères réaffirment leur engagement à améliorer les relations bilatérales. Ouverture d'un nouveau procès politique à l'encontre de 17 dirigeants de l'Union des écrivains de Turquie (TYS), accusés de propagande communiste.

Décembre 1982:

12: Evren s'envole vers le Pakistan pour une tournée de 14 jours dans les pays asiatiques.

14: Le gouvernement turc annonce que les deux journalistes d'Info Türk, Dogan Özgüden et Inci Tugsavul, doivent retourner en Turquie et se rendre aux autorités militaires, au risque de se voir privés de leur nationalité.

15: La Chine signe à Pékin un accord avec le général Evren qui prévoit l'augmentation de la coopération économique entre les deux pays.

29: Deux détenus sont exécutés.

Janvier 1983:

12: Début du plus grand procès de masse devant le tribunal militaire d'Amasya. Soixante des 740 activistes présumés de Dev-Yol risquent la peine de mort. Le premier ministre Ulusu annonce l'installation de zones franches en Turquie pour les investissements étrangers.

22: Augmentation des peines prévues par les articles 141, 142 et 163 du Code pénal turc.

23: Exécution de deux condamnés.

28: L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe vote une résolution qui «envisage sérieusement» l'expulsion de la Turquie en raison des violations des droits humains. Le vice-ministre des affaires étrangères albanais entame des relations officielles avec Ankara.

29: Un Arménien et quatre activistes turcs sont exécutés.

30: Un autre activiste politique est exécuté.

31: Özal annonce son intention de fonder un parti politique.

Février 1983:

5: Cinq personnes sont exécutées.

9: Le CNS adopte une nouvelle législation sur les rapports au travail et les syndicats.

21: Le CNS lance un avertissement sévère contre toute activité politique prématurée.

22: Un décret gouvernemental contraint les réalisateurs et les sociétés de production de films d'obtenir une autorisation de filmer en Turquie auprès des ambassades turques.

24: Erbakan est condamné à quatre ans de prison.

25: Une exécution de plus.

Mars 1983:

3: La Loi sur les partis politiques est adoptée par l'Assemblée consultative.

Avril 1983:

10: Le chef d'état-major général annonce que depuis le coup d'Etat militaire, 203 ex-parlementaires ont fait l'objet de poursuites judiciaires.

14: L'ex-général d'armée Turgut Sunalp annonce son intention de fonder un parti politique.

15: Un représentant du gouvernement américain défend le bilan sur les droits de l'homme de l'administration turque face aux groupes d'observateurs européens.

24: Entrée en vigueur de la Loi sur les partis politiques. A partir du 16 mai, de nouveaux partis politiques peuvent être fondés.

30: Evren annonce la tenue des élections pour le 6 novembre.

Mai 1983:

4: Le président du défunt TIKP, Dogu Perinçek, est condamné à 12 ans de prison.

16: Fondation du Parti de la démocratie nationaliste (MDP).

20: Naissance du Parti de la Grande Turquie (BTP), du Parti de la mère patrie (ANAP) et du Parti populiste (HP).

26: Les unités militaires turques envahissent le territoire irakien pour une opération antikurde.

31: Le BTP est interdit par le CNS. 15 anciens dirigeants politiques parmi lesquels l'ex-premier ministre Demirel et l'ex-ministre des affaires étrangères Caglayanil sont arrêtés.

Juin 1983:

- 1: Evren déclare que le CNS devrait ajourner les élections annoncées s'il trouve cela nécessaire.
- 4: Suite à une modification de la loi martiale, les personnes suspectes peuvent être envoyées en exil pour une durée de plus de cinq ans.
- 5: Naissance du Parti social-démocrate (SODEP). Le leader bulgare Jivkov visite la Turquie.
- 6: Le CNS oppose son veto à plusieurs fondateurs de partis.
- 13: La nouvelle Loi électorale entre en vigueur.

Juillet 1983:

- 1: Evren confie le titre de «chef d'état-major» au général Nurettin Ersin, membre du CNS.
- 8: Les éditeurs d'Info Türk Dogan Özgüden et Inci Tugsavul sont déchus de leur nationalité turque.
- 19: Fondation du Parti de la prospérité (RP).
- 31: Les autorités de la loi martiale annoncent être encore à la recherche de 5.864 personnes.

Août 1983:

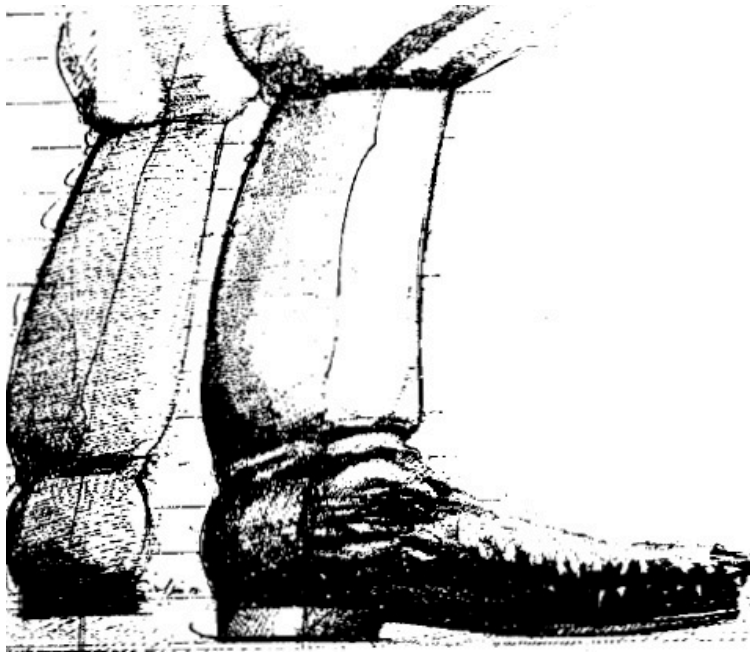
- 17: Un nouveau décret sur le CNS: les déclarations d'Evren seront exemptées de l'interdiction électorale.
- 25: On rapporte que seuls trois des quinze partis nouvellement créés pourront participer aux élections législatives.

Septembre 1983:

- 21: Le CNS oppose son veto contre 672 des 1.683 candidats à l'Assemblée nationale.
- 29: 15 anciens dirigeants politiques incarcérés durant le mois de mai sont relâchés.
- 30: L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe déclare que «Le Parlement qui sera élu en Turquie ne pourra être considéré comme le représentant démocratique la population turque».

Octobre 1983:

- 26: Le CNS adopte la Loi sur l'état d'urgence.
- 27: Le CNS adopte les lois sur les associations, les manifestations et les rassemblements.



ONE-MAN-SHOW DU GENERAL EVREN DURANT LE REFERENDUM

«Si vous ne voulez pas revivre la période qui précède le 12 septembre 1980, vous devez dire «oui» à la Constitution.» (24.10)

«Nous avons préparé une nouvelle constitution sans aucun complexe d'infériorité, sans copier d'autres modèles dans une admiration des étrangers... Une nouvelle constitution qui est en accord avec nos coutumes.»

«Avez-vous confiance en moi? Avez-vous confiance en mes amis du Conseil national de sécurité? Si oui, je me porte garant de la Constitution. Vous devez lui dire «oui».»

«Isolez les opposants à la Constitution tant qu'il restera un Turc sur ces terres sacrées. Ces ennemis des Turcs, ces traîtres vendus, ces cerveaux lavés et ces dégénérés ne pourront même pas toucher un pouce de la mère patrie des Turcs.» (25.10)

«Ceux qui s'opposent à cette Constitution ont mis des lunettes noires et voient tout en noir. L'intérêt de la société prime toujours sur l'intérêt des individus, sinon l'anarchie émerge.» (26.10)

Ces gens-là ont subi un lavage de cerveau. Vous ne pouvez changer leur opinion. Même si vous leur coupez la tête, vous ne pouvez les séparer de leur idéologie malade.» (27.10)

«Après 1970, certains jeunes officiers de l'armée se sont dirigés vers des activités bien lointaines de la démocratie. Et nous les avons liquidés sans la moindre hésitation. Si toutes les institutions de l'Etat avaient fait la même chose, nous ne serions jamais tombés dans la situation précédant le 12 septembre 1980.» (28.10)

«Le maître de la Constitution est l'armée turque. L'armée turque est une partie indispensable de la nation turque. Par conséquent, la Constitution sera une propriété de la société. Elle appartiendra à tout le monde.» (30.10)

«Nous n'avons pas pour but de réparer et nettoyer les pots cassés puis les remettre entre leurs mains (les ex-politiciens) afin qu'ils les cassent et salissent à nouveau.» (31.10)

«Les «seigneurs» des syndicats ont poussé les travailleurs à la faim et à la misère lors des périodes de grèves. Nulle part au monde, les ouvriers ne chantent et ne dansent devant les piquets de grève, mais chez nous, partout où il y avait grève, les grévistes ont pris l'habitude de chanter et de danser dans une atmosphère de noce. L'oisiveté n'est pas une qualité, les gens ne devraient pas s'enthousiasmer parce qu'ils ne travaillent pas.»

Les leaders des partis politiques dissous ont envoyé secrètement des messages à leurs anciennes organisations. Ils rêvent encore que leurs anciens membres vont obéir à tout ce qu'ils disent. Une personne qui prend tout le monde sauf lui-même pour un imbécile et qui se croit être le seul à pouvoir diriger l'Etat est une personne à craindre.»

«Si les élections présidentielles avaient été menées avec deux, trois ou quatre candidats, cela aurait nécessairement déclenché une campagne électorale. Or, la situation actuelle de l'Etat n'est pas compatible avec une telle campagne de propagande.»

«Ils disent que les yeux d'Atatürk aussi étaient bleus. Voyez-vous ces effrontés? Ils ajoutent que le ciel et la mer sont bleus aussi... C'est pour que les gens utilisent le bulletin bleu et disent «non» à la Constitution. Oui, la couleur du ciel est bleue, mais ce n'est pas cela qui est utile. La fertilité vient des nuages et de la pluie. Maintenant, les yeux d'Atatürk sont rivés sur nous. Son esprit est avec nous. Avec ses yeux, il les regarde avec indignation. Si cela avait été possible, il les aurait cassés en mille morceaux, soyez-en sûrs!...»

«De nos jours, les gens ne combattent plus autant en versant du sang qu'avec de l'argent. Il y a une guerre idéologique et économique secrète. Nous avons gagné la première manche de cette guerre. Mais ce n'est que partie remise. Il y aura bien d'autres manches. Il nous aurait été impossible de les gagner si nous avions laissé en vigueur la Constitution de 1961.» (1.11)

«Une fois que la Constitution sera adoptée, cela fermera la bouche aux Européens!»

«Nul ne sera autorisé à lancer des campagnes contre l'abolition des articles 141-142 (interdisant la propagande et l'organisation communistes) du code pénal comme cela était le cas avant 1980.»

«Chaque jour, nous recevons des lettres de menaces mais nous n'y prêtons aucune attention.»

«Dans un rapport, ils (les syndicats) ont dit que l'OTAN était une organisation agressive et ont invité les autorités à quitter l'OTAN. Or, tout le monde et eux-mêmes savent que l'OTAN n'est pas une organisation agressive mais défensive.» (2.11)

«Si l'armée turque n'avait pas pris le pouvoir, les extrémistes l'auraient fait. Cette place de Taksim (à Istanbul) serait devenue la Place Rouge.»

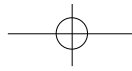
«L'Etat ne pouvait rester spectateur alors qu'une révolution se préparait.»

«Si une publication est sectaire, provocatrice ou si elle contient des secrets d'Etat, ses auteurs et éditeurs seront punis. De telles publications seront retirées de la distribution.»

«Les associations étaient contrôlées par ceux qui voulaient pousser la Turquie vers le chaos. Une association ne peut s'occuper de politique. Toutes les associations qui ne s'en accommoderont pas seront fermées.» (4.11)

«Le seul but de nos ennemis est de détruire l'existence de la Nation turque, et rayer la Turquie de la carte. Vous ne devez jamais oublier cette vérité.»

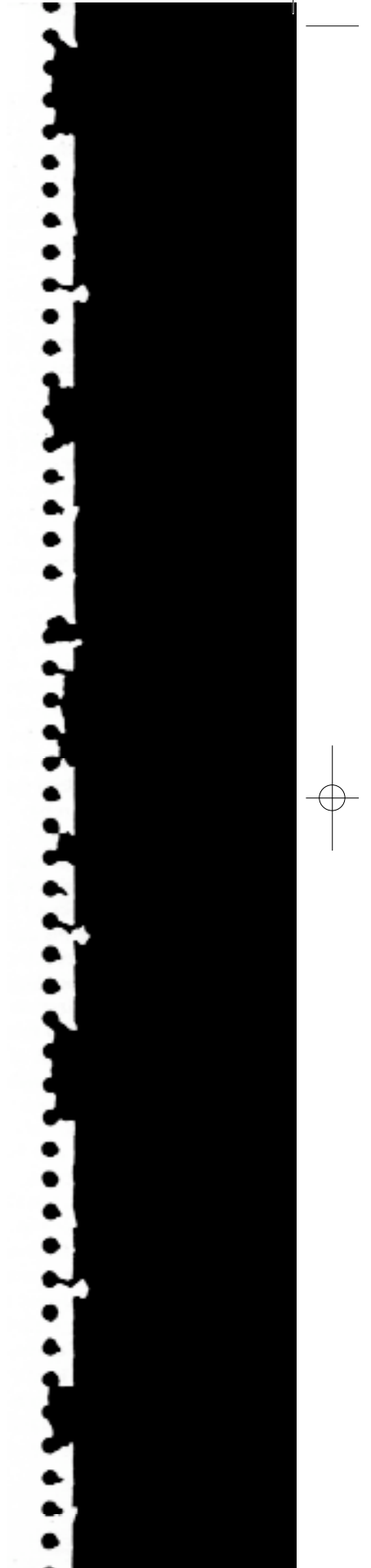
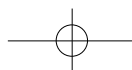
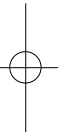
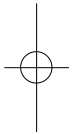
«Certains traîtres rusés et conscients du succès du régime militaire disent que si vous voulez que les militaires restent au pouvoir, vous devez voter contre la constitution. Ne les croyez pas et votez «oui» pour le salut de l'avenir de notre pays, de l'Etat, de nos enfants et de notre nation. La question est de savoir si nous voulons ou pas retourner au chaos précédant le 12 septembre 1980.» (5.11)



1983-85

UNE «DEMOCRATIE» MILITARISTE EN EUROPE

Le 6 novembre 1983, on assista à un simulacre d'élections. Des 15 nouveaux partis créés, seuls trois d'entre eux purent participer aux élections législatives, les premières à être organisées depuis le coup d'Etat. Quatre des membres de la junte militaire formèrent un «Conseil présidentiel» étroitement lié au «Président de la République» tandis que le conseiller du FMI Turgut Özal accédait au poste de Premier ministre. Et si les partis politiques de l'armée ont bien subi une déconfiture lors des élections locales de 1984, les institutions étatiques de la «démocratie» militariste, elles, ont été maintenues au mépris des droits humains et des libertés. Quant au général Evren, il continua de défier toute tentative de modification de la Constitution.



□ 172 □

A L'AUBE DE LA «DEMOCRATIE» MILITARISTE

Le vote émis par le peuple de Turquie, le 6 novembre 1983, ne traduisait pas sa confiance en l'un ou l'autre des trois partis «privilegiés», mais se voulait tout au contraire être une gifle à la figure du général Evren. Bien que la junte militaire, au pouvoir depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980, ait été déconcertée par le refus de l'électeur de voter pour son parti favori dirigé par un autre général, le grand vainqueur fut le FMI qui appuyait le parti dirigé par celui qui en Turquie était son collaborateur éprouvé.

Selon les résultats officiels annoncés le 14 novembre 1983 par le Conseil national suprême, 18.214.104 électeurs, soit 92,27 % des 19.740.500 électeurs enregistrés, s'étaient rendus aux urnes. 885.369 de ces votes, soit 4,86 %, furent déclarés nuls, c'est-à-dire que 95,14 % des participants votèrent pour l'un ou l'autre des trois partis en compétition.

Parti	Votes	%	Députés	%
Parti de la mère patrie (ANAP)	7.823.827	45,15	211	52,75
Parti populiste (HP)	5.277.698	30,46	117	29,25
Parti de la Démocratie Nationaliste (MDP)	4.032.046	23,27	71	7,75
Indépendants	195.164	1,12	—	—
Vacant	—	—	1	0,25
TOTAL	17.328.735	100	400	100

Les électeurs ont non seulement rejeté le MPD soutenu par les militaires, en le rétrogradant à la dernière place derrière le HP, mais ont en plus éliminé trois des sept ministres de l'actuel gouvernement appuyé par les militaires, qui se présentaient sur la liste MPD.

Comme nous l'avions signalé dans notre précédent bulletin, les observateurs estimaient que les électeurs réagiraient à cette parodie d'élections, soit en refusant de se rendre aux urnes, soit —s'ils étaient forcés d'y aller— en émettant un vote nul. Le Parti de la juste voie (DYP) et le Parti social-démocrate (SDP) qui bénéficiaient d'un plus grand soutien populaire

par rapport aux trois partis en compétition et qui s'étaient vus refuser le droit de participer aux élections du 6 novembre, avaient, quant à eux, lancé une campagne de boycott des élections.

Néanmoins, deux jours avant le scrutin, une lourde erreur du général Evren donna l'occasion à l'électeur de manifester par un autre moyen son opposition aux militaires.

Les sondages effectués par certains quotidiens faisaient apparaître que, bien que 40 % des personnalités interrogées se disaient indécises, les autres étaient d'avis que le parti d'Özal était de loin préférable à celui du général Sunalp. Les meetings électoraux d'Özal rencontraient d'ailleurs beaucoup plus de succès que ceux de Sunalp.

Dans les débats et discours télévisés, Özal faisait meilleure figure que Sunalp.

Sur ce, persuadé que sa «popularité» était demeurée intacte, le général Evren apparut sur le petit écran en adressant un appel à soutenir le MDP à peine voilé et à ne pas voter pour l'ANAP. En fait, voici un an, plus de 90 % de l'électorat, privé d'alternative et soumis à l'intimidation, votait en faveur de l'élection du général Evren au poste de «Président de la République» et disait «oui» à une Constitution qui offrait à ce dernier, de nouveaux pouvoirs fort étendus. Ce vote fut présenté par les publicistes officiels de Turquie, voire même par la presse mondiale, comme un signe de profonde affection envers l'«homme qui a délivré le pays du fléau du terrorisme».

Mais un an plus tard, cette image avait volé en éclats.

Le boycottage des élections s'avérait dangereux pour l'électeur. Le général Evren déclara que ceux qui ne participeraient pas au scrutin seraient des traîtres ou leurs valets. Le ministère de l'intérieur annonça que tous ceux qui feraient de la propagande pour le boycott, seraient poursuivis. Et de fait, un grand nombre de personnes furent arrêtées pour distribution de tracts appelant au boycott. Le gouvernement militaire interdit l'introduction en Turquie de 204 journaux et périodiques publiés à l'étranger, qui appelaient le peuple à boycotter les élections.

Plutôt que de risquer d'être taxé de traître et, par conséquent, d'être arrêté, l'électeur préféra infliger une gifle parfaitement claire aux généraux, en rejetant le choix fait par les militaires.

Comme l'a souligné le *Guardian*, il n'y a pas l'ombre d'un doute que c'est aux militaires qu'Özal doit son entrée en lice. En interdisant tous les autres partis de droite, y compris ceux liés à Demirel qui était premier ministre à l'époque du coup d'Etat, ils aplanirent le chemin devant Özal lui permettant ainsi d'engranger la plupart des votes conservateurs de Turquie.

Sans l'interdiction frappant son rival, le Parti de la juste voie (DYP), le parti d'Özal, aurait peut-être dû se contenter de jouer les seconds rôles. Mais en l'absence d'une alternative crédible, les électeurs conservateurs, voire certains électeurs centristes ou de gauche ont cru que voter pour le parti d'Özal équivaldrait à voter en faveur de la suprématie politique du pouvoir civil.

Ainsi, le MDP a dû payer la note des trois dernières années de répression et de mesures économiques impopulaires, dont les militaires furent les exécutants.

L'aspect le plus paradoxal du résultat des élections réside dans le fait que le vainqueur fut, en réalité, le principal auteur et commanditaire de ces mesures économiques impopulaires imposées par le Fonds monétaire international.

Au lendemain du coup d'Etat, le *Financial Times* du 13 septembre 1980 publiait, sous la plume de son correspondant à Washington, le commentaire suivant: «Les négociations tant avec le FMI qu'avec la Banque mondiale avaient été conduites par un petit nombre de conseillers de Demirel et plus particulièrement par Turgut Özal, sous-secrétaire du cabinet du premier ministre. Le sort réservé à M. Özal sera symptomatique de l'avenir des relations de la Turquie avec le FMI et la Banque mondiale.»

En fait, Turgut Özal occupait une position clé en tant que vice-premier ministre dans le gouvernement militaire. Le 5 octobre, soit à peine quelques semaines plus tard, il se rendit à Washington pour rassurer les directeurs du

FMI et la Banque mondiale. Ces derniers exprimèrent leur satisfaction à l'égard de la politique économique menée par la junte en leur octroyant de nouveaux crédits.

Bien qu'il fut contraint de démissionner de son poste de vice-premier ministre lorsqu'éclata un scandale entraîné par les failles d'une série de courtiers qui avaient chahuté sous l'effet du programme du FMI, ce retrait se révéla aussi être une occasion pour les milieux financiers en quête d'une «personnalité civile», de représenter leurs intérêts en cas de «transition vers un régime parlementaire». Sitôt après sa démission, M. Özal se mit à déclarer qu'il envisageait de former un parti politique capable d'accomplir la mission de «ramener le pays à gouvernement civil». Or, l'interdiction de toute activité politique qui frappait les anciens dirigeants du parti conservateur eut précisément pour effet de permettre à Özal d'accomplir cette mission.

Bien que les militaires eussent préféré confier cette mission à l'ancien général Turgut Sunalp, les milieux financiers internationaux obligèrent les militaires à autoriser Özal à participer aux élections générales. Il était clair que Özal avait mieux réussi que Sunalp à recruter un Brain-trust jeune et bien formé jouissant de la confiance des milieux d'affaires.

Selon une enquête publiée par le quotidien *Milliyet* du 25 novembre 1983, l'âge moyen des députés fraîchement élus de l'ANAP était de 45 ans.

Sur ses 211 députés, 187 avaient au moins un diplôme universitaire. La répartition des 211 députés selon leur profession se présentait comme suit:

50 architectes et ingénieurs, 45 avocats, 40 économistes, 15 médecins, 8 enseignants, 7 bureaucrates de haut rang, 6 officiers retraités, 5 pharmaciens, 12 hommes d'affaires, 4 dignitaires religieux, 2 fermiers et 1 journaliste.

D'autre part, en raison de ses opinions personnelles proches de celles du défunt parti fondamentaliste MSP, dont son frère était l'un des dirigeants en vue, Özal a également bénéficié de la solidarité et de l'aide indirecte des pays musulmans producteurs de pétrole.

□ 174 □

Durant les deux mois de campagne électorale, les deux partis de droite firent usage de fonds énormes pour leur propagande à l'américaine: alors que les dépenses totales du Parti populiste de centre-gauche plafonnaient à 26 millions de liras turques (TL), le MDP dépensa 46 millions de TL et l'ANAP, 238 millions. Le quotidien *Cumhuriyet* souligna que pendant la dernière semaine précédant le scrutin, l'ANAP rassembla une somme de 47 millions de TL, dont les sources n'avaient pas encore été divulguées.

Les résultats électoraux ont sans aucun doute été une mauvaise surprise pour les militaires, et en particulier, du point de vue du prestige personnel du général Evren. Néanmoins, comme le soulignait le *Wall Street Journal* du 9 novembre, «les militaires ont des raisons de se féliciter de l'élection d'un gouvernement qui détiendra une majorité absolue au parlement, même si ce n'est pas le gouvernement qui avait leur préférence.» De plus, «en tant que vice-premier ministre et chef suprême de l'économie jusqu'au milieu de l'année passée, il (Özal) a travaillé en bonne entente avec ses chefs.»

Afin de rassurer les militaires, Özal s'empressa de tendre une branche d'olivier aux généraux qui avaient cherché sa défaite. Dans son premier message postélectoral à la nation, il déclara: «Je remercie les Forces armées turques et le Conseil national de sécurité pour leurs efforts à assurer l'ordre dans le pays et rétablir la démocratie.» Sur ce, le général Evren, qui dès l'annonce des résultats des élections avait multiplié dans un climat fébrile les réunions avec les autres chefs militaires, reçut Özal au palais présidentiel et précisa que le Parti de la mère patrie serait invité à former un gouvernement.

C'était là une formule de compromis entre les deux ailes –militaire et civile– des milieux dirigeants de Turquie, au grand soulagement des hommes d'affaires turcs ainsi que des institutions financières internationales. Pourtant, c'était un compromis précaire.

En fait, quels que soient les résultats des élections, ce sont les militaires qui gouverneraient le pays pour une nouvelle période

de cinq ans au moins. Selon la Constitution turque, le général Evren, en sa qualité de président de la République, garderait un droit de veto sur la quasi-totalité des initiatives parlementaires. Avec ses pouvoirs étendus, il aurait le dernier mot dans le domaine de l'économie à condition qu'il reste fidèle aux directives du FMI. Par contre, la restauration du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales serait hors du pouvoir du premier ministre.

LES CHICAGO BOYS A LA TETE DE L'ECONOMIE TURQUE

Le processus du soi-disant «retour à la démocratie» en Turquie s'acheva le 13 décembre avec la formation d'un cabinet dominé par des technocrates sous la houlette d'un monétariste connu, vainqueur des élections: Turgut Özal. Bien que les compétences en matière de maintien de l'ordre demeurent toujours entre les mains des militaires, c'étaient désormais les «Chicago Boys» turcs qui seraient à la tête de l'économie turque.

Le rideau du nouveau théâtre politique dont la mise en scène fut confiée à ce leurre que constituait la «démocratie» militariste fut levé le 24 novembre, à l'occasion de la réunion d'investiture de la Grande assemblée nationale turque. Pendant toute la journée, le peuple de Turquie a pu écouter le serment diffusé 399 fois par la radio d'Etat, qui était prononcé par les députés des trois grands partis jurant sur leur honneur de demeurer loyaux envers les principes d'Atatürk et la Constitution du général Evren.

Le 6 décembre, à 12 jours d'intervalle, l'élection du Bureau de la Grande assemblée nationale marqua la dissolution automatique du Conseil national de sécurité qui avait gouverné la Turquie depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980, et sa transformation en *Conseil présidentiel*.

Tout d'abord, le député du Parti de la mère patrie pour la province de Trabzon, *Necmettin Karaduman*, 57 ans, fut élu président de l'Assemblée au second tour, grâce au soutien de l'ANAP et du MDP. En fait, l'ami-

ral en retraite Bülent Ulusu qui dirigea le gouvernement militaire pendant trois ans, fut dès le départ, un candidat favori pour la présidence de l'Assemblée. Cependant, sa candidature s'était heurtée à une forte opposition de la part des députés de l'ANAP qui occupaient 211 des 400 sièges.

Les responsables et députés de ce parti mirent Özal en garde contre le fait que l'élection d'Ulusu risquait de mettre la nouvelle administration civile dans une situation embarrassante aux yeux de la communauté internationale, car ainsi le président de l'Assemblée serait le numéro 2 sur la liste de préséance de l'Etat et assumerait les pleins pouvoirs en qualité de président de la République ad intérim, en cas de voyage à l'étranger ou de décès du général Evren.

Cet argument des députés fut accepté par le Conseil présidentiel et par Ulusu lui-même, et Karaduman – ancien gouverneur devenu par la suite homme d'affaires – se retrouva président de la Grande assemblée nationale. Deux jours plus tard, les trois partis se partagèrent sans problème les postes de vice-présidents de l'Assemblée.

L'élection du Conseil présidentiel donna le feu vert à la mise en route de cérémonies pompeuses conçues par la junte pour célébrer l'achèvement du processus de «retour à la démocratie».

Les cinq chefs d'armée formant la junte militaire s'étant retirés, les nouveaux chefs des forces armées, le chef d'état-major Necdet Urug, le commandant des forces terrestres Haydar Saltik, le commandant de la force aérienne Halil Sözer, le commandant de la marine Zahit Atakan et le commandant de la gendarmerie Mehmet Buyruk furent officiellement investis de leurs nouvelles fonctions et ce, après que des cérémonies distinctes eussent été célébrées à leurs quartiers généraux respectifs.

Quant aux quatre commandants en retraite, ils s'installèrent cette fois dans les quatre sièges du Conseil présidentiel.

Toutefois, avant d'abandonner le pouvoir législatif, le CNS promulgua au tout dernier moment, une loi interdisant formellement

aux principaux dirigeants des anciens partis qui s'étaient déjà vu interdire toute activité politique pendant 10 ans, de faire des «remarques désobligeantes» au sujet du passé, du présent et du futur de la Turquie, les déclarations positives étant par contre autorisées.

La loi d'adieu de la junte interdit également aux dirigeants, anciens administrateurs et membres des partis proscrits soit par la Cour constitutionnelle, soit par le CNS, de faire des déclarations susceptibles de faire renaître les «querelles politiques» de l'avant-12 septembre, sous peine de trois mois à un an de prison. Un autre article étendait cette restriction à l'ensemble des citoyens qui risquent d'écooper de la même peine s'ils transgressent la loi.

L'élément le plus important était que les décrets et décisions pris par le CNS ne seraient pas sujets à discussion ou à critique et ce, en vertu de la loi prévoyant de trois mois à un an de prison pour les contrevenants. Si l'un des délits mentionnés dans la loi était commis dans des zones soumises à la loi martiale, les procès se dérouleraient devant les tribunaux militaires.

Le pouvoir militaire avait-il réellement pris fin? Comme le faisait observer le Guardian du 8 décembre, «le retrait progressif du pouvoir militaire a laissé l'armée retranchée dans de nombreux secteurs-clés et par le biais du général Evren, elle pouvait exercer son droit de veto au cas où le nouveau parlement tenterait de défaire le système politique créé au cours de ces trois dernières années... En réalité, la version étriquée de la démocratie mise en place par les généraux ne se maintiendra qu'aux conditions qu'ils ont eux-mêmes fixées. Toutes les opinions critiques et déviantes ont été proscrites et une nouvelle et sévère loi sur la presse est entrée en vigueur à peine quelques jours après les élections.»

Quant aux nouveaux chefs des forces armées, le chef d'état-major Necdet Urug et le commandant des forces terrestres Haydar Saltik avaient déjà figuré dans la programmation et l'exécution du coup d'Etat quoiqu'ils ne fussent pas membres de la junte. A la suite du coup d'Etat militaire, l'International Herald Tribune du 13 septembre 1980 l'avait en effet signalé:

«un des dirigeants-clé, le général Haydar Saltik, qui a été nommé secrétaire général du nouveau Conseil de sécurité, a assisté à de nombreux séminaires et réunions de programmation du commandement de l'OTAN et a été décrit comme une «figure familière» par une source de l'OTAN». Le général Urug qui commandait la première armée turque à Istanbul à l'époque du coup d'Etat, était lui aussi une figure familière pour les sources de l'OTAN, puisqu'il avait travaillé au quartier général de l'OTAN. Au cours des trois années de régime militaire, tous deux se sont distingués comme les «hommes forts» de l'armée.

En 1981, ils échangèrent leurs postes. Alors que le général Saltik assumait la direction de la première armée turque et du commandement de la loi martiale à Istanbul, le général Urug occupait le poste de secrétaire général du CNS. Ainsi, chacun d'entre eux avait accumulé une grande expérience dans l'interventionnisme de l'armée dans les affaires d'Etat.

En outre, la nouvelle Constitution prévoyait la création d'un nouveau *Conseil national de sécurité* sous la houlette du président de la République, qui comprendrait le chef d'état-major, les quatre commandants des forces armées ainsi que le premier ministre et les ministres de la défense, de l'intérieur et des affaires étrangères et qui soumettrait son point de vue au Conseil des ministres sur les décisions à prendre et sur la nécessaire coordination à assurer en vue de la formulation, de la définition et de la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale de l'Etat.

Le Conseil des ministres devrait donner la priorité aux décisions du nouveau CNS.

Sitôt cette parodie de transition à un pouvoir civil achevée, le lendemain, les quatre généraux firent leur première apparition publique en habits civils, alors qu'ils écoutaient le discours de leur chef Evren et «président de la République» depuis la galerie du parlement.

Dans son discours, affirmant que l'armée se retirerait dans ses casernes, Evren exhorta le nouveau parlement: «L'intervention militaire du 12 septembre 1980 fut réalisée dans le but de stopper le terrorisme qui avait

entravé la démocratie dans le pays. Il ne faudrait pas que les forces armées turques aient à faire face à des circonstances où il ne reste plus d'autre solution que la prise du pouvoir par l'armée.» Il n'oublia pas de défier les critiques occidentales à l'adresse du régime qu'il avait instauré: «Il ne m'est pas possible d'assimiler la bonne volonté de certains pays européens à leur attitude négative à l'égard de la Turquie, alors qu'elle se propose de rétablir entièrement la démocratie. Je crois sincèrement qu'à l'avenir, vous (les nouveaux députés) répliquerez de manière appropriée à de tels pays, chaque fois qu'ils tenteront à nouveau de recourir à pareille approche.»

Et une fois ces cérémonies terminées, recevant Turgut Özal au palais présidentiel, Evren nomma ce *Chicago Boy* turc, premier ministre de Turquie. Ce n'était guère une surprise, puisque Özal était le vainqueur des élections. Qui plus est, après son élection intervenue en dépit de l'opposition d'Evren, Turgut Özal assura le «chef» que son futur gouvernement ferait sienne l'attitude des militaires dans la question des droits de l'homme. Après sa nomination au poste de premier ministre, il confirma sa loyauté envers Evren: «Je vous remercie, ainsi que les forces armées, d'avoir ramené le pays du bord du gouffre. Je crois fermement que sous votre direction, nous traverserons cette période avec succès.»

Le seul souci qui prévalait était de constituer un cabinet qui fût acceptable à Evren et de mettre en pratique son programme monétariste. Une semaine plus tard, lorsqu'il se rendit au palais présidentiel afin d'y soumettre à Evren sa liste des ministres dans l'espoir d'obtenir l'approbation immédiate de ce dernier, il revint les mains vides. On annonça que le président exerçait son droit d'examiner les noms des ministres. En fait, cela ressemblait très fort à une bagarre pour la suprématie.

Le 13 décembre, la liste des 21 ministres sous la houlette de Özal fut approuvée par Evren. Le nouveau gouvernement était dominé par 10 ingénieurs et 6 économistes qui, par le passé déjà, avaient collaboré avec Özal et partageaient ses vues monétaristes. Le cabinet com-

	ELECTIONS 1983		ELECTIONS 1984		DIFFERENCES	
ANAP	7.823.827	(45,15)	7.623.492	(41,26)	-560.335	(-3, 89)
HP	5.277.698	(30,46)	1.545.593	(8,78)	-3.732.105	(-21,68)
MDP	4.032.046	(23,27)	1.252.549	(7,11)	-2.779.497	(-16,16)
	17.133.571	(98,88)	10.061.634	(57,15)	-7.071.937	(-41,73)
SODEP			4.119.365	(23,40)	+4.119.365	(+23,40)
DYP			2.349.068	(13,35)	+2.349.068	(+13,35)
RP			837.043	(4,76)	+837.043	(+4,76)
Indépendant	195.164	(1,12)	235.487	(1,34)	+40.323	(+1,34)
	195.164	(1,12)	7.540.963	(42,85)	+7.345.799	(+41,73)
TOTAL	17.328.735	(100,00)	17.602.597	(100,00)	+273.862	

prenait également deux médecins, un ancien gouverneur, un général des forces aériennes à la retraite et un diplomate de carrière.

Le nouveau premier ministre réaffirma son attachement à l'économie de marché le 19 décembre, à l'occasion de la présentation de son programme gouvernemental au parlement.

Comme on pouvait s'y attendre, afin de rassurer les chefs du palais présidentiel ainsi que les commandants de l'armée, le programme gouvernemental s'engageait à poursuivre la lutte contre le terrorisme et déclarait que la suspension de la loi martiale se ferait par phases. Quant aux droits de l'homme, le nouveau gouvernement exprima verbalement son attachement à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le programme du gouvernement Özal concordait entièrement avec les directives de la junte telles que formulées dans la Constitution.

D'autre part, la centralisation de l'administration économique ne saurait faire oublier que les postes-clé à la tête de nombreuses entreprises économiques d'Etat étaient déjà occupés par les hommes liges des militaires. Avant de quitter le poste de premier ministre, l'amiral Ulusu signa plus de 2.000 nominations, avec lesquelles la nouvelle administration d'Özal serait contrainte de composer. Le Conseil national de sécurité décida aussi que les officiers qui avaient été nommés à des postes civils à l'issue du coup d'Etat, resteraient un an de plus en fonction. Dans ces conditions, le «Brain-trust» d'Özal rencontrera assez bien de difficultés pour appliquer son programme.

ELECTIONS LOCALES DE 1984: COUP DUR POUR LE PROJET POLITIQUE

En obtenant 41,26 % des suffrages et en prenant le contrôle de l'administration locale dans 54 des 67 chefs-lieux de province lors des élections locales du 25 mars 1984, le Parti de la mère patrie (ANAP) du premier ministre Özal renforça son pouvoir et exclut toute possibilité d'élections législatives anticipées, du moins dans les toutes prochaines années.

Pourtant, ce second scrutin organisé depuis le coup d'Etat militaire constituait un coup de plus asséné au projet politique de l'armée. Les trois partis qui avaient eu le privilège de participer aux élections générales et qui étaient représentées au parlement ont tous perdu le soutien des masses aux élections générales. En revanche, les trois autres partis qui avaient été exclus des élections législatives, le Parti social-démocrate (SODEP), le Parti de la juste voie (DYP) et une nouvelle formation fondamentaliste, le Parti de la prospérité (RP) prirent part aux élections locales et obtinrent de très bons scores.

Les trois partis «favoris» parvinrent à recueillir 10 millions de voix sur un total de 17,6 millions (57,15 %) contre 17,1 des 17,6 millions de voix (98,88 %) lors des élections générales, tandis que les trois autres partis obtenaient 7,3 millions de voix (41,51 %).

Quant au parti d'Özal –en dépit des cris de victoires hâtifs-, il perdit 560.335 voix, soit

□ 178 □

un recul et donc une perte de confiance de 3,89 %. Par ailleurs, le recul enregistré par les deux autres partis favorables de la junte se traduit par une véritable catastrophe pour ceux-ci.

Le Parti démocrate nationaliste (MDP) perdit 2,7 millions de ses précédents 4 millions de voix, retombant de 23,27 % à 7,11 %. Le Parti populiste (HP) chuta quant à lui de 30,46 à 8,78 %, ce qui équivalait à une perte de 3,7 des 5,2 millions de voix recueillies lors des élections précédentes. Ainsi, le caractère non représentatif de l'Assemblée nationale se révéla dans les résultats des élections locales. Depuis, cette est devenue l'une des préoccupations principales des forces démocratiques en Turquie et des institutions européennes.

Dans une résolution datant du 23 octobre 1984, le Parlement européen reconnut que «l'on ne peut pas encore considérer que la démocratie politique existe en Turquie».

De même, le Conseil de l'Europe fit savoir par la voix du rapporteur de son Comité des affaires politiques que «le Parlement turc élu de cette manière présente une anomalie que seules de nouvelles élections pourraient résoudre.» Cette anomalie subsistera tant que la Constitution actuelle restera en vigueur, car c'est ce document fondamental qui rendait impossible l'exercice de tout pluralisme politique en Turquie.

Un changement radical de cette Constitution dépendait premièrement de la formation dans l'Assemblée nationale, d'une majorité démocratique aux deux tiers et du remplacement du général Evren par un nouveau président de la République issu de cette majorité.

D'après la Constitution, les prochaines élections législatives se tiendront en 1988 tandis que le mandat du général Evren en tant que chef d'Etat s'achèvera en 1989.

STRUCTURE DE LA «DEMOCRATIE» MILITARISTE

Après cinq années de pouvoir militaire, quel genre de structure a été établi en Turquie? Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, les organes-clés de l'Etat ont été ratta-

chés au président de la République selon une structuration prévue par la Constitution. Les nouvelles lois énumèrent le fondement et le fonctionnement de chaque institution.

Puisque l'adoption d'une proposition d'amendement constitutionnel requiert désormais une majorité aux deux tiers sur le nombre total des membres de l'Assemblée nationale et compte tenu du fait que la première Assemblée nationale sera composée de députés bénéficiant de la confiance de la junte, il sera impossible d'amender la Constitution.

Par conséquent, la nouvelle structure de l'Etat basée sur un système présidentiel despotique existera au moins jusqu'aux prochaines élections législatives qui doivent se tenir en 1988.

1. *Président de la République*: Alors qu'antérieurement au coup d'Etat, le président de la République symbolisait l'Etat, il dispose à présent de pouvoirs étendus pour «assurer la mise en œuvre de la Constitution ainsi que le fonctionnement régulier et harmonieux des organes de l'Etat.»: il s'agit pour l'essentiel, de promulguer des lois, de renvoyer des projets de loi à l'Assemblée pour réexamen, de soumettre à référendum, s'il le juge nécessaire, la législation relative à l'amendement de la Constitution, de se pourvoir en appel devant la Cour constitutionnelle en vue de l'annulation de lois, d'ordonner de nouvelles élections pour l'Assemblée parlementaire, de démettre des ministres, de présider le Conseil des ministres. Il n'est plus responsable envers l'Assemblée nationale.

Dans l'exercice de ses fonctions, le président de la République disposera de plusieurs organes qui soit n'existaient pas, soit ne relevaient pas de son autorité avant le coup d'Etat.

2. *Conseil présidentiel*: En vertu d'un article provisoire de la Constitution, les quatre membres de la junte militaire acquerront le titre de membres du Conseil présidentiel. Durant une période de six ans, ce Conseil examinera les lois qui auront été adoptées par l'Assemblée nationale et soumises au Président de la République, donnera un avis sur des sujets relatifs à la tenue de nouvelles élections, à l'exercice de pouvoirs d'exception

et aux mesures à prendre en cas d'état d'urgence, et procèdera à des enquêtes portant sur la sécurité intérieure et extérieure.

3. *Secrétariat général du président de la République*: L'ancien commandant des forces de l'OTAN dans le Sud-est de l'Europe, le général à la retraite *Sedat Güneralp*, occupait déjà ce poste de secrétaire général. Des conseillers en affaires d'Etat, en renseignements et en Sûreté de l'Etat seront attachés à son bureau. Cela signifie que hormis l'*Organisation nationale du renseignement* (MIT) et le *service de renseignements militaires*, le président de la République aura son propre service de renseignements.

4. *Forces armées*: Le président de la République représentera l'Office du commandement en chef des forces armées turques, habilité à déclarer la guerre et à décider la mobilisation des forces armées turques. En vertu d'un nouveau texte de loi rédigé par le gouvernement militaire, un *Conseil suprême de guerre* sera constitué sous l'autorité exclusive du président de la République. Ce Conseil sera chargé d'évaluer la situation en cas de guerre ou de mobilisation, en prenant toutes les mesures requises et en affectant à son service l'ensemble des citoyens, tant civils que militaires, en fonction des besoins de la situation. Par conséquent, bien qu'il se soit déjà retiré du poste de chef d'état-major, le général Evren restera le véritable chef militaire des forces armées.

5. *Pouvoir judiciaire*: Bien que la Constitution stipule que les juges doivent être indépendants dans l'exercice de leurs fonctions, les postes-clé dans l'appareil judiciaire dépendront du président de la République. Selon cette même Constitution, les membres de la Cour constitutionnelle, du Conseil d'Etat, de la Cour suprême de l'administration militaire, la Haute cour d'appel militaire et le Conseil suprême des juges et procureurs, ainsi que le Procureur suprême devront être nommés par le président de la République et agiront conformément à aux directives de ce dernier.

6. *Vie scientifique et culturelle*: Pour remodeler la vie scientifique et culturelle du pays dans le cadre idéologique imposé par la

junte militaire, le président de la République s'est doté de pouvoirs étendus. Tout d'abord, l'ensemble des universités et autres institutions d'enseignement supérieur ont déjà été placées sous l'autorité du Conseil supérieur de l'enseignement (YÖK), dont tous les membres ont été désignés par le président de la République. De plus, ce dernier est également habilité à nommer les recteurs de toutes les universités de Turquie.

Pour exprimer leur gratitude, les recteurs qui avaient déjà été nommés par Evren lui décernèrent le 14 janvier 1983, le titre de «Docteur Honoris Causa» ainsi qu'une chaire honorifique pour «ses succès extraordinaires dans le rétablissement de l'ordre public dans le pays et ce, dans le respect des lois». Un titre semblable fut également décerné au chef militaire du Pakistan, le général Zia Ul-Haq, lors de sa visite en Turquie.

La Constitution prévoit également la fondation de «l'Institut supérieur de culture, de langue et d'histoire d'Atatürk» sous la supervision du président de la République, dans le but de «développer la recherche scientifique, de produire des publications et de diffuser de l'information sur la pensée, les principes et réformes d'Atatürk, la culture turque, l'histoire turque et la langue turque.»

7. *Pouvoir exécutif*: La Constitution prévoit la formation d'un Conseil des ministres à partir de membres de l'Assemblée nationale ou de ceux qui sont éligibles dans le cadre des élections parlementaires, mais ce conseil ne sera ni plus ni moins qu'une chambre tampon, appelée à mettre en pratique la politique générale fixée par les militaires.

Selon la Constitution, un Conseil national de sécurité devra être constitué sous l'autorité du président de la République. Il sera composé du chef d'état-major, des commandants de l'armée, de la marine, de l'aviation et du commandement général de la gendarmerie, ainsi que du premier ministre et des ministres de la défense nationale, de l'intérieur et des affaires étrangères. C'est ce Conseil qui soumettra au Conseil des ministres ses avis quant aux décisions à prendre et pour assurer la

□ 180 □

nécessaire coordination en ce qui concerne la formulation, la définition et la mise à exécution de la politique de sécurité nationale de l'Etat. Le Conseil des ministres accordera une importance prioritaire aux décisions du CNS. L'ordre du jour du Conseil national de sécurité sera établi par le président de la République.

De plus, un Conseil d'inspection de l'Etat, dont le président et les membres doivent être désignés par le président de la République et seront attachés à son cabinet, disposera du pouvoir absolu de supervision du fonctionnement de l'administration. Dans ces conditions, le Conseil des ministres sera privé de toute autorité sur l'appareil de l'Etat, placé sous le contrôle direct du président de la République.

Qui plus est, ce dernier disposera du pouvoir de présider le Conseil des ministres et de démettre les ministres.

... ET LES PARTIS POLITIQUES

Deux ans après les élections, quelle est la composition de l'éventail politique en Turquie? Les partis politiques existants font-ils partie d'un processus qui pourrait entraîner suite à de nouvelles élections, un changement radical dans la Constitution antidémocratique?

Dans sa résolution du 25 octobre 1984, le Parlement européen «estime que la démocratie politique ne peut être considérée comme existante en Turquie tant que les partis politiques majeurs restent non représentés dans le parlement du pays, tant que les figures politiques dirigeantes seront bannies de toute activité politique et tant que le Parti communiste restera soumis à une interdiction totale.»

Depuis, de nombreux leaders politiques comme Demirel, Ecevit, Erbakan et Türkeş ont exprimé leurs opinions, malgré l'interdiction qui les frappait et ce, par le biais de nouveaux partis politiques créés par leurs partisans. Grâce à une fusion avec le Parti populiste (HP), le Parti social-démocrate (SODEP) est finalement parvenu à être représenté au parlement.

Ces nouveaux développements peuvent sans aucun doute susciter la satisfaction concernant le droit de s'engager dans la politique démocratique en Turquie encore qu'il ne

faille pas oublier que ce progrès n'est pas la conséquence d'une démocratisation volontaire menée par les dirigeants actuels du pays mais plutôt une avancée obtenue par les forces démocratiques de Turquie qui, avec le soutien de la population, obligent le régime en perte de crédibilité, à faire marche arrière.

Quel que soit le niveau du progrès, les pratiques antidémocratiques se poursuivent et un pan important de l'éventail politique, en l'occurrence les partis marxistes ou kurdes, ne peuvent prendre place dans la vie politique légale.

Partis de droit

Le Parti de la mère patrie (ANAP): Pour le moment, il figure à droite de l'éventail politique comme le parti le plus puissant. Profitant du manque de concurrents sérieux aux élections de 1983, il a pu obtenir la majorité absolue à l'Assemblée nationale et a joui du soutien financier, économique et politique des milieux d'affaires nationaux et internationaux.

Au cours de la campagne électorale de 1983, Turgut Özal avait réussi à regrouper au sein de son parti, les électeurs de trois partis de droite défunts: le Parti de la justice (AP), le Parti du salut national (MSP) et le Parti d'action nationaliste (MHP), ainsi qu'une certaine partie des électeurs du Parti républicain du peuple (CHP).

Il est vrai qu'en l'absence d'une véritable représentation de ces tendances, respectivement libérale, intégriste, néofasciste et social-démocrate, sur la scène parlementaire, Özal avait réconcilié dans le cadre de l'ANAP ces quatre tendances antagonistes. Mais le noyau dur de son parti était composé d'anciens activistes des partis intégristes et néofascistes.

Suite aux élections locales de 1984, incapable de garder son soutien populaire à cause du DYP et du SODEP, l'ANAP se trouva subitement entraîné dans un bouleversement général. En effet, à cause de la montée rapide de l'inflation, la popularité d'Özal était en chute libre. A telle enseigne que même la presse quotidienne proche du grand capital lança une campagne de critiques à l'égard de la politique économique

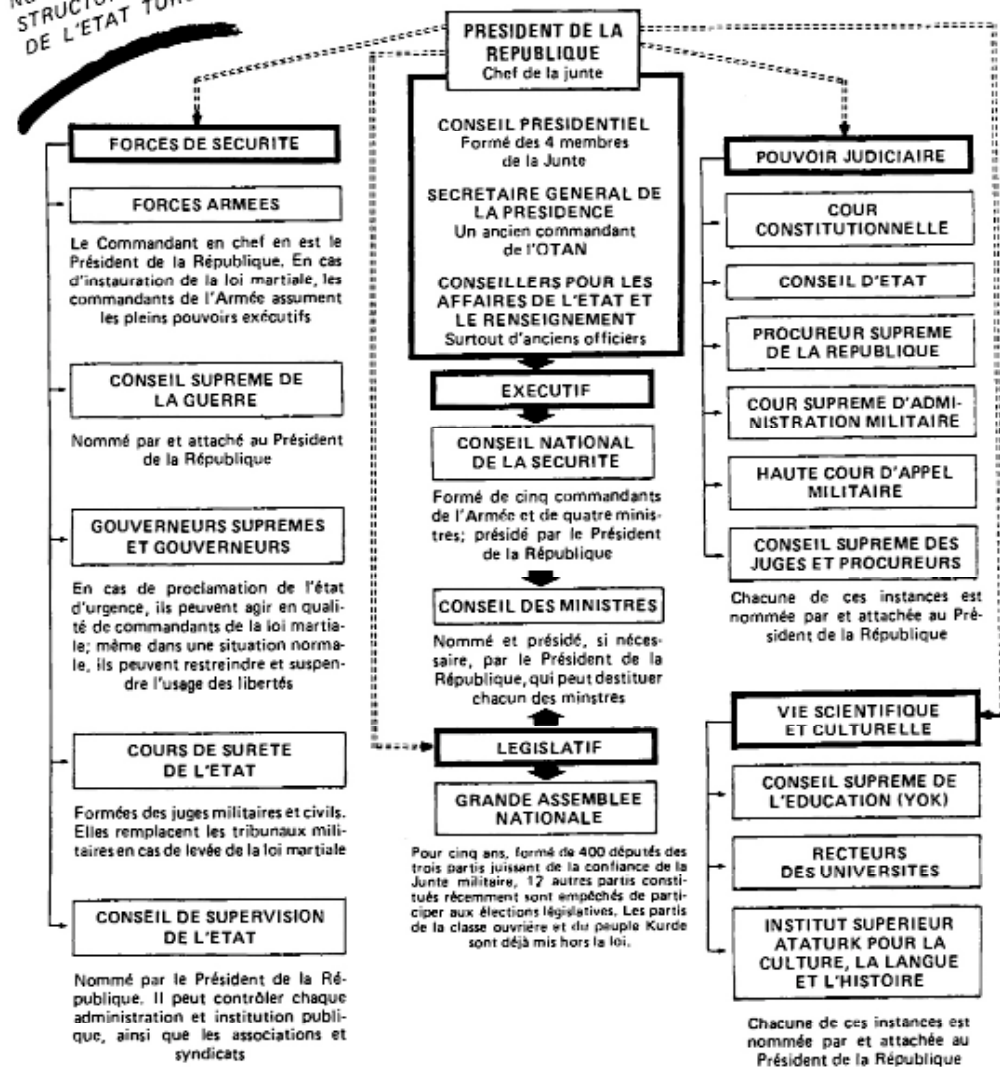
INFO TÜRK INFO-TÜRK INFO-TÜRK

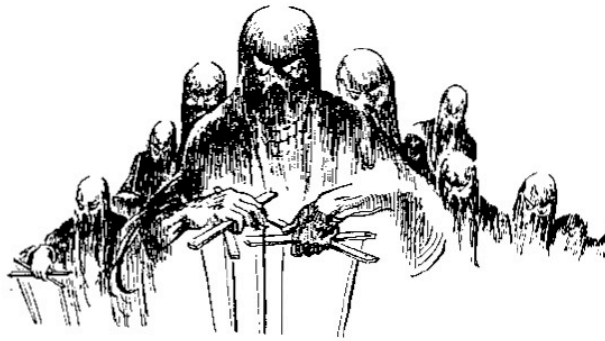
SEPTEMBRE 1983

bulletin mensuel • monthly bulletin • maandelijks bulletin

83 7EME ANNEE • PRIX: 50 FB • ABONNEMENT ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45
 INFO-TURK - SQUARE Ch. M. WISER 13/2 - 1040 BRUXELLES • TEL: (32-2)230 34 72 •
 EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION • ISSN 0770 - 9664

NOUVELLE
STRUCTURE
DE L'ETAT TURC





du gouvernement en dramatisant les effets du taux élevé d'inflation. Là-dessus, le général Evren qui avait été obligé de nommer Özal comme premier ministre en 1983, tenta à plusieurs reprises de faire porter à Özal la responsabilité de toutes les décisions économiques impopulaires en se référant aux plaintes venant de la population: «Si le président de la République intervient dans la politique économique du gouvernement, celle-ci sera alors considérée comme la politique du président de la République. De plus, si j'interviens dans la politique du gouvernement, ils pourront prétendre, au cas où la situation viendrait à se détériorer, que ceci est dû à l'intervention du président de la République».

Les difficultés rencontrées par Özal se sont encore aggravées, surtout à la suite de conflits opposant les quatre tendances antagonistes au sein de l'ANAP, son parti. Pour pouvoir maintenir la cohabitation de ces tendances, Özal a été obligé de remanier quelques fois son cabinet ministériel. Mais le premier congrès de l'ANAP tenu en avril 1985 dévoila de façon irréfutable les conflits qui existaient entre les différentes tendances. Alors que certains membres fondateurs de l'ANAP issus des partis de droite défunts gardaient leur poste au gouvernement ou bien au comité administratif de l'ANAP, on constata dans la base un fort glissement des cadres du parti vers d'autres partis qui se prétendaient les véritables héritiers des anciens.

Un sondage d'opinion récent a démontré que l'ANAP est tombé de 45,15 en 1983 à 31,05 en novembre 1985.

Craignant de perdre sa majorité absolue à l'Assemblée nationale avant même les élec-

tions prochaines à cause d'un éventuel transfert de certains députés vers le DYP, Özal se livra à des manœuvres politiques pour récupérer certains députés du MDP qui étaient désespérés de l'état moribond de leur parti.

Le Parti de la juste voie (DYP): Ouvertement soutenu par l'ancien premier ministre Demirel, il se prétend l'héritier légitime du Parti de la justice (AP). Pourtant, aux élections locales de 1984, il n'a pu obtenir que 13,35 % des voix alors que le dernier score électoral de l'AP avant le coup d'Etat 1980 était de 47,84 %. Déçu de cette faible performance du DYP, Demirel suggéra aux dirigeants de changer leur président au congrès tenu en mai 1985. Des deux candidats à la présidence, l'avocat Hüsametdin Cindoruk et l'homme d'affaires Mehmet Yazar, ce fut le premier qui obtint le soutien de Demirel et fut placé à la tête du parti. Pourtant, depuis le congrès, le nouveau président n'avait pas encore réussi à attirer les anciens électeurs de l'AP au DYP.

Quelques élections locales partielles faites récemment ont démontré une fois de plus que le DYP est toujours très loin d'arriver au niveau de l'ANAP.

Le sondage d'opinion récent ne lui reconnaissait qu'un pourcentage de 17,24 % qui était plus élevé de quelques points que son score en 1984.

Comme dernier remède pour surmonter cette stagnation, Demirel prit l'initiative de ses propres mais et, tout en bravant l'interdiction de faire des déclarations politiques, commença à donner des interviews à la presse et à effectuer des visites significatives aux anciens fiefs de son défunt parti.

Le Parti de la démocratie nationaliste (MDP): Comme la présidence d'un ancien général, homme de confiance du général Evren, avait entraîné le parti à une défaite imparable, les cadres du MDP ont eux aussi recouru au même remède lors de leur premier congrès qui s'est tenu en juillet 1985: Un ancien bureaucrate, Ülkü Söylemezoglu a été élu à la présidence du parti avec 425 voix contre 198 pour Sunalp.

Il est évident que le changement de président seul, ne suffisait pas à changer le destin d'un parti politique qui n'avait pas de soutien extérieur comme celui du DYP.

La nouvelle direction du MDP décida d'entamer immédiatement des pourparlers avec la nouvelle direction du DYP en vue de fusionner les deux partis pour attirer tous les électeurs de l'AP défunt, partagés actuellement entre trois partis. La proposition fut bien accueillie au début par la direction du DYP. Les entretiens se multiplièrent entre les deux formations. Mais tous ces efforts n'aboutirent pas à un résultat concret, à cause du comportement des dirigeants du DYP qui exigeaient que le MDP rejoigne leur parti.

Un sondage d'opinion ne reconnaissait alors au MDP que 6,89 % de taux de popularité alors qu'il était de 23,27 % en 1983.

S'il ne put arriver à une fusion avec le DYP, le parti «préféré» du général Evren disparaîtrait définitivement de la scène politique de Turquie aux élections prochaines et un éventuel transfert de certains députés vers l'ANAP accélérerait sans doute ce processus de déliquescence.

Le Parti de la prospérité (RP): héritier du défunt parti intégriste MSP, le RP, malgré son score faible (4,76 %) aux élections locales de 1984, continue à attirer les électeurs religieux qui avaient voté pour l'ANAP en 1983 et en 1984.

Son premier congrès, tenu en juillet 1985, fut plus spectaculaire que ceux des autres partis politiques. Ses délégués dont la majorité était en tenue et coiffure religieuses ont manifesté leur volonté de promouvoir les valeurs traditionnelles et religieuses et de lut-

ter pour faire sauter toute barrière laïque imposée par l'Etat.

Dirigé par Ahmet Tekdal, le RP jouissait du soutien total de Necmeddin Erbakan, président de l'ancien parti intégriste MSP. Ce dernier, comme Demirel, se mit à défier l'interdiction de faire des déclarations politiques par des discours en public et des interviews à la presse appelant à soutenir le RP.

Malgré la désapprobation dont il faisait l'objet de la part du Parti de la démocratie réformiste (IDP), un autre parti intégriste qui venait également de tenir un congrès aussi spectaculaire que le sien, le RP est considéré comme le représentant principal du mouvement intégriste dans l'éventail politique.

Le Parti du travail nationaliste (MCP): Alors que les chefs de feu le parti néofasciste MHP étaient toujours jugés devant un tribunal militaire, la tendance qu'ils représentaient fit une réapparition inattendue lors du premier congrès de ce nouveau parti politique.

Créé par quelques activistes (Loups Gris) du MHP, en 1983, sous la dénomination de Parti conservateur (MP), cette formation se garda de se manifester au grand jour avant ce congrès.

Pourtant, la presse turque faisait circuler la rumeur que les Loups Gris infiltrés dans l'ANAP auraient commencé, après les confrontations des différentes tendances antagonistes au sein de ce parti, à s'orienter vers le MP.

Après la remise en liberté de l'ex-colonel Türkes, leader de l'ancien le MHP, les Loups Gris reprirent leur activité par le lancement de publications, l'organisation de réunions et de fêtes.

Le premier congrès du MP, au cours duquel la dénomination du parti changea en *Parti du travail nationaliste* (MCP) fut le point culminant de cette ascension du mouvement néofasciste sur la scène politique légale. En scandant des slogans propres au mouvement néofasciste, les congressistes adoptèrent comme symbole un croissant encerclé par neuf étoiles représentant les neuf principes des Loups Gris.

Le mouvement néofasciste reprit ainsi sa place dans le nouvel éventail politique turc. Un



événement qui gêna sans doute d'abord l'ANAP dont le noyau dur ainsi qu'une partie importante des électeurs avaient été recrutés sur les ruines de l'ancien Parti d'action nationaliste (MHP). Ce réveil était en même temps une menace sérieuse pour les forces démocratiques de Turquie dont des milliers membres furent victimes du terrorisme des Loups Gris. La grande bourgeoisie avait déjà montré qu'elle n'hésiterait pas à utiliser ces bandes terroristes en guise de force de frappe et d'intimidation quand elle ne pourrait empêcher le progrès des forces démocratiques par des moyens parlementaires.

Partis de gauche

Comme il a déjà été expliqué plus haut, la junte militaire, dans son projet de «démocratie» militariste, avait prévu un parti de «gauche» qui aurait fonctionné dans les limites imposées par la nouvelle Constitution.

Le Parti populiste (HP) joua ce rôle durant les élections législatives de 1983. Mais quelques mois plus tard, avec la participation du Parti de la social-démocratie (SODEP) aux élections locales de 1984, ce projet était voué à l'échec.

La défaite désastreuse du HP et le suc-

cès du SODEP avaient clairement montré que l'électorat social-démocrate n'accepterait jamais d'être représenté par un parti «favorisé» par l'armée. Suite aux élections locales, les députés du HP ont perdu toute leur base populaire et sont devenus une «opposition» fantôme.

Quant à Ecevit, président de feu le Parti républicain du peuple, il annonça qu'il ne reconnaissait aucun de ces deux partis comme représentant le mouvement social-démocrate et que les vrais sociaux-démocrates se retrouveraient bientôt dans

leur propre parti, le Parti de la gauche démocratique (DSP).

Pris de panique devant ces deux défis, certains parlementaires ainsi que les dirigeants locaux du parti se mirent à chercher une solution de compromis. Dans cette confusion, le secrétaire général du parti, *Aydin Güven Gürkan* lança l'idée d'une fusion avec le DSP d'Ecevit. Cette proposition fut bien accueillie par la base du parti. Lors du premier congrès tenu en juillet 1985, les congressistes renversèrent le fondateur du parti *Calp* et élurent *Gürkan* à la présidence en le chargeant de prendre des initiatives en vue d'une fusion avec le DSP d'Ecevit. Mais ce dernier repoussa catégoriquement toute démarche dans ce sens, affirmant que son futur parti serait le seul représentant du mouvement social-démocrate. Déçu de l'attitude d'Ecevit, *Gürkan* ne tarda pas à contacter le leader du SODEP, *Erdal İnönü*.

Le premier congrès du SODEP, tenu en juin 1984, avait lui aussi opté pour le principe de fusion des différents partis sociaux-démocrates.

Dès leur premier entretien, les deux leaders issus des milieux académiques, firent preuve d'une conciliation inconnue jusqu'

alors dans la vie politique de Turquie: ils se mirent d'accord pour entamer les démarches nécessaires afin de réaliser la fusion entre le HP et le SODEP et de surmonter toutes les difficultés que pourraient engendrer les obstacles constitutionnels ou les hostilités survenues au cours de la campagne électorale entre les partisans des deux formations.

En un court laps de temps, les deux partis réunirent leurs instances administratives et leurs congrès extraordinaires puis concrétisèrent leur fusion au début de novembre 1985 sous l'appellation de *Parti populaire social-démocrate* (SHP).

D'après le calendrier établi entre les deux composantes du parti uni, le SHP serait présidé jusqu'en mai 1986 par Aydın Güven Gürkan alors qu'Inönü resterait conseiller du président. Après avoir tenu tous les congrès provinciaux, le SHP tiendrait son congrès national et les nouveaux congressistes choisiraient le président du parti entre Inönü et Gürkan, si les deux venaient à poser leur candidature.

Pourtant, selon les rumeurs circulant parmi les sociaux-démocrates, Inönü et Gürkan assumeraient respectivement les postes de président et de secrétaire général après ce congrès. Ces mêmes milieux spéculaient aussi qu'en cas de victoire électorale, Inönü serait candidat à la présidence de la République, alors que Gürkan assumerait le poste de premier ministre.

Sans doute, la concrétisation de tous ces espoirs dépendait d'une saine cohésion des deux composantes du SHP, d'une prise de position plus ferme et cohérente en ce qui concerne les droits de l'homme ainsi que de l'échec des initiatives concurrentes de l'ancien leader du CHP Bülent Ecevit.

Le phénomène Ecevit

En 1983, alors qu'il avait toutes les chances en main, Ecevit rata l'occasion de rassembler les membres de son parti défunt, le CHP, en un nouveau parti politique pour avoir refusé toutes les propositions et suggestions venant de ses anciens collaborateurs et sym-

pathisants. Comme expliqué plus haut, au lieu d'entamer des démarches dans ce sens, il avait préféré se montrer uniquement dans les réunions de l'Internationale socialiste à l'étranger et ne compter que sur leur solidarité.

Mais les masses sociale-démocrates ne tardèrent pas à se mobiliser et à trouver des personnalités aptes à diriger leur mouvement.

Fâché de cette évolution des choses, Ecevit tenta d'abord de discréditer les deux nouveaux partis sociaux-démocrates en les accusant d'œuvrer dans des limites légales imposées par l'armée. Mais cet argument ne tenait pas la route car les sociaux-démocrates savaient que son épouse et lui, visitaient les capitales occidentales avec la permission de la junte militaire alors que d'autres dirigeants politiques ne jouissaient pas de cette faveur.

Deuxièmement, Ecevit essaya de dresser les cadres des deux partis les uns contre les autres pour bloquer leur fusion éventuelle. Avec la naissance du SHP de la fusion entre le HP et le SODEP, cette tentative se solda elle aussi par un échec.

Mais alors que la gauche applaudissait la création du nouveau parti unique de la social-démocratie, Ecevit, faisant peu de cas des avertissements de ses anciens camarades, chargea son épouse de fonder un parti rival: le *Parti de la gauche démocratique* (DSP).

Ecevit avait beau affirmer que le SHP avait été fondé par des politiciens déconnectés de la base social-démocrate, chacun savait que c'était le DSP, une création de Madame Ecevit et de quelques intimes de la famille, qui avait été créé indépendamment de la volonté de la base. En effet, tous les documents fondamentaux du DSP avaient été rédigés par la famille Ecevit seule, plusieurs mois avant la fondation du parti. Quant au rôle du congrès de fondation, il se limitait à entériner des décisions préétablies. L'élection de Mme Ecevit comme présidente du nouveau parti en était une autre preuve.

Le 7 décembre 1985, le DSP obtint quatre sièges au Parlement alors que le SHP en eut 84, l'ANAP 208, le MDP 53 et 44 députés restèrent indépendants.

Les sondages d'opinion de novembre

□ 186 □

1985 démontrèrent que le DSP d'Ecevit n'eut que 6,26 % d'opinion favorable tandis que le SHP en avait 32,76 %.

Avec une chance minime de succès électoral dans l'avenir, cette concurrence d'Ecevit ne servira qu'à diviser des votes de gauche permettant le maintien du pouvoir de droite en Turquie.

Quant au soutien de l'Internationale socialiste à Ecevit, jusqu'à maintenant, il ne s'agit que d'une solidarité à un ancien camarade, victime de la répression.

Mais après la formation des partis sociaux-démocrates en Turquie, leurs homologues dans le monde devront prendre en considération les réalités de ce pays et manifester leur solidarité non dans le souci de soutenir une ancienne connaissance, mais en vue de contribuer au développement du mouvement social-démocrate, une des composantes principales des forces démocratiques de Turquie.

La gauche extraparlamentaire

Comme expliqué en détail plus haut, la gauche marxiste, toujours considérée hors-la-loi par le régime actuel, ne put remonter sur la scène parlementaire, ni s'organiser légalement.

Visiblement, seul un travail d'implantation dans la population par le biais d'organisations démocratiques et son soutien aux formations politiques légales avant la modification radicale de la Constitution pourraient lui assurer une majorité de deux tiers au futur parlement, indispensable pour modifier la Constitution et mettre fin à la gestion arbitraire du général Evren et des militaires.

Etant la cible principale de 5 années de répression au cours desquelles des dizaines de milliers de ses militants ont été arrêtés, torturés, emprisonnés, privés de droits politiques et civils, la gauche se trouvait dans une situation de faiblesse.

Les querelles apparues entre les différentes fractions de chaque organisation dans les conditions de la clandestinité contribuèrent également à leur affaiblissement. Chaque organisation avait souffert des scissions et des abandons.

POURCENTAGES DES PARTIS POLITIQUES

Gauche	Elections locales – 1977		Droite
CHP (centre-gauche)	42,09	AP (centre-droit)	37,18
TIP (socialiste)	0,51	MSP (intégriste)	6,80
TBP (progressiste)	0,28	MHP (néofasciste)	6,73
SDP (socialiste)	0,02	DP (droite)	1,02
TSIP (socialiste)	0,23	CGP (droite)	0,53
Indépendants	4,61		
Gauche au total	47,74	Droite au total	52,26

Gauche	Législatives partielles – 1979		Droite
CHP (centre-gauche)	29,14	AP (centre-droit)	46,83
TIP (socialiste)	0,71	MSP (intégriste)	9,70
TBP (progressiste)	1,18	MHP (néofasciste)	6,60
SDP (socialiste)	0,71	CGP (droite)	2,49
TSIP (socialiste)	1,31		
Indépendants	1,33		
Gauche au total	34,38	Droite au total	65,62

APRES LE COUP D'ETAT DE 1980

Gauche	Législatives nationales – 1983		Droite
HP (centre-gauche)	30,46	ANAP (droite)	45,15
Indépendants	1,12	MDP (droite)	23,27
Gauche au total	31,58	Droite au total	88,42

Gauche	Elections locales – 1984		Droite
SOPEP			
(centre-gauche)	23,40	ANAP (droite)	41,26
HP (centre-gauche)	8,78	DYP (héritier de l'AP)	13,35
Indépendants	1,34	MDP (droite)	7,11
		RP (intégriste)	4,76
Gauche au total	33,52	Droite au total	66,48

Gauche	Sondage – Novembre 1985		Droite
SHP (centre-gauche)	32,76	ANAP (droite)	31,03
DSP (centre-gauche)	6,26	DYP (héritier de l'AP)	17,24
		MDP (droite)	6,89
		RP (intégriste)	3,71
Gauche au total	39,02	Droite au total	58,87

Alors que les dirigeants arrêtés de chaque organisation subissaient les sévices des militaires, la plupart des dirigeants qui purent s'enfuir et se réfugier dans les pays occidentaux, essayèrent de consolider leur contrôle sur leur organisation tout en déclarant «exclus» leurs opposants internes...

Pendant les cinq années de la répression militaire, même les partis appartenant à la même ligne politique ne purent réaliser une fusion entre eux. Quelques initiatives dans ce sens se soldèrent par un échec.

Le plus ancien parmi eux, le Parti communiste de Turquie (TKP) se divisa lui aussi en deux. Sa section d'Angleterre proclama

son indépendance sous la dénomination TKP/İsçinin Sesi (Voix ouvrière).

Suite à cette division, en 1984, les dirigeants du parti lancèrent une nouvelle initiative de regroupement au sein d'une seule et même alliance avec d'autres partis politiques de la même ligne: l'Union de la gauche.

A cet appel, le *Parti ouvrier de Turquie* (TIP), le *Parti socialiste ouvrier de Turquie* (TSIP), le *Parti communiste ouvrier de Turquie* (TKEP), le *Parti socialiste du Kurdistan turc* (TKSP) et le *Parti ouvrier avant-garde du Kurdistan* (PPKK, l'ancien KIP) s'allièrent formellement au TKP. Trois d'entre eux, le TKP, le TIP et le TSIP avaient déjà annoncé avant le coup d'Etat leur intention de fusionner en un parti marxiste-léniniste unique mais ils ne parvinrent pas à ce stade, tandis que le TKP, agissant comme l'unique parti marxiste-léniniste de Turquie, continuait à présenter les autres partis comme ses «alliés» dans les forums internationaux regroupant les partis communistes du monde entier.

Un article du secrétaire général du TKP paru en septembre 1985 dans le journal théorique des partis communistes du monde «World Marxist Review», résumait la position de son parti comme suit: «La presse bourgeoise exprime de manière différente l'idée que le pays a besoin d'un parti communiste, équidistant des deux systèmes sociaux et opposé au marxisme soviétique. La meilleure réponse à cet argument est de continuer de renforcer l'unité du mouvement communiste mondial sur la base du marxisme-léninisme et de l'internationalisme prolétarien, au nom de la paix et du progrès social. Notre parti contribue à cette lutte en travaillant pour appliquer de manière créative le marxisme-léninisme en Turquie, en renforçant son influence sur le mouvement de gauche et en favorisant l'internationalisme prolétarien par opposition au nationalisme et au chauvinisme. Nous popularisons les réussites historiques de l'Union soviétique et des autres pays socialistes et montrons le rôle décisif qu'ils jouent dans le monde d'aujourd'hui.»

Quant aux autres partis de gauche dont les noms ont été déjà cités plus haut, une tenta-

tive de constituer le «Front uni de résistance antifasciste» (FKBDC) avec la participation du Dev-Yol, du PKK, du TEP, du TKEP, de la Voix ouvrière (TKP/İS) s'est soldée par un échec, après quelques actions communes en Europe.

Comme ces cinq groupes, les autres, notamment le TDKP, le TKP/ML, le TKP/B, Kurtulus, Dev-Sol, le KUK, le TIKP, essaient eux aussi de se faire entendre par le biais des publications éditées par leurs dirigeants ou des actions ponctuelles surtout dans les pays étrangers d'accueil.

Bien entendu, il est impossible d'évaluer les forces perdues de chaque organisation, et de déterminer leur capacité à rassembler des forces pour les luttes futures. La plupart des cadres de la gauche marxiste ou du mouvement kurde, dont certains qui sont incarcérés ou dans la clandestinité, sont dans l'expectative.

Certains cadres non identifiés de ces partis essaient de profiter des possibilités légales dans les syndicats, associations et partis sociaux-démocrates pour ne pas perdre leurs liens avec la population.

Sans une légalisation ou une insertion de ces organisations dans le paysage politique, on ne peut parler d'existence d'une vie politique pluraliste en Turquie.

Même la légalisation de l'un ou de plusieurs d'entre eux ne témoignera pas du respect du pluralisme politique tant que d'autres partis seront privés du même droit.

Seule une telle démocratisation de la vie politique permettra à chaque opinion de s'exprimer et de s'organiser librement.

Et ce n'est qu'après que ces partis marxistes ou kurdes pourront se sauver de l'état de dispersion, que les tendances identiques ou les plus proches se seront fondues au sein des plus fortes, et constitueront ainsi, à gauche de la social-démocratie, une des forces indispensables de la future démocratie en Turquie.

A ce jour, quelle que soit la composition de l'éventail politique, la démocratie en Turquie restera une «démocratie» boiteuse à la turque.

1983-85 en bref**Novembre 1983**

- 6: premières élections législatives après le coup d'Etat. L'ANAP remporte la majorité absolue.
- 11: Adoption d'une nouvelle loi sur la presse par le CNS.
- 14: Condamnation de 25 dirigeants du Comité turc pour la paix.
- 15: Proclamation de la «République turque de Chypre du Nord».
- 24: Ouverture de l'Assemblée nationale
- 30: Un général d'armée à la retraite, Suat Ilhan, a été nommé par Evren à la tête du Conseil suprême de culture, de langue et d'histoire d'Atatürk.

Décembre

- 5: Nomination du général Necdet Urug au poste de chef d'état-major.
- 6: Le CNS adopte avant la fin de sa fonction législative, une loi interdisant toute polémique sur les décisions et les agissements du pouvoir militaire. Les quatre membres du CNS accèdent ensuite à leur nouvelle fonction, celle de membres du Conseil présidentiel.
- 13: Turgut Özal annonce le nouveau gouvernement de l'ANAP.

Janvier 1984

- 3: Grève de la faim des détenus politiques à la prison militaire de Diyarbakir.
- 10: Le commandement de la loi martiale d'Istanbul interdit toute polémique sur une «amnistie».
- 17: Evren participe à un Sommet islamique à Casablanca. Il y est élu vice-président.
- 25: 102 membres du TIP sont condamnés à des peines allant jusqu'à 12 ans de prison.
- 26: La mission de la Banque mondiale en Turquie annonce un soutien financier à la politique économique d'Özal.
- 27: La Cour militaire de cassation annule la condamnation des leaders du MSP.
- 30: Fait accompli au Conseil de l'Europe: de nouveaux députés turcs participent à une session de l'Assemblée parlementaire sans y avoir été invités.

Février:

- 16: Sept prisonniers sont signalés morts au cours d'une grève de la faim menée à la prison militaire de Diyarbakir.
- 22: Les détenus politiques de la prison militaire de Mamak à Ankara entament une grève de la faim.

Mars

- 8: 11 morts de grèves de la faim dans les prisons militaires.
- 9: Entrée en vigueur du règlement de l'état d'urgence
- 20: Evren déclare s'opposer catégoriquement à toute amnistie politique.
- 21: La loi martiale est levée dans 13 provinces mais remplacée par l'état d'urgence dans huit d'entre elles.
- 23: Sept politiciens allemands du Parti des Verts sont expulsés de Turquie pour avoir mené une petite action de protestation dans la capitale turque contre les conditions de détention.
- 25: Tenue des premières élections locales depuis le coup d'Etat. Le SODEP et le DYP dépassent le HP et le MDP en nombre de voix.

Avril

- 7: Action en justice contre le DYP
- 11: Début des grèves de la faim dans les prisons militaires de Metris et de Sagmalcilar à Istanbul.
- 26: Des ONG condamnent la poursuite des violations des droits humains en Turquie lors d'une session publique au Parlement européen.

Mai

- 2: Ouverture de tribunaux de sûreté de l'Etat dans huit provinces.
- 7: Second procès de masse contre 120 membres du TIP.
- 8: L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe réintègre le régime turc.
- 11: Projet de loi d'amnistie pour les délits de presse rejeté par une majorité à l'Assemblée nationale.
- 19: Remise à Evren d'une pétition réclamant le rétablissement des droits et libertés fondamentaux par 1.256 intellectuels.
- 22: Les procureurs militaires entament une enquête contre les signataires de la pétition.
- 24: Le Parlement européen adopte une résolution demandant au régime turc d'accélérer le «retour à la démocratie».

Juin

- 12: Le procureur général entame une action en justice auprès de la Cour constitutionnelle pour la fermeture du parti DYP.
13: Arrestation de 270 membres du personnel militaire pour tentative d'évasion de Türkes d'une prison militaire.
17: Décès de deux détenus de plus dans une prison militaire.
19: Décès de deux autres détenus dans une prison militaire.
27: Un procureur militaire inculpe 56 des 1.256 signataires de la pétition.
30: Alors que la DISK est toujours suspendue, la Confédération syndicale d'orientation fasciste MISK est rouverte avec la permission de l'armée.

Juillet

- 8: Interdiction de projection pour 837 films cinématographiques.

Août:

- 15: Confrontations armées entre militants kurdes et unités de l'armée à Erüh et Semdinli.
23: Libération du président de la DISK Abdullah Bastürk et d'autres cadres du syndicat.
30: Annulation par la Cour militaire de cassation de la condamnation des dirigeants du Comité turc pour la paix.

Septembre

- 9: Yılmaz Güney meurt en exil.
27: Second procès contre le Comité turc pour la paix. Quarante-huit dirigeants du Comité sont confrontés à des peines allant jusqu'à 15 ans de prison.
28: Nouveau procès contre les dirigeants du MSP.

Octobre

- 7: Exécution du militant de gauche Ilyas Has.
26: Exécution du militant de gauche Hidir Aslan.

Novembre

- 9: Libération de cinq prévenus dans le procès du Comité pour la paix.
23: Le ministère des affaires étrangères se retire du Comité ministériel du Conseil de l'Europe en signe de protestation contre la suspension de la présidence turque du Conseil.

Décembre

- 2: Démission de 794 professeurs d'université: 259 d'entre eux auraient été mis à la porte par le YÖK sur ordre des autorités de la loi martiale. Les 535 restants auraient abandonné leur poste en signe de protestation contre la violation de l'autonomie des universités.
24: Durant sa visite en Turquie, le premier ministre soviétique Tikhonov conclut une série d'accords avec le gouvernement turc.

Janvier 1985

- 12: Entrée en grève de la faim de 400 détenus politiques à la prison militaire de Mersin.
19: Le ministère de la justice annonce l'interdiction de 1.500 livres.
21: Acquittement de 18 membres de l'Union des écrivains de Turquie (TYS).
30: La Confédération européenne des syndicats (CES) accepte l'adhésion de la DISK.

Février

- 2: Une mission de la Commission européenne sur les droits de l'homme rompt ses contacts avec la Turquie.
6: Özal entame une visite en Algérie.
13: Les défenseurs du régime turc créent un «lobby» au Parlement européen.

Mars

- 13: L'Associated Press dévoile les conclusions de la Commission européenne sur les droits de l'homme: trop de violations des droits humains rendent la Turquie inapte à siéger parmi les réelles démocraties.
22: Suite à une visite en Turquie, les représentants de l'International Pen Club, Arthur Miller et Harold Pinter, déclarent: «La Turquie est le seul pays du monde occidental où l'on risque d'être poursuivi pour ses opinions.»

Avril

9: Libération du dirigeant néofasciste Alparslan Türkeş.

18: La résolution du Parlement européen accuse le régime d'Ankara d'avoir «lancé une campagne systématique de génocide contre la minorité kurde.»

22: L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe décide de tenir une mini-session en Turquie en 1986 et adopte une résolution modérée sur la situation des droits de l'homme.

29: En réponse à la résolution du Parlement européen, Evren déclare: «Nos ennemis ont organisé des bandes à l'étranger dont le but est de détruire l'actuelle atmosphère de sécurité qui règne dans notre pays.»

Mai

17: Le tribunal militaire condamne à Amasya 621 mineurs des charbonnages à de lourdes peines de prison

23: Se référant aux confrontations armées entre des militants kurdes et les forces de sécurité, le ministre de l'intérieur Akbulut, déclare: «C'est une guerre, une guerre de guérilla...»

30: Le maire de Fatsa, Fikri Sönmez, meurt dans une prison militaire.

Juin

5: La loi sur le repentir entre en vigueur.

8: Dans une interview à l'International Herald Tribune, Özal prétend que les activités de la DISK étaient financées par les communistes.

Juillet

12: La publication de la plaidoirie de l'humoriste Aziz Nesin devant un tribunal militaire est interdite.

13: Sur ordre des autorités de la loi martiale, 133.067 livres publiés par des maisons d'édition de gauche sont détruits

18: L'Assemblée nationale adopte une nouvelle loi augmentant les pouvoirs de la police.

Août

8: Quatre politiciens radicaux européens sont expulsés de Turquie.

14: Révélations sur un projet de fichage par les autorités de tous les citoyens.

Septembre

1: Evren répète qu'il s'oppose à tout genre d'amnistie politique.

11: Pour avoir dénoncé leurs ex-camarades, 330 prisonniers politiques auraient bénéficié de la loi sur le repentir.

Octobre

19: Evren déclare que tous les opposants au régime sont au service des communistes et des séparatistes.

23: Le Parlement européen adopte une résolution fixant cinq raisons préalables à la réouverture des relations turco-européennes.

Novembre

10: Un sondage d'opinion indique que le pourcentage de ceux qui voteraient pour l'ANAP n'est que de 31,03 alors qu'il était de 45,15 en 1983.

Décembre

9: La Commission européenne des droits de l'homme décide d'interrompre des procédures contentieuses entre la Turquie et cinq pays européens, dans un règlement à l'amiable.

12: La CES proteste contre la conciliation de cinq pays européens envers le régime turc.

19: Rapport d'Amnesty International: «La torture est systématique et répandue.»

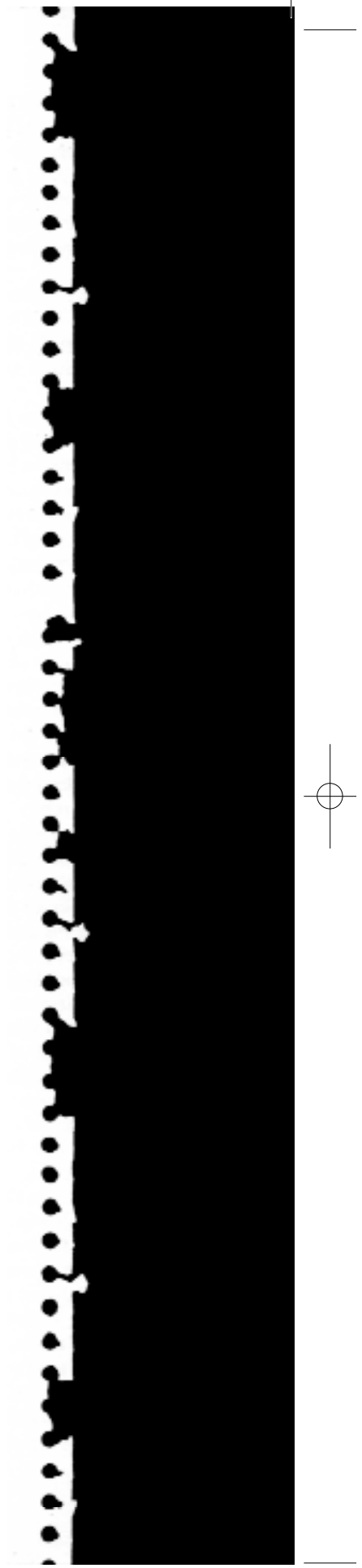
Alors que quatre membres de la junte constituaient un «conseil présidentiel» étroitement proche du «Président de la République» Evren, le conseiller du FMI Turgut Özal devient premier ministre.

31: Selon certaines sources, au cours des deux dernières années, 313 procès auraient été intentés contre des journalistes.1983-85 en bref

TERRORISME D'ETAT 1

ARRESTATIONS ET PROCES DE MASSE PEINES DE MORT

En cinq années de répression,
le terrorisme d'Etat s'est substitué
à la violence politique.
Plus de 650.000 personnes ont été
arrêtées, plus de 200.000 ont été déférées
devant des tribunaux militaires.
Les procureurs militaires ont requis
plus de 6.000 peines de mort,
517 personnes ont été condamnées
à la peine capitale et 50 d'entre elles
ont été exécutées. En 1985, la loi
martiale a été remplacée
par un régime «civil» couplé à
un Etat policier qui ne tarda pas
à se doter de nouvelles lois
et décrets répressifs.



La militarisation de l'Etat sous le couvert de «régime parlementaire» ne rencontra aucune opposition organisée. Pourtant, dès le premier jour du pouvoir militaire, toutes les formations démocratiques, politiques et syndicales ont été confrontées à une répression sans précédent.

La junte militaire qui prit le pouvoir sous prétexte de mettre fin au terrorisme politique remplaça celui-ci par le terrorisme d'Etat.

Outre les pratiques antidémocratiques qui touchaient le domaine politique comme expliqué aux chapitres précédents, tous les officiers de haut rang et agents de la fonction publique qui osèrent résister à la militarisation de l'Etat furent congédiés et remplacés par ceux qui jouissaient de la confiance totale des militaires.

Près de 1.600 maires, 18.000 fonctionnaires de l'Etat, 2.000 juges et procureurs, 4.000 policiers, plus de 700 professeurs d'université et 5.000 enseignants furent été licenciés ou contraints de démissionner.

Lors d'une récente séance à l'Assemblée nationale, le député populiste Seyfi Oktay révéla que depuis le coup d'Etat militaire, le nombre des licenciés par ordre de la loi martiale dépassait les 100.000: «Nombreuses sont les personnes qui n'ont jamais été sujettes à des poursuites judiciaires ni convoquées à un commissariat de police...Lorsqu'elles sollicitent un emploi dans un service public, les services de renseignement mènent une enquête à leur sujet. C'est là une situation totalement incompatible avec la Constitution et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je crains que ce nombre atteigne les 200 ou 300.000» a-t-il déclaré.

D'après le quotidien *Milliyet* du 27 octobre 1985, 3.377 des licenciés sur ordre des commandants de la loi martiale furent reconnus «innocents» par les autorités judiciaires, mais les services publics ne les autoriseront pas pour autant à regagner leurs postes.

Le 21 septembre 1984, le même journal publia les informations suivantes sur les arrestations et les condamnations de masse:

Les forces de sécurité ont arrêté 178.565 per-

sonnes pour des enquêtes préliminaires sans mandat d'arrêt.

Parmi elles, 64.505 personnes ont été arrêtées plus tard par une décision de tribunal et ont été mises en détention en attendant d'être jugées, les autres ont été relâchées après une longue garde à vue allant jusqu'à 90 jours. Selon le quotidien *Hürriyet* du 24 avril 1984, à cette date-là, 233.645 personnes étaient recherchées par les forces de sécurité parmi lesquelles 18.695 ont été inculpées pour leurs actions ou leurs opinions politiques.

La grande majorité des victimes de la répression, évaluées à 170.958 personnes, ont été mises en détention dans les 17 mois qui suivirent le coup d'Etat. Parmi elles:

- 203 membres du Parlement,
- 79 journalistes et écrivains,
- 93 juges et procureurs,
- 35 gouverneurs de district,
- 300 maires,
- 6.191 enseignants,
- 6.758 employés de la fonction publique.

Les tous premiers jours, la junte lança une campagne de dénonciation visant les personnes recherchées. En une période de trois ans, le CNS reçut près de 150.000 lettres d'informateurs.

Au début de l'année 1983, les militaires annoncèrent que 400.000 citoyens avaient été privés de leur droit de voyager au motif que des poursuites judiciaires pesaient à leur encontre.

Le ministère de l'intérieur installa, par ailleurs, un Centre de collecte d'information. Tous les citoyens de Turquie furent fichés avec des données complètes relatives à leur vie privée et professionnelle et leurs opinions politiques. Déjà en 1982, le ministre annonça que 36.771 activistes politiques avaient été interpellés par voie informatique. Des ordinateurs furent également envoyés aux postes frontières pour mieux surveiller les voyages des dissidents.

Le Conseil des ministres décida en avril 1983 de remplacer à partir de l'année suivante, la carte d'identité nationale par une carte de sécurité nationale dans laquelle les empreintes digitales du titulaire ainsi que l'information usuelle relative à son identité seraient mentionnées.

Par ailleurs, une photo serait également adjointe à ces nouvelles cartes.

Bien que la capacité maximale des prisons fut de 55.000, le ministre de la justice déclara dans une interview accordée à Cumhuriyet le 29 juillet 1983, que le nombre total des détenus incarcérés dans des prisons civiles s'élevaient alors à 74.206 dont 48.077 étaient des condamnés tandis que 26.129 étaient toujours en détention préventive.

Le nombre de détenus ou de condamnés politiques peuplant les prisons était de 3.769 dont 2.948 se trouvaient dans des prisons spéciales à Bartın, Bursa, Canakkale, Gaziantep et Antalya.

Nombreux étaient les détenus qui provenaient des prisons militaires où ils furent incarcérés en attendant d'être condamnés. A ce tableau, il faut ajouter 15.307 détenus qui étaient toujours en prison militaire à la fin de l'année 1985.

Le 20 juillet 1985, le quotidien *Le Monde* rapporte que selon les hauts représentants de l'ANAP au pouvoir, 35.000 personnes étaient en détention pour leur «connexion avec l'anarchie».

Selon un sondage mené par le ministère suisse de l'intérieur, parmi les 21 membres du Conseil de l'Europe, la Turquie détenait le record de prisonniers proportionnellement à sa population. En 1984, 178 habitants sur 100.000 étaient en incarcérés en Turquie contre 114 en Autriche, 104,4 en RFA, 83,3 en Grande Bretagne, 76,3 en Italie, 74,2 en France, 72,2 en Belgique, 70 au Danemark, 60 en Suisse, 30 en Hollande et 1 à Malte.

En modifiant, à dix reprises, la législation sur le régime de loi martiale, le CNS octroya aux commandants de la loi martiale la permission de tirer sur tout suspect dans la rue, de confisquer ou interdire des publications, des enregistrements, des cassettes, des films, de rechercher des individus et fouiller leur domicile, sans mandat d'arrêt émis par une cour.

Le nombre de gens qui furent abattus durant les chasses à l'homme était estimé à plus de 700.

Suite au coup d'Etat militaire, toutes les

forces de police furent également placées sous l'autorité des commandants de la loi martiale. La junte militaire affecta 99 milliards de liras turques à la réorganisation des forces de police. On décida d'augmenter le nombre d'officiers de police de 50.000 à 121.000 et de mettre sur pied une force de déploiement rapide dans chaque grande ville de Turquie. Avec l'assistance de la RFA et des USA, les forces de police furent équipées d'armes modernes, d'hélicoptères et de véhicules blindés.

Selon une loi adoptée par le CNS en la date du 4 juin 1983, les individus dont les activités étaient considérées comme nuisibles à la loi et à l'ordre pouvaient être déportés d'une certaine manière pour être confinés dans une localité déterminée. Pendant quatre ans, le territoire entier de la Turquie fut sous le coup de la loi martiale et ceux qui furent inculpés pour leurs opinions et leurs activités politiques, étaient jugés par des tribunaux militaires établis dans les plus grandes villes du pays.

La procédure en vigueur dans les tribunaux militaires était une preuve que le droit à un procès équitable tel que le prévoyait la Convention européenne des droits de l'homme, était totalement bafoué. Les actes d'accusation étaient basés sur des confessions obtenues sous la torture.

Dans les procès de masse, les prisonniers étaient jugés sans que leur identité n'ait été préalablement prouvée, sans enquête juridique préliminaire. Dans certains cas, les accusés ne purent jamais comparaître à leur procès. Des témoins étaient intimidés ou subissaient un lavage de cerveau avant de se présenter au tribunal. Des inculpés se sont vus priver de se défendre par eux-mêmes, notamment de lire leur plaidoirie. Le temps de parole de la défense était très court et parfois, le prévenu ne pouvait tout simplement pas parler dans la salle d'audience.

Avant les élections locales de 1984, le gouvernement turc commença à lever la loi martiale dans certaines provinces. Parmi ces dernières, nombreuses sont celles où la loi martiale fut remplacée par l'état d'urgence où des gouverneurs civils se sont accaparés l'au-

torité des commandants de la loi martiale. D'après la Constitution, sous l'état d'urgence, les gouverneurs provinciaux peuvent imposer des couvre-feux, interdire des rassemblements et des manifestations publiques, ordonner la cessation d'une grève, mettre des publications sous scellés, interdire des émissions radio, des films et des représentations théâtrales. Ils ont également le pouvoir de saisir tout moyen de communication en cas de besoin, publier des avis de recherche et fermer des écoles.

Pour remplacer les tribunaux de la loi martiale dans le respect de la Constitution, les Cours de sûreté de l'Etat furent installées dans huit villes de Turquie: Ankara, Diyarbakir, Erzurum, Istanbul, Izmir, Kayseri, Konya et Malatya. Le personnel de ces tribunaux était composé de 128 juges et procureurs ainsi que de 414 employés administratifs. Les juges et procureurs comptaient parmi eux des militaires. Ils traitaient des dossiers d'infractions relatives à la sûreté de l'Etat, commises après la levée de la loi martiale. Les actes commis plus tôt restaient l'apanage des cours militaires.

Par ailleurs, la loi autorisant les services de police à garder un individu en garde à vue pendant 45 jours sans le moindre contact avec sa famille ou son avocat resta en vigueur.

Les arrestations avec l'accusation de «propagande communiste, séparatiste ou fondamentaliste» ou d'appartenance à des organisations de cet acabit se poursuivirent. Les personnes arrêtées sur cette base étaient déférées devant des Cours de sûreté de l'Etat et ce, en vertu de l'article 141, 142 et 163 du Code pénal turc, emprunté au code pénal mussolinien des années '30. Le Conseil national de sécurité adopta le 22 janvier 1983 une nouvelle loi modifiant ces articles de manière à augmenter les peines prévues pour de tels actes. La peine d'emprisonnement pour constitution d'une organisation «séparatiste» passa de 3 à 10 ans; si l'organisation était «fondamentaliste», de 7 à 12 ans tandis que s'il s'agissait de propagande «fondamentaliste», de 5 à 10 ans.

Les militaires prirent une série de mesures répressives à l'encontre des organisations démocratiques – politiques, syndicales

ou professionnelles – notamment leur fermeture ou l'arrestation de leurs représentants.

A la date du 11 avril 1983, 203 ex-parlementaires firent déjà l'objet de poursuites dont membres du Parti républicain du peuple (CHP). Seuls deux d'entre eux étaient du Parti de la justice (AP). Il y avait également quinze membres du MHP néofasciste et 30 du MSP fondamentaliste.

Les syndicalistes poursuivis s'élevaient à 3.067 parmi lesquelles 2.583 faisaient partie de la Confédération progressiste des syndicats ouvriers (DISK). 246 d'entre eux furent incarcérés pour des durées diverses.

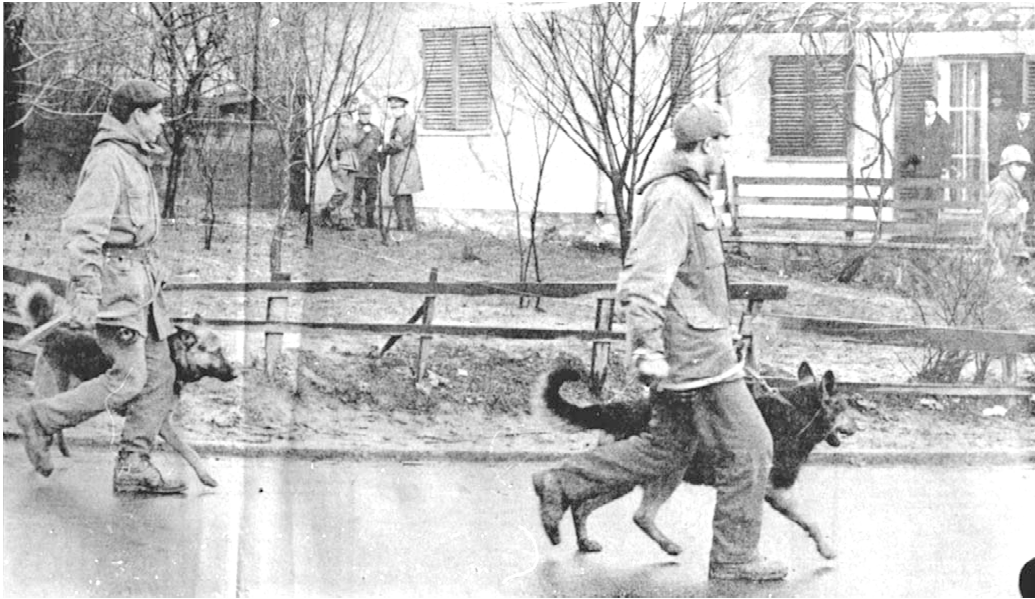
Il y avait également 15.685 membres d'associations poursuivis dont 3.754 avaient été mis en détention pour des durées diverses. 596 d'entre eux étaient des membres de l'Association des enseignants de Turquie (TÖB-DER), 13.536 étaient de gauche ou pro-kurdes tandis que les membres des organisations de droite n'étaient qu'au nombre de 1.426.

Selon le quotidien *Milliyet* du 29 février 1984, en trois ans de régime militaire, 23.667 associations ont été interdites sous prétexte que certaines irrégularités avaient été décelées dans leurs livres de comptes ou qu'elles s'étaient engagées dans des activités politiques.

Les poursuites contre le Comité turc pour la paix dont les dirigeants furent condamnés avant les élections, à de lourdes peines de prison, constitua l'exemple le plus percutant de cette pratique.

Parmi les associations interdites, notons l'Association des employés des services publics (TÜM-DER), l'Association des employés techniques (TÜTED), l'Association des assistants de toutes les écoles (TÜMAS), l'Association des employés de la santé publique (TÜS-DER), l'Association des officiers de police (POL-DER), le Syndicat des coopératives agricoles (KÖY-KOOP), l'Association des enseignants de Turquie (TÖB-DER), les Maisons du peuple (Halkevleri) ainsi que toutes les associations de jeunesse.

Quant aux associations survivantes, elles firent l'objet de nombreuses restrictions en vertu de la Constitution et de la nouvelle loi



sur les associations. Tout commentaire sur la politique était considéré comme particulièrement «politique», une restriction devant permettre d'empêcher les associations de défendre les intérêts de leurs membres.

Une autre loi adoptée par les militaires imposa de nombreuses restrictions sur le droit d'organiser des rassemblements ou des manifestations. Les organisateurs de ce genre d'initiatives devaient désormais informer les autorités locales 72 heures à l'avance.

Les gouverneurs pouvaient suspendre tout rassemblement ou manifestation jugée «inconvenante». La même loi interdit également les syndicats et les associations d'organiser des rassemblements et des manifestations sur des sujets se situant hors de leur sphère d'activité.

Ceux qui contrevenaient à ces interdits risquaient jusqu'à huit ans de prison.

Il faut ajouter que toutes les associations étaient sous le contrôle strict du Conseil d'inspection de l'Etat. Cette nouvelle législation visa non seulement les associations, mais aussi les partis politiques fondés sur autorisation militaire. Le procureur général de la république ouvrit plusieurs enquêtes judiciaires contre, entre autres, le Parti de la juste voie (DYP), le SODEP et le Parti de la prospérité (RP).

Toutes les organisations professionnelles telles que les Chambres des architectes et des ingénieurs, les barreaux et les Ordres des médecins firent l'objet d'enquêtes sur base de leurs déclarations ou de leurs actes.

Le 23 décembre 1985, six dirigeants de l'Union turque des médecins (TTB) comparurent devant un tribunal d'Istanbul pour avoir envoyé une pétition au «Président de la république» demandant l'abolition de la peine de mort.

Même, Ekin A.S., une société commerciale fondée par des intellectuels éminents pour organiser des activités culturelles se retrouva confrontée à plusieurs entraves légales et ce, y compris durant la période de «gouvernement civil».

D'après un document volumineux publié par l'Association des journalistes contemporains à Ankara, entre le 12 mars 1980 et le 12 mars 1984, soit sur une période de quatre ans, les journalistes turcs ont été condamnés à une peine totale de 316 ans, quatre mois et 20 jours de prison tandis que les commandants de la loi martiale ont ordonné l'interdiction de journaux pour une période définie ou indéfinie à 41 reprises.

La distribution en Turquie de 927 publications imprimées à l'étranger fut indéfiniment interdite. Même au cours des deux der-

nières années de gouvernement civil, rien qu'à Istanbul, des journalistes firent l'objet de 313 enquêtes.

Dix-huit responsables du Syndicat des écrivains de Turquie (TYS) comparurent devant les tribunaux militaires pour avoir coopéré avec la Confédération ouvrière DISK. Les militaires traînèrent plusieurs intellectuels devant les tribunaux pour avoir signé des pétitions demandant le rétablissement des droits de l'homme et des libertés. Cela se passa également sous le «gouvernement civil».

Depuis la fondation du Haut conseil de l'éducation (YÖK), une institution directement rattachée au président de la République, 794 professeurs d'université ont abandonné leur poste: 259 d'entre eux ont été renvoyés par le YÖK sur ordre des autorités de la loi martiale tandis que les 535 autres ont démissionné ou ont demandé leur retraite anticipée en guise de protestation contre les violations de l'autonomie des universités.

Les chasses à l'homme, la torture, les menaces et les intimidations ont été des pratiques quotidiennes, autant sous gouvernement militaire que civil. Le régime militaire justifia ses mesures dérogatoires à la Convention européenne des droits de l'homme en rappelant qu'avant le coup 1980, le pays connut une vague de violence politique qui provoqua en moyenne 20 morts par jour. Il faut cependant admettre que dans les premiers mois du régime, en 1980-81, la «loi et l'ordre» furent effectivement établis puisqu'il n'y eut aucune résistance armée significative contre les forces de sécurité.

Dans un «livre blanc» publié le 20 juillet 1984, le gouvernement civil se félicitait que, pendant les six premiers mois de son mandat, le nombre d'incidents à motivation politique était tombé à 8, avec seulement 11 victimes et que par conséquent, ce bilan n'était pas plus élevé que celui enregistré dans d'autres pays européens.

Malgré cela, toutes les mesures répressives extraordinaires étaient toujours en vigueur et le gouvernement civil ne fit qu'en rajouter. Avant la levée de la loi martiale, le gouvernement civil élaborait de nombreuses

lois répressives et les fit voter par l'Assemblée nationale.

Une loi adoptée en juillet 1985, habilita la police à procéder dans le cadre de sa mission de maintien de «l'ordre public» à l'arrestation de toute personne et à sa mise en garde à vue pendant 24 heures, période au cours de laquelle celle-ci devait être dûment fichée. Quant aux suspects interpellés pour des crimes collectifs, leur garde à vue fut fixée à quinze jours. La police fut également autorisée à mener des perquisitions sans mandat de la Cour, à opérer des interrogatoires de détenus en prison, à décider de suspendre les activités d'un syndicat, d'une association ou d'une organisation professionnelle, et à fermer les théâtres et lieux de divertissement.

Une autre loi ratifiée le 5 juin 1985, prévoyait que les individus qui fourniraient des renseignements à propos de «groupes de résistance» seraient graciés et, en cas de nécessité, bénéficieraient d'une chirurgie esthétique.

Les indicateurs qui transmettraient de l'information sur des organisations impliquées dans des «crimes contre l'Etat» devraient être débarrassées de toutes les accusations portées contre eux —à condition qu'eux-mêmes n'aient pas pris part à des actes de violence— ou du moins, bénéficieraient d'une réduction de peine significative. Ils se verraient offrir une nouvelle carte d'identité (avec un nom différent) et seraient envoyés à l'étranger.

Toutes ces lois visaient à renforcer l'Etat policier en Turquie et à élargir l'éventail des mesures de répression contre les opposants au régime.

Lorsque ces lois furent adoptées, le directeur général du Département de la sûreté de l'Etat Saffet Arıkan Bedük se rendit en RFA pour s'assurer que la police turque se dotât de dispositifs très sophistiqués.

De plus, il rendit visite à la Brigade antiterroriste allemande (GSG) dans le but de mettre sur pied une «Force Eclair» équipée d'hélicoptères.

D'après le quotidien Cumhuriyet du 14 août 1985, le ministère de l'intérieur enjoignit les chefs des 35.268 villages de Turquie de

ficher tous leurs habitants. Ces fichiers contenaient entre autres des renseignements sur la tendance politique et le choix idéologique de chaque habitant. Le même ministère annonça en décembre 1985 qu'en vertu d'une nouvelle réglementation, les services de renseignement avaient commencé à partir de 1984, une nouvelle enquête sur 190.793 employés de la fonction publique. Pour les nouveaux candidats au poste de fonctionnaires des services publics, de nouveaux critères furent par ailleurs établis. Ne pourront recevoir de «carte de sécurité» nécessaire pour l'accès au service public, les personnes:

- Qui sont nées dans un pays hostile et n'ont pas encore dépassé les dix ans de séjour en Turquie depuis leur arrivée sur le territoire,
- Qui ont des proches condamnés pour communisme ou suspectés d'être des communistes,
- Qui ont des caractéristiques pouvant les mener à être influencés par un Etat étranger,
- Qui sont mariés à une personne d'origine non turque ou qui n'a pas adhéré à l'idéal turquiste.

Il faut aussi rappeler que les personnes d'origine non turque étaient privées du droit de devenir des officiels de l'Etat.

De nombreuses préfectures de police furent équipées de détecteurs de mensonges pour l'interrogatoire de suspects.

Au cours de débats sur le budget 1986 à l'Assemblée nationale, on annonça que les fonds octroyés au service national de renseignements avaient atteint les 418 millions de liras turques (TL) alors qu'ils s'élevaient à 172 millions en 1984 et 264 millions en 1985.

En bref, la levée de la loi martiale dans bien des provinces à la fin de l'année 1985 n'a pas empêché la Turquie de se munir d'un «Etat policier» hautement organisé équipé.

PROCES DE MASSE

L'abondance des procès politiques de masse et des peines capitales requises à l'encontre d'activistes politiques constitua sans doute l'une des images les plus accablantes du

régime militaire. Tous ceux qui tentèrent d'organiser un changement radical de l'ordre social injuste, de parler ou d'écrire dans ce sens étaient traduits devant des tribunaux militaires et jugés en vertu des articles 141, 142 et 146 du Code pénal turc.

Les articles 141 et 142 avaient été empruntés au Code pénal italien de Mussolini qui n'est toutefois plus en vigueur en Italie.

L'article 270 du Code mussolinien stipulait: «*Quiconque tentera de créer des associations, de les établir, organiser ou diriger dans le but d'imposer par la force la dictature d'une classe sociale sur les autres, ou d'abolir une classe, est passible d'une peine de cinq à douze ans d'emprisonnement.*»

L'article 141 du Code pénal turc dit:

«1. Quiconque tentera de former, d'organiser ou de diriger les activités ou de procurer des directives, sous quelque nom que ce soit, n'importe quelle association, dans le but d'établir l'hégémonie ou la domination d'une classe sociale sur les autres, ou d'éliminer une classe sociale, ou de renverser une partie quelconque de l'ordre économique ou social fondamental établi dans le pays sera puni par de lourdes peines d'emprisonnement d'au moins huit ans et allant jusqu'à quinze ans. Ceux qui dirigent plusieurs ou toutes les entreprises de ce genre seront condamnés à la peine de mort.»

«2. La même peine – à l'exception de la clause prévoyant la peine capitale- s'applique à ceux qui tentent de former ou forment, qui tentent d'organiser, de diriger ou d'orienter, sous quelque nom que ce soit, toute association visant le renversement total ou partiel de l'ordre politique et juridique de l'Etat.

«3. La même peine – à l'exception de la clause prévoyant la peine capitale- s'applique à ceux qui tentent de former ou forment, qui tentent d'organiser, de diriger ou d'orienter, sous quelque nom que ce soit, toute société antirépublicaine ou projetant de livrer l'Etat à l'administration d'une seule personne ou d'un groupe hostiles aux principes de la démocratie.

«4. Quiconque tentera de former, d'organiser ou de diriger les activités ou de procurer des directives, sous quelque nom que ce

REPARTITION DES CONDAMNATIONS SELON LES ORGANISATIONS

Organisation	Nombre de condamnés à la prison	Nombre de condamnés à mort
DEV YOL (Chemin révolutionnaire)	1.552	73
PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan)	640	129
TDKP (Parti communiste révolutionnaire de Turquie)	632	19
TKP/ML (Parti communiste de Turquie/marxiste-léniniste) 529	43	
TKP (Parti communiste de Turquie)	436	---
KURTULUS (Libération)	390	7
DEV-SOL (Gauche révolutionnaire)	272	21
KAWA (organisation kurde)	246	6
MLSPB (Unité de propagande armée marxiste-léniniste)	227	22
DHB (Union révolutionnaire du peuple)	223	9
TIP (Parti ouvrier de Turquie)	185	---
THKP/C (Parti/Front populaire de la libération de la Turquie) 177	22	
KIP (Parti ouvrier du Kurdistan)	153	---
EB (Union pour l'Action)	97	10
DS (Lutte révolutionnaire)	94	---
Ala Rizgari (organisation kurde)	93	---
IGD (Association de la jeunesse progressiste)	89	1
ACILCILER (Urgentistes)	83	12
Rizgari (organisation kurde)	75	---
HDÖ (Avant-garde révolutionnaire du peuple)	71	12
TKEP (Parti du travail communiste de Turquie)	71	3
TKP/B (Parti communiste de Turquie / Union)	70	---
TÖB-DER (Association des enseignants de Turquie)	51	---
TIKB (Union des communistes révolutionnaires de Turquie) 51	---	
KUK (Libération nationale du Kurdistan)	41	3
TDY (Chemin révolutionnaire de Turquie)	40	1
YDGD (Association de jeunesse patriotique révolutionnaire) 37	---	
DHY (Chemin révolutionnaire du peuple)	34	---
TKP/IS (Parti communiste de Turquie/Voix des ouvriers)	33	---
TIKP (Parti des ouvriers et des paysans de Turquie)	28	---
PY (Voie du Partisan)	25	---
DK (Libération révolutionnaire)	24	9
THKO (Armée de libération populaire de Turquie)	22	2
TSIP (Parti ouvrier socialiste de Turquie)	22	---
Témoins de Jéhovah	22	---
TKKKO (Armée de libération de Turquie et du Kurdistan Nord) 16	---	
TIEKP (Parti du travail communiste révolutionnaire de Turquie) 15	---	
EK (Libération du travail)	14	---
DC (Front révolutionnaire)	13	---
Kivilcim (Etincelle)	11	1
DÖ (Avant-garde révolutionnaire)	10	---
DEV-GENC (Jeunesse révolutionnaire)	9	---
Guérilleros palestiniens	---	4
DDKD (Association culturelle révolutionnaire de l'Est)	7	---
SGB (Union de la jeunesse socialiste)	4	---
TEKOSIN (Organisation kurde)	3	2
HY (Voie du peuple)	3	2
TIKKO/Bolcheviks (scission du TKP/ML)	3	---
EB (Union du travail)	3	---
ÜY (Troisième voie)	3	---
TEP (Parti du travail de Turquie)	1	---
TIKIP (Parti révolutionnaire des ouvriers et des paysans de Turquie) 1	---	
UKO (Armée de libération nationale)	1	---
DIVERS GROUPES DE TRAVAILLEURS	741	---
DIVERS GROUPES KURDES	199	4
DIVERS GROUPES DE GAUCHE	331	39
DIVERS GROUPES DE DROITE	566	35
DIVERS GROUPES NON LABELLISES	528	25

soit, n'importe quelle association visant l'abrogation totale ou partielle ou l'affaiblissement tout droit civil consacré par la Constitution sur base d'une discrimination raciale, sera condamné à des peines de un à trois ans d'emprisonnement.

«5. Quiconque participe à une association telle qu'énumérée dans les sections 1, 2 et 3 sera condamné à une peine d'emprisonnement allant de six mois à deux ans.

«6. Quiconque perpètre les crimes susmentionnés dans les bureaux ou départements de l'Etat ou des municipalités, dans les locaux des entreprises économiques dont l'ensemble ou une partie du capital appartient à l'Etat, dans les syndicats ou les associations de travailleurs, les écoles ou tout autre établissement d'enseignement supérieur, ou parmi les fonctionnaires, les employés ou les autres membres de telles institutions voit ses sanctions pénales augmentées d'un tiers.

«7. Si l'un des auteurs des crimes énumérés dans le présent article dénonce le crime et ses co-auteurs aux autorités avant l'ouverture du procès, et à condition que l'exactitude de la dénonciation est établie, la peine capitale sera remplacée par de lourdes peines d'emprisonnement d'au moins dix ans et les autres peines seront réduites d'un quart au maximum, selon les circonstances et les particularités de l'affaire.

«8. Une association au sens de cet article, est constituée par la réunion de deux personnes ou plus liées par un même but.

L'article 272 du Code pénal mussolinien dit: «... *quiconque fait de la propagande visant à introduire par la force la dictature d'une classe sociale sur une autre est passible d'une peine de un à cinq ans d'emprisonnement.*»

«L'article 142 du CPT dit:

«1. Quiconque sera trouvé coupable de faire de la propagande en vue d'établir la domination d'une classe sociale sur les autres classes ou d'éliminer une classe sociale, ou de renverser l'un ou l'autre ordre économique ou social fondamental établi dans le pays, ou le système politique et légal complet de l'Etat, sera passible d'un emprisonnement allant de cinq à dix ans.

«2. Quiconque fera de la propagande

dans le but de favoriser la gestion d'un Etat par une seule personne ou un groupe, contrairement aux principes du républicanisme ou de la démocratie sera passible d'une même peine.

«3. Quiconque fera de la propagande dans le but d'abroger totalement ou partiellement tout droit civil consacré par la Constitution sur base d'une discrimination raciale ou de détruire les sentiments nationaux, sera condamné à des peines allant de un à trois ans d'emprisonnement.

«4. Quiconque fera l'éloge des actes susmentionnés est passible d'une peine allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement pour les paragraphes un et deux, et de un à trois ans, pour le paragraphe trois.

«5. Quiconque perpètre les actes susmentionnés au sein de la population ou dans les locaux énumérés dans la section 6 de l'article 141 verra sa peine augmentée d'un tiers.

«6. Si les actes susmentionnés sont perpétrés aux moyens d'une publication, la peine requise sera augmentée de moitié.

«7. Si l'un des auteurs des crimes énumérés dans le présent article dénonce le crime et ses co-auteurs aux autorités avant l'ouverture du procès, et à condition que l'exactitude de la dénonciation est établie, les peines d'emprisonnement seront réduites d'un quart au maximum, selon les circonstances et les particularités de l'affaire.»

Ces articles du Code pénal turc ont été modifiés par le Conseil national de sécurité et les peines de prison ont été augmentées jusqu'à 20 ans pour les actes en question.

Plusieurs organisations de gauche et démocratiques ainsi que leurs représentants sont déférés devant les tribunaux militaires en vertu de ces articles.

L'article 146 comporte la peine de mort et des milliers d'activistes politiques de gauche sont jugés selon l'accusation formulée dans cet article.

Dans l'article 146, on peut lire que:

«Quiconque tente par la force, d'altérer, de modifier ou d'abolir une partie ou l'entière de la Constitution de la République de Turquie et de renverser la Grande assemblée

□ 200 □

nationale créée en vertu de cette Constitution ou de l'empêcher d'accomplir ses devoirs, sera condamné à la peine de mort.

«Ceux qui, seuls ou avec plus de deux personnes, et dans les formes et par les moyens énumérés à l'article 65, inciteront d'autres personnes, soit par la provocation orale ou écrite d'une sédition ou par des actes ou des discours ou encore par la suspension de pancartes dans les places publiques ou les rues ou dans tout autre lieu de rassemblement, à perpétrer ces crimes seront condamnés à mort même si la conspiration constitue seulement une tentative.

«Ceux qui conspirent pour la commission de crimes énumérés au paragraphe 1 par tout moyen autre que ceux énumérés dans l'article 65 seront condamnés à une peine de cinq à dix ans de prison ferme et à une radiation permanente de la fonction publique.»

Quatre autres articles du Code pénal turc furent constamment utilisés.

L'article 159 prévoyait une condamnation allant jusqu'à six ans de prison pour toute personne qui insulterait le gouvernement, les forces armées ou les forces de sécurité. Sous le régime de la loi martiale, ce sont, bien entendu, les militaires eux-mêmes qui déterminent s'ils ont été insultés.

L'article 158 prévoyait une condamnation allant jusqu'à cinq ans de prison, pour toute personne qui insulterait le Président.

L'article 312 prévoyait une condamnation de deux ans de prison pour toute personne qui inciterait une classe contre une autre classe.

L'article 163 prévoyait une condamnation de 6 ans de prison pour toute personne qui porterait atteinte aux principes laïques de l'Etat.

Selon le Code militaire de procédure criminelle, les procureurs militaires et les juges étaient sous l'autorité des commandants militaires locaux. Ces derniers étaient également autorisés à intervenir dans les enquêtes à tout moment. Même s'ils étaient civils, les prévenus étaient considérés comme faisant partie du personnel militaire par la cour militaire de la loi martiale et étaient jugés à ce titre, selon le Code militaire de procédure criminelle. Les prévenus étaient privés du droit de débouter un juge

militaire et de demander d'autres juges et ce, même si le juge militaire affichait une partialité manifeste.

Il n'était plus possible d'informer l'opinion publique de la partialité d'un juge militaire puisque ce dernier était autorisé à imposer la censure. Si un prévenu ou son avocat insistait sur une objection, le tribunal militaire pouvait débouter l'un ou l'autre de la salle d'audience et même les mettre en état d'arrestation. Dans ce cas, le procès pouvait avoir lieu sans la présence de l'accusé et/ou de son avocat, et le jugement pouvait être rendu par défaut.

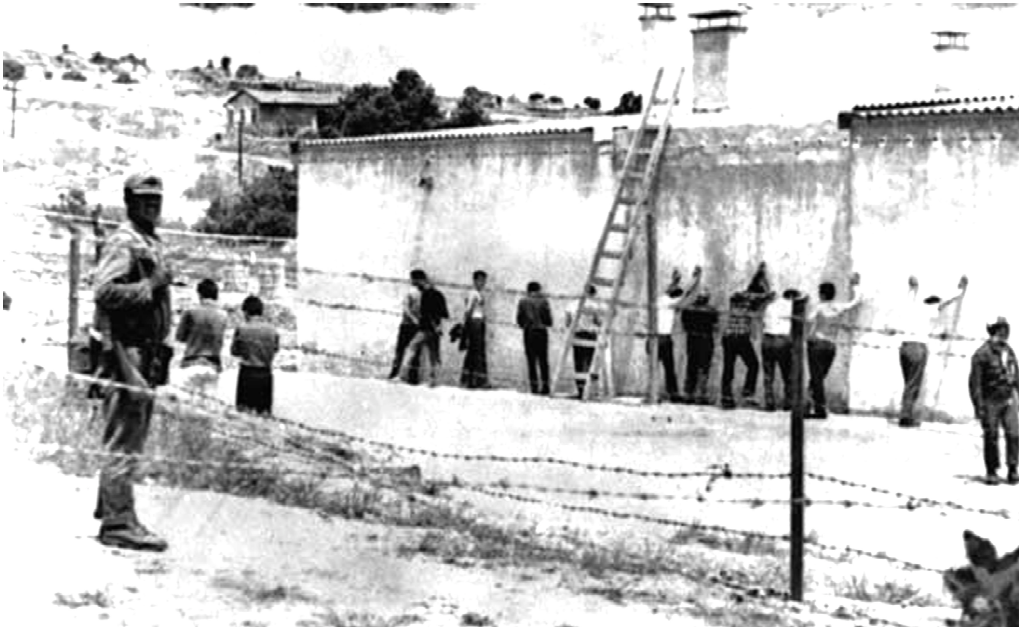
S'il y avait un seul témoin dans une affaire donnée, le tribunal militaire n'était pas obligé de l'entendre dans la salle d'audience. Les juges militaires étaient autorisés à accepter des témoins, les déclarations écrites obtenues et déposées au cours de l'enquête préliminaire. En d'autres termes, les juges militaires pouvaient prendre une décision sur la base d'une fausse déclaration. Les prévenus n'avaient pas le droit de vérifier l'authenticité de la déclaration ou même de vérifier si le témoin existe réellement ou non. Selon cet amendement, les procureurs et juges militaires pouvaient envoyer quelqu'un en prison sans aucune preuve tangible.

Les tribunaux militaires avaient tout le loisir de restreindre le temps réservé à la défense. Qui plus est, Le NSC décréta que les peines allant jusqu'à 3 ans d'emprisonnement ne pouvaient être portées devant la Cour de cassation et la personne déclarée coupable devait être immédiatement incarcérée.

Dans les procès de masse, les juges militaires pouvaient recourir aux lois propres à «l'état de guerre». En définitive, les procès traités devant des tribunaux militaires étaient en contradiction avec le principe du «procès équitable» défendu par la Convention européenne des droits de l'homme et l'ensemble du système judiciaire des militaires n'était que pur simulacre.

Le 31 décembre 1985, l'état-major des forces armées turques publia le bilan des activités des tribunaux militaires du 26 décembre 1978 jusqu'au 1^{er} novembre 1985.

Sur une période de sept ans, les tribu-



naux militaires traitèrent 45.613 dossiers dont 44.507 avaient déjà abouti à un jugement:

- 15.897 condamnations,
- 13.603 acquittements,
- 15.007 non-lieux, etc.

La majorité de ces affaires étant liée aux procès de masse, le nombre de personnes arrêtées dans le cadre de ces 45.613 dossiers s'élevait à 67.304.

La même source rapporte que 15.897 procédures diverses avaient abouti à 44.225 condamnations.

La répartition de ces condamnations s'établit comme suit:

- 22.912 personnes à des peines allant jusqu'à un an de prison;
- 10.783 personnes de un à cinq ans;
- 6.166 personnes de cinq à dix ans;
- 2.396 personnes de dix ans vingt ans;
- 939 personnes à plus de vingt ans;
- 630 personnes à la prison à vie;
- 429 personnes à la peine de mort.

A la fin de l'année 1985, il y avait 1.106 affaires traitées par les cours militaires, notamment celles des dirigeants de la DISK, du Comité turc pour la paix, du Syndicat des écrivains de Turquie, de divers partis et groupes de gauche ainsi que du MHP néofasciste.

Malgré l'absence de précision sur la répartition des condamnations par organisation, nous avons reproduit un tableau d'évaluation sur la base d'informations apparues dans la presse turque (voir page 176).

S'il y eut bien 429 activistes politiques qui furent condamnés à la peine capitale parmi lesquels 27 furent exécutés, le nombre total des inculpés pour qui les procureurs militaires requièrent la peine de mort dépassait les 7.000 durant la même période. Peu avant les élections de novembre 1983, ce nombre était estimé à 6.353. La répartition de ces condamnations par organisation se présente comme suit:

DEV-YOL	2.458
PKK	957
THKP/C	571
DEV-SOL	529
TKP/ML	254
TDKP	177
KAWA	154
KURTULUS	118
DISK	68
MLSPB	57
DHB	10
EB	10
ACILCILER	13

□ 202 □

HDÖ	31
TIKB	31
KUK	18
TKP/IS	18
RIZGARI-ALA RIZGARI	13
THKO	12
TEKOSIN	11
TKEP	11
DK	10
HY	3
AUTRES	819

A la fin de l'année 1985, de nombreux procès de masse dans lesquels la peine capitale fut requise n'avaient pas abouti. Quant aux procès achevés, pas moins de 429 inculpés y furent condamnés à mort, les autres inculpés menacés de la peine capitale reçurent soit une peine de prison ferme, soit furent simplement acquittés.

L'état-major général des forces armées turques rapporta que 67.304 personnes avaient fait l'objet d'un mandat d'arrêt mais le 1^{er} novembre 1985, il n'y avait que 15.307 personnes dans les prisons militaires – 9.805 condamnés et 5.502 en détention préventive.

Les chiffres avancés par les autorités à différents moments et ceux que la presse publiaient étaient en fait toujours contradictoires.

En mai 1981, le gouvernement turc annonça que dans les sept premiers mois qui suivirent le coup d'Etat, 122.609 «extrémistes suspects» avaient été arrêtés. Le *New York Times* du 24 mai 1981 avança le chiffre de «plus de 100.000» qu'il attribuait à un rapport de l'OTAN.

Prétendre que seules 67.304 personnes avaient été arrêtées en l'espace de 7 ans était par conséquent très peu crédible. Toutefois, même en utilisant les rapports officiels contradictoires fournis par les autorités, nous arrivons à la conclusion indéniable que la proportion de militants de droite parmi les personnes arrêtées n'était que de 14 pour cent.

Une grande majorité parmi eux avait déjà été libérée et seul une centaine de Loups Gris bien connus étaient encore en prison. Même le chef néofasciste Alparslan Türkeş avait été libéré et pouvait désormais propager ses idées chauvines en toute quiétude.

Un rapport intitulé «Terreur et évaluation de la lutte contre la terreur» publié en 1983 par le Cabinet du Premier ministre fournit les données suivantes sur différentes caractéristiques des 60.481 personnes qui étaient en prison à la date du 2 février 1983.

TENDANCES POLITIQUES

Gauche	32.956 (54%)
Kurde	3.9231 (7%)
Droite	8.198 (14%)
Autre	15.406 (25%)

GROUPES D'ÂGE

Entre 16-25 ans	33.377 (56%)
Entre 25-35 ans	17.859 (30%)
Entre 35-45 ans	6.680 (11%)
Plus de 45 ans	2.565 (4%)

NIVEAU SCOLAIRE

Etudes supérieures	9.487 (15%)
Etudes secondaires	21.360 (35%)
Etudes primaires	17.801 (30%)
Autres	11.833 (20%)

STATUT SOCIAL

Ouvrier	8.573 (14%)
Employé	6.384 (10%)
Enseignant	4.087 (7%)
Indépendant	9.786 (16%)
Etudiant	12.042 (20%)
Chômeur	11.751 (20%)
Ménagère	960 (2%)
Autres	6.925 (11%)

Quant aux tendances politiques des condamnés, on remarque clairement la faible proportion d'activistes de droite. Le même rapport ministériel indiquait qu'endéans une période de 51 mois (du 26 décembre 1978 au 1^{er} mars 1983), les tribunaux de la loi martiale avaient condamné 32.650 personnes pour des actes et des opinions politiques. Voici la répartition des tendances politiques des personnes condamnées:

Gauche	17.494 (53,6%)
Kurde	689 (2,1%)
Droite	4.258 (13,1%)
Autres	10.209 (31,2%)

A considérer que la grande majorité des

meurtres politiques précédant le coup d'Etat militaire avait été commis par des activistes de droite, nul ne peut prétendre que la justice militaire fonctionnait de manière juste.

Dotée d'un pouvoir extraordinaire, la machine judiciaire servit à écraser les forces démocratiques et de gauche sous prétexte de «faire cesser la violence» tandis que les procès contre la droite n'étaient que pure formalité.

PEINES DE MORT

A la fin de l'année 1985, le régime militaire avait déjà condamné 429 activistes politiques à la peine capitale. 32 de ces condamnations furent ratifiées et 27 exécutées. Quatre des condamnés à mort s'évadèrent de prison. L'un d'entre fut abattu par les forces de sécurité dans une embuscade. Outre les activistes politiques, on dénombre pour la même période, 12 autres personnes condamnées à mort pour de simples infractions et exécutés avec l'approbation du CNS, portant à 39, le nombre total des exécutions.

Fin 1985, 80 dossiers de condamnations à mort approuvées par la Cour de cassation militaire étaient à l'agenda de l'Assemblée nationale, en attente de ratification.

Entre-temps, des milliers de personnes comparaissaient encore devant des tribunaux militaires et risquaient la peine capitale.

Parmi les 21 pays membres du Conseil de l'Europe, la Turquie était en réalité le seul pays où la peine capitale était encore en vigueur. En pratique, tous les pays européens avaient aboli ou suspendu cette méthode inhumaine de rendre «justice».

Le 28 avril 1983, un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme concernant l'abolition de la peine de mort fut ouvert à la signature des 21 Etats membres, mais à la fin de l'année 1985, la Turquie ne manifestait toujours pas la moindre intention de le signer. Au contraire, dans nombre de ses discours, le général Evren répéta que la peine capitale était indispensable pour le maintien de l'ordre dans le pays.

En réponse aux protestations venant du



Conseil de l'Europe et du Parlement européen contre les exécutions, il prononça au début du mois d'octobre 1984 à Mus un discours virulent: «Peut-on pardonner ces traîtres? Accepteriez-vous que ces terroristes ne soient pas pendus, pas traînés en justice et pas condamnés à mort? Si on arrête de les pendre, cela va les encourager.»

Ces douze dernières années, les peines de mort n'ont plus été exécutées en Turquie. Les dernières pendaisons en date avaient été perpétrées le 6 mai 1972, soit durant le précédent régime militaire de 1971-73. Les victimes furent trois leaders de la jeunesse résistante: Deniz Gezmiş, Yusuf Aslan et Hüseyin İnan.

Après avoir pris le pouvoir, la junte d'Evren, agissant en tant que pouvoir législatif, renoua avec ce châtiment inhumain. Ce fut là l'une de ses premières réalisations dont les premières victimes furent Necdet Adali (gauche) et Mustafa Pehlivanoglu (droite), tous deux exécutés le 9 octobre 1980 à Ankara.

Les militaires exécutèrent aussi un jeune étudiant, Erdal Eren, le 13 novembre 1980 malgré le fait qu'il était mineur d'âge au moment du meurtre qui lui était imputé et en l'absence de preuves concrètes de son implication.

LA DERNIERE LETTRE DE HIDIR ASLAN

Mon cher grand frère,

Je n'écrirai pas longuement. Je me suis préparé à ce moment. Mon dernier voyage doit être aussi beau que ma vie. Être triste? Cela, je ne le veux pas, mes chers. Je trouve inutile de prononcer de grandes paroles. Tout doit être clair et simple comme notre vie.

Si vivre est un chant, je me suis efforcé de le chanter de la meilleure façon. Les jours viendront où l'on chantera aussi la victoire. Je pars heureux, parce que même si elle a été courte, j'ai choisi une vie d'honnêteté. Si l'on vit pour de bonnes causes, il n'est rien que l'on ne puisse supporter. La mort même devient simple. Quand la mort a un sens, elle est aussi belle que la vie.

En écrivant cette lettre, je bois du thé et je fume une cigarette. Lentement, en les savourant. Je ne pars pas triste. J'essaie mentalement de rassembler le film de ma vie. C'est difficile, en un court instant, de suivre tout en détail, d'un bout à l'autre.

Tu m'avais demandé d'écrire un testament. Je n'étais pas pressé, et nous en aurons eu le temps. Soyez du côté des justes causes, tel est mon désir. Pour vous tous. Transmettez à tous mes amis, à tous les gens courageux, la chaleur de mon affection. Je pars sans honte, la tête haute, et je n'attends de personne qu'il s'en afflige ou s'en attriste. Ce serait me faire le plus grand tort. L'homme doit savoir et sait vivre avec le chagrin.

Vous vous êtes donné beaucoup de peine pour moi, au point que je ne puis vous être redevable. J'ai choisi d'être digne de toi et des autres, de tous les représentants du monde du travail, de tous les travailleurs du monde. Et si je n'ai pas pu faire tout ce que je pouvais, d'autres se dresseront et accompliront cette tâche.

Tous les droits familiaux que j'ai, je les laisse à toi et à Aydin. Je sais que vous les utiliserez à bon escient. Je voudrais dire beaucoup de choses, mais le temps est si court. J'ai encore dix minutes devant moi. Ne soyez pas tristes, ne vous laissez pas abattre par le chagrin. Soyez forts face à la vie, c'est cela la vie. C'est de choisir. Transmettez mon affection à Sultan. Je ne peux pas citer tous vos noms ni ceux des amis. Que cette lettre s'adresse à tous.

De toute mon affection, de tout mon cœur, je vous étreins tous, je vous embrasse à satiété. Soyez forts, gardez la tête haute. Je serai parmi vous aux beaux jours.
Votre oncle, votre frère, votre ami.

HIDIR

Les mises à mort durèrent jusqu'en juin 1983 et se clôturèrent avec la pendaison de 25 personnes. Peu avant les élections législatives de novembre 1983, le CNS mit fin à ces pratiques comme un gage de «retour à la démocratie».

Etant parvenus d'eux-mêmes à réintégrer l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les généraux turcs forcèrent le Parlement turc à ratifier les condamnations à mort.

Le 4 octobre, les membres «élus» du Parlement ratifièrent pour la première fois les condamnations à mort prononcées à l'encontre de deux prisonniers politiques.

Le 7 octobre 1984, Ilyas Has, 29 ans, un militant appartenant à Devrimci Yol (Chemin révolutionnaire) fut pendu à Izmir. Cette exécution s'ensuivit de celle de Hidir Aslan qui appartenait à la même organisation, le 25 octobre 1984, à Izmir également.

Dans son réquisitoire, le procureur mili-

taire accusa Aslan de «tentative de modifier l'ordre constitutionnel par la violence» sans pour autant parvenir à fournir des preuves sur la participation d'Aslan à un quelconque homicide ni sur son présumé rôle de dirigeant au sein de Dev-Yol. Avant l'exécution d'Aslan, le président du Parlement européen Pierre Pflimlin envoya un télégramme au représentant permanent de la Turquie auprès des Communautés européennes enjoignant ce dernier à informer les autorités turques de son souhait qu'un sursis soit accordé au condamné sur base humanitaire.

En Allemagne de l'Ouest, le «Comité Hirsch» qui mena une mission d'enquête durant les mois d'avril et de mai de cette année-là fit appel le 15 octobre au «Président de la République turque» et au ministre ouest-allemand des affaires étrangères. Le Professeur Martin Hirsch, un ancien juge de la Cour constitutionnelle fédérale, ainsi que de nombreuses

autres personnalités allemandes exprimèrent dans leur appel adressé à M. Genscher le message suivant: «L'élimination de vies humaines, ordonnée par l'Etat, est profondément inhumain. Un Etat qui détruit au lieu de protéger la vie de ses citoyens ne devrait pas jouir de l'appui du Gouvernement fédéral, ni économiquement, ni financièrement, ni moralement.» (*Frankfurter Rundschau*, le 16/10/1984).

Suite à l'exécution d'Aslan, les chefs de groupe socialiste, communiste et arc-en-ciel au Parlement européen à Strasbourg envoyèrent une lettre au Président du Parlement européen dans laquelle ils lui demandaient d'exprimer aux autorités turques «l'indignation la plus absolue» du Parlement. Ils appelèrent également M. Pflimlin à intervenir avec le Conseil des ministres des dix pays membres pour empêcher la reprise du Traité de coopération CEE-Turquie.

D'autre part, le Conseil de l'Europe «regretta» l'exécution du militant turc. Son secrétaire général natif d'Espagne, Marcelino Oreja et le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil des 21, l'Allemand Karl Ahrens déclarèrent qu'ils «attendaient l'alignement graduel» de tous les pays membres sur le principe de l'abolition de la peine de mort.

En France, le Sénat rendit hommage à Aslan. Ce geste suscita la colère des autorités turques. Par ailleurs, le 6 novembre, 34 intellectuels français appelèrent à «monter une garde démocratique de 18 heures devant l'ambassade turque»

Dans son édition du 26 octobre, le quotidien français «Le Monde» fit le commentaire suivant à propos de l'exécution d'Aslan: «Il est étrange que celle-ci (la Turquie) continue d'être représentée dans une organisation dont les membres respectent le principe de «prééminence du droit» et celui selon lequel «toute personne confrontée à la justice doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales»

Les colonels grecs avaient été exclus du Conseil pour bien moins que ça.

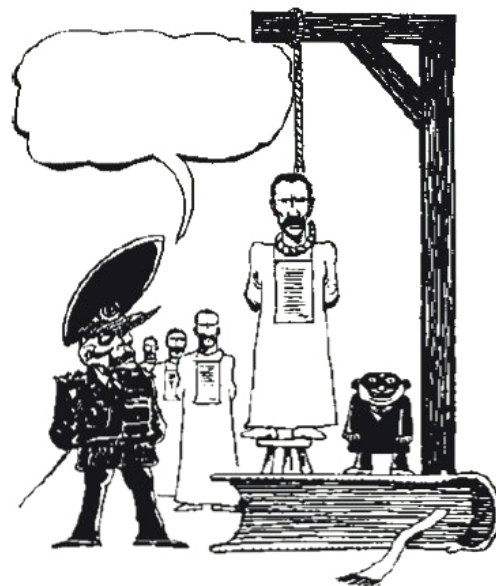
On ne peut qu'être étonné de voir l'opinion publique française, généralement si sen-

sible à ce qui se passe ailleurs, demeurer indifférente face à de telles nouvelles.»

L'opposition aux exécutions se manifesta à chaque occasion, même durant les jours les plus sombres de la répression. Une erreur juridique illustrant l'injustice de la peine capitale donna lieu à une tentative d'abolition de cette pratique y compris parmi les membres de l'Assemblée consultative désignée par la junte.

Un activiste de gauche dénommé Ahmet Erhan fut condamné par une cour militaire pour avoir prétendument tué un activiste de droite en 1979. Basée sur le témoignage d'une seule personne, la peine de mort fut approuvée le 25 mars 1982 par le Comité juridique de l'Assemblée consultative alors que le même témoin reconnut auprès de l'Assemblée avoir menti au tribunal. Heureusement, grâce à une campagne de presse menée contre cette injustice, la Cour militaire de cassation fut contrainte de retirer le dossier de l'Assemblée.

A l'époque, Ertugrul Alatlı, membre de l'Assemblée consultative élaborait un projet de loi qui proposait de commuer la peine de mort en peine d'emprisonnement à perpétuité. Mais il ne parvint pas à recueillir les 10 signatures permettant de mettre le projet de loi à l'agenda de l'Assemblée.



En mai 1983, une pétition signée par 3.000 personnes demandant l'abolition de la peine de mort fut présentée à la Cour de sûreté de l'Etat et à l'Assemblée consultative mais celle-ci resta lettre morte.

Certains avocats de condamnés à mort entreprirent de nouvelles démarches en vue de l'abolition de la peine de mort en Turquie. En réponse à des questions de l'agence d'information turque, le 26 janvier 1984, l'avocat *Halit Celenk* déclara que la question de la peine de mort requérait une approche objective et non émotionnelle. Et d'ajouter: «Le droit de l'homme le plus fondamental, le droit à la vie, est rendu inopérant par suite de l'application de la peine de mort, fait qui est contraire aux principes en vigueur dans une démocratie et chez les populations civilisées. La tâche du gouvernement devrait consister à protéger les vies humaines. N'importe qui peut être poussé, pour des raisons personnelles ou sociales, à commettre un meurtre. Toutefois, un gouvernement pondéré ne peut ôter la vie à des êtres humains.» Soulignant le fait que ce type de punitions n'avait pas d'effet «préventif», Celenk demanda leur suppression.

Un autre avocat *Sevket Can Özbay* déclara: «En tant qu'individu qui a accompagné plusieurs accusés jusqu'à ce leur lieu d'exécution et qui a entendu les lamentations de leurs familles, je demande la révocation immédiate de la peine de mort. Ne pas agir ainsi serait néfaste pour les générations futures.»

L'avocat *Mehdi Bektas*, à qui il arriva d'assister à l'exécution de ses clients, déclara pour sa part: «Je ne crois pas que je pourrai supporter le spectacle d'un autre événement du genre. Assister à l'élimination d'une vie en vertu d'un règlement est une expérience que quelqu'un qui ne l'a pas vécu, ne saurait comprendre.»

Pour sa part, *Ismail Cakmak*, un autre avocat interrogé par l'Agence déclara: «La peine de mort n'est pas une punition, mais comme nombre d'avocats l'ont souligné, une méthode primitive de revanche. Il est un fait que l'application de la peine de mort augmente ou régresse selon les périodes. Il est tout aussi clair

que l'application de la peine capitale n'a pas pour effet de réduire la criminalité.»

Il y eut une autre initiative importante visant à obtenir l'abolition de la peine de mort, une pétition signée par 1.256 intellectuels et envoyée au «président de la République», pétition qui provoqua la colère de ce dernier.

En décembre 1985, le Conseil central de l'Union des médecins de Turquie (TTB) transmet une pétition comportant la même demande au «Président de la République». Mais cette initiative ne fut pas mieux accueillie par le gouvernement civil, tandis que le ministre de la justice saisissait le procureur de la République d'Istanbul afin qu'il entamât une procédure pour la suppression des postes de six membres du Conseil qui, par ailleurs, étaient d'éminents médecins spécialistes. Le procès des six signataires Nusret Fisek, Atalay Yörükoglu, Haluk Özbay, Nevzat Eren, Ragip Cam et Hüsni Cuhadar commença le 23 décembre 1985 devant le tribunal d'Istanbul.

LE PROCES DE LA DISK

De toutes les affaires politiques en cours à l'époque, les procès de la DISK, du Comité turc pour la paix, des 1.256 intellectuels signataires, de l'Union des écrivains de Turquie et de la population de Fatsa furent ceux qui suscitèrent le plus grand intérêt et la plus grande réaction au niveau mondial.

Avec près d'un million d'affiliés, la Confédération progressiste des syndicats ouvriers (DISK) était le second syndicat national du pays. L'autre confédération, la TÜRK-IS, qui comptait un nombre plus élevé de membres, était principalement organisée dans le secteur public et marquée par une politique de conciliation avec les employeurs. A l'inverse, la DISK était très bien organisée dans le secteur privé, surtout dans les zones industrielles entourant Istanbul et les autres métropoles, et apparaissait comme une centrale syndicale dynamique se battant pour les intérêts de la classe ouvrière.

La DISK fut l'obstacle majeur à l'application des mesures économiques draconiennes imposées par le FMI et applaudies par le

UN DIRIGEANT SYNDICAL A L'OMBRE DE LA POTENCE

Le président de la DISK Abdullah Bastürk est né en 1929, dans un village anatolien. Sa famille étant pauvre, il dû abandonner ses études secondaires pour devenir ouvrier agricole. Il n'avait alors que 14 ans. Par la suite, il travailla dans les secteurs public et industriel. Il entra dans la lutte syndicale en créant un syndicat local alors qu'il travaillait à la mairie d'Istanbul. En 1962, il fonda avec ses camarades, le syndicat national GENEL-IS regroupant tous les employés du secteur public en Turquie, et fut élu à sa présidence. Le GENEL-IS, relié d'abord à la confédération TÜRK-IS, critiqua l'attitude conciliatrice de celle-ci et s'affilia en 1976 à la DISK et, avec ses 100.000 membres, devint le plus grand syndicat de cette confédération progressiste. Abdullah Bastürk fut également député du Parti républicain du peuple (CHP) d'Ecevit. Lors du 6e congrès de la DISK, tenu fin 1977, il fut élu président de la DISK. Poursuivi plusieurs fois en raison des actions menées par la DISK pour la défense des droits syndicaux et démocratiques, Bastürk fut arrêté deux fois en 1979 et en 1980 par les autorités de la loi martiale, afin d'empêcher la célébration massive du 1er mai. Bastürk et ses camarades furent parmi les premières personnalités arrêtées et torturées à la suite du coup d'Etat du 12 septembre 1980.

grand patronat de Turquie. L'un des principaux objectifs du coup d'Etat fut précisément de détruire cet obstacle.

Des milliers de délégués et de militants syndicaux furent mis en garde en vue dès les premiers jours du nouveau régime, les activités syndicales furent suspendues et après un an de préparatifs, soit le 26 octobre 1981, les procureurs en uniforme traînèrent la DISK devant un tribunal militaire.

L'acte d'accusation s'étalait sur un millier de 1.000 pages. Quant à l'ensemble du dossier, il dépassait les 6.000 pages.

Les charges retenues étaient principalement basées sur deux paragraphes – 141 et 146/1 – du Code pénal turc hérités de l'ère Mussolini et qui proclamaient qu'aucune classe sociale n'avait le droit de dominer une autre classe sociale et qui punissent ceux qui tentaient d'éliminer des institutions sociales ou économiques du pays.

Le procureur militaire requit la peine de mort contre 52 des 2.000 syndicalistes de la DISK poursuivis.

Pour motiver l'accusation, le procureur se basa sur trois éléments:

- La nature des réunions de la DISK,
- La nature des grèves,
- Le contenu des publications

Nature des réunions:

Une loi sur la liberté de réunion existe depuis 1961 mais soumise au principe de noti-

fication. Si dans les 24 heures après la remise de cette notification stipulant l'objet de la réunion, les autorités ne réagissaient pas, la réunion pouvait être considérée comme légale. Bien que les autorités n'aient jamais interdit une réunion de la DISK en 12 ans d'existence, le procureur contesta la légalité de plusieurs d'entre elles.

Grèves:

L'organisation de grèves était totalement légale en Turquie à condition qu'elles aient été menées pendant la période de négociation des conventions collectives ou pendant la période de leur validité si ces conventions avaient été enfreintes.

A deux exceptions près, la DISK respecta ces modalités. Les exceptions furent deux grèves générales spontanément organisées par les travailleurs. Celles-ci avaient fait l'objet d'un procès mais dans son accusation, le procureur nia cette action en justice.

Publications

Toutes les publications de la DISK étaient conformes aux prescriptions de la loi, qui permettait au gouvernement d'intervenir endéans un délai de quelques mois, ce qui n'a jamais été le cas au cours d'une période de 12 ans. Le procureur ne tint pas compte de l'existence de cette législation dans son accusation.

Le procès de la DISK commença le 24 décembre 1981 au tribunal militaire d'Istanbul. Celui-ci souleva une réaction mondiale.

□ 208 □

Nous reproduisons ci-dessous des articles issus de la presse internationale.

- A la veille des célébrations mondiales pour la paix et la fraternité, 52 syndicalistes de la DISK, en Turquie, passeront en jugement, risquant la peine de mort, malgré le fait qu'aucun acte de violence n'ait été retenu contre eux. Assez curieusement, 205 membres du Parti communiste – toujours interdit en Turquie – ne risquent que des peines d'emprisonnement; tandis que la DISK est surtout accusée de sympathies communistes. Les syndicalistes sont jugés d'après les clauses du code pénal assez vagues, ambiguës et qui ouvrent la porte à l'arbitraire. Une fois que la démocratie aura vraiment été restaurée, une des premières tâches sera d'éliminer ces abominables clauses. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) demande que l'on mette fin à ces jugements et que soient relâchés tous les syndicalistes contre lesquels aucun acte de violence n'a été retenu. (*Nouvelles syndicalistes internationales*, 17/12)

- La Confédération française démocratique du travail (CFDT) a demandé au gouvernement français de prendre les mesures nécessaires contre le gouvernement turc à la Commission européenne des droits de l'homme. (*Le Drapeau Rouge*, 26/12)

- 30 des 52 dirigeants de la DISK jugés à Istanbul ont porté plainte contre les tortures dont ils ont été victimes, mais ces documents ne figurent pas dans les procès-verbaux du tribunal militaire. M. Bastürk, président de la DISK, a déclaré avoir été battu à la tête à maintes reprises, durant son interrogatoire. (*The Sunday Times*, 27/12)

- PROCES MONSTRUEUX A ISTANBUL (*Drapeau Rouge*, 28/12)

- UN PROCES HORS-LA-LOI: POUR SAUVER LA VIE DE 52 MILITANTS. UN APPEL DE LA CGT. (*L'Humanité*, 28/12)

- PROCES TURC: LES PLAINTES POUR TORTURES ONT DISPARU (*Le Matin*, 28/12)

- UNE PARODIE DE PROCES A ISTANBUL (*Le Drapeau Rouge*, 29/12)

- Trois avocats, K.N. Dahl (Norvège), F. Poulsen (Danemark) et Mme Lagostena Bassi

(Italie), agissant en tant qu'observateurs pour la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) viennent d'assister à l'ouverture et aux premières audiences du procès des 52 dirigeants de la DISK à Istanbul. Les avocats des syndicalistes ont témoigné de graves incidents qui marquèrent l'ouverture du procès et ont exprimé leur indignation contre la limitation des droits de la défense. Les deux organisations syndicales continueront à être représentées aux audiences principales de ce procès qui durera probablement quelques semaines sinon quelques mois. (Communiqué de presse, 29/12)

- Le 29 décembre, la France a exprimé ses «plus graves inquiétudes» quant au procès des 52 syndicalistes turcs. C'est pour cette raison d'ailleurs que le conseiller de l'Ambassade turque à Paris a été invité au Quai d'Orsay. (*Le Monde*, 31/12)

- UN RAPPORT ALARMANT SUR LE PROCES DES SYNDICALISTES EN TURQUIE: Deux avocats, Me Weyl, représentant de l'Association internationale des juristes démocrates, et Me Van Droogenbroeck, mandaté par l'Organisation mondiale du travail, se sont expliqués hier, à Bruxelles, sur leur mission en Turquie où ils assistent au procès des dirigeants de la DISK. (*La Cité*, 31/12)

- UN PROCES DE FAÇADE: Le procès des dirigeants de la DISK, selon Me Weyl, sera suivi d'un autre procès contre les membres et militants de la DISK dont, à peu près, deux mille auraient été arrêtés. (*Le Soir*, 31/12/1981)

- Un livre volumineux de 850 pages à la typographie serrée et couvert d'une reliure noir et or. Non, ce n'est pas une nouvelle édition de la Bible, mais le premier volume de l'acte d'accusation dans le procès des dirigeants de la DISK. Les reporters ont pu le voir hier à Bruxelles, dans les mains de Van Droogenbroeck qui vient juste de rentrer d'Istanbul.

L'avocat conclut: «Les autorités turques ont tendance à donner une image de procès ouvert en acceptant la présence des familles des prévenus, des journalistes et des observateurs étrangers aux audiences. En outre, un rapport retentissant de ce vaste procès dans l'opinion

internationale servira à éloigner l'attention sur une série d'autres procès qui passent de manière plus discrète.» Les deux avocats de la délégation ont souligné les innombrables violations des droits de la défense qu'ils ont relevées tout au long du procès. Et de conclure: «Le barreau d'Istanbul est la dernière institution démocratique du pays mais les avocats qui ont plaidé dans le procès de la DISK sont également menacés de persécutions. Le sort de 52 dirigeants de la DISK et celui de milliers de démocrates actuellement détenus ou poursuivis devant les cours militaires turques dépendra directement de l'intérêt que l'opinion publique internationale manifesterà à leur égard.» (Le Drapeau Rouge, 31/12)

Un procès sans défense

Réagissant à l'opinion mondiale, le 8 janvier 1982, le porte-parole du chef de l'état-major turc tenta de justifier le procès en déclarant: «La DISK a sollicité à maintes reprises une affiliation à la Confédération européenne des syndicats (CES) mais, sa demande a été à chaque fois refusée au motif que la DISK était une organisation d'extrême gauche.»

La CES a démenti cette affirmation. En réalité, pour priver les dirigeants de la DISK de leur droit à la défense, les militaires recoururent à tous les moyens possibles.

Le dernier jour de 1981, les avocats de la défense Hasan Fehmi Günes et Turgut Kazan furent expulsés de la salle d'audience par le juge militaire pour avoir demandé la parole pendant la lecture de l'acte d'accusation. A la suite de cette décision, tous les autres avocats de la défense quittèrent le tribunal pour protester contre la partialité du juge.

Le 5 janvier 1982, les avocats de la défense déposèrent plainte contre l'attitude partielle des juges militaires chargés de l'affaire et demandaient au Ministre de la défense nationale que les juges fussent remplacés.

Le jour suivant, le vice-président du barreau d'Istanbul, l'avocat de la défense Mme Gülçin Cayligil introduisit la même plainte devant le tribunal.

Le 13 janvier 1982, les avocats de la défense de 45 inculpés de la DISK refusèrent

de pénétrer dans la salle d'audience en signe de protestation contre le comportement du procureur militaire, et demandèrent à la Cour d'entamer des poursuites contre celui-ci.

A l'audience du 15 janvier, Bastürk demanda, dans une lettre présentée à la Cour, que le tribunal militaire intentât un procès au président de l'Union des chambres de Turquie, Mehmet Yazar, au président de la Confédération des syndicats des employeurs de Turquie, Halit Narin et à l'éditorialiste Ahmet Kabakli, pour tentative de diffusion de fausses informations au sujet du procès. La cour militaire composée de trois membres rejeta la requête de Bastürk.

Comme la Cour persistait dans sa partialité, les avocats de la défense déclarèrent, le 29 janvier 1982, qu'ils n'assisteraient plus au procès tant que la lecture du réquisitoire ne serait pas terminée. Parmi eux, il y avait également Orhan Apaydin, bâtonnier d'Istanbul.

Lorsque la lecture de l'acte d'accusation prit fin, l'avocat principal de la défense Apaydin ne put regagner la salle d'audience car il fut à son tour arrêté dans le cadre d'une autre affaire politique. Pour empêcher Apaydin de divulguer les irrégularités du procès et intimider les autres avocats de la défense, le colonel Takkeci qui siégeait également comme procureur dans une procédure contre le Comité turc pour la paix, l'inséra dans une liste d'inculpés et le fit arrêter avec 22 autres pacifistes.

Loin d'en démordre, le colonel Takkeci déclara le 8 mars 1982 à l'Agence France Presse: «Nous souhaitons en finir avec la DISK qui, sous couvert de syndicalisme, vise à détruire l'Etat avec l'objectif d'instaurer un régime marxiste-léniniste en Turquie.»

Cri d'alarme de Bastürk

Lors de l'audience du 15 décembre 1982, le président de la DISK, Monsieur Bastürk présenta un réquisitoire accablant dans lequel il dénonça l'illégalité du procès et demanda sa libération. Cette déclaration résonna comme un véritable cri d'alarme à l'ombre de la potence:

□ 210 □

«1. L'acte d'accusation de 967 pages, qui fut préparé pour le procès de la DISK, constitue un document complètement illégal. Des «crimes» qui n'existent pas aux yeux de la loi, ont été fabriqués et présentés comme tels. Les accusations s'appuient sur les méthodes de l'analogie et de la suggestion, que le Code pénal a déclarées illégales.

«Ces accusations forment un amas d'appréciations subjectives, de prévisions, de réactions de méfiance et d'hypothèses.

«Le réquisitoire est dans son ensemble un document politique tendancieux à caractère polémique, truffé de contradictions et de faux raisonnements engendrés par une volonté de créer un enchaînement de crimes, s'appuyant sur la méthode de l'accusation collective, ce qui est en contradiction avec les principes mentionnés dans la Constitution et les Codes de loi qui affirme la nature personnelle des crimes. A notre avis, le procureur militaire a recouru au travestissement des faits dans le but de créer une base légale à ses méthodes illégales.

«Le trait le plus frappant de l'acte d'accusation, c'est qu'il ne s'appuie pas sur des preuves.

«L'acte d'accusation ne comporte pas le moindre indice prouvant que la DISK constitue une organisation illégale conspirant en vue de renverser l'ordre de l'Etat, ou apportant la démonstration que la DISK cherchait à violer délibérément les articles 146, 141 et 142 du Code pénal turc.

«Dans l'acte d'accusation, l'identification des accusés n'est pas clairement établie. Les bases légales des accusations ne sont pas définies. Les délits ne sont pas circonscrits, ce qui contrevient à l'article 1^{er} du Code pénal turc. Le fait de tenter d'infliger des peines à ceux dont le dossier a déjà été traité et même clôturé par un tribunal, constitue un exemple très concret de violation des principes fondamentaux de la loi.

«L'accusation s'est révélée incapable de prouver le moindre cas qui tombât sous le coup des articles de la législation turque, intitulés «contrainte physique», «contrainte psychique» et «intention malveillante».

«Qui plus est, il est impossible de déceler une quelconque intention malveillante dans les activités syndicales que nous avons menées et dans les fonctions auxquelles nous avons été élus à travers un vote à bulletin secret et un comptage public des voix. Aucune de nos activités ne saurait être déclarée illégale. Le procureur militaire a déclaré ouvertement qu'il n'approuverait aucune décision prise par les Cours suprêmes et les instances légales.

«Les documents que l'on nous a contraints de signer sous la torture et l'oppression, l'ont été dans le but de remplir les procès-verbaux d'audition.

«Des remarques figurant à la page 781 de l'acte d'accusation, il ressort implicitement que le procureur militaire semble quasiment approuver les tortures infligées. Notre requête concernant les tortures, a en effet été écartée des dossiers.

«Jusqu'à présent, toutes les actions de la DISK ont été légales et conformes aux principes de la Constitution. Les activités syndicales de la DISK se sont toujours situées dans le cadre de l'héritage syndical accumulé en Europe occidentale depuis 200 ans, conformément aux principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et à l'attitude adoptée par la Confédération européenne des syndicats (CES), auprès de laquelle la DISK avait déposé une demande d'affiliation.

«Son action s'est exercée au vu et au su des médias turcs et internationaux. Ses activités et ses actions ont été rendues publiques à travers la presse quotidienne, la radio et la télévision.

«Toutes les activités de la DISK, tant sur le plan intérieur qu'international, ont été étroitement contrôlées par l'Etat par le biais de l'article 274 du Code du travail et, en particulier, de ses paragraphes 10 et 29. Nous en tenons pour preuve, les documents que possèdent en particulier les ministères du travail et de l'intérieur.

«Les activités de la DISK ont été menées sous contrôle judiciaire et n'ont fait l'objet d'aucune poursuite. Toutes les activités de presse et de publication de la DISK ont été

menées dans les limites de la loi ad hoc, et toutes ses publications ont fait l'objet de contrôles de la part de procureurs en charge des questions de presse. Selon la loi sur la presse, les publications qui tombent sous le coup de la prescription, ne peuvent plus faire l'objet de poursuites ultérieures, ni servir de base à de nouvelles accusations.

«Les autorités ont assisté à tous les congrès tenus par la DISK, les statuts de la DISK ont été approuvés, ses résolutions certifiées par notaire public et présentées sur demande au Bureau ad hoc.

«Les meetings et conférences ont été tenus avec l'agrément et sous la surveillance des autorités de l'Etat, après que celles-ci eussent accordé les autorisations légales nécessaires. Les grèves qui ont été menées par les syndicats affiliés étaient conformes à la Loi 275 sur le droit de grève. A l'époque, aucune de ces grèves ne donna lieu à des poursuites judiciaires. C'est un déni de justice et une atteinte à la démocratie de considérer après tant d'années nos opinions et nos activités comme des crimes. Pareille manière d'agir constitue une violation totale du principe de «permanence de l'Etat». De même, l'article du Code pénal qui stipule qu'«aucun acte ne peut être puni qui n'ait été considéré comme contrevenant à la loi à l'époque où il fut commis», a été violé. Des actes qui, dans des conditions normales, étaient légaux et conformes à la Constitution, sont déclarés illégaux dans des périodes exceptionnelles.

«La DISK a toujours défendu l'idée que la Constitution devrait être appliquée intégralement et parfaitement, et que la démocratie devrait être pratiquée dans son entièreté, avec toutes les institutions et réglementations qui lui sont inhérentes. La DISK a occupé des bureaux de représentation auprès de diverses institutions de l'Etat, tandis que certains de ses membres siégeaient, par ailleurs, au Parlement et que ses procédures servaient de référence à des décisions judiciaires. La DISK est également mentionnée dans des manuels universitaires.

«D'autre part, la DISK a toujours pris clairement position face au terrorisme et à

l'anarchie, et a toujours pris la défense des droits et libertés fondamentales.

«Au cours du procès, la DISK et ses affiliés ont été accusés par certaines autorités d'avoir une responsabilité dans l'anarchie et le terrorisme et d'y avoir été impliqués. Il ressort de la lecture de l'acte d'accusation et de l'étude des documents contenus dans le dossier du procès que ces accusations sont dénuées de tout fondement matériel.

«2. D'autre part, bien qu'aucune sentence n'ait encore été prononcée à notre sujet, et malgré notre conviction qu'il est impossible que pareille sentence puisse être prononcée, nous avons commencé à être exécutés lentement, il est vrai, mais très concrètement.

«Cela est dû au fait que dans les cellules dans lesquelles 18 d'entre nous ont été entassés et qui, aux dires des médecins, mettent 'la vie en danger', il est extrêmement difficile de respirer. A cause des émanations de la cheminée qui remplit notre cour d'aération de suie et de gaz, nous risquons de mourir dans notre cellule sous l'effet d'un empoisonnement lent. Dans ces conditions, il nous est impossible d'avoir nos 60 minutes d'air frais par semaine, car prendre l'air signifie respirer des gaz toxiques sous une forme plus concentrée. Outre ces gaz toxiques susceptibles de nous causer de nombreuses anomalies, y compris le cancer, les conditions générales d'incarcération menacent également notre santé: les rayons de soleil ne peuvent atteindre ni les cellules, ni la cour d'aération; les assiettes doivent être relavées à l'eau froide, chaque personne a droit à deux à trois minutes d'eau chaude par semaine, etc Le système d'éclairage est de nature à mettre notre vue gravement en danger. On relève que certains de nos amis ont déjà des yeux larmoyants ou endoloris. Ceux qui ont demandé à consulter un oculiste, ont été inscrits sur une liste de 200 personnes qui attendent toujours d'être examinées. Selon l'avis qui a été diffusé, leur tour viendra dans neuf semaines. Le contrôle médical réglementaire se fait en regardant, chaque semaine ou tous les dix jours, le visage du détenu à travers le judas. Le médicament qui a été prescrit n'arrive jamais à temps.

□ 212 □

«D'autre part, les entrevues avec nos avocats se déroulent sous la surveillance de soldats, ce qui est illégal. Un avocat est autorisé à s'entretenir avec ses 10-15 clients pendant 20 minutes en tout. Nous n'avons pas accès aux procès-verbaux du tribunal ni aux documents de la défense apportés par nos avocats. On interdit aux accusés de recevoir un livre contenant le texte des Constitutions de 1924, 1961 et 1982, en inscrivant sous le titre de la Constitution de 1961 le mot «néfaste».

«En bref, les droits de la défense sont extrêmement limités.

«Les entrevues d'une durée de 10 minutes que nous avons avec les membres de nos familles, ont pour effet de mettre en péril nos relations familiales et sont très humiliantes.

«D'autre part, à l'intérieur de la prison, il nous arrive fréquemment d'être fouillés, d'être frappés au moyen de chaînes dans le dos, d'être injuriés, d'être soumis à des propos et des traitements humiliants, ce qui est dur à supporter.

«Le fait de se trouver en détention ne signifie pas que la personne arrêtée doit être physiquement, mentalement et psychologiquement malade.

«Mais dans les conditions d'incarcération qui nous ont été imposées, nous doutons même que nous puissions être encore vivants au moment du verdict.

«J'espère que l'histoire ne sera pas témoin de l'exécution de syndicalistes innocents, jugés sous le coup d'une demande de peine de mort –s'appuyant sur un acte d'accusation illégal-, avant que n'intervienne la décision qui, à notre avis, devait aboutir à l'acquiescement de ces personnes.

«Toutes les demandes écrites que nous avons adressées au Bureau chargé des conditions de vie en milieu carcéral, sont restées sans réponse.

«Ce procès, comme le disait le procureur militaire, dont la signature figure au bas de l'acte d'accusation, lors d'une de ses observations, est un procès politique.

«En vertu de cet acte d'accusation illégal, ce ne sont pas nos actes ou nos activités

qui font l'objet de poursuites, mais nos idées et notre conception du syndicalisme.

«En réalité, ce n'est pas la DISK qui est accusée et condamnée dans cet acte d'accusation, mais les droits et libertés syndicales, ainsi que les principes des Nations Unies et de l'OIT. Ce sont les principes de la CES, auprès de laquelle nous avons déposé une demande d'affiliation, qui font l'objet d'interrogatoires et de procès.

«La DISK, en tant qu'organisation de travailleurs nationale, indépendante et démocratique, a œuvré en faveur du développement des droits et libertés fondamentales et des droits démocratiques des travailleurs. La DISK s'est engagée pour la défense de la Constitution, de la démocratie et de la liberté de la nation, a œuvré en faveur de la protection du travail et a lutté contre l'exploitation, l'anarchie et le terrorisme.

«La DISK s'est engagée pour la défense du progrès, de la vérité, de la réalité et du travail. Nos principaux témoins sont l'histoire et la réalité sociale. La réalité absoudra la DISK.

Le procureur militaire se rétracte

Le procureur militaire entamera pendant les quatre années suivantes des procès visant tous les syndicats affiliés à la DISK.

Selon le quotidien *Cumhuriyet* du 19 mars 1984, suite au coup d'Etat militaire, 3.694 délégués syndicaux de la DISK firent l'objet de poursuites, mais à la fin de l'enquête, 1.138 d'entre eux furent relâchés, les dossiers de 1.379 autres furent suspendus parce qu'ils étaient fugitifs tandis que 1.177 délégués comparurent devant les tribunaux militaires:

104 de Maden-Is (Ouvriers du métal), 60 de Oleyis (travailleurs en hôtellerie, restauration et lieux de divertissement), 18 de ASIS (travailleurs du bois), 37 de Findik-Is (cultivateurs de noisettes), 58 de Tekstil-Is (travailleurs du textile), 28 de Devrimci Yapi-Is (travailleurs de la construction), 21 de TIS (travailleurs agricoles), 56 de Limter-Is (travailleurs des chantiers navals et dockers), 15 de Taper-Is (ouvriers en

usines agricoles), 78 de Bank-Sen (employés de banque), 20 de Tümkä-Is (concierges), 46 de Lastik-Is (travailleurs du caoutchouc), 40 de Tek Ges-Is (travailleurs de l'eau, du gaz et de l'électricité), 80 de Genel-Is (travailleurs municipaux), 21 de Saglik-Is (travailleurs de la santé), 15 de Aster-Is (travailleurs des chantiers navals), 14 de Hür-Cam-Is (travailleurs du verre), 16 de Dev Maden-Sen (syndicat du métal), 89 de Petkim-Is (travailleurs en pétrochimie), 31 de Sine-Sen (travailleurs du cinéma), 35 de Keramik-Is (travailleurs de la céramique), 12 de Ilerici Deri-Is (travailleurs du cuir), 31 de Sosyal-Is (employés de la sécurité sociale), 42 de Nakliyat-Is (travailleurs du transport), 61 de Gida-Is (travailleurs en alimentation), 14 de Haber-Is (travailleurs en communication), 13 de Bay-Sen (travailleurs publics), 43 de Toprak-Is (travailleurs agricoles), 25 de Yeralti Maden-Is (mineurs) et 54 de Basin-Is (travailleurs de la presse).

Suite à la décision du procureur de joindre tous les procès des syndicats affiliés à la DISK, le nombre total de prévenus s'éleva à 1.478 en octobre 1984. Le président de la DISK et 78 autres délégués supérieurs étaient menacés par la peine capitale.

Les militaires lancèrent également des poursuites contre 184 autres syndicalistes qui n'étaient pas affiliés à la DISK. 159 d'entre eux étaient des représentants de la Confédération TÜRK-IS affiliés au syndicat des ouvriers de la voirie (Yol-Is), les autres faisant partie de syndicats indépendants.

Grâce aux pressions exercées par le mouvement syndical international, les dirigeants de la DISK furent tous libérés en septembre 1984 tandis que leur procès se poursuivait.

Outre les dirigeants syndicaux, les procureurs militaires traînèrent des milliers de travailleurs devant les tribunaux pour des actions précédant le coup d'Etat militaire.

Le plus grand de ces procès commença le 5 avril 1982 à Amasya. Neuf cent et une «gueules noires» des mines de lignite de Yeni Celtek furent accusées d'avoir fait grève et d'avoir organisé de leur propre initiative l'ex-

traction et la commercialisation de lignite lorsque l'employeur eut décidé de procéder à un lock-out.

Leur procès s'acheva le 17 mai 1985 par une condamnation à mort, 12 condamnations à la prison à perpétuité et 608 emprisonnements allant jusqu'à 20 ans. L'un des condamnés était une femme âgée de 65 ans. Elle fut accusée d'avoir participé aux actions des ouvriers.

Dans le procès principal de la DISK à Istanbul, Cetin Uygur, président de Yeralti Maden-Is, le syndicat des mineurs affilié à la DISK, siégeait parmi les inculpés.

Cent cinquante trois travailleurs qui avaient résisté aux licenciements massifs survenus dans le complexe agro-industriel de Taris à Izmir avant le coup d'Etat militaire furent eux aussi déférés devant un tribunal militaire et 24 d'entre eux furent condamnés à la prison.

A Adana, 85 ouvriers de l'usine de textile SASA furent également condamnés pour des faits de résistance qui précédèrent le putsch.

Dans un autre procès contre le mouvement syndical progressiste, les militaires confisquèrent les biens et les actifs de la DISK.

Cette mesure répressive injuste était toujours en vigueur malgré la levée de la loi martiale à Istanbul. Pour autant, toutes les demandes de restitution des biens de la DISK essayèrent un refus catégorique.

Le procès des 1.478 délégués de la DISK atteignit sa phase finale à la fin de l'année 1985. Bien que le procureur militaire préconisât, en 1981, l'application de l'article 146 du Code pénal turc (impliquant la condamnation à mort en cas de «tentative de modification de l'ordre constitutionnel») contre 78 dirigeants de la DISK pour avoir recouru à la violence et à la coercition, aucun acte de violence ne fut constaté en quatre ans de procès. Le procureur militaire fut ainsi obligé de revoir sa première requête de peine de mort et demanda à la place des peines de prison (en vertu de l'article 141 du Code pénal turc) allant de 6 ans et 8 mois à 20 ans pour 781 des inculpés et un acquittement pour les autres.

□ 214 □

LE PROCES DU COMITE TURC POUR LA PAIX

Un autre procès politique provoqua une controverse et des réactions à l'échelle mondiale: celui du Comité turc pour la paix.

La deuxième cour militaire du Commandement de la loi martiale d'Istanbul émit le 26 février 1982, 44 mandats d'arrêt à l'encontre de personnes liées au Comité turc pour la paix.

Les mandats émis sur la demande du Parquet militaire accusaient le Comité pour la paix et ses membres de «former une organisation secrète, propager le communisme et le séparatisme et de faire l'éloge d'actes que la loi qualifie de criminels».

Les 44 inculpés étaient des intellectuels issus d'un éventail de professions différentes, journalistes, romanciers, dirigeants syndicaux, avocats, médecins et ingénieurs. Certains d'entre eux étaient des ex-membres du Parlement, surtout du Parti républicain du peuple interdit. La liste des 44 se composait des membres du Comité exécutif du Comité pour la paix, dont les activités furent interdites comme celles de nombreuses autres associations après la prise de pouvoir par les militaires le 12 septembre 1980.

La liste comprenait l'ancien ambassadeur Mahmut Dikerdem qui était le président du Comité, l'avocat Orhan Apaydin, le président de l'association du barreau d'Istanbul, d'anciens membres du parlement, Mustafa Gazalci, Kemal Anadol, Ismail Hakki Oztorun, Nedim Tarhan et Nurettin Yilmaz, le docteur Erdal Atabek, le président du Conseil des médecins de Turquie, les journalistes Hüseyin Bas, Niyazi Dalyanci, Ali Sirmen, les écrivains Ataol Behramoglu, Tektas Agaoglu, Oya Baydar, les académiciens Metin Özek, Haluk Tosun, Gencay Saylan, Melih Tümer, les avocats Enis Coskun, Medet Serhat, les ingénieurs Aykut Göker, Nefise Akyelik, Ergün Elgin, Sedat Ozkol, Ugur Kökten, Karabey Kalkan, Yavuz Cizmeci, les responsables syndicaux Mehmet Karaca, Gültekin Gazioglu, Yasar Arikan, Sait Aydogmus, Cemal Kral, Mehmet Bulut, Metin

Denizmen, les artistes Ali Taygun, Orhan Taylan, les enseignants Reha Isvan et Sefik Asan, les physiciens Cüneyt Basbug et Fehmi Mavi, l'économiste Kadir Akgün et l'employé d'Etat Tahsin Usluoglu.

Sur demande du tribunal, 30 des 44 membres du Comité turc de paix furent arrêtés à Istanbul, dont quatre anciens députés. Quatorze autres membres ne s'étaient pas encore rendus aux autorités. Certains journaux affirmèrent que ces derniers avaient fui le pays.

C'était la première fois que le comité exécutif de l'Union des barreaux turcs décidait de prendre directement part à un procès et chargeait son président Atilla Sav, d'introduire un recours contre l'arrestation du bâtonnier d'Istanbul Orhan Apaydin. Cependant, ce recours fut rejeté.

Le procès débuta le 24 juin 1982.

Lors de la première audience, la Cour proposa que les inculpés participent au procès un par un dans l'ordre alphabétique et que les débats soient enregistrés sur cassette.

Parlant au nom des accusés, Orhan Apaydin déclara que 26 des 30 inculpés étaient en état d'arrestation et qu'il serait inutile de traiter les cas individuellement. «Je suis jugé ici pour avoir défendu la liberté, la démocratie, la paix avant le 12 septembre. Ces actes ne peuvent être considérés comme des crimes.»

Amnesty International rapporta dans un communiqué de presse le 30 juillet 1982 que Mahmut Dikerdem, 66 ans, avait été transféré vers un hôpital militaire, qu'il souffrait d'une tumeur de la prostate (probablement maligne), d'une colite, d'un ulcère et d'allergies. Il aurait uriné du sang. En réalité, Dikerdem et trois autres inculpés, à savoir les journalistes Hüseyin Bas et Ali Sirmen ainsi que l'ex-député Kemal Anadol ne purent assister à l'audience du 28 juillet, pour des raisons médicales.

Le 13 novembre, les inculpés du Comité turc pour la paix composé de députés, d'académiciens, de journalistes et d'artistes, durent comparaître devant la cour militaire d'Istanbul, en uniforme et le crâne rasé. Durant la séance de questions, les inculpés protestèrent contre ce traitement humiliant.

Par ailleurs, les procureurs militaires lancèrent, en rapport avec ce procès, de nouvelles poursuites contre 160 intellectuels à Istanbul et 60 à Ankara.

La 2^e cour militaire du Commandement de la loi martiale à Istanbul annonça le 14 novembre 1983 (huit jours exactement après les élections) que 23 des 30 inculpés de ce procès avaient été condamnés à des peines de 5 à 8 huit ans de prison pour avoir enfreint l'article 141 du Code pénal turc par l'organisation d'activités visant à renforcer la domination d'une classe sociale sur une autre. Le procureur militaire les accusa de «recevoir leurs ordres du Parti communiste d'Union soviétique à travers le Conseil mondial pour la paix.»

Dix-huit inculpés furent condamnés à 8 ans d'emprisonnement: Mahmut Dikerdem (ex-ambassadeur et président du Comité turc pour la paix), Mme Reha Isvan (épouse de l'ex-maire d'Istanbul), le docteur Erdal Atabek (président de l'Union des techniciens), Cemal Tahsin Usoglu (ingénieur), Sefik Asan (enseignant), Haluk Tosun (professeur d'université), Aybars Ungan (ingénieur), Ali Erol Taygun (régisseur), le docteur Metin Özek (professeur d'université), Ataol Behramoglu (poète, secrétaire général de l'Union turque des écrivains), Ali Sirmen (éditeur du bureau extérieur du quotidien Cumhuriyet), Gencay Saylan (professeur d'université), Ergun Elgin (ingénieur), Orhan Taylan (peintre), Nedim Tarhan (ex-membre du Parlement, président de l'Union des coopératives paysannes), Hüseyin Bas (journaliste), Nurettin Yilmaz (ex-membre du Parlement).

Cinq inculpés furent condamnés à 5 ans d'emprisonnement: Orhan Apaydin (avocat, bâtonnier d'Istanbul), Niyazi Dalyanci (journaliste), Ismail Hakki Öztorun (ancien député), Gündogan Görsev (éditeur), Melih Tümer (professeur d'université).

Cinq autres inculpés furent acquittés par manque de preuves établissant leur «culpabilité».

Après la lecture du jugement, les inculpés présents au procès furent arrêtés et incarcérés sur-le-champ. La Cour émit également un man-

dat d'arrêt contre cinq inculpés absents durant le prononcé du jugement. Le 20 août 1984, la Cour militaire de cassation annula pour vice de procédure, la sentence de 23 membres du Comité après examen du dossier. Cependant, la Cour rejeta leur demande de libération.

Dans son jugement, celle-ci mentionna par ailleurs que la juridiction inférieure n'avait pas basé sa condamnation sur des preuves tangibles et réclama une enquête approfondie.

Sur ce, lors de l'assemblée du Parlement européen du 12 septembre, le député grec M. Ephremidis demanda aux ministres des affaires étrangères de la Communauté s'ils avaient l'intention d'intervenir en faveur de M. Dikerdem, qui souffrait d'un cancer et de ses amis.

La réponse écrite de cette interpellation fut tout sauf satisfaisante: «Le cas spécifique de M. Dikerdem n'a pas été un sujet de discussion des ministres des affaires étrangères lors de la réunion sur la coopération politique. Les Dix restent attentifs à la situation des droits de l'homme qui règne en Turquie et en particulier aux conditions des personnes incarcérées pour leurs opinions. Ils attendent de la part du gouvernement turc qu'il respecte pleinement les droits humains et les libertés fondamentales. Les Dix continueront à suivre étroitement l'évolution de la situation des droits de l'homme en Turquie.»

Alors que les 23 membres du Comité turc pour la paix étaient jugés par une cour militaire, 48 autres membres de la même organisation furent inculpés par un procureur militaire pour avoir prétendument fomenté une révolution communiste en Turquie. En cas de condamnation, ils risquaient entre cinq et quinze ans de prison.

Parmi les personnes inculpées, il y avait le célèbre humoriste et président du Syndicat des écrivains turcs (TYS) Aziz Nesin, les acteurs de cinéma Tarik Akan et Genco Erkal, les ex-membres du Parlement Metin Tüzün et Ertugrul Günay, le professeur d'université Sadun Aren ainsi que divers journalistes, avocats et médecins dont voici les noms:

Avocats: Erol Saraçoğlu, Müsir Kaya

□ 216 □

Canpolat, Mehmet Ali Pestilci, Halit Celenk, Turgut Kazan, Ali Galip Yildiz, Turgan Arinir, Attila Coskun, Ayfer Coskun, Nezahat Gundogmus, Rasim Öz, Mustafa Özkan, Ali Sen, Özgül Erten.

Journalistes: Süleyman Coskun, Jülide Gülizar, Erkan Oyal, Asim Bezirci, Vedat Türkali.

Physiciens: Ataman Tangör, Mehmet Sükrü Güner, Dora Kalkan Küçükyağın, Mehmet Okçuoglu.

Dirigeants syndicaux: Ali Riza Güven, Celal Küçük, Nurettin Cavdargil.

Architectes et ingénieurs: Güner Eliçin, Yavuz Bayülken, Tezer Eraslan, Gündüz Gözen.

Artistes: Gülsen Tuncer, Rutkay Aziz, Sadik Karamustafa, Yilmaz Onay.

Officier de l'armée retraité: Ahmet Yildiz.

Autres: Garip Aydindag, Ilhan Alkan, Mustafa Nirok Özkay, Birol Bora, Esat Balim, Sadettin Ulfer, Ferruh Yavuz.

Le 22 janvier, au cours de son interrogatoire, Aziz Nesin rejeta l'accusation d'avoir fait de la propagande en faveur de l'URSS. Il poursuivit: «En tant qu'écrivain conscient, je ne fais jamais de propagande pour un Etat, ni même pour l'Etat turc... Porter une telle accusation contre un écrivain comme moi n'est rien d'autre qu'un acte humiliant.»

Il déclara en outre qu'il n'hésiterait pas à reconstituer un nouveau comité pour la paix afin de défendre la paix en Turquie et ce, dès lors que la loi le permettrait.

Tandis que se poursuivait le procès du deuxième groupe, le premier groupe fut condamné une seconde fois par un tribunal militaire. Ce verdict fut lui aussi annulé par la Cour de cassation militaire le 19 décembre 1985, faute de preuves suffisantes.

Cependant, la même cour refusa de libérer les pacifistes.

PROCES DE LA VILLE DE FATSA

Autre procès de masse qui révéla le but véritable de la «justice» militaire: celui de 740

habitants de la ville de Fatsa située sur les rives de la Mer Noire que le tribunal militaire d'Amasya entama le 12 janvier 1983.

Dans cette affaire, le procureur militaire poursuivit les inculpés en vertu des articles 146 et 141 du Code pénal turc et requit la peine de mort contre le maire Fikri Sönmez et les 219 autres accusés. Ce procès était lié à une série de procès de masse menés contre Dev-Yol (Chemin révolutionnaire), l'organisation de gauche la plus représentative et la plus puissante de la période précédent le putsch.

En 1979, Fikri Sönmez, ex-tailleur, fut élu maire indépendant de Fatsa, une ville de 15.000 habitants sur la Mer Noire (dépendant de la province de Ordu). Il lança une expérience originale dans l'administration municipale. Il élaborait une forme d'autonomie locale à travers un réseau de comités de district. Son succès à résoudre dans un délai très court, les problèmes liés à l'entretien des routes, à la propreté et à la santé publiques, et son succès dans le domaine des transports lui a valu la sympathie de toutes les organisations et partis politiques y compris ceux de droite (à l'exception bien entendu, du MHP néofasciste).

Dans un contexte national où comme dans de nombreux pays en développement, les problèmes quotidiens demeuraient insolubles, les réalisations de Fatsa susciterent un vif intérêt dans les autres régions du pays. C'est ce que les militaires ne lui pardonneront pas.

De plus, avant le coup d'Etat de septembre 1980, des unités de l'armée mobilisées dans le cadre de l'*Opération Point* envahirent la ville de Fatsa et capturèrent Fikri Sönmez en tant que dirigeant de ce gouvernement local autogéré à caractère expérimental.

Durant le procès, Sönmez refusa de faire une déposition détaillée au motif que tous les accusés ne se trouvaient pas dans la salle d'audience. Il rappela à la Cour qu'il était le seul maire de Turquie accusé d'appartenance à une organisation illégale et déclara que tous les prévenus devaient être présents à l'audience d'un tel procès politique.

Sönmez fut confiné en cellule d'isolement et soumis à l'instar d'autres inculpés à

des mauvais traitements et aux tortures, en raison de son attitude digne.

En juin 1985, l'administration pénitentiaire annonça que Sönmez a été retrouvé mort dans sa cellule et qu'il décéda des suites d'une attaque cardiaque.

Il n'avait que 47 ans. Ses camarades indiquèrent que sa mort était due à ses conditions de détention inhumaines.

On ramena sa dépouille à Kabakdagi, son village natal. Malgré les pressions menées par les milieux de droite pour empêcher la tenue de ses funérailles, il y fut inhumé au cours d'une cérémonie modeste.

Solidarité européenne avec Fatsa

Le Comité européen pour la défense des réfugiés et des immigrés (CEDRI) annonça au cours d'une conférence de presse, le 15 novembre 1983 à Bruxelles, qu'au moment où la junte turque organisait des élections «démocratiques», une délégation d'élus municipaux européens s'était vue brutalement refoulée de manière à ce qu'elle ne puisse pas observer le déroulement des élections à Fatsa.

C'était la quatrième délégation d'élus municipaux européens, soutenue par plus de 300 villes européennes et composée d'Anne-Marie Hanquet (conseillère communale de Liège, Belgique), d'Heidi Deneys (député suisse), de Fernando Abad Becquer (maire espagnol de Leganes) et de Frédéric Furet (conseiller municipal français).

Au cours de la conférence de presse, Mme Hanquet déclara que la délégation n'avait pas pu entrer dans le camp militaire d'Amasya où le procès se déroulait depuis deux ans. A l'entrée du camp, les officiers avaient déclaré qu'en raison des élections, le procès n'était pas public. Le colonel-adjoint qui commandait les lieux leur montra une circulaire émanant des autorités d'Ankara, portant la mention «Secret». Cette circulaire avait été envoyée à tous les camps militaires et précisait que: «Ne pouvant savoir si de telles délégations – Amnesty International, Conseil de l'Europe, CEE, Commission des droits de l'homme – sont là pour faire de la propagande

pour ou contre la Turquie, toutes ces délégations et celles s'en rapprochant ne peuvent assister aux procès jusqu'à la fin des élections législatives du 6 novembre 1983.»

Dans le compte-rendu de la délégation, l'opération de refoulement de Fatsa fut relatée dans les termes suivants:

«Le samedi 5 novembre... Nous arrivons à Fatsa à 14h. Dès la sortie du bus, nous sommes arrêtés par trois policiers en civil, revolver à la ceinture.

Ils refusent de décliner leur identité et affirment être colonels. Ils n'ont pas de mandat d'amener et nous obligent à les suivre jusqu'à l'office du tourisme, qui sert également de deuxième poste de police à Fatsa et de bureau pour le sous-préfet qui est également capitaine dans l'armée et nouveau maire de Fatsa, nommé par le gouvernement au lendemain du coup d'Etat militaire de 1980. Il est présent et nous ordonne de quitter immédiatement Fatsa car, dit-il, nous risquons de troubler l'ordre public, à la veille des élections «démocratiques». Il ajoute qu'en tant que maire de Fatsa, il représente la population et qu'il est tout disposé à répondre à nos questions avant que nous ne retournions à Samsun. Nous réaffirmons notre souhait de séjourner à Fatsa jusqu'au dimanche soir, à moins que l'on ne nous signifie officiellement et par écrit les raisons d'un tel refus. Nous exigeons que l'on nous libère pour que nous puissions trouver un hôtel-restaurant.

«Il n'y a pas de place disponible dans les hôtels de Fatsa» disent-ils, mais ils sont disposés à nous amener à un restaurant pour y déjeuner. Nous les suivons donc et ils nous emmènent unilatéralement à l'extérieur de la ville, dans un hôtel-restaurant situé à 4 km sur la route de Samsun. Là, nous demandons à la réceptionniste s'il y a des chambres disponibles. «Oui» dit-elle tout d'abord, puis, sous le regard appuyé d'un des trois policiers, «Non» se corrige-t-elle en faisant un geste d'impuissance. Frédéric Furet demande à téléphoner au siège du CEDRI à Bâle et à l'ambassade de France à Ankara; le policier refuse et précise que nous pourrions faire tout ce que nous voudrions à Samsun. (...) Nous réitérons notre demande d'un écrit officiel

□ 218 □

signifiant en vertu de quelle loi notre présence à Fatsa est interdite; (...) Puis, leurs nerfs lâchent; deux d'entre eux empoignent M. Furet par le revers de son veston, le soulèvent de son fauteuil et le traînent dans le hall de l'hôtel. Le reste de la délégation est également empoigné et on nous ramène de force à l'office du tourisme de Fatsa. (...) Leur proposition: «Vous quittez Fatsa pour Samsun immédiatement ou bien vous allez tous en prison. Nous décidons que nous en avons assez appris sur la «démocratie» à la veille des élections, et nous sortons de l'«office du tourisme», escortés par les policiers et sous le regard de nombreux habitants.»

Ces mauvais traitements infligés à une délégation internationale, entraînent des protestations de la part des ambassadeurs de France, d'Espagne, de Suisse et de Belgique auprès des autorités turques.

En réponse à l'appel émis par le CEDRI, 355 municipalités et 17 pays européens expriment leur solidarité avec la mairie turque de Fatsa.

Parmi les municipalités européennes qui manifestèrent leur soutien, il y avait 61 maires suisses, 54 d'Espagne, 53 de France, 43 des Pays-Bas, 40 du Portugal, 34 de Belgique, 30 d'Autriche, 16 de la Norvège, 7 de Grande-Bretagne, 5 du Danemark, 3 d'Islande, 2 d'Italie, 1 d'Irlande, 1 de RFA, 1 de Suède et 1 de Grèce.

POURSUITES CONTRE D'AUTRES ORGANISATIONS

Au cours des cinq années de régime militaire, les dirigeants politiques considérés comme nuisibles pour les projets de la junte firent l'objet de diverses mesures de répression et d'intimidation.

Les leaders de tous les partis politiques de gauche comparurent devant des tribunaux militaires et nombreux sont ceux qui y furent condamnés.

Même les partis socialistes qui avaient été légalement fondés et qui prirent part aux élections législatives ne purent y échapper. Dans les précédentes pages figure la liste des partis de gauche poursuivis.

Quant aux partis politiques qui étaient représentés avant le coup d'Etat à l'Assemblée nationale, leurs leaders furent également arrêtés à diverses périodes. Certains d'entre eux furent même jugés et incarcérés.

Le président du CHP, Ecevit, celui de l'AP, Demirel (tous deux ex-premiers ministres), celui du MSP, Erbakan et celui du MHP, Türkes, ainsi que de nombreux membres de ces partis furent de nombreuses fois interpellés par la police.

Erbakan fut condamné avec d'autres membres du Conseil d'administration du parti mais libéré en cassation par la Cour suprême.

Ecevit fut condamné à plusieurs reprises pour des déclarations qu'il avait faites à la presse étrangère et dut pour cela purger une peine d'emprisonnement.

Cent trente huit députés du Parti républicain du peuple furent poursuivis pour avoir soutenu les actions de la DISK tandis que leur droit de voyager à l'étranger leur fut suspendu pour plusieurs mois.

Les partis politiques créés après le coup d'Etat furent également poursuivis par les militaires.

Ainsi, après les élections locales, le président du Parti de la juste voie (DYP) Yildirim Avci, fut inculpé par le procureur militaire pour ses discours électoraux. Le procureur en chef mis également son parti sous enquête, exposant celui-ci à un risque de dissolution.

Les dirigeants du Parti de la social-démocratie (SODEP) furent eux aussi poursuivis pour certaines déclarations électorales ainsi que pour avoir organisé le 9 juin 1985, une manifestation pour la liberté et la démocratie.

S'il y eut une affaire qui bouleversa les milieux politiques, c'est bien le procès intenté contre l'ancien président de la République Ihsan Sabri Caglayangil, l'ex-président du Sénat Sirri Atalay, l'ancien premier ministre Süleyman Demirel et un groupe d'anciens politiciens.

Après avoir été placés sous surveillance dans un camp militaire, peu avant les élections législatives de 1983, ils furent accusés d'avoir violé les interdictions que le Conseil national de sécurité leur avait imposées.

Caglayangil était également accusé d'avoir envoyé une lettre au ministre des affaires étrangères ouest-allemand Genscher à propos de la situation politique en Turquie.

Les cinq dirigeants du Parti de la prospérité (RP) nouvellement fondé furent les dernières victimes de cette pratique. Ils furent condamnés à la fin de l'année 1985 pour leurs déclarations anti-laïques.

Quant aux organisations démocratiques et professionnelles, les militaires entamèrent de nombreuses poursuites judiciaires contre leurs principaux membres après la fermeture de la plupart de ces organisations.

Quelques exemples:

25.10.1981: Dix membres du Conseil d'administration de la Chambre des architectes sont condamnés à deux mois de prison pour avoir enfreint les ordres de la loi martiale.

2.5.1982: Les présidents de 13 associations démocratiques sont inculpés pour une déclaration commune qu'ils ont publiée en 1977.

20.7.1982: Entame du procès de 16 membres du Conseil d'administration de l'Union des chambres des ingénieurs et des architectes (TMMOB) devant une cour militaire.

8.4.1982: Le ministère de l'intérieur traduit en justice la Fondation de langue et d'histoire.

20.4.1982: Le ministère des affaires rurales introduit une plainte pour obtenir la fermeture des coopératives paysannes progressistes Köy-Koop

3.5.1982: A la veille du congrès du Syndicat des commerçants et des artisans à Giresun, 36 syndicalistes sont arrêtés pour propagande communiste.

9.12.1982: Début du procès de l'Association des employés techniques (TUTED) devant un tribunal militaire.

13.1.1983: Le ministère public requiert la prison pour 9 membres du Conseil d'administration des maisons du peuple (Halkevleri) et la dissolution définitive de l'association.

6.5.1983: Les présidents de l'Association des agriculteurs, de la Chambre des agriculteurs

et de l'Association des ingénieurs agronomes comparaissent devant un tribunal militaire pour avoir critiqué la politique de subvention agricole. Ce procès fut la première application du nouveau Code sur les associations qui interdit à celles-ci de proférer des déclarations sur les politiques gouvernementales.

VIOLATION DES DROITS DE LA DEFENSE

L'une des pratiques les plus honteuses adoptées par les militaires fut sans conteste la pression constante exercée sur les avocats et leurs associations.

En fait, il n'y eut que peu d'avocats en Turquie qui acceptaient de traiter les dossiers des milliers de prisonniers politiques. Le militaire recourait à diverses méthodes de pression pour intimider et dissuader la poignée d'avocats courageux d'assumer la défense des inculpés politiques.

Le 2 septembre 1985, au début de l'année judiciaire, le président de l'Union des barreaux turcs Teoman Evren énuméra les mesures visant à empêcher les avocats de défendre leurs clients comme suit:

Dans les tribunaux militaires ou à la Cour de sûreté de l'Etat, les avocats peuvent être expulsés de la salle d'audience sur une simple décision du juge.

Au cours de l'enquête préliminaire, les accusés ne sont pas autorisés à voir leurs avocats. Dans les affaires politiques, une enquête dure des mois voire des années. Privé de tout contact extérieur, l'inculpé peut être soumis à la torture et être contraint de signer n'importe quelle déposition.

Les avocats qui prennent en charge des procès politiques sont considérés comme «suspects» par les autorités judiciaires.

En 1983, 82 avocats membres du barreau d'Istanbul reçurent un ordre officiel les enjoignant de communiquer au ministère des finances les noms et adresses des clients qu'ils défendaient et dont ils n'avaient pas reçus d'honoraires en 1980-81. Les militaires vou-

□ 220 □

laient ainsi taxer les avocats pour leur défense gratuite comme s'ils s'étaient payés.

Le plus grave était que de nombreux avocats de la défense furent poursuivis par les procureurs militaires pour des déclarations concernant leurs clients ou pour des actions auxquelles ils avaient eux-mêmes participé.

Quelques exemples:

En juillet 1982, le procureur militaire d'Istanbul lança des poursuites contre tous les avocats membres du conseil d'administration du barreau d'Istanbul. Le bâtonnier Orhan Apaydin et ses collègues furent accusés d'avoir pris part aux actions de la DISK.

En octobre 1982, le procureur de la loi martiale poursuivit l'avocat Halit Celenk au motif qu'il aurait insulté les commandants de l'armée. En réalité, il avait adressé une requête au Commandant de la loi martiale à Ankara lui demandant de l'autoriser à voir son client détenu depuis plusieurs mois dans une prison militaire.

Le 2 septembre 1982, quatre avocats furent évacués de force d'un tribunal militaire pour avoir critiqué le parti pris du juge dans le procès du Comité turc pour la paix.

En avril 1982, 17 avocats de la défense furent inculpés par le procureur militaire. Au cours d'une précédente session, ils avaient quitté le tribunal pour protester contre la limitation des droits de la défense. Le procureur les accusa d'avoir agi sans la permission du juge.

Le 3 octobre, à Konya, cinq avocats de la défense furent mis en examen pour avoir insulté un procureur militaire au cours de leurs répliques au procès de leurs clients.

Le 25 novembre 1982, l'avocat Halit Celenk fut traîné devant un tribunal militaire pour avoir incité ses clients à agir illégalement dans leur prison militaire.

En mai 1983, sept avocats du barreau d'Istanbul accusés d'avoir signé un rapport sur les pratiques judiciaires en Turquie publié par la suite en RFA, comparurent devant un tribunal militaire.

Les restrictions aux droits de la défense furent plus durement pratiquées dans les tribunaux militaires situés dans les régions kurdes.

Des milliers d'inculpés furent totalement privés de ces droits car il n'y avait que très peu d'avocats susceptibles de les défendre. Deux de ces avocats, Hüseyin Yildirim et Serafettin Kaya, furent arrêtés par les militaires et subirent la torture après n'avoir assisté qu'à quelques audiences.

Suite à leur libération, les deux avocats ne purent pratiquer leur profession et durent fuir le pays.

La manœuvre la plus incroyable destinée à priver les prisonniers de leur droit de se défendre fut mise en place après l'ouverture du procès de la DISK.

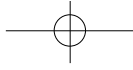
Le bâtonnier d'Istanbul Orhan Apaydin était l'un des principaux avocats de la défense dans ce procès. Le procès était à peine entamé que le procureur militaire lança un mandat d'arrêt contre Apaydin en rapport avec le procès du Comité turc pour la paix. Comme de nombreux autres intellectuels turcs, Orhan Apaydin était lui aussi un membre de ce comité sans toutefois siéger dans l'administration. Il fut cependant arrêté et ce, afin de priver les inculpés de la DISK d'un avocat compétent.

Ensuite, les militaires firent pression sur le conseil d'administration du barreau pour qu'il prive leur président du droit d'exercer sa profession d'avocat au motif qu'il avait été mis en état d'arrestation.

Les 10 membres du conseil d'administration ayant feint d'ignorer ces pressions, furent poursuivis le 28 janvier 1983 par le ministère de la justice pour ne pas avoir privé Apaydin de son droit de plaider.

Le coup de grâce porté au barreau d'Istanbul fut le passage de son administration aux mains d'avocats conservateurs lors d'un congrès tenu sous les pressions militaires.

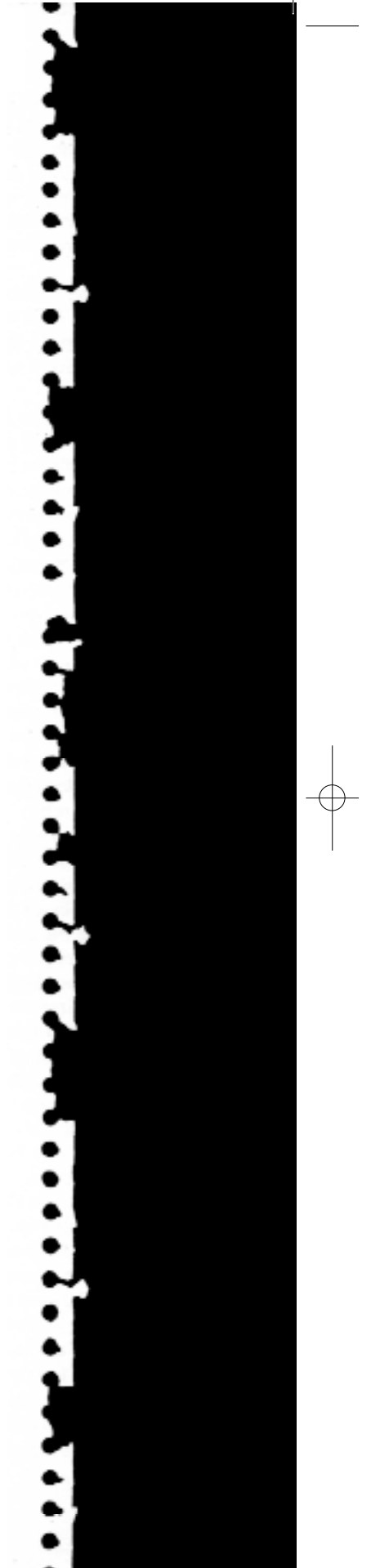
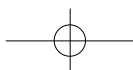
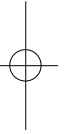
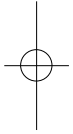
L'une des premières mesures prises par la nouvelle administration fut de nier à Apaydin son droit d'exercer sa profession, en arguant qu'il avait été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour avoir participé aux activités du Comité pour la paix.



TERRORISME D'ETAT 2

PERSECUTIONS PERPETUELLES CONTRE LES INTELLECTUELS

Dès le premier jour du coup d'Etat et à l'instar de tous les tyrans, la junte militaire exerça toutes sortes de pressions sur la vie des intellectuels du pays. Les mass-médias furent soumis à la censure et à l'autocensure. La radiotélévision devint le perroquet des militaires. Des centaines de milliers de livres furent détruits. Des centaines de journalistes, d'écrivains, de traducteurs et d'artistes furent poursuivis et condamnés. Les universités et les écoles servirent d'instruments idéologiques au service de l'armée pour le lavage de cerveaux.



□ 222 □

C'était durant les vacances d'été en 1984. Quatre ans après le coup d'Etat militaire... Partout dans le nord de l'Europe, on assistait au spectacle bariolé de publicités attrayantes vantant les mérites des pays ensoleillés de la Méditerranée, engagés dans une véritable compétition pour séduire les touristes étrangers. Parmi ces pays figurait aussi la Turquie, un pays que l'on venait de réintégrer au Conseil de l'Europe après trois ans d'inter valle avec la conviction que «le calendrier établi par le précédent gouvernement militaire pour le retour vers la démocratie a été formellement respecté...»

Pendant que les Européens du Nord se préparaient à passer des vacances agréables en Turquie, 1.383 intellectuels turcs éminents subissaient des séances d'interrogatoire pour avoir signé une très innocente pétition adressée au «Président de la République.»

Ce fut la manifestation la plus spectaculaire des «chasses aux sorcières» que les intellectuels de Turquie connurent en quatre ans.

La pétition, qui fut présentée au palais présidentiel le 16 mai 1984 au nom de 1.260 intellectuels de renom, demandait la cessation de la torture et le rétablissement de la liberté politique.

Parmi les signataires de la pétition, on comptait des auteurs mondialement connus comme Aziz Nesin, président du Syndicat des écrivains turcs, et Yasar Kemal, qui s'était récemment vu décerner la légion d'honneur par le président français Mitterrand.

Un grand nombre d'académiciens la signèrent également: d'anciens professeurs qui avaient démissionné ou qui avaient été congédiés après que les universités furent mises sous tutelle du Haut conseil de l'éducation (YÖK); des professeurs en fonction qui s'étaient vus interdire tout engagement politique par les militaires. Parmi eux, le professeur Hüsnü Göksel, célèbre cancérologue et le professeur Fehmi Yavuz, un ancien ministre de l'éducation.

Le monde du cinéma était également représenté: par l'une des actrices les plus populaires de Turquie, Türkan Soray, par Serif Gören, le directeur du film Yol («La permis-

sion», de Yilmaz Güney qui remporta la «Palme d'Or» au Festival de Cannes de 1982) et par bien d'autres encore.

Le monde de la presse était représenté, entre autres, par Nadir Nadi, titulaire du quotidien Cumhuriyet, de centre-gauche, par Oguz Aral, qui dirigeait l'hebdomadaire humoristique Girgir, et de nombreux journalistes qui étaient membres de l'International Press Institute.

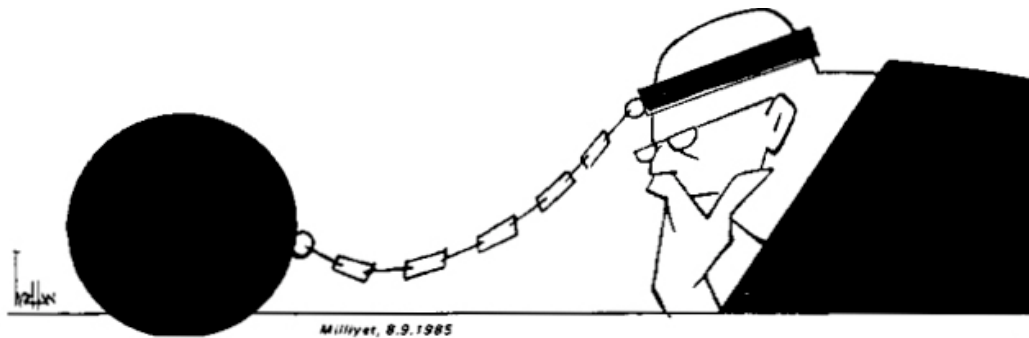
Les militaires répondirent à cette innocente pétition par de nouvelles poursuites contre les intellectuels turcs.

Le 21 mai, le procureur militaire du Commandement de la loi martiale à Ankara les interrogea un à un sur ordre venant du quartier général de l'état-major.

Deux semaines plus tard, le 28 mai, le général-président Evren s'en prit violemment aux signataires. Prenant la parole depuis sa province natale de Manisa, dans l'ouest de la Turquie, Evren accusa les signataires de la pétition de chercher à mettre la Turquie dans une position embarrassante sur le plan international, en lançant des allégations de non-respect des droits de l'homme. Il déclara: «Les prétendus intellectuels ont apporté leur soutien au droit de libre association, pour faire de telle sorte que toute l'horreur d'autrefois (d'avant le coup d'Etat) puisse ressurgir sous le couvert d'associations, de syndicats et d'organisations professionnelles à l'allure innocente.»

«Si la politique les intéresse autant, pourquoi n'essaient-ils pas de se caser dans l'un des partis? Je me porte garant de la Constitution et je m'opposerai jusqu'à la fin à tout changement de la Constitution.»

«En Turquie, ces pseudo-intellectuels finissent par devenir des traîtres. Ils prétendent que les droits de l'homme sont bafoués en Turquie. Mais ils oublient le fait que le pays est toujours soumis à la loi martiale. Ils disent que la torture est un crime contre l'humanité. Nous ne disons rien d'autre. La torture est un crime, c'est pourquoi nous punissons ceux qui s'en rendent coupables. Ces pseudo-intellectuels poursuivent leur campagne et tentent de rabaisser la Turquie aux yeux du monde. C'est, en fait, ce qu'ils veulent vraiment. Nous sommes



parfaitement conscients de leurs véritables intentions et nous disposons de preuves contre eux. Ils disent que la peine de mort devrait être abolie et que ceux qui ont déjà été condamnés ne devraient pas être exécutés. Mais ils oublient que la peine de mort existe même aux USA. Là-bas, il y a la chaise électrique.»

«L'un de leurs objectifs est de nous contraindre à prononcer une amnistie générale qui inclurait tous ces terroristes qui nous ont conduit au désastre. Nous savons qu'il y aura des groupes de ce genre pour formuler des revendications allant dans ce sens. C'est pourquoi, nous avons jugé nécessaire d'inclure dans la Constitution une clause barrant la route à ces terroristes, de telle sorte qu'ils ne puissent bénéficier d'aucune amnistie. Ces mêmes voleurs, assassins, violeurs, étaient ramenés en prison quelques jours plus tard (après leur sortie de prison) pour les mêmes crimes. Comment pouvons-nous être sûrs qu'ils ne commettront pas à nouveau les mêmes erreurs?

Quelqu'un a-t-il demandé aux familles de ceux qui ont souffert si elles leur ont pardonné ou non? Ceux qui se disent eux-mêmes intellectuels ne souhaitent pas une amnistie pour ces individus. Ce qu'ils veulent, c'est que l'on pardonne les anarchistes.»

«Ils demandent la production d'idées. Ce qu'ils entendent réellement par là, c'est la libre publication de livres sur le fascisme, le marxisme, le léninisme, le maoïsme. Ils veulent juste que la nouvelle génération soit empoisonnée par la lecture de telles publications. Ce qu'ils souhaitent aussi, c'est la liberté de la presse et l'autonomie de la radiotélévision tur-

que. Je voudrais tout d'abord faire observer que nous ne faisons rien qui soit dirigé contre la liberté de la presse, mais nous vivons actuellement sous le régime de la loi martiale. La nation toute entière a été témoin de la manière dont les communistes ont su profiter de la TRT avant le 12 septembre (1980).

En troisième lieu, ils veulent que les universités soient autonomes. Ils ne veulent pas d'intervention de l'Etat dans les activités de celles-ci. Là aussi, nous avons été témoins de la manière dont ces universités ont, par le passé, été transformées en repaires d'anarchistes. Ces gens qui se définissent eux-mêmes comme «intellectuels», prétendent que seules leurs opinions sont justes. Ce que vous pensez et ce que moi je pense n'ont aucune importance pour eux. Il n'y a qu'eux qui savent. Nous avons vu trop d'intellectuels de ce genre qui ont fini par choisir la fuite vers des pays étrangers... Certains y sont même morts... Que puis-je faire avec de tels intellectuels?»

En fait, par ce discours, le général Evren entendait influencer les procédures judiciaires qui étaient en cours contre les signataires. Auparavant, tous avaient déjà été convoqués pour interrogatoire par le procureur de la loi martiale et chacun d'entre eux était passible d'une peine d'un à trois ans de prison.

En condamnant d'avance les signataires de cette très innocente pétition, sans attendre la décision d'un juge, Evren montra clairement qu'il n'avait aucun respect pour la justice.

Ni pour la volonté populaire... Le principal parti d'opposition partageait entièrement les idées contenues dans cette pétition. A une question qui lui fut posée le 28 mai, le professeur

□ 224 □

Erdal İnönü, président du Parti de la social-démocratie (SODEP), déclara que ces idées-là s'accordaient avec celles contenues dans le programme de son parti. Il souligna la nécessité que dans le pays, le mécanisme démocratique puisse fonctionner le plus vite possible, avant de poursuivre: «C'est précisément parce que la Turquie est sur la voie de la guérison après une longue maladie qu'il faudrait que nous ne soyons pas empêchés d'évoquer certaines questions vitales. En fait, je crois que les politiciens portent une plus grande responsabilité durant cette période de redressement. Si nous cessons de parler en ce moment-ci, ce pourrait être trop tard par après. En Turquie, la démocratie s'épanouira à mesure que s'épanouira la vie économique, sociale et intellectuelle.»

Mais le chef de la junte ne tint nullement compte des déclarations d'un parti qui recueillit un quart des voix lors des récentes élections locales.

A la fin de l'enquête, 59 des intellectuels signataires furent inculpés par le procureur militaire d'Ankara qui requit à leur encontre jusqu'à un an de prison pour avoir critiqué l'administration.

Le procès commença le 15 août 1984.

Parmi les inculpés, il y avait l'humoriste Aziz Nesin, les journalistes Ugur Mumcu, Mustafa Ekmekçi, İlhan Selçuk, les professeurs d'université Hüsnü Göksel, İlhan Tekeli, Bahri Savcı, Yalçın Küçük, Mete Tuncay, Serafettin Turan, Yakup Kepenek, Murat Belge, Korkut Boratav, Gençay Gürsoy, Veli Lök, Cumhuriyet Ertekin, Berna Moran, Muhittin Yavuz.

Les autres intellectuels poursuivis: Erbil Tusalp, le docteur Haluk Gerger, Mahmut Tali Ongören, Halit Celenk, Emin Deger, Tahsin Saraç, Nurkut Inan, İnci Güraral, Güler Tanyolaç, Güngör Aydın, Haldun Özen, Bülent Tanik, Güngör Dilmen, Vedat Türkali, Özyay Erkiliç, Talip Sencan, Kemal Demirel, Vecdi Sayar, Sururi Sönmez, Onat Kutlar, Umit Erdogan, Mine Inkaya, Emre Kapkin, Cahit Taner, Yılmaz Tokman, Sinasi Acar, Ali Oral Basın, Rusen Hakki Özpençe, Hayri Tütüncüler, Güngör Türkeli, Atif Yılmaz Batibeki, Basar Sabuncu, Sahap Balcioglu, Erdal Öz,

Turgut Kazan, Talat Mete, Ercan Ülker, Ahmet Kocabiyik, Yılmaz Bolat, Güney Dinç, Cemal Nedret Erdem.

A la séance d'ouverture, les journalistes étrangers furent interdits d'accès, bien que le Commandement de la loi martiale d'Ankara leur ait promis une autorisation. Il en fut de même pour l'observateur délégué par l'ambassade ouest-allemande en Turquie.

Quelque temps avant l'ouverture du procès, Aziz Nesin avait qualifié la déclaration d'Evren d'antidémocratique. Evren avait traité les intellectuels d'«ennemis intérieurs de la Turquie».

Quant au cancérologue Hüsnü Göksel, il dénonça l'absence totale de démocratie dans les universités soumises au puissant Haut conseil de l'éducation (YÖK), qui était directement rattaché au cabinet du «Président de la République».

Alors que les intellectuels de Turquie étaient soumis à une vague de répression, l'ex-président de la République du Portugal F. da Costa Gomes, trois ex-premiers ministres, A. Jørgensen (Danemark), le docteur B. Kreisky (Autriche), M.M. Pintasilgo (Portugal), et plus de 2.000 membres du Parlement, des écrivains, des journalistes et des professeurs issus d'une douzaine de pays européens et étasuniens publièrent une déclaration en soutien aux signataires de la pétition.

Ces personnalités plaidaient aux côtés des intellectuels de Turquie pour l'abolition des «lois et pratiques qui s'opposent à la Déclaration universelle des droits de l'homme» dont la Turquie était aussi la signataire.

Dans l'appel international, à noter également la signature de N. Kinnock, président du Parti britannique du travail, G. Spitaels et K. Van Miert, présidents des deux partis socialistes belges, E. Glinne président du groupe des socialistes au Parlement européen, M. Hinterscheid, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES), Raymonde Dury et Anne-Marie Lizin, membres belges du Parlement européen, Ramsey Clark, ancien ministre américain de la justice, Laurent Schwartz, Pierre Vidal-

Naquet, Günter Grass, Alan Ginsberg, Noam Chomsky, Bibi Anderson, David Steel, Mikis Theodorakis.

Le 12 septembre 1980, soit au cinquième anniversaire du coup d'Etat, un collectif important d'intellectuels issu de plusieurs pays européens déclara: «Nous tenons à exprimer notre totale solidarité avec les écrivains, les artistes, les juristes, les scientifiques de Turquie persécutés pour des «crimes» que nous aurions probablement commis si nous avions été en Turquie...»

Dans cette déclaration rendue publique par le professeur Server Tanilli, au nom de l'Initiative de solidarité avec les 1.256 intellectuels de Turquie, le groupe souligna son refus de faire partie de la «conspiration du silence» qui entourait la répression brutale de leurs collègues en Turquie et demanda à tous les intellectuels du monde de joindre leur voix à la leur.

Parmi les signataires de cette déclaration, il y avait notamment Bibi Anderson, Amar Bentoumi, Pieter Dankert, Max Frish, Costa Gomes, Yannis Ritsos, Antoine Sanguinetti, Otto Schilly, Alain Taner, Mikis Theodorakis, Per Wastberg et Jean Ziegler.

Ils exigeaient l'abandon de «tous les cas de 'délits' d'opinion et de presse, la libération de toutes les personnes arrêtées sur base d'une telle accusation et la levée de toutes les restrictions concernant la liberté d'opinion, de presse et d'association.»

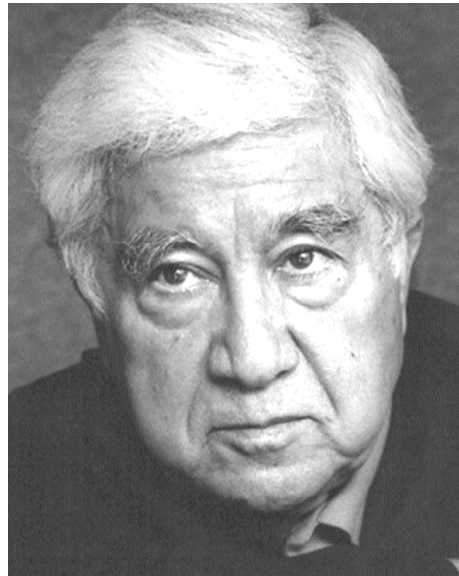
Aziz Nesin accuse le général Evren

Le 12 juillet 1985, au cours de la prise de parole de la défense, Aziz Nesin, président du Syndicat des écrivains de Turquie (TYS) déclara qu'il déposerait une plainte devant les tribunaux contre le général Evren pour avoir accusé les signataires de la pétition de trahison.

Âgé de 70 ans, Nesin, l'humoriste turc le plus connu, subit une attaque cardiaque au cours de la campagne de collecte de signatures.

Nesin accusa également les procureurs militaires d'avoir falsifié les faits.

En Turquie, la publication du plaidoyer de Nesin fut interdite sur une décision de justice tombée le même jour. Ce plaidoyer dont nous produisons un extrait ci-dessous, était en



même temps une dénonciation du général Evren et de son régime:

«Avant même que nous ayons été traduits devant le tribunal et interrogés, le chef de l'Etat nous avait déjà accusé de trahison. Il nous fit cette accusation dans un discours qu'il prononça à Manisa, et qui fut retransmis à trois reprises par la TRT (radiotélévision turque).

Qu'y a-t-il de pire pour un être humain que d'être considéré comme un traître? Si un homme a le droit de vivre dignement, je me dois de défendre mon honneur contre quiconque.

Le président de la République, lui aussi, est un citoyen parmi les autres. En outre, sa responsabilité pénale est aussi grande que celle des autres citoyens.

Dans les sociétés démocratiques, le président de la République jouit de l'immunité en ce qui concerne certaines responsabilités, vu que ses pouvoirs sont confiés au parlement et au gouvernement. Or, chez nous, le président de la République, en vertu de la Constitution de 1982 est investi de pouvoirs étendus, ce qui rend aussi ses responsabilités étendues.

En bref, je déclare solennellement mon intention de porter plainte auprès des tribunaux contre le chef de l'Etat Kenan Evren qui nous a déclarés traîtres sous les yeux de la nation turque. J'intenterai des actions en dommages et intérêts en vertu des articles 41 et 49

TEXTE INTEGRAL DE LA PETITION DES INTELLECTUELS

La démocratie vit par ses institutions et principes. Lorsque, dans un pays, les institutions, notions et principes qui constituent le fondement de la démocratie sont détruits, il devient d'autant plus difficile d'éliminer les dommages ainsi causés.

Priver la démocratie des valeurs et institutions qui lui sont inhérentes, la vider de sa substance tout en la préservant sur un plan formel, est tout aussi dangereux que de la supprimer. Voilà les raisons pour lesquelles nous défendrons la sauvegarde des institutions, notions et principes qui assurent le maintien de la structure de l'Etat fondée sur l'expérience historique, ainsi que leur renforcement dans un environnement démocratique.

Notre peuple est digne de tous les droits de l'homme existant dans les sociétés contemporaines et doit pouvoir jouir de tous sans exception. Nous ressentons comme une humiliation le fait que notre pays ait fait l'objet de discussions à l'étranger sur les garanties à assurer aux droits de l'homme.

Le droit à la vie ainsi qu'une vie digne de l'être humain est le but principal de l'existence dans une société organisée, but qui, à notre époque, ne saurait être supprimé pour quelque raison que ce soit ; il s'agit là d'un droit naturel et sacré. Pour que ce droit acquière un contenu, cela dépend de la possibilité d'exprimer et de développer librement ses opinions. Le fait que dans notre société, les individus produisent des idées nouvelles et différentes, ne nous apparaît pas comme la cause de la crise – comme on tente de le présenter – mais comme la condition préalable permettant la vitalité de la société.

La justice, le dernier refuge de l'homme, est en même temps le principal soutien d'une vie digne de l'être humain. Les moyens qui existent dans un Etat de droit contemporain pour rendre justice impliquent la nécessité que la recherche de la justice ne soit entravée d'aucune façon et que, lors de la procédure judiciaire, il ne soit pas fait usage de voies judiciaires exceptionnelles ni de méthodes extraordinaires.

Nous estimons qu'il y a incompatibilité avec la conception actuelle de la démocratie, lorsque des formes d'administration exceptionnelles deviennent permanentes dans une période qualifiée de normale.

Le fait de restreindre les droits des citoyens sans procédure judiciaire, l'invention de délits au moyen de modes de procédures administratives unilatérales et ne pouvant être soumises à discussion, la privation des droits politiques et le fait de porter des accusations n'ayant qu'un caractère général conduisent de pans entiers de la société à l'anéantissement. Lorsque l'adhésion à des associations, des coopératives, des fondations, des chambres professionnelles, des syndicats et des partis politiques ainsi que des opinions qui à l'époque où elles étaient exprimées, n'étaient pas punissables, sont qualifiées après coup, de délits en fonction des conceptions dominantes, - il y a alors incompatibilité avec la notion d'Etat de droit.

Le système démocratique lui-même ne saurait être rendu responsable de la vague d'actes terroristes que la Turquie a connue.

Il incombe inévitablement à toute société organisée de combattre les actes de violence. Mais une caractéristique fondamentale inhérente au pouvoir d'Etat est l'attachement aux normes du droit dans la lutte contre le terrorisme. La présence du terrorisme ne peut jamais justifier le recours à des méthodes identiques par l'Etat.

La torture, dont l'existence a également été prouvée par des jugements de tribunaux, constitue un crime contre l'humanité. Nous craignons que la torture ne soit devenue une pratique habituelle de châtiment primitif préalable, indépendamment de tout jugement. De plus, nous considérons que les conditions dans les prisons allant au-delà du but visé par la restriction de la liberté, constituent une forme de sévice et de torture.

Toutes les mesures nécessaires doivent être prises afin que la torture soit extirpée. Si, lors de l'information judiciaire, de l'instruction ou de la défense, on abandonne les normes de l'Etat de droit ; si au niveau des méthodes de procédure, on dénie toute valeur aux garanties universelles mises en évidence par le principe qu'«en tout cas, un accusé doit être présumé innocent jusqu'au moment de sa condamnation», alors l'arbitraire devient – surtout dans les procès politiques – un élément fondamental de la procédure.

Eu égard au fait que tous les secteurs de la société portent une part de responsabilité dans la genèse des actes terroristes, nous croyons à la nécessité d'arrêter la mise à exécution des sentences de mort exécutoires et d'abolir la peine de mort afin d'en finir une fois pour toutes avec l'idée que tuer serait une solution.

Partant du fait universel qu'une justice retardée est une injustice, nous estimons que tous les procès en cours devraient être menés le plus vite possible à leur terme.

Ce sont les conditions sociales et politiques qui suscitent les délits. Dans la phase instable qui existait à l'époque en Turquie, on ne peut perdre de vue la responsabilité qui est imputable à la société. Pour ces raisons, et afin de contribuer à la paix sociale, nous considérons indispensable une amnistie étendue. Pour que la politique soit un moyen permettant de distinguer dans la vie publique le bien du mal, le juste du faux, il faut qu'elle consiste en la participation de l'ensemble de la société à la gestion de la société.

Les défauts de la politique au jour le jour qui se manifestent dans chaque pays et qui sont inévitables, ne sauraient constituer un motif pour empêcher que l'on rende service à la société par l'action politique – qui devrait être accessible à tous – et pour en réserver le monopole à certaines couches, à une personne ou à un groupe déterminé de personnes. La politique ne se réduit pas exclusivement à des décisions administratives.

La volonté nationale n'acquiert un contenu que dans des types de société où tous les secteurs de la société peuvent s'organiser librement. Dans des pays où personne n'est accusé pour ses convictions politiques et ses conceptions philosophiques et où aucun citoyen n'est critiqué en raison de sa croyance religieuse, la volonté nationale est le pouvoir suprême. La légitimité de ce pouvoir suprême dépend de l'attitude que celui-ci adopte à l'égard des droits et libertés fondamentaux.

Des circonstances qui empêchent la libre détermination de la volonté de la majorité, sont contraires à la démocratie. De même, la suppression des droits fondamentaux sous le prétexte qu'il existe une volonté majoritaire, est incompatible avec la démocratie.

du Code des obligations et de l'article 24 du Code civil.

En plus, s'il s'avérait pour le moment impossible d'intenter une action pénale en raison de son immunité, je le ferai en vertu des articles 480-482 du Code pénal, dès que son immunité serait levée. Si je ne vis pas suffisamment longtemps, je m'en remettrai au jugement de l'histoire qui est le juge suprême et le plus impartial.

D'après le chef de l'Etat, les signataires de cette pétition seraient des soi-disant intellectuels.

En signant cette pétition, nous n'avons

attendu aucun bénéfice, ni n'avons tenté de jouir de privilèges liés à notre condition d'intellectuels.

Nous qui, connaissant parfaitement la manière d'agir injuste de l'administration actuelle, nous attendions à des punitions et non à des avantages, à un châtiment et non à une récompense, sommes fiers de nous considérer comme des intellectuels.

Parmi ceux qui ont signé cette pétition, il y a des artistes, écrivains, journalistes, scientifiques, juristes et anciens ministres qui jouissent d'une réputation non seulement au niveau national, mais aussi sur le plan interna-

Dans le processus d'évolution historique, les constitutions démocratiques ont pour but de garantir les droits et libertés des individus. Toute disposition ayant pour effet d'affaiblir la position de l'individu vis-à-vis de l'Etat, signifie – quel que soit le nom sous lequel elle est introduite – que l'on s'écarte de la démocratie. Dans pareille situation, la Constitution, qui devrait être la source de la vie démocratique, devient un obstacle à la démocratie.

Les syndicats, unions professionnelles et associations, mais surtout les partis politiques, constituent des piliers indispensables à la vie démocratique. Dans la même mesure où il est de leur devoir de défendre les intérêts économiques et la solidarité de leurs membres, les organisations professionnelles doivent protéger, conjointement avec les partis politiques, les libertés démocratiques des personnes et groupes et doivent être un moyen et un guide leur permettant de participer à la gestion. Voilà pourquoi nous croyons qu'il est nécessaire d'assurer les garanties les plus larges dans les dispositions de la Constitution en faveur des droits à l'organisation et à la participation.

Dans la vie de toute société, la présence des éléments de liberté, de diversité et de renouveau est nécessaire pour le futur et pour la capacité de développement de la société. De ce point de vue, toute production intellectuelle, de quelque type que ce soit, doit être protégée, de nouvelles propositions doivent pouvoir être présentées librement à l'opinion publique.

Une presse libre est l'un des éléments de base qui complète l'ordre démocratique. Pour ce faire, il est nécessaire que la société soit informée sur elle-même en toute indépendance, sans contrôle et de manière diversifiée, que des idées diverses puissent être librement diffusées et que toute forme de critique se voit accorder une place dans la presse. Ce n'est qu'une presse pareille qui permettrait d'assurer la formation d'une opinion publique diversifiée et de créer un contrôle démocratique sur la gestion de la société. C'est précisément pour ces raisons, et à condition que leur neutralité soit assurée, que nous croyons qu'il faudrait aussi réaliser l'autonomie de la société turque de radio et de télévision (TRT).

Le but principal de l'éducation est de créer des hommes de libre pensée, aux connaissances étendues, capables et créateurs. Il est, en revanche, incompatible avec l'évolution de notre époque et avec la démocratie pluraliste de former un homme d'un seul type. La démocratie contemporaine vise à assurer le développement d'hommes qui sachent regarder le monde d'un œil critique.

Quand l'université, en tant que secteur le mieux instruit de la société, se voit priver de son autonomie, et quand on prétend qu'elle ne serait pas digne de se diriger elle-même, cela conduit alors à nier que dans notre pays la démocratie puisse fonctionner. La subordination de toutes les institutions d'enseignement supérieur au pouvoir de commandement d'une commission dotée de compétences démesurées, qui s'est constituée par voie de nominations, - suscite de graves préoccupations pour l'avenir du pays dans la mesure où, dès à présent, elle entrave tant la bonne formation des jeunes que l'activité scientifique. C'est la raison pour laquelle nous estimons nécessaire que la structure du Conseil de l'enseignement supérieur (YÖK) soit modifiée sans délai dans le sens d'une autonomie fondée sur le principe de l'élection.

Nous voudrions insister sur le fait que c'est une condition essentielle pour la civilisation d'abolir les restrictions juridiques et effectives qui pèsent sur la genèse de productions intellectuelles et artistiques et d'assurer aux penseurs et aux artistes, en même temps qu'à l'ensemble des citoyens, les garanties universelles. Un développement sain de la société présuppose :

- la liberté de créer et de diffuser des œuvres artistiques, de quelque nature qu'elles puissent être,
- l'abolition complète de la censure qui entrave à un degré extrême la création culturelle,
- qu'aucun sujet ne puisse être tabou,
- que la responsabilité pénale soit établie exclusivement par les instances juridiques normales.

A la lumière de ces faits, nous qui sommes conscients de notre responsabilité envers la société, croyons avec une totale sincérité que la démocratie contemporaine, tout en présentant des différences dans les divers pays en fonction des situations spécifiques, possède un fondement essentiel immuable ; que notre nation aussi a adopté les institutions et les principes qui constituent ce fondement essentiel ; qu'il est nécessaire de supprimer par des méthodes démocratiques toutes les dispositions légales et pratiques qui y sont contraires et que, de cette manière, on trouvera une issue plus saine et plus sûre à la crise que nous traversons.

□ 228 □

tional. S'ils n'avaient pas été intellectuels, il y aurait plus d'intellectuels en Turquie, sauf dans la province de *Aydin* (ce mot signifie «intellectuel» en turc, NDE)

Le chef de l'Etat a dit: «Je m'opposerai jusqu'au bout à toute modification de la Constitution de 1982 dont je suis le garant. Je ne tolérerai jamais que l'on fasse des trous ça et là dans une Constitution dont je suis le garant.»

Le docteur honoris causa de l'université YÖK (Haut conseil de l'éducation – NDE) doit certainement savoir qu'une constitution est la principale garantie dont disposent les citoyens d'un pays. Hormis dans des dictatures et des monarchies, nulle part, aucun citoyen, fût-il même Kenan Evren, ne peut être le garant de la Constitution. Quant à la modification de la Constitution, puisque le chef de l'Etat se déclare investi de la mission de ne tolérer d'aucune manière que l'on fasse des trous ça et là dans la Constitution, il est de notre devoir d'œuvrer pour modifier celle-ci. Cette Constitution sera amendée conformément à la procédure prévue dans la même constitution. La victoire finale appartient toujours au Père Temps.

«Nous avons vu beaucoup d'intellectuels devenir des traîtres. Que puis-je faire de ce type d'intellectuels?» dit-il. Nous ne sommes pas devenus intellectuels pour que le chef de l'Etat, qui a l'habitude de parler à la première personne du singulier, fasse quelque chose avec nous.

Nous sommes tout à fait d'accord avec une phrase qu'il a prononcée: «Il n'est pas du tout nécessaire d'être intellectuel pour pouvoir régner sur cette nation.» Au contraire, si l'on tient compte de la situation politique actuelle, il faut être non intellectuel pour pouvoir régner sur la nation. Car les intellectuels ne règnent jamais sur la nation mais ils la servent; parce qu'en démocratie, la souveraineté n'appartient qu'à la nation.

Le chef de l'Etat a dit: «Le dernier padichah (monarque de l'Empire ottoman - NDE) était un intellectuel. Mais il avait imposé au pays la capitulation devant l'ennemi. A quoi peut bien servir un tel intellectuel? Ainsi, il faut une comparaison entre lui et nous qu'il accuse

de trahison pour lui avoir remis une pétition. La trahison est une notion relative qui change selon l'époque et l'évaluation de chaque individu. Le Padichah Abdülhamid (le Sultan Rouge – NDE) avait fait condamner Mithat Pacha (un réformateur du XIXe siècle qui figure aujourd'hui parmi les plus grands héros de l'histoire de la Turquie – NDE) en l'accusant de trahison. Aujourd'hui, alors que tant de temps s'est écoulé depuis lors, réfléchissons: lequel était un traître? Abdülhamid ou Mithat Pacha?

Comme disait l'un de nos amis, on peut discuter la qualité intellectuelle de Vahdettin, mais une chose est indiscutable, c'est qu'il était chef d'Etat.

Récemment, deux grands écrivains étrangers, Arthur Miller et Harold Pinter, sont venus dans notre pays. Nos dirigeants ne se sont pas tellement intéressés à leur visite. En effet, le niveau culturel des dirigeants de l'époque d'Özal – lequel avait déclaré dans une interview qu'il avait accordée à Cumhuriyet avant sa nomination au poste de premier ministre, qu'il n'avait pas le temps de lire des livres sauf Tom Mix et Texas (Bandes dessinées – NDE), ne permettra évidemment jamais de s'intéresser ni à Miller ni à Pinter. Je vais citer un extrait de l'article d'Arthur Miller paru dans *The Nation* du 18 mai 1985: «Certaines personnes parmi lesquelles Süleyman Demirel, qui était premier ministre au moment du coup d'Etat, trouve bizarre le fait que les militaires qui n'étaient pas parvenus à empêcher la violence politique pendant deux ans aient rétabli l'ordre dans un délai très court après s'être emparés du pouvoir. D'après Demirel, les généraux s'étaient tenus à l'écart et ont ainsi laissé le chaos se répandre, pour justifier leur mainmise. La raison principale du soutien au régime militaire est la peur d'une éventuelle reprise de la violence.»

Un grand nombre de citoyens partage les doutes exprimés par Demirel à Miller. Moi aussi, j'éprouve la même inquiétude. Alors que nous sommes tous responsables de ce qui s'est passé, je m'inscris en faux contre les affirmations des plus hauts responsables, disant qu'ils rendaient justice en pendant des jeunes qui auraient commis des crimes alors

qu'ils n'avaient que 17 ou 18 ans. Une déclaration relative aux exécutions, que Monsieur Evren a adressée aux intellectuels occidentaux par l'intermédiaire de la TRT et des journaux est, elle aussi, très intéressante: «Ils s'opposent à des exécutions chez nous. C'est une affaire intérieure à nous. Est-ce que nous les critiquons pour les dissuader d'exécuter des peines de mort?»

Au cours de l'histoire, beaucoup de déclarations ont été faites pour ou contre la peine de mort. Mais personne n'a jamais songé à la défendre de cette manière.

Quelle est la caractéristique des régimes qui sont complètement contraires à la démocratie? C'est de brûler des livres. Aujourd'hui, des centaines de milliers de livres sont brûlés sans décision d'un juge. Il s'agit de livres qui n'ont jamais fait l'objet de poursuites judiciaires. L'éditeur de ces livres n'a reçu aucun dédommagement. Pouvons-nous appeler cela de la démocratie? En Turquie, on brûle aussi des œuvres cinématographiques, même celles qui ont été réalisées par la TRT à coup de millions. Peut-on appeler cela de la démocratie?

Les tortures épouvantables pratiquées depuis le 12 septembre 1980 ont été attestées même par des fonctionnaires de l'Etat. Dès que la loi 2969 sera levée – qui interdit toute critique à l'égard des pratiques de torture – toutes ces pratiques seront rendues publiques. Ainsi, tout le monde apprendra qu'on a vécu des pratiques honteuses pour notre époque.

Au moment où j'écris cette défense, je ne sais pas si l'on me permettra de la prononcer entièrement. Pourtant, je l'ai écrite dans l'espoir que je pourrai le faire. En tout cas, cette défense n'est pas uniquement destinée au tribunal et au procureur. Je souhaite qu'elle soit lue surtout par tous ceux qui devraient la lire et en bénéficier.»

PROCES DU SYNDICAT DES ECRIVAINS DE TURQUIE

Parmi les procès de masse emblématiques, notons aussi celui du Syndicat des écrivains de Turquie (TYS). Le 6 janvier 1983, le président Aziz Nesin et 17 autres dirigeants de

ce syndicat comparurent devant un tribunal militaire à Istanbul.

Aziz Nesin, Bekir Yildiz, Aydin Özyalçiner, Sükran Yurdakul, Demirtas Ceyhun, Alpay Kabacali, Osman Saffet Arolat, Attila Özkirimli, Ataol Behramoglu, Hasmet Zeybek, Orhan Apaydin, Asim Bezirci, Tekin Sönmez, Aziz Calislar, Emil Galip Sandalci, Kemal Sülker, Vedat Türkali et Mehmet Ali Sebük furent accusés de transformer le syndicat en organisation clandestine. Le procureur militaire requit des peines allant jusqu'à 15 ans de prison chacun pour deux motifs: la coopération du Syndicat des écrivains avec la Confédération DISK, et l'organisation par le syndicat d'une soirée commémorative en l'honneur du plus grand poète turc Nâzım Hikmet qui mourut en exil en 1963.

Le 21 janvier 1985, le tribunal militaire déclara que les accusations du procureur militaire étaient sans fondement. De plus, le tribunal s'était déclaré incompétent pour prendre une décision concernant la demande d'interdiction du TYS.

Le Commandement de la loi martiale d'Istanbul appela toutefois la Cour militaire de cassation à annuler l'acquittement.

Le président du TYS Nesin siégeait également parmi les accusés du procès du Comité turc pour la paix. Outre les trois procès collectifs dans lesquels il était inculpé, Aziz Nesin comparut devant un tribunal militaire pour un roman qu'il avait écrit 29 ans plus tôt.

Cette œuvre humoristique intitulée «Az gittik, uz gittik» avait été rééditée à six reprises depuis 1956 sans n'avoir jamais fait l'objet de poursuites judiciaires. Le procureur militaire ordonna la confiscation de tous les exemplaires du livre et demanda au tribunal de condamner l'humoriste turc à renommée mondiale à une peine allant jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

Le 26 novembre 1983, Aziz Nesin, âgé de 69 ans, subit un infarctus à Istanbul alors qu'il était en procès. Suite à cette attaque cardiaque, son corps fut partiellement paralysé.

Les militaires le privèrent du droit de voyager alors qu'il avait besoin d'être soigné

□ 230 □

dans un pays où la cardiologie était plus avancée qu'en Turquie.

Le 13 octobre 1985, l'Union nationale des journalistes (NUJ) de Grande-Bretagne l'invita à une conférence sur les médias en Turquie. Mais le gouvernement «civil» le priva de son droit de se rendre à l'étranger. Là-dessus, Aziz Nesin envoya une lettre au général Evren dans laquelle il signalait que si cette lettre demeurait sans réponse, il serait dans l'obligation d'informer la NUJ de l'attitude arbitraire des autorités turques.

En 1985, à l'âge de 71 ans, Nesin était l'auteur de 72 ouvrages humoristiques. Il a toujours été l'une des cibles principales des campagnes dirigées contre les intellectuels. Les procureurs lui intentèrent plus d'une centaine de procès. Il connut la prison pour un total de cinq ans, à différents moments et pour des détentions à durée variable.

Nesin jouissait d'une réputation mondiale. Ses ouvrages humoristiques furent traduits et publiés dans plus de 30 langues. La plaidoirie qu'il lut dans le procès des 59 intellectuels et dont la publication fut interdite en Turquie est un document historique qui règle ses comptes au régime du général Evren (cf. *Aziz Nesin accuse le général Evren*)

Une nouvelle expérience: l'Entreprise Ekin-Bilar

Les épreuves vécues par Nesin et par les milliers d'autres intellectuels ne se limitèrent pas aux multiples poursuites judiciaires. Les obstacles que le gouvernement dressa devant une très légitime entreprise créée par des intellectuels en furent la preuve la plus accablante.

Depuis le putsch militaire, des milliers d'intellectuels et de professeurs d'université avaient été renvoyés de leur poste. La plupart des victimes de ces mesures répressives vivaient sous des conditions très rudes d'autant plus que les entreprises privées n'osaient pas les embaucher. Pour surmonter ces obstacles, un groupe d'intellectuels parmi lesquels Aziz Nesin, tenta de créer une coopérative visant à promouvoir des activités culturelles.

Tandis que sous le gouvernement ultra-

libéral d'Özal, les hommes d'affaires étaient favorisés par tous les moyens et des entreprises privées de tous genres étaient encouragées (à condition qu'elles eussent un but commercial), l'entreprise Ekin A.S. (société anonyme) fut rejetée par le ministère du commerce. Dans sa réponse adressée aux administrateurs de la société, le ministère expliqua que cette entreprise ne correspondait pas aux critères énoncés par l'article 271 du Code de commerce turc.

Les intellectuels ne se résignèrent pas et créèrent une société sous le nom de «Ekin-Bilar A.S.» dont Aziz Nesin fut le président et dont le professeur Yalçın Küçük, lui aussi victime de la répression, le directeur.

Cette fois-ci, l'entreprise put être enregistrée.

Küçük déclara: «Le pays a été culturellement stérilisé. Nous voulions ouvrir un nouveau commerce selon nos traditions, un endroit que les gens de tous les milieux pourraient fréquenter pour y lire, y jouer ou y converser. Le but de cette entreprise était de mettre sur pied des clubs culturels où il y aurait aussi de la musique.»

Parmi les activités les plus réussies de cette prétendue société, il y eut les nuits culturelles appelées «fêtes de mariage d'Ekin». Mais celles-ci n'échappèrent pas à la méfiance des autorités. Les administrateurs de l'entreprise furent d'ailleurs interrogés pendant 11 heures par les Cours de sûreté de l'Etat sur l'accusation d'organiser des manifestations politiques illégales.

COMMENT UN EDITEUR A ETE ASSASSINE SOUS LA TORTURE

L'assassinat en détention d'un éditeur constitua l'un des crimes les plus marquants commis par les militaires contre la liberté d'expression. Le 7 novembre 1980, les frères İlhan Erdost et Muzaffer Erdost, éditeurs de la maison d'édition Sol à Ankara, furent arrêtés par les militaires pour avoir publié des classiques du marxisme. Après leur interrogatoire et leur transfert à la prison militaire de Mamak,

Ilhan Erdost fut battu à mort à coups de crosse de fusil. Nous reproduisons ci-dessous le témoignage de son frère Muzaffer Erdost:

Le pénitencier se situait dans la même garnison, sur une colline à l'intérieur. Mon oncle qui attendait à la porte est venu avec sa voiture pour nous y conduire. Ma femme Rana l'accompagnait. Escortés par le policier, nous sommes arrivés, Ilhan et moi, à l'établissement. Ilhan et moi nous approchâmes de l'entrée. Comme j'avais déjà fait de la prison plusieurs fois, mon épouse était déjà habituée à ce genre de scènes. Elle avait toujours su se comporter courageusement. Pourtant, quand nous sommes descendus du véhicule, nous avons vu mon épouse pleurer. Ilhan lui dit en riant: «Sœur Rana, c'est la première fois que je te vois pleurer à la porte de la prison.» Rana lui répondit: «Ilhan, j'ai peur que cette fois-ci, cela soit différent». Nous l'avons consolée.

Alors que nous attendions dehors, les autorités pénitentiaires réglaient les formalités nécessaires à notre incarcération. On nous plaça au «Bloc C». Les dernières fois que j'avais fait de la prison dans cet établissement, cela dura respectivement près de deux ans et 15 jours. C'est pourquoi, j'ai dit à Ilhan que le Bloc C était le meilleur car on pouvait voir à partir de là, les environs et la nature. C'était la première fois qu'Ilhan allait en prison.

Trois blocs séparés composent la prison militaire de Mamak. Le «Bloc A» est l'aile la plus neuve. Elle a été construite après le coup d'Etat militaire de 1971 et se situe à côté du «Bloc B». A dix minutes à pied du «Bloc A», il y a des dortoirs pour soldats. Plus tard, ces baraquements ont été transformés en quartiers pénitenciers et ont été connectés au «Bloc C». Il s'agit des sections C, D, E, F et G.

Avant d'entrer dans le bâtiment, on nous a questionnés sur nos idées politiques. Nous



avons répondu: «gauche» et ils ont indiqué «gauche» sur notre registre d'écrou.

D'abord, pour notre enregistrement et la prise de photos, nous avons été emmenés dans une petite chambre du «Bloc A» où se trouvaient des escaliers dans l'un des coins. Il y avait là trois détenus venus avant nous. Deux d'entre eux furent emmenés sous nos yeux. Nous avons été placés dos au mur, en rang, sur les marches de l'escalier. Nous avons été photographiés, d'abord avec nos cheveux et nos moustaches. Ensuite, on nous a rasés les cheveux et la moustache avec un rasoir électrique. Cette fois, nous avons été photographiés de face et de profil. On nous a ensuite donné des cartes d'inscription que nous avons remplies de suite. Par contre, ce sont les soldats qui ont complété la partie du formulaire réservée à nos descriptions physiques. Il nous plaça face à lui à tour de rôle, nous mit au garde-à-vous et nous ordonna de tourner à gauche et à droite ou de nous pencher. S'il voyait un défaut quelconque dans notre attitude, il nous insultait et nous frappait à coups de poing, de bottes ou de matraques. Mon frère et moi avons chacun reçu deux coups de matraque sur nos mains pendant que nous étions en file et ce, sans la moindre raison. Nous avons ensuite été séparés des autres détenus.

Plus tard, le soldat qui notait nos des-

□ 232 □

criptions téléphonique quelque part pour demander que l'on emmène deux détenus au «Bloc C» à bord d'un fourgon. Son interlocuteur a dû lui dire qu'il n'y avait plus de grand véhicule à disposition puisque le soldat répondit: «Une petite voiture ne conviendrait pas!». Après quelque discussion, le soldat demanda: «Y a-t-il un Reo disponible? Un Reo pourrait convenir. Alors envoyez-le.» Il téléphona ensuite au «Bloc C» pour les prévenir qu'il avait demandé une voiture pour les deux détenus et qu'il leur fallait envoyer un sous-officier de garde pour venir les chercher.

Un peu plus tard, un sous-officier est entré et a demandé: «Lesquels?» On nous a montrés mon frère et moi. Un autre soldat est entré. Derrière lui, deux autres soldats attendaient sur le seuil. Mon frère et moi étions toujours debout, dos au mur. Le soldat qui se trouvait derrière le sous-officier nous demanda ce dont nous étions accusés. Nous lui avons répondu: «Détenus de livres interdits.» Il demanda: «A quel propos?» Je n'avais pas compris sur le coup. Il voulait savoir si les livres étaient de droite ou de gauche. Nous lui avons dit: «De gauche». Ils nous emmenèrent hors de la pièce. Dans le hall d'entrée menant au «Bloc A», ils fouillèrent à nouveau nos affaires. Le sous-officier poussa du pied nos brosse à dent et notre dentifrice en disant aux soldats qu'ils pouvaient les prendre pour les donner à autrui. Puis, sur un ton insultant, il nous asséna: «Vous empoisonnez même des gosses de dix ans. Les cellules sont pleines de gens que vous avez empoisonnés. A cause de vous, nous n'avons plus la paix. Montrant ces soldats, il renchérit: «ces pauvres gars ne peuvent même plus dormir la nuit à cause des vôtres.» Alors que je montais dans le véhicule, les coups de matraque ont commencé à pleuvoir sur notre dos. Je me suis jeté dans le fond du combi. Mon frère fit de même. Nous nous sommes retrouvés face à face sur la banquette.

Le combi était composé de deux parties: l'une réservée aux détenus, l'autre aux gardiens. Une porte métallique coulissante séparait les deux compartiments. Armés de matraques, quatre soldats montèrent dans le véhicule. Avant

qu'elle ne démarre, ils se sont rués vers nous et nous ont ordonné de nous lever. Deux d'entre eux me frappèrent dans la paume des mains. Les deux autres faisaient subir pareilles souffrances à mon frère. Ils étaient sans pitié. Les coups de matraque tombaient de plus en plus vite et fort. Au bout d'un moment, je me suis mis à crier. Mon frère, lui, ne criait pas. Ils nous rouèrent de coups. Je me suis retrouvé le dos tourné vers l'avant du véhicule. Là, je vis mon frère à terre, le visage collé au sol mais tentant de se relever. Deux soldats continuaient de le frapper à coups de pieds et de matraques. Je me suis alors souvenu que mon frère avait été opéré il y a six ans, d'une hernie discale. Je leur suppliai de cesser. «Il a le dos brisé. Je vous en supplie, arrêtez de le battre. Frappez-moi à sa place!» m'écriai-je.

Personne ne m'écoutait. On m'assénait de tels coups au visage que je ne voyais que des étincelles. Je ne voyais même plus mon frère. Il n'y avait pas de lumière dans le véhicule. Il y faisait noir. J'apercevais de temps en temps des lumières à travers les fenêtres à barreaux sur le trajet du véhicule qui avançait à l'allure d'un escargot. A un moment, je les ai vus battre mon frère alors qu'il était debout. Le trajet m'a semblé durer une demi-heure. Puis, le véhicule s'est arrêté. La porte s'ouvrit et on nous fit descendre. Ils continuèrent à nous battre. Alors que nous progressions vers la prison, ils crièrent: «Halte!». Le sous-officier et les soldats recommencèrent à nous battre. Ce nouveau supplice dura bien cinq minutes. Avec ce nouveau passage à tabac, nous n'en pouvions plus. Nous avons supplié le sous-officier d'arrêter.

«Vous n'aviez qu'à y penser avant» a-t-il répondu.

Encouragés par ces propos, les soldats frappèrent de plus belle. Mon frère s'écroula. Après maints efforts, il se releva. Ils nous ordonnèrent de nous mettre au garde-à-vous. Nous titubions sur place et nos mains étaient si enflées que nous ne pouvions plus les poser sur nos flancs. Ils hurlaient: «tenez vous droit; tendez vos bras et serrez-les sur vos côtés!».

Le sous-officier de crier: «Ils vous ont

écrasés tous vos organes sauf vos couilles!». Et il poursuivit: «Mais, on va le faire tout de suite!». Là-dessus, ils recommencèrent à nous battre. Un peu plus tard, le sous-officier ordonna d'arrêter.

Nous avons été emmenés à l'entrée de la prison. Nous avons traversé deux portes aux barreaux de fer. Il y avait une cour devant l'entrée des dortoirs. Alors que nous nous dirigeons vers notre quartier, ils nous stoppèrent et nous firent signe d'entrer dans une porte à droite. Après avoir franchi la porte, ils se remirent à nous battre en hurlant des ordres. Ils nous emmenèrent ensuite devant la porte de notre dortoir. Mon frère est encore tombé et ne put se relever que très difficilement. Nous avons chacun un soldat à nos côtés qui nous sommait de nous mettre au garde-à-vous et de coller nos mains sur nos flancs.

Puis, les soldats appelèrent trois personnes du dortoir. Trois «anciens» ont accouru. Ils se sont mis au garde-à-vous et ont crié: «A vos ordres mon commandant!»

Les soldats qui nous gardaient leur demandèrent s'ils avaient de la place pour nous. «Nous en avons» ont-ils dit.

La porte s'est ouverte et nous sommes rentrés. Nous avons été installés dans le côté droit du dortoir. Certains détenus sont venus vers moi et d'autres ont pris mon frère par le bras pour l'aider à se tenir debout et à marcher. Nos regards se sont croisés en l'espace de quelques secondes. Son visage était ensanglanté et ses yeux injectés de sang. Nous nous sommes regardés sans rien pouvoir nous dire. Il fit deux ou trois pas vers moi et me dit: «J'ai mal à l'estomac. Je vais vomir.»

Il allait s'affaïsser au sol quand les autres détenus l'ont attrapé par le bras et l'ont allongé sur un lit. Moi, j'ai été placé sur un lit situé dans la partie intérieure de la chambrée. Plus tard, je vis des détenus déshabiller mon frère. Puis ils l'installèrent à mes côtés. Mon frère se tenait accroupi sur un genou, la tête penchée, la bouche ouverte. J'ai appelé: «Ilhan! Ilhan!» Aucune réponse. A nouveau, je criai: «Ilhan! Ilhan!»

«Ce n'est rien de grave» répondirent les

détenus à sa place. J'ai pensé qu'il avait dû s'évanouir. On l'a allongé sur le lit voisin. Il y avait à peine 40 à 50 cm entre nos lits. A ce moment-là, quelqu'un a dit: «Ses jambes ne tiennent plus».

Je me suis alors dit: «Malheur! Mon frère est paralysé.» La mort ne me venait pas du tout à l'esprit. Parmi les détenus, il y avait un étudiant en médecine qu'ils surnommaient «docteur». Ce dernier se mit à le réanimer par respiration artificielle. Je lui dis que mon frère était mort. Il me répondit: «Non, non. Ce n'est rien de grave. Son pouls est faible et nous tentons de le ranimer». Un quart d'heure plus tard, un sous-officier est arrivé et a dit d'appeler un médecin. Près de quinze minutes plus tard, un sous-officier médical (un technicien hospitalier comme il disait) est arrivé à son tour et a demandé que l'on appelle une ambulance. On apporta une civière pour faire évacuer mon frère. Il était là, gisant dans la civière, la bouche ouverte, les yeux mi-clos. J'ai voulu l'embrasser mes les camarades de chambrée m'en ont empêché. Mon frère était mort. Il était parti à jamais, sous mes yeux. Ce fut si dur de l'accepter. On tenta encore de le réanimer mais en vain. Pourtant, je ne pouvais m'empêcher de garder l'espoir qu'il pourrait être sauvé.

A peine deux heures plus tôt, au bureau du conseil juridique, lorsque nous attendions la décision, il semblait si vivant. De temps en temps, il se levait et faisait les cent pas. Il était si beau mon frère à ce moment-là. Ses joues étaient légèrement roses d'émotion. Ses moustaches étaient abondantes et ses yeux magnifiques souriaient. Je m'étais dit que s'il venait avec moi, je l'aurais protégé.

Or, il était mort. Qu'allais-je pouvoir dire à sa petite Türküler, sa fille de 3 ans? Qu'allais-je lui répondre si elle me demandait où était son père? Comme il aimait Türküler et comme Türküler aimait son père! Qu'allais-je faire? Comment sa fille de cinq mois allait-elle apprendre à dire papa? Qu'allais-je dire à Gül, sa femme? Nous étions tous si unis. On nous a photographiés en prison ensemble. On nous a battus ensemble. Mais lui, il est mort et moi vivant. C'est ainsi que je me lamentais.

□ 234 □

Tous les détenus étaient au garde-à-vous près de leur lit pour leur recensement. Dans les rangs des progressistes, j'entendais des détenus pleurer et peu à peu, d'autres détenus pleurèrent aussi. Puis, on me sortit de ce dortoir.

J'étais trempé de sueur. Mes vêtements étaient désordonnés et un vent froid soufflait. On me sortit de la «section F». J'ai frissonné en chemin. J'avais l'impression que j'allais tomber tout raide. On noua mon gilet autour de ma tête puis on me fit marcher 300 à 400 mètres. Nous arrivâmes au mess des officiers. Le sous-officier qui nous avait emmenés mon frère et moi, était là et regardait la télévision. «Monsieur Muzaffer, pourquoi ne nous as-tu pas dit que ton frère souffrait du cœur?» m'a-t-il dit? Mon frère n'avait jamais souffert du cœur et d'ailleurs, j'étais assez conscient pour savoir qu'il était mort d'hémorragie cérébrale. J'ai gardé le silence. J'avais soif et j'ai donc bu de l'eau.

Puis, on me prit et on m'enferma dans une pièce vide de la «Section G». Ils jetèrent ensuite un matelas à terre en guise de litière. Puis, mes camarades de chambrée m'envoyèrent 5 ou 6 couvertures, du lait, de l'eau et du yaourt. On me fit une injection de tranquillisant ce qui me permit de dormir. J'ai cru avoir dormi durant des jours. Dans mon sommeil, je parlais sans arrêt avec mon frère. Je voyais les soldats passer la tête par le judas pour me surveiller.

Le samedi 8 novembre, on m'a dit de me préparer. Deux amis détenus sont venus m'habiller. J'avais les bras, les poignets et les mains tout enflés. Les menottes ne passaient pas autour de mes poignets.

Le soldat-gardien me dit: «Nous n'avons pas le droit de te sortir de cet endroit sans menottes. Il les a alors fixés à mes poignets sans les serrer. Puis, on m'a placé dans un combi pour me conduire au «Bloc A».

J'aimerais attirer l'attention sur deux sujets que j'ai constatés plus tard:

Lorsque les soldats-gardiens nous firent monter, mon frère et moi, dans le véhicule pour nous emmener vers la prison, on ne nous a pas fait passer les menottes. Or, d'après le règlement toujours en vigueur, il est d'usage de passer les menottes aux prisonniers même

pour traverser la cour entre deux bâtiments. Cela signifie que leurs actes étaient prémédités. Ils savaient que si nous avions été menottés, nous aurions pu nous défendre à l'aide de nos menottes ne serait-ce que dans une certaine mesure.

Deuxièmement, j'ai compris que ce véhicule dans lequel j'étais monté pour être emmené chez le procureur, bien que petit, pouvait contenir au moins dix détenus. Mais comme il n'était pas très haut ni très large, il était impossible de s'y tenir debout et il n'était pas facile pour quatre hommes de nous battre à l'aise. Ainsi, leurs mouvements auraient été plus limités et notre passage à tabac aurait été beaucoup moins violent. Tout cela démontre qu'on avait prévu bien à l'avance de nous battre.

Chez le procureur, on s'est montré compréhensif à mon égard. Au début, je n'ai pas pu me retenir et j'ai pleuré. Ils ont attendu sans intervenir, puis ont inscrit très exactement tout ce que j'ai déclaré. Ils ont fait preuve d'honnêteté.

Le lendemain, j'ai été conduit de nouveau chez le procureur. Mon dossier avait été porté là auparavant.

On a repris ma déposition et j'ai pu compléter ce qui y manquait. Le procureur m'a dit que seuls trois des soldats étaient en mission lors de notre transport et qu'il lui fallait rechercher l'identité du quatrième qui a été autorisé à monter dans le véhicule.

Plus tard, le procureur m'a communiqué son identité.

Au cours de son audition, le sous-officier aurait d'abord déclaré qu'il n'était au courant de rien mais qu'il n'avait eu vent d'incidents que plus tard. Les soldats, eux, ont déclaré qu'ils ne nous avaient jamais battus.

Lundi, j'ai été une nouvelle fois conduit chez le procureur pour éclaircir quelques points. J'ai alors demandé si ma famille était informée sur ce qui s'était passé. Ils m'ont répondu que c'était à eux de les prévenir mais que si le commandement de la loi martiale n'avait encore rien dit, je pouvais leur dire par quel intermédiaire je souhaitais que l'on prévienne ma famille du décès de mon frère. J'ai

suggéré M. Halit Celenk qui est un ami de la famille de longue date et qui nous a défendu en tant qu'avocat dans les tribunaux.

La mort de mon frère a été annoncée par un communiqué officiel émanant des autorités de la loi martiale. Le lendemain, Halit Celenk est venu me voir en prison. J'ai pu lui parler dans une salle où nous étions séparés par une clôture métallique. Il me prévint de ses démarches auprès des autorités pour obtenir ma libération. Il ajouta que le procureur militaire avait donné un avis favorable et que mon dossier avait été envoyé au bureau du commandant pour que ce dernier donne son accord.

La même soirée, vers 21 h, après le recensement, on m'a demandé de me préparer en vue d'être libéré. On m'a conduit à l'entrée principale par les chemins que nous avions déjà empruntés avec mon frère.

Mon oncle était là et m'attendait. Je lui ai dit: «Nous sommes partis à deux, mais je reviens seul!»

Quand je suis rentré à la maison, j'ai appris que le quotidien «Cumhuriyet» avait été fermé pour avoir publié la nouvelle de la mort de mon frère sur six colonnes.

Ma famille avait décidé d'organiser les funérailles d'Ilhan le lendemain de son décès. Cependant, le seul journal dans lequel son décès était annoncé, «Cumhuriyet» en l'occurrence, était désormais interdit. Finalement, comme j'avais des amis journalistes travaillant dans d'autres organes de presse, j'ai pu glisser un avis de décès par leur intermédiaire dans les éditions d'Ankara des quotidiens «Milliyet» et «Hürriyet».

Le lendemain, je suis allé à la morgue. Quand j'y suis entré, l'imam était juste occupé à laver le corps de mon frère. Ses yeux étaient légèrement entrouverts. Sa lèvre supérieure était tendue comme si tout son corps lui faisait mal. Sa barbe avait légèrement poussé. L'imam l'a lavé, moi j'ai pleuré. Quand l'imam finit de le laver, je me suis penché sur son visage et je l'ai embrassé sur ses yeux, son visage. Je l'ai embrassé encore et encore...

Son cercueil fut conduit à la morgue de la mosquée de «Haci Bayram». Nous avons

accompagné sa dépouille sur tout le chemin puis l'avons inhumé dans une cérémonie silencieuse et digne à laquelle ont participé tous les écrivains, journalistes, enseignants, intellectuels et autres, progressistes, patriotes et révolutionnaires qui avaient pu apprendre la nouvelle.

Si Ilhan Erdost avait perdu la vie dans son lit, d'une mort naturelle, il aurait été normal que toute la presse en parle. Mais à part «Dünya», aucun journal n'a même parlé de ses obsèques et ce, bien qu'il n'y ait pas d'interdiction formelle à ce sujet. D'ailleurs, «Dünya» a titré la nouvelle de ma libération. Je souhaite que tous ceux qui respectent les principes de liberté et de démocratie sachent comment Ilhan Erdost a été tué.

REPRESSION CONTRE LES MASS-MEDIAS

Au cours des cinq années de régime militaire, diverses méthodes ont été utilisées dans la répression des mass-médias: interdiction de publications, de représentations théâtrales et musicales, censure à l'encontre des médias qui ont survécu au coup d'Etat, persécution de journalistes, d'écrivains, de traducteurs et d'artistes... Toutes ces mesures antidémocratiques ont été «couronnées» peu avant le passage à la «période parlementaire» par l'adoption d'une nouvelle loi sur la presse.

En fait, les interdictions pesant sur la presse et l'arrestation de journalistes commencèrent avant le coup d'Etat militaire, peu après la proclamation de la loi martiale dans 13 provinces en 1978.

Les cibles de cette première vague répressive étaient alors la presse et les éditeurs engagés politiquement. Après le coup d'Etat, de cette presse, il ne restait plus que quelques vestiges en butte à d'incessantes persécutions. Au début de son putsch, la junte se garda d'user des mêmes méthodes contre la presse commerciale. Bien que la censure fût en vigueur dans tout le pays et en particulier à Babiali (la Fleet Street de la presse turque), les militaires préférèrent épargner la grande presse car ils tablaient sur son soutien et ne

□ 236 □

voulaient certainement pas provoquer de réaction parmi les institutions européennes.

En échange, les mass-médias applaudirent les pratiques de la junte en approuvant de manière tacite les persécutions menées par celle-ci contre la presse politiquement engagée.

Mais la grande presse ne sera ménagée pendant longtemps. Après que le Parlement européen et le Conseil de l'Europe aient changé leur attitude et commencé à critiquer les pratiques antidémocratiques du régime, les militaires, convaincus qu'il était devenu inutile de faire preuve de prudence, lancèrent des poursuites contre la grande presse aussi. Les interdictions de publication de quotidiens et de périodiques et les poursuites à l'encontre des directeurs de ces publications devinrent monnaie courante.

Le Conseil national de sécurité adopta, en même temps, une loi en vertu de laquelle les peines pour crimes politiques ou d'opinion allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement ne pouvaient plus bénéficier d'un pourvoi en cassation et la personne condamnée était immédiatement incarcérée.

L'étape suivante dans la répression visant la presse consista à obliger d'introduire des permissions préalables auprès du commandement de la loi martiale pour la publication de nouveaux journaux périodiques.

D'après une enquête effectuée par l'Association des journalistes contemporains, en l'espace de 3 ans, les commandants de la loi martiale ont ordonné 41 interdictions de journaux et périodiques pour une période déterminée ou non. Les quotidiens *Demokrat*, *Aydinlik*, *Hergün* ainsi que 20 autres périodiques politiques furent tout bonnement mis sous scellés.

Liste de noms de quotidiens dont la publication fut suspendue pour une durée déterminée:

Milli Gazete (4 fois):	72 jours
Cumhuriyet (4 fois):	41 jours
Tercüman (deux fois):	29 jours
Günaydin (deux fois):	17 jours
Günes (une fois):	10 jours
Milliyet (une fois):	10 jours

Tan (une fois):	9 jours
Hürriyet (deux fois):	7 jours

D'après la même enquête, durant la même période, le Conseil des ministres et les tribunaux militaires interdirent l'introduction dans le pays de 927 publications imprimées à l'étranger parmi lesquelles les publications Info-Türk.

L'interdiction ou la suspension de publications ne cessa pas avec les élections législatives. Cette pratique antidémocratique était toujours en vigueur à la fin de l'année 1985.

Liste des publications dernièrement frappées par une interdiction pour une période définie:

2.10.1983: le quotidien Tasvir
30.10.1983: le quotidien Hürriyet
30.1.1984: le mensuel Somut
5.9.1984: le quotidien Tercüman
16.10.1984: Video-Sinema
22.10.1984: le bimensuel Yeni Gündem
16.12.1984: le quotidien Tan
22.7.1985: l'hebdomadaire Hafta Sonu
24.7.1985: le quotidien Günes
26.1.1986: le mensuel Erkekçe

Toujours d'après l'enquête de l'Association des journalistes contemporains, au cours des trois premières années de la junte, les journalistes turcs ont été condamnés à une peine totale de 316 ans de prison, quatre mois et 20 jours. Ce chiffre n'inclut pas les condamnations des journalistes accusés d'avoir participé à des actions politiques.

Répartition des condamnations visant les principaux quotidiens:

Aydinlik (interdit):	27 ans et 6 mois
Hergün (interdit):	20 ans et 8 mois
Politika (interdit):	13 ans et 6 mois
Milli Gazete:	2 ans et 8 mois
Demokrat Izmir:	1 an et 8 mois
Cumhuriyet:	1 an et 7 mois
Tercüman:	1 an
Demokrat (interdit):	1 an
Milliyet:	6 mois
Dünya:	6 mois
Autres:	245 ans et 9 mois

Par ces condamnations, les éditeurs res-

ponsables se virent infliger un total de 184 ans, 4 mois et 15 jours d'emprisonnement.

Répartition du nombre de poursuites légales à l'encontre des principales publications:

Cumhuriyet:	28
Tercüman:	27
Hürriyet:	14
Milliyet:	11
Milli Gazete:	4
Dünya:	4
Aksam:	3
Son Havadis:	3
Hergün (interdit):	2
Arayis (interdit):	2
Hayat:	2
Nokta:	2
Yanki:	1
Demokrat (interdit):	1
Politika (interdit):	1
Adalet:	1

Le nombre de poursuites judiciaires et la somme des peines de prison aurait toutefois supérieur à ces chiffres, si les poursuites de publications politiquement engagées avaient été prises en considération. Suite à la prise de pouvoir par l'armée, les procureurs militaires engagèrent en effet 404 poursuites légales contre 27 éditeurs responsables qui furent condamnés à un total de 3.000 ans de prison. Curieusement, ni la presse turque ni leurs collègues étrangers ne les considéraient comme des «journalistes professionnels». Leurs cas étaient considérés comme faisant partie des procès en tant qu'«activistes politiques». Pourtant, toutes ces personnes avaient été condamnées pour avoir publié des articles comme on peut en lire dans n'importe quel journal ou périodique publié dans n'importe quel pays du Conseil de l'Europe.

Journalistes condamnés

Nous reproduisons ci-dessous, la liste de 27 journalistes publiée dans le quotidien Cumhuriyet du 3 mars 1986.

Aydogan Büyüközden (quotidien Aydinlik): 91 poursuites judiciaires différentes. Condamné pour un total de 38 ans de prison dans 27 affaires. 18 affaires se sont soldées par un

acquiescement. Dans 33 procès en cours, il risque d'autres peines allant jusqu'à 150 ans de prison.

Tamer Kayas (quotidien Politika): 9 poursuites judiciaires différentes. Condamné à 7 ans et 6 mois et à une amende totalisant 416.000 de liras turques. Deux de ses procès se sont soldés par un acquiescement.

Hasan Basri Ciplak (quotidien Demokrat): 7 poursuites judiciaires différentes. Une affaire s'est achevée par un an et demi de prison.

Isik Yurtçu (quotidien Demokrat): 4 poursuites judiciaires. Condamnée à 2 ans et 7 mois de prison mais la peine a été commuée en amende.

Veyis Sözüer (quotidien Hergün): 25 procès. Toutes les peines de prison dans 13 des affaires ont été commuées en amendes. Trois autres procès sont toujours en cours.

Hasan Fikret Ulusoydan (périodique Halkin Sesi): 26 procès. Condamné à un total de 66 années de prison dans 16 procès. Il risque 64 ans de prison dans 10 autres procès.

Alaaddin Sahin (périodique Halkin Yolu): condamné à un total de 108 ans dans 25 affaires différentes. Il est menacé de 163 années de prison dans 19 affaires différentes.

Feyzullah Özer (périodiques Ilke et Kitle): condamné à une peine de 12 ans de prison dans trois procès différents. Il risque 7 ans de prison dans un autre procès.

Mehmet Özgen (périodiques Bagimsiz Türkiye et Devrimci Militan): condamné à 33 ans et 6 mois de prison dans 6 affaires.

Erhan Tuskan (périodiques Ilerici Yurtsever Gençlik et Gençlik Dünyasi): condamné à 48 ans et dix mois de prison dans dix affaires différentes.

Mustafa Tütüncünbasi (revue Halkin Sesi): condamné à 42 ans de prison dans 14 affaires et acquitté dans 6 affaires. Elle risque 90 années de prison en plus dans 12 autres affaires.

Dogan Yurdakul (périodique Aydinlik) condamné à 18 ans de prison dans 6 affaires. Il risque 120 années de prison en plus dans 16 autres affaires.

Ali Haydar Yildirim (revue Militan Gençlik): condamné à 14 ans et 6 mois dans trois affaires et acquitté dans cinq autres affaires.

□ 238 □

Ersan Sarikaya (revue Güney): condamné à 7 ans et 6 mois dans une affaire.

Ali Duman (revue Yurtsever Devrimci Öğretmen): condamné à 7 ans et 6 mois dans un procès.

Veli Yilmaz (revue Halkin Kurtulusu et Halkin Kurtulusu Yolunda Gençlik): condamné à 1.170 ans de prison dans 79 affaires différentes.

Mustafa Yildirimtürk (revue Halkin Kurtulusu): condamné à 215 ans pour divers articles.

Osman Tas (périodique Halkin Kurtulusu): condamné à 770 ans de prison dans diverses affaires.

Nevzat Açıan (périodique Halkin Kurtulusu): condamné à 20 ans et 6 mois de prison dans différentes affaires.

İrfan Asik (revue Partizan): condamné à 111 ans de prison dans 13 affaires différentes.

Galip Demircan (périodiques Halkin Kurtulusu et Halkin Yolunda Gençlik): condamné à 20 ans dans différentes affaires.

Mete Dalgin (périodique Halkin Birliği): condamné à 30 ans dans divers procès.

Haluk Seçkin Meriç (revue Baris ve Sosyalizm Sorunlari): condamné à 7 ans et 6 mois.

Ali Rabus (périodique Birlik Yolu): condamné à 18 ans de prison dans des affaires différentes.

Muhittin Göktas (périodique Kivilcim): condamné à 7 ans et 6 mois de prison.

Candemir Özler (revue Savas Yolu): condamné à 23 ans et 10 mois de prison dans des affaires différentes.

Hüseyin Ülger (périodique Genç Sosyalist): condamnée à 8 ans et 3 mois.

Liste des autres journalistes, auteurs et traducteurs qui ont été condamnés par les militaires depuis le coup d'Etat:

Sadi Ozansu (traducteur): 7 ans et 6 mois.

Enis Riza Sakizli (traducteur): 7 ans et 6 mois.

Leyla Yurdakul (journaliste): 9 ans et 6 mois.

Lütfü Oflaz (journaliste): 1 an et 6 mois.

Cavit Tuncer (traducteur): 7 ans et 6 mois.

Ali Bahadır (journaliste): 4 ans et 8 mois.

Orhan Senyüz (auteur): 7 ans et 6 mois.

Tamer Kayas (journaliste): 1 an et 6 mois.

Aydin Engin (journaliste): 1 an et 6 mois.

Fatih Yildiz (poète): 4 ans et 2 mois.

A. Turgay Fisekli (journaliste): 1 an et 6 mois.

Aydin Senesen (journaliste): 3 ans.

Abdullah Gelgeç (journaliste): 3 mois.

Seydali Gönel (dessinateur): 3 mois.

Okay Gönensin (journaliste): 3 mois.

Oktay Akbal (journaliste): 3 mois.

Ahmet Tastan (journaliste): 11 ans et 3 mois.

Siar Yalçın (traducteur): 6 mois.

Selçuk Ilgaz (journaliste): 7 ans et 6 mois.

Nahit Duru (journaliste): 2 mois et 15 jours.

Kazim Kara (journaliste): 2 mois et 15 jours.

Sadik Albayrak (journaliste): 1 an et 4 mois.

Nazli Ilıcak (journaliste): 1 an et 4 mois.

Erol Güzmen (journaliste): 8 ans.

Nihat Behram (écrivain): 6 mois.

Aydogdu Ilter (journaliste): amende.

Erhan Taskin (journaliste): 1 an et 6 mois.

Demirtas Ceyhun (journaliste): 6 mois.

Aydin Engin (journaliste): 7 ans et 6 mois.

Ayşe Nuran Saygili (journaliste): 7 ans et 6 mois.

Bektas Erdogan (journaliste): 9 ans.

Yalçın Yusufoglu (journaliste): 9 ans et 9 mois.

Ahmet Kardam (éditeur): 7 ans et 6 mois.

Nadir Nadi (journaliste): 3 mois et 20 jours.

Cezmi Kirimli (journaliste): 4 mois.

Metin Toker (journaliste): 3 mois.

Dogan Heper (journaliste): 3 mois.

Durmus Ali Aydin (journaliste): 1 an et 4 mois.

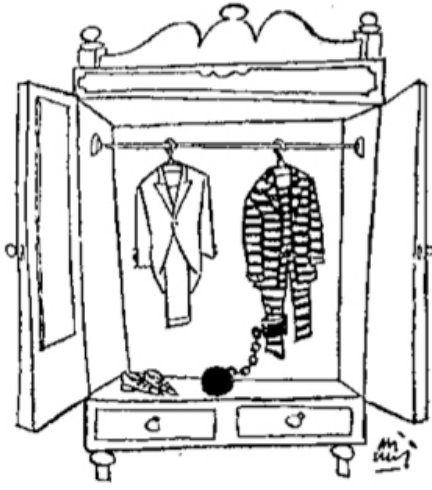
Ali Kocatepe (journaliste): 3 mois.

Necdet Sevinç (journaliste): 1 an.

Abdurrahman Pala (journaliste): 1 an.

Ali Bademci (journaliste): 1 an.

Erol Toy (auteur): 1 an et 4 mois.



Hayati Asilyazici (journaliste): amende.
 Alkin Simav (journaliste): 10 mois.
 Necdet Onur (journaliste): 10 mois.
 Metin Culhaoglu (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 İlhan Akalin (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Salahattin Duman (journaliste): 12 mois.
 Uğur Tekin (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Ayhan Erkan (journaliste): 11 ans et 8 mois.
 Saffet Tekin (traducteur): 15 ans.
 Murat Cano (journaliste): 8 ans.
 Orhan Tastan (journaliste): 10 ans.
 İsmail Besikçi (académicien): 10 ans.
 Uğur Kökten (auteur): 7 ans et 6 mois.
 İdris Celik (journaliste): 1 an et 6 mois.
 Yunus Er (journaliste): 1 an et 6 mois.
 Ahmet Telli (poète): 1 an et 3 mois.
 Metin Eray (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Rıza Zelyut (auteur): 1 an et 4 mois.
 Akin Kivanç (journaliste): 8 mois.
 Özcan Özgür (journaliste): 1 an et 2 mois.
 Yalçın Küçük (académicien): 8 ans.
 Attila Tanılğan (éditeur): 7 ans et 6 mois.
 Recep Maraslı (éditeur): 27 ans.
 Arif Damar (poète): 3 mois.
 Rahmi Saltuk (chanteur): 3 mois.
 Müsfik Eren (auteur): 6 ans et 3 mois.
 Ayşe Uzundurukan (journaliste): 3 mois et 18 jours.
 Can Yücel (auteur): amendes.
 Emine Senliklioglu (auteur): 6 ans et 3 mois.

Cevabi Sönmez (journaliste): 8 mois.
 Rukiye Fatma Bursalı (académicienne): 6 ans et 8 mois.
 Samiye İnci Ataberk (académicienne): 6 ans et 8 mois.
 Mustafa Kurtalan (journaliste): 16 mois.
 Mehmet Cerit (journaliste): 18 ans et 11 mois.
 Saban Bilgin (journaliste): 8 ans et 6 mois.
 Candemir Özden (journaliste): 19 ans.
 Ertugrul Okuyan (éditeur): 7 ans et 6 mois.
 Fettah Ayhan Erkan (journaliste): 11 ans et 8 mois.
 Esref Tutak (journaliste): 6 mois et 20 jours.
 Ömer Faruk Oba (journaliste): 6 mois et 20 jours.
 Necati Sağ (éditeur): 6 mois et 20 jours.
 Uğur Tekin (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Atif Yılmaz (cinéaste): 4 mois.
 Ali Bahadır (journaliste): 2 ans.
 Ahmet Kabaklı (journaliste): 3 mois et 15 jours.
 Ünal Sakman (journaliste): 3 mois et 15 jours.
 Mustafa Sayim (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Sadık Albayrak (journaliste): 16 mois.
 İbrahim Arik (journaliste): 15 ans.
 Aydın Senesen (journaliste): 18 mois.
 Ramazan Güntay (journaliste): 6 mois.
 Fehmi Isıklar (auteur): 6 mois.
 Osman Sahin (auteur): 18 mois.
 Ferhat Akdag (journaliste): 8 ans et 6 mois.
 Mehmet Ali Kutlu (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Yüksel Erdoğan (éditeur): 7 ans et 6 mois.
 Osman Yesil (éditeur): 7 ans et 6 mois.
 Cezmi Kirişli (journaliste): 1 an et 4 mois.
 Güzel Aslaner (journaliste): 31 ans.
 Hikmet Hüris (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Durmus Ali Aydın (journaliste): 16 mois.
 Attila Tanılğan (éditeur): 7 ans et 6 mois.

□ 240 □

Yalçın Doğan (journaliste): 1 mois.
 Mehmet Özdemir (journaliste): 5 ans.
 Rıza Olgun (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Unviye Kayserilioglu (journaliste): 6 ans.
 İbrahim Arik (journaliste): 15 ans.
 Zeki Araç (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Saban Bilgin (journaliste): 8 ans et 6 mois.
 Mehmet Cerit (journaliste): 19 ans.
 Nurettin Baydar (journaliste): 6 ans.
 Yılmaz Dinçberk (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Mustafa Silar (journaliste): 7 ans et 6 mois.
 Taner Akçam (journaliste): 8 ans.
 Naci Ali Özer (journaliste): 27 ans.

Pression sur les correspondants étrangers

Les citoyens turcs travaillant pour les journaux occidentaux ou pour de nouvelles agences firent également l'objet de pressions de la part des autorités turques. Certains reçurent des avertissements relatifs à leurs articles; d'autres furent battus ou menacés par la police.

Ismet İmset travaillait depuis 1979 comme reporter pour l'agence de presse UPI à Ankara. En février 1983, la direction de l'UPI à New York lui proposa de travailler dans son bureau londonien mais il ne possédait pas de passeport. À noter qu'Ismet İmset avait rédigé des articles nombreux et détaillés sur le régime militaire en vigueur et en particulier à propos des droits de l'homme en Turquie. Tout comme d'autres journalistes, ses articles lui valurent des avertissements.

Le jour où il introduisit une demande de passeport, on lui a rétorqué qu'il devait se rendre à son lieu de naissance, Istanbul, «dans le but de se conformer à certaines formalités». À peine était-il arrivé au commissariat de police de Gayrettepe à Istanbul qu'il fut mis en garde à vue. On lui banda les yeux puis on le battit durant son interrogatoire. Finalement, il ne put être libéré qu'après l'intervention d'une personnalité importante mais demeura frappé d'une interdiction de quitter le pays. Il devait donc vivre dans la crainte permanente des menaces de la police politique. Dans une let-

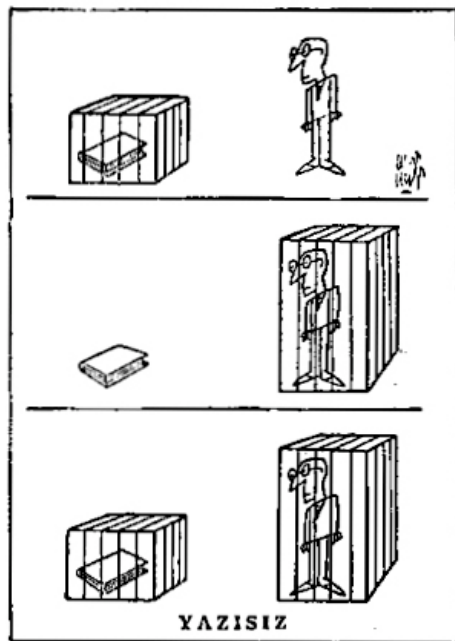
tre adressée au général Evren, datée du 1^{er} juillet 1983, la Fédération internationale des journalistes exprima son indignation concernant les harcèlements imposés à leur collègue İmset et demanda instamment que des instructions effectives soient données pour que son passeport lui soit restitué. En septembre 1984, İmset sera appelé sous les drapeaux.

UNE NOUVELLE LOI REPRESSIVE SUR LA PRESSE

Pour rendre permanent le contrôle sur la presse, le Conseil national de sécurité adopta peu avant les élections législatives de 1983 une nouvelle loi sur la presse.

Cette nouvelle loi prévoyait:

- l'alourdissement des peines de prison à l'encontre des journalistes et des rédacteurs en chef pour des délits de presse.
- des poursuites à l'encontre des journalistes et les rédacteurs en chef pour des documents non publiés.
- l'usage abondant du concept indéterminé d'«information secrète».
- l'interdiction ou la saisie par le procureur d'une publication qui aurait enfreint l'un des 23 articles du Code pénal turc traitant de délit d'opinion et d'atteinte à la sécurité et à l'intégrité de l'Etat. Il peut également confisquer et saisir tout l'équipement d'un éditeur. Dans les deux cas, les décisions du procureur sont susceptibles de réexamen mais les éditeurs craignent que cette disposition ne permette d'arrêter et de fouiller les camions transportant des journaux et que les propriétaires des imprimeries se sentent forcés de pratiquer la censure.
- l'abolition du tribunal collectif de la presse et son remplacement par un seul juge. l'augmentation des responsabilités pour l'éditeur responsable, c'est-à-dire le membre du personnel responsable du journal. «Pour les documents photos ou caricatures dont l'auteur n'est pas clairement indiqué, la responsabilité incombe à l'éditeur-responsable». Des peines de prison sanctionneront un grand nombre de délits et la possibilité de les convertir en amendes est réduite.



- les mêmes conditions pour devenir un éditeur-responsable d'un journal, que celles requises pour être parlementaire: avoir plus de 30 ans, ne pas avoir été condamné à une peine de prison dépassant un an, ne jamais avoir été condamné pour des délits concernant la divulgation des secrets d'Etat, d'implication dans des activités idéologiques ou anarchiques, et d'incitation ou d'encouragement à de telles activités... même si le délit a été pardonné.

Après le «retour au régime parlementaire», la persécution des journalistes se poursuivit comme auparavant. Bien que les journaux fussent autorisés à critiquer le «gouvernement civil», après la levée de la loi martiale à Istanbul, le Conseil national de sécurité adopta une nouvelle loi dans les derniers jours de sa législation, assurant le maintien de l'interdiction de toute critique visant les pratiques de l'armée.

Le 16 mai 1984, le ministère de la justice annonça qu'il y avait alors 160 mandats d'arrêt émis par des procureurs civils contre des journalistes. 119 d'entre eux étaient poursuivis pour «infraction» à la nouvelle loi sur la presse, 20 pour des publications obscènes, 20 pour la publication d'insultes contre des per-

sonnes et une pour une publication prônant le renversement du régime.

Selon une enquête récente publiée le 13 février 1986 par le quotidien Cumhuriyet, après la constitution d'un gouvernement civil, en deux ans de temps, il y aurait eu 313 poursuites contre des journalistes rien qu'à Istanbul. Les publications interdites et saisies dans la même période seraient au nombre de 154.

Hormis ces nouvelles affaires, 182 journalistes, écrivains, traducteurs étaient toujours jugés pour propagande communiste, anti-laïque ou pour dénigrement du gouvernement, dans 121 procès différents entamés avant la prise du pouvoir par l'armée. Les procès contre la presse pour publication obscène étaient au nombre de 109 à la fin de l'année 1985.

Après la répression contre les publications politiques, l'armée s'en prit aux publications que la majorité fondamentaliste du gouvernement considérait comme «dangereuses pour les enfants». Une loi adoptée le 7 mars 1986 par l'Assemblée nationale stipulait qu'un comité de 11 personnes principalement composé de responsables du gouvernement et d'un représentant de la presse, devrait décider de ce qu'était une publication «obscène».

Toute publication que le comité considérait comme «obscène» devrait dès lors être vendue emballée dans un plastique non transparent. Les librairies et les kiosques à journaux ne pourraient exposer ces publications à leurs vitrines et les éditeurs ne pourraient faire de publicité dans les médias de la presse. Ceux qui outrepasseraient cette règle devraient payer une amende de 10 millions de liras turques (près de 16.600 dollars), une somme non négligeable dans un pays où le revenu annuel par tête d'habitant était de 1.000 dollars.

Si une affaire d'obscénité venait à être traitée par des tribunaux, l'avis du comité gouvernemental serait la seule source d'experts autorisée.

Le Parti populiste social-démocrate (SHP) s'opposa au projet de loi, arguant que cela occasionnerait une censure illimitée et que le gouvernement pourrait anéantir tout journal en le taxant d'«obscène».

□ 242 □

LA CHASSE AUX LIVRES

L'attitude des militaires et du gouvernement «civil» à l'égard du matériel culturel imprimé ne fut pas si différente de celle du régime d'Hitler. La saisie de livres, de revues et de matériels audiovisuels constituait de surcroît l'une des principales tâches des «forces de sécurité».

Cette pratique fut mise en évidence par une maison d'édition de gauche qui vit 133.607 de ses livres détruits par les militaires. D'après des preuves avancées par Süleyman Ege, l'éditeur de la maison d'édition «Bilim ve Sosyalizm», les livres (30 de ses titres) furent déclarés interdits par les militaires et enlevés à l'aide de sept camions entre le 28 août et le 9 septembre 1982. Nombreux de ses livres faisaient déjà l'objet de poursuites avant le coup d'Etat de 1980, mais les tribunaux civils n'y avaient découvert aucun «crime» et avaient par conséquent acquitté M. Ege.

A propos de la saisie de chacun de ses livres, M. Ege s'adressa à diverses reprises aux autorités de la loi martiale pour en obtenir la restitution. Finalement, en juin 1985, soit peu avant la levée de la loi martiale à Ankara, la direction de la police de la ville lui fit savoir que tous les livres saisis avaient été détruits, sans toutefois donner de détails quant aux moyens et à l'endroit de la destruction. Les actes de protestation qu'il entreprit auprès du «Président de la République» et du Premier ministre demeurèrent lettre morte jusqu'à la fin de l'année 1985. Sur ces entrefaites, il porta plainte contre les autorités de la loi martiale assortie d'une réclamation d'indemnités de 115 millions de liras turques (près de 240.000 dollars).

D'autres pratiques troublantes:

28.2.82: Le ministère de l'éducation nationale interdit la lecture de 272 titres dans les écoles.

1.9.82: Sur ordre des autorités de la loi martiale, toutes les copies des 210 titres sont saisis à Izmir. Ces œuvres sont de tout genre: drame, fiction, essais et poèmes.

12.12.82: Les autorités de la loi martiale ordonnent la confiscation de tous les livres importés d'Union soviétique en 1979. Cette importation avait été effectuée sur base d'un

accord commercial de 60.000 dollars passé entre les deux pays.

22.1.84: Le quotidien Cumhuriyet rapporte que 118.000 copies de livres publiés entre 1972 et 1979 par le ministère des affaires culturelles sont conservés dans des dépôts après avoir été confisqué par les militaires suite au coup d'Etat et ce, parce qu'ils contiendraient de la propagande nuisible.

19.1.85: Le ministère de la justice de retour d'une réception, distribuée à toutes les librairies et les bibliothèques, une liste complète des publications dont la vente et la circulation ont été interdites soit par décision d'un tribunal soit par ordre du Conseil des ministres. Cette liste inclut les titres de près de 1.500 publications: des livres, des périodiques, des manuels, des communiqués, des cartes postales, des albums, des encyclopédies, des bulletins d'information ainsi que des publications interdites de pénétrer le territoire turc par décrets gouvernementaux.

Cette politique obscurantiste menée par le régime turc entraîna l'industrie du livre dans une crise profonde. Faute de papier, de nombreuses maisons d'édition ne purent imprimer de livres même inédits. L'usine de papier SEKA appartenant à l'Etat refusa systématiquement de fournir du papier aux imprimeries, forçant ces dernières à en acheter sur le marché noir au double du prix normal.

LA RADIO-TELEVISION

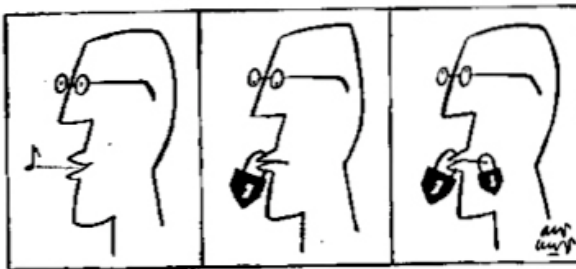
Après le coup d'Etat, les médias audiovisuels subirent eux aussi une censure stricte. Les progressistes de la Radiotélévision d'Etat (TRT), furent congédiés des théâtres d'Etat ou municipaux ou d'autres institutions culturelles publiques.

Les tournages et la projection de film furent assujettis à des contrôles préalables tandis que de nombreux réalisateurs de film et artistes internationalement connus firent l'objet de poursuites judiciaires. Les militaires s'emparèrent de l'administration de la Radio-TV dès leur premier jour au pouvoir. Ils donnèrent une nouvelle orientation aux program-

mes radio et télévisés selon leur carcan idéologique, tandis que tous les producteurs considérés comme «suspects» étaient limogés ou mutés vers des postes inappropriés à leur profession. Après avoir placé la Radiotélévision sous leur contrôle absolu, les militaires passèrent à la télé couleur dans le but de rendre les programmes chauvinistes et fondamentalistes plus attractifs et de renforcer leur lavage de cerveau au moyen du plus influent des médias. L'une des pratiques militaires les plus cinglantes fut sans doute la destruction par le feu d'un téléfilm considéré comme «nuisible aux intérêts nationaux».

Ce film basé sur le roman de Kemal Tahir intitulé «Le guerrier fatigué» avait été réalisé par Halit Refig à la demande de la précédente administration de la chaîne télévisée. Mais le Conseil national de sécurité octroya le droit de censure de ce film à un comité spécialement désigné. Suite à un avis négatif émis par ce comité arbitraire, le premier ministre militaire Bülent Ulusu ordonna au directeur de la chaîne télévisée de brûler le film.

A la suite des élections législatives, les militaires se retirèrent de l'administration de la chaîne d'Etat, mais ils furent remplacés par des éléments d'extrême-droite. Le nouveau gouvernement choisit Tunca Toskay, un assistant universitaire connu pour ses liens passés avec le parti néofasciste de l'ex-colonel Türkes, au poste de directeur général de la TRT. L'une des premières réalisations du nouveau directeur fut d'interdire l'utilisation de milliers de mots considérés comme «non dignes de figurer dans la langue turque» et d'augmenter le nombre de programmes faisant l'éloge de figures historiques admirées par les milieux chauvinistes et fondamentalistes.



LE SUPPLICE DE YILMAZ GÜNEY

S'il est des personnalités dont la mort mit en lumière les crimes de la junte militaire dans le domaine culturel, ce sont sans doute les deux artistes mondialement connus Yılmaz Güney et Ruhi Su.

Le lauréat de la «Palme d'Or» de 1982 Yılmaz Güney et le chanteur populaire le plus éminent Ruhi Su subirent toutes sortes de mesures répressives, poursuites judiciaires, prison, interdiction de représentation publique, de voyage à l'étranger etc. Ils décédèrent respectivement en 1984 et 1985 de maladies qu'ils ne purent traiter en raison des interdits que le pouvoir leurs avait imposé.

Güney, ce fils de paysan kurde sans terre, naquit en 1931 dans un petit village. Son enfance, il la passa dans la ville méridionale d'Adana. Il étudia ensuite l'économie à l'université d'Istanbul. De 1960 à 1962, il fut emprisonné pour avoir fait de la propagande communiste dans un article de magazine. Après sa libération, il vivota en effectuant de petits boulots jusqu'à ce qu'il pénètre le marché du cinéma. Il débuta sa carrière d'acteur en campant des rôles de machos. Durant les années 1970, Güney deviendra le plus adulé des scénaristes et des directeurs de film. Il reçut de nombreux prix internationaux, notamment le Léopard d'Or, la Pomme d'Or et en 1979, le prix du festival de Berlin.

En 1981, son film *Sürü* (Le troupeau) remporta le prix de la critique à Bruxelles.

Durant la période de 1971-1973, il fut détenu par les autorités de la loi martiale pour ses idées progressistes puis amnistié en même temps que d'autres détenus politiques. Mais il fut condamné à 19 ans de prison pour avoir tiré un coup de feu qui blessa mortellement un juge dans un restaurant à Yumurtalik. Il s'agissait là de sa plus lourde de ses condamnations. En réalité, il fit l'objet de provocations inouïes de la part de la victime qui usa de propos extrêmement insultants contre lui et son épouse. Güney fut condamné à la peine de prison maximale alors qu'il n'y eut pas la moindre parcelle de preuve contre lui.

□ 244 □

Il écrivit de nombreux articles et scénarios. Il dirigea même des films depuis sa cellule. Il fut entre-temps condamné à un total de 19 années d'emprisonnement pour ses articles. Lorsqu'il fuit la Turquie, en 1981, Güney fut accusé d'être un «traître».

En réalité, tous les intellectuels turcs qui durent quitter le pays à cause de la répression eurent droit à la même calomnie... Cette situation également vécue par le grand poète turc Nâzim Hikmet, fut des plus dramatiques: après avoir purgé une peine de 13 ans de prison pour ses opinions, il quitta la Turquie en 1951 et mourut en exil en 1963.

Au festival de Cannes de 1982, «La Permission» (Yol) de Yılmaz Güney se départagea la Palme d'Or avec le film «Missing» de Costa-Gavras. Ce succès du cinéaste Güney fut une consécration pour le cinéma turc et un coup dur pour la junte militaire. Lorsque Güney sortit de sa clandestinité pour montrer son dernier film à Cannes, les militaires turcs demandèrent son extradition à la France. Avant toute réponse officielle, Güney participa à une conférence d'intellectuels sponsorisée par la Grèce et la France sur l'île grecque de Hydra.

Lorsque le lauréat fut annoncé à Cannes, le gouvernement turc annonça que des notes de protestation avaient été envoyées à la Grèce et à la France pour leur refus d'avoir extradé Güney.

Yılmaz Güney mourut le 9 septembre 1984 à Paris après une longue maladie. Il avait 53 ans. Sa mort prématurée survint après qu'il eut achevé son dernier film, «Le Mur». Il aurait pu vivre davantage si sa maladie avait été traitée à temps. Mais ses longues et éprouvantes années de prison et de clandestinité ne lui permirent pas de préserver sa santé. La mort de Güney bouleversa le monde entier, sauf les oppresseurs de Turquie.

Le ministre français de la culture Jack Lang fut de ceux qui rendirent hommage à Yılmaz Güney: «C'était un créateur courageux qui a consacré sa vie à la défense des opprimés... En 1981, il nous fit l'honneur d'accepter l'hospitalité qu'au nom du gouvernement français, je lui avais offerte... L'œuvre et le combat



de Güney offrent l'exemple d'un art puissant au service de la liberté», confiera-t-il.

Güney fut inhumé le 13 septembre au cimetière du Père Lachaise à Paris, entouré de poings levés et au son de l'Internationale en turc. Pendant une heure, un cortège silencieux de plusieurs milliers de personnes accompagna sa dépouille mortelle de l'Institut kurde (dont il était un membre fondateur) jusqu'au Père Lachaise. Avant les funérailles, plusieurs personnalités internationales dont M. Lang, les représentants des gouvernements européens, des organisations internationales et nationales, s'inclinèrent devant le corps de Güney à l'Institut kurde.

Le défilé était composé en majorité de Kurdes et de Turcs vivant en France, mais également venus spécialement de différents pays d'Europe.

Malgré le fait que la junte militaire interdit aux mass médias turcs de parler de ceux qui avaient été privés de la nationalité turque, accusés d'activités nuisibles aux intérêts de l'Etat, tous les journaux saisirent l'occasion pour broser le portrait du cinéaste et publier, chacun sa manière, des nouvelles de sa mort.

Alors que les journaux progouvernementaux se réjouissaient de sa disparition en affirmant qu'il n'était qu'un simple repris de justice, seul le quotidien de centre-gauche *Cumhuriyet* mit en valeur le grand talent de Güney, mais

avec certaines réserves. Un chroniqueur de ce quotidien écrivit que le «torrent passera mais le sable restera». Par contre, la presse européenne rendit un hommage vibrant à Güney, mettant en évidence son grand talent ainsi que le combat politique qu'il mena contre le régime dictatorial dans son pays d'origine.

«La vie, trop courte, de Yilmaz Güney, aura été un combat permanent pour la défense des droits de l'homme et de la liberté, pour la création d'un cinéma s'élevant contre les forces d'oppression sociale et politique qui pesaient sur le peuple turc, et aussi contre certaines traditions ancestrales.» (*Le Monde*, 11.9.1984)

«Adieu Robin des Bois! Mort à l'âge de 47 ans à Paris, le cinéaste turc Yilmaz Güney était un grand artiste, militant et charmeur.» (*Le Nouvel Observateur*, 14-20.9.1984)

«Yilmaz Güney, la guerre d'un seul homme... La seule image de la Turquie que nous ayons, c'est à lui que nous la devons. Tour à tour acteur, taulard, exilé, le lauréat de Cannes 1982 vient de mourir à Paris.» (*Libération*, 10.9.1984)

«Sa popularité obligea ses adversaires à recourir à d'autres méthodes: le criminaliser... La prison n'avait pas brisé son esprit, mais son corps. Dire la vérité peut entraîner des risques mortels.» (*Süddeutsche Zeitung*, 11.9.1984)

«On l'accusa d'être communiste. Résultat: la prison. ' «Je lutte contre toute forme d'oppression, disait-il, la seule idéologie que je reconnaisse, c'est la dignité humaine.» (*Die Welt*, 11.9.1984)

«Ce dont traitent ses films, c'est moins un discours personnel que celui de toute une ethnie et, en conséquence, aucun autre cinéma du Tiers-monde – et soumis à une dictature si féroce – n'a réussi à présenter des images aussi percutantes que celles du cinéma de Güney.» (*El Pais*, 10.9.1984)

«Dans un cinéma qui est toujours resté confiné à une consommation exclusivement intérieure, Yilmaz Güney fut l'unique exemple authentique d'un artiste qui réussit à s'imposer, bien qu'avec un certain retard, à l'attention et à l'admiration sur le plan international.» (*Corriere Della Sera*, 10.9.1984)

«Sa mort prématurée ne signifie pas encore pour le régime turc la disparition complète d'un sérieux casse-tête. Des copies vidéo de ses films sont encore toujours projetées clandestinement partout dans le pays. A l'étranger, il est considéré comme l'un des principaux artistes turcs.» (*NRC Handelsblad*, 10.9.1984)

«Güney était un homme avec de fortes convictions de gauche, qui avait traversé une longue histoire de conflits avec les autorités turques.» (*The Times*, 11.9.1984)

«Pour l'instant, Güney demeure chez nous le cinéaste et le héros d'une expérience unique dans l'histoire du cinéma. Sa disparition brutale prend un caractère plus tragique de nous priver d'une œuvre de combat dont nous souhaitons ardemment qu'elle puisse se rendre victorieuse des rigueurs de l'exil.» (*Le Matin*, 10.9.1984)

«Toujours en cavale, toujours violent, toujours rebelle: un homme et un cinéaste véhément.» (*Le Quotidien de Paris*, 10.9.1984)

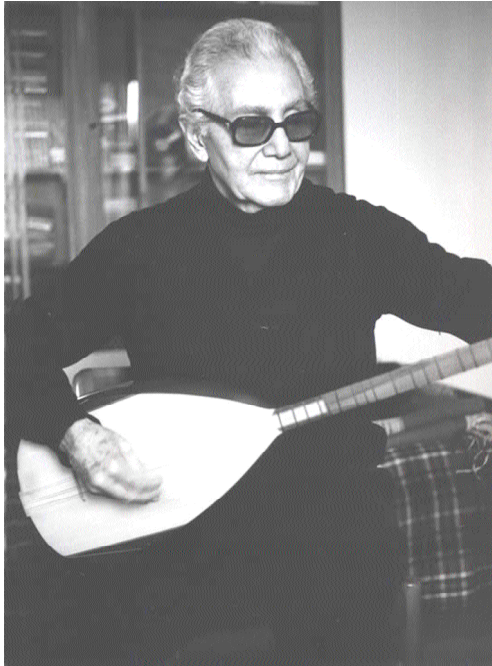
«Idole turque en exil... L'exil, devait-il reconnaître, consistait simplement à échanger une forme de prison pour une autre...» (*The Guardian*, 10.9.1984)

Le calvaire de Ruhi Su

Ruhi Su naquit en 1912 à Van. Il fut diplômé du Conservatoire d'Etat d'Ankara en 1942. Il se distingua comme l'un des meilleurs acteurs à l'Opéra national. Arrêté en 1952 pour ses opinions politiques, il fut condamné à 5 ans d'emprisonnement.

Après sa libération, il se consacra exclusivement à la musique folklorique turque et acquit une réputation mondiale. Son ultime but était l'universalisation de la musique folklorique turque. Il fut d'ailleurs considéré comme un maître par tous les chanteurs modernes turcs. Après le coup d'Etat de 1980, il fut privé du droit de voyager à l'étranger à l'instar d'autres intellectuels contestataires. Il souffrait d'un cancer et ses médecins déclaraient qu'il devait être hospitalisé dans un pays étranger où les modes de traitements étaient plus développés qu'en Turquie. Mais le gouvernement turc refusa de

□ 246 □



lui délivrer un passeport jusqu'en juin 1985 au mépris de ses rapports médicaux. Suite aux protestations de nombreuses personnalités allemandes, il reçut un passeport, mais uniquement après que sa situation soit devenue désespérée. Il était donc trop tard... Il mourut le 22 septembre 1985.

Ses funérailles qui regroupèrent 5.000 personnes à Istanbul se transformèrent en une marche de protestation contre la répression. La police procéda à l'arrestation de 150 manifestants.

AUTRES EXEMPLES D'ETROITESSE D'ESPRIT

Pour mieux illustrer les pressions militaires sur la vie culturelle turque, nous reproduisons ci-dessous quelques dépêches parues dans les bulletins Info-Türk ces cinq dernières années:

4 avril 1981: Interdiction d'un ballet basé sur une pièce de théâtre de Nâzım Hikmet.

10 mai 1981: La loi martiale interdit la représentation de la pièce intitulée «Chaque jour de nouveau», présentée par le célèbre acteur Genco Erkal.

17 mai 1981: Trente et un membres d'un jury qui remirent au poète Yasar Miraç par le Grand Prix de la Fondation de la langue turque pour l'une de ses œuvres littéraires, sont poursuivis au motif que le livre primé contiendrait des insultes contre des représentants de l'ordre public.

30 mai 1981: La chanteuse populaire Selda Bagcan est placée en garde à vue pour avoir fait de la propagande communiste dans une musicassette enregistrée en 1978.

3 juin 1981: la star de cinéma Tarik Akan est arrêtée à l'aéroport d'Istanbul à son retour d'Allemagne où il a protesté contre la censure en Turquie.

21 juin 1981: Le département de coordination de la loi martiale interdit l'introduction de musicassettes suspectées de contenir de la propagande communiste.

7 octobre 1981: Le célèbre auteur et enseignant Mehmet Basaran s'est vu empêché à l'aéroport d'Istanbul de prendre l'avion pour se rendre en Suède. Bien que l'objet de son voyage fût de rendre visite à sa sœur gravement malade, les autorités ont déclaré que son droit de voyager avait été suspendu dès l'année 1971.

29 décembre 1981: Le cinéaste Ali Habib Özgentürk, lauréat d'un prix international pour son film «Hazal», a été mis en détention à Istanbul alors qu'il travaillait sur le montage d'un film.

8 février 1982: Le ministère de l'information et du tourisme annonce que tous les directeurs de cinéma et de théâtre seront obligés d'obtenir une permission de la part d'un conseil d'examen avant tout projet de tournage ou de mise en scène.

14 février 1982: Le célèbre compositeur et chanteur populaire Sadik Gürbüz comparaît devant un tribunal militaire à Istanbul pour propagande communiste.

28.2.1983: Le procureur militaire d'Ankara entame des poursuites contre Mme Isik Yenersu, actrice au Théâtre d'Etat pour avoir lu un poème de Nâzım Hikmet lors d'une soirée organisée à Paris à l'occasion du 80^e anniversaire du poète.

31 mars 1983: un décret gouvernemen-

tal oblige les individus et les compagnies étrangers souhaitant tourner des films en Turquie à obtenir une autorisation préalable auprès des ambassades turques à l'étranger.

1^{er} mars 1983: «Une saison à Hakkari», un film turc réalisé par Ender Kiral dans la province reculée du Sud-est (Kurdistan turc) reçoit les plus hautes distinctions au Festival international du film de Berlin. Le bureau turc de la censure interdit pitoyablement la projection publique du film en Turquie. Invité aux Etats-Unis, l'acteur principal, Genco Erkal essuie un refus à sa demande de passeport.

1^{er} septembre 1983: Les autorités de la loi martiale interdisent et saisissent de nombreux films et cassettes vidéo produits à l'étranger parmi lesquels *Gandhi*, un film primé.

19 octobre 1983: A Istanbul, le procureur militaire porte plainte contre Zafer Can Çiçekoglu pour possession de musicassettes d'une chanteuse et d'un chanteur turcs populaires, déchus de leur nationalité turque en raison de leurs activités à l'étranger. Il s'agit respectivement de Melike Demirag et de Cem Karaca.

28 novembre 1983: Le procureur militaire d'Istanbul lance des poursuites contre 13 membres dirigeants de l'Union des acteurs retraités fondée en 1978 par quelques acteurs turcs célèbres. Ils sont accusés d'avoir mené des «activités marxistes-léninistes» et risquent pour cela jusqu'à 20 ans de prison.

24 décembre 1983: Sept acteurs célèbres du Théâtre municipal d'Istanbul sont renvoyés par l'administration du théâtre sur ordre du Commandement de la loi martiale d'Istanbul. Avni Yalçın, Oben Güney, Cetin Ipekkaaya, Aliye Uzunatagan, Taner Barlas, Savas Dinçel et Aslan Kaçar sont considérés «dangereux» pour la vie culturelle.

24 février 1984: Nouvelle interdiction d'une projection publique du film primé «Une saison à Hakkari» par le procureur militaire d'Istanbul. Lors d'une soirée organisée par l'association d'amitié germano-turque à Istanbul, les officiers de la loi martiale confisquent la salle et saisissent le film et ce, alors que les ambassadeurs de RFA et des Pays-Bas attendaient cette projection.

23 mars 1984: L'acteur Tarik Akan est interrogé par un procureur militaire pour sa participation aux activités du Comité turc pour la paix avant le coup d'Etat.

19 avril 1984: La chanteuse populaire Selda Bagcan est détenue par les militaires pour une chanson qu'elle composa avant le coup d'Etat. Elle risque jusqu'à 15 ans de prison.

9 mai 1984: Le chanteur Rahmi Saltuk est condamné à trois mois d'emprisonnement pour avoir donné plus de concerts que ceux qui étaient prévus dans le programme soumis aux autorités militaires. Cette condamnation est commuée en amende.

8 juillet 1984: Le ministère de l'intérieur interdit la projection de 937 films tournés en Turquie et à l'étranger. Cette mesure concerne également les films réalisés par le lauréat du festival de Cannes, Yilmaz Güney.

19 septembre 1984: Le chanteur Erol Büyükburç est inculpé par le procureur militaire d'Istanbul pour diffamation envers les forces armées. Il risque un an de prison ferme.

10 janvier 1985: Les récitals de Rahmi Saltuk prévus le 11 janvier et le 17 février à Istanbul et le 10 mars à Ankara, sont interdits au dernier moment, par les autorités de la loi martiale.

16 mars 1985: Le bureau de la censure interdit la projection en Turquie de «Mehmed le Faucon», un film produit par Peter Ustinov d'après le roman du même titre du romancier turc Yasar Kemal.

17 mars 1985: La célèbre chanteuse Rüçhan Camay est interdite de quitter le pays sur ordre des autorités de la loi martiale pour la simple raison qu'elle est la mère de Melike Demirag, une autre chanteuse contestataire déchue de la nationalité turque et qui vit en exil en RFA.

18 mars 1985: La célèbre cinéaste Bilge Olgaç est interdite par les autorités policières de voyager à l'étranger. Elle fit une demande de passeport pour participer à un festival du cinéma organisé en France par des cinéastes féminines.

20 mars 1985: Interdiction de la représentation théâtrale d'Erhan Bener, «Les

□ 248 □

bureaucrates» à Antalya, par décision du gouverneur.

10 mai 1985: L'acteur vedette Genco Erkal et son collègue Avni Yalçın sont détenus pour possession d'un cran d'arrêt, un accessoire qui devait servir dans une pièce de théâtre dont la représentation était prévue dans les jours suivants.

23 novembre 1985: Cinq producteurs de programmes télévisés sont inculpés pour avoir diffusé en 1977, «L'interdiction», un film d'Ali Özgentürk.

A la fin de l'année 1985, le gouvernement «civil» prit de nouvelles mesures pour ralentir la vie culturelle. Une de ces nouvelles lois adoptées par l'Assemblée nationale prévoyait l'établissement d'un nouveau système de censure concernant les films, les vidéocassettes, les musicassettes et les disques. Désormais, une commission de contrôle de neuf personnes issues de certains ministères et du Conseil national de sécurité jouirait d'une autorité complète dans le domaine de la censure à l'égard de toute création jugée «contraire à la protection des intérêts de l'Etat, à la souveraineté nationale, à l'ordre public, à l'intérêt public et à la moralité nationale.»

LES UNIVERSITES EN LIGNE DE MIRE

Des troubles se manifestèrent dans les universités suite à l'adoption de la loi controversée sur la création d'un Haut conseil de l'éducation (YÖK) fort de 25 membres, qui exerce un contrôle centralisé sur les 27 universités de Turquie, leurs plus de 7.000 professeurs, leurs 12.000 assistants et chargés de cours, à quoi il faut ajouter une communauté étudiante estimée à 350.000 âmes.

Conformément à la loi adoptée le 7 novembre 1981:

- Le Haut conseil de l'éducation compte 25 membres dont 8 ont été nommés par le chef de l'Etat, 6 par le Conseil des ministres, 8 par le ministre de l'éducation nationale. Ce conseil exerce tous les pouvoirs administratifs et exécutifs sur toutes les universités.

- Les conseils universitaires et facultai-

res ne représentent plus les institutions universitaires tandis que seul un nombre restreint de professeurs y siègent. Par ailleurs, ces conseils n'ont plus qu'un statut consultatif et symbolique. Tous les pouvoirs appartiennent désormais au YÖK.

- Le personnel universitaire et les étudiants n'ont plus le droit de s'affilier à des partis politiques.

Cette loi antidémocratique suscita de violentes critiques dans les milieux universitaires.

Suite à l'adoption de la nouvelle loi, le professeur Ilhan Dogramaci fut nommé à la présidence du YÖK. En réalité, Dogramaci était un docteur connu en tant que mentor du général Evren. Il est d'ailleurs celui qui élabora la nouvelle loi sur les universités.

Avant l'adoption de la loi sur le YÖK,

- 901 professeurs de l'Université d'Ankara,

- 400 de l'Université d'Egée,

- 1447 de l'Université d'Istanbul avaient protesté contre ce projet antidémocratique et certains d'entre eux avaient même démissionnés de leur poste.

- Les recteurs d'université sont nommés par le chef de l'Etat parmi quatre candidats nommés par le YÖK. Les recteurs candidats peuvent aussi être élus par l'université. Les doyens sont nommés par le YÖK parmi trois candidats proposés par le recteur. Ce pouvoir est limité à des fonctions administratives établies par le YÖK qui assume les pouvoirs administratifs, financiers et politiques des universités.

- Le 10 novembre 1982, le YÖK lança une purge visant tous les professeurs et assistants d'université jugés «inacceptables» par le régime militaire.

En quelques mois, près de 450 membres du personnel universitaire furent démis de leurs fonctions sur décision du Haut conseil de l'éducation (YÖK). Cependant, n'étant pas satisfaits par l'action du YÖK, les commandants de la loi martiale firent usage de leurs prérogatives définies par la loi pour ordonner le licenciement de 259 universitaires supplémentaires. Pour protester contre ces procédés, 535 autres membres

du personnel académique démissionnèrent ou demandèrent une retraite anticipée.

Près d'un millier de professeurs d'université furent par ailleurs, déçus de l'enseignement supérieur et envoyés vers les institutions de l'enseignement secondaire.

- Le 21 août 1982, de nouveaux règlements disciplinaires furent annoncés, obligeant les membres du personnel universitaire et les étudiants à se conformer aux règles du YÖK relatives à l'habillement et à l'apparence extérieure. Tous les professeurs qui portaient la barbe ont eu à choisir entre deux alternatives: se raser la barbe ou perdre leur poste universitaire.

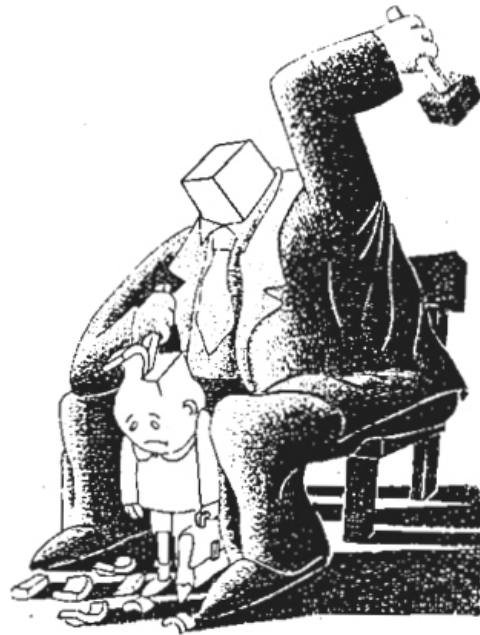
En 1983, le YÖK purgea 2.642 étudiants sous prétexte qu'ils ne se seraient pas conformés au nouveau règlement ou qu'ils auraient participé à des actions politiques.

D'autre part, dès le début de la rentrée académique 1985-85, les étudiants universitaires furent obligés de payer un minerval de 150 dollars, ce qui constitua un obstacle supplémentaire pour des diplômés d'études secondaires dans un pays où le revenu annuel par tête d'habitant n'était que de 1.000 dollars.

Suite aux élections générales de 1983, les controverses à propos des procédés du YÖK augmentèrent sensiblement. Même parmi les députés du parti d'Özal, le YÖK fut taxé d'institution antidémocratique. Mais le général Evren réagit immédiatement en déclarant que le YÖK était une institution constitutionnelle et que celle-ci survivrait à une éventuelle modification constitutionnelle.

Quant au nouveau personnel enseignant, aux nouveaux recteurs et doyens de faculté, ils ont été choisis par le YÖK parmi des gens de droite.

Le quotidien *Cumhuriyet* des 2 et 5 septembre 1982 publia certains documents prouvant que les professeurs Tarik Somer, recteur de l'université d'Ankara, Erol Güngör, recteur de l'université de Konya Selçuk, Nihat Nirun, recteur de l'université de Malatya Firat, Halin Cin, recteur de l'université de Diyarbakir Dicle, Ahmet Sonel, doyen de la faculté de médecine à Ankara, Ahmet Akkoyunlu, doyen de la



faculté de médecine de l'université de Erciyes, entretenaient des relations étroites avec le MHP néofasciste avant le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980.

1985: Année d'interdictions pour la jeunesse turque

Malgré le prétendu «retour à un régime civil», «1985, l'année de la jeunesse» a été une année d'interdictions pour la jeunesse de Turquie. Selon le quotidien *Cumhuriyet* du 26 mars 1985:

- Dans plusieurs villes, des étudiants universitaires qui fréquentent les cafés et les clubs ont été forcés par la police à quitter ces établissements et à rentrer à la maison.

- Des milliers d'étudiants furent exclus de leur université sous prétexte qu'ils n'étaient pas performants.

- Dans toutes les universités, les étudiants furent privés du droit d'organiser des associations de jeunesse.

Le 5 avril 1985, 12 étudiants furent arrêtés par la police et placés en garde à vue pour avoir remis à certains députés d'opposition une pétition concernant les mesures répressives auxquelles ils sont confrontés. Ils sont

□ 250 □

accusés d'avoir participé à une manifestation non autorisée.

Le Haut conseil de l'éducation (YÖK) décida par ailleurs de ne pas admettre dans les universités ceux qui travaillaient à mi-temps pour financer leurs études. Ainsi, les enfants issus de familles pauvres étaient automatiquement exclus de l'enseignement universitaire même s'ils réussissent leurs examens d'entrée à l'université.

Le Haut conseil de l'éducation adopta un nouveau règlement à propos de l'enseignement universitaire pour l'année académique 1985-86. Le personnel universitaire et chargé

de dispenser aux étudiants «une formation uniforme sur le plan philosophique et idéologique de manière à leur permettre de combattre les courants subversifs et séparatistes.»

L'application de ce nouveau règlement fut en permanence contrôlée par des unités spéciales créées dans chaque faculté.

Nul ne fut autorisé à avoir un poste universitaire sans un accord préalable des services de renseignement. D'après une déclaration du ministre de l'éducation nationale Vehbi Dinçerler, les étudiants universitaires étaient uniquement autorisés à s'organiser dans des clubs sportifs ou de loisirs. En revanche, toute

INCROYABLE MAIS VRAI

27 mai 1981 : L'ouvrier Fethullah Saçlı est arrêté pour avoir souri durant une cérémonie où l'on chantait l'hymne national turc à Erzurum.

24 juin 1981 : L'ouvrier Naci Aslan est arrêté pour être resté assis durant l'hymne national turc.

28 octobre 1981 : Un tribunal militaire de Konya condamne une adolescente dénommée Nazan Aycan à quatre ans et deux mois de prison pour propagande communiste.

5 mars 1982 : Cinquante écoliers âgés de 11 à 15 ans comparaissent devant une cour criminelle pour avoir envoyé 80 liras turques (1 DM) à un club de correspondance en Finlande pour un échange épistolaire.

25 mars 1982 : Les autorités de la loi martiale ordonnent la confiscation de tous les livres pour enfants publiés avant le coup d'Etat par l'administration de Spor Toto. L'ex-directeur de l'administration est accusé d'avoir fait de la propagande de gauche.

25 mars 1983 : Le directeur de la Lufthansa, Franz Reissig, comparaît devant un tribunal militaire pour avoir publié un guide présentant certaines provinces orientales de Turquie sous l'appellation «Kurdistan» et «Grèce pontique».

30 février 1982 : L'éditeur Nurettin Bolluk a été arrêté pour avoir publié une carte touristique indiquant les zones où ont vécu les Arméniens et les Kurdes.

25 avril 1983 : Le manuel intitulé «Histoire des civilisations» est interdit dans les universités turques sur ordre du Conseil national de sécurité. L'auteur du livre, le professeur Server Tanilli, avait été abattu en 1978 par les Loups Gris. Depuis, il est paralysé. Actuellement, il est professeur invité à l'Université de Strasbourg.

30 octobre 1983 : La publication du quotidien Günaydin, l'un des plus diffusés en Turquie, est suspendue pour ne pas avoir publié la photo d'Atatürk en première page à l'occasion du 60e anniversaire de la proclamation de la République.

1er février 1984 : Nâzım Hikmet, l'un des plus éminents poètes de Turquie, mort plus de 20 ans auparavant en exil, est recherché par les autorités turques. Un tribunal à Ankara décide de confisquer un recueil de ses poèmes et émet un mandat d'amener à son égard.

1er août 1984 : Les militaires interdisent la publication des mémoires d'Ecevit relatives à l'opération de l'armée turque à Chypre menée en 1974. Ecevit était à l'époque premier ministre. Bien qu'il insistât sur la «justesse» de cette opération, les observateurs politiques à Ankara estimaient que selon l'opinion des commandants militaires, la publication avait servi à la campagne de propagande personnelle d'Ecevit en minimisant le rôle des militaires dans cette opération.

24 décembre 1984 : A Malatya, le procureur de la République introduit une requête pour changer le nom d'un enfant de 12 ans s'appelant «İhtilal» (Révolution). Le père, qui a fui par crainte d'être persécuté, est recherché par les forces de sécurité.

21 novembre 1985 : A Ankara, deux lycéens, l'un âgé de 17, l'autre de 18 ans, sont jugés par une Cour de sûreté de l'Etat pour avoir diffusé de la propagande communiste.

6 décembre 1985 : A Ankara, 19 enseignants sont traduits en justice pour avoir modifié certains mots de l'hymne national pendant qu'ils le chantaient.

activité destinée à défendre leurs propres intérêts ou à exprimer leurs opinions à l'égard des problèmes du pays leur était formellement interdite.

De même, dans le cadre de relations internationales dans les domaines du sport et des loisirs, leur collaboration ne pouvait s'effectuer qu'avec des organisations touristiques et sportives.

D'après un règlement émis le 22 juillet 1985 par le ministre de la défense nationale, les universitaires diplômés qui sont «suspectés» par l'agence de renseignements, seront assignés durant leur service militaire, à des activités spéciales. A l'instar des cadets de l'académie militaire, si l'on est privé de l'académie, il ne sera jamais autorisé à s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur civil. Il ne faut pas oublier que par manque de confiance même envers les universités purgées par le YÖK et les commandants de la loi martiale, les militaires ont introduit dans la Constitution, une disposition autorisant les forces armées à établir leurs propres universités et établissements d'enseignement supérieur.

Organisations académiques dirigées par les militaires

Pour compléter la nouvelle structure de la vie académique et culturelle en Turquie, il nous faut mentionner la création d'un nouvel établissement: La Haute Institution Atatürk de Culture, de Langue et d'Histoire. Cette institution publique prévue par la nouvelle Constitution, était placée sous l'autorité du Président de la République et avait pour mission de développer la recherche scientifique, la diffusion d'information concernant les pensées, les principes et les réformes d'Atatürk relatifs à la culture, l'histoire et la à langue turques.

En novembre 1983, le général Evren nomma un président et quatre membres du conseil d'administration pour cette institution. Le premier président de cette institution fut Suat Ilhan, un général à la retraite. Les quatre autres membres étaient connus dans les milieux académiques pour leurs opinions

fanatiquement réactionnaires.

En janvier 1984, sur ordre du général Evren, le ministre d'Etat amorça une nouvelle politique de recherche scientifique pour les 30 années à venir. L'une des pierres d'achoppement de cette politique fut d'appliquer les mesures nécessaires pour faire avancer la recherche scientifique par le biais du renforcement de la puissance militaire de la Turquie. Cette nouvelle politique scientifique serait réalisée grâce à la création sur ordre du général Evren d'une nouvelle institution, le *Conseil suprême de Science et Technologie*, présidé par le Premier ministre en personne.

PERSECUTION DES ENSEIGNANTS

Outre les professeurs d'université, des milliers d'enseignants en école primaire et secondaire furent également congédiés et nombre d'entre eux, traînés en justice. Durant l'année qui suivit le coup d'Etat, plus de 6.000 enseignants furent poursuivis pour «avoir participé à des actions idéologiques» avant le coup d'Etat. *L'Association des enseignants de Turquie* (TÖB-DER) devint ainsi une cible de choix pour la junte. Son président Gültekin Gazioglu et 15 de ses camarades furent condamnés à 18 mois d'emprisonnement tandis que 55 autres dirigeants de l'organisation étaient inculpés dans d'autres procès où l'on requit jusqu'à 15 ans de prison à leur encontre. Gazioglu fut également déchu de sa nationalité turque durant un séjour à l'étranger.

Le 26 novembre 1982, le ministère de l'éducation nationale annonça que 1.254 enseignants étaient toujours en état d'arrestation et que 1.311 autres enseignants avaient été licenciés.

Le 26 juin 1982, le ministère de l'éducation nationale révéla que le nombre d'enseignants licenciés s'élevait à 4.968.

D'après une enquête publiée par la revue autrichienne Forum (numéro d'avril-mai 1984), en l'espace de trois ans, le nombre de poursuites judiciaires visant les instituteurs de l'école primaire et secondaire serait supérieur à 50.000.

□ 252 □

Les instituteurs envoyés à l'étranger pour former les enfants turcs de l'immigration eurent également à subir les mesures répressives.

En 1982, le ministère de l'éducation nationale annonça que «tous les enseignants turcs engagés par les Länder de RFA étaient sous surveillance. Des enquêtes préliminaires ont été effectuées à propos de 253 d'entre eux. Notre objectif est à présent de les remplacer par des enseignants provenant de Turquie.»

L'ambassade turque à Bruxelles exerça des pressions sur l'administration de la Ville de Bruxelles afin d'obtenir le licenciement d'Inci Tugsavul de son poste de professeur de langue turque. Cette demande ne fut rencontrée par les autorités belges.

Les poursuites contre les enseignants ne cessèrent pas avec l'avènement d'un gouvernement civil. Le 24 avril 1984, l'administration de l'éducation nationale de la province d'Adana annonça via les quotidiens que 104 instituteurs étaient toujours recherchés dans le cadre de poursuites judiciaires à leur rencontre. Ils étaient, eux aussi, accusés d'avoir participé en 1979 à une action de boycott organisée par des enseignants.

Le 17 janvier 1985, un tribunal militaire condamna 21 instituteurs à deux mois d'emprisonnement pour avoir participé à ce même

boycott. Ils furent interdits d'enseigner pour une période de deux mois.

Près d'une centaine de professeurs d'université furent également poursuivis et jugés par des tribunaux militaires. Nombre d'entre eux étaient accusés d'avoir participé à des actions de la DISK, du Comité turc pour la paix ou à la pétition des 1.256 intellectuels.

Certains d'entre eux furent jugés pour leurs opinions ou leurs articles. Par exemple, le 25 avril 1984, le professeur *Yalçın Küçük* fut condamné par un tribunal militaire d'Istanbul à sept ans et six mois d'emprisonnement. Il était accusé de propagande communiste pour son ouvrage intitulé «Vers une nouvelle République».

Cette condamnation fut annulée par la Cour militaire de cassation. Il fut ensuite condamné par une cour inférieure, cette fois, à 18 mois de prison. Mais comme il avait déjà passé 10 mois et 16 jours en détention dans l'attente de son procès, il ne fut pas réincarcéré.

Parmi les professeurs persécutés, il y eut notamment Sadun Aren, Alparslan Isikli, Gencay Gürsoy, Osman Nuri Koçtürk, Metin Özek, Gencay Saylan, Melih Tümer, Cumhuriyet Ertekin et Ercan Eyüboğlu. -3Mais le cas le plus cinglant fut sans doute celui de l'assistant universitaire Ismail Besikçi.

UN ACADEMIEN COURAGEUX : ISMAIL BESIKCI

Accusé d'avoir diffamé l'Etat turc par l'envoi d'une lettre à l'Union des écrivains suisses dans laquelle il critique le coup d'Etat militaire, le célèbre sociologue turc Dr Ismail Besikçi fut condamné, le 25 mars 1982, à 10 ans de prison par le tribunal militaire du Commandement de la marine à Gölcük. Au moment où ce livre était en préparation, le docteur Besikçi était toujours en prison et sa santé se détériorait graduellement. Ce n'est pas la première condamnation du courageux académicien. Il fut condamné à plusieurs reprises pour avoir défendu les droits nationaux de la population kurde de Turquie.

Besikçi n'est pas kurde. Né à Corum en 1939, il commença à s'intéresser à la situation déplorable du peuple kurde alors qu'il effectuait son service militaire dans les régions kurdes. Le premier ouvrage qu'il consacra à ce sujet, «Structure de l'Anatolie orientale, Bases socio-économique et ethnique» se basait sur la thèse qu'il défendit à l'université Atatürk à Erzurum. Lorsque le livre parut, il fut licencié de son poste d'assistant.

En 1971, il reprit son travail académique à la Faculté de sciences politiques à l'université d'Ankara. Mais après quelques mois, survint le coup d'Etat (précédent celui de 1980). Il fut arrêté et condamné à 13 ans et deux jours d'emprisonnement par les militaires pour ses articles et conférences sur la question nationale.

Des suites de l'amnistie générale de 1974, il fut libéré avec d'autres prisonniers politiques. Alors que de nombreux académiciens repentis regagnèrent leur poste sans le moindre problème, la demande de



Besikçi dans le même sens fut refusée, principalement pour des raisons politiques.

Le 7 septembre 1979, Besikçi fut une nouvelle fois condamné par un tribunal d'Istanbul à 3 ans de prison et incarcéré sur-le-champ. Son étude intitulée «Thèses turques sur l'histoire (L'Histoire de la langue du soleil)» fut considérée par le tribunal comme l'expression d'une propagande séparatiste. Le livre de Besikçi se focalisait sur la nature de la théorie de la langue du soleil prônée par les scientifiques turcs durant les années 1930 sous l'égide et la contribution du président de la République de l'époque, Mustafa Kemal Atatürk. Cette théorie peut être illustrée comme suit : «Les Hittites, les Sumériens, les Egyptiens, les Egéens, les Romains, les Indiens, les Chinois ont tous une origine commune : la race turque. Leur culture et leur langue ont été créées par les Turcs. Les Arabes et les Juifs sont également de race turque. Le prophète Mohammed est aussi un Turc...

De même, les langues du monde proviennent pour la plupart de la langue turque. Le turc est la mère de toutes les langues. Le Kurde n'est pas une langue.

Il ne s'agit que d'un dialecte dégénéré de la langue turque. La nation kurde, est en réalité une communauté de Turcs vivant dans les montagnes.»

Ismail Besikçi qui étudia la genèse et le développement de l'idéologie officielle (le kémalisme), critiqua son caractère ascientifique, raciste et chauvin, la négation de l'existence nationale et des droits démocratiques fondamentaux des Kurdes ainsi que les mécanismes de leur oppression.

Au cours de son procès, Besikçi rejeta la Cour d'Istanbul traitant les affaires de presse en déclarant:

«Cette Cour fonctionne comme la gendarmerie, la police et les organisations de sécurité nationale. En rejetant la réalité de la nation kurde qui est un fait objectif se situant au-delà de la volonté des personnes et des institutions, la Cour tente d'établir l'hégémonie de l'idéologie officielle qui se base sur une imposture. Les universités turques asservies par l'idéologie officielle s'écartent de la vérité scientifique en reniant la réalité de la nation kurde. Votre cour tente d'empêcher la critique par le biais de professeurs qui jouissent d'avantages matériels et moraux et d'un charlatanisme politique suscité par la menace des châtiments.

Votre cour veut nous empêcher de dire la vérité. Elle pose des barrières devant la pensée libre et demande que nous fermions les yeux face à la réalité sociale et que nous devenions des charlatans politiques. Elle défend le racisme et une politique coloniale et espère juguler et anéantir la lutte menée contre ces politiques. Lorsqu'une Cour accepte un mensonge sans plus de cérémonie et nous force à mentir, nous ne pouvons considérer celle-ci comme digne de porter le nom de Cour.»

Besikçi fut libéré en août 1981 après avoir purgé deux tiers de sa peine. Mais le 21 octobre 1981, il fut à nouveau arrêté par les militaires pour avoir informés les Européens quant à ses conditions de détention. L'accusation se basait sur la copie d'une lettre qu'il envoya en Suisse. Les militaires déclarèrent que cette copie avait été retrouvée dans sa cellule après sa libération. Il fut condamné en vertu de l'article 140 du Code pénal turc qui prévoit dix ans de prison et cinq ans d'assignation à résidence pour ceux qui «mènent à l'étranger des activités nuisibles au prestige et aux intérêts de l'Etat».

Il reçut donc une peine de prison supplémentaire (quoique moins lourde). Amnesty International a par ailleurs été parrainé Besikçi. D'après le quotidien néerlandais NRC Handelsblad du 26 février 1985, il avait été transféré de la prison de Canakkale où il était autorisé à lire et écrire, à la prison de Gaziantep (sud-est de la Turquie) où régnait un régime d'isolement strict.

Aujourd'hui, alors que tant de temps s'est écoulé depuis lors, réfléchissons : lequel était un traître ? Abdülhamid ou Mithat Pacha ?

Comme disait l'un de nos amis, on peut discuter la qualité intellectuelle de Vahdettin, mais une chose est indiscutable, c'est qu'il était chef d'Etat.

Récemment, deux grands écrivains étrangers, Arthur Miller et Harold Pinter, sont venus dans notre pays. Nos dirigeants ne se sont pas tellement intéressés à leur visite. En effet, le niveau culturel des

dirigeants de l'époque d'Özal – lequel avait déclaré dans une interview qu'il avait accordée à Cumhuriyet avant sa nomination au poste de premier ministre, qu'il n'avait pas le temps de lire des livres sauf Tom Mix et Texas (Bandes dessinées – NDE), ne permettra évidemment jamais de s'intéresser ni à Miller ni à Pinter. Je vais citer un extrait de l'article d'Arthur Miller paru dans The Nation du 18 mai 1985 : «Certaines personnes parmi lesquelles Süleyman Demirel, qui était premier ministre au moment du coup d'Etat, trouve bizarre le fait que les militaires qui n'étaient pas parvenus à empêcher la violence politique pendant deux ans aient rétabli l'ordre dans un délai très court après s'être emparés du pouvoir. D'après Demirel, les généraux s'étaient tenus à l'écart et ont ainsi laissé le chaos se répandre, pour justifier leur mainmise. La raison principale du soutien au régime militaire est la peur d'une éventuelle reprise de la violence.»

Un grand nombre de citoyens partage les doutes exprimés par Demirel à Miller. Moi aussi, j'éprouve la même inquiétude. Alors que nous sommes tous responsables de ce qui s'est passé, je m'inscris en faux contre les affirmations des plus hauts responsables, disant qu'ils rendaient justice en pendant des jeunes qui auraient commis des crimes alors qu'ils n'avaient que 17 ou 18 ans. Une déclaration relative aux exécutions, que Monsieur Evren a adressée aux intellectuels occidentaux par l'intermédiaire de la TRT et des journaux est, elle aussi, très intéressante : «Ils s'opposent à des exécutions chez nous. C'est une affaire intérieure à nous. Est-ce que nous les critiquons pour les dissuader d'exécuter des peines de mort ?»

Au cours de l'histoire, beaucoup de déclarations ont été faites pour ou contre la peine de mort. Mais personne n'a jamais songé à la défendre de cette manière.

Quelle est la caractéristique des régimes qui sont complètement contraires à la démocratie ? C'est de brûler des livres. Aujourd'hui, des centaines de milliers de livres sont brûlés sans décision d'un juge. Il s'agit de livres qui n'ont jamais fait l'objet de poursuites judiciaires. L'éditeur de ces livres n'a reçu aucun dédommagement. Pouvons-nous appeler cela de la démocratie ? En Turquie, on brûle aussi des œuvres cinématographiques, même celles qui ont été réalisées par la TRT à coup de millions. Peut-on appeler cela de la démocratie ?

Les tortures épouvantables pratiquées depuis le 12 septembre 1980 ont été attestées même par des fonctionnaires de l'Etat. Dès que la loi 2969 sera levée – qui interdit toute critique à l'égard des pratiques de torture – toutes ces pratiques seront rendues publiques. Ainsi, tout le monde apprendra qu'on a vécu des pratiques honteuses pour notre époque.

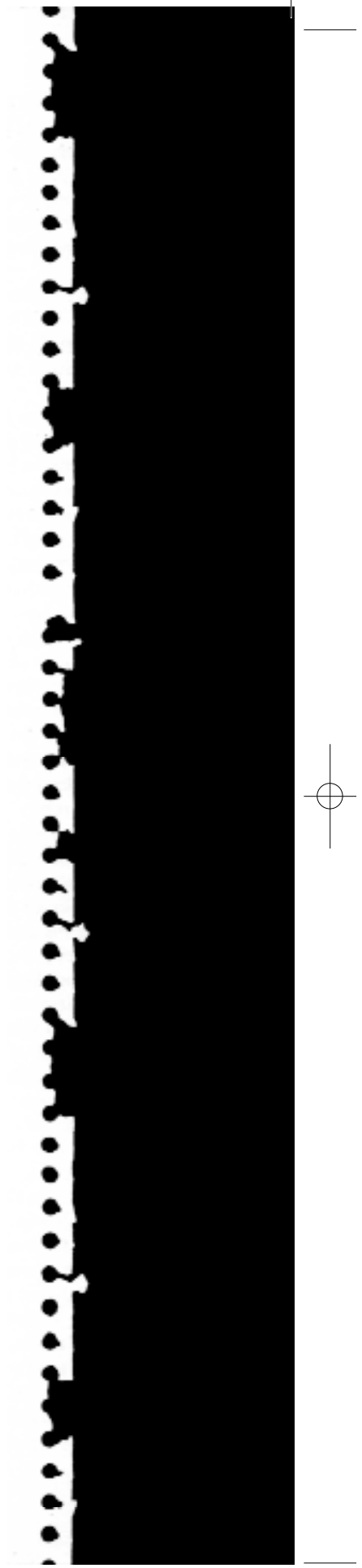
Au moment où j'écris cette défense, je ne sais pas si l'on me permettra de la prononcer entièrement. Pourtant, je l'ai écrite dans l'espoir que je pourrai le faire. En tout cas, cette défense n'est pas uniquement destinée au tribunal et au procureur. Je souhaite qu'elle soit lue surtout par tous ceux qui devraient la lire et en bénéficier.»



TERRORISME D'ETAT 3

PRESSIONS SUR LES OPPOSANTS A L'ETRANGER

La répression qui s'abattit sur les opposants n'épargna pas ceux qui vivaient à l'étranger Pour empêcher ces derniers d'informer l'opinion publique mondiale sur les violations des droits humains en Turquie, le gouvernement militaire refusa de leur renouveler leur passeport ou les déchut carrément de leur nationalité turque. Leurs biens furent saisis par l'Etat. Ces mesures répressives permirent par ailleurs au régime militaire de tenir deux millions d'émigrés turcs sous leur tutelle. Les réfugiés politiques subirent donc des harcèlements à l'étranger aussi.



En découdre avec les seuls opposants du pays ne suffisait pas pour le terrorisme d'Etat. Les ressortissants turcs qui tentèrent d'élever la voix à l'étranger pour dénoncer les violations des droits humains en Turquie furent eux aussi pris pour cible.

Depuis le coup d'Etat militaire, 1.242 citoyens turcs vivant en exil et accusés d'«avoir mené des activités à l'étranger contre les intérêts de l'Etat turc», ont été sommés de rentrer au pays et de se rendre aux autorités militaires. 116 d'entre ceux qui refusèrent d'obéir perdirent leur nationalité. 15 autres personnes furent appréhendées alors qu'elles tentaient de franchir la frontière tandis que 29 autres se rendirent aux autorités. Les poursuites contre 113 de ces citoyens visés cessèrent au motif que leur «innocence» avait été prouvée par la suite.

Parmi ceux qui perdirent leur nationalité, notons le cinéaste vedette Yilmaz Güney, les fameux musiciens Melike Demirag, Sanar Yurdatapan, Cem Karaca, Sah Turna, Fuat Saka, les éditeurs d'Info-Türk Dogan Özgüden et Inci Tugsavul, les écrivains Hüseyin Erdem, Demir Özlü, Yüksel Feyzioğlu, Mehmet Emin Bozarslan, Nihat Behram, Fuat Baksi, Kamil Tayla, la présidente du Parti ouvrier de Turquie (TIP) Behice Boran, le président de l'association des enseignants de Turquie (TÖB-DER) Gültekin Gazioglu, le représentant de la DISK Yücel Top ainsi que d'autres dirigeants de parti, de syndicats et d'associations démocratiques.

En prenant de telles mesures répressives, le régime militaire espérait également intimider plus de deux millions d'émigrés turcs. Pour les tenants du pouvoir, cette masse d'émigrés constituait une immense source de devises. Selon le quotidien *Milliyet* du 26 août 1984, les émigrés turcs ont envoyé vers la Turquie 18.563 millions de dollars durant les 20 dernières années. Toutefois, la somme envoyée en 1983 s'élevait seulement à 1,5 milliard de dollars contre 2,489 milliards de dollars en 1981.

Si l'on considère que la présence de travailleurs émigrés en Europe devenait de plus en plus durable, cette tendance à la baisse était plutôt logique et aisément compréhensible étant donné qu'ils dépensaient désormais leurs reve-



nus pour couvrir leurs besoins croissants et les frais d'éducation de leurs enfants au lieu de placer et d'investir dans leur pays d'origine. Plus ils s'intégraient dans la société d'accueil, moins ils envoyaient leur argent dans le pays où ils étaient nés.

Pour ralentir ce processus et maintenir les émigrés attachés à leur pays, les gouvernements turcs successifs recoururent à tous les moyens. D'ailleurs, si les travailleurs immigrés d'origine turque sont solidement attachés à leurs coutumes et restent confinés dans leurs ghettos, ce n'est pas uniquement en raison de «leurs grandes différences du point de vue de la culture, de la religion, des mentalités et du comportement dans la vie quotidienne» ou de leur projet de «retourner au pays» mais aussi parce que les autorités turques appuyées par les mass-médias turcs, les fondamentalistes islamiques et l'extrême droite les incitaient à rester dans ces ghettos.

Deuxièmement, d'après le régime turc qui, jusqu'à présent était demeuré isolé dans l'arène internationale en raison de ses agissements antidémocratiques, le seul moyen qui permettrait de briser cet isolement serait d'amener les émigrés turcs à défendre la position du régime turc. En plus de cette campagne d'endocritinement consistant à inculquer la suprématie de la race turque et de l'Islam et fatalement, l'infériorité de toutes les autres nations et civilisations, le régime d'Ankara prit dès le début du coup d'Etat militaire de 1980, des mesures

répressives sévères destinées à intimider les émigrés turcs à l'étranger.

Suite à un changement de la législation relative au Code de la nationalité et l'émission des passeports turcs, les citoyens turcs qui ne défendaient pas la position du régime turc étaient confrontés à deux menaces définitives:

- La privation du passeport turc ou
- La déchéance de la nationalité turque.

Cette seconde mesure prévoyait également la confiscation de toutes les propriétés de la personne concernée. Cette disposition représenta ainsi une grave menace pour les émigrés turcs qui consacraient l'ensemble de leurs économies pour l'achat de biens immobiliers dans leur pays d'origine.

En mars 1981, le général Evren lança une campagne agressive contre les opposants au régime à l'étranger. Au cours d'un programme télévisé retransmis sur la chaîne allemande ZDF, Evren s'adressa aux travailleurs turcs de l'émigration en ces termes: Ces gens sans patrie continuent leurs activités criminelles à l'étranger. Pour eux, il est moins important d'être turc

que de servir d'autres pays dans l'intérêt de certaines idéologies auxquelles ils sont attachés. Si, selon la parole d'Atatürk, le noble sang turc avait coulé dans leurs veines, ils auraient eu le cran de retourner dans leur pays pour répondre de leurs actes»

Dans une autre allocution qu'il fit à Manisa, Evren dit: «Comment pourrait-on les considérer comme des citoyens turcs. C'est sans remord que nous avons radié de la nationalité turque tous les traîtres à la patrie et les espions dénués du noble sang turc.»

A partir de septembre 1981, les militaires obligèrent les jeunes immigrés rentrés temporairement pour leur service militaire, à dénoncer les opposants qu'ils comptaient parmi leurs relations à l'étranger. Le régime turc prit les mesures suivantes afin d'obtenir l'extradition de ces dissidents avérés et intimider les adversaires potentiels:

3.10.81: Le gouvernement turc remet au gouvernement allemand une liste de 15 activistes politiques dont il demande l'extradition. L'Allemagne décline la demande parce

LES REDACTEURS D'INFO-TURK DECHUS DE LA NATIONALITE TURQUE

Dans le cadre de la répression du régime contre ses opposants à l'étranger, deux rédacteurs d'Info-Türk, Dogan Özgüden et Inci Tugsavul, furent également déchus de leur nationalité turque par le gouvernement militaire.

Tout commença le 14 mai 1982, lorsque le consulat turc à Bruxelles les informa qu'ils ne pourraient plus bénéficier de leur passeport turc en raison de leurs activités jugées «nuisibles au prestige et aux intérêts de l'Etat turc.»

Puis, le 11 novembre 1982, l'ambassade turque demanda à l'administration de la ville de Bruxelles de licencier Inci Tugsavul qui enseignait la langue et la culture turques à l'école primaire, au motif que ses activités allaient à l'encontre des intérêts de l'Etat turc. L'administration communale rejeta cependant cette demande.

Sur ces entrefaites, le 14 décembre 1982, le gouvernement militaire somma Özgüden et Tugsavul de se rendre aux autorités militaires en Turquie avant la date du 31 décembre 1982. Cet appel à la reddition fut relayé par la presse écrite et la radio turques. Mais le couple refusa d'obéir à cet ultimatum.

Le 8 juillet 1983, le gouvernement turc décréta qu'ils seraient tous deux déchus, avec 24 autres personnes, de la citoyenneté turque. Le décret annonça également que leurs biens seraient confisqués par l'Etat.

Un autre décret gouvernemental datant du 11 juin 1983, signala que tous les écrits et autres travaux artistiques des opposants privés de la nationalité seraient désormais «interdits.» Quiconque posséderait ou diffuserait ces écrits ou ces œuvres serait soumis aux poursuites légales.

Contraints de quitter la Turquie au cours de la période du régime militaire précédent de 1971-73 après avoir été persécutés en raison des publications qu'ils avaient éditées, les deux journalistes obtinrent le statut de réfugié politique.

A la fin de l'année 1977, sur les pressions du gouvernement turc, il leur fut interdit d'entrer en Allemagne suite à une décision arbitraire émanant des autorités allemandes. Cette décision fut cependant annulée par un tribunal allemand.

□ 258 □

que les personnes en question sont menacées par la peine capitale.

22.12.81: Le Conseil de Sécurité Nationale établit un nouveau réseau de renseignements en chargeant des fonctionnaires du consulat et des professeurs envoyés par l'Etat turc d'obtenir des informations permanentes relatives aux activités contre le régime à l'étranger.

Avril 81: Le cabinet du Premier ministre publie une nouvelle circulaire destinée à exercer un contrôle strict sur les citoyens turcs à l'étranger. En outre, pour empêcher les opposants au régime de voyager à l'étranger, tous les passeports sont émis par un bureau central en lieu et place des autorités locales. Le gouvernement turc exige également du gouvernement allemand qu'il licencie les professeurs turcs en fonction dans les écoles allemandes sur désignation des autorités allemandes pour qu'ils soient remplacés par ceux que l'Etat turc a envoyés.

4. 5.82: Le secrétaire d'Etat allemand annonce que 8 de 65 citoyens turcs dont l'extradition a été exigée par le gouvernement turc avaient déjà été renvoyés à leur pays d'origine.

Juillet 82: Les autorités allemandes expulsent 37 citoyens turcs du territoire de la RFA.

Septembre 82: Le gouvernement turc demande l'extradition de 118 citoyens turcs localisés dans les pays européens.

28.10.82: Le cinéaste turc primé Yilmaz Güney est déchu de sa nationalité turque.

17. 1.83: Le gouvernement turc demande à son homologue grec d'extrader Yilmaz Güney en séjour à Athènes pour la nuit de gala de son film primé «Yol» (La permission). Le gouvernement grec décline la demande.

Février 1983: La chanteuse contestataire Melike Demirag et le compositeur Sanar Yurdatapan sont visés par un projet de loi en raison de leurs «activités humiliant la Turquie à l'étranger».

23. 7.83: Pendant sa visite vers la Turquie, le ministre de l'Intérieur allemand se voit remettre une liste contenant les noms de 150 personnes dont l'extradition était demandée.

22.11.83: L'administration de la police annonce qu'un nouveau fichier contenant les noms de 11.487 étrangers a été distribué à tous les points d'entrée en Turquie. Tous ces étrangers étaient accusés d'activités hostiles à l'égard de la Turquie. Selon un autre rapport publié par la même administration suite à la mise à jour de ses registres, le nombre de citoyens turcs dont le droit de voyager à l'étranger a été suspendu, a baissé de 500.000 à 250.000.

24.11. 84: Le quotidien *Hürriyet* révèle que depuis le coup militaire, 110.000 citoyens turcs ont introduit une demande d'asile politique à l'étranger; 6.511 d'entre eux sont recherchés par les forces de sécurité en raison de leurs opinions ou activités politiques.

12.12.85: On signale que même les parents de personnes recherchées par les autorités sont privés de leur passeport.

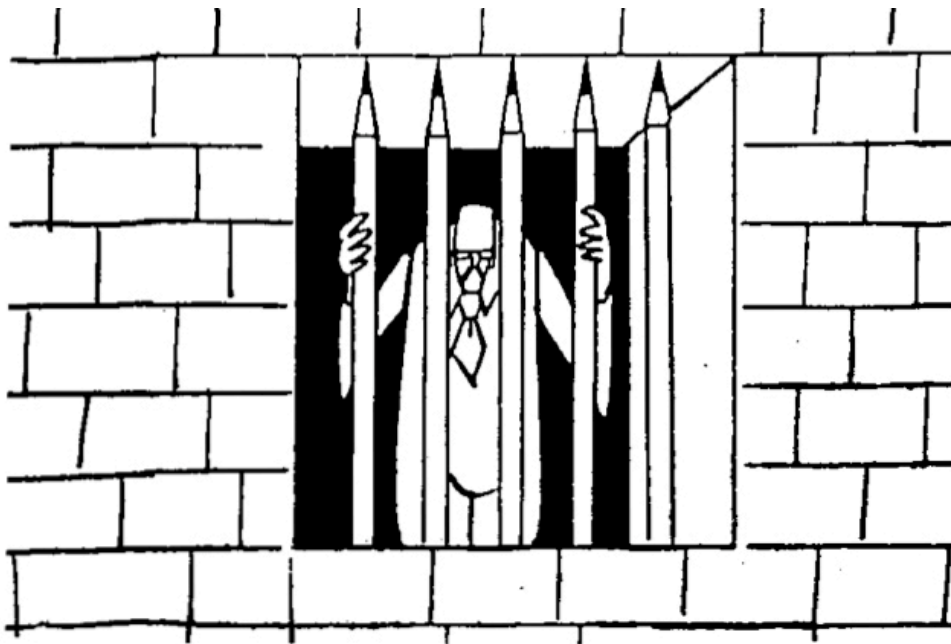
Suicide d'un réfugié politique

Tandis que les autorités turques usaient de tous les moyens de répression et d'intimidation possibles contre leurs adversaires à l'étranger, les gouvernements européens irrespectueux des conventions internationales en matière d'asile politique, prenaient diverses mesures restrictives et même punitives contre les ressortissants turcs qui demandaient le statut de réfugié politique.

D'autre part, dans la foulée du coup militaire, hormis l'Italie et l'Angleterre, les pays européens imposèrent un visa à tous les citoyens turcs, qu'ils fussent touristes ou travailleurs immigrés.

Selon des chiffres officiels, entre le 12 septembre 1980, et la fin de l'année 1984, quelque 110.000 ressortissants turcs auraient demandé l'asile politique dans les pays européens. Plusieurs de ces candidats réfugiés en Allemagne furent internés dans des camps spéciaux. Ils Privés du droit de travailler pendant deux ans, ils furent tout de même forcés d'effectuer divers travaux tels que le creusement de tombes, le nettoyage des rues etc. pour 0,75 dollar de l'heure.

Le 14 avril 1983, le CEDRI (le Comité européen pour la défense des réfugiés et des



migrants) rapporta que la RFA avait usé de tous les moyens pour effrayer et décourager les demandeurs d'asile. En deux ans, les cours compétentes n'acceptèrent que 450 demandes, mais le ministère de l'intérieur fit appel contre 300 d'entre eux. Les autorités allemandes refusèrent de reconnaître l'évidence qu'en Turquie, la torture et les exécutions étaient monnaie courante.

Les refus et les extraditions systématiques poussèrent certains candidats réfugiés au suicide.

Un des cas dramatiques les plus saisissants fut celui de Cemal Kemal Altun.

Ce jeune activiste politique demanda le statut de réfugié en 1982. Le gouvernement turc réclama son extradition sur base de l'accusation de participation au meurtre d'un ancien ministre d'extrême droite en 1980. Là-dessus, les autorités allemandes à Berlin le maintinrent en détention pendant un an en vue de l'extrader. Grâce aux milliers de télégrammes de protestation et aux déclarations de solidarité faites par de nombreuses organisations et personnalités, son extradition fut reportée à mars 1983, au moment même où décollait l'avion qui devait l'emmenner en Turquie. Parmi les personnalités solidaires,

notons le président du Parlement européen Piet Dankert et bon nombre de parlementaires européens.

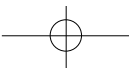
Estimant qu'en Turquie, Altun serait très probablement exposé à la répression politique, en juin 1983, l'autorité suprême pour la reconnaissance des réfugiés politiques, à savoir le bureau fédéral de Zindorf, lui attribua le droit d'asile politique.

En dépit de cette position, la cour de l'appel de Berlin-Ouest décida le 21 juin 1983, qu'Altun devait être maintenu en prison en vue d'être extradé.

Le 30 août 1983, lors d'un transfert vers un commissariat de police pour être à nouveau auditionné, Altun, complètement désespéré, se suicida en se défendant du 5ème étage de l'édifice.

Le 17 février 1984, soit six mois après son suicide, le tribunal administratif de Berlin-Ouest lui accorda le statut du réfugié politique. Cette décision marqua l'épilogue d'une affaire tragique.

Le suicide d'Altun sera mentionné dans un rapport de l'ONU fortement critique à l'égard du traitement réservé par la République Fédérale d'Allemagne à l'égard des réfugiés politiques.



□ 260 □

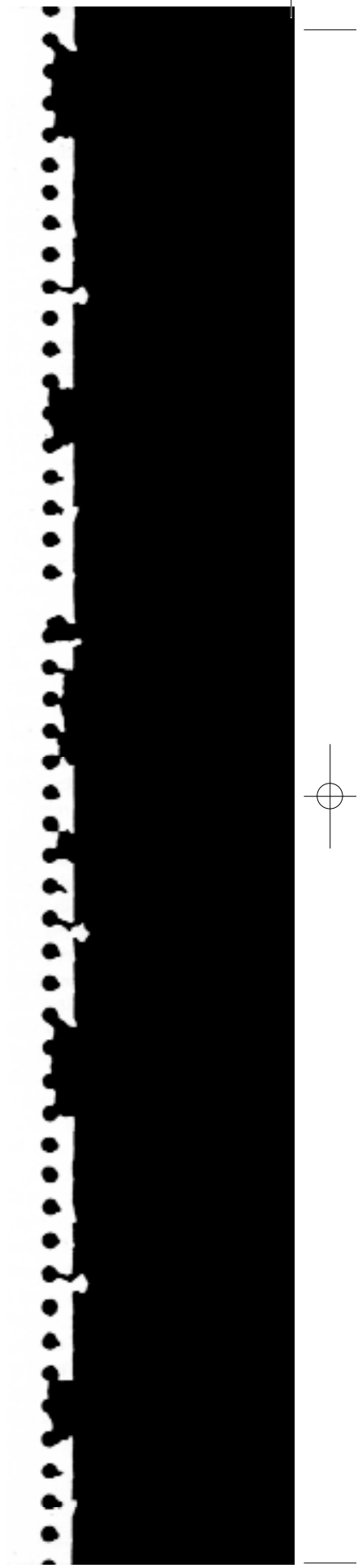


Behice Boran, présidente du parti ouvrier de Turquie (TIP), au siège d'Info-Türk à Bruxelles avec Dogan Özgüden et Inci Tugsavul

TERRORISME D'ETAT 4

REPRESSION CONTRE LES KURDES ET LES CHRETIENS

Poursuivant une politique chauvine, les militaires durcirent leurs mesures d'anéantissement de l'identité nationale kurde et d'expulsion des minorités chrétiennes. Les militants et intellectuels kurdes défendant les droits nationaux de leurs communautés subirent des arrestations, des tortures et des condamnations de masse. Deux tiers des effectifs de l'armée turque ont été massés dans le Kurdistan turc. Les troupes turques entrèrent même dans les territoires irakiens et iraniens afin de poursuivre les militants kurdes. La population kurde fut privée du droit de se dire kurde et d'employer sa propre langue.



□ 262 □

Avec le coup d'Etat du 12 septembre 1980, la répression nationale qui avait toujours sévi depuis le début de l'histoire de la République turque, atteignit des proportions inimaginables au Kurdistan de Turquie.

Plus d'un tiers des prisonniers politiques en Turquie étaient des militants kurdes coupables de revendiquer des droits culturels et nationaux pour leur peuple. Dans cette dernière partie du XXe siècle, la Turquie, qui occupait une part importante de Chypre au nom de la défense des droits de la minorité turque vivant sur cette île et qui, par ailleurs, revendiquait le droit d'enseigner la langue turque pour les enfants d'ouvriers turcs en Europe, refusait en même temps de reconnaître les droits culturels des Kurdes qui constituaient un quart de sa population. Elle ira jusqu'à nier l'existence même des Kurdes en tant que peuple ayant sa propre langue, sa propre culture et sa propre histoire.

Un ex-ministre, Serafettin Elçi et un député, Serafettin Yılmaz, ainsi que plusieurs maires, des universitaires et des professeurs furent embastillés dans les cellules obscures de la dictature militaire pour avoir parlé de l'existence des Kurdes en Turquie.

«Ils ne manquent pas d'accompagner ce génocide culturel notoire par une vaste répression physique violente. Les deux tiers de l'effectif total des forces armées turques maintiennent les provinces kurdes sous leur férule et se livrent régulièrement à des opérations de ratissage.» avaient-ils déclaré.

Le peuple kurde devait combattre sur trois fronts: d'abord, contre la dictature militaire en Turquie; deuxièmement, contre le chauvinisme du Baath en Irak; et enfin, contre la répression nationale en Iran qui augmentait jour après jour.

Ces persécutions étaient en fait le résultat de la vieille politique du «diviser pour régner» utilisée à grande échelle par l'impérialisme dans le Moyen-Orient. Après avoir refusé aux gens le droit à l'autodétermination et morcelé le Moyen-Orient selon leurs intérêts, les monopoles n'hésitèrent pas à partager le Kurdistan selon un plan politique en vigueur depuis le début du siècle. Chaque parcelle du Kurdistan se situait sous l'autorité d'un Etat qui ne correspondait pas à l'union volontaire des peuples, tandis que le peuple kurde souffrait du chauvinisme, de l'assimilation et de la répression menés par les classes dominantes de ces pays.

La situation des Kurdes de Turquie était bien plus alarmante.

Au cours de la guerre d'indépendance contre l'impérialisme, les Kurdes combattirent au sein des masses d'ouvriers et de paysans de la Turquie, mais à la fin de la guerre, ils furent

confrontés à l'une des plus grandes perfidies de l'histoire moderne. Tandis que les minorités non musulmanes avaient été reconnues avec leurs droits culturels, religieux et sociaux, les Kurdes eux, furent même privés du droit de se dire kurde, de lire et d'écrire dans leur langue maternelle et de vivre selon leurs particularités nationales.

La reconnaissance par le Traité de Lausanne, des minorités non musulmanes telles que les Arméniens, les Grecs et les Juifs, en tant que citoyens ayant des droits même limités, ne changea en rien la donne. En fait, les capitalistes non musulmans qui existaient au sein de la grande bourgeoisie de Turquie avaient toujours bénéficié de privilèges... Cependant, les couches sociales de ces minorités telles que les ouvriers, les artisans et les petits commerçants, ressentirent une discrimination et une répression nationale permanentes. Bon nombre d'entre elles furent obligées, surtout après les événements des 6-7 septembre 1955, de quitter la Turquie, le pays où ils étaient nés et où ils avaient grandi. A cause de la répression, la densité de la population non musulmane de Turquie retomba à environs 100.000 âmes.

Ceci étant, les minorités musulmanes n'échappèrent guère à la répression et aux discriminations. Les musulmans alévis qui constituaient une part importante de la population de la Turquie, souffraient eux aussi depuis toujours de la répression et des massacres.

La situation du peuple kurde était toutefois bien différente. Aujourd'hui, plus de dix millions de personnes d'origine kurde vivent sur l'entité appelée le Kurdistan, unies par la langue, la culture et par des facteurs économiques. On peut parler de peuple et de nationalité kurdes.

Après la victoire militaire remportée sur l'impérialisme et tout au long de l'histoire de la république, l'alliance formée par la jeune bourgeoisie et les grands propriétaires fonciers de la Turquie (qui prit le pouvoir en éliminant les représentants politiques de la classe ouvrière, de la paysannerie et du peuple kurde) exerça deux formes de répression: la répression sociale contre la classe ouvrière et la répression nationale contre le peuple kurde. Tandis que les organisations syndicales et politiques de la classe ouvrière étaient interdites, la répression nationale visant le peuple kurde vira plusieurs fois au massacre pur et simple et ce, sous prétexte de mater les «émeutes kurdes».

Les représentants va-t-en-guerre de la bourgeoisie turque qualifièrent même la race turque de «race supérieure à l'origine de toutes les races» et traitèrent les Kurdes de «Turcs des montagnes.»

Durant les années '60 qui furent marquées par l'élargissement du champ démocratique, la création d'organisations politiques au service de la classe ouvrière comme la question nationale furent à l'ordre du jour des discussions politiques. Après une interruption de plus d'un demi-siècle, les intellectuels kurdes tentaient ainsi, malgré le risque de châtiments lourds, de fonder des organisations culturelles.

La période semi-militaire qui commença le 12 mars 1971 fut en revanche marquée par la répression du mouvement ouvrier et du courant démocratique national kurde, cibles, tous les deux, de l'impérialisme et de ses collaborateurs locaux. Le Parti ouvrier de Turquie (TIP) fut interdit pour avoir défendu les droits démocratiques du peuple kurde.

L'Organisation de la culture progressiste d'Anatolie orientale (DDKO) fit également les frais de cette vague de persécution. En effet, ses dirigeants furent, eux aussi, lourdement condamnés.

Ce fut la même en scène lors du coup d'Etat de 1980. Et déjà avant le putsch, les militaires organisèrent une répétition générale sous couvert des manœuvres militaires appelés «Opération gendarmerie volant». La loi martiale s'abattit sur tout le Kurdistan turc avec son lot de villages bombardés, d'arrestations de masse, de résistants emprisonnés ou assassinés.

D'après la Ligue internationale des droits de l'homme, 81.634 Kurdes avaient été arrêtés entre septembre 1980 et septembre 1982. Bon nombre d'entre eux furent soumis à la torture durant leurs interrogatoires.

L'expansionnisme de l'armée turque

Le 26 mai 1983, une vaste opération de rattachement fut menée contre les Kurdes d'Irak, tandis que deux brigades des forces spéciales de la gendarmerie turque ainsi que des parachutistes pénétraient en territoire irakien. Selon des sources diplomatiques irakiennes, ces troupes bénéficiaient du renfort de deux brigades de gardes-frontières ainsi que d'un appui «réduit» des Forces aériennes turques et de quelques hélicoptères.

Cette opération de sept jours «menée avec succès» prit fin le 2 juin, selon un communiqué de presse du ministère turc des affaires étrangères.

Les autorités turques affirmèrent en outre que des «entretiens relatifs à cette action avaient eu lieu avec le gouvernement ami et voisin de l'Irak.»

Ce «droit de représailles» était le résultat d'une «coopération» engagée quatre ans plus tôt suite à un accord passé entre le président irakien Saddam Hussein et le général Evren, chef de l'état-

major de l'époque. Tous deux avaient décidé de «coordonner leurs plans afin de contrôler les minorités kurdes dans les deux pays ».

L'ambassadeur irakien en Turquie, M. Taha Mahmoud Al-Kaysi, déclara que l'opération des forces turques «avait probablement permis d'arrêter environ 1.500 à 2.000 séparatistes aventuriers».

D'après les cris d'alarme du Parti démocratique du Kurdistan à Londres, l'armée turque aurait encerclé près de 20 à 30.000 civils kurdes, dont une majorité de femmes, d'enfants et de vieillards, qui s'étaient réfugiés dans des camps du PDK.

Les sources diplomatiques à Ankara confirmèrent aussi l'envergure de cette opération qui dépassait manifestement la «simple chasse à quelques séparatistes kurdes.» Selon ces sources citées par AFP, 15.000 soldats turcs soutenus par les troupes irakiennes auraient pénétré à 40 kilomètres à l'intérieur du territoire irakien et des bombes anti-personnelles auraient été délibérément larguées sur la région.

Le seul «bilan» rendu public par les sources militaires turques indiquait que 6 militaires avaient été tués mais ne soufflait pas un mot au sujet des victimes de l'opération ou des prisonniers, estimés entre 1500 et 2000.

Les journaux turcs firent une annonce triomphale de l'opération. «Les nids des minables ont été détruits » titrait le quotidien *Tercüman*. Et *Hürriyet* de s'extasier que «Les traîtres sont écrasés» tandis que *Milliyet*, tout aussi jubilatoire, proclamait: «Notre armée a liquidé les groupes armés basés en Irak ». Aucune source ne mentionna cependant le nombre de personnes tuées lors de cette opération de «nettoyage» et d'«anéantissement».

En Turquie, de nombreux observateurs affirmèrent qu'en lançant cette «opération de police», le régime militaire prenait la première mesure pour réaliser un vieux rêve qu'il caressait discrètement: celui de récupérer le nord de l'Irak, le «Vilayet de Mossoul» peuplé de Kurdes.

A la fin de la première guerre mondiale, la Grande-Bretagne força le régime kémaliste à abandonner cette province, suite à quoi, un Etat placé sous mandat britannique, l'Irak, vit le jour. De nombreux militaires turcs considèrent toujours que cette région dotée de réserves de pétrole abondantes leur revient de plein droit, surtout en raison de la présence dans cette province, d'une minorité turcophone importante vivant parmi les Kurdes.

Selon le *Times* du 28 mai 1983, «l'année dernière, un article du *New Statesman* alléguant l'existence d'un complot turco-américain visant la con-

□ 264 □

quête de Nord de l'Irak, a suscité l'attention et l'inquiétude dans le monde arabe. Une telle notion semble extrêmement tirée par les cheveux, étant donné la coopération amicale existant entre les gouvernements turc et irakien, et il est très peu probable que ce qui s'est produit soit lié à un tel plan. Mais cela nous rappelle que des choses jusqu'ici impensables pourraient se produire en cas d'effondrement total du gouvernement central en Irak. ».

Dans la foulée de cette opération, on annonça en septembre 1983 que les quartiers généraux de la 2ème armée turque avaient été déplacés de la ville anatolienne centrale de Konya vers Malatya au Kurdistan turc. Ce QG commandait deux tiers des forces effectives de l'armée turque qui contrôlaient cette région.

La résistance armée kurde et «l'Opération Soleil»

En 1984, les militants de PKK lancèrent une résistance armée en dépit de tout le contrôle militaire de la région. La nuit du 15 août, ils attaquèrent de nombreuses garnisons et casernes de la gendarmerie dans la province de Siirt. Les commandos turcs ripostèrent par une opération de ratisage appelée «Opération Soleil». Le chef de l'état-major se rendit immédiatement sur les lieux et étendit l'opération de ratisage à d'autres provinces.

Les troupes turques franchirent par ailleurs la frontière, pénétrant une nouvelle fois le territoire irakien. L'accord pour cette opération fut conclu après une visite soudaine du ministre turc des affaires étrangères M. Vahit Halefoglu, le 14 octobre, dans la capitale irakienne en compagnie du général Necdet Öztörün, vice-président de l'état-major.

Selon la presse européenne, plusieurs raisons avaient mené le président irakien Saddam Hussein à permettre aux troupes turques de franchir la frontière. Comme la guerre avec l'Iran le privait de plusieurs de ses exutoires, il était déterminé à rester en bons termes avec son voisin nordique qui lui offrait des équipements pour exporter son pétrole et fournir des approvisionnements. En politique intérieure, la guerre contre l'Iran et la mobilisation de l'armée le long de la frontière déclencha également un réveil de l'opposition kurde qui subit un coup mortel en mars 1975, lorsque le Shah d'Iran et Saddam Hussein signèrent l'accord d'Alger. Le PDK de Barzani avait cependant poursuivi sa lutte armée contre le régime irakien. En revanche, le régime de Saddam Hussein était «dans un tel état de faiblesse et d'impuissance qu'il fut forcé d'employer les troupes étrangères afin de réprimer la rébellion kurde sur son territoire.»

Contrairement à ce qui s'était produit l'année précédente, l'Iran était désormais opposé à l'accord turco-irakien visant les combattants kurdes. Les entretiens entre Téhéran et Ankara sur une pénétration possible des troupes turques dans la zone frontalière avec l'Iran s'effondrèrent.

Le 19 octobre, le ministre des affaires étrangères iranien condamna l'accord précité sur «la lutte coordonnée» entre l'Irak et la Turquie, considérant qu'elle «compromettait la sécurité de toute la région».

«Nous avertissons que ce genre de mouvement est susceptible d'aggraver la crise dans la présente partie sensible du monde» indiqua un communiqué du ministère iranien des affaires étrangères.

En fait, Téhéran a activement soutenu le Parti démocrate kurde irakien (PDK) dirigé par Massoud Barzani. Contrairement à l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani, qui était plus encline à la collaboration, le PDK était un adversaire farouche du régime irakien. A la différence du PDK, l'UPK de Talabani était en pourparlers depuis plusieurs mois avec le gouvernement irakien afin d'essayer de sceller un accord qui devait lui permettre de le rejoindre et ce, alors que le président Saddam Hussein faisait lui aussi des concessions. Fâché par l'aide iranienne apportée au PDK, Saddam Hussein, donna son appui aux Kurdes d'Iran, en les rassemblant sous la bannière du «Parti démocratique» kurde iranien (KDP) dirigé par M. Ghassemli de Komala (communistes kurdes). De son côté, confronté à l'opposition du gouvernement iranien, le régime turc n'hésitera pas à désavouer les titres triomphalistes de la presse turque qui faisait état de la pénétration de l'armée turque dans le territoire irakien, alors qu'en même temps l'«Opération Soleil» était menée aux deux côtés de la frontière turco-irakienne.

En réalité, l'opération de ratisage menée au Kurdistan turc en août 1984 se transforma en massacre.

Les forces armées régulières turques demeurèrent impuissantes devant les combattants kurdes qui avaient une connaissance parfaite des régions montagneuses. Les généraux turcs eux-mêmes furent mobilisés et se rendirent sur le théâtre des opérations pour inciter la population kurde à moucharder les «peshmergas».

Pendant un voyage de 5 jours dans le Kurdistan turc qui s'acheva le 5 octobre 1984, le président et général Kenan Evren tenta durement de persuader la population locale que le gouvernement turc n'était pas demeuré passif face aux activités croissantes des «séparatistes» évitant cependant de mentionner le mot «kurde». «Le gouvernement turc n'a pas

l'intention d'abandonner «la population aux mains d'aventuriers armés» avait-il déclaré.

Pendant le même voyage, le général et président se référa avec satisfaction «à l'attitude loyaliste» de la population locale et lança l'idée de distribuer des armes aux paysans «soigneusement choisis» afin de pouvoir chasser les militants «séparatistes» hors des villages. Les commandants d'armée considérèrent, cependant, comme dangereuse l'idée subite d'Evren, au motif que les armes distribuées pourraient être transférées par «les personnes sélectionnées» aux militants kurdes. Finalement, cette idée fut abandonnée.

A la place de celle-ci, on prit les décisions suivantes:

- intensification des incursions dans les villages kurdes,
- dépeuplement des villages kurdes situés aux frontières et expulsion de leurs habitants vers la partie occidentale du pays,
- ordre de tirer sans sommation sur quiconque ressemblerait à un «séparatiste»,
- installation de mines dans les zones frontalières pour empêcher les incursions à partir de l'Irak ou de l'Iran.

Ces mesures exceptionnelles furent immédiatement appliquées par les troupes turques de commando.

Pendant l'opération de ratissage, le quotidien ouest-allemand *Tageszeitung* rapporta que les villages de Pervari, Genzag et Zorova dans la province de Hakkari avaient été bombardés et détruits après que la tribu kurde du Jirki vivant dans cette région, ait refusé de collaborer avec les militaires. Selon le quotidien turc *Hürriyet*, les forces de sécurité recherchaient les chefs de tribus rivales qui s'étaient réfugiés dans les montagnes (apparemment suivis des membres de leur tribu). Un camp de prisonnier fut en outre installé dans le village d'Esgrik, près de province de Hakkari, où des prisonniers furent transférés par hélicoptère.

Le 23 mai 1985, le ministre de l'intérieur du gouvernement Özal, M. Yildirim Akbulut déclara à propos de la résistance des militants kurdes: «Cette guerre est une guerre de guérilla... Toutes les mesures imaginables ont été prises contre eux. Des équipes spécialement entraînées sont sur place. Les unités de la gendarmerie et les forces de police sont également là. Mais, c'est une affaire de guérilla. Ils frappent et battent en retraite. Il est très difficile d'estimer quand et d'où ils viennent »

Cette déclaration d'un officiel supérieur responsable de la sécurité intérieure éveilla des réactions fortes de la part des milieux qui cher-

chaient à minimiser la résistance. Dans son éditorial du 24 mai 1985, le quotidien *Günes* expliquait: «Cette déclaration, outre qu'elle est regrettable, n'est pas valable. Des brigands qui désirent imiter les guérilleros ruraux ont ainsi reçu un statut exagéré... Déclarer qu'il s'agit d'une «guerre de guérilla» est une acceptation tacite d'un état de guerre civile en Turquie. Surtout lorsque les mots appartiennent à une personne d'autorité comme le ministre des affaires intérieures. Cela ne devrait pas être exprimé ainsi, même si c'était vrai...»

A l'Assemblée nationale, un porte-parole du Parti nationaliste de la démocratie (MDP) aborda la question d'un autre point de vue. Il dit: «Si un ministre de l'Etat turc qualifie ces incidents de guerre de guérilla, notre Etat sera obligé d'agir selon des conventions internationales et de traiter les personnes capturées comme des prisonniers de guerre.»

Pendant que les réactions fusaient suite à la déclaration du ministre, le premier ministre Özal fut forcé de le contredire, le 29 mai 1985, en déclarant: «Leur nombre total est environ 400-500. La moitié d'entre eux ont déjà été capturés, l'autre moitié s'est rendue. C'est une question de quelques pillards. Je ne leur attache aucune importance. Ce n'est pas une affaire à exagérer.»

Comme le régime d'Ankara était incapable de juguler la résistance armée des militants kurdes, on intensifia le déploiement des unités militaires dans toute la partie turque du Kurdistan. Ankara signa en même temps, un accord avec le régime iranien de Khomeiny prévoyant que les deux pays joindraient leurs efforts dans des opérations armées contre les combattants kurdes.

Ce nouvel arrangement des généraux turcs, dont le rôle consistait à «agiter le bâton» dans le Moyen-Orient tout en cherchant à tirer profit des conditions qui prévalaient dans cette partie du monde, fut révélé dans un communiqué de presse publié le 21 mai 1985, par la délégation étrangère du Parti démocratique du Kurdistan d'Iran:

«Selon une information que nous venons de recevoir, plusieurs entretiens ont eu lieu entre les autorités turques et iraniennes, en particulier le 9 mai 1985, à Gavar (40 kilomètres d'Ourmia), où un commandant en chef de la 64^e division d'Ourmia a eu des discussions avec un commandant turc de haut rang. Lors de cette réunion, les autorités turques et iraniennes ont signé un accord concernant la répression du mouvement populaire kurde au Kurdistan iranien: cette répression devait être effectuée par leurs forces conjointes. Plus tard, les unités de l'armée turque sont entrées en territoire iranien, à la demande et avec

□ 266 □

l'accord du régime des mollahs; après l'engagement des forces iraniennes. Ils ont lancé des opérations communes contre les bases des combattants kurdes. Selon une information récente, l'Iran et la Turquie ont déployé leurs forces dans la région de Galibardarach, selon un plan commun. Ils ont occupé une partie de territoire tenu par des combattants peshmergas du PDKI. Cette attitude est en contradiction avec la souveraineté nationale et avec l'intégrité nationale si chères aux autorités de la République islamique.»

Le 28 juin 1985, pendant que l'opération de ratissage dans la région turque du Kurdistan se poursuivait, le gouvernement turc décida que des «protecteurs de village» pourraient entrer en fonction dans 13 provinces principalement habitées par les Kurdes. Selon une loi spéciale, ces «protecteurs de village» désignés provisoirement, devaient d'abord recevoir une formation intensive et ensuite être armés. Environ mille personnes assumèrent cette fonction dans la région de Siirt. Cette province devait être suivie par Van, Agri, Kars, Mus, Bingöl, Tunceli, Bitlis, Urfa, Diyarbakir, Adiyaman, Mardin et Hakkari.

Le gouvernement lança par ailleurs une nouvelle campagne pour construire des «routes de la paix» au Kurdistan, afin de pister les militants kurdes plus facilement. Toutes ces routes, construites le long de la frontière irakienne et syrienne, seraient alimentées de manière permanente au moyen de poteaux électriques érigés à intervalles réguliers de 48 mètres.

Les chefs de village dans l'ensemble du Kurdistan furent en outre équipés d'émetteurs-récepteurs destinés à communiquer immédiatement des renseignements concernant des suspects repérés.

La situation tendue dans la partie turque du Kurdistan suscita une certaine inquiétude à Washington. D'après un rapport du ministre des affaires étrangères des Etats-Unis publié par le quotidien *Milliyet* du 2 août 1985, le gouvernement des Etats-Unis conseilla ses ressortissants d'éviter les régions orientales pendant leur séjour en Turquie «parce que les terroristes séparatistes sont un fléau dont il faut craindre toutes sortes de violences. Au cas où un citoyen des Etats-Unis irait dans cette zone, il devrait collaborer avec les autorités locales.»

Selon le communiqué de l'état-major du 31 décembre 1985, le nombre de victimes dans les confrontations armées depuis le 15 août 1984, s'élevait à 279, dont 118 militants kurdes, 74 militaires et policiers et 77 civils. Quelques détails supplémentaires sur l'opération militaire effectuée au Kurdistan turc à la même période:

Militants capturés	309
Identifiés et recherchés	641
Attaques kurdes	102

Armes saisies:

Pistolets	836
Mitrailleuses	8
Fusils	860
Armes automatiques	11
Grenades à main	157
Mines antichars	43
Mines antipersonnel	48
Armes de petit calibre	47.314
Lance-roquettes	2

Pour Ankara, l'ampleur du conflit armé au Kurdistan devint de plus en plus alarmante. Le 4 septembre 1985, les forces armées lancèrent de grandes manœuvres militaires au Kurdistan turc afin de mieux préparer leurs unités à des opérations éclair. Ces exercices étaient supervisés par le Général Evren lui-même, par le chef de l'état-major Necdet Urug, le ministre de la défense nationale Yavuztürk et par tous les commandants de l'armée.

Le 28 août, le Comité du Kurdistan à Paris publia, à ce propos, un communiqué de presse déclarant: «Silencieux jusqu'ici sur la guerre qui se développe au Kurdistan, l'état-major turc a publié un communiqué de presse dans lequel tous les faits relatifs à la période d'une année d'actions, d'opérations militaires, d'arrestations et d'assassinats ont été déformés.

«Or, les actions effectuées durant cette période ont été menées par la HRK (Unité de libération du Kurdistan), fondé le 15 août 1984. Aujourd'hui celle-ci existe sur une ligne de 1000 kilomètres, de Semdinli et de Yüksekova (dans la province de Hakkari) jusqu'au nord-ouest, en passant par le sud-ouest, où des combats féroces se poursuivent. Les villes suivantes se situaient dans cette zone de combat: Hakkari, Siirt, Bitlis, Mardin, Van, Mus, Bingöl, Diyarbakir, Elazig, Urfa, Adiyaman, Kars, Agri et Dersim (Tunceli).

«Dans chacun des 117 attaques, embuscades et accrochages, 402 membres du personnel militaire, policier, des vigies et hauts fonctionnaires (dont 30% sont des dirigeants d'armée ou des sous-officiers) ont été abattus et 188 autres blessés dans ces opérations.»

«130 GI's turcs ont été capturés. Ils ont été libérés plus tard, après avoir été désarmés.»

«46 délateurs bien connus ont été punis par la mort.»

Depuis le tout premier jour de la proclamation de la loi martiale au Kurdistan, des dizaines de milliers de Kurdes furent mis en garde à vue et torturés durant leur interrogatoire, des milliers d'entre eux furent jugés par les tribunaux militaires et des centaines condamnés à la punition capitale.



Comme l'indique le tableau publié dans le chapitre «procès de la masse», diverses organisations kurdes ont été frappées, à des différents degrés, par le terrorisme d'Etat.

La grande majorité des accusés étaient présumés militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). La résistance armée des deux dernières années avait en fait été lancée par cette organisation.

«Serxwebûn», l'organe central de presse de ce parti, révéla dans son édition de février 1985 qu'à cette date, 121 militants du parti avaient déjà été condamnés à la punition capitale. Après le 15 août 1984, date du lancement de la lutte armée, près de 300 militants du parti furent arrêtés et jugés par des tribunaux militaires. Des dizaines d'entre eux furent condamnés à mort, tandis que d'autres risquaient la même punition.

Lavage de cerveau idéologique dans les prisons

Les conditions de prison au Kurdistan furent beaucoup plus mauvaises que celles des prisons militaires situées dans d'autres régions de la Turquie. Outre les tortures physiques et psychologiques qui étaient communes dans chaque prison militaire, les prisonniers au Kurdistan étaient sou-

mis à un traitement spécial visant l'annihilation de leur conscience nationale.

Pour mieux illustrer ce conditionnement idéologique, nous republions ci-dessous quelques extraits d'un rapport rédigé non pas par un adversaire du régime, mais par un de ses propagandistes notoires, Tokay Gözütok. Ce rapport fut édité le 2 août 1983, par le quotidien de droite *Tercüman* avec la permission des autorités militaires:

«Dans la prison spéciale du camp militaire à Diyarbakir sont détenus plus de deux mille prisonniers appartenant à dix-huit organisations différentes. On trouve partout des drapeaux turcs et des portraits d'Atatürk accrochés par les prisonniers en guise d'ornements.

*Les pensées déloyales traversent mon
corps.*

*Je suis un descendant des héros
courageux.*

*La douleur et le dégoût oppriment mon
cœur;*

*Vos ennemis ne sont pas braves.
Seul un Turc est un ami pour un Turc;
Il n'a aucun autre ami.*

«Ces mots, qui ont été entendus dans le camp à Diyarbakir, résonnent dans nos oreilles. Nous avons pensé que c'étaient des soldats enton-

nant des chants militaires durant leurs exercices. Nous avons tort. Nous avons rencontré ces gens qui purgent leurs peines de prison ici, au moment où elles avançaient en rang, chantant à l'unisson comme des soldats. Auparavant, ils affichaient une idéologie marxiste, léniniste ou séparatiste et voulaient diviser notre pays et notre peuple. Tout en progressant pas à pas dans le couloir de la prison, nous retenions nos émotions. Nous revivions l'histoire tout en avançant de la cantine vers les dortoirs. Des drapeaux turcs avaient été accrochés au plafond comme des banderoles décrivant le rôle joué par les Turcs et leur grandeur. Aucune pièce du mur n'avait été laissée découverte. Ce que nous observions nous a aidés à revivre l'histoire et à travers ce que nous lisions, nous finissons par réaliser la grandeur des Turcs. Nous avons lu des mots de ralliement comme: «*Un Turc est aussi fort que le monde*» - «*Je suis si heureux de pouvoir dire que je suis un Turc!*» - «*Ô jeune Turc, quelle force traverse tes veines!*»

Pour protester contre ce traitement humiliant qui, très souvent, se soldait par la mort, les prisonniers politiques recouraient souvent à des actions de résistance telles que les grèves de la faim

Le 8 février 1986, durant un procès du PKK devant un tribunal militaire à Diyarbakir, le procureur militaire confirma que 32 détenus étaient morts dans la prison militaire de la même ville. Selon lui, huit de ces 32 victimes se seraient suicidées, six autres seraient mortes des suites d'une grève de la faim, quant aux seize victimes restantes, elles seraient décédées de cause naturelle.

Comme la majorité des détenus étaient de jeunes militants, la déclaration de décès pour «cause naturelle» était loin de convaincre. Leurs avocats expliquèrent d'ailleurs durant un procès que le nombre de victimes était plus élevé que 32 et que la plupart des victimes avaient été tuées sous la torture ou des suites de mauvais traitements en prison.

Si certains prisonniers kurdes étaient accusés d'avoir recouru aux actions armées, la grande majorité d'entre eux étaient jugés pour avoir simplement défendu les droits fondamentaux des Kurdes ou pour avoir déclaré qu'ils étaient Kurdes.

La condamnation du sociologue turc Ismail Besikçi était l'un des exemples les plus significatifs du genre de poursuites encourus. Comme nous l'indiquions dans les chapitres précédents, il avait été condamné à plusieurs reprises pour des articles ou des livres prouvant de manière scientifique l'existence d'une nation et d'une langue kurdes. Beaucoup d'intellectuels kurdes éminents, tels que

La langue kurde existe-t-elle ou pas?

Malgré la négation de l'existence même des Kurdes et de leur langue par les autorités turques, le 26 août 1983, un tribunal militaire à Diyarbakir dut reconnaître cette réalité.

Vingt-huit personnes, principalement des Kurdes, avaient été conduites devant le tribunal militaire sous l'accusation d'avoir été impliqués dans un trafic d'armes. Pendant leur audition, la plupart d'entre elles ne pouvaient répondre aux questions posées en turc, ne connaissant que la langue kurde. Le juge fut forcé de les interroger à l'aide d'un interprète kurde.

Mehmet Emin Bozarslan, auteur d'un alphabet kurde, Recep Marasli, directeur d'une maison d'édition, les avocats Mümtaz Kotan, Hüseyin Yildirim et Serafettin Kaya avaient été poursuivis et condamnés pour avoir réalisé des publications en langue kurde ou à propos des Kurdes, ou pour avoir assumé la défense légale de prisonniers kurdes.

L'ancien maire de Diyarbakir, Mehdi Zana, fut incarcéré dès le premier jour du régime militaire et condamné dans plusieurs dossiers. Diyarbakir est la capitale du Kurdistan turc. Zana fut le premier maire kurde d'une ville kurde affirmant son identité nationale et de surcroît, le premier maire socialiste d'une ville importante du pays.

En 1979, il fut élu maire en tant que candidat indépendant soutenu par l'ensemble des formations de gauche et pro-kurdes. Durant son mandat à la tête de la municipalité, vingt bus furent offerts à la ville de Diyarbakir qu'il administrait, par les municipalités françaises de gauche. A l'arrivée des militaires, il fut immédiatement arrêté, accusé de «séparatisme». Il fut victime de tortures et la peine de mort fut requise à son encontre. Dans une lettre ouverte éditée dans *Le Monde* du 9 février 1982, le maire de Nantes, M. Alain Chénard, attirait l'attention sur le procès de Zana, affirmant qu'il avait été brutalement torturé par les militaires durant sa détention.

Minorités chrétiennes en Turquie

En cinq ans de dictature militaire, le thème des minorités chrétiennes de Turquie occupa lui aussi la une des médias internationaux.

Une série d'attentats politiquement motivés contre des représentants diplomatiques turcs menés par de jeunes Arméniens, attira l'attention du monde sur les revendications de la population arménienne de la diaspora.

DOCUMENT**L'ELIMINATION DE LA LANGUE ET DE LA LITTERATURE KURDES**

Du 15 au 19 juin 1981, la ville de Lahti en Finlande accueillit la Réunion des auteurs internationaux. A cette occasion, évoquant l'oppression de la langue et de la littérature kurdes en Turquie, l'auteur kurde de Turquie vivant en Suède, M. Mehmet Emin Bozarslan, déclara:

«Permettez-moi de poser d'abord quelques questions:

Pouvez-vous imaginer une langue dont on interdit l'écriture?

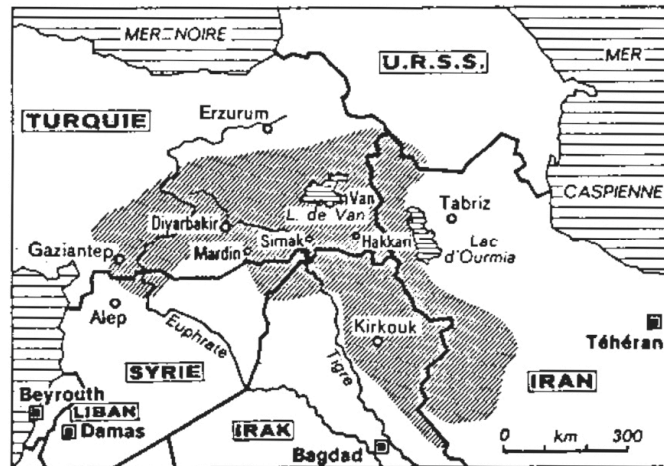
Pouvez-vous imaginer une littérature qui n'est pas permise d'être écrite ou lue?

Pouvez-vous imaginer une culture qui a été menacée d'extermination pendant plus d'un demi-siècle? Pouvez-vous imaginer un peuple avec une population de plus de 10 millions d'âmes dont on interdit sa propre langue, sa littérature et sa culture'?

Pouvez-vous imaginer des millions d'enfants à qui l'on interdit d'étudier dans leur propre langue maternelle à l'école et qui sont obligés d'apprendre une langue étrangère?

Pouvez-vous imaginer une nation qui a signé toutes les lois et traités internationaux sur les droits de l'homme mais qui pourtant essaie d'exterminer une culture, une littérature et d'interdire une langue au mépris du monde entier, de toutes les organisations démocratiques et des droits de l'homme?

Peut-être que ces questions et leurs implications semblent incroyables et fausses. Peut-être pensez-vous que ces questions appartiennent à quelque conte mythologique antique de temps barbares et anciens. Mais ni ces questions ni leur contenu n'appartiennent à la préhistoire. Elles sont de notre temps, le 20^e siècle, et elles concernent la langue, la culture et la littérature kurdes, qui ont été totalement interdites par l'Etat turc hostile aux Kurdes, à leur langue, à leur culture et à leur littérature.

**Une langue totalement interdite**

Le kurde est une langue indo-européenne et l'une des trois principales langues anciennes du Moyen-Orient (les deux autres étant l'Arabe et le Persan). Après 1071, date à laquelle les tribus turques commencèrent à s'installer en Anatolie, la langue turque devint la quatrième langue majeure dans le Moyen-Orient.

La langue kurde est parlée par environ 20 millions de personnes vivant dans un Kurdistan divisé entre la Turquie, l'Irak, l'Iran et de la Syrie. Des minorités kurdes existent également en Union Soviétique et au Liban. Depuis le milieu des années 60, de nombreux immigrés kurdes vivent dans les pays d'Europe occidentale et en Australie.

Environ 10 millions de Kurdes vivent dans le nord du Kurdistan, une colonie turque depuis 1923. C'est plus de la moitié de la population kurde totale. Il y a également près d'un million de Kurdes déplacés du Kurdistan vers différentes parties de l'Anatolie par le vieil empire ottoman et la république turque. Ces dernières années, ils sont nombreux à avoir quitté le Kurdistan pour rechercher un emploi.

Comme je l'ai déjà dit, environ 10 millions de Kurdes vivent dans la partie septentrionale du Kurdistan bien qu'on ait complètement interdit leur langue depuis 1923. A l'époque de l'empire ottoman féodal, toutes les langues parlées dans le territoire de l'empire étaient autorisées. Mais après la formation de la république turque, la langue kurde a été interdite dans l'ensemble du Kurdistan-nord. Cette interdiction est toujours en vigueur aujourd'hui.

Il est interdit d'écrire ou d'écrire des livres en kurde. Il est interdit d'effectuer des recherches sur la langue kurde.

Le gouvernement turc a toujours essayé d'exterminer la langue kurde et de dissoudre les Kurdes en les assimilant aux Turcs. Pour parvenir à ses fins, le gouvernement turc utilise tous les moyens possibles, l'éducation, les médias et bien d'autres instruments de répression.

Le seul livre d'alphabet interdit

Dans mon pays vous ne pouvez même pas écrire ni éditer un livre d'alphabet en kurde. Je me rends tout-à-fait compte qu'il n'est pas approprié de se donner en exemple. Mais puisqu'au Kurdistan nord, il n'existe qu'un seul d'alphabet et que celui-ci m'engage personnellement, je me permets tout de même de me servir de mon cas:

En tant qu'auteur kurde, comme j'éprouvais un sentiment de responsabilité envers mon peuple et ma langue, j'ai décidé au milieu des années '60, d'écrire un livre d'alphabet en kurde pour les enfants et les illettrés kurdes. Le livre intitulé ALFABE fut édité en 1968 à Istanbul en Turquie. C'était un grand événement pour les Kurdes et le gouvernement turc parce que cet ouvrage était le seul livre d'alphabet en kurde au Kurdistan nord. Chaque enfant et adulte kurdes l'ont salué avec grande joie. En revanche, le gouvernement turc a réagi brutalement contre moi et le livre. Deux jours plus tard, deux cours, l'une à Istanbul, l'autre à Diyarbakir (la capitale du Kurdistan), ont interdit le livre et l'ont déclaré illégal dans l'ensemble de la Turquie. Les autorités turques m'accusèrent en outre de tentative de diviser la Turquie et de former un Etat kurde indépendant avec ce tout petit livre d'alphabet de seulement 64 pages. Par cette accusation, j'ai été incarcéré pendant quatre mois. Le livre est encore interdit au Kurdistan et dans toute la Turquie. Tout ceci pour une seule raison: l'abécédaire est écrit en kurde et la langue kurde est interdite en Turquie.

De ce que je sais, ce livre d'alphabet kurde est le seul livre d'alphabet dans le monde à avoir été interdit. Je n'ai jamais rien entendu de tel, pas même en Afrique du Sud. C'est un scandale et un péché contre l'humanité et les droits de l'homme dont le gouvernement turc est responsable.

La deuxième édition de ce livre d'alphabet a été éditée l'année dernière en Suède. Il est, de ce fait, le seul livre d'alphabet kurde en Europe. Les enfants kurdes et les analphabètes adultes d'Europe ont eux aussi commencé à en faire usage.

Oppression culturelle

C'est non seulement la langue kurde qui est supprimée au Kurdistan nord et dans le reste de la Turquie mais c'est également l'antique culture kurde. Comme tous les peuples du monde, nous avons nos traditions et notre folklore. L'Etat turc tente de les enlever. A cause de la politique raciste du gouvernement turc, un Kurde ne peut même pas dire: «Je suis un Kurde».

Le gouvernement turc a décidé d'assimiler le peuple kurde avec les Turcs et pour cela, il veut que le peuple kurde oublie sa culture, ses traditions et son folklore et perde son identité nationale afin de se sentir turc.

C'est un autre crime que le gouvernement turc commet contre l'humanité et les droits de l'homme.

Nous considérons que toutes les cultures sont des biens communs appartenant à tous les êtres humains dans le monde entier. Chacun, indépendamment de son pays et de sa culture, peut apprendre à connaître la culture de chacun par le partage et l'échange, découvrir et étudier les traditions et le folklore de chacun. La culture contribue grandement à créer une amitié et une compréhension plus vaste entre les personnes de différents pays.

C'est pourquoi, le crime commis par le gouvernement turc ne vise pas uniquement les Kurdes mais l'humanité dans son ensemble.

Littérature interdite

La littérature kurde est interdite au Kurdistan nord aussi bien que dans le reste de la Turquie. Nous avons une littérature folklorique très riche et une littérature classique très ancienne. Les contes folkloriques et les poésies classiques sont les deux éléments de base de la littérature kurde. Mais on ne lui permet pas de développer sa vieille littérature et de créer une littérature kurde moderne. On ne permet pas aux générations plus jeunes d'écrire des nouvelles, des romans ou des poèmes en kurde.

«Si un Kurde écrit et publie en kurde, il ou elle risquera la prison, l'oppression, etc. Les autorités turques interdiront immédiatement la publication kurde et le peuple kurde n'aura pas l'occasion de la lire.

Ces dernières années, des recueils de poésie et des nouvelles ont été édités en kurde, mais elles ont toutes été interdites et brûlées par la police turque. Certains livres kurdes ont été édités à l'étranger, notamment en Europe, mais le peuple kurde vivant au Kurdistan n'est pas autorisé à les importer ni à les lire. Il n'est pas uniquement interdit d'éditer les livres kurdes en Turquie. Recevoir des livres, des journaux, des disques, des cassettes kurdes etc. de l'étranger est tout aussi interdit. Le gouvernement turc décida en 1967 d'interdire toute importation d'origine kurde éditée à l'étranger, une manière d'anéantir la littérature kurde. C'est un crime contre l'humanité et contre les droits de l'homme. Nous tous savons que la littérature, toute littérature, est une plate-forme importante où les gens se rencontrent et apprennent à se connaître les uns les autres, comprennent leurs problèmes mutuels et explorent les traditions d'autrui. Grâce à la littérature, il y a un échange culturel créatif entre les nations, et c'est pourquoi, la littérature constitue une richesse commune pour chaque être humain. A plus forte raison, le crime commis par le gouvernement turc par sa tentative d'interdire et d'exterminer la littérature kurde est un crime non seulement contre le peuple kurde mais contre tous les êtres humains.

Les enfants doivent étudier dans une langue étrangère

Le kurde est la langue maternelle et la langue parlée dans l'ensemble du Kurdistan. Chaque enfant kurde l'emploie à la maison avec sa famille et dans la rue avec ses amis. Mais quand ils arrivent à l'âge de sept ans et commencent l'école, ils sont contraints de parler et lire le turc, bien que le turc soit une langue complètement étrangère à eux. Le kurde et le turc sont deux langues entièrement différentes. Le kurde appartient à la famille de langue indo-européenne. Cette langue diffère donc du turc autant que l'anglais de l'arabe ou le français du souahéli.

Je ne pense pas qu'il soit très difficile de comprendre combien difficile il doit être pour les écoliers d'être forcés à parler et lire une langue complètement étrangère. C'est une forme grave de torture contre des enfants et c'est un autre crime contre l'humanité. Il doit être difficile de trouver un autre endroit dans le monde confronté à une pareille situation qui est celle à laquelle les enfants kurdes sont confrontés dans le Kurdistan septentrional. Ce crime est commis au vu et au su de tous les peuples dans le monde et devant toutes les organisations qui défendent la démocratie et les droits de l'homme.»

D'autre part, l'arrivée massive dans les pays européens des demandeurs d'asile chrétiens de Turquie suscita aussi des questionnements. On voulut donc connaître le sort de ces minorités chrétiennes, principalement celui des Arméniens, des Assyriens, des Nestoriens...

Selon une enquête intitulée «Minorités chrétiennes en Turquie» éditée en 1979 par le *Comité des églises des travailleurs émigrés en Europe*, les différentes communautés chrétiennes de la Turquie étaient estimées à près de 100.000 personnes. Celles-ci n'étaient qu'une survivance des communautés présentes à la fin du XIX^e siècle, époque où les Chrétiens étaient évalués à 30% de toute la population de l'Empire ottoman. Parmi ces 100.000 Chrétiens, on comptait 10.000 Grecs, 42.000 Arméniens, 44.000 Assyriens et 4.000 Chrétiens arabes.

Le nombre des Arméniens qui jadis constituaient la population principale d'Anatolie orientale, leur patrie historique, était tombé de plus de 1.5 million à quelques dizaines de milliers aujourd'hui, en raison des génocides et des déportations perpétrées par les gouverneurs ottomans à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. La majorité de cette population habite maintenant à Istanbul.

Dans l'est de la Turquie, vivaient surtout des chrétiens de l'église dite syrienne. Connus sous le nom de *Süryaniler* en Turquie, on les appelle ici les *Assyriens*. Ils vivent dans une région située entre le Tigre au nord et à l'est, la frontière syrienne au sud, et la ligne de Diryarbakir-Nusaybin-Mardin dans l'ouest. Cette zone constitue une part importante du Kurdistan. Au Kurdistan, il existe une autre minorité chrétienne, les *Nestoriens*.

Si la majorité de chaque groupe ethnique de chrétiens se rattache à l'église orthodoxe originale, une minorité au sein de chaque communauté ethnique se revendiquait de l'église catholique romaine.

Notons par ailleurs qu'il existe toujours à Istanbul, une petite minorité orthodoxe grecque.

De tous les groupes mentionnés ci-dessus, les Arméniens, les Grecs ainsi que les Juifs, sont les seules minorités religieuses bénéficiant du statut de minorité non musulmane en Turquie. Autrement dit, les autres communautés chrétiennes ne sont pas considérées comme des minorités non musulmanes et donc ne jouissent pas de la protection de l'Etat turc.

Quel que soit leur statut particulier, toutes les minorités chrétiennes, sans exception, ont été soumises aux discriminations depuis la fondation de la République.

Tout d'abord, elles n'ont pas le droit de tra-

vailer dans la fonction publique, si ce n'est dans des boulots dégradants, et ce, malgré le fait qu'elles effectuent le service militaire et paient des impôts comme d'autres citoyens turcs.

Durant leur service militaire de dix-huit mois, les jeunes de ces communautés sont généralement maltraités par leurs commandants en raison de leur origine ethnique ou religieuse.

Quant à ceux qui vivent dans la partie du sud-est du pays, ils subissent l'absolutisme, l'arbitraire et la domination des structures de pouvoir local. Les grands propriétaires fonciers, appelés *aghas* en turc, exercent très souvent leur contrôle sur tout le village, tirant profit d'une population forcée de travailler pour un salaire dérisoire ou pour une part minimale des produits. Les actes de violence contre les minorités chrétiennes sont quotidiennement commis par des bandes à la solde des aghas. Légalement, certaines familles chrétiennes sont les propriétaires officielles des terres qu'elles cultivent, mais les aghas recourent à toutes les formes de violence et d'intimidation pour les contraindre à quitter la région et ainsi assurer sa domination sur leurs terres et leurs biens. C'est à la suite de ces pressions que des dizaines de milliers d'Assyriens ont été forcés de fuir la Turquie et de demander l'asile dans les pays voisins ou en Europe.

Quant aux Arméniens, un projet de rapport récent élaboré le 26 juin 1985, par M. Vandemeulebroucke, journaliste pour le comité des affaires politiques du Parlement européen établit que:

«Septante ans après les événements dramatiques concernant les Arméniens, la question arménienne demeure vivace tant du côté des Arméniens que des Turcs parce que les deux «parties» sont littéralement diamétralement opposées tant en termes de pertinence actuelle qu'en ce qui concerne l'analyse historique des événements en question. Ce conflit est accentué par le phénomène inacceptable du terrorisme arménien, par le démenti turc à propos des déportations arméniennes massives en temps de guerre et la justification turque officielle de telles déportations ainsi que par l'existence d'une identité arménienne unique qui englobe le monde entier.

La première phase d'émigration des Arméniens de l'empire turc ottoman s'est produite à la fin du 19^e siècle et la deuxième phase, des suites des événements tragiques de 1915. Ceux qui se sont dispersés dans le monde entier après cette date ont introduit avec ceux de la première vague des émigrants arméniens le concept de «diaspora arménienne». Dans la plupart des pays d'accueil, les Arméniens ont reçu le statut de réfugié selon les critères des Nations Unies.

□ 272 □

En Turquie, il y a aujourd'hui 50.000 Arméniens qui représentent tout ce qui reste de la «nation» intellectuellement et économiquement avancée de l'Empire ottoman. La plupart des Arméniens non russes vivent maintenant dispersés dans le monde entier:

- 575.000 dans le Moyen-Orient (principalement au Liban, en Syrie et en Iran)
- 335.000 en Europe (principalement en France),
- 600.000 en Amérique du Nord (principalement aux Etats-Unis),
- 170.000 en Amérique latine (principalement en Argentine),
- 50.000 dans d'autres régions du monde.

La «diaspora» est estimée à environ 1.730.000 personnes.

Les événements de la première guerre mondiale ont forgé un nouveau lien entre la première génération de réfugiés arméniens et les réfugiés qui

ont survécu à la déportation turque. La religion, la langue et la culture sont demeurées le maillon qui lie les «Arméniens dans la Diaspora» malgré le fait qu'elles se soient pleinement assimilées dans leurs pays d'accueil.

Selon la position turque minimaliste, il y avait 1.300.000 Arméniens dans l'empire ottoman de 1914. Aujourd'hui, la présence arménienne en Turquie doit être estimée à 50.000. En tant que minorité, leur identité, leur éducation et leur religion sont reconnues et relativement bien sauvegardées par les autorités turques.

Une plus jeune génération dans la diaspora, que l'on pourrait appeler la troisième génération, affirme encore son identité arménienne. Cette génération prête à nouveau l'oreille au mal fait à la nation arménienne et à la promesse d'un Etat arménien séparé comme le stipule le Traité de Sèvres (1920) qui a été cependant renversé par le Traité de Lausanne (1923).

Certains d'entre eux reconnaissent objectivement les raisons pour lesquelles les nationalistes arméniens ne parviennent pas à former un Etat arménien séparé. Ces raisons sont triples. Il y a une *raison morale*: la jeune intelligentsia nationaliste, instruite dans les écoles de missionnaires, a été trop isolée des masses. Il y a une *raison politique*: La Russie a incité un certain nombre d'Arméniens à se révolter afin d'affaiblir la Turquie, bien qu'elle (la Russie NDT) n'ait eu aucun intérêt du tout dans leur émancipation. Troisièmement, il y a une *raison géographique*: Le nationalisme arménien a toujours manqué du cadre géographique requis pour stimuler la lutte d'indépendance. La nation arménienne était trop dispersée



MOTION SUR LA QUESTION ARMENIENNE

Au nom du groupe socialiste du Parlement européen, son président Ernest Glinne et Mme Duport déposèrent le 20 septembre 1983, une motion en vue d'une résolution sur une solution politique de la question arménienne. La motion dit ceci:

«Considérant la recrudescence des attentats terroristes organisés par des groupes arméniens, qui les revendiquent,

Considérant que la suppression nécessaire du terrorisme ne suffit pas à éliminer les injustices à partir desquelles ces groupes fondent leur action,

Considérant que la violence n'est pas l'expression principale des communautés arméniennes et que leurs grandes organisations politiques proposent d'autres solutions rejetées jusqu'à ce jour,

Considérant que le droit des minorités ethniques, culturelles et linguistiques à la reconnaissance de leur identité passe par celle de leur histoire,

Considérant que le peuple arménien est privé de cette histoire du fait que le gouvernement turc, en refusant d'admettre le génocide de 1915, efface la réalité historique de l'Arménie, le groupe socialiste propose de:

- S'élever avec vigueur contre les attentats indignes de la cause qu'ils prétendent servir;
- Exprimer la solidarité à l'égard des victimes de ces attentats;
- Demander au Conseil des ministres de la CEE de
 - a) proclamer la reconnaissance du génocide,
 - b) obtenir la reconnaissance par le gouvernement turc du fait historique du génocide de 1915,
 - c) convaincre le gouvernement de la Turquie qu'une solution juste et durable au problème turco-arménien ne pourra être obtenue que par l'instauration d'un dialogue politique et
 - d) obtenir une déclaration identique de l'ONU.»

entre les peuples turc et kurde plus forts. Même dans la diaspora, une distinction est encore faite aujourd'hui dans l'esprit des peuples entre les nationalistes panarméniens, les Arméniens soviétiques et les Arméniens non communistes. D'autres jeunes Arméniens de la troisième génération, moralement appuyée par les générations plus anciennes et profondément sensible aux douleurs infligées à leurs propres familles, veut que l'Etat turc qualifie les événements de 1915 à 1917 de génocide. Leur première revendication est une reconnaissance morale de l'acte de génocide pour eux-mêmes et pour les victimes de la Première guerre.

Leurs demandes morales deviennent plus bruyantes au fur et à mesure que le gouvernement turc minimise la réalité arménienne ou remet en cause leur loyauté envers le gouvernement ottoman. Pour finir, il y a l'autre «troisième génération», une faction qui s'engage dans des actes de terrorisme contre tout ce qui émane de l'Etat turc. Le principal mouvement terroriste armé s'appelle l'ASALA. Il a perpétré de nombreux attentats et, selon certains rapports, a perdu tous ses liens avec les nationalistes arméniens de la diaspora après l'attentat d'Orly en 1982.»

Après l'analyse des positions et des arguments des différentes parties, le rapporteur vient à la conclusion suivante:

Les événements en Turquie qui affectant les

Condamnation d'un prêtre arménien

Un prêtre arménien Hirant Küçükgüzelyan, a été condamné par le 3e tribunal militaire du commandement de la loi martiale d'Istanbul à une peine de 16 mois de prison. Il était accusé par le procureur militaire «d'avoir fait de la propagande raciste et d'avoir affaibli les sentiments nationaux.» (Cumhuriyet, 27 février 1982)

Arméniens au cours de la période de guerre de 1915-1917 doivent être décrits comme un *génocide* au sens de la convention de l'ONU sur la prévention et la répression du crime de génocide.

La reconnaissance de ces faits par le Parlement européen, en tant qu'unique parlement international directement élu dans le monde, est en accord avec sa mission pour considérer des violations des droits de l'homme et des droits des peuples comme une affaire internationale et pour dénoncer de telles violations. Il est clair que le gouvernement turc actuel ne peut être tenu responsable des actes du génocide commis par les Jeunes Turcs. Les dirigeants actuels sont, cependant, les héritiers de l'Etat turc sur le territoire où ces événements se sont produits. Pour cette raison, le gouvernement turc ne peut plus nier l'histoire de la question turco-



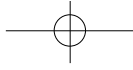
□ 274 □

arménienne et la dimension du génocide. La reconnaissance de ces événements n'aura naturellement que des conséquences morales mais la Turquie jouerait implicitement un rôle préventif spécial en consolidant le respect des droits de l'homme au sein de la communauté internationale. D'ailleurs, une telle reconnaissance éliminerait une des raisons principales des actes de terrorisme insensés, désespérés et inexcusables commis par des groupes dissidents issus de la diaspora arménienne.

Dans ce processus de reconnaissance, les divers Etats ont également une responsabilité particulière, quoiqu'indirecte, à cause de leurs intérêts.

Ils n'ont pas fait assez pour empêcher le crime et ont même indirectement facilité le crime. En outre, le rôle de la Communauté européenne ne devrait pas être confiné seulement à la reconnaissance morale du génocide arménien. Dans le cadre de la coopération politique européenne, les Dix devraient parler d'une seule voix aux Nations Unies pour s'assurer que le Comité de droits de l'homme inclut le génocide arménien dans son rapport sur la prévention et la répression du génocide. C'est le forum international approprié où, septante ans après les événements, une solution politique à la question arménienne est possible.»

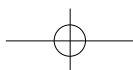
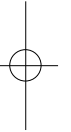
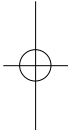




TERRORISME D'ETAT 5

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS DANS LES PRISONS

Les détenus politiques subirent tous la torture et les mauvais traitements tant dans les centres spéciaux destinés aux interrogatoires et les commissariats de police que dans les prisons militaires. Des centaines de détenus furent tués sous la torture. Au début de l'année 1986, nombreuses étaient encore les victimes et leurs familles qui se plaignaient de tels actes. Des milliers de prisonniers politiques souffraient eux aussi de ces mauvais traitements. Le gouvernement turc avait beau déclarer que les tortionnaires de la police étaient légalement poursuivis, la sinistre organisation de contre-guérilla de l'armée turque continuait à organiser et à pratiquer la torture.



Il faudra attendre le début de 1986 pour entendre la presse turque évoquer timidement la pratique de la torture et les députés de gauche, soulever la question à l'Assemblée nationale.

Tout ce débat fut, sans aucun doute, la conséquence, d'une part, du renforcement de la résistance populaire contre les pratiques antidémocratiques du régime et d'autre part, de la pression exercée sur Ankara par les forces démocratiques européennes qui exigeaient un respect total des droits de l'homme dans le sud-est de l'Europe.

Pourtant, malgré la levée de la loi martiale à Istanbul et Ankara, le débat sur la torture ne se développa pas comme il aurait fallu le faire. Ceux qui se risquaient à témoigner ou qui demandaient des mesures efficaces pour la disparition de la torture se heurtaient très souvent à l'intimidation, à la menace voire à la persécution. Minimisant les aveux et les révélations les plus irréfutables, les milieux gouvernementaux qualifièrent d'emblée tout débat sur la torture comme un élément de la campagne communiste visant à discréditer la police turque et à détruire le prestige de l'État turc à l'étranger.

Même le «président de la République» Evren et son premier ministre Özal s'étaient prononcés dans ce sens. Lors de sa visite au palais présidentiel et devant la colère du général Evren, le président du SHP, Aydın Güven Gürkan se sentit obligé de justifier les démarches de ses parlementaires contre la torture de la façon suivante: «Monsieur le président, comme vous savez, il y a une vaste campagne à l'étranger affirmant qu'il n'y a pas de démocratie en Turquie et que les droits de l'homme sont systématiquement violés. Cinq pays européens ont entamé une procédure pour faire juger l'État turc par les instances internationales. Nous voulons leur montrer que ces sujets peuvent être débattus en Turquie en toute circonstance. Par nos initiatives parlementaires sur ce sujet, nous rendons service aux intérêts de notre pays...»

Le quotidien Milliyet du 8 février révéla que le général Evren avait admis cette opinion tout en conseillant au leader de l'opposition parlementaire de ne pas aller trop loin et de rester très prudent dans ses déclarations.

Les autorités ne réagirent cependant pas avec autant d'indulgence aux articles de l'hebdomadaire Nokta qui publia par deux fois les aveux de l'ancien policier tortionnaire Sedat Caner.

Sedat Caner avoua dans son interview qu'il avait pratiqué la torture sur plus de 200 activistes de gauche ou de droite après le coup d'État militaire. Il révéla également les noms des détenus qui avaient été tués sous la torture.

Se basant sur les révélations de Caner, Nokta publia même des dessins qui décrivaient les différentes méthodes de torture utilisées lors des interrogatoires. Ces révélations déclenchèrent une polémique dans la presse turque et à l'Assemblée nationale. Le premier ministre Özal affirma que l'auteur de ces aveux était un militant d'extrême gauche et que ses déclarations étaient invraisemblables. Quant au ministre de l'intérieur, il ira jusqu'à accuser la revue Nokta de participer à la campagne mensongère orchestrée par les organisations communistes de l'étranger.

Pourtant, depuis que la loi martiale avait été levée dans une grande partie du pays, il n'était plus possible d'interdire une revue par simple décret d'un commandant militaire. En attendant une décision du juge pour l'interdiction et la saisie de deux numéros de la revue contenant les aveux de l'ancien tortionnaire, des milliers de policiers furent chargés d'acheter des stocks entiers de ces éditions dans chaque province du pays. Quelques jours plus tard, un juge de paix d'Istanbul décida la confiscation des deux numéros en question.

Quant à l'ancien tortionnaire, il s'est rendu au Procureur de la République à Ankara. On l'arrêta immédiatement afin qu'il rende des comptes aux instances judiciaires. S'il est possible qu'il soit jugé comme tortionnaire avec d'autres policiers tenus responsables, dans certains cas de torture, de la mort de leurs victimes, il ne fait aucun doute que toutes ces actions judiciaires seront présentées à l'opinion mondiale comme une nouvelle preuve de la «bonne volonté» des dirigeants turcs.

Or, la torture n'est pas uniquement le fait de quelques policiers sadiques abusant de leurs pouvoirs. Elle constitue un élément majeur de la politique répressive de l'État qui se manifeste toujours plus brutalement lors de chaque intervention militaire.

D'après un rapport d'Amnesty International intitulé «Turquie: Des victimes de la torture témoignent» et paru en janvier 1986 à Paris, «en Turquie, la torture est systématiquement et largement répandue. Toute personne détenue dans ce pays pour des motifs politiques court de grands risques d'être torturée et peu de détenus échappent aux multiples mauvais traitements infligés dans les commissariats, les centres d'interrogatoire et de détention des forces de sécurité et dans les prisons.

A la suite du coup d'État militaire de 1980, les forces de sécurité procédèrent à des milliers d'arrestations. Au total, quelque 178.565 personnes auraient été arrêtées par les forces de sécurité à des fins d'enquête préliminaire. La durée de détention au secret a été immédiatement portée à trente puis,



LE CINTRE PALESTINIEN

De toutes les formes de tortures pratiquées en Turquie, celle-ci est la plus pénible. Elle se pratique couramment. Il n'est pas facile d'y résister. On ne peut la supporter que 20 minutes au maximum. Que ce soit pour l'homme ou la femme, le procédé est le même. On suspend la victime complètement nue. Les mains sont attachées par derrière à l'aide de ceintures, au milieu desquelles un trou est prévu afin de laisser passer un tuyau. La victime monte sur un tabouret. Elle est suspendue aux crochets fixés dans au plafond puis le tabouret est retiré. Comme la victime est suspendue en l'air, les omoplates et les côtes exercent une forte pression sur les poumons. La victime ressent alors une douleur si forte qu'il s'évanouit au bout d'un certain temps. On lui envoie ensuite une décharge électrique pour lui faire reprendre connaissance. Des câbles sont attachés à son gros orteil et à ses organes sexuels. Un câble qui pend «à vide» est parfois accroché au nez ou aux oreilles, c'est-à-dire aux endroits qui lui feront le plus mal. L'opération continue jusqu'au moment où la victime répond «correctement» aux questions posées.

en novembre 1980, à 90 jours. En septembre 1981, cette période a été réduite à 45 jours, puis, en mai 1985, à 30 jours.

Pendant cette période d'enquête préliminaire, la police aurait recouru à la torture dans les commissariats, mais Amnesty International a eu connaissance de cas détaillés de tortures également pratiquées dans les prisons et autres établissements sous contrôle de l'armée, notamment dans les prisons militaires de Diyarbakir, Erzurum, Mamak près d'Ankara et Metris à Istanbul. Brûler des prisonniers politiques avec des cigarettes semble également routinier dans la prison Buca à Izmir et dans la prison civile spéciale de catégorie E de Malatya, une des nombreuses prisons réservées, ces dernières années, aux prisonniers politiques et aux trafiquants d'armes.

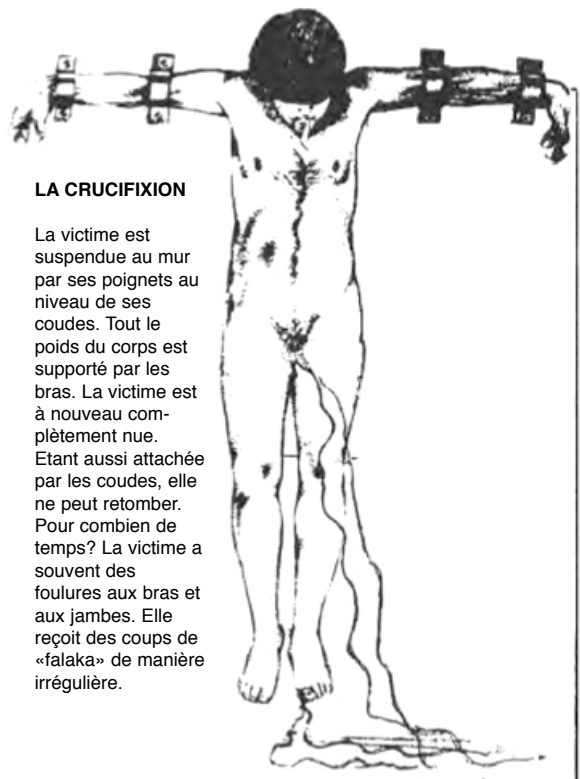
La torture dans les commissariats semble

avoir pour raison principale l'obtention d'aveux et de renseignements.

Tant dans les prisons militaires que dans les commissariats, les intimidations et les humiliations semblent jouer un rôle important comme le montrent clairement les récits détaillés des tortures. Amnesty International a également été informée que des prisonniers avaient été à nouveau interrogés et torturés après plusieurs années de détention.

Depuis le coup d'État de 1980, Amnesty International a remis aux autorités les noms d'une centaine de personnes qui seraient mortes pendant leur détention. Amnesty International a reçu une réponse des autorités sur 82 d'entre elles. Dans certains cas, elles déclaraient que les procès ou les instructions étaient en cours. Dans d'autres cas, les décès étaient imputés à des suicides, des accidents ou des maladies. Pour d'autres, on invoquait le manque d'informations ou encore l'absence de toute trace de détention. Dans neuf cas, la personne concernée était encore en vie. Pour les cas restés sans réponse, Amnesty International ignore si des enquêtes ont été ouvertes.

Au 24 juillet 1984, le service de presse du premier ministre publiait les informations suivantes, dans un document concernant les poursuites contre les tortionnaires.



LA CRUCIFIXION

La victime est suspendue au mur par ses poignets au niveau de ses coudes. Tout le poids du corps est supporté par les bras. La victime est à nouveau complètement nue. Etant aussi attachée par les coudes, elle ne peut retomber. Pour combien de temps? La victime a souvent des foulures aux bras et aux jambes. Elle reçoit des coups de «falaka» de manière irrégulière.

□ 278 □

- Nombre total d'allégations de torture et de mauvais traitements ... 897
- Affaires faisant l'objet d'une enquête ... 153
- Plaintes sans fondement (abandon de l'enquête) ... 584
- Affaires renvoyées devant les tribunaux ... 46
- Affaires classées ... 114
- Suspects en état d'arrestation ... 9
- Suspects jugés mais non encore arrêtés ... 69
- Suspects acquittés ... 218
- Condamnations à des peines de prison ... 102

Les autorités turques ont plusieurs fois nié le caractère systématique de la torture. Souvent, au cours de leur procès, des accusés ont déclaré avoir été torturés, mais aucune enquête ne semble avoir été menée. Amnesty International estime que, dans l'ensemble, au regard du grand nombre de plaintes déposées, très peu ont fait l'objet d'une enquête officielle.

En avril 1985, Amnesty International continuait de recevoir des informations selon lesquelles des détenus seraient torturés.

À la lumière des informations détaillées et répétées qui lui parviennent depuis des années, Amnesty International estime que le gouvernement turc devrait prendre l'engagement de mettre fin à la torture et de respecter les droits de l'homme en mettant en œuvre les mesures suivantes:

- Les plus hautes autorités turques devraient donner des instructions claires et publiques à toutes les personnes chargées de la détention, des interrogatoires et du traitement des prisonniers, indiquant que la torture ne sera tolérée en aucune circonstance.

- 3 Des mesures devraient être prises afin que la détention au secret ne puisse favoriser la torture. Le gouvernement devrait faire en sorte que les détenus soient rapidement présentés à l'autorité



LA CELLULE DE LA TORTURE: La victime entre en s'abaissant. Elle n'a pas la possibilité de bouger: ses articulations sont bloquées. Lorsqu'elle sort de là, la victime marche comme un bossu. Cela brise son moral et lui fait mal.

judiciaire après leur arrestation et que parents, avocats et médecins puissent leur rendre visite rapidement et régulièrement.

- Les familles et les avocats devraient être informés rapidement du lieu de détention du prisonnier. Nul ne devrait être détenu clandestinement. Aucune détention ne devrait rester secrète.

- Un organisme indépendant devrait visiter régulièrement les centres de détention, afin de s'assurer que la torture ne s'y pratique pas.

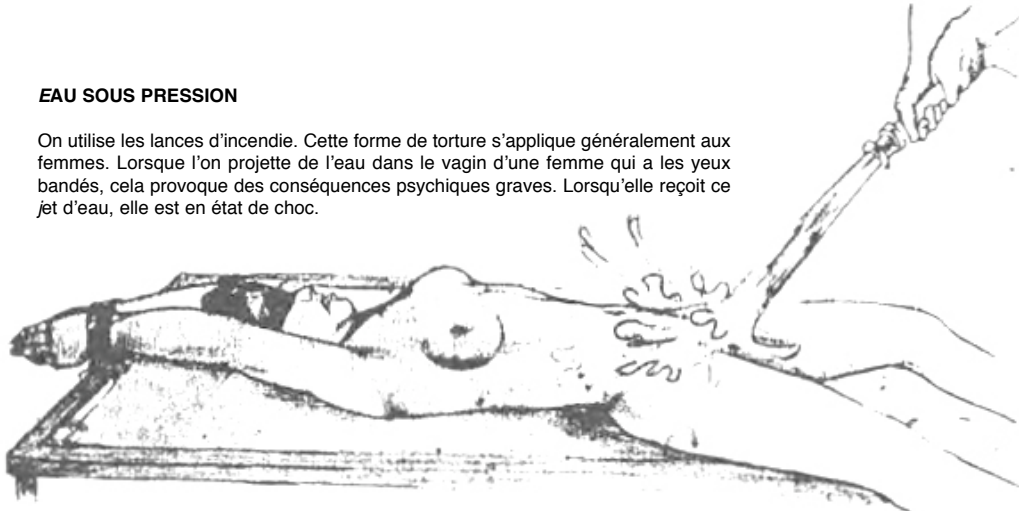
- Le gouvernement turc devrait instituer une commission impartiale chargée d'enquêter sur toutes les plaintes et informations concernant la torture; les méthodes et les résultats des investigations devraient être rendus publics.

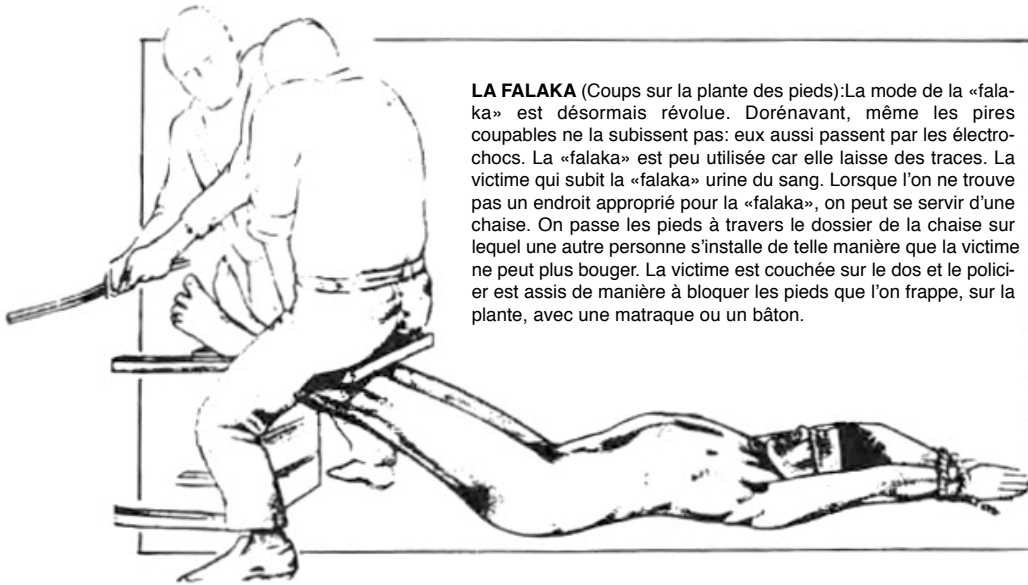
- Les aveux et autres déclarations obtenues sous la torture ne devraient en aucun cas être invoqués lors d'un procès.

- À chaque fois qu'il sera prouvé qu'un acte de

EAU SOUS PRESSION

On utilise les lances d'incendie. Cette forme de torture s'applique généralement aux femmes. Lorsque l'on projette de l'eau dans le vagin d'une femme qui a les yeux bandés, cela provoque des conséquences psychiques graves. Lorsqu'elle reçoit ce jet d'eau, elle est en état de choc.



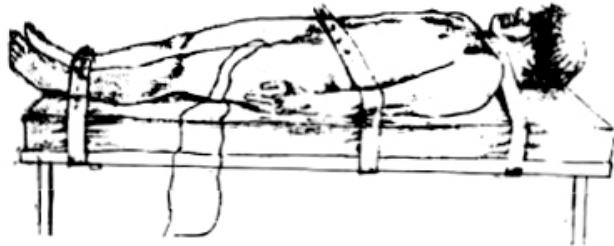


LA FALAKA (Coups sur la plante des pieds): La mode de la «falaka» est désormais révolue. Dorénavant, même les pires coupables ne la subissent pas: eux aussi passent par les électrochocs. La «falaka» est peu utilisée car elle laisse des traces. La victime qui subit la «falaka» urine du sang. Lorsque l'on ne trouve pas un endroit approprié pour la «falaka», on peut se servir d'une chaise. On passe les pieds à travers le dossier de la chaise sur lequel une autre personne s'installe de telle manière que la victime ne peut plus bouger. La victime est couchée sur le dos et le policier est assis de manière à bloquer les pieds que l'on frappe, sur la plante, avec une matraque ou un bâton.



LA FOSSE SEPTIQUE

Cette torture s'applique généralement aux cadres d'une organisation lorsque l'interrogatoire est fini et afin de briser l'assurance de la victime. La victime plonge dans la fosse septique jusqu'au coup. Elle ne sort de là que lorsqu'elle a fait ses besoins naturels. Des plaies de la grandeur d'un poing apparaissent alors sur tout le corps.



LA TABLE D'OPERATION: On appelle cela une table mais il s'agit en fait d'un sommier. Il y a des ceintures à certains endroits du sommier. La victime est attachée par les pieds et les mains, les yeux bandés et complètement nue. Son corps est ensuite enduit d'eau salée, ceci afin que le courant se répande mieux. On verse l'eau salée sur la victime et le sommier. La décharge électrique fait ainsi sursauter tout le corps.

torture a été commis par un fonctionnaire ou à son instigation, des poursuites judiciaires devraient être engagées contre lui, conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies contre la torture.

- Dans les programmes de formation de fonctionnaires, y compris les membres des forces armées, responsables des détentions, interrogatoires et traitements des prisonniers, il devrait être clairement enseigné que la torture est un crime. Ces fonctionnaires devraient être informés qu'il est de leur devoir de refuser de torturer. Le Code de conduite des Nations Unies destiné aux responsables de l'application des lois ainsi que l'ensemble des règles fixant le traitement des détenus devraient être largement diffusés.

- Les victimes de la torture et leurs familles devraient obtenir réparation et dédommagement pour leurs souffrances matérielles et morales, sans préjudice de toute autre action civile ou poursuite pénale.»



PENETRATION DE BOUTEILLE OU DE MATRAQUE

S'applique aux femmes comme aux hommes. Si les victimes s'asseyaient sur des bouteilles de Coca-Cola, celles-ci se remplissent de sang.

□ 280 □

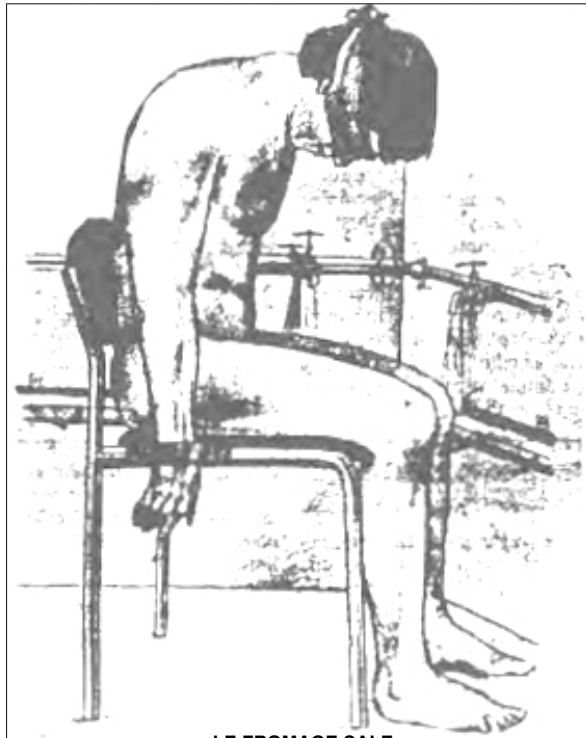
LA PENDAISON DU BOUCHER
Il y a deux sortes de cintres dans une salle d'interrogatoire: le cintre du boucher et celui de Palestine. Ils sont tous deux fixés au même endroit: le plafond. Si l'un est inefficace, on passe à l'autre. Dans les deux cas, on fait usage d'haltères attachés, mais la façon de les utiliser est différente. On utilise ici aussi un tuyau, deux crochets et une ceinture. La différence avec l'autre? Ici, la victime est suspendue par les pieds et est complètement nue.



Les vrais responsables de la torture

Il faut tout de suite souligner que le gouvernement civil issu des élections législatives de 1983 n'a pris jusqu'ici aucune initiative pour mettre en pratique les mesures proposées par Amnesty International.

Bien qu'une commission d'enquête parlementaire ait été constituée en 1985 pour contrôler les conditions carcérales, elle n'est jamais parvenue à mener une enquête sérieuse dans les pris-



LE FROMAGE SALE

La victime est installée au milieu d'une pièce dont les murs sont recouverts de tuyaux raccordés à des robinets. Ses mains et ses pieds sont attachés et on lui fait manger du fromage très salé pour attiser sa soif. L'eau qui lui est inaccessible, coule en permanence à divers endroits de la pièce.

ons dirigées par les militaires. Or, la plupart des prisonniers politiques se trouvaient toujours dans ces cachots administrés par l'armée malgré la levée de la loi martiale dans plusieurs provinces

Comme nous le faisons déjà remarquer, le gouvernement actuel avait beau être constitué de civils, le pouvoir réel était toujours aux mains des militaires.

Ils empêchaient à fortiori toute enquête pouvant révéler leur responsabilité dans les tortures, une pratique qu'ils avaient institutionnalisée lors du renversement du gouvernement civil et de la proclamation de la loi martiale en 1971.

Durant les deux années qui suivirent ce putsch répressif, une section de l'état-major des forces armées bâtit sa renommée en pratiquant la chasse à l'homme et la torture: l'Organisation de la contre-guérilla appelée officiellement le «Département de guerre spéciale».

Plusieurs témoignages sur la torture à cette époque révélèrent d'une façon irréfutable que même les généraux et les colonels de ce département pratiquaient la torture dans les centres d'interrogatoire. Parmi eux figuraient également les commandants de la loi martiale.

Après le retour au régime civil en 1973, ce département retourna à la clandestinité pour taire la rumeur. Alarmé par les pratiques illégales et antidémocratiques de ce réseau occulte,

Bülent Ecevit tenta plusieurs fois, durant son mandat de premier ministre, de mettre en évidence son statut et ses activités subversives. Il se heurta toutefois à une fin de non-recevoir des chefs de l'armée.

Entre 1973 et 1980, l'Organisation de contre-guérilla continua d'entretenir des rapports privilégiés avec le parti néofasciste de l'ex-colonel Alparslan Türkeş, lui ménageant toutes les facilités dans la fourniture d'armes et la planification de conspirations. Le Département avait par ailleurs un «bureau spécial», connu sous le nom de «Bayraktarlık», situé à Chypre, qui abritait les assassins d'extrême droite qui avaient tué des progressistes.

Le but de la collaboration de ce département avec les Loups Gris était de provoquer la violence politique dans le pays et de fournir ainsi à l'armée le prétexte d'un nouveau coup d'État.

Le 12 septembre 1980 –leur objectif étant atteint– les Loups Gris, responsables de la mort de plus de cinq mille personnes, victimes de la violence politique, cessèrent leurs activités.

Quant aux officiers de l'Organisation de la contre-guérilla, ils mirent immédiatement leurs méthodes répressives à exécution, notamment au sein de leurs centres spéciaux réservés aux interrogatoires.

Suite à la modification de la loi sur l'application de la loi martiale, toutes les forces de sécurité, y compris la police et la gendarmerie furent placées sous le commandement des commandants de la loi martiale.

Tous les actes de torture, furent-ils commis dans les centres spéciaux d'interrogatoire de l'Organisation de contre-guérilla, les commissariats de police ou les prisons militaires ou civiles, relevaient de la responsabilité directe des militaires. Les policiers tortionnaires furent eux aussi mandatés par les forces armées.

Comme l'indiquait Amnesty International, au vu du grand nombre de plaintes déposées, très peu firent l'objet d'une enquête officielle. En effet, depuis le coup d'État, plus de 200 mille personnes ont été arrêtées par les forces de sécurité aux fins d'enquêtes préliminaires. Lors des procès de plus de 50.000 inculpés politiques traités par les tribunaux militaires, des milliers de plaintes pour tortures et mauvais traitements furent déposées. Mais les juges militaires refusèrent catégoriquement toute enquête sur ces plaintes.

Dans plusieurs cas de plainte, les traces de torture s'étaient estompées, celle-ci ayant été infligée pendant les premiers jours de la détention au secret dont la durée était de 90 jours au début et de 45 jours par la suite. Ceci explique que sur 897 plaintes de torture, seules 153 firent l'objet d'une enquête et seuls 102 tortionnaires furent condamnés à une peine de

prison. Parmi ces condamnés, seuls deux d'entre eux furent incarcérés. Quant aux autres tortionnaires, ils gardèrent leur poste aux centres d'interrogatoire et continuaient à pratiquer la torture en attendant le résultat des recours juridiques.

Qui plus est, tous les tortionnaires condamnés étaient des policiers qui, par manque d'expérience, avaient laissé des traces ou bien avaient causé la mort de leurs victimes. Les officiers tortionnaires, eux, avaient pu bénéficier d'une «bonne formation» de la part de l'Organisation de contre-guérilla et ne laissaient aucune trace.

Pour se sauver la face et se targuer d'être des «parangons de vertu» dans la lutte contre les tortionnaires après avoir essuyé les protestations des instances européennes, les militaires choisirent quelques boucs émissaires parmi les policiers qu'ils inculpèrent.

Après ce «règlement à l'amiable» entre la Turquie et cinq pays européens, la presse turque fit pourtant état de plusieurs cas de torture. D'après ce règlement, la commission nationale de contrôle créée par l'article 108 de la Constitution de 1982 avait pour tâche de veiller tout particulièrement au strict respect par toutes les autorités (y compris celles des centres de détention, des commissariats de police et des prisons civiles et militaires) des obligations assumées par la Turquie au titre de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Or, cet engagement de la part de la Turquie n'avait aucune valeur, parce que selon la loi, «les forces armées et les organes judiciaires échappent à la compétence de la Commission nationale de contrôle». De plus, «les membres de la commission, y compris leur président, étaient nommés par le président de la République...» Le général Evren ayant été chef de l'état-major pendant la période de 1977 à 1982 et le «commandant en chef» au titre de «président de la République» depuis 1982, il portait personnellement la responsabilité de toutes les tortures pratiquées par les militaires.

Rapport d'Amnesty International sur la torture

Le premier rapport complet d'Amnesty International sur la torture en relation avec la période d'après-coup fut présenté par Anne Burley à la réunion des affaires politiques du Conseil de l'Europe du 28 avril 1981. Ce rapport dit ceci:

«Chargée depuis 1972 par Amnesty International pour enquêter sur la Turquie où je me suis rendue six fois dans le cadre de cette mission, j'ai été habilitée avec un autre délégué, l'amiral Backer

récemment retraité de la marine néerlandaise, à transmettre aux autorités turques durant mon dernier voyage effectué entre le 17 et le 25 avril de cette année, les préoccupations d'Amnesty International à propos de la situation dans ce pays.

«Notre rencontre officielle vit la participation du côté turc du général Öztörün, chef adjoint de l'état-major, du général Ergün, commandant de l'état de siège d'Ankara, du général Bölügiray, coordinateur des commandements de l'état de siège, de Fahri Görgülü, directeur de la police turque, Ilter Türkmen, ministre des affaires étrangères et du professeur Oztrak, ministre d'État. Des rencontres non officielles furent également tenues avec les premiers ministres Ecevit et Demirel, des avocats – y compris avec les bâtonniers et autres associations du barreau –, des journalistes, des proches de détenus et des détenus libérés.

«Bien qu'il nous ait été impossible de rencontrer des membres du Conseil national de sécurité comme nous l'avions souhaité, et de pouvoir parler à des prisonniers, souhait pour lequel nous avons essuyé un refus avant notre départ, nous avons rencontré beaucoup de coopération de la part des autorités et n'avons jamais été entravés dans notre quête d'informations parmi d'autres sources dans les matières dont se préoccupe Amnesty International. Je devrais cependant ajouter que les autorités que nous avons rencontrées ne nous sont pas toujours apparues très loyales et semblaient même vouloir nous égarer quelque peu. Les sujets de discussion pour lesquels nous cherchions à avoir plus d'informations, concernaient les prisonniers de conscience – personnes emprisonnées pour leurs convictions politiques, religieuses ou encore en raison de leur origine ethnique, mais n'ayant en aucun cas encouragé ou pratiqué des actes de violence, des procès équitables pour tous les prisonniers politiques, les traitements cruels, dégradants et inhumains ainsi que le recours à la peine de mort. Je voudrais tout particulièrement mettre l'accent sur les traitements subis par les prisonniers mais je vais également, en fonction de la demande, m'étendre sur d'autres sujets.

«Avant notre visite en Turquie, Amnesty International se trouvait en possession de nombreuses allégations selon lesquelles les prisonniers de ce pays étaient soumis à la torture. Nous avons reçu l'information de 22 cas de personnes mortes en prison depuis la prise du pouvoir du 12 septembre 1980 par les militaires. Les autorités locales en furent avisées et de nombreux cas ont été évoqués dans la presse turque. La réponse officielle fut que la loi turque interdisait la torture, que celle-ci n'é-

tait pas tolérée par le pouvoir et que dès lors, toutes ces allégations feraient l'objet d'un examen. Certaines enquêtes aboutirent à la poursuite des responsables. Si Amnesty International se félicite que la torture n'était pas officiellement tolérée, au cours de nos discussions avec les autorités, nous avons insisté sur le fait que notre expérience nous conduisait à croire que davantage de précautions étaient nécessaires en vue de préserver les prisonniers de tels traitements. Nous avons particulièrement insisté sur les dangers que représentait l'existence d'une loi autorisant la garde à vue des prisonniers pendant un délai de 90 jours sans pouvoir entrer en contact avec leurs conseils, ni avec un de leurs proches. En réalité, il semblerait que ce délai ait même été outrepassé. Nous avons fait remarquer la nécessité d'établir des instructions claires, précises et publiques valables autant pour les militaires que pour la police, de ce que les prisonniers ne devaient être soumis à aucun traitement de quelque ordre qu'il soit.

«Je dois toutefois vous avouer que les informations obtenues à ce sujet par des sources non officielles ont confirmé nos convictions que la torture est monnaie courante en Turquie et appliquée de façon routinière tant dans les postes de police que dans les établissements militaires de tout le pays.

«De mon voyage, j'ai rapporté des déclarations de personnes torturées – parmi lesquelles certaines que j'ai moi-même interrogées –, des rapports médicaux confirmant ces allégations, des informations relatives à la torture fournies par des journalistes, des juristes ou encore des parents ainsi qu'une liste de 106 personnes, certaines toujours en prison, d'autres qui ont été libérées et qui sont prêtes à témoigner des traitements subis soit par elles-mêmes, soit par d'autres. Les types et méthodes de tortures, les endroits où elles sont pratiquées, ainsi que le matériel employé sont la preuve, je le crois, que les mauvais traitements sont chose courante et pas simplement des comportements irrationnels de quelques policiers ou encore de soldats pris en particulier. Parmi les méthodes utilisées, on trouve la «falaka» (coups sur la plante des pieds), les chocs électriques sur l'ensemble du corps, les coups de matraques. Les allégations de torture proviennent de toute la Turquie, bien qu'il apparaisse qu'à certains endroits, il y soit plus fréquemment fait recours – par exemple les QG de la police à Ankara, Istanbul, Bursa, la prison militaire de Davutpasa à Istanbul, le commissariat de police de police de Üsküdar à Istanbul ainsi que la caserne militaire de Samandira à Istanbul.

«Ceci nous amène à croire de manière irréfutable que la torture est pratiquée de façon tellement répandue en Turquie qu'elle ne peut être mise en place que moyennant une certaine couverture officielle. Quoique, comme souligné précédemment, surtout dans les cas où mort s'ensuit, il soit procédé de la part des autorités à des enquêtes, ce ne fut pas toujours le cas et ce, malgré les révélations portées à leur connaissance. Dans la mesure où l'on procède à ces enquêtes, il n'est pas toujours certain que autorités agissent de la manière la plus efficace de telle sorte que leur intention concernant ce problème soit la plus claire possible. Le cas d'Ilhan Erdost fournit deux exemples qui illustreront mon propos; bien que les quatre soldats qui ont battu à mort Erdost soient en prison et que leur procès continue, les sous-officiers inculpés du même meurtre courent toujours en liberté. Le second exemple est relatif à la déclaration faite par le Commandant de la prison de Mamak, le colonel Raci Tetik, au procureur de l'état de siège de la ville d'Ankara, en rapport avec l'enquête sur la mort d'Ilhan Erdost. Je me permettrai simplement de le citer: «J'avais donné pour ordre qu'une fois les formalités préliminaires accomplies, tous les prisonniers, exceptées les personnes âgées, les femmes et les enfants, les faibles et les malades, soient matraqués une à deux fois sous la ceinture sur les parties sensibles et les paumes des mains tout en les avertissant de ne plus revenir. Je ne désavoue pas les ordres donnés. Mon but est de simplement assurer la discipline. Le 11 novembre 1980, le capitaine Sezai Aydinalp, procureur militaire adjoint, adressa 25 documents suite à son enquête de même qu'une lettre au bureau du Commandement de l'état de siège d'Ankara, démontrant de manière formelle qu'un délit était établi à charge du colonel Raci Tetik sur base des articles 109 et 456 du Code pénal turc et requérant que les articles 93 et suivants de la loi 353 soient appliqués. À priori, aucune action ne semble entreprise à ce jour.

«On m'a souvent fait part des difficultés rencontrées par les personnes qui essayaient d'introduire des plaintes sur la torture ou les menaces dont eux ou leurs parents furent l'objet. Un cas similaire s'est produit avec Hasan Ayvaz, membre de la section de Maras du Parti ouvrier et paysan de Turquie qui fut emprisonné et torturé en 1981.

Son père introduisit en son nom une plainte et fut à son tour incarcéré et torturé. Il fut forcé de livrer Mustafa Unutmaz, l'avocat qui introduisit la plainte. En février, ce dernier était à son tour incarcéré et torturé. Le père de l'avocat alerta le barreau. Le bâtonnier interpella à son tour le ministre de la justice pour ingérence dans l'exercice des fonctions

d'un avocat. Ceci entraîna la libération de M. Unutmaz un mois après sa détention. Et pour autant que je sois bien informée, son client se trouve toujours en prison quoique le parti dont il est membre ne puisse être impliqué dans aucune affaire de violence. Il en va de même pour d'autres membres de ce parti qui sont torturés et toujours en prison.

«Ceci me conduit à un autre sujet de préoccupation d'Amnesty International, que constitue la détention d'innocents.

«Parmi ceux-ci, on trouve des membres du comité directeur du Parti ouvrier de Turquie, des dirigeants de la DISK (Confédération progressiste des syndicats ouvriers de Turquie), et des membres du Parti du salut national qui font présentement l'objet d'un procès. L'ancien maire de la ville d'Istanbul M. Ahmet Isvan, autre détenu à qui il ne peut être reproché le moindre acte de violence. D'autre part, Amnesty International a été informé que des journalistes ont été poursuivis pour des articles et que des avocats, outre le cas déjà mentionné, ont été poursuivis pour des actes accomplis dans l'exercice de leur fonction. J'ai appris, pas plus tard qu'hier, que M. Erciment Tahiroglu, l'un des avocats officiels de la DISK, a lui aussi été arrêté à Istanbul.

«Tous les avocats avec lesquels il m'a été permis de converser, de même que les bâtonniers, se sont plaints des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur droit, en tant que défenseurs et plus que tout, ils craignent la période de 90 jours de garde à vue, période pendant laquelle il leur est interdit de prendre contact avec leur client. Les avocats manifestent aussi leurs inquiétudes quant à l'application de la nouvelle loi interdisant tout appel pour les peines inférieures à trois ans.

«Je tiens en outre à préciser qu'Amnesty International ne prétend pas que la torture qui sévit actuellement en Turquie trouve son origine dans le coup d'État du 12 septembre 1980. Au cours de mon précédent voyage, en mai 1980, je notai que la torture était appliquée à grande échelle et je fus renseignée des cas de tortures provenant de partis et groupes tant de droite que de gauche. C'est depuis dix ans qu'Amnesty International porte à la connaissance des divers gouvernements turcs des cas de tortures. Dans un récent article paru dans le quotidien Arayis, Ecevit a déclaré que la torture est presque une tradition de la police turque, ceci étant dû avant tout à un manque de formation sur les modes de détention et qu'elle a été appliquée à des degrés divers, sous presque tous les gouvernements. Le numéro du périodique qui publia cet article a été interdit de même que d'autres publications faisant état d'allégations de tortures. En toute évidence, le nombre de détenus de même que la péri-

□ 284 □

ode de garde à vue de 90 jours ont pour conséquence d'exacerber la situation, tandis que des dépêches concernant de nouveaux cas de décès en prison parviennent régulièrement à Amnesty International. On m'a communiqué une liste de 36 personnes mortes en détention depuis septembre 1980, dans laquelle figuraient 22 noms déjà connus d'Amnesty International.

«Il n'est plus permis d'ignorer l'existence de la torture en Turquie. Cependant, la question est de savoir dans quelle mesure et jusqu'où celle-ci constitue un élément de la politique gouvernementale. Je voudrais simplement faire remarquer que la torture peut être appliquée de façon courante et sur une vaste échelle – comme cela semble être actuellement le cas en Turquie – sans qu'il soit pour autant nécessaire que les ordres émanent de la plus haute instance. Mais pour y faire obstacle, les autorités doivent impérativement manifester l'intention de résoudre ce problème avec vigueur et détermination.

Je reste absolument convaincue que les actes entrepris jusqu'à présent sont loin d'avoir pour résultat un recul de la torture.

Le droit de visite aux prisonniers est crucial. Tant que ce droit ne sera accordé aux avocats et aux proches des détenus qu'après la période de détention de 90 jours, je crains que la torture reste en vigueur.»

Pour discréditer Amnesty International et les groupes de droits de l'homme qui reprennent ces affirmations, la junte militaire lança une nouvelle campagne de désinformation.

Le 23 février 1982, un groupe de journalistes turcs furent invités à inspecter la prison militaire de Mamak à Ankara mais cette invitation ne fut pas étendue aux correspondants étrangers.

Le Financial Times rassembla toutefois les impressions des journalistes turcs qui visitèrent cette prison et en publia un compte-rendu dans son

édition du 25 février 1982: «Cinq prisonniers se tenaient contre un mur dans la petite cour de la prison militaire de Mamak à Ankara. C'étaient les premiers jours ensoleillés du mois, mais ils ne semblaient pas les avoir appréciés. Près de soixante autres prisonniers courraient autour de la cour en formation militaire. Les cinq prisonniers, aux cheveux rasés et au teint pâle, sont restés en dehors de la formation pour que les journalistes puissent les photographier. Il a semblé aux journalistes que les 5 hommes avaient été choisis parmi plusieurs milliers dans la prison – une des plus grandes de Turquie – pour pouvoir démentir les allégations d'Amnesty.

«La torture existe en Turquie», a déclaré M. Nasuh Mitap, dans une interview enregistrée que le Financial Times a pu écouter. «Il y a beaucoup de tortures. La torture m'a rendu fou. Ils m'ont cassé le dos. Pendant longtemps, je n'ai pas pu marcher. Beaucoup de mes amis ont été torturés. Il existe des rapports, des rapports médicaux.»

Melih Pekdemir a déclaré: «Nous voulons être traités comme des êtres humains et avoir la possibilité de préparer notre défense. La torture est quelque chose de relatif. C'est vrai que la répression existe en prison. Nous sommes questionnés entre 12 et 14 heures chaque jour. Tout fonctionne ici au commandement. Si quelqu'un n'obéit pas à un ordre ou même s'il est un peu lent, il est frappé par le soldat le plus proche. On peut aussi être enfermé et battu dans un cachot.»

Un journaliste demanda à M. Pekdemir s'il avait subi un tel traitement. «Personne n'y échappe» a-t-il répondu. «Moi non plus.»

- Avez-vous un message pour Amnesty International?

- Oui. Il y a une répression physique et morale. En ce moment même.

PAROLE DE SOLDAT!

ANKARA, 17 mars 1981 (AFP) – Mustafa Kemal Camkiran, membre du comité central du Parti des ouvriers et des paysans de Turquie (TIKP), a été arrêté à l'aéroport d'Ankara mardi, dès sa descente de l'avion qui le ramenait d'Allemagne fédérale.

Camkiran, qui était réfugié en RFA depuis le coup d'Etat militaire de septembre 1980, est le premier des 275 réfugiés turcs rappelés notamment par Ankara, à retourner en Turquie et à se rendre aux autorités.

Camkiran a expliqué qu'il entendrait souligner par sa décision les efforts positifs entrepris dans son pays en vue d'un retour à une démocratie parlementaire. Le premier ministre turc, M. Uluşu, a déclaré samedi que «tous ceux qui n'ont pas trahi le pays» pouvaient être «sûrs de leur bon droit» et n'avaient «pas à craindre une confrontation avec les juges turcs honnêtes et indépendants.»

ANKARA, 19 mars 1981 (AFP) - Mustafa Kemal Camkiran, membre du comité central du Parti des ouvriers et des paysans de Turquie (TIKP), a été «roué de coups» à son arrivée à la prison d'Ankara, ont affirmé ses avocats, MM. Ugur Uzer et Nusret Senem. Ils ont déclaré avoir constaté mardi, de nombreuses ecchymoses sur ses mains et son corps.

M. Oguzhan Müftüoğlu et M. Ali Baspınar refusent de parler de la torture.

Le cinquième détenu s'est effondré et a commencé à geindre lors de l'interview qui a eu lieu mardi. C'était M. Ulvi Oguz.

Le colonel Raci Tetik, directeur de la prison, qui accompagnait les journalistes, a dit: «Il fait de la comédie.»

Un journaliste a réclamé l'avis d'un médecin. Le colonel a fait mander le médecin de la prison, qui a affirmé que l'évanouissement était nerveux. Il a dit que c'était fréquent à Mamak. Le colonel a également déclaré: «Cette prison est dirigée par l'armée de Mustafa Kemal (Atatürk, le fondateur de la Turquie moderne). Rien n'est fait qui aille à l'encontre des droits de l'homme.»

Une équipe de tortionnaires: le groupe DAL

Le «Turkey Information Bulletin» de la campagne de solidarité avec la Turquie publiait dans son édition du mois de mars 1982, les informations suivantes concernant les centres de torture à Ankara:

«À Ankara, il y a deux centres de torture pour détenus politiques. Le premier est le 6e étage du QG de la police d'Ankara, le deuxième, l'immeuble voisin, l'École de police Yusuf Kahraman connue sous le nom de Groupe DAL. Cet immeuble particulier se trouve sous les fondations du QG de la police et y est rattaché par un couloir.

Le Groupe DAL est constitué d'interrogateurs membres des QG de la police d'Ankara et de la MIT (Organisation nationale de renseignements). Le chef du Groupe DAL est Kemal Yazicioglu connu sous le sobriquet de «docteur».

Chaque équipe d'interrogateurs se compose de 7 personnes, y compris son chef, et chacune a des responsabilités spéciales. L'équipe la plus importante est la première équipe d'interrogateurs composée de deux policiers et de deux membres de la MIT. Le responsable de cette équipe s'appelle Bekir Pullu. Ils appliquent diverses méthodes de torture telles que les électrochocs, l'eau froide, le bain de glace, les crochets, la crucifixion, la falaka (coups sur les plantes des pieds)...

Le policier Ekrem Ozbey déclara le 13 avril 1982, devant la 2e cour martiale d'Ankara: «Tous les interrogatoires au QG de la police sont faites sous la torture. J'ai également participé à quelques séances de torture. Plus tard, j'ai démissionné de la police.»

Le policier Rahman Gümrükçü avoua le 6

avril 1982 devant le tribunal d'Ankara que «si le détenu ne dit pas la vérité, il est torturé et à nouveau questionné.»

Le 16 avril, au procès sur l'assassinat de l'éditeur İlhan Erdost, les témoins firent savoir que le sergent et les soldats de la prison militaire de Mamak avaient battu chaque nouveau détenu.

Le 19 avril, le commissaire Tugman Aykin, témoin au procès de l'organisation Kurtulus (Libération) devant le 2e tribunal de la loi martiale d'Ankara, dit avoir exercé des pressions morales sur les détenus en vue d'obtenir leur déposition.

Allégations de torture de la part de dirigeants ouvriers et de pacifistes

Alors que les militaires récusent le bien-fondé des allégations de torture venant des militants politiques détenus au motif que celles-ci leur auraient été dictées par les organisations «clandestines», de nombreuses personnalités jugées devant des tribunaux militaires déclaraient avoir, elles aussi, été torturées au cours de leur interrogatoire.

Nous avons reproduit dans un précédent chapitre, le témoignage d'Abdullah Bastürk, président de la DISK. D'autres leaders syndicaux firent les déclarations suivantes dans le cadre du même procès:

Celal Küçük: «La police a pris ma déposition sous d'âpres tortures. J'y ai été emmené les yeux bandés. Quand on me sortit de la voiture, des coups de poing se sont abattus sur mon dos et ma nuque. J'ai été emmené dans un bâtiment sombre, grand et d'où venaient des bruits de foule. Là, on prit ma déposition sous les tortures et les pressions. Au même moment, j'entendis des cris et des clameurs. Ils obligeaient des gens à crier: «A bas Bastürk» (le président de la DISK).»

Kemal Nebioglu: «Je n'ai pas donné de déposition à la police. Ils m'ont bandé les yeux, m'ont emmené quelque part, m'ont torturé pendant sept jours et sept nuits. Ils m'ont dit «Si tu ne fais pas de déclaration comme nous l'exigeons, nous te tuerons. Avec un procès-verbal de trois lignes, nous dirons que tu as cherché à t'enfuir.»

Quant au président du Comité turc pour la paix et ancien ambassadeur Mahmut Dikerdem, il a été soumis à des conditions de détention inhumaines malgré son état de santé déplorable. Le 13 septembre 1982, Amnesty International diffusa l'appel urgent suivant: «Une biopsie effectuée sur une tumeur à la prostate a révélé que cette tumeur était maligne. Les médecins ont recommandé une opération immédiate. Tout délai pourrait mettre en

danger la vie de Dikerdem. Amnesty International pense que l'hôpital militaire où il est actuellement traité n'est pas équipé pour une telle opération. Veuillez envoyer des appels urgents aux autorités turques, exprimant votre vive inquiétude et insistant pour qu'il soit immédiatement libéré afin de pouvoir subir une opération chirurgicale dans un hôpital civil. Si possible, veuillez organiser des appels émanant d'organisations médicales.»

Amnesty International publia, le 6 avril 1983, un rapport détaillé sur la violation des droits de l'homme en Turquie dont voici un extrait:

«Depuis le coup d'État, les inquiétudes d'Amnesty International relatives à la Turquie ont porté sur le grand nombre de prisonniers de conscience, la torture systématique et répandue, la maltraitance des prisonniers politiques, la peine de mort ainsi que sa mise à exécution. En avril 1981, Amnesty a envoyé une mission en Turquie afin de faire part de ses inquiétudes aux autorités. En janvier et août 1982 et en avril 1983, de nouvelles délégations Amnesty se sont rendues en Turquie dans le cadre de missions d'observation de procès.»

«Tous les délits politiques sont jugés par les tribunaux de la loi martiale, hormis quelques délits de presse qui sont traités devant des cours civiles. Depuis que AI a reçu des plaintes d'avocats engagés dans des affaires jugées par des cours de la loi martiale pour des difficultés rencontrées dans leur travail de défense, notamment les entraves à leurs visites de leurs clients et les conditions dans lesquelles les rares visites ont lieu. AI s'inquiète des restrictions au droit d'appel concernant des condamnations de plus de six mois et du maintien de la période de garde à vue à 45 jours où généralement, les détenus ne peuvent pas rencontrer leur avocat ou leurs familles. La plupart des allégations de torture sont liées à cette période de garde à vue.

Le cas de mort en détention le plus récent rapporté par AI, est celui de Mustafa Hayrullahoglu qui fut incarcéré à Istanbul en octobre et novembre 1982. Curieusement, les allégations de tortures font toutes l'objet d'enquêtes. Un avocat néerlandais qui assista en janvier 1983 à trois procès de masse en Turquie a rapporté que les inculpés déclaraient dans chacun de ces procès que les dépositions utilisées comme preuves avaient été obtenues sous la torture.»

Une victime de la torture au PE

Au cours d'une conférence de presse organisée, le 6 octobre 1983, par le Groupe socialiste au Parlement européen à Bruxelles, Ludwig Felbermaier, président de la Commission CEE/Turquie

actuellement suspendue, présenta à la presse une victime de la torture.

Il s'agissait de Sahabettin Buz, un ressortissant turc résidant en Allemagne.

Buz s'était rendu en Turquie en septembre 1982 pour y accomplir son service militaire. Deux semaines plus tard, il fut arrêté par la gendarmerie et maltraité pendant plusieurs jours. Il fut pendu par les poignets, blessé aux organes génitaux, forcé à boire son urine et à manger ses excréments et soumis à la bastonnade jusqu'à ce que la peau de ses pieds éclate.

On reprochait, d'une part, à Buz, d'être membre d'un syndicat allemand et d'autre part, on accusait le service de jeunesse de la ville de Hanovre où Buz était employé comme ingénieur, d'être maoïste ou léniniste. On l'accusait également de lire des publications syndicales et d'avoir participé à des manifestations du 1er mai. Devant le refus de Buz de signer un papier «prouvant» son appartenance à une organisation illégale de gauche en Turquie, il fut torturé par électrochocs. À noter que les noms des fonctionnaires qui l'ont torturé étaient connus. Sous la torture, Buz signa des aveux dont il ignorait le contenu.

Malgré ses graves blessures, Buz ne reçut que des aspirines à l'hôpital d'Antakya, où il avait été transporté à sa demande. Après 50 jours de garde à vue, Buz fut transféré dans une prison militaire où tous les prisonniers étaient torturés par des soldats. Le seul chef d'accusation contre lui, c'étaient ses «aveux». Le 29 mars 1983, le tribunal militaire n°1 d'Adana acquitta Buz. Malgré ce jugement, Buz fut encore menacé à plusieurs reprises. On lui retira son passeport et il lui fut interdit de quitter la Turquie. Il réussit malgré tout à s'expatrier et à rentrer en RFA.

Actes de résistance des prisonniers

Les prisonniers politiques recoururent à différentes formes de résistance en guise de protestation contre les mauvais traitements et la torture.

Le 23 septembre 1981, Kazim Karaçitek, un inculpé du «procès du groupe des Urgentistes» annonce, devant la cour, que son groupe avait entamé et terminé une grève de la faim. «Nous avons averti les autorités compétentes des mauvais traitements en prison. Mais elles n'ont prêté aucune attention à nos avertissements. Nous avons alors entamé une grève de la faim... Même après que nous ayons fini cette action, ils nous ont privés d'eau, des journaux et des visites de nos parents», a-t-il dit.

Le 31 octobre 1981, 216 détenus politiques se sont mutinés contre la torture et les mauvais traitements qui régnaient dans la prison militaire d'Elazig

Le 8 janvier 1982, nonante et une détenues féminines de la prison militaire de Mamak à Ankara ont comparu devant un tribunal militaire au motif qu'elles s'étaient rebellées contre leurs conditions de détention. Elles déclarèrent que le directeur de la prison les avait insultées en les taxant de «putains».

Le 21 février, 1982, à Erzurum, 325 inculpés du procès Dev-Yol ont entamé une grève de la faim dans la prison militaire.

Le 15 mars 1982, le premier jour du procès de Dev-Sol, 428 inculpés ont refusé de décliner leur identité tant qu'une enquête sur les tortures et les mauvais traitements dans la prison de Metris n'avait pas été lancée.

Le 13 mai 1982, d'autres détenus politiques de la même prison se sont joints à l'action de protestation et sont entrés en grève de la faim.

En juin 1982, 250 prisonniers politiques de la prison militaire de Gölcük ont entamé une grève de la faim.

Le 3 janvier 1983, 32 détenues féminines ont été enfermées dans des cercueils. Leurs tortionnaires voulaient ainsi les forcer à reconnaître leurs «activités anti-gouvernementales». Selon leurs avocats, ces femmes ont été placées dans des cercueils en bois de 1,75 m. de long, 0,75 m. de large et 0,75 mètre de haut.

En mars 1983, les inculpés du procès de Dev-Yol/Fatsa à Amasya, ont refusé de répondre aux questions du juge ou de prendre leur place dans leur box, protestant contre la procédure.

Le 9 avril 1983, le 3e tribunal militaire a privé 1.116 détenus de la prison de Metris à Istanbul de leur droit de visites sous prétexte qu'ils auraient enfreint les règles de discipline.

En mai 1983, le Département de la police a demandé aux administrations carcérales de prendre des mesures strictes contre les activités des prisonniers politiques en détention. Selon le département, les prisonniers politiques ont continué leurs activités en s'échangeant des messages codés en morse.

Au cours de cette résistance, de nombreuses organisations internationales de droits de l'homme tentèrent de visiter les prisons militaires turques et d'avoir une information de première main sur les conditions carcérales. Toutes leurs tentatives ont cependant été contrecarrées par la junte militaire.

Une délégation de la Fédération internationale des droits de l'homme, composée du juriste Peter Aerbersold, du médecin Jean-Alain Dubois et du traducteur Helmut Oberdiek s'est rendue en Turquie du 18 au 27 novembre 1982 afin de faire des recherches sur les conditions de détention. En janvier 1983, celle-ci publia le rapport suivant:

«À l'ambassade française, on nous a fait savoir que les relations entre la France et la Turquie étaient actuellement assez tendues (probablement à cause de la question arménienne). Pour cette raison, l'ambassadeur français ne pourrait rien faire pour nous. À l'ambassade suisse, nous avons été reçus par l'ambassadeur M. Dieter Chenu-Repond. Il prit immédiatement contact avec le ministère des affaires étrangères. Le ministère des affaires étrangères et le ministère de la justice n'étaient pas prêts à nous recevoir et encore moins à nous laisser entrer dans des prisons.

Après avoir échoué auprès des autorités civiles, nous avons cherché une possibilité auprès des instances militaires. Le général Recep Ergün, le plus haut commandant de la justice militaire d'Ankara nous expliqua que la visite d'une prison militaire était légalement impossible. Le ministère des affaires étrangères où nous avons été reçus peu après, nous a fait savoir très directement que les instances civiles ne désiraient pas de commissions d'enquête, ni de la Croix rouge, ni du Conseil de l'Europe, ni d'Amnesty International, ni de la FIDH, ni d'aucune autre organisation. De telles délégations viendraient toujours avec des préjugés qu'elles trouveraient facilement confirmés pendant leur séjour dans le pays. La Turquie, étant indépendante, ne devait rendre de comptes à personne. Chaque fois que nous demandons de pouvoir visiter des prisons militaires, on nous objecta que celles-ci étaient même closes pour les juristes, médecins, scientifiques, politiciens ou journalistes turcs.

Il s'avéra difficile d'obtenir des informations sur des personnes concernées (anciens détenus, parents de détenus ou accusés non emprisonnés). La plupart d'entre elles refusaient de se prononcer sur leur procès ou sur les conditions de détention parce qu'elles craignaient des représailles... Nous avons en effet quelques informations sûres au sujet des pénitenciers et des prisons civiles, alors que pour les prisons militaires, nous devons nous baser sur les témoignages que nous ne pouvons vérifier... Les reproches graves contre les prisons militaires ne pourront être démentis aussi longtemps que les autorités turques ne seront pas intéressées à informer d'une façon objective et surtout d'accepter des observateurs neutres. De toute façon, nous ne pouvons affaiblir aucun des reproches soulevés.»

Amnesty International publia le 17 février 1983, un communiqué de presse rapportant une interview de Hüseyin Yildirim. Cet avocat kurde avait été emprisonné à la prison militaire de Diyarbakir de novembre 1981 jusqu'à juillet 1982. Il vit actuellement en Suède.

Dans son interview, Yildirim décrit en détail la torture qu'il a subie et celles des autres prisonniers, la plupart étant, comme lui, d'origine kurde.

Après son arrivée en Suède, il fut examiné sur l'initiative d'Amnesty. Le rapport médical daté du 2 novembre 1982 affirmait qu'«il portait des stigmates de blessures externes violentes aux extrémités supérieures et inférieures de la tête et au tronc, produites par une arme contondante. Ces lésions pourraient bien être dues à la torture qu'il avait décrite.»

Dans le même communiqué, on annonça que Mazlum Dogan, un autre détenu de la même prison, était mort en détention le 21 mars 1982. Selon les autorités turques, il se serait suicidé en se pendant avec sa cravate. Hüseyin Yildirim a révélé que Dogan avait été sauvagement torturé pendant quinze jours à partir du 6 mars 1982.

Kemal Pir et Mehmet Hayri Durmus sont morts en prison en septembre 1982, à la suite d'une grève de la faim qu'ils avaient lancée avec d'autres prisonniers du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) pour protester contre la torture et l'insuffisance des moyens de défense.

Première grève de la faim de masse dans les prisons

En signe de protestation contre les conditions de détention inhumaines, environ 2.500 prisonniers entamèrent le 4 juillet 1983 une grève de la faim dans les prisons de Metris, Sultanahmet, Kabakoz et Sigmalcilar situées à Istanbul. Cette action de résistance s'étendit ensuite à d'autres prisons militaires dans les villes d'Ankara, Diyarbakir, Corum, Adana, Erzurum et Elazig. Malgré la trêve observée dans certaines prisons en raison des mesures plus sévères prises les autorités militaires, le nombre total des prisonniers politiques qui avaient entamé, à différents moments, des grèves de la faim de durée inégale, s'éleva, à la mi-août, à quelque 6.000.

Dans un appel commun adressé à l'opinion mondiale, plus de 2.000 prisonniers politiques qui comparaissaient aux procès de Dev-Yol, Dev-Sol, Partizan, TDKP, Devrimci Kurtulus, Halkin Devrimci Öncüleri, GKK, Devrimci Halkin Birliđi, Cayan Sempatizlanari, Dev-Savas, Birlik Yolu, Acil, Rizgari, Kawa, TDY, Kurtulus, THKP-C Savasçilari, Partizan Yolu, TIKB, Halkin Yolu et Eylem Birliđi ont exposé en ces termes les raisons de leur entrée en grève de la faim, ainsi que leurs revendications:

«Depuis que la junte fasciste s'est emparée du pouvoir, plusieurs milliers de révolutionnaires et de patriotes ont été torturés dans les commissariats de police, dans les bâtiments de la police politique

et de la MIT (service national de renseignements), dans les casernes et les quartiers généraux. La torture est devenue une méthode d'interrogatoire appliquée systématiquement à l'échelle du pays. Des centaines de personnes ont péri sous la torture. À ce propos, les soi-disant procès intentés à des tortionnaires ne visent qu'à tromper l'opinion publique internationale. Outre les prisonniers tués sous la torture, plusieurs centaines de révolutionnaires et de progressistes ont été abattus en rue et dans les montagnes par la police et les patrouilles militaires, tandis que plus de 20 révolutionnaires ont été exécutés au terme de simulacres de procès.

Dans ses discours, Evren affirme qu'il n'a pas instauré de tribunaux civils d'exception. La raison est qu'il n'en avait pas besoin. Les tribunaux militaires existants sont eux-mêmes exceptionnels. Dans ces procès, les actes d'accusation sont constitués à partir d'aveux arrachés sous la torture. Lors des procès de masse, tous les prisonniers ne peuvent pas comparaître ensemble; seuls de petits groupes de 10 à 15 personnes sont admis dans la salle du tribunal. Il arrive même qu'un jugement soit prononcé au sujet d'un accusé sans vérification d'identité, sans instruction, quelques fois même sans que l'accusé ne puisse se présenter devant ses juges. Lorsque l'accusé est présent, il est couramment fait usage de pratiques telles que le conditionnement préalable des témoins, la limitation du temps de parole de la défense voire l'interdiction même de parole. En bref, les tribunaux servent juste à tromper l'opinion publique.

La durée de la garde à vue qui était de 90 jours durant la première année de la junte fasciste, a été réduite à 45 jours, après qu'une nouvelle loi, autorisant la police à procéder à de nouveaux interrogatoires en transférant l'inculpé de la prison à ses locaux, eût été promulguée par le Conseil national de sécurité (CNS).

Ainsi, la durée de garde à vue est devenue de facto illimitée. Aujourd'hui, chaque prisonnier se trouve sous la menace constante d'une nouvelle garde à vue et les détenus résistent de toutes leurs forces à l'application de cette loi fasciste. Ainsi, à la prison militaire d'Alemdag à Istanbul, deux révolutionnaires, Hakan Mermeroluk et Serif Akkaya sont morts sous l'effet de bombes fumigènes.

Les prisons militaires de la junte fasciste sont des centres de tortures. Depuis le coup d'État du 12 septembre 1980, la politique carcérale est devenue synonyme de contraintes militaires permanentes. En prison, les détenus politiques sont considérés comme des soldats sans grade: ils doivent être au garde à vous devant les officiers, faire le

salut militaire devant les symboles de la junte, suivre les cours de rééducation et accepter d'avoir les cheveux rasés. En bref, les militaires refusent aux prisonniers, même les droits les plus élémentaires, et veulent écraser toute velléité de dignité humaine. Résister à ces contraintes signifie pour le prisonnier la torture, le tabassage quotidien, l'interdiction de rencontrer son avocat et sa famille, la privation de promenade à l'air frais ainsi que de journaux et de livres. Ainsi, lors des récentes actions de résistance collective dans les prisons de Diyarbakir et de Mamak (Ankara), les militaires ont massacré plusieurs révolutionnaires et progressistes.

D'autre part, à cause de la torture dans les prisons, de nombreux prisonniers sont devenus infirmes pour toute leur vie, il y en a aussi beaucoup qui ont totalement perdu leur équilibre mental. Face à l'indifférence de la direction de la prison, certains d'entre eux sont allés jusqu'au suicide dans un moment de délire. Au cours de l'été 1982, ce fut le cas de Hakki Hocaoglu à la prison de Metris (Istanbul).

Les rencontres avec les avocats, si elles n'ont pas été interdites, se font dans des conditions extrêmement difficiles: 15 à 20 inculpés sont obligés de rencontrer en même temps leur avocat, alors que l'entretien est limité à 20 minutes et est écouté par des soldats. Tout est ainsi mis en œuvre pour que l'inculpé ne puisse pas avoir les moyens de préparer sa défense. Ces derniers mois, le commandement de l'état de siège a même interdit aux prisonniers l'emploi de feuilles de papier et de crayons. Les requêtes sont confisquées par l'administration pénitentiaire, pendant que les prisonniers sont amenés au tribunal. De même, il est interdit de recevoir des colis de vêtements ou de denrées alimentaires lors des rencontres – limitées à quelques minutes – avec les familles. Les prisonniers ont toujours réagi en opposant une résistance sous diverses formes et cette résistance continue jusqu'à ce jour. Ainsi, par exemple, des grèves de la faim allant de dix à trente voire quarante jours ont été organisées avec la participation de tous les prisonniers. Au terme de chaque grève de la faim, les représentants de la junte déclaraient: «nous allons mettre fin aux tortures et reconnaître vos droits», mais les tortures, tabassages et interdictions durent toujours.

Ces derniers temps, la junte fasciste a intensifié les tortures et la répression dans les prisons d'Istanbul soumises à une nouvelle réorganisation, plus répressive. D'après le nouveau règlement, les prisons seront subordonnées au ministère de l'intérieur et leur direction sera assurée par les préfets de police.

D'autre part, de nouvelles prisons composées de cellules pour une ou deux personnes commencent à entrer en fonction. Le but poursuivi par ces nouvelles prisons est le même que celui cité plus haut. Dans ces prisons, on isolera les détenus qui jouent un rôle dirigeant afin de briser le mouvement de résistance.

Une prison de ce type a été inaugurée le 4 juillet 1983 à Istanbul/Sagmalcilar. Des détenus révolutionnaires sélectionnés dans diverses prisons militaires d'Istanbul y ont été amenés de force. Dès leur arrivée, ils ont été tabassés, battus jusqu'à l'évanouissement. Ensuite, une fois leurs cheveux rasés, les militaires les ont forcés à revêtir l'uniforme réglementaire unique pour tous les prisonniers.

Le port obligatoire de l'uniforme imposé aux prisonniers révolutionnaires constitue un renforcement de la discipline militaire. La mise en pratique de cette mesure a donné lieu à une vague de répression à Istanbul. Cette répression s'étend désormais aux prisons de Mamak, Diyarbakir, Antakya, Bartin, Canakkale et Malatya. Dans la prison cellulaire de Sagmalcilar, les prisonniers ont refusé de porter l'uniforme en dépit des tabassages et des tortures, et ont répliqué en scandant des mots d'ordre antifascistes.

Les prisonniers révolutionnaires ne capituleront jamais devant la torture et la répression. Ceux qui sont isolés (et suppliciés dans la nouvelle prison de Sagmalcilar), en association avec plus de deux mille détenus politiques répartis dans d'autres prisons ont commencé une grève de la faim illimitée contre la torture, la répression et diverses interdictions.

Voici leurs revendications:

- La suppression de l'uniforme réglementaire et la restitution des vêtements civils.
- L'arrêt de la torture, de la répression et de toutes les interdictions (visant les rencontres avec les avocats, les visites des familles, les promenades à l'air libre, les journaux, les livres et le courrier.)
- La suppression du système des cellules individuelles et le retour au système des dortoirs.
- La reconnaissance du statut de prisonniers politiques.

Des centaines de prisonniers politiques furent gravement torturés et au moins 150 d'entre eux furent hospitalisés à la suite de ces tortures pour avoir participé à la grève de la faim.

Les parents des prisonniers qui protestèrent devant les prisons contre l'application de ces mesures, furent eux aussi tabassés. Ne pouvant pas supporter cette situation, un parent de détenu tenta de s'immoler par le feu, mais fut secouru.

Quelques mois plus tard, une autre grève de la faim de masse contre les conditions de détention inhumaines démarra, à laquelle participèrent près de 2.000 prisonniers kurdes.

Amnesty International signala que la grève de la faim avait commencé le 2 septembre 1983 par un groupe de prisonniers, auxquels se joignirent par la suite la plupart des autres détenus. Lors des procès des membres d'organisations politiques telles que le PKK, le DDKD, Kurtulus, le KIP, le TKSP, Partizan, le KUK et KAWA, les accusés annoncèrent leur intention de se joindre à la grève de la faim. AI recueillit des rapports établissant qu'à l'annonce de cette décision, les détenus furent tabassés et expulsés de la salle de tribunal.

L'Agence France Presse fit état de la mort de deux grévistes de la faim à la prison de Diyarbakir. Le 28 septembre, un accusé déclara devant un tribunal militaire que les grévistes de la faim avaient mis fin à leur mouvement en contrepartie de la garantie écrite, donnée par le commandant de la prison militaire, de satisfaire leurs revendications.

Torture et mauvais traitements après les élections

Après les élections générales de 1983, l'état des prisons demeura inchangé malgré le passage à un gouvernement civil.

Par exemple, à la prison militaire de Diyarbakir, oubliant toutes leurs promesses faites quelques mois plus tôt, les directeurs interdirent à nouveau l'introduction dans la prison de nourriture, de crayons et de papier, réduisirent la durée de visite des détenus avec leurs familles et ordonnèrent même que les prisonniers soient battus sous les yeux de leurs visiteurs.

Face à cette situation, le 3 janvier 1984, les détenus de la prison de Diyarbakir entamèrent une nouvelle grève de la faim.

Le 6 janvier 1984, on rapporta que tous les détenus politiques de la prison de Mamak à Ankara qui refusèrent de porter l'uniforme avaient été battus pendant trois jours et trois nuits. Le 9 janvier, les victimes de ces traitements inhumains demandèrent au tribunal militaire qui les juge, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité.

Les familles des prisonniers battus rendirent également visite au président de l'Assemblée nationale, Necmeddin Karaduman, fraîchement élu. Elles lui remirent une pétition demandant la fin des mauvais traitements dans les prisons de Turquie.

Malgré ces actions de protestation, les autorités turques de la loi martiale étendirent la mesure du port obligatoire de l'uniforme aux pris-

onniers politiques durant leur comparution.

À Istanbul, les inculpés des procès du THKP-C et de Devrimci Sol enlevèrent leur uniforme et entrèrent dans la salle d'audience du tribunal militaire en sous-vêtements en signe de protestation contre cette pratique. Là-dessus, ils furent éjectés de la salle.

La même scène se reproduisit le jour suivant à Ankara durant le procès de 10 membres présumés de Dev-Sol.

Des dirigeants syndicaux et des journalistes furent également soumis à ce traitement incompatible avec la dignité humaine. Le 19 janvier 1984, tous les inculpés du procès de la DISK, y compris son président Abdullah Bastürk, comparurent devant le tribunal en uniforme. Ali Sirmen, chroniqueur du quotidien Cumhuriyet, se présenta avec le même habillement devant ses juges stambouliotes le 3 février.

Le 16 février 1984, Amnesty International invita le chef des forces armées de Turquie à s'expliquer publiquement sur la mort en janvier de sept prisonniers dans une prison militaire de l'est de la Turquie.

Dans un message urgent adressé au chef de l'état-major, le Général Necdet Urug, l'organisation internationale de droits de l'homme exprima ses inquiétudes concernant des rapports sur la reprise de la torture et des mauvais traitements à la prison militaire de Diyarbakir.

L'organisation cita le nom de sept prisonniers morts cette année-là dans la prison. Quatre d'entre eux étaient connus pour avoir été enterrés, a-t-elle indiqué. Dans trois autres cas, Amnesty International apprit que les familles avaient été informées du décès de leurs parents mais que les corps ne leurs avaient pas été rendus pour leur enterrement.

Amnesty International souligna que toutes les familles concernées devaient se voir remettre le corps de leur parent défunt et avoir accès à des examens médicaux indépendants pour établir la cause du décès.

L'appel d'Amnesty International faisait suite à une visite de l'un de ses délégués à Diyarbakir (plus de 1.000 kilomètres d'Istanbul) venu rechercher des informations sur trois prisonniers répertoriés comme morts dans des circonstances non expliquées.

Les autorités militaires à Diyarbakir reconurent les décès de deux prisonniers, Necmettin Büyükkaya et Yilmaz Demir. Selon Amnesty International, les militaires avaient indiqué à leur délégué que l'un des détenus s'était suicidé et que l'autre était mort d'une tumeur au cerveau. Après la visite de la délégation, l'organisation reçut l'information de quatre décès supplémentaires.

Dans ce même pénitencier de Diyarbakir, les prisonniers kurdes qui survécurent à 45 jours de grève de la faim, cessèrent leur mouvement après la mort de onze de leurs camarades.

Les autorités militaires obligèrent les parents des détenus de la prison de Diyarbakir, décédés par suites de la grève de la faim, à enterrer leurs enfants à la va-vite et le plus discrètement possible. Des mères de détenus qui s'étaient rendues dans la capitale turque au début du mois de mars pour attirer l'attention des autorités sur les conditions inhumaines de détention dans cette prison, furent placées sous surveillance à leur retour à Diyarbakir.

Les prisonniers de Diyarbakir n'obtinrent pas de véritables améliorations de leurs conditions de détention et abandonnèrent le mouvement de protestation parce que le jeûne les «décimait en vain». Les visites, interdites depuis le début de l'année, purent reprendre. Selon les témoignages de parents, de nombreux détenus se trouvaient dans un «état horrible».

D'autre part, plusieurs centaines de détenus politiques de la prison militaire de Mamak à Ankara, poursuivaient depuis le 22 février 1984 une grève de la faim pour protester contre les violences et les tortures dont ils déclarèrent faire l'objet devant le tribunal militaire.

Dans cette prison, les détenus avaient été rassemblés à plusieurs reprises dans une cour où des chiens avaient été lâchés sur eux. Les autorités militaires leur confisquèrent leurs vêtements civils pour leur faire revêtir un uniforme. De nombreux détenus refusant cette nouvelle humiliation, passèrent plusieurs semaines en slip et en maillot de corps dans leur cellule et même dans les cours, où ils devaient marcher au pas et hurler des marches militaires et des slogans à la gloire de l'État turc et de son fondateur Atatürk.

Après le déclenchement de la grève de la faim de près de 1.500 prisonniers politiques, les audiences du procès de ces détenus furent reportées d'un mois dans le but de cacher ainsi l'état pitoyable des protestataires.

D'après Le Soir du 8 mars 1984, «tous les témoignages concordent pour dénoncer dans les prisons militaires turques des 'machines à détruire', tant physiquement que moralement. Un ancien professeur incarcéré pendant près d'un an à Sultan Ahmet, prison militaire d'Istanbul, dut déclarer à sa libération que les établissements pénitentiaires militaires 'n'étaient pas des prisons mais des camps d'esclaves'...»

Le 24 février 1984, l'hebdomadaire allemand Die Zeit publia le récit d'un touriste allemand, sous le pseudonyme de Wolfgang Simons,

torturé dans des cachots d'Istanbul où il était resté incarcéré pendant 500 jours. Et Die Zeit de conclure: «Pour les démocraties d'Europe occidentale, la Turquie est un partenaire difficile. Pourquoi? C'est ce que révèlent notamment les expériences vécues par ce jeune Allemand qui, dans des circonstances incompréhensibles, est resté détenu pendant 16 mois dans une prison turque. Ses souffrances ne constituent pas un cas isolé, elles ne sont qu'un cas parmi d'autres.»

L'état-major de l'armée annonça le 5 avril 1984 que 290 détenus de la prison militaire de Mamak (Ankara) avaient cessé leur grève de la faim. 46 prisonniers qui s'étaient engagés dans cette action le 22 février, furent hospitalisés suite à une dégradation de leur état de santé.

Dans un autre communiqué officiel, l'état-major général rejeta les allégations de tortures systématiques et de sévices dans les prisons militaires turques, les qualifiant de propagande visant à affaiblir le gouvernement turc et à entacher son prestige à l'étranger. «Des terroristes de gauche, disait le communiqué, tentent d'enfreindre les règlements des prisons. Certains d'entre eux refusent de porter l'uniforme et continuent leurs activités en prison.»

Le 11 avril 1984, les prisonniers politiques en détention préventive ou condamnés des pénitenciers militaires de Metris et Sagmalcilar entamèrent une grève de la faim en signe de protestation contre les conditions de détention inhumaines. Aux dires des autorités militaires, un sixième des détenus participa à cette action.

Au cours de cette grève de la faim, deux détenus politiques moururent en prison. Il s'agit du militant de Dev-Sol, Abdullah Meral décédé le 15 juin et du militant du TIKB, Fatih Öktülmüs, décédé le 17 juin. Malgré cela, le premier ministre turc Özal déclara le 20 juin que le gouvernement ne céderait pas aux revendications des détenus en grève de la

UN LOUP GRIS COLLABORE AUX SEANCES DE TORTURE

Un témoin dans le procès de sept activistes d'extrême droite de la brigade de vengeance turque (TIT) déclara le 16 janvier 1985 devant le tribunal militaire qu'il avait «aidé la police à torturer» un des accusés.

Salahattin Zorlu, par ailleurs condamné à 25 ans de prison pour meurtre, raconta comment il avait aidé la police à arracher les aveux de l'un des accusés, Turgay Tas. «Turgay ne voulait pas parler. Avec les officiers de police, nous l'avons suspendu par les bras au plafond. J'ai noué les cordes. Après un moment, il finit par avouer», a-t-il précisé.

faim. Les grévistes demandaient de pouvoir bénéficier du statut de prisonnier politique, de pouvoir circuler librement dans les prisons, de pouvoir s'organiser en groupes, réclamaient des visites hors surveillance, l'accès à toutes les publications, à la télévision et à la radio. Ils insistaient, en outre, pour qu'il soit mis fin aux «fouilles corporelles infamantes». À propos de la demande de statut de prisonnier politique, Özal ajouta: «En ce qui nous concerne, il n'y a pas de prisonniers politiques en Turquie.»

Cette déclaration du premier ministre s'en suivit de la mort de deux autres grévistes: Haydar Basbag et Hasan Telci de Devrimci Sol (Gauche révolutionnaire).

Les avocats firent également part de la mort d'un autre gréviste, Servet Parkin, mais aucune nouvelle ne filtra sur son sort. Quoiqu'il en soit, son décès ne fut pas démenti par les autorités turques.

Malgré la mort de leurs camarades, dix prisonniers poursuivirent la grève de la faim à l'hôpital militaire d'Istanbul. Tous étaient dans un état critique. Les inquiétudes furent particulièrement vives pour une jeune militante de 20 ans, Aysel Zehir, que son avocat avait vue dans «l'état mental d'une enfant de trois ans».

Des grèves de la faim eurent également lieu à Buca (province d'Izmir sur la mer Égée), Bartin (sur la mer Noire) et Elazig (Kurdistan de Turquie). Des parents signalèrent que de jeunes étaient aussi en cours dans les geôles militaires de Gölcük (près d'Istanbul) et de Malatya.

Les autorités militaires affirmaient que la grève de la faim des prisonniers était «politique». Les avocats des détenus démentirent la thèse des autorités selon laquelle ces grévistes réclameraient une amnistie générale et l'abolition de la peine de mort. «C'est faux», dit un avocat, «ils veulent que leurs droits humains les plus élémentaires soient respectés et non pas soumis à l'arbitraire des gardiens. Ils en ont assez que les fouilles corporelles s'exercent jusque dans l'anus ainsi que d'être constamment insultés. Ne sous-estimez pas cette plainte, l'honneur, c'est important en Turquie.»

Alors que les grèves de la faim dans les prisons militaires turques étaient à peine évoquées dans les journaux, le général Evren interdit la presse turque d'en faire même état.

Certains journaux européens exprimèrent néanmoins leurs inquiétudes en ces termes:

«S'ils ont choisi ainsi de tenter d'émouvoir par cette protestation désespérée l'opinion internationale, c'est qu'elle reste, huit mois après le rétablissement d'un gouvernement civil en Turquie, leur unique recours... Deux pouvoirs existent aujourd'hui

en Turquie. L'un, civil, celui du premier ministre, Özal, attelé à une œuvre difficile de redressement économique, qui mérite certes – quoique l'on puisse penser de ses méthodes – d'être encouragé. Mais l'Europe ne saurait se satisfaire pour autant d'une situation dans laquelle l'autre pouvoir, celui du général Evren et de l'Armée, fait tout pour maintenir le pays sous sa botte.» (Le Monde, 21.6.1984)

«Le premier ministre Özal, l'arbre civil qui cache la forêt militaire, a affirmé à plusieurs reprises que les détenus réclamaient une amnistie générale et l'abolition de la peine de mort. Les avocats turcs ont vivement dénoncé cette thèse... Aysel Zehir qui attend la mort avait été condamnée à une peine de cinq ans de prison. C'est pour la dignité qu'Aysel vit son dernier combat en Turquie. C'est pour les droits de l'homme que 100.000 détenus turcs, kurdes et arméniens croupissent dans les geôles.» (L'Humanité, 23.6.1984)

«Il y a peu de chances qu'Hollywood fasse un film sur lui, qu'un acteur célèbre lui prête ses traits... Aucune chance non plus pour que les bien-pensants organisent un pince-fesse à grand spectacle où ministres et leaders de l'opposition se presseront en pleine campagne électorale. Aucun président n'a hésité à se rendre dans son pays, aucun président n'a tonné pour avoir des informations sérieuses sur son état de santé. Il ne s'appelle pas Sakharov mais Abdullah Meral. Lui est turc et il est mort; on serait presque tenté de dire il en est mort, tant est grande l'indifférence à l'égard de ce pays... Les généraux ont peut-être fait un timide retour en direction de leurs casernes, mais leurs successeurs ont gardé de sales habitudes, au moins en ce qui concerne le traitement réservé aux prisonniers.» (Libération, 22.6.1984)

«Jusqu'à la mort dans l'indifférence de belles âmes... Leur sort ne fait pas la manchette de la grande presse qui affecte de se soucier de la défense des droits de l'homme. Il est vrai que cela se passe en Turquie, pays membre de l'OTAN, lié par un traité à la CEE et représenté à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.» (Le Drapeau Rouge, 23.6.1984)

Une mission européenne bernée

Durant cette période de grèves de la faim, une mission d'enquête de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se rendit en Turquie. Le 27 avril 1984, une délégation de trois personnes visita la prison militaire de Diyarbakir.

À son retour, la délégation expliqua au Conseil de l'Europe que les conditions de détenus

nions s'étaient améliorées et qu'il fallait encourager le dialogue avec le régime turc plutôt que de le rejeter. Là-dessus, le 8 mai 1984, les représentants du régime turc réintégrèrent le Conseil de l'Europe.

Suite à cette décision, des membres de la mission se rendirent compte que durant leur visite, ils avaient été bernés par la dictature d'Ankara. L'un des membres de la mission, M. Claude Dejardin confirma qu'au cours de sa visite de la prison de Diyarbakir, il s'était vu remettre une fausse liste présentée comme une liste des personnes décédées dressée par Amnesty International.

Lorsqu'ils constatèrent dans la prison que certains des détenus étaient en vie, ils pensèrent que l'information avancée par Amnesty International était erronée.

Le 9 mai 1984, Amnesty International démentit être l'auteur de cette liste de «décès». Qui plus est, le bâtiment visité par la délégation à la prison de Diyarbakir était en fait réservé au personnel de l'administration et aux gardiens tandis que les détenus eux, étaient confinés dans trois autres blocs dont l'accès aux parlementaires européens était interdit.

Dans sa résolution, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe déclara «accueillir avec satisfaction la proposition émise par certains membres de la Grande assemblée nationale de Turquie de mettre sur pied une commission parlementaire chargée d'enquêter sur les allégations concernant la situation dans les prisons turques.»

En fait, trois membres du Parti de la mère patrie avaient proposé cette enquête parlementaire le 27 avril 1984, pendant la visite de la mission du Conseil de l'Europe. Mais le 3 mai, le Comité de justice de la Grande Assemblée nationale rejeta cette proposition sans même attendre la fin des discussions au Conseil de l'Europe.

Le Président du Comité Ali Dizdaroglu déclara: «Comme vous le savez, des représentants des commissions juridiques et politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont visité certaines prisons. Ils ont pu vérifier que les allégations sur l'état des prisons étaient absolument sans fondement. Ils ont rendu public leurs observations en organisant des conférences de presse dès leur retour de mission. Leurs objectifs ont ainsi été réalisés. Par conséquent, nous ne considérons pas qu'il soit nécessaire de mettre la matière à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.»

Près de quatre cents détenus de la prison militaire de Mersin (en Turquie méridionale sur la côte méditerranéenne) entrèrent en grève de la faim

le 12 janvier 1985, pour protester contre les traitements inhumains qu'ils subissaient.

Quarante-deux parents de ces prisonniers de gauche remirent au ministère de la justice une pétition dénonçant l'usage de la torture sur leurs enfants.

Par ailleurs, des dizaines de détenus des prisons militaires d'Adana, de Gaziantep et de Kahramanmaras observèrent eux aussi une grève de la faim.

La preuve du caractère systématique de la torture lors des interrogatoires fut démontrée par de hauts fonctionnaires lors d'un procès pour irrégularités à la douane. Selon le quotidien Cumhuriyet du 30 janvier 1985, l'un de ces inculpés indiqua: «Nous étions forcés sous la torture de signer un scénario tout fait. Si nous ne l'avions pas signé, nous aurions été tués des suites de la torture.»

Lorsque les députés populistes portèrent la question de la torture à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, les porte-parole des partis de droite défendirent publiquement cette pratique. La réponse du député Mehmet Budak de l'ANAP adressée à l'opposition, le 9 octobre 1985, est sans équivoque: «Y a-t-il un pays dans le monde où la torture n'est pas appliquée? Si l'individu en question est un traître, pourquoi ne devrait-on pas le torturer?»

Le 29 octobre, l'ancien Général Turgut Sunalp (fondateur du parti de la démocratie nationale – MDP - et commandant de la loi martiale de 1971-1973) défendit, dans une interview accordée à l'hebdomadaire Nokta, la «nécessité» d'exercer une pression physique sur un détenu pendant son interrogatoire. Il affirma que ce n'était pas de la torture.

A propos des mauvais traitements en prison, l'un des exemples les plus controversés fut la mort de Bekir Celenk, le célèbre «parrain» turc dont le nom avait été mêlé à la tentative d'assassinat contre le pape en 1981.

Après avoir été libéré par les autorités bulgares, Celenk fut incarcéré en Turquie en juillet 1985. Pendant son interrogatoire, il fut maintenu dans une cellule de prison au lieu d'un hôpital, malgré le fait qu'il souffrait d'une maladie cardiaque.

Le quotidien Cumhuriyet du 16 octobre 1985, accusa les autorités juridiques d'avoir entraîné sa mort, et de ce fait, d'avoir empêché la clarification de nombreuses affaires obscures relatives au trafic d'armes et de drogues aussi bien qu'à l'attentat contre le pape.

Torture toujours en vigueur

Pour conclure ce chapitre sur la torture, nous reproduisons ci-dessous quelques articles parus dans la presse turque à la fin de l'année 1985.

□ 294 □

Ils démontrent que cette pratique inhumaine continuait toujours en dépit de toutes les pressions provenant des milieux démocratiques.

Le 17 septembre à Fethiye, Mme Cihan Yülük a fait savoir que son mari, Halil Yülük, 41 ans, avait été tué à la préfecture de police durant son audition concernant une infraction du code de la route. La police a démenti cette information, affirmant que ce conducteur, père de 5 enfants, s'était suicidé.

Le 2 octobre, à Sebinkarahisar, deux professeurs, Nuri Tan et Seref Kalas, et six autres personnes ont affirmé qu'ils avaient été détenus sans motif au commissariat de police et soumis à la torture par 8 policiers pendant 32 heures.

Le 23 octobre, les autorités policières ont annoncé que l'un des inculpés du procès de Dev-Yol, Kenan Özcan, s'était suicidé par pendaison dans sa cellule. Il risquait la peine capitale. Ses camarades ont affirmé que son suicide avait été provoqué par les conditions insupportables de son isolement cellulaire.

Le 24 octobre, un député populiste, Cüneyt Canver, a déclaré qu'une mineure avait été violée par des policiers à la préfecture de police de Sariyer à Istanbul.

Le 18 décembre, un professeur retraité, M. Nurettin Gedik, a affirmé lors d'une conférence de presse avoir été torturé pendant 21 jours dans un commissariat de police à Elazig.

Le 5 janvier 1986, au procès de Dev -Yol à Ankara, des avocats ont dénoncé 20 policiers responsables des décès de six détenus pendant la torture. Selon les avocats, des détenus politiques ont été torturés dans la section DAL du commissariat de police d'Ankara comme suit: privation de nourriture et d'eau, «falaka», tabassages, décharge électrique, introduction des gourdins dans l'anus, piquage d'aiguilles sous les ongles, écrasement des testicules, etc.

Le 16 janvier, l'avocat Sakir Keceli a indiqué qu'il avait été torturé avec quatre de ses collègues et que tous ont gardé un handicap de ces tortures.

Le 30 janvier, Necati Emgili, inculpé dans le procès Dev -Yol, a énuméré des détails indiquant qu'il a été torturé pendant son interrogatoire au commissariat de police de Mersin.

Le 31 janvier, le député populiste Fikri Saglar a dénoncé le fait qu'à Adiyaman, Kazim Cakir, un détenu, avait été tué en prison, tandis que son frère Mehmet Cakir avait été crucifié par des tortionnaires.

Le 2 février, un détenu de 23 ans, Recep

Tuna a été retrouvé mort à la prison de Sagmalcilar. Ses parents ont exigé une autopsie.

Le 3 février, un détenu, Hasan Celik, a été hospitalisé dans un état comateux suite à son interrogatoire au commissariat de police à Corum. Bien que les médecins aient découvert qu'il souffrait d'un traumatisme au cerveau, le gouverneur Fikret Koçak a déclaré qu'il avait mal supporté le choc suscité par le cri d'un gendarme.

Le 5 février, le quotidien Cumhuriyet a annoncé qu'un détenu, Zekeriya Ülkücü, était tombé dans le coma après l'introduction d'une matraque dans l'anus par des tortionnaires durant un interrogatoire qu'il avait subi dans un commissariat à Istanbul.

Le même jour, le député populiste Kadir Narin a communiqué les noms de 22 détenus qui avaient été torturés pendant leur interrogatoire.

Une mission récente d'enquête menée par le parti populiste social-démocrate (SHP), a tiré la conclusion – suite aux études qu'il a effectuées – que l'est de la Turquie était devenu un grand camp de concentration sous le régime de loi martiale qui était toujours en vigueur là.

Selon les députés populistes Ihsan Elgin et Cüneyt Canver, le commandant de la loi martiale dans la région a limogé 49 maires (muhtar) élus en 1984 dans la province de Tunceli, peuplée principalement de Kurdes, et a expulsé 27 personnes accusées d'«activités nocives aux intérêts de l'État. «Le ministre de l'intérieur s'est déclaré impuissant devant les pratiques de la loi martiale. Les deux députés ont qualifié Tunceli – une des provinces où la proportion de police par rapport aux habitants est la plus élevée – de «plus grande prison de Turquie.»

Pendant ses investigations dans la région, la délégation découvrit un meurtre par la torture.

Dans la zone de Genç de la province de Bitlis, un enseignant, Siddik Bilgin, et son oncle, Mehmet Bilgin, ont été arrêtés le 27 juillet 1985, par des soldats. Ils ont été interrogés sous la torture jusqu'au 31 juillet. D'après le témoignage de Mehmet Bilgin, ancien sénateur, après leur séance de torture, les soldats auraient emmené Siddik Bilgin dans un cimetière et l'auraient abattu par balles. Après ce meurtre, le cadavre de la victime a été enterré dans le jardin du poste d'interrogatoire. Alors que tout le monde savait que c'était une unité militaire sous le commandement du capitaine Ali Sahin qui avait exécuté Bilgin, le procureur militaire n'a pas ouvert d'enquête judiciaire à l'encontre des responsables. Le capitaine Ali Sahin a affirmé que Bilgin aurait été un «séparatiste» et aurait été tué alors qu'il tentait de s'évader.

Les deux députés ont décidé de se laisser

pousser la barbe en signe de protestation et ont déclaré qu'ils ne se raseront pas tant que ce dossier ne sera pas rouvert.

Par ailleurs, dans le district de Hozat de la province de Tunceli, un enseignant à la retraite, Yusuf Karaagaç, a signalé que son fils, Mahmut Sirin Karaagaç, âgé de 24 ans, a également été abattu par des policiers après avoir subi 45 jours de tortures.

Il a également été signalé qu'à Pazarcik dans la province de Kahramanmaras, six personnes – Hasan Mesken, Ali Cetiner, Hüseyin Engirek, Ali Ovayolu, Fidan Yildirim et Ali Tasyurdu – ont disparu suite à des opérations disciplinaires des forces armées dans la région contre les militants kurdes.

Selon une dépêche de l'AFP du 23 décembre 1985, une cinquantaine de parents de détenus ont accusé publiquement les geôliers des prisons militaires de Metris et Sigmalcilar à Istanbul, de battre les prisonniers politiques qui refusent de porter des uniformes, de les faire attendre des heures sous la neige en sous-vêtements, ou encore de les passer à tabac lorsqu'ils s'opposent à des fouilles corporelles poussées. Les femmes, ont précisé ces témoins, sont autant visées que les hommes. Certains détenus étaient toujours maintenus dans des cellules connues sous le nom de «Sibérie».

Un député populiste, Fikri Saglar, a affirmé que trois détenus de la prison de Mersin se sont immolés en signe de protestation contre les mauvais traitements. En outre, un autre détenu, le professeur Ali Uygun, pourrait avoir été tué sous la torture à la prison de Tarsus et secrètement enterré.

Le 31 janvier 1986, les mauvais traitements en vigueur à la prison d'Adana ont provoqué une grève de la faim de la part de 145 détenus politiques.

Indignation croissante

Toutes ces révélations récentes provoquèrent l'indignation de l'opinion publique en Turquie et même les anciens politiciens de droite, qui étaient toujours partisans de la répression con-

tre les opposants au régime, se prononcèrent pour des mesures visant à mettre fin à la torture. Le pouvoir ne tint compte d'aucune critique ou suggestion à ce sujet.

Les députés populistes avaient auparavant déposé un projet de loi en vue d'augmenter les peines de prison pour les tortionnaires, mais le 15 janvier 1986, celle-ci fut rejetée par la majorité gouvernementale de la Commission juridique de l'Assemblée nationale.

Parlant au nom du groupe parlementaire de l'ANAP, le parti au pouvoir, M. Haydar Özalp déclara à l'agence de presse ANKA que même lorsque des actes de torture sont constatés, il ne faut pas les révéler pour préserver le prestige de l'État turc à l'étranger.

Réciproquement, les autres partis de droite ainsi que les anciens dirigeants de droite du régime précédant le coup déclarèrent qu'ils soutenaient toutes les démarches prises contre la torture par le SHP social-démocrate. L'ancien premier ministre Demirel déclara: «S'il y a la torture dans un pays, c'est un problème politique et les dirigeants de ce pays sont également responsables de cette pratique. Par conséquent, ces chefs doivent quitter leur poste.» D'autre part, l'Union des médecins de Turquie (TTB), dont les dirigeants étaient poursuivis pour avoir demandé la suppression de la peine de mort, annonça le 4 février qu'elle annulerait le certificat professionnel de tous les médecins qui avaient participé à la torture.

L'attitude face à la torture devint finalement un critère majeur de détermination du niveau du respect que les individus ou les organisations nourrissaient à l'égard des droits humains fondamentaux.

Le pouvoir en place, avec toutes ses composantes - militaires ou civiles - avait été pris en flagrant délit. Ce pouvoir qui n'avait aucune intention de respecter les conventions internationales interdisant la torture, ne méritait pas de siéger dans des institutions internationales telles que le Conseil de l'Europe.

PAS D'AMNISTIE POUR LES PRISONNIERS POLITIQUES

L'amnistie générale des prisonniers politiques fut l'un des préalables fixés par le Parlement européen pour la reprise des relations turco-européennes. Cependant, même le gouvernement civil de Turgut Özal qui obéissait aux ordres du général Evren, demeurait indifférent à cette demande et déclinait toutes les propositions d'amnistie venant des partis d'opposition.

Depuis les élections législatives de 1983, l'amnistie était devenue l'une des matières principales de la vie politique en Turquie.

Dès le début de son mandat, le premier ministre Özal évita l'amnistie promise, du fait que la nouvelle constitution était opposée à l'amnistie pour ceux qui avaient été condamnés ou jugé pour des «crimes contre l'Etat» selon les articles 140, 141, 142, 146, 149 et 163 du Code pénal turc.

Réalisant que la question de l'amnistie devenait de plus en plus défendable, principalement en raison de la pression des familles ou des prisonniers politiques, le commandement de la loi martiale interdit le 10 janvier 1984, toute polémique à ce sujet.

Pourtant, avant les élections locales de mars 1984, tous les partis politiques s'étaient vus obligés de faire des gestes de bonne volonté en vue de gagner l'appui des parents de prisonniers ou des électeurs de gauche et, plus généralement, de l'électorat qui en faisait une préoccupation majeure. Mais le 10 mai 1984, la majorité parlementaire rejeta les quelques projets de loi prévoyant une amnistie limitée. Le général Evren et le premier ministre Özal déclarèrent à plusieurs reprises qu'ils s'opposaient catégoriquement à toute forme d'amnistie pour les prisonniers politiques.

Le 8 février 1984, Özal tint lors d'une conférence de presse les propos suivants: «C'est une question très complexe à laquelle nous devrions réfléchir non pas une fois, ni deux fois mais dix fois. Ne dissimulons pas nos têtes dans le sable comme des autruches. Nous sortons d'une époque difficile où régnait, avant l'intervention militaire, non pas la démocratie mais l'anarchie. En 1973, une amnistie avait libéré 3.000 terroristes condamnés. Celle-ci a mené à une montée subite de la violence terroriste. Le résultat est que maintenant, ils sont plus de 20.000 en prison.»

En réponse à la pétition des intellectuels (voir les chapitres précédents), le général Evren annonça qu'il serait hors de question d'apporter la moindre modification à la constitution visant à rendre l'amnistie politique possible: «Un de leurs objectifs est de nous forcer à proclamer une amnistie générale qui inclurait tous ces terroristes qui nous ont menés à la destruction. Nous avons par conséquent estimé nécessaire d'inclure une clause constitutionnelle qui empêcherait que ces terroristes ne jouissent de l'amnistie.»

Dans un autre discours prononcé le 1er septembre 1985 en marge de l'ouverture de l'Assemblée nationale, le général et président déclara: «Je crois que le Parlement turc fera fi de la propagande dominante faite en faveur des auteurs de crimes mentionnés à l'article 14 de la constitution turque, à savoir ceux qui ont commis des crimes contre l'intégrité de l'Etat.»

Au lieu d'une amnistie pour les prisonniers politiques, en un an, l'Assemblée nationale adopta deux différentes lois relatives à la libération conditionnelle de quelques prisonniers.

La première, ratifiée le 7 mai 1985, stipulait l'acquiescement des prisonniers accusés de «crimes» non-violents contre l'Etat et ce, au cas où ils dénonceraient leurs camarades. Pour les dénonciateurs qui avaient commis des actes violents, la loi prévoyait une réduction de peine de prison. La même loi assurait également qu'un délateur bénéficierait de chirurgie esthétique ou d'une nouvelle carte d'identité portant un nom différent et au besoin, serait envoyé à l'étranger.

Selon une déclaration du ministre de la justice, en quatre mois, 330 détenus ou condamnés pour des «crimes contre l'Etat» qui avaient dénoncé leurs camarades, ont bénéficié de la loi sur le repentir.

En réalité, la réduction des peines de prison en faveur des mouchards existait déjà dans les articles 141 et 142 du Code pénal turc, deux articles qui visait toute organisation ou propagande défendant une classe sociale ou un groupe ethnique.

Cette loi sur le repentir suscita une vive réaction de la part des milieux démocratiques en Turquie. Le président de l'Union des barreaux turcs, M. Teoman Evren, affirma que ce genre de mesures pourrait être un prélude à une ère des fausses dénonciations et ainsi détruire toutes les valeurs morales de la société. «La transformation d'un visage par opération chirurgicale ou l'émission d'une fausse carte d'identité sont des pratiques incompatibles avec la dignité humaine» a-t-il précisé.

Tandis que le débat sur l'amnistie s'amplifiait, l'Assemblée nationale adopta le 11 mars 1986, une nouvelle loi réduisant la peine de prison de ceux qui n'ont jamais désobéi aux règlements de prison. A travers cette loi excluant la possibilité d'amnistie pour les prisonniers politiques, les peines de cinq ans de prison furent réduites à deux ans et trois jours; les peines de 10 ans, à quatre ans et cinq jours; les peines de 15 ans, à six ans et sept jours; les peines de 20 ans, à 8 ans et 10 jours; les peines de 24 ans, à 9 ans, sept mois et 21 jours et la réclusion à perpétuité, à 20 ans. Quant à la peine capitale, dans le cas de la non-approbation par l'Assemblée nationale de dossiers de peines de mort, le prisonnier purgerait une peine de 30 ans de prison. Ainsi, malgré les exigences formulées par les instances européennes, la peine de mort restait en vigueur et un activiste politique pouvait être exécuté si sa peine est ratifiée.

Le ministère de la justice annonça que près de 48.000 prisonniers bénéficieraient de cette loi alors que près de 30.000 autres détenus devraient rester en prison. Notons ici que la majorité des prisonniers politiques ne pouvaient bénéficier d'aucune forme de réduction de peine parce qu'ils étaient considérés comme des «réfractaires à la discipline carcérale» pour avoir mené des actions de résistance contre les traitements inhumains. Afin de pouvoir bénéficier ultérieurement de cette remise de peine, ces prisonniers devaient faire preuve d'une obéissance totale dans les neuf mois à venir. La moindre discussion avec un gardien priverait le prisonnier d'une réduction de sa peine... comme une discussion qui pourrait avoir été provoquée par une administration pénitentiaire s'opposant à la libération du prisonnier.

La situation qu'endure le sociologue Ismail Besikçi. (cf. page 228) illustre bien cet arbitraire. D'après la nouvelle loi, il aurait dû être libéré parce qu'il a ait déjà purgé plus de la moitié de sa peine de dix ans. Mais pour le maintenir Besikçi en prison, les autorités carcérales affirmèrent qu'«il a été désobéissant».

Décevoir le prisonnier peut entraîner diverses conséquences fatales comme le suicide. C'est ce qui arriva le 21 mars à la prison de Sinop. Lorsque ce prisonnier politique condamné à 26 ans apprit qu'il n'allait pas être libéré, il se suicida par pendaison.



TERRORISME D'ETAT 6

LES LOUPS GRIS REPRENNENT LEURS ACTIONS

La procédure judiciaire intentée par les militaires contre le colonel Türkes et ses Loups gris après le coup d'Etat était en réalité une manœuvre politique destinées à montrer qu'ils étaient aussi déterminés à écraser les organisations extrémistes de droite que celles de gauche. En réalité, les intellectuels et les militants de gauche étaient jugés et condamnés en masse alors que les leaders néofascistes étaient rapidement libérés et même autorisés à reprendre leurs actions. Malgré leurs relations avérées avec la mafia et les réseaux européens d'extrême droite, les Loups Gris ont pu poursuivre leurs sinistres activités en Europe.



Suite au coup d'Etat militaire, les généraux tentèrent désespérément d'apparaître aux yeux de l'opinion publique nationale et internationale comme des êtres impartiaux déterminés à écraser les organisations extrémistes de droite aussi bien que celles de gauche. Comme «preuve» de leur politique «équitable», ils inculpèrent Türkes avec quelques centaines de membres du MHP et de ses organisations satellitaires.

L'intention de la junte était de neutraliser une grande partie de la population, particulièrement les classes moyennes, en recourant à la rhétorique d'être «tout autant contre les fascistes» et d'affaiblir la résistance à l'oppression et au terrorisme visant la classe ouvrière, les syndicalistes et les socialistes.

Dès le début, le procès du MHP sentait la mise en scène et ce, quel qu'en eût été l'issue. En effet, tous les chefs du MHP, y compris l'ex-colonel Türkes, étaient déjà libérés.

Dans une lettre qu'il adressa au général Evren, Türkes confia que la politique de la junte menée depuis son arrivée au pouvoir était prônée par le MHP depuis des années et que l'«idéologie» et l'«esprit» conférés par le général Evren à l'opération du 12 septembre étaient identiques à l'«idéologie» et aux «principes nationalistes atatürkistes» du MHP. Et de conclure que son parti continuerait à soutenir la junte jusqu'au bout.

Réaffirmant ce point de vue durant son procès, Türkes ajouta que plusieurs des généraux en charge dans les échelons supérieurs des forces armées ou dans la junte des 5, étaient ses vieux amis, camarades de classe et collègues. Il souligna qu'il ne pouvait comprendre pourquoi lui et son parti avaient été incriminés. Parmi les amis auxquels il se référa, il y avait des commandants des 2^e, 3^e et 4^e armées et le général Evren en personne ... ainsi que le général Ersin, un autre membre de la junte des 5.

Le vice-président du MHP Agah Oktay Güner surenchérit en déclarant: «les sept principales décisions économiques prises par le nouveau pouvoir ont été en réalité formulées par nous. Nos idées sont au pouvoir, mais nous sommes en prison.» Et Somuncuoglu, un autre inculpé du procès MHP d'ajouter: «Nous sommes accusés de préconiser l'idée de déterminer la race des citoyens à partir de la taille de leur crâne. Mais Atatürk aussi, a mesuré des crânes. A l'Anitkabir (mausolée d'Atatürk), on retrouve parmi les affaires personnelles d'Atatürk, un compas destiné à mesurer des crânes.»

Il est possible que les chefs de MHP aient indiqué au cours de leur procès, leurs connections avec les forces armées, la police secrète et diverses officines

de l'Etat, à des fins de menaces. D'ailleurs, pour éviter toute suite indésirable, le procureur militaire demanda à ce que certaines audiences se fassent à huis clos «pour ne pas mettre la sécurité de l'Etat en danger». On sait également que des documents attestant des collusions entre l'armée, la police secrète et le MHP n'avaient pas été joints au dossier d'instruction.

Tandis que tous les chefs arrêtés du parti néofasciste étaient libérés un à un, de nombreux «Loups gris» notoires ont été placés à des postes-clés de l'administration et ont formé le noyau dur du parti au gouvernement, l'ANAP.

Selon le quotidien The Times du 11 septembre 1984, «ils se sont assurés en particulier le contrôle effectif de la Société d'Etat de Radio-télévision (TRT), dont le nouveau directeur était autrefois une figure importante du Parti d'action nationaliste (MHP) de Türkes. Un autre ex-membre du MHP assume la fonction de secrétaire du ministère de l'emploi. Le dernier fait encore plus sinistre, a été la nomination de deux directeurs adjoints à la tête de la Force de police nationale: le premier avait dirigé le centre de torture à Ankara en 1971 sous le précédent régime militaire, avant d'être congédié. Quant au second, son nom était apparu dans des documents secrets du MHP où il était cité comme le futur directeur de la force de police nationale au cas où le MHP se serait emparé du pouvoir. De telles nominations soulèvent la question de savoir si l'intervention de 1980 constitua réellement une défaite globale du terrorisme, comme ses auteurs l'ont prétendu.»

Au sein du premier «gouvernement civil», les sympathisants bien connus du défunt MHP furent les ministres d'Etat Halil Sivgin, Kazim Os-kay, Mesut Yilmaz ainsi que le ministre des communications Veysel Atasoy et son sous-secrétaire Hasan Celal Güzel.

Le secrétaire général de l'ANAP, Mustafa Tasar, fut également un sympathisant connu du MHP.

Par ailleurs, des activistes néofascistes furent élus maires dans de nombreuses villes importantes, telles qu'Ankara, Erzincan, Erzurum, Adapazari, Bingöl, Elazig, Yozgat, Gaziantep, Antakya et Kastamonu.

Agca et les Loups Gris

Après la libération de Türkes, les «Loups Gris» se restructurèrent au sein d'une nouvelle organisation politique: le Parti nationaliste du travail, créé par d'ex-membres et sympathisants du MHP.

Quant aux relations du mouvement néofasciste à l'étranger, ils attirèrent l'attention de l'opinion mondiale en 1981, lors de l'attentat manqué



contre le pape Jean Paul II. Cet événement tragique fit apparaître une fois de plus l'ampleur et les connexions internationales du mouvement fasciste turc qui assassina plus de cinq mille personnes en cinq ans et provoqua l'installation d'un régime dictatorial en Turquie.

Les Loups Gris avaient des ramifications dans plusieurs pays d'Europe, notamment parmi les organisations néonazies de la République fédérale d'Allemagne. Le leader du MHP, Türkes, entretint des relations étroites avec Adolf Von Thadden, chef du NPD, et Joseph Strauss, leader de la CSU... Toutes les activités des Loups Gris en Europe bénéficiaient de la protection des organisations néofascistes locales.

Mehmet Ali Agca ne fut qu'un des nombreux assassins fascistes turcs ayant trouvé refuge en RFA. Il s'était évadé de prison et avait été condamné à mort en Turquie. Un mandat d'arrêt international fut lancé contre lui par l'intermédiaire d'Interpol. Pourtant, aucun effort sérieux ne fut entrepris pour arrêter cet assassin cruel et le renvoyer en Turquie. Il put voyager d'un pays à l'autre sans être inquiété par la police, ce qui lui donna l'opportunité de perpétrer l'un des attentats les plus audacieux de l'histoire contemporaine.

Depuis le début des années 1970, les «Loups Gris», activistes néofascistes du Parti d'action nationaliste de l'ex-colonel Türkes, s'étaient organisés dans tous les pays européens accueillant des travailleurs immigrés turcs. Ils avaient d'abord constitué des sections locales du MHP, mais comme à l'époque, le Code des partis politiques interdisait aux partis de s'organiser à l'étranger, la Cour constitutionnelle turque avait épinglé le MHP, en l'avertissant qu'il serait définitivement interdit s'il ne supprimait pas ses sections à l'étranger.

Alors, à partir de 1977, les Loups Gris ont dissout les sections du MHP et se sont organisés dans des associations parallèles comme le «Foyer de l'idéal» (Ülkü Ocagi) ou l'Association culturelle turque (Türk Kültür Derneği).

A la suite de plusieurs visites de leur chef Türkes dans les pays européens, toutes ces associations de Loups Gris se sont regroupées sous la direction de la Türk-Federasyon, basée à Francfort.

L'organe de presse du syndicat ouvrier des métallurgistes (IG Metall) publia un rapport d'ensemble sur l'organisation, la stratégie et les tactiques des Loups Gris en RFA (*Metall*, n° 2, 23 janvier 1980), après qu'un membre turc d'IG Metall ait été assassiné à Berlin le 5 janvier 1980 par des assaillants d'extrême droite.

L'article paru sous le titre «Les Loups Gris appellent à la guerre sainte», attirait l'attention sur d'autres attentats sanglants provoqués et perpétrés par les «Loups Gris» en Allemagne.

D'après IG Metall, toutes les activités des fascistes turcs en Allemagne étaient dirigées par la Türk-Federasyon.

Son président, Serdar Celebi, qui se trouvait au même moment au procès de Rome, était membre du parti néofasciste turc. Les sources financières de cette organisation provenaient des trafiquants de drogue et des gérants de night-clubs.

Un mois plus tôt, le Bulletin Info-Türk avait signalé que le 27 novembre 1979, les «Loups gris» avaient blessé deux ouvriers progressistes qui refusaient d'accepter les tracts qu'ils distribuaient à Francfort:

«A la suite de cet incident, la police allemande effectua une perquisition au siège des Loups Gris, la Türk Federasyon, et arrêta le président de leur association locale et un autre suspect.

D'autre part, certains indices permettent de supposer que depuis qu'il s'est évadé d'une prison turque, le terroriste Mehmet Ali Agca exerce son activité parmi les Loups Gris d'Europe. Récemment, le 15 décembre 1979, au cours d'un incident entre des étudiants turcs de gauche et de droite à Paris, des

□ 300 □

tireurs ouvrirent le feu sur des étudiants de gauche qui se trouvaient dans un café, en blessant cinq ainsi que trois serveurs français. Des rumeurs circulent selon lesquelles cette embuscade aurait été combinée et dirigée par Agca, mais ceci n'a pas encore été confirmé par les autorités de police.»

A cette époque, les activités des Loups Gris en Belgique étaient dirigées par un groupe installé à Namur. Ayant des rapports très étroits avec des officiers de renseignements turcs en mission à l'OTAN à Casteau, près de Mons, et avec certains éléments fascistes du Consulat de Turquie à Bruxelles, ce groupe avait lancé ses activités à Bruxelles dès le mois d'avril 1978.

Pendant ce temps, les «Loups Gris» jouissaient du soutien d'organisations et d'individus fascistes locaux, une information confirmée par l'extrait suivant:

Liens avec les fascistes allemands

Une lettre écrite par Adolph Von Tadden a été publiée le 19 septembre 1979 par le quotidien Cumhuriyet:

«Cher Türkes,

«Je suis enchanté de recevoir votre lettre. Je vous remercie votre appréciation à mon égard et à l'égard de mon parti. Je suis également ravi d'apprendre votre position sur l'unité de vue entre nos partis (...) Il y a des principes communs fondamentaux entre nos partis. Je suis convaincu que vous souhaitez développer et renforcer ces relations d'amitié. Par conséquent, j'accepte avec plaisir vos propositions de développer les relations entre nos partis. Nous avons unanimement décidé d'échanger des groupes de sections de jeunesse (...) Je vous saurais gré d'accepter mon invitation comme hôte personnel. Ce sera un plaisir de parler des problèmes de nos pays et d'examiner les moyens d'assistance mutuelle.»

Extrait d'un rapport rédigé le 28 avril 1976 par Enver Altayli, inspecteur général du MHP en République Fédérale d'Allemagne et adressé à Türkes:

«... Le docteur Kannapin sera à Cologne le 4 mai 1976. Il a l'intention de me présenter au président de la section turque de l'organisation. Selon Dr. Kannapin, cette personne est un membre du CDU et un ancien dirigeant des forces terrestres allemandes, un vrai anti-communiste.»

Extrait de rapport d'Enver Altayli à Türkes, Cologne, le 24 juin 1976:

«Fin mai 1976, nous avons reçu près de 20.000 DM sur notre compte bancaire... Mon objectif est d'obtenir 40.000 DM avant la fin du

mois de septembre... Notre rapport avec le docteur Kannapin nous protège contre des enquêtes des organisations allemandes de sécurité. Il use de tous les moyens pour empêcher que ces organisations policières n'entravent notre travail et pour qu'au contraire, celles-ci nous soutiennent.»

Extrait d'une lettre écrite par Türkes à Enver Altayli, le 22 juillet 1976:

«Ayant cela à l'esprit, chaque mois, vous pouvez retirer, pour vos besoins, 2.000 DM de mon compte personnel chez Köln BFG.»

Extrait du Cumhuriyet, 23 septembre 1979:

«En dépit de la décision prise par la Cour Constitutionnelle (28 juin 1976), le Parti d'action nationaliste (MHP) n'a pas fermé ses organisations en République Fédérale d'Allemagne. Une semaine plus tard, Türkes, qui a été nommé vice-ministre dans la deuxième coalition de droite dirigée par Demirel, a envoyé une note à la présidence du comité de direction du MHP en RFA, leur demandant de fonctionner sous le couvert d'associations pour éviter d'éveiller la curiosité des autorités et pour tirer bénéfice de la collaboration avec le NDP à ce sujet.» (Amnesty International, Türkische Rechtsextremisten, p. 56).

Extrait du quotidien Hürriyet, 15 décembre 1980: «Le département du ministère de l'Intérieur à Baden Württemberg examine des dossiers concernant les extrémistes de droite disposant de camps d'entraînement en Allemagne. Un groupe turc de 18 personnes s'entraîne au pied des Alpes allemandes.»

Extrait d'*IG Metall*, 23 janvier 1983: «Les Loups Gris appellent à la guerre sainte. Toutes les activités des Loups Gris sont menées par la Türk Federasyon dont le siège se situe à Francfort. Le président de cette association s'appelle Serdar Celebi et le secrétaire général est Ramazan Öz. Tous deux sont membres du parti néofasciste du colonel Türkes.»

Extrait du *Der Spiegel*, février 1980:

«Franz Josef Strauss est si anticommuniste qu'il entretient des contacts avec l'ultra-droite et toutes les sortes de fascistes partout dans le monde, non seulement en tant que conseiller mais également en tant que fonds d'approvisionnement... Strauss a eu un rendez-vous avec l'extrémiste Türkes à Munich le 28 avril 1978.»

Extrait du Drapeau Rouge, 7-8 mars 1981: «La commission nationale de la police a déclaré qu'Interpol a été dirigée par Paul Dickopf, un ancien officier SS, de 1968 à 1972. De nombreux ex-Nazis occupent toujours des postes-clés...»

•
Selon l'acte d'accusation du procureur militaire, Türkes a eu un compte bancaire en Allemagne,

MONTEE DU RACISME

Encouragés par l'orientation chauvine du régime militaire, les théoriciens du racisme turc commencèrent à apparaître dans les pages des journaux à grand tirage.

L'un d'entre eux, Reha Oguz Türkkän (Türkkän signifie «sang turc»), avança les thèses suivantes dans son article qui parut dans le quotidien *Hürriyet* du 9 janvier 1983.

«Certains historiens occidentaux affirment que les peuples d'Anatolie (région asiatique de la Turquie) sont un mélange de différentes races: les Turcs ottomans, après leur arrivée d'Asie occidentale, ont été mélangés aux peuples qui vivaient en Anatolie à ce moment-là.»

«Sur ordre d'Atatürk, le ministère de la Santé mena une enquête nationale sur la taille des crânes, des nez, des yeux et des poils d'environ 40.000 personnes en Anatolie. Cette enquête démontra que les caractéristiques de l'homme anatolien sont identiques à ceux de l'homme d'Asie centrale. Les Turcs qui sont arrivés en Anatolie en l'an 1071 ont apporté non seulement leurs épouses et leurs enfants mais également leur langue, leur religion, leur musique et même leurs chiens et leurs troupeaux. Ils ont balayé la langue grecque.

En outre, le professeur Pittard, anthropologue suisse, a précisé que les Hittites, contrairement à la croyance générale, n'étaient pas d'origine indo-germanique... Le peuple anatolien le plus ancien, à savoir les Proto-Hittites étaient les parents proches des proto-Turcs.»

Cet auteur raciste annonça dans le même article que la majorité de participants à la première conférence sur la culture nationale tenue en 1982 à Ankara, avait adopté une résolution basée sur la même thèse.

ouvert à la Bank für Gemeinwirtschaft à Cologne.
Compte no: 10243246 - BLZ 47010111 – 5 Köln.

•
Sur un papier, avec l'écriture de Türkes:

Le compte d'Enver Altayli: 225.000 DM
77.000 DM

Plus loin: 13.000 DM

Par ailleurs, 15 mandats American Express émis par la San Diego Trust-Saving Bank ont été saisis. Ils ont été retirés au nom d'Alsparslan Türkes et envoyés au siège du Parti d'action nationaliste. On a obtenu la preuve que le transfert d'argent a été effectué à partir de la Californie par un certain W. J. Pferisch Jr. avec une carte mentionnant le Parti d'action nationaliste (mai 1981).

Farce au procès de Rome

«L'attentat contre le Pape est lié au troisième secret de Fatima. Au nom de Dieu tout-puissant, j'annonce la fin du monde. Je suis le Christ réincarné. Le monde entier sera détruit au cours de cette génération...» (27 mai 1985)

«J'étais un idéologue plutôt qu'un terroriste. Je faisais des plans, des projets contre le système, mais je n'ai jamais tué personne...» (5 juin 1985).

«L'ordre de tuer le Pape est parti de l'ambassade soviétique à Sofia. Nous, les «Loups Gris», avons agi avec la complicité déterminante de trois fonctionnaires bulgares à Rome. Pour l'attentat, l'ambassade soviétique a payé trois millions de marks via Bekir Celenk...» (11 juin 1985).

C'est en prononçant ces paroles délirantes que Mehmet Ali Agca a donné le coup d'envoi au procès sur la «filière bulgare» qui se déroulait au même moment à Rome. Ces «réincarnations» du terroriste turc dans une sorte de bunker construit

expressément pour le procès des Brigades Rouges ont plongé les observateurs dans une profonde perplexité quant à l'état psychique de ce «Loup Gris», le principal témoin à charge contre le ressortissant bulgare Serghei Antonov et ses deux compatriotes.

Comme l'écrivait le quotidien belge *Le Soir* du 28 mai 1985, «Comment faire confiance à ce personnage peu recommandable, proluxe de confessions, de confusions et de revirements? Et même, maintenant, de déclarations dignes d'un fou de village?»

Il est évident qu'après les déclarations d'Agca, la piste bulgare était en sérieux danger... Les interrogatoires d'Agca ainsi que ceux d'Ömer Bağcı, un autre inculpé du procès, mettaient beaucoup plus en évidence la «piste des Loups Gris» que la «filière bulgare».

Pendant, les connections étrangères des Loups Gris ne se limitaient pas aux organisations fascistes locales. Elles s'étendaient aussi vers les trafiquants d'armes et de drogue.

Un ancien ministre de l'intérieur turc, M. Hasan Fehmi Günes, indiqua avant le coup d'Etat que plusieurs familles de type maffieuses avaient collaboré avec les «Loups Gris». Dans une motion dont nous publions ici un extrait, quelque 66 députés du CHP demandèrent une enquête parlementaire concernant ces trafics de drogues et d'arme:

«Les ennemis de la démocratie et de notre peuple ont commencé à mettre en pratique leur conspiration sanglante planifiée secrètement. Le trafic de drogue et d'armes constitue l'un des facteurs principaux de l'anarchie et de la terreur, qui ont atteint l'ampleur que l'on connaît d'aujourd'hui dans notre pays. Dans les tribunaux, on a sans cesse dit, écrit et prouvé que les militants d'un parti politique doté d'organisations collatérales s'entraînent avec leurs hommes de main dans des camps et participent

activement aux attentats terroristes. Ces deux dernières années, des armes d'une valeur totale de deux cent millions de liras (67 millions de DM) ont été saisies et actuellement, il se pourrait qu'une quantité dix fois plus importante d'armes soit utilisée par ces ennemis de la démocratie et du peuple contre l'avenir de la Turquie et contre notre démocratie.»

Au cours de cette enquête sur ces trafics d'armes et de drogue et sur l'attentat contre le pape, de nombreuses preuves de collaboration ont été rassemblées.

En 1982, l'ex-agent du CIA Frank Terpil déclara à la télévision britannique comment il avait vendu des pistolets, des explosifs et des poisons à ses clients dont le dictateur ougandais renversé Idi Amin, le défunt Shah d'Iran... et les Loups Gris.

Malgré toutes ces preuves de complicité entre les Loups Gris d'une part et les fascistes et les trafiquants européens d'autre part, certains médias lancèrent une campagne orientée vers «la filière bulgare».

Quatre ou cinq jours après l'attentat, le *Giornale Nuovo* présenta l'attentat comme étant un complot soviétique.

Le 4 septembre 1981, la chaîne britannique Thames Television évoqua la filière bulgare.

Le 5 septembre 1981, la chaîne de télévision britannique ITV soutint que l'attentat avait été tramé par les services secrets bulgares et soviétiques.

En septembre 1982, le *Reader's Digest* publia un article de Claire Sterling faisant état de la «filière bulgare».

Alors qu'entre le 13 mai 1981 et le 2 mai 1982, il n'y avait pas le moindre élément sur le plan judiciaire concernant une éventuelle piste bulgare et que le 22 juillet 1981, Agca était condamné à la prison à vie pour avoir agi seul, le juge d'instruction Martella lança une nouvelle enquête fin 1982 suite aux affirmations d'Agca sur la piste bulgare.

Depuis, les plaintes et affirmations lancées par le juge d'instruction à l'encontre de trois Bulgares ont été réfutées par des faits probants. En revanche, la complicité des Loups Gris apparaissait de manière toujours plus évidente.

Les Loups Gris, de retour au front

Pendant que les chefs du Parti d'action nationaliste (MHP) étaient jugés par un tribunal militaire en Turquie, leurs complices à l'étranger bénéficiaient de l'appui et de la protection directs des missions diplomatiques turques. Selon le rapport présenté par Demokrat Türkive, les chefs de la Türk Federasyon (fédération des organisations de Loups Gris) avaient organisé une réunion à Ha-

novre le 8 mai 1982 dans la Maison turque (Türk Evi) que le consulat turc leur avait alloué. Mais suite aux protestations des progressistes turcs et allemands, la réunion ne put avoir lieu.

Le 4^e congrès de la Türk-Federasyon se tint en mai 1984 à Coblenze. Serdar Celebi, Ali Batman et Enver Altaylı, qui étaient accusés par le procureur militaire d'avoir organisé les Loups Gris à l'étranger, y prirent la parole. A la fin de la réunion, Serdar Celebi, qui sera arrêté plus tard dans le cadre du procès Agca, sera réélu président de la fédération.

En 1985, les Loups Gris reprirent leurs assauts contre les ressortissants turcs progressistes en Europe. Le 7 janvier, vers 18h, un ouvrier turc dénommé Zeki Sonraci fut agressé et blessé à Hanovre, en RFA, par huit activistes du mouvement turc d'extrême droite qui distribuaient des tracts édités par la «Türk-Federasyon» basée à Francfort. Sonraci avait refusé de prendre le tract.

La victime vivait depuis 13 ans en RFA et était engagée dans les activités du syndicat ouest-allemand IG-Metall.

Le 12 janvier 1985, 24 associations turques et allemandes organisèrent une manifestation à Munich contre une réunion des Loups Gris qui devait se tenir le lendemain dans la salle Schwabingbrau. Ces associations avaient envoyé une lettre au maire social-démocrate de Munich, G. Kronawitter, réclamant une interdiction de la réunion de Loups Gris. Cette lettre contenait également un rapport établissant que Munich devenait une plaque tournante pour le trafic de drogue et d'armes organisé par les Loups Gris.

Le 8 mai 1985, soit la veille de l'ouverture du procès de Rome, le congrès de la Türk-Federasyon se tint à Castrop-Rauxel, en RFA. Les congressistes adoptèrent, à cette occasion, une motion de soutien à leur ex-président Serdar Celebi, un des inculpés du procès. Ali Batman fut quant à lui réélu président.

Suite à l'ouverture du procès de Rome, les Loups Gris entrèrent dans une nouvelle phase: près de cinquante membres de la Türk-Federasyon parvinrent à entrer dans la salle d'audience en scandant des chants et des slogans en faveur de leur ex-président.

En résumé, l'année 1986 fut marquée par la restructuration des Loups Gris et par une relance de leurs actes de violence. Tous leurs chefs connus avaient été libérés. Il n'y aurait dès lors rien de surprenant à revoir les Loups Gris à l'œuvre dans leur rôle de provocateur si un climat relativement plus démocratique et propice à une renaissance des forces de gauche venait à s'installer.

SITUATION ECONOMIQUE

DIKTAT MONETARISTE DES CHICAGO BOYS

Favorisant la mise en pratique des mesures drastiques imposées par le FMI, le régime militaire offrit au grand capital toutes sortes de privilèges au détriment de la classe ouvrière. Bien que la Turquie pût s'acquitter du paiement de sa dette en mettant un frein à la consommation, la dette extérieure était en augmentation absolue, passant de 16,4 à 24,6 milliards de dollars en cinq ans. Le taux d'inflation restait le plus élevé parmi les pays de l'OCDE. La croissance du PIB demeurait plus faible que prévu tandis que le déficit extérieur annuel restait au même niveau. Le revenu annuel par habitant chuta sous la barre des 1000 dollars. Malgré toutes les mesures d'encouragement, les investissements étrangers étaient encore loin de satisfaire les besoins de la Turquie.

□ 304 □

Comme nous l'expliquions en détail dans les chapitres précédents, l'une des principales tâches du régime militaire - outre la restauration de la «loi et de l'ordre» et le renforcement de l'hégémonie militaire US dans la région - était de mettre en pratique toutes les mesures économiques drastiques imposées par le FMI et adoptées le 24 janvier 1980, par le gouvernement civil. Ces mesures, que le gouvernement civil n'avait pu appliquer comme le FMI le souhaitait et ce, en raison de l'opposition sociale et politique fortes, étaient principalement:

- la réduction du pouvoir d'achat des ouvriers pour limiter l'inflation,
- l'encouragement de l'épargne grâce à des taux d'intérêt élevés,
- une augmentation du capital étranger et un écoulement de crédit en leur accordant des avantages extraordinaires,
- une exportation croissante en limitant la consommation interne.

Suite à la suspension des conventions collectives et du droit de grève, à l'emprisonnement des leaders et des permanents syndicaux progressistes, la junte n'a pas eu trop de mal à imposer la première de ces mesures.

On ne peut pourtant pas affirmer que les autres mesures aient eu plus de succès.

Durant les trois premières années, les salariés perdirent 50% de leur pouvoir d'achat, d'une part en raison de la suspension de leurs droits syndicaux, et d'autre part, parce que l'augmentation des prix était devenue incontrôlable. Le taux d'inflation était toujours de plus de 30% en 1983, et, dans ce domaine, la Turquie occupait toujours la première place parmi les 24 pays de l'OCDE.

La nouvelle politique économique favorisa uniquement le grand capital. En raison de la politique «de taux d'intérêt libre», des centaines de courtiers apparurent et commencèrent à accumuler les épargnes avec la promesse d'un taux d'intérêt allant jusqu'à 60% pour un dépôt à terme d'un an. Le système bancaire fut organisé de manière telle qu'il ne permettait qu'aux banques fortes de survivre. Déjà en 1983, la moitié de toute l'épargne se trouvait dans les deux banques les plus grandes de Turquie.

On a pu observer le même processus dans le développement des sociétés industrielles et commerciales. Le nombre de compagnies détentrices de titres grimpa de 2.406 en 1980, à 3.903 en 1982, alors que le nombre des sociétés de petite taille diminuait de 9.216 à 7.325 durant la même période.

Les entreprises privées engrangèrent en moyenne un bénéfice de 628.362 liras turques (LT)

par ouvrier en 1982, alors que ce chiffre était 183.632 LT en 1979.

Le chômage augmenta de 2.3 millions en 1979 à 3.3 millions en 1982; autrement dit, de 14% à 18.19%. À cause de la chute des salaires réels, deux tiers des usines ne purent augmenter leur production. Le taux moyen d'utilisation des capacités dans l'industrie est demeuré à 59%.

Le 22 juin 1982, certaines nouvelles sensationnelles interpellèrent l'opinion publique: à un moment où les dettes des banques commercialisant leurs certificats de dépôt chez les banquiers eurent atteint un très haut niveau, le célèbre banquier Cevher Özen, plus connu sous le nom de «banquier Kastelli» s'enfuit vers la Suisse alors que trois compagnies qu'il possédait faisaient une demande de mise en liquidation.

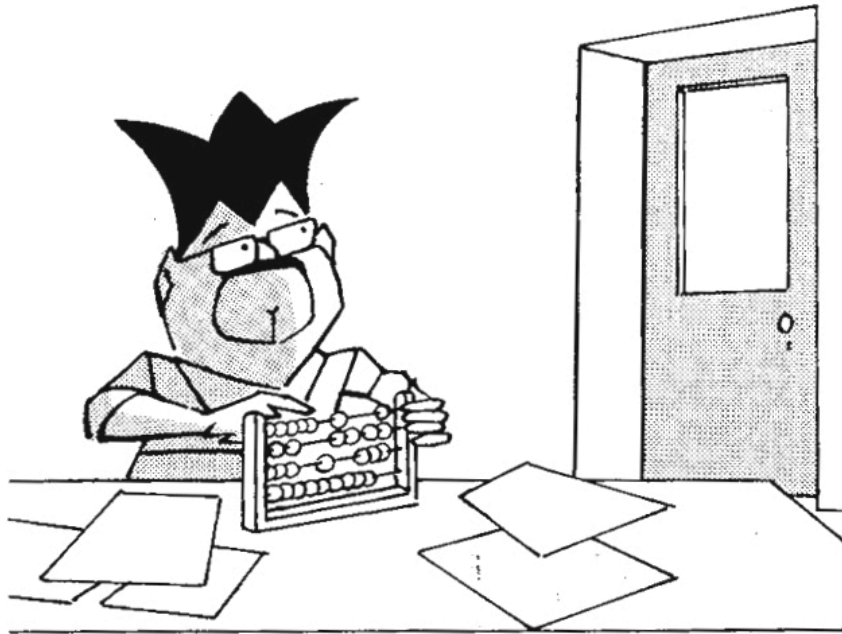
Les certificats de dépôt lancés sur le marché par Kastelli et ses filiales, totalisaient 86 milliards de liras turques avec les bons d'intérêt.

Les principales victimes de ce scandale financier furent les petites et même les moyennes entreprises pour lesquelles les banquiers avaient été l'unique source de financement. Parmi les victimes, il y avait aussi les différentes catégories de la petite bourgeoisie qui avaient investi leurs modestes économies dans les banques. Devant faire face à un taux d'inflation de 50 %, cette couche de la société échappait à la famine en investissant ses épargnes chez des banquiers en échange d'un taux d'intérêt annuel de 50 à 60 %.

Malgré la responsabilité majeure de la junte militaire dans le scandale du «banquier Kastelli» pour avoir adopté une politique économique imposée par le FMI, le général Evren trouva un bouc émissaire. Afin de sauvegarder le prestige de la junte, il força le vice-premier ministre Turgut Özal et le ministre des finances à démissionner. Özal qui était connu comme l'artisan des mesures d'austérité et qui avait la réputation de «tsar de l'économie» turque, fut remplacé par Adnan Baser Kafaoglu le conseiller économique du général Evren.

Après avoir été nommé ministre des finances, Kafaoglu déclara qu'il n'y aurait pas de changement fondamental dans la politique économique, mais il révéla qu'il avait l'intention de baisser le taux d'intérêt et de relâcher la politique anti-inflationniste afin de satisfaire les industriels. À noter que pour éviter une répétition du scandale du «banquier Kastelli», le nouveau «tsar» de l'économie préconisait l'encouragement des seuls grands capitalistes au lieu de soutenir toutes les entreprises.

Dans son édition du 26 juin 1982, le quotidien *Hürriyet*, défenseur des intérêts des grandes



entreprises, annonça le début d'une ère nouvelle dans l'économie turque: «Le choc du 22 juin a marqué un pas de plus dans l'application de la politique économique du 24 janvier 1980, c'est-à-dire que des modifications doivent y être apportées à propos de ses objectifs sans toutefois nécessiter de changement fondamental dans son essence. Cette ère nouvelle portera le sceau des grosses banques et des holdings financiers, pas celui des petites banques ou des banquiers.»

Le retour des Chicago Boys

Pendant une année de transformation de l'équipe, il était évident que la politique monétariste des Chicago Boys ne pouvait pas être mieux appliquée que par les Chicago Boys eux-mêmes. La pratique d'une année de l'équipe de Kafaolgu a eu comme conséquence, une détérioration plus importante de la situation économique. Puisque dans le cadre politique donné, il n'y avait aucun modèle économique alternatif, l'homme préféré du FMI, Turgut Özal, amorça son retour sur la scène politique en tant que président d'un parti ultralibéral, le Parti de la mère patrie (ANAP). Malgré l'allergie personnelle que ressentait le général Evren à son égard, Özal qui bénéficiait de l'appui des milieux financiers nationaux et internationaux, parvint à obtenir une majorité absolue dans la nouvelle assemblée parlementaire et fut par conséquent, nommé premier ministre à la fin de l'année 1983.

Suite à la formation du gouvernement des «Chicago Boys», les habitants de toute la Turquie durent subir une série de mesures économiques draconiennes visant à rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres, et à transformer la Turquie en un marché ouvert au capital international.

Fidèle à son manifeste électoral, le premier ministre Turgut Özal révéla le 29 décembre, le contenu du premier train de mesures économiques qui libéraliseraient les importations et constitueraient un pas décisif vers la complète convertibilité de la monnaie turque.

En vertu du nouveau programme économique qualifié de «révolutionnaire» par un adjoint d'Özal, les citoyens turcs aisés étaient autorisés à détenir dans des banques de Turquie des dépôts illimités en devises étrangères. Auparavant, seuls les Turcs ayant un emploi et résidant à l'étranger étaient autorisés à posséder des comptes en devises étrangères, soit en Turquie, soit à l'étranger. Pour les autres, la possession de devises étrangères était un crime passible de prison.

Le gouvernement leva également les restrictions imposées aux voyages à l'étranger. Désormais, tout citoyen turc pourrait voyager à l'étranger autant de fois qu'il le souhaiterait, en achetant pour chaque voyage à la banque centrale, l'équivalent de 1.000 \$ en devises étrangères, à condition – est-il besoin de le rappeler – qu'il n'ait pas de problèmes avec la Sûreté et qu'il puisse obtenir un passeport.

□ 306 □

Le taux de change de la lire turque par rapport à d'autres devises continuerait d'être annoncé journalièrement par la Banque centrale. Mais en vertu d'un nouveau décret gouvernemental, d'autres banques seraient autorisées à pratiquer une «marge de flottement» de 6 %, en fixant leurs propres taux de transaction par rapport au taux de la Banque centrale.

Un autre décret libéralisa les importations, conformément au programme d'Özal basé sur l'économie de marché. Les marchandises d'origine étrangère étaient réparties en trois catégories: les articles dont l'importation est interdite; ceux qui peuvent être importés moyennant une autorisation spéciale et enfin, ceux qui ne sont soumis à aucune restriction à l'importation. Toute marchandise non reprise dans les deux premières catégories pouvait être importée librement, en payant les droits de douane requis.

À cela s'ajoute une quatrième catégorie comprenant, en majeure partie, des biens de consommation pouvant être importés, moyennant le paiement d'une surtaxe en plus des droits de douane normaux. Ainsi, pour la première fois, les Turcs appartenant aux couches aisées seraient autorisés à acquérir des biens importés comprenant des voitures de luxe, des téléviseurs couleur, des bouteilles de Scotch whisky...

Özal prétendait que la concurrence étrangère sur le marché intérieur, obligerait les fabricants turcs de produire mieux et moins cher, leur assurant ainsi de meilleures chances de réussite sur les marchés d'exportation mondiaux. De même, la surtaxe sur les produits de consommation, par exemple 400 \$ sur un téléviseur couleur de haut standing, irait dans un fonds spécial qui servirait à subsidier des programmes de logement social.

S'agissant des exportations, le gouvernement cherchait à encourager les monopoles: les firmes qui exporteraient pour au moins 50 millions de \$, bénéficieraient de dégrèvements fiscaux plus importants que les petites entreprises.

Comme tous les trains de mesures à la Özal, celui-ci comportait également des hausses de prix. Les habitants furent abasourdis à l'annonce des hausses de prix des cigarettes et des spiritueux produits par les entreprises d'État et ce, trois jours à peine avant le Nouvel An.

Le gouvernement Özal releva au moyen d'une autre mesure les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires: les banques paieraient 47 %... d'intérêt sur les dépôts à terme de 6 mois à un an (contre 35 % auparavant). Le taux d'intérêt pour les dépôts à terme d'un an passa de 40 à 45 %. En revanche, le taux d'intérêt sur les dépôts à terme est passé de 20 % à 5 %.

En tant que partisan de l'économie de mar-

ché et d'une politique de l'argent cher, Özal jugeait nécessaire d'élever les taux d'intérêt afin d'augmenter l'épargne et réduire l'inflation.

Les premières répercussions du nouveau système d'importations libéral se manifestèrent, lorsqu'un homme d'affaires d'Izmir importa, pour la première fois en plus de 40 ans, 10 tonnes de bananes de Panama. La Turquie se trouva alors empêtrée dans une «querelle de bananes».

Alors que la Turquie produisait de délicieuses bananes, l'apparition de bananes panaméennes et africaines et de marque «Chiquita» dans les étalages des épiceries suscita la controverse.

Adnan Baser Kafaoglu, l'ancien ministre des finances dans le précédent gouvernement soutenu par l'armée déclara: «L'état de la balance des paiements en 1984, avec un déficit estimé à 3.500 millions de \$, ne permet pas de pareilles mesures. Même des pays beaucoup plus riches ne peuvent se hasarder à mener pareille libéralisation.»

De l'avis du premier ministre Özal, cette réaction était un nouvel exemple de ce qu'il qualifia de «détails bureaucratiques». Avant son départ d'Ankara pour Davos en Suisse où il devait assister à la réunion du «European Management Forum», il qualifia l'affaire de «l'importation de bananes» d'«épée de Damoclès», et souligna la nécessité d'empêcher des hausses «artificielles» du prix des bananes. Si les prix devaient augmenter, d'autres importations de bananes suivraient, ce qui serait le cas non seulement pour les bananes mais pour toutes les marchandises, - et ce, dans la droite ligne de la «philosophie du modèle turc».

Bien que les mesures annoncées par le gouvernement Özal se situaient dans la continuité de celles adoptées le 24 janvier 1980, époque où Özal était le conseiller économique du gouvernement Demirel, il affirma lors du quatrième anniversaire de la mise en œuvre des mesures du FMI que le modèle en vigueur devrait dorénavant être appelé «modèle turc», au lieu de «train de mesures du 24 janvier».

«Les systèmes appliqués dans d'autres pays ne sont pas identiques au nôtre», devait-il préciser.

«Le nôtre est un modèle turc, un miracle turc qui jouit d'un grand prestige. Pourquoi? Parce qu'il a réussi à réduire l'inflation, tout en augmentant le revenu national de près de 4 à 4,5 % et en accroissant les exportations.»

Quel que fût le nom donné au nouveau modèle, la Turquie était engagée, depuis le 24 janvier 1980, dans un processus de restructuration de sa politique économique en vigueur depuis le début des années 1960 et qui était basée sur la «substitution des importations». Pendant vingt ans, l'impor-

tation de biens similaires à ceux produits en Turquie avait été totalement interdite pour encourager l'industrie nationale.

À partir du 24 janvier 1980 et plus particulièrement après le coup d'État militaire, la Turquie renonça à cette politique et se mit à libéraliser les importations, et ce malgré la pénurie de devises dont souffrait le pays. Le seul remède qui lui restât fut d'encourager les exportations en offrant des crédits à faible taux d'intérêt et en réduisant les coûts de production des biens d'exportation et ce, grâce à l'interdiction des conventions collectives et des grèves ainsi que par le gel des salaires.

«Les jumbo-jets de l'armée des investisseurs étrangers sont-ils prêts à atterrir à l'aéroport Yesilköy d'Istanbul?» s'interrogeait le *Turkish Daily News* du 13 février 1984.

Le programme du gouvernement Özal soulignait la nécessité de drainer des ressources étrangères pour réaliser des investissements dans tous les secteurs sélectionnés à cet effet. Mais c'est le même Özal qui, en 1980, en tant que vice-premier ministre, ouvrit la Turquie aux investisseurs étrangers. Pourtant, les résultats de ces quatre années de gestion ne furent pas particulièrement prometteurs.

Avec la réalisation de ces nouvelles mesures, la Turquie deviendrait un paradis fiscal pour les entreprises étrangères. Le Conseil des ministres était désormais habilité à porter des réductions d'impôts à 100 % pour les entreprises qui investissent dans les secteurs «clés» et les zones de «développement prioritaires».

Ces nouvelles mesures suscitèrent une vague de mécontentement non seulement parmi les salariés et les petits producteurs et commerçants, mais également dans le monde des affaires.

Le 20 janvier, au cours de l'assemblée générale de l'Association des industriels et des hommes d'affaires turcs (TÜSIAD), deux tendances représentant le grand capital se sont heurtées de front: celle qui avait acquis son pouvoir économique grâce à la politique de «substitution des importations» contre celle qui s'était enrichie durant les quatre dernières années grâce à la politique d'«encouragement des exportations». Alors que la première génération de businessmen turcs s'était contentée de commercialiser ses produits à l'intérieur des frontières uniquement, la seconde réussit une percée, en particulier en direction des pays du Moyen-Orient.

En accordant le privilège du commerce avec les pays socialistes à 13 firmes dont les exportations atteignirent 50 millions de \$ en 1982, le gouvernement Özal prit ouvertement le parti de la nouvelle génération de businessmen. La première génération

d'hommes d'affaires turcs accusa le gouvernement de servir la cause des nouveaux monopoles.

Mais le porte-parole du gouvernement réagit en leur rappelant que pendant vingt ans, la première génération de businessmen avait pu exploiter à sa guise, le marché intérieur grâce à la «substitution des importations», et que le tour était maintenant venu à ceux qui tentaient de tirer profit des marchés extérieurs à la faveur de la nouvelle stratégie économique.

Quelle que fût le camp qui avait raison, il était indéniable qu'avec la mise en œuvre des mesures du 24 janvier 1980, la Turquie s'est trouvée entraînée dans un processus accéléré de monopolisation de l'ensemble des secteurs économiques, processus qui accula à la misère la masse des salariés, petits paysans, petits commerçants et artisans, alors que les riches devenaient de plus en plus riches.

Selon le journal *Tercüman* du 19 janvier 1984, 7.082 entreprises incapables de faire face à la concurrence des monopoles, durent fermer au cours de l'année écoulée.

Echec de la politique monétariste

Quand Turgut Özal révéla son programme gouvernemental en décembre 1983, il affirma que l'enjeu principal était de freiner le taux d'inflation et de le réduire de 40 % à 10 % sur une période de cinq ans.

Pourtant, depuis deux ans, le taux d'inflation s'était maintenu alors qu'il était en baisse dans plusieurs pays européens. Les prix des biens de consommation montèrent en flèche et la politique de freinage du taux d'inflation aboutit à un échec.

Années	Taux d'inflation
1980	107,2 %
1981	36,8 %
1982	25,0 %
1983	30,6 %
1984	52,0 %
1985	40,0 %

La politique monétariste des «Chicago Boys» turcs a-t-elle réussi? La manière la plus facile d'évaluer les conséquences de cette politique est de regarder les chiffres, notamment ceux du PNB, de l'inflation, du taux de chômage, de la balance des paiements et d'autres statistiques. Tout d'abord, le produit national brut ... Même si une croissance relative fut enregistrée juste après le coup, le PNB avait stagné depuis 1981 à un niveau qui était inférieur de 8% par rapport à celui que prévoyait le plan quinquennal.

□ 308 □

Années	Croissance du PNB
1980	- 1,1 %
1981	+ 4,3 %
1982	+ 4,4 %
1983	+ 3,2 %
1984	+ 5,9 %
1985	+ 4,9 %

Compte tenu du taux de croissance annuelle de la population de 2,64%, le PNB réel était beaucoup plus faible que le taux annoncé. De plus, la dévaluation de la lire turque par rapport aux devises étrangères a eu, elle aussi, un effet négatif sur le revenu national par habitant:

Années	Revenu par habitant
1980	1.313 dollars
1981	1.308 dollars
1982	1.151 dollars
1983	1.066 dollars
1984	974 dollars
1985	973 dollars

Un des objectifs les plus ambitieux du programme économique ultralibéral fut de diminuer le déficit du commerce extérieur. Si le volume de l'exportation avait augmenté de 2,9 milliards de dollars en 1980 à 7,2 milliards de dollars en 1985, le déficit du commerce extérieur souffrait toujours d'un déficit chronique:

Années	Exportation	Importation	Déficit
1980	2.910	7.513	4.602
1981	4.703	8.567	3.864
1982	5.890	8.518	2.628
1983	5.905	8.895	2.990
1984	7.389	10.331	2.942
1985	7.928	11.581	3.652

(en millions de dollars)

Grâce à l'apport de devises par les travailleurs immigrés turcs qui s'élevait annuellement à 2 milliards de dollars, le déficit extérieur baissa jusqu'à atteindre 1,5 milliards de dollars. Pourtant, les exportateurs de textile étaient déjà confrontés à des barrières sérieuses imposées par les États-Unis et l'Europe. De plus, il y eut une chute considérable dans les chiffres d'affaires des entrepreneurs turcs dans les pays islamiques producteurs de pétrole. Pour toutes ces raisons, une augmentation rapide du déficit du commerce extérieur était prochainement attendue en Turquie.

D'autre part, l'importation des biens de luxe avait été libéralisée par le gouvernement alors que la grande majorité de la population était privée de biens de consommation vitaux.

Les importations de luxe telles que le whisky, les cigarettes et les cigares, les bijoux, les cosmétiques, les fleurs artificielles, les automobiles ou les aliments pour bébés augmentèrent à 130 millions de dollars en 1985. Ce chiffre devrait atteindre 190 millions de dollars en 1986.

Selon une enquête menée par le *Financial Times*, les sociétés turques opérant dans le Moyen-Orient et en Afrique du Nord auraient obtenu des contrats totalisant 14 milliards de dollars à la fin de l'année 1982. Bien que le chiffre d'affaires annuel de ces entreprises ait été de 5 milliards de dollars à l'époque, celui-ci chuta à seulement 836 millions de dollars en 1985.

Un autre objectif d'Özal fut d'augmenter l'afflux de capital étranger. Pour cela, les investisseurs étrangers se virent attribuer plusieurs mesures d'encouragement et des facilités telles que l'exemption d'impôt.

Alors que le capital étranger investi en Turquie entre 1954 et 1980 n'était que de 228, 1 millions de dollars, grâce à ces mesures d'encouragement, des investisseurs étrangers s'étaient engagés à investir 1,175 million de dollars au total, au cours des cinq dernières années, de 1980 à octobre 1985. Pourtant, de ce capital promis, seulement un tiers (404 millions de dollars) avait été réellement investi. Par ailleurs, une grande partie de ce capital étranger investi se composait non d'investissements en devises fortes mais de créances non garanties en lire turque.

Années	Investissements promis	Capitaux investis
1980	96,0	53,0
1981	337,5	60,0
1982	167,0	55,0
1983	102,7	72,0
1984	272,4	103,0
1985 (10 mois)	200,6	61,0
	1.175,2	404,0

(en millions de dollars)

Qui plus est, les investisseurs étrangers ont déjà rapatrié un profit de 230 millions de dollars durant les quatre dernières années.

Selon les informations fournies par le



BANQUES ISLAMIKES EN TURQUIE

La Turquie, dont les liens commerciaux avec les pays islamiques avaient plus que décuplé ces dernières années vient de se mettre à la page en autorisant l'installation dans le pays de deux établissements financiers islamiques turco-arabes, Al Baraka et Faisal Finance dont les actionnaires principaux sont des hommes d'affaires saoudiens.

«Différentes voix, différentes formes» annonce la campagne publicitaire lancée par Faisal Finance, filiale turque de la célèbre Dar-al-Maal al-Islam, créée en 1981 et dont le siège social se situe à Genève. Faisal Finance ne promet pas d'intérêts à ses futurs dépositaires, d'ailleurs interdits par l'Islam, mais «une association aux profits ou aux pertes».

Le jour de l'ouverture de la succursale d'Istanbul, des dépositaires barbus et coiffés de bérêts, ont été nombreux à se précipiter vers les guichets; les jeunes secrétaires, elles, la tête couverte en conformité avec la loi islamique, répondaient poliment aux coups de téléphone de curieux souhaitant obtenir des rendez-vous avec les responsables de l'établissement.

Cet événement exceptionnel dans le monde des affaires turc a été commenté comme suit par Artun Unsal, dans le Journal de Genève des 13-14 avril 1985:

«Musulmane à 98 %, la Turquie s'affiche comme un état laïc et certains milieux kémalistes (du nom du fondateur de la République) se disent alarmés par le déferlement spectaculaire des ressources provenant des régimes islamiques: des dignitaires arabes surgissent à présent à Istanbul, le portefeuille bien garni, pour acquérir ou faire bâtir des demeures au bord du Bosphore.

La présence, parmi les Turcs, de financiers arabes autrefois actifs au sein du Parti conservateur pro-islamique, n'est donc pas passé inaperçue. Mais la formule de participation aux bénéfices paraît avoir d'ores et déjà fait ses preuves en Turquie. Le gouvernement de M. Özal avait récemment réussi à attirer lui aussi une masse très importante «d'épargnants non musulmans» à la suite de la fameuse «vente» de gros ouvrages publics, comme le pont sur le Bosphore ou le barrage de Keban. En principe, les détenteurs de parts ne toucheront pas d'intérêts en fin d'année, mais seulement leurs «parts» dans les bénéfices réalisés.

Pour Faisal Finance ou Al-Baraka, l'essentiel, c'est de pouvoir mobiliser et canaliser les capitaux pieux. Pour le gouvernement, c'est une affaire susceptible d'attirer les capitaux étrangers, surtout en provenance des pays arabes, et l'on ajoute que la Turquie n'est pas pratiquante et qu'il n'y aura pas entorse aux mythes sacro-saints de la laïcité. Pour le bon musulman, ce sera une source de revenus additionnels. Et, tout compte fait, tout le monde y trouve... son intérêt.»

(Info-Türk, juin 1985)

Département des capitaux étrangers de l'Organisation de planification de l'État, la Turquie avait besoin d'au moins 4 milliards de dollars pour compléter ses projets d'investissement public. Les 73 projets en question avaient un coût total de 12,8 milliards de dollars et leur besoin de financement extérieur était de 6,2 milliards de dollars. De ce montant, près de deux milliards avaient été assurés. Sur le besoin total de 4 milliards de dollars, 302,5 millions étaient nécessaires pour l'agriculture, 363,9 millions pour l'exploitation minière, 370,7 millions pour l'industrie, 2347 millions pour l'énergie et 654,9 millions de dollars pour le transport.

Ainsi, l'afflux de capitaux étrangers à son niveau actuel était très loin de satisfaire les besoins de la Turquie. Devant la baisse récente du flux de capitaux étrangers vers la Turquie, le gouvernement turc conclut un nouvel accord avec les États-Unis le 16 juillet 1985, à Washington, portant sur diverses clauses de garantie pour les hommes d'affaires américains désireux d'investir en Turquie. Selon l'accord, le capital US à investir en Turquie ne serait pas «nationalisé» avec «l'exception de l'intérêt public», les entreprises américaines ne seraient pas confrontées à de la paperasse supplémentaire relative aux investissements et les banques américaines feraient des transferts d'argent sans que d'autres taxes ne leurs fussent imposées à ce sujet. L'accord garantirait également la sécurité

des hommes d'affaires américains en cas de «troubles».

Le quotidien *Cumhuriyet* du 18 juillet 1985 rapporta que les hommes d'affaires de cinq autres pays bénéficieraient prochainement des mêmes garanties.

Le piège de la dette extérieure

La principale raison qui explique les mesures économiques draconiennes des six dernières années fut sans aucun doute la Turquie l'augmentation de la dette extérieure. Afin de garantir le remboursement de ces dettes, la population turque fut forcée de réaliser des sacrifices. Mais les 6 ans de pratique montrèrent clairement qu'au lieu de diminuer, la dette extérieure de la Turquie avait atteint les 24,6 milliards de dollars en 1985 contre 16,4 milliards de dollars en 1980. Une augmentation de 5,5 milliards de dollars s'est produite au cours des deux années de gouvernement Özal. Selon les données les plus récentes, la Turquie était toujours en 12^e position parmi les pays les plus endettés.

Sur le total de la dette extérieure, 16,35 milliards de dollars étaient des dettes à moyen et long terme, 1,05 milliards de dollars étaient à rembourser au FMI, 6,43 milliards de dollars correspondaient à des dettes à court terme, 3,26 milliards de dollars, à des dettes commerciales et 3,18 milliards de dollars, aux économies de travailleurs immigrés

□ 310 □

turcs vivant à l'étranger. Outre ses dettes économiques extérieures, la Turquie devait également 3,5 milliards de dollars aux États-Unis, une dette contractée pour l'achat de son matériel militaire.

Le premier ministre Turgut Özal révéla le 16 septembre, que la Turquie n'avait pas l'intention de renouveler son accord «stand by» avec le Fonds monétaire international.

Le premier accord «stand by» entre la Turquie et le FMI avait été signé en 1978 alors que le pays tra-

versait une crise financière. La Turquie était alors dans l'impossibilité d'honorer ses dettes extérieures d'un montant de 15 milliards de dollars et d'importer les matières indispensables pour assurer le fonctionnement de ses industries. La Turquie reçut alors 1,65 milliards de dollars du Fonds, en prêt s'échelonnant pour la période de 1978-82. Malgré la déclaration d'Özal, la planification de l'économie turque dépendait toujours principalement des directives du FMI.

Le 5 septembre, une délégation du FMI com-

Firme	Vente Chiffre d'affaire	Bénéfice/ (Perte)	Employés	Total/Actif net
1 Koç Holding	2.928,00		28.448	
2 Tüpras-Türkiye Petrol Rafinerileri	2.768,15	26,81	1.610	1.860,38
3 Hacı Ömer Sabancı	2.335,00		26.000	
4 Türkiye Petrolleri AS	1.238,43	238,61	7,277	7.732,52
5 Tekel Genel Müdürlüğü	1.226,00		64.706	
6 T. Ziral Donatim Kurumu	804,28	5152	7.494	1.405,88
7 Profilo Holding AS	520,00	14,5	7.000	28,00
8 The Shell Company of Turkey Ltd, SO	448,65	13,44	511	49,26
9 Türkiye Kömür İşletmeleri Kurumu	424,41	114,71	65.654	1.138,60
10 Ereğli Demir ve Çelik Fab.	400,66	3487	8.032	49812 (1983)
11 Türkiye Seker Fabrikaları	38243	7,94	25.110	1.059,65
12 T Demir ve Çelik İşletmeleri	334,32	(80,27)	32.599	
13 Petkim Petrokimya	292,00	11,78	6.892	91,417
14 Turkish Airlines	257,63	61,50	6.753	154,44
15 Mobil Oil TAS	235,71	6,43	411	63,62
16 Çay İşletmeleri Genel Müd	229,84	19,65	17.722	174,79
17 Sezai Türkes Feyzi Akkaya Construction Co	215,30	23,00	3.635	249,46
18 Et ve Balık Kurumu Genel Müdürlüğü	130,71	(6,51)	7.255	96,52
19 Türk Traktör ve Ziraat Makineleri AS	129,72	2,88	1.324	50,53
20 Azot Sanayi TAS	126,89	13,16	6.146	197,89
21 Arçelik AS	123,88	2,80	2.887	68,35
22 Sasa Sanayi Sentetik Elyaf San AS	114,23	3,92	2.663	105,21
23 Aksa Akrilik Kimya San SA	114,12	23,37	871	75,82
24 Otosan Otomobil San, AS	113,05	2,21	2.295	74,27
25 T.O.F AS Türk Otomobil Fabrikaları AS	102,38	9,47	1.744	40,02
26 Oyak-Renault Otomobil Fab AS	112,72	13,74	2.031	56,20
27 Gübre Fabrikaları AS	93,74	627	1.085	63,75
28 Findik Tarım Satış Kooperatifler Birliği	89,89	(29,95)	4.374	4,13 29
29 Bağfas Bandırma Gübre Fabrikaları AS	89,88	9,27	443	50,47
30 Lassa Lastik San, ve Tic AS	89,59	5,62	1.140	95,26 31
31 Unilever-İs Ticaret ve Sanayi Türk Ltd Stl	87,44	13,79	1.086	41,62
32 Otomarsan Otobus ve Motorlu Araçlar San 82,61	14,06	1,680	47,15	
33 MAN Kamyon ve Otobus San AS	81,30	8,06	1.508	69,43
34 İğsas- İstanbul Gübre San AS	79,49	(0,33)	716	101,43
35 Metas İzmir Metalurji Fabrikası TAS	78,12	1,33	1.071	50,56
36 Paktas Pamuk Tic, ve San AS	74,06	(0,56)	3.990	86,15
37 Nasas Alüminyum San ve Tic AS	72,06	224	943	66,40
38 İpragaz AS	68,59	2,14	495	20,94
39 Seka İzmit Selüloz ve Kağıt San Müessesesi	68,52	(18,95)	4.367	48,14
40 Konya Seker Fabrikası AS	67,69	1,48	1.550	85,67
41 ETB Seydisehir Alüminyum İşlet Müessesesi	67,36	0,38	7.296	148,45
42 Cukurova Elektrik AS	67,24	6,95	798	5,66
43 Otoyol San AS	67,02	3,58	1.012	37,04
44 Gama Endüstri AS	66,48	5,85	4.500	57,27
45 Alarko Sanayi ve Tic AS	66,18	5,78	1.824	83,52
46 Cukurova Çelik Endüstrisi	65,71	0,08	400	41,61
47 Bossa Tic ve San İşletmeleri	65,56	8,85	4.771	43,51
48 Chrysler Kamyon İmalatçıları	64,15	2,41	462	26,08
49 Kordsa Kord Bezi San ve Tic	63,70	11,00	677	61,98
50 Uniroyal Endüstri	61,84	221	1.137	36,04

(en millions de dollars)

posée de cinq personnes arriva à Ankara pour réexaminer l'économie de la Turquie et tenir des pourparlers avec les différents milieux d'affaires. Le point le plus important de l'agenda de ces pourparlers concerna les données relatives à l'économie turque, nécessaires au rapport annuel du FMI. La Turquie envisageait de ne pas signer de nouvel accord «stand by» avec le FMI, certes, mais le rapport que cette délégation devait rédiger, constituerait le principal indicateur pour les banques et les institutions de prêts internationales, permettant de définir leur politique de crédit à l'égard de la Turquie.

Le secrétariat du FMI et son bureau en Turquie étaient amplement satisfaits des résultats atteints par la Turquie pour la période 1980-1984: «La Turquie est parvenue à combler considérablement le déficit de sa balance des paiements: le remboursement des emprunts continue conformément au programme.»

La Turquie fut d'ailleurs citée par le FMI comme l'unique succès parmi tous les pays en voie de développement. «La Turquie est ainsi la preuve vivante de comment un programme de stabilisation élaboré par le FMI a pu sauver un pays au bord de la banqueroute et le transformer en valeur sûre avec une excellente réputation au point de vue crédit.»

Mais ceci n'était qu'une partie de l'histoire. L'amélioration en matière de balance des paiements était surtout due à une diminution considérable des paiements en devises étrangères, au déclin en matière de croissance et d'industrialisation et à l'accroissement comparatif des exportations, résultant de lourdes contraintes que faisait peser la demande intérieure.

Vu sous cet angle, le miracle turc découlait en fait d'un resserrement et d'une récession économiques. Le chômage était passé de 16 à 20 %. L'espoir que les investisseurs de capitaux étrangers seraient d'un secours quelconque avait été tué dans l'œuf. Le secteur privé n'était pas en état de combler le vide créé par le secteur public. L'accroissement des taux d'intérêt et de l'inflation a suffi à paralyser le monde turc des affaires, habitué depuis longtemps à bénéficier de facilités dans l'obtention de crédits à bon marché.

Le FMI, de son côté, n'appréciait guère la lenteur avec laquelle les décisions économiques étaient prises. Comme de nombreux observateurs, le FMI croyait que beaucoup de décisions importantes étaient prises sur le coup sans considération aucune pour ce qu'elles impliquaient à plus long terme ou à une plus grande échelle.

«Le gouvernement Özal semble avoir adopté le modèle coréen comme le suggère le FMI quoique

celui-ci ne soit pas pleinement apprécié» a déclaré un haut fonctionnaire du Fonds. Il voulait dire par là que, même si son économie était libérale, la Corée du Sud était dotée d'un processus décisionnel très centralisé et les réformes économiques qui y avaient été lancées à la base et dans le système bancaire, pouvaient laisser penser à une opération de nationalisation alors que le secteur bancaire de la Turquie semblait totalement hors de contrôle.

Par ailleurs, les jours tranquilles prirent fin pour la Turquie endettée. D'après le programme de remboursement annoncé dans la presse turque, la Turquie serait obligée d'effectuer les remboursements suivants pour la prochaine période quinquennale.

2,600 millions de dollars en 1985
2,387 millions de dollars en 1986
2,429 millions de dollars en 1987
2,414 millions de dollars en 1988
2,074 millions de dollars en 1989

Quelles que fussent les conclusions de la mission du FMI, il était désormais clair que l'approche classique du Fonds ne suffirait pas à résoudre les problèmes économiques et financiers de la Turquie.

Années dorées pour les monopoles

Les seuls qui profitèrent de la politique économique des Chicago Boys furent une poignée de monopoles et de banques étrangères qui ouvrirent des succursales en Turquie.

Selon une enquête publiée par le quotidien *Cumhuriyet* le 8 mars 1982, le processus de monopolisation dans l'économie turque s'était accéléré depuis le coup d'État.

Des 123 acteurs économiques, 18 secteurs étaient dominés par 1 firme, 27 secteurs par 2 firmes, 14 secteurs par 3 firmes, 15 secteurs par 4 firmes, 9 secteurs par 5 firmes, 16 secteurs par 6 firmes, 4 secteurs par 7 firmes, 5 secteurs par 8 firmes... 15 secteurs échappaient encore au contrôle oligopole.

Les monopoles turcs s'engagèrent également dans une compétition pour la conquête des principales banques privées et institutions de crédit turques.

Le quotidien *Günaydin* du 22 mars 1982 publiait le tableau suivant, qui montre la répartition des banques par holding:

Sabancı Holding: Akbank,
Koç Holding: Garanti Bank, Kocaeli Bank,
Cukurova Holding: Pamukbank, Yapi Kredi Bank, International Industrial Development Bank,
Cavusoglu-Kozanoglu Holding: Hisarbank,
Zeytinoglu Family: Eskisehirbank,
Cingillioğlu Family: Demirbank,
Dogus Yatirim: Imar Bank,

□ 312 □

Ozkat Holding: Egebank.

Has Holding: Istanbul Bank.

Acarer Holding: Middle East Economy Bank,

Hema Holding: Workers Credit Bank,

Mimaroglu Group: Teachers Bank,

Ercan Holding: Turk Ticaret Bank,

Yasar Holding: Tütürtbank,

Taris: Milli Aydin Bank.

M. Ismail Rüstü Aksal, président d'Is Bank, la plus grande banque privée de Turquie, déclara le 29 mars que 1981 était l'année pendant laquelle les lois, les régulations et les mesures de réorganisation du régime du 12 septembre avaient entraîné des résultats positifs.

En 1982, le rapport annuel fiscal d'Is Bank afficha une augmentation de 92,1 % du montant total des dépôts et un accroissement de 85 % dans l'accroissement total de l'actif.

Selon le quotidien *Cumhuriyet* du 16 octobre 1985, le chiffre d'affaires et les bénéfices des 500 plus grandes sociétés en Turquie avaient atteint un pic ahurissant en 1984. Sur ces 500 sociétés, 52 d'entre elles appartenaient au secteur public tandis que les 448 autres étaient des entreprises privées. Alors que le taux d'inflation avait été de 52% en 1984, le chiffre d'affaires total des 500 plus grandes sociétés augmenta de 73%. Leurs bénéfices avaient également augmenté de 107%. La revue britannique *South* publia dans son numéro de novembre 1985, la liste des 50 firmes industrielles turques les plus grandes:

La même revue rapporte qu'en 1984, quinze sociétés industrielles turques figuraient parmi les 500 compagnies les plus grandes du monde 500. Une autre revue internationale, *Business Week*, signale (sur base d'une enquête menée dans 63 pays) que sur 1.025 sociétés financières et industrielles les plus performantes de par le monde, 9 étaient des sociétés turques.

Profits fabuleux des banques

Les profits énormes réalisés en Turquie par les banques turques et les banques étrangères en 1984, étaient essentiellement dus aux taux d'intérêts élevés et aux modifications opérées dans les règlements relatifs aux devises.

Toutes les banques turques avaient dépassé les objectifs qu'elles s'étaient fixés, battant ainsi leurs anciens records. Même celles qui avaient subi des pertes auparavant, virent leur situation se redresser grâce aux profits considérables qu'elles avaient enregistrés. Selon les données fournies par les banques elles-mêmes, les bénéfices des banques turques

avaient augmenté en moyenne d'environ 173 %, de 125 % pour Isbank à 198 % pour Akbank.

BANQUES	Profits 1983 (millions LT)	Profits 1984 (millions LT)
<u>Is Bankasi</u>	<u>10,300</u>	<u>23,500</u>
Akbank	8,000	23,200
Halk Bankasi	2,000	10,000
Disbank	2,500	7,500
Türkbank	2,000	5,500
Uluslararası Bank	3,100	5,200
Sekerbank	1,700	2,300
Yapi ve Kredi	80	1,200
Garanti Bankasi		702
Pamukbank	344	520
Iktisat Bankasi		491

(Source: *The Turkish Daily News*, 8 avril 1985)

Au cours de l'année 1984, les banques étrangères engrangèrent, elles aussi, des profits colossaux. Dix-huit banques ont obtenu l'autorisation d'ouvrir des agences en Turquie. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des profits réalisés par celles-ci en 1984.

1. American Express International Banking Corporation	4.066 millions de LT
2. Citybank N.A.	3.497 millions de LT
3. Bank Mellat	3.098 millions de LT
4. Arap Türk Bankasi A.S.	2.352 millions de LT
5. Banco di Roma	1.395 millions de LT
6. Habib Bank Limited	1.258 millions de LT
7. Osmanli Bankasi A.S.	1.092 millions de LT
8. Bank of Credit and Commerce International Limited	713 millions de LT
9. Türk Bankasi Limited	427 millions de LT
10. The First National Bank of Boston	108 millions de LT
11. Manufacturers Hannover Trust	41 millions de LT
12. Hollandsche Bank Uni N.V.	13 millions de LT
13. The Bank of Oman	Installée en 1985
14. Bank of Bahrain and Kuwait	Installée en 1985
15. The Chemical Mitsui A.S.	Installée en 1985
16. Standard Chartered Bank	Installée en 1985
17. Saudi American Bank	Installée en 1985

(Source: *The Turkish Daily News*, 13 décembre 1985)

Comparé à leur capital investi, certaines de ces banques réalisèrent des bénéfices plantureux en une année à peine. Le bénéfice annuel de la banque American Express était de 4.066 millions de LT pour un capital de 5.149 millions de LT, et ce rapport était de 2.352 millions de LT contre 240 millions de LT pour la banque Arap-Türk et de 3.480 TL contre 3.787 millions de LT pour Citybank.

Le grand capital n'est toujours pas content

Malgré les perspectives de gains offertes par le gouvernement Özal, le grand capital demeurait toujours insatisfait. Prenant la parole lors d'une réunion qui s'est tenue le 29 septembre 1984, dans la ville de Giresun, le président de l'Union des chambres de commerce et des bourses de marchandises de Turquie et figure de proue de l'entreprise privée dans le pays, Mehmet Yazar, déclara que le gouvernement n'avait pas réussi à vaincre l'inflation par sa politique de l'argent cher: «Il faudrait maintenant mettre l'accent sur l'augmentation de l'offre et la relance de la production afin de stopper l'inflation.»

Voici l'ensemble de mesures en 13 points qu'il proposa à cette occasion:

Réévaluation de la lire turque.

Annulation des concessions spéciales faites aux exportateurs et réorientation des fonds vers l'industrie d'un montant de 200 milliards de LT.

Nécessité de réduire de 10 % l'ensemble des dépenses publiques (à l'exception des investissements) afin de réduire le déficit budgétaire.

Octroi de prêts spéciaux à moyen terme et à faible taux d'intérêt pour l'industrie.

Réactivation de 500 usines où la production a été arrêtée.

Rééchelonnement de la dette bancaire des firmes et exonération des intérêts pendant une période donnée pour les dettes non remboursées.

Création d'une bourse des valeurs dynamique pour subvenir aux besoins financiers de l'industrie.

Diminution des taux d'intérêt sur les dépôts.

Remaniement et passage au crible des entreprises économiques d'État.

Accord de prêts spéciaux à la consommation afin de créer une demande temporaire.

Fixation de crédits au logement en fonction des coûts.

Réexamen du système d'incitants pour l'industrie.

Aux dires d'un autre homme d'affaires en vue, qui demanda l'anonymat, les récentes entrevues qu'il avait eues avec le premier ministre l'avaient convaincu que le gouvernement n'avait nullement l'intention de modifier sa politique et qu'«en dépit de tous nos avertissements, ils (le gouvernement) sont résolus à suivre une voie dangereuse.»

Et d'ajouter: «Il est temps que ça cesse. Nous avons fait preuve d'un maximum de modération et de patience. Nous avons laissé à l'admini-

nistration Özal amplement le temps de réaliser ses promesses en matière économique. Désormais, nous allons critiquer leur politique gouvernementale.»

Entreprises d'État à vendre

Le 29 février 1984, au terme d'une session tumultueuse de 16 heures, le Parlement adopta finalement le projet de loi très controversé qui devait permettre au gouvernement de vendre des entreprises ou des sociétés d'État à des institutions privées.

Cette loi, connue dans le grand public sous le nom de «Loi sur la vente du pont du Bosphore», donnait le pouvoir au gouvernement de vendre des actions d'entreprises d'État ou des certificats de participation au capital sans droit de propriété (tous jours dans le secteur d'État). Le premier ministre Özal déclara que les fonds provenant de ces ventes pourraient ensuite servir à construire de nouvelles installations. «Vendons un pont et construisons-en un autre.», répétait-il en guise de slogan.

Les partis de l'opposition attaquèrent violemment le projet de loi, arguant qu'il donnait des pouvoirs exorbitants au gouvernement. L'un d'entre eux ira même jusqu'à déclarer: «Il se peut qu'un beau jour, nous assistions à la vente de l'édifice du parlement, si ce projet de loi est adopté.»

«Zones franches» en Turquie

Suite à la directive du général Evren visant à encourager les investissements étrangers en Turquie, le gouvernement turc annonça que des zones franches seraient installées à l'ouest du pays, dans la région d'Izmir et au sud, dans les régions d'Antalya, d'Adana et de Mersin.

Impressionné par l'expérience de certains pays d'extrême Orient qu'il a visités, le général Evren déclara ne prêter aucune attention aux critiques alarmistes qui voyaient un danger dans la création de zones de libre échange dans le pays. Il chargea d'ailleurs le gouvernement de lancer le projet aussi vite que possible.

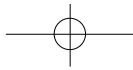
Les milieux d'affaires pensaient que la Turquie aurait beaucoup à gagner des zones franches, à condition que certains problèmes soient résolus. D'abord, le problème chronique de l'indadéquation de son infrastructure était une menace grave pour les chances de succès de ces zones franches en Turquie. A cet égard, l'amélioration, entre autres, des moyens de communication, de transport, du système bancaire et d'assurance, était une priorité absolue.

□ 314 □

Deuxièmement le fait que la lire turque n'était pas une devise convertible pouvait s'avérer être un vrai inconvénient. Une devise turque inconvertible ferait surtout de ces futures zones franches, des secteurs limités à la fonction de réexportation.

L'établissement des zones de libre échange en Turquie servirait en fait à intensifier l'exploitation et l'appauvrissement progressif des travailleurs du pays. Le volume du capital à investir dans les «zones» appartiendrait aux entreprises transnationales qui exerceraient leur pouvoir sans partage sur la gestion de ces territoires. Selon l'Organisation internationale du travail, il existait près de 800 zones de libre échange dans le monde tandis que 40 autres étaient en cours d'aménagement. À peu près la moitié d'entre elles étaient en

fonction dans les pays d'Asie du sud et du sud-est. Les monopoles transnationaux avaient été attirés vers ces zones au motif que les salaires y étaient dix fois moins élevés qu'en Europe occidentale. La durée d'une journée de travail était de 50 % plus grande, alors que les dépenses sociales n'étaient que le quart de celles des pays développés. Dans ces enclaves étrangères, il n'y avait aucune loi limitant l'omnipotence des monopoles; tant les syndicats que les grèves y étaient interdits et il n'y avait aucune convention collective. Ainsi «les oasis industrielles» et les «enclaves du développement industriel» tant attendues, équivalaient à des zones de pauvreté (avec le manque de droits et l'exploitation effrénée des travailleurs) et à des avant-postes du néocolonialisme.

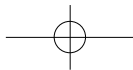
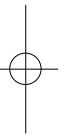
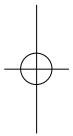


SITUATION SOCIALE

OPPRESSION DE LA CLASSE OUVRIÈRE

**les autres classes et couches
non privilégiées de la société furent
les principales victimes de
la répression militaire.**

**Le pouvoir d'achat des salariés
avait chuté de 50 % en cinq ans.
Les syndicats combattifs des ouvriers
furent interdits et leurs dirigeants
poursuivis. La nouvelle législation
sur les syndicats et les conventions
collectives privèrent les ouvriers
de leurs droits sociaux et syndicaux.
La population turque subit, dans sa majorité,
une paupérisation sans précédent.**



□ 316 □

La principale victime de la répression militaire fut la classe ouvrière ainsi que les autres classes et couches sociales ne bénéficiant pas de privilèges.

Tandis que les mesures répressives ôtaient à la classe ouvrière ses organisations syndicales combattives et ses droits sociaux, les mesures économiques draconiennes avaient mené à une baisse du pouvoir d'achat de 50 % et à une augmentation du chômage, atteignant en cinq ans, 15 à 20 % de la population active.

Comme nous l'avons expliqué dans les précédents chapitres, la Confédération progressiste des syndicats ouvriers (DISK) avait été suspendue et ses dirigeants, entraînés devant les tribunaux militaires sous la menace d'être condamnés à la peine capitale ou à la réclusion à perpétuité.

Quant à la Confédération des syndicats turcs (Türk-Is), elle fut autorisée à mener une activité limitée en contrepartie de sa collaboration avec le régime militaire. Le secrétaire général Sadik Side consentit à prendre part au gouvernement militaire et signa même des décrets anti-ouvriers malgré les réactions violentes des organisations syndicales internationales.

La convention nationale de cette confédération se tint en 1982 sous la surveillance des militaires, et à peu d'exceptions près, tous les délégués exprimèrent leur gratitude et loyauté envers la junte militaire. Personne n'évoqua l'arrestation des dirigeants et des militants de la DISK. Quelques délégués critiquèrent la politique de gel des salaires, mais les flèches de la critique étaient dirigées vers le vice-premier ministre Turgut Özal. Personne n'osa attaquer les militaires ou les institutions financières internationales qui avaient imposé la série de mesures draconiennes.

L'événement le plus saisissant du congrès a été la réélection de secrétaire général Sadik Side, lui qui était l'un des responsables des décisions gouvernementales prises contre les intérêts des ouvriers. Cette position ambiguë de Side avait provoqué des réactions tant en Turquie qu'à l'étranger. La confédération internationale des syndicats libres (CISL) suspendit l'affiliation de la Türk-Is pour la durée de son mandat au poste ministériel.

Faisant fi de toutes les protestations, Side défia le mouvement syndicat international et déclara au congrès qu'il n'avait aucune intention d'abandonner son poste ministériel ou celui de secrétaire général de la Türk-Is. Sous la pression des militaires, tous les délégués furent obligés de voter pour la réélection de Side.

Quant au poste de président... Ibrahim Denizcier fut remplacé par Sevket Yilmaz, qui était

connu comme étant l'un des membres les plus réactionnaires du conseil d'administration de la Türk-Is. Bien qu'il ait déclaré avant le congrès qu'il ne pourrait pas participer à une administration aux côtés de Side, il changea d'opinion le dernier jour et accepta de travailler auprès d'un ministre du gouvernement militaire. Après le congrès, la première mission du nouveau Président fut de rendre visite au général Evren et de lui exprimer la gratitude et la loyauté de la Türk-Is.

Pendant le référendum de 1982 sur la nouvelle constitution, la direction de la Türk-Is donna son appui total à ce texte anti-ouvrier après avoir obtenu le maintien du système de précompte de la cotisation syndicale dans la nouvelle législation. Avant le référendum, le patron de CIA William Casey fit une visite de 36 heures en Turquie pour des négociations secrètes avec les autorités turques, tandis que Morris Palladino, directeur général d'AAFLI (institut de travail libre soutenu par la CIA), se rendit également en Turquie afin de convaincre la Türk-Is de mener campagne en faveur de la nouvelle constitution. Peu après ces entretiens, on annonça que l'AAFLI avait libéré 20 millions de LT pour financer un complexe éducatif de la Türk-Is à Ankara.

En attendant, la confédération internationale des syndicats libres (CIS), à laquelle la Türk-Is était affiliée, et la Confédération européenne des syndicats (CES), pour laquelle la Türk-Is avait posé sa candidature d'adhésion, soulevèrent des critiques acerbes contre cette constitution.

Après l'adoption de la constitution, le général Kenan Evren, devenu nouveau «président de la République,» effectua ses premières visites aux sièges de la Türk-Is et de la confédération des syndicats des employeurs turcs (TISK). Durant ces visites, Evren invita les deux syndicats à fonctionner pour la paix industrielle, soulignant qu'«il n'y aura plus rien de semblable aux grèves que nous avons connues dans la période précédent le 12 septembre.»

Le président de la Türk-Is, Sevket Yilmaz ainsi que ses collègues accueillirent le général Evren avec un grand enthousiasme et lui offrirent une assiette en or pour exprimer leur reconnaissance envers la junte militaire.

Le dernier cadeau empoisonné que la junte militaire offrit à la classe ouvrière fut la nouvelle législation du travail. Avant de céder le pouvoir législatif à la nouvelle Assemblée nationale élue, le Conseil national de sécurité adopta une série de lois sur le syndicat et la négociation collective. En réalité, cette nouvelle législation était basée sur les exigences exprimées par les patrons avant le coup d'État militaire de 1980.

La nouvelle législation syndicale

D'après l'article premier, les syndicats ne sont plus considérés comme des organismes professionnels protégeant les intérêts économiques, sociaux et culturels, mais des organisations protégeant les intérêts économiques et sociaux dans le cadre des relations de travail. Cette expression ajoutée au texte, «dans le cadre des relations de travail», précise que les syndicats mèneront leurs activités exclusivement dans ce domaine.

Ainsi, dès l'article premier, on limite les interlocuteurs des syndicats aux partenaires dans les relations de travail (les travailleurs et les patrons) et l'on supprime ainsi aux syndicats la particularité d'être au sens large, des organisations de classes sociales au sens strict des organisations professionnelles de collègues.

L'article 3/4 de la loi précise «qu'il ne pourra plus être formé de syndicat uniquement à l'échelon du lieu de travail». Dans ce cas, les travailleurs d'une entreprise donnée qui veulent négocier une convention collective avec leur patron, devront soit adhérer à l'un des syndicats présents, soit fonder un nouveau syndicat qui sera organisé à l'échelon national, et qui regroupera 10 % des travailleurs de cette branche.

Les syndicats ne pourront se former qu'au niveau des branches et les branches seront définies par le gouvernement. Ce qui implique que certains syndicats seront soutenus par les gouvernements alors que d'autres pourront être ainsi anéantis, car il suffira alors au gouvernement de supprimer une branche où les syndicats seraient devenus «trop agités».

D'après l'article 5, seuls ceux qui travaillent depuis 3 ans dans ce secteur peuvent fonder un syndicat.

Le congrès du nouveau syndicat devra se tenir dans les six mois et pour être éligible aux organes obligatoires, il faut avoir le statut d'ouvrier depuis au moins 10 ans.

La réélection à ces postes ne sera plus possible qu'à quatre congrès successifs au maximum.

La loi établit les organes obligatoires comme suit: comité exécutif, comité de contrôle et comité de discipline. Ces comités d'un nombre de membres à peu près égal, seront mis en place séparément et avec des pouvoirs contradictoires.

De telle manière qu'entre deux congrès, le CE ne sera plus responsable envers le congrès, mais envers ce Comité de contrôle.

Ainsi par sa nature tripartite et son pouvoir décentralisé, la direction syndicale sera dans un état de confusion et d'impuissance totale.

L'article 28 soumet l'affiliation d'un syndicat à une organisation internationale à l'autorisation exclusive du gouvernement. C'est le système qui était en vigueur avant 1960. Et durant cette période, aucun syndicat n'avait reçu cette autorisation.

L'article 30 prévoit que: «L'employeur peut résilier le contrat de travail du délégué syndical à condition d'en indiquer clairement et nettement la raison».

C'est-à-dire que, contrairement à ce qu'on en dit, la garantie de travail du délégué syndical serait rendue nulle, car la voie de recours devant les tribunaux serait réduite à un discours sur un fait accompli.

Les articles 37, 38 et 39 apportent une série de restrictions sur les activités des syndicats: Les syndicats ne pourront plus avoir de visées politiques, ne pourront être en relation ni collaborer avec les activités des partis politiques, ne pourront en aucun cas et sur aucun sujet agir de pair, ne pourront ni soutenir ni être soutenus par un quelconque parti politique, ne pourront ni recevoir ni donner des aides ou dons à, et de ces partis. Ils ne pourront agir de pair pour des motifs politiques avec les associations, fondations et chambres professionnelles publiques».

Le mandat d'un dirigeant syndical prendra automatiquement fin avec son élection à un poste de dirigeant politique ainsi qu'avec sa condamnation d'après les articles 125, 141, 142, 144, 155, 163, 168, 171, 177, 313 ou 499 du Code pénal turc. (Il s'agit en grande partie de délit d'opinion).

Les confédérations, syndicats ou sections ne pourront organiser des réunions ou des manifestations en dehors de leurs propres sujets et objectifs. Rappelons que ces «objectifs» seront limités à la conclusion de la convention collective...

Les syndicats ne pourront recevoir d'aide et de dons de la part d'organisations internationales autres que celles dont ils sont membres ou dont la République de Turquie est membre, sauf en cas de permission gouvernementale».

D'après la loi, la cotisation salariale sera déterminée par le congrès, et ne pourra dépasser le salaire brut de 8 heures.

Par ailleurs, les syndicats auront le droit d'aider la fondation des caisses de mutualité pour le chômage, le mariage ou l'accouchement et des coopératives de membres. Les syndicats pourront aussi investir dans l'industrie.

D'après l'article 47: «L'État a un pouvoir de contrôle financier et administratif sur les syndicats et les confédérations.» Les syndicats et les confédérations devront se soumettre, une fois par an, à un contrôle des ministères du travail et des finances. Les syndicats, dont les revenus provenant

□ 318 □

des sources autres que celles qui sont prévues par la loi, seront suspendus de 3 à 6 mois. En outre, les élections des délégués au congrès et des dirigeants aux organes obligatoires devraient se dérouler sous surveillance juridique de l'État.

Les articles provisoires 2 et 3 de la loi prévoient que: «Tout syndicat n'ayant pas adapté ses statuts et son fonctionnement à ceux prévus par la loi dans les 8 mois sera considéré comme automatiquement dissous».

Ceci visait évidemment en premier lieu la Confédération progressiste des syndicats ouvriers (DISK) puisque ses activités étant «suspendues», elle ne pourrait pas modifier en temps utile ses statuts et que, par conséquent, elle courrait le danger d'être considérée comme dissoute par ces articles provisoires.

D'après l'article provisoire 5, les syndicats suspendus dont les dirigeants ont été traduits devant les tribunaux pour délits commis contre la personne de l'État, ne reprendront leurs activités qu'au moment où ceux-ci seront acquittés. Ces syndicats ne pourront plus recevoir de cotisations et leurs membres disposeront du droit d'en démissionner. Pour le moment, parmi les syndicats suspendus, seuls la DISK et les syndicats qui lui étaient affiliés se trouvaient dans une telle situation.

Quant aux autres centrales suspendues, la HAK-IS (de tendance intégriste) et la MISK (de tendance fasciste) pouvaient désormais reprendre leurs activités puisque jusqu'alors, aucun procès n'avait été intenté contre leurs dirigeants. Manifestement, cet article visait uniquement la liquidation totale de la DISK.

Conventions collectives et grèves

La nouvelle loi apporta toute une série de restrictions sur l'utilisation du droit de grève.

L'article 25 donnait une définition de la «grève légale»:

La grève qui ne remplira pas les conditions nécessaires à la grève légale, sera considérée comme illégale. Seront considérés comme illégaux la grève politique, la grève générale, la grève de solidarité, l'occupation d'entreprise, le ralentissement du travail, la baisse de productivité et les autres actions de résistance.

On ne pourra mener une grève allant à l'encontre de l'intégrité indivisible de l'État, de son pays, de sa nation et de la souveraineté nationale.

L'article 47 prévoit que: «Les droits de grève et de lockout ne peuvent être exercés de manière à contrevenir aux principes de probité, à nuire à la société ou à détruire le patrimoine national.»

Pour réaliser une convention collective, un syndicat doit remplir les conditions suivantes:

- regrouper au moins 10 % des travailleurs de la branche où il s'organise
- regrouper plus de la moitié des travailleurs de l'entreprise concernée
- prouver qu'il remplit bien ces deux conditions et obtenir un mandat de pouvoirs.

L'article 9 prévoit que les travailleurs non-syndiqués pourront bénéficier des conditions d'une convention collective conclue par le syndicat présent à leur entreprise, en versant une «cotisation de solidarité» à celui-ci.

Par ailleurs, d'après l'article 11, une convention collective conclue par un syndicat regroupant au moins 10 % des travailleurs de cette branche, pourra être imposée à toute la branche par le gouvernement, après que celui-ci ait apporté des «modifications nécessaires». Une fois que le gouvernement aura «modifié» à sa guise une convention collective et l'aura généralisée à toute la branche, il sera impossible d'entamer une nouvelle négociation collective dans cette branche jusqu'au terme de la convention ainsi imposée, soit une durée de deux ans.

Le 20 mai 1983, des discussions houleuses relatives à la Fédération syndicale de Turquie (Türk-Is) émaillèrent la réunion du comité exécutif de la CISL. Ces discussions aboutirent finalement à la réintégration de Türk-Is à la CISL et ce, malgré la soumission de ce syndicat turc à tous les décrets anti-ouvriers de la junte.

Sevket Yilmaz, président de la Türk-Is, assista à la réunion et déclara que tant qu'il resterait président, Side ne pourrait reprendre le poste de secrétaire général. Il promit également qu'il soutiendrait tous les efforts pour la libération des dirigeants de la DISK emprisonnés.

Mais, lors du congrès national de la Türk-Is en 1984, Sadik Side fut réélu au poste de secrétaire général. Quant à Sevket Yilmaz, il fut réélu président. Après les élections, Yilmaz et Side s'embrassèrent pour ensuite déclarer qu'ils entendaient travailler «main dans la main», ce qui contrastait singulièrement avec la déclaration faite par Yilmaz peu avant le congrès, selon laquelle il excluait toute collaboration avec Side au poste de secrétaire général.

A l'issue du congrès, Yilmaz déclara que leur démonstration d'amitié «n'était pas un show», mais «un acte sincère». Side, pour sa part, déclara aux journalistes: «Nous n'étions pas opposés l'un à l'autre. Le président est mon ami depuis 20 ans. Certains ont voulu nous séparer, mais ils n'y ont pas réussi.»

Mais, ce qui, devant pareille hypocrisie, est plus étonnant, c'est l'assentiment tacite donné par

la CISL à la réélection de Side. Pourtant, les résultats des élections étaient loin de constituer une victoire réelle du tandem Yilmaz-Side.

Alors que Yilmaz n'obtenait que 192 des 349 voix, Side en eut 171 sur 345. Pour la première fois dans l'histoire de la Türk-Is, deux de ses dirigeants ont été élus avec un pourcentage si faible. Compte tenu de la chute de 50 % du pouvoir d'achat en l'espace de trois ans, ce résultat ne suscita guère de surprise. Qui plus est, l'écart énorme entre les revenus des salariés et ceux des dirigeants de Türk-Is, fut une des raisons du mécontentement de la base vis-à-vis de la direction.

Selon le *Tercüman* du 27 décembre 1983, le traitement annuel des responsables de Türk-Is dépassait les 300.000 LT (1.000 \$), alors que le salaire minimum était de 10.000 LT (33 \$) et le salaire moyen de 25.000 LT (83 \$).

C'est dans ces circonstances que la première grève légale depuis le coup d'État militaire a été déclenchée le 2 octobre 1984 dans les chantiers Desan-Yildirim à Tuzla. Mais il ne s'agit guère là d'un usage réel d'un droit fondamental, car le nombre des travailleurs employés dans cette entreprise n'était que de 67 et à peine 21 d'entre eux prirent part à la grève. Alors que la minorité assurait des piquets de grève aux portes des chantiers navals, la majorité poursuivait le travail sous la «protection» des forces de la loi martiale.

Nouvelles restrictions aux droits syndicaux

Jugeant insuffisantes les restrictions existantes dans le domaine syndical, les milieux d'affaires contraignirent le gouvernement à amender le Code du travail dans un sens encore plus restrictif.

Selon les projets de loi rédigés par le gouvernement:

«- Le ministre du travail peut demander au tribunal du travail d'annuler toute réunion syndicale jugée illégale. Tout responsable syndical qui serait accusé par le ministre du travail d'avoir fait des dépenses non prévues par le Code du travail, sera passible des peines allant de trois mois à un an de prison. Ainsi, un responsable syndical pourra être emprisonné pour avoir envoyé une gerbe de fleurs à l'occasion d'une cérémonie ou pour avoir offert un dîner à une délégation syndicale étrangère en visite en Turquie.

«- Pour déterminer si un syndicat a réussi à obtenir l'affiliation d'au moins dix pour cent des travailleurs d'un secteur économique donné – condition préalable à l'obtention du droit d'engager

des négociations collectives – le tribunal du travail ne prendra désormais en considération que les registres du ministère du travail. Les registres certifiés par notaire n'auront plus valeur de preuve.

«- En cas de vote rejetant le recours à la grève, le syndicat sera obligé de conclure avec l'employeur une convention collective dans les 15 jours. Si l'accord n'a pu être signée dans ce délai, le syndicat en question perdra le droit de négocier et les travailleurs seront privés de toute augmentation salariale jusqu'au moment où un autre syndicat aura été désigné pour mener les conventions collectives.

«- Le nombre de représentants gouvernementaux au sein du conseil suprême d'arbitrage sera augmenté. Le gouvernement sera représenté par trois membres, tandis que le patronat et les syndicats auront chacun deux représentants.»

Les responsables syndicaux réagirent en déclarant que, si ces amendements étaient adoptés par l'Assemblée nationale, les syndicats ne seraient plus que des «associations d'assistance mutuelle».

Par ailleurs, le gouvernement publia en 1985 un nouveau décret visant à soustraire le personnel des entreprises d'État à toute affiliation syndicale. En vertu de ce nouveau décret, tout employé qui renoncera à son affiliation et qui signera un contrat spécial avec l'employeur, bénéficiera d'une augmentation salariale de 10 % par rapport aux travailleurs syndiqués.

En fait, même sans ces amendements et décrets, les travailleurs étaient déjà, dans la pratique, privés du droit de grève.

Dans une déclaration faite le 26 mars, le président du syndicat des imprimeurs, Ali Ekber Güvenç, définissait le droit de grève comme l'arme la plus importante des travailleurs pour défendre leurs droits économiques et sociaux. «Mais quand nous étudions la législation en Turquie, nous voyons qu'elle contient des clauses qui visent à empêcher l'exercice des droits fondamentaux des travailleurs ou qui visent à rendre le droit de grève moins effectif.»

Le président du syndicat des travailleurs de la santé, Mustafa Basoglu, déclara pour sa part, que les mesures récentes avaient démontré l'urgence de revoir la législation actuelle du travail.

Les récentes modifications avaient totalement ignoré les travailleurs et, en vertu des lois en vigueur, les travailleurs n'étaient pas en mesure de faire grève.

Bayram Meral, président du Syndicat des ponts et chaussées déclara que le Code de travail était un coup porté aux droits des travailleurs et au syndicalisme libre. «La production devait cesser dès l'annonce d'une grève dans une entreprise.

□ 320 □

Mais en Turquie, la pratique est assez étrange. Vous annoncez une grève, mais l'employeur est libre d'acheminer ses stocks sur le marché, ou d'embaucher un autre groupe de travailleurs et de poursuivre la production. Qui pourrait qualifier pareille situation de véritable grève?

Selon le quotidien *Cumhuriyet* du 18 janvier, dans 27 secteurs principaux de l'économie, 37 syndicats ont été déclarés compétents pour engager des conventions collectives pour un total de 1.594.577 travailleurs, alors que ces 27 secteurs regroupent en tout 2.590.978 salariés et employés. On prévoit qu'avant la fin de cette année, 1.011.088 travailleurs seront concernés par des négociations collectives qui seront menées par des syndicats autorisés.

Le quotidien *Hürriyet* remarqua le 17 mars que 530.000 travailleurs des secteurs considérés comme revêtant une importance stratégique pour la sécurité et le bien-être du pays, étaient officiellement privés du droit de grève: 24.000 dans le secteur pétrolier, 81.000 dans les mines de charbon, 62.500 dans le secteur bancaire, 69.000 dans le secteur de l'énergie, 40.500 dans l'enseignement, 11.000 dans les transports routiers, 28.000 dans les transports ferroviaires, 14.000 dans les transports maritimes, 21.000 dans les services de santé, 32.000 dans les services liés à la défense nationale, et 124.000 dans les services municipaux.

Le 14 mars, le gouvernement publia, en outre, un nouveau décret privant du droit de grève les pompiers et les gardiens d'entreprise dans les secteurs où la grève était pourtant autorisée. Les grèves menées par 800 travailleurs de l'agriculture et 300 salariés occupés dans le secteur du bois de construction ont été, par ailleurs, interdites par décision gouvernementale.

Si l'on admet que le nombre d'employés et d'ouvriers salariés en Turquie était de 5 millions, le nombre des bénéficiaires des rémunérations fixées par les conventions collectives s'élevait lui, à 25 % d'entre eux. Ils percevaient en moyenne 90 \$ par mois. Les autres auront à survivre – eux et leurs familles – avec un salaire minimum de 43 \$.

Appauvrissement des salariés

Visiblement, le gouvernement aurait pu prendre les pires mesures répressives, la résistance de la classe ouvrière irait grandissant vu la dégradation des conditions de vie des salariés entraînée par la politique économique en vigueur. Entre-temps, la direction de la *Türk-Is* n'était pas encore capable de mener une riposte contre cette attitude anti-ouvrière. Depuis la fermeture de la DISK et le procès de ses dirigeants

devant les tribunaux militaires, les salariés étaient privés d'une direction fiable et donc obligés de recourir à des actions spontanées.

Les ouvriers étaient mécontents de la situation car ils avaient perdu près de la moitié de leur pouvoir d'achat depuis le coup d'État militaire de 1980. Le tableau suivant montre sans équivoque la chute de salaires journaliers réels depuis 1979:

Années	Salaires journaliers réels
1979	111,2
1980	83,0
1981	77,4
1982	75,1
1983	74,9
1984	69,6
1985	64,9

D'après une étude publiée par le Turkish Daily News du 19 novembre 1985, en deux ans, c'est-à-dire depuis l'arrivée du gouvernement civil, les salaires réels ont diminué de 19,1 %

Malgré l'autorisation donnée aux conventions collectives au début de l'année 1984, les nouvelles augmentations de salaire restaient très basses par rapport à l'augmentation des prix. Quant au rapport entre le salaire brut mensuel minimum et le revenu national mensuel par habitant, il a évolué au détriment des salariés:

Année	Salaire minimum (LT)	PNB par habitant (LT)	Proportion
1981	10.000	12.400	83,1 %
1982	16.200	15.718	103,1 %
1983	16.200	20.244	80,0 %
1984	24.525	31.625	77,5 %
1985	41.400	57.70	71,8 %

Alors que les revenus des salariés ont brusquement baissé, la part du bénéfice industriel en valeur ajoutée n'a cessé d'augmenter. Selon le quotidien *Cumhuriyet* du 16 octobre 1985:

- la part du bénéfice en valeur ajoutée a augmenté de 15,2 % à 31,0 % en 1984, alors que la part des salaires baissait de 55,5% à 46,4%

- les salaires des ouvriers industriels ont augmenté de seulement 35,7 % en 1984, contre 107 % du bénéfice.

- le nombre des ouvriers qui travaillaient dans les 500 sociétés industrielles les plus grandes a chuté de 5%, soit de 626.556 à 597.707.

Les détails donnés par le *Turkish Daily News* du 4 janvier 1986 montrent une chute dramatique de la part du revenu national consacrée aux fermiers et aux ouvriers et une montée rapide de celle des hommes d'affaires.

Années	Fermiers	Ouvriers	Hommes d'affaires
1980	23,87 %	26,66 %	49,47 %
1981	23,17 %	24,68 %	52,15 %
1982	21,79 %	24,56 %	53,65 %
1983	20,23 %	24,84 %	54,93 %
1984	20,11 %	21,48 %	58,40 %
1985	19,80 %	19,50 %	62,70 %

Le rapport sur le développement du monde pour l'année 1984, réalisé par la Banque mondiale, confirme cette tendance au terme d'une enquête sur la situation dans 43 pays: la Turquie y est classée 7^e quant au nombre des personnes extrêmement pauvres, dont la survie dépend d'un morceau de pain. À l'autre extrémité de la pyramide, la Turquie est également classée 7^e et figure parmi les pays où la part du revenu national détenue par la minorité aisée dépasse celles, additionnées, de toutes les autres catégories.

Le rapport de la Banque mondiale divise la population de la Turquie en cinq tranches de 20 % chacune. Toujours selon cette enquête, la part du lion revient aux hommes d'affaires et aux industriels, dont la part du revenu national atteint 56,5%.

Le deuxième groupe qui, lui, peut être qualifié d'aisé, comprend les parlementaires, les artisans et commerçants qui reçoivent 19,5% du revenu national.

Le troisième groupe comprend les fonctionnaires les mieux payés ainsi que les spécialistes travaillant dans les entreprises privées (12,5%).

Les deux groupes restants sont ceux des plus mal payés. Quant à ceux qui vivent dans le dénuement le plus complet, leur part du revenu national ne dépasse pas 2 %.

La disproportion qui caractérise la répartition du revenu national fut récemment mise en évidence par le général Evren, alors qu'il visitait la station des sports d'hiver d'Uludag. Dans un discours, il se déclara surpris de voir que tant de gens riches vivaient en Turquie. Le même jour, on pouvait lire dans les journaux qu'en l'espace d'une semaine, 14 personnes s'étaient suicidées à cause de la misère.

Il ressort d'une autre enquête parue dans le *Hürriyet* du 13 mai 1985, que l'écart entre les revenus des 20 % les plus pauvres et les 20 % les plus riches augmente à un rythme rapide. À telle enseigne que ce rapport est déjà de 1 à 16, alors qu'il est de 1 à 4 en Finlande, de 1 à 5 en Grande Bretagne, de 1 à 7 en Espagne, de 1 à 8 en Corée du Sud, de 1 à 9 en France et de 1 à 10 aux Etats-Unis.

Suite à la dévaluation de la lire turque, le salaire horaire qui atteignit l'équivalent de 1,5 DM en 1980, n'était plus que de 0,90 DM en 1983, alors

que dans d'autres pays, on observait une hausse des salaires dans leur équivalence en Deutsche Mark.

Pays	1980	1983
Suède	16,44	18,08
Belgique	14,98	16,48
Norvège	17,25	19,25
RFA	14,14	15,27
USA	18,03	20,09
Suisse	16,97	19,56
Pays-Bas	13,23	14,56
Canada	16,94	19,11
Danemark	17,60	19,20
France	10,94	12,18
Italie	9,24	11,85
Japon	12,90	14,13
Grande-Bretagne	12,12	13,16
TURQUIE	1,50	0,90

Selon une autre enquête parue le 14 mars 1985 dans *Hürriyet*, même les emplois très qualifiés du secteur industriel étaient mal rémunérés en comparaison avec d'autres pays. Si l'on considère qu'en 1984, un mécanicien garagiste touchait une rémunération 100 à Vienne, les salaires de leurs collègues travaillant dans d'autres villes européennes se situaient comme suit:

Villes	Mécanicien	Tourneur
Vienne	100	100
Düsseldorf	119	128
Zurich	207	192
Paris	96	93
Londres	96	74
Milan	74	51
Amsterdam	124	107
Stockholm	127	98
Copenhague	152	115
Oslo	120	101
Athènes	78	67
Istanbul	25	18

D'après une autre étude publiée par le quotidien *Cumhuriyet* du 20 janvier 1986, la durée du travail nécessaire pour acheter certains biens de consommation indispensables s'est considérablement prolongée depuis l'application des mesures économiques du 24 janvier 1980, imposées par le FMI.

Biens de consommation	DURÉE DE TRAVAIL NÉCESSAIRE	
	En 1977	En 1984
1 kg de pain	16 min.	33 min.
1 kg de viande	230 min.	364 min.
1 kg de margarine	56 min.	188 min.
1 douzaine d'œufs	65 min.	89 min.
1 litre de gasoil	9 min.	39 min.
1 litre de lait	37 min.	82 min.

D'autre part, la politique économique d'Özal aboutit à l'augmentation rapide du taux de chômage dans le pays. Ce taux s'est élevé jusqu'à 21,8 % en 1985 alors qu'il était de 15,7 % en 1980. Il faut se rappeler que 20 autres pourcent de la population active, étaient toujours sous-employés, et leurs familles survivaient dans des conditions misérables.

La politique salariale imposée par le régime militaire et le gouvernement d'Özal a transformé la Turquie en «paradis» pour les investisseurs étrangers du point de vue des salaires des travailleurs. Selon une étude publiée dans le quotidien *Cumhuriyet*, le salaire journalier moyen en Turquie était de 3,04 \$, contre 11,36 \$ en Corée du Sud, 11,68 \$ à Taiwan, 9,76 \$ à Hong-Kong, 17,52 \$ à Singapour. Tous ces pays étaient pourtant réputés pour leurs bas salaires.

Pendant une visite en Turquie effectuée en février 1985, le vice-président de la banque American Express, George Carmany, exprima sa satisfaction dans les termes suivants: «Vos salaires, jusqu'il y a à quelques années, étaient plus élevés que ceux d'autres pays asiatiques. Mais maintenant ils sont retombés sous leur niveau. Grâce à cette évolution, vos marchandises sont devenues concurrentielles sur le marché mondial.» Le Président de la délégation britannique du commerce, Michael Turner, avait auparavant exprimé le même point de vue: «Les salaires sont si bas en Turquie que le taux d'inflation élevé n'a aucun effet négatif sur les investissements étrangers.»

L'hebdomadaire *Nokta* a publié en 1985, une enquête qui passe en revue les familles les plus riches de Turquie. Parmi les cent familles les plus riches du pays, dix possèdent une fortune supérieure à 200 milliards de LT (400 millions de \$): Koç, Sabancı, Karamahmet, Yasar, Eczacıbası, Dinççök, Yazıcı, Haznedaroğlu, Koçak et Ercan.

Comme le soulignait le quotidien *Hürriyet* du 26 mai, même si l'on considère les déclarations fiscales conformes à la réalité, il reste qu'un écart immense sépare les revenus nets des hommes d'affaires de ceux des salariés.

Après déduction des impôts, les revenus annuels nets de cinq hommes d'affaires de premier plan ont été calculés comme suit:

Mehmet Ali Yılmaz 543,4 millions de LT, Yüksel Titanoglu 506 millions de LT, Sarık Tara 400,4 millions de LT, Ali Osman Sönmez 354,6 millions de LT et Ali Rıza Carmikli 310 millions de LT.

Par contre, s'agissant des salariés, le salaire minimum net annuel atteint seulement 199.000 LT. Quant aux travailleurs qualifiés, ce montant peut atteindre 471.000 LT. Ainsi, le revenu annuel d'un

travailleur touchant le salaire minimum est 2.721 fois inférieur à celui qui déclare le plus gros revenu imposable.

Montée de la résistance ouvrière

Après 5 ans de silence forcé, le mouvement syndical de Turquie appuyé par le mouvement syndical international, se mit à élever la voix contre les mesures antisociales et les conditions de vie insupportables en recourant à divers moyens de protestation.

Le 22 février 1986, environ cent mille travailleurs provenant de toute la Turquie se rendirent en masse à Izmir pour le premier rassemblement ouvrier en plein air depuis 1978.

Organisé par la Confédération des syndicats turcs (Türk-İs), ce meeting visait à protester contre la hausse de l'inflation, les bas salaires et les restrictions des droits sociaux prescrites dans la Constitution de 1982.

Paradoxalement, la direction de cette confédération fut aussi responsable de toutes les mesures antisociales adoptées par le régime militaire. Ceci étant, les conditions de vie s'étant gravement détériorées, la base de cette confédération exerça une pression sur sa direction pour qu'elle prenne une position plus active et organise des actions de masse.

Avant le rassemblement, des milliers de policiers furent déployés autour de la Place de la république. Pendant que les hélicoptères de la police survolaient la place, la police fouillait la plupart des gens qui étaient venus au lieu de rassemblement.

Durant le meeting, des travailleurs reprochèrent à leurs leaders leur position conciliatrice. *The Turkish Daily News* du 24 février 1986 commenta ces réactions comme suit:

«Des travailleurs de toute l'Anatolie, d'Erzurum à Balıkesir, de Sinop à Diyarbakir, se sont rassemblés sur le lieu du meeting pour protester clairement et à haute voix contre la politique économique du gouvernement.

Les slogans mis au point par la Türk-İs étaient plutôt secs et loin de conduire la masse. Alors que la majorité des manifestants étaient de tendance sociale-démocrate, leurs leaders syndicaux étaient eux, de droite.

Ainsi, les discours de ces derniers, n'ont eu aucun retentissement.

Le président social-démocrate de Harp-İs (syndicat des travailleurs de l'industrie de guerre) Kenan Durukan, est le seul leader syndical qui reçut une ovation. Insatisfaits des allocations des autres dirigeants, les manifestants ont protesté notamment contre Sevkettin Yılmaz, président de la

UN PORTIER SE SUICIDE

Afin de mieux illustrer l'appauvrissement des masses laborieuses en Turquie, nous reproduisons ci-dessous, une information parue dans le Turkish Daily News du 12 février 1985:

«Kocaeli - Lundi, dans cette ville, un portier s'est suicidé après avoir vu travailler ses deux enfants ça et là pour essayer d'arrondir les rentrées du ménage. Basri Meram qui travaillait comme portier pour une firme privée à Tütünciftlik, gagnait quinze mille LT (100 DM) par mois, dont huit mille allaient au loyer.

Cependant, les sept mille LT restants ne suffisaient pas à assurer la subsistance de sa femme et de ses deux fils. Hier, après avoir vu ses deux fils – dont l'un travaille dans une épicerie, alors que le second vend du pain – il se rendit d'abord dans un café du coin où il fondit en larmes en se plaignant qu'il n'était plus capable de prendre soin de sa famille. Puis, il retourna à son travail et après avoir écrit une lettre d'adieu à sa famille, il se suicida en absorbant de la mort-aux-rats.»

Quelque temps auparavant, le même journal avait signalé une augmentation des suicides pour des raisons économiques après 1980. Selon l'institut des statistiques de l'Etat, le taux de suicide pour raisons économiques – par rapport à l'ensemble des suicides – est passé de 2,8 % en 1980 à 14,5 % en 1981 et à 10 % en 1983. (The Turkish Daily News, 17 août 1984)

En ce qui concerne la prostitution, le député du Parti populiste (HP), Engin Aydin, a déclaré que le nombre de prostituées enregistrées avait fait un bond spectaculaire de 2000 en 1974 à 233.000 en 1983. A cela, il convient d'ajouter que 87 % des prostituées sont issues de familles pauvres. (Hürriyet, 23 août 1984)

Selon le quotidien Tercüman du 25 septembre 1984, 6.481 femmes avaient été placées en garde à vue au cours du premier semestre de l'année 1984, pour exercice illégal de la prostitution. Ce nombre n'était que de 571 en 1981.

D'autre part, le nombre de divorces a augmenté de 30,2 % au cours des dix dernières années. En 1983, le nombre de divorces proclamés par les tribunaux atteignait 17.475 contre 11.547 en 1974 (Milliyet, 18 septembre 1984).

Cette augmentation serait principalement due à la détérioration des conditions de vie et de logement. L'Institut de statistique de l'Etat et l'Organisation de planification de l'Etat annoncèrent que le déficit annuel de logements se situait autour de 350.000 à 400.000 en Turquie. Près de cinq millions de personnes vivent dans des logements pires que des taudis. Pire même, 40.000 familles vivent dans des grottes et 120.000 dans des huttes (Info-Türk, mai 1985).

Türk-Is. Il s'agissait d'un geste très significatif. La gestion de la Türk-Is était toujours dominée par des syndicalistes de droite, et jusqu'à cette manifestation, les travailleurs étaient privés de tout contact personnel avec leurs dirigeants, surtout avec le président Yilmaz. Ils ne voyaient ces derniers qu'à la télé ou dans les journaux. Cette fois, c'était différent, parce qu'ils ont eu, pour la première fois, l'occasion de voir leurs dirigeants en chair et en os et de répliquer à ce qu'ils allaient dire. Les discours étant très loin de satisfaire le public, la manifestation qui avait été organisée pour protester contre le gouvernement est devenue une action de protestation contre les dirigeants de la Türk-Is.

«Un des points intéressants fut que les ouvriers qui crièrent leur colère contre les dirigeants syndicaux, pendant et surtout après le rassemblement, étaient unanimes à afficher leur soutien et une grande affection envers Aydin Güven Gürkan, le Président du principal parti social-démocrate d'opposition, le SHP. La foule a acclamé et encouragé Gürkan pendant plusieurs minutes et ne l'a pas laissé quitter le rassemblement avant un certain temps.»

Après le meeting, la police arrêta 77 personnes pour avoir scandé des slogans hostiles au gouvernement et à la direction de la Türk-Is.

Suite à cette manifestation, le premier ministre Turgut Özal, déclara que les slogans proférés contre lui étaient injustes. «Ils ont fait de moi un ennemi des ouvriers alors que toute le monde sait bien que les auteurs de ces slogans sont les sei-

gneurs du syndicat» a-t-il dit. Özal a également accusé Gürkan d'avoir violé le Code des partis politiques en participant à un rassemblement syndical.

Là-dessus, le président du SHP Gürkan, accusant le gouvernement de stigmatiser les masses, a dit: «Il y a une tendance sérieuse dans ce gouvernement à exercer des pressions fascistes sur le peuple. Pendant un certain temps, j'ai hésité à employer le mot «fasciste». J'avais le sentiment que le recours prématuré à ce mot comporterait des risques plutôt que des avantages. Mais là, j'ai décidé d'employer ce mot. Il est malheureux que les tendances fascistes dans ce gouvernement ne puissent même plus être dissimulées.»

Au début de l'année 1986, alors que la révolte ouvrière grondait, le président de la DISK Abdullah Bastürk allait lire devant le tribunal militaire une plaidoirie qui heurta les forces anti-ouvrières et augmenta la volonté de combat des travailleurs.

Les 258^e et 259^e sessions du tribunal le 25 et 26 février 1986 bénéficièrent d'une grande attention, largement couvertes par la presse de Turquie et internationale. Des observateurs de la CES, de la CISL, de la CMT, de la FSM et d'autres organisations syndicales ont assisté aux audiences et se sont entretenues avec des membres du Comité exécutif de la DISK.

Voici l'épilogue de la plaidoirie de Bastürk:

«Dans ce procès, l'accusation est basée sur l'hypothèse selon laquelle la DISK et les syndicats qui lui sont affiliés seraient des organisations politiques illégales. Tous les autres éléments et docu-

ments de l'acte d'accusation sont évalués selon cette hypothèse.

«En d'autres termes, l'accusation selon laquelle la DISK viole l'article 141 du code pénal turc ne se fonde pas sur une conclusion dérivée de l'examen de tout ce qu'a pu faire la DISK, mais au contraire, sur la présomption que la DISK est une organisation illégale et que par conséquent, ce que la DISK a fait, et même dans certains cas, ce que la DISK n'a pas fait, est utilisé et sert de support à l'accusation, afin de démontrer que la DISK était une organisation illégale. Les accusations sont donc sans aucun fondement probant, et c'est aux syndicalistes de prouver que ces accusations sont fausses. «Dans mon interrogatoire, durant l'évaluation des preuves écrites et dans ma plaidoirie, j'ai démontré à partir de documents de la DISK et de preuves officielles que la DISK et les syndicats qui lui sont affiliés n'ont jamais eu la moindre intention, matérielle ou morale, d'agir dans l'illégalité ni en tant qu'organisation illégale, éléments nécessaires pour l'application des articles 141 ou 146 ou 142, et je tiens à le souligner une fois de plus. La DISK et ses membres n'ont jamais visé la domination ou l'abolition d'une classe sociale. La DISK, ses syndicats affiliés et ceux qui sont jugés dans ce procès sont tous innocents.

«Durant toute ma vie de travailleur et de syndicaliste, je n'ai fait que lutter pour la démocratie et la liberté, conscient de la responsabilité dont j'ai été investi devant la société et les travailleurs. J'ai lutté pour un avenir pacifique, pour l'amour et l'amitié et à cette fin, j'ai pris ma place dans la lutte pour l'indépendance, la démocratie et le socialisme.

«Je suis fier d'être membre de la classe ouvrière. J'ai un profond respect et une grande confiance dans les esprits et dans les cœurs de mes camarades qui tissent l'avenir. Je suis heureux d'avoir pu participer à la lutte pour la liberté et la démocratie durant toutes ces années, tant au Parlement qu'aux réunions démocratiques des travailleurs; je suis heureux d'avoir eu ma part dans cette lutte de 25 années du syndicalisme turc. J'ai l'honneur de considérer Genel-Is et la DISK.

«J'ai aussi le grand honneur d'être membre de l'ISP et de la CES, côte à côte, avec mes camarades, les syndicalistes européens qui ont montré le plus bel exemple de ce qu'était la solidarité internationale et qui ne nous ont jamais abandonnés ces jours où on nous accable des accusations les plus illégales.

«Les donjons de pierre et de fer, les traitements illégaux, la torture que l'on nous a fait endurer, tout ce que nous avons dû supporter, ne sont ni

une première ni une dernière. Le choc entre d'une part ceux qui luttent pour un mieux et pour le bonheur et d'autre part, les suppôts de l'exploitation et de l'oppression va se poursuivre. Mais je suis convaincu qu'un jour, assurément et absolument, nos enfants pourront espérer un avenir meilleur, tous les travailleurs chanteront des hymnes à la liberté en souriant, on chantera la paix et la fraternité dans mon pays et partout dans le monde. Et on se remémorera la lutte de la DISK et les souffrances que nous avons dû endurer. Ce souvenir illuminera l'avenir.

«La DISK a fonctionné dans le cadre de la Constitution de 1961, selon les principes de l'OIT qui ont été signés et approuvés par la République de Turquie et selon les conventions 274 et 275, en tant que confédération de syndicats indépendante et démocratique, et continuera à fonctionner ainsi.

«La DISK a toujours lutté pour le droit au travail, pour le pain et l'emploi, pour le développement de la démocratie et des libertés, pour la réalisation des droits fondamentaux de l'homme et de ses libertés, pour la liberté d'organisation en syndicats, pour les droits sociaux, pour l'amitié et la fraternité, pour la liberté et la paix, pour la prévention de l'exploitation et de l'oppression, pour le bonheur de tous les travailleurs.

«La DISK signifie:

«L'application intégrale de la Constitution de 1961

«La réalisation des droits et des libertés fondamentales de l'homme

«Le droit de s'organiser en syndicat, le droit de grève et de convention collective

«La liberté d'opinion et la liberté d'exister

«La liberté et la démocratie

«La légalité et l'obéissance aux lois

«Ce que nous avons fait, nous l'avons fait parce que nous croyons en la démocratie en Turquie et que nous en souhaitons le renforcement.

«L'implacable loi de l'Histoire ordonne de soutenir ce qui est droit et juste.

«La DISK a toujours soutenu et combattu pour ce qui est droit et juste

«Nos témoins visuels sont l'histoire et les réalités sociales.

«Le temps acquittera la DISK et nous acquittera aussi.

«Notre participation à la lutte pour la démocratie et la liberté et nos plaidoiries, les mots de ceux qui sont assis sur le banc des accusés de ce tribunal laisseront de profonds stigmates dans le processus de création d'une démocratie réelle.»

FORCES ARMEES

COMPLEXE MILITARO- INDUSTRIEL

L'un des principaux objectifs de la junte fut de convertir la Turquie en une puissance militaire régionale et d'en renforcer le complexe militaro-industriel à cet effet. Les Etats-Unis ont été les principaux instigateurs de la militarisation du pays et ce, en vue d'en faire un allié militaire puissant dans la région et un client de poids pour son industrie militaire. Parallèlement à la militarisation de la société, toutes les ressources du pays ont été mises à la disposition de l'industrie de l'armement. La fondation militaire OYAK est ainsi devenue un vaste holding financier.



L'objectif déclaré de la junte militaire, auteur du coup d'État du 12 septembre 1980, était non seulement d'«assurer l'ordre public», mais aussi de renforcer la puissance militaire de la Turquie. C'était là aussi l'objectif des États-Unis qui, à la suite de la révolution islamique en Iran, avaient perdu une position stratégique de toute première importance au Moyen-Orient. Une Turquie stabilisée politiquement et renforcée sur le plan militaire était, aux yeux de Washington, la seule chance de maintenir son contrôle sur la région.

Déjà en 1972, une loi spéciale avait été adoptée pour une dépense additionnelle de 5 milliards de dollars destinée à la mise en application d'un programme de réorganisation et de modernisation de l'armée (REMO). Après cinq ans passés au pouvoir, l'objectif de renforcer la puissance militaire du pays, avait déjà été réalisé en grande partie. Les chefs de l'armée avaient atteint «des niveaux satisfaisants et agréables» en usant de toutes les possibilités financières et matérielles de l'État et en exploitant une main d'œuvre privée du droit de se défendre au moyen de la négociation collective et de mener des actions.

Le renforcement de la puissance militaire du pays n'était, en fait, pas seulement l'affaire des chefs de l'armée. Derrière eux, il y avait également l'OTAN (en particulier ses deux principaux partenaires, les États-Unis et République Fédérale d'Allemagne) et le grand capital, en quête de bénéfices plantureux par la création d'un complexe militaro-industriel dans ce pays sous-développé.

Avant le coup d'État, on pouvait lire dans une étude rédigée pour la Commission des affaires étrangères du Congrès américain, et rendue publique le 3 mars 1980, les conclusions suivantes: «En résumé, la Turquie et les USA ont encore d'importantes questions à résoudre entre elles dans le domaine important de la coopération de défense. L'importance de la contribution de la Turquie en tant qu'alliée de l'OTAN et partenaire des USA, au maintien de la stabilité et de la sécurité dans l'est de la Méditerranée et au Moyen-Orient s'est accentuée par les récents bouleversements en Iran et par l'invasion soviétique. Si ces questions étaient résolues avec succès, cela permettrait à la Turquie d'assumer une fois de plus un rôle majeur dans la défense des intérêts de l'OTAN et du monde libre sur la sécurité.

En ce qui concerne l'industrie de guerre, le quotidien *Cumhuriyet* signalait le 17 septembre 1980: «après la prise du pouvoir par les militaires, les efforts en vue de créer un complexe militaro-industriel avec la participation des secteurs public et privé se sont intensifiés.

L'objectif assigné à ce complexe est la production d'équipements militaires ainsi que l'exportation d'acier de haute qualité, de circuits intégrés et de pièces coulées.»

Quel était l'état des forces armées turques avant le coup d'État? Ces forces étaient-elles ou non capables d'assurer la défense du pays? Si ce n'était pas le cas, quelles en étaient les raisons? Enfin, une question plus pertinente: en cas de réarmement des Forces armées turques, qui en serait le bénéficiaire: la Turquie ou les USA et l'OTAN?

La réponse à cette question, on peut la retrouver dans l'étude américaine précitée: «Les Forces armées turques sont presque entièrement dotées d'équipements US, aujourd'hui – comme par le passé – elles sont fortement dépendantes de la possibilité de se procurer des pièces de rechange et des fournitures américaines. Une grande partie du matériel militaire turc date de la Deuxième guerre mondiale et de la guerre de Corée. Il s'avère de plus en plus difficile de maintenir les types de matériel ancien appartenant à l'arsenal turc, à cause du fait que les pièces de rechange nécessaires à ce matériel ne sont plus – ou ne seront plus – disponibles. Des responsables US ont estimé que près de 50 % de l'équipement militaire de la Turquie nécessitait de sérieuses réparations et présentait des difficultés de fonctionnement, rendant ainsi très faible la capacité de combat de l'armée turque. La tendance à démanteler d'importants systèmes d'armement dans le but de maintenir d'autres en état opérationnel, est devenue une pratique fortement répandue, surtout dans la Force aérienne turque. Les difficultés de maintenance sont devenues aiguës et l'entraînement des équipes s'est dégradé, ce qui a abouti à des pertes supplémentaires d'équipement à la suite d'accidents. Actuellement, les Forces armées turques ont atteint un tel degré d'affaiblissement qu'elles auraient du mal à s'acquitter de leurs responsabilités au sein de l'OTAN.

«Un remède aux problèmes militaires de la Turquie mentionnés plus haut, a été esquissé par l'ex-Commandant suprême des Forces armées de l'OTAN (Saceur), le général Haig, par le secrétaire à la défense Harold Brown, et par le président de la Commission mixte des chefs d'état-major, le général David C. Jones. La Turquie, disaient-ils en substance, a besoin d'une quantité de pièces de rechange suffisante de manière à maintenir et à améliorer l'état opérationnel de l'équipement militaire qu'elle possède actuellement, et requiert un programme de modernisation afin de permettre aux Forces armées turques de s'acquitter de leurs missions au sein de l'OTAN. Le programme de modernisation compor-



traiterait l'amélioration de l'équipement de télécommunication existant de l'artillerie de DCA, des armes anti-char, de l'artillerie de campagne, ainsi que des améliorations dans le domaine des munitions et de la mécanisation. Parmi les autres points au programme figurerait aussi le remplacement de certains appareils vieillissants, ainsi que l'apport d'améliorations qualitatives au reste de la Force aérienne turque et de la Marine de guerre. Ce programme prévoirait aussi des stages de formation élargis visant à enseigner l'usage des systèmes d'armement plus modernes qui ont été introduits en Turquie, tels que l'hélicoptère UH-1H; les appareils RF-4E, F-4E avec l'armement correspondant, l'équipement de navigation et EW, les missiles ASROC et Harpoon.

«Le prix de l'assistance militaire à la Turquie que les USA devront payer afin d'améliorer significativement la qualité de ses forces militaires, n'a pas été analysé en détail par les responsables américains. Le général David C. Jones a signalé qu'un chiffre de 4,5 milliards de dollars sur une période de cinq ans avait été évoqué comme une possibilité. Un tel montant n'assurerait pas à la Turquie «de grandes quanti-

tés d'équipement neuf appartenant à la génération actuelle», mais aurait essentiellement pour effet d'améliorer l'équipement que la Turquie possède à l'heure actuelle. Bien que le général Jones ne fasse pas l'estimation sur ceux qu'attendent les USA de la Turquie dans l'avenir, il a reconnu que bien «bien évidemment, la Turquie va avoir besoin d'une assistance continue.»

Si l'on se réfère à l'histoire, il semble probable qu'il sera fait appel aux États-Unis pour fournir la plus grande part de cette assistance.» (*Info-Türk*, US Interests in Turkey, p. 13)

Le complexe militaro-industriel est essentiellement composé de quatre éléments:

- Le budget de la défense de la Turquie
- Les fondations militaires pour le renforcement des Forces armées turques
- Le grand patronat turc incluant la holding financière des officiers de l'armée OYAK
- L'industrie militaire des États-Unis et des autres pays de l'OTAN

Tout d'abord, depuis le coup militaire de 1980, la part des dépenses militaires consacrée par le budget national turc a brusquement augmenté, passant de 15% à 19.8% en 1986. Comparé au budget de l'année 1985, les dépenses militaires ont augmenté de 51.8%, atteignant les 1.300 milliards de LT. Quant à la part de dépenses militaires dans le PNB, elle était de 11.68% en 1984. Notons que les sommes assignées par le budget national à l'éducation nationale et conjointement à la santé et aux services sociaux sont respectivement de 8,7% et 2,7%.

Le deuxième axe du complexe militaro-industriel est formé par les trois fondations de renforcement des forces armées de Turquie. Les militaires ont été amenés à créer une industrie locale de guerre depuis la crise chypriote de 1974 qui s'est poursuivie par un embargo de trois ans des USA sur les ventes militaires à la Turquie.

Les capitaux des trois fondations s'élevaient à 110 milliards de LT (200 millions de dollars) en 1985.

Forces aériennes turques

En tête de peloton, la Fondation pour le renforcement de la force aérienne (THKGV). Fin 1980, ses actifs atteignaient déjà 2 milliards de LT. La THKGV détient 34 % des actions de la TUSAS (Industries aéronautiques turques), fondée dans le but de moderniser la Force aérienne turque et de construire des avions militaires. L'industrie aéro-

□ 328 □

nautique turque coopère avec plus de 170 firmes locales en vue de la production des diverses pièces.

La THKGV envisage également la production de films et de papier photographique censés servir aux activités de reconnaissance de la Force aérienne.

Un pas décisif vers la réalisation des Industries aéronautiques turques fut franchi le 30 novembre 1984 avec la création d'une usine de construction aéronautique destinée à assurer l'assemblage et la coproduction des premiers chasseurs F-16 turcs.

«Très bientôt, nous seront stupéfaits quand ces avions commenceront à traverser le ciel» s'exclamait Evren d'un ton triomphaliste, en s'adressant aux invités réunis à l'occasion d'une cérémonie à la base aérienne de Murted, située à proximité de la capitale.

En ce qui concerne les F-16, l'accord initial avait été signé le 2 mai 1984, après que General Dynamics, l'eut emporté de justesse sur une autre société américaine de construction aéronautique, la Northrop, qui proposait son F-18.

Aux termes de cet accord initial, la «joint venture» turco-américaine en vue de l'assemblage et de la coproduction du chasseur F-16, serait mise en œuvre par la compagnie «TUSAS Aerospace Industries Incorporated». Cette nouvelle compagnie fut créée conjointement par la société mère TUSAS et la General Dynamics. TUSAS détient 49 % des parts de la nouvelle compagnie, contre 0,1 % pour l'Institut turc d'aviation et 1,9 % pour la THKGV (Fondation pour le renforcement de la Force aérienne turque). Quant au reste des parts, 42 % sont allés à la General Dynamics et 7 % au constructeur du moteur, la société américaine General Electric.

Aux termes d'un autre accord signé le 12 mai 1984, General Dynamics assurera – en vertu des accords de compensation – le tiers de 4,5 milliards de \$, c'est-à-dire le coût total auquel le projet F-16 est estimé. La Turquie assurera 1 milliard de \$ prélevés sur ses propres ressources, le restant étant fourni par des dons et crédits militaires US.

La Turquie envisage d'acheter dans un premier temps, huit avions F-16, avant d'assurer l'assemblage – et plus tard la coproduction – dans l'usine de Murted de 152 autres appareils sur une période de dix ans.

Le 9 novembre 1984, la Turquie signa avec General Dynamics un nouvel accord portant sur le mode de financement de ce projet. Outre sa participation directe de 1,5 milliard de \$, General Dynamics promet des compensations, telles que l'exportation par ses soins de pièces de rechange fabriquées en Turquie et d'autres produits turcs pour un montant de

1,27 milliard de \$. Selon le quotidien *Cumhuriyet* du 31 octobre 1984, les usines du secteur de l'aérospatial emploieront un personnel qualifié estimé à quelque 1.500. Ces usines ne produiront cependant que 5.000 des 120.000 pièces entrant dans la construction d'un appareil F-16, le reste sera importé des États-Unis et assemblé en Turquie.

Quant aux moteurs destinés à ces appareils, General Electric en fournira un certain nombre de type F-110, qui seront assemblés dans une usine dont la construction est prévue dans la région d'Eskisehir.

En ce qui concerne la partie électronique du F-16, une autre société turco-américaine a déjà été constituée en Turquie pour y pourvoir. 51 % des parts de cette société, Havelsan-Aydin, appartient à la Fondation pour le renforcement de la Force aérienne turque (THKGV), 38 % de la compagnie américaine Aydin Corporation, le reste étant la propriété d'une autre société turque, TESTAS.

S'il n'y a pas d'obstacle inattendu, l'usine de construction d'avions commencera à assembler les premiers F-16 à la fin de 1986. À partir du janvier 1987, l'industrie aérospatiale turque commencera à produire certaines pièces d'aviation. Et en janvier 1988, le premier F-16 coproduit volera dans le ciel turc.

En prévision de la mise en œuvre de ce projet, les militaires turcs ont décidé de remplacer leurs chasseurs F-100 datant de la guerre de Corée par du matériel plus avancé.

Selon le quotidien *Milliyet* du 22 août, la Turquie envisage d'acheter, dès que possible, 34 chasseurs Phantom à l'Égypte, 15 Phantom et 5 F-15 aux USA, ainsi que 170 chasseurs F-104 à la RFA. Le ministre turc de la défense, M. Yavuztürk, fit savoir qu'en attendant la construction des F-16 en Turquie, la Force aérienne turque sera au moins équipée de 100 Phantom et de 170 F-104.

Le 24 novembre 1984, le Pentagone annonça la décision des États-Unis de fournir 12 chasseurs F-15 à la Turquie, en dépit des objections soulevées par la Grèce.

Pour sa part, la RFA s'engagea à livrer à la Turquie 75 F-104 avant la fin de l'année 1984, la livraison de 45 et de 50 autres chasseurs étant prévue pour 1985 et 1986. Signalons à ce sujet que tous ces F-104 en service dans la Force aérienne ouest-allemande, sont en passe d'être remplacés par des Tornado, qui sont construits par un consortium anglo-germano-italien.

Le Canada a fait part, lui aussi, de son intention de fournir 54 appareils d'occasion F-104 à la

CORRUPTION RELATIVE A L'ACHAT DES F-16

Les allégations de corruption concernant l'achat des chasseurs F-16 ont soulevé une polémique dans la presse turque et toutes sortes de rumeurs ont circulé en rapport avec l'ex-général Tahsin Sahinkaya, ancien membre de la junte militaire et Commandant des forces aériennes turques.

Après une longue période de marchandages, le gouvernement turc a décidé, le 7 septembre 1983, de choisir le Flying Falcon F-16 comme chasseur qu'il fabriquera en collaboration avec General Dynamics.

Le contrat couvre l'assemblage et la co-fabrication de 160 avions pour un prix estimé à 4,2 milliards de \$. Les perdants dans cette course sont le F-18 de McDonnell Douglas et le F-20 Tigershark de Northrop.

Le 25 juin 1985, le général Evren a inauguré l'usine de moteurs du F-16, à Eskisehir.

Quelques semaines plus tard, l'ancien vice-président de la General Dynamics, M. Takis Voltis, révélait lors d'une interview pour le quotidien turc Milliyet, en date du 11 juillet, que la Société avait offert des pots-de-vin d'un montant de 12,5 milliards de LT à quelques haut fonctionnaires afin d'obtenir le marché mais il ne mentionnait pas les noms des différentes personnes corrompues.

Toutefois, le magazine Time du 14 novembre 1983 avait déjà cité le nom du général Sahinkaya parmi les personnalités corrompues et le qualifiait d'être «un des généraux de l'armée le plus riche du monde».

Bien que les milieux de l'opposition aient demandé que le Conseil d'Etat de l'inspection enquête sur cette affaire, en tant qu'autorité supérieure dans ce domaine, l'article n° 15 provisoire de la Constitution établie par la junte, interdit toute enquête et toute action légales contre toute décision ou mesure prise par le Conseil national de sécurité (la junte militaire).

Le ministre de la justice Nihat Eldem a déclaré que les allégations de corruption concernant les F-16 seraient soumises à une enquête si le Parlement décidait de lever l'article provisoire n°15.

Mais le Parlement, à cause des pressions exercées par le général Evren, ne peut agir en ce sens et le général corrompu Tahsin Sahikaya conserve toujours son titre de «membre du conseil présidentiel».

Info-Türk, septembre 1985

Turquie. Vingt de ces chasseurs seront livrés après réparations (dont le coût est estimé à 6 millions de \$), les 34 appareils restants serviront à approvisionner les 20 autres en pièces de rechange.

Entre-temps, l'accord initial prévoyant la vente par l'Égypte de 34 Phantom a été suspendu par Le Caire, à la suite d'objections formulées par la Grèce.

Au cours d'une visite du ministre Yavuztürk à Londres, la Grande-Bretagne proposa à la Turquie de lui vendre 40 chasseurs Tornado, au prix de 22 millions de \$ pièce. Toutefois, la proposition formulée par le ministre de la défense britannique Michael Heseltine se heurta peu après au veto de son collègue des finances, Nigel Lawson. Le 13 décembre 1984, cette démarche reçut l'aval de la Première ministre, Mme Thatcher, disant qu'à son avis, la Turquie n'était pas un marché approprié pour le Tornado.

Parmi les nouveaux projets des militaires turcs en matière de rajeunissement de sa force aérienne, il y avait également le remplacement des avions de transport C-47 de l'époque de la 2^e guerre mondiale, par des avions modernes.

Les dirigeants turcs annoncèrent qu'ils envisageaient de conclure un marché par lequel la Turquie pourrait coopérer à la construction des avions de transport et de leurs pièces de rechange.

Là-dessus, les fabricants et fonctionnaires du Canada, de l'Espagne et de l'Italie envahirent la capitale turque pour décrocher ce nouveau marché d'un demi-milliard de dollars. Les Canadiens proposèrent leur DCH-5 Buffalo ou Gash-8 ou Twin Atter, les

Espagnols, leur CN-235, et les Italiens, leur G-222.

Le prix unitaire de 52 avions de transport qui allaient remplacer les C-47 variait entre 5,5 et 12 millions de dollars.

Le ministre turc de la défense Yavuztürk déclara le 12 septembre 1984: «Nous cherchons un partenaire. Nous pouvons accepter chacun des avions espagnols, canadiens ou italiens, mais notre condition est qu'ils acceptent de mettre sur pied une entreprise commune.»

La Turquie conclut un autre accord avec les États-Unis en vue de coproduire des hélicoptères UH-1H à Ankara sous la licence de US Texron. Selon cet accord, 10 de ces 27 hélicoptères seraient immédiatement délivrés par les États-Unis. Ceux qui restent seraient assemblés peu après en Turquie.

Les militaires turcs souhaitaient aussi renforcer les Forces armées turques par l'installation de nouveaux missiles. Pendant la réunion printanière des ministres de la défense de l'OTAN, le ministre turc demanda à ses collègues de soutenir le projet turc d'acheter des missiles Harpoon qui seraient installés dans la région égéenne. Pour l'OTAN, cette demande était acceptable. Mais l'affaire fut suspendue à cause de l'opposition des Grecs qui craignaient un bouleversement de l'équilibre des forces dans la région par l'installation de ces missiles à portée de 90 km dans le territoire turc, les missiles EXOCET de l'armée grecque n'ayant qu'une portée de 50 km.

Là-dessus, le ministre turc a entamé une négociation avec son homologue britannique

Heseltine pour l'installation en Turquie de missiles anti-aériens Rapiet.

D'après le quotidien *Milliyet* du 22 août 1984, la Turquie aurait déjà passé une commande de 36 missiles Rapiet à la Grande-Bretagne.

La Turquie commanda de missiles Super Side Winder et Sparrow aux États-Unis. Ceux-ci ont d'ailleurs annoncé leur intention de délivrer à la Turquie des missiles Maverick air-sol.

Autre projet commun turco-américain: la coproduction de radars anti-aériens en Turquie. Dans le cadre de ce contrat, la compagnie américaine Westinghouse suggéra de faire des investissements en Turquie pour une valeur de 2,5 millions de \$ en espèce et de 1,5 million de \$ en équipement, pièces et know-how. La Westinghouse proposa également de moderniser les radars utilisés par les chasseurs Phantom F-4 de la Force aérienne turque. Cette compagnie fabriquait notamment les radars destinés aux F-16 qui seraient à l'avenir coproduits en Turquie.

Forces terrestres

La constitution de la Fondation pour le renforcement des forces terrestres (KKGV) fut le premier pas vers la création de l'industrie guerrière de production de matériel et d'équipement pour les Forces terrestres.

Lors de la réunion générale de la fondation, tenue en 1983 à Ankara, le Général Nurettin Ersin, commandant des forces terrestres et membre de la junte militaire des 5, a déclaré que la fondation avait réalisé des progrès importants en 1982 et que ses capitaux avaient atteint 5.310 millions de LT (27 millions de dollars). On rapporte que la moitié de cette somme a été donnée par les ouvriers turcs de l'étranger. Ces donations ont été rassemblées dans les consulats et les postes frontaliers turcs soit, en exploitant les sentiments nationalistes des ouvriers turcs soit, en les forçant à payer.

Cette fondation qui s'est rapidement développée après le coup d'État militaire de 1980, possédait des investissements dans plusieurs entreprises. Elle mit sur pied Asilsan (l'industrie du matériel électronique militaire) pour la production de pièces électroniques et d'équipements de communication sans-fil et par après, Aspilsan, pour la production de batteries destinées aux équipements militaires.

À l'heure actuelle, l'objectif principal des forces terrestres est la modernisation des 600 chars M-48 avec des canons et des engins plus puissants. La modernisation de 170 chars M-48 (leur transformation en diesel) fut déjà réalisée à la fin de l'année

1983. Le ministre étasunien de la défense annonça le 4 août 1984 que l'armée turque envisageait d'acheter des équipements de conversion pour améliorer ses chars M-48 âgés de plus de 30 ans au prix de 129 millions de \$. Ils seraient rééquipés avec des canons de 105 mm remplaçant ainsi ceux de 90 mm.

Hormis la modernisation de ces chars, la Turquie conclut en 1980, un accord avec la RFA pour la coproduction des 77 chars Leopard. Ce projet qui bénéficiait d'une aide spéciale militaire de 600 millions de DM visait aussi la fourniture d'autres types d'armes, y compris 2.500 missiles Milan.

Des pourparlers se sont aussi déroulés pour la coproduction d'un modèle plus avancé de chars, Leopard-2. Mais la réalisation de ce projet a été suspendue par la RFA sous prétexte d'un manque de financement. La presse européenne signalait en effet que la raison de cette suspension serait plutôt l'objection de la part d'Israël qui considérait la production de ces chars en Turquie comme une menace pour sa sécurité. Le ministre turc de la défense Yavuztürk répondit le 12 septembre que «cet argument n'est pas sérieux. Si les Arabes ne peuvent pas acheter les chars fabriqués en Turquie, ils les achèteront à la Grande-Bretagne ou à l'Union soviétique. En outre, il y a des affirmations selon lesquelles il existerait dans certains pays arabes des chars produits en Israël.» Et de terminer en exprimant son espoir que les pourparlers avec la RFA reprendraient dans un avenir proche.



La Turquie conclut un autre accord avec les USA pour la coproduction des missiles anti-char. L'US General Defence Corporation participait dans ce projet commun avec un investissement de 30,8 millions de dollars. La coproduction en Turquie de ces missiles FP-105 fut annoncée pour la fin l'année 1985.

D'autre part, dans le cadre de projets de l'OTAN, une usine de production des palettes de char a été inaugurée le 9 novembre à Arifiye, dans la province d'Adapazari, en Turquie.

La RFA a accordé 29,5 millions de DM à la Turquie pour le financement de ce projet.

Quant à la compagnie de l'industrie des machines et de chimie (MKE) des forces terrestres,

son usine à Cankiri commencerait à partir du printemps de l'année 1985 à fabriquer les canons jumeaux anti-aériens de 20 mm avec la coopération de la compagnie suisse Oerlikon.

L'usine de Kirikkale de MKE conclut, elle aussi, un accord avec la RFA pour la coproduction, à partir de 1986, de canons de 105 mm. C'est avec ces canons que les chars Leopard-I seront équipés.

Forces navales

La Fondation pour le renforcement de la marine (DKGV) est une compagnie mère dont l'objet est de créer une industrie navale militaire. Grâce aux dons des travailleurs immigrés turcs de l'étranger, cette fondation a construit d'abord deux vedettes appelées «Gurbet-I» et «Gurbet-II» (Exil-I et Exil-II).

D'après une étude de la revue *Jane's Defence Weekly*, reprise par le quotidien *Hürriyet* du 23 août 1984, parmi les 24 pays aptes à fabriquer leurs propres sous-marins figure également la Turquie.

Les chantiers navals de la marine turque à Gölcük ont été développés, depuis le coup d'État militaire, de manière à pouvoir construire des canonnières de type Dogan (Lurssen) équipées de missiles ainsi que des vaisseaux de débarquement et même des tankers.

De plus, l'un des 6 sous-marins de type 209 donnés par la RFA était en cours d'assemblage dans les chantiers navals de Gölcük.

La presse turque rapporta qu'à l'avenir, la Turquie serait à même d'assembler 8 sous-marins de plus dans ces chantiers.

La marine turque commanda à la RFA quatre vaisseaux d'accompagnement «MEKO-200» dont les deux premiers seraient délivrés en 1986 et les deux autres, assemblés dans les chantiers turcs.

D'autre part, 13 navires de débarquement LCT ont été construits dans les chantiers de Taskizak avec la collaboration de la RFA. Trois de ces navires et un patrouilleur côtier avaient déjà été mis à la mer le 27 juillet 1984. Quelques semaines plus tard, le 9 septembre, le premier navire destiné au transport de chars, équipé de deux canons Orlygon de 20 mm et Vikera de 12,7 mm, sortait des chantiers navals d'Izmir.

Une dépêche récente informait que la marine turque avait décidé de construire une nouvelle base navale dans la zone d'Aksaz sur la côte égéenne. Cette nouvelle installation s'appellerait la «base navale de l'Anatolie du sud-ouest» et coûterait 2,772 millions de LT.

La Turquie, une force nucléaire?

Même s'il était encore très loin des normes minimales de l'OTAN, le niveau atteint par l'industrie de guerre turque suscitait déjà une grande inquiétude dans les pays voisins. L'occupation militaire turque du nord de Chypre et les incursions de l'armée turque dans le territoire irakien en 1983 et 1984 constituent en soi des faits alarmants pour la Grèce et les pays islamiques du Moyen-Orient et même pour Israël.

Le 27 février 1984, le quotidien *Idisis*, rapporta que la Turquie aurait l'intention de construire une base militaire géante à Corlu, à une distance de 75 miles de la Bulgarie, et de 85 miles de la Grèce. Les sources américaines affirmaient que cette base coûterait 16 millions de \$ et serait sous contrôle de l'OTAN. Toujours est-il que ces deux voisins de l'ouest de la Turquie considéraient cette nouvelle base comme une menace supplémentaire pour leur sécurité territoriale.

Un autre quotidien grec, *To Vima*, révéla le 13 mai 1984 que dans dix ans, la Turquie disposerait aussi d'armes nucléaires. À l'origine de ce cri d'alarme, des pourparlers entamés par la Turquie avec certains pays pour la construction de sa première centrale nucléaire à Akkuyu, dans la province de Mersin. Les trois compagnies étrangères candidates à ce projet étaient Westinghouse des États-Unis, AECL du Canada et Kraftwerke Union de la RFA. Le gouvernement turc fit savoir qu'il signerait un contrat avec celle qui accepte de transférer la propriété de cette centrale à la Turquie, après l'avoir construite et mise en service.

Quelles étaient les perspectives réelles de l'industrie de guerre turque? Pouvait-elle atteindre le niveau des industries de guerre des autres pays de l'OTAN? On apprit entre-temps que les pays européens auraient mis sur pied des consortiums ayant pour but de coproduire de nouvelles armes. On parlait même d'un projet prévoyant la standardisation des armements de tous les pays de l'OTAN. La Turquie, pouvait-elle faire partie de ce processus?

Le ministre turc de la défense, M. Yavuztürk, répondit à ces questions dans une interview parue dans *The Turkish Daily News* du 13 septembre 1984:

«La Turquie jouit de solides capacités en matière d'industrie de guerre. Nous devons proprement utiliser ces capacités. Aujourd'hui, nous disposons d'une infrastructure suffisante. Bien que cette infrastructure fonctionne par roulement, nous pouvons augmenter le nombre de postes quand il

□ 332 □

est nécessaire. Cela nous permettra aussi de réduire le taux de chômage. La Turquie doit mettre fin à son statut d'acheteur d'armements.

Puisque nous sommes en possession du know-how et de la technologie requise, nous ne sommes plus sous-développés dans ce domaine.

Les ministres de la défense de l'OTAN sont occupés à étudier la nouvelle génération d'armement pour les années 1990. Bien entendu, les armes en usage se trouvent vite dépassés à cause des développements technologiques rapides. Nous désirons participer à la production de nouveaux systèmes d'armement et à la modernisation des forces aériennes.

La Turquie devrait pouvoir vendre des armes comme elle en achète.»

OYAK: Un nouveau géant

OYAK: Il n'y a aucun doute que la part de lion de l'industrie de guerre appartient à la société de holding de finances des dirigeants d'armée: OYAK.

Comme nous l'avons expliqué en détail au début de ce livre, le Fonds d'aide mutuelle de forces armées a été fondé en 1961, dans le but de fournir aux chefs de l'armée et aux sous-officiers des biens de consommation bon marché, des crédits à taux d'intérêt bas et de permettre aux dirigeants de l'armée de construire des résidences à prix plancher. Mais en dix ans, ce fonds est devenu un gigantesque holding financier, distribuant des bénéfices aux dirigeants de l'armée et aux sous-officiers tout en développant sa collaboration avec les capitaux étrangers dans divers domaines d'investissement.

Seule une de ses joint-ventures, OYAK-Renault qui fabrique des voitures de licence française, s'est nichée parmi les 30 plus grandes sociétés industrielles de Turquie avec un chiffre d'affaires annuel de 112,72 millions de dollars.

Selon le rapport financier présenté à la 25^e session du conseil général d'OYAK qui s'est tenue le 31 mai 1985, la profitabilité de la fondation s'est élevée à 130% en 1984, et tous ses actionnaires militaires ont reçu une part des bénéfices de 42,4% dans la même année.

En 1985, OYAK et trois autres fondations de l'armée englobaient les sociétés industrielles et commerciales suivantes:

1. Türk Otomotiv Endüstrisi A.S. (automobile)
2. Motorlu Araçlar Tic A.S. (automobile)
3. OYAK-Renault (automobile)

4. Motorlu Araçlar A.S. (automobile)
5. Ağır Döküm Sanayii A.S. (fonderie)
6. Good-Year A.S. (pneu)
7. Çukurova Çimento A.S. (ciment)
8. Mardin Çimento A.S. (ciment)
9. Bolu Çimento A.S. (ciment)
10. Ünye Çimento A.S. (ciment)
11. Otomarsan (automobile)
12. Koytas
13. Sidas
14. OYAK-Kutulutas A.S.
15. OYAK-Kutulutas Insaat A.S.
16. OYAK-Kutulutas Pazarlama A.S. (vente)
17. OYAK-Kutulutas Prefabrik A.S. (maisons préfabriquées)
18. Isbir
19. Aspilsan (alimentation électrique dans le domaine militaire)
20. Mustas
21. Netas
22. Havelsan (électricité militaire)
23. Hava Uzay Sanayii (aéronautique)
24. OYAK-Insaat A.S. (construction)
25. TUSAS (tourisme)
26. Aselsan (électricité militaire)
27. DITAS
28. Turgutlu Konserveçilik (nourriture en boîte)
29. Eti Pazarlama VE Sanayi A.S. (industrie marketing)
30. Hektas
31. Petkim-Petro Kimya (pétrochimie)
32. Petlas
33. TESTAS Elektronik A.S.
34. OYAK Holding Yatırım (holding de l'investissement)
35. OYAK Sigorta (assurance)
36. Omsan Nakliyat A.S. (transport)
37. Tam Gıda Sanayii A.S. (alimentation)

OYAK et trois autres fondations militaires sont en partenariat avec les entreprises locales et étrangères suivantes:

1. General Dynamics
2. General Electric
3. ITT
4. Philips Dodge
5. Northern Electric
6. Renault
8. Mobil
9. International Harvester
10. Shell

11. General Motors
12. Koç Holding
13. Kutlutas A.S.
14. Sabanci Holding
15. Yasar Holding
16. Gama Holding
17. Çukurova Holding
18. Has Holding
19. Türkiye Sinai Kalkinma Bankasi
20. Is Bankasi
21. Vakiflar Bankasi
22. Ziraat Bankasi
23. Çimento Sanayii A.S.
24. DITAS
25. MKE
26. Elektronik Sanayii
27. Petkim
28. Etibank
29. PTT
30. Türkiye Petrolleri A.S.

Nouvel essor de l'industrie militaire

L'industrie de la défense turque, déjà la plus grande du Moyen-Orient, s'est vue insuffler un nouvel élan suite à la création d'un fonds gouvernemental destiné à financer l'investissement en armement et qui remplace les trois fondations pour le renforcement des armées de terre, de l'air et navales.

Le premier ministre Özal déclara le 19

novembre 1985, que ce fonds disposerait d'un budget annuel de 350 milliards de LT (600 millions de dollars) constitué à partir des taxes sur les cigarettes et les boissons alcoolisées, des surtaxes sur la loterie nationale et autres formes de jeu, d'un prélèvement spécial de 5% sur l'essence et autre combustible liquide, de donations et d'allocations directes du budget.

Il sera administré par un «conseil de coordination suprême de l'industrie de la défense». Celui-ci sera composé du premier ministre, du chef d'état-major, d'autres ministres et commandants d'armée. Il devra gérer l'acquisition et la fabrication de l'armement des forces armées turques et sera spécialement autorisé à encourager les investissements de fabrication, ainsi que les joint-ventures avec des partenaires locaux et étrangers.

La nouvelle de ce projet déclencha une bousculade parmi de grands groupes industriels privés en quête de partenaires étrangers pour une participation conjointe dans l'industrie de l'armement.

Les principaux holdings financiers turcs tels que Koç, Alarko, Sabanci, Ercan, Tekfen, Profilo, etc., entamèrent alors des pourparlers avec les géants étrangers de l'industrie de guerre tels que Westinghouse, British Aerospace, Plessey, Alwis, British Royal Ordnance Group, General Electric, Dornier, GEC-Marconi, Marconi, AEG, Thyssen-Henschel, Kraus Maffei, Sankey, Panhart, FMC, INI, Mercedes, HOMME, Cadillac Gage, Ford Aerospace et Westland.

INVENTAIRE DES EFFECTIFS ET ARMEMENTS DE L'ARMÉE TURQUE

Les forces armées turques constituent aujourd'hui la deuxième armée la plus puissante de l'OTAN. Leurs effectifs s'élèvent à 711.000 (dont 80.000 permanents), tandis qu'en cas de mobilisation, 833.000 réservistes peuvent être appelés sous les drapeaux. Pour les conscrits, la durée du service est de 18 mois.

FORCES TERRESTRES

Elles se composent de quatre armées qui ont, à tour de rôle, leur QG à Istanbul, Malatya, Erzincan et Izmir:

La 1ère Armée est responsable – sur le plan opérationnel – pour la Thrace orientale et comprend essentiellement des unités de blindés et d'opérations mobiles.

La 2ème Armée est responsable de l'Anatolie centrale et du nord, les Dardanelles, et sert également d'appui aux forces turques à Chypre pour les questions de ravitaillement.

La 3ème Armée contrôle l'Anatolie orientale et est intégrée, aux côtés des deux premières armées, dans le commandement opérationnel de l'OTAN.

La 4ème Armée enfin, est responsable pour l'Egée et a été créée en 1975 sans être incorporée dans les forces de l'OTAN.

Les quatre armées comprennent 10 corps d'armée, 2 divisions mécanisées d'infanterie, 6 brigades blindées, 4 brigades mécanisées, 14 divisions et 11 brigades d'infanterie, 1 brigade de parachutistes et 1 brigade de commandos. A cela s'ajoutent 4 bataillons équipés de 54 missiles sol-sol «Honest John» et 48 unités indépendantes (8 de reconnaissance, 32 d'artillerie et 8 d'artillerie anti-aérienne).

Les effectifs de l'armée de terre s'élèvent à 470.000 (dont 50.000 permanents), tandis qu'en cas de mobilisation, 700.000 réservistes peuvent être appelés sous les drapeaux.

L'armement de l'armée de terre se présente comme suit dans les différents secteurs:

L'armement de l'armée de terre se présente comme suit dans les différents secteurs:

FORCES BLINDEES: 100 M-26, 50 Leopard 1 A3, 500 M-47; 3.000 M-48 MBT; 2.000 M-113; 1.200 Commando APC.

ARTILLERIE: 95 canons M-116A1 de 75 mm, 140 M-101 A1 de 105 mm, 150 M-59 et 400 M-11A1 de 155 mm, 116 M-115 de 203 mm, 400 M-7/M-108 de 105 mm, 210 M-46 de 155 mm et 48 M-100 de 203 mm. L'artillerie dispose également de 1.750 canons de 60, 81 et 107 mm, d'obusiers Howitzer de 120 mm, de 18 missiles «Honest John» sol-sol et de canons M-44 de 155 mm.

ARMES ANTI-CHARS: 1.200 canons de 57 mm, 390 de 75 mm, 800 de 108 mm. En outre, 85 missiles Cobra ont également été commandés ainsi que des missiles SS-11, des missiles téléguidés TOW et 2.500 missiles téléguidés Milan.

ARMEMENTS ANTI-AERIENS: 300 missiles jumeaux de 20 mm, 900 de 40 mm ainsi que des canons M-51 de 75 mm et M-117/8 de 90 mm.

AVIATION DE L'ARMEE DE TERRE: Elle comprend 18 appareils U-17, 2 DHC-2, 6 Cessna-206, 3 Cessna-421, 15 Dornier-27, 9 Dornier-28, 20 Baron, 5 de type T-42, 40 avions d'entraînement Citabria 150-S, 156 hélicoptères Agusta-Bell de type 204/5, 20 Bell de type 47 G, 48 UH-1D et 30 de type TH-300 G. En outre, 27 hélicoptères UH-1H ont été commandés.

FORCES AERIENNES

Leurs effectifs s'élèvent, en tout, à 53.000 hommes (dont 20.000 permanents). 66.000 réservistes peuvent être appelés sous les drapeaux. Elles se composent de 4 commandements (2 tactiques, 1 administratif et 1 d'entraînement).

13 ESCADRONS DE BOMBARDIERS, dont 2 sont équipés de 42 appareils F-5A et 12 F-5B, 2 de 40 appareils F-100 C-DF, 6 escadrons équipés de 82 appareils F-4E et 8 de type RF-KE et, enfin, 3 escadrons équipés de 50 appareils F/TF -104G.

2 ESCADRONS DE «CONTAINMENT» équipés de 30 appareils F-104S.

1 ESCADRON DE RECONNAISSANCE, équipé de 20 appareils RF-5A et RF-5B.

6 ESCADRONS D'APPAREILS DE TRANSPORT, dont 2 équipés de 7 appareils de type C-130 E, et 20 de type C-160D, 3 escadrons équipés de 30 appareils C-47A et un escadron pour le transport de personnalités importantes (VIP) disposant de 3 appareils Viscount, 2 de type Islander, 12 hélicoptères UH-1D/H et 5 de type UH-19D.

9 ESCADRONS DE «BASIC FLIGHTS» qui disposent en tout de 40 appareils T-33A, de 2 appareils de type C-47A et de 2 hélicoptères UH-1H.

3 ESCADRONS D'ENTRAINEMENT équipés de 24 appareils T-34, 25 T-37, 60-T-38 et 30 T-41.

Il existe également des ESCADRONS POUR MISSIONS SPECIALES qui disposent de 36 appareils F-100C/F et 20 de type F/TF-104 et une autre unité indépendante de transport «VIP» comprenant 2 appareils C-47A.

LES MISSILES AIR-AIR: Il en existe 750 de type AIM-9P3, Super Sidewinder ainsi que de type Sidewinder, Sparrow, Falcon et Shafrir.

LES MISSILES AIR-SOL: Ce sont des missiles de type AS-12, Bullpup et Maverick.

Il existe enfin, 8 escadrons équipés de 72 missiles SOL-AIR de type Nike-Hercules et Nike-Ajax.

FORCES NAVALES

Les effectifs s'élèvent à 46.000 hommes dont 10.000 permanents. 70.000 réservistes peuvent être appelés sous les drapeaux.

Il existe 5 bases navales: Gölcük, Istanbul, Izmir, Ereğli et Iskenderun.

SOUS-MARINS: 5 de type 209, 10 de type US-Guppy, 1 Tang et 1 ex-US Balao.

DESTROYERS: 9 de type Gearing, 4 Fletcher, 2 de type Sumner, 2 Carpenter et 2 frégates Berk, portant chacun 1 hélicoptère.

VEDETTES: il existe 13 vedettes munies de missiles et 8 vedettes munies de torpilles. En détail: 4 de type Dogan (Lurssen FPB-57) munies de missiles Harpoon, 9 Kartal (type 141 Jaguar) munies de missiles Penguin, 7 vedettes munies de torpilles Jaguar (RFA) et 1 de type Girne.

MOUILLEURS DE MINE: 1 de type Nusret et 9 mouilleurs de mine côtiers.

DRAGUEURS DE MINE: 12 de type US Adjutant, 4 ex-Can MCB, 6 ex-Vegesack côtiers, 4 ex-US Cape.

Il existe également 72 vaisseaux de débarquement de différents types, 66 vaisseaux auxiliaires (dont 9 tankers) et 25 patrouilleurs.

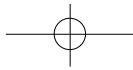
La flotte comprend aussi une unité anti-sous-marin, équipée de 18 avions de type S-2E et de 7 hélicoptères de type AB-204B et AB-212.

La brigade de fusiliers marins comprend 5.000 hommes et se compose d'un QG, de 3 bataillons d'opérations, d'un bataillon d'artillerie et d'unités d'appui.

FORCES STATIONNEES A CHYPRE

A la liste ci-dessus, il faut ajouter un corps d'armée comprenant 2 divisions d'infanterie (total des effectifs: 17.000), qui sert de force d'occupation à Chypre. Ce corps d'armée dispose de 150 chars blindés de combat de type M-47/48 et de transport de type M-113, ainsi que 212 canons de 105 et 155 mm. Il dispose, en plus, d'obusiers Howitzer de 203 mm et de canons anti-aériens de 40 mm.

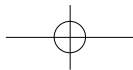
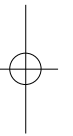
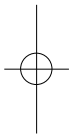
Sources: Turkey Almanach 1983, Ankara: IISS, The Military Balance 1983-1984, London, 1984. Il faut souligner que les données publiées ci-dessus n'incluent pas les dernières commandes d'armes citées dans les pages précédentes.



RELATIONS EXTERIEURES 1

PRESENCE MILITAIRE US CROISSANTE

près avoir éliminé tous ces obstacles grâce au coup d'Etat, les Etats-Unis conclurent de nouveaux accords militaires et économiques avec Ankara. Devenu un poste stratégique majeur sur le front nucléaire, le pays s'engage résolument dans le nucléaire et se recouvre de stations de communications et d'espionnage américains. Le rôle croissant de la Turquie cadre dans les nouvelles stratégies militaires de l'OTAN qui se concentrent de plus en plus sur les régions méridionales de l'Europe, s'éloignant ainsi des champs de bataille traditionnels de l'OTAN.



Le 17 octobre 1980, soit peu de temps après le coup d'État, un communiqué publié suite aux négociations au sommet turco-américains disait ceci: «Les pourparlers qui se sont déroulés dans une ambiance amicale ont clairement indiqué des perspectives concrètes pour l'avancement par des efforts mutuels de l'industrie de défense en Turquie et, par ailleurs, que le progrès réalisé dans ce domaine, contribuera à renforcer la coopération aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral, particulièrement dans le cadre de l'alliance atlantique.»

L'une des conséquences immédiates du coup d'État a été la ratification par la junte des cinq d'un accord de coopération en matière de défense entre la Turquie et les États-Unis. Cet accord qui s'est vu confronté à l'opposition du Parlement d'avant le coup d'État a fixé les principes de base des relations bilatérales de défense et assuré une activité continue des bases-clé de l'armée américaine en Turquie.

Se réjouissant de la «stabilité» restaurée en Turquie, le général Rogers, commandant des forces de l'OTAN en Europe, se rendit en Turquie à deux reprises pour s'entretenir avec le général Evren. Le résultat immédiat de ces contacts a été le retour surprise de la Grèce dans l'aile militaire de l'OTAN.

La seconde étape de ce processus de coopération militaire turco-américaine a été l'établissement en décembre 1981 d'un «Conseil de défense commun» chargé de définir les besoins militaires communs, d'y apporter des solutions et de décider de la contribution étasunienne à l'industrie de guerre turque.

Le 6 décembre 1981, le ministre de la défense Caspar Weinberger en visite en Turquie, déclara: «Le gouvernement militaire turc a comblé nos espoirs les plus grands depuis qu'il est au pouvoir. Nous admirons particulièrement la façon dont la loi et l'ordre ont été rétablis en Turquie.»

Cela revenait en fait à avoir de l'admiration pour les arrestations de masse, la torture, l'emprisonnement à vie, les exécutions, la censure, la suppression du droit de conventions collectives et de grève etc.

En janvier 1982, lors d'une conférence de presse que le secrétaire d'État américain Haig, donna à Bruxelles, après une réunion de l'OTAN, un journaliste britannique lui fit remarquer, sous forme de question, qu'il était ambigu de critiquer durement le régime polonais et de ne pas critiquer le régime militaire en Turquie ni celui d'autres pays pro-occidentaux.

Explosant littéralement de colère envers le journaliste britannique, Haig se mit à faire l'éloge des généraux turcs. Cette défense ambiguë des généraux

turcs fut répercutée dans la presse turque progouvernementale avec beaucoup de satisfaction. Et le ministre des affaires étrangères M. Türkmen, de regretter que les autres alliés de la Turquie n'adoptaient pas une telle position «pertinente».

Dans un show sur la Pologne réalisé par les États-Unis et diffusé dans le monde occidental, le premier ministre turc Bülent Ulusu fut présenté comme le défenseur des libertés malgré la répression brutale que son gouvernement militaire menait en Turquie. Même le International Herald Tribune déclara: «Ce n'était ni un jeu ni de la propagande intelligente. 'Que la Pologne soit polonaise' est une phrase dont le vide actuel s'exprime tant sur le plan politique que moral. La présence du dictateur militaire de Turquie déplorant l'existence d'une dictature militaire en Pologne a fortement contribué à éclairer cet aspect des choses.»

À l'assemblée générale des Nations Unies, la délégation turque s'est abstenue de voter une résolution condamnant l'annexion du Golan par Israël. Le ministre des affaires étrangères Türkmen déclara que cette abstention était due à une phrase de la résolution qui accuse aussi les États-Unis. Après ce vote, le chef du département politique de l'OLP, M. Kaddoumi, a reporté sa visite en Turquie.

Dans une nouvelle offensive diplomatique, le secrétaire d'État Haig, réitéra, le 14 mai 1982, lors d'une visite à Ankara, le soutien de son gouvernement au régime militaire turc. Mais la guerre du Golfe (Iran-Irak) et le Moyen-Orient semblent avoir été les principaux sujets abordés lors de ses entretiens avec le général Evren. Il ressortait clairement à la fin de sa visite que toutes les discussions se sont déroulées dans le contexte de l'OTAN, ce qui impliquait que la Turquie ne traitait pas bilatéralement avec les États-Unis dans cette affaire. Mais quelques jours plus tard, le conseil ministériel de l'OTAN, les 17 et 18 mai à Luxembourg, déclarait dans son communiqué final que «certains membres de l'OTAN peuvent prendre certaines mesures pour assurer la défense de régions en dehors de la zone de l'OTAN». Ceci était le feu vert pour une coopération bilatérale entre la Turquie et les États-Unis pour mettre en place une Force rapide de déploiement en Anatolie.

Le sommet de l'OTAN qui se tint le 10 juin 1982 à Bonn, proclama un «intérêt commun dans la sécurité, la stabilité et l'indépendance souveraine des pays extérieurs au territoire de l'OTAN» et l'empressement des membres de l'Alliance à «contribuer soit directement soit indirectement» à les leur assurer.

Ayant pris la Force Rapide de Déploiement

(FRD) américaine sous sa protection, le sommet de l'OTAN auquel assistait aussi le premier ministre turc Ulusu, donna l'autorisation à la Turquie d'ouvrir ses territoires à cette force.

Afin d'accélérer la préparation à l'établissement de la FRD en Anatolie, le général Rogers, commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe, et l'amiral Crowe, commandant des forces alliées d'Europe méridionale, se rendirent en Turquie en juin et juillet 1982.

Toujours dans ce même esprit de «coopération», la junte militaire autorisa des avions espions U-2 et AWACS de décoller depuis des bases aériennes de Turquie.

Plus de 250 hommes d'affaires turcs et américains se rencontrèrent à Istanbul entre le 3 et le 6 octobre 1982, afin de discuter en groupe sur les perspectives de lancement de la coopération économique turco-américaine. Un banquier américain dénommé Bruce McCormack, déclara à cette occasion: «La Turquie peut devenir le panier à pain du Moyen-Orient. Les investisseurs des pays étrangers sont avant tout intéressés par la durabilité de l'administration de ce pays.» Ali Koçman, président de l'Association turque des hommes d'affaires et des industriels fit savoir que «les hommes d'affaires turcs ont proposé aux Américains de nombreux projets à développer conjointement. Les hommes d'affaires américains veulent utiliser la Turquie comme un avant-poste économique où ils pourraient produire sur place et exporter vers le Moyen et Proche-Orient.»

Le 7 octobre 1982, pour la première fois, la Force rapide de déploiement américaine prenait part aux manœuvres de l'OTAN menées en Turquie sous le nom de code «Détermination 82» et débarquait ses troupes par les airs sur Kesan, dans la région de la Thrace turque.

Peu avant le référendum sur la nouvelle Constitution, le chef de la CIA, William Casey avait effectué une visite de 36 heures en Turquie pour s'entretenir avec les autorités turques. En réponse à une question, le premier ministre Ulusu déclara qu'il ne pouvait révéler les sujets discutés avec le chef de la CIA.

Le 31 octobre 1982, la Turquie et les États-Unis parvinrent à un accord concernant l'amélioration et la modernisation des facilités d'utilisation par les États-Unis d'un nombre indéterminé de bases aériennes turques «en temps de crise grave ou de guerre». Le ministre turc de la défense révéla par ailleurs qu'une coopération dans le domaine militaire était également envisagée avec l'Arabie saoudite, la Jordanie et la Tunisie.

Le 4 novembre 1982, soit quelques jours plus tard, le ministre égyptien des affaires étrangères M. Kemal Hasan Ali déclara que l'Égypte était prête à une coopération stratégique avec la Turquie.

Le 15 novembre 1982, l'ambassadeur des USA, M. Robert Strausz-Hupe, annonça à la presse turque, l'existence d'un projet de stockage d'équipement militaire américain dans les bases aériennes turques en passe d'être modernisées conformément à l'accord turco-américain.

Plus important encore: à Washington, le président américain Reagan et le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl annoncèrent dans une déclaration commune, que les deux pays allaient encourager les efforts du gouvernement turc à «retourner à la démocratie».

Le 20 novembre 1982, l'appui turc à la Force rapide de déploiement acquit une nouvelle dimension suite à la signature à Bruxelles, d'un nouvel accord américano-turc.

Cet accord prévoyait la construction de nouveaux aérodromes en Turquie et la modernisation des installations existantes, et octroyait aux États-Unis le droit de stocker son matériel militaire sur le sol turc. En même temps, Washington annonça que les États-Unis avaient installé un nouveau commandement militaire au Moyen-Orient destiné à défendre les intérêts américains dans la région du Golfe persique et de l'Océan indien.

Le 17 avril 1984, le quotidien turc *Hürriyet* signalait que les aéroports militaires de Gaziantep et de Dalaman faisaient l'objet de travaux d'agrandissement dans le but de les rendre conformes aux normes de l'OTAN. Par ailleurs, un nouvel aéroport militaire était en construction à Erzurum. Une fois ces travaux achevés, même les appareils les plus sophistiqués de l'OTAN seraient en mesure d'atterrir et de décoller de ces aéroports. Ces travaux étaient estimés à 16 millions de \$.

De plus, la Turquie s'engageait à assurer la maintenance et la réparation d'appareils AWACS présents dans son espace aérien, dans les ateliers situés à l'aéroport de Yesilköy à Istanbul. Ces ateliers seraient, en outre, chargés de la maintenance d'autres appareils militaires au service de l'OTAN, tels que les C-5, C-141 et A-4. (*Hürriyet*, 25 octobre 1984)

En échange de toutes ces facilités, les États-Unis augmentèrent d'abord «l'aide» à la Turquie à 547 millions de dollars en 1981 et à 703 millions de dollars en 1982.

Était-ce suffisant pour couvrir les dépenses militaires de la Turquie?

Tout d'abord, il faut se rappeler qu'un pays sous-développé comme la Turquie est obligé, de

□ 338 □

par ses engagements envers l'alliance atlantique, de dépenser 11,68 % de son PNB alors que ce pourcentage n'était que de 4,54 % dans le cas de la Grèce, 3,57 % pour le Portugal, 1,64 % pour la Grande-Bretagne, 1,20 % pour les États-Unis et 0,79 % pour la RFA.

D'après un rapport de l'Agence américaine de contrôle des armes et du désarmement publié dans la presse le 16 mai 1984, les dépenses américaines totales de la Turquie pour l'année 1982 étaient de 3,4 milliards de dollars.

Pour l'année 1983, la Turquie consacra 19,8 % du budget de l'État aux dépenses militaires, contre 10,4 % seulement pour l'éducation et 3 % pour la santé.

Mais ni l'armée turque ni les États-Unis ne jugeaient suffisants les milliards sacrifiés pour l'armement en Turquie.

Un spécialiste américain du Moyen-Orient estima dans une étude parue dans la revue *Orbis Magazine*, que l'armée turque avait besoin d'au moins 18 milliards de dollars sur une période de 13 ans pour atteindre les normes minimum de l'OTAN. (*Hürriyet*, 24 décembre 1983)

Bien qu'après le coup d'État, les USA aient accru «l'aide» militaire à la Turquie, cette augmentation était loin de répondre aux besoins résultant des projets de modernisation et de réarmement de l'armée turque. Aussi, dans le but de convaincre les USA d'augmenter leur contribution, l'ambassadeur de Turquie à Washington, Sükrü Elektdag, jugea utile de mettre en évidence l'importance militaire de la Turquie au cours de la Conférence des hommes d'affaires turcs et américains, qui eut lieu à Istanbul le 15 septembre 1984:

«La Turquie, dit-il, est le seul pays de l'OTAN à avoir une frontière commune avec l'URSS s'étendant sur 1.920 km (480 km à l'est et 1.440 km le long de la Mer noire).

Les Détroits constituent le seul moyen permettant de contrôler le passage de la flotte soviétique de la Mer noire vers la Méditerranée.

La Turquie constitue la seule barrière entre le monde communiste et la Péninsule arabique. Elle est en mesure d'empêcher une pénétration soviétique vers la Méditerranée orientale.

La Turquie assure la défense de 33 % des frontières séparant l'OTAN du Pacte de Varsovie.

Les forces US en Turquie peuvent se servir de stations de collecte d'information dans ce pays.

La Turquie assure l'existence de bonnes relations entre les pays arabes et les USA, et joue le rôle de bouclier protégeant l'État d'Israël.

L'armée turque, avec ses effectifs mobilisa-

bles de 820.000 hommes, occupe en ordre d'importance la deuxième place au sein de l'OTAN derrière l'armée américaine. Les effectifs de l'armée turque sont supérieurs à ceux, additionnés, de la Grèce, de la Grande-Bretagne, du Portugal, du Danemark, de la Norvège, des Pays-Bas et du Canada. (*Cumhuriyet*, 16 septembre 2008).

Les relations turco-américaines ne se déroulent cependant pas toujours de manière linéaire. Par exemple, à l'approche des élections présidentielles américaines de 1984, ces relations se sont dégradées suite à certaines résolutions prises par le Congrès américain.

Bien que, d'une part, Washington ait encouragé et appuyé avec enthousiasme le coup d'État du 12 septembre 1980 et que d'autre part, la Turquie se distinguât au cours de ces quatre dernières années comme l'alliée la plus fiable des États-Unis au Moyen-Orient, les remarques critiques faites par les législateurs américains au sujet de la politique d'Ankara dans le domaine des droits de l'homme et la question chypriote soulevèrent récemment dans la capitale turque, une vague de colère grandissante vis-à-vis des États-Unis.

Le dernier en date de ces incidents dans le processus de détérioration des relations turco-américaines fut une résolution de la Chambre des représentants américaine désignant le 24 avril 1985 comme la «journée nationale du souvenir de l'inhumanité de l'homme à l'égard de l'homme», en relation avec le massacre des Arméniens.

Cette résolution approuvée le 10 septembre par vote oral à la Chambre américaine, fut suivie d'une décision de la Commission des affaires étrangères du Sénat de lancer un appel pour que les revendications arméniennes soient prises en compte lors de la mise en œuvre de la politique étrangère des États-Unis: référence y était faite à certaines régions de la Turquie comme lieux de peuplement arméniens depuis 2.500 ans. Alors que plus d'un million d'Arméniens furent massacrés ou déportés par les autorités ottomanes vers la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, les gouvernements successifs de la République de Turquie n'aient catégoriquement les faits.

À la suite de cette résolution du Congrès, le premier ministre Özal mit en garde les États-Unis, affirmant que les relations bilatérales «amicales» pourraient subir des dommages «difficiles ou parfois impossibles à réparer».

Si Özal fut si prompt à riposter, c'était dû, semble-t-il, au battage fait autour de ces résolutions dans la presse et à l'Assemblée nationale turques.

OUVRIERS TURCS BATTUS PAR LES MP AMERICAINS

Le 13 mars 1985, en fin de journée, des travailleurs, de la base aérienne américaine d'Incirlik située dans le sud de la Turquie, s'apprêtaient, comme d'habitude, à quitter la base pour rentrer chez eux. A la sortie, ils ont été arrêtés par 35 policiers militaires américains (MP), casqués, dirigés par un commandant d'escadron, qui voulait fouiller leurs affaires. Les travailleurs et leurs délégués syndicaux (affiliés au syndicat Harp-Is) ne se sont pas laissés faire et ont refusé de se plier à cette fouille qui n'était pas conforme aux lois en vigueur. Alors le commandant des MP a ordonné sur-le-champ de faire usage de la force.

Les MP, aidés de chiens policiers, ont chargé les travailleurs, faisant 6 blessés dont 2 ont été hospitalisés.

Le Commandement de la loi martiale de la région a immédiatement instauré la censure sur toute information au sujet de l'événement, tout en donnant raison aux MP américains, alors que ni le Commandant de la loi martiale ni le préfet du district n'ont voulu recevoir un élu de l'Assemblée nationale qui plaidait la cause des travailleurs.

Cette base américaine d'Incirlik est célèbre: c'est de là que le fameux avion d'espionnage U-2 avait décollé pour survoler le territoire de l'Union soviétique, jusqu'à ce que les chasseurs de ce pays l'aient abattu au cours d'un de ses survols. Cette base sert également à menacer les pays du Moyen-Orient.

(Info-Türk, mai 1985)

«Nous soumettons à la réflexion de l'opinion internationale le fait que ces résolutions tendent à favoriser le terrorisme international, dont des citoyens américains sont eux aussi la cible, et en particulier, les actes criminels de l'ASALA et d'autres organisations terroristes semblables.»

Ceux qui soutenaient ces résolutions affirmaient, au contraire, que c'était l'indifférence internationale devant le massacre des Arméniens qui avait laissé le champ libre à la montée d'actes de violence commis par de jeunes Arméniens, et que les résolutions du Congrès auraient pour effet de freiner cette escalade de violence.

Une autre décision qui souleva la colère d'Ankara fut la réduction de «l'aide» US à la Turquie. Tout en approuvant un projet d'aide extérieure s'élevant à 17,8 milliards de \$, la Commission des Budgets de la Chambre des représentants américaine demanda le 9 septembre, que «l'assistance» à la Turquie soit réduite de 215 millions de \$. Au départ, l'administration Reagan, avait proposé pour la Turquie un budget de 755 millions de \$ à titre d'«aide militaire». Or, la Commission de contrôle de la Chambre n'en approuva qu'une partie (540 millions de \$), la différence étant affectée à l'aide économique destinée aux Philippines.

Auparavant, une disposition de la motion d'autorisation du Sénat avait prévu le gel de 215 millions de \$ à titre d'aide jusqu'à ce que les Chypriotes turcs eussent rendu la ville de Varosha (Famagouste) aux Chypriotes grecs. Quant à la commission des budgets de la Chambre, sa décision était assortie d'une déclaration exprimant l'espoir du Congrès que la Turquie serait en mesure d'user de son influence auprès de la communauté turque de Chypre en favorisant le recours à un compromis dans le cadre de la recherche d'une solution aux problèmes qui maintenaient la division de l'île depuis dix ans.

À l'annonce de ces décisions, le Parti popu-

liste (HP) réclama une session extraordinaire du parlement turc en vue d'un débat d'urgence sur ce sujet. Une motion déposée par ce parti déclarait qu'on ne pouvait pas se contenter d'écarter du revers de la main – par une simple protestation du ministère turc des affaires étrangères – les décisions du congrès américain, et considérait que «cette décision qui a profondément heurté la nation turque, mériterait une réponse adéquate.»

Toutefois, le président de l'Assemblée nationale, Necmettin Karaduman déclara, le 14 septembre, qu'il n'y aurait pas de session extraordinaire du parlement pour débattre de la décision du Congrès américain.

En fait, malgré le battage fait autour de cette affaire par la presse et les partis politiques turcs, le général-président Evren et son premier ministre Özal préféraient rester dans l'expectative. À leurs yeux, les résolutions du Congrès n'étaient rien d'autre que des manœuvres de certains politiciens à l'affût du soutien des lobbies arménien et grec dans la perspective des prochaines élections américaines.

Les porte-parole du gouvernement turc réaffirmèrent leur confiance dans la politique de Reagan, en annonçant qu'une fois les élections passées, toutes ces initiatives «ressortant de considérations politiques étriquées et à courte vue» seraient balayées de la table.

Cette attitude prudente des dirigeants turcs suscita divers commentaires dans la presse turque.

Le 19 septembre, l'un des quotidiens les plus influents *Günaydin* affirmait, sans faire toutefois directement allusion au général Evren, que la politique d'expectative d'Özal était le résultat de la peur: «Özal ne souhaite pas devenir la cible des USA, écrivait ce journal.

«Il agit donc intelligemment. Il ne sait que trop bien que tous ceux qui se sont laissés entraîner dans une bagarre avec les USA, ont fini par perdre. Ce sont les rumeurs prétendant qu'à l'origine de

□ 340 □

l'incident du 27 mai 1960, il y avait eu un chantage exercé par le président du Parti démocrate qui, en 1961, a valu la potence à l'ex-premier ministre Adnan Menderes pour crimes contre l'État.

Lorsque, vers la fin des années 1950, les USA refusèrent de lui donner les 350 millions de \$ qu'il avait demandés, Menderes riposta: «Si vous ne me les donnez pas, je les trouverai chez les Soviétiques.»

L'extension des usines de la Sümerbank et la création des verreries Cayirova sont deux exemples de ce que l'on doit aux progrès qu'il sut réaliser pendant cette période. Menderes alla même jusqu'à déclarer qu'il pourrait visiter l'Union soviétique. Özal est attentif et prudent, il veut terminer cette affaire en temps voulu sans qu'il soit porté atteinte à nos intérêts supérieurs. C'est ce qui explique son sang-froid.»

L'ironie du sort, c'est que le jour de la parution de cet article, une délégation de haut niveau du commerce extérieur soviétique décollait d'un aéroport turc après avoir signé un accord commercial prévoyant pour l'année prochaine, le doublement du volume du commerce turco-soviétique (de 300 à 600 millions de \$).

Lors de la signature, le sous-secrétaire au commerce extérieur, Ekrem Pakdemirli, déclara que dès 1987 la Turquie achètera du gaz à l'URSS pendant 25 ans.

Selon le Protocole commercial de 1985, la Turquie exporterait vers l'URSS des noisettes, des agrumes, des haricots, du malt, du tabac, de l'huile d'olive, des produits de textile, de la barytine moulue, des matériaux chimiques et divers produits industriels. En contrepartie, la Turquie importerait d'URSS des machines et de l'équipement, du pétrole brut, de l'énergie électrique, des poutres en acier, du bois de construction et de la cellulose.

Un point qui mérite également d'être relevé, c'est le fait que cet accord prévoyant notamment l'élargissement des exportations de produits textiles vers l'URSS, fut conclu très peu après que les USA eussent annoncé des restrictions sur les exportations de produits textiles en provenance de Turquie.

Comme il a été expliqué dans les chapitres précédents, tant le coup d'État du général Evren que la politique monétariste d'Özal avaient non seulement été salués et appuyés par les États-Unis, mais ces derniers furent en plus le principal pilier du régime militaire.

Evren et Özal étaient parfaitement conscients que leur politique antidémocratique et antipopulaire n'aurait jamais pu se réaliser sans le

soutien des USA et que celle-ci les aurait condamnés à un isolement total sur le plan international.

Il apparaît à cet égard que le régime avait déjà payé le prix de ce soutien américain en concluant avec les États-Unis de nombreux accords militaires et commerciaux. La réouverture des bases militaires américaines, la modernisation des aéroports turcs de manière à permettre leur utilisation éventuelle par les Forces rapides de déploiement US, l'autorisation donnée aux avions-espions et aux AWACS américains de survoler le territoire de la Turquie, la participation des États-Unis à l'industrie de guerre turque, l'achat de 160 chasseurs F-16 construits par General Dynamics (coût: 4,2 milliards de \$) et la commande à ITT d'un nouveau système électronique de téléphonie (coût: 300 millions de \$) – voilà les principaux points qui figuraient au programme de collaboration élargie avec les États-Unis.

Quant aux relations économiques et commerciales avec l'URSS, les USA ne formulaient pas d'objections à leur extension, pourvu que la Turquie se conformât aux restrictions imposées par le COCOM (Commission de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations stratégiques). Comme on a pu récemment le constater en Belgique à propos d'une aléreuse fraiseuse dont l'exportation vers l'URSS fut bloquée sous la pression des États-Unis, le COCOM avait déjà imposé de nombreuses restrictions à l'exportation par la Turquie de produits et de matières stratégiques vers les pays socialistes, restrictions auxquelles les gouvernements turcs se sont docilement soumis.

Pour toutes ces raisons, il serait très naïf de prétendre que les tensions apparues récemment dans les relations turco-américaines déboucheraient sur un changement radical dans la politique étrangère de la Turquie. En fait, après la réélection du président Reagan, le premier ministre Özal a effectué une visite très «satisfaisante» aux États-Unis en avril 1985. Cette première visite officielle d'un premier ministre turc après une période de 13 ans d'intervalle, a été l'occasion pour le président Reagan d'exprimer son admiration pour son invité: «*Vous êtes, a-t-il dit, un fidèle ami et un allié important.*» Le chef de la Maison Blanche a également promis à Özal de libérer pour l'année fiscale suivante une aide et un crédit de 939 millions de dollars: 785 millions de \$ pour les militaires et 150 millions de \$ pour les besoins économiques de la Turquie, soit un montant plus élevé que l'aide accordée par le Congrès américain à tous les pays africains souffrant de la faim. Özal avait espéré au moins 1,2 milliard de dollars afin de moderniser les forces armées turques.

Selon le quotidien belge *Le Soir* du 6 avril,



LA TURQUIE SUR LE FRONT NUCLEAIRE

Depuis que la chute du Shah d'Iran a frappé Trackman 2, en tant qu'il des Etats-Unis le plus vif sur les missiles soviétique et les lancements de satellites, la Turquie, est devenue un poste stratégique pour les Etats-Unis et l'OTAN dans la mission de surveillance de l'URSS.

Seule membre de l'OTAN autre que la Norvège à partager une frontière avec l'URSS, la Turquie a le contrôle d'un goulet d'étranglement convoité par l'URSS – le détroit des Dardanelles qui permet de passer en Méditerranée. Et l'une des plus grandes réserves connues de pétrole se trouve juste au-delà de ses frontières.

A l'instar des autres pays du Tiers-monde, la Turquie estime qu'il est difficile de résister à la pression pour une plus grande participation dans la politique des superpuissances, même si elle risque de transformer la zone en un «cimetière nucléaire», comme l'a un jour décrit un commentateur de radio de Moscou. La Turquie n'est pas seulement dépendante des pays capitalistes industrialisés sur le plan des marchés, elle reçoit une solide poignée de main des Etats-Unis par le biais de l'aide militaire, qui est passée de 203 millions de \$ en 1980 à US \$ 755 millions en 1985.

En raison de son emplacement stratégique, la Turquie est profondément engagée dans le domaine nucléaire. Il y a plus de 60 installations militaires contrôlées principalement par les Etats-Unis et employant plus de 5000 personnes, où environ 500 ogives nucléaires américaines sont stockées. A l'heure actuelle, il s'agit de missiles John Honest d'une portée de 64 km. Les Etats-Unis envisagent de les remplacer par les missiles Pershing-2 de moyenne portée et de donner également 72 nouveaux chasseurs F-16 équipés de missiles nucléaires à la Turquie.

Outre les missiles et les bases qui reflètent de manière dramatique le lien qu'entretient la Turquie avec la stratégie nucléaire, le pays grouille de stations de communication et d'espionnage. D'après la liste des installations américaines en Turquie parue dans Nuclear Battlefields, la plus grande d'entre elles, à savoir la base américaine de combat et de missiles d'Inçirlik située dans le sud, à la frontière avec la Syrie, est également dotée de l'une des principales installations de communication et de commandes reliées aux armes nucléaires.

Plus à l'est, à Piriñçlik, un escadron de surveillance, de détection et de radars, observe les tests de missiles et les activités satellite de l'Union soviétique.

Les stations d'interception et d'écoute ont commencé à pousser comme des champignons en Turquie à la fin des années 1950, principalement autour des littoraux nord et nord-est de l'Anatolie. En 1963-64, le premier radar de surveillance de longue portée destiné à observer les bases de missiles soviétiques et les activités militaires syriennes a été installé à Diyarbakir.

Ces activités ont continué à prospérer jusqu'à ce que les Etats-Unis décrètent un embargo sur les armes à l'encontre de la Turquie suite à l'invasion de Chypre. La Turquie demanda alors le partage des renseignements recueillis par les bases américaines à Chypre et établit un contrôle sur les activités des Etats-Unis et de l'OTAN. Mais les observateurs croient que la réaffirmation du rôle de la Turquie est plus théorique que réelle.

Les Etats-Unis levèrent l'embargo en 1978, préparant le terrain à une relation plus étroite.

L'enveloppement de la Turquie dans le plan américain global et régional a progressé à un rythme étourdissant. Après la création en 1980 de la Force rapide de déploiement, la Turquie a signé un accord de défense secret avec les Etats-Unis. Le lancement de l'opération de sauvetage malheureux des otages d'Iran à partir de la base d'Inçirlik confirme les rapports faisant état de l'autorisation donnée à la Force rapide de déploiement de pouvoir utiliser des bases turques.

La mise en place en 1981 d'un pacte de défense mutuelle avec les Etats-Unis signifie que la Turquie est devenue le premier pays de l'OTAN s'engageant dans un accord bilatéral qui est essentiellement un pacte militaire multilatéral. Un an plus tard, les discussions ont porté sur un autre accord prévoyant la modernisation des bases américaines à Erzurum et Batman, la construction d'une nouvelle base à Mus et l'élargissement ainsi que la modernisation de 10 aéroports militaires. La Turquie permettra également d'augmenter l'accès des porte-avions de la sixième flotte

Le rôle accru de la Turquie cadre bien avec les nouvelles stratégies de l'OTAN qui, selon Arkin et Fieldhouse, «s'orientent de plus en plus sur les zones au sud de l'Europe – l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et au-delà – en s'éloignant toujours plus des champs de batailles traditionnels de l'OTAN.» (South, Mars 1986).

□ 342 □

la promesse d'aide a été plutôt faible en comparaison avec l'aide américaine accordée à Israël et l'Égypte, en particulier si l'on prend en considération l'importance stratégique d'un pays qui a été qualifié par le Secrétaire d'État Schultz comme une «*barrière naturelle contre l'expansionnisme soviétique*» gardant un tiers des frontières que les pays de l'OTAN partagent avec ceux du Pacte de Varsovie.

Toutefois, le Congrès s'opposa à toute modification de la parité (7 pour la Grèce et 10 pour la Turquie) dans la distribution de l'aide militaire américaine à ces deux alliés «hostiles».

Néanmoins, le même journal a indiqué que, compte tenu de la menace grecque de fermer les installations militaires américaines sur le territoire grec en décembre 1985, à l'expiration du contrat signé en 1983, dans le cas où Papandréou gagnerait les élections générales anticipées (qui devaient avoir lieu en juin 1985), l'administration Reagan n'hésiterait guère plus longtemps entre la Turquie et la Grèce.

Selon la presse turque, Özal a donné au président Reagan sa garantie que, si la Grèce persistait dans ses intentions, la Turquie serait prête à accueillir les installations militaires américaines et les structures de maintenance de la sixième flotte des États-Unis. En retour, le président américain a promis à Özal de lutter contre la tendance protectionniste du Congrès américain visant à empêcher une augmentation des exportations turques vers les États-Unis.

Après cette visite, la présence militaire des États-Unis et de l'OTAN a connu une véritable impulsion. Les extraits de presse ci-après donnent une meilleure idée sur cette escalade:

La revue allemande *Stern* a annoncé dans son numéro de juillet 1985 qu'un avion espion britannique, «Black Bird SR-71» avait fait son plein sur une base aérienne militaire de Diyarbakir, en Turquie, au cours d'un vol de reconnaissance au-dessus de porte-avions et d'arsenaux de la marine soviétiques en mer Noire.

En septembre 1985, un rapport militaire soumis au Congrès américain a révélé la mise à disposition par la Turquie des facilités suivantes aux États-Unis:

- Les installations américaines en Turquie écoutent toutes les explosions nucléaires expérimentales souterraines ou en surface réalisées par l'Union soviétique

- 25 % des renseignements sur les régions où sont installés des missiles soviétiques sont contrôlés via la Turquie.

- L'écoute des missiles SS-18 et SS-19 ne peut être réalisée qu'à partir des installations américaines situées en Turquie.

- 20 % de l'approvisionnement de carburant de la 6^e Flotte américaine est effectué dans les ports turcs.

- La présence militaire étasunienne dans les bases situées à Mus et Batman constitue un obstacle contre toute intervention soviétique au Moyen-Orient et dans la région du Golfe.

Le 1^{er} février 1986, *The Wall Street Journal* a indiqué que l'importance stratégique de la Turquie s'est accrue depuis la construction de nouveaux pipelines qui partent d'Irak et s'étendent jusqu'à la mer Méditerranée en passant par les territoires du sud-est de la Turquie. Ces nouveaux gazoducs ont en même temps diminué l'importance stratégique du Golfe persique. Alors qu'il y a dix ans, 41 % du pétrole exporté vers les pays occidentaux provenait de la région du Golfe, aujourd'hui, ce n'est plus que 15 %. Le journal décrit également ces nouveaux pipelines comme «la principale ligne d'approvisionnement de l'OTAN.»

Le 5 février, 1986, le quotidien *Cumhuriyet* a fait savoir que les avions de l'OTAN utilisent la base aérienne de Konya en Turquie pour leurs vols d'entraînement. Parmi ceux-ci, les avions américains qui décollent des porte-avions de la 6^e flotte.

Le 24 février, 1986, la Turquie et les États-Unis ont signé un accord bilatéral obligeant Ankara à garder secrètes toutes les informations concernant la coopération militaire turco-américaine et la haute technologie transférée par les États-Unis à la Turquie.

D'autre part, un expert américain, William M. Arkin, affirmait, dans son article paru dans le «Bulletin des savants atomistes» que les États-Unis ont déjà mis leurs forces atomiques en Turquie, dans un état d'alerte semblable à celui des missiles basés au sol et des bombardiers B-52 chez eux.

Pour preuve, l'Institut de recherche des études politiques mentionnait le «Bulletin des munitions» d'octobre 1983, publié par le Quartier général des Forces aériennes américaines en Europe.

D'après cette publication, les armes atomiques américaines implantées en Turquie étaient parvenues «à un stade de croissance agressive» et ses quatre escadrons logistiques étaient en état d'alerte.

L'article affirmait que les États-Unis ont entreposé «quelques 500 ogives nucléaires en Turquie dont au moins 300 sont destinées à l'aviation.»

Les bombes atomiques américaines se trouvaient dans quatre bases aériennes turques: Eskisehir, Murted, Incirlik et Balikesir, à la disposition de quatre unités turques des forces aériennes.

La reprise de «l'état d'alerte» en Turquie signifiait que l'aviation y était équipée de bombes atomiques en temps de paix et qu'elle était prête à frapper des cibles en Union soviétique.

Arkin d'ajouter que les opérations dans l'unique base aérienne américaine de combat de Turquie à Incirlik, «se sont multipliées de façon significative depuis la signature de l'accord en matière de défense et de coopération économique en 1980, entraînant ainsi une augmentation du nombre d'avions affectés à Incirlik de 18 à 36 unités.»

À la fin de l'année 1985, le gouvernement turc demanda la révision du Pacte de coopération économique et de défense avec les États-Unis (DECA) dans le but d'obtenir plus d'aide et une augmentation du volume des exportations turques vers les États-Unis.

Cet accord quinquennal devait expirer le 18 décembre 1985.

Lors des négociations, les États-Unis poussèrent la Turquie à fournir à ses forces armées, y compris

à sa Force rapide de déploiement, des installations d'urgence, et de garantir la permission d'installer une station radio de Voice of America en Turquie.

En retour, le côté turc rappela que le déficit commercial turc à l'égard des États-Unis avait atteint les 700 millions de dollars en 1985 et demanda, par conséquent, la levée des obstacles imposés par les États-Unis à l'exportation du textile turc. La Turquie souhaitait en outre une augmentation substantielle de «l'aide» américaine dont le montant total pour 1985, s'élevait à 868 millions de dollars

Au cœur des négociations, il y avait un «programme-cadre de défense aérienne» incluant la modernisation de 8 aéroports anatoliens et l'établissement de deux aérodromes tous neufs en Anatolie orientale. Le plan prévoyait également l'achat de 200 missiles Rapier et une affaire colossale de chasseurs F-16. La Turquie déploierait en principe la majeure partie des 50 Rapier qu'elle s'approprierait dans les installations de défense commune à Incirlik, Pirinçlik et Çigli.

Tous ces marchandages laissent présager pour les prochaines années, une présence militaire américaine en Turquie, toujours plus puissante et agressive.

LES ACTIONS DES FORCES DEMOCRATIQUES AMERICAINES CONTRE LE REGIME TURC

Alors que l'administration US soutenait le régime turc sans réserve, de nombreux membres du Congrès, des journaux et des organisations démocratiques américains ont élevé leur voix contre les violations des droits de l'homme en Turquie.

En janvier 1983, la Commission pour la sécurité et la coopération en Europe du Congrès américain est parvenue à partir de son rapport de mission en Turquie, à la conclusion suivante:

«Il n'y a aucun doute sur la violation des droits de l'homme en Turquie. D'après l'appréciation de la mission qui s'est rendue en Turquie, la crise intérieure actuelle n'est pas à un niveau justifiant les attitudes après des autorités de la loi martiale. La situation politique en Turquie est très compliquée. On ne peut pas la surmonter par des solutions faciles et avec les recettes habituelles. Il faut faire d'importantes concessions du point de vue des droits de l'homme. Pour que la Turquie devienne, comme nous le désirons tous, l'axe principal de l'OTAN et un allié vraiment efficace et stable, elle doit retourner à l'ordre démocratique entier.»

Le 14 avril de la même année, le sous-comité du Congrès a tenu une réunion sur la violation des droits de l'homme en Turquie. Le porte-parole du Parlement européen a été invité à cette réunion afin qu'il explique la position européenne en la matière. Le député socialiste allemand Fellermaier a pris la parole et exposé les observations des institutions européennes sur la lutte contre les pratiques antidémocratiques du régime turc.

Chaque année, l'aide militaire et économique proposée par l'administration Reagan à la Turquie fait l'objet de vives discussions au sein du Congrès américain en raison de la situation des droits de l'homme. Cette aide a d'ailleurs souffert de réductions considérables.

En octobre 1985, le Président de la commission des affaires étrangères ainsi que 30 membres de la Chambre américaine des représentants ont envoyé une lettre au général Evren, lui demandant d'intervenir en faveur des prisonniers politiques.

HELSINKI WATCH A PROPOS DE LA TURQUIE

Le comité américain «Helsinki Watch», qui fut fondé en 1979 dans le but de surveiller l'application, au niveau national et international, des dispositions relatives aux droits de l'homme, inscrites dans les accords d'Helsinki de 1975, a récemment publié un rapport sur «les droits de l'homme dans le cadre de la transition de la Turquie vers la démocratie».

Le rapport se fonde en partie sur les informations collectées par Roland Algrant et Jeri Laber au cours d'une mission d'enquête en Turquie fin septembre 1983.

Critiquant le soutien apporté par l'administration américaine au régime turc, le rapport déclare:

«La Turquie est le troisième principal bénéficiaire d'aide militaire et économique américaine. Alors qu'en réaction aux abus commis par la Turquie dans le domaine des droits de l'homme, la Communauté économique européenne a gelé, dès 1981, un programme d'aide à la Turquie de 625 millions de \$, et malgré les dispositions inscrites dans notre propre loi sur l'aide étrangère qui interdit l'octroi par le gouvernement américain d'une aide économique et militaire à ceux qui portent gravement atteinte aux droits de l'homme, l'administration continue à accroître son soutien financier à la Turquie. Le soutien américain à la Turquie s'est non seulement révélé être une source de discorde entre les USA et leurs alliés ouest-européens, mais a également porté atteinte à la crédibilité de la politique suivie ailleurs par les Etats-Unis dans le domaine des droits de l'homme. Ce fut particulièrement évident lors des discussions d'évaluation des accords d'Helsinki à Madrid, lorsque les Etats-Unis condamnèrent violemment l'instauration de la loi martiale en Pologne, ce qui eut pour seul résultat que les pays du Bloc de l'est et certains Etats neutres et non-alignés leur rapplèrent la situation en Turquie. L'émission télévisée de la USIA «Laissez la Pologne être la Pologne», qui connut une large diffusion en février 1982, fut un objet de dérision en Europe, y compris, dans certains cas, parmi ceux-là mêmes dont elle était censée servir la cause, au motif que le premier ministre turc était apparu à l'écran pour condamner la loi martiale en Pologne. (...)

Les citoyens turcs que nous avons rencontrés (en Turquie), hésitaient à prendre contact avec le personnel de l'ambassade des Etats-Unis. Certains étaient fermement convaincus que «l'ambassade des Etats-Unis collabore avec la police secrète turque» et affirmaient que l'ambassadeur des Etats-Unis fait quasiment partie de la junte. Plusieurs personnes signalèrent que peu avant l'arrestation des membres de l'Association pour la paix, l'ambassade des Etats-Unis avait distribué gratuitement des bulletins de l'USIA présentant le Conseil mondial de la paix comme une façade du Parti communiste soviétique, et qu'une phraséologie identique était apparue par la suite dans l'acte d'accusation contre l'Association turque pour la paix.»

SCANDALE A L'AMBASSADE AMERICAINE

Pour mettre en lumière la censure et la persécution continues des journalistes, le PEN Club qui regroupe des auteurs issus de divers pays, a envoyé une mission d'observation en Turquie du 17 au 21 mars 1985.

Le célèbre dramaturge américain Arthur Miller et son collègue britannique Harold Pinter ont déclaré suite à leur visite que la Turquie est le seul pays du monde occidental où l'on peut risquer d'être poursuivi pour ses opinions et où en tant que détenu, on est obligé d'attendre pendant de nombreuses années avant de comparaître devant un tribunal. Ils ont établi un parallèle avec le procès des sorcières de Salem de 1692, que Miller décrit dans l'une de ses pièces, qui est également une réflexion sur le Maccarthysme.

Le gouvernement turc, furieux de cette visite, a interdit toute référence à la mission du PEN Club.

Par la suite, dans un article qu'il a écrit pour la revue américaine The Nation de mai 1985, Arthur Miller a révélé un incident scandaleux qui a eu lieu au cours d'un dîner donné en son honneur par l'ambassadeur américain à Ankara. Selon cet article, à table, Harold Pinter s'est engagé, explique Miller, dans un débat fervent avec une journaliste d'extrême droite, Mme Nazli Ilıcak, à propos des violations des droits humains en Turquie.

«L'ambassadeur tentait d'engager la conversation avec son voisin de table, lorsque Pinter cria, furibond, en direction d'Ilıcak, assise de l'autre côté de la table: 'C'était une insulte et c'était voulu comme une insulte et je vous la renvoie dans la figure!'

Comme je l'apprenais par la suite, elle avait dit à Pinter que contrairement aux Turcs qui eux, devraient rester et faire face aux réalités de leur pays, lui pourrait rentrer chez lui et intégrer tout cela dans une pièce de théâtre qui lui rapportera gros.

L'ambassadeur tinta aussitôt sa cuiller en argent contre son verre à eau en cristal, imposant ainsi le silence. 'Je souhaite la bienvenue à M. Miller qui est notre invité d'honneur', dit-il. J'avais compris qu'il me fallait répondre au toast... Je commençai calmement en remerciant l'ambassadeur pour le dîner et pour ses paroles de bienvenue, ce à quoi il sembla réagir avec soulagement. Je poursuivis en disant:

«Nous savons concrètement ce que nous avons vu, et ce que nous avons vu n'a rien de commun avec le moindre des systèmes démocratiques en Europe occidentale et aux Etats-Unis. Dans «Les Sorcières de Salem», je parle de celles qui ont été emprisonnées et exécutées, non pour leurs actes, mais pour les opinions qu'elles étaient supposées avoir. C'est ce qui se passe ici; des centaines de personnes sont en prison en raison des opinions qu'ils sont supposés avoir. On nous dit que la Turquie se rapproche de plus en plus de la démocratie, et il se pourrait que cela soit finalement ainsi – personne ne le sait -, mais ce qu'elle est aujourd'hui, c'est une dictature militaire qui se distingue notamment par son caractère impitoyable et brutal...

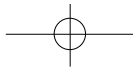
Le rôle de l'Amérique aurait été dû être ici d'affirmer les normes démocratiques – ne fût ce que comme objectif à atteindre – au lieu de justifier leur destruction comme la seule défense possible contre le chaos.

Comme je poursuivais, j'eus l'impression de voir les yeux de l'ambassadeur se vitrifier en signe d'étonnement et d'horreur.

A peine me suis-je assis, que j'entendis une nouvelle fois, la voix de baryton impressionnante d'Harold Pinter. Près du hall d'entrée, Pinter se détournait justement de l'ambassadeur qui, n'arrivant qu'à mi-hauteur de sa taille, criait quelque chose et se dirigeait brusquement vers un invité qui avait l'air ahuri.

Pinter vint aussitôt chez moi et me dit fièrement: 'J'ai insulté ton ambassadeur et on m'a prié de quitter les lieux.'

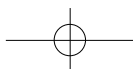
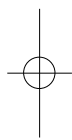
A la sortie, Pinter m'expliqua que l'ambassadeur avait fait observer qu'il peut toujours y avoir des tas d'opinion à n'importe quel sujet, à quoi il lui avait répondu: «Pas si on vous a accroché un câble électrique aux organes génitaux.»



RELATIONS EXTERIEURES 2

**DIVISION
DE CHYPRE
OFFICIALEE**

**L'île aux deux nations avait été divisée
dès 1974, lors de son occupation par les
militaires turcs. La proclamation de la
«République turque de Chypre du Nord»
en 1983, dans le cadre de l'expansionnisme
militaire turc officialisa cette partition.
La situation économique et sociale de
la partie nord de Chypre dirigée
par Denktash se détériora contrairement
à la partie méridionale. La création de la RTCN
servit par ailleurs les intérêts des Etats-Unis.**



Après le coup d'État militaire, l'une des principales manœuvres de la junte qui causa la détérioration de bon voisinage dans la région a été la proclamation de la «République turque de Chypre du Nord» en 1983.

Après avoir dénoncé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 13 mai 1983 réclamant le retrait de Chypre de toutes les forces d'occupation, le régime d'Ankara avait accéléré la colonisation du secteur occupé de l'île. Le 19 mai 1983, la junte du général Evren donna le feu vert à l'adoption de la lire turque dans le secteur occupé et poussa M. Rauf Denktash, l'ancien collaborateur du colonialisme britannique et le «par-rain» de la communauté turque, à annoncer que l'indépendance de cet «État» serait bientôt unilatéralement proclamée.

Il est de fait que la proclamation de la République ne se fit pas longtemps attendre. Bien que la junte turque ait affirmé qu'elle n'avait pas été informée des intentions des dirigeants chypriotes turcs et qu'elle n'avait pas été en mesure d'empêcher la proclamation de la «République», ces affirmations ne sauraient cacher certains faits.

Tout d'abord, le secteur nord de l'île était occupé par les forces armées turques depuis 1974. Officiellement, il n'y eut pas de régime de loi martiale. Néanmoins, l'ensemble des activités, tant celles liées à la sécurité qu'aux services de renseignements, étaient contrôlées et accomplies par les commandants turcs qui étaient, de fait, les dépositaires du pouvoir dans le soi-disant «État fédéral turc».

Secundo, après avoir adopté la lire turque en mai 1983, l'administration de Denktash avait organisé une série de rassemblements, réunions et conférences dans le but de rendre acceptable l'idée de la proclamation de la République. Ces rassemblements avaient fait la une de l'ensemble des journaux turcs, tous soumis à la censure de la junte militaire.

Tertio, la proclamation de la République avait coïncidé avec la publication du décret prévoyant la création de *zones franches* en Turquie, dans des régions situées exactement en face des côtes septentrionales de l'île. Une zone et un port francs avaient déjà été créés en 1977 autour de la ville portuaire de Magosa (Famagouste), à l'intérieur des frontières de «l'État fédéré turc de Chypre» (EFTC). Fin octobre 1983, l'administration de Denktash avait promulgué «la loi sur le port et la zone francs de l'EFTC» qui offrait de nouveaux avantages aux firmes étrangères. Ces démarches parallèles ont donné à penser que les diri-

geants de Turquie envisageaient la partie nord de Chypre dans le cadre d'une zone franche, économiquement dépendante de la Turquie.

À vrai dire, il s'agissait d'une annexion déguisée de la partie nord de Chypre à la Turquie.

Suite à la proclamation de la «République», Denktash aligna complètement son économie et son système monétaire et bancaire sur ceux d'une Turquie elle-même «dans le rouge». Alors que le rétablissement économique opéré en dix ans par le «sud» grec était spectaculaire avec un taux de croissance de 5 %, une inflation continue dans les limites de 6 %, une augmentation des investissements de 20 %, le quasi-plein-emploi avec un taux de chômage de 3 % et un consensus social suffisamment solide pour permettre sans turbulence l'annonce d'une politique d'austérité relative, le spectacle était tout différent du côté nord de la «ligne verte» promue frontière.

En fait, le contraste entre le dynamisme d'une zone et le marasme de l'autre était quasi déchirant. Le coût de la vie avait augmenté de 103 % en un an et le taux d'inflation, de 59 % pour les derniers mois de 1984. Les investissements étaient réduits à l'extrême, et les ressources agricoles et touristiques stagnantes. La presse locale faisait régulièrement état de carences graves d'approvisionnement.

Même la presse turque soumise à la censure des militaires, publiait régulièrement des articles reflétant la situation économique misérable qui prévalait dans l'État de Denktash.

Selon des données couvrant l'année 1982 qui parurent dans le quotidien *Cumhuriyet*, la RTCN comptait 153.000 habitants. Au sein de la tranche d'âge des 15-65 ans forte de 100.000 personnes, il n'y avait que 58.000 actifs, les autres étant sans emploi. Quant à la répartition de la population active par secteur, elle se présentait comme suit: 21.000 dans l'agriculture, 5.000 dans le secteur manufacturier, 4.000 dans le commerce, 4.000 dans le secteur des transports, 1.250 dans le tourisme et 13.000 dans les services publics.

En comparaison avec le secteur grec, la RTCN se caractérisait par une grande pauvreté. Alors que le PNB du secteur grec s'élevait à quelque 2 milliards de \$, celui de la RTCN ne dépassait pas 200 millions de \$, c'est-à-dire un dixième. Selon le quotidien *Cumhuriyet* du 24 octobre 1984, le PNB par tête d'habitant est déjà retombé en dessous de 1.500 \$, alors que dans le même temps, il passait de 4.000 à 5.000 \$ de l'autre côté de la ligne de démarcation.

Quant au budget de la RTCN, il s'élevait en

1983 à 16 milliards de LT. Sur ce budget, 11,8 milliards de LT servaient à payer les traitements du personnel de l'État.

Un reporter de *Cumhuriyet* fit état de gaspillages dans le train de vie des fonctionnaires. Le «président de la République», le premier ministre, dix ministres ainsi que le président de la Cour constitutionnelle, se sont vus offrir des Mercedes (de modèle 1983). Leur principale occupation consistait à assister aux réceptions et aux dîners, bien souvent offerts à charge de l'État.

En dépit des tensions entre les deux zones, la RTCN dépendait toujours de la République de Chypre pour son approvisionnement en eau et pour d'autres questions vitales. Par exemple, la ville de Famagouste en secteur turc, continuait à être approvisionnée à partir du sud pour tous ses besoins en eau. Même situation en ce qui concerne l'électricité, le LPG, les médicaments et certains produits chimiques.

Analysant les données fournies par le nouveau plan quinquennal de développement du secteur turc, le célèbre journaliste Yalçın Dogan, mettait en évidence certains faits incontestables:

«Chypre peut-elle survivre économiquement sans assistance étrangère? Un second plan de développement établi en 1983 et couvrant la période 1984-88, constatait que l'objectif de 7 % prévu pour les cinq années précédentes, n'avait pas été



atteint, puisque le taux de croissance n'avait pas dépassé les 2,5 %. Qui plus est, cette croissance limitée, n'avait pu être réalisée que grâce à des secteurs subalternes tels que le commerce, les transports ou les revenus immobiliers, alors que les secteurs de base tels que l'agriculture, l'industrie ou la construction, stagnaient complètement.

En 1974, le PNB par tête d'habitant était de 2.000 \$, mais aujourd'hui, il atteint à peine 1.200 \$.

L'un des objectifs du nouveau plan était d'assurer l'approvisionnement en électricité au moyen de câbles sous-marins provenant de Turquie. Un pays comme la Turquie qui doit lui-même importer son propre courant d'ailleurs, devra transférer une partie de cette énergie à Chypre.

La principale source qui alimentait le budget de l'État de la RTCN n'était autre que la Turquie. Avec 47 % de revenus provenant de sources locales, on tablait sur une aide étrangère de 28,7 % et sur des crédits extérieurs à hauteur de 24,5 %. Une Turquie incapable de couvrir son propre déficit budgétaire, aura des difficultés à financer le budget en déficit de la RTCN.» (*Cumhuriyet*, 22 novembre 1983)

Ces craintes sont non seulement partagées par nombre d'observateurs, mais se trouvent également confirmées dans les déclarations des représentants élus du peuple chypriote turc.

Depuis la déclaration d'indépendance, 9 partis politiques ont été fondés dans le secteur turc. Cinq de ces partis sont représentés à l'Assemblée nationale de la RTCN.

Parmi ces cinq partis, le TKP et le CTP sont depuis toujours opposés à la proclamation de la République dans le secteur turc. Mais au moment du fait accompli réalisé par Denktash, ces deux partis subirent de telles pressions de la part des forces d'occupation turques qu'il ne leur resta guère le choix que de soutenir le processus de partition de l'île.

Répondant aux questions posées par un journaliste turc à l'occasion du 10^e anniversaire de l'occupation turque de Chypre, les dirigeants de trois de ces partis ne semblaient guère optimistes quant à la situation dans la RTCN. (*Milliyet*, 21 juillet 1984)

Ismail Bozkurt (président du TKP): «Bien que la sécurité des personnes ait été assurée, la situation économique n'a pas progressé de la même manière. Les ressources – des milliards de liras turques – n'ont pas été utilisées pour le bien-être de la communauté. Le revenu national a accusé une forte baisse. L'objectif consistant à créer une fédération bizonale n'a pas été réalisé. Notre peuple s'est appauvri. Nous craignons que la RTCN ne soit annexée par la Turquie s'il s'avérait impossible de trouver une solution politique.

Admettons que l'armée turque reste sur l'île jusqu'à ce qu'une solution valable ait été trouvée, mais ce dont nous nous plaignons, ce sont les ingérences très fréquentes d'Ankara dans nos affaires intérieures.»

Özker Özgür (président du CTP): «Après l'opération militaire, nous attendions la création d'une fédération. Il aurait fallu réaliser l'unité de Chypre. Cette île aurait dû être un pont de paix entre la Turquie et la Grèce. Le fait qu'une solution ait été retardée va à l'encontre des intérêts tant des Chypriotes turcs que grecs. Le fossé qui sépare les

□ 348 □

deux communautés devient de plus en plus profond.

Si cette situation ne change pas, les Chypriotes turcs seront plus dépendants de la Turquie.

Une RTCN avec un budget financé pour 70 % par la République de Turquie, ne saurait survivre en tant qu'État indépendant. Notre communauté veut une paix durable. Nous ne sommes pas opposés à des concessions sur la question de Varosha. Nous sommes favorables à la présence de l'armée turque jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Mais les questions de sécurité intérieure ne devraient pas être laissées à la discrétion de l'armée turque. Denktash souhaite charger cette armée de l'exécution de certaines tâches qui sont incompatibles avec la Constitution de la RTCN.»

Raif Denktash (SDP): «Les dix années qui ont suivi la proclamation de l'indépendance, sont des années perdues. Je crois que nous devrions procéder immédiatement à la création d'une fédération. Sinon, un développement rapide ne pourra jamais être réalisé.»

Raif Denktash est en fait le fils du «président» de la RTCN, Rauf Denktash, mais depuis un certain temps, il a adopté une position critique à l'égard de certaines décisions et pratiques de l'administration de son père. C'est, en particulier, sa présence à un bal du Nouvel An organisé dans le secteur grec de Nicosie qui est à l'origine d'une polémique dans la presse chypriote et turque. Donnant l'accolade au président de la République de Chypre Kyprianou, Denktash fils, déclara: «Il est grand temps pour tous les Chypriotes que la réunification se fasse. C'est un fait que, Turcs et Grecs, nous avons agi très mal, les uns à l'égard des autres. Désormais, nous devrions à nouveau nous unir. C'est un fait que je vous ai combattu en 1974. Mais je souhaite ne plus me battre. Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année au cours de laquelle je puisse élever mes enfants en Chypriotes et vivre en Chypriote.

Sous la pression de la population, l'administration Denktash a été obligée de mener des pourparlers avec la partie grecque le 21 janvier 1985. La rencontre du premier sommet intercommunautaire chypriote dont le but était de réunir l'île sur une base fédérale a suscité de grands espoirs dans l'opinion mondiale.

Mais cela ne tarda pas à échouer.

«Espoir déchu pour Chypre» d'après *Le Monde*, «Échec à l'ONU» pour *Le Matin* du 22 janvier. Le quotidien turc *Milliyet* intitulait son article sur le sommet chypriote en recourant au jargon

habituel: «Une fois de plus, le Grec nous fait des chicaneries!». Un autre quotidien turc, *Hürriyet*, titrait en signe de défi: «Et voilà que ça recommence!»

L'échec de ces négociations a eu un effet de choc.

Le premier sommet intercommunautaire chypriote visant à la réunification de Chypre dans un cadre fédéral, a pris fin sans qu'un accord n'ait pu être conclu entre Denktash et Kyprianou. Avant ces pourparlers, on aurait pu croire que des progrès substantiels avaient été accomplis vers la construction d'un État fédéral.

Favorisés par certaines démarches (celle de Reagan auprès de la Turquie n'est évidemment pas la moindre), des pourparlers indirects avaient eu lieu en automne dernier. La partie chypriote turque y affirmait qu'elle consentait à faire des concessions sérieuses. Le «gouvernement» Denktash avait ainsi renoncé à obtenir pour l'un des siens la présidence tournante d'une république réunifiée. Il avait aussi accepté de rétrocéder 7 % des 38 % du territoire que l'armée turque occupe depuis l'invasion militaire de 1974.

Mais un problème de fond n'était visiblement pas réglé: celui des «garanties» internationales que les Turcs minoritaires (ils ne représentent que 18 % des quelques 650.000 Chypriotes) estiment nécessaires.

Celles-ci, à leurs yeux, ne sauraient évidemment être satisfaisantes que si Ankara en est partie prenante. Prêt à des concessions sur la présence militaire de la Turquie, Denktash, en revanche, n'entendait pas céder sur la garantie diplomatique: celle de la Turquie ne figurait-elle pas expressément dans la Constitution de 1960, au même titre que celle de la Grèce et de la Grande-Bretagne?

Pour Kyprianou, il est temps, au contraire, de limiter ces entraves, legs de la période trouble qui avait précédé l'indépendance. Pour éviter de mauvaises surprises ultérieurement, Kyprianou a maintenu que le projet proposé par le secrétaire général de l'ONU ne constituait qu'une base de négociations. De son côté, Denktash a insisté durant les quatre jours du sommet pour que le projet d'accord soit signé tel quel et pour que des commissions conjointes d'experts soient chargées de régler tous les points laissés en suspens.

Après l'échec à l'ONU, Javier Perez de Cuellar n'a pas expliqué comment il entendait résoudre ce désaccord fondamental entre les deux parties. Au cours d'une brève déclaration, il a dévoilé son irritation à propos des rumeurs selon lesquelles il serait partiellement responsable de



Présentation de l'armée turque par la presse turque durant l'opération de Chypre

l'échec du sommet de New-York, pour n'avoir pas tenu exactement le même langage aux deux dirigeants, de façon à provoquer le «miracle» d'une réconciliation: il a répondu qu'il lui était égal de servir de «bouc émissaire».

Pour *Le Monde* du 22 janvier: «Il faudra bien, pourtant, que les Chypriotes trouvent un jour un accommodement. Les Grecs devront comprendre que c'est à eux de faire les concessions les plus importantes – puisqu'ils sont en position de force. Les Turcs, eux, devront accepter de cesser de toujours regarder vers Ankara: l'échec international complet de leur «République» séparatiste proclamée en 1983 devrait les y inciter.»

En effet, une politique indépendante pour les dirigeants chypriotes turcs était presque impossible, pour la simple raison que la «République turque de Chypre du Nord» était un État artificiel mis sur pied dans le cadre des projets expansionnistes des militaires d'Ankara.

L'attitude adoptée par Ankara suite à l'échec des pourparlers de New York fut d'une importance majeure. Sans même attendre le communiqué de Denktash, le ministre turc des affaires étrangères eut tôt fait de transmettre la directive suivante à tous ses missions diplomatiques: «Après l'échec de la réunion au sommet, le projet d'accord soumis

par le secrétaire général des Nations Unies est caduque. La partie turque a retiré toutes les concessions qu'elle avait faites avant le sommet. C'est Kyprianou qui n'a pas tenu sa parole. Il porte donc la responsabilité de cet échec.»

Cette prise de position inattendue pour les observateurs politiques, suscita des réactions, même dans la presse turque. Par exemple, le correspondant diplomatique Mehmet Ali Birand a critiqué cette instruction dans les termes suivants:

«Nous n'avons pas tardé à faire la première gaffe chypriote:

Tout d'abord, est-ce que ces instructions n'auront pas pour effet d'accroître les doutes dans l'opinion mondiale quant au véritable auteur des décisions turques concernant Chypre?

Après cette instruction, est-ce que les pays tiers ne mettront pas dans le même panier le côté turc et le côté grec qui, pour sa part, veut se débarrasser de ce projet d'accord?

Si demain, le même projet nous est proposé avec certaines modifications, qu'allons-nous faire? Si ces modifications exigent, conformément aux demandes grecques, le retrait des troupes étrangères, la levée des garanties trilatérales, la répartition des terres, etc., ne serons-nous pas obligés de faire des concessions encore plus graves?» (*Milliyet*, 26

□ 350 □

janvier 1985)

Il faut rappeler que l'échec de toutes les tentatives en vue de trouver une solution à la question chypriote ne peut être attribué uniquement à l'intransigeance des côtés grecs et turcs. Comme la Grèce et la Turquie font partie de l'Alliance atlantique, il nous faut aussi étudier cette question dans le contexte de l'OTAN.

Bien que le président Reagan semblât appuyer les récents efforts du secrétaire général de l'ONU, le Pentagone s'efforçait depuis des années d'utiliser ces deux membres de l'OTAN, ainsi que Chypre comme tremplin en vue d'une opération militaire éventuelle dans la région du Golfe persique et dans la péninsule arabique.

La «République turque de Chypre du Nord» ne faisait pas partie de l'OTAN mais – du point de vue géopolitique – elle était favorablement située en face de la zone critique du Proche-Orient.

Près de la localité de Geçitkale, au Nord-est de Nicosie, les forces armées turques étaient occupées à construire un énorme aéroport militaire doté de toutes les installations annexes (les préparatifs, entourés d'un demi-secret, sont en cours depuis assez longtemps déjà). Pourtant, après l'invasion, les Turcs avaient déjà construit l'aéroport d'Ercan, au nord de Nicosie, qui couvre pleinement leurs besoins militaires.

D'après l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* du 25 octobre 1983, le jour où la base d'appui aérienne de Geçitkale (Lefkonikos) serait prête, elle appartiendrait à la «RTCN». En dépit de leur indignation officielle à la suite de la proclamation de cette République, les Américains pourraient alors entamer des négociations en vue d'acquiescer des droits d'utilisation. Au préalable, Washington devrait évidemment reconnaître le nouvel État. On pourrait dès lors interpréter la fondation de la «RTCN» comme étant la proclamation d'indépendance d'une base aérienne entourée de terres qui lui sont nécessaires. Cela offrirait encore un autre avantage: trois bases d'appui sont situées dans la partie grecque de Chypre et appartiennent pratiquement à l'OTAN: les bases britanniques d'Akrotiri et de Dhekelia, ainsi que la station de radar américaine située dans les monts Troodos. Les Chypriotes grecs se servent constamment des bases d'appui comme d'un atout, en brandissant de temps à autre la menace de leur fermeture. Or, le jour où Geçitkale commencera à fonctionner, cet atout aura perdu de son efficacité.

D'autre part, dans son numéro du 22 novembre 1983, le quotidien turc *Cumhuriyet* publiait un

article du *New York Times* selon lequel les États-Unis et le gouvernement chypriote grec auraient signé en août 1982 un accord prévoyant l'utilisation de l'aéroport de Larnaka par des avions militaires américains, dans le but d'intervenir lors d'un éventuel affrontement au Liban. L'article ajoutait que le gouvernement chypriote grec envisageait le retrait de ces installations et que les États-Unis étudiaient la manière dont ils réagiraient dans un cas pareil. Il s'agit donc d'un article qui pouvait très bien servir à préparer le terrain – sur le plan de la propagande – à l'annonce de la construction de la nouvelle base américaine dans la zone occupée de Chypre.

D'après *Die Zeit*, «On sait que depuis trois ans, le Pentagone essaie de convaincre la Turquie de lui permettre d'utiliser son territoire y compris dans des situations analogues à l'invasion du Liban en 1958. La Turquie a systématiquement refusé, car une chose pareille aurait pour effet de la mettre en contradiction avec les pays arabes, ce qui à son tour, minerait les projets turcs de pénétration économique dans l'espace asiatique, ce qui en ce moment constitue l'un des principaux axes de la stratégie de développement turque.

Dès lors, la construction d'une base américaine dans la zone occupée de Chypre pourrait très bien servir de solution à un problème de ce genre à partir du moment où cette base constituerait réellement une concession de la part d'Ankara, pendant que – sur le plan formel – ce serait l'affaire d'un État indépendant et que, par conséquent, cela n'engagerait pas la Turquie elle-même dans ses relations avec les pays arabes.»

Comme le rapporte le quotidien italien *La Repubblica* du 17 janvier 1985, les travaux d'infrastructure de l'aéroport de Lefkonikos en zone occupée, auront coûté au Pentagone environ 450 millions de dollars.

Ainsi, derrière tous ces échecs auxquels ont abouti les efforts de réunification des deux communautés figurent non seulement les ambitions expansionnistes des militaires turcs et l'intransigeance des dirigeants des deux secteurs de l'île, mais aussi et surtout, les instigations, provocations et manipulations des milieux américains qui n'hésitent pas à semer la discorde parmi les peuples quand il s'agit de défendre leurs intérêts politiques, économiques et militaires.

«L'État» de Denktash n'est sans doute pas l'enfant légitime des États-Unis. Cependant, comme le disait l'hebdomadaire *Die Zeit*, rien ne l'empêche d'être l'enfant illégitime du Pentagone.

RELATIONS EXTERIEURES 3

DUPPLICITÉ AVEC LE TIERS-MONDE

Bien que la Turquie fût du côté américain contre le Tiers-Monde depuis la seconde guerre mondiale, les militaires turcs ont, sous la pression de la situation économique désastreuse, entamé une ouverture spectaculaire vers les pays islamiques producteurs de pétrole. Le premier ministre Özal se lança dans une offensive diplomatique, tous azimuts, en vue d'augmenter le commerce. Si bien que le commerce avec les pays du Tiers-Monde allait quadrupler par rapport aux chiffres de l'année 1978. Cependant, la dépendance à l'égard les Etats-Unis entravait tout progrès futur.



□ 352 □

Depuis le coup d'Etat militaire, l'administration turque a réalisé un revirement spectaculaire en direction des pays du Tiers-monde sous l'effet de la dégradation de la situation économique intérieure.

Il serait pertinent de mentionner que les liens économiques de la Turquie avec les pays musulmans remontaient à la période précédant le choc pétrolier de 1973. Mais jusqu'en 1980, les importations de pétrole jouaient un rôle considérable dans l'augmentation du volume des échanges commerciaux de la Turquie avec les pays musulmans. Cependant, un début de changement intervint en 1980. Les exportations, en particulier, vers les pays musulmans, commencèrent à rattraper celles à destination des pays de la Communauté économique européenne.

De plus, en se lançant dans des projets en terre musulmane, les entrepreneurs turcs fournirent des emplois à la Turquie, tout en procurant à ce pays d'importantes ressources de devises.

Cependant, le développement des relations économiques avec les pays musulmans se révéla moins aisé que prévu en raison de la position proaméricaine de la Turquie sur l'échiquier international.

Après la seconde guerre mondiale, surtout durant la période 1950-1970, les gouvernements turcs avaient systématiquement soutenu la politique de Washington à l'encontre des intérêts des pays du Tiers-monde.

La première indication de cette ligne politique – contraire à la politique de neutralité traditionnellement poursuivie par les gouvernements de la Première république – apparut en 1951 lors du conflit égypto-britannique. A l'époque, l'Egypte entendait mettre fin au traité conclu en 1936 avec la Grande-Bretagne, qui avait permis à ce pays d'installer une base militaire à Suez.

Londres cherchait à obtenir l'accord du gouvernement égyptien sur une formule qui lui eût permis de maintenir sa présence militaire à Suez, fût-ce à un niveau réduit, sous un commandement mixte ouvert à tous les pays de la région.

Cette idée fut approuvée à la réunion d'Ottawa des ministres des pays membres de l'OTAN qui avaient approuvé, peu auparavant, la demande d'affiliation de la Turquie. Quant au gouvernement égyptien, non seulement il rejeta cette formule – entre-temps approuvée par la Turquie –, mais il dénonça même le traité. Nul doute que cet événement jeta une ombre sur l'image de la Turquie dans les milieux arabes.

A mesure que la Turquie s'engageait dans la structure politique et militaire de l'OTAN, elle perdait de sa crédibilité aux yeux du Tiers-monde.

Suite à la visite d'une délégation du gouvernement français, la Turquie annonça en octobre 1953 son soutien à la France contre les nationalistes du Maghreb.

L'année 1955 marqua un tournant dans les relations de la Turquie avec les pays arabes. A l'instigation des USA, le traité du pacte de Bagdad fut signé entre la Turquie et l'Irak, le 24 février 1955. Au cours de la même année, la Grande-Bretagne, le Pakistan et l'Iran rejoignirent les premiers signataires. Le but poursuivi était de promouvoir «une coopération de défense en vue d'entraver la menace soviétique». Mais certains pays arabes, en particulier les régimes progressistes, cherchaient à entretenir de bonnes relations avec l'URSS.

Feu le président Nasser vit dans cette initiative une manœuvre dirigée contre sa politique. Il la qualifia de machination «impérialiste» visant à permettre aux puissances occidentales de promouvoir leurs objectifs par rapport à cette région du monde.

Des suites de cette attitude négative des nouveaux régimes progressistes du Moyen-Orient, le premier ministre turc Menderes a été hué par la foule lors de sa visite à Damas où il entendait convaincre les dirigeants syriens de se joindre au Pacte.

Mais le coup le plus sévère porté au prestige de la Turquie dans le Tiers-monde, fut la position proaméricaine adoptée par la délégation turque à la conférence de Bandoeng, en avril 1955. Alors que la conférence qui réunissait les représentants de tous les pays du Tiers-monde, adoptait une position anti-impérialiste et non-alignée, la Turquie se retrouva dans un groupe minoritaire proaméricain comprenant également l'Irak, l'Iran, la Libye, le Liban et le Pakistan.

La position de la Turquie face à la crise de Suez de 1956, qui fut déclenchée par la nationalisation du canal éponyme suite au refus des USA de financer le projet de barrage d'Assouan, et qui devait aboutir à une guerre entre l'Egypte et Israël et à l'intervention de la France et de la Grande-Bretagne, fut une preuve supplémentaire que la politique étrangère de la Turquie vis-à-vis du Moyen-Orient se situait dans le cadre de la politique impérialiste des puissances occidentales.

Lors des crises syrienne et libanaise de 1957 et 1958, la Turquie maintint sa position proaméricaine. Dans la crise syrienne, il y eut un face-à-face où la Turquie et les USA formèrent un bloc contre la Syrie et l'URSS.

La Syrie accusa la Turquie de se livrer à des concentrations de troupes et à des préparatifs de guerre le long de leur frontière commune.

Après la révolution irakienne du 14 juillet 1958,



lors du débarquement des Marines sur les côtes libanaises et lors de l'invasion britannique en Jordanie, la Turquie autorisa les USA à dépêcher sur sa base aérienne d'Incirlik, dans le sud de la Turquie, 5.000 soldats susceptibles d'intervenir en cas «d'urgence».

Tous ces incidents coïncidèrent avec la mise en œuvre de la «doctrine Eisenhower», selon laquelle les Etats-Unis faisaient leur apparition sur la scène du Moyen-Orient pour reprendre le rôle de la Grande-Bretagne et de la France dans la défense du «monde libre». C'est la raison pour laquelle la position proaméricaine adoptée par le gouvernement turc dans ces différentes crises eut pour effet de renforcer les suspicions dans les milieux arabes quant au rôle futur des «installations de défense conjointe» en Turquie.

La conclusion de l'accord de «Coopération régionale pour le développement» entre les membres du Pacte de Bagdad en janvier 1957 (après le retrait de Bagdad qui suivit la révolution irakienne, ce pacte rebaptisé CENTO, fut un autre élément qui contribua à détériorer les relations turco-arabes. C'est dans ce contexte qu'en 1958, la Turquie vota aux Nations Unies contre l'indépendance algérienne et que le siège du CENTO (Organisation du traité central) fut transféré à Ankara (août 1958).

Après le coup d'Etat militaire de 1960, la politique turque à l'égard du Tiers-monde allait connaître certains changements. L'une des principales raisons de ce revirement était due à ce que les masses populaires et les forces démocratiques de Turquie s'étaient rendues compte que la dépendance totale vis-à-vis de Washington, avait entraîné l'isolement du pays sur l'échiquier international. Grâce à l'adoption d'une Constitution plus libérale, la presse et les diverses organisations eurent la possibilité d'exprimer leur opposition à la politique proaméricaine.

En outre, la politique économique fut réorientée vers le modèle de la planification.

Il n'empêche que la révision de la politique étrangère intervint beaucoup plus tard. De ce point de vue, la moitié des années 1960 peut être considérée comme une période transitoire.

Le déclenchement du conflit chypriote et les événements qui s'en suivirent précipitèrent cette révision. Les résultats furent les suivants:

En raison de sa politique étrangère passée, la Turquie se retrouva isolée sur le plan diplomatique, ce qui se refléta dans le vote de l'assemblée générale des Nations Unies en 1965. A cette occasion, même les pays de l'OTAN adoptèrent une position «impartiale» entre la Turquie et la Grèce, tandis que Makarios dont

□ 354 □

le prestige au sein du groupe des non-alignés était connu, parvint à obtenir le soutien de la grande majorité des membres de ce groupe.

Il devient évident que la question chypriote pouvait difficilement trouver une solution satisfaisante du point de vue turc si l'URSS qui appuyait totalement Makarios, s'y opposait. En conséquence, il s'avérait nécessaire d'infléchir la position soviétique.

Bien qu'il fût sans doute prématuré de parler de détente, la guerre froide perdait du terrain. En fait, à la suite de la crise cubaine, les deux superpuissances acceptèrent la nécessité d'éviter un désastre nucléaire. Grâce à ce climat politique, un dialogue put s'établir entre les pays socialistes et occidentaux en vue de sonder leurs intentions mutuelles et de développer les possibilités de coopération économique. Quoi de plus naturel que la Turquie prît également part à cet effort. Au cours de la crise chypriote de 1964, lorsque le gouvernement d'Ankara voulut se servir de l'armée turque en vue d'une intervention militaire, le président des Etats-Unis Johnson rappela, dans une lettre adressée au premier ministre İnönü, qu'en vertu des accords bilatéraux, la Turquie ne pouvait faire usage du matériel militaire fourni par les USA, sans l'autorisation expresse de Washington. Cette lettre rappela à l'opinion publique turque que même quand il s'agit d'un proche allié, on ne peut pas toujours se fier à lui. Par conséquent, il eut été faux de croire que cet allié agirait toujours conformément aux souhaits de la Turquie.

Dans ces circonstances, la Turquie se fixa comme objectif en matière de politique étrangère, de diversifier ses relations sans pour autant modifier l'orientation principale de sa politique étrangère.

C'est ainsi que la Turquie commença à développer de bonnes relations tant avec les pays socialistes qu'avec ceux du Tiers-monde.

Lors du déclenchement de la guerre de 1967 entre Israël et les pays arabes, les relations turco-arabes étaient déjà en voie d'amélioration. Durant cette guerre et après, la Turquie manifesta sa solidarité avec les pays arabes en leur donnant l'assurance qu'elle n'entendait pas autoriser l'utilisation contre les pays arabes d'installations de défense placées sous contrôle mixte turco-américain.

Dans les années qui suivirent, les échanges commerciaux entre la Turquie et les pays arabes, ainsi que les contacts et visites réciproques se développèrent à tous les niveaux.

Au cours de la guerre d'octobre, en 1973, la Turquie accorda à nouveau, son soutien diplomatique total aux pays arabes et leur fournit une certaine aide.

De plus, elle mit à la disposition de la Syrie ses

installations portuaires situées sur sa côte méridionale, où le matériel envoyé par des pays tiers à destination de la Syrie put être débarqué.

Un autre pas important fut franchi avec la participation de la Turquie à l'organisation de la Conférence islamique, fondée après l'incendie de la mosquée Al Aqsa en 1969.

Depuis, la Turquie y a pris part à toutes les réunions, tant au niveau des sommets qu'au niveau des ministres des affaires étrangères. Malgré les accents religieux de certains objectifs poursuivis par cette organisation, la Turquie, qui, en sa qualité de république laïque, avait jusqu'alors décliné toutes les invitations, décida de rejoindre ce mouvement, estimant que cela contribuerait aussi au développement de la coopération bilatérale avec les pays musulmans.

Après 1973, la hausse du coût des importations et la politique inflationniste pratiquée par les gouvernements successifs entraînèrent une pénurie de devises qui se manifesta à partir de 1975. C'est ainsi que l'attitude assez prudente de la Turquie en matière d'endettement extérieur changea cette année-là. A cause de la nécessité de remédier immédiatement à cette nouvelle pénurie de devises, la Turquie s'engagea alors dans un processus d'endettement sans précédent, cherchant d'une part des crédits à court terme, tout en essayant d'obtenir le report du remboursement de ces anciens crédits à court terme.

Cette situation catastrophique contraignit les gouvernements turcs à rechercher de nouveaux marchés dans les pays arabes. Jusqu'en 1981, la Turquie vendait exclusivement ce que les pays occidentaux souhaitaient. De ce fait, les efforts qu'elle fit pour diversifier ses exportations restèrent évidemment lettre morte.

En 1981, grâce à sa percée vers les pays musulmans, le taux de ses exportations vers ce pays monta à 34,1 % du total des exportations (contre 16,3 % en 1980).

Les exportateurs turcs prétendent que c'est par le simple jeu de la concurrence avec les grandes sociétés occidentales qu'ils réussirent à pénétrer ces marchés.

D'autres sont d'avis que la forte hausse des exportations était due à la guerre Iran-Irak, et qu'un reflux se manifesterait dès la fin des hostilités, mais le gouvernement turc et les exportateurs se consolèrent à l'idée que ces deux pays devront s'engager, sitôt la guerre finie, dans de vastes travaux de reconstruction de l'infrastructure, et qu'il leur faudra en outre augmenter leurs importations de biens de consommation.

Pour ce qui est des autres pays musulmans, le Sommet islamique tenu à Casablanca (Maroc) au début de l'année 1984, donna de grands espoirs aux dirigeants de la Turquie. A cette réunion, le général Evren fut élu vice-président de la session et, plus tard, président de la Commission permanente de coopération économique de l'Organisation de la conférence islamique. Les perspectives devinrent encore plus prometteuses après la visite du général Evren en Arabie saoudite en février 1984 et à la suite d'une série de réunions islamiques tenues en Turquie.

On constate effectivement un accroissement spectaculaire des exportations vers quatre pays producteurs de pétrole – Iran, Irak, Arabie saoudite et Libye – qui ont absorbé plus de la moitié de l'accroissement des exportations turques de ces sept dernières années. De ce fait, leur part dans le total des exportations a plus que quadruplé, passant de 7 % en 1978 à 31 % en 1984.

L'éventail des produits exportés vers ces pays est assez large. C'est ainsi, par exemple, qu'au cours des sept années antérieures à 1984, près de trois cinquièmes de l'accroissement des exportations à destination de l'Arabie saoudite étaient constitués de bétail et de viande. Dans le cas de l'Iran, la part de l'accroissement due au textile, au fer et à l'acier dépassait largement les deux cinquièmes, la part de l'orge, de la viande et du sucre intervenait pour un cinquième, le reste étant constitué d'autres produits manufacturés.

Quant aux ventes à l'Irak, la part du ciment dans l'accroissement étant environ d'un cinquième, celle des produits agricoles et du bétail un cinquième également, le reste étant constitué de produits manufacturés.

Outre ces quatre principaux pays musulmans, les exportations vers les autres pays du monde islamique, en particulier le Koweït et l'Égypte, ont, elles aussi, accusé une tendance ascendante, quoique moins spectaculaire. Dans le même temps, la part des marchés traditionnels, situés dans la Communauté économique européenne, déclinait de 43 % en 1980 à 39 % en 1984.

D'après certaines informations parues dans la presse, les entrepreneurs turcs auraient réalisé un chiffre d'affaires deux fois plus élevé que le montant total des investissements en Turquie. Le nombre de contrats étrangers engrangés par des entrepreneurs turcs a atteint 290 totalisant 14,863 millions de \$, dont 8, 657 millions de \$ en Libye et 4,567 millions de \$ en Arabie saoudite.

Les contrats dans les autres pays musulmans se répartissent comme suit: 1.031 millions de \$ en Irak, 171 millions de \$ en Iran, 108 millions de \$ en

Jordanie, 100 millions de \$ au Yémen, 39 millions de \$ dans les Emirats Arabes Unis, 37 millions de \$ en Algérie, 20 millions de \$ au Sénégal, 17 millions de \$ au Koweït et 16 millions de \$ en Égypte.

Toutefois, selon certaines informations, les contrats de la Turquie à l'étranger traverseraient une période de stagnation due à la baisse des revenus pétroliers des pays du Moyen-Orient et du Maghreb. Les milieux industriels firent observer qu'en plus de la baisse des revenus pétroliers, la guerre entre l'Iran et l'Irak avait également affecté la puissance financière des pays producteurs de pétrole, contraints de se consacrer à la défense des fonds initialement destinés à des projets de développement.

Pour garantir la poursuite des relations économiques de la Turquie avec les pays du Tiers-monde, Özal fit un geste inattendu durant sa visite en Algérie, le 6 février 1985.

«Étant une nation qui a mené le même genre de combat, nous devons soutenir pareilles luttes d'indépendance. Notre nation est aux côtés du peuple algérien. Il est malheureux qu'à l'époque (du vote sur l'indépendance algérienne aux Nations Unies), le gouvernement ne se soit pas conformé à ces souhaits. Aujourd'hui, nous admettons que ce fut une erreur. Or, admettre une erreur est une vertu.»

Ces paroles prononcées par le premier ministre turc Özal lors de sa visite à Alger, ont donné lieu à nombre de spéculations tant dans la presse turque qu'à l'étranger. Alors que certains éditorialistes voyaient dans ces «excuses» un geste de nature à développer les relations de la Turquie avec le Tiers-monde, d'autres estimaient que c'était honteux pour un premier ministre. En dépit de ces «excuses», ajoutaient-ils, l'Algérie avait réservé un accueil plutôt tiède à la délégation turque.

Toutefois, dès son retour, Özal souligna le fait qu'il ne s'agissait absolument pas d'excuses formelles. «Je n'ai pas présenté mes excuses pour ce qui a été fait dans le passé, devait-il préciser, nous avons simplement admis que c'était une lourde erreur et en faisant cela, nous avons dissipé toute confusion possible.»

Après avoir déclaré que sa visite avait créé les conditions pour établir des relations meilleures et plus actives entre les deux pays, Özal ajouta: «J'espère que cette affaire a maintenant été tirée au clair. A vrai dire, le premier ministre algérien Abdulhamid Brahimi m'a étreint et embrassé si chaleureusement au moment des adieux à l'aéroport, que j'ai eu le sentiment qu'il cherchait à montrer que l'Algérie nous avait en fait réservé un très bon accueil.»

Il est un fait qu'au cours de la visite, toute la

□ 356 □

ville d'Alger avait été recouverte de photos du premier ministre turc et du président algérien Chadli Benjedid, figurant côte à côte.

Selon les termes d'un diplomate algérien qui contestait l'avis de ceux qui y avaient vu une réception plutôt tiède, «comparée au récent voyage du dirigeant de la RDA Erich Honecker, la visite fut beaucoup plus vivante et l'accueil réservé à Özal beaucoup plus chaleureux.»

Si aux dires des milieux officiels, le climat était très favorable, certains observateurs estimaient toutefois qu'il restait encore un long chemin à parcourir avant que les deux parties établissent une coopération économique reposant sur des bases solides. Özal exprima le désir que le volume des échanges commerciaux en cours entre les deux pays atteigne un montant plus substantiel, aux alentours de 500 millions de \$. Et Özal de conclure: «En 1985, la Turquie achètera à l'Algérie 800.000 tonnes de pétrole, quantité qui sera portée à 1 million de tonnes en 1986. Les détails d'autres projets seront discutés lors des prochaines réunions de la Commission économique mixte.»

Mais, selon la presse, la partie turque n'a pas pu obtenir la garantie que les exportations turques et

les commandes qui seront faites par l'Algérie aux entrepreneurs turcs, feront l'objet de paiements au comptant. Les Algériens qui ont vu chuter leurs revenus pétroliers, cherchaient à obtenir un arrangement leur permettant de payer, à crédit sur plusieurs années, la facture de leurs importations et commandes de travaux, plutôt que de payer au comptant sur livraison. Ils ont en outre précisé qu'ils entendaient exécuter eux-mêmes leurs contrats de construction de logements et que c'est seulement pour d'autres projets qu'ils feraient appel à des firmes étrangères.

L'expansion des relations économiques avec les pays islamiques fut vraiment un soulagement pour le régime militaire. Cependant, la question était de savoir si le régime pouvait s'appuyer indéfiniment sur des exportations et des contrats avec ces pays.

Le salut du régime dépendait en grande partie de sa politique extérieure.

Toujours est-il que, malgré ce revirement diplomatique et les excuses d'Özal en Algérie, la politique extérieure de la Turquie dépendait largement de celle des Etats-Unis et de l'OTAN. Une attitude duplice fort peu appréciée par les pays du Tiers-monde.



L'ouverture d'Ankara sur le monde islamique dans la presse turque. Özal: «Nous avons ouvert la porte du Golfe persique. Les choses iront mieux pour nous.» Autre titre: «Un pont tendu vers le Golfe persique.»

RELATIONS EXTERIEURES 4

«COEXISTENCE» AVEC LES PAYS SOCIALISTES

Le gouvernement turc prit part à toutes les campagnes antisoviétiques orchestrées par l'administration Reagan. Pourtant, durant les cinq ans de pouvoir de la junte, les relations entre Ankara et les pays socialistes se sont considérablement améliorées.

Déclarés «persona non grata» en Europe occidentale, le général Evren et ses ministres s'étaient peu à peu tournés vers les pays socialistes avec lesquels ils conclurent de nouveaux accords économiques et commerciaux.

Ankara refusa cependant toutes les propositions des pays voisins visant à transformer les Balkans en une zone dénucléarisée et offrit aux Etats-Unis de nouvelles installations militaires destinées à être utilisées contre l'Union soviétique.

□ 358 □

Si la dépendance de la Turquie à l'égard des Etats-Unis s'était renforcée depuis le coup d'Etat militaire de 1980, les dirigeants militaires turcs n'en étaient pas moins attentifs à leurs relations avec les pays socialistes.

Comme on l'a vu dans le chapitre relatif aux relations turco-américaines, le gouvernement turc participa à toutes les campagnes antisoviétiques de l'administration Reagan. Cet engagement n'a toutefois pas empêché les militaires d'améliorer leurs relations économiques et commerciales avec l'Union soviétique et ses alliés.

D'ailleurs, comme le général Evren et son premier ministre avaient été déclarés «*persona non grata*» par la plupart des capitales occidentales excepté Washington, ils devinrent les hôtes des pays socialistes dans le cadre du principe de la «*coexistence pacifique*».

En 1982, le général Evren effectua une série de visites en Bulgarie, en Yougoslavie, en Chine et en Roumanie.

Durant sa visite en Bulgarie du 25 au 28 février 1982, Evren et son homologue Jivkov trouvèrent un accord concernant les familles de migrants dont les membres furent séparés durant la période officielle de migration.

Les deux parties décidèrent en outre de développer des relations bilatérales sur le plan économique, commercial et culturel et de prendre des mesures contre la contrebande qui s'opérait à la frontière des deux pays. Ces relations se renforcèrent plus tard avec la visite de Jivkov en Turquie.

Le régime d'Ankara refusait cependant d'adhérer à une initiative bulgare établissant une zone dénucléarisée dans les Balkans. Récemment, les relations entre les deux pays s'étaient détériorées, après que Sofia ait lancé une campagne de bulgarisation des noms turcs de ses citoyens musulmans. La Bulgarie justifia cette pratique en déclarant que les personnes concernées étaient, à l'origine, des gens d'origine bulgare qui avaient été convertis de force à l'Islam pendant le joug ottoman. Insistant sur l'origine turque des gens visés, Ankara accusa le gouvernement bulgare de violer les droits fondamentaux de sa minorité turque.

Dans un rapport publié le 16 janvier 1986, le ministère turc des affaires étrangères réitéra ses griefs contre le gouvernement bulgare, accusé de vouloir assimiler ses citoyens ethniquement turcs par le changement de leurs noms musulmans. Le côté turc critiqua également les résultats d'un recensement national bulgare où la minorité turque, estimée à 900.000, n'y était pas mentionnée comme telle.

Amnesty International établit que plus de 250 Bulgares musulmans d'origine turque avaient été emprisonnés pour avoir résisté «*au programme d'assimilation forcée*» et que cent autres avaient été abattus.

Un rapport publié le 27 février 1986 par l'agence de presse bulgare BTA, indiqua en revanche que les calomnies alléguées par le gouvernement d'Ankara étaient destinées à «*monter l'opinion mondiale contre la Bulgarie*».

«*Ces allégations sont absolument incroyables: On prétend que les minorités de ce pays sont réprimées et persécutées. Près de 6.000 journalistes étrangers visitent la Bulgarie chaque année, sans compter les 6 millions de touristes étrangers qui voyagent annuellement dans toutes les parties du pays. Comment se fait-il que personne n'ait rapporté quoi que ce soit qui pourrait appuyer les fabrications turques?*»

Le 3 octobre 1985, l'Assemblée parlementaire du Conseil européen adopta une résolution invitant le gouvernement bulgare «*à mettre un terme immédiat à cette politique répressive, et à restituer leurs noms légitimes à tous les membres de la minorité turque qui ont été obligés de les changer par la menace ou par la force; à mettre un terme à la violation des droits des membres des minorités ethniques et musulmanes en Bulgarie dans les domaines sociaux, culturels et religieux; à permettre aux membres de ces minorités de jouir pleinement des droits stipulés dans les accords internationaux et dans la constitution bulgare.*»

Pendant le vote sur la résolution, la délégation grecque s'est abstenue. Lady Fleming, porte-parole des représentants grecs, déclara qu'en dépit de sa fermeté sur les droits de l'homme, la Grèce pense que la Turquie tentait d'utiliser la situation difficile des groupes minoritaires pour ses propres visées politiques et expansionnistes.

Les discussions à l'Assemblée parlementaire sur cette question glissèrent finalement vers le sujet controversé de la répression nationale en Turquie. Nous reproduisons, ci-dessous, quelques extraits des discours de certains députés européens:

Vial-Massat (France): «*S'il est vrai, comme souligné par cette proposition, que le droit de vivre avec sa propre culture, d'exercer sa propre religion, de parler sa propre langue, de maintenir ses traditions et morales et de sauvegarder son unité nationale et culturelle devrait être une réalité dans tous les pays aussi bien qu'en Bulgarie, ce droit devrait être plus nécessaire pour un pays qui est membre du Conseil de l'Europe.*»

Et le peuple kurde, c'est-à-dire 10 millions de citoyens de Turquie, devrait jouir des mêmes droits des minorités ethniques que ceux définis par notre Assemblée. C'est très loin d'être le cas. Pour moi, ce projet d'amendement est une manœuvre de diversion. Cela me rappelle le célèbre proverbe français qui dit: Il faut d'abord balayer devant sa porte.»

Gianotti (Italie): «*Après le projet d'amendement de M. Inan sur les Turcs de Bulgarie, j'ai l'intention de présenter un nouvel amendement pour que la minorité*

kurde de Turquie ne soit plus privée de ses droits culturels et religieux et qu'elle ne soit plus victime de la violence et des chasses à l'homme interdites par les traités internationaux et la constitution turque.»

Neumann (RFA): «S'il est légitime d'examiner les violations des droits de l'homme dont les minorités islamiques de Bulgarie sont victimes, il semble raisonnable, comme souligné par Gianotti, d'évoquer la situation de la minorité kurde de Turquie pendant que nous discutons de la situation dans ce pays. Je me demande si le gouvernement turc traite sa propre minorité comme il souhaiterait que le gouvernement bulgare respecte la sienne.»

Le 13 décembre 1982, le général Evren, accueilli «chaleureusement» par les dirigeants chinois, signa un accord culturel, économique et commercial avec la Chine.

Les relations turco-soviétiques se consolidèrent également et ce, suite à une visite de deux jours en Turquie du premier ministre soviétique Tikhonov en décembre 1984. C'était la première visite soviétique en 10 ans. Précédemment M. Kosyghin était allé à Ankara en 1975, suivi de la visite de M. Ecevit à Moscou en 1978.

D'après Le Monde du 28 décembre 1984, cette visite aurait mis un terme au refroidissement que connaissaient les relations entre les deux pays depuis le coup d'Etat de 1980. Ces relations avaient souffert du regain de tension entre l'Est et l'Ouest suite à l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan. Les dirigeants d'Ankara estimaient en outre que l'Union soviétique avait joué un rôle dans la recrudescence du terrorisme et des menées séparatistes en Turquie avant l'intervention militaire.

Les deux pays signèrent, le 26 décembre, deux accords économiques importants ainsi qu'un protocole d'échanges culturels. L'accord commercial couvrit la période 1986-1990. Il prévoyait notamment l'approvisionnement de la Turquie en gaz naturel soviétique à partir de 1987, les livraisons devant être payées en nature, ce qui ouvrit le marché soviétique aux produits turcs.

Cet accord devait porter le volume des échanges à 6 milliards de \$ en 1990 contre 320 millions en 1983.

M. Tikhonov fut reçu par le général Evren, auquel il transmit une invitation à Moscou du chef de l'Etat soviétique, M. Tchernenko. Il déclara qu'«en dépit de la différence de leurs systèmes économique et social», les deux pays ont «des intérêts communs durables» que les «changements conjoncturels ne sauraient influencer.»

Durant les entretiens officiels, le dirigeant soviétique aurait délibérément omis de faire allusion au contentieux gréco-turc en Mer Egée, témoignant ainsi

du désir de Moscou d'avoir des «relations équilibrées» avec ces deux pays. Sur Chypre, les Soviétiques auraient indiqué qu'ils soutenaient les efforts du secrétaire général des Nations Unies en vue de relancer les négociations intercommunautaires. On remarqua du côté turc que Moscou ne se faisait plus le champion d'une conférence internationale sur Chypre.

L'Union soviétique annonça d'autre part, qu'elle restait hostile à tout acte de terrorisme international, comme ceux «qui ont pour but d'attenter à l'intégrité territoriale de la Turquie.»

Mustafa Süzer, président de l'association du commerce extérieur, indiqua le 8 avril 1986 qu'en raison des livraisons de gaz naturel par l'Union soviétique, la Turquie aurait un marché géant pour ses nombreux produits, et son commerce s'épanouirait rapidement.

Selon les données communiquées par le conseiller commercial de l'URSS, Alexandre Kourmenko, les investissements soviétiques en Turquie auraient atteint près d'un milliard de \$ depuis 1960. Il résuma les relations entre les deux pays comme suit:

A partir de 1987, l'Union soviétique fournira du gaz naturel à la Turquie par gazoduc pour près de 1,7 milliard de mètres cubes. La quantité augmentera graduellement, jusqu'à 4 milliards de mètres cubes en 1992. La longueur du pipeline conduisant le gaz naturel de la frontière bulgare à Ankara est de 800 kilomètres.

- la production d'acier et de fer produit dans le complexe sidérurgique de Demir-Celik d'Iskenderun (ISDEMIR) construit avec la participation de l'Union soviétique, augmentera jusqu'à 4 millions de tonnes.

- L'Union soviétique a exporté 40.000 tonnes de lingot de fer vers la Turquie en 1985.

- La Turquie importe 100.000 tonnes de carburant diesel d'URSS.

- L'Union soviétique importe de Turquie un acier spécial de qualité.

- Les négociations continuent pour la construction de maisons préfabriquées en Turquie.

L'Union soviétique a également annoncé son intention d'ouvrir une banque en Turquie sous le nom de la «banque de Moscou-Istanbul».

Le développement ultérieur dans les relations entre les deux pays dépendait, à court terme, du résultat des pourparlers turco-américains au sujet du renouvellement de la DCA d'une part et sur les nouvelles perspectives que proposera le nouveau chef soviétique Gorbatchev d'autre part.

L'amélioration des relations de la Turquie avec les pays socialistes voisins dépendait, à long terme, d'un changement radical de la politique turque qui pourrait émerger des élections de 1988

RELATIONS EXTERIEURES 5

RELATIONS TROUBLES AVEC L'EUROPE OCCIDENTALE

La Turquie est membre à part entière du Conseil de l'Europe et membre associée de la Communauté économique européenne. Mais le coup d'Etat militaire de 1980 a mené la délégation turque à son exclusion de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et au gel des relations CEE-Turquie. Toutefois, se pliant aux chantages et aux man?uvres d'Ankara, les gouvernements européens ont fini par réintégrer les représentants du régime à l'Assemblée parlementaire, par retirer leurs plaintes concernant les violations des droits de l'homme et par honorer le ministre turc en lui octroyant la présidence du Conseil de l'Europe. Quant à la CEE, elle a décidé de reprendre ses relations avec la Turquie aussitôt que possible.

Le coup d'Etat militaire de 1980 en Turquie et les violations des droits de l'homme qui s'ensuivirent ont constitué pendant des années l'une des questions brûlantes de l'agenda des institutions d'Europe occidentale. Celles-ci étaient particulièrement complaisantes envers la Turquie alors que beaucoup d'autres pays souffraient du même type de régimes et ce, au motif que la Turquie était une membre fondatrice du Conseil de l'Europe des 21 nations et une membre associée de la Communauté économique européenne. Par ailleurs, la Turquie était également l'une des premiers signataires de la Convention européenne des droits de l'homme et de l'Acte final d'Helsinki.

Suite à l'effondrement, vers la fin des années '70, de trois dictatures, en Grèce, au Portugal et en Espagne, l'Europe occidentale devint la seule communauté dont tous les pays membres, sans exception, se caractérisait par un régime de démocratie parlementaire.

A l'époque, la Turquie, en dépit de beaucoup d'insuffisances dans le domaine des droits fondamentaux et des libertés, était considérée comme un futur membre de la Communauté européenne. Les institutions turco-européennes développaient leurs travaux communs dans la perspective de cette adhésion certaine.

La demande turque d'adhésion en tant qu'associée fut introduite en même temps et de la même manière que celle de la Grèce. L'accord d'adhésion en tant qu'associée fut signé à Ankara le 12 septembre 1963 et entra en vigueur en décembre 1964. Les arguments du gouvernement pour l'adhésion en tant que partenaire (et éventuellement pour une pleine adhésion) portaient sur l'engagement politique de la Turquie aux côtés de l'Europe occidentale, et sur un accroissement de son commerce d'exportation avec les Six.

Le Traité d'Ankara de 1963, qui était presque identique au Traité d'Athènes, établit un plan en trois phases pour la pleine adhésion de la Turquie à la CEE. D'après ce plan, la première phase devrait durer cinq à dix ans, suivie d'une phase transitoire de douze ans. La dernière phase de l'harmonisation finale n'avait pas de durée spécifique. Ses dispositions étaient basées sur le développement progressif d'une union douanière entre la CEE et la Turquie. Les réductions tarifaires et l'abolition des restrictions commerciales devraient déterminer les termes de cette adhésion. En outre le mouvement du capital privé des pays membres de la CEE vers la Turquie serait encouragé de même que la libre circulation des travailleurs entre la Turquie et la CEE, douze ans après la ratification du Traité d'Ankara.

Au cours de la première période répressive de 1971 à 1973, les relations turco-européennes furent tendues mais non gelées car l'Assemblée nationale de Turquie n'avait pas été dissoute.

Après le retour à une démocratie relative en 1973, les gouvernements Ecevit et Demirel prirent des mesures en vue d'une pleine adhésion à la CEE.

Le coup d'Etat militaire de 1980 et la dissolution de l'Assemblée nationale et des partis politiques eurent l'effet d'un choc parmi les institutions parlementaires européennes.

Comme nous l'avons expliqué dans les chapitres précédents, la première réaction officielle contre le coup d'Etat est venue des centrales syndicales internationales telles que la Confédération européenne des syndicats (CES), la confédération internationale des syndicats libres (CISL), la confédération mondiale du travail (CMT) et la fédération syndicale mondiale (FSM). Toutes ces centrales demandèrent l'exclusion de la Turquie du Conseil de l'Europe et la suspension des relations entre la CEE et la Turquie.

Alors que les institutions gouvernementales d'Europe occidentale exprimaient leurs préoccupations à contrecœur, les structures parlementaires adoptèrent, sous la pression des syndicats et des organisations de droits de l'homme, une attitude plus critique à l'égard du nouveau régime turc.

Réuni en session ordinaire le 17 septembre 1980, le Parlement européen, en tant que branche législative des Communautés européennes, adopta la résolution suivante.

«Le Parlement européen, préoccupé par la prise du pouvoir par les militaires en Turquie,

«Réclame avec insistance que des mesures soient prises immédiatement afin de garantir au peuple turc la jouissance des libertés politiques et syndicales dans le cadre d'une institution démocratique;

«Souligne l'importance d'assurer la sécurité physique des personnes détenues parmi lesquelles se trouvent les membres de la commission mixte turco-européenne fonctionnant dans le cadre de l'association entre la Turquie et la Communauté;

«Considère que la prolongation des mesures antidémocratiques placerait la Turquie en flagrant délit de violation de plusieurs engagements qu'elle a pris explicitement dans des traités (Conseil de l'Europe et Convention européenne sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, association avec la CEE dans le cadre de l'accord d'Ankara);

«Réaffirme que le respect des droits reconnus internationalement et stipulés dans la Convention européenne est une condition essen-

□ 362 □

tielle pour qu'un dialogue entre un Etat européen et la CEE puisse avoir lieu.

«Exhorte les ministres des affaires étrangères des Communautés européennes se réunissant dans la coopération politique à faire, dès que possible, rapport aux comités compétents du Parlement européen concernant la situation en Turquie, son implication sur les accords de l'association et les pas à franchir pour rétablir la démocratie;

«Appelle à entamer au plus tard le novembre 1980, des débats approfondis sur la matière; Donne des instructions à son président afin qu'il transmette cette résolution au Conseil et à la Commission, et à la réunion des ministres des affaires étrangères des Communautés européennes sur la coopération politique.

«Le 1er octobre 1980, soit deux semaines plus tard, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopta une autre résolution exigeant que la junte militaire rétablisse rapidement un système démocratique et rappelant que, si cette demande n'est pas respectée, le processus d'exclusion de la Turquie du Conseil de l'Europe serait entamé.

«L'indifférence de la junte militaire à l'égard des exigences des institutions européennes suscita des critiques plus vives à la session de janvier 1981 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

«Après avoir débattu autour du compte-rendu établi par le rapporteur Steiner, le 29 janvier 1981, l'Assemblée adopta la résolution suivante:

«L'Assemblée,

«Ayant examiné le rapport de sa Commission des affaires politiques établi à la suite de la mission d'enquête effectuée en Turquie du 5 au 8 janvier par deux de ses membres;

«Constatant que les principes démocratiques ne sont actuellement pas appliqués en Turquie et que les droits de l'homme ne sont pas respectés, tel qu'il ressort d'informations concernant:

«i. les arrestations et les emprisonnements, sans jugement jusqu'à ce jour, de milliers de personnes;

«ii. plusieurs cas de torture bien que le Premier ministre ait déclaré le 6 décembre 1980 sa ferme volonté d'enquêter sur les allégations de torture et poursuivre les cas échéant les fonctionnaires qui s'en seraient rendus coupables;

«iii. une censure de fait des activités de presse et de littérature;

«iv. d'autres violations de la Convention des droits de l'homme y compris des mauvais traitements;

«- Préoccupée par le recours de plus en plus fréquent à l'exécution de condamnations à mort,

contraires à la pratique antérieure, même si elles sont conformes à la loi;

«- Considérant que l'absence de signes concrets d'un rétablissement progressif de la démocratie rendrait la situation de la Turquie incompatible avec son maintien au Conseil de l'Europe;

«- Exprimant le vœu que l'instruction menée contre les deux membres de l'Assemblée actuellement en état de détention s'achève dans un bref délai de façon à rendre possibles les contacts personnels;

«- Charge sa Commission des affaires politiques de continuer à suivre de près l'évolution de la situation intérieure en Turquie;

«- Charge le secrétaire général de rechercher auprès des autorités turques les informations nécessaires dans chaque cas où des représentants de l'Assemblée parlementaire font état d'allégations de tortures ou de mauvais traitements des prisonniers;

«- Décide d'examiner la situation, à la lumière des paragraphes 1 à 12 ci-dessus, au cours de la première partie de sa 33e session.

Claude Dejardin (député belge et membre du Comité belge de défense des droits de l'homme en Turquie): «Des chiffres publiés au début de ce mois par la presse qui est totalement contrôlée par le pouvoir, montrent que depuis le 12 septembre, 32.537 personnes ont été arrêtées, dont 1.135 militants d'extrême droite, 4.509 militants d'extrême gauche et 883 militants d'organisations séparatistes, qui revendiquent l'identité culturelle et sociale du peuple kurde. Le nombre des détenus que l'on ne peut taxer d'extrémistes, s'élève à plus de 26.000.

«Il est évident que la Turquie des généraux n'est pas conforme aux critères des articles 1 et 3 de nos Statuts et que les dispositions de la Convention européenne sur les droits de l'homme ne sont plus respectées dans ce pays. C'est un gouvernement fasciste qui n'a donc pas sa place parmi nous...»

Lors des débats, le député norvégien Liv Aasen accusa le régime turc:

«Il est tout à fait évident que la Turquie n'est plus une démocratie et qu'elle ne remplit plus les conditions pour l'adhésion du Conseil de l'Europe. La démocratie parlementaire pluraliste et ses valeurs fondamentales sont stipulées dans la Convention européenne des droits de l'homme et sont une condition nécessaire d'adhésion à la CE. Nous tous savons que si nous avons strictement appliqué ces conditions, la Turquie aurait été déjà suspendue du Conseil de l'Europe.

«Nous savons que la situation avant le 12 septembre était terrible, avec une augmentation du terrorisme, mais nous ne pouvons accepter que le terrorisme soit combattu par le terrorisme d'Etat.

Nous ne pouvons tolérer que des forces policières ou militaires recourent à la torture et à ce genre de terrorisme officiel. Ceci est clairement énoncé dans l'article 3 de la Convention des droits de l'homme.

«Quels sont donc les plans du Conseil national de sécurité quant au retour à la démocratie? Le Général Evren a déclaré le 7 janvier qu'une nouvelle assemblée constituante préparerait une nouvelle constitution. La nouvelle assemblée constituante sera nommée par le Conseil national de sécurité. Ce plan est dans son ensemble une insulte aux politiciens et son application ne sera nullement de la démocratie.

«Durant la session de mai, nous devons passer la situation en revue et nous convaincre que la dictature sera remplacée par la démocratie. Nous devons exprimer notre solidarité en tant que démocrates avec les opprimés et exiger le respect des libertés politiques, syndicales et de presse en Turquie. Si les généraux turcs continuent à diriger ce pays, il faudra exclure la Turquie du Conseil de l'Europe.»

Le 11 avril 1981, le Parlement européen adopta une résolution par laquelle il soutenait la lutte du peuple de Turquie pour la restauration des institutions démocratiques et condamnait avec horreur les exécutions, les tortures ainsi que l'emprisonnement de démocrates innocents. La résolution dit ceci:

«- Estimant qu'aucun pas n'a été fait depuis l'instauration du régime militaire en vue de restaurer la démocratie en Turquie en dépit des garanties

données en ce sens par les autorités militaires aux pays européens et aux institutions de la CEE,

«- Estimant qu'en dépit des objectifs annoncés par le régime militaire, la violence politique se poursuit avec l'appui de ce dernier,

«- Considérant qu'il incombe tant à la Turquie qu'aux Etats membres de la Communauté européenne, en tant que parties à la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de garantir le respect de ces dispositions, non seulement sur leur propre territoire mais également à l'intérieur de toute la zone couverte par la Convention,

«- Perturbé par les rapports faisant état, de façon circonstanciée, de nombreuses violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales perpétrées sous le régime militaire turc, sans qu'elles soient la conséquence de la déclaration d'un état d'urgence, rapports qui n'ont pas encore été démentis de façon convaincante,

«- Constatant que l'intention annoncée de restaurer la démocratie perdra sa crédibilité si des mesures concrètes dans ce sens ne sont pas prises dans un avenir proche,

«1. soutient la lutte du peuple turc pour la restauration des institutions démocratiques, du parlement, des partis politiques et des syndicats;

«2. condamne la suspension prolongée des institutions démocratiques de la Turquie;

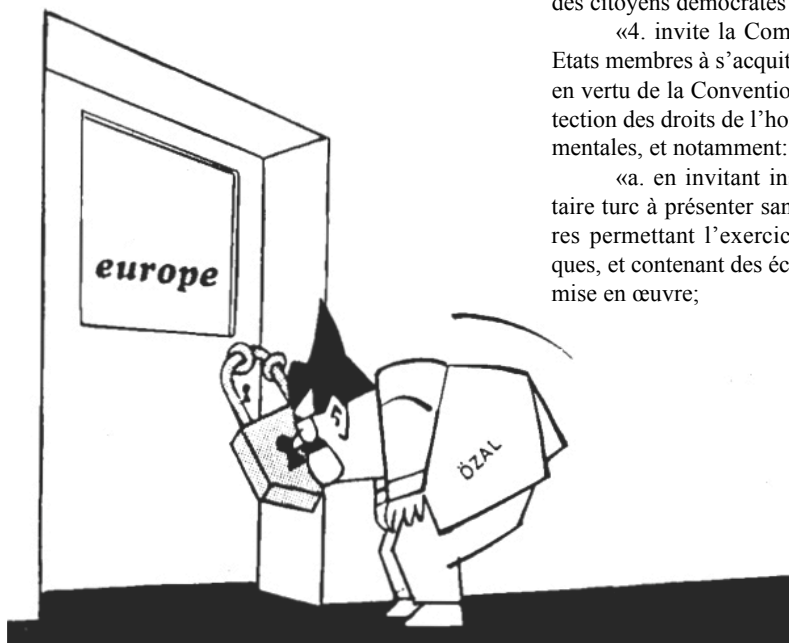
«3. condamne avec horreur les exécutions et les tortures en Turquie, ainsi que l'emprisonnement des citoyens démocrates innocents;

«4. invite la Commission, le Conseil et les Etats membres à s'acquitter de leurs responsabilités en vertu de la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et notamment:

«a. en invitant instamment le régime militaire turc à présenter sans délai une liste de mesures permettant l'exercice des libertés démocratiques, et contenant des échéances précises pour leur mise en œuvre;

«b. en signifiant au régime militaire turc que l'association entre la Turquie et les Communautés européennes serait immédiatement suspendue si le retour à des institutions et à une pratique démocratique n'intervient pas dans un délai de deux mois;

«5. réclame que la



□ 364 □

liberté et les droits démocratiques (droit à des syndicats libres, droit de manifestation et d'organisation, etc.) des travailleurs migrants et des étudiants turcs dans les pays de la Communauté européenne soient garantis et soutenus;

«6. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil et aux parlements et gouvernements des Etats membres.

Le Parlement européen a également adopté la motion d'urgence suivante:

«La prolongation de la grave situation politique qui règne en Turquie, la prolongation des emprisonnements, des tortures et des exécutions de prisonniers politiques ainsi que le quasi refus du régime militaire turc à revenir à court terme à un système parlementaire démocratique en Turquie, contraint la Communauté européenne à prendre immédiatement des mesures à son encontre.»

NOUVELLES ACTIONS DE PROTESTATION DES CENTRALES SYNDICALES

Entre-temps, les organisations syndicales internationales élevèrent une nouvelle fois leur voix contre la situation répressive alarmante qui régnait en Turquie.

La Confédération européenne des syndicats (CES) et la Confédération mondiale du travail (CMT) décidèrent d'envoyer chacune une mission en Turquie pour étudier la situation sur place et s'entretenir avec les dirigeants incarcérés de la DISK.

Mais le gouvernement militaire turc fit savoir que ces missions pouvaient se rendre en Turquie, sans toutefois être autorisées à rencontrer les syndicalistes détenus.

Devant cette attitude malveillante du gouvernement turc, le secrétaire général de la CES, Mathias Hinterscheid organisa le 5 février 1981 à Bruxelles, une conférence de presse où il déclara: «En juin 1980, le comité exécutif de la CES avait accueilli favorablement le rapprochement de la Turquie à l'Europe de l'Ouest et avait, par conséquent, exprimé son grand intérêt à compter, dans les plus brefs délais, les organisations syndicales les plus importantes de ce pays, parmi ses organisations affiliées.

Dans le but de chercher ensemble avec DISK et TÜRK-IS (organisations syndicales turques qui ont introduit une demande d'affiliation) les moyens efficaces pour renforcer la démocratie et le respect des libertés fondamentales et d'étudier les possibilités d'agir contre la dégradation socio-politique de plus en plus évidente, la CES avait avancé l'idée début septembre 1980, d'envoyer une délégation de haut niveau en Turquie.

Mi-septembre, la CES avait condamné vigoureusement le coup d'Etat, la suppression des libertés fondamentales et des droits essentiels des travailleurs turcs, et elle avait exigé que le Conseil de l'Europe et le Conseil des communautés européennes prennent toutes les mesures nécessaires afin d'amener le pouvoir en Turquie à rétablir la démocratie et la liberté.

Ces interventions sont restées sans effet et la CES a, depuis lors, reçu de plus en plus d'informations sur des arrestations abusives, des traitements inhumains et des tortures.

Pour s'informer davantage de la situation et communiquer son jugement et sa position aux tenants du pouvoir, et afin de leur faire comprendre que les syndicats européens n'accepteraient pas de collaboration économique, sociale ou politique avec un régime dictatorial et autoritaire, la CES renouvela sa décision d'envoyer une délégation en Turquie.

La lettre envoyée par la CES au gouvernement turc expliquant le sens et la tâche de la délégation syndicale, n'a même pas été jugée digne d'un accusé de réception, et encore moins d'une réponse écrite et formelle. C'est seulement après des appels pressants que la CES a reçu une réponse téléphonique expliquant, entre autres, que par force de loi, la délégation ne pourrait pas rencontrer les membres de la DISK en prison.

Ce refus de contact avec les syndicalistes emprisonnés de la DISK est pour la CES un aveu que les informations qu'elle avait sur le traitement inhumain des prisonniers et sur leurs faibles moyens de défense, correspondent à la réalité.

Confrontée à cette situation, la CES a décidé d'annuler sa mission. L'annulation de la mission ne doit cependant pas être interprétée comme un abandon de nos camarades turcs ou comme une résignation face aux faits. Pour la CES, le régime de la dictature militaire doit être condamné et combattu par tous les moyens.

Le Comité exécutif des 12 et 13 février, cherchera d'autres voies et moyens pour aider nos camarades et pour exercer toutes les pressions possibles en faveur d'un rétablissement immédiat et complet de la démocratie et des libertés en Turquie.

Le Comité exécutif de la CES, au cours de sa réunion des 12 et 13 février, a examiné la situation en Turquie, et a décidé de recommander au Conseil de l'Europe, l'expulsion de la Turquie et aux Communautés européennes, la suspension des relations avec la Turquie, ceci, en raison des attitudes antidémocratiques du pouvoir de la junte en Turquie.

Le 11 février 1981, le secrétaire général de la Confédération mondiale du travail, Jan Kulakows-

ki, déclara à son tour, lors d'une conférence de presse à Bruxelles:

«La CMT se préoccupe de la défense réelle des droits des travailleurs et des populations de par le monde. La CMT croit également que la démocratie ne peut subsister et progresser qu'à travers des pratiques démocratiques, notamment l'existence de la liberté syndicale, sous quelque régime politique que ce soit.

C'est la raison pour laquelle nous avons écrit au Premier ministre de Turquie, afin de l'informer de notre décision d'envoyer une délégation en Turquie, laquelle s'informerait sur la situation réelle et s'entreferait avec des membres de notre organisation amie, la DISK, même si ces derniers se trouvent en prison.

En réponse à notre lettre adressée au Premier ministre et à notre télex du 21 janvier, le premier conseiller de l'ambassade de Turquie en Belgique, M. Orhan Kulin, nous a informés par téléphone que son gouvernement l'avait autorisé à déclarer que rien ne s'opposait à ce qu'une délégation de la CMT se rende en Turquie. Non satisfaits de cette réponse, nous avons écrit pour la seconde fois au Premier ministre de Turquie, et avons insisté sur la possibilité de rendre visite aux membres de la DISK qui se trouvent en prison. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore reçu de réponse à cette lettre; en conséquence, nous avons annulé notre visite en Turquie.

Les dirigeants militaires affirment que leur action vise à mettre fin à l'anarchie et à la terreur et à sauver la démocratie. Il est vrai qu'avant le coup d'Etat du 12 septembre, la terreur politique était fort répandue en Turquie. Cependant, la DISK et ses organisations affiliées n'étaient aucunement impliquées dans des histoires de terrorisme. Au contraire, dirigeants syndicaux et travailleurs ont également servi de cibles à la terreur. La DISK et ses organisations syndicales affiliées n'étaient pas opposées à la démocratie. Au contraire, elles figuraient parmi les défenseurs les plus acharnés de la démocratie.

Après avoir payé un lourd tribut au terrorisme et à la répression, sous la menace judiciaire d'une interdiction depuis 1980, pour exercice du droit de grève, la Confédération DISK paie sa détermination à défendre les travailleurs, les droits démocratiques et la confiance croissante que lui témoigne le monde du travail.

Nous pouvons en conclure que nous avons assisté à un complot soigneusement préparé pour déstabiliser l'Etat en Turquie, afin de justifier et d'établir une politique encore plus répressive et plus dictatoriale.

C'est la raison pour laquelle le Parti fasciste

du Mouvement national (MHP) et ses adeptes terroristes ont été lâchés. Des groupes d'aventuriers individualistes et terroristes (se donnant l'étiquette de «gauchistes») ont riposté dans le même sens. L'effet nuisible de ce terrorisme planifié a touché les masses. Ensuite vint le coup d'Etat.

Il est vrai qu'aujourd'hui, le terrorisme ne se manifeste pas comme auparavant en Turquie. La démocratie non plus.

La Constitution de la Turquie et les droits humains sont suspendus;

Le Parlement est aboli;

Les activités de tous les partis politiques sont suspendues;

La confédération syndicale authentique et représentative (DISK) ainsi que ses organisations affiliées sont sous scellés;

Le droit de grève et des conventions collectives a été entièrement suspendu;

La torture et la répression sont très répandues;

La presse et autres moyens de communication sont censurés;

Des dirigeants syndicaux, militants et travailleurs sont en état d'arrestation.

Maintenant, les organisations financières internationales et les multinationales sont libres d'agir comme elles l'entendent. Les salaires peuvent être bloqués suivant les exigences du FMI. Le chômage peut augmenter dans la mesure où les investissements diminuent. L'inflation peut également s'accroître suite aux coûts de production élevés dus à la dévaluation de la livre turque.

Les revendications issues d'objectifs politiques liés à des intérêts stratégiques peuvent être beaucoup plus facilement satisfaites maintenant.

Aussi, les perspectives pour le futur sont-elles sombres.

La junte militaire a déclaré que vers la fin de l'année, elle ferait connaître «une Assemblée Constituante». En fait, il ne s'agira pas d'une Constitution, mais simplement d'un mécanisme remplissant les mêmes fonctions que les comités qui votent certains projets de loi soumis à l'approbation du Conseil national de sécurité.

Dans le cas où le Conseil n'est pas d'accord avec un projet de loi approuvé par la dénommée Assemblée Constituante, il aura le pouvoir de l'amender et de décréter le projet de loi final.

Tout ceci constitue une caricature de la notion de démocratie.

Il semble que le gouvernement turc ne soit pas disposé à examiner sérieusement les allégations suivant lesquelles les droits humains ne sont pas respectés dans ce pays et que la torture est fort

□ 366 □

répandue. Des militants et membres de la DISK ont été détenus dans des prisons militaires pendant environ quatre mois. Ils n'ont même pas été autorisés à prendre contact avec leur avocat.

Récemment, ils ont comparu devant les tribunaux, et nous avons appris qu'ils ont été torturés. Cela signifie que des dépositions faites dans des conditions aussi âpres ne pèsent et ne peuvent peser dans la balance.

Le plus grand désir de la CMT est de voir la Turquie retourner à la démocratie authentique. Nous croyons que la Turquie doit rester membre du Conseil de l'Europe et que les conditions en Turquie pourraient empirer si celle-ci devait quitter le Conseil de l'Europe. Cependant, elle ne peut rester au sein du Conseil dans les conditions actuelles.

Il est du devoir du mouvement syndical international de veiller à ce que la démocratie soit restaurée en Turquie dans les plus brefs délais.»

Quant à la CISL, elle présenta à son Comité exécutif, le rapport détaillé d'une mission qui visita la Turquie du 6 au 10 avril 1981, dirigée par son secrétaire général Otto Kersten. Ce rapport dit en substance ceci: les dirigeants militaires turcs ont peut-être atteint leur objectif immédiat de mettre fin à la violence dans les rues, mais cela s'est fait au prix d'une suppression totalement inacceptable des droits humains et syndicaux.

«La négociation collective n'est plus possible en Turquie» a déclaré Kersten. «Les salaires sont fixés par le Conseil suprême d'arbitrage où les travailleurs sont de toute manière représentés de manière inadéquate. En fait, suite aux décisions du Conseil, en 1981, les salaires sont restés bien à la traîne de l'inflation, même si cette dernière s'est ralentie. Des syndicats légalement constitués, y compris la Confédération DISK et ses affiliés, ont également été suspendus et les autorités judiciaires ont envoyé des dits «curateurs» pour régler leurs affaires. Pratiquement, tous les dirigeants de la DISK sont en prison en attendant de comparaître en justice pour des chefs d'accusation vagues et très généraux. Il n'y a aucune accusation spécifique. Les parents et les avocats ne peuvent visiter les prisonniers qu'une fois tous les quinze jours et dans des conditions telles qu'il est impossible pour les avocats de préparer adéquatement leur défense. Il y a une soixantaine de prisonniers dans chaque parloir et ils sont séparés des visiteurs par deux rangées de barbelés et doivent crier pour se faire entendre.

Certains permanents syndicaux ont été licenciés par les «curateurs» et la rémunération de tous les syndicalistes emprisonnés a été interrompue. Les familles sont donc sans ressources mais toute

tentative de secours solidaire à l'intérieur du pays est bloquée par les autorités sous prétexte que de tels secours constituent un soutien à des organisations illégales. La CISL va donc chercher par quelle voie elle pourrait aider les familles concernées.

De l'avis de la CISL, a souligné Kersten, il n'y a aucune raison valable de suspendre les syndicats, y compris la DISK et ses affiliés. Cette mesure, ainsi que l'emprisonnement des syndicalistes, constitue une violation grave des droits syndicaux. La mission recommande que la CISL dépose une plainte officielle contre les autorités turques auprès de l'OIT.

Lors de discussions avec le Président et le Comité directeur de la Türk-Is, la mission a souligné une fois de plus l'inquiétude exprimée par le Comité exécutif de la CISL devant le fait qu'un responsable de la Türk-Is «occupe un poste au sein d'un gouvernement établi par les militaires». La mission a pu constater que les camarades de la Türk-Is sont conscients de la nécessité de prendre d'urgence des mesures à ce propos s'ils veulent chasser l'impression que la Türk-Is pourrait obtempérer aux ordres d'un gouvernement non démocratique.»

Les 12 et 13 mai, l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD) a elle aussi envoyé une mission en Turquie.

L'avocat de la Couronne et parlementaire britannique Davidson et l'avocat Pierre Vandernoot ont résumé leurs observations lors d'une conférence de presse dans les termes suivants:

«S'il semble incontestable que les autorités militaires ont pu rétablir l'ordre public, il importe d'attirer l'attention sur les faits suivants: le délai d'arrestation administrative préalable à toute inculpation judiciaire a été porté, en vertu de la loi martiale à 90 jours (la Constitution turque, suspendue, prévoit 48 heures...), délai pendant lequel les détenus ne peuvent voir ni famille ni avocats; un procès d'opinion est intenté aux dirigeants de la centrale syndicale progressiste DISK; les activités de celles-ci sont prohibées; une procédure tendant à son interdiction est pendante à Istanbul; les avocats et la famille ne peuvent pas rencontrer les détenus dans des conditions décentes; la torture se généralise, etc.

L'Association internationale des juristes démocrates, attentive aux conditions de l'exercice de la démocratie en Turquie, a demandé au cours d'une conférence de presse tenue le 19 mai 1981 à Bruxelles, aux autorités actuelles de rétablir l'Etat de droit, d'appliquer leurs promesses tendant au retour rapide de la démocratie, de respecter intégralement les droits de l'homme, y compris la liberté syndicale complète, et d'abolir la torture.

REACTION DES DIRIGEANTS TURCS A L'EGARD DE L'EUROPE

Reflétant une position durcie à l'égard des critiques de l'Europe de l'Ouest, le premier ministre Ulusu déclara que le gouvernement militaire au pouvoir n'accéléra pas le rétablissement de la démocratie comme promis ni ne divulguera son calendrier pour une nouvelle constitution et des élections.

Les critiques occidentaux, principalement en Europe, mais aussi, dans une certaine mesure, aux Etats-Unis, affirment que le régime essaie de gagner du temps dans le rétablissement de la démocratie en continuant à interdire les activités politiques et syndicales, et que la torture, bien que moins fréquente à présent, est encore pratiquée.

M. Ulusu déclara que leurs attaques contre le régime reflétaient «une campagne systématique menée par des éléments relayant les organisations terroristes qui opéraient en Turquie, avant le coup d'Etat». Il fit l'éloge de l'administration Reagan pour sa «compréhension» de la situation interne du pays, tout en attaquant sans ménagement les critiques de l'Europe de l'Ouest.

Des représentants turcs et des diplomates occidentaux interviewés à Ankara, notaient que les critiques les plus franches concernaient le ministre des affaires étrangères ouest-allemand Hans Dietrich Genscher, les commissaires de la Communauté économique européenne, les députés du Parlement européen aussi bien que les dirigeants socialistes et syndicaux de toute l'Europe du Nord.
(International Herald Tribune, 25 novembre 1981)

Le premier ministre turc, M. Bülent Ulusu, annonça le 7 décembre que son gouvernement romprait toute relation avec les pays européens si ceux-ci retiraient leur appui à la Turquie... «Personne ne veut travailler avec quelqu'un qui ne veut pas coopérer... Si la Turquie est menacée par une exclusion du Conseil de l'Europe, le gouvernement turc prendra les devants et se retirera» a-t-il dit.
(The United Press, 7 juillet 1982)

A son retour d'une visite en République Fédérale d'Allemagne, le président de l'Assemblée consultative et professeur Sadi İrmak a déclaré: «Quand j'étais à l'étranger, j'ai entendu des voix qui grinçaient à propos de la Turquie. On ne doit tout de même pas oublier que le vrai architecte de l'Europe est turc. Les précurseurs de la Renaissance sont turcs. Ce sont les Turcs qui ont émancipé la philosophie de l'obscurantisme moyenâgeux. Vous, Européens, qui êtes-vous pour nous exclure de la Communauté européenne?»
(Milliyet, 12 décembre 1982)

LA DELEGATION TURQUE EXCLUE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Constatant l'aggravation de la situation en Turquie, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a décidé le 14 mai 1981 à Strasbourg, de ne plus accueillir en son sein la délégation parlementaire turque, tant qu'un régime démocratique ne se sera pas établi à Ankara.

Après deux jours de débat, l'Assemblée des «21» a adopté deux «propositions de directives» qu'elle soumettra à l'avis du comité des ministres des affaires étrangères.

La première de ces propositions exprime l'inquiétude de l'Assemblée devant la situation en Turquie et son souhait que des «décisions concrètes soient prises pour le rétablissement des institutions démocratiques» dans ce pays.

La seconde considère qu'il ne serait «pas conforme» au règlement de l'Assemblée de proroger le mandat de la délégation parlementaire turque. Les représentants de la gauche (socialiste et communiste) à l'Assemblée des «21» auraient souhaité l'expulsion pure et simple de la Turquie du Conseil de l'Europe. Après ce vote, le régime d'Ankara reste représenté à Strasbourg uniquement au Comité des ministres des affaires étrangères.

Au même moment, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a décidé à la date du 2 juillet 1981, de suspendre l'adhésion de la

Confédération turque des syndicats (Türk-İs), dont le secrétaire général Sadik Side était, au même moment, ministre de la sécurité sociale dans le gouvernement militaire.

Le 5 octobre 1981, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopta la résolution suivante concernant la situation en Turquie:

«L'Assemblée,

Rappelant ses prises de positions antérieures sur la situation en Turquie, et notamment sa Recommandation 904 (1980) et ses directives n° 395 et 397 (1981);

«Soulignant une fois encore, l'incompatibilité de la situation actuelle en Turquie avec les dispositions du Statut du Conseil de l'Europe;

«Se réservant de prendre position sur le problème de l'appartenance de la Turquie au Conseil de l'Europe lors de la troisième partie de sa 33e session, à la lumière de l'évolution de la situation, et en fonction notamment des progrès qui pourront être effectivement constatés dans la voie du rétablissement des institutions démocratiques et du respect des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme;

«Prenant acte de la Loi n° 2845 relative à l'établissement d'une Assemblée constituante, qui fait suite aux assurances données par le chef de l'Etat turc, tout en s'abstenant de se prononcer avant que ce nouvel organe ait commencé ses travaux;

□ 368 □

«Rétère au gouvernement turc ses pressantes invitations:

«à tout mettre en œuvre afin que le processus de rétablissement des institutions démocratiques s'accomplisse dans les meilleurs délais et dans le plein respect d'une volonté populaire librement exprimée;

«à arrêter toute pratique de la torture ou de mauvais traitements;

«à prendre des mesures concrètes en vue d'assurer le rétablissement progressif des droits et libertés limités ou suspendus au sens de l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme;

«à ne pas exclure, pour les futures élections parlementaires, les candidatures des personnes qui étaient membres ou représentants des partis politiques avant le 11 septembre 1980.»

GEL DE L'AIDE FINANCIÈRE DE LA CEE A LA TURQUIE

Le 5 novembre 1981, le Parlement européen approuva par 218 voix contre 53 et 9 abstentions, un amendement de voix d'appel qui prévoit un gel provisoire sur le 4ème protocole CEE-Turquie.

Sous la pression des institutions démocratiques, la Commission CEE décida de retarder l'application du 4e protocole financier entre la Turquie et la CEE jusqu'à ce que la situation soit clarifiée

par les autorités turques et de geler 600 millions d'ECU d'aide financière à la Turquie.

Sur ces entrefaites, les militaires turcs accueillirent chaleureusement, du 7 au 14 janvier 1982, une mission européenne pour convaincre le Conseil de l'Europe de leur «bonne volonté». Mais après avoir constaté une poursuite des violations des droits de l'homme, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopta le 28 janvier 1982, une résolution qui recommandait la mise en application d'une procédure du Conseil permettant à n'importe quel pays membre de traîner le régime turc devant la Commission de droits de l'homme pour répondre de faits qui lui sont imputés. En voici le détail:

«L'Assemblée,

«Ayant examiné le rapport de sa Commission des questions politiques ainsi que l'avis de la Commission des questions juridiques, qui rendent compte notamment de la mission d'information effectuée sur place par une délégation de l'Assemblée du 7 au 14 janvier 1982;

«Rappelant ses prises de positions antérieures sur la Turquie, notamment dans sa Recommandation 904 (1980), sa Résolution 757 (1981), et ses Directives n° 392 (1980), 395 (1981) et 398 (1981);

«Ayant pris note des déclarations du chef de l'Etat turc en date du 31 décembre 1981, comportant un calendrier en application duquel un projet de constitution sera soumis à référendum en

FALSIFICATION DE L'AMBASSADEUR DE LA JUNTE

Désireuse d'obtenir des informations sur le sort de M. Saim Akbulut qui a été arrêté le 8 novembre 1980, en même temps que d'autres dirigeants de la DISK, Mme Raymonde Dury, députée au Parlement européen écrivit à l'ambassadeur de Turquie.

L'Ambassadeur M. Faik Melek a répondu à la lettre de Mme Dury avec des falsifications grossières: «Je m'empresse de vous informer que depuis le 12 septembre 1980, aucun travailleur ou syndicaliste n'a été poursuivi ou arrêté en raison de ses activités syndicales. De même, aucun syndicat n'a été suspendu en raison de ses activités syndicales légales. Ainsi, la centrale ouvrière majoritaire Türk-Is poursuit ses activités syndicales prévues par la Loi. L'activité de la Confédération ouvrière DISK a été suspendue à cause de graves accusations portées contre elle, comme la participation à des actes terroristes ou anarchistes, la complicité avec des organisations illégales et le soutien moral et matériel apporté à ces organisations. Les anciens dirigeants de la DISK sont jugés devant un tribunal libre et indépendant, conformément à la législation turque...»

Dans une lettre adressée aux intéressés, Mme Dury s'indigne: «Sa réponse me laisse pour le moins perplexe et je la soumets à votre réflexion.»

Pour aider les démocrates européens à la réflexion, nous attirons, une nouvelle fois, leur attention sur le communiqué de presse de la CISL en date du 10 janvier 1983:

GROSSIÈRE DEFORMATION: Les observations du secrétaire général de la CISL, M. John Vanderveken (qui s'est rendu en Turquie du 14 au 19 décembre afin de se rendre compte, sur place, de l'évolution de la situation dans ce pays) à propos du procès de la DISK ont été grossièrement déformées par le bulletin d'information du gouvernement turc NEWSPOT qui est distribué aux diplomates et autres représentants étrangers à Ankara. Dans son édition anglaise, Newspot faisait dire à Vanderveken que le procès a été mené d'une manière absolument juste. Jamais il n'a fait une telle déclaration. Au contraire, il a dit aux journalistes que la mission n'a pu trouver la moindre preuve de ce que les accusés avaient commis quelque acte de violence. On peut plutôt imaginer qu'ils sont jugés pour leurs opinions. Vanderveken insista sur le fait que la CISL continuerait à apporter son assistance aux victimes de tels procès. En fait, lorsqu'il a rencontré le premier ministre turc, Vanderveken a entamé des démarches pour la libération de tous ceux qui passaient en jugement pour leurs opinions.» (Info-Türk, janvier 1983)

automne 1982 et des élections législatives auront lieu en 1983 ou au plus tard au printemps 1984;

«Considérant que la situation actuelle en Turquie demeure incompatible avec le Statut du Conseil de l'Europe, donne à ce dernier la possibilité, mais aussi le devoir de veiller à la restauration des institutions démocratiques et au respect des droits de l'homme dans ce pays;

«Soulignant les liens d'amitié qui l'unissent au peuple turc, et réitérant sa foi, confirmée par la mission d'information en Turquie, dans l'attachement du peuple turc à l'Europe en général, et aux idéaux du Conseil de l'Europe en particulier, et reconnaissant en même temps que ce peuple constitue un lien culturel important entre l'Europe et le Moyen-Orient;

«Rappelant qu'aux termes de l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme, les parties contractantes ne peuvent déroger aux dispositions de la Convention que «dans la stricte mesure où la situation l'exige et à la condition que ces mesures ne soient pas en contradiction avec les autres obligations découlant du droit international;

«Rappelant, dans un souci de faire usage de tous les moyens disponibles pour vérifier les allégations de torture, sa Directive n° 395 (1981), par laquelle elle a chargé le secrétaire général de rechercher auprès des autorités turques les informations nécessaires dans chaque cas où des membres de l'Assemblée parlementaire font état d'allégations de torture ou de mauvais traitements des prisonniers;

«Notant, dans ce contexte, que le chef de l'Etat a informé la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 8 janvier 1982, que toute allégation de torture peut être portée par n'importe qui à la connaissance du Ministre de la justice pour enquête;

«Notant avec satisfaction la régression du terrorisme en Turquie, mais constatant que celle-ci n'a pas encore été accompagnée d'un rétablissement correspondant des droits de l'homme et des libertés fondamentales, limités ou suspendus en application de l'article 15 précité;

«Condamnant la récente décision du Conseil national de sécurité de dissoudre les partis politiques et de confisquer leurs biens;

«Préoccupée par les rapports selon lesquels la torture et les mauvais traitements sont toujours pratiqués, mais notant que les autorités turques ont réaffirmé leur intention d'enquêter sur toutes les allégations et de sanctionner les fonctionnaires reconnus coupables de torture à l'encontre des prisonniers;

«Considérant qu'une assemblée consultative été mise sur place en vue de rédiger un projet de

constitution, mais déplorant que les organisations politiques soient exclues de toute participation aux travaux de cette assemblée;

«Inquiète devant les aspects antidémocratiques de certaines lois récentes, comme la loi sur les universités, qui pourraient compromettre le caractère démocratique du projet de constitution;

«Considérant finalement que le Conseil de l'Europe ne peut pas, au risque de perdre sa crédibilité en tant qu'institution des droits de l'homme, retarder encore une fois une prise de position ferme contre l'actuelle situation en Turquie;

«Condamne les violations des droits de l'homme qui ont lieu en Turquie, notamment la suppression des partis politiques et des organisations syndicales, les détentions pour délit d'opinion, la torture et les mauvais traitements infligés aux détenus politiques, et des procédures judiciaires sans garanties de défense pour l'accusé;

«Demande au gouvernement turc la libération des prisonniers politiques, la reconstitution en liberté des organisations démocratiques et syndicales, la garantie de la protection et de l'égalité de traitement des minorités religieuses du pays, et le rétablissement des institutions démocratiques;

«Attire l'attention des gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe sur l'article 24 de la Convention qui permet à toute partie contractante de saisir la Commission des droits de l'homme de tout manquement aux dispositions de la Commission;

«Exprime l'opinion que la procédure prévue à l'article 24 de la Convention doit être utilisée contre la Turquie, pour vérifier dans quelle mesure les allégations de torture et d'autres violations des droits de l'homme en Turquie sont fondées;

«Invite le gouvernement turc:

«à veiller à ce que le projet de constitution qui doit être soumis à l'approbation du peuple turc, de même que les futures lois sur les partis politiques et sur le système électoral, soient pleinement conformes aux obligations de la Turquie découlant du Statut du Conseil de l'Europe et de la Convention européenne des droits de l'homme;

«à prendre toutes les mesures appropriées afin que le projet de constitution, avant qu'il ne soit soumis comme prévu à un referendum par bulletins secrets en automne 1982, fasse l'objet d'une libre discussion publique;

«à respecter pleinement toutes les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme qui ne souffrent aucune dérogation, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pratique de la torture et des mauvais traitements à l'encontre de pri-

□ 370 □

sonniers, et à poursuivre avec vigueur ses enquêtes sur tous les rapports concernant ces cas;

«à donner à une délégation de la Croix Rouge Internationale la possibilité d'entreprendre une enquête objective sur la situation dans les prisons de Turquie, et notamment de vérifier certaines allégations selon lesquelles on y pratique la torture;

«à garantir le droit de tout individu à un procès équitable devant un tribunal pleinement indépendant, à améliorer les conditions de vie dans les établissements pénitentiaires et à libérer tous les prisonniers politiques indûment détenus;

«à abolir toutes les lois qui limitent indûment le droit à la libre expression, les activités des partis politiques et celles des syndicats, et à garantir explicitement ces droits;

«à reconnaître le droit à l'information de la population turque par l'instauration d'une véritable liberté de la presse;

«à veiller à ce que toutes les conditions démocratiques soient remplies pour permettre, dans un avenir pas trop lointain, aux nouveaux parlementaires turcs, élus démocratiquement, de retrouver leur place dans une délégation parlementaire au Conseil de l'Europe.»

SUSPENSION DE L'ASSOCIATION CEE-TURQUIE

En attendant, lors de sa session du 22 janvier 1982, le Parlement européen a décidé de ne pas renouveler le mandat de ses membres au sein de la commission parlementaire mixte de l'association Turquie-CEE. Il a également adopté la résolution suivante par 56 voix contre 53 et 9 abstentions:

«Le Parlement européen,

«- Profondément troublé par la nouvelle que la peine de mort ait été requise à l'encontre de 52 dirigeants de la DISK en Turquie,

«- Préoccupé par les milliers d'arrestations pour dissidence, la dissolution de partis politiques et d'organisations syndicales, l'exécution et de la torture que subissent les prisonniers politiques,

«- Vu qu'après le coup d'Etat du 12 septembre 1980, le régime militaire turc n'a montré aucun désir sérieux de restaurer les libertés civiles et démocratiques,

«- Constatant ainsi le manque de crédibilité dans les affirmations répétées par le régime au pouvoir en Turquie selon lesquelles il s'efforçait de restaurer graduellement la démocratie,

«1. Réaffirme sa ferme condamnation du coup d'Etat militaire en Turquie;

«2. Condamne la violence actuelle et en par-

ticulier la parodie de procès en cours contre les représentants des forces démocratiques à Istanbul

«3. Appelle à la libération immédiate de tous les détenus politiques, le rétablissement, en toute liberté, des organisations syndicales démocratiques et la restauration des institutions démocratiques turques;

«4. Réitère sa demande à la Commission et au Conseil de suspendre l'aide financière de la Communauté à la Turquie jusqu'au moment où le respect pour les droits humains et civiques et les libertés démocratiques sera garanti en Turquie;

«5. Demande à son président et au président du Conseil d'agir pour aider les 52 dirigeants syndicaux dont la vie est en danger et pour obtenir leur libération;

«6. Demande que la réunion des ministres des affaires étrangères sur la coopération politique condamne les violations des droits de l'homme en Turquie;

«7. Décide de ne renouveler le mandat des membres de la commission parlementaire mixte de l'association CEE-Turquie qu'au moment où la Grande assemblée nationale turque aura été librement élue à vote secret par suffrage universel direct et sera entrée en fonction;

«8. Donne l'instruction à son président d'expédier cette résolution au Conseil, à la Commission et aux gouvernements des Etats membres.»

LE REGIME TURC DEVANT LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Les pressions européennes sur le régime militaire turc atteignirent leur paroxysme lorsque le 1er juillet 1982, cinq gouvernements européens déposèrent plainte contre la Turquie devant la Commission européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

Les gouvernements du Danemark, de la France, de la Norvège, de la Hollande et de la Suède accusèrent le régime turc d'avoir violé les dispositions suivantes de la Convention européenne des droits de l'homme:

Article 3 (Prohibition de la torture et des punitions et des traitements inhumains ou dégradants)

Article 5 (Droit de l'individu à la liberté et à la sécurité)

Article 6 (Droit à un procès équitable devant un tribunal indépendant et partial)

Article 9 (Liberté d'opinion, de conscience et de religion)

Article 10 (Liberté d'expression)

Article 11 (Liberté de réunion et d'association)

Au grand étonnement des observateurs, le 8

juillet 1982, soit à peine quelques jours plus tard, le Parlement européen adopta, suite aux manœuvres des parlementaires de droite, une résolution contre-disant la première. Exprimant ses craintes quant à la limitation des droits de l'homme en Turquie sans toutefois condamner les pratiques antidémocratiques de la junte, la nouvelle résolution basée sur le compte-rendu du député allemand de droite Von Hassel fut votée par 105 parlementaires face à 100 votes de refus et 9 abstentions.

La Résolution dit ceci:

«Le Parlement européen,

«- Croit que la Turquie, en cette période extrêmement critique de son histoire, doit bénéficier de la compréhension de ses partenaires occidentaux, particulièrement des Etats membres de la Communauté;

«- Demande aux gouvernements des Etats membres d'envisager ce qui peut être fait pour faciliter les investissements en Turquie, dès le retour de la démocratie;

«- Demande à la Commission qu'elle recommande que le Conseil adopte le Quatrième protocole financier Turquie-CEE aussitôt que les différentes étapes de retour à la démocratie auront été totalement achevées.»

Pendant les débats sur le rapport Von Hassel, des députés communistes et socialistes proposèrent de nombreux amendements condamnant le régime turc, mais ils ne purent atteindre la majorité nécessaire.

CONSTITUTION ET ELECTIONS DESAPPROUVEES PAR L'EUROPE

Le 6 octobre 1982, soit peu avant le referendum sur la nouvelle Constitution turque, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe approuva la résolution suivante dans laquelle elle exprima sa désapprobation quant au mode de préparation et de scrutin de cette nouvelle Constitution:

«L'Assemblée,

«Notant que cinq Etats membres du Conseil de l'Europe ont introduit une plainte devant la Commission européenne des droits de l'homme qui doit vérifier si des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme sont respectées par le gouvernement turc et les dérogations prévues par son article 15 sont correctement appliquées;

«- Considérant que le Conseil national de sécurité a commencé le 1er octobre 1982, l'examen de la Constitution qui a été adoptée par l'Assemblée consultative le 24 septembre 1982;

«- Conscient du fait que le Conseil national de sécurité est en mesure d'apporter des modifica-

tions à cette Constitution avant qu'elle ne soit soumise à un référendum le 7 novembre 1982;

«- Rappelant que pour l'adhésion de la Turquie au Conseil de l'Europe, il est primordial que la nouvelle Constitution remplisse les conditions de la démocratie parlementaire et des droits de l'homme selon les Statuts du Conseil de l'Europe;

«- Considérant qu'au vu de la situation actuelle, il serait d'une grande importance pour les organes du Conseil de l'Europe d'être informées le plus rapidement possible des conclusions tirées par la Commission européenne des droits de l'homme, et que les Etats concernés devraient consentir à tous les efforts qui contribueraient à accélérer le processus;

«- Profondément inquiète des allégations de torture et de mauvais traitements qui seraient toujours en cours;

«- Egalement préoccupée par les limitations imposées à la liberté d'expression des citoyens par la Recommandation n° 70, tout en considérant que la levée du couvre-feu et de l'abrogation de la Recommandation n° 52 pourrait aider à progresser vers la normalisation de la vie publique,

«- Exprime le vif espoir que les autorités turques:

«a. respecteront les dispositions de la convention européenne des droits de l'homme et feront tout pour abolir la pratique de la torture et poursuivre ses enquêtes lors de chaque allégation à ce sujet;

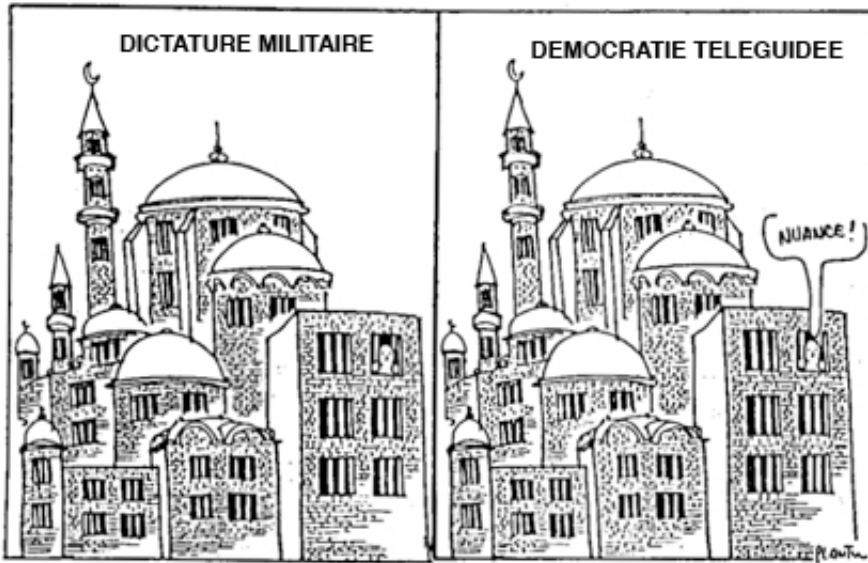
«b. s'assureront que le projet de constitution qui sera soumis à referendum soit totalement conforme aux Statuts du Conseil de l'Europe, et en particulier qu'elle garantisse le pluralisme des partis politiques et des syndicats, la protection et l'égalité de traitement des minorités religieuses du pays, l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs, et qu'elle incorpore le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales tel que garanti par la Convention européenne des droits de l'homme;

«c. prendront les mesures appropriées pour s'assurer que le referendum ait lieu selon les règles de la démocratie et qu'il soit précédé par une campagne où tous les individus ou groupes d'individus seraient libres de s'exprimer librement sur le projet de Constitution et d'influencer les choix de leurs concitoyens;

«d. prendront les mesures nécessaires, conformément à la Recommandation n° 951 d'Assemblée, sur le droit de vote pour les ressortissants des Etats membres du Conseil de l'Europe, afin de permettre que la grande communauté turque estimée à près de deux millions de personnes vivant et travaillant à l'étranger puisse participer au référendum.»

Trois jours après le référendum sur la

□ 372 □



Le Monde, 20 juillet 1985

Constitution, les ministres des affaires étrangères des 21 adoptèrent une attitude attentiste lors de leur réunion à Strasbourg, évitant toute position décisive sur la question turque.

La réaction des parlementaires européens contre la nouvelle Constitution ne fut néanmoins pas plus conséquente que celle des milieux gouvernementaux. Au bout de deux jours de débat, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'aligna, le 28 janvier 1983, à la majorité des voix, sur une résolution qui «prend sérieusement en considération» l'éventualité de l'exclusion de la Turquie du comité ministériel de l'organisation. La résolution approuvée par 97 voix contre 15 et 5 abstentions demandait également au gouvernement turc de s'abstenir de son droit de vote au Comité des ministres et ce, jusqu'à ce que la démocratie parlementaire ait été entièrement rétablie et la Turquie, à nouveau représentée dans la structure parlementaire du Conseil de l'Europe. (Pour le texte intégral de la résolution et les remarques des parlementaires européens sur la constitution, voir le Chapitre 1982-83 dans les pages précédentes).

Durant sa session du 8 mars 1983, le Parlement européen débattit une nouvelle fois de la nouvelle Constitution, mais les vives discussions autour de deux motions différentes, l'une de la gauche et l'autre de la droite, aboutirent au retrait de celles-ci, empêchant l'adoption d'une quelconque résolution.

Par ailleurs, la manière à laquelle les premières élections législatives avaient été organisées, fit

également l'objet de critiques au sein des institutions européennes.

Ainsi, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe déclara dans une résolution datée du 30 septembre 1983, que «le parlement qui sera élu en Turquie le 6 novembre ne pourrait être considéré comme le représentant démocratique de la population turque, et ne pourrait donc constituer une délégation qui soit à même de participer aux travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.»

Quant au Parlement européen, le 13 octobre 1983, il condamna cette fois le régime militaire turc, insistant sur le fait que la Turquie devrait respecter les droits de l'homme et rejeter à l'avance les résultats des prochaines élections que certains députés ont immédiatement taxés de «farces».

FAIT ACCOMPLI TURC AU CONSEIL DE L'EUROPE

Au grand étonnement – un de plus – des observateurs, malgré la condamnation par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de l'Assemblée nationale qui devait être élue en Turquie, les députés turcs qui remportèrent les élections se rendirent à Strasbourg le 30 janvier 1984, pour prendre place sur les bancs de l'Assemblée parlementaire sans qu'ils y aient été invité, et mieux, ils prirent part au vote tout au long de la session.

Ce fut un véritable coup de force réussi par Ankara avec la complicité de la droite européenne qui fit feu de tout bois pour que le débat prévu sur

la Turquie n'ait pas lieu. La délégation d'Ankara, composée de 12 représentants et de 12 suppléants, fit usage du règlement qui permettait à une délégation dont l'admissibilité était contestée, de siéger jusqu'à ce que l'Assemblée ait tranché.

Quant aux députés européens de droite et de la gauche «modérée», prétextant une grève partielle des interprètes déclenchée le 2 février, ils décidèrent de reporter au mois de mai les débats sur la Turquie et sur le problème chypriote.

D'après *Le Monde*, la 35^e session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'acheva avant terme, dans une confusion rarement observée dans l'hémicycle des 21.

Ces développements sur le plan des relations turco-européennes qui aboutirent à l'échec de l'initiative des parlementaires européens démocrates au Conseil de l'Europe, avaient commencé par une fanfaronnade du général président Evren. C'est en effet après avoir crânement affirmé, à l'issue du scrutin, que ces élections étaient la preuve même que la démocratie avait été rétablie en Turquie, qu'il chargea les nouveaux élus de se rendre à Strasbourg pour représenter la Turquie au Conseil de l'Europe.

Empruntant le ton du général Evren, Özal, chef du nouveau gouvernement d'Ankara, menaça de rompre totalement les relations d'Ankara avec le Conseil de l'Europe.

Le 8 janvier, le premier ministre Özal déclara aux journalistes: «Si l'Assemblée parlementaire persiste dans son attitude et si, par voie de conséquence, nous ne pouvons pas être représentés dans la branche parlementaire du Conseil, dans ce cas, nous ne maintiendrons pas notre présence au Conseil des ministres.»

Suite à cette incartade, l'Assemblée parlementaire choisit 12 parlementaires pour représenter la Turquie au Conseil de l'Europe. Ces derniers entamèrent aussitôt leur «diplomatie-navette» dans 15 capitales européennes.

En réalité, la décision d'Özal d'envoyer une délégation parlementaire à Strasbourg plongea le Conseil de l'Europe dans l'embarras. Karl Ahrens, président de l'Assemblée parlementaire, se rendit à Ankara, espérant persuader les autorités turques de renoncer à leur «détermination», mais il échoua dans ses efforts de convaincre le gouvernement turc d'attendre la prochaine session plénière de mai plutôt que de rechercher une éventuelle confrontation immédiate.

Le 30 janvier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe tint l'une de ses sessions les plus décisives depuis sa création. En dépit d'une résolution votée quelques mois auparavant, affirmant

que les parlementaires turcs issus des élections du 6 novembre ne seraient pas admis, 12 représentants de l'Assemblée turque récemment élue, ainsi que 12 suppléants, se présentèrent dans le grand hall du Palais de l'Europe.

Des protestations contre leur présence surgirent du Groupe socialiste. A l'ouverture du débat sur l'accréditation des délégués turcs, le député socialiste danois, M. Lasse Budtz, intervint au nom de son groupe qui était alors le plus important de cette assemblée composée de 170 membres. «La question la plus importante est celle-ci: En Turquie, le parlement est-il librement élu?», s'exclama-t-il. «Non. Trois seulement des quinze partis désireux de participer ont pu le faire.» Budtz précisa que malgré certains progrès dans le sens de la démocratie en Turquie, le Groupe socialiste avait décidé à l'unanimité de s'opposer à toute validation des pouvoirs des délégués turcs.

«Dans l'Etat turc, les droits de l'homme sont gravement violés», dit-il, «il n'y a pas de liberté syndicale, la presse n'est pas libre, ni les universités. Les prisons regorgent de détenus politiques et l'on constate l'absence d'une amnistie.»

Mais ceux qui étaient résolus à expulser les députés turcs dès le premier jour, à la session d'ouverture, se sentirent vaincus lorsque le président de l'Assemblée parlementaire, Karl Ahrens, un socialiste allemand, annonça qu'il renvoyait la question de l'accréditation des parlementaires turcs à la Commission des Statuts.

Voici comment cette première obstruction fut présentée dans la presse turque progouvernementale: «L'approche pure et dure du Groupe socialiste était attendue déjà avant l'ouverture de la session et les observateurs prévoyaient que les membres socialistes modérés ne les suivraient pas dans cette voie.

Finalement, le bon sens l'emporta et ceux qui prirent conscience que la Turquie, bastion de l'Europe dans le sud-est, ne saurait être sacrifiée, ainsi que tous ceux qui avaient quelque peu le sens des responsabilités, intervinrent pour atténuer la tendance antiturque.»

La principale personnalité à s'engager dans cette «opération de modération» fut Karl Ahrens qui, peu auparavant, avait visité la Turquie en prévision de la réunion de l'Assemblée. Pour la première fois dans l'histoire du Conseil, l'Assemblée interrompit une session en attendant une décision de la Commission des Statuts. La Commission, convoquée aussitôt, vint à la rescousse du régime turc en renvoyant la question vers une réunion paritaire des Commissions politique et juridique.

□ 374 □

La motion prévoyant le renvoi de la question à la commission mixte recueillit l'approbation de l'Assemblée par 116 voix contre 7. Dès lors, le premier round s'achevait nettement en faveur du régime turc.

Au cours de la séance nocturne des Commissions politiques juridiques, deux thèses antagonistes s'opposèrent violemment. Mais après que le rapport du député autrichien Ludwig Steiner critiquant Ankara, ait été sensiblement édulcoré, 35 membres de la commission mixte votèrent pour une solution de compromis au problème de la représentation turque à l'Assemblée, contre 15 votes négatifs et 8 abstentions.

Une fois de plus, en adoptant cette attitude, la Commission fit – si on en croit la presse turque – d'une pierre deux coups. Les rapporteurs des deux commissions furent chargés de rédiger un nouveau rapport commun visant à permettre à la Turquie de garder sa place à l'Assemblée, tout en donnant satisfaction à l'opposition en ajoutant que la question de l'accréditation des députés turcs serait abordée lors de la session du Conseil prévue pour le mois de mai.

Cependant, le débat houleux sur un texte de compromis se termina sans qu'une conclusion pût être dégagée.

Le Groupe socialiste et les Conservateurs campèrent sur leurs positions à propos de la Turquie, à ceci près que des divisions se manifestèrent dans les rangs socialistes. Selon certaines sources, des membres de la délégation turque auraient songé à claquer la porte au moment où le rapport commun Steiner-Alder tenta de transformer le statut de la délégation parlementaire turque en celui d'«observateurs». Les socialistes entreprirent de faire passer dans le texte de la résolution, des motions appelant la Turquie à lever la loi martiale et à proclamer une amnistie en en faisant une condition à la participation de la Turquie à la session de mai de l'Assemblée parlementaire.

A ce stade des débats, les députés turcs commencèrent, eux aussi, à se quereller à cause de leurs divergences d'opinion. Devant l'expérience diplomatique des députés du MDP, leurs confrères appartenant aux deux autres partis, ANAP et HP, insistèrent pour rentrer à Ankara avant la date prévue. Sur ce, comme la délégation turque eut des conversations téléphoniques séparées avec le premier ministre Turgut Özal et le ministre des affaires étrangères Vahit Halefoglu, un climat fébrile de communications diplomatiques s'instaura entre Ankara et Strasbourg. Ceux-ci laissèrent entendre à la délégation turque qu'en claquant la porte, ils ne

feraient qu'apporter de l'eau au moulin de ceux qui cherchent à obtenir l'exclusion de la Turquie du Conseil.

Entre-temps, les milieux diplomatiques américains exercèrent de fortes pressions sur les gouvernements européens pour qu'ils bloquent une résolution hostile au régime turc. Le Wall Street Journal du 1er février écrivait: «Les temps ont vraiment été durs pour les Turcs, à quoi se sont ajoutées les trois années de régime militaire pour éradiquer le terrorisme téléguidé par l'URSS. Mais au lieu de souhaiter chaleureusement la bienvenue, comme il se doit à un voisin, le Conseil de l'Europe, fort de ses 21 pays membres, a tenté de refuser à une délégation turque le droit de siéger.»

Pendant qu'au Palais de l'Europe, les discussions sur la Turquie se poursuivaient, le président de l'Assemblée parlementaire, Karl Ahrens, passant outre l'opposition de ceux au Conseil qui s'étaient élevés contre la présence des députés turcs, offrit une réception en l'honneur de la délégation turque, avec la participation de l'ambassadeur de Turquie auprès du Conseil de l'Europe.

Le 3 février, les séances de l'Assemblée parlementaire sombrèrent dans la confusion et le débat sur la Turquie et Chypre se transforma en cirque après une discussion houleuse des députés européens sur la question de savoir quel sujet devait être abordé en premier lieu.

Avant cela, la session plénière avait décidé de reporter le débat sur Chypre à la session de mai de l'Assemblée. Mais la Commission politique insista pour que la discussion sur Chypre ait prioritairement lieu. On procéda alors à un second vote qui ouvrit la voie au débat sur Chypre.

Certaines sources rapportèrent que le Groupe conservateur était opposé à tout débat sur la Turquie avant mai. Les socialistes ne voulaient pas de débat parce que celui-ci aurait pu faire apparaître des divisions dans les rangs socialistes, les «modérés» prenant parti pour le régime turc.

En plein milieu du débat sur la question turque, les interprètes interrompirent subitement la traduction et se mirent à lire leur propre déclaration concernant de nouveaux barèmes de salaires et de meilleures conditions de travail. Le président de l'Assemblée, Karl Ahrens, suspendit la séance, mais la situation ne s'améliora pas. La session prit alors fin.

D'après Le Monde, seule l'interprétation en allemand et en italien, langues additionnelles de travail de l'Assemblée, ne fut pas assurée. Malgré la poursuite de l'interprétation en anglais et en français, les deux langues officielles des travaux, une majorité de représentants conservateurs et démocrates-chré-

tiens favorables au régime d'Ankara, saisirent cette occasion pour demander une suspension de séance. Ainsi, la nouvelle délégation turque, contre laquelle s'étaient élevés la gauche et les libéraux de l'Assemblée pour «manquement aux règles de la démocratie», remportait une nouvelle victoire.

D'après le règlement, les députés qui avaient été envoyés par le Parlement d'Ankara étaient pleinement autorisés à siéger dans l'Assemblée en attendant la validation de leurs lettres d'accréditation. Mais cette validation ne pouvait se produire avant l'ouverture de la 36^e session ordinaire du Conseil de l'Europe, prévue en mai.

Le débat sur la Turquie à l'Assemblée parlementaire ayant fait long feu, le représentant irlandais Andrew exprima ses impressions en ces termes: «Voilà, le Conseil de l'Europe est devenu un cirque.» Pour sa part, le représentant autrichien Steiner, également rapporteur de la Commission politique, jugea la situation «honteuse pour le Conseil.»

Le député socialiste belge Claude Dejardin qui s'est toujours distingué par sa détermination à défendre les droits de l'homme en Turquie blâma certains députés socialistes qui avaient méprisé la décision prise unanimement par le groupe socialiste, les accusant de trahison.

A Ankara, le porte-parole de la délégation turque, Kamran Inan, affirma que le régime turc avait remporté une victoire politique et diplomatique sur les «députés socialistes extrémistes de l'Europe occidentale qui ont tenté de le séparer du Conseil de l'Europe.»

Celui qui éprouva incontestablement la plus grande satisfaction devant l'échec du Conseil, fut le premier ministre Özal. Voyant dans ce résultat un atout pour sa campagne de propagande en prévision des élections locales, il déclara le 5 février dans la ville de Giresun: «S'ils cherchent à nous expulser en recourant à certains manœuvres, et s'ils en ont le pouvoir, qu'ils le fassent. Dans ce cas, nous n'irons jamais là-bas.»

Selon le quotidien allemand Frankfurter Rundschau, Özal avait tenté un coup de poker et il l'a réussi.

Après l'épisode du «fait accompli», le gouvernement turc accéléra ses efforts en vue d'obtenir sa réintégration au Conseil de l'Europe. Les élections locales tenues en mars 1984 et la levée de la loi martiale dans certaines provinces furent présentées à l'opinion publique européenne comme de nouvelles preuves du retour à la démocratie en Turquie.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui ne parvint pas à empêcher l'entrée des députés turcs à sa session de janvier, envoya une

délégation en Turquie fin avril. Cette mission s'entretint avec les dirigeants politiques turcs mais aussi avec certaines victimes de la répression.

L'Assemblée de l'Atlantique nord, organe parlementaire de l'alliance atlantique nord, décida d'accueillir 10 parlementaires turcs à sa session plénière prévue au Luxembourg du 24 au 28 mai 1984.

Quant au Parlement européen, le 12 avril 1984, il rejeta un appel de son Groupe socialiste invitant la Communauté européenne à intervenir en faveur des prisonniers politiques en Turquie.

Néanmoins, tenant compte des remarques faites par son représentant Ludwig Fellermaier qui a visité la Turquie en avril et des arguments exposés lors d'une audition par les ONG internationales, le comité des affaires politiques du Parlement européen a décidé de présenter un nouveau projet de résolution sur la Turquie à l'Assemblée générale.

AUDITIONS PUBLIQUES AU PARLEMENT EUROPEEN

L'audition publique sur le respect des droits de l'homme en Turquie, organisée par la commission politique du Parlement européen eut lieu le 26 avril 1984 à Bruxelles, avec la participation d'ONG internationales.

Cette audition, initialement prévue à la fin du mois de mars, fut reportée en raison de la tenue d'élections municipales en Turquie. Comme il y eut trois nouveaux partis autorisés à participer au suffrage, la Commission du Parlement européen ne voulait pas interférer dans le déroulement de ces élections.

La Commission invita, outre les ONG, le gouvernement turc. Mais ce dernier refusa de participer à l'audition, précisant même son intention de ne pas recevoir le rapporteur de la Commission politique, Ludwig Fellermaier, qui s'était rendu en Turquie du 16 au 19 avril 1984.

La Commission politique se limita à traiter quatre sujets se basant sur la Convention des droits de l'homme élaborée par le Conseil de l'Europe:

La torture

Les conditions de la garde à vue et le système d'incarcération des individus

Le droit à l'audition des personnes intéressées et le droit à la défense

La liberté de presse

L'audition présidée par le président de la Commission politique Mariano Rumor fut ouverte en présence des membres de la Commission, des représentants d'organisations invitées, des journa-

SOLIDARITE EUROPEENNE AVEC LA PRESSE TURQUE

La Fédération internationale des journalistes (FIJ) à laquelle le Syndicat des journalistes de Turquie (TGS) est affilié, a toujours fait preuve de solidarité envers les journalistes turcs.

Hans Larsen, membre du bureau de la FIJ et président du Syndicat des journalistes danois, visita la Turquie du 18 au 26 octobre 1983, peu de temps avant les élections.

D'après lui, la situation de la presse et des journalistes en général, était franchement déprimante. Bien qu'il n'y eût pas de censure formelle, les autorités militaires contrôlaient sévèrement la presse, en ordonnant la suspension de journaux et la détention de journalistes, en lançant des procédures judiciaires qui n'aboutissaient jamais, en appelant les journalistes par téléphone, etc.

Des journalistes étaient en prison, mais il était difficile d'en connaître le nombre exact. Toutes ces mesures, et l'atmosphère qu'elles créaient, entretenaient l'autocensure. Tout journaliste turc reconnaîtra avec franchise qu'il pratiquait l'autocensure à un degré relativement sérieux. Certains d'entre eux tentent de maintenir un équilibre subtil en faisant passer l'une ou l'autre critique indirecte entre les lignes.

Le Syndicat des journalistes de Turquie (TGS), affilié à la FIJ, fonctionne sous des restrictions très sévères, imposées au moment du coup d'Etat de septembre 1980 et concernant l'action syndicale. Aucune activité ou déclaration considérée un tant soit peu politique par les autorités militaires, n'est permise. Toute expression de ce type conduirait immédiatement à l'interdiction pure et simple du syndicat.

Les dirigeants du TGS confirment cependant leur désir de rester au sein de la FIJ et espèrent être en mesure d'envoyer une représentation aux prochaines réunions de la Fédération, dont le Congrès mondial en juin 1984.

(Info-Türk, décembre 1983)

Le 17^e Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes qui s'est tenu à Edinbourg du 4 au 8 juin 1984, a adopté la résolution suivante sur la Turquie:

«Le Congrès a pris connaissance du rapport sur la violation des droits et libertés de la presse en Turquie, et charge le Bureau de continuer à rendre public ces abus et à mener campagne pour les combattre.

Le Congrès charge le Bureau de faire part de sa préoccupation au président de l'Assemblée de Turquie.

Le Congrès encourage les journalistes turcs et leur association à résister à l'oppression.» *(Info-Türk, juillet 1984)*

listes et d'un observateur du Conseil de l'Europe.

Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits des exposés de chaque organisation ainsi que les réponses aux questions les plus pertinentes.

AMNESTY INTERNATIONAL (Mme A. Burley):

«Jusqu'à présent, le rétablissement d'un gouvernement civil n'a pas abouti à un changement dans les domaines qui intéressent Amnesty International. AI continue à recevoir des informations attestant que des prisonniers sont torturés ou soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants dans des commissariats de police ou dans des prisons, et ce dans diverses régions de Turquie; que des centaines de prisonniers de conscience sont toujours en prison; que plus de 200 prisonniers, condamnés à mort, sont en attente d'exécution; qu'un nombre bien plus élevé de peines de mort a été requis par les procureurs militaires dans des procès qui se poursuivent toujours et que 48 exécutions ont eu lieu en Turquie entre le coup d'Etat militaire de septembre 1980 et juin 1983. AI constate avec satisfaction que les exécutions sont suspendues depuis lors, mais pour les condamnés à mort en attente d'exécution et leurs familles, le fait de savoir que les exécutions peuvent reprendre à tout moment, les soumet parfois à une tension insoutenable. Des sources nous informent que certains condamnés à mort ont récemment participé à des grèves de la faim dans les prisons militaires de Diyar-

bakir et de Mamak, préférant ainsi risquer leur vie que d'attendre leur exécution.

«Dans de nombreux articles de presse, les prisonniers politiques en Turquie sont qualifiés de "terroristes", comme si tous ceux qui sont actuellement en prison pour des délits politiques, s'étaient livrés à des activités violentes.

«Cela ne correspond guère à la réalité. Bien qu'il y eût vers la fin des années '70 et en 1980 un niveau élevé de violence dans toute la Turquie, parmi les milliers de personnes arrêtées à la suite du coup d'Etat de septembre 1980, nombreux sont ceux qui n'avaient jamais recouru à la violence ni plaidé en sa faveur. Ces personnes furent écrouées puis inculpées pour avoir uniquement exercé leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de religion (...).

«La torture en Turquie a été un sujet de préoccupation pour Amnesty International, tant avant qu'après le coup d'Etat de septembre 1980...

«Jusqu'à cette année-ci, des informations faisant état de décès survenus à la suite de tortures, n'ont cessé de nous parvenir. AI ne prétend pas que tous les décès qui surviennent dans les commissariats de police et les prisons militaires seraient le résultat de tortures.

«Sur plus d'une centaine de décès de ce genre dont AI a eu connaissance depuis septembre 1980, neuf personnes seraient toujours en vie aux dires des autorités, d'autres seraient mortes de causes naturelles ou se seraient suicidées. Toutefois,

les autorités ont admis leur responsabilité dans certains décès et ont fait état de poursuites judiciaires contre des membres des services de sécurité. Mais les poursuites de ce genre sont très peu nombreuses comparées aux milliers d'allégations de torture qui ont été faites ces dernières années. AI est d'avis que les tortures systématiques et très répandues qui ont lieu en Turquie, n'ont pu se produire qu'avec la complaisance des autorités. Cette conclusion était également celle de la Commission européenne des droits de l'homme, en décembre 1983, dans sa décision sur l'admissibilité de la plainte conjointe de plusieurs Etats contre la Turquie. (...)

Amnesty International craint que la torture ne pourra être extirpée tant que les autorités civiles et militaires n'auront pas pris des mesures positives pour mettre un terme aux sévices qui sont infligés aux prisonniers, comme la réduction de la période de détention au secret qui est toujours de 45 jours, l'autorisation aux détenus d'avoir des contacts avec un avocat et leurs familles tout au long de la période de détention et la possibilité de mener une enquête indépendante sur les plaintes de torture.

«Q – La situation a-t-elle changé depuis les élections?

«R – Nous n'avons pas observé d'améliorations. La loi martiale reste en vigueur. Les prisonniers sont toujours en prison. Les allégations de tortures continuent à nous parvenir. Nous ne croyons pas que les tortures aient cessé. Amnesty International n'a pas été autorisée à visiter les prisons. En janvier dernier, je me suis rendue au nom d'Amnesty International à Diyarbakir, dans l'est de la Turquie, afin d'y rechercher un complément d'informations sur un décès qui, selon certaines sources, était survenu dans la prison militaire de Diyarbakir. J'ai pu parler aux autorités militaires, mais je n'ai pas pu m'entretenir avec des avocats, ni avec des proches des prisonniers décédés, ni avec d'autres personnes qui auraient pu détenir des informations. J'avais été informée que ces gens craignaient tout contact avec Amnesty International, car cela aurait pu leur causer des ennuis.»

CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES (M. Pieter De Jonge)

La plupart des événements qui ont suivi la prise du pouvoir par les militaires, le 12 septembre 1980, ont conduit à des violations flagrantes des droits humains et syndicaux, justifiant ainsi de graves inquiétudes au sein du mouvement syndical international.

S'il est vrai qu'en Turquie, le terrorisme et la violence aveugle qui étaient le fait de factions rivales appartenant à différentes tendances, ont considéra-

blement diminué au cours des trois dernières années et demie, l'éviction de la violence politique et le redressement de l'économie qui était dans un piètre état, se sont faites (plutôt inutilement) aux dépens des droits humains et syndicaux fondamentaux.

Les raisons de nos préoccupations concernaient surtout l'interdiction politique, privant nombre d'anciens politiciens de s'engager dans des activités publiques, la dissolution des partis politiques, la multitude de procès qui se déroulaient devant les tribunaux militaires, la persistance de la torture et de traitements dégradants infligés à des suspects dont on voulait arracher des aveux, les doutes qui existaient quant à l'impartialité et l'équité de la justice, ainsi que l'insuffisance totale du droit de visite des avocats à leurs clients.

Parmi les premières mesures prises par les militaires, il y eut la suspension de la DISK, la mise sous curatelle des biens de ce syndicat (...) et l'arrestation de nombre de ses dirigeants et membres. Des mesures semblables furent prises contre deux autres centrales syndicales, MISK et HAK-IS. La Türk-Is et ses organisations affiliées purent continuer à fonctionner dans des limites, certes, extrêmement strictes, sans parler du fait que certaines de ces organisations sectorielles furent suspendues ou démantelées par décision des tribunaux. Mais même dans ces conditions, l'activité syndicale était de fait, interdite depuis le coup d'Etat, le droit de grève suspendu, les manifestations déclarées illégales, les conventions collectives prosrites et remplacées par l'arbitrage forcé et obligatoire exercé par le «Conseil supérieur de l'arbitrage», un organisme mis en place par le gouvernement.

Le 7 novembre 1982, une nouvelle Constitution fut ratifiée à l'issue d'un référendum organisé sous le régime de la loi martiale et de la censure. Le texte qui fut adopté contenait une série de clauses restrictives qui eurent pour effet de liquider les droits acquis et d'enfreindre les normes minimales de l'OIT, créant ainsi un contexte qui entravait fortement le fonctionnement de syndicats libres. Ces clauses restrictives sont les suivantes:

- l'obligation de dix années de travail effectif dans l'industrie pour acquérir le droit d'éligibilité à un poste syndical,
- l'interdiction faite aux syndicats d'exercer une activité politique,
- des restrictions sévères apportées au droit de grève (interdiction de la grève générale, de la grève de solidarité, de la grève perlée, etc.)

La législation subséquente, c'est-à-dire la loi n° 2821 sur les syndicats, et la loi n° 2822 sur les conventions collectives de travail, les grèves et les lock-out, qui fut promulguée le 5 mai 1983, conte-

nait elle aussi un certain nombre de violations des normes et des droits syndicaux. (...) De nombreux obstacles à l'exercice intégral de ces droits demeurent toujours en place. Le Conseil suprême d'arbitrage garde encore certaines prérogatives dans le domaine des négociations collectives, mais n'impose plus les termes de toutes les conventions. Toutefois, vu qu'au cours de la période qui précéda le retour aux négociations collectives, le Conseil avait imposé des conventions valables pendant trois ans, près de la moitié des travailleurs du pays ne pouvaient espérer la reprise des conventions collectives avant la fin de l'année 1983.

Au procès principal de la DISK, le nombre d'accusés est passé à 85, dont 20 se trouvent actuellement en détention. Si l'on ajoute à celui-ci les procès en cours contre les syndicats affiliés à la DISK, on atteint un total d'environ 2.200 accusés. Au début du mois de mars, si l'on en croit le journal turc *Cumhuriyet* du 9 mars 1984, pas moins de 1.233 syndicalistes étaient jugés dans 30 procès intentés contre la DISK et ses organisations affiliées. Le procès principal de la DISK vient d'entrer dans son 30e mois et au rythme actuel (une audience par semaine), il risque de se prolonger encore pendant longtemps.»

Q – Avez-vous observé des changements dans la situation qui prévaut dans les prisons?

R – Les trois missions de haut niveau de la CISL se sont rendues en Turquie en avril 1981, décembre 1982 et octobre 1983. Au cours de cette dernière visite, nous avons appris que la situation dans la prison de Metris était restée inchangée. Les prisonniers étaient soumis à une inspection de leurs sous-vêtements avant leur comparution devant le tribunal. La nourriture distribuée aux prisonniers était simple, monotone et inappropriée pour les prisonniers de la DISK d'un certain âge, notamment pour Abdullah Bastürk, le président de la DISK, qui souffre d'une gastro-entérite. Ils dorment dans des cellules collectives, au niveau des sous-sols, hébergeant chacune jusque 20 prisonniers, ce qui explique les plaintes des prisonniers.

Q – Jugez-vous le parlement nouvellement élu capable de changer la situation?

R – Le Parlement n'est pas représentatif et est impuissant. Les récentes élections locales ont prouvé sa non-représentativité. Le Parlement n'est pas en mesure de contrôler les fonctionnaires. La presse est soumise à l'autocensure. Aucune preuve étayant les accusations portées contre la DISK n'a été fournie. Nous demandons bien plus qu'une amnistie. Justice doit être rendue aux prisonniers politiques. Voilà notre position.

CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL
(M. Flor Bleux)

«Ceux qui se sont faits les avocats du régime militaire et de ses successeurs en Turquie, ont mis l'accent sur le fait – et continueront de le faire – que les militaires ont respecté le calendrier, que des élections ont bien eu lieu, qu'un parlement a été élu et qu'un gouvernement civil a maintenant été constitué, etc. Il est vrai que les militaires se sont tenus au calendrier, une nouvelle Constitution est en vigueur, des élections législatives ont été organisées et un gouvernement civil est maintenant en place en Turquie.

Ce qui importante, ce n'est pas simplement de se tenir à un calendrier, mais son contenu – une Constitution démocratique, des élections démocratiques et le respect total des droits de l'homme. Voilà ce qui est essentiel pour la démocratie en Turquie. Il est important de comprendre que la «démocratie» telle qu'elle est envisagée par les militaires, n'a rien à voir avec les concepts et les pratiques de la démocratie à l'Ouest, mise à part une certaine ressemblance au niveau de la forme seulement.

Cette «nouvelle démocratie», cette «démocratie taillée sur mesure» ou, pour employer l'expression favorite du général Evren, cette «démocratie sur des rails solides» a commencé à se mettre en place dès le lendemain du coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980. Le Conseil national de sécurité se mit à promulguer à un rythme stupéfiant des lois et décrets relatifs à tous les mécanismes de l'organisation et des activités de l'Etat et portant sur tous les domaines de la vie sociale. (...)

L'adoption, par référendum et par une majorité écrasante, de la nouvelle Constitution a amené certains à croire que le peuple turc appuyait le régime militaire. Or, les résultats des élections ont montré – en dépit de leur nature antidémocratique – que le peuple turc croit fermement à la démocratie et qu'il n'acceptera pas de mener une «vie végétative». (...)

Une politique qui consiste à rester dans l'expectative ne mène à rien. Il faut adopter une attitude très ferme à l'égard du gouvernement turc. Les 5 pays qui ont porté plainte contre la Turquie auprès de la Commission européenne des droits de l'homme en se référant à l'article 24 de la Convention européenne des droits de l'homme, doivent fermement maintenir leur plainte.

La torture semble avoir cessé en ce qui concerne les procès qui attirent l'attention du mouvement syndical international (DISK) ou de l'opinion

ARRESTATION DES VERTS ALLEMANDS

Sept membres du parti des Verts ouest-allemand, dont trois députés, ont été arrêtés le 23 mars à Ankara parce qu'ils protestaient contre ce qu'ils estiment être la pratique de la torture dans les prisons turques. Par la suite, ils ont été expulsés.

D'autres personnes, dont des journalistes qui couvraient l'événement, ont également été emmenées pour interroger à la section politique du QG des forces de sécurité, mais ont ensuite été relâchées. La police s'est refusée à révéler le nombre d'arrestations, mais selon certaines sources, il y en eut 24.

Un porte-parole de l'ambassade de la RFA révéla l'identité des députés Verts arrêtés: Milan Horacek, Willi Hoss et Grabiella Pothast. Les quatre autres furent identifiés comme étant Lukas Beckmann, Rudolf Bahro, Uli Fischer et Kalle Winkler.

Ils portaient des affiches rédigées en turc disant: «Videz les prisons», «Respect pour les droits de l'homme dans les Blocs de l'Ouest et de l'Est.» Une affiche disait: «Il ne saurait y avoir de démocratie avec la torture dans les prisons.» (Info-Türk, avril 1984)

mondiale (Comité turc pour la paix). En fait, dans d'autres affaires judiciaires, la pratique de la torture continue partout en Turquie, et il est à craindre que cela devienne bientôt un génocide dans le cas des prisonniers kurdes de Diyarbakir et dans d'autres prisons militaires semblables du sud-est de la Turquie. Face à cette situation, des protestations énergiques s'imposent. Il faut que les responsables de la DISK qui sont toujours détenus de manière injustifiée, soient relâchés immédiatement. Les procès politiques contre la DISK et les syndicats affiliés à la DISK doivent cesser immédiatement. Il faut que la DISK et ses organisations affiliées puissent reprendre leurs activités et tenir leurs congrès au plus vite.

Les dispositions restrictives de la Constitution concernant le travail, doivent être modifiées de manière à être conformes aux normes de l'OIT.

Les violations persistantes des droits syndicaux continueront aussi longtemps que la loi martiale restera en vigueur. Il faut mettre fin à la loi martiale.

Il faut qu'une amnistie générale soit proclamée en faveur de tous les prisonniers politiques et «prisonniers de conscience».

Il faut multiplier les pressions internationales énergiques. Il faut que les gouvernements des pays démocratiques assortissent leur aide économique et financière à la Turquie de conditions comme le rétablissement des droits démocratiques, humains et syndicaux.

Q – Que pensez-vous de l'accusation portée contre la DISK, selon laquelle la DISK aurait été impliquée dans des actions terroristes? Est-ce une organisation terroriste ou une confédération syndicale?

R – La DISK est une organisation syndicale fondée conformément à la loi. Elle a mené des activités légales jusqu'en 1980. Tous les actes d'accusation relatifs à la DISK sont sans fondement.

Q – En comparaison avec les pays voisins,

les atteintes aux droits syndicaux sont-elles vraiment plus graves en Turquie?

R – Cela ne fait aucun doute. Bien que les pays voisins de la Turquie ne soient pas des champions des droits syndicaux, il y a pourtant une grande différence entre eux et la Turquie. Il y a tout au moins le fait que dans ces pays, trois mille personnes n'ont pas été emprisonnées ou traduites devant les tribunaux en raison de leurs activités syndicales, et ne sont pas passibles de la peine de mort.

Q – Des changements sont-ils intervenus en Turquie depuis les élections?

R – Depuis les élections, nous n'avons observé aucun changement. Le seul fait qui soit intervenu, c'est que sous la pression internationale, une délégation de l'OIT a été autorisée à assister en observateur aux procès de la DISK. Mais s'agissant de l'exercice des droits syndicaux, il n'y a pas eu d'amélioration.

MINORITY RIGHTS GROUP (Mehmet Ali Dikerdem)

Je me présente ici comme le fils, le fils très fier, de l'ancien ambassadeur Mahmut Dikerdem qui en ce moment, à l'âge de 68 ans et frappé par le cancer, purge une peine de 8 ans de travaux forcés, suivie de 32 mois d'exil intérieur. Vous conviendrez que je n'exagère pas en affirmant que mon père est de fait condamné à mort. Et ce, après 40 années de service impeccable pour son pays, dont 20 avec le titre d'«ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire», c'est-à-dire disposant du droit de parler au nom de la République de Turquie et du privilège de la représenter.

Mon père est le président du Comité turc pour la paix, l'unique organisation militant pour la paix que notre pays n'ait jamais connue. Moins de dix jours après les élections législatives qui eurent lieu en Turquie en novembre dernier, 17 de ses amis éminents furent condamnés à 8 ans de travaux

□ 380 □

forcés, suivis de 32 mois d'exil intérieur, tandis que 5 autres, dont le bâtonnier d'Istanbul, se virent infliger 5 ans de travaux forcés suivis de 20 mois d'exil intérieur.

Ainsi, au moment même où l'on annonçait en fanfares, le retour de mon pays à la démocratie, mon pays fut aussi le premier et unique membre du Conseil de l'Europe et de l'OTAN à supprimer le mouvement de la paix et à emprisonner ses dirigeants.

Chaque membre du Bureau exécutif du Comité turc pour la paix occupait une position éminente dans sa profession. Ils ne partageaient pas les mêmes opinions et convictions politiques. Mais ce qui les liait, c'était leur profond attachement à l'Acte final d'Helsinki et une réputation irréprochable en tant que personnalités de premier plan. Si des gens d'une telle envergure et occupant une telle position sociale peuvent être inculpés et condamnés, alors plus personne n'est à l'abri. Ainsi, pour intimider les autres, certains milieux en Turquie, agissant sous le masque de tribunaux d'exception de la loi martiale et à la faveur d'un contexte politique traumatisé par le terrorisme politique, ont saisi l'occasion pour éliminer certains de leurs critiques les plus éminents, des personnes qui pourraient bien former le noyau d'un mouvement luttant pour une démocratie réelle.

La détention de mon père, qui dure toujours, et de ses amis, déjà fort avancés en âge, constitue une insulte à toutes les conventions relatives aux droits de l'homme que la Turquie a signées. Essayons, je vous prie, de mettre fin à ce jeu honteux du deux poids, deux mesures, qui relègue la Turquie dans les «sphères inférieures de la conscience occidentale».

*INTERNATIONALE GESELLSCHAFT
FÜR MENSENRECHTEN (M. Harald Vocke)*

Le Parlement européen a le devoir de contribuer au démantèlement de la justice militaire du général Evren. Les délits doivent être jugés par les tribunaux civils, non par les tribunaux militaires.

Par ailleurs, je demande au gouvernement turc de redonner la nationalité à ceux de ces ressortissants auxquels il l'a ôtée.

Q – La décision de privation de la nationalité est-elle basée sur une décision d'un tribunal?

R – Pas sur décision d'un tribunal... Ils ont perdu leur nationalité, leurs biens et leurs avoirs par suite d'une décision de la junte qui est toujours en vigueur.

Q – Depuis les élections, avez-vous observé un changement dans le chef du régime militaire?

R – L'existence démocratique de la Turquie a été complètement détruite. Il n'y a pas de changement perceptible.

*COMMISSION INTERNATIONALE
DES JURISTES (M. Nial Mc Dermot)*

«La nouvelle Constitution turque reflète le nouveau cadre légal formé par les lois et décrets du Conseil national de sécurité, et représente ainsi la consécration constitutionnelle des lois d'exception.

Dans le domaine des droits de l'homme, la Constitution reconnaît une liste satisfaisante des droits et libertés, mais vide ceux-ci de leur contenu par une série d'interdictions, d'exceptions et de restrictions. La structure de l'Etat y revêt une signification quasi religieuse et, de fait, elle est définie dans le Préambule comme «l'Etat sacré de la Turquie». Les trois premiers articles relatifs à la forme républicaine de l'Etat, aux principes fondamentaux de la République et à l'intégrité indivisible de l'Etat, ne sont pas susceptibles d'être amendés et leur amendement ne peut même pas être proposé. Quant aux autres articles, leurs possibilités d'amendement ont été restreintes de manière telle qu'elle rende difficile toute évolution vers une conception plus libérale de la démocratie. Voilà la nature de la Constitution que les dirigeants militaires cherchent à imposer de manière permanente à la Turquie. La situation actuelle de régime de transition est encore bien plus alarmante et nous éloigne de tout retour à un état de normalité même limitée.»

Prenant la parole après M. Mc Dermot, l'avocat kurde Hüseyin Yildirim, qui fut emprisonné et torturé à la prison militaire de Diyarbakir, fit un exposé en sa qualité de membre de la Commission internationale des Juristes, en donnant des détails sur la pratique de la torture dans les prisons militaires turques.

«Je voudrais faire comprendre aux représentants des pays européens, dit-il, que les espoirs qu'ils mettent dans un retour à la démocratie, s'effectuant pas à pas dans la foulée d'élections de ce genre, constituent une illusion totale. Ce qui est en train de se mettre en place et de se renforcer, ce n'est pas de la démocratie mais du fascisme. Au moment même où les représentants de la junte prenaient place au Conseil de l'Europe, en janvier dernier, des cadavres couverts de brûlures étaient évacués de la prison de Diyarbakir. Et à la prison de Mamak, les grèves de la faim et les tortures se poursuivaient. Au cours de ces dix derniers jours, 32 détenus ont été condamnés à mort, des centaines d'autres ont été condamnés à la perpétuité ou à des peines allant jusqu'à 36 ans de prison.

Les structures créées par la junte demeurent inchangées et la loi martiale est toujours en vigueur.

Q – N'y a-t-il pas eu de changements depuis l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement civil?

R – Le Parlement est le gouvernement n'ont pas de pouvoir de contrôle sur les commandants de la loi martiale, ni sur les mécanismes dont ceux-ci se servent. Le ministre de la justice d'un gouvernement prétendument au pouvoir n'a même pas le droit d'accès aux prisons situées dans son propre pays. Les ministres actuels de la santé et de la justice ont dû admettre, à leur retour de Diyarbakir, qu'ils n'avaient pas été autorisés à visiter la prison et qu'ils n'en contrôlaient pas l'administration.

INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PRESSE
(M. Peter Galliner)

En dépit de tous les espoirs qu'à l'approche des élections, la situation irait en s'améliorant, de grands journaux tels que Tercüman, Milliyet, Nokta, Günaydin, Tan et Hürriyet ont une fois de plus été suspendus pour un temps indéfini, et leurs éditeurs ont dû affronter les commandements de la loi martiale. Survint alors l'élection du nouveau gouvernement civil. Nos amis turcs et la plupart d'entre nous, espérons que le gouvernement civil lèverait la loi martiale, proclamerait une amnistie et se préoccuperait des droits de l'homme et de la liberté de la presse.

Mais les harcèlements et les persécutions continuèrent. Peu avant les récentes élections régionales, Mme Ilicak et son éditeur, M. Ilter de Tercüman, de même que M. Nadi et son éditeur, M. Gönensin de Cumhuriyet, durent une fois de plus subir une enquête, et il sembla qu'une fois de plus, ces deux affaires donneraient lieu à des procès.

Il est difficile d'être excessivement optimiste quant au retour de la Turquie, à l'heure actuelle, à une plus grande liberté démocratique. Comme je l'ai déjà dit, les fermetures de journaux sont devenues un lieu commun. Les éditeurs sont censés pratiquer l'autocensure. Jusqu'à présent, aucun espoir en ce qui concerne les droits de l'homme, la liberté de parole ou d'expression, ne s'est réellement concrétisé.

On pourrait objecter que la période actuelle est une période difficile (...). Les pressions exercées par les militaires demeurent extrêmement fortes. Les lois sur la presse sont conçues de telle manière qu'une évolution vers une plus grande liberté d'expression paraît improbable. Nous considérons la loi sur la presse comme une violation complète de la liberté de la presse. Si la Turquie souhaite être acceptée comme un membre du

monde libre, une amnistie devrait être proclamée, et les craintes de harcèlement et de persécution doivent cesser. Ces principes de base ne sauraient faire l'objet d'un quelconque compromis. Voici plus d'un an, le général Evren déclara que toutes les mesures nécessaires seraient prises promptement en vue de l'instauration d'un régime parlementaire démocratique. Jusqu'à présent, peu d'éléments indiquent une évolution dans ce sens.

Q – Comment la presse européenne couvre-t-elle la situation en Turquie?

R – Malheureusement, les médias européens et la plupart des gouvernements européens sont très laxistes à l'égard de la Turquie. La RFA pouvait et peut exercer les pressions les plus importantes. Les médias européens, à l'exception de deux ou trois journaux, ont consacré très peu d'attention aux persécutions en Turquie. La couverture médiatique est très minime. Les activités du Conseil de l'Europe ne sont pas prises au sérieux.

Q – Est-ce que les critiques dans la presse turque sont tolérées par le pouvoir?

R – Non. L'autocensure est toujours une pratique courante. La presse n'est pas libre, car la démocratie n'est pas rétablie.

LE REGIME TURC REINTÈGRE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Le recul européen devant le chantage des généraux turcs s'est manifesté encore plus le 8 mai 1984, par l'approbation des pouvoirs de la délégation turque. Ainsi, après trois ans d'intervalle, les représentants de la «démocratie» militariste ont été officiellement réintégrés dans l'Assemblée européenne, malgré les recommandations effectuées par les ONG lors d'une récente audition publique du Parlement européen, concernant les violations systématiques des droits de l'homme dans ce pays.

C'est la même Assemblée du Conseil de l'Europe qui, à la suite du coup d'Etat militaire, avait décidé le 14 mai 1981 d'exclure la délégation turque «tant qu'un régime démocratique n'aura pas été rétabli à Ankara.»

Le 28 janvier 1983, c'est la même Assemblée qui adopta une résolution critiquant la nature de nouvelle Constitution et la manière dont elle fut soumise à référendum ainsi que le mode d'élection du général Evren comme «président de la République». Cette résolution envisageait sérieusement la possibilité d'exclure, en plus, la Turquie du Comité ministériel du Conseil de l'Europe.

C'est encore le même Conseil qui, à l'approche des «élections législatives», avait déclaré le 30

septembre 1983, que «le parlement qui sera élu en Turquie, ne pourra être considéré comme représentant le peuple turc et ne saurait dès lors, constituer valablement une délégation pour participer aux travaux de l'Assemblée parlementaire.»

Alors qu'un régime démocratique n'avait toujours pas vu le jour, que la Constitution antidémocratique était toujours en vigueur et que le général Evren continuait à diriger d'une main de fer, un appareil d'Etat, mis sur pied en vertu de cette même Constitution; et bien que les récentes élections locales aient clairement prouvé que «l'Assemblée» élue était très loin de représenter le peuple turc, la Turquie n'a non seulement pas été exclue du Comité ministériel du Conseil de l'Europe, mais en plus, les représentants de ce régime répressif ont été réadmis à siéger aux côtés des députés des démocraties européennes. Pour couronner le tout, l'un des députés turcs s'est vu élire, au cours de la même séance, au poste de vice-président de l'Assemblée!

Sur 151 députés présents à l'Assemblée parlementaire, 91 ont voté pour le régime turc, 50 contre et 10 se sont abstenus. Ceux qui se prononcèrent contre la validation des pouvoirs, c'étaient les communistes et la majorité des socialistes. Voici comment ils exprimèrent les raisons de leur refus.

BUDTZ, député socialiste danois:

«Je vais exposer le point de vue du Groupe socialiste de l'Assemblée, bien que je reconnaisse que certains ne partagent pas entièrement l'opinion que je vais exprimer. J'ai participé à la mission d'enquête en Turquie et j'admets sans la moindre hésitation que des preuves nous ont été fournies indiquant que certains progrès et certaines améliorations sont intervenus dans l'évolution politique de ce pays. Toutefois, je regrette de devoir dire que cela est insuffisant. Nous devrions être tous conscients du fait que l'actuelle Assemblée nationale turque n'est pas représentative. La preuve en a été clairement fournie lors des élections locales. Au surplus, les droits de l'homme ne sont pas respectés. Je crois qu'à ce stade-ci, nous ne pouvons pas permettre aux Turcs d'occuper leurs sièges à cette Assemblée. J'estime que la situation est très dangereuse. Quel sera l'avenir du Conseil de l'Europe, si l'on permet à des pays membres qui ne sont pas démocratiques et qui ne respectent pas les droits de l'homme, de siéger parmi nous et de participer aux votes quand nous discutons de problèmes démocratiques? Il s'agit là d'une question qui concerne l'avenir même du Conseil de l'Europe.»

SILVA, député communiste portugais:

«La question est politique plutôt que juridique. La validation reviendrait à admettre les repré-

DELEGATION ALLEMANDE REFUSEE

D'après le Frankfurter Allgemeine Zeitung du 1er juin 1984, les autorités turques ont fait savoir fin mai qu'elles s'opposaient à la venue d'une délégation parlementaire ouest-allemande en Turquie. Le 31 mars, le Bundestag avait accepté une motion des «Grünen» (Verts) réclamant l'envoi d'une délégation en Turquie pour y enquêter sur la situation des droits de l'homme.
(Info-Türk, juin 1984)

sentants d'un régime dictatorial – celui en Turquie – et à approuver la parodie d'élections qui leur a permis de se hisser sur le devant de la scène. La Turquie connaît encore et toujours la répression, les prisons où l'on torture et la censure, tandis que les partis et syndicats de gauche sont frappés d'interdiction. Il s'agit là d'un fait incompatible avec les principes du Conseil de l'Europe. La validation ne permettrait pas de progresser vers la démocratie. Primo, l'Etat renforce en fait son contrôle. En second lieu, parmi ceux qui détiennent actuellement le pouvoir, nombreux sont ceux qui avaient été liés aux partis fascistes. Le fait de tolérer pareil régime ne peut qu'aboutir à la renforcer, comme l'a montré l'expérience vécue par le Portugal. Pareils régimes autoritaires devraient être isolés et condamnés. La validation des lettres d'accréditation turques constituera un précédent qui affaiblira le Conseil de l'Europe, tandis que la non-validation renforcera la démocratie.»

Quant aux partis de droite qui ont voté en faveur du régime turc, leurs représentants ont avancé les arguments suivants:

BLENK, député chrétien-démocrate autrichien:

«Les collègues turcs ont déclaré que le retrait de la Turquie du Conseil de l'Europe en raison du refus des accréditations ne contribuerait pas à améliorer la situation des droits de l'homme en Turquie. Ce qui est important, ce n'est pas la situation présente, mais d'évaluer les perspectives pour la démocratie en Turquie. En tant que membre d'une mission d'enquête, je puis faire état d'améliorations lentes mais permanentes dans des domaines-clés.»

BENNET, député conservateur britannique:

«Que s'était-il passé en Espagne? A notre avis, elle n'avait pas encore atteint le stade d'un Etat complètement démocratique – elle n'avait même pas encore signé la Constitution; pourtant, mes amis et moi, avons voté pour son admission... Exactement les mêmes circonstances se sont présentées au Portugal. Il est clair que le Portugal n'avait pas

encore accompli un retour complet à la démocratie pluraliste, libre de tout contrôle militaire. Compte tenu de toutes les preuves dont nous disposons, je n'ai pas le moindre doute qu'il est dans l'intérêt de la démocratie en Turquie, que nous votions aujourd'hui en faveur des accréditations turques.»

ELMQUIST, député libéral danois:

«Le Groupe libéral partage l'idée que la démocratie n'est pas une question de noir ou blanc, mais d'évolution. Il est difficile de présenter une définition à 100 % valable de la démocratie. Il s'agit d'un développement, d'une évolution; ce n'est en tout cas, pas une révolution. Le Groupe libéral est convaincu que de nombreuses violations des droits de l'homme continuent à se manifester en Turquie. La question à laquelle nous sommes confrontés est celle-ci: quand un enfant se conduit mal, allez-vous le caresser ou le frapper pour le ramener sur le droit chemin? Je pose une contre-question: dans ce cas, voulez-vous tuer l'enfant pour vous assurer qu'il ne se conduira plus jamais mal? Le Groupe libéral préfère poursuivre le dialogue. Voilà pourquoi, il est pour le moment, favorable à l'acceptation des lettres d'accréditation de la délégation turque.»

En réalité, l'idée du «dialogue au lieu du refus» ne prévalait pas uniquement parmi les membres de droite du Conseil de l'Europe. Bien qu'ils aient fini par voter contre l'acceptation des lettres d'accréditation, les députés socialistes avaient déjà atténué leurs critiques vis-à-vis du régime turc après le retour de Turquie de la mission d'enquête, déclarant sans cesse que des progrès avaient été réalisés dans le sens d'une démocratisation et que l'Europe devrait éviter toute action susceptible de nuire au dialogue turco-européen.

Citons comme exemple les déclarations des deux critiques les plus virulents du régime turc depuis l'époque du coup d'Etat, le député néerlandais Harry Van den Bergh et le Belge Claude Dejardin.

M. Van den Bergh avait déclaré, à son retour de Turquie, que dans ce pays, les droits de l'homme sont à nouveau respectés et qu'il n'y a plus de répression ni de tortures. C'est la raison pour laquelle il avait plaidé pour la réintégration des parlementaires turcs au Conseil de l'Europe.

Ce changement de cap suscita des réactions de la part des exilés kurdes en Hollande qui, le 3 mai, occupèrent pendant quelques heures, le secrétariat national du PvdA (Parti social-démocrate), à Amsterdam, en signe de protestation contre les propos de M. Van den Bergh.

M. Dejardin, pour sa part, a tenu, à son retour de Turquie, deux conférences de presse,

l'une à Paris et l'autre à Bruxelles. D'après le journal belge de gauche La Wallonie du 4 mai 1984, «d'un bout à l'autre de son long exposé, Dejardin a insisté sur un point central: il ne rapporte que ce qu'il a vu, dépouillant ses conclusions de ce que le militant peut croire ou ressentir. Il y a à cela, une raison: si le gouvernement d'Ankara, si peu que ce soit, veut se montrer "coopérant" avec le Conseil de l'Europe, il ne faut pas lui donner le prétexte de pouvoir accuser les parlementaires de la grande Europe de mauvaise foi ou de préjugés.»

Quant au journal flamand De Morgen qui mettait l'accent sur «l'attitude très prudente de Claude Dejardin», il s'est fait l'écho de son affirmation qu'«en Turquie, beaucoup de gens souhaitent que la Turquie reste associée à l'Europe».

Comme leurs homologues turcs sociaux-démocrates, légalisés par la junte, défendent cette thèse, pareille prudence de la part des socialistes européens n'avait rien de surprenant. Le plus étonnant est que les socialistes européens ont surestimé la portée du «geste» du général Evren consistant à les autoriser à visiter les prisons militaires de Marmak et Diyarbakir. A la conférence de presse, Dejardin l'a interprété comme le signe d'une volonté de coopérer avec le Conseil de l'Europe. Or, après le départ de la mission européenne, le régime turc a démontré une fois de plus que rien n'avait changé dans le domaine des droits de l'homme.

Les membres de la mission parlementaire eux-mêmes réaliseront par après que la dictature d'Ankara leur avait joué un mauvais tour durant leur visite en Turquie.

M. Dejardin reconnu après la réintégration du régime turc que, lors de leur visite à la prison de Diyarbakir le 27 avril dernier, la liste des prisonniers, présentée par les autorités turques comme étant une liste d'Amnesty International, était fautive. A en croire les militaires, les dix-sept noms inscrits sur cette liste étaient ceux de détenus qu'AI avait déclaré, à tort, morts en prison, et ils se faisaient fort de prouver que ces détenus étaient toujours en vie, en proposant aux parlementaires de les rencontrer. Après vérification de cette liste à Londres, on constata que cette liste n'avait jamais été publiée par AI. Sept des dix-sept noms qui y figuraient lui étaient totalement inconnus et les dix autres avaient fait l'objet d'une simple demande d'informations sur leur sort.

La mystification ne s'arrêta pas là. M. Dejardin apprit par après que le bâtiment visité par lui-même et ses collègues à Diyarbakir était, en réalité, réservé à l'administration et aux gardiens de la prison et que les détenus se trouvaient dans trois

autres blocs auxquels les parlementaires n'ont pas eu accès.

Même le chef de la délégation européenne, le député libéral danois Elmquist, qui a voté pour la réintégration du régime turc, a été amené à exprimer des doutes sur ses propres observations faites au cours de sa visite aux deux prisons.

Selon le *Guardian* du 9 mai, «M. Elmquist a reconnu qu'il éprouvait des doutes au sujet de certaines constatations qui avaient été faites, et qu'il était au courant de certains cas de duperie. «Nous ne sommes pas des professionnels, nous sommes des politiciens», devait-il déclarer à l'Assemblée, en expliquant pourquoi aucun membre de la délégation n'avait emmené avec lui un enregistreur pour vérifier l'exactitude de la traduction faite par les autorités turques, ni un appareil photographique pour avoir des portraits des prisonniers qu'ils rencontraient.»

Mais le plus décevant a été que les parlementaires européens n'ont même pas tenu compte des avertissements des démocrates turcs exilés en Europe ni de ceux des experts européens, avant d'adopter une position nouvelle à l'Assemblée européenne par rapport au régime d'Ankara.

En RFA par exemple, trois juges éminents avaient déjà évoqué publiquement, avant la session de l'Assemblée, les manipulations du régime turc. D'après le quotidien ouest-allemand *Hamburger Abendblatt* du 7 mai, Martin Hirsch, ancien juge à la Cour constitutionnelle fédérale et Michael Stallbaum, juge au Tribunal administratif suprême du Land de Hambourg ainsi que Jürgen Kühling, juge au Tribunal administratif fédéral, ont accusé les autorités turques d'avoir trompé la délégation européenne.

Stallbaum affirma que «la manière dont les parlementaires ont mené l'enquête laisse à désirer», regrettant que les délégués n'avaient «pu parler à de prétendus prisonniers» que par l'intermédiaire d'un interprète désigné à cet effet par le gouvernement turc.

Hirsch, Stallbaum, Kühling et plusieurs autres juristes, ainsi que le docteur Jochen Zenker, un psychiatre qui dirige l'Office principal de la santé de la ville de Brême, avaient effectué le 26 avril, un voyage d'information de dix jours en Turquie pour examiner les conditions de détention, les procédures devant les tribunaux militaires et la situation des minorités nationales. Le Ministère turc des affaires étrangères leur avait refusé l'autorisation de prendre contact avec les milieux officiels et de visiter les prisons.

Dans un communiqué de presse daté du 7 mai, les juges allemands firent la déclaration suivante:

«Nos entretiens non officiels nous ont appris

que dans la prison militaire de Mamak, les autorités compétentes ont procédé, en prévision de la visite des eurodéputés, à des manipulations considérables dans le but de tromper le Conseil de l'Europe quant à la situation véritable qui règne dans cette prison. (...) Contrairement aux constatations faites par la délégation du Conseil de l'Europe – selon lesquelles les prisonniers souhaiteraient la réintégration des députés turcs dans le Conseil -, plus de vingt parents de détenus nous ont assuré qu'en aucun cas, leurs enfants ne recommanderaient la prolongation de l'adhésion de la Turquie au Conseil de l'Europe.»

Pendant les débats sur la Turquie, plusieurs manifestations d'opposants turcs ont eu lieu à Strasbourg. Une trentaine de personnes se sont enchaînées devant le Palais de l'Europe en signe de protestation contre le vote. Un «tribunal populaire», auquel participait notamment le cinéaste Yılmaz Güney, a dénoncé les violations des droits de l'homme par le régime d'Ankara.

Au même moment, à Paris, Amnesty International présentait un rapport dénonçant le régime turc: «Des milliers de personnes arrêtées en vertu de la loi martiale, sont systématiquement soumises à la torture. Aucun changement notable ne s'est produit en 1984.»

Tous ces avertissements n'ont pu empêcher la réintégration d'une «démocratie» militariste dans l'Assemblée parlementaire.

Quant à la résolution adoptée deux jours plus tard par l'Assemblée parlementaire, nous y reviendrons dans quelques lignes. Selon le quotidien hollandais *Volkskrant* du 11 mai: «la décision du Conseil de l'Europe a comme conséquence que les prisonniers politiques devront attendre encore longtemps avant qu'une amnistie soit décrétée, avant que cessent les tortures, avant que les travailleurs aient droit à des syndicats libres et avant que les journalistes puissent écrire dans des journaux délivrés de la censure. Le Conseil de l'Europe a offert un cadeau à la Turquie et reste dans l'expectative pour voir si le pays fêtera son anniversaire. Sinon, le cadeau devra être restitué dans un an, signe que les Turcs n'auront pas encore atteint leur jour anniversaire.»

En effet, c'était un cadeau au dictateur Evren qui s'est exclamé triomphalement lors d'une visite dans la région sinistrée d'Erzurum:

«Suite à une série d'efforts, nous avons réussi à obtenir notre réintégration au sein du Conseil de l'Europe. Nous avons beaucoup d'ennemis dans ce Conseil. Ils ont tout fait pour empêcher notre réintégration. Mais il semble que nos amis y sont plus nombreux que nos ennemis. Maintenant,

SOLIDARITE SYNDICALE EUROPEENNE AVEC LA DISK

Le 30 janvier 1985, le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) se prononça à l'unanimité pour affiliation de la Confédération progressiste des syndicats ouvriers (DISK).

La demande d'affiliation remontait à 1979, avant le coup d'Etat. Suite au putsch de septembre 1980, la junte militaire arrêta près de 2 milles dirigeants de la DISK et des syndicats affiliés, suspendit ses activités syndicales et confisqua tous ses biens. Malgré leur mise en liberté, 78 dirigeants de la DISK, risquaient toujours la peine capitale.

La CES et ses organisations affiliées sont intervenues à plusieurs reprises auprès des gouvernements et des instances européennes et internationales afin d'amener le gouvernement turc à mettre un terme à la sauvage persécution.

Le communiqué de presse de la CES souligne que «l'affiliation de la DISK à la CES exprime à la fois la détermination des camarades turcs et de la CES de continuer à lutter jusqu'à ce que les libertés fondamentales et les droits des travailleurs et des syndicats soient entièrement garantis en Turquie.

A la suite de la loi en vigueur sur les syndicats, l'autre confédération syndicale turque (Türk-İs) est tenue d'attendre les décisions de son prochain congrès, prévu pour la seconde moitié de 1986, pour réitérer sa demande d'affiliation. (*Info-Türk, janvier 1985*)

le Conseil exige que nous levions la loi martiale. Nous n'agissons jamais sous la pression d'autrui.»

C'était là le cadeau offert au général Evren pour sa gratitude envers le Conseil de l'Europe qui s'est soumis aux chantages et mystifications d'un régime dictatorial niché au milieu de la famille européenne.

Voici, à présent, le détail du fameux cadeau:

«L'Assemblée,

«Ayant examiné le rapport de sa Commission des questions politiques ainsi que l'avis de sa Commission des questions juridiques qui rendent compte notamment de la mission d'enquête menée en Turquie par une délégation de l'Assemblée du 25 au 28 avril 1984;

«Rappelant ses prises de position antérieures et en particulier sa Résolution 803 (1983);

«Considérant que le calendrier établi par le précédent gouvernement militaire pour le retour vers la démocratie, a été formellement respecté;

«Notant que les opérations électorales qui ont eu lieu le 6 novembre 1983 pour la désignation de la Grande assemblée nationale se sont déroulées de manière régulière, mais que les restrictions apportées aux partis et au droit des citoyens turcs de se porter candidats en ont limité le caractère démocratique et ont posé ainsi un problème de compatibilité avec les principes du Statut du Conseil de l'Europe que seules des élections à venir pourront résoudre pleinement;

«Accueillant positivement les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections municipales du 25 mars 1984;

«Prenant acte avec satisfaction de la levée de la loi martiale dans 13 provinces;

«Considérant toutefois que le maintien de la loi martiale pour la grande majorité de la population, qui implique la suspension de plusieurs droits

et libertés et de la séparation des pouvoirs, fait obstacle au plein rétablissement de la démocratie;

«Préoccupée notamment par le nombre de personnes condamnées et détenues pour des délits d'opinion, par la durée de certains procès et par la prolongation d'une situation où les tribunaux militaires exercent des compétences qui devraient normalement appartenir aux juridictions civiles;

«Regrettant tout particulièrement que des limitations nombreuses et graves s'opposent encore en Turquie à l'exercice des libertés syndicales;

«Souhaitant que les libertés d'enseignement et de conscience soient pleinement respectées en Turquie;

«Prenant acte des décisions du gouvernement turc visant à faire la lumière sur les conditions de vie dans les prisons et sur les allégations de torture ainsi que des sanctions pénales déjà appliquées aux agents qui en ont été reconnus coupables, mais soulignant en même temps qu'elle demeure préoccupée par la gravité de la situation dont témoigne la mort de plusieurs détenus à la suite notamment de grèves de la faim;

«Ayant accueilli, dans ce contexte, avec satisfaction la proposition de certains membres de la Grande assemblée nationale de créer une commission parlementaire pour examiner les allégations concernant la situation dans les prisons;

«Préoccupée par les restrictions aux droits de la défense dont souffrent tant les inculpés que leurs avocats dans les procès de masse actuellement en cours;

«Inquiète face aux poursuites judiciaires engagées contre un parti politique établi selon la loi, menaçant ainsi de créer une situation où les droits et libertés politiques ne seraient pas garantis conformément aux exigences d'une société démocratique;

«Réaffirmant son intérêt pour les procédures

□ 386 □

en cours devant la Commission européenne des droits de l'homme;

«Considérant qu'il incombe au Conseil de l'Europe de favoriser l'actuel processus de démocratisation, conformément à la volonté du peuple turc et ce, en adéquation totale avec les principes du Statut du Conseil de l'Europe;

«Invite les autorités turques:

«A poursuivre la normalisation démocratique de la situation dans le pays en ayant à l'esprit les exigences du Statut du Conseil de l'Europe et de la Convention européenne des droits de l'homme, notamment par les mesures suivantes:

«levée progressive de la loi martiale dans l'ensemble du pays, impliquant le rétablissement de la pleine compétence des juridictions civiles et l'abolition de la règle permettant aux autorités de police de maintenir en garde à vue un individu sans contacts avec sa famille ou son avocat pendant 45 jours;

«levée, dans les meilleurs délais, des mesures dérogeant à la Convention européenne des droits de l'homme prises en application de l'article 15, de telles mesures n'étant admissibles que dans «la stricte mesure où la situation l'exige;

«amnistie en faveur des personnes condamnées pour des délits d'opinion;

«pleine affirmation du pluralisme politique, des libertés syndicales, de la liberté des partis, de la liberté d'association, de la presse et de l'enseignement, afin d'assurer la libre opinion des citoyens dans le cadre d'une société démocratique;

«à œuvrer pour le respect des droits de l'homme:

«en luttant vigoureusement contre tous les cas de torture et de traitements inhumains et dégradants;

«en améliorant les conditions de vie dans les prisons;

«en procédant à des enquêtes approfondies sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitement;

en assurant le respect du droit de tout individu à ce que sa cause soit entendue dans un délai raisonnable;

«en assurant le respect des droits de la défense;

«Forme le vœu que le gouvernement turc accepte la juridiction obligatoire de la Cour conformément à l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme;

«Charge ses Commissions des questions politiques et juridiques de continuer à examiner l'évolution de la situation en Turquie et de lui soumettre un rapport, au plus tard, au début de la 37e session

de l'Assemblée parlementaire, à la lumière notamment des réponses et suites concrètes que le gouvernement ainsi que la Grande assemblée nationale auront réservées à la présente résolution.»

POSITIONS CONTRADICTOIRES DU PARLEMENT EUROPEEN

Quant au Parlement européen, en dépit des témoignages des organisations internationales des droits de l'homme à l'audience publique, il émit, le 24 mai 1984, une résolution présentée par un défenseur notoire du régime turc. La résolution, qui évoque une reprise éventuelle des travaux de l'association mixte CEE-Turquie, dit ceci:

«Le Parlement européen,

«- Vu les déclarations conjointes sur les droits fondamentaux signées le 24 avril 1977 par le parlement, le Conseil et la Commission,

- Vu le préambule à l'accord de l'association mixte CEE-Turquie du 23 décembre 1963, qui souligne la détermination à maintenir et renforcer la paix et la liberté par leurs efforts conjoints pour atteindre les plus grands objectifs du Traité fondateur de la communauté économique européenne,

v- vu l'audition publique sur le respect des droits de l'homme en Turquie tenue le 26 avril 1984 par son comité des affaires politiques à Bruxelles,

«- vu les propositions de résolution soumises par Mme Charzat et d'autres sur les conditions de détention et la grève de la faim dans les prisons turques et par M. Kyrkos sur la mort de 12 prisonniers politiques en Turquie.

«1. Note qu'en vertu de l'élection de la Grande assemblée nationale turque et des élections locales qui se sont tenues récemment, la Turquie a effectué ses premiers pas vers le rétablissement de la démocratie pluraliste, bien qu'en raison de la loi martiale régnant de fait actuellement en Turquie, ces élections soient d'une importance seulement limitée;

v2. Rappelle qu'en signant la Convention européenne des droits de l'homme, la Turquie s'est engagée à respecter les droits de l'homme;

«3. Proteste, à la lumière des résultats de l'audition précitée organisée par le comité des affaires politiques, contre:

«- le recours à la torture et à l'intimidation et contre la nature prolongée des procès pénaux tenus devant les tribunaux militaires,

«- l'imposition de la peine de mort dans de nombreux procès et contre le recours à cette peine par les autorités militaires,

«- la restriction de la liberté de la presse;

«4. Recommande au gouvernement et au parlement de la Turquie (ainsi qu'aux autorités militaires dans les provinces où la loi martiale est en vigueur) de mettre un terme à ce déplorable état des choses et de garantir le plein respect des droits de l'homme;

«5. Se réjouit des mesures prises par les autorités turques consistant à mettre sur pied des comités d'enquête sur les allégations de torture et de mauvais traitements dans les prisons;

«6. Exige que les responsables des violations des droits de l'homme soient cités pour qu'ils rendent des comptes et que les victimes innocentes des mesures arbitraires soient indemnisées dans la mesure du possible;

«7. Recommande à la Grande assemblée nationale turque, sur base des relations traditionnellement amicales entre les peuples de la Communauté européenne et des relations entre la Turquie et la Communauté européenne, d'encourager la levée de la loi martiale dans tout le pays et de prendre des mesures pratiques visant à accorder une amnistie aux prisonniers politiques;

«8. Est convaincu que seules des mesures prônant le rétablissement de la démocratie et du respect des droits de l'homme, pourront engendrer une normalisation des relations entre la Turquie et le Communauté européenne et garantir la reprise, dans un avenir proche, du travail des institutions dépendantes de l'Association mixte CEE-Turquie;

«9. Charge son président de transmettre cette résolution à la Commission et au Conseil des Communautés européennes, à la réunion de coopération politique des ministres des affaires étrangères des Communautés européennes, aux gouvernements des Etats membres, à la Grande assemblée nationale turque et au gouvernement turc.»

Face à la poursuite des violations des droits de l'homme en Turquie, le Parlement européen a, au cours de sa session du 11 octobre 1984, adopté une nouvelle position de "réserve" en ce qui concerne la reconstitution de la commission parlementaire mixte CEE-Turquie.

Les présidents de groupe parlementaire, réunis en comité restreint avant l'ouverture des débats sur la question des «délégations parlementaires mixtes pour les contacts avec les pays tiers» signèrent un accord prévoyant que la proposition de résolution relative à la future délégation mixte CEE-Turquie serait assortie d'une clause restrictive: «Le Parlement européen décide que la délégation du Comité mixte Parlement européen – Grande assemblée nationale de Turquie sera seulement

constituée lorsque le traité d'Association sera remis en application et après nouvel examen de la situation en Turquie par le Parlement européen.»

Malgré l'accord préalable des chefs de groupe, ce texte fut adopté à l'assemblée par une majorité de 140 voix contre 66 et 21 abstentions. Quand le résultat du vote fut annoncé, au milieu des cris d'indignation surgissant des bancs de gauche, le président du groupe socialiste Arndt accusa le chef de file du groupe PPE, Head Klepsch, d'avoir renié sa parole – et sa signature – en mobilisant le reste de l'Assemblée contre l'adoption de la clause restrictive. Le porte-parole du groupe Arc-en-ciel, Graefe zu Baringdorf se fâcha, lui aussi, et accusa Klepsch de se livrer à un «jeu malhonnête». A ce moment, le président du parlement Pfilmin, lui coupa son micro. Furieux, Graefe zu Baringdorf se précipita au milieu du tohu-bohu vers le banc de Klepsch, puis vers la présidence. Sous les huées de la droite criant «Dehors... Dehors...», le président Pfilmin annonça alors une suspension de la séance.

Le Parlement européen adopta par ailleurs deux résolutions contre les condamnations à la peine de mort et l'emprisonnement de Mahmut Dikerdem, président du Comité turc pour la paix.

RETRAIT TURC DU COMITE MINISTERIEL

Bien qu'à la suite des élections générales et locales en Turquie, les gouvernements européens aient donné à leurs représentants le feu vert pour normaliser les relations turco-européennes, la poursuite des violations de droits de l'homme les mirent dans une situation fâcheuse.

En mai 1981, la Turquie renonça volontairement à son tour pour la présidence. Celle-ci était échue tous les 6 mois à un des 21 pays membres dans l'ordre alphabétique. A l'époque, le Comité ministériel avait décidé que la Turquie pourrait assumer la présidence dès que la démocratie y serait rétablie.

Le 22 novembre 1984, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe (qui regroupait 21 Etats de l'Europe occidentale) réuni à Strasbourg, décida de reporter, à sa prochaine session, la question de la présidence du Conseil qui devait revenir à la Turquie. Au cours de la réunion, plusieurs pays s'y opposèrent. Seules la Grande-Bretagne et la RFA ne voyaient aucun inconvénient à ce que le ministre turc des affaires étrangères présidât le Conseil.

En riposte à cette décision, le premier ministre turc, M. Turgut Özal, déclara que la Turquie ne serait plus désormais représentée, au niveau ministériel, au Conseil de l'Europe.

□ 388 □

Il confiera aux journalistes que: «Le Conseil de l'Europe n'a plus d'importance pour la Turquie. Il ne se préoccupe que des problèmes sociaux et des questions des droits de l'homme!» Et Özal de conclure: «A l'avenir, que nous ayons la présidence ou non, nous n'y serons plus représentés au niveau ministériel.»

M. Vahit Halefoglou, ministre turc des affaires étrangères, quitta la réunion du comité des ministres du Conseil de l'Europe après la décision des ministres européens.

De source bien informée, la réunion informelle des ministres des 21 donna lieu à des discussions houleuses. Récemment encore favorables à la Turquie, les Pays-Bas passèrent dans le camp adverse, en raison des dernières incarcérations et pendaisons en Turquie.

LES AMIS DU REGIME TURC AU PARLEMENT EUROPEEN

Sur le terrain diplomatique, les «amis» de la junte turque au Parlement européen auraient entrepris la création au sein de cette institution d'un lobby en faveur du régime d'Ankara.

Le député allemand Gerd Ludwig Lemmer (CDU) révéla aux correspondants des journaux turcs qu'une cinquantaine de parlementaires européens se réuniraient le 13 février 1985 pour fixer les modalités de travail de ce lobby en vue de contrecarrer les efforts des opposants au régime turc au sein du Parlement européen et de constituer une majorité solidaire avec Ankara. Il déclara qu'à cause de l'indiscipline des sympathisants du régime turc, certains députés de gauche avaient plusieurs fois réussi à faire adopter des projets de résolution à son encontre.

Parmi les initiateurs de ce «lobby» figuraient des députés sociaux-chrétiens, conservateurs, libéraux ou d'extrême droite comme Vedekint, Habsbourg, Taylor, Scott-Hopkins, D'Ormesson, De La Madeleine, Luc Beyer De Ryke, Lalos.

Au cours de la réunion de janvier du Parlement européen, M. Giulio Andreotti, nouveau président en exercice du Conseil des ministres pour le semestre de la présidence italienne, fut par ailleurs interpellé au Conseil à Strasbourg dans le cadre de l'heure des questions, sur l'aide financière à la Turquie.

Dans sa question orale, le député socialiste Tongue lui demanda: «Selon certaines rumeurs, le Conseil aurait l'intention d'octroyer une nouvelle aide financière à la Turquie, dans le cadre du fonds d'aide spéciale. Le Conseil peut-il donner l'assu-

rance au Parlement qu'il ne prendra aucune mesure visant à octroyer à nouveau une aide aussi longtemps que l'Assemblée n'aura pas pris position sur la situation politique en Turquie?»

Le député socialiste posa également la question suivante: «Est-il exact que la plupart des délégations (à la réunion des ministres du 11 septembre 1984 à Dublin) soient à présent d'avis qu'une certaine amélioration est apparue dans la situation en Turquie et que, en guise de premier pas sur la voie de la normalisation des rapports avec la Turquie, il conviendrait de charger la Commission de mettre à jour le dossier technique du projet de financement (TEK)?»

La réponse d'Andreotti fut la suivante:

«Le Conseil suit l'évolution de la situation en Turquie. Il est exact que les ministres des 10 ont débattu à Dublin de la situation en Turquie. Un échange de vue a eu lieu au Conseil sur la reprise du programme de coopération financière dans le cadre de l'aide spéciale décidée en 1980 (dans lequel s'inscrit le projet TEK). Mais la discussion se poursuit et le Conseil n'a encore pris aucune décision à ce stade.

«Il ne faut pas dire qu'on ne doit pas faire de pas en avant, d'ici le 30 juin, dans une situation de dictature... de semi-dictature... ou de dictature parvenue à son crépuscule.

«La Turquie a légèrement évolué, la situation actuelle est un peu plus favorable.»

Sur ce, le député communiste Chambeiron saisit la balle au bond:

«L'évolution de la situation est-elle réellement favorable? Cinq démocrates turcs viennent d'être condamnés à mort par la Cour militaire.

«Le Conseil entend-il respecter la décision du Parlement européen dans le cadre de la procédure budgétaire pour supprimer les crédits lors de la préparation du nouveau budget après leur rejet par le Parlement européen?»

Question précise à laquelle M. Andreotti ne répondit pas, profitant de l'intervention de deux députés de droite qui tentèrent de faire un parallèle avec les pays ACP qui ne respectaient pas les droits de l'homme.

LE PARLEMENT EUROPEEN DURCIT LE TON

Malgré l'activité de lobbying menée par les «amis» du régime turc, le Parlement européen, réuni le 18 avril 1985, s'entendit sur la résolution suivante, qui accuse Ankara de poursuivre ses violations flagrantes des droits de l'homme et son terrorisme d'Etat sanglant:

«Le Parlement européen,

«Considérant qu'en Turquie, le régime actuel a engagé une campagne de génocide systématique à l'égard de la minorité kurde,

«Considérant que trente soldats kurdes ont récemment été condamnés à mort par les tribunaux militaires de Diyarbakir,

«Considérant que les tribunaux militaires d'exception ont prononcé une nouvelle condamnation à l'encontre de 84 combattants kurdes, que l'officier chargé de l'accusation a requis la peine de mort à l'égard de 13 d'entre eux – parmi lesquels on compte notamment deux mineurs d'âge de moins de 16 ans – cependant que quatre autres personnes n'ont pu être présentées au tribunal parce qu'elles sont entre-temps, décédées des suites de tortures qui leur ont été infligées pendant leur emprisonnement,

«Sachant que les autorités turques procèdent à l'exécution des sentences de mort qu'elles prononcent, comme dans le cas de Hidir Aslan, qui a été pendu dans les geôles de Burdur,

«Considérant que deux auteurs de théâtre célèbres – l'Américain Arthur Miller et le Britannique Harold Pinter – qui se sont rendus en Turquie, ont récemment prononcé une condamnation à l'égard de la Turquie, dans laquelle ils soulignent que les droits de l'homme sont actuellement violés dans ce pays, et que la liberté intellectuelle y est réprimée par la torture;

«Demande qu'il soit mis un terme aux annonces de verdicts de condamnations à mort prononcés par les cours martiales turques, qui constituent une provocation à l'égard de l'opinion publique internationale, et suscitent sa juste indignation;

«Demande que tous les verdicts de condamnation à mort prononcés soient annulés,

«Invite les autorités turques à mettre un terme aux conditions inhumaines dont font l'objet les détenus politiques par le traitement, la détention et les interrogatoires qu'ils subissent, autant d'éléments qui constituent une violation flagrante des droits de l'homme;

«Invite les gouvernements des Etats membres – et, en particulier les ministres des affaires étrangères se réunissant dans le cadre de la coopération politique – à exercer toutes les pressions possibles pour qu'il soit mis un terme aux condamnations à mort et aux exécutions, et pour que soient respectés les droits de l'homme et les libertés du peuple turc;

«Charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission des Communautés, ainsi qu'aux gouvernements des Etats membres et aux autorités turques.»

Avant cette session, l'ancien président du Parlement européen Piet Dankert avait réalisé un voyage d'une semaine en Turquie afin de se rendre compte sur place de la situation qui prévalait dans ce pays du point de vue du respect des droits de l'homme.

Après une série d'entretiens à Istanbul effectués, les 23 et 24 mars, avec des journalistes, des syndicalistes, des universitaires et autres personnalités éminentes, M. Dankert se rendit à Ankara et à Diyarbakir.

A Ankara, le député socialiste s'est entretenu avec le président de l'Assemblée nationale Necmettin Karaduman, le premier ministre Turgut Özal, le ministre de la justice Necat Eldem, les leaders des partis politiques actuels ainsi qu'Ecevit et Demirel, deux anciens premiers ministres qui se sont vus interdire l'exercice d'activités politiques pour une période de dix ans.

Au cours de ses entretiens à Ankara, M. Dankert déclara qu'il existe des éléments pertinents pour réactiver les relations entre la Turquie et le Communauté européenne et souligna que le régime turc devrait faire davantage d'efforts sur certaines questions brûlantes telles que l'amnistie générale, l'abolition de la peine capitale, le respect total des droits de l'homme.

«Etant membre du Conseil de l'Europe, la Turquie doit agir conformément aux normes adoptées par l'Europe dans le domaine des droits de l'homme. De tous les pays européens, la Turquie est le seul qui maintient en vigueur la peine capitale. Les droits syndicaux doivent être entièrement respectés. Puisque la Turquie est membre du Conseil de l'Europe, personne ne peut accepter l'implantation d'une "démocratie orientale" dans ce pays. Etant un de ses signataires, la Turquie doit respecter les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme», devait-il préciser.

Quant à la pratique de la torture, il rappela que «si un travailleur immigré turc est battu dans un poste de police en Hollande, non seulement les policiers de ce commissariat, mais le gouvernement hollandais lui-même en sont tenus responsables. Voilà pourquoi les affirmations selon lesquelles la bastonnade dans certains postes de police en Turquie se situerait en dehors de la sphère de responsabilité du gouvernement turc, ne sont guère convaincantes.»

A l'issue de ses entretiens avec les dirigeants de la ville et de sa visite à la prison militaire de Diyarbakir, Dankert déclara à la presse qu'il avait pu obtenir toutes les informations voulues en ce qui concerne les conditions carcérales imposées aux détenus politiques, et qu'il les évaluera par après.

Evoquant ses entretiens avec les leaders sociaux-démocrates en Turquie qui évoluaient dans trois partis politiques distincts, M. Dankert exprima l'espoir de voir la social-démocratie remporter les prochaines élections, tout en refusant de favoriser l'une des trois formations.

Avant son départ de Turquie le 30 mars, M. Dankert tint une conférence de presse à Istanbul où il révéla que les détenus politiques de la prison militaire de Diyarbakir lui firent part des tortures qu'ils subissaient.

«Les allégations de torture qui, d'après les autorités turques, proviennent des sources occidentales, sont quasiment identiques à celles qui ont été avancées en ma présence par les prisonniers politiques» précisa-t-il.

Il rappela au Parlement turc la nécessité d'être plus actif sur la question des droits de l'homme, si la Turquie tenait vraiment à écarter les obstacles empêchant la reprise des relations turco-européennes.

PLUS DE CONCESSIONS DE LA PART DU CONSEIL DE L'EUROPE

A l'inverse du Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe poursuit son attitude conciliatrice à l'égard du régime turc. Elle adopta en avril 1985, deux décisions qui cautionnaient les pratiques répressives du régime.

Conformément à l'instruction que l'Assemblée donna le 10 mai 1984 aux Commissions politique et juridique de continuer à suivre l'évolution de la situation en Turquie, les deux rapporteurs de ces commissions, respectivement le chrétien-démocrate autrichien Ludwig Steiner, et le socialiste néerlandais Pieter Stoffelen, présentèrent, au début du débat, leurs rapports écrits sur la situation en Turquie sur base du voyage qu'ils y réalisèrent ensemble du 5 au 9 mars.

Leur appréciation de certaines questions et le poids qu'ils leur attribuèrent furent différents, mais ils critiquèrent d'un commun accord, le maintien de l'état de siège dans de nombreuses régions, la permanence de certaines restrictions imposées aux informations de la radio et de la télévision et à la défense devant les tribunaux, le maintien de la législation sur ce sujet qui, entre-temps, s'est assouplie, et le fait que les partis, les syndicats et autres associations démocratiques étaient entravés dans l'exercice de leurs droits. Ils critiquèrent aussi le recours à la peine de mort en temps de paix.

Lors de la présentation du rapport d'activité de la Commission permanente à la première séance

du 22 avril, on annonça que cette dernière avait accepté l'invitation des parlementaires turcs de tenir une mini-session de l'Assemblée parlementaire en Turquie en mars 1986. Cette décision provoqua de vives réactions parmi les députés progressistes. Le parlementaire britannique M. Hardy, affirma que le Groupe socialiste avait, pour sa part, voté contre cette décision.

Il déclara par ailleurs: «Une mini-session, en 1986, dans un pays qui ne respecte pas les règles élémentaires de la démocratie est quelque chose de beaucoup plus grave. Ce ne serait plus donner une marque d'encouragement, ce serait accorder une approbation entière aux conditions de la vie politique en Turquie. L'attitude des conservateurs qui ont accepté cette invitation prématurée est un véritable scandale. Les membres de mon parti et du Groupe socialiste ne sont pas prêts à sacrifier notre engagement pour les droits de l'homme.»

Le député danois Elmquist demanda à la Commission si elle avait obtenu des garanties quant à une levée totale de la loi martiale pour la mini-session. Le Président de séance indiqua que M. Inan, chef de la délégation turque, n'avait pu lui garantir absolument que la loi martiale ne serait plus en vigueur à Istanbul l'année prochaine.

Malgré cette mise au point, la tenue de la mini-session en Turquie fut approuvée par 59 députés alors que 49 votaient contre et que trois s'abstenaient.

Il faut rappeler, à ce propos, qu'avant la session plénière de l'Assemblée à Strasbourg, une autre commission, celle du Budget et du Programme, s'était déjà réunie le 12 avril 1985 à Istanbul.

Quant à la présence des représentants du régime turc au sein de l'Assemblée, le député français Pignion remarqua que le Groupe socialiste contestait les accréditations de la délégation turque, «estimant que des progrès significatifs n'ont pas été accomplis par le gouvernement turc pour le retour à une vie démocratique authentique et au plein respect des droits de l'homme.»

Suite à cette contestation, la Commission du règlement se réunit et se prononça par 9 voix contre 6 pour la validation des pouvoirs de la délégation turque.

Cette décision de la Commission fut combattue par les groupes communiste et socialiste, alors que le groupe libéral la soutenait.

Le porte-parole du groupe communiste, Gianotti: «Le statut du Conseil de l'Europe fixe des conditions strictes d'admissibilité: il n'est pas possible de respecter les droits de l'homme les jours pairs et de les bafouer les jours impairs. Même si le Conseil souhaite poursuivre son dialogue avec la

Turquie, le dialogue ne signifie pas la reconnaissance ni l'admission à une adhésion totale.»

Le porte-parole du groupe socialiste Pignion: «Si l'Espagne et le Portugal étaient venus à la vie démocratique par doses homéopathiques, comme le fait la Turquie pour demeurer au sein de notre Conseil de l'Europe, ils ne seraient pas encore membres de notre Assemblée.»

Pour consolider l'appui des conservateurs et des libéraux, le porte-parole de la délégation turque, Kamran Inan, recourut à la démagogie et au chantage habituels du régime turc: «Aujourd'hui, le monde occidental dépense annuellement près de quatre cent milliards de dollars pour la défense de ses libertés, de ses institutions, de son «way of life», de sa civilisation contre un certain impérialisme. Il n'est pas bon de détruire par des querelles intestines, les valeurs que nous défendons à l'extérieur... Nous sommes certains que nos partenaires ne nous laisseront pas continuer seuls dans la voie de la démocratie...»

Suite à ces interventions, les pouvoirs de la délégation turque mis aux voix par assis et levés, furent validés.

De plus, le chef de la délégation turque, M. Kamran Inan, fut réélu au poste de vice-président de l'Assemblée parlementaire.

Après ces deux faits accomplis, les députés européens entamèrent le débat sur les rapports des Commissions politique et juridique.

Le rapporteur de la Commission politique, M. Steiner, révéla que depuis mai 1984, bien des événements s'étaient succédés et que plusieurs réalités politiques coexistaient: le gouvernement, la Grande assemblée nationale turque issue d'élections restreintes, l'Armée et les partis politiques. Il rappela que la loi martiale avait été levée dans 44 provinces sur 67 mais qu'elle restait encore en vigueur dans les provinces les plus peuplées. Il précisa que les partis représentés à la Grande assemblée nationale pouvaient développer leurs activités mais qu'il demeurait certains tabous et que malgré certains progrès en matière des droits de l'homme, de nombreuses carences existaient encore. Il cita le cas des très nombreux professeurs d'université qui avaient été révoqués et dont les estimations variaient de 500 à 1.600 si l'on tenait également compte de ceux qui, découragés, seraient partis d'eux-mêmes. Il ajouta que tous les partis légaux de Turquie niaient l'existence des problèmes relatifs aux minorités ethniques.

Quant au rapporteur de la Commission juridique, M. Stoffelen, il ne releva aucun changement dans la Constitution et dans les lois turques.

Soulevant les ingérences du Conseil national

de sécurité dans le déroulement des élections législatives et la limitation des pouvoirs de la Grande assemblée nationale, M. Stoffelen ne parvenait pas à comprendre comment la loi martiale pouvait encore être en vigueur à Ankara et Istanbul. Il s'inquiéta du sort des prisonniers d'opinion: «Comment un syndicaliste pourrait-il comprendre qu'appartenir à un syndicat soit un crime grave. J'ai été fort mécontent d'apprendre l'ouverture d'une nouvelle instruction contre les membres du Mouvement pour la paix. Si certains membres de cette Assemblée (du Conseil de l'Europe) étaient citoyens turcs, ils pourraient être emprisonnés.»

Le rapporteur exprima sa préoccupation devant le nombre des condamnations à la peine de mort et ajouta: «Les droits de la défense ne sont pas correctement assurés. Des contacts avec les avocats des prisonniers politiques m'ont persuadé que la situation est toujours aussi mauvaise. La législation turque en ce domaine évoque fâcheusement la loi pénale qui était en vigueur sous le régime fasciste italien.»

Après avoir rappelé ses préoccupations concernant les droits de l'homme, M. Stoffelen aboutit à la conclusion suivante: «Bien que de réels progrès puissent être constatés, on est encore loin de la restauration d'une démocratie parlementaire normale où les droits de l'homme seraient respectés.»

Pourtant, il conseilla à l'Assemblée parlementaire de poursuivre le dialogue avec le régime turc.

Après les exposés des deux rapporteurs, c'était au tour des députés européens de se prononcer. Ayant obtenu la validation de leurs pouvoirs, les députés turcs sont intervenus très souvent et ont même interrompu les exposés des orateurs qui critiquaient le régime turc.

Alors que le député français Dreyfus-Schmidt parlait des droits des minorités en Turquie, l'ancien ministre turc des affaires étrangères Bayülken l'interrompit en disant: «la question des minorités n'est pas en discussion.» En réponse, Dreyfus-Schmidt déclara: «C'est la liberté d'expression.»

Le porte-parole turc Inan accusa les députés socialistes français: «Au lieu de faire prévaloir l'esprit européen, ils font prévaloir l'idéologie socialiste. Ils créent la "déchirure", ce qui nous peine. Votre pays (la France) est un refuge pour les terroristes italiens, une plaque tournante du terrorisme... Vous êtes membre d'un Parlement louis-philippard M. Dreyfus-Schmidt!»

Un autre député turc, Özarlan accusa les pays européens, en affirmant que «des milliers de terroristes qui ont dû quitter la Turquie, ont trouvé refuge dans l'un ou l'autre des pays occidentaux. L'objectif de ces hommes est de tout faire pour pro-

voquer une rupture des relations entre la Turquie et les pays occidentaux.»

Son collègue Celikbas se ridiculisa en demandant: «J'aimerais savoir si l'existence du parti communiste est la condition sine qua non d'une démocratie parlementaire?»

Alors que les députés de droite Lord Reay, Geoffroy Finsberg et Corrie (Royaume-Uni), Cavaliere et Bianco (Italie), Spies von Bullesheim et Schwartz (RFA) et Blenk (Autriche) défendaient le régime turc, les députés progressistes formulèrent les critiques suivantes:

M. Riesen (Suisse) «Il ne suffit pas d'entendre des critiques, encore faut-il leur donner une suite objective et essayer de les surmonter. Nous attendons des actes de la part de la Turquie... La Turquie a méprisé la Recommandation 974 du Conseil qui exigeait le retrait des troupes turques de Chypre... Bien que l'on ne puisse attendre un retrait immédiat, ils pourraient progressivement réduire les effectifs de leurs troupes en tout cas.»

M. Dreyfus-Schmidt (France) confia que le rapport faisait preuve de trop d'optimisme à l'égard de la Turquie, la seule question en cause étant de savoir si la démocratie existait en Turquie: «Les rapporteurs auraient sans doute dû ajouter les minorités dont nous n'avons pas encore parlé car tout le monde sait que, pour le pouvoir en place, il n'y a pas de Kurdes en Turquie. Il est interdit d'enseigner cette langue et on n'a pas le droit de se prétendre Kurde... Certains attendent le printemps d'Ankara. Nos rapporteurs croient voir une hirondelle, mais une hirondelle ne fait pas le printemps!»

M. Hesele (Autriche) prit note du commentaire figurant dans le rapport de Stoffelen sur le fait que la situation en Turquie n'était pas conforme aux statuts du Conseil de l'Europe. Il estima qu'il importait d'y remédier, déplorant l'absence d'une amnistie, la poursuite des tortures et de la peine de mort. Il regretta par ailleurs que le rapport en dise trop peu sur le sort des Kurdes.

M. Aasen (Norvège) «Un journaliste kurde s'était réfugié en Norvège en 1975 après avoir été emprisonné pour avoir protesté contre le sort de la minorité à laquelle il appartenait. En 1982, il obtint la nationalité norvégienne et changea de nom. En 1984, il retourna en Turquie pour voir sa mère. Toujours considéré comme citoyen turc, il fut emprisonné. De quoi l'accuse-t-on? M. Reha Isvan, activiste pour la paix et épouse de l'ancien maire d'Istanbul, est toujours en prison et ce, depuis 18 mois. Comment tolérer une telle injustice? Je suis d'accord avec Arthur Miller lorsqu'il dit que soit il y a une démocratie pleine et entière, soit il n'y en a

pas. Les Turcs méritent mieux qu'une démocratie au rabais.

M. Anastassakos (Grèce) a déclaré que d'après un rapport d'Amnesty International publié le mois dernier, le régime militaire continuait à torturer et exécuter les prisonniers politiques. Le projet de résolution surestimait d'après lui, la mince libéralisation observée en Turquie. «Je pense, dit-il, que les progrès et la modeste libéralisation de la presse turque sont dus aux pressions exercées et aux luttes menées par le peuple turc, et non pas aux concessions volontaires du régime. La liberté ne saurait être réalisée avec un régime dictatorial. La Grèce en a fait l'expérience. Les délégués turcs devraient expliquer à leur gouvernement que l'opinion publique européenne est choquée par les violations des droits de l'homme.»

M. Budtz (Danemark) «Dans le projet de résolution, nous disons que nous allons une nouvelle fois charger nos comités politique et juridique de suivre l'évolution de la position de la Turquie et d'en faire rapport. Rien de plus. Cela signifie dans la pratique que nous n'allons rien faire, parce qu'on a prouvé que les autorités turques, qui sont strictement commandées par les forces et les généraux turcs, n'ont cure de ce que nous disons. Deux rapports montrent également que le prétendu parlement turc n'est pas représentatif, pourtant les représentants de ce soi-disant parlement siègent ici, dans cette Assemblée, et participent aux votes démocratiques. C'est absurde et cela nuit à la réputation et au respect du Conseil de l'Europe.»

M. Martinez (Espagne): «Le progrès de la Turquie vers la démocratie et les droits de l'homme a été insuffisant. On ne saurait admettre des démocraties de première classe et des démocraties de deuxième classe... La Turquie n'était qu'une demi-démocratie dans un forum de démocraties accomplies.»

M. Alemyr (Suède): «Si quelques progrès ont été accomplis sur la voie de la démocratie, l'Assemblée du Conseil de l'Europe se doit d'exiger davantage, parce que nous devons être guidés par les statuts de notre organisation et les principes contenus dans la Convention européenne des droits de l'homme. Il est un fait que la Turquie ne peut pas être considérée comme une démocratie. Les rapports fournissent la preuve que les choses se sont quelque peu améliorées en Turquie depuis l'année dernière mais qu'elles sont insuffisantes pour un Etat membre du Conseil de l'Europe.»

M. Alegre (Portugal) a déclaré que les faits et la fiction au sujet de la Turquie ne sont pas en accord avec les statuts du Conseil de l'Europe. Selon lui: La

fiction consiste à croire que le Conseil pourrait influencer la Turquie. Les rapports émettent seulement des regrets et des espoirs à propos d'une situation qui n'est pas démocratique du tout. Le prétendu progrès concerne uniquement l'institutionnalisation d'un régime combinant des éléments de démocratie et de dictature. Soit un pays est une démocratie, soit il ne l'est pas. Le Conseil de l'Europe devrait tenir compte de l'attitude plus ferme de la CEE envers les droits de l'homme et ne devrait pas se confiner à l'examen tactique de ces questions – à moins qu'il soit prêt à perdre sa crédibilité. Critiquant l'approche du deux poids, deux mesures, Alegre a affirmé qu'il est contre toutes les dictatures.

M. Vial-Massat (France) a regretté que malgré les preuves figurant dans les deux rapports, l'Assemblée ait validé les pouvoirs à la Turquie. «Un an après, il n'y avait aucun changement décisif alors que le projet de résolution remarquait avec satisfaction que des progrès avaient été réalisés... L'Assemblée ne devrait pas perdre de vue l'expérience de certains de ses propres membres où l'emprisonnement des communistes s'ensuivit de celui des démocrates et se rappeler de la montée du fascisme.» a-t-il déclaré.

M. Gianotti (Italie) a souligné, à la différence de l'Organisation atlantique, de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) et du Parlement européen, que le Conseil de l'Europe avait une responsabilité spécifique de défendre l'éthique et la culture de l'Europe qui sont aussi ceux d'autres pays. Au risque de le contrarier, le rapporteur de la commission du règlement devrait réaffirmer le principe indivisible de la liberté. «Le Conseil de l'Europe a-t-il voulu soutenir la démocratie ou la faire avorter? Le comportement de la majorité de l'Assemblée en 1984 n'avait pas encouragé mais empêché la démocratie en Turquie.» Gianotti ne fut pas satisfait de tous les aspects du projet de résolution.

M. Neumann (RFA) répondit dans les termes suivants aux affirmations de M. Inan selon lesquelles les socialistes critiquaient toujours la Turquie: «Ce n'est pas vrai. Les socialistes ont uniquement critiqué ceux en Turquie qui refusent les droits de l'homme élémentaires à leurs concitoyens turcs. Les socialistes et les conservateurs pourraient s'entendre sur la nécessité de défendre ces droits. La Turquie compte beaucoup plus de prisonniers que n'importe quel autre pays du Conseil de l'Europe. Qui plus est, il s'agit de personnes emprisonnées pour des raisons non criminelles», a-t-il précisé.

M. Hardy (Royaume-Uni): «Si la Turquie venait à se porter candidate à l'Assemblée, l'absence de structures démocratiques appropriées et

l'inadéquation de son intérêt et de ses dispositions à l'égard des droits de l'homme dans ce pays élimineraient son adhésion... J'ai appris qu'en Turquie, une organisation de professeurs a soudainement été déclarée illégale. Ses membres sont privés d'un emploi dans la fonction publique en raison de leur appartenance à une organisation illégale. On m'a fait savoir que des membres d'une autre organisation ont été emprisonnés pour avoir tenté de changer l'ordre social. Ce n'est pas un secret que les travailleurs britanniques veulent, eux aussi, changer l'ordre social. Les Conservateurs de cette Assemblée souhaitent-ils que leurs collègues travailleurs soient mis derrière les barreaux?»

Lady Fleming (Grèce) a dit qu'en cinq ans, peu avait changé en Turquie. Et d'ajouter que: «Le Conseil de l'Europe est composé de vingt démocraties et d'une dictature. Il ne peut pas être question de démocratie partielle. La Turquie n'a pas accepté les principes fondamentaux du Conseil de l'Europe. Elle a continué à nier des libertés: les gens sont incarcérés pour des motifs de conscience. Les Grecs ont souffert de la dictature et souhaitent aider les Turcs à gagner leur liberté. L'Assemblée sait que la Turquie est une dictature sanguinaire et se demande ce que le Conseil attend.»

M. Gardia (Portugal): «Les changements prévus en Turquie ne se sont pas produits. Il y a eu dialogue avec certains résultats, mais je doute que le dialogue règne quand l'Assemblée discute de la Turquie. L'arrogance et la véhémence présomptueuses de nombreux intervenants sont alarmantes et je me demande si sur certains thèmes majeurs, l'Assemblée ne devient pas un forum de realpolitik. L'avenir est incertain et, un jour, le concept turc de la démocratie pourrait être considéré comme applicable à d'autres Etats membres. Les membres de l'Assemblée sont des amis de la Turquie certes, mais encore plus, les amis de la démocratie.»

M. Cox (Royaume-Uni): «Si les autorités turques souhaitent que la Turquie reste un membre du Conseil de l'Europe, elles doivent respecter les règles du jeu de cette Assemblée. Qui détient le véritable pouvoir en Turquie, le parlement ou l'armée? Ils ne peuvent pas le posséder tous les deux à la fois. A propos des commentaires sur les visites en prison, je pense qu'il est inutile de marcher autour d'une prison. On doit savoir ce qui se passe à l'intérieur.»

Malgré toutes ces critiques, les deux rapporteurs défendirent leurs positions à l'issue du débat et insistèrent pour que le projet de résolution soit adopté tel quel. M. Steiner admit toutefois que les minorités posent un incontestable problème en

□ 394 □

Turquie. Mais, exprimant le souhait que les droits de ces minorités soient immédiatement reconnus, il ajouta que l'on ne pouvait s'attendre à des progrès rapides dans ce domaine et qu'il fallait un mouvement aspirant à une réelle démocratie pour résoudre cette question.

Finalement, après quelques modifications, le projet de résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe fut voté, à main levée, et adopté. En voici la teneur:

«L'Assemblée,

«Ayant examiné les rapports de sa Commission des questions politiques (Doc. 5378) et de sa Commission des questions juridiques (Doc. 5391) qui s'appuient sur la mission d'enquête menée en Turquie par les deux rapporteurs du 5 au 9 mars 1985;

«Rappelant ses prises de position antérieures, en particulier sa Résolution 822 (1984), exposant dans le détail un certain nombre de mesures susceptibles de contribuer à rétablir la normalité démocratique et le respect des droits de l'homme, conformément aux obligations qui, aux termes du Statut du Conseil de l'Europe, incombent aux membres de l'organisation;

«Notant avec satisfaction les progrès enregistrés au cours de l'année écoulée sur la voie de la normalisation de la vie politique et parlementaire, bien que celle-ci connaisse encore des restrictions, du fait notamment de la loi martiale qui implique la suspension d'un certain nombre de droits et libertés, ainsi que celle de la séparation des pouvoirs;

«Notant positivement la levée progressive de la loi martiale, cette mesure ayant été étendue, à partir du 19 mars 1985, à 11 autres provinces, mais regrettant qu'il reste encore 23 provinces sur les 67 que compte la Turquie où cette norme d'exception reste en vigueur;

«Notant que la presse est aujourd'hui plus libre de discuter et de critiquer le gouvernement, la Grande assemblée nationale et la vie politique en général, tout en restant soumise à certaines restrictions qui frappent surtout la radio et la télévision;

«Se félicitant de l'esprit dans lequel la commission de sept membres de la Grande assemblée nationale chargée d'étudier les conditions de détention aborde sa mission, qu'elle a choisi d'interpréter comme un mandat à long terme;

«Préoccupée par les restrictions imposées dans la vie des universités;

«Préoccupée également par le fait que des procès de masse tels que ceux de membres de la DISK et de l'Association turque pour la paix (ATP), se poursuivent, et que de nouveaux procès

se préparent contre l'ATP dont plusieurs membres sont encore en prison;

«Se déclarant à nouveau sérieusement préoccupée par les restrictions imposées aux droits de la défense, qui touchent à la fois les prévenus et leurs avocats dans les procès de masse actuellement en cours et dont certains ont atteint leur phase finale;

«Rappelant sa Résolution 727 (1980), qui fait appel aux parlements de ceux des Etats membres du Conseil de l'Europe qui maintiennent la peine de mort pour des crimes commis en temps de paix, pour la supprimer de leurs systèmes pénaux, et déplorant que la peine capitale soit si fréquemment requise et décidée en Turquie, avant d'être soumise, conformément à la Constitution, à la ratification de la Grande assemblée nationale;

«Exprimant son indignation devant la poursuite des attaques terroristes contre les ressortissants et notamment les diplomates turcs, et soulignant que ce genre d'action ne sert en rien la cause de la démocratie, mais tend au contraire à renforcer les ennemis de la démocratie en Turquie;

«Réaffirmant son intérêt pour l'issue de la procédure actuellement pendante devant la Commission européenne des droits de l'homme qui, à la suite d'une invitation du gouvernement turc, a récemment mis à exécution sa décision d'envoyer une délégation en Turquie pour recueillir des informations de première main sur la situation actuelle en ce qui concerne les obligations souscrites par la Turquie au titre de la Convention européenne des droits de l'homme;

«Prenant acte des assurances expresses du Premier ministre turc que la période de détention provisoire sans contacts avec la famille ou l'avocat, qui est encore légalement de 45 jours, est désormais limitée en pratique à 10 jours, avec possibilité de deux prolongations de dix jours supplémentaires chacune, prenant note, d'autre part, que cette pratique prendra sans doute prochainement force de loi, mais exprimant sa préoccupation que toute détention d'une telle durée est une grave violation des droits de l'homme et soucieuse que cette détention soit réduite dès que possible à un minimum absolu;

«Rappelant sa préoccupation constante en ce qui concerne les limitations qui continuent d'affecter l'exercice des droits syndicaux, et des droits des partis politiques et des minorités;

«Invite instamment le gouvernement turc et la Grande assemblée nationale à ne pas relâcher l'attention qu'ils devraient porter à toutes les mesures énumérées dans la Résolution 822 (1984), et en particulier;

«à faire pleinement usage des pouvoirs qui

AVOCATS REFOULES PAR L'AMBASSADEUR

Le 29 mars 1985, l'ambassadeur turc des Pays-Bas, M. Ayhan Kamel, a refusé de recevoir une délégation du Barreau néerlandais. Prenant part à la campagne d'Amnesty International contre la torture, le Barreau voulait ainsi exprimer ses inquiétudes sur le fait qu'en Turquie aussi, les prisonniers sont soumis à la torture.

Selon l'avocat G.A. Stuyling de Lange, le Barreau souhaitait obtenir des informations supplémentaires concernant le sort de leur confrère Mûmtaz Kotan, qui a été arrêté en 1980. Après l'annulation d'une première peine de prison de huit ans, il avait été rejugé.

Selon le quotidien néerlandais *Volkskrant* du 30 mars, A.I. a appris de plusieurs sources que depuis son arrestation, Kotan avait été torturé à diverses reprises. Un collègue de Kotan qui a été arrêté en même temps que lui en avril 1980, a décrit comment ils avaient été traités à leur retour de la salle d'audience vers la prison: «Des soldats s'asseyaient à l'avant du fourgon. Trois autres soldats sont entrés dans le fourgon derrière nous. Avant que le fourgon ne s'éloigne, l'un d'entre eux dit: 'Pourquoi avez-vous soumis une défense écrite (à la cour)?' Là-dessus, ils ont commencé à cogner ma tête et mon dos, puis à me viser au cou et au dos. Durant le trajet, ils nous ont tous tabassés. Surtout Mûmtaz Kotan. Il était impitoyablement battu mais il gardait le silence ...»

Suite à une précédente intervention concernant les détenus politiques, l'ambassadeur Ayhan Kamel avait reconnu, dans une lettre adressée à A.I., qu'il y avait eu des violations de droits de l'homme dans son pays. Mais, de son point de vue, ces événements étaient des cas isolés qui ont fait l'objet d'enquête. Il a reproché à A.I. de ne pas être objective. Il aurait mieux valu, dit-il, qu'A.I. souligne, dans sa campagne, les progrès réalisés par la Turquie en matière de droits de l'homme.
(*Info-Türk*, avril 1985)

leur sont conférés par la Constitution pour obtenir la poursuite de la levée de la loi martiale comme celle de l'état d'urgence qui, dans la plupart des provinces lui est substituée, jusqu'au plein rétablissement de la compétence des juridictions civiles dans tout le pays;

«à prendre des mesures immédiates pour accorder une amnistie à tous ceux qui sont poursuivis ou condamnés pour leurs opinions, en exploitant au maximum les possibilités qui existent – sans modification de la Constitution – en définissant, par exemple, la notion de «crime contre l'Etat» de manière à ce que ceux qui ne sont pas condamnés pour crimes de violence ou accusés de tels crimes puissent bénéficier d'une libération, conditionnelle tout du moins;

«à accélérer les progrès dans la voie de l'affirmation nécessaire et sans restriction du pluralisme politique et des droits de l'homme, s'étendant à la liberté d'association, au sein de syndicats également, à la liberté des personnalités politiques, y compris celles qui ont été temporairement exclues du parlement, à tous les droits des minorités, de la presse et particulièrement de la radiodiffusion, ainsi qu'à l'enseignement;

«Exprime l'espoir que la Grande assemblée nationale ne ratifiera pas les condamnations à mort dont elle est actuellement saisie;

«Charge ses commissions des questions politiques et des questions juridiques de continuer à suivre l'évolution de la situation en Turquie, et de lui soumettre un rapport, au plus tard au début de la 38e session de l'Assemblée parlementaire, à la lumière de la réaction et des mesures concrètes du gouvernement et de la Grande assemblée nationale.»

OUVERTURE DES GOUVERNEMENTS EUROPEENS VERS LA TURQUIE

Tandis que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe rouvrait ses portes aux représentants du régime turc, le Chancelier Helmut Kohl et le ministre belge des affaires étrangères Léo Tindemans se rendirent en Turquie en vue de développer les relations entre l'Europe et Ankara.

M. Tindemans déclara pendant sa visite en Turquie, que les «principales étapes du processus vers un retour à la démocratie ont été les élections parlementaires (1983) et régionales (1984). La Turquie a ainsi démontré qu'elle a une tradition démocratique qu'elle entend respecter». Et de rappeler que la «solidarité de la Turquie à l'intérieur de l'OTAN est exemplaire».

Le Drapeau Rouge du 16 juillet 1985 commenta la visite de M. Tindemans dans les termes suivants:

«S'il affectionne de temps à autres de se garantir de belles proclamations sur le respect des droits de l'homme, notre ministre des relations extérieures ne se départit jamais de son rôle de promoteur commercial de sa région natale et, en particulier, des intérêts de la Bell-ITT anversoise, ni d'un zèle atlantiste à toute épreuve. Les cris des détenus torturés dans les prisons militaires turques, les exécutions de prisonniers politiques, les atteintes à la démocratie politique, syndicale, culturelle, ... n'empêchent pas M. Tindemans de conférer des garanties de respectabilité au régime militaire turc affublé, pour la forme, d'un... uniforme civil, ni même d'en devenir l'avocat auprès des instances de la CEE.

«La Turquie entend, en effet, adhérer, le mo-

□ 396 □

ment venu, à la Communauté européenne. La Belgique pourrait contribuer à faire en sorte qu'Ankara parvienne à ses fins, dans l'intérêt des deux parties. Tel est, en substance, selon l'agence Belga, le message qu'ont voulu faire passer à la fois le Premier ministre turc, M. Özal et le ministre des affaires étrangères, M. Vahit Halefoglu, auprès du ministre des relations extérieures Tindemans.

«La Belgique, qui est un partenaire traditionnel de la Turquie depuis de longues années, pourrait bien remplir ce rôle, avec d'autres Etats membres, tels la RFA, estime-t-on dans les milieux diplomatiques à Ankara. Déjà membre de l'Alliance atlantique, il serait, dès lors, «normal» que la Turquie puisse bénéficier des «avantages» à appartenir à la «grande famille européenne», notamment sur le plan économique, ajoutent ces mêmes milieux.

«Les observateurs estiment que la diplomatie belge qui a toujours plaidé en faveur de «l'engagement constructif» à l'égard d'Ankara, jouera effectivement ce rôle de médiation.

«Pour illustrer cette façon de voir, MM. Tindemans et Halefoglu ont signé le 15 juillet un accord prévoyant l'octroi d'un prêt d'Etat à Etat de 250 millions de FB à Ankara. Cet argent, prêté pour une période de 30 ans à un taux de 2 %, devrait servir à l'achat d'équipements belges. Plusieurs entreprises belges ont des projets en Turquie et l'une d'entre elles, la Bell Téléphone a déjà «acquis» un contrat de plus de 5 milliards de FB pour la livraison de centraux téléphoniques. Elle sera, par conséquent, la première à bénéficier des «retombées» de ce projet.»

Pour sa part, La Libre Belgique interpréta les conséquences de cette visite de la manière suivante: «Ankara compte bien que la Belgique, qui a toujours jugé que le dialogue était préférable aux anathèmes, plaidera sa cause dans les semaines à venir. Les propos tenus par M. Tindemans semblent indiquer que sa confiance est bien placée. La présence du ministre belge à Ankara est le signe de «toute l'appréciation que le gouvernement belge témoigne à l'égard de l'évolution qui a marqué la Turquie.

«Nul doute, dès lors, que la Belgique s'efforcera, maintenant que le problème de l'élargissement de la Communauté est réglé, de jeter des ponts entre les Dix et Ankara. Et tant mieux si, à la normalisation succède un jour – le moment venu pour les deux parties' dit-on pudiquement à Ankara – une demande d'adhésion en bonne et due forme...»

D'autre part, le chancelier allemand Helmut Kohl affirma le 10 juillet, au cours de sa visite à Ankara, la détermination de son gouvernement à «ouvrir la voie de la normalisation des relations

entre la Turquie et les autres démocraties européennes».

M. Kohl, qui était le premier chef du gouvernement d'un pays occidental à se rendre en Turquie depuis le coup d'Etat, s'engagea, au cours d'une conférence de presse, à «s'employer à faire reconnaître à ses collègues européens que la Turquie est un partenaire important.»

«Il est nécessaire, a-t-il ajouté, que la Communauté européenne donne à la Turquie sa chance pour la réalisation de son processus de démocratisation. Il ne faut pas que la Turquie soit poussée hors de l'Europe.»

Quant au problème épineux qui domina cette visite, M. Kohl laissa clairement entendre qu'aucune solution n'avait pu être trouvée.

Les officiels turcs furent d'ailleurs «vivement choqués» lorsque le porte-parole du gouvernement fédéral allemand distribua, avant même que la question n'ait été abordée dans les entretiens officiels, un texte faisant apparaître un désaccord sur l'émigration. Bonn s'y inscrivait totalement en faux contre la thèse d'Ankara, qui voulait que l'accord d'association prévoie une «libre circulation totale» des travailleurs turcs dans la CEE au 1er décembre 86.

LES SOCIALISTES CONTRE LA LOI TURQUE SUR LA POLICE

La cinquième conférence des socialistes européens sur la Turquie, tenue à Bruxelles le 4 juin 1985 sous la présidence de Ludwig Fellermaier, à l'initiative du Groupe socialiste du Parlement européen, parvint aux conclusions suivantes:

«1. Nous reconnaissons que la vie politique turque se rapproche des conditions démocratiques, surtout grâce aux partis qui n'avaient pu prendre part aux élections générales. Le paysage politique bouge. La preuve en est le SODEP, la Parti de la juste voie et l'annonce de la fondation du Parti de la gauche démocratique en août;

«2. La presse est devenue plus libre. Mais aussi longtemps que la loi martiale reste en vigueur dans certaines provinces turques, la liberté de la presse n'est pas entièrement assurée;

«3. Nous sommes profondément choqués qu'au moment où le gouvernement turc annonce la levée de la loi martiale dans certaines provinces, le gouvernement introduise à l'Assemblée nationale turque un amendement à la loi de police qui est une violation fondamentale des droits civils les plus élémentaires. Ce projet, qui sera bientôt adopté, est

en contradiction fondamentale avec la Convention européenne des droits de l'homme.

«4. Les participants font à l'Assemblée nationale turque les demandes essentielles suivantes qui sont nécessaires pour réactiver les relations entre l'Europe et la République turque:

«- l'amendement de la loi de police ne doit pas être adopté tel qu'il est actuellement présenté;

«- la loi martiale doit être levée car la démocratie parlementaire ne peut se développer sous la loi martiale;

«- les procès de masse devant les tribunaux militaires doivent cesser;

«- aucune sentence de peine de mort ne doit plus être prononcée;

«- la torture dans les prisons et en particulier dans les locaux de la police doit être complètement abolie;

«- les droits des syndicats doivent être entièrement réinstaurés;

«- le droit à des négociations collectives ne doit plus être continuellement limité, les syndicats libres ont besoin du libre droit à la grève. Les droits, déjà limités, de la Confédération syndicale encore légale, sont compromis et la seconde Confédération syndicale en importance (la DISK) demeure interdite;

«- une amnistie pour les prisonniers politiques doit être prononcée cette année;

«- la liberté de science, de recherche, d'enseignement, doit être assurée;

«- les minorités doivent être protégées aussi bien en Turquie qu'en Bulgarie.»

LE PARLEMENT EUROPEEN POSE CINQ CONDITIONS A LA TURQUIE

Lors d'une réunion organisée le 23 octobre 1985 à Strasbourg, la position du Parlement européen concernant les rapports turco-européens se réaffirma. Cette position concluait que la situation des droits de l'homme en Turquie n'était toujours pas satisfaisante pour justifier une reprise des relations entre le Parlement européen et la Grande assemblée nationale de Turquie.

Adoptant une résolution très critique à l'égard de la situation des droits de l'homme en Turquie, le Parlement européen soumit la reprise de ses relations avec le Parlement turc à cinq conditions:

- l'abolition de la peine de mort pour les crimes politiques commis sans violence et l'amnistie pour les prisonniers détenus pour délit d'opinion;

- la fin de la torture dont font l'objet les prisonniers et la poursuite des tortionnaires;

- la fin des procès de masse et leur remplacement par des «procès équitables»;

- la possibilité pour chaque Turc de saisir la Commission européenne des droits de l'homme (au Conseil de l'Europe);

- la levée des restrictions sur les libertés politiques, sociales et d'opinion;

Cette position européenne asséna un nouveau coup démocratique à la «démocratie» militariste des généraux turcs. Furieux de cette décision, le gouvernement turc et la presse progouvernementale lancèrent une nouvelle campagne de calomnie contre les forces démocratiques européennes en les traitant de «menteurs», de «traîtres», d'«arrogants», d'«ennemis du Turc», de «suppôts du complot gréco-communiste»...

Pourtant, cette résolution constituait un grand acte de solidarité avec la lutte démocratique du peuple de Turquie. Elle fut, de surcroît, accueillie avec une grande satisfaction par les forces démocratiques du pays, qui aspiraient à un rétablissement entier des relations turco-européennes, sur la base du respect total des droits de l'homme définis par la Convention européenne dont la Turquie fut l'une des premières signataires.

Avant de mettre cette matière à l'agenda, la Commission politique du Parlement européen avait chargé le député travailliste britannique M. Richard Balfé d'effectuer une enquête sur place.

Lors de sa visite en Turquie du 12 au 17 mai 1985, M. Balfé ne fut pas autorisé à visiter les prisons et à s'entretenir avec les responsables du régime.

(Richard Balfé, député travailliste depuis 1979, se bat pour la défense des droits de l'homme dans le monde. Mais il a une sensibilité particulière pour la Turquie par ses relations quotidiennes avec la communauté turque de Londres dont un certain nombre vit dans la circonscription de Londres Sud. Il est membre d'Amnesty International et animateur depuis 1981, du Comité de défense des droits de l'homme en Turquie.)

Dans son rapport dressé au nom de la Commission politique, le rapporteur Richard Balfé a exposé le résumé des faits comme suit:

«L'enquête m'a permis de recueillir, en ma qualité de rapporteur, de très nombreux renseignements, lesquels m'ont été fournis soit par écrit, soit verbalement. Il est apparu dès le début, en particulier, que l'élaboration du rapport ne pourrait être menée à bien que si l'on se rendait sur place pour se faire une idée conforme à la réalité présente, s'agissant de la situation des droits de l'homme, reposant sur indications précises. Cette visite a été autorisée par le Bureau du Parlement à la date du

12 mars 1985. Il était précisé dans la décision que le rapporteur devait être libre de prendre tous les contacts qu'il souhaitait. De ce point de vue, il n'y a eu aucune difficulté, comme le prouve la communication en date du 10 mai 1985 de l'ambassade de Turquie auprès des Communautés.

«Par contre, il convient de noter que le gouvernement turc n'a pas accordé de facilités comparables à celles dont avaient bénéficié les précédents rapporteurs et même les députés européens qui s'étaient rendus en Turquie à titre individuel. L'auteur du présent rapport a, quant à lui, demandé à bénéficier de semblables facilités longtemps avant son voyage, et on lui a donné à entendre, notamment lors d'une rencontre avec une délégation de parlementaires turcs en visite en Strasbourg en avril dernier, que les facilités en question lui seraient accordées. Ce n'est qu'au tout dernier moment, à la veille du départ, que l'ambassadeur de Turquie auprès des Communautés lui a fait savoir par un message télex qu'il ne serait pas possible de lui permettre de rencontrer des ministres et des fonctionnaires.

«Malgré ces difficultés, le programme détaillé qui avait été établi en vue de ce voyage a été réalisé par le rapporteur entre le 13 et le 17 mai. Celui-ci était accompagné de M. John Taylor, directeur général du département des droits de l'homme au Parlement. Le fait pour ce programme d'avoir pu être exécuté dans de bonnes conditions est dû dans une large mesure à M. Gwyn Morgan, délégué de la Commission des Communautés européennes en Turquie, qui a mis tout en œuvre pour organiser, dans un délai très court, des rendez-vous à un haut niveau de façon à embrasser l'ensemble de ces questions complexes. Le rapporteur tient à adresser ses remerciements tant à M. Morgan qu'à la Commission, qui a mis ses services à sa disposition. En effet, il a été en mesure, grâce à cela, de s'entretenir avec les dirigeants de chacun des cinq grands partis politiques turcs, y compris le Parti de la mère patrie qui est au pouvoir. Par contre, et il convient de le souligner, il n'a pu prendre contact avec aucun représentant du Parti communiste turc. Ce parti est interdit et la plupart de ses dirigeants ont été emprisonnés. Ses membres continuent d'être poursuivis devant les tribunaux. Il est d'autres partis politiques – notamment le Parti ouvrier de Turquie (TIP) – qui, pour des raisons analogues, n'ont pas été en mesure de faire leurs doléances à l'auteur du présent rapport durant son séjour en Turquie.

«Depuis lors, cependant, ces mêmes partis lui ont fait part de leur point de vue sur la situation par l'intermédiaire de porte-parole résidant aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne. Des rencontres

ont, par ailleurs, été organisées avec des responsables des syndicats, autorisés ou non, et dans certains cas, interdits par le régime, ainsi qu'avec des juristes, des journalistes, des fonctionnaires internationaux et nationaux, des membres de missions diplomatiques, d'anciens détenus et parents de détenus, et de nombreux autres témoins. Si bien qu'au total, plus de 100 groupes et individus ont été interviewés en Turquie. Il convient de noter que nombre de témoins résidant dans ce pays, ont fait part au rapporteur, de leurs vives inquiétudes à propos des conséquences qui en résulteraient pour eux-mêmes et leurs familles si les autorités turques étaient informées de l'existence du présent document et si leur identité était révélée. C'est pourquoi, le rapport ne contient aucune indication sur les sources en question.»

Lors de la réunion du Parlement européen à Strasbourg, aucun des faits exposés par M. Balfe, même le fait qu'avec une moyenne de 171 détenus politiques pour 100.000 habitants, la Turquie détient le record européen en matière de répression, n'a empêché le représentant de la droite européenne de réclamer le rétablissement des liens avec la Turquie, sous prétexte que «des progrès sensibles ont été accomplis. Ne maintenons-nous pas des liens avec le COMECON ou avec l'Ouganda, où la violation des droits de l'homme dépasse l'imagination», s'est même écrié un conservateur britannique, M. Prag. Si ses paroles étaient retenues, elles transformeraient la Résolution du Parlement en chaleureuses félicitations au régime d'Ankara. En effet, le vote risquait d'être serré.

Les libéraux, les chrétiens-démocrates et les conservateurs s'étaient mis d'accord sur un amendement dangereux parce qu'il proposait de rétablir des relations par la bande certes et en dehors du comité mixte, mais des relations tout de même.

Pourtant, malgré plusieurs propositions d'amendement de la droite et les propos de couloir mensongers de certains députés turcs, le Parlement européen adopta la résolution sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Sur 287 députés européens présents, 159 ont voté pour la résolution, 119 contre et 10 se sont abstenus. Le résultat du vote fut un échec tant pour le régime turc que pour la droite européenne.

La résolution votée stipule que:

«Le Parlement européen,

«vu sur les propositions de résolution suivantes:

«proposition de résolution présentée par Mme Van Hemeldonk sur la détention de Süleyman Yasar (doc. 2-556/84),

COLÈRE DU GENERAL EVREN

C'est un secret pour personne que le général Evren et son premier ministre Özal n'ont absolument pas l'intention de tenir compte de ce que les démocrates européens pourraient dire. Aussitôt après la validation des pouvoirs de la délégation turque par l'Assemblée du Conseil de l'Europe, le général Evren, dans un discours prononcé le 29 avril à Antalya, défia la résolution adoptée par cette même assemblée au sujet des droits de l'homme:

«Dans le monde, nous avons aussi bien des ennemis que des amis. Ces ennemis ont formé des bandes à l'étranger dans le but de détruire le climat actuel de sécurité dans notre pays. En 1982, la Turquie a adopté une nouvelle constitution qui garantit la paix et la prospérité de la Nation. Ils le savent très bien... Et ils font tout ce qu'ils peuvent pour abolir cette constitution. Ils nous disent de la modifier, si nous voulons participer à la communauté des nations civilisées. Ils nous demandent de lever la loi martiale. Or, c'est là un choix qui appartient à nous, pas à eux.

Ils parlent très souvent de la torture en Turquie. Ils viennent ici et s'entretiennent dans les prisons avec des terroristes, pas avec l'homme de la rue. Il est logique qu'un terroriste qui risque d'être condamné à mort, prétende avoir été torturé. Une personne de bonne volonté ne devrait pas se fier à leurs déclarations.

Ils sont contre la peine de mort, cela leur apparaît contraire aux droits de l'homme... Sommes-nous obligés de nourrir en prison ceux qui ont assassiné dix, vingt, trente personnes. D'ailleurs, la Convention européenne des droits de l'homme n'a jamais aboli la peine de mort.

Ils prétendent qu'il y a des prisonniers d'opinion en Turquie. Or, le Code pénal turc ne contient aucun article relatif à des délits d'opinion. Ils font allusion aux articles 141 et 142 du Code. Ces articles avaient déjà été promulgués en 1936, à l'époque d'Atatürk. Certains membres d'associations se trouvent en prison en vertu de ces articles, mais ce ne sont pas des prisonniers d'opinion...»

Quant au premier ministre Özal, il avait déjà déclaré lors de sa visite aux Etats-Unis qu'il n'y avait pas de prisonniers politiques en Turquie – excepté Alparslan Türkeş, le leader du parti néofasciste MHP – et que tous les autres prisonniers étaient soit des anarchistes, soit des criminels. Pour Özal, depuis la récente libération de Türkeş, il n'y a plus un seul prisonnier politique en Turquie!
(Info-Türk, mai 1985)

«proposition de résolution présentée par MM. Kuijpers et Vandemeulebroucke sur la comparaison de 56 intellectuels en Turquie (doc. 2-568/84),

«proposition de résolution présentée par M. Staes au 4e anniversaire du régime instauré par les militaires en Turquie et sur les faits qui se produisent dans ce pays avec l'assentiment ou à l'initiative de son gouvernement (doc. 2-595/84),

«proposition de résolution présentée par M. Simpson sur la torture et les condamnations à mort en Turquie (doc. 2-1492/84),

«proposition de résolution présentée par Mme Lizin sur l'emprisonnement en Turquie de M. Tamer Kayas (doc. 2-1521/84),

«proposition de résolution présentée par MM. Vandemeulebroucke et Kuijpers sur le sort de la minorité kurde de Turquie (doc. B2-63/85),

«proposition de résolution présentée par M. Ulburghs sur la situation préoccupante des prisonniers kurdes en Turquie (doc. B 2-89/85),

«proposition de résolution présentée par M. De Gucht sur l'abolition de la peine de mort en Turquie (doc. 2-413/85),

«proposition de résolution présentée par Mme Hoff et M. Fellermaier sur le décès de M. Fikri Sönmez, maire de la ville turque de Fatsa (doc. B2-530/85),

«vu le rapport de sa commission politique (doc. A2-117/85),

«Rappelant que, depuis le coup d'Etat de septembre 1980, il a adopté non moins de 11 résolutions traduisant ses préoccupations à l'égard de la

situation des droits de l'homme en Turquie et que les membres des différents groupes politiques ont déposé plus de 20 propositions de résolution sur ce sujet au cours de la même période;

«Rappelant également sa décision du 11 octobre 1984 à laquelle tous les partis politiques ont souscrit et aux termes de laquelle «la délégation du comité mixte Parlement européen/Grande assemblée nationale de Turquie ne sera constituée que lorsque le traité d'association sera remis en application et après nouvel examen de la situation en Turquie par le Parlement» (JO n° C 300 du 12.11.1984, p. 49-50)

«Constatant également que des recours en violation des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme par la Turquie ont été formellement déposés, conformément à l'article 24 de la Convention, par 5 pays (Danemark, France, Pays-Bas, Norvège et Suède), dont 3 sont des Etats membres des Communautés européennes et que ces recours ont été envoyés à la Commission européenne des droits de l'homme, qui n'a pas encore statué en la matière mais qui, dans une ordonnance de référé du 6 décembre 1983, a déclaré les demandes recevables sans nullement en préjuger le fond, Rappelant qu'un rapporteur désigné par la commission politique s'est rendu en visite en Turquie, à l'instigation du Bureau du Parlement, en vue de préparer un rapport sur la situation des droits de l'homme dans ce pays et qu'il a eu des entretiens exhaustifs avec des dirigeants des partis politiques et des membres de la Grande assemblée nationale,

□ 400 □

ainsi qu'avec d'autres personnalités du monde politique, des dirigeants syndicaux, des avocats, des journalistes, des fonctionnaires internationaux et nationaux, des membres des missions diplomatiques, d'anciens prisonniers et parents de prisonniers et avec de nombreux autres témoins,

«Se félicitant de ce que le rapporteur ait constaté que certains progrès avaient été réalisés dans la voie de la restauration des droits de l'homme en Turquie et que la nécessité de poursuivre des réformes similaires semble être largement admise,

«Déplorant toutefois que ces améliorations ne peuvent apparemment pas s'assimiler à un retour à la démocratie et au respect des droits de l'homme réclamé dans ses résolutions précitées et regrettant par ailleurs qu'il n'y ait même pas eu de restauration des garanties des droits de l'homme que le Parlement européen en toute logique considère comme les droits les plus fondamentaux et les plus élémentaires (voir les rapports annuels du Parlement sur les droits de l'homme dans le monde en 1983 et 1984, la résolution adoptée sur la base du rapport de M. von Hassel au nom de la commission politique, en juillet 1982 – JO C 238 du 13.09.1982, p. 51 – et les résolutions adoptées par le Parlement selon la procédure d'urgence le 24 mai 1984 – JO C 172 du 02.07.1984, p. 128 et 129 –, à savoir le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et le droit à un procès équitable sur la base d'accusations précises,

«Constatant en particulier en ce qui concerne le droit à la vie, que s'il convient de saluer la réduction du nombre des exécutions capitales qui ont eu lieu au cours des dix-huit derniers mois, la peine de mort n'a pas encore été abolie et qu'elle est parfois exécutée,

«Constatant par ailleurs, en ce qui concerne le droit à l'intégrité physique, que le rapporteur du Parlement a été informé à plusieurs reprises, notamment, par d'éminents dirigeants politiques, des avocats et des universitaires, que la torture restait, en particulier dans les commissariats de police, une pratique courante et systématique, qui, selon toute apparence, n'était pas en régression sensible, et que la commission des prisons de la Grande assemblée nationale turque, même si sa création procède à l'évidence d'une intention louable, ne semblait pas pouvoir exercer une influence déterminante pour mettre fin à ces graves atteintes aux droits de l'homme,

«Constatant par ailleurs, en ce qui concerne le droit à un procès équitable sur la base d'accusations précises, que les procédures et pratiques qu'il a dénoncées dans ses résolutions précitées, sont maintenues et notamment les violations du droit

des prisonniers à être assistés d'un défenseur et à être jugés selon des procédures régulières,

«Déplorant, dans ce contexte, que soient maintenus les procès de masse et leur procédure interminable, intentés à diverses institutions telles que l'Association turque pour la paix, la Confédération syndicale DISK et les syndicats qui lui sont affiliés, ainsi qu'à divers groupes d'universitaires et d'intellectuels, pour des «délits» qui ne semblent être rien de plus que l'expression non violente et pacifique d'opinions politiques,

«Rappelant en particulier sa résolution du 13 juin 1985, sur le procès des membres du Comité turc pour la paix, qui invitait les ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique à demander aux autorités turques de mettre immédiatement fin à ce procès, à renoncer à de tels procès à l'avenir et à libérer les inculpés sur-le-champ,

«Se félicitant des signes d'assouplissement de la censure sévère et répressive exercée sur les lettres et l'édition, mais préoccupé par le fait qu'un certain nombre d'auteurs et d'éditeurs sont encore poursuivis pour avoir exprimé des opinions non violentes et qu'une nouvelle loi dote la police de pouvoirs étendus l'habilitant à saisir des films et cassettes vidéo présentant un caractère non violent et non pornographique, à interdire ou à contrôler des activités culturelles sans autorisation préalable et à détenir sans mandat les personnes dont le comportement ne lui semble pas conforme aux critères moraux de la société,

«Regrettant que les formes les plus diverses de violation des droits de l'homme sont toujours commises à l'égard de la minorité kurde de Turquie et a fortiori, de ceux qui se manifestent politiquement comme Kurdes,

«Se félicitant, en ce qui concerne la liberté d'association et le droit de s'engager dans la vie politique démocratique, du fait que des élections locales aient été organisées en 1984 pour la première fois depuis le coup d'Etat, les partis politiques ayant été autorisés à être plus largement représentés que lors des élections générales de 1983,

«Reconnaissant néanmoins qu'il n'est pas possible de considérer que la démocratie a été rétablie en Turquie, étant donné que les principaux partis politiques, en particulier le Parti social-démocrate à gauche et le Parti de la juste voie à droite, ne sont toujours pas représentés au Parlement, que d'éminentes personnalités politiques comme MM. Demirel et Ecevit restent exclus de la vie politique active, que le Parti communiste turc est toujours proscrit et que nombre de ses membres sont en pri-

son et que d'autres partis politiques ont été inquiétés et leurs membres poursuivis et emprisonnés,

«Rappelant à cet égard les décisions qu'il a prises les 22 janvier et 8 juillet 1982 de ne pas renouveler le mandat de ses membres au comité parlementaire mixte de l'association CEE-Turquie aussi longtemps que la Grande assemblée nationale de Turquie n'aura pas été élue librement, ainsi que sa décision du 11 octobre 1984 évoquée plus haut,

«Déplorant que les droits syndicaux soient toujours aussi sévèrement limités en Turquie et que les autorités aient interdit à l'une des principales confédérations syndicales, la DISK, organe affilié à la Confédération européenne des syndicats, et reconnu par les Communautés européennes, d'exercer des activités dans le pays et séquestré ses fonds et ses avoirs,

«Constatant que la loi martiale reste en vigueur dans certaines régions du pays, notamment dans la plus grande ville du pays, Istanbul, et frappe une partie importante de la population, que cette situation implique des restrictions majeures aux droits de l'homme et que même dans les régions où la loi martiale a été levée, elle a été remplacée par l'état d'urgence, qui impose des contrôles tout aussi rigoureux,

«Constatant par ailleurs avec inquiétude l'existence d'une certaine évolution, en particulier la prérogative récemment donnée à la police de procéder, sans l'autorisation légale qui était requise auparavant, au transfert de détenus des prisons vers les commissariats de police, aux fins d'y subir de nouveaux interrogatoires, et les pouvoirs beaucoup plus étendus que la nouvelle législation a conférés à la police dans les domaines particuliers de la censure, de l'arrestation et de la perquisition sans mandat, de la détention au secret et de l'utilisation d'armes à feu par la police, l'usage qui peut en être fait étant de nature à aggraver plutôt qu'à améliorer la situation des droits de l'homme,

«Constatant que les autorités turques violent les droits des minorités ethniques même lorsque ceux-ci sont garantis par des traités internationaux,

«Exprime sa profonde inquiétude à l'égard de la gravité de la situation qui subsiste en ce qui concerne les droits de l'homme en Turquie et condamne avec fermeté toutes les formes de violence qui sont commises contre les personnes,

«Invite le gouvernement turc à rétablir sans délai les droits de l'homme en Turquie, en particulier:

«en ce qui concerne le droit à la vie, entre autres en abolissant la peine de mort et en amnistiant les prisonniers détenus pour des délits d'opinion,

«en ce qui concerne le droit à l'intégrité phy-

sique, entre autres en engageant des poursuites contre les personnes responsables de tortures, en indemnisant les victimes de la torture et en supprimant les traitements inhumains et dégradants infligés, sous quelque forme que ce soit, aux prisonniers;

«en ce qui concerne le droit à un procès équitable, entre autres en supprimant les restrictions imposées en matière de défense des prisonniers et en instaurant des procédures pénales qui garantissent le respect des droits des inculpés;

«en mettant fin aux procès de masse intentés au Comité turc pour la paix, à la Confédération syndicale DISK et aux syndicats affiliés, ainsi qu'aux différents groupes d'universitaires et d'intellectuels et en libérant immédiatement les personnes toujours détenues qui sont impliquées dans ces procès;

«en accordant à toute personne physique le droit de saisir la Commission européenne des droits de l'homme conformément à l'article 25 de la Convention européenne des droits de l'homme (droit qui est maintenant octroyé par 17 des 21 signataires de la Convention);

«en levant les restrictions imposées à la liberté d'exercer une activité politique, aux droits syndicaux et à la liberté d'opinions;

«en ce qui concerne les droits des minorités relatifs à la religion, à la langue, à l'histoire et aux activités culturelles et sociales;

«Estime, tout en étant pleinement conscient des difficultés politiques et économiques auxquelles la Turquie est confrontée, que la situation des droits de l'homme en Turquie ne justifie aucunement un retour sur la décision citée en considérant le point B de la présente résolution et que la désignation de la délégation du Parlement européen au comité mixte CEE/Turquie doit rester en suspens;

«Charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission et au Conseil, aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique, aux gouvernements des Etats membres, au Conseil de l'Europe, au gouvernement turc et à la Grande assemblée nationale turque.»

REACTION INSULTANTE D'ANKARA CONTRE LA RESOLUTION DU PARLEMENT EUROPEEN

La résolution du Parlement européen fut interprétée comme une preuve de l'«hostilité européenne envers la Turquie» et même les commentateurs les plus optimistes déclarèrent que cette prise de position européenne signifiait qu'il n'y aura pas de reprise des relations officielles entre la CEE et

son membre associé à l'Est, au moins jusqu'en 1988, date des élections législatives prochaines.

Nous reproduisons ci-dessous les différentes réactions parues dans la presse turque:

Tercüman, 24 octobre: COMLOT GRECO-COMMUNISTE. Lors des débats sur la Turquie au Parlement européen, les forces maléfiques ont pris une position commune. Les parlementaires turcs qui se sont rendus à Strasbourg pour y travailler en coulisse ont déclaré dans un communiqué que l'Europe avait été manipulée par les séparatistes réfugiés dans les pays étrangers.

Tercüman, 25 octobre:
NOUVELLE PRIME AUX ENNEMIS DE LA TURQUIE, NOUS AVONS REÇU UN NOUVEAU COUP. Le socialiste allemand Ludwig Fellermaier: «Nous ne voulons pas que la Turquie devienne le 13e membre de la Communauté européenne. Pour cela, nous avons adopté la Résolution de Balfe.» Le chrétien Kepsch: «C'est un scandale. La Turquie est punie pour la première fois pour avoir manifesté son respect aux droits de l'homme.» La libérale Simone Veil: «Nous avons des relations parlementaires même avec des pays communistes. Pourquoi la Turquie devient-elle le seul pays avec lequel nous avons cessé toutes nos relations?» Le député britannique Pierce: «Ce sont les Grecs qui nous ont trompés. Nous avons été dupés par eux. Maintenant, ils rigolent sournoisement dans leur coin.» Le député allemand Wedekind: «Ceux qui ont voté pour cette résolution sont des ennemis de la Turquie.» Le libéral belge Luc Beyer: «Quelle hypocrisie! tes-vous masochistes?»

Milliyet, 25 octobre: LA TURQUIE SNOBE LE PARLEMENT EUROPEEN. Dans une déclaration écrite, le ministre des affaires étrangères a qualifié la Résolution de «partielle, mal ficelée et basée sur des idées préconçues». Il dit: «L'examen du rapport et de la résolution démontre que leur but premier est d'empêcher le développement des relations turco-européennes. C'est avec cet objectif en tête que les données de bases relatives à la Turquie ont été déformées et que des accusations sans fondement ont été formulées. Qui plus est, tous les progrès positifs en Turquie ont été délibérément ignorés. La Résolution est un exemple frappant d'approximation erronée qui se base sur les préjugés de tiers au lieu de se fonder sur une information directe disponible auprès des parlementaires turcs. L'adoption de cette résolution est un coup au prestige et à la crédibilité du Parlement européen... D'autre part, le conservateur britannique Leslie Marshall a déclaré: «D'aliéner la Turquie, nous sommes arrivés à aider les Russes.» En revan-

che, affirmant que sa conférence de presse à Ankara avait été censurée par les autorités turques, l'ancien président du Parlement européen, Piet Dankert a affirmé: «Les postes de police en Turquie sont équipés pour pratiquer la torture... Le rapport de 47 pages de Balfe n'est qu'une description pure des faits.»

Hürriyet, 26 octobre: INSOLENCE DE-GUISEE DERRIÈRE LE MASQUE DE LA DEMOCRATIE

Tercüman, 26 octobre: RUPTURE DES RELATIONS AVEC LA CEE. Les porte-parole du Groupe socialiste, M. Piet Dankert, M. Richard Balfe et M. David Blackman ont dit: «C'est une victoire. Même les députés de droite nous ont soutenus. Pourquoi les parlementaires turcs viennent-ils ici alors que leur présence n'est pas désirée?»

Hürriyet, 27 octobre: BALFE EST UN MEN-TEUR! Le porte-parole du ministère turc des affaires étrangères a démenti l'affirmation de Balfe selon laquelle l'ambassadeur turc auprès de la CEE, M. Bulut Tacer, aurait refusé de lui fournir des informations: «Si les autorités turques ne l'ont pas reçu, il y a sans doute une raison: Nous savons très bien qu'il nourrit des préjugés à notre égard» a-t-il dit.

Tercüman, 27 octobre: Le porte-parole de la délégation turque à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Kamran Inan: «La Turquie a été jugée par un Parlement dont elle n'est pas un membre. Cette résolution partielle a été adoptée dans un contexte où les Grecs ont joué le rôle de procureur tandis que les communistes et les socialistes agissaient en tant que juges. Alors que la Turquie est considérée à Bruxelles comme l'alliée la plus valeureuse de l'OTAN et comme la garante du bien-être économique de l'Ouest, une telle condamnation à Strasbourg n'est pas compréhensible. Ces deux attitudes ne sont pas compatibles.»

Hürriyet, 28. 10: «BALFE EST UNE ESCROC! Durant un entretien avec des journalistes turcs à New York, le premier ministre Turgut Özal, a dit: «C'est une escroc nommé Balfe qui a établi ce rapport. Les relations n'ont été jamais rouvertes. C'est donc un non-sens que de dire que les relations ont été suspendues. Nous n'avons pas besoin des 600 millions de dollars de la CEE. Cette résolution n'a aucune importance politique ou économique pour nous.»

Hürriyet, 28 octobre MORGAN LE VILAIN. On rapporte qu'une certaine partie du rapport de Balfe aurait été rédigé par Gwyn Morgan, le représentant de la CEE à Ankara. Suite à l'approbation du rapport au Parlement européen, on a vu Morgan embrasser ses amis avec une grande joie.

Hürriyet, 28 octobre TRAHISON EURO-

LES NORMES EUROPEENNES ET LE GENERAL EVREN

Alors que le régime qu'il installa en Turquie était critiqué par les milieux européens, le général et président Kenan Evren, se moquant de ce qu'ils disaient, continua à traiter les opposants de «communistes» et de «traîtres».

Nous reproduisons, ci-dessous, certains extraits de ses récents discours:

«Les jeunes doivent tenir compte du fait que les organisations illégales ont relancé leurs activités subversives.» (9 octobre 1985)

«Le communisme peut se manifester en cachant son visage derrière différentes sortes de masques. Un jour meilleur viendra peut-être, où nous atteindrons un revenu national brut de 15.000 dollars par tête d'habitant (actuellement, il est plus ou moins de 1.000 dollars, NDE). Ce n'est qu'alors que nous pourrons tolérer le parti communiste.» (18 octobre 1985)

Les communistes rêvent de diviser le pays. Ils collaborent avec les Arméniens et avec les Grecs de Chypre. Ils réclament le retrait des soldats turcs de l'île.» (19 octobre 1985)

«Nous ne sommes pas parvenus à faire accepter aux Européens qu'il n'y a pas une communauté s'appelant kurde. Il y a de nombreuses communautés turques au monde. Les Kurdes sont coincés entre l'Iran et les Arabes... Or, dans leur langue, il y a beaucoup de mots turcs. Ils ne sont pas une minorité mais de purs Turcs.» (26 octobre 1985)

(Info-Türk, octobre)

PEENNE. Fâchés que la Turquie ait confié la construction du deuxième pont du Bosphore aux Japonais et refusé l'offre des Britanniques, les conservateurs britanniques ne nous ont pas défendus au Parlement européen. Certains chrétiens et certains conservateurs britanniques comme Lord Bethell ont réagi contre la Turquie dans l'esprit des Croisades.

APPEL DE SOLIDARITE DE 200 PARLEMENTAIRES

Alors que le Parlement européen condamnait le régime d'Ankara à Strasbourg, la presse couvrit une autre initiative parlementaire de défense des droits de l'homme en Turquie.

A l'initiative de Jean-Pierre Fourre, vice-président de l'Assemblée nationale française et député de Seine-et-Marne, les représentants de la communauté internationale s'étaient en effet mobilisés en faveur des condamnés du Comité turc pour la paix et quelque 200 parlementaires de 21 pays européens avaient déjà signé l'appel suivant:

«Le procès intenté aux dirigeants du Comité turc pour la paix s'est achevé.

«Six des 18 dirigeants de ce Comité, dont le président, ancien ambassadeur Mahmut Dikerdem, et le vice-président et ancien bâtonnier d'Istanbul, Orhan Apaydin, ont été condamnés à 5 et 8 ans de prison ferme.

«Cependant, grâce à l'action de solidarité de tous les partisans de la paix et des défenseurs des droits de l'homme, MM. Dikerdem et Apaydin ont récemment été mis en liberté provisoire, après de longs mois de détention. Alors que la défense a fait appel à la Cour de cassation militaire, un second procès vient de s'ouvrir contre 48 anciens membres du Comité turc pour la paix. D'après l'acte d'accu-

sation du procureur militaire, ce second procès sera élargi et concernera 501 personnes.

«Ces hommes ont été envoyés sur le banc des accusés pour le seul délit d'opinion parce qu'ils s'étaient prononcés pour une paix juste et durable, pour le désarmement et le respect à l'Acte final d'Helsinki. Ils n'ont participé à aucune action de terroriste; ils n'ont commis aucun crime.

«Solidaires de leur action, nous, parlementaires signataires, demandons en conséquence aux autorités turques de prendre toute les mesures nécessaires pour cesser le procès en cours et assurer la libération des membres du Comité turc pour la paix.»

5 PAYS EUROPEENS RETIRENT LEUR PLAINTE

Dans le processus de réconciliation turco-européenne, l'action la plus surprenante et en même temps la plus déterminante fut le retrait de la plainte de cinq pays européens contre le régime turc, introduite devant la Commission européenne des droits de l'homme.

Suite aux cinq requêtes introduites respectivement par le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède, la Commission européenne des droits de l'homme jugea que celles-ci étaient recevables, puis au début de l'année 1985, envoya une mission en Turquie.

La mission mena son enquête en Turquie du 27 janvier au 2 février 1985. Elle y rencontra des membres du gouvernement, des syndicalistes, des journalistes, des professeurs et des hauts fonctionnaires. Elle visita également cinq prisons militaires.

Conclusion de cette visite: de trop nombreuses violations des droits de l'homme ne permettent

□ 404 □

pas encore de classer la Turquie parmi les démocraties authentiques.

Le rapport confidentiel de la délégation fut révélé le 13 mars 1985 par l'Associated Press.

D'après ce rapport, la plupart des détenus interrogés se sont plaints d'avoir été soumis à la torture au moment de leur arrestation ou d'avoir été témoins de scènes de torture.

La torture serait toutefois en régression parce que le nombre d'organisations clandestines serait aujourd'hui très réduit. On ferait aussi beaucoup plus attention aux méthodes «en raison de la pression venant de l'étranger». Pourtant, d'après le rapport, les mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques se poursuivent dans les postes de police pendant l'interrogatoire des personnes interpellées.

D'autre part, les conditions de vie en prison sont loin d'être exemplaires. Des cinq prisons visitées, c'est dans celle de Mamak, dans la banlieue d'Ankara, que les membres de la commission de Strasbourg ont constaté le régime de discipline militaire le plus dur, qualifié par les prisonniers «d'extrêmement sévère et rigide».

La prison accueille 1.270 détenus dont la plupart sont suspectés d'appartenir à des groupes politiques de gauche.

La durée moyenne de détention est de 4 à 5 ans. La plupart des prisonniers n'ont pas encore été jugés ou attendent leur procès en appel. Les autorités militaires rejettent les allégations de torture en les qualifiant de «propagande communiste» destinée à tromper l'opinion internationale et à gagner sa sympathie.

Le ministre de la justice Necat Eldem, a déclaré que les officiers de la loi martiale suspectés d'avoir appliqué la torture seraient poursuivis et destitués ou arrêtés. Il a affirmé que 584 officiers auraient perdu leur poste et que 102 auraient été condamnés à des peines de prison.

Si un détenu rit, parle trop ou regarde un officier dans les yeux, il peut être isolé dans les «cellules de la mort». Situées dans le sous-sol de la prison, ces cellules sont connues pour être glaciales. Or, les vêtements des prisonniers sont confisqués pendant la durée de leur «séjour» dans ces cellules dont le directeur de la prison a affirmé ignorer l'existence et que la délégation n'est donc pas parvenue à découvrir.

Mais, poursuit le rapport, la torture et les autres traitements inhumains ou dégradants ne sont peut-être pas ce qu'il y a aujourd'hui de plus préoccupant en Turquie. Ce qui est plus inquiétant encore, c'est la négation ou la limitation de libertés et de droits fondamentaux que tout Etat membre du

Conseil de l'Europe doit respecter. La délégation a laissé entendre que «la Constitution ne répond pas aux normes de la démocratie occidentale. Elle prévoit beaucoup trop de restrictions aux droits et libertés garantis». Les infractions aux droits de l'homme seraient donc «légalisées» dans la Constitution turque.

Les droits syndicaux sont limités: «Il n'y a aucun syndicalisme au sens européen. Là où il y a l'état de siège, la grève est exclue.»

Les journalistes sont contraints à une très stricte autocensure sous peine de voir fermer le journal: «il n'y a pas de libéralisation du régime. On peut critiquer le Premier ministre mais pas le régime militaire comme tel», a dit un journaliste. Un autre a expliqué que tout journaliste qui veut assister à l'audience d'un procès de masse, doit préalablement signer un document qui implique son acceptation de toutes les restrictions à la liberté de presse, ce qui signifie qu'il est interdit de faire rapport sur d'éventuelles allégations de torture.

«Le Premier ministre Turgut Özal a beaucoup de pouvoirs constitutionnels, mais le pays est dirigé par les militaires» a dit un autre membre de la presse turque.

De tout cela, il ressort que, si progrès il y a depuis le coup d'Etat, «il n'y a pas encore, en Turquie, un respect complet de la Convention européenne des droits de l'homme».

Quelques mois plus tard, malgré les conclusions de sa propre mission en Turquie, la Commission européenne de droits de l'homme a annoncé que le gouvernement turc et les cinq gouvernements plaignants ont adopté un règlement «à l'amiable» le 7 décembre 1985. La Commission a ensuite décidé de cesser la procédure contradictoire relative aux allégations de violations de droits de l'homme en Turquie.

Pour parvenir à ce compromis, la Commission a d'abord rencontré les représentants du gouvernement turc à Paris. La Commission a ensuite suggéré aux gouvernements des cinq pays de réagir à la proposition de compromis.

A l'issue des discussions entre les deux parties, les représentants des six gouvernements ont présenté à la délégation de la Commission un plan commun de règlement. Le contenu, dans sa forme définitive, est libellé comme suit:

«A. Sur les questions relatives à l'article 3 de la Convention,

«1. La Commission nationale de contrôle institué par l'article 108 de la Constitution turque aura pour tâche de veiller tout particulièrement au strict respect par toutes les autorités publiques y

compris celles des centres de détention et prisons civiles et militaires et des commissariats de police, des obligations assumées par la Turquie au titre de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme,

«2. Le gouvernement de la Turquie, se basant sur l'article 57 de la Convention, présentera les 1er février 1986, 1er juillet 1986 et 1er octobre 1986, des rapports de la Commission européenne des droits de l'homme, par l'intermédiaire du secrétaire général du Conseil de l'Europe, sur les mesures grâce auxquelles le droit et la pratique internes de la Turquie assurent l'application effective de l'article 3 de la Convention (y compris les conditions et procédures de détention). Chacun de ces rapports ne sera destiné qu'à l'information de la Commission européenne des droits de l'homme et ne devra pas être utilisé à d'autres fins.

«3. Pendant une période n'excédant pas trois mois après la présentation de chaque rapport, un dialogue aura lieu sur la base des informations envisagées au paragraphe 2 ci-dessus, entre les délégués de la Commission européenne des droits de l'homme et des représentants du gouvernement et de la Turquie. Le dialogue se fera par correspondance et, si l'une des délégations le demande, lors d'une réunion dont la durée ne devra pas dépasser une semaine, ou selon tout autre moyen approprié dont les délégués de la Commission et les représentants du gouvernement de la Turquie conviendront ensemble.

«4. Pendant ce dialogue, les délégués de la Commission européenne des droits de l'homme pourront commenter les informations reçues. Ces commentaires auront un caractère confidentiel et ne devront être adressés qu'aux seuls représentants du gouvernement turc.

«5. Le dialogue étant mené sous la responsabilité conjointe de la Commission et des représentants du gouvernement de la Turquie, un bref rapport final sur la mise en œuvre du présent accord sera établi le 1er février 1987, au plus tard, par les participants au dialogue, et mis au secrétariat de la Commission à la disposition de représentants de Hautes parties contractantes à la Convention.

«B. *Sur les dérogations prévues à l'article 15 de la Convention*

«1. Tout en prenant acte avec satisfaction de ce que le gouvernement de la Turquie a progressivement réduit le champ d'application géographique de la loi sur l'état de siège et également de ce que les autorités chargées d'appliquer cette loi ne font usage de leurs pouvoirs qu'avec la plus grande retenue, il est attribué une importance particulière à la

déclaration suivante faite par le Premier ministre de la Turquie le 4 avril 1985 à Washington D.C.: «J'espère que nous serons en mesure de lever l'état de siège dans les autres provinces d'ici 18 mois».

«2. Un certain nombre de restrictions ayant été apportées aux droits et libertés des personnes pendant la situation d'urgence couverte par l'article 15 de la Convention, il a été pris bonne note qu'un certain nombre de décrets ou autres textes légaux que les gouvernements requérants avaient mentionnés dans leurs requêtes ont été modifiés ou amendés dans l'intervalle en tenant compte des obligations assumées par la Turquie au titre de la Convention européenne des droits de l'homme. Le gouvernement de la Turquie tiendra la Commission informée des autres modifications qui interviendraient dans cet esprit.

«C. *Sur la question de l'amnistie.*

«La question de l'amnistie préoccupe la Grande assemblée nationale turque et le gouvernement de la Turquie. Ce dernier a entamé des travaux concernant une amnistie pour faciliter, dans le cadre de la Constitution turque, l'octroi d'une amnistie, de grâces ou mesures de clémence similaires. Des débats sont prévus au Parlement dans les prochains mois sur la base d'initiatives conformément à l'article 88 de la Constitution turque. Le gouvernement turc informera la Commission de l'évolution de la situation à cet égard.»

Après avoir reçu le projet de règlement présenté par les deux parties, la Commission, «prenant acte de ce que les cinq gouvernements requérants, vu l'évolution de la situation en Turquie, notamment les mesures prises par la Turquie pour rétablir une démocratie effective et assurer le respect des droits et des libertés définis dans la Convention, sont disposés à mettre fin à la procédure contentieuse concernant des allégations sur la période du 12 septembre 1980 au 1er juillet 1982», a adopté à la majorité le rapport en application de l'article 30 de la Convention.

Alors que cette décision de la Convention suscitait une grande réaction dans les milieux des droits de l'homme en Europe, la presse "compréhensive" a exprimé sa satisfaction de ce recul européen: "Compte tenu des promesses faites par le gouvernement turc, il est juste et intelligent que les cinq pays aient retiré leur plainte officielle. La Turquie n'est pas une démocratie selon les normes occidentales et il est certain qu'elle ne le sera toujours pas d'ici un an et demi. Toutefois, il y a suffisamment de raisons pour continuer à aider les Turcs et pour leur faire confiance. Ce pays est entouré d'ennemis réels et potentiels: «L'Iran,

l'Irak, la Syrie, l'Union soviétique, la Bulgarie et la Grèce. Les relations avec le reste de l'Europe et avec les Etats-Unis constituent la seule issue pour sortir de cet isolement.» (NRC Handelsblad, 11 décembre 1985, Rotterdam).

Quant à la Turquie, les milieux gouvernementaux ont annoncé la décision de la Commission d'un air triomphaliste tout en exprimant leur espoir de rétablir les rapports turco-européens en dépit de la résolution du Parlement européen qui a soumis la reprise des relations avec la Turquie à cinq conditions concrètes.

Réaction de la CES contre le compromis surprise

Quelles que soient les véritables raisons de la nouvelle prise de position de ces cinq pays européens, le mouvement syndical européen a immédiatement réagi contre cette conciliation.

Le comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), au cours de sa réunion tenue à Bruxelles les 12-13 décembre 1985, a exprimé son extrême mécontentement et a rejeté l'arrangement à «l'amiable» conclu entre la Turquie et les cinq pays plaignants, en ces termes:

«La situation en Turquie en matière de droits syndicaux, de droits de l'homme et de démocratie ne s'améliore pas, et cela malgré les considérables pressions exercées au niveau international, et en particulier les actions syndicales de la Confédération internationale des syndicats libres, de la Confédération mondiale du travail et de la Confédération européenne des syndicats, et malgré les actions des gouvernements au travers du Conseil de l'Europe, de la Communauté économique européenne, de l'Organisation internationale du travail et des Nations Unies.

«Le gouvernement turc semble ne pas vouloir écouter ni tenir compte de l'opinion internationale; il persiste avec ses méthodes et ses politiques antidémocratiques, refusant toute démocratie et tout droit de l'homme et droit syndical au peuple turc.

«les procès contre la DISK, ses syndicats affiliés et ses dirigeants se poursuivent pour la 5e année consécutive;

«aucune amnistie n'a été accordée aux prisonniers politiques;

«le peuple turc ne jouit pas des droits de l'homme;

«les droits syndicaux sont limités et ne sont pas conformes aux normes internationales de travail;

«la liberté de la presse et d'expression est limitée et n'est pas au niveau des statuts du Conseil de l'Europe;

«aucun pas n'a été accompli par le gouvernement turc dans le sens de la démocratie, telle que définie dans les statuts du Conseil de l'Europe;

«les dirigeants élus de la DISK et ses organisations affiliées sont invités et aimeraient profiter de l'occasion qui leur est offerte pour voyager en dehors de la Turquie, afin de participer aux réunions du comité exécutif de la CES, et à d'autres réunions syndicales européennes, mais ils se voient refuser tout permis de quitter le pays.

«En conséquence, la Confédération européenne des syndicats doit renforcer ses activités et ses pressions sur le gouvernement turc;

«La CES demande instamment au Conseil de l'Europe et à son Assemblée parlementaire d'exercer des pressions réelles et concrètes sur le gouvernement turc, afin d'amorcer un virage dans le sens de la démocratie et des droits syndicaux et de l'homme en Turquie. Si le Conseil de l'Europe ne le fait pas, il reconnaît implicitement qu'il y a deux poids et deux mesures pour jauger les convictions de démocratie et de droits de l'homme en Europe;

«La CES demande instamment au Conseil de l'Europe, à la Communauté européenne, au Parlement européen et à l'AELE de faire tout leur possible pour exercer des pressions politiques et économiques sur le gouvernement turc, jusqu'à ce que la démocratie, les droits de l'homme et les droits syndicaux soient réinstaurés en Turquie;

«La CES demande instamment aussi à toutes les institutions européennes et à tous les gouvernements d'Europe occidentale d'exiger du gouvernement turc qu'il arrête les procès contre la DISK, contre ses organisations affiliées et ses dirigeants, et cela sur-le-champ, et qu'il restitue à la DISK et à ses organisations membres, les fonds et les avoirs qui leur ont été confisqués;

«Pour arriver à faire cesser les procès contre la DISK et ses syndicats affiliés, la CES envisage de faire des démarches auprès du Conseil de l'Europe, de la Communauté européenne, du Parlement européen et de l'AELE;

«Les confédérations nationales affiliées à la CES sont invitées à faire des représentations auprès de leurs gouvernements respectifs, en leur demandant d'urgence de faire pression pour arrêter les procès contre la DISK et ses organisations affiliées ainsi que ses dirigeants;

«La CES demande à toutes les parties concernées de bien se rendre à l'évidence que la DISK, ses organisations affiliées et ses dirigeants en Turquie, n'ont rien fait d'autre que poursuivre des activités syndicales tout à fait normales. Le gouvernement turc a été incapable (après cinq années interrompues de

procès) de produire la moindre preuve concluante que la DISK ait pu être impliquée dans des activités illégales ou antidémocratiques. Malgré cela, 78 dirigeants de la DISK risquent encore la peine de mort et 1.477 autres, de longues peines d'emprisonnement. Des informations qui sont parvenues au secrétariat de la CES semblent indiquer que «la peine de mort pourrait être commuée en peines de 10 à 20 ans d'emprisonnement et les autres, en peine de 6 à 10 ans d'emprisonnement.

«La CES estime cette situation totalement inacceptable et considère que c'est un crime contre la justice, la démocratie et les droits de l'homme en Europe;

«La CES exprime son extrême mécontentement et rejette l'arrangement amiable conclue entre la Turquie et les cinq autres Etats plaignants (Norvège, Suède, Danemark, Pays-Bas et France) après que l'affaire ait été portée devant la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Le compromis promet vaguement «la cessation de la torture», mais ne dit rien du rétablissement des droits syndicaux. Un grand nombre de dirigeants syndicaux sont toujours en procès, risquant la peine capitale ou de longues peines d'emprisonnement. Les moyens financiers des syndicats sont toujours confisqués ou volés, et leurs locaux sont occupés. En acceptant ce compromis, les cinq Etats plaignants ont en fait légitimé la violation des droits syndicaux par la dictature en Turquie, et en même temps l'échec des droits de l'homme;

«La CES demande maintenant avec instance à tous les organes et pouvoirs démocratiques de montrer de quel bord ils se trouvent;

«Est-ce qu'ils soutiennent le gouvernement turc, qui ne manifeste aucun signe allant dans le sens de la démocratie, ni des droits de l'homme, ni des droits syndicaux?

«Ou alors sont-ils prêts à se lever pour la démocratie et les droits de l'homme et à prendre des mesures bien concrètes pour amener la Turquie à finalement respecter les statuts du Conseil de l'Europe et à considérer les droits de l'homme, la démocratie et la liberté?»

Capitulation européenne dans tous les domaines

Après le retrait de la plainte sur le non-respect des droits de l'homme en Turquie, qui avait été déposée en 1982 devant la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe par les cinq Etats, les autres institutions internationales, notamment les Communautés européennes, les gou-

vernements européens et le Conseil de l'Europe, - validant les arguments mensongers proférés par le gouvernement turc - décidèrent de faire la sourde oreille face aux plaintes des victimes de la dictature et d'améliorer leurs rapports avec Ankara.

Pour justifier leur ouverture vers le régime turc, les gouvernements européens firent leur second geste favorable à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies qui s'est tenue fin février à Genève.

Depuis le coup d'Etat militaire, les violations de droits de l'homme en Turquie avaient toujours été à l'ordre du jour de cette commission.

A la réunion de Genève, la délégation turque - se référant au retrait de la plainte des cinq pays européens de la Commission des Droits du Homme européenne - proposa de faire la même chose à la Commission des Nations Unies afin de faire cesser les poursuites contre la Turquie. Cette proposition soutenue par 30 pays fut soumise à la Commission par le délégué jordanien. A la grande surprise des observateurs, tous les pays européens votèrent pour la fermeture du dossier. Seuls Chypre et le Costa Rica votèrent contre le régime turc. L'Union soviétique, la République démocratique allemande, la Bulgarie et l'Ukraine ne participèrent pas au vote, bien qu'elles aient critiqué les violations des droits de l'homme en Turquie lors des discussions précédant le vote.

Encouragé par les décisions des deux commissions internationales de droits de l'homme, le gouvernement turc multiplia ses contacts avec les membres des Communautés européennes pour les convaincre de consentir à la normalisation des relations turco-européennes dans chaque domaine.

Les Douze furent d'abord confrontés à un choix politique difficile face à la demande de la Turquie. Tous les pays européens étaient encore sous la pression de leurs opinions publiques et des organisations syndicales internationales et de droits de l'homme.

Cependant, la plupart des «Européens» - la Belgique, la Grande-Bretagne, et la RFA en tête - firent valoir qu'une amélioration pouvait être constatée en Turquie dans le domaine des droits de l'homme et que, par conséquent, on ne devrait pas risquer le maintien de ce pays dans l'isolement. Un tel isolement, ajoutèrent-ils, pourrait encourager la montée d'un fondamentalisme islamique déstabilisateur aux confins du continent... et aux portes de l'Union soviétique.

Mais ce n'était pas le seul prétexte de la normalisation des rapports avec la Turquie. Cet assouplissement européen était aussi la conséquence des

□ 408 □

visant Gwyn Morgan, le représentant de la CEE à Ankara, provoquèrent un regain de tension.

Tout commença lorsque le Parlement européen eut chargé l'un de ses membres, Richard Balfé, de rédiger un rapport sur la situation des droits de l'homme en Turquie. M. Morgan aida d'abord le parlementaire britannique à établir des contacts à Ankara. Puis il commenta par écrit, sur demande de Balfé, le projet de rapport destiné au Parlement européen. Comme convenu avec le rapporteur, Morgan adressa ses observations à John Taylor, le directeur général de la recherche au Parlement européen. Mais il y avait deux John Taylor au Parlement européen... Et c'est l'autre qui reçut le paquet et les commentaires. Ce John Taylor-là était un parlementaire britannique, mais un conservateur. En outre, il se trouve qu'il a toujours entretenu d'excellents rapports avec les autorités d'Ankara et qu'il possédait même une résidence de vacances dans la «partie turque» de l'île de Chypre.

Pour des raisons obscures, le parlementaire Taylor s'empara de commentaires qui ne lui étaient pas adressés et les porta à la connaissance de l'ambassadeur de Turquie auprès de la CEE. Peu après, la presse turque lançait une nouvelle campagne d'insultes à l'encontre de M. Morgan.

Selon le Financial Times, les ambassadeurs de RFA, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas en Turquie, estimaient qu'il faudrait remplacer M. Morgan. Pour ces diplomates – soucieux de ménager Ankara – il était devenu gênant.

Malgré cette soumission, le commissaire européen Claude Cheysson défendit M. Morgan en disant que «Gwyn Morgan a fait son boulot».

Suite à cette prise de position, la presse turque prit aussi pour cible le commissaire européen: «Cheysson défend le serpent qui couve en notre sein!» (Hürriyet, 7 novembre 1985)

Quand M. Morgan revint à Ankara après ses contacts avec la Commission, le même journal annonça cette nouvelle dans son numéro du 27 novembre 1985, sous le titre «Morgan l'éhonté est de retour!»

Le même journal taxa Cheysson d'«inso-lent» dans un article paru le 14 février 1986.

Cependant, encouragé par certains pays européens et tablant sur les résultats des élections en France qui portèrent la droite au pouvoir, le Premier ministre Özal continua à frapper aux portes de la Commission de la CEE.

Déjà avant les élections françaises, Özal effectua une visite à Paris le 15 novembre 1985, et fut reçu par Jacques Chirac, maire de la ville et

futur Premier ministre de France. Des étudiants protestèrent contre sa visite aux cris de «Assassins, hors de France». Mais Özal reçut quand-même de nombreuses promesses de la part de Chirac.

Comme nous l'avions souligné plus haut, suite aux élections françaises, Cheysson changea d'avis à propos de la Turquie et fit même des propositions au nom de la Commission pour rétablir les relations turco-européennes.

D'abord la Commission proposa aux autorités budgétaires d'effectuer un premier virement de 10 millions d'écus pour 1986 dans le cadre de l'aide spéciale à la Turquie. Elle proposa d'autre part au Conseil, d'arrêter la position communautaire en vue de la négociation avec la Turquie sur les dispositions qui régiront la libre circulation des travailleurs turcs.

«Compte tenu du contexte économique et social caractérisé par un chômage important dans la Communauté (16,75 millions soit 12,4 % de la population active de la Communauté des 12) et par une amélioration de la situation économique en Turquie où la croissance entre 1980 et 1985 a été de 4,4 % en moyenne, entraînant ainsi des conditions de chômage qui ne diffèrent plus fondamentalement de celles de la Communauté», la Commission propose:

la consolidation et l'amélioration du statut des travailleurs turcs et de leurs familles résidant régulièrement dans la communauté, notamment par la suppression des discriminations encore existantes en matière de conditions de vie et de travail.

la fixation des conditions d'accès au marché du travail d'un Etat membre pour les travailleurs turcs dans la mesure où un emploi est effectivement offert, dans le respect de la priorité à l'emploi des ressortissants des Etats membres, tout en permettant des mesures appropriées si ces conditions pouvaient donner naissance à des problèmes étrangers à la libre circulation.

l'organisation du regroupement familial dans le respect de la vie familiale et des obligations parentales en matière d'éducation.

Ces mesures prennent également en compte la situation dans la Communauté des travailleurs grecs, espagnols et portugais. En effet, conformément au Protocole additionnel de l'Accord d'association, les travailleurs turcs ne peuvent pas bénéficier d'un traitement plus favorable que celui qui est réservé aux travailleurs des Etats membres.

Pour ceux-ci, des limitations à l'exercice du droit de libre-circulation seront en vigueur jusqu'en 1987 pour la Grèce et jusqu'en 1992 pour les deux nouveaux adhérents.

préoccupations économiques des pays européens concernant leurs investissements et leur commerce.

Dans son numéro du 17 décembre 1985, le quotidien *Milliyet*, présenta cette nouvelle prise de position européenne comme la conséquence des préoccupations économiques des pays européens en ce qui concerne leurs investissements et leur commerce. D'après ce journal, depuis l'introduction de leur plainte contre la Turquie, ces cinq pays membres auraient constaté que leurs investisseurs n'étaient pas parvenus à participer aux projets économiques turcs dont le montant s'élevait à 3 milliards de dollars.

Cette analyse fut partagée par le Comité européen pour la défense des réfugiés et immigrés (CEDRI).

Dans son bulletin d'information, le CEDRI donnait les informations suivantes:

«Ce ne sont pas les démocraties européennes qui ont organisé un boycott économique, mais le régime terroriste turc. Le marché turc est en effet extrêmement lucratif pour les entreprises occidentales, grâce aux fonctionnaires du FMI qui, par ailleurs, en collaboration avec l'OTAN et les Américains, ont préparé pendant des années le putsch de 1980. Avec les militaires, les investissements en Turquie rapportent beaucoup plus qu'avant.

«Il suffisait donc d'exclure du marché turc les entreprises des pays qui avaient porté plainte. Ce calcul d'Evren et d'Özal a très bien fonctionné: la Grande-Bretagne, la RFA, la Belgique et quelques autres pays se sont précipités sur les marchés ainsi libérés.

«L'exemple helvétique est significatif: Une fois le compromis de Strasbourg signé, la Suisse, qui a une grande expérience dans les domaines de la neutralité et du commerce, a enfin pu parler librement et déclarer avec fierté à Berne qu'en ce qui concerne ses exportations d'armes – d'ailleurs en forte augmentation – la Turquie occupe désormais la première place.

«En échange de ce marché important, l'ambassadeur suisse à Ankara, André Maillard, a promis à la presse turque qu'on était en train de soigneusement préparer l'expulsion de 7.500 demandeurs d'asile turcs en Suisse... ce qui sera démenti timidement par Berne par la suite. Une semaine plus tard, on apprenait que le nouvel ambassadeur turc nommé à Berne n'était autre que le général (officiellement à la retraite) Haydar Saltik qui, en 1980, a préparé avec le général Evren, le coup d'Etat militaire. A Berne, on déclare officiellement que Saltik serait effectivement proche des personnalités au pouvoir actuellement à Ankara, mais que

«le fait d'avoir appartenu à la hiérarchie militaire n'est pas, selon le droit des peuples, un motif suffisant pour refuser une nomination.»

«La litanie qui est répétée depuis quelques années, selon laquelle il y aurait aujourd'hui en Turquie, un processus de "démocratisation" veut dire: le marché turc est de nouveau ouvert à tous...»

LA COMMISSION DE LA CEE DONNE AUSSI SON FEU VERT

En fait, grâce au consensus atteint au Conseil des ministres des affaires étrangères à Luxembourg le 17 février 1986, la Communauté européenne s'acheminait vers une normalisation de ses relations avec la Turquie. Les Douze acceptèrent à cette réunion le principe d'une réunion CEE-Turquie en automne 1986.

Le Conseil de l'association CEE-Turquie ne s'était plus réuni depuis plus de cinq ans. L'accord d'association avait été gelé par la Commission européenne après le coup d'Etat de 1980. Concrètement, ce gel avait provoqué la suspension du versement du solde (29 millions d'écus), d'une aide spéciale de 75 millions d'écus accordée à la Turquie en juin 1980. Le 4e protocole financier d'un montant de 600 millions d'écus – 376 en aides financières et prêts spéciaux et 225 en prêts de la Banque européenne d'investissements (B.E.I.) – n'avait pas encore été approuvé par les gouvernements de la CEE.

Les négociations sur les limitations des importations de vêtement dans la CEE en provenance de la Turquie étaient toujours au point mort alors que ce pays était, depuis 1984, le premier fournisseur textile de la CEE.

La RFA, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas proposèrent qu'une réunion du Conseil d'association se déroulât à un niveau ministériel, ainsi que le demandait la Turquie.

Comme en vertu d'une décision prise en 1976, les travailleurs turcs pourraient circuler librement à l'intérieur de la CEE à partir du 1er décembre 1986, la RFA qui abritait une importante communauté turque, souhaitait une renégociation rapide de cette clause de l'accord d'association.

Suite à ce consensus, même un membre de la Commission européenne comme Claude Cheysson connu pour son peu de sympathie à l'égard du régime turc, changea subitement d'attitude. Il fut même chargé des relations avec la Turquie.

Après l'annonce par le Parlement européen des cinq conditions préalables à la relance des relations turco-européennes, des attaques virulentes

□ 410 □

Concrètement, cette proposition envisageait la suspension pure et simple d'un droit déjà acquis en vertu de l'accord bilatéral conclu en 1963 entre la Turquie et la CEE. En effet, cette proposition qui remplacerait la libre-circulation à partir du 1er décembre 1986, n'était qu'une nouvelle formulation du statut qui était en vigueur depuis 1976. Le Conseil d'association avait déjà décidé en 1976 que les Etats membres s'efforceraient d'accorder une priorité aux travailleurs turcs lorsque les besoins en main-d'œuvre ne pourraient être satisfaits par les travailleurs communautaires. Le même conseil décida en juin 1980 d'apporter des améliorations à ce régime: le travailleur turc aurait la possibilité après trois ans d'emploi régulier dans un Etat membre, de postuler à un emploi dans la même profession et de bénéficier du libre accès à toute activité salariale après 4 ans. D'autre part, une coopération serait prévue en faveur des travailleurs turcs et de leurs familles dans les domaines socioculturels de la formation professionnelle et de l'échange des jeunes travailleurs. De plus, ce même Conseil de juin 1980 décida que les travailleurs turcs et les membres de leurs familles dans la Communauté pourraient bénéficier de l'égalité de traitement avec les travailleurs communautaires, notamment en ce qui concerne les rémunérations, les prestations de maladie, de vieillesse, d'invalidité et de chômage.

La seule nouveauté de la proposition actuelle de la Commission pourrait être la suppression de l'obligation de visa pour les travailleurs turcs résidant régulièrement dans la Communauté. Mais en échange des concessions européennes au plan politique, les autorités turques étaient prêtes à accepter la suspension du droit de la libre circulation pour une durée indéfinie.

Les ministres des affaires étrangères des Douze réunis le 10 mars à Bruxelles, marquèrent leur accord pour un dégel «prudent» des relations avec la Turquie dans le cadre des propositions de la Commission européenne. Pourtant, pendant les travaux, le ministre grec insista que le dégel ne se fasse que si les 5 conditions auxquelles le Parlement européen avait soumis la reprise des relations turco-européennes étaient respectées par le gouvernement turc.

Le ministre danois émit lui aussi certaines réserves par rapport au non-respect des droits humains affichés par la Turquie.

Il semblerait que, si le Parlement européen et la Grèce n'avaient pas campé sur leurs positions, le Conseil d'association turco-européen se serait réuni en automne 1986 et le régime répressif turc

serait ainsi devenu l'associé «respectable» de la Communauté européenne.

La Turquie, 13e membre des Communautés européennes?

Signe de cette normalisation, le Comité des ministres des 21 nations du Conseil de l'Europe décida, le 23 avril 1986, d'octroyer à la Turquie la présidence du Conseil pour l'automne prochain, en raison du progrès effectué par ce pays «dans le processus de retour à la démocratie».

La Grèce, le Danemark, Chypre, le Luxembourg, Malte et la Norvège s'opposèrent à cette décision tandis que la Suède vota l'abstention. Néanmoins, 14 ministres des affaires étrangères européens optèrent pour la présidence turque.

La capitulation européenne ne s'arrêta pas là: le 24 avril 1986, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopta une résolution saluant les «efforts» consentis par le régime turc pour la démocratisation de la vie politique et proposant que le Conseil de l'Europe s'abstienne de toute interférence qui pourrait mener à une rupture dans ce processus.

Par ailleurs, au cours de la même session, le Groupe socialiste de l'Assemblée parlementaire annonça que la majorité des députés socialistes avait décidé de participer à une mini-session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 30 juin au 3 juillet 1986, à Istanbul: une ville où des milliers de prisonniers politiques peuplaient toujours les prisons militaires et où des milliers d'autres étaient toujours jugés devant les tribunaux militaires.

Après toutes ces démarches, le gouvernement turc fit savoir le 27 avril 1986 qu'il envisageait sérieusement de devenir le 13e membre des Communautés européennes.

En réintégrant les députés d'Ankara à l'Assemblée parlementaire, en donnant la présidence du Conseil de l'Europe à la Turquie et en décidant de tenir une mini-session de ce Conseil à Istanbul, les gouvernements européens firent comprendre qu'une «démocratie» militariste pouvait siéger dans une institution européenne importante chargée de défendre les droits et libertés fondamentaux.

Il n'y avait désormais plus le moindre obstacle à l'intégration de la Turquie en tant que 13e membre de la Communauté européenne et ce, au grand dam des principes élémentaires de la Convention européenne des droits de l'homme.

RESUME HISTORIQUE



MUSTAFA KEMAL ATATÜRK
Premier président de la République

□ 412 □

LES PREMIERES ANNEES DE LA REPUBLIQUE TURQUE

- 1923 29 octobre: Proclamation de la République turque sur les ruines de l'empire ottoman. Mustafa Kemal Atatürk élu premier président.
- 1924 3 mars: Abolition du califat. Suppression du ministère de la charia et des fondations pieuses. Rattachement des affaires religieuses au Premier ministre.
4 mars: Expulsion du calife Abdülmecit et des membres de la dynastie ottomane.
8 avril: Abolition des tribunaux religieux.
- 1 0 novembre: Une scission du Parti républicain du peuple (CHP) fonde le parti républicain progressiste (TCF), prônant le libéralisme.
- 1925 11 février: Soulèvement kurde dans l'est de la Turquie.
4 mars: La loi de maintien de l'ordre public donne au gouvernement des pouvoirs exceptionnels. Interdiction du Parti progressiste. Arrestation des ouvriers et intellectuels de gauche. Interdiction des syndicats et du droit de grève. Etablissement d'une dictature à parti unique.
3 novembre: Abolition du fez et de tout autre vêtement traditionnel.
30 novembre: Suppression des confréries religieuses et fermeture des tombeaux sacrés utilisés comme lieux de culte.
17 décembre: Signature d'un traité de neutralité et de non-agression avec l'Union soviétique.
26 décembre: Adoption d'un calendrier occidental.
- 1926 17 février: Adoption de nouveau code civil. Abolition de la polygamie.
1^{er} mars: Adoption de nouveau code pénal.
5 juin: Accord sur Mossoul. Signature du traité d'Ankara entre la Turquie, la Grande-Bretagne et l'Irak.
28 juin: Adoption du nouveau code de commerce.
3 juillet: Exécution de nombreuses figures politiques sur l'accusation de complot d'assassinat contre Kemal Atatürk.
- 1927 17 février: Reprise des liens diplomatiques entre la Turquie et les Etats-Unis qui avaient été suspendus depuis 1917.
7 mars: Nouveau soulèvement kurde en Anatolie orientale.
- 1928 10 avril: La Turquie devient un état laïque, l'Islam n'est plus la religion officielle de l'Etat. *Ezan*, l'appel à la prière, se fait en turc.
3 novembre: L'alphabet latin remplace l'alphabet arabe.
- 1929 1^{er} septembre: Abrogation de l'enseignement en langue arabe.
1^{er} octobre: Entrée en vigueur de la loi sur la protection de l'industrie nationale.
- 1930 Mars: Troisième soulèvement kurde en Anatolie orientale.
15 juin: La Turquie reçoit son premier crédit extérieur, 10 millions de dollars des Etats-Unis.
12 août: Création du *Parti libéral* par un ancien ministre d'Atatürk.
30 octobre: Signature du traité d'Ankara entre la Turquie et la Grèce.
17 novembre: Dissolution du Parti libéral.
23 novembre: Insurrection religieuse à Menemen. Arrestations et exécutions.
- 1931 1^{er} avril: La Turquie adopte le système métrique.
30 octobre: Traité turco-soviétique prolongé de cinq ans.
- 1932 Janvier: Premier récitation du livre sacré de l'Islam, le Coran, en langue turque.
8 mai: Visite du Premier ministre İnönü à Moscou.
12 août: Adhésion de la Turquie à la Société des Nations.
- 1933 14 septembre: Signature d'un traité de non-agression de dix ans entre la Turquie et la Grèce
- 1934 9 janvier: Premier plan quinquennal pour le développement industriel.
9 février: Pacte balkanique conclu entre la Turquie, la Grèce, la Roumanie et la Yougoslavie. 21 juin: Nouvelle loi exigeant des Turcs l'adoption d'un nom de famille.
26 novembre: Attribution à Mustafa Kemal du patronyme «Atatürk» (père des Turcs) par la Grande assemblée nationale.
27 novembre: Abolition de tous les titres et grades hérités (comme efendi, bey et pacha).
8 décembre: Les femmes obtiennent le droit de vote et d'être élues au Parlement.

- 1935 Janvier: 18 femmes sont élues comme députées.
Mai: le week-end est décalé de vendredi (jour sacré de l'Islam) à dimanche.
- 1936 20 juillet: Signature de la convention de Montreux. La Turquie regagne le contrôle militaire des détroits.
Adoption d'une nouvelle loi intégrant les articles anticommunistes de Mussolini dans le code pénal turc.
- 1937 17 janvier: Arrestation de grand poète turc Nazim Hikmet. Il sera condamné à une peine de prison de 20 ans et restera incarcéré jusqu'en 1950.
5 février: La constitution est modifiée. Les six principes du Parti républicain du peuple (CHP) deviennent les principes de l'Etat: Républicanisme, nationalisme, populisme, étatismes, sécularisme et réformisme.
Juin: Nouveau soulèvement kurde dans le Dersim (Tunceli).
9 juillet: Pacte de Sadabad signé entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et l'Afghanistan.
- 1938 2 septembre: La Grande assemblée nationale de Turquie (GANT) proclame la République de Hatay sous contrôle effectif des Turcs et avec l'accord de la France.
10 novembre: Mort d'Atatürk.
11 novembre: Ismet İnönü est nommé président de la République.

LES ANNEES DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

- 1939 29 juin: Entrée des troupes turques au Hatay. L'Assemblée de Hatay vote l'annexion à la Turquie.
1 9 octobre: Traité d'Ankara entre la Turquie, la France et la Grande-Bretagne.
- 1940 18 janvier: Sous prétexte de la guerre mondiale, proclamation de la loi martiale dans tout le pays. Le gouvernement se dote de pouvoirs extraordinaires.
18 juin: Accord commercial entre la Turquie et l'Allemagne.
- 1941 25 mars: Déclaration commune turco-soviétique affirmant la neutralité des deux parties en cas d'attaque par une troisième puissance.
18 juin: Traité d'amitié et de non-agression signé entre la Turquie et l'Allemagne.
3 décembre: Les Etats-Unis permettent à la Turquie de bénéficier de la Loi prêt-bail.
- 1942 29 février: Tentative d'assassinat manquée contre l'ambassadeur allemand à Ankara, Von Pappen. Citoyens turcs et soviétiques poursuivis et condamnés.
27 juin: L'Union soviétique rappelle son ambassadeur à Ankara en signe de protestation.
11 novembre: Nouvelle loi d'impôt sur la fortune. Principales cibles: les citoyens non-musulmans.
- 1943 30 janvier: Rencontre entre le Président İnönü et Churchill à Adana en Turquie.
4-6 décembre: Rencontre entre Roosevelt et Churchill au Caire. La Turquie décline la proposition d'entrée en guerre.
- 1944 12 janvier: Le maréchal Fevzi Cakmak se retire du poste du chef d'état-major qu'il occupait depuis la proclamation de la République.
1er août: La Turquie coupe tous les liens politiques et économiques avec l'Allemagne.
7 septembre: Arrestation d'un groupe de nationalistes d'extrême droite. Parmi eux figure le futur colonel Alparslan Türkeş.
- 1945 23 février: La Turquie déclare la guerre au Japon et à l'Allemagne. Accord bilatéral avec les Etats-Unis.
24 février: La Turquie signe la charte des Nations Unies.
19 mars: L'Union soviétique informe Ankara qu'elle ne favorisera pas la prolongation du traité turco-soviétique de 1925, et demande une révision.
11 juin: Adoption par l'Assemblée d'une loi de réforme agraire modérée.
12 juin: Quatre dirigeants du CHP opposés à la loi de réforme agraire, proposent des modifications dans le programme du parti.
22 juin: Nouvelle législation sur le Code du travail et la sécurité sociale.
1^{er} novembre: Le Président İnönü accepte l'adoption du système multipartite.
4 décembre: Suite aux provocations du parti d'Inönü, des groupes d'étudiants de droite attaquent les locaux du quotidien *Tan* et d'autres maisons de publication de gauche.

PASSAGE A L'ÈRE DU MULTIPARTISME

- 1946 7 janvier: Fondation du Parti démocrate (DP) par quatre anciens députés du CHP.
5 avril: Le porte-avions US Missouri visite Istanbul en signe d'amélioration des relations américano-turques.
7 mai: Les Etats-Unis annulent une dette turque de 100 millions de dollars.
21 juillet: Premières élections générales directes, le CHP obtient 403 sièges, le DP 62. Indications sérieuses de fraude électorale commise en faveur du CHP.
7 septembre: Première dévaluation dans l'histoire de la République.
22 septembre: Les Soviétiques donnent une note en vue de changer le statut des détroits.
23 novembre: Une flotte des USA visite Istanbul.
16 décembre: Deux partis socialistes, le TSP et le TSEKP, fondés après le passage au système multipartite, sont fermés par loi martiale et leurs dirigeants, arrêtés.
- 1947 11 mars: La Turquie adhère au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).
22 mai: Le Président Truman signe des programmes d'assistance à la Turquie et à la Grèce. 1er septembre: La Turquie ratifie l'accord de défense militaire américano-turque.
- 1948 16 avril: La Turquie adhère à l'OECE, le futur OCDE.
20 mai: Création d'écoles religieuses et création de la Faculté de théologie.
20 juillet: Création du Parti de la nation (MP) issu d'une scission du DP.
- 1949 24 mars: La Turquie reconnaît l'Israël.
8 août: La Turquie adhère au Conseil de l'Europe.
- 1950 14 mai: Victoire écrasante du DP avec 420 sièges sur un total de 487 sièges, alors que la CHP n'en obtient que 68, le MP 1, et les Indépendants 3.
19 mai: Celal Bayar est élu 3^e président de la République. Adnan Menderes devient Premier ministre. Une période de libéralisme économique s'ouvre.
16 juin: Retour à l'Ezan (appel pour la prière) en arabe.
25 juillet: La Turquie envoie une brigade en Corée pour combattre le communisme.
1^{er} août: La Turquie fait une demande d'adhésion à l'OTAN.
- 1951 7 août: Adoption de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers.
19 septembre: La Turquie adhère à l'Alliance atlantique.
26 octobre: Série d'arrestations de masse des membres présumés du TKP, un parti proscrit depuis le début de la République.
- 1952 18 février: La Turquie et la Grèce deviennent membres à part entière de l'OTAN.
31 juillet: Création de la Confédération turque de syndicats (Türk-İs), inspirée du mouvement syndical des USA.
18 août: Ouverture du siège des Forces terrestres alliées du Sud-est Europe de l'OTAN (Landsoutheast) à Izmir.
- 1953 25 février: Signature du Traité d'Ankara par la Turquie, la Yougoslavie et la Grèce.
30 mai: L'Union soviétique propose la reprise des relations.
Octobre: La Turquie soutient la France contre les nationalistes algériens.
14 décembre: Le gouvernement saisit une partie importante des biens immobiliers du CHP.
- 1954 Janvier: Adoption de mesures ultralibérales pour l'encouragement des capitaux étrangers.
27 janvier: Le Parti de la nation (MP) est dissous pour abus politique de la religion.
2 février: Le Parti républicain de la nation (CMP) remplace le MP.
2 avril: La Turquie et le Pakistan signent un accord proaméricain d'amitié.
Mars: Adoption d'une loi sur les investissements étrangers dans l'industrie pétrolière.
2 mai: Elections générales. Le DP, victorieux, remporte 505 sièges contre 31 pour le CHP, 5 vont au CMP et 1 aux Indépendants.
9 août: La Turquie, la Grèce et la Yougoslavie signent un accord sur les Balkans de 20 ans.
- 1955 6-18 janvier: Le Premier ministre Menderes est hué pendant sa visite en Irak, au Liban et en Syrie en raison de ses positions politiques proaméricaines.
24 février: Le pacte proaméricain de Bagdad est signé entre la Turquie et l'Irak.
4 avril: La Grande-Bretagne devient le troisième membre du pacte de Bagdad.
17 avril: Bandoeng accueille la conférence Asie-Afrique. La Turquie défend des positions pro-US et se retrouve isolée.
6-7 septembre: manifestations anti-grecques suivies de pogroms et de pillages dans les principales villes turques.
23 septembre: Le Pakistan adhère au pacte de Bagdad.
11 octobre: L'Iran adhère au pacte de Bagdad.
20 décembre: Un groupe de députés du DP protestent contre les politiques répressives de Menderes et fondent le Parti de la liberté (HP).
- 1956 6 juin: Le gouvernement DP modifie la loi sur la presse et intensifie le contrôle des journaux.
14 août: La Turquie soutient la position britannique dans le conflit de Suez.

- 13 septembre: Le gouvernement décide de présenter des cours religieux dans les écoles secondaires.
 1^{er} décembre: Actions de protestation des étudiants contre les politiques répressives du gouvernement.
 29 décembre: La Turquie soutient la doctrine Eisenhower.
- 1957 22 mars: Les Etats-Unis adhèrent au comité militaire du pacte de Bagdad. Fondation de la Coopération régionale pour le développement (RCD), organisation économique du pacte de Bagdad.
 Avril-mai: Interdiction de certains syndicats.
 Août: Une délégation commerciale soviétique arrive en Turquie avec une proposition d'aide de 300 millions de dollar.
 27 septembre: Elections anticipées. La CHP obtient 178 sièges, le CMP 4, la HP 4, tandis que le nombre de députés du DP chute à 424.
- 1958 16 janvier: Arrestation de neuf officiers accusés de fomenter un coup d'Etat.
 15 juillet: La Turquie autorise les Etats-Unis d'utiliser ses bases aériennes pour des opérations au Liban.
 3 août: Mesures économiques draconiennes et dévaluation de la lire turque sous les pressions du FMI, de l'OECE et des Etats-Unis qui promettent un crédit de 359 millions de dollars.
 17 octobre: Suite à une fusion avec une petite formation, le Parti républicain de la nation (CMP) devient le Parti républicain de la nation paysanne (CKMP).
 24 novembre: Dissolution du HP. Certains de ses membres rejoignent le CHP.
- 1959 19 février: Accord entre la Turquie, la Grèce et la Grande-Bretagne à propos de Chypre.
 5 mars: Accord militaire bilatéral signé entre la Turquie et les Etats-Unis.
 20 septembre: La Turquie se porte candidate au statut de membre associé de la CEE. Suite au retrait de l'Irak, le pacte de Bagdad est renommé Organisation du traité central (CENTO) et déménage son siège à Ankara.
 10 octobre: Accord entre la Turquie et les Etats-Unis pour l'installation des missiles balistiques à portée intermédiaire (IRBM) sur le sol turc.
 6 décembre: Le Président Eisenhower effectue visite en Turquie.

APRES LA PREMIERE INTERVENTION MILITAIRE

- 1960 Février: Accord commercial avec l'URSS.
 16 avril: Proclamation de la république de Chypre.
 18 avril: Le gouvernement interdit les activités du CHP pendant trois mois. Création d'un comité spécial chargé de mener une enquête sur les activités de l'opposition. Première participation turque à une conférence Asie-Afrique en Guinée. Menderes annonce son intention de se rendre à Moscou et d'améliorer les relations turco-soviétiques.
 28-29 avril: Manifestations étudiantes à Ankara et Istanbul. Proclamation de la loi martiale.
 9 mai: Ratification d'un accord américano-turc par la GANT. Manifestations croissantes d'étudiants en marge d'une réunion de l'OTAN à Istanbul.
 27 mai: Coup d'Etat militaire. Le Comité d'unité nationale (MBK) assure le pouvoir politique. Les leaders du DP sont arrêtés. Le Général Cemal Gürsel devient chef d'Etat et premier ministre.
 29 septembre: Dissolution du Parti démocrate sur décision d'un tribunal.
 30 septembre: Fondation de l'Organisation d'Etat pour la planification.
 Octobre: Déportation de certains notables kurdes.
 13 novembre: Exclusion de 14 membres du Comité d'union nationale (MBK), dont le colonel Türkes, pour leurs tendances totalitaires.
- 1961 Janvier: Manifestations ouvrières pour les droits syndicaux.
 6 janvier: Création d'une Assemblée constituante.
 11-12 février: Fondation de nouveaux partis politiques: le Parti de la justice (AP), le Parti de la nouvelle Turquie (YTP) et le Parti ouvrier de Turquie (TIP).
 24 février: Protestations de l'Union soviétique contre la Turquie pour avoir autorisé l'OTAN à installer des missiles sur son sol.
 27 mai: L'Assemblée constituante adopte une Constitution et une loi sur les élections.
 9 juillet: Adoption par référendum de la nouvelle constitution.
 15 septembre: Condamnations en masse des leaders du DP.
 16-17 septembre: Exécution de l'ancien Premier ministre Menderes et de ses deux ministres, Polatkan et Zorlu.
 15 octobre: Elections générales: pas de nette victoire: 173 sièges pour le CHP, 158 pour l'AP, 54 pour le CKMP et 65 pour le YTP.
 Juin: Départ du premier groupe de travailleurs migrants turcs vers la RFA.
 26 octobre: L'ancien général Cemal Gürsel est élu Président de la République.
 20 novembre: Premier gouvernement de coalition AP-CHP. İnönü est déclaré Premier ministre.
- 1962 22 février: Echec d'une tentative de coup d'Etat menée par de jeunes officiers radicaux.
 7 juillet: Second gouvernement İnönü de coalition avec la participation du CHP, du YTP, du CKMP et des Indépendants.

□ 416 □

- 22 octobre: Tension entre les Etats-Unis et l'URSS autour de Cuba. Les Soviétiques demandent le démontage des rampes de lancement de missiles américains installés en Turquie.
- 21 novembre: La GANT adopte son premier plan quinquennal de développement économique.
- 1963 Mars: Entrée en service du Fonds d'assistance mutuelle de l'armée OYAK.
- 21 mai: Echec d'une tentative de coup d'Etat fomentée par le colonel Aydemir. La loi martiale est décrétée à Ankara, Istanbul et Izmir.
- 14 juillet: Adoption de la loi sur les syndicats, les conventions collectives et les grèves
- 12 septembre: La Turquie devient membre associé de la CEE.
- 25 décembre: Crise de Chypre. Vol d'avions turcs au-dessus de Nicosie en guise d'avertissement contre le massacre de Turcs.
- 1964 2 janvier: 3^e gouvernement İnönü composé du CHP et des Indépendants.
- 15 mai: La Turquie étend ses eaux territoriales à six milles.
- 6 juin: Lettre du Président Johnson pour dissuader la Turquie d'une intervention militaire à Chypre. Montée du sentiment anti-américain. Le Parti de la justice (AP) affiche ouvertement une position proaméricaine.
- 27 juin: Exécution du commandant Fethi Gürcan pour sa participation à une tentative de coup d'Etat manquée.
- 4 juillet: Exécution du colonel Aydemir pour sa tentative manquée de coup d'Etat.
- 7 août: Les avions turcs survolent à nouveau Chypre.
- 28 août: Manifestations anti-US.
- 5 novembre: Accord culturel turco-soviétique à Moscou.
- 1er décembre: L'accord Turquie-CEE entre en vigueur.
- 1965 4 janvier: Le Président soviétique Podgornyï effectue une visite à Ankara.
- 20 janvier: Une nouvelle coalition sans le CHP remplace le gouvernement İnönü. Suat Hayri Ürgüplü est nommé Premier ministre.
- 17 mai: Visite à Ankara du ministre soviétique des affaires étrangères Gromyko.
- 9 août: Le Premier ministre turc Ürgüplü se rend à Moscou.
- 10 octobre: Elections générales. L'AP obtient une majorité absolue avec 240 sièges tandis que le CHP n'en a que 134, le CKMP en obtient 11, le MP 31, le YTP 19 et le Parti ouvrier de Turquie (TIP), 15.
- Décembre: Amélioration spectaculaire des conditions de vie des officiers de l'armée grâce à une nouvelle loi.
- 3 décembre: Protocole avec l'URSS pour la construction d'une troisième usine sidérurgique.
- 1966 28 mars: Le chef d'état-major Cevdet Sunay remplace Cemal Gürsel souffrant, au poste de chef de l'Etat.
- 18 octobre: La convention du CHP adopte une politique de centre-gauche et élit Bülent Ecevit au poste de secrétaire général. Des notables alevites progressistes fondent le Parti de l'Union (BP).
- 20 décembre: Visite de Kossyguine.
- 1967 23 janvier: Le chef d'état-major Cemal Tural communique une circulaire anticommuniste au personnel à l'armée. Les Loups gris du Parti CKMP de Türkes commencent leurs entraînements dans des camps spéciaux.
- 13 février: Création de la Confédération progressiste des syndicats ouvriers (DISK).
- 7 mars: Début des contestations contre un projet de loi du gouvernement de Demirel limitant les droits fondamentaux.
- 2 avril: Le Président Sunay se rend aux Etats-Unis et confirme l'amitié américano-turque.
- 12 mai: La droite du CHP rompt avec le parti pour former le Parti de la confiance (CP).
- 19 septembre: Le Premier ministre Demirel effectue une visite à Moscou.
- Octobre: Manifestations contre l'arrivée à Istanbul de la 6^e flotte américaine
- 16 novembre: Manifestations anti-grecques à Ankara et à Istanbul.
- 1968 Mars: Première manifestation de masse des organisations d'extrême droite.
- 24 juin: Manifestations d'étudiants pour des réformes à l'université.
- 27 juillet: Manifestation d'étudiants contre la présence de la 6^e flotte des USA à Istanbul. Deux étudiants sont tués par les forces de sécurité.
- 21 août: Malaise dans le mouvement socialiste turc en raison des événements de Tchécoslovaquie.
- 30 août: Le Président Sunay défend les Etats-Unis contre la manifestation antiaméricaine. Türkes déclare que plus de mille nationalistes sont entraînés pour contrer la gauche.
- Décembre: Robert Komer, un fonctionnaire bien connu de CIA, arrive en Turquie pour servir d'ambassadeur des USA. Cette nomination entraîne des actions de protestation.
- 1969 6 janvier: La voiture de l'ambassadeur US Robert Komer est incendiée à Ankara.
- 9 février: Le Parti néo-fasciste de Türkes, le CKMP, change de nom et devient le Parti d'action nationaliste (MHP).
- 16 février: Attaques sanglantes par des troupes de droite contre des ouvriers et des étudiants manifestant contre l'arrivée de la 6^e flotte des USA. Déclenchement de la terreur des Loups Gris dans l'ensemble de la Turquie.
- 3 juillet: Accord-cadre américano-turc sur la défense bilatérale signée à Ankara.
- 12 octobre: Tenu d'élections générales. Le vainqueur absolu est l'AP avec 256 sièges, le CHP obtient 143 sièges, le GP 15, le BP 8, le MP 6, le TP 6, le TIP 2, le MHP 1 et les Indépendants 13.

- 12 novembre: Le Président Sunay se rend à Moscou.
- 1970 23 janvier: Fondation du Parti islamiste de l'ordre national (MNP) par Necmettin Erbakan.
- 15-16 juin: Manifestations massives des ouvriers à Istanbul contre la tentative du gouvernement de limiter les droits syndicaux. Quatre ouvriers sont tués par les forces de sécurité. Proclamation de la loi martiale. Arrestation des dirigeants ouvriers.
- 21 juin: Le commandant des Forces aériennes Muhsin Batur donne un mémorandum au gouvernement pour rétablir la loi et l'ordre.
- 22 juillet: La Turquie et la CEE signent un accord complétant la première phase de la future adhésion d'Ankara.
- 9 août: La lire turque est dévaluée de 66 %.
- 8 décembre: 27 députés exclus de l'AP forment le Parti démocratique (DP).

APRES LA DEUXIEME INTERVENTION MILITAIRE

- 1971 3 mars: Quatre sous-officiers US sont enlevés par l'Armée de libération du peuple de Turquie (THKO) qui exige la fin de la domination étasunienne sur le pays. Les officiers seront libérés plus tard, indemnes.
- 12 mars: Les commandants de l'armée publient un ultimatum forçant le gouvernement à démissionner.
- 19 mars: Nihat Erim forme un gouvernement national de coalition avec un programme de réformes en faveur du grand patronat.
- 28 avril: La loi martiale est proclamée. Interdiction des organisations démocratiques. Arrestation des intellectuels de gauche et leaders étudiants.
- 21 mai: La Cour Constitutionnelle ferme le MNP pour ses activités fondamentalistes.
- 20 juillet: Le Parti ouvrier de Turquie (TIP) est fermé par la Cour Constitutionnelle au motif d'activités séparatistes.
- 20 septembre: La Constitution est modifiée de façon à limiter les droits fondamentaux.
- 1972 Janvier: Arrestations massives parmi les intellectuels. Le ministre de la défense annonce la purge de 120 officiers de l'armée pour leur relation avec des organisations de gauche.
- 30 mars: Massacre des dirigeants de la jeunesse de gauche à Kizildere pendant une action de résistance.
- 11 avril: Le président du Soviet suprême Podgornyï arrive à Ankara.
- 6 mai: Exécution de trois dirigeants de la jeunesse: Deniz Gezmiş, Yusuf Arslan et Hüseyin İnan.
- 14 mai: İnönü démissionne de la présidence du CHP, désapprouvant l'élection de Bülent Ecevit au poste de secrétaire général. Là-dessus, Ecevit est élu Président.
- Juillet: Départ de 500.000 ouvriers turcs vers la RFA.
- 4 septembre: Les membres de droite du CHP quittent le parti et forment le Parti républicain (CP).
- Décembre: Le Conseil de l'Europe propose d'exclure la Turquie de l'organisation en raison de ses violations systématiques des droits de l'homme.
- 1973 Janvier: Assassinat à Los Angeles de deux diplomates turcs par un Arménien déporté.
- 3 mars: Le CP se joint au GP pour créer une nouvelle formation: le Parti républicain de la confiance (CGP).
- 6 avril: Le chef d'état-major Gürler n'obtient pas les voix nécessaires de l'Assemblée nationale pour être élu président de la République. Un ancien amiral, Fahri Korutürk est élu à ce poste. Les chefs de l'armée perdent le contrôle de la vie politique.
- 26 avril: Un nouveau gouvernement de droite est formé par Naim Talu.
- 15 mai: Critiques lourdes au Conseil de l'Europe contre le régime turc.
- Août: Ecevit convainc ceux qui critiquent le régime au Conseil de l'Europe de suspendre la procédure contre la Turquie, en affirmant qu'il établira l'ordre démocratique lorsqu'il viendra au pouvoir.
- 14 octobre: Elections générales. Le CHP sort gagnant avec 185 sièges (juste en dessous de la majorité absolue) tandis que l'AP obtient 149 sièges, le nouveau Parti du salut national (MSP) fondé par Erbakan 48, le DP 45, le CGP 13, le MHP 3, le TBP 1 et les Indépendants 6.
- 12 décembre: Elections locales. Le CHP augmente son pourcentage de voix de 33,3 à 37,1.
- 1974 24 janvier: accord entre le ministre Ecevit et le fondamentaliste Erbakan pour former un gouvernement de coalition.
- 9 mai: Reprise des attaques de Loups Gris.
- 16 mai: L'amnistie générale est approuvée par l'Assemblée nationale. Ceux qui ont été condamnés en vertu des articles 141 et 142 sont maintenus en dehors de son champ d'action mais la cour constitutionnelle décide finalement de leur en faire bénéficier.
- 2 juillet: Le gouvernement Ecevit lève l'interdiction de la culture d'opium dans sept provinces, une interdiction mise à exécution en 1972 sous la pression des Etats-Unis.
- 15 juillet: coup d'Etat de Nikos Sampson à Chypre dirigé par Athènes.
- 20 juillet: L'armée turque intervient pour rétablir la paix et la stabilité dans l'île. Entre-temps, la Loi martiale est proclamée dans 14 provinces de Turquie.
- 14 août: La Grèce quitte l'aile militaire de l'OTAN. Seconde intervention de l'armée turque à Chypre. La moitié de l'île tombe sous l'occupation de l'armée turque.

□ 418 □

- 19 septembre: Démission du Premier ministre Ecevit suite à un désaccord avec son vice-premier ministre Erbakan.
 20 septembre: Dévaluation de la lire turque.
 18 décembre: Quatre partis de droite, AP, MSP, MHP, et CGP décident d'agir conjointement en «front nationaliste» contre la gauche.
- 1975 4 février: Le congrès américain décide de cesser toute aide militaire à la Turquie et impose un embargo sur les armes contre la Turquie pour l'usage de cette aide militaire durant l'opération de Chypre.
 13 février: Proclamation de l'Etat turc fédéré de Chypre par Denktash avec l'appui d'Ankara.
 31 mars: Demirel forme le Front nationaliste, un gouvernement de coalition. Les Loups Gris entrent au gouvernement.
 26 juillet: Les activités des bases militaires US en Turquie sont suspendues en représailles à l'embargo américain sur les armes.
 Août: Purge de fonctionnaires démocrates.
 25 décembre: Le Premier ministre soviétique Kossyguine se rend à Ankara.
- 1976 28 mars: La Turquie et les Etats-Unis signent un nouvel accord de défense qui restaure les prérogatives américaines concernant ses installations militaires en Turquie.
 1^{er} mai: Première célébration de masse de la fête du travail sur la place Taksim Istanbul à l'appel de la DISK.
 12 mai: La septième conférence islamique s'ouvre à Istanbul.
 17 septembre: Des dizaines de milliers d'ouvriers membres de la DISK mènent une grève qui paralyse la vie dans les principales villes de Turquie pour protester contre les efforts du gouvernement à maintenir les cours de sûreté de l'Etat alors que la Cour Constitutionnelle les avait déclarés «inconstitutionnels».
- 1977 1^{er} mai: Trente-sept travailleurs meurent lors du rassemblement du 1^{er} mai sur la place Taksim à Istanbul après que des tireurs non identifiés aient ouvert le feu.
 5 juin: Elections législatives. Le CHP remporte 213 sièges, l'AP 189, le MSP 24, le MHP 16, le CGP 3 et le DP 1.
 1^{er} août: Le nouveau gouvernement de droite de Demirel reçoit son vote de confiance par 229 voix contre 219.
- 1978 6 janvier: Grâce à la défection de 11 députés de l'AP, Ecevit forme un gouvernement de gauche.
 1^{er} mars: La lire turque est dévaluée de 29,8 %
 2 mars: Le général Evren est nommé au poste de chef d'état-major.
 4 octobre: la Turquie accueille 4 installations militaires US.
 24 décembre: 117 personnes sont assassinées par des assaillants de droite.
 26 décembre: Le gouvernement décrète la loi martiale dans 13 provinces.
- 1979 1^{er} février: Mehmet Ali Ağca assassine le journaliste Abdi İpekçi.
 1^{er} mai: Arrestation des leaders syndicaux.
 14 octobre: Succès de l'AP aux élections partielles du Sénat et de l'Assemblée.
 7 novembre: Demirel forme un nouveau gouvernement de droite.
- 1980 2 janvier: Les commandants de l'armée lancent un ultimatum aux dirigeants politiques.
 10 janvier: Signature d'un accord de coopération américano-turque.
 24 janvier: Adoption de mesures économiques draconiennes imposées par le FMI.
 2 février: La DISK décide d'aller en grève.
 25 juin: La réunion du Conseil ministériel de l'OTAN s'ouvre à Ankara.
 4 juillet: Çorum se transforme en champ de bataille. Des commandos de droite attaquent les gens de gauche.
 9 juillet: Opération «point» de l'armée à Fatsa, une ville administrée par un maire de gauche.
 22 juillet: Assassinat de Türkler, ex-président de la DISK.
 1^{er} août: Grève des ouvriers dans l'usine automobile d'OYAK-Renault appartenant aux dirigeants de l'armée.
 10 septembre: Accord d'échange culturel turco-soviétique signé à Ankara.
 12 septembre: Coup d'Etat militaire du général Evren.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS - Deuxième édition en français	...3	Le procès de la DISK	...206
PREFACE	...5	Le procès du Comité turc pour la paix	...214
DONNEES SUR LA TURQUIE	...17	Le procès de la Ville de Fatsa	...216
AVANT 1980	...19	Poursuites contre d'autres organisations	...218
Position de classe des officiers de l'Armée	...26	TERRORISME D'ETAT 2: PERSECUTIONS	
Un piège bien ficelé: OYAK:	...27	PERPETUELLES CONTRE LESINTELLECTUELS	...221
Investissements industriels et commerciaux d'OYAK	28	Aziz Nesin accuse le général Evren	...225
Intervention du 12 mars 1971	...31	Texte intégral de la pétition des intellectuels	...226
1977 en bref	...40	Procès du Syndicat des Ecrivains de Turquie	...229
L'ère de social-démocratie commence	...41	Comment un éditeur a été assassiné	...230
Les "Loups Gris" provoquent une guerre civile	...45	sous la torture	...235
1978: Année d'accélération de la terreur fasciste	...49	Répression contre les mass-médias	...240
La Loi martiale dans 13 provinces	...53	Une nouvelle loi répressive sur la presse	...242
Document: Révélations sur la Contre-guérilla	...56	La chasse aux livres	...242
Escalade de la droite aux élections partielles	...65	La radio-télévision	...243
Ultimatum des généraux de l'Armée turque	...68	Le supplice de Yılmaz Güney	...245
Le gouvernement adopte des mesures		Le calvaire de Ruhi Su	...248
drastiques imposées par le FMI	...71	Les universités en ligne de mire	...249
Offensive générale contre la classe ouvrière	...75	1985: Année d'interdictions pour la jeunesse turque	249
La terreur de droite encouragée		Organisations académiques dirigées	
par la réunion de l'OTAN à Ankara	...80	par les militaires	...251
1980 en bref	...81	Persécution des enseignants	...251
1980-81: COUP D'ETAT DE 1980		Un académicien courageux: Ismail Besikçi	...252
ET DICTATURE MILITAIRE	...85	TERRORISME D'ETAT 3: PRESSIONS	
Les milieux industriels réclament a stabilité politique	...86	SUR LES OPPOSANTS A L'ETRANGER	...255
Un rapport US sur un possible coup d'état	...87	Les rédacteurs d'Info-Turk	
Le coup d'état ouvre une ère de dictature	...89	déchus de la nationalité turque	...257
37 des 76 années sous régime militaire	...91	Suicide d'un réfugié politique	...258
Révélations sur la préparation du coup d'état	...94	TERRORISME D'ETAT 4: REPRESSION	
Cible principale: Les forces démocratiques du pays	102	CONTRE LES KURDES ET LES CHRETIENS	...261
La machinerie d'état du régime militaire	...109	L'expansionnisme de l'armée turque	...263
1980-81 en bref	...115	La résistance armée kurde et «l'Opération Soleil»	264
1981-82: UNE NOUVELLE		Lavage de cerveau idéologique dans les prisons	...267
CONSTITUTION SUR MESURE	...119	Minorités chrétiennes en Turquie	...268
Inauguration d'une assemblée blanc-seing, dissolution		L'élimination de la langue et de la littérature kurdes	269
des partis politiques	...120	Motion sur la question arménienne	...272
Une "constitution" sur mesure	...129	TERRORISME D'ETAT 5: TORTURE ET	
Violation constitutionnelle des droits de l'homme	...141	MAUVAIS TRAITEMENTS DANS LES PRISONS	...275
1981-82 en bref	...145	Les vrais responsables de la torture	...280
1982-83: LE PASSAGE DES MILITAIRES		Rapport d'Amnesty International sur la torture	...281
A UN REGIME CIVIL	...151	Une équipe de tortionnaires: Le groupe DAL	...285
Un référendum sans choix	...152	Actes de résistance des prisonniers	...286
Réaction européenne contre		Première grève de la faim	...288
la nouvelle constitution	...155	Torture et mauvais traitements après les élections	290
Partis politiques de l'Armée	...161	Une mission européenne bernée	...292
Pas de certificat de démocratie pour		Torture toujours en vigueur	...293
le prochain parlement turc	...166	Pas d'amnistie pour les prisonniers politiques	...295
1982-83 en bref	...167	TERRORISME D'ETAT 6: LES LOUPS GRIS	
One-man show du général Evren		REPENNENT LEURS ACTIONS	...297
durant le référendum	...170	Agca et les Loups Gris	...298
1983-85: UNE «DEMOCRATIE»		Liens avec les fascistes allemands	...300
MILITARISTE EN EUROPE	...171	Montée du racisme	...301
Les Chicago Boys à la tête de l'économie turque	174	Farce au procès de Rome	...301
Elections locales de 1984:		Les Loups Gris, de retour au front	...302
Coup dur pour le projet politique	...177	SITUATION ECONOMIQUE: DIKTAT	
Structure de la "démocratie" militariste	...178	MONETARISTE DES CHICAGO BOYS	...303
...et les partis politiques	...180	Le retour des Chicago Boys	...305
1983-85 en bref	...188	Echec de la politique monétariste	...307
TERRORISME D'ETAT 1: ARRESTATIONS,		Banques islamiques en Turquie	...307
PROCES DE MASSE ET PEINES DE MORT	...191	Le piège de la dette extérieure	...309
Procès de masse	...197	Années dorées pour les monopoles	...311
Répartition des condamnations		Profits fabuleux des banques	...312
selon les organisations	...198	Le grand capital n'est toujours pas content	...313
Peines de mort	...203		

□ 420 □

SITUATION SOCIALE: OPPRESSION

DE LA CLASSE OUVRIERE	315
La nouvelle législation syndicale	317
Conventions collectives et grèves	318
Nouvelles restrictions aux droits syndicaux	319
Appauvrissement des salariés	320
Montée de la résistance ouvrière	322

FORCES ARMEES: COMPLEXE

MILITARO-INDUSTRIEL	325
Corruption relative à l'achat des F-16	329
La Turquie, une force nucléaire?	331
OYAK: Un nouveau géant	332
Nouvel essor de l'industrie militaire	333
Inventaire des effectifs et armements de l'Armée turque	333

RELATIONS EXTERIEURES 1:

PRESENCE MILITAIRE US CROISSANTE	335
La Turquie sur le front nucléaire	341
Les démocrates américains contre le régime turc	343

RELATIONS EXTERIEURES 2:

DIVISION DE CHYPRE OFFICIALEE	345
--	-----

RELATIONS EXTERIEURES 3:

DUPLICITE AVEC LE TIERS-MONDE	351
--	-----

RELATIONS EXTERIEURES 4: «COEXISTENCE»

AVEC LES PAYS SOCIALISTES	357
--	-----

RELATIONS EXTERIEURES 5: RELATIONS

TROUBLES AVEC L'EUROPE OCCIDENTALE	360
Actions de protestation des centrales syndicales	364
Réaction des dirigeants turcs à l'égard de l'Europe	367
La délégation turque exclue du Conseil de l'Europe	367
Falsification de l'Ambassadeur de la Junte	368

Gel de l'aide financière de la CEE à la Turquie	368
Suspension de l'association CEE-Turquie	370
Le régime turc devant la Commission des droits de l'Homme	370
Constitution et élections désapprouvées par l'Europe	371
Fait accompli turc au Conseil de l'Europe	372
Auditions publiques au Parlement européen	375
Solidarité européenne avec la presse turque	376
Arrestation des Verts allemands	379
Le régime turc réintègre l'Assemblée parlementaire	381
Solidarité syndicale européenne avec la DISK	385
Positions contradictoires du Parlement européen	386
Retrait turc du Comité ministériel	387
Les amis du régime turc au Parlement européen	388
Le Parlement européen durcit le ton	388
Plus de concessions de la part du Conseil de l'Europe	390
Avocats refoulés par l'ambassadeur	395
Ouverture des gouvernements européens vers la Turquie	395
Les socialistes contre la loi turque sur la police	396
Le Parlement européen pose cinq conditions à la Turquie	397
Colère du général Evren	399
Réaction insultante d'Ankara contre la résolution du Parlement européen	401
Les normes européennes et le général Evren	403
5 pays européens retirent leur plainte	403
Réaction de la CES contre le compromis surprise	406
Capitulation européenne dans tous les domaines	407
La Commission de la CEE donne aussi son feu vert	409
La Turquie, 13e membre des Communautés européennes?	410
RESUME HISTORIQUE	411